

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

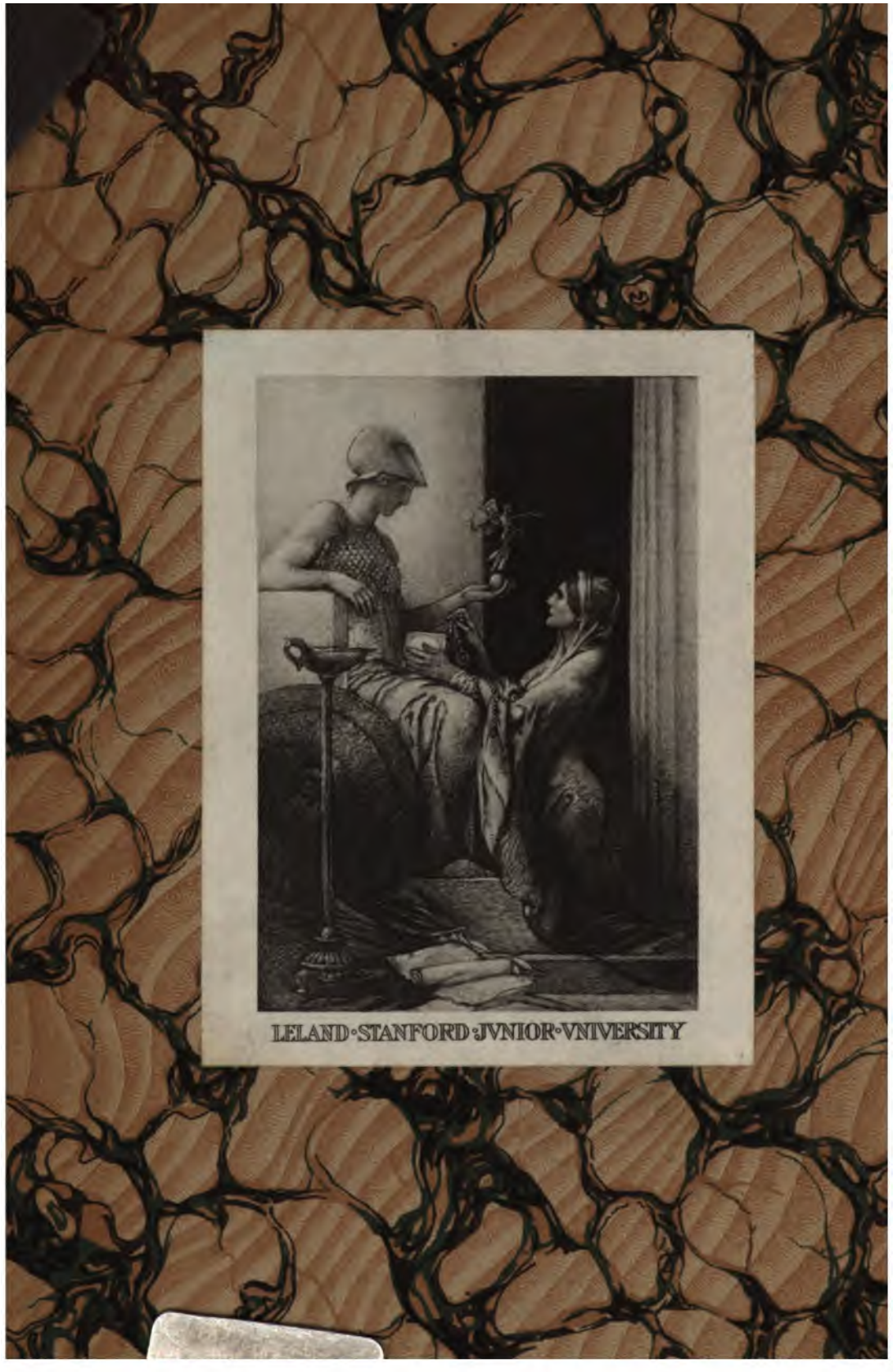
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

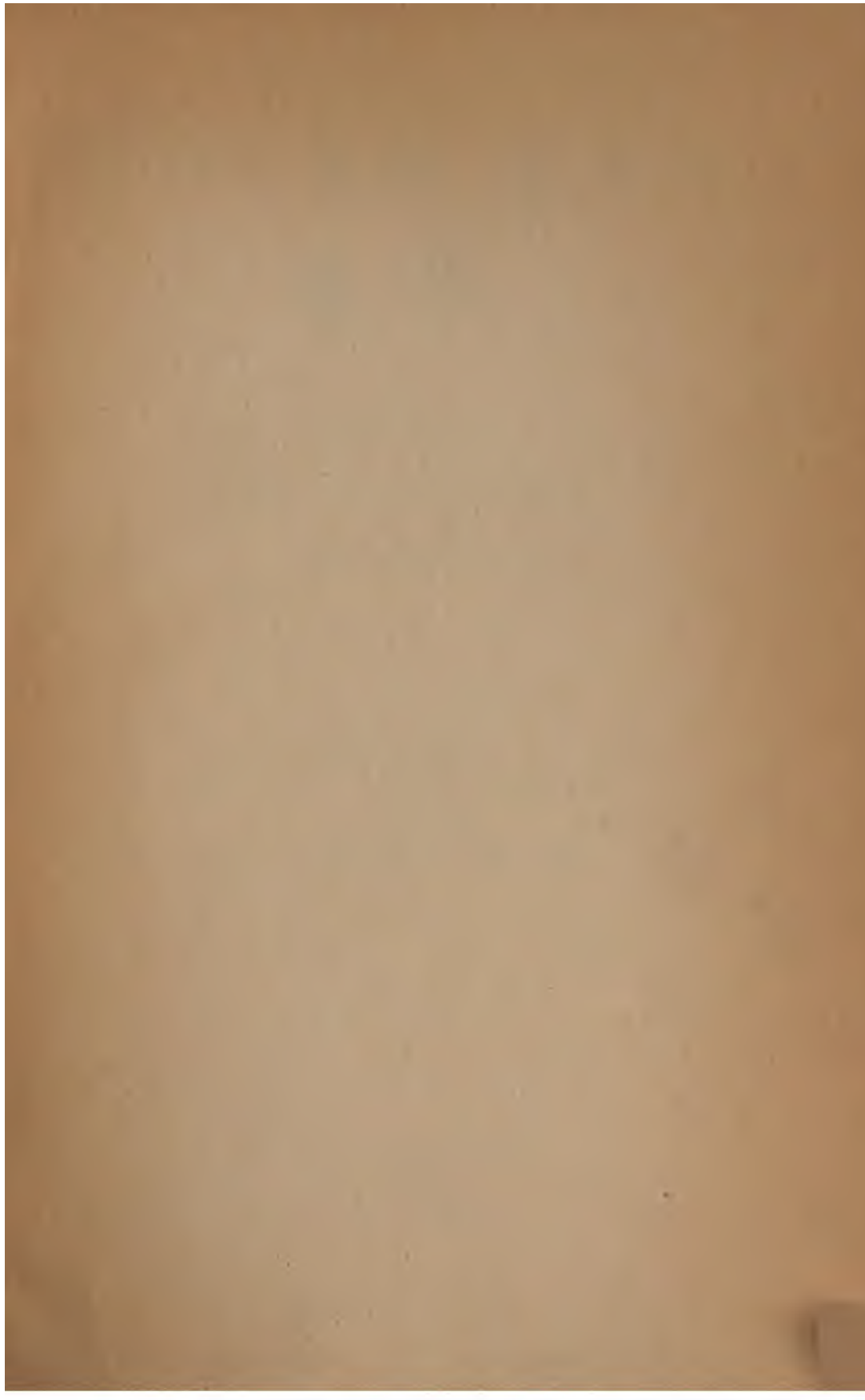
About Google Book Search

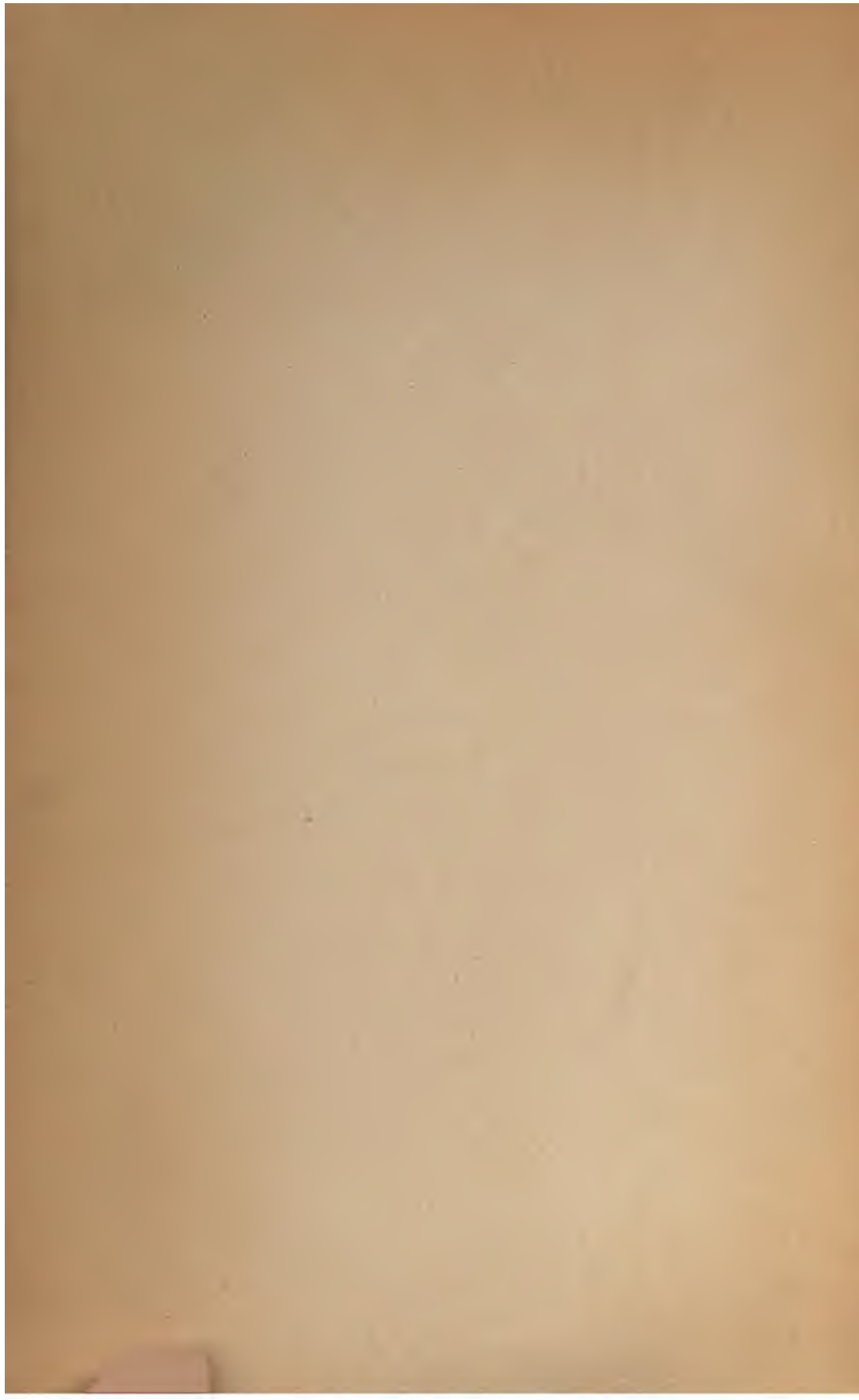
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`




LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY







T'OUNG PAO

通報

OU

ARCHIVES

CONCERNANT L'HISTOIRE, LES LANGUES,
LA GÉOGRAPHIE ET L'ETHNOGRAPHIE
DE
L'ASIE ORIENTALE

Revue dirigée par

Henri CORDIER
Professeur à l'Ecole spéciale des Langues orientales vivantes
ET
Edouard CHAVANNES
Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

SÉRIE II. VOL. VII.

LIBRAIRIE ET IMPRIMERIE
CI-DEVANT
E. J. BRILL
LEIDE — 1906.

290297

STANFORD LIBRARY

IMPRIMERIE CI-DEVANT E. J. BRILL, LEIDE.

SOMMAIRE.

Articles de Fonds.

Pages

HENRI CORDIER, Bibliotheca Indo-Sinica: Essai d'une Bibliographie des Ouvrages relatifs à la presqu'île indo-chinoise. — Première Partie: Birmanie et Assam (*Suite*) 1, 163

EDOUARD CHAVANNES, Le cycle turc des douze animaux 51

GABRIEL FERRAND, Le dieu malgache Zanahari 123

EDOUARD CHAVANNES, Trois généraux chinois de la dynastie des Han orientaux 210

JOSEPH HALÉVY, Nouvelles considérations sur le cycle turc des animaux. . 270

O. FRANKE, Über die chinesische Lehre von den Bezeichnungen (正名) 315

HENRI CORDIER, La première légation de France en Chine (1847). . . . 351

M. FERAY, Les Japonais à Haï-nan sous la dynastie des Ming (*avec une carte*) 369

CL. MADROLLE, Le Thanh-hóa 381

GUSTAVE DUMOUTIER, Etude historique sur Triệu-vō-đế 413

HENRI CORDIER, Cinq lettres inédites du Père Gerbillon 437

M. AUREL STEIN, Hsüan-tsang's notice of P'i-mo and Marco Polo's Pein . 469

HENRI CORDIER, La France et la Cochinchine, 1852—1858 481

PAUL PELLIOT, La ville de Bakhouân dans la géographie d'Idrîçî 553

HENRI CORDIER, La correspondance générale de la Cochinchine (1785—1791) 557

ÉDOUARD CHAVANNES, Trois inscriptions relevées par M. Sylvain Charria . 671

Mélanges.

Le Traité Sino-Japonais 138

Les douanes impériales maritimes chinoises, par Henri Cordier. 515

Nécrologie.

Edouard Specht, par H. Cordier 144

F. de Stoppelaar, par Henri Cordier 310

Sir Halliday Macartney, par Henri Cordier. 405

Ernest Godeaux, Dr. Morache, par Henri Cordier 526

Dr. Georg Huth, par B. Laufer; Samuel I. Joseph Schereschewsky, Lucien Fournereau, par Henri Cordier 702

Bulletin critique.

Ito Suketoshi, *Annuaire mondial*, pour 1905; Karutz, *Von Buddhas heiliger Fussspur* (Ed. CHAVANNES) 145

Pages

I. *Geschichte des Christentums in Japan* von Pfarrer Dr. Hans Haas; II. *Fortschritte des Christentums unter dem Superiorat des P. Cosmo de Torres*; — II. *Histoire des Relations du Japon avec l'Europe aux XVIe et XVIIe Siècles* par H. Nagaoka; — III. *Geschichte von Japon* von O. Nachod; — IV. Louis Aubert, *Paix japonaise*; — V. *The Earliest Historical Relations between Mexico and Japan from Original Documents preserved in Spain and Japan.* By Zelia Nuttall; *The Life of the Marquis of Dufferin and Ava* by Sir Alfred Lyall; *A People at School* by H. Fielding Hall; *La Lutte pour le Pacifique — Origines et résultats de la Guerre Russo-japonaise* par René Pinon; *Trois mois au Kouang-Si Souvenirs d'un officier en mission* (Henri CORDIER). — H. A. Giles: *Adversaria sinica*, N° 3; — Ethel Watts Mumford, *The Japanese Book of the Ancient Sword* (Ed. CHAVANNES) 296

The Bishop Collection. Investigations and Studies in Jade; — *Archaic and other Chinese Bronzes. A Catalogue* by Clarence Cary; — A. Conrady: *Indische Einfluss in China im 4. Jahrhundert v. Chr.*; — *Le P. Heude et le Musée de Zi-ka-wei*; — Wilhelm Filchner: *Das Kloster Kumbum in Tibet* (Ed. CHAVANNES) 396

Ethnographie du Tonkin Septentrional, par E. Lunet de Lajonquière (Henri CORDIER). — Le Père Léon Wieger, *Textes philosophiques*; — Le P. Simon Kiong: *Quelques mots sur la politesse Chinoise*; — *The Buddha's Nirvana. A Secred Buddhist Picture by Wu Tao-tsze*; with description by Paul Carus; — *Yin chih wen. The Tract of the quiet way with extracts from the Chinese commentary*, translated from the Chinese by Teitaro Suzuki and Dr. Paul Carus (Ed. CHAVANNES) 527

Pagan Races of the Malay Peninsula by Walter William Skeat ... and Charles Otto Blagden (Henri CORDIER); — Alfred Forke: *Lun-Hêng, selected Essays of the Philosopher Wang Ch'ung; translated from the Chinese and annotated*; — Colonel E. Diguet: *Les Annamites, Sociétés, Coutumes, Religions* (Ed. CHAVANNES) 707

Bibliographie.

Livres nouveaux 159, 407, 538, 722
Publications périodiques 161, 539, 726

Chronique.

Autriche, Cambodge, Chine, France, Grande Bretagne, Indo-Chine Française, Suède. 162, 311, 409, 546, 727

Notes and Queries 314
Correspondance 314
Index alphabétique 729

BIBLIOTHECA INDO-SINICA; *Essai d'une Bibliographie des Ouvrages relatifs à la presqu'île indo-chinoise.* — Première Partie: **BIRMANIE** et **ASSAM**. *(Suite.)* [1])

XV. — Voyages.

Nicolò de' CONTI.

1394. — Deux Voyageurs dans l'Extrême-Orient au XV[e] et au XVI[e] siècles. Essai bibliographique Nicolò de' Conti — Lodovico de Varthema par Henri Cordier, Socio della R. Deputazione Veneta di Storia Patria. (*T'oung Pao*, X, No. 4, Oct. 1899, pp. 380—404).

Tirage à part: E. J. Brill, Leide, 1899, in-8, pp. 25. — Cent ex. sur Papier Van Gelder.

Girolamo di SANTO STEFANO.

1395. — Lettera (Dans l'édition portugaise de *Marco Polo*, Lisbonne, Val. Fernandez, 1502).

— Ramusio, I.
— En hollandais; Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1664 (*Markus Paulus Venetus*).

1396. — Account of the Journey of Hieronimo di Santo Stefano, a Genovese, addressed to Messer Giovan Jacobo Mainer. Translated by R. H. Major. (R. H. Major, *India in the Fifteenth Century*, 1857, pp. 10.)

Cf. Amat di S. Filippo, pp. 206—9.

1397. — *Prospero Peragallo. Viaggio di Geronimo da Santo Stefano e di Geronimo Adorno in India nel 1494—99. (Testo portogh. e ital°). (*Bol. Soc. Geog. Ital.*, I, 1901, pp. 24—40.)

***

1398. — The Travels of Athanasius Nikitin, of Twer. Translated from the Russian, with Notes, by Count Wielhorsky, late Secretary of the Russian Legation at the Court of St. James's. (R. H. Major, *India in the Fifteenth Century*, 1857, pp. 32.)

Lodovico de VARTHEMA.

1399. — Deux Voyageurs dans l'Extrême-Orient au XV[e] et au XVI[e] siècles. Essai bibliographique Nicolò de' Conti — Lodovico de Varthema par Henri Cordier, Socio della R. Deputazione Veneta di Storia Patria. (*T'oung Pao*, X, No. 4, Oct. 1899, pp. 380—404.)

Tirage à part: E. J. Brill, Leide, 1899, in-8, pp. 25. — Cent ex. sur Papier Van Gelder.

---

1) Voir *T'oung-pao*, Déc. 1903; Mai 1904; Juillet 1904; Mars 1905.

Fernão Mendes PINTO.

1400. — Peregrinacam de Fernam Mendez Pinto. Em qve da conta de mvytas & mvyto estranhas cousas que vio & ouuio no reyno da China, no da Tartaria, no do Sornau, que vulgarmente se chama Sião, no do Calaminhan, no de Pegù, no de Martanão, & em outros muytos reynos & senhorios das partes Orientais, de que nestas nossas do Occidente ha muyto pouca o nenhũa noticia. E tambem da conta de mvytos casos particulares que acontecerão assi a elle como a outras muytas pessoas. E no fim della trata breuemente de algũas cousas, & da morte do Santo Padre mestre Francisco Xauier, vnica luz & resplandor daquellas partes do Oriente, & Reytor nellas vniversal da Companhia de Iesus. Escrita pelo mesmo Fernão Mendez Pinto. Dirigido à Catholica Real Magestade del Rey dom Felippe o III. deste nome nosso Senhor. Com licença do Santo Officio, Ordinario, & Paço. Em Lisboa. Por Pedro Crasbeeck. Anno 1614. A custa de Belchior de Faria Caualeyro da casa del Rey nosso Senhor, & seu Liureyro. Com priuilegio Real. Està taixado este liuro a 600 reis em papel... in-folio, 303 feuillets, sans le titre, priv. et déd. 2 feuillets au commenc., et la table, 5 feuillets à la fin.

Ouvrage fort rare dont Silva, Vol. II, pp. 285—289, écrit:
«D'esta primeira edição existem hoje na Bibl. Nacional não menos de tres exemplares: um pertencente ao antigo fundo do estabelecimento, e os dous provindos das livrarias n'elle incorporadas de Cypriano Ribeiro Freire, e D. Francisco de Mello Manuel. Os poucos exemplares que d'ella apparecem raríssimas vezes à venda, tem corrido pelos preços de 2:400 até 3:600 réis».
Nous avons examiné l'ex. de la Bib. Grenville, Fo. 6580.
Voir *Bibliotheca Sinica*.

Gasparo BALBI.

1401. — Viaggio dell' Indie orientali, di Gasparo Balbi, Gioiellerio Venetiano. Nelquale si contiene quanto egli in detto viaggio hà veduto per lo spatio di 9. Anni consumati in esso dal 1579. fino al 1588. Con la relatione de i datij, pesi, & misure di tutte le Città di tal viaggio, & del gouerno del Rè del Pegù, & delle guerre fatte da lui con altri Rè d'Auuà & di Sion. Con la Tauola delle cose più notabili. Con Privilegi. In Venetia, MDXC. — Appresso Camillo Borgominieri. pet. in-8, 16 ff. n. ch. p. l. tit. et l. tab. + ff. 149 (ch. 159 par erreur) + 23 ff. n. ch.

— — Venezia, 1600, in-8.

— De Bry, Francofurti, 1606, in-4.

— Voyages... Faits de Perse aux Indes Orientales... par le Sr. Jean Albert de Mandelslo... Amsterdam, MDCCXXVII, 2 vol. in-fol.

Voir *Bib. Sinica*. — Renferme un abrégé du voyage de Balbi.
Cf. P. Amat di S. Filippo, *Studi biog. e bibliog.*, pp. 324—336.

1402. — Gasparo Balbi his Voyage to Pegu, and Observations there; gather'd out of his Italian Relation. (*Collection of Voyages and Travels*, by John Harris, London, MDCCV, I, p. 279).

1403. — Gasparo Balbi's Voyage to Pegu, and Observations there gathered from his own Italian Relation. (*General Collection of Voyages and Travels*, by John Pinkerton, London, 1811, IX, pp. 395—405).

Ralph FITCH.

1404. — The long, dangerous, and memorable Voyage of Ralph Fitch, by the way of Tripolis in Syria, to Ormuz, Goa in the East Indies, Cambaia, the River Ganges, Bengala, Bacola, Chonderi, Pegu, Siam, &c., begunne in 1583 and ended in 1591. (Hakluyt, *Principal Navigations*, 1889, Vol. 2.)

1405. — Ralph Fitch. Voyage to Ormus, and so to Goa, in the East Indies, to Cambaia, Ganges, Bengala; to Bacola, and Chonderi to Pegu, to Jamahay in the Kingdom of Siam, and backe to Pegu, and from thence to Malacca, Zeilan, Cochin, and all the Coast of the East Indias, 1583—91. (Purchas, *his Pilgrimes*, Vol. 2, Book 10.)

1406. — A Voyage perform'd by Mr. Ralph Fitch, Merchant of London, to Ormus, and from thence through the whole East-Indies. Written by himself. (*Collection of Voyages and Travels*, by John Harris, London, M.DCCV, I, pp. 206—214).

1407. — The Voyage Of Mr. Ralph Fitch, Merchant of London, To Ormus, and so to Goa in the East India; to Cambaia, Ganges, Bengala; to Bacola and Chonderi, to Pegu, to Jamahay in the Kingdom of Siam, and back to Pegu, And from thence to Malacca, Zeilan, Cochin, and all the Coast of the East India. Begun in the Year of our Lord 1583, and ended 1591. (*General Collection of Voyages and Travels*, by John Pinkerton, London, 1811, IX, pp. 406—425).

1408. — Ralph Fitch England's Pioneer to India and Burma His Companions and Contemporaries with his remarkable Narrative told in his own words. By J. Horton Ryley Member of the Hakluyt Society. London, T. Fisher Unwin, 1899, in-8, pp. XVI—264.

1409. — Aanmerklyke // Reys // van // Ralph Fitch, // Koopman te Londen, // Gedaan van Anno 1583 tot 1591. // Na Ormus, Goa, Cambaya, Bacola, Chonderi, Pegu, // Jamahay in Siam, en weer na Pegu: van daar na // Malacca, Ceylon, Cochin, en de geheele // Kust van Oost-Indien. // Nu alder-eerst uyt het Engelsch vertaald. // Met schoone Figueren, en een volkomen Register. // Te Leyden, // By Pieter Vander Aa, Boekverkooper // 1706. — Met Privilegie. in-8. — (*Naaukeurige Versameling der gedenk-waardigste Reysen Na Oost en West-Indiën*, Vol. 66, pp. 43 + 3 ff. n. c.

1410. — Aanmerklyke // Reys // van // Ralph Fitch, // Koopman te Londen, // Gedaan van Anno 1583 tot 1591. // Na Ormus, Goa, Cambaya, Bacola, Chonderi, Pegu, Ja- // mahay in Siam, en weer na Pegu: van daar na Malacca, // Ceylon, Cochin, en de geheele Kust van // Oost-Indien. // Nu alder-eerst uyt het Engelsch vertaald. // Met schoone Figueren, en een volkomen Register. // Te Leyden, // By Pieter vander Aa, Boekverkoper, 1706. // — Met Privilegie. (*De aanmerkenswaardigste Zee- en Landreizen*, deel 5, col. 31.) 1 f. n. c. p. l. t.

* * *

1411. — Naauw-keurige Aanteekeningen // Van // William Methold, // President van de Engelsse Maatschappy, // Gehouden op sijn // Voyagie, // In het Jaar 1619. — Aangaande de Koningrijken van Golconda, Tanassary, Pegu, Arecan // en meer andere Landen, geleegen langs de Kust van den Zeeboesem // van Bengale; als mede den Koop-handel, die door de Engelsse // in die Land-streeken gedreeven word. // Beneffens den Gods-dienst, Aart, Zeeden en Gewoontens ontrent de Stammen deser // Volkeren, Huuwelijken, Verbranding der Vrouwen met hare Mannen; ook // op wat wijse de Diamanten uyt des selfs Mijn aldaar gehaalt wor- // den; door den Schrijver selfs ondersogt en besien; // Van hem in het Engels beschreeven, en nu alder-eerst uyt // die Spraak vertaalt. // Met noodig Register en Konst-Printen verrijkt. // Te Leyden, // By Pieter Vander Aa, Boekverkoper. // — Met Privilegie. // In fol. — (*De aanmerkenswaardigste Zee- en Landreizen*, deel 6, col. 22).

1412 — Sevende Reys // Na // Oost-Indien, // Op kosten van de Engelse Maatschappy; // Door Kapiteyn // Antony Hippon, // Waar in naauw-keurig worden aangeweesen de Hoogtens // van de Son en Sterren, gelegenheyd der Dieptens, en // forgelijke Ondieptens, van verscheyde Zee-Havenen // in Indiën, op wat wijse de Klippen, Stranden, // Banken en andere Gevaarlijkheeden, omtrent // dese Kusten, zijn te mijden, en de Baayen en // Ree's, veylig konnen werden aangedaan // En om dat de bysondere voorvallen aan Land in de voorsz. // Reys zijn overgeslagen, so is hier bygevoegt het Dag-Register // Van // Pieter Williamson Floris, // Na // Patane en Siam; // Die voor Koopman op dit selfde Schip gevaren, en dit alles // met een bysondere naarstigheyd heeft opgeteekend; // ook een kort verhaal van de Op- en Ondergang // van Siam, en een voorval des Schrijvers met // den Gouverneur van Masulipatan. // Gedaan in het Jaar 1611 en vervolgens. // Nu aldereerst uyt het Engels vertaald. // Met noodig Register en Konst-Printen verrijkt. // Te Leyden, // By Pieter Vander Aa, Boekverkooper 1707. // Met Privilegie. // In-8. (*Naaukeurige Versameling der Gedenk-waardigste Reysen Na Oost en West-Indiën*, Vol. 96, pp. 42 + 2 ff. n. c. p. l. t.

1413. — Sevende Reys // Na // Oost-Indien, // Op Kosten van de Engelse Maatschappy; // Door Kapiteyn // Antony Hippon, // Waar in naauw-keurig worden aangeweesen de Hoogtens van de Son en // Sterren, gelegenheyd der Dieptens, en sorgelijke Ondieptens, van // verscheyde Zee-Havenen in Indiën, op wat wijse de Klippen, // Stranden, Banken en andere Gevaarlijkheeden, omtrent // dese Kusten, zijn te mijden, en de Baayen en // Ree's, veylig konnen werden aangedaan. // En om dat de bysondere voorvallen aan Land in de voorsz. Reys zijn overgeslagen, // so is hier by gevoegt het // Dag-Register // Van // Pieter Williamson Floris, // Na // Patane en Siam; // Die

voor Koopman op dit selfde Schip gevaren, en dit alles met een bysondere naarstig- // heyd heeft opgeteekend; ook een kort verhaal van de Op- en Ondergang van Siam, // en een voorval des Schrijvers met den Gouverneur van Masulipatan. // Gedaan in het Jaar 1611. en vervolgens. // Nu alder-eerst uyt het Engels vertaald. // Met noodig Register en Konst-Printen verrijkt. // Te Leyden, // By Pieter Vander Aa, Boekverkoper. // — Met Privilegie. // In-fol. (*De aanmerkenswaardigste Zee- en Landreizen*, Deel 6, col. 24). 1 f. n. c.

1414. — Journal of a March from Ava to Kendat, on the Khyendwen River, performed in 1831, by D. Richardson, Esq. Assistant Surgeon of the Madras Establishment, under the orders of Major H. Burney, the Resident at Ava. (*Jour. As. Soc. of Bengal*, II, Feb. 1833, pp. 59—70).

1415. — Abstract of the Journal of a Route travelled by Capt. S. F. Hannay, of the 40th Regiment Native Infantry, from the Capital of Ava to the Amber Mines of the Húkong valley on the South-east frontier of Assam. By Capt. R. Boileau Pemberton, 44th Regt. N. I. (*Ibid.*, VI, April, 1837, pp. 245—278).

1416. — Travels in South-Eastern Asia, embracing Hindustan, Malaya, Siam, and China; with notices of Numerous Missionary Stations, and a full account of the Burman Empire, by the Rev. Howard Malcom, of Boston, U. S. *London, Charles Tilt*, MDCCCXXXIX, 2 vol. in-12, pp. XI—324, VIII—364.

Cet ouvrage a eu de nombreuses éditions. La première est de Boston, 1839, 2 vol. in-12; — 1839, in-8; Edin., «People's Edition»; 10th amer. ed., Phil., 1857.

1417. — Travels in the Burman Empire. By Howard Malcom. Illustrated with a Map of South-Eastern Asia, and Wood Engravings. Edinburgh: William and Robert Chambers. 1840, in-8, pp. 82 à 2 col.

People's Edition.

1418. — Report on a Route from Pakung Yeh in Ava, to Aeng in Arracan. By Lieut. Trant, of the Q. M. G. Dept. (*Journ. of the As. Soc. of Bengal*, Vol. XI, Pt. II, No. 132, 1842, pp. 1136—1157).

1419. — Posthumous Papers bequeathed to the Honorable the East India Company, and Printed by Order of the Government of Bengal. — Journals of Travels in Assam, Burma, Bootan, Affghanistan and the Neighbouring Countries. — By the late William Griffith, Esq., F.L.S., ... — Arranged by John Mc Clelland, F.L.S., Surgeon, Bengal Service — Calcutta: Bishop's College Press, 1847, in-8, 3 ff. n. ch. + pp. XXXII—529.

Né à Ham Common, près de Kingston-upon Thames, 4 mars 1810; † 9 fév. 1845.

— Posthumous Papers.... Vol. II. — Itinerary Notes of Plants collected in the Khasyah and Bootan Mountains, 1837—38, in Affghanisthan and neighbouring countries, 1839 to 1841. — By the late William Griffith..... Calcutta: J. F. Bellamy, 1848, in-8, pp. LXIV—435 + pp. LXV—LXIX pour l'er.

1420. — Six months in British Burmah: or, India beyond the Ganges in 1857. By Christopher T. Winter. Richard Bentley, 1858, pet. in-8, pp. XII—282 + 3 ff. n. c.

1421. — Yule, voir *Relations de l'Angleterre.*

1422. — Up and Down the Irrawaddi; or The Golden Dagon: being Passages of Adventure in the Burman Empire. By J. W. Palmer, M.D., ... New and Revised Edition. New York: Rudd & Carleton, ... MDCCCLIX, pet. in-8, pp. X—311.

1423. — Four Years in Burmah. By W. H. Marshall, Esq., late Editor of the «Rangoon Chronicle». London: Charles J. Skeet, 1860, 2 vol. in-8, pp. VIII—322, IV—307.

1424. — Die Geschichte der Indochinesen. — Aus einheimischen Quellen von Dr. Adolf Bastian. Leipzig 1866, Otto Wigand, in-8, pp. XVI—576.

Birma — Pegu — Siam — Kambodia.

— Reisen in Birma in den Jahren 1861—1862. Von Dr. Adolf Bastian. Leipzig 1866, Otto Wigand, in-8, pp. XIII—521.

Forment les Vol. I & II de *Die Voelker des Oestlichen Asien. — Studien und Reisen von* Dr. Adolf Bastian.

1425. — Notes on the Burmese Route from Assam to the Hookoong Valley. By Henry Lionel Jenkins, Esq. (Communicated by F. A. Goodenough, Esq., F.R.G.S.) (*Proc. Roy. Geog. Soc.*, XIII, 1869, pp. 244—248).

1426. — An Abstract of a Trip in Burmah. From Mr. Cushing. (*Siam Repository*, Oct. 1869, Vol. I, Art. CXXIV, pp. 244—247).

1427. — Maulmain to Bangkok Overland. By C. H. Carpenter. (*The Phoenix*, III, No 25, July, 1872, pp. 3—5).

Du *Siamese Weekly News.*

1428. — The Land of the White Elephant. Travels, Adventures, and Discoveries in Burma, Siam, Cambodia, and Cochin-China By Frank Vincent, Jr., M.A. .... Illustrated with Maps, Plans, and Engravings. Third Edition. New York, Harper & Brothers, 1882, in-8, pp. XXIII—383.

1st ed., 1873; 2d. ed., 1881. — Notice: *Ocean Highways*, N. S., Vol. I, Jan. 1874, p. 427.

1429. — Two months in Burmah. By Frank Vincent, Jr. (*J. Am. Geog. Soc.*, VIII, 1876, pp. 162—187).

1430. — The Land of the White Elephant by Frank Vincent, Jr., M.A. New York, 1882. Notice par M. E.-A. Grattan, vice-président de la Société. (*Bull. Soc. roy. Géogr. Anvers*, VIII, 1883—1884, pp. 172—185).

1431. — A Narrative of Travel and Sport in Burmah, Siam, and the Malay Peninsula. By John Bradley. London: Samuel Tinsley, 1876, in-8, pp. VI—338.

1432. — Our Trip to Burmah. With Notes on that Country. By Surgeon-General Charles Alexander Gordon, M.D., C.B., ... London: Baillière, Tindall, and Cox, in-8, s. d. [1877], pp. XII—265.

1874—1875.

1433. — Excursions autour du monde. Les Indes, la Birmanie, la Malaisie, le Japon et les Etats-Unis par le Cte Julien de Rochechouart, Ministre plénipotentiaire. Ouvrage orné de gravures. Paris, E. Plon, 1879, in-18, pp. III—282 et 1 f. table.

1434. — Sport in British Burmah, Assam, and the Cassyah and Jyntiah Hills. With notes of sport in the Hilly Districts of the Northern Division, Madras Presidency, indicating the best localities in those countries for sport, with Natural History Notes, Illustrations of the People, Scenery, and Game, together with Maps to guide the traveller or sportsman, and hints on weapons, fishing tackle, etc., best suited for killing game met with in those provinces. By Lieut.-Colonel Pollok, Madras Staff Corps. With Illustrations. London: Chapman and Hall, 1879, 2 vol. in-8, pp. XIII + 1 f. n. ch. + pp. 253, VI + 1 f. n. ch. + pp. 230.

1435. — Wild Sports in Burma and Assam. By Colonel Pollok, late Staff Corps, and W. S. Thom, Assistant District Superintendent of Police, Burma. With Illustrations and Maps. London: Hurst and Blackett, 1900, in-8, pp. XX—507.

1436. — Im fernen Osten. Reisen des Grafen Bela Széchenyi in Indien, Japan, China, Tibet und Birma in den Jahren 1877—1880. Von Gustav Kreitner, k. k. Oberlieutenant und Mitglied der Expedition. Mit zweihundert Original-Holzschnitten und drei Karten. Wien, 1881. Alfred Hölder, k. k. Hof- und Universitäts-Buchhändler, in-8, pp. VIII—1013.

Gustav Kreitner, né à Odrau (Silésie autrichienne) 2 août 1848; † 21 nov. 1898; consul d'Autriche à Chang haï, 1883; consul à Yokohama, 1884. — Notice, *T'oung Pao*, No. 1, 1894, par G. S.[chlegel].

1437. — Langt Mod Ost. Rejseskildringer fra Indien, Kina, Japan, Tibet og Birma, af G. Kreitner. Deltager i Grev Béla Széchenyis Expedition i Aarene 1877—80. Med 194 Illustrationer og i Kort. Forlagsbureauet i Kjøbenhavn. (O. H. Delbanco. G. E. C. Gad. F. Hegel. C. C. Lose.) 1882, in-8, pp. 851.

1438. — A Winter Tour through India, Burmah and the Straits by H. E. Falk. London, Longmans & Co., 1880, pet. in-8, pp. VII—90.

1439. — Hinterindische Länder und Völker. — Reisen in den Fluszgebieten des Irrawaddy und Mekong; in Birma, Annam, Kambodscha und Siam. — Unter besonderer Berücksichtigung der neuesten Zustände in Birma bearbeitet von Friedrich von Hellwald. Zweite vermehrte Auflage. Mit 70 in den Text gedruckten Abbildungen und 4 Tonbildern. — Leipzig. Otto Spamer. 1880, in-8, pp. VIII—376.

Fait partie de la collection: *Das Neue Buch der Reisen und Entdeckungen. — Otto Spamer's Illustrirte Bibliothek der Länder- & Völkerkunde zur Erweiterung der Kenntniss der Fremde.* Unter Redaktion von Friedrich von Hellwald und Richard Oberländer.

1440. — Ein Besuch beim Könige von Birma. — Von Wilhelm Joest. Besonderer Abdruck aus der Kölnischen Zeitung. 1880. Köln, 1882, M. Du Mont-Schauberg, in-8, pp. 46.

1441. — Un Français en Birmanie ouvrage rédigé Sur ses Notes de Voyage par Le Cte A. Mahé de La Bourdonnais Ingénieur, Explorateur en Birmanie et Siam Membre de la Société Indo-Chinoise; et completé Par M. Gabriel Marcel Attaché à la Section géographique de la Bibliothèque Nationale. — Paris, Paul Ollendorff, [1883], in-12, pp. IV—244.

1442. — Un Français en Birmanie Ouvrage rédigé sur ses Notes de Voyage par le Cte A. Mahé de La Bourdonnais, Ingénieur, Explorateur en Birmanie et Siam, Membre de la Société Indo-Chinoise; et complété Par M. Gabriel Marcel Attaché à la Section géographique de la Bibliothèque nationale, in-12, pp. IV—244.

Sur la couverture extérieure: 2e édition, Paul Ollendorff, s. d. — Avant-Propos, 1er sept. 1883.

1443. — Un Français en Birmanie — Notes de voyage rédigées par le Comte A. Mahé de la Bourdonnais Ingénieur Explorateur en Birmanie et Siam.... Troisième édition revue et augmentée. — Paris, F. Fetscherin et Chuit, 1886, in-12, pp. IV—288.

— 4e édition. Paris, Jeandé, in-12, pp. IV—324.
— Paris, Delagrave, 1896, pp. 190. Illustrations d'A. Duplais-Destouches.

1444. — Journal of a Lady's Travels round the World. By F. D. Bridges.... With Illustrations from Sketches by the Author. London, John Murray, 1883, in-8, pp. XI + 1 f. n. c. + pp. 413.

Burmah — Rangoon — Canton — Japon — Pekin, etc.

1445. — *Mme L. Jacolliot. — Trois mois sur le Gange et le Brahmapoutre. Paris, Clavel, in-18 jésus, pp. 208 et grav., 3 fr.

1446. — Lettere del sig. Fea dalla Birmania. (*Bol. Soc. geog. Ital.*, 1885, pp. 589—594, 751—762, 855—856, 942—953) etc.

1447. — Leonardo Fea in Birmania. Par A. Brunialti. (*Geogr. per tutti*, V, 1895, pp. 337—8).

1448. — Quattro Anni fra i Birmani e le Tribù limitrofe — Viaggio di Leonardo Fea illustrato da 195 figure e da 3 tavole topografiche Pubblicato col concorso della Società Geografica Italiana. Ulrico Hoepli, Milano, 1896, in-8, pp. XVII—565 + 1 f. n. ch.

1449. — *Cosimo Bertacchi. La Birmania e il viaggio di Leonardo Fea. (*Mem. Soc. Geog. Ital.*, Roma, 1897, VI, pp. 241—285.)

1450. — Leonardo Fea ed i suoi Viaggi — Cenni biografici di R. Gestro. Genova, Tip. R. Istituto Sordomuti, 1904, in-8, pp. 60, carte et portrait.

Est. dagli *Annali del Museo Civico di Storia Naturale di Genova*, Serie 3^a^, Vol. I (XLI), 1904.
Pubblicazioni di Leonardo Fea, pp. 23—4.
Elenco delle memorie scientifiche in cui sono illustrate collezioni zoologiche fatte da Leonardo Fea in Birmania e nelle regioni vicine, pp. 25—34.

1451. — A Parson's Holiday; being an Account of a Tour in India, Burma, and Ceylon, in the Winter of 1882—83. By W. Osborn B. Allen, Vicar of Shirburn, Oxon. — Tenby: F. B. Mason, 1885, in-8, pp. VIII—228.

1452. — In Birmania — Note di Viaggio illustrate di Aristide Perucca Ex-Colonnello Birmano. 1886, G. B. Paravia, Roma—Torino—Milano—Firenze, in-8, pp. VII—110.

1453. — *Viaggio di Aristide Perucca nella Birmania centrale (1883—84). — I. Da Mandalè a Gnung-iuè. II. Da Gnung-iuè a Monè. (*Cosmos*, IX, 1886—88, Torino, pp. 78—88, 119—122).

1454. — Quinze jours en Birmanie, par M. E. Cavaglion. 1886. (*Tour du Monde*, 1892, II, pp. 385—400).

1455. — Verslag Eener zending naar Opper-Burma van J. F. Breijer, Kapitein van het Ned. Ind. Leger. (Met bijlagen en schetsen). — Uitgegeven met machtiging van Zijne Excellentie den Commandant van het Leger en Chef van het Department van Oorlog in Nederlandsch-Indie. in-8, pp. VII—IV—219.
Batavia, October 1887.

1456. — *J. F. Breijer. — Verslag eener zending naar Opper-Burma. (Met bijlagen en schetsen). (*Ind. militair Tijdschr.*, 1888 (19 Jahrg.) Nr. 1.)

1457. — Eighteen hundred miles on a Burmese Tat through Burmah, Siam, and the Eastern Shan States. By an ordinary British Subaltern, to wit Lieutenant G. J. Younghusband, Queen's own Corps of Guides. London: W. H. Allen, 1888, in-8, pp. 162, carte.

1458. — Overland from India to Upper Burma. By Major General J. J. H. Gordon, C.B. (*Ill. Naval & Milit. Mag.*, Feb. 1889, pp. 187—200.)

1459. — A Burmese Boat-Journey. By P. Hordern. (*Blackwood's Mag.*, CXLV, April 1889, pp. 557—560).

1460. — J. K. Knudsen: En Rejse i Rødkarenernes Land. — Med et forord af H. Nutzhorn samt billeder, kort og et facsimile. Kjøbenhavn, V. Pontoppidan, 1889, in-8, pp. XIV—98 + 1 f. n. ch.

1461. — Cinque anni in Birmania — Note del Maggiore Tarsillo Barberis Già nel Corpo degl'irregolari d'Africa, Membro della Società Teosofica di Madras (Adjar) India. — Antica casa editrice Dott. Francesco Vallardi, Milano, &c., s. d. [1889], in-4, pp. 201 + 1 f. n. c. p. l'ind. + ff. prél. n. c.

1462. — Tarsillo Barberis e le sue note sulla Birmania. (*Geogr. per tutti*, V 1895, p. 338).
Voir No. 1356.

1463. — Tarsillo Barberis. Par Dott. Lodovico Corio. (*L'Universo*, VI, 1896, pp. 257—258).
† 13 sept. 1896, à San Martino della Battaglia (Brescia).

1464. — *M. Barbaran-Tessari. Impressioni e memorie del mio viaggio nell' India e Birmania. Padova, Sacchetto, 1890, in-8.

1465. — På Budda's Veje Oplevelser og Meddelelser fra Burma ved Jens Kr. Knudsen — Med et forord af L. Schroder samt ti autotypier, tegninger at V. Jastrau (tildels efter fotografier) — Tre kort et facsimile udgivet af den Danske Mission i Bagindien — Kjøbenhavn, V. Pontoppidan, 1891, in-8, pp. x + 1 f. n. ch. + pp. 177.
Voir No. 243.

1466. — *B. F. — A Tour in Burma. (*Murray's Mag.*, Jan. 1891.)

1467. — Life and Travel in Lower Burmah A Retrospect by Deputy-Surgeon-General C. T. Paske late of the Bengal Army Edited by F. G. Aflalo.... London, W. H. Allen & Co., s. d., in-8, [1892], pp. VIII—265.

Notice: *Athenaeum*, 21 jan. 1893, p. 81.

1468. — Memorandum of a Tour in parts of the Amherst, Shwegyin, and Pegu districts by Taw Sein Ko, Government Translator, on special duty. — Rangoon: printed by the Supdt. Govt. Printing, Burma, Feby. 1892, br. in-8, pp. 14.

Voir sur la langue des Taungthus ou Pha-o qui paraît se rapprocher davantage de la langue des Talaing ou des Birmans plutôt que de celle des Shans.

1469. — Four years in Upper Burma. By W. R. Winston. London: C. H. Kelly, 1892, in-8, pp. XII—266.

1470. — De Rangoon a Mandalay. (*Geog. per tutti*, IV, 1894, pp. 91—93.)

1471. — Im Sattel durch Indo-China. — Von Otto E. Ehlers. Mit Illustrationen. Berlin. Allgemeiner Verein für Deutsche Litteratur. 1894. 2 vol. in-8, pp. 332, 301.

De la Serie XIX de l'*Allgemeiner Verein für Deutsche Litteratur.*

1472. — When we were Strolling Players in the East by Louise Jordan Miln. With Illustrations. London, Osgood, Mc Ilvaine and Co., 1894, in-8, pp. XIV—354.

Quelques articles avaient paru dans la *Pall Mall Gazette* et le *Pall Mall Budget.*

1473. — An Australian in China, being the Narrative of a Quiet Journey across China to British Burma. By G. E. Morrison..... London, Horace Cox, 1895, in-8.

Third Edition, 1902.

1474. — *H. Charmanne. Exploration commerciale en Birmanie. (*Recueil consulaire* [*belge*], XCII, 1896, pp. 286—328).

Tirage à part, 1896, pp. 45. — Voir nos. 46—47.

1475. — Among Pagodas and Fair Ladies An Account of a Tour through Burma by Gwendolen Trench Gascoigne. With numerous Illustrations. London, A. D. Innes & Co., 1896, in-8, pp. 312.

A small portion of this little book first made its appearance in the pages of *The Sporting and Dramatic News.*
Notice: *Athenaeum*, Dec. 19, 1896, p. 869.

1476. — Six Years in Burma by Kamakhya Nath Gupta. Published by the Author. Calcutta: K. B. Das, 1896, in-12, pp. 136 + 1 f. n. ch. er.

1477. — *T. Cook. Guide to Burma. London, 1896, pp. 56, obl. 8vo.

B. M. 10055. de. 8.

1478. — *Von der Forschungsexpedition Pottinger in Birma. (*Osterreichische Monatschrift* XXIII, p. 108).

1479. — En Birmanie — Lettre de M. E. Gallois. (*Soc. Géog. Lille*, *Bull.*, XXVII, 1897, 1er sem., pp. 115—120.)

1480. — *Eug. Gallois. En Birmanie. (*Rev. géog. intern.*, 1897, IV, pp. 395—410). — (*Bull. Soc. Géog. Lille*, 1897, XXVII, pp. 115—120.)

1481. — La Birmanie. — Les pagodes et les monastères. — Le cours de l'Irraouaddy. (*Comptes Rendus Soc. de Géogr.*, 1898, pp. 5—10).

1482. — Au Pays des Pagodes et des Monastères — En Birmanie par M. Eugène Gallois, Membre de la Société de Géographie — Ouvrage Orné de nombreuses cartes, photographies et dessins inédits de l'auteur. Paris, Ch. Delagrave, 1899, gr. in-8, pp. 118.

1483. — Au pays des Pagodes et des Monastères. Par Eugène Gallois. (*Rev. de Géog.*, XLIII, 1898, pp. 457—467).

1484. — Au pays des Pagodes et des Monastères. Par C. R. (*Rev. française*, XXIV, 1899, pp. 36—46).

Sur Eug. Gallois.

1485. — Wanderings in Burma by George W. Bird (Educational Department, Burma). — With Illustrations and Maps — First Edition — Bournemouth: F. J. Bright & Son, ... London: Simpkin, Marshall, Hamilton, Kent & Co., ... 1897, gr. in-8, 4 ff. n. ch. + pp. 410—IV.

1486. — Ein Zug nach Osten. — Reisebilder aus Indien, Birma, Ceylon, Straits Settlements, Java, Siam, China, Korea, Ostsibirien, Japan, Alaska und Canada von Moritz Schanz. Hamburg. W. Mauke Söhne, 1897, 2 vol. in-8, 1897.

Erster Band. — Reisebilder aus Indien, Birma, Ceylon, Straits Settlements, Java, Siam, pp. VIII—423.
Zweiter Band. — Reisebilder aus China, Korea, Ostsibirien, Japan, Alaska und Canada, pp. VI—424 + 1 f. n. ch.

1487. — Emile Roux Enseigne de Vaisseau — Aux Sources de l'Irraouaddi Voyage de Hanoï à Calcutta par terre, illustré de cent dessins ou gravures directes d'après les photographies rapportées par l'auteur. Hachette & Cie. 1897, gr. in-8, pp. 84 + 1 f. n. ch. p. l. tab.

Tiré du *Tour du Monde*. — Voir Henri d'Orléans au chap. *Les Routes de la Chine par la Birmanie*, No. 337 et seq.

1488. — Girolamo Civati. Par Dott. L. Corio. (*L'Universo*, VII, 1897, pp. 219—21).

1489. — With the Jungle Folk A Sketch of Brumese [sic] Village Life by E. D. Cuming. Illustrated by a Burmese Artist. London, Osgood, Mc Ilvaine & Co., 1897, in-8, pp. 400.

Voir nos. 362—363.

1490. — Picturesque Burma Past & Present by Mrs. Ernest Hart. London, J. M. Dent, 1897, in-8, pp. XIV—400.

Notices: *Academy*, LI, p. 471. — *Athenaeum*, 22d May, p. 673.

1491. — A Handbook for Travellers in India Burma and Ceylon including the Provinces of Bengal, Bombay, and Madras the Punjab, North-West Provinces, Rajputana, Central Provinces, Mysore, etc. The Native States, Assam, and Cashmere. Third edition With seventy-four Maps and Plans. London: John Murray, 1898, pet. in-8, pp. LXXXIX—484.

First edition, 1892. — Second edition, 1894.
Burma, pp. 413—439.
Notice: *Jour. Roy. Asiat. Soc.*, Oct. 1908, pp. 903—4.

1492. — Quaint Corners of Ancient Empires Southern India, Burma and Manila by Michael Meyers Shoemaker... Illustrated. G. P. Putnam's Sons, New York and London, The Knickerbocker Press, 1899, in-8, pp. XIX—212.

1493. — An English Girl's First Impressions of Burmah. — By Beth Ellis. — Wigan: R. Platt; London: Simpkin, 1899, pet. in-8, 4 ff. n. ch. + pp. 248.

1494. — Towards the Land of the Rising Sun Or, Four Years in Burma by Sister Katherine Published under the Direction of the Tract Committee. Society for Promoting Christian Knowledge, London, 1900, pet. in-8, pp. 160.

1495. — Comment j'ai parcouru l'Indo-Chine par Isabelle Massieu — Birmanie, États Shans, Siam, Tonkin, Laos — Préface de M. F. Brunetière, de l'Académie française — Ouvrage accompagné de 65 gravures et d'une carte. Paris, Plon, 1901, pet. in-8, pp. XII—404.

Notices: *La Géographie*, 15 juillet 1901, p. 80, par Charles Rabot. — *Bul. Comité Asie française*, juillet 1901, p. 179. — Voyage d'une Française dans l'Indo-Chine par Jules Leclercq Ancien Président de la Société royale belge de Géographie (Extrait de *La Revue Générale*, nov. 1901). Bruxelles, Oscar Schepens, 1901, in-8, pp. 12.

1496. — Mme Isabelle Massieu. — Une Française au Ladak. — Une colonie anglaise. Birmanie et Etats shans. (*Revue des Deux Mondes*, 1er juil. 1897, 15 sept. 1899, pp. 397—416).

1497. — De Mandalay à Hué. Par Mme I. Massieu. (*Bul. Soc. Géog. com.*, XX, 1898, pp. 530—534).

1498. — Burma by Max and Bertha Ferrars. London, Sampson Low, 1900, in-4, pp. XII—237. Ill.-Carte.

Notes on Burmese Music; by Mr. P. A. Mariano, pp. 210—1.

1499. — Burma by Max. and Bertha Ferrars. Second Edition. London, Sampson Low, 1901, in-4, pp. XII—237.

Voir no. 53.

1500. — *O. von der Heyde. — Forstliche Reisebilder aus Burma (Hinterindien). (*Zeitschft. f. Forst- und Jagdwesen*, Berlin, XXXIII, 1901, pp. 339—365).

1501. — *Ten Thousand Miles through India and Burma. By Cecil Headlam. London, Dent, 1903, in-8.

1502. — Further India being the Story of Exploration from the earliest Times in Burma, Malaya, Siam, and Indo-China. By Hugh Clifford, C.M.G. ... With Illustrations from Drawings, Photographs, and Maps. And Maps by J. G. Bartholomew. London, Lawrence and Bullen, 1904, in-8, pp. XI—378.

Fait partie de la collection: *The Story of Exploration edited by J. Scott Keltie,...*
Notice: *Geographical Journal*, XXV, April 1905, pp. 445—6. — *Lond. & China Telegraph*, Oct. 10, 1904.

1503. — En Birmanie. Par Lucien Bourgogne. (*Autour du Monde par les Boursiers de Voyage de l'Université de Paris*, 1904, pp. 27—71).

1504. — A Yankee on the Yangtze being a Narrative of a Journey from Shanghai through the Central Kingdom to Burma by William Edgar Geil.... With one hundred full-page illustrations. London, Hodder and Stoughton, MCMIV, in-8, pp. XV—312.

1505. — The Silken East A Record of Life and Travel in Burma. By V. C. Scott O'Connor Comptroller of Assam With 400 Illustrations including 20 coloured Plates by J. R. Middleton, Mrs. Otway Wheeler Cuffe and Saya Chone. London: Hutchinson & Co., 1904, 2 vol. in-8.

1506. — *Une croisière en Extrême-Orient, par le Comte de Marsay. Paris, Delagrave, 1904, in-16, pp. 272.

1507. — *The Burma Route Book. Part I. Routes in Northern Burma. Compiled by Captain M. C. Nangle, for the Intelligence Branch, Quarter-Master General's Department, Simla. 1903. Calcutta, 1904, ... pp. 206. Index Map.

1508. — Among the Burmans A record of fifteen years of work and its fruitage By Henry Park Cochrane. Illustrated. New York, Chicago, ... Fleming H. Revell Co., in-8, pp. 281.

1509. — André Chevrillon — Sanctuaires et Paysages d'Asie — Ceylan bouddhique — Le matin à Bénarès — La Sagesse d'un Brahme — La mort à Bénarès — Le Bouddha birman. Paris, Hachette, 1905, in-16, pp. 361.

XVI. — Commerce et Navigation.

1510. — Calculations for Burmah Produce. London: Carter and Bromley, 1858, in-4, pp. 110.

1511. — Report on the Trade and Customs of British Burma 1872—1873. — Chapter I. General Review of Trade by Sea and Land. (*Siam Repository*, Vol. 6, April 1874, pp. 194—195).

1512. — Burma. (*Ibid.*, Vol. 6, April 1874, art. 46, pp. 193—194).

1513. — Burmah-Rangoon Customs Department. (*Ibid.*, Vol. 6, Jan. 1874, art. 18, pp. 64—65).

Extrait du «*Friend of Burmah*».

1514. — *Papers connected with the Development of Trade between British Burmah and Western China, and with the Mission to Yunnan of 1874—75. 1876, in-folio.

Voir nos. 380—401.

1515. — In the Privy Council on Appeal from the Court of the Recorder of Rangoon. — Between The Bombay Burmah Trading Corporation «limited», (Defendants). Appellants. And Mirza Mahomed Ally Sherazee, (Plaintiff) The Burmah Company «limited», (Co-Plaintiffs).... Respondents. — Date of Judgment of the Recorder of Rangoon.... 4th November 1876. — Date of Application by Appellants for leave to Appeal to Her Majesty in Council, ... 19th March 1877. — Rangoon: British Burmah Press. — 1877, 2 vol. in-4, pp. 232 + lxxxv, 28.

1516. — Le commerce extérieur de la Birmanie indépendante. (*Ann. de l'Ext. Orient*, 1885—1886, VIII, pp. 172—176).

1517. — La Birmanie. (*Ibid.*, 1885—1886, VIII, p. 283).

1518. — *Report on the Trade between Burma and the adjoining Foreign Countries for the Three Years ending the 31st March 1890. Rangoon, 1890, in-folio. Map.

1519. — *L. Vossion. — Études statistiques. La Birmanie... Paris, Challamel aîné, 1895, in-8, pp. 30. — Voir no. 1542.

1520. — *Victor Zollikofer. — Handel und Industrie von Burma. (*Export*, Berlin, 1896, XVIII, pp. 637—8, 691—4).

1521. — *The Trade of Burmah, 1897—1898. (*Board of Trade Journal*, XXVI, June 1899, p. 668).

1522. — *Memorandum on the Trade between Burma and adjoining Foreign Countries, for the year ending 31st March 1900. Containing the exports and imports of Trade between Burma and adjoining Foreign Countries for the year 1899—1900. Compiled by the Government of Burma. 1900, in-fol.

1523. — *Note on the Transfrontier Trade of Burma for the year 1900—1901. Compiled by the Financial Commissioner, Burma. 1901, in-fol.

1524. — *Report (or Memorandum) on the Internal Trade of Burma for the years 1889—90, 1891—92, 1892—93, and 1893—94. Rangoon, 1890—94, in-folio.

1525. — *Memorandum on the Internal Trade of Burma for the year ending March 31, 1897. Rangoon, 1897. — Carte.

1526. — *Report on the Trade and Navigation of Burma for the year 1888—89, with Memorandum on the Inland Trade. Rangoon, 1889, in-folio.

1527. — *Report on the Trade and Navigation of Burma for the year 1889—90. Rangoon, 1890, in-folio.

1528. — Rules, Notifications, and Orders under the Sea Customs Act, VIII of 1878. — Rangoon: Printed by the Supdt., Govt. Printing, Burma. February 1894, in-8, pp. 21.

1529. — Rules for the Port of Akyab. — Rangoon: Printed by the Supdt., Govt. Printing, Burma, Jany. 1896, in-8, pp. 11.

1530. — Rules for regulating Passenger Boats and other Boats plying in the Port of Akyab. Rangoon: Printed by the Supdt., Govt. Printing, Burma. Jany. 1896, in-8, pp. 3.

1531. — The Moulmein Port Manual. — A Collection of Rules and Orders specially concerning the Port of Moulmein. First Edition. — Rangoon: Printed by the Supdt., Govt. Printing, Burma. 1898, in-8, pp. III—59.

1532. — *Report on the Trade and Navigation of Burma. Annual Review on the Trade of Burma. Compiled by the Government of Burma. in-fol.

For the years 1899—1900, 1900—1901.

1533. — *Report on the Government Steamers, Vessels and Launches in Burma. Compiled by the Government of Burma. in-fol.

For the years 1899—1900, 1900—1901.

1534. — *Thirty-fourth Annual Report on the Light-houses and Light Vessels off the coast of Burma for the year 1900—1901. Compiled by the Government of Burma. 1901, in-fol.

1535. — *Annual Statement of the Sea-borne Trade and Navigation of Burma for the year ending 31st March 1900. By the Chief Collector of Customs, Burma. 1901. in-fol. — Vol. II. — Coasting, in-fol.

1536. — Le commerce de la Birmanie par terre. (*Bull. Com. Asie française*, Mai 1901, pp. 81—82).

D'après le rapport de M. R. Monnet, vice-consul de France à Rangoun.

1537. — *Annual Statement of the Sea-borne Trade and Navigation of Burma for the year 1900—1901. Part I — Foreign. — Part II — Coasting. By the Chief Collector of Customs, Burma. 1902, in-fol.

1538. — La Birmanie, sa situation économique. Le Commerce français. Par J. Claine. (*Bul. Soc. Géog. com.*, XXIII, 1901, pp. 673—4).

1539. — Le Commerce de la Birmanie en 1901—1902. (*Bull. Com. Asie française*, Juin 1903, p. 273).

D'après un Rapport de M. Claine, consul français à Rangoon.

1540. — Le Commerce de la Birmanie par terre en 1902—1903. (*Ibid.*, Nov. 1903, p. 514).

XVII. — Relations étrangères.

1) Divers.

1541. — Burmans in Siam. (*Siam Repository*, Vol. 4, July 1872, pp. 362—3).

1542. — Etudes sur l'Indo-Chine — Birmanie et Tong-Kin Par Louis Vossion Ancien Officier Chargé de mission scientifique en Birmanie par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts Officier d'Académie. — Extrait de la *Nouvelle Revue* du 15 janvier 1880 — Paris Challamel Ainé, Editeur — 1880, in-8, pp. 32. — Voir no. 1519.

1543. — Kula. By R. C. Temple. (*Ind. Antiq.*, XXVII, 1898, pp. 27—8).

2) Chine.

1544. — Voir *Marco Polo.*

1545. — Mémoires très intéressantes (*sic*) sur le Royaume de Mien de Mgr. Claude de Visdelou, évêque de (Claudiopolis). Traduction du Chinois. (*Revue de l'Extrême Orient*, T. II, Nos. 1 & 2, 1883, pp. 72—88).

Ces mémoires sur le Pegou ont été publiés par M. Henri Cordier d'après le recueil ms *Add.* 16918 du British Museum.

1546. — Description du royaume de Laos et des pays voisins, présentée au roi de Siam en 1687, par des ambassadeurs du roi de Laos. (*Nouv. Jour. As.*, X, 1832, pp. 414—421).

— Extrait d'une Relation de quatre Chinois transalpins qui, avec vingt ou trente mille individus de la province de Yun nan, s'étaient réfugiés dans l'Ava et dans le Pégu, et ensuite dans le Siam, pour ne pas être forcés à se raser les cheveux, selon l'usage des Tatares. An 1687. (*Nouv. Jour. As.*, pp. 421—438).

Ces deux mémoires envoyés par le P. de Visdelou et publiés par Klaproth sont, ainsi que les notes qui les accompagnent, fort intéressants à cause des renseignements qu'ils renferment sur les fleuves du Yun nan et de la péninsule indo-chinoise.

1547. — Wars between Burmah and China, described by Marco Polo, and by Burmese historians. By E. C. Bridgman. (*Chin. Rep.*, IX, 1840, pp. 134—42).

— Narrative of a four years' war between Burmah and China: translated from the Burmese Chronicles by Colonel Burney. (*Ibid.*, pp. 169—90).

— Embassies between the Court of Ava and Peking: translated from Burmese Chronicles, by lieut.-col. H. Burney, late resident in Ava. (*Ibid.*, pp. 437—83).

1548. — 乾隆征緬甸記. — Histoire de la Conquête de la Birmanie par les Chinois, sous le règne de Tçienn Loñg (Khien long), traduite du chinois par M. Camille Imbault-Huart. (*Jour. As.*, sér. VII, XI, Fév.-Mars 1878, pp. 135—178).

Ext. du *Cheng Wou ki* 聖武記. — Voir *Bib. Sinica*, col. 632—633.

1549. — Burmah, or Mien. By Bonnet-Rouge (*N. C. Herald*, Dec. 12, 1886, pp. 678—679).

1550. — La Birmanie et la Chine. Par M. d'E.[strey] (*Ann. de l'Ext. Orient*, 1886—1887, IX, pp. 169—174).

1551. — China and Burmah. By Professor Robert K. Douglas. (*The As. Quart. Review*, January, 1886. Vol. I, No. 1, pp. 141—164).

1552. — China and Burmah. By E. H. Parker. (*China Review*, XVI, pp. 122—23).

1553. — Burmah *v.* China. By E. H. Parker. (*Ibid.*, XVIII, No. 4, p. 264).

1554. — Burma with special Reference to her Relations with China by Edward Harper Parker, H. M. Consul, Kiung chow, officiating Adviser on Chinese Affairs in Burma. — Printed and published at the «Rangoon Gazette» Press. — 1893, in-12, pp. 3, 103.

1555. — Digest of the Yung-ch'ang Annals on Burma. By E. H. Parker, Esq., Late Adviser on Chinese Affairs in Burma. Simla: Printed at the Government Central Printing Office. 1894, in-fol., pp. 7 + 2 ff. de chinois.

1556. — E. H. Parker. — Burma's supposed «Tribute» to China. (*As. Quart. Review*, VI, 1898, pp. 152—173).

1557. — Une ambassade chinoise en Birmanie en 1406. Par Ed. Huber. (*Bull. Ecole française Extrême Orient*, IV, Nos. 1 et 2, Janvier-Juin 1904, pp. 429—32).

3) Angleterre.

Généralités.

1558. — Historical Review of the Political Relations between the British Government in India and the Empire of Ava; from the earliest date on record to the end of the year 1834: compiled by G. T. Bayfield, Esq., Acting Assistant to the Resident in Ava, and revised by Lieutenant-Colonel Burney, British Resident. — Calcutta: Samuel Smith and Co., 1835, in-4, pp. 75.

1559. — Burmah: British relations with that Country; Travels in the interior among the Singphos near Ásám and towards the Chinese frontier; Revolution in the Government. By E. C. Bridgman. (*Chin. Rep.*, VI, 1837, pp. 250—3).

1560. — Burmah and the Burmese. In Two Books. By Kenneth R. H. Mackenzie,... London: George Routledge and Co., 1853, pet. in-8, pp. XI—212.

1561. — Our Burmese Wars and Relations with Burma: being an abstract of military and political operations 1824—25—26, and 1852—53. With various local, statistical, and commercial information, and a summary of events from 1826 to 1879, including a sketch of King Theebau's progress. By Colonel W. F. B. Laurie, author of «Rangoon» and «Pegu» narratives of the second Burmese War. London, W. H. Allen & Co., Publishers to the India Office, 1880, in-8, pp. XX—487.

1562. — Joseph Chailley-Bert. Les Anglais en Birmanie. (*Rev. des Deux Mondes*, CVIII, Dec. 15, 1891, pp. 842—881; CIX, 1er janv. 1892, pp. 43—85; CX, 15 avril 1892, pp. 877—921).

1563. — *Joseph Chailley-Bert. La colonisation de l'Indo-Chine. Paris, Colin, pp. 398.

1564. — *A Collection of Treaties, Engagements, and Sanads relating to India and neighbouring Countries. Compiled by C. U. Aitchinson, B.C.S., Under-Secretary to the Government of India in the Foreign Department. Third Edition, 1892, gr. in-8.

Vol. I. — The Bengal Presidency, Assam, Burma, and the Eastern Archipelago.

1565. — Historique abrégé des relations de la Grande-Bretagne avec la Birmanie par Henri Cordier. Paris, Ernest Leroux, 1894, br. in-8, pp. 28.

On lit au verso du titre: «Tiré à 100 exemplaires sur papier glacé, et 100 exemplaires Van Gelder».
Avait paru dans la *Revue d'histoire diplomatique*.... Huitième année. — No. 1, Paris, E. Leroux, 1894, pp. 28—55.
Notice: *China Review*, XXI, No. 4, pp. 278—280, by E. H Parker.

1566. — The Story of Burma by Ernest George Harmer. London, Horace Marshall & Son, s. d. [1902], in-16, pp. 211.

Collection *The Story of the Empire* edited by Howard Angus Kennedy.

Mission d'Edward Fleetwood (1695).

1567. — Embassy of Mr. Edward Fleetwood to Ava, 1695. (Dalrymple, *Orient. Repertory*, II, pp. 5—404).

Suivi des Instructions données par Nath. Higginson, Lieut.-général de l'Inde, à Thomas Bowyear, pp. 396—404.

George Baker (1755).

1568. — Capt. George Baker's Account of the City of Pegu. (*Ibid.*, I, Int. Second number, pp. I—II).

— Captain George Baker's Observations at Persaim and in the Journey to Ava and Back, 1755. (*Ibid.*, I, pp. 133—142).

— Captain George Baker's Journal of a Joint Embassy to the King of the Bûraghmahns. (*Ibid.*, pp. 143—162).

— A Short Character of the King of the Bûraghmahns. (*Ibid.*, pp. 163—8).

— Short Account of the Buraghmah Country, by Captain George Baker. (*Ibid.*, pp. 169—176).

— Account of the English Proceedings at Dagoon. (*Ibid.*, pp. 177—200).

Mission de l'Enseigne Lester (1757).

1569. — Ensign Lester's Embassy to the King of Ava, 1757. (*Ibid.*, pp. 201—22).

— Treaty concluded with the King of Ava, 28th July 1757. (*Ibid.*, pp. 223—6).

Affaire de Negraïs (1759).

1570. — Letter concerning the Negrais Expedition; and concerning the adjacent Countries. By A. Dalrymple. (*Ibid.*, pp. 97—128).

— The Consequence of Settling an European Colony on the Island Negrais. (*Ibid.*, pp. 129—132).

— Account of the Loss of Negrais, 1759. (*Ibid.*, pp. 343—350).

Mission du Cap. Alves (1760).

1571. — Capt. Walter Alves's Proceedings in Ava, on an Embassy, 1760. (*Ibid.*, pp. 351—393).

Divers.

1572. — Brief Account of the Trade of Arracan, 1761, by Mr. William Turner. (*Ibid.*, pp. 227—8).

Nagore, 7th July, 1761.

1573. — Translation of a Letter, from the King of the Búraghmahns, to the Governor of Madrass. October 1760. (*Ibid.*, pp. 394—5).

1574. — Antonio the Linguist, To the Honourable George Piggot, Esq. Governor of Fort St. George. Persaim, 24th Nov. 1760. (*Ibid.*, p. 396).

1575. — Translation of a Letter from Maugee Norata, Prince of Persaim, &c. To the Honourable George Pigot, Esq. President and Governor of Fort St. George. (Dalrymple, *Oriental Repertory*, I, pp. 397—8).

Mission du Cap. Michael Symes (1795).

1576. — An Account of an Embassy to the Kingdom of Ava, sent by the Governor-General of India, in the year 1795. — By Michael Symes, Esq. Major in His Majesty's 76th Regiment. — London: Printed by W. Bulmer and Co., ... and sold by Messrs. G. and W. Nicol...; and J. Wright, ... 1800, in-4, pp. XXIII—504. Cartes et gravures.

1577. — An Account of an Embassy to the Kingdom of Ava, in the year 1795. By Lieut.-Colonel Michael Symes; to which is now added, a narrative of the late military and political operations in the Birmese Empire. With some account of the present condition of the country, its Manners, Customs and Inhabitants. In two volumes. Edinburgh: Printed for Constable and Co. 1827, 2 vol. in-12, pp. XVIII—312, VII—233—87. Les 87 dernières pages sont occupées par: A Narrative of the late military and political operations in the Birmese empire, with some account of the present condition of the country, its Manners, Customs and Inhabitants. By Henry G. Bell, Esq. Edinburgh: Printed for Constable and Co. 1827.

Ces ouvrages forment les vol. VIII et IX de *Constable's Miscellany*.

1578. — Embassy to Ava; sent by the Governor general of India in the year 1795. By Michael Symes, Esq. Lieutenant Colonel in His Majesty's 76th Regiment. (*General Collection of Voyages and Travels*, by John Pinkerton, London, 1811, IX, pp. 426—572).

1579. — Relation de l'ambassade anglaise, envoyée en 1795 dans le royaume d'Ava, ou l'empire des Birmans; par le major Michel Symes, chargé de cette ambassade. Suivie d'un Voyage fait, en 1798, à Colombo, dans l'Ile de Ceylan, et à la Baie de Da Lagoa, sur la côte orientale de l'Afrique; — de la Description de l'Ile de Carmcobar et des Ruines de Mavalipouram; traduits de l'anglais avec des notes, par J. Castéra. Avec une Collection de 30 Planches in-4°, gravées en taille-douce par J. B. P. Tardieu, dessinées sur les lieux sous les yeux de l'Ambassadeur. A Paris, chez F. Buisson. An IX (1800), 3 vol. in-8, pp. VII—380, 396, 318.

L'Atlas contient 2 cartes et 28 grav. gravées par J. B. Tardieu, Delignon, Niquet et Delvaux.

1580. — Gesandschaftsreise nach dem Königreiche Ava im Jahre 1795 auf Befehl des General-Gouverneurs von Ostindien unternommen vom Major M. Symes. Nebst Einleitung in die Geschichte von Ava, Pegu, Arracan, Beschreibung des Landes und Bemerkungen über Verfassung, Sitten und Sprache der Birmanen. — Aus dem Englischen mit Vorrede und Anmerkungen von Dr. Hager. — Nebst einer Karte und neun Kupfern. — Hamburg, 1800, bei B. G. Hoffmann. in-8, pp. XVI—479, carte.

1581. — Gesandtschaftsreise nach dem Kônigreiche Ava, im Jahre 1795 auf Befehl des General-Gouverneurs von Ostindien unternommen vom Major M. Symes. Nebst einer Einleitung in die Geschichte von Ava, Pegu, Arracan, Beschreibung des Landes und Bemerkungen über die Verfassung, Sitten und Sprache der Birmanen. — Aus dem Englischen mit Vorrede und Anmerkungen von Dr. Hager. — Mit 1 Karte und 6 Kupfern. — Berlin und Hamburg. 1801, in-8, pp. 434 + 1 f. n. c.

1582. — *M. Symes. — Relazione dell' Ambasciata inglese, spedita nel 1795 nel Regno d'Ava o nell' Impero dei Birmani. Tradotto dal francese da Giuseppe Carozzi con una carta geografica e rami colorati. Milano, Raccolta di viaggi Sonzogno, 1813, 4 vol. in-16.

Mission de Hiram Cox (1796—1798).

1583. — Journal of a Residence in the Burmhan Empire, and more particularly at the Court of Amarapoorah. — By Capt. Hiram Cox, of the Honourable East India Company's Bengal native infantry. London: John Warren and G. and W. B. Whittaker, MDCCCXXI, in-8, pp. VIII—431. Planches color.

1584. — Voyage du Capitaine Hiram Cox dans l'empire des Birmans, avec des notes et un essai historique sur cet empire, les peuples qui occupent la presqu'île au-dela du Gange, et sur la Compagnie anglaise des Indes orientales. Par A.-P. Chaalons d'Argé, Attaché à la Bibliothèque du Depôt de la guerre. Orné de figures, de costumes coloriés, et de la carte du théâtre de la guerre entre ce peuple et les Anglais. Paris, Arthus Bertrand, 1825, 2 vol. in-8, pp. CLVI—202, 420.

1585. — Voyage du Capitaine Hiram Cox dans l'Empire des Birmans, avec des notes et un essai historique sur cet Empire les peuples qui occupent la presqu'île au-dela du Gange, et sur la Compagnie anglaise des Indes orientales par A.-P. Chalons d'Argé. Deuxième édition, ornée de cartes, figures et costumes coloriés. Paris, Arthus Bertrand, 1841, in-8, pp. XI—CLVI—210, 402.

1586. — Viaje al imperio de los Birmanes, por el capitan Hiran Cox. (N. Fernandez Cuesta, *Nuevo Viajero Universal*, II, Madrid, 1860, pp. 290—313).

***

1587. — Memorandum on the subject of an Embassy to Ava. (*Asiatic Annual Register*, 1807, *Miscel.*, pp. 146—150).

Première guerre birmane.

Déclarée 5 mai 1824. — Traité de Yandabou, 21 février 1826.

1588. — *Coloured Illustrations of the War in Rangoon in 1824, a series of 24 large and finely coloured plates, illustrating Storming of Stockades, Naval Engagements, Landing of the Forces, Indian Pagodas, Temples, etc., 1826.

1589. — Two Years in Ava. From May 1824, to May 1826. By an Officer on the Staff of the Quartermaster-General's Department. London: John Murray, MDCCCXXVII, in-8, pp. XVI—455. Maps and plate.

By Capt. Thomas Abercrombie Trant.

1590. — Narrative of the Captivity of an Officer, who fell into the hands of the Burmāhs during the late war. Madras: Printed at the Asylum Press, 1827, in-8, pp. II—145.

By Captn Bennett, 1st or Royal Reg^t of Inf^y.

1591. — Narrative of the Burmese War, detailing the Operations of Major-general Sir Archibald Campbell's Army, from its Landing at Rangoon in May 1824, to the conclusion of a Treaty of Peace at Yandaboo, in February 1826. By Major Snodgrass, Military Secretary to the Commander of the Expedition, and Assistant Political Agent in Ava. — London: John Murray, MDCCCXXVII, in-8, pp. XII—319.

1592. — Medical Sketch of the Topography of the South-Eastern Part of the Chittagong District, and of the Sickness which has lately prevailed to a serious extent among the troops serving therein. By A. Macdougall, M.D. — Presented March 6, 1824. (*Trans. Medical and Phys. Soc. Calcutta*, I, 1825, pp. 190—8).

1593. — On the Endemic Fever of Arracan, with a Sketch of the Medical Topography of that Country. By J. Grierson, Esq. — Presented Sept. 3, 1825. (*Ibid.*, II, 1826, pp. 201—219).

1594. — Sketch of the Medical Topography of Arracan, and Observations on the Diseases prevalent there, embracing a Period from the 1st of April 1825, to 20th January 1826. By R. N. Burnard, Esq. — Presented June 3, 1826. (*Ibid.*, III, 1827, pp. 25—85).

1595. — Remarks on the Sickness which prevailed among the European Troops in Arracan, in 1825, and on the Medical Topography of that Country. By W. Stevenson, Esq. Jun. — Presented Aug. 5, 1826. (*Ibid.*, pp. 86—127).

1596. — On the Diseases which prevailed among the British Troops at Rangoon. By G. Waddell, M.D. — Presented July 1, 1826. (*Ibid.*, III, 1827, pp. 240—80).

1597. — Documents illustrative of the Burmese War. With an Introductory Sketch of the Events of the War, and an Appendix. — Compiled and edited by Horace Hayman Wilson, Esq. — Calcutta: From the Government Gazette Press, by G. H. Huttmann, 1827, in-4, 4 ff. n. ch. + pp. 96 + 248 + LXXXIII, carte.

1598. — Vergrosserung der brittischen Macht in Indien auf Kosten der birmanischen Reichs. (Mit einer Charte). (*Das Ausland*, 1828, Nos. 72, pp. 285—7, 73, pp. 291—92, 74, pp. 294—5).

1599. — Reminiscences of the Burmese War, In 1824—5—6. (Originally published in the Asiatic Journal.) By Capt. F. B. Doveton, late First Madras European Fusiliers, an Eye-Witness. With Illustrations, from Original Sketches

by the Author. London: Allen and Co., Taunton: Printed by W. A. Woodley. — 1852, pet. in-8, pp. VIII—375.

1600. — Reminiscences of the Burmese War, In 1824—5—6. (Originally published in the Asiatic Journal.) By Capt. F. B. Doveton, late First Madras European Fusiliers, an Eye-Witness. With Illustrations, from Original Sketches by the Author. London: Allen and Co., 1852, pet. in-8, pp. VIII—375.

Même éd. avec des titres différents.

1601. — Political Incidents of the First Burmese War. By Thomas Campbell Robertson, late of the Bengal Civil Service. London: Richard Bentley, 1853, in-12, pp. VII—252, carte.

1602. — A Personal Narrative of Two Years' Imprisonment in Burmah, 1824—26. By Henry Gouger. With Illustrations. London: John Murray, 1860. in-12, pp. XII—327.

1603. — A Personal Narrative of Two Years' Imprisonment in Burmah. By Henry Gouger. With Illustrations. — Second edition. — London: John Murray, 1862. in-12, pp. XII—345.

Avec l'addition d'un nouveau chapitre.

1604. — An unpublished Document relating to the first Burmese War. Preface by R. C. Temple. (*Ind. Antiq.*, XXVI, 1897, pp. 40—7).

1605. — The Arracan Expedition, 1825: From the Diary of an Artillery Officer. First Burmese War, 1824—6. (*Proc. of the R. Artillery Inst.*, 1900, Vol. XXVII, pp. 65—74, carte).

1606. — Marching to Ava, a Story of the First Burmese War by Henry Charles Moore — Illustrated — London, Gall and Inglis, s.d. [1904], pet. in-8, pp. 318.

Mission de John Crawfurd (1826).

1607. — Brief Narrative of an Embassy from the Governor-General of India to the King of Ava, In 1826—27; with Commercial Notices of our new Provinces on the Eastern coast of the Bay of Bengal. And an Appendix, giving an Account of the new Settlement of Amherst. By a member of the Embassy. London: Smith Elder, and Co., 1827, in-8, pp. 35.

1608. — Journal of an Embassy from the Governor General of India to the Court of Ava. By John Crawfurd... late Envoy. With an Appendix containing a Description of fossil Remains by Professor Buckland and Mr. Clift. London, 1829, in-4.

1609. — Journal of an Embassy from the Governor General of India to the Court of Ava. By John Crawfurd, Esq. F.R.S. F.L.S. F.G.S. &c. late Envoy. With an Appendix, containing a Description of fossil Remains by Professor Buckland and Mr. Clift. Second edition. In two volumes. London: published for Henry Colburn, by R. Bentley; Bell and Bradfute, Edinburgh; and John Cumming, Dublin. 1834, 2 vol. in-8, pp. x—541, 319—163, Carte et pl.

Deuxième guerre birmane (1852).

1610. — The recent Operations of the British Forces at Rangoon and Martaban. By the late Rev. Thomas Turner Baker, B.A. Chaplain and Naval Instructor of H. M. S. «Fox». London, Thomas Hatchard, 1852, in-8, pp. VII—78.

1611. — Six Months at Martaban during the Burmese War; and an Essay on the Political Causes which led to the Establishment of British Power in India. By an Officer in active Service on the spot. London: Partridge, Oakey & Co., s. d., in-12, pp. 131.

1612. — The Second Burmese War. A Narrative of the Operations at Rangoon. in 1852. By William F. B. Laurie, Lieut., Madras Artillery, Author of «Orissa and the temple of Jagannath», etc. With Illustrations, by Officers of the Force serving in Burmah. London: Smith, Elder & Co., Bombay: Smith, Taylor & Co. 1853, in-8, pp. XII—280.

1613. — Pegu, being a Narrative of Events during the Second Burmese War, from August 1852 to its conclusion in June 1853. With a Succinct Continuation down to February 1854. By William F. B. Laurie, Lieut., Madras Artillery, Author of «a Narrative of the operations at Rangoon in 1852», etc. etc. With Plans and Sketches, by Officers of the Force serving in Burmah. London: Smith, Elder & Co., Calcutta: Thacker, Spink and Co., Madras: Bainbridge and Co., Bombay: Smith, Taylor and Co. MD.CCC.LIV, in-8, pp. XI—535.

Mission de Arthur Phayre (1855).

1614. — Narrative of Major Phayre's Mission to the Court of Ava, with Notices on the Country, Government, and People. Compiled by Capt. H. Yule. Printed for submission to the Government of India. Calcutta, J. Thomas..... 1856, in-4, pp. XXIX + 1 f. n. ch. p. l. er. + pp. 315 + pp. CXIV + pp. IV and pp. 70.

Les dernières pp. IV—70 renferment: Notes on the Geological features of the banks of the River Irawadee and on the Country north of the Amarapoora, by Thomas Oldham.... Calcutta, 1856.

1615. — A Narrative of the Mission sent by the Governor-general of India to the Court of Ava in 1855, with Notices of the Country, Government, and People. By Captain Henry Yule, Bengal Engineers, F.R.G.S., late Secretary to the Envoy (Major Phayre), and Under-Secretary (D.P.W.) to the Government of India. With Numerous Illustrations. London: Smith, Elder, and Co. 1858, gr. in-8, pp. VI—391, carte.

— Arthur Purves Phayre, Lieut. General Sir, C.B., K.C.S.I., G.C.M.G. (*Proc. R. Geog. Soc.*, VIII, 1886, pp. 103—112).

Born at Shrewsbury 7th of May 1812; † 20th of Dec. 1885.

Troisième guerre birmane.

Les troupes anglaises entrèrent à Mandalay, le 28 nov. 1885. — Annexion de la Birmanie, 1er janvier 1886.

1616. — The Burmese War. By Sir Henry Durand. (*Calcutta Review*, No. 22, Nov. 1882).

1617. — Burma, The Foremost Country, A Timely Discourse. To which is added John Bull's Neighbour Squaring up; or, How the Frenchman sought to win an Empire in the East. With Notes on the Probable Effects of French success in Tonquin on British Interests in Burma. By the author of «Our Burmese Wars and Relations with Burma», «Ashé Pyee», &c. London: W. H. Allen, 1884, in-8, pp. XXVIII—146.

1618. — Memorial on the Conquest of Burma. (*North-China Herald*, March 24, 1886, p. 317).

By Ts'ên Yü-ying, Vice-roy of Yun-nan.

1619. — La Birmanie et la politique coloniale de l'Angleterre. Par Octave Sachot. [*Quart. Rev*, *Asiatic Q. R.*, etc.] (*Rev. Brit.*, 1886, I, pp. 369—404).

1620. — The Subjugation of Burmah. (*The Mail*, London, Friday, October 22, 1886).

1621. — Les Anglais en Birmanie. Par J. Raubert. (*Ann. de l'Ext. Orient*, 1885—1886, VIII, pp. 335—337).

1622. — Gli Inglesi in Barmania. Conferenza del Prof. A. Brunialti. (*Bol. Soc. geog. Ital.*, 1886, pp. 218—236).

1623. — *A. Keene. — The Third Burmese War, 1885—1887. (*Journal United Service Institute India*, XXVIII, pp. 34—55).

1624. — *W. W. Hooper. Lantern Readings illustrative of the Burmah Expeditionary Force. London, 1887, in-8, pp. 39.

B. M. 010057. e. 2. (4).

1625. — *Charles Bernard. — Burma. The new British Province. (*Scottish geogr. Mag*, IV, 1888, N° 2, pp. 66—83).

1626. — The Coming of the Great Queen, A Narrative of the Acquisition of Burma. By Major Edmond Charles Browne, Royal Scots Fusiliers.... London: Harrison, 1888, in-8, pp. 451.

Ouvrage divisé en deux livres: Book I. History of Burma from the Earliest Times to the Outbreak of the late War. — Narrative of Expedition, 1885 (Third War). — Events subsequent to the Fall of Mandalay. — History, Fluctuations, and future Prospects of Trade. — Dacoits and Dacoity. — The Burmese Women. Book II. Our Neighbours in the Far East (Karens, Shans, Chins or Khyins, Kayens or Kachins, Yunanese, Siamese, Annamese and Tonkingese). — The Indo-Chinese Question. 3 cartes et grav.

Notices: *Athenaeum*, 17 mars 1888, pp. 355 seq.; *Proc. R. Geog. Soc.*, April 1888, p. 251; *Saturday Review*, 28 April 1888, pp. 505 seq.

1627. — Edmond Plauchut. — Un royaume disparu. (La Birmanie). (*Revue des Deux Mondes*, 1er juillet, 1889, pp. 160—185).

1628. — Letters from Mandalay A Series of Letters For the most part written from the Royal City of Mandalay during the Troublous Years of 1878—79; together with Letters written during the last Burmese Campaign of 1885—88, By the late James Alfred Colbeck S P.G. Mission Priest, and Acting Chaplain to the Forces. Edited by George H. Colbeck Formerly Mission Priest of Mandalay. Knaresborough: Printed and published by Alfred W. Lowe, 1892, pet. in-8, pp. v—113 + II.

1629. — The last Days of an Empire. (*Blackwood's Mag.*, CLIII, May 1893, pp. 658—669).

1630. — The Life of the Marquis of Dufferin and Ava by Sir Alfred Lyall, P.C. With Portraits and Illustrations. London, John Murray, 1905, 2 vol. in-8, pp. XII + 1 f. n. ch. + pp. 328, VIII + 1 f. n. ch. + pp. 339.

Notice: *Times Weekly Ed. Lit. Sup.*, 10 Feb. 1905.

Divers.

1631. — The Burmese Embassy in Birmingham. (*Siam Repository*, Vol. V, Jan. 1873, pp. 84—86).

1632. — La Birmanie et la Chine méridionale D'après les Documents anglais par A.-R. Havet Secrétaire de la Société Académique Indo-Chinoise, ... Avec deux notices générales sur le commerce de la Birmanie anglaise par L. Vossion, Vice-Consul de France à Rangoon, ... Paris, au Siége de la Société, 1885, in-8, pp. 59.

Ext. du *Bull. Soc. Ac. Indo-chinoise*, 2e série, t. 1er, 1881, pp. 284—291.

1633. — Cosmopolitan Essays by Sir Richard Temple, Bart. M.P. G.C.S.I. C.I.E. D.C.L. LLd. ... With Maps. London: Chapman and Hall, Limited. 1886, in-8, pp. XVI—508.

Voir: Chap. X. The Politics of Burmah, pp. 202—259.

1634. — Conventions anglo-chinoises relatives à la Birmanie. (*Ann. de l'Ext. Orient*, 1886—1887, IX, pp. 65—69).

1635. — Ober-Birma unter Englischer Verwaltung von Emil Schlagintweit. (*Oest. Monats. f. d. Orient*, 1887, pp. 42—44).

1636. — France and England in Eastern Asia. By Holt S. Hallett. (*As. Quart. Review*, V, Jan.-April 1888, pp. 336—361).

1637. — Ce qu'est devenue la Birmanie — Ce que peut devenir l'Indo-Chine française. Par Paul Macey. (*Bul. Soc. Géog. Est*, 1896, pp. 349—354).

1638. — The Burma-China Trade Convention. By E. H. Parker. (*Imp. & As. Quart. Review*, July 1897, pp. 27—34).

1639. — Les Anglais en Birmanie. Conférence par Mme Isabelle Massieu. (*Bul. Soc. normande Géog.*, XXI, 1899, pp. 29—40).

1640. — Burma under British Rule — and Before by John Nisbet D. Œc Late Conservator of Forests, Burma.... Westminster, Archibald Constable, 1901, 2 vol. in-8, pp. VIII + 1 f. n. ch. + pp. 459, VIII + 452, Cartes.

Voir No. 56. — Notice: *Imp. & Asiat. Quart. Rev.*, July-Oct. 1902, pp. 421—2.

1641. — Englands Grenzen in Birma. Von Dr. Emil Schlagintweit (Zweibrücken). (*Petermanns Mitt.*, 49. Bd. 1903, XII, pp. 267—8, carte).

1642. — L'Indo-Chine Anglaise et l'Autonomie birmane. (*Bull. Com. Asie française*, Janvier 1905, pp. 24—29).

Blue Books.

1643. — BURMAH (1883). — Papers relating to recent Negotiations between the Governments of India and Burmah. — Presented to both Houses of Parliament by Command of Her Majesty. — London, 1883, [C. — 3501], 10*d.*, in-fol., pp. 77.

1644. — BURMAH (1886). — Correspondence relating to Burmah since the Accession of King Theebaw in October, 1878. — Presented.... — London, 1886, [C. — 4614], 2*s.* 11*d.*, in-fol., pp. XI—266.

1645. — BURMAH, No. 2 (1886). — Telegraphic Correspondence relating to Military Executions and Dacoity in Burmah. — Presented.... — London, 1886, [C. — 4690], 1 ½*d.*, in-fol., pp. 12.

1646. — BURMAH, No. 3 (1886). — Further Correspondence relating to Burmah. — Presented.... — London, 1886, [C. — 4887], 3*s.* 4*d.*, in-fol., pp. IV—120, carte.

1647. — BURMAH, No. 1 (1887). — Further Correspondence relating to Burmah. (In continuation of No. 3 of 1886.) — Presented.... — London, 1887, [C. — 4962], 2*s.* 8*d.*, in-fol., pp. V—248.

1648. — East India (Upper Burma, Licences). Return of Licences for the Sale of Intoxicating Liquors.... 2 August 1888. London, [319], 1 ½*d.*, in-fol., pp. 11.

1649. — — Return of Licenses for the Sale of Opium, 2 August 1888. London, [320], ½*d.*, 1 f. in-fol.

1650. — — Copies of Correspondence.... relating to the issuing of Licences..... 9 August 1888. London, [338], 2 ½*d.*, in-fol., pp. 18.

1651. — — Returns of Licences for the Sale of Intoxicating Liquors and Opium, 9 February 1892. London, [22], 6*d.*, in-fol., pp. 59.

1652. — — Further Returns of Licenses for the Sale of Opium and Intoxicating Liquors, 27 March 1893. London, [149], 6*d.*, in-fol., pp. 59.

1653. — BURMAH, No. 2 (1887). — Correspondence respecting the Ruby Mines of Upper Burmah. — Presented.... — London, 1887, [C. — 5140], 6*d.*, in-fol., pp. 42.

1654. — Treaty Series. No. 19. — 1894. Convention between Great Britain and China, giving effect to Article III of the Convention of July 24, 1886, relative to Burmah and Thibet. Signed at London, March 1, 1894. [Ratifications exchanged at London, August 23, 1894.] Presented.... August 1894. London. [C. — 7547] Price 7*d.* in-8, pp. 9, carte.

* *

Administration anglaise.

1655. — Commissioner's Report. Burma — its Trade. (*Siam Repository*, April 1870, Vol. 2, art. 46, pp. 210—214).

1656. — British Burma Its Trade and Customs for 1869—1870 Signed A. Fytche, Major Genl., C.S.I. Chief Commissioner British Burma, Agent to the Governor General. (*Ibid.*, Vol. 3, Jan. 1871, art. 47, pp. 126—142).

1657. — Report on the Trade and Customs of British Burma for 1870—71. (*Ibid.*, Vol. 4, July 1872, art. 60, pp. 369—370).

1658. — Burma. Abstracts from the British Burma Administration Report 1871—1872. (*Ibid.*, Vol. 5, Oct. 1873, art. 51, pp. 399—401, art. 70, pp. 488—491).

1659. — Burma. Abstracts from the British Burma Administration Report 1871—1872. Post office. (*Ibid.*, Vol. 6, Jan. 1874, art. 9, pp. 27—29).

1660. — Report on the Revenue Administration of British Burma for the year 1872—1873. (*Ibid.*, Vol. 6, April 1874, pp. 296—300).

1661. — Report on Public Instruction, British Burma, For the year 1872—73. (*Ibid.*, Vol. 6, April 1874, art. 49, pp 203—5, 226—7).

* * *

1662. — Memorandum on the Comparative Progress of the Provinces now forming British Burma under British and Native Rule. By Colonel Albert Fytche. [Rangoon, 23rd August, 1867.] (*Proc. Roy. Geog. Soc.*, XII, 1868, pp. 198—201).

1663. — Burmans, Cambodians, and Peguans in Siam. (*The Phoenix*, III, N° 25, July, 1872, pp. 2—3).

Du *Siam Weekly Advertiser.*

1664. — *Paolo Chaix. — Notizie statistiche sull'alta e bassa Birmania secondo rapporti ufficiali inglesi. (*Cosmos*, Torino, X, I, pp. 1—7).

1665. — A University for Burma. By the Hon. Mr. Justice Jardine. First President of the Burma Board of Education. (*Imp. & As. Quart. Rev.*, N. S, VII, 1894, pp. 71—75).

1666. — In Burma with the Viceroy. By Mrs. Everard Cotes. (*Scribner's Mag.*, July 1902, pp. 58—72).

1667. — Burma. By Sir Frederic Fryer. (*Jour. Soc. of Arts*, Jan. 6, 1905, pp. 153—167).

* * *

1668. — In the Privy Council on appeal from the court of the recorder of Rangoon. — Between the Bombay Burmah trading corporation «limited» (Defendants).... Appellants and Mirza Mahomed Ally Sherazee, (Plaintiff).... The Burmah Company «limited» (co-Plaintiffs).... Respondents Date of Judgment of the Recorder of Rangoon 4th November 1876. Date of Application by Appellants for leave to Appeal to Her Majesty in Council 19th March 1877. Rangoon: British Burmah press. 1877, 2 parties in-4, pp. 28, 232—lxxxv.

1669. — The British Burma Manual; or, a Collection of Departmental Rules, Orders, and Notifications in force in the Province of British Burma; together with the Treaties concluded with the Kingdoms of Ava and Siam. Compiled and arranged by Captain C. B. Cooke, Madras Staff Corps; Political agent, Bhamo, Burma... Volume I. Corrected up to the 31st December, 1878... Calcutta: Thacker, Spink, and Co., MDCCCLXXIX, gr. in-8, pp. lxxviii—784.

1670. — Memorandum on the Forest Laws in force in Upper Burma by H. C. Hill, Conservator of Forests, Upper Burma Circle. Rangoon: Printed by the Supdt., Govt. Printing, Burma, 1889, in-8, pp. 12.

Voir Nos. 1167—1170.

1671. — Report on the Frontier Affairs of Burma in 1889—90. — Rangoon: Printed by the Supdt., Government Printing, Burma. August 1890. in-fol., pp. 13—19—4—11—12—11—11, pl.

1672. — The Burma Forest Act, 1881, as amended by Act V of 1890 (An Act to amend the Indian Forest Act, 1878, and the Burma Forest Act, 1881) and Act XII of 1891 (An Act to repeal certain Obsolete Exactments and to amend certain other Enactments) with Notifications, Rules and Departmental Directions issued there under and Circulars and Instructions on Forest Matters. — Corrected up to 1st November 1893. — Rangoon: Printed by the Supdt., Govt. Printing, Burma. 1893, in-8, pp. ii—104.

— — Corrected up to the 7th December 1896. (Second Edition). Ibid., 1896, in-8, pp. ii—122.

1673. — The Opium Act, 1878, with Rules and Notifications thereunder in force in Burma. — Corrected up to the 1st January 1894. — Rangoon: Printed by the Supdt, Govt. Printing, Burma. 1894, in-8, pp. 53.

* * *

1674. — General Catalogue of All Publications of the Government of India and Local Governments and Administrations. Part I. All Publications, except Acts and Regulations and Publications which are not for sale. No. 5. Corrected up to June 30, 1902. Printed for the Government of India at the Government Central Printing Office, 8 Hastings Street, Calcutta, Dec. 1902, in-8, pp. 197.

Burma, pp. 155—161. — Assam, pp. 169—179.

— General Catalogue.... Part I... No. 9. Corrected up to 30th June 1904. Printed.... Calcutta, December 1904, in-8, pp. 252.

Burma, pp. 183—194. — Assam, pp. 205.

— — Part 2. Acts and Regulations of the Imperial and Provincial Legislative Councils. No. 9... Printed... Calcutta, February 1905, in-8, pp. 89.

— — Part 3. Publications which are issued only under special orders and not for sale. Printed... Calcutta, March 1905, in-8, pp. 39.

Burma, pp. 29—34 — Assam, pp. 37—8.

1675. — The Quarterly Civil List for Burma. List of Officers in Civil Employ in Burma with full particulars. Compiled by the Government of Burma. gr. in-8.

Trimestriel.

* * *

Publications of the Government of Burma.

I [1]).

1676. —

Administration, Burma—

Annual Report on the Administration of —. Summary of the departmental reports; physical and political geography; administration of the land; protection; production and distribution; revenue and finance; vital statistics; and medical services; instruction; archæology, etc., with statistical returns. Compiled by the Government of Burma. For the years 1898—99 to 1900—01, Rs. 4-8, or 6*s.* 9*d.* (7*a.*) (each year); 1901—02, Re. 1-6, or 2*s.* 1*d.* (3*a.* 6*p.*); and 1902—03, Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (2*a.* 6*p.*)

Allowance—

Burma Travelling — Manual. Compiled by the Accountant General, Burma. Super-royal, stiff board. As. 8, or 9*d.* (1*a.* 6*p.*)

Appointment—

Rules for the — of Subordinate Revenue and Land Records Officers in Burma. Anna 1, or 1*d.* (6*p.*)

Appointment and Allowances—

Manual of — of Officers in Burma. Compiled by the Accountant-General of Burma. Published 1900. Super-royal 8vo, stiff board, cloth back. As. 9. (2*a.*)

Archæology—

Archæological Work in Burma. Report on —. Compiled by Government Archæologist, Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1901—02, As. 2, or 2*d.* (6*p.*); and 1902—03, As. 3, or 3*d.* (1*a.*)

List of Objects of Antiquarian and Archæological interest in Upper Burma. Compiled by the Government of Burma. Published 1901. Foolscap folio, paper cover. As. 8, or 9*d.* (1*a.*)

Publications of the Archæological Department, Burma, No. 2. — List of Pagodas at Pagan under the custody of Government. In English and Burmese. Compiled by the Government of Burma. Published 1901. Foolscap folio. Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (2*a.* 6*p.*)

Arms—

Arms Manual, Burma. Containing the Indian Arms Act of 1878, together with Notifications and Rules and Circulars thereunder. Published 1902. Corrected up to 4th August 1902. Compiled by the Government of Burma. Super-royal 8vo, stiff board, cloth back. Re. 1-8, or 2*s.* 3*d.* (3*a.*)

Asylum, Lunatic—

Report on the — in Rangoon. Management of Lunatics in Burma. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, stiff cover. For the years

---

1) D'après les pp. 183—194 du *General Catalogue*, Part 1, No. 9 (Voir supra, no. 1674).

—1899, As. 12, or 1*s.* 2*d.* (1*a.*); (triennium) 1900—2, As. 6, or 7*d.* (1*a.*); and 1903, As. 8, or 9*d.* (1*a.*)

Statements relating to Rangoon —, showing admissions, discharges, etc., of Lunatics. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the year 1901. As. 3, or 3½*d.* (6*p.*)

Boundaries—

Burma — Manual. Compiled by the Government of Burma. Super-royal, stiff board. As. 5, or 5½*d.* (1*a.*)

Catalogue—

1. General Department —. The Bernard Free Library. List of Books in the Library. Compiled by the Registrar, Educational Syndicate, Burma. Royal 8vo, stiff board, cloth back. Published 1903. Re. 1-7, or 2*s.* 2*d.* (1*a.* 6*p.*)

Census—

Census of India, 1901. — Volumes XII and XII-A, Burma. Compiled by Mr. C. C. Lewis, I.C.S., Superintendent, Census Operation of Burma. Published 1902. Foolscap folio, stiff board, cloth back, half bound. Part I — Report, Rs. 3-6 or 5*s.* (5*a.*); and Part II — Imperial Tables, Rs. 4, or 6*s.* (6*a.*)

Chin Hills—

Report on the Administration of the —. Administration of the Chin Hills, on the frontier affairs of the Upper Chindwin District, the Pakokku Chin Hills and Hill Tracts of Arakan. Compiled by the Government of Burma. For the years 1899—1900, Re. 1 (1*a.* 6*p.*); 1900—01, As. 10, or 11*d.* (1*a.*); 1901—02, As. 10, or 4*d.* (1*a.*); and 1902—03, As. 12, or 1*s.* 1½*d.* (1*a.*)

Circulars—

Burma Secretariat —, 1888—1901. A collection of Secretariat Circulars issued between 1888 and 1901. Compiled by the Government of Burma. Super-royal, stiff board, cloth back. In English, Rs. 2-8, or 3*s.* 9*d.* (5*a.* 6*p.*); and in Burmese, As. 14, or 1*s.* 4*d.* (2*a.* 6*p.*)

Index to Financial Commissioner's translated circulars for 1902. In Burmese. Royal 8vo, paper cover. As. 2, or 2*d.* (6*p.*)

Commerce—

Commercial Report on the trade of Yunnan with special reference to the Burma-Tengyueh trade, 1903. General description, trade routes, currency, banking of Yunnan. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. As. 12, or 1*s.* 1½*d.* (1*a.*)

Commissioner, Financial—

Circulars of the —, Burma. Compiled by the Government of Burma. Royal 8vo, stiff board, cloth back. For the years 1900, As. 8, or 9*d.* (1*a.* 6*p.*); and 1901, As. 10, or 9*d.* (2*a.* 6*p.*)

Courts—

Courts Manual. Circulars and Orders in force in Upper Burma. Compiled by the Judicial Commissioner, Upper Burma. Super-royal 8vo, stiff board,

cloth back. In English, Rs. 3, or 4*s.* 6*d.* (4*a.* 6*p.*); in Burmese, Rs. 4-14, or 7*s.* 4*d.* (9*a.*)

Crop-Measurement—

Memorandum on — statistics in Burma. By the Director of the Department of Land Records and Agriculture, Burma. Foolscap folio, paper cover. Collected during the years 1898—99 and 1899—1900. Re. 1-12, or 2*s.* 8*d.* (1*a.*) (each year).

Customs—

Burma Sea — Manual. Compiled by the Chief Collector of Customs, containing rules, notifications, and orders applicable to Burma. Royal 8vo, stiff board, cloth back. Rs. 3, or 4*s.* 6*d.* (3*a.*)

Education—

Educational Code, Burma, 5th Edition. A guide to Civil Officers, Municipal Committees, Managers of Government and Aided Schools and others interested in education in the Province of Burma. Compiled by the Director of Public Instruction, Burma. Royal 8vo, stiff board, cloth back. In English, Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (2*a.*); in Burmese, As. 5, or 6*d.* (1*a.* 6*p.*)

Educational Syndicate, Burma. Annual Report of the —. Compiled by the Registrar, Educational Syndicate, Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1901—02 and 1902—03, As. 8, or 9*d.* (1*a.*) (each year).

Elephants—

A Treatise on —, their treatment in health and disease. By Veterinary Captain G. H. Evans, A.V.D. Published 1901. Super-royal, full leather, stiff board. Rs. 4-8, or 6*s.* 9*d.* (4*a.*) [*Out of print.*]

Examiner, Chemical—

Report of the —, Burma. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1901 and 1901—02. As. 6, or 7*d.* (6*p.*) (each year); 1902—03, As. 8, or 9*d.* (6*p.*)

Excise—

Report on the Financial Result of the — Administration in Burma. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899—1900, Re. 1-12 (2*a.*); 1900—01, As. 10, or 11*d.* (1*a*); 1901—02, As. 9, or 10*d.* (1*a.*); and 1902—03, As. 8, or 9*d.* (1*a.* 6*p.*)

Explosives—

Explosives Manual, Burma. Corrected up to 1st June 1902. Containing the Indian Explosives Act 4 of 1884 as amended by Act 10 of 1889 and Act 12 of 1891, together with Notifications, Rules, and Circulars thereunder. Compiled by the Government of Burma. Published 1902. Super-royal, stiff board, cloth back. As. 9, or 10*d.* (2*a.*)

Factories—

Report on the Working of the Indian — Act in Lower Burma. Compiled by the Government of Burma. Published 1901. Foolscap folio, paper cover.

For the years 1900, As. 12, or 1*s.* 1½*d.* (1*a.*); 1901, As. 5, or 5½*d.* (1*a.*); and 1902, As. 5, or 5½*d.* (1*a.*)

Famine—

Famine in Burma. Analysis of Districts with reference to security against famine during 1901—02. Compiled by the Financial Commissioner. Foolscap, paper cover. Rs. 6-12, or 10*s.* or 1½*d.* (4*a.*)

Forest—

Report on — Administration of Burma. Resolution of the Government of Burma on the Forest Administration of Burma with a review of the various Circle Reports and accompanying statements, subjoined in detail. Compiled by the Government of Burma. For the years 1898—99 and 1899—1900, Rs. 4—12, or 7*s.* 1½*d.* (3*a.*) (each year); 1900—01, Rs. 2-8, or 3*s.* 9*d.* (1*a.* 6*p.*); 1901—02, Rs. 2-12, or 4*s.* 1½*d.* (2*a.* 6*p.*); and 1902—03, Rs. 3, or 4*s.* 6*d.* (2*a.* 6*p.*)

Forestry—

Forestry for Burmans. Manual of —. Compiled by the Conservator of Forests, Pegu Division. Super-royal, stiff board, cloth back.

Volume II. Utilisation of Forest Produce. As. 15, or 1*s.* 5*d.* (1*a.* 6*p.*)

» III. Protection of Forest and Forest Produce. As. 12, or 1*s.* 1½*d.* (1*a.* 6*p.*)

» IV. Forest Engineering. As. 9, or 10*d.* (1*a.* 6*p.*)

» V. Rudiments of Botany. As. 8, or 9*d.* (1*a.* 6*p.*)

Rudiments of — for Burmans. Compiled by the Director of Public Instruction. Burma. In Burmese. Published 1903. Super-royal, stiff board, cloth back. Rs. 2-6, or 3*s.* 7*d.* (4*a.*)

Frontier, North-Eastern—

Report on the administration of the North-Eastern Frontier. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899—1900. As. 10 (1*a.* 6*p.*); and 1901—02 and 1902—03, Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (1*a.*) (each year).

Gazetteer—

Gazetteer of Upper Burma and Shan States. Physical geography of Upper Burma. History of the war, annexation, and final pacification. The Shan States and the Hill tribes; ethnology; religion; customs, etc., under Native rulers; archæology; geology; and economic mineralogy; vegetation; agriculture and arts and industries; different Departments of Administration, past and present; population and trade. With Glossary and Index; also with maps and 37 full-page illustrations. By J. G. Scott, Bar.-at-law, C.I.E., M.R.A.S., F.R.G.S. Published 1901. Royal 8vo, stiff board, cloth back. Part I, Volumes I and II, Rs. 12, or 18*s.* (Re. 1); Part II, Volumes I, II, and III, Rs. 12, or 18*s.* (Re. 1-4).

Glass-Mosaics—

Glass Mosaics of Burma, with Photographs. By H. L. Tilly. Published 1901. Rs. 9, or 13*s.* 6*d.* (5*a.*)

Hlutdaw—

Catalogue of the — Records. Volume I. Compiled by the Government of Burma. Published 1901. Royal 8vo, stiff board, cloth back. In Burmese. Rs. 8, or 12*s.* (5*a.* 6*p.*)

Hospitals and Dispensaries—

Notes and Statistics of the — in Burma. Notes and Statistics concerning the administration of the Civil, Railway, and Police Hospitals and Dispensaries in Burma. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899, Re. 1-4, or 1*s.* 10½*d.* (2*a*); 1900, Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (1*a.* 6*p.*); (triennium) 1899 to 1901, Re. 1-4, or 1*s.* 10½*d.* (1*a.* 6*p.*); and 1902, Re. 1-4, or 1*s.* 10½*d.* (1*a.* 6*p.*)

Income-tax—

Rules for the guidance of the — Office, Rangoon. Compiled by the Government of Burma. Published 1901. Foolscap folio, paper cover. As. 4, or 4½*d.* (6*p.*)

Working of the — Act, II of 1886, in Burma. Containing Revenue on Income-tax in Burma. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899—1900, As. 6, or 7*d.* (6*p.*); 1900—01, As. 7, or 8*d.* (1*a.*); triennium) 1899, 1900—02, As. 6, or 7*d.* (1*a.*); and 1902—03, As. 5, or 5½*d.* (1*a.*)

Inscriptions—

Inscriptions collected in Upper Burma, Vol. II. In Burmese. Compiled by the Government Archæologist, Burma. Published 1904. Super-royal 4to, stiff boards, paper cover, cloth back. Rs. 4-4, or 6*s.* 4½*d* (7*a.*)

Instruction, Public—

Report on — in Burma. Controlling agencies; university education; secondary education; primary éducation; special instructions; female education; education of special classes; and general statistics. Compiled by the Director of Public Instruction. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899—1900. Re. 1-4, or 1*s.* 10½*d.* (2*a.*); and 1900—01 and 1902—03, As. 10, or 11*d.* (1*a.* 6*p.*) (each year).

Second Quinquennial Report on — in Burma for the years 1897-98—1901-02. General statistics of institution and peoples, controlling agencies, collegiate education, secondary education, Upper and Lower female education, etc. Compiled by the Director of Public Instruction, Burma. Published 1902. Foolscap folio, paper cover. As. 10, or 11*d.* (2*a.*)

Irrigation—

Triennial Report of — Works, Burma, for the period ending the 31st March 1902. Compiled by the Government of Burma, Public Works Department. Published 1903. Foolscap folio, paper cover. Rs. 3-12, or 5*s.* 7½*d.* (1*a.* 6*p.*)

Ivory-Carving—

Monograph on — in Burma. By H. S. Pratt, I.C.S. Published 1901. Royal 8vo, stiff board, cloth back. As. 12, or 1*s.* 1½*d.* (1*a.*)

Justice—

CIVIL. Report on the Civil — Administration in Burma summarized. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899, Re. 1 (1*a.* 6*p.*): 1900, As. 14, or 1*s.* 4*d.* (1*a.*); 1901, As. 10, or 11*d.* (1*a.*); and 1902, As. 11, or 1*s.* (1*a.*)

CRIMINAL. Report on the Criminal — in Burma. Reported crime judicially dealt with in Burma summarized. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899, Re. 1-8 (2*a.*); 1900, As. 13, or 1*s.* 3*d.* (1*a.*); and 1901 and 1902, As. 12, or 1*s.* 1½*d.* (1*a.*) (each year).

Kachin or Chingpaw—

Kachin or Chingpaw language. A practical hand-book of the — containing the grammatical principles and peculiarities of the language, colloquial exercises, and a vocabulary. Compiled by H. F. Hertz, C.I.E. Published 1902. Super-royal, stiff board, cloth back. Re. 1-3, or 1*s.* 9*d.* (2*a.* 6*p.*)

Land Records—

Report on — administration. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years ending 30th June 1902, As. 5, or 5½*d.* (1*a.*); and 1903, As. 8, or 9*d.* (1*a.*)

Land Records and Agriculture—

Report on the Department of —, Burma. Compiled by the Director, Department of Land Records and Agriculture. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899—1900, Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (2*a.* 6*p.*); and 1900—01, As. 7, or 8*d.* (1*a.*)

Land Revenue—

Land Revenue Manual, Lower Burma — Containing the (Lower Burma) Land and Revenue Act, 1876, the (Lower Burma) Fisheries Act, 1875, the Land Improvement Loans Act, 1883, the Agriculturists' Loans Act, 1884, the Revenue Recovery Act, 1890, and the Rules, Notifications and Orders thereunder in force in Lower Burma, in Burmese. Super-royal, Rs. 4-4, or 6*s.* 4½*d.* (6*a.* 6*p.*)

Land Revenue Manual, Upper Burma. Corrected up to 1st April 1902, in Burmese. Containing the Land Revenue Regulation, 1889, the Land Improvement Loans Act, 1883, the Agriculturists' Loans Act, 1884, and the Rules, Notifications, and Orders thereunder in force in Upper Burma. Compiled by the Government of Burma. Published 1902. Super-royal, stiff board, cloth back. Rs. 2-4, or 3*s.* 4½*d.* (5*a.*)

Land Revenue administration of Burma. Report on the —. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. During the fifteen

months ended 30th June 1902. As. 11, or 1*s.* (1*a.* 6*p.*); and during the year ended 30th June 1903, As. 15, or 1*s.* 5*d.* (1*a.* 6*p.*)

Land Surveying—

Aid to —. Large edition. Compiled by the Assistant Director of Land Records and Agriculture. Containing Practical Geometry, Mensuration of Surfaces, Plane Trigonometry, Map Drawing, Chain Surveying, Theodolite Surveying, Levelling, Astronomy, etc., with illustrations and examples for practice. Foolscap folio, stiff board, cloth back. Rs. 6, or 8*s.* (7*a.*) Small edition. Rs. 2, or 2*s.* 8*d.* (3*a.*) In Burmese, Rs. 2, or 3*s.* (4*a.*)

Law, Burmese Buddhist—

Translation of a Digest of the —. Compiled by the Goverment of Burma. Published 1903. Super-royal, stiff board, cloth back. Rs. 3, or 4*s.* 6*d.* (6*a.*)

Leases—

Rules for — of Land in Towns other than Scheduled Towns for Building, Residential, and Industrial purposes. Compiled by the Government of Burma. Published 1901. Royal 8vo, paper cover. As. 2, or 2½*d.* (6*p.*)

Leather—

Tanning and Working in —. Compiled by E. J. Colstan, M.A., I.C.S., and published by the Government of Burma. Containing chapters on Trade Statistics, curing and tanning processes, sandals and shoes manufactured in Burma, hide drums, table of import and export, etc. Royal 8vo, stiff boards, paper cover, cloth back. Rs. 2-8, or 3*s.* 9*d.* (2*a.* 6*p.*)

Legislation—

Effect of — by the Lieutenant Governor of Burma in Council, 1903. Containing Table showing the Acts passed by the Government of Burma, the enactments affected and the extent of the repeal or amendment caused thereby. Compiled by the Government of Burma. Royal 8vo, paper cover. Anna 1, or 1*d.* (6*p.*)

Light-houses—

Thirty-fourth Annual Report on the — and Light Vessels off the coast of Burma for the year 1900—01. Compiled by the Government of Burma. Published 1901. Foolscap folio, paper cover. As. 3, or 3½*d.* (1*a.*)

List, Civil—

The Quarterly — for Burma. List of Officers in Civil employ in Burma, with full particulars. Compiled by the Government of Burma. Royal 8vo, paper cover. Issued quarterly. Corrected up to the 1st April 1904. Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (2*a.* 6*p.*) (each quarter).

Manual—

Rules —. Vol. I — List of Local Rules and Orders made under General Statutes, Acts, Local Acts, Burma Acts, Regulation and Appendices. Compiled by the Government of Burma. Published 1903. Super-royal, stiff board, cloth back. Re. 1-9, or 2*s.* 4*d.* (4*a.*) Vol. II, As. 15, or 1*s.* 5*d.* (3*a.*)

Subdivisional and Township Office —. Departments of works, classes of documents, Register, Correspondence, etc., with appendices. Compiled by the Government of Burma. Second edition, 1904. Super-royal, stiff board, cloth back. As. 9, or 10*d.* (2*a.*); in Burmese, As. 12, or 1*s.* 1½*d.* (1*a.* 6*p.*)

Village Headman's —. Upper Burma. Compiled by the Government of Burma. Dealing with the appointment, privileges, powers, and duties of Village Headmen. Published 1904. Super-royal 8vo, paper cover. In English or Burmese. As. 4, or 4½*d.* (1*a.*) (each).

Mayo—

Report on the — Sailors' Home, Rangoon. Foolscap folio, paper cover. For the years 1901, As. 3, or 3½*d.* (6*p.*); 1902, As. 3, or 3*d.* (6*p.*), and 1903, As. 3, or 3½*d.* (1*a.*)

Municipalities—

Report on the working of the Rangoon Municipality for the year 1901—02. Compiled by the Government of Burma. Published 1902. Foolscap folio, paper cover. As. 12, or 1*s.* 1½*d.* (6*p.*)

Resolution reviewing the Reports on the Working of the — in Burma. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the year 1898—99, Re. 1-12, or 2*s.* 8*d.* (1*a.*); 1900—01, Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (1*a.*); 1901—02, As. 10, or 11*d.* (1*a.*); and 1902—03, As. 15, or 1*s.* 7*d.* (1*a.*)

Names, Geographical—

List of — of which the Burmese Orthography has been authorized by the Text Book Committee. Compiled by the Director of Public Instruction in Burma. Royal 8vo, paper cover, As. 3, or 3½*d.* (1*a.*)

Office—

Office Manual containing a code of instructions for dealing with all correspondence, files, proceedings, and registers other than those appertaining to the Judicial Department, in the Offices of the Deputy Commissioners and their Subordinates. Compiled by the Government of Burma. Published 1901. Royal 8vo, stiff board, cloth back. As. 10, or 11*d.* (2*a*).

Plague—

The Burma — Manual, 1st Edition. Containing the Epidemic Diseases Act, 1897, and Rules, Orders, and Notifications issued thereunder. Compiled by the Government of Burma. Published 1901. Royal 8vo, stiff board, cloth back. As. 12, or 1*s.* 1½*d.* (2*a.*)

Pleaders—

Pleaders of the Chief Court and of the Subordinate Courts and Revenue Offices of Lower Burma. Rules for the qualification, admission, and certificates of —. Compiled by the Registrar, Chief Court, Lower Burma. Royal 8vo, paper cover. As. 5, or 5½*d.* (6*p.*)

Police—

Burma — Manual—

Volume I, Second Edition. — Containing orders and rules made for the Burma Police. By A. St. J. Ingle, Officiating District Superintendent of Police. Published 1900. Royal 8vo, full cloth. Rs. 3, or 4*s.* 6*d.* (6*a.* 6*p.*)

Volume II. — A Hand-book containing portions of Criminal Procedure and Penal Codes, of the Evidence Act, and of certain Special and Local Acts bearing on Police Action and Procedure. By the Inspector-General of Police, Burma. Published 1900. Super-royal 8vo, full cloth bound. Re. 1-8, or 2*s.* 3*d.* (4*a.*)

Military — Manual for Burma. Orders and Rules made for the Military Police of Burma by Lieut.-Colonel C. S. F. Peile, Inspector General of Police, Burma. By the Inspector General of Police, Burma. Published 1901. Super-royal, stiff board, full calico. Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (2*a.* 6*p.*)

Rangoon — Manual. Containing Orders and Rules for the Rangoon Police. By R. G. P. P. McDonnell, Commissioner of Police. Published 1901. Super-royal, stiff board. Rs. 4-8, or 6*s.* 9*d.* (3*a.*)

Report on the — Administration of Burma. Strength, cost, efficiency of the Police in defecting the various kinds of crimes against the State and against property and person. Compiled by the Deputy Inspector-General of Civil Police. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899, Rs. 2, or 3*s.* (2*a.* 6*p.*); 1900, Re. 1-8, or 2*s.* 3*d.* (2*a.*); 1901, Re. 1-2, or 1*s.* 8*d.* (1*a.* 6*p.*); and 1902, Re. 1-5, or 1*s.* 11½*d.* (2*a.*)

Report on the Rangoon Town — of Burma. Report on the working of Town Police as reorganised by the Rangoon Police Act, 1899. Compiled by the Commissioner of Police. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899, As. 14, or 1*s.* 4*d.* (1*a.* 6*p.*); 1900, As. 12, or 1*s.* 1½*d.* (1*a.* 6*p.*); 1901, As. 10, or 11*d.* (1*a.* 6*p.*); 1902, Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (1*a.*); and 1903, Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (1*a.* 6*p.*)

Report on the — Supply and Clothing Department in Burma. Statistics regarding the Police Supply and Clothing. Compiled by the Deputy Inspector-General of Civil Police. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899—1900, As. 6, or 7*d.* (1*a.*); 1900—01 and 1901—02, As. 2, or 2½*d.* (1*a.*) (each year); and 1902—03, As. 2, or 2*d.* (6*p.*)

Prison—

Prison Administration of Burma. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, stiff cover. For the years 1899, Rs. 2, or 3*s.* (2*a*); and 1900, 1901, and 1902, Re. 1-8, or 2*s.* 3*d.* (1*a.* 6*p.*) (each year); and 1903, Re. 1-8, or 2*s.* 3*d.* (2*a.*)

Rainfall—

Report on the — in Burma for the year ending 31st March 1900. Compiled by the Director, Department of Land Records and Agriculture. Published 1900. Foolscap folio, paper cover. As. 8, or 9*d.* (1*a.*)

Red Karen—

Elementary Hand-book of — Language. By Captain R. J. R. Brown, I.S.C. Published 1900. Super-royal 8vo, stiff board, cloth back. Re. 1-8, or 2*s.* 3*d.* (2*a.*)

Reformatory—

Annual Report of the Insein —. Conduction of the Insein Reformatory. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1900 and 1901, As. 3, or 3½*d.* (1*a.*) (each year); 1902, As. 3, or 3*d.* (6*p.*); and 1903, As. 3, or 3½*d.* (1*a.*)

Registration—

Notes on the — Department in Burma. Notes and Statistics concerning the work of Registration of Deeds Department. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899—1900, Re. 1-4, or 1*s.* 10½*d.* (1*a.* 6*p.*); 1900—01, As. 14, or 1*s.* 4*d.* (1*a.*); (triennium) 1899—1900—01—02, Re. 1-4, or 1*s.* 10½*d.* (1*a.* 6*p.*); 1902, As. 9, or 10*d.* (1*a.*); and 1903, As. 8, or 9*d.* (1*a.*)

Registration of Deeds Manual, Lower Burma, 1904. Compiled by the Financial Commissioner, Burma, Super-royal 8vo. Containing the Indian Registration Act, 1877, and rules and directions thereunder in force in Lower Burma. Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (3*a*).

Regulations, Civil Service—

Supplement to the —. Regulation for Officers of the Civil Service and others regarding pay, allowance, and leave, etc., with appendices. Compiled by the Accountant General, Burma. Published 1903. Super-royal, stiff board, cloth back. As. 14, or 1*s.* 4*d.* (1*a.* 6*p.*)

Revenue—

Report on the — Administration of Burma. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899—1900, Rs. 4-8, or 6*s.* 9*d.* (4*a.* 6*p.*); and 1900—01, Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (2*a.*)

Revenue, Land—

Resolution of the Government of India, 1902. Compiled by the Government of Burma. In Burmese. Published 1903. Royal 8vo, stiff board, cloth back. As. 9, or 10*d.* (1*a.* 6*p.*)

Rulings—

Upper Burma —, 1892—1896. Volume I — Criminal. Rulings of the Judicial Commissioner, Upper Burma, during 1892—1896. Compiled by the Judicial Commissioner, Upper Burma. Published 1901. Super-royal 8vo, paper cover. Rs. 2-8, or 3*s.* 9*d.* (5*a.*)

Upper Burma —, 1892—1896. Volume II — Civil. Compiled by the Judicial Commissioner, Upper Burma. Published 1900. Super-royal 8vo, paper cover. Rs. 4, or 6*s.* (6*a.*)

Upper Burma —, 1897—1901. Volume I — Criminal. Compiled by the Judicial Commissioner, Upper Burma. Super-royal 8vo, stiff board, cloth back. Rs. 3-8, or 5*s.* 3*d.* (4*a.* 6*p.*)

Sales, Transfers etc.—

Notes on the statistics regarding sales, transfer, rents, and prices of produce collected by the Land Records Department in the Districts under Supplementary Survey in Lower and Upper Burma in 1898—99. By the Director of Department of Land Records and Agriculture. Published 1900. Foolscap folio, paper cover. Rs. 12, or 18*s*. (4*a*. 6*p*.)

Salt—

Report on the Administration of the — Revenue in Burma. Production and consumption, distribution, and prices of salt in Burma. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899, As. 6, or 6½*d*. (1*a*.); 1900, As. 6, or 6½*d*. (1*a*. 6*p*.); 1901, As. 4, or 4½*d*. (1*a*.); and 1902, As. 4, or 4½*d*. (6*p*.)

Sanitation—

Report on the Sanitary Administration of Burma. Vital Statistics; history of the chief diseases and of sanitary works in Burma. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899, Rs. 2, or 3*s*. (2*a*.); 1900, As. 10, or 11*d*. (1*a*. 6*p*.); 1901, As. 14, or 1*s*. 4*d*. (1*a*. 6*p*.); and 1902, As. 15, or 1*s*. 5*d*. (1*a*.)

Season and Crop—

Season and Crop Report of Burma. Rainfall and harvest agricultural stock, prices obtainable by cultivators, etc. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years ending 30th June 1902, As. 5, or 5½*d*. (1*a*.); and 1903, As. 8, or 9*d*. (1*a*.)

Services, History of—

History of Services in Burma. Compiled by the Government of Burma. Royal 8vo, paper cover—

Volume I. — Services of Gazetted Officers Corrected up to the 1st July of each of the years 1900 and 1901, Rs. 2-8, or 3*s*. 6*d*. (4*a*. 6*p*.) (each year); and 1902, and 1903, Rs. 2-12, or 4*s*. 1½*d*. (4*a*. 6*p*.) (each year).

Volume II. — Services of other Officers. Corrected up to the 1st July of each of the years 1900, 1901, 1902, and 1903, Re. 1-8, or 2*s*. 3*d*. (2*a*. 6*p*.) (each year).

Settlement—

Bawni Circle of the Pegu District. Report on the settlement operations in the — Season 1900—01. Description of country, condition of people, past and proposed assessment with maps. Compiled by the Government of Burma. Published 1902. Foolscap folio, paper cover. Rs. 4-2, or 6*s*. 2*d*. (1*a*. 6*p*.)

Henzada District. Report on the settlement of certain areas in the — Season 1900—01. Compiled by the Government of Burma. Published 1902. Foolscap folio, paper cover. Rs. 4, or 6*s*. (1*a*. 6*p*.)

Henzada District. Report on the revision settlement operations in the — Season 1900—01. Description of country, condition of people, past and pro-

posed assessment with maps. Compiled by the Government of Burma. Published in 1902. Foolscap folio, paper cover. Rs. 8, or 12*s*. (2*a*.)

INSTRUCTIONS TO REVISION OFFICERS. Supplementary instructions to the directions to Settlement Officers and to the directions to the Revenue Officers concerning supplementary survey. By the Director, Department of Land Records and Agriculture. Published 1900. Royal 8vo, stiff board, cloth back. As. 4, or 5*d*. (1*a*.)

PROME DISTRICT. Report on the revision settlement operations in the — Season 1900—01. Description and general changes of area, Revision proposals, garden and miscellaneous cultivation with map. Compiled by the Government of Burma. Published 1902. Foolscap folio, paper cover. Rs. 5, or 7*s*. 6*a*. (3*a*.)

SAGAING DISTRICT. Report on the settlement operations in the — Season 1893—1900. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. Rs. 17-12, or £ 1 5*s*. 7½*d*. (8*a*. 6*p*.)

THARRAWADDY DISTRICT. Report on the revision settlement operations in the — Season 1900—01. General changes in the Revision area, Economic changes, Revision proposals, with maps. Compiled by the Government of Burma. Published in 1902. Foolscap folio, paper cover. Rs. 2-12, or 4*s*. 1½*d*. (2*a*.)

THAYETMYO DISTRICT. Report on the Settlement Operations in the — Season 1900—01. Compiled by the Government of Burma. Published 1902. Foolscap folio, paper cover. Rs. 6, or 9*s*. (3*a*.)

Shan States—

Report on the Administration of the —. The administration of the Southern and Northern Shan States. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899—1900, Re. 1, or 1*s*. 6*d*. (2*a*.); 1900—01, Re. 1-8, or 2*s*. 3*d*. (2*a*.); 1901—02, Re. 1-3, or 1*s*. 9½*d*. (1*a*. 6*p*); and 1902—03, Re. 1-10, or 2*s*. 5*d*. (1*a*. 6*p*.)

Shan States Manual, 1901. Rules and Notifications affecting the Shan States. Compiled by the Government of Burma. Published 1901. Super-royal 8vo, stiff board, cloth back. Re. 1-4, or 1*s*. 10½*d*. (2*a*.)

Silk—

Monograph on — in Burma with litho plates. By J. P. Hardiman, I.C.S. Published 1901. Royal 8vo, stiff board, cloth back. Rs. 3, or 4*s*. 6*d*. (2*a*.)

Silver—

Silver work of Burma, with photographs. By H. L. Tilly, Chief Collector of Customs, and P. Kher. Super-royal, foolscap, stiff boards, cloth back. Rs. 10, or 15*s*. (5*a*. 6*p*.)

Stamp—

Note on the Administration of the — Revenue in Burma. Statistical information on the working of the Stamp Law. Compiled by the Government of Burma.

Foolscap folio, paper cover. For the years 1899—1900, Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (1*a.*); 1900—01 and (triennium) 1899—1900—01—02, As. 7, or 8*d.* (1*a.*) (each); and 1902—03, As. 5, or 5½*d.* (1*a.*)

The Burma Stamp Manual, 1903, containing the Court Fees Act, 1870 (VII of 1870), the Indian Stamp Act, 1899 (II of 1899), and Rules and Directions thereunder in force in Burma. Compiled by the Government of Burma. Published 1903. Super-royal 8vo, stiff boards, cloth back. Re. 1-4, or 1*s.* 10½*d.* (3*a.* 6*p.*)

Steamers—

Report on the Government —, Vessels, and Launches in Burma. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899—1900, Re. 1-8, or 2*s.* 3*d.* (1*a.* 6*p.*); and 1900—01, 1901—02, and 1902—03, As. 10, or 11*d.* (1*a.*) (each year).

Survey—

Burma Revenue — Class Scheme, 1903. Rules regarding admission, course of study, fees payable, examinations, etc. Royal 8vo. As. 2, or 2½*d.* (6*p.*)

Supplementary — in Upper Burma. Directions to Revenue Officers concerning — in Burmese. Compiled by the Government of Burma. Super-royal 8vo, stiff boards, cloth back. As. 8, or 9*d.* (1*a.* 6*p.*)

Tables, Calculating—

Part I, revised and enlarged, containing tables of logarithms, traverse, levelling, interest, exchange, loans, advance, wages, etc. Compiled by the Assistant Director of Land Records and Agriculture. Foolscap, stiff board. Re. 1, or 1*s.* 4*d.* (4*a.*)

Parts I and II. Part I — Survey Section. Part II — General. In English and Burmese. Rs. 2, or 2*s.* 8*d.* (7*a.* 6*p.*)

Trade and Navigation—

Annual Statement of the Sea-borne — of Burma for the year ending 31st March 1900. By the Chief Collector of Customs, Burma. Published 1901. Royal folio, thin boards. Volume I — Foreign, Rs. 12, or 18*s.* (6*a.*); Volume II — Coasting, Rs. 5-8, or 8*s.* 3*d.* (3*a.* 6*p.*)

Annual Statement of the Sea-borne — of Burma. Part I — Foreign, Part II — Coasting. By the Chief Collector of Customs, Burma. Foolscap folio, stiff board, cloth back. For the years 1900—01, 1901—02, and 1902—03, Rs. 8, or 12*s.* (3*a.* 6*p.*) (each year).

Memorandum on the Trade between Burma and adjoining Foreign Countries, for the year ending 31st March 1900. Containing the exports and imports of trade between Burma and adjoining Foreign countries for the year 1899—1900. Compiled by the Government of Burma. Published 1900. Foolscap folio, paper cover. Re. 1-12, or 2*s.* or 7½*d.* (1*a.* 6*p.*)

Note on the Transfrontier Trade of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1900—01, Re. 1-6, or 2*s.* 1*d.* (1*a.*); and 1902—03, As. 12, or 1*s.* 1½*d.* (1*a.*)

Report on the — of Burma. Annual Review on the Trade of Burma. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899—1900, Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (1*a.* 6*p.*); and 1900—01 and 1901—02, As. 8, or 9*d.* (1*a.*) (each year).

Report on the Maritime Trade of Burma, 1902—03. Compiled by the Chief Collector of Customs. Foolscap folio, paper cover. As. 10, or 11*d.* (1*a.*)

Report on the Trade between Burma and the Adjoining Foreign Countries during the year 1901—02 and the triennial period ending 31st March 1902. Foolscap folio, paper cover. Re. 1-12. (1*a.*)

Transliteration—

Tables for the — of Shan Names into English. Compiled by the Government of Burma. Published 1900. Royal 8vo, paper cover. As. 2, or 2*d.* (6*p.*)

Treasury—

Treasury Manual, Burma, 4th Edition. Published 1902. The Treasury Manual containing instructions to Officers generally in dealing with Treasuries. Compiled by the Accountant-General, Burma. Super-royal, stiff board, cloth back. Re. 1, or 1*s.* 6*d.* (3*a.* 6*p.*)

Vaccination—

Notes and Statistics on — in Burma. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1899—1900, As. 8, or 9*d.* (1*a.*); 1900—01, As. 7, or 8*d.* (1*a.*); (triennium) 1899—1900—01—02, As. 9, or 10*d.* (1*a.*); and 1902—03, As. 5, or 5½*d.* (1*a.*)

Veterinary—

Annual Report of the Civil — Department, Burma. Work of the Veterinary Department during the year detailed. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years ending 31st March 1900, As. 12, or 1*s.* 1½*d.* (1*a.* 6*p.*); 1901 and 1902, As. 4, or 4½*d.* (1*a.*) (each year); and 1903, As. 7, or 8*d.* (1*a.*)

Village—

Village administration in Burma. Resolution on —. Compiled by the Government of Burma. Foolscap folio, paper cover. For the years 1901, As. 6, or 6½*d.* (6*p.*); and 1902, As. 5, or 5½*d.* (1*a.* 6*p.*)

Wild-Animals—

Report on the Extermination of — and Snakes in Burma for the year 1900. Compiled by the Government of Burma. Published 1901. Foolscap folio, paper cover. As. 8, or 9*d.* (6*p.*)

Wood-Carving—

Wood Carving of Burma with Photographs. By H. L. Tilly, Chief Collector of Customs, and P. Klier. Super-royal, foolscap. Rs. 12, or 18*s.* (4*a.* 6*p.*)

Working-plan –

For the Pyu-Kun Working Circle of the Toungoo Forest Division to be known as Pyu-Chaung and Pyu-Kun Reserves. Published 1902. Compiled by the Conservator of Forests, Tenasserim Circle, Burma. Foolscap folio, paper cover. Rs. 8-8, or 12*s.* 9*d.* (2*a.* 6*p.*)

II [1]).

1677. —

Accountant General, Burma—

Gradation and Distribution List of Officers of the — Compiled by the Accountant General. Royal 8vo, stiff board, cloth back.

Report on the Balances on the Book of the — on the 31st March 1902 and 31st March 1903. — Report on the account of Government, unfunded debt, deposits, and advances not bearing interest; Provincial advance and loan accounts; Remittances; Cash Balances; Appendices; Report on the several funds in the Province with statement of receipts and expenditure. Compiled by the Accountant General. Foolscap folio, paper cover.

Burma Famine Code, 1904 (Draft). — Standing preparations, Preliminary measures when serious scarcity is imminent, Declaration of Famine and commencement of famine relief, Relief Works, Public Works, Village Works, Wages and Rations, Orphans, Measures for the protection of Cattle, Accounts, Miscellaneous. Compiled by the Financial Commissioner. March and June 1904. Foolscap, folio, paper cover.

Burma Forest Act, 1902. — Rules and notifications under —. Revised rules and notifications under the Burma Forest Act, 1902. Compiled by the Government of Burma. Published 1903. Royal 8vo, paper cover.

Certificates—

Issued in Burma under the Indian Steam Ships Act VII and under the Inland Steam Vessels Act VI of 1884. Particulars of local —. Compiled by the Secretary to the Government. Published 1901. Foolscap folio, paper cover.

Issued in Burma under the Indian Steam Ships Act VII of 1884, and the Indian Steam Vessels Act VI of 1884 during 1903. Particulars of local —. Compiled by the Principal Port Officer, Rangoon. Published 1904. Foolscap folio, paper cover.

Particulars of Local — issued under Indian Steam Ships Act VII of 1884 during the year 1902. Particulars of certificates issued to 1st and 2nd class Engineers and Engine-drivers, 1st and 2nd class Masters and Serangs, etc. Compiled by the Principal Port Officer. Published 1903. Foolscap folio, paper cover.

Chemical Examiner, Burma. — Report of the — for 1900. Compiled by the Financial Commissioner. Published 1901. Foolscap folio, paper cover.

Chief Court Library Catalogue, 1903. — Index of Authors. Compiled by the Registrar, Chief Court. Published 1903. Royal 8vo, paper cover.

Circuit, Rest, and Shelter Houses and Inspection and Dâk Bungalows in Upper and Lower Burma, 1900. — List of —. Compiled by the Public Works Secretariat. Published 1901. Foolscap folio, paper cover.

---

1) D'après les pp. 29—34 du *General Catalogue* Part 3, No. 9 (Voir supra, no. 1674).

Classified List and Distribution Returns of the Public Works Department Establishment (corrected up to 31st December 1900, 30th June 1901, 31st December 1902, and 31st December 1903). Compiled by the Public Works Secretariat. Royal 8vo, stiff paper cover.

Dufferin Hospital, Rangoon. — Rules for the Management of —. Compiled by the Secretary, Countess of Dufferin's Fund, Burma Branch. Royal 8vo, paper cover.

Educational Syndicate, Burma. — Annual Report of the — for the year 1900—01. Compiled by the Registrar, Educational Syndicate. Published 1901. Foolscap folio, paper cover.

Education Code, Burma Revised Chapter V. — Indigenous Schools, Provincial Standards of ordinary instruction; outlines of Syllabus for indigenous Schools, Grants-in-aid to indigenous Schools, etc. Compiled by the Director of Public Instruction. Published May 1904. Royal 8vo, paper cover.

Embankment Report of the Bassein and Henzada Division for 1900—01, and from 1st April 1902 to 31st October 1902. Foolscap folio, paper cover.

Extant Circulars and General Orders issued by the Deputy Post-master General, Burma Circle, Volume II. Reprint of —. Compiled by the Deputy Postmaster General. Published 1901. Royal 8vo, stiff board, cloth back.

Forest School, Vernacular. — Rules to regulate the course of instruction at, admission to, and discipline at the —, Tharrawaddy, Burma. Containing rules as per title together with instructions for regulating the admission of officers of the Subordinate Forest Service in Burma as students of the School. Compiled by the Revenue Secretary. Published 1904. Foolscap folio, paper cover.

Hackney Carriages. — Rules for the regulation and control of — within the limits of the notified area of Maymyo. Compiled by the Government of Burma. Published 1903. Royal 8vo.

Military Accounts Department, Madras Command, Circle Pay Office, Rangoon. Instructions for the guidance of officers drawing pay through the Circle Pay Office, Rangoon, and for officers proceeding direct from Burma on furlough or on duty to England. Compiled by the Circle Pay Master. Published 1904. Royal 8vo, paper cover.

Mon Canals Project, 1900. — Note by the Superintending Engineer, Irrigation Circle, Public Works Department, Burma, giving location of proposed canals, preparation of project, Distribution of the Mon Valley proposed canals, etc. Compiled by the Government of Burma, Public Works Department. Published 1901. Foolscap folio, stiff board, cloth back.

Municipalities. — Report on the Working of — for the year 1900—01. Compiled by the President of the Municipality. For the Municipalities of — Allanymo, Mandalay, Myanaung, Myaungmya, Pakokku, Salin, Toungdwingyi, Zalun. And for the year 1902—03 for the Municipalities of Bhamo, Shwegyin and Pagan.

Plans. — Catalogue of — in the Pakokku Division, corrected up to 31st December 1903. Plans of roads, bridges, buildings, etc. Compiled by the Superintending Engineer, Chindwin Circle. Published 1904. Foolscap folio, paper cover.

Postal Officials of the Burma Circle drawing Rs. 30 and below. — Gradation List of —. Corrected up to 1st April 1903. List of Postal officials drawing Rs. 30 and below. Compiled by the Deputy Postmaster-General. Published 1903. Foolscap folio, paper cover.

Post Office Manual, Vol. II. — Rules for the guidance of Branch Postmasters, etc. Compiled by the Deputy Postmaster-General. Published 1903. Super-royal, stiff board, cloth back.

Previous Conviction Registers—

of Upper Burma for 1899. — Index to —. Compiled by the Judicial Commissioner, Upper Burma. Published 1903. Foolscap folio, half leather bound.

of Lower Burma for 1901. — Index to —. Compiled by the Chief Court, Lower Burma. Published 1904. Foolscap folio, half binding in leather.

of Upper Burma for 1902. — Index to —. Compiled by the Judicial Commissioner, Upper Burma. Published 1904. Foolscap folio, half binding in leather.

Public Works Department, Burma (Building and Roads Branch). — Administration Report of the — for 1900—01. Compiled by the Chief Engineer, Public Works Department. Published 1901. Foolscap folio, paper cover.

Public Works Department, Burma (Buildings and Roads Branch, excluding Irrigation). — Administration report of — for the year 1902—03. General, Military Works, Civil Works, Metalled roads, Unmetalled roads, etc. Compiled by the Public Works Secretary. Published 1903. Foolscap folio, paper cover.

Public Works Department, Burma (Irrigation). — Administrative Accounts for the triennium ending 1901—02. Administrative Accounts. Compiled by the Public Works Secretary. Published 1903. Foolscap folio.

Public Works Department, Burma (Irrigation Branch). — Irrigation Chapter, Administration Report, 1902—03. Report and Statistical Statement. Compiled by the Public Works Secretary. Published 1903. Foolscap folio, paper cover.

Public Works Department, Burma (Military Section). — Administration Reports for 1902—03. Compiled by the Public Works Secretary. Published 1903. Foolscap folio, paper cover.

Road Programme—

Akyab District. — Position and conditions of roads in the Akyab District. Compiled by the Superintending Engineer, Rangoon Circle. Foolscap folio, paper cover.

Arakan Hill Tracts. — Position, condition, and suggestions as to improvement or otherwise of roads in the Arakan Hill Tracts District. Compiled by the Superintending Engineer, Rangoon Circle. Published 1904. Foolscap folio, paper cover.

Hanthawaddy District. — Position and condition of roads in the Hanthawaddy District with map. Compiled by the Superintending Engineer, Rangoon Circle. Foolscap folio, paper cover.

Henzada District. — Position and condition of roads in the Henzada District with map. Compiled by the Commissioner, Irrawaddy division. Foolscap folio, paper cover.

Katha District. — Position and condition of roads in the Katha District with map. Compiled by the Superintending Engineer, Mandalay Circle. Foolscap folio, paper cover.

Kyaukpyu District. — Position, condition, and suggestions as to improvements or otherwise of roads in the Kyaukpyu District. Compiled by the Superintending Engineer, South-Western and Rangoon Circles. Foolscap folio, paper cover.

Magwe District, 1903. — Name and nature of roads, their cost for maintenance, and suggestion whether or not they should be improved. General remarks with a map. Compiled by the Superintending Engineer, Toungoo Circle. Published 1903. Foolscap folio, paper cover.

Mandalay District. — Position, condition, and suggestions as to improvements or otherwise of roads in the Mandalay District with map. Compiled by the Superintending Engineer, Mandalay Circle. Foolscap folio, paper cover.

Minbu District, 1903. — Name and nature of roads, their cost for maintenance, and suggestion whether or not they should be improved General remarks with a map. Compiled by the Superintending Engineer, Toungoo Circle. Published 1903. Foolscap folio, paper cover.

Myingyan District. — Position, condition, and suggestions as to improvements or otherwise of roads in the Myingyan District. Compiled by the Superintending Engineer, Chindwin Circle. Published 1904. Foolscap folio, paper cover.

Sagaing District. — Position and condition of roads in the Sagaing District. Compiled by the Superintending Engineer, Mandalay Circle. Foolscap folio, paper cover.

Salween District, 1903. — Name and nature of roads, their cost for maintenance, and suggestion whether or not they should be improved. General remarks with a map. Compiled by the Superintending Engineer, Toungoo Circle. Published 1903. Foolscap folio, paper cover.

Sandoway District. — Position, condition, and suggestions as to improvements or otherwise of roads in the Sandoway District. Compiled by the Superintending Engineer, Rangoon Circle. Published June 1904. Foolscap folio, paper cover.

Thatôn District, 1903. — Name and nature of roads, their cost for maintenance, and suggestion whether or not they should be improved. General remarks with a map. Compiled by the Superintending Engineer, Toungoo Circle. Published 1903. Foolscap folio, paper cover.

Roads, their construction and maintenance, Burma, Public Works Department. Materials, selecting and testing road materials, construction. Compiled by the Public Works Department Secretary. Published 1903. Royal 8vo, paper cover.

Schedule of Rates for Building Materials. — Compiled by the Superintending Engineer of the Division or Circle. Foolscap folio, paper cover. In the—

Amherst Division.

Amherst Division in the Toungoo Circle of Superintendence, 1904.

Arakan Division in the South-Western Circle (corrected up to March 1901 and 1904).

Eastern Irrigation Division in the Irrigation Circle for 1901—02 and 1904—05.

Henzada Division.

Independent Irrigation Sub-Division for 1901—02. Published 1901.

Kengtung Division.

Mandalay Canal Division in the Irrigation Circle for 1901—02.

Mandalay Division in the Mandalay Circle of Superintendence, for 1903—04.

Mandalay Division in the North-Eastern Circle for 1901—02.

Martaban Division, 1900.

Meiktila Division in the Chindwin Circle of Superintendence.

Myitkyina Division.

Northern Shan States Division in the North-Eastern Circle for 1901—02.

Pegu Division.

Pegu Division, Toungoo Circle.

Rangoon Construction Division (corrected up to 31st March 1904).

Shwebo Canal Division in the Irrigation Circle of Superintendence for the year 1904—05.

Shwebo Division in the Mandalay Circle.

Southern Shan States.

Sea Transportation Operations at Durban, South Africa, during the Boer War, 1899 to April 1901. Report on the —. Compiled by Commander G. E. Holland. Foolscap folio, paper cover.

Southern Shan States Railway Project, 1901—1902, Report. — Preliminary Location Gradients and Curves, Construction, Engineering Labour, Materials, Arrangement of Staff, Traffic and Statistics, etc. Compiled by the Secretary, Public Works Department, Railway Branch. Published 1903. Foolscap folio, stiff board, cloth back.

Sorting Section, R. 7, Rangoon to Mandalay, Sorting List of the Railway Mail Service. — Railway Mail Service Sorting List, Rangoon to Mandalay. Compiled by the Deputy Postmaster General. Published 1903. Super-royal, full calico.

Specification and rates. — Instructions regarding the making of Specification

for Public Works Department, Works. Compiled by the Public Works Secretary. Published 1903. Foolscap folio, paper cover.

Specifications and Rates, Public Works Department. — Specifications and Notes. Compiled for general use in the Province of Burma with a view to obtaining uniformity and a high standard of work from Contractors of the Public Works Department. Compiled by the Public Works Secretariat. Royal 8vo, foolscap, paper cover.

Standing Orders. — Rangoon Arsenal. Standing Orders of the Rangoon Arsenal, regarding general routine, establishment, office and clerks, receipts, issues, transport, etc. etc. Ordnance Officer, Rangoon. Published 1903. Royal 8vo, stiff board, cloth back.

Statement, Revised— Showing the comparison between village and the Government 9-gallon baskets. Compiled by the Commissioner, Tenasserim Division. Published June 1904. Foolscap folio, paper cover.

Statement— Showing the Comparison between village and 9-gallon basket in Thayetmyo District. Compiled by the Director, Land Records and Agriculture. Published June 1904. Foolscap folio, paper cover.

Sub-Treasury Officers. — Rules for the guidance of —. Compiled by the Accountant General. Royal 8vo, paper cover.

Table of Conversion— Village to Standard baskets. Compiled by the Director, Land Records and Agriculture. Published June 1904. Foolscap folio, paper cover. For the—

Magwe Township, Magwe District.
Myingun Township, Magwe District.
Myothit Township, Magwe District.
Natmauk Township, Magwe District.
Taungdwingyi Township, Magwe District.
Yenangyaung Township, Magwe District.

Tube Wells in Rangoon. — Report on —. The process by which the wells are bored; the Geological Condition of the Wells; the result of enquiry and investigation, etc., with plan of tube wells in Rangoon. Compiled by E. G. Foy, Sanitary Engineer, Burma. Published 1903. Foolscap folio, paper cover.

4) France.

1678. — A Mission in Burmah 1873—1874. By Count A. Marescalchi. (*The Journal of Eastern Asia.* Vol. I. N°. I. July—1875, pp. 63—89).

Trad. de la *Revue des Deux Mondes*, Sept. 1874, par le lieut W. B. Forbes, R N.

1679. — Une ambassade birmane. (*Ann. de l'Ext. Orient*, 1883—1884, VI, pp. 48—50).

Ambassade à Paris.

1680. — Le traité entre la France et la Birmanie. (*Ibid.*, 1884—1885, VII, pp. 262—264).

1681. — La convention franco-birmane. (*Ann. de l'Ext. Orient*, 1885—1886, VIII, pp. 94—95).

1682. — La France, la Haute-Birmanie, et le Tong-kin Par Fernand d'Avéra Membre et Délégué Général de la Société pour la Birmanie Britannique, Ancien Secrétaire de Commandements du feu roi de Birmanie. (*Bull. Soc. Acad. Indo-Chinoise*, 2e sér., III, 1890, pp. 191—204).

5) Questions contemporaines.

1683. — The Political Situation in Burmah. By Archibald Forbes. (*Nineteenth Century*, V, 1879, pp. 740—754).

1684. — Burma reformed. By A. C. Yate. (*Blackwood's Mag.*, CXLI, May 1887, pp. 711—718).

1685. — Effets of Civilization on the Burmese. By A. R. Macmahon. (*As. Quart. Review*, VI, July-Oct. 1888).

1686. — *J. Chailley-Bert. Colonisation de l'Indo-Chine. L'expérience anglaise. Paris, 1892, in-12.

B. M. 10058. cc. 32.

1687. — The Indo-Chinese Opium Question as it stands in 1893. By Robert Needham Cust. (*Calcutta Review*, XCVII, July 1893, pp. 119—136).

1688. — Ce qu'est devenue la Birmanie — Ce que peut devenir l'Indo-Chine française. Par Paul Macey. (*Bul. Soc. Géog. Est*, 1896, pp. 349—355).

1689. — *Georges Burghard. — La Birmanie et la colonisation anglaise. Paris, Chevalier-Marescq, 1902, in-8, pp. 28.

Ext. de la *Revue internat. de l'Enseignement.*

6) Chemins de fer.

1690. — *Direct Commerce with the Shan States and West of China, by Railway from Rangoon to Kian-Hung, on the Upper Kamboja River, on the South West Frontier of China. Memorial from the Wakefield Chamber of Commerce to the Lords of Her Majesty's Treasury, 1869, in-8.

1691. — Exploration Survey for a Railway Connection between India, Siam, and China. By Holt S. Hallett, C.E. (*Proc. R. Geog. Soc.*, VIII, 1886, Jan., pp. 1—20; carte, p. 64).

1692. — Address of Mr. Holt S. Hallett, C.E., F.R.G.S., M.R.A.S., upon Burmah: our Gate to the Markets of Western and Central China; treating with the proposed connection of Burmah with China by railway. Delivered before the Birmingham Chamber of Commerce on the 26th May, 1887, Mr. Henry W. Elliott, President of the Chamber, in the Chair. London: P. S. King & Son, Parliamentary Agency. — 1887, in-8, pp. 20.

1693. — A. R. Colquhoun. — Report on Railway connexion of Burmah and China. London, 1888, in-fol., pp. 239.

Voir Nos. 445—450.

1694. — *Indo—Burma—China. Railway connections a pressing necessity. London, 1888, in-8, pp. 75.

B. M. 8235. f. 42 (5).

1695. — *H. S. Hallett. Address upon Eastern Markets for Lancashire. London, 1889, in-8, pp. 24.

B. M. 08229. f. 3 (14).

1696. — The Burmah—Siam—China Railway. By Holt S. Hallett. (*Blackwood's Mag.*, CXLVI, Nov. 1889, pp. 647—659).

1697. — The Remedy for Lancashire. A Burma—China railway. By Holt S. Hallett. (*Ibid.*, CLII, Sept. 1892, pp. 348—363).

1698. — General Rules for open lines of Railway in British India administered by the Government. — Rangoon: Printed by the Supdt., Govt. Printing, Burma. August 1896, in-8, pp. 21.

1699. — *Notes on Railways in Ceylon and Burmah. By J. T. Lawrence (*map* and *ill.*). (*Railway Mag.*, V, Aug. 1899, p. 136).

1700. — Un nouveau chemin de fer en Birmanie. (*Bull. Com. Asie française*, Avril 1904, p. 213).

HENRI CORDIER.

(*à suivre.*)

LE CYCLE TURC DES DOUZE ANIMAUX

PAR

EDOUARD CHAVANNES.

Lorsqu'on demande à un Chinois quand il est né, il répond souvent en désignant l'année par le nom d'un des douze animaux qui sont: le rat, le bœuf, le tigre, le lièvre, le dragon, le serpent, le cheval, la chèvre, le singe, la poule, le chien et le porc. Ce cycle dont l'usage fut, à certaines époques, beaucoup plus étendu, ne sert plus guère maintenant qu'aux faiseurs d'horoscopes; si un Chinois sait sous les auspices de quel animal il est né, c'est parce que cette circonstance est censée avoir une influence mystérieuse sur toute sa vie. Cette série duodénaire n'est pas spéciale à la Chine; il serait d'un grand intérêt, pour l'histoire de la civilisation, de savoir où et quand elle s'est formée, comment et à quelles époques elle s'est transmise de peuple à peuple. Sans prétendre résoudre intégralement ce problème, je me propose du moins de rassembler ici les renseignements que la littérature chinoise peut nous fournir pour l'élucider [1]).

Avant d'aborder l'examen des textes chinois, je crois utile de reproduire à la page ci-après le tableau des noms des douze animaux chez les principaux peuples qui ont fait usage de ce cycle:

---

1) Parmi les travaux où cette question a été déjà examinée, je citerai: Dupuis: *Origine de tous les cultes* (Paris, an III, t. 3, p. 362). — Abel Rémusat: *Recherches sur les langues tartares* (tome I; Paris, 1820; p. 300—302). — Ludwig Ideler: *Ueber die Zeitrechnung von Chatá und Igúr* (Berlin, 1833); — *Ueber die Zeitrechnung der Chinesen* (Berlin, 1839; voyez notamment l'appendice II, p. 75—91, intitulé: *Ueber den Thiercyclus der ostasiatischen Völker*). — J. Klaproth: *Tableaux historiques de l'Asie* (1826; p. 169); — notes à la traduction française de l'article de Ideler *Sur la chronologie de Khatá et d'Igoúr* (*Journ. Asiatique*, Avril 1835, p. 311 et 312). — Mayers: *The Chinese Reader's Manual* (1874; p. 351—352). — Gustave Schlegel: *Uranographie Chinoise* (p. 557—583). — Joseph Halévy: *De l'introduction du christianisme en haute Asie* (*Revue de l'histoire des religions*, t. XXII, 1890, p. 289—301) — Friedrich Hirth: *Nachworte zur Inschrift des Tonjukuk* (1899; p. 117—123). — Franz Boll: *Sphaera* (1903; chap. XII: *Die Dodekaoros, das Marmorfragment des Bianchini und der ostasiatische Tiercyclus*).

Caractères cycliques	Douze animaux	Chinois	Annamite	Cambodgien [1]	Siamois [2]	Cham [3]	Japonais [4]	Ancien Turc des inscriptions de la Mongolie [5]	Turc, d'après Ulug beg [6]	Turc, d'après Al-Bîrûnî [7]	Persan [8]	Mongol [9]	Mandchou [10]	Tibétain [11]
tseu	rat	*chou*	chuột	čût	chuot	takuḥ	ne		kesku	sijkan	musch	khuluguna	singgeri	*p*dji
tch'eou	bœuf	*nieou*	bo	čhlau	chalu	kăbau	ushi		oth	od	bakar	uker	ikhan	*k*'lang
yin	tigre	*hou*	hùm	khàl	khan	ramoṅ	tora		pars	pârs	pelenk	bars	tashka	*s*tak
mao	lièvre	*t'ou*	thỏ	thăs	tŏḥ	tapai	u		thuchkan	tafshikhan	charkusch	toolaï	gûlmakhûn	yoi
tch'en	dragon	*long*	rồng	rông	marong	nŏgaray	tatsu	lûi	lui	lû	nehenk	loo	muduri	brûk
sseu	serpent	*chŏ*	rắn	msàñ	maseng	ulaḥ anaiḥ	mi	jilan	jilan	yylan	mar	mokhoï	meikhé	*s*brul
wou	cheval	*ma*	ngựa	momi	mamia	açaiḥ	uma		jund	yont	esb	morin	morin	*r*da
wei	chèvre	*yang*	dê	momê	momê	pabaiy	hitsuji	qoi̯	koï	kuy	kusfend	khoïn	khonin	luk
chen	singe	*heou*	khỉ	vok	wok	krā	saru	bičin	pitchin	pîčîn	hamdune	metchin	boniu	*s*prè-u
yeou	coq	*ki*	gà	rokà	raka	mŏnuk	tori		dakuk	taghuk	murg	takiya	tchoko	tsa lu
siu	chien	*k'iuan*	chó	čha	cho	athău	inu	yt	ith	it	seg	nokhaï	indakhûn	tchy
hai	porc	*tchou*	lo'n / heo / tru'	kŏr	kun	pabuči	i	ałyazyn	thungus	tunguz	chug	khakai	ulghiyan	p'hak

1) Je dois cette liste à M. Finot qui m'indique que, en dehors du cycle, les noms des douze animaux sont en cambodgien les suivants: kandor (rat); kó (bœuf); khlà (tigre); tonsai (lièvre); nāk (dragon); pŏs (serpent); sèḥ (cheval); popê (chèvre); sva (singe); man (coq); chkè (chien); chruk (porc).

2) M. Finot, qui m'a fourni cette liste, m'indique que les noms vulgaires des animaux (sauf le dragon) sont au Siam les suivants: nu (rat); ngūa, khō (bœuf); su'a (tigre); kātay (lièvre); ngu (serpent); ma (cheval); phēḥ (chèvre); līng (singe); kai (coq); ma (chien); mu (porc).

3) Cette liste est tirée de l'ouvrage de Cabaton: *Nouvelles recherches sur les Chams*, p. 124.

4) Chamberlain, à qui j'emprunte cette liste (*Things Japanese*, 5e édit., article *Time*, p. 477), ajoute en note: «*Ne* is short for *nezumi*, the real word for «rat». In like manner, *u* stands for *usagi*, and *mi* for *hebi*. *I* is not an abbreviation of *inoshishi*, the modern popular name for a «boar», but the genuine ancient form of the word».

5) Voyez Thomsen: *Inscriptions de l'Orkhon*, p. 175—176, et Radloff: *Die alttürkischen Inschriften der Mongolei*.

6) Liste tirée d'Oloug beg. — Voyez *Epochae celebriores... ex traditione Ulug Beigi*, éd. Johannes Gravius; Londres, 1650; à la p. 6, on trouve une table des noms des douze animaux (nomina turcica) en corrélation avec les douze caractères cycliques des Chinois (nomina Chataia); — cf. Sédillot: Prolégomènes des Tables astronomiques d'Oloug-beg traduction et commentaire; Paris, 1853; p. 9. — Klaproth (*Journ. asiatique*, Avril 1835, p. 311, n. 5) fait au sujet de cette liste les observations suivantes: «De ces douze noms d'animaux donnés par Oulough begh comme igoûrs ou turcs, quatre se retrouvent encore aujourd'hui dans la langue des Turcs osmanlys ou de Constantinople, savoir: pars, le léopard; yilan, le serpent; yond, la cavale; ith, le chien. Quatre autres, écrits un peu différemment, y sont de même en usage; savoir: thawchan (le lièvre), kouzi (la brebis), thâouk (la poule), dônouz (le porc). — Keskou (le rat) se retrouve en Sibérie dans les dialectes turcs des prétendus Tartares du Tchoulym et de Ienisseisk, sous la forme de kouzké; chez les Kangatses, sous celle de kuzké. — Oth (le bœuf) est représenté en turc oriental ou djagataï par od. — Loui (le dragon) est le nom donné par les Turcs orientaux au dragon des Chinois (loung). Les Turcs de Constantinople, ne connaissant pas cet animal fabuleux, l'ont remplacé dans la série du cycle par le neheng (crocodile) des Persans. Enfin pitchin ou metchin signifie encore singe, en turc oriental. Ce mot me paraît le même que le persan poûzineh ou boûzneh».

7) Cette liste est tirée de l'ouvrage d'Al-Bîrûnî traduit par E. Sachau sous le titre: *The chronology of ancient nations* (p. 83). Le cycle des douze animaux est attribué ici à la notation des mois.

8) D'après Ideler: *Ueber die Zeitrechnung der Chinesen*, p. 87.

9), 10) et 11) D'après Klaproth: *Tableaux historiques de l'Asie*, p. 169, n. 2. — Sur le cycle des douze animaux au Tibet, voyez aussi Waddell, *The Buddhism of Tibet*, p. 450—54.

I. Textes d'origine chinoise.

Pour réunir les textes chinois relatifs au cycle des douze animaux, notre tâche s'est trouvée facilitée en partie par deux érudits chinois; le premier en date est le célèbre polygraphe *Wang Ying-lin* 王應麟 (1223—1296) qui a consacré à cette question quelques lignes de son *K'ouen hio ki wen* 困學紀聞 (chap. IX, p. 11 v° de la réimpression lithographique de *Chang-hai*, 1889); le second est l'excellent critique *Tchao Yi* 趙翼 (1727—1814) qui a traité de l'ancienneté du cycle des douze animaux dans une dissertation fort savante de son *Kai yu ts'ong k'ao* 陔餘叢考 publié avec une préface de l'année 1790 (chap. XXXIV, p. 8 v° et suiv. de l'édition originale; Bib. nat., N°s 3863, 3864 du Catalogue Courant). Nous allons classer suivant l'ordre chronologique régressif les textes qu'ils nous fournissent, en intercalant entre eux ceux que nous avons pu découvrir nous-même.

Commençant par l'époque des *Ming* 明 (1368—1644), nous relevons dans le *Li hai tsi* [1]) 蠡海集 de *Wang K'ouei* 王逵 un passage où l'auteur essaie d'expliquer la répartition des douze animaux entre les douze caractères cycliques désignant les mois; il dit: «Les douze symboles: *Tseu* est l'apogée du *yin*; il est obscur, caché, ténébreux; on lui associe le **rat**, car le rat se cache. *Wou* est l'apogée du *yang*; il est manifeste, facile, ferme et énergique; on lui associe le **cheval**, car le cheval va vite. *Tch'eou* est le *yin*

1) Le *Li hai tsi* est incorporé dans le recueil appelé *Pai hai* 稗海 (Bib. nat., n. f. Chinois, n° 618^A^, tome III; le passage que nous citons ici est tiré des pages 29 v° et 30 r°). Dans le *Pai hai*, le *Li hai tsi* est mis sous le nom de *Wang K'ouei*, originaire de *Ts'ien-t'ang*, de l'époque des *Song* 宋錢唐王逵; mais le *Sseu k'ou ts'iuan chou tsong mou* (chap. CXXII, p. 16 v° et suiv.) a bien montré que l'auteur du *Li hai tsi* n'était aucun des trois *Wang K'ouei* qui vécurent à l'époque des *Song*; c'est un quatrième personnage de ce nom qui existait entre les périodes *hong-wou* (1368—1398) et *yong-lo* (1403—1424).

qui s'incline et qui est affectueux; on lui associe le **bœuf**, car la vache lèche le veau. *Wei* est le *yang* qui se redresse, mais en étant respectueux; on lui associe le **mouton** [1]), car l'agneau se met à genoux pour téter. *Yin* est le triple *yang* [2]); quand le *yang* domine, il est cruel; on lui associe le **tigre**, car le naturel du tigre est cruel. *Chen* est le triple *yin*; quand le *yin* domine, il est rusé; on lui associe le **singe**, car le naturel du singe est rusé. *Mao* et *yeou* sont les deux portes du soleil et de la lune; les deux animaux symboliques n'ont tous deux qu'un seul orifice (pour leurs excrétions); quand la femelle du **lièvre** lèche les poils du mâle, elle devient enceinte; elle communique sans copuler; quand le **coq** s'unit à la poule, il la foule aux pieds, mais sans qu'il y ait là de parties génitales; il copule sans communiquer. *Tch'en* et *sseu* sont le *yang* qui s'élève et qui se transforme; le **dragon** en est la forme parfaite; le **serpent** vient ensuite; ainsi le dragon et le serpent sont associés à *tch'en* et à *sseu*; en effet, le dragon et le serpent sont des êtres qui se transforment. *Siu* et *hai* sont le *yin* qui se concentre et qui se conserve; le **chien** en est la forme parfaite; le **porc** vient ensuite; ainsi le chien et le porc sont associés à *siu* et à *hai*; le chien et le porc sont en effet des animaux qui maintiennent la stabilité» [4]). — Il est inutile de s'attarder à réfuter

---

1) Je traduis ici le mot 羊 par «mouton» parce que je crois que *Wang K'ouei* avait ce sens en vue; mais il est certain que, dans le cycle, l'animal désigné par le mot 羊 était primitivement une chèvre; c'est une chèvre qui est représentée sur les miroirs de l'époque des *T'ang* (voyez les planches à la fin du présent article), et le terme *momé* employé au Siam et au Cambodge signifie «chèvre».

2) Les trois *yang* sont les trois lignes continues du trigramme *k'ien* 乾 qui correspond au ciel; les trois *yin* sont les trois lignes brisées du trigramme *k'ouen* 坤 qui correspond à la terre.

3) *Mao* est le signe de l'Est; *yeou* est le signe de l'Ouest.

4) *Li hai tsi*, p. 29 v°—30 r°: 十二肖屬。子爲陰極。幽潛隱晦。以鼠配之。鼠藏迹。午爲陽極。顯易

cette théorie; il est évident que les principes *yin* et *yang* n'ont eu aucune influence sur la manière dont la concordance s'est établie entre les douze animaux et le cycle duodénaire des Chinois.

C'est également à l'époque des *Ming* que vivait un certain *Hou Yen* 胡儼, auteur d'une poésie où chaque vers contient le nom d'un des douze animaux [1]):

Première strophe [2]).

Quand le **rat** de l'espèce *hi* boit (l'eau du) Fleuve, le Fleuve n'est pas mis à sec.

Le **Bouvier** [3]) et la Tisserande pendant toute l'année ont peine à se voir.

Les mains vides, dans les montagnes du Sud attacher un **tigre** féroce.

Pour prendre le **lièvre** qui est dans la lune [4]), le ciel est trop vaste.

剛健。以馬配之。馬快行。丑爲陰俯而慈。以牛配之。牛舐犢。未爲陽仰而秉禮。以羊配之。羊跪乳。寅爲三陽。陽勝則暴。以虎配之。虎性暴。申爲三陰。陰勝則黠。以猴配之。猴性黠。卯酉爲日月二門。二肖皆一竅。兎舐雄毛則孕。感而不交也。鷄合蹈而無形。交而不感也。辰巳陽起而變化。龍爲盛。蛇次之。故龍蛇配辰巳。龍蛇者變化之物也。戌亥陰斂而持守。狗爲盛。猪次之。故狗猪配戌亥。狗猪者鎭靜之物也。

1) Cette poésie se compose de 3 strophes; dans chaque strophe, le premier, le second et le quatrième vers riment ensemble.

2) La première strophe exprime l'idée de chose impossible à faire.

3) Le Bouvier 牽牛 est ici désigné par le seul mot 牛, ce qui permet de faire figurer l'animal «bœuf» dans ce vers. Sur la légende du Bouvier et de la Tisserande qui ne peuvent se rencontrer que dans la nuit du 7 de la 7e lune. Voyez Mayers, *Chinese Reader's Manual*, n° 311.

4) Cf. Mayers, *ibid.*, n° 724.

Seconde strophe [1]).

Quand le **dragon** *li* a sa perle, il ne dort plus jamais.

A un **serpent** qu'on a dessiné ajouter des pieds, c'est une surcharge [2]).

Un vieux **cheval**, comment aurait-il encore des cornes qui lui poussent.

Le **bouc** qui a embarrassé ses cornes dans la haie [3]) s'irrite vainement contre l'obstacle.

Troisième strophe.

Que personne ne se moque des gens de *Tch'ou* en disant qu'ils sont comme un **singe** coiffé du bonnet viril [4]).

L'invocateur des **coqs** a vieilli inutilement dans la montagne boisée [5]).

(Le marquis de) *Wou-yang* [6]) était un boucher de **chiens** sur la place du marché à *P'ei*.

(Le marquis de) *P'ing-tsin* [7]) gardait des **porcs** à l'extrémité orientale près de la mer [8]).

---

1) Cette strophe exprime l'idée de chose embarrassante.

2) Allusion à une anecdote qui est racontée dans le *Tchan kouo ts'ö* (section de *Ts'i*) et qui a été reproduite par *Ssou-ma Ts'ien* (trad. fr., t. IV, p. 387).

3) Phrase tirée du *Yi king* (hexagramme 34; trad. Legge, SBE, vol. XVI, p. 130).

4) Allusion à un sarcasme qui fut dirigé contre *Hiang Yu*, roi de *Tch'ou* (cf. *Ssou-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 283).

5) Le *Lie sien tchouan*, cité dans le *P'ei wen yun fou* (à l'expression 祝雞), dit: «L'invocateur des coqs était originaire de *Lo* 雒 (*Ho-nan fou*); il demeurait au pied des montagnes qui sont au Nord de *Che* 尸; il éleva des poulets pendant plus de cent ans; ses poulets, au nombre de plus de mille, avaient tous un nom particulier; la nuit, il les faisait percher sur les arbres; le jour il les lâchait dans toutes les directions et quand il les appelait par leur nom, ceux qui étaient ainsi désignés venaient à l'exclusion des autres».

6) *Fan K'ouai* († 189 av. J.-C.); cf. *Ssou-ma Ts'ien*, chap. XCV.

7) *Kong-suen Hong* († 121 av. J.-C.); cf. *Ssou-ma Ts'ien*, chap. CXI.

8) *Kai yu ts'ong k'ao*, chap. XXIV, p. 2 v°:

I.

I. 鼷 鼠 飲 河 河 不 乾
II. 牛 女 長 年 相 見 難
III. 赤 手 南 山 縛 猛 虎
IV. 月 中 取 兎 天 漫 漫

Cette jonglerie littéraire n'est pas unique en son genre. *Tchao Yi* en cite encore deux autres spécimens (*Kai yu ts'ong k'ao*, chap. XXIV, p. 3 r°); l'un est dû à *Lieou Yin* 劉因 qui vivait à l'époque des *Yuan* 元; l'autre a été écrit par *Ko Cheng-tchong* 葛勝仲 (app. *Lou-k'ing* 魯卿, † 1144 ap. J.-C.), auteur qui vivait sous la dynastie des *Song* [1]).

Si, de l'époque des *Ming*, nous passons à l'époque des *Yuan* 元, nous constatons que les Mongols se servaient régulièrement du cycle des douze animaux pour dater les années. La remarque en a déjà été faite par Marco Polo qui dit: «Vous devez savoir aussi que les Tartares comptent leurs années par douze; le signe de la première année étant le lion, de la seconde le bœuf, de la troisième le dragon, de la quatrième le chien, et ainsi de suite jusqu'à la douzième année; en sorte que, si on demande à quelqu'un l'année de sa naissance, il répondra que c'était en l'année du lion (par exemple), en tel jour ou nuit, à telle heure et à tel moment. Et le père d'un enfant a toujours soin de noter ces particularités dans un livre. Quand les douze symboles annuels ont été épuisés, on revient au premier et

---

II.

I. 驪 龍 有 珠 常 不 睡
II. 畫 蛇 添 足 適 爲 累
III. 老 馬 何 曾 有 角 生
IV. 羝 羊 觸 籓 徒 忿 噫

III.

I. 莫 笑 楚 人 冠 沐 猴
II. 祝 雞 空 自 老 林 邱
III. 舞 陽 屠 狗 沛 中 市
IV. 平 津 牧 豕 海 東 頭

1) *Ko Cheng-tchong* était né à *T'an-yang* et c'est pourquoi le recueil de ses œuvres littéraires porte le nom de *Tan yang tsi* 丹陽集 (voyez une notice sur cet ouvrage dans le *Sseu k'ou ts'iuan chou tsong mou*, chap. CLVI, p. 10 v°—12 r°).

on les parcourt de nouveau dans le même ordre de succession» [1]). Ce témoignage n'est pas d'une exactitude rigoureuse, puisque les animaux n'y sont pas nommés à leur rang; en outre, le lion y est substitué au tigre de l'énumération chinoise; mais cette dernière différence provient sans doute de ce que Marco Polo connaissait le cycle avec les noms mongols des animaux: c'est le léopard dont il a fait le lion.

Quoi qu'il en soit, l'observation de Marco Polo est juste dans son ensemble et d'innombrables exemples prouvent que l'usage du cycle des douze animaux était habituel dans les pièces officielles émanant des chancelleries impériales à l'époque mongole. Pour ne rappeler que les faits les plus connus, le fameux édit bilingue de 1314 par lequel Bouyantou khan exemptait de taxes les religieux d'un temple taoïste, est datée en Mongol de l'année du léopard (*bars*) et en Chinois de l'année du tigre [2]). Dans les rédactions chinoises d'édits émanant d'empereurs mongols, nous relevons les dates suivantes: 1223, année du mouton (ou, plus exactement, de la chèvre) [3]); 1261, année de la poule [4]); 1311, année du porc [5]); 1324, année du rat [6]); 1335, année du porc [7]); 1336, année du rat [8]). Les Mongols de Perse, aussi bien que ceux de Chine, employaient le cycle des douze animaux; la lettre mongole d'Argoun au pape Honorius IV était datée de l'année de la poule (1285) [9]); celle qu'il écrivit à

---

1) Cf. *Marco Polo* de Yule, 3e éd.; chap XXXIII; vol. I, p. 447—8. Ce passage ne figure que dans la version de Ramusio; il est donc omis dans l'édition de Pauthier.

2) Prince R. Bonaparte, *Documents de l'époque mongole*, pl. XII, n° 3. Cf. *T'oung pao*, 1904, p. 422—426.

3) *T'oung pao*, 1904, p. 371.

4) *Ibid.*, p. 394.

5) *Ibid.*, p. 422.

6) *T'oung pao*, 1905, p. 42.

7) *T'oung pao*, 1904, p. 441.

8) *Ibid.*, p. 443.

9) Voyez la bibliographie des travaux relatifs à cette lettre dans Chabot, *Histoire du patriarche Mar Jabalaha III*, App. I, p. 189, n. 2.

Philippe le Bel, de l'année du bœuf (1289) [1]; et la lettre adressée par Oeldjaïtou au même roi de France est de l'année du serpent (1305) [2].

Les conquêtes mongoles répandirent le cycle des douze animaux sur une aire beaucoup plus vaste que celle qu'il avait occupée jusqu'alors; ils l'implantèrent en Perse et, plus tard, les historiens tels que Cheref ed-din (mort en 1446) [3], Mirkhond (né vers 1433) [4] et son fils Khondémir (né vers 1475) [5] continuent à employer ce

---

1) Cf. Chabot, *op. cit.*, p. 222—229.

2) Pauthier, *Marco Polo*, p. 778—781.

3) Voyez l'*Histoire de Timur bec* écrite en persan par Cherefeddin Ali et traduite par Pétis de la Croix (1722). Dans la préface de l'auteur, on lit: «Timur naquit dans le bourg de Sebz, situé hors l'enceinte des murs de la délicieuse ville de Kech, capitale de l'Etat dudit Emir, la nuit d'un mardi cinquième de Chaban, de l'an de l'hégire 736, qui se rapporte à l'an de la souris du calendrier mogol». — Cette date correspond à l'année 1336 ap. J.-C. — Après avoir signalé l'usage de ce cycle par Chérif eddin, l'auteur de l'avertissement à la traduction de Pétis de la Croix ajoute (p. XXVI): «Les Persans encore à présent de servent de cette époque dans leurs registres et dans leurs actes publics. Leurs monnoyes de cuivre portent même gravées la figure de l'animal qui répond à l'année en laquelle on les a frappées». — Cette dernière assertion paraît sujette à caution; je n'ai trouvé, dans les publications européennes sur la numismatique persane, aucune monnaie présentant l'image d'un des douze animaux du cycle.

4) M. Cl. Huart me signale dans le texte persan de la Vie de Djenghiz khan par Mirkhond les dates suivantes: année de la naissance de Tchingghiz, année du porc, 1154; année du porc, 1202; année de la souris, 1203 (Quatremère, *Chrestomathies orientales*, p. 43, 55, 57).

5) Année de la panthère, 1264 (Defrémery, *Histoire des Khans mongols du Turkistan et de la Transoxiane, extraite du Habib essher de Khondémir*; Journ. As., 1852, p. 69 du tirage à part). — Sur l'usage du cycle des douze animaux chez les historiens persans, M. Reginald Stuart Poole (*Catalogue of the Coins of the Shâhs of Persia in the British Museum*, 1887, *Introduction*, p. XVIII—XIX) a fait une observation qui mérite d'être signalée: «Besides the Muslim year, the Persians use the native solar year, beginning at the vernal equinox, called by them the Turkí year, on account of the Tatar Cycle, which gives its name to each year. In their histories each year begins with the Nau-rúz at the vernal equinox, the year being designated according to the Tatar Cycle, and also numbered according to the Hijra year. It consequently follows that events of the Hijra year are constantly chronicled before the heading at its Nau-rúz. ... In the use of the cycle there are disagreements as well as errors within a series. These are due to the confusion caused

cycle en langue persane. Les yarliks tartares conservés dans les anciennes chroniques russes nous le montrent en usage chez les princes de la Horde d'or [1]). Les inscriptions syriaques des cimetières nestoriens du district de Semiretchie, inscriptions qui s'échelonnent du milieu du treizième au milieu du quatorzième siècle de notre ère, joignent très souvent à la date exprimée suivant l'ère des Séleucides, l'indication que l'année était alors l'année turque de l'un des douze animaux [2]).

C'est aussi à l'époque mongole que le cycle des douze animaux apparaît au Cambodge et au Siam. Dans l'état actuel de nos connaissances, c'est l'inscription thaïe de Râma Khomheng (un peu postérieure à 1295) qui nous présente pour la première fois au Siam les noms des animaux tels qu'ils sont usités de nos jours à la fois au Siam et au Cambodge [3]); mais si on examine de près ces noms [4]), on remarque qu'ils ne sont ni purement siamois ni

---

by no two years solar and lunar corresponding, and the consequent need occasionally to drop a lunar year containing no vernal equinox like A.H. 1153. Thus this year wholly disappears in the «Histoire de Nader Chah». We there find the heading of the year of the Sheep corresponding to A.H. 1151 (Part II, p. 75) and the events up to 2 Zu-l-Ḥijja (p. 92), and then the heading of the year of the Ape corresponding to A.H. 1152, followed by the statement that the Nau-rúz occurred on 21 [l. 12] Zu-l-Ḥijja (p. 93). The next heading is that of the year of the Hen, corresponding to A.H. 1154, followed by the date of the Nau-rúz 3 Muḥarram (p. 119). It may be added that the date of 2 Muḥarram, 1154, occurs before the entry above cited in the record of an earlier event (p. 118). Thus a whole lunar year, A.H. 1153, had elapsed between the Nau-rúz of 1152 and that of 1154».

1) Ces yarliks sont mentionnés dans l'article de I. J. Schmidt intitulé *Philologisch-kritische Zugabe zu den... zwei mongolischen Original-Briefen der Koenige von Persien Argun und Oeldschaïtu an Philipp den Schoenen.*

2) D. Chwolson, *Syrisch-nestorianische Grabinschriften aus Semirjetschie* (Mém. Ac. Imp. des Sciences de S[t] Pétersbourg, VII[e] série, tome XXXVII, n° 8, 1890; 168 p.). — Cf. du même auteur un premier travail intitulé: *Syrische Grabinschriften aus Semirjetschie* (Mém. Ac. Imp. des Sc. de S[t] Pétersbourg, VII[e] série, t. XXXIV, n° 4, 1886, 30 p.).

3) Mission Pavie, Etudes diverses, II, p. 190, n. 4, p. 192, n. 4 et n. 6.

4) Voyez la liste de ces noms dans le tableau de la p. 52).

purement cambodgiens; ils sont, en partie, des noms chinois transmis par l'intermédiaire de l'annamite, et, en partie, des mots dont l'origine reste incertaine. Pour qu'une telle combinaison ait pu se produire et être érigée en système chronologique, il a fallu vraisemblablement un laps de temps assez étendu; aussi est-il possible que l'élaboration de ce cycle soit notablement antérieure à l'inscription de Râma Khomheng. Au Cambodge, le voyageur chinois *Tcheou Ta-kouan* signale en 1296 l'existence du cycle, mais en attribuant aux animaux des noms qui sont nettement cambodgiens [1]); plus tard [2]), le Cambodge adopta le cycle actuel qui est identique au cycle usité au Siam au moins depuis l'inscription de Râma Khomheng. Au Tchampa, le cycle existait avec des noms tchames, mais nous ne savons pas à quelle antiquité il remonte [3]). Nous ignorons de même quand il fut introduit chez les Lolos du Yun-nan [4]).

Si nous revenons maintenant aux documents chinois pour poursuivre notre enquête sur le cycle des douze animaux à travers les

---

1) Cf. Pelliot, dans BEFEO, t. II, p. 160—161 et p. 160, n. 9, et t. IV, p. 410, n. 1.

2) M. Aymonier a cru pouvoir établir que, dès le treizième siècle, les Cambodgiens se servaient du cycle actuel; voici en effet ce qu'il écrit à la p. 611 du tome III de son ouvrage intitulé *Le Cambodge*: «L'inscription de Phnom Bakhêng est nettement datée de 1283 (1205 s, année cyclique Mame «de la Chèvre»). Comme tous les autres textes de ce temps, cette stèle de Bakhêng est en très mauvais état. On peut néanmoins reconnaître que son contenu la rapproche des inscriptions modernes d'Angkor Vat». — Si le fait invoqué par M. Aymonier était exact, il serait difficile à concilier avec le témoignage de *Tcheou Ta-kouan* d'après qui les animaux étaient désignés au Cambodge à la fin du treizième siècle par des noms purement cambodgiens. Cependant, M. Finot, qui a bien voulu examiner l'estampage de l'inscription de Phnom Bakhêng m'informe que ce monument porte une date peu distincte, mais qui est vraisemblablement 1505 ç. = 1583 A.D.; il n'est donc pas contemporain de *Tcheou Ta-kouan* et ne saurait lui être opposé.

3) Cf. A. Cabaton, *Nouvelles recherches sur les Chams*, 1901, p. 119.

4) Paul Vial, *les Lolos*, 1898, p. 10: chez les Lolos du *Yun-nan*, «les cérémonies du culte n'ont lieu qu'une fois par an. Elles sont fixées au mois du rat (11e lune) et elles commencent le jour du *cheval* ou du *rat*, selon que l'un ou l'autre de ces jours arrive tout d'abord au commencement du susdit mois».

âges, nous relevons dans l'histoire des *Kin* 金史 le passage suivant de la biographie d'un certain *Houang Kieou-yo* 黃久約 († 1191 ap. J.-C.): Sa mère «vit un soir en songe un rat qui tenait dans sa bouche une perle brillante, puis elle s'éveilla; or (*Houang*) *Kieou-yo* naquit en effet dans l'année *tseu* (caractère cyclique correspondant au rat)» [1]).

Sous les *Song*, *Hong mai* 洪邁 (1124—1203), dans son *Yi kien tche tche* 夷堅支志 parle d'un certain *Mou Tou* qui, parce qu'il était né en une année marquée du signe *yeou* (correspondant au coq), ne mangeait jamais de poulets [2]). — *Tchou Pien* 朱弁 († 1144) [3]), dans son *K'iu wei kieou wen* 曲洧舊聞 nous raconte une anecdote assez curieuse au sujet de l'empereur *Houei tsong* 徽宗 qui était né la cinquième année *yuan-fong* (1082) [4]), année *jen-siu* 壬戌 correspondant au chien: «Pendant la période *tch'ong-ning* (1102—1106), *Fan Tche-hiu* adressa une requête à l'empereur en lui disant: Parmi les divinités des douze mansions, le chien se trouve au signe *siu* et préside donc à la vie de Votre Majesté; je propose qu'il soit interdit dans tout l'empire de tuer des chiens» [5]).

---

1) *Kin che*, chap. XCVI, p. 1 r°: 一夕夢鼠啣明珠。寤。而久約生歲實在子也。

2) 穆度以生於酉遂不食雞。Cette citation est tirée du *Kai yu ts'ong k'ao*, chap. XXXIV, p. 8 v°. Sur le *Yi kien tche tche*, voyez *Sseu k'ou ts'iuan chou tsong mou*, chap. CXLII, p. 38 r°—39 v°. — Le fait qu'un homme ne mangeait pas l'animal auquel il était associé de par l'année de sa naissance suggère une explication totémique du cycle des douze animaux.

3) Voyez la biographie de *Tchou Pien* dans le *Song che*, chap. CCCLXXIII, p. 1 r°—2 r°.

4) Cf. *Song che*, chap. XIX, p. 1 r°.

5) 崇寧中范致虛上言十二宮神狗居戌位。爲陛下本命。請禁天下屠狗。Cité d'après le *Kai yu ts'ong k'ao*, chap. XXXIV, p. 8 v°. Sur le *K'iu wei kieou wen*, voyez *Sseu k'ou ts'iuan chou tsong mou*, chap. CXXI, p. 1 r°—2 r°.

En l'année 1038, l'empereur *Jen-tsong* 仁宗 envoya un certain *Lieou Houan* 劉渙 en ambassade auprès du chef tibétain *Kou-sseu-lo* 唃厮囉 qui occupait la région de *Si-ning* 西寧, à l'Est du Koukou-nor; *Kou-sseu-lo* reçut l'envoyé chinois et lui «raconta tout ce qui s'était passé autrefois, en datant les faits au moyen du cycle des douze animaux et en disant: En l'année du lièvre, il y eut tel événement; en l'année du cheval, il y eut tel autre événement» [1]). Les peuples tibétains connaissaient donc ce cycle au moins dès le commencement du onzième siècle de notre ère.

Passons à la période des cinq dynasties. — *Wang Tan* 王旦 (957—1017), dont le nom posthume fut *Wen-tcheng* 文正, rappelle, dans son *Yi-che* 遺事, le fait suivant: «Au temps de *Che tsong* (954—959), de la dynastie *Tcheou*, *Tchang Yong-tŏ* rencontra un homme extraordinaire qui lui dit: «Le vrai souverain a déjà fait son apparition. Quand vous remarquerez l'homme qui a un teint brun-noir et qui dépend de l'animal porc, vous devrez le bien traiter». (*Tchang*) *Yong-tŏ* rencontra *T'ai-tsou*, (futur fondateur) de la dynastie *Song*; son extérieur et son âge s'accordaient (avec ce que lui avait dit l'étranger). Aussitôt il se dévoua à lui; quand *T'ai-tsou* fut monté sur le trône, il lui témoigna une faveur et une estime sans égales» [2]). L'empereur *T'ai-tsou* était né en effet la

---

1) *Song che*, chap. CCCXCII, p 6 r°: 道舊事則數十二辰屬曰。兎年如此。馬年如此。

2) 王文正公遺事記。周世宗時。張永德遇異人謂。眞主已出。但觀其色紫黑而屬豬者。當善遇之。永德遇宋太祖。英表與年歲悉合。遂歸心焉。及太祖卽位。寵厚無比。Cité d'après le *Kai yu ts'ong k'ao*, chap. XXXIV, p. 8 v°.

deuxième année *t'ien-tch'eng* (927), année *ting-hai* 丁亥 correspondant au porc.

Arrivons à la dynastie *T'ang*. Nous lisons dans le *Ts'ing yi lou* 清異錄 de *T'ao Kou* 陶穀 (902—970) [1]): «On possédait dans le trésor du palais des *T'ang* le plateau des douze heures. Tout autour il y avait les images des animaux; ainsi, pour (l'heure) *tch'en*, ce n'étaient que **dragons** jouant parmi les fleurs et les herbes; quand on passait à (l'heure) *sseu*, on trouvait des **serpents**; à (l'heure) *wou*, des **chevaux**. Cet objet se transmit aux *Leang* dont le nom de famille est *Tchou* [2]) et existait encore (sous cette dynastie)» [3]). —

---

1) Sur le *Ts'ing yi lou*, voyez *Sseu k'ou ts'iuan chou tsong mou*, chap. CXLII, p. 46 r°. Sur *T'ao Kou*, voyez *Song che*, chap. CCLXIX, et Giles, *Biog. Dict.*, n° 1898.

2) Cette dynastie est la première des cinq petites dynasties qui succédèrent aux *T'ang*; elle régna de 907 à 922.

3) 唐內庫有十二時盤。四周有物象。如辰時則花草間皆戲龍。轉巳則爲蛇。午則爲馬。傳至朱梁猶在。 Cité d'après le *Kai yu ts'ong k'ao*, chap. XXXIV, p. 9 r°. Ce texte a été reproduit par *Tch'en Jen-si* 陳仁錫 dans son *Tsien k'io lei chou* 潛確類書 publié en 1632 (chap. XCI, p. 3bis v° de l'édition de la Bibliothèque nationale, n. f. Chin., n° 1476, tome 10); *Tch'en Jen-si* ajoute que la couleur de ce plateau était franchement jaune et qu'il avait une circonférence de trois pieds 色正黃。圍三尺。 C'est le texte de *Tch'en Jen-si* qu'a connu Schlegel (*Uranographie Chinoise*, p. 561, n. 2). — Cette citation montre que, à l'époque des *T'ang*, les heures de la journée pouvaient être désignées au moyen du cycle des douze animaux; si l'on s'en rapportait à la traduction que Takakusu a publiée du *Nan hai ki kouei nei fa tchouan* d'*Yi-tsing*, il semblerait que cet ouvrage pût nous apporter une nouvelle preuve du même fait puisqu'on y lit des phrases telles que celles-ci: «the noon (lit. horse-hour, i.e. twelve o'clock) is the proper time (for the meal)», «at the exact moment of the horse-hour (noon)...», «the exact (beginning of the) horse-hour (i.e. noon)» (Takakusu, *A Record of the Buddhist Religion...*, p. 142, 143, 145). Mais, si on se reporte au texte chinois, on constate que le terme traduit par «horse-hour» est simplement le caractère cyclique 午 *wou*; ce texte ne prouve donc rien quand à l'usage du cycle des douze animaux à l'époque des *T'ang*; la traduction qu'en donne M. Takakusu montre cependant quel rapport étroit les Japonais de nos jours établissent entre les caractères du cycle duodénaire et les douze animaux.

Le *T'ang chou* nous apprend que, vers la fin de la dynastie *T'ang*, *Tong Tch'ang* 董昌 se révolta et se proclama empereur à *Chao-hing fou* (province de *Tchō-kiang*); au nombre des prétendus présages qui annoncèrent ses hautes destinées, on mentionne que, pendant la nuit était tombée du ciel une feuille de papier vert avec quelques mots écrits en rouge; ces caractères étaient indéchiffrables; *Tong Tch'ang* les lut cependant et dit: «Cette prédiction annonce que le **lièvre** montera sur un lit d'or; or je suis né dans (une année marquée du signe) *mao*; l'année prochaine séjournera dans ce même signe; le deuxième mois et le jour qui suivra le premier du mois seront l'un et l'autre en *mao*; c'est en ce moment que je monterai sur le trône» [1]). En d'autres termes, *Tong Tch'ang* étant né dans une année marquée du signe *mao* qui correspond au lièvre, se croit désigné par une prédiction où il est annoncé que le lièvre montera sur le lit d'or; cet oracle signifie, suivant lui, qu'il doit devenir empereur; pour s'accorder en tous points avec l'animal qui préside à ses destinées, il annonce qu'il prendra le titre d'empereur le deuxième jour du deuxième mois de l'année suivante parceque ce jour, ce mois et cette année sont tous trois marqués du signe *mao*; *Tong Tch'ang* se déclara en effet empereur en l'année 895 qui est une année *yi-mao* 乙卯. — Le *Heou tsing lou* 侯鯖錄 [2]), composé à la fin du onzième siècle par *Tchao Ling-tche* 趙令畤, nous fournit l'anecdote suivante: «*Lou Tchang-yuan* [3]), à cause de

---

1) *T'ang chou*, chap. CCXXV, b, p. 8 r°: 昌曰。讖言兎上金牀。我生於卯。明年歲旅其次。二月朔之明日皆卯也。我以其時當卽位。

2) Sur cet ouvrage, voyez *Sseu k'ou ts'iuan chou tsong mou*, chap. CXLI, p. 1 r°—2 r°.

3) Sur ce personnage, voyez *Kieou T'ang chou*, chap. CXLV, p. 3 v° et *T'ang chou*, chap. CLI, p. 3 r°—v°.

sa gloire et de ses vertus, fut nommé *sseu-ma* du *siuan-wou kiun*; *Han Yu* [1]) avait alors le titre de *siun-siuan*; comme ils se trouvaient tous deux ensemble dans la tente du commissaire impérial, quelqu'un se moqua de ce que leurs âges respectifs étaient si distants l'un de l'autre; (*Lou*) *Tchang-yuan* dit: «Le **tigre** [2]) et le **rat** appartiennent tous deux au cycle des douze animaux; comment y aurait-il entre eux un grand écart?» [3]). — Il est vraisemblable que, dans ce texte, le nom de *Han Yu* 韓愈 (768–824) n'intervient que par suite d'une méprise [4]); mais c'est bien *Han Yu*, et non un

---

1) *Han Yu* 韓愈 (cf. *T'ang chou*, chap. CLXXVI) vécut de 768 à 824; la date de sa naissance est une année du singe et est aussi éloignée que possible des années du tigre ou du rat; en outre, *Han Yu* n'eut jamais le titre militaire qui lui est attribué dans ce passage du *Heou tsing lou*. Je crois donc qu'il faut faire une correction de texte et lire *Han Hong* 韓弘, au lieu de *Han Yu* 韓愈. *Han Hong* (*Kieou T'ang chou*, chap. CLVI, p. 3 r°—4 r° et *T'ang chou*, chap. CLVIII, p. 5 v°—6 r°) vécut de 763 à 820; il eut en 799 le titre de *tsie tou fou ta che* du *siuan wou kiun* 宣武軍節度副大使, ce qui le plaçait dans le même corps d'armée que *Lou Tchang-yuan*; ce fut d'ailleurs *Han Hong* qui remplaça *Lou Tchang-yuan* dans son commandement lorsque celui-ci périt (*T'ang chou*, chap. CLI, p. 3 v°; *Kieou T'ang chou*, chap. CLVI, p. 3 r°). Il reste, il est vrai, une difficulté: *Han Hong*, d'après le témoignage des deux histoires des *T'ang*, serait mort en 820, à l'âge de 58 ans; il était donc né en 763, année *koueimao* qui correspond au lièvre; ici encore nous ne trouvons pas l'accord désiré avec l'année du tigre ou l'année du rat que suppose le texte du *Heou tsing lou*; on remarquera cependant que l'erreur ne porte plus ici que sur une unité, car l'année du lièvre suit immédiatement l'année du tigre; il est probable que *Han Hong* est mort à cinquante-neuf ans, et non à cinquante-huit, et que la date de sa naissance est par conséquent l'année 762, année *jen-yin*, qui correspond au tigre.

2) Encore aujourd'hui on désigne communément à Péking le tigre sous le nom bizarre de *ta tch'ong* 大蟲 «le grand insecte».

3) *Lou Tchang-yuan* devait être né en l'année du rat; *Han Hong*, en l'année du tigre; quoique *Lou Tchang-yuan* fût beaucoup plus âgé que *Han Hong*, leurs âges respectifs n'étaient cependant distants que de deux unités en tant qu'ils étaient exprimés au moyen du cycle des douze animaux. — Voici ce texte du *Heou tsing lou*, tel qu'il est cité dans le *Kai yu ts'ong k'ao* (chap. XXXIV, p. 9 r°): 陸長源以勳德爲宣武軍司馬。韓愈爲巡宣。同在使幕或戲年輩相違。長源曰。大蟲老鼠俱是十二相屬。何違之有。

4) Cf. plus haut, n. 1.

autre, qui, dans la pièce allégorique qu'il composa en personnifiant le pinceau du lettré sous le nom de *Mao Ying* 毛穎 «la pointe faite en poils», dit: «Il reçut en fief le territoire de *Mao*» 封卯地 [1]). Cette phrase signifie que le pinceau est fait avec des poils de lièvre, car c'est l'animal lièvre qui correspond au caractère *mao*.

Le seul exemple qu'on ait relevé jusqu'ici, en dehors de l'époque mongole, d'une *date chinoise* exprimée au moyen du cycle des douze animaux se trouve sur un pilier gravé sous les *T'ang*; ce pilier porte en effet les mots suivants: «Erigé en la deuxième année *k'ien-yuan* (759 ap. J.-C.), le rang de l'année étant (l'animal) **porc** et (le caractère cyclique) *hai*, le mois étant fondé sur (l'animal) **lièvre** et (le caractère cyclique) *mao*, le vingt-sixième jour qui était le jour *kouei-hai*» 乾元二年歲次豕亥月建兎卯二十六日癸亥建。[2]) On remarquera que, dans ce texte, le cycle des douze animaux est appliqué simultanément à la désignation des années et à celle des mois.

Si cette manière d'exprimer les dates est exceptionnelle dans la littérature Chinoise de la dynastie *T'ang*, elle était au contraire usuelle à la même époque chez les peuples nomades du nord. Les Kirgiz (*Hia-kia-sseu* 黠戛斯), nous dit le *T'ang chou*, «appellent le commencement de l'année *mao-che ngai* [3]); ils comptent trois *ngai* [4]) pour une saison. Ils notent les années au moyen des douze animaux; c'est ainsi que, lorsque l'année est dans le signe *yin*, ils l'appellent l'année du **tigre**» [5]).

---

1) Ce texte est cité dans le *K'ouen hio ki wen*, chap. IX, p. 11 v°.

2) Voyez cette inscription dans le *Kin che ts'ouei pien* (chap. LXVI, p. 16 r°). J'ai déjà signalé ce texte dans le *T'oung pao*, 1904, p. 210—211.

3) *Ai* est le mot turc qui signifie «mois». Klaproth (*Tableaux historiques de l'Asie*, p. 16, n. 1) a proposé de voir dans les mots chinois *mao* (ou plutôt *meou*) *che ngai* la transcription de *mous-ai*, le mois de glace, en turc oriental.

4) Trois mois.

5) *T'ang chou*, chap. CCXVII, *c*, p. 7 v°: 謂歲首爲茂師哀。以

Chez les Turcs *T'ou-kiue* 突厥, il en était de même que chez les Kirgiz, et les inscriptions turques de l'Orkhon nous présentent toute une série de dates qui s'échelonnent de l'année 692 à l'année 735 et qui sont exprimées au moyen des noms des douze animaux [1]). Ce sont là, jusqu'à nouvel informé, les plus anciennes *dates* de cette sorte que l'on connaisse.

Les premiers sinologues qui se sont occupés du cycle des douze animaux, Abel Rémusat et Klaproth [2]), ne connaissaient pas de textes qui prouvassent l'existence de ce cycle antérieurement au septième siècle de notre ère; une science mieux documentée nous permet cependant de remonter beaucoup plus haut.

Sous la dynastie *Souei*, nous signalerons l'extraordinaire histoire de sorcellerie où l'on voit des femmes hystériques, persuadées qu'elles peuvent commander à un chat démoniaque, lui rendre un culte à tous les jours marqués du signe *tseu*, car le caractère *tseu* 子 cor-

---

三哀爲一時。以十二物紀年。如歲在寅則曰虎年。Abel Rémusat (*Recherches sur les langues tartares*, t. I, p. 300—301) avait déjà relevé ce texte dans *Ma Touan-lin* et en tirait la conclusion que les Kirgiz ont dû être les inventeurs du cycle des douze animaux. Il semble que ç'ait été aussi l'opinion de Wylie (voyez Schlegel, *Uranographie chinoise*, p. 560).

1) Thomsen, *Inscriptions de l'Orkhon déchiffrées*, p. 119: année du mouton, 731; — p. 120: année du singe, 732; — p. 130: année du chien, 734; — année du porc, 735 (à la p. 183, Thomsen fait à propos de cette dernière date l'observation suivante: «La seconde année qu'on cite ici, porte le nom de alγazyn; le seul objet qu'on puisse y voir, est nécessairement l'année suivante, 735, l'année du Porc, quoique ordinairement les idiomes turcs la dénomment du nom commun pour porc, toŋuz, tandis que le mot alγazyn est tout à fait inconnu; peut-être n'est il pas turc à proprement parler. La ressemblance indubitable qui existe avec le mot mandchou correspondant oulghiyan, pourrait faire penser à un emprunt fait à quelque dialecte tongouse (par ex. la langue Kitaï?). — W. Radloff, *Die alttürkischen Inschriften der Mongolei*, 1895, p. 247: Le monument de l'Ongin qui est de l'année du dragon, 692, est le plus ancien monument *daté* de la langue turque qui ait été trouvé jusqu'ici. Les inscriptions des sources de l'Iénissei emploient souvent le cycle des douze animaux, mais on ne sait pas de quelle époque sont ces monuments.

2) Abel Rémusat, *Recherches sur les langues tartares*, t. I, p. 300—1; — Klaproth, *Nouveau Journal Asiatique*, tome XV, p. 312.

respond au rat, c'est-à-dire à la victime qu'on offre au chat [1]).

---

1) Cette affaire n'étant pas sans intérêt pour l'histoire des superstitions, je traduis ici intégralement la page du *Souei chou* (chap. LXXIX, p. 2 r°—v°) qui en relate tous les détails: «*Tou-kou T'o* 獨孤陁 avait pour appellation *Li-sie* 黎邪; il occupa à la cour des *Tcheou* 周 le poste de *siu-fou-chang-che*; à cause de la faute de son père (*Tou-kou Sin* 獨孤信), il fut banni dans la commanderie de *Chou* 蜀 pendant plus de dix ans. Quand *Yu-wen Hou* 宇文護 eut été mis à mort (567), il revint pour la première fois à *Tch'ang-ngan* 長安 (*Si-ngan fou*). Quand *Kao-tsou* 高祖 (589—604) eut reçu la cession de l'empire (589), il lui donna les titres de *chang-k'ai-fou-yeou-ling* et de *tso-yeou-tsiang-kiun*; quelque temps plus tard, on l'envoya en province comme préfet de *Ying tcheou* 郢州; il fut promu au grade de *chang-ta-tsiang-kiun*, puis derechef envoyé comme préfet à *Yen tcheou* 延州. Il se plaisait aux doctrines hétérodoxes 左道; déjà la mère de sa femme rendait un culte au démon-chat 猫鬼 et c'est ainsi que (ces pratiques) pénétrèrent ensuite chez lui; l'empereur en avait eu quelque nouvelle, mais n'y avait pas ajouté foi; or il arriva que l'impératrie *Hien* 獻皇后, ainsi que dame *Tcheng*, femme de *Yang Sou* 楊素妻鄭氏 tombèrent toutes deux malades; on appela des médecins qui, après avoir examiné (les malades), dirent tous: «C'est là une maladie causée par le démon-chat». L'empereur, considérant que *Tou-kou T'o* était le frère cadet de l'impératrice, né d'une autre mère qu'elle, et que la femme de *Tou-kou T'o* était la sœur cadette de *Yang Sou*, née d'une autre mère que lui, pensa donc que c'était *Tou-kou T'o* qui était cause du mal; il invita son frère aîné *Tou-kou Mou* 穆 à lui donner des avertissements en profitant de sa parenté avec lui; l'empereur lui-même, après avoir écarté son entourage, blâma *Tou-kou T'o*; celui-ci protesta de son innocence et l'empereur ne fut pas content; on fit rétrograder *Tou-kou T'o* qui devint préfet de *Ts'ien tcheou* 遷州; comme il avait proféré des paroles de ressentiment, l'empereur ordonna au *tso p'ou ye Kao K'iong* 高熲, au *ta-li-tcheng Houang-fou Hiao-siu* 皇甫孝緒 et au *ta-li-tch'eng Yang Yuan* 楊遠 d'instruire cette affaire par divers moyens. Une servante de *Tou-kou T'o* nommée *Siu A-ni* 徐阿尼 déclara ce qui suit: Ces pratiques venaient à l'origine de la famille de la mère de *Tou-kou T'o*, car elle rendait constamment un culte au démon-chat, et, chaque fois que venait un jour *tseu*, lui sacrifait pendant la nuit; en effet, qui dit «*tseu*» dit «rat» 言子者鼠也. Chaque fois que ce démon-chat avait tué un homme, les richesses du mort se transportaient secrètement dans la famille de ceux qui nourrissaient chez eux le démon-chat. Un jour, *Tou-kou T'o* avait demandé chez lui du vin; sa femme lui répondit qu'elle n'avait point d'argent pour acheter du vin; *Tou-kou T'o* dit alors à *A-ni*: «Ordonnez au démon-chat d'aller chez l'honorable *Yue* 越 pour que j'aie assez d'argent». *A-ni* alors prononça la formule magique à cet effet. Quelques jours après être revenu, le démon-chat alla chez (*Yang*) *Sou* 素. La onzième année (591), l'empereur venait de revenir de *Ping tcheou* 幷州 lorsque *Tou-kou T'o*, se trouvant dans son jardin, dit à *A-ni*: «Ordonnez au démon-chat d'aller auprès de l'impératrice pour qu'on me fasse présent de richesses plus

Dans le *Pei che* 北史, nous apprenons que la mère de *Yu-wen Hou* 宇文護, lequel mourut en l'année 572, écrivit à son fils une lettre où elle lui disait: «Autrefois, quand j'étais à *Wou-tch'ouan tchen*, je vous ai mis au monde, vous et vos frères; l'aîné naquit en l'année du **rat**, le second en l'année du **lièvre**, et vous-même en l'année du **serpent**» [1]).

Dans le *Wei chou* 魏書 qui fut écrit par *Wei Cheou* 魏收 (506—572), mais qui est composé de documents datant de la dynastie des *Wei* du Nord (386—535), un passage du traité sur les manifestations surnaturelles, sans se référer directement au cycle des douze animaux, me semble cependant en impliquer la connaissance. Voici ce passage: «Mauvais pronostics provenant du **dragon** et du **serpent**. La Discussion sur le *Hong fan* [2]) dit: Le dragon

---

considérables». *A-ni* prononça de nouveau la formule magique à cet effet et alors (le démon-chat) entra dans le palais. — *Yang Yuan* (, ayant reçu cette déposition et voulant la contrôler,) s'installa dans le bâtiment du *men-hia wai-cheng* et chargea *A-ni* d'appeler le démon-chat. Alors *A-ni* disposa pendant la nuit un bol de bouillie parfumée et, frappant avec la cuiller, elle jeta cet appel: «Chatte, venez; ne restez plus dans le palais». Au bout de quelque temps, le teint de *A-ni* devint complètement vert et elle fut comme si quelqu'un l'entraînait de force; elle dit: «Le démon-chat est arrivé». — L'empereur déféra cette affaire aux hauts dignitaires; le duc de *K'i-tchang, Nieou Hong* 奇章公牛弘 dit: «Quand une influence funeste vient d'un homme, on peut y mettre fin en tuant cet homme». L'empereur ordonna de mettre *Tou-kou T'o* et sa femme dans un char (tiré par) des veaux (?) 犢車 pour qu'ils reçussent l'ordre de se suicider chez eux. Le frère cadet de *Tou-kou T'o, Tou-kou Tcheng* 整, qui avait le titre de *ssen-hiun che-tchong*, accourut au palais pour demander pitié. Alors on fit grâce de la mort à *Tou-kou T'o*; on lui enleva ses dignités et il fut réduit à la condition d'homme du peuple; sa femme, dame *Yang* 楊, dut se faire nonne. Auparavant, un homme avait déposé une plainte en disant que sa mère avait été tuée par le démon-chat; l'empereur, considérant cela comme une funeste extravagance, s'était irrité et l'avait renvoyé; mais quand survinrent ces événements, il ordonna par décret d'exterminer ceux qui avaient été accusés de pratiquer le culte du démon-chat. *Tou-kou T'o* mourut peu après».

1) *Pei che*, chap. LVII, p. 3 r°: 昔在武川鎮生汝兄弟。大者屬鼠。第二屬兎。汝身屬虵。

2) On sait que le *Hong fan* est un chapitre du *Chou king*; mais j'ignore ce qu'est l'ouvrage intitulé Discussion sur le *Hong fan*.

est un reptile écailleux; il vit dans l'eau; les nuages sont aussi une forme de l'eau; c'est quand l'influence du *yin* est triomphante que ces formes apparaissent. Quand le prince viole ici-bas les relations humaines et qu'en haut il est en désaccord avec la raison céleste, il y a certainement des calamités de lèse-majesté et de meurtre. (Suit l'énumération des cas où il y eut des apparitions de dragon ou de serpent sous la dynastie *Wei*). — Calamités du **cheval**. La Discussion sur le *Hong fan* dit: Le cheval est l'image de la guerre. C'est quand il va y avoir des faits de pillage et d'attaque que le cheval manifeste des prodiges. (Suit l'énumération des cas où apparurent des chevaux extraordinaires). — Calamités du **bœuf**. D'après la Discussion sur le *Hong fan*, le *Yi* (*king*) dit: le trigramme *k'ouen*, c'est le bœuf et c'est aussi la terre; quand l'influence de la terre est désordonnée, le bœuf manifeste des prodiges. Un autre auteur dit: Les calamités du bœuf sont l'image que le temple ancestral va être anéanti. Un autre dit: Quand les corvées pour le transport des grains sont accablantes, le bœuf produit de mauvais présages. (Suit l'indication que, en l'année 501, un veau naquit avec une seule tête, mais deux visages, deux bouches, trois yeux et trois oreilles). — Calamités de la **chèvre**. La Discussion sur le *Hong fan* dit: C'est là ce qui est provoqué quand le prince n'est pas éclairé et commet des fautes dans le gouvernement. (Suit l'énumération des chèvres de mauvais présage). — Calamités du **porc**. Le commentaire de *King Fang* [1]) dit: Dans l'ensemble de tous les phénomènes de mauvais augure, ceux de cette catégorie sont bien les plus nombreux; (ils sont signes que) une personne à qui on a confié une charge publique est perverse. Le livre de *King Fang* intitulé mauvais présages du *Yi* (*king*) dit: Quand un porc naît avec une tête d'homme et un corps de porc, le pays est près d'être troublé et

1) *King Fang* 京房, qui vivait au premier siècle avant notre ère, avait fait une étude toute spéciale du *Yi king*.

ruiné. (Suit l'énumération des porcs omineux). — Calamités du **coq**. La Discussion sur le *Hong fan* dit: Le commentaire de *King Fang* dit: Le coq est un petit animal domestique; il symbolise un fonctionnaire d'ordre secondaire; la corne est l'image de la guerre, et, quand elle se trouve sur (la tête du coq), elle représente la majesté du prince; cela présagera donc qu'un fonctionnaire d'ordre secondaire qui exerce le gouvernement va s'emparer du prestige du prince pour produire les maux du désordre et de l'anarchie. (Suit l'énumération des cas où apparurent des coq cornus ou présentant quelque autre anomalie)» [1]).

Assurément, chacun des groupes de cas indiqués dans ce passage du *Wei chou* pourrait, si on le considérait à part, s'expliquer sans qu'il soit besoin de tenir compte du cycle des douze animaux. Il est cependant bien remarquable que les sept animaux mentionnés ici l'un après l'autre appartiennent tous à ce cycle; si, d'autre part, nous nous rappelons que ce même cycle est, de nos jours encore,

---

1) *Wei chou*, chap. CXII, a, p. 13 r°—14 r°: 龍虵之孽。鴻範論曰。龍鱗蟲也。生於水。雲亦水之象。陰氣盛故其象至也。人君下悖人倫。上亂天道。必有篡殺之禍。。。馬禍。鴻範論曰。馬者兵象也。將有寇戎之事。故馬爲怪也。。。牛禍。鴻範論易曰。坤爲牛。坤土也。土氣亂則牛爲怪。一曰。牛禍其象宗廟將滅。一曰。轉輸煩則牛生禍。。。羊禍。鴻範論曰。君不明失政之所致。。。豕禍。京房傳曰。凡妖象其類足多者。所任邪也。京房易妖曰。豕生人頭豕身者邑且亂亡。。。鷄禍。鴻範論曰。京房傳曰。鷄小畜。猶小臣也。角者兵之象。在上君之威也。此小臣執事者將秉君之威以生亂不治之害。

usité surtout dans l'art divinatoire, pour déterminer l'avenir d'une personne par l'animal présidant à l'année de sa naissance, nous conclurons avec quelque vraisemblance que les présages tirés par le *Wei chou* des sept animaux précités étaient précisément une partie de ceux qu'invoquaient les devins quand ils fondaient leurs prédictions sur les douze animaux du cycle [1]). Quoique ne connaissant pas ce texte, Jules Scaliger était déjà arrivé à la conclusion que chacun des animaux devait exprimer la caractéristique d'une année et il disait notamment, en accord parfait avec le *Wei chou*, que le cheval annonçait une année de tumultes belliqueux, «annum bellicorum tumultuum, Equum» [2]). De même, Abel Rémusat a bien vu le rapport que la science des devins établissait entre les époques, année, jour et heure, et le «naturel réel ou fictif attribué à chacun des douze animaux» [3]).

Voici maintenant un texte qui paraît prouver l'existence du cycle des douze animaux à l'époque des *Ts'i* (479—501), mais il ne nous est connu que de troisième main: *Wong Yuan-k'i* 翁元圻 qui, en 1825, publia une édition du *K'ouen hio ki wen* en y ajoutant un grand nombre de notes qui le complètent, nous informe en effet que: «Le *Fa chou yao tou* de (*Tchang*) [4]) *Yen-yuan*, de l'époque des *T'ang*, dit: *Yu Yuan-wei*, de l'époque des *Leang* (502—556) dit dans sa Discussion sur les écritures 論書: A la fin des *Ts'i* (479—501), *Wang Jong* [5]) traça soixante-quatre types

---

1) De même, chez les Tchames, une des prières récitées aux Grandes Fêtes était une imprécation destinée à mettre en fuite les malheurs particuliers à chacune des années du cycle des douze animaux (cf. Cabaton, *Nouvelles recherches sur les Chams*, p. 119 et p. 124).

2) Scaliger, *De emendatione temporum*, éd. de 1629, liv. II, p. 101.

3) Abel Rémusat, *Recherches sur les langues tartares*, t. I, p. 301.

4) Sur cet ouvrage, voyez le *Ssen k'ou ts'iuan chou tsong mou*, chap. CXII, p. 8 v°—10 r°. — *Tchang Yen-yuan* 張彥遠, qui vivait à la fin du IXe siècle, est l'arrière-arrière-petit-fils du conseiller d'état *Tchang Kia-tcheng* 張嘉貞 (cf. *T'ang chou*, chap. CXXVII, p. 4 r°, col. 10.

5) *Wang Jong* mourut en 493, à l'âge de 27 ans; il était donc né en 467.

d'écritures diverses anciennes et modernes; le roi de *Siang-tong* chargea *Wei Tchong-tsiang* de porter ce nombre à quatre-vingt onze; *Sie Chan-hien* y ajouta ses neuf genres d'écritures, ce qui fit un total de cent types. Dans le nombre il y avait l'écriture du rat, l'écriture du bœuf, l'écriture du tigre, l'écriture du lièvre, l'écriture du dragon, l'écriture du serpent, l'écriture du cheval, l'écriture de la chèvre, l'écriture du singe, l'écriture du coq, l'écriture du chien, l'écriture du porc; ce sont là les écritures des douze heures» [1]).

D'après la dissertation d'un certain *Wei Siu* 韋續 sur les cinquante-six sortes d'écritures, «sous les *Han* postérieurs (25 – 220 ap. J.-C.), *Siu Ngan-yu*, duc de *Tong-yang*, fit des recherches dans les écrits des historiens et trouva les écritures des douze heures qui avaient toutes la forme des divinités (affectées à ces douze heures)» [2]). J'ignore qui est ce *Wei Siu*; son témoignage, qui reporterait les écritures des douze heures jusqu'aux *Han* orientaux, n'est pas inconciliable avec celui de *Tchang Yen-yuan* qui mentionne ces écritures sous la dynastie des *Ts'i*; il est possible en effet que ces écritures existassent dès l'époque des *Han*, puis aient été recueillies par des érudits de l'époque des *Ts'i*. Il reste cependant quelque doute à ce sujet, et le dire de *Wei Siu* ne suffirait pas à lui seul

---

1) *K'ouen hio ki wen* (édition lithographique de *Chang-hai*, 1889, chap. IX, p. 11 v°): 元圻案。唐彥遠法書要錄曰。梁庾元威論書。齊末王融圖古今雜體。有六十四書。湘東王遣韋仲將定爲九十一種。謝善勛增其九法。合成百體。內有鼠書。牛書。虎書。兎書。龍書。蛇書。馬書。羊書。猴書。雞書。犬書。豕書。此十二時書也。

2) 後漢東陽公徐安于搜諸史籍得十二時書。皆象神形。Cité d'après le *Tseu hio tien* (chap. II, p. 15 v°) de l'encyclopédie *Kou kin t'ou chou tsi tch'eng*. J'ai déjà signalé ce passage dans le *T'oung pao*, 1904, p. 211.

à prouver que le cycle des douze animaux était connu sous les *Han* orientaux. Mais nous possédons d'autres textes qui nous permettent de remonter au-delà des *Ts'i* jusqu'aux *Han*; nous allons les passer en revue.

Sie Ngan 謝安 (320—385 ap. J.-C.) eut en l'année 385 qui est marquée des signes *yi-yeou* 乙酉, un songe dont il augura sa mort prochaine; il raconta à un de ses amis son rêve en ces termes: «Autrefois, lorsque *Houan Wen* [1]) était encore de ce monde, je craignais constamment de perdre ma position; j'ai tout à coup rêvé que j'étais monté sur le char de (*Houan*) *Wen*, que je parcourais seize *li*, puis, que je voyais un coq blanc et que je m'arrêtais. Le fait d'être monté sur le char de (*Houan*) *Wen* signifie que je lui ai succédé dans sa charge; l'arrêt au bout de seize *li* signifie que c'est maintenant la seizième année (depuis que je lui ai succédé); le coq blanc 白鷄 préside au signe *yeou* 酉; or maintenant le principe antithétique de la planète de l'année est dans le signe *yeou* 酉; il est probable que je ne relèverai pas de maladie» [2]). — Ce texte prouve que l'équivalence du coq et du caractère cyclique *yeou* était admise dès l'année 385 de notre ère.

Dans la biographie de *Ts'iao Tcheou* 譙周, l'auteur bien connu de l'Examen des anciens historiens 古史考, qui vécut de 200 à 270, nous lisons ce passage: «La deuxième année *hien-hi*, en été, *Wen Li*, originaire de la commanderie de *Pa*, revint de *Lo-yang* dans le pays de *Chou* et, en passant, rendit visite à (*Ts'iao*) *Tcheou*; au cours de la conversation, celui-ci écrivit sur une tablette ces mots

---

1) La biographie de *Houan Wen* se trouve dans le chapitre XCVIII du *Tsin chou*.

2) *Tsin chou*, chap. LXXIX, p. 4 r°: 昔桓温在時。吾常懼不全。忽夢乘温輿行十六里見一白雞而止。乘温輿者代其位也。十六里止今十六年矣。白鷄主酉。今太歲在酉。吾病殆不起乎。

qu'il montra à (*Wen*) *Li*: «*Tien-wou* va périr; quand le mois sera en *yeou*, il disparaîtra». L'expression *Tien-wou* désignait *Sseu-ma*; les mots «le mois en yeou» signifiaient le huitième mois. Quand on arriva au huitième mois, le roi *Wen* mourut en effet»[1]). — Le personnage appelé ici le roi *Wen* n'est autre que *Sseu-ma Yi* 司馬懿, grand-père du fondateur de la dynastie *Tsin* 晉. Voulant prédire sa mort prochaine, *Ts'iao Tcheou* déguise son nom de *Sseu-ma* en lui substituant le terme *Tien-wou* qui en est l'équivalent, puisque *tien* 典 «règle» est synonyme de *sseu* 司 «diriger», tandisque le caractère cyclique *wou* 午 est l'équivalent du cheval 馬 dans la liste des douze animaux. Ainsi ce texte atteste la correspondance des caractères cycliques et des noms d'animaux à une date qu'il fixe lui-même à la deuxième année *hien-hi* (265), mais qui doit être en réalité la troisième année *kia-p'ing* (251 ap. J.-C.), si on s'en rapporte à la biographie de *Sseu-ma Yi* dans le premier chapitre du *Tsin chou*.

Dans la biographie de *Tcheng Hiuan* 鄭玄 (127—200), le *Heou Han chou* nous apprend que «La cinquième année (200 ap. J.-C.), au printemps, (*Tcheng Hiuan*) vit en songe Confucius qui lui disait: «Levez-vous, levez-vous! Dans l'année actuelle, la planète de l'année correspond au signe *tch'en*; l'année prochaine, elle correspondra au signe *sseu*». A son réveil, *Tcheng Hiuan* confronta ce rêve avec des livres de divination et reconnut ainsi que sa vie était près de finir»[2]).

1) *San kouo tche*, section *Chou tche*, chap. XII, p. 6 v°: 咸熙二年夏巴郡文立從洛陽還蜀。過見周。周語次因書板示立曰。典午忽兮。月酉沒兮。典午者謂司馬也。月酉者謂八月也。至八月而文王果崩。

2) *Heou Han chou*, chap. LXV, p. 7 r°: 五年春夢孔子告之曰。起起。今年歲在辰。來年歲在巳。既寤以讖合之。知命當終。

Le commentaire de 676 du *Heou Han chou* ajoute ici la glose suivante: «Le *Kao ts'ai pou yu tchouan*, qui fut composé par *Lieou Houa* sous la dynastie des *Ts'i* du Nord (550–577), dit dans sa dissertation sur (*Tcheng*) *Hiuan*: «*Tch'en*, c'est le dragon; *sseu*, c'est le serpent. Quand l'année est dans le dragon ou dans le serpent, l'homme sage est affligé». C'est là sans doute le texte qu'on a en vue lorsqu'on dit que *Tcheng Hiuan* confronta son rêve avec les livres de divination» [1]).

Nous n'avons aucune raison pour mettre en doute l'explication qui nous est ici donnée du rêve de *Tcheng Hiuan*: il résulte de cette explication que, si *Tcheng Hiuan* put prévoir sa mort prochaine, c'était parce que les signes *tch'en* et *sseu* étaient respectivement associés au dragon et au serpent. Cette association d'idées existait donc dès l'année 200 de notre ère.

Le dictionnaire *Chouo wen*, qui est l'œuvre de *Hiu Chen* 許愼 et qui est accompagné d'une postface datée de l'an 100 ap. J.-C., explique le caractère 巳 comme étant la figuration d'un serpent 巳爲它(pour 蛇)象形, et le caractère 亥 comme étant identique dans l'écriture ancienne avec le caractère 豕 qui signifie porc 亥爲豕。與豕同。Que ces deux étymologies soient intrinsèquement exactes, c'est ce dont je doute fort; mais elles ne peuvent avoir été imaginées que par un érudit connaissant la corrélation des douze animaux avec les caractères cycliques, corrélation qui se trouvait donc établie dès l'an 100 de notre ère.

A vrai dire, il n'y a rien de surprenant à ce que *Hiu Chen* ait connu cette corrélation, car elle était bien établie en Chine dès

---

1) 北齊劉晝高才不遇傳論亥曰。辰爲龍。巳爲蛇。歲至龍蛇賢人嗟。亥以識合之。蓋謂此也。

le premier siècle de notre ère, comme le prouve un texte de *Wang Tch'ong* qui est décisif.

Dans son *Louen heng* 論衡, *Wang Tch'ong* 王充 (27—97 ap. J.-C.) discute l'opinion de ceux qui prétendent que les animaux du cycle duodénaire se succèdent suivant un ordre conforme à la théorie d'après laquelle les cinq éléments triomphent tour à tour l'un de l'autre; il s'exprime en ces termes:

«De même que les influences des cinq éléments se détruisent réciproquement, ainsi les animaux doués de vie triomphent l'un de l'autre. Quelle est la preuve qu'on en donne? La voici: Le signe *yin* 寅, c'est le bois 木; l'animal correspondant est le **tigre**. Le signe *siu* 戌, c'est la terre 土; l'animal correspondant est le **chien**; les signes *tch'eou* 丑 et *wei* 未 sont aussi la terre 土; l'animal correspondant au signe *tch'eou* 丑 est le **bœuf**; l'animal correspondant au signe *wei* 未 est la **chèvre**. Le bois triomphe de la terre; c'est pourquoi le **chien**, ainsi que le **bœuf** et la **chèvre** sont vaincus par le **tigre**. *Hai* 亥, c'est l'eau 水; l'animal correspondant est le **porc**; *sseu* 巳, c'est le feu 火; l'animal correspondant est le **serpent**; *tseu* 子 est aussi l'eau 水; l'animal correspondant est le **rat**; *wou* 午 est aussi le feu 火; l'animal correspondant est le **cheval**. L'eau triomphe du feu; c'est pourquoi le **porc** mange le **serpent**. Le feu est détruit par l'eau; c'est pourquoi, quand le **cheval** mange des excréments de **rat**, son ventre enfle. — Je dis: Si on examine de près ce que prétend cette théorie, (on constatera que), en ce qui concerne les animaux doués de vie, il y a des cas manifestes où ils ne triomphent pas l'un de l'autre. *Wou* 午 est le **cheval**; *tseu* 子 est le **rat**; *yeou* 酉 est le **coq**; *mao* 卯 est le **lièvre**; or l'eau triomphe du feu; comment cependant le **rat** poursuivrait-il le **cheval**? le métal triomphe du bois; pourquoi le **coq** ne donne-t-il pas des coups de bec au **lièvre**? *Hai* 亥 est le **porc**; *wei* 未 est la **chèvre**; *tch'eou* 丑 est le **bœuf**; or la terre

triomphe de l'eau: pourquoi le **bœuf** et la **chèvre** ne tuent-ils pas le **porc**? *Sseu* 巳 est le **serpent**; *chen* 申 est le **singe**; or le feu triomphe du métal; pourquoi donc le **serpent** ne mange-t-il pas le **singe**? Le **singe** redoute le **rat**; celui qui mord le **singe**, c'est le **chien**; or le **rat** correspond à l'eau et le **singe** au métal; mais l'eau ne triomphe pas du métal; pourquoi donc le **singe** redoute-t-il le **rat**? *Siu* 戌, c'est la terre; *chen* 申, c'est le **singe**; or la terre ne triomphe pas du métal; pourquoi donc le **singe** craint-il le **chien**?» [1]).

Au cours de cette discussion, *Wang Tch'ong* a l'occasion de citer tous les animaux du cycle, à l'exception du dragon; mais cette lacune se trouve comblée par un autre passage du même auteur (*Louen heng*, chap. XXIII, § *yen tou*) où nous lisons: «*Tch'en* est le **dragon**; *sseu* est le **serpent**» 辰爲龍。巳爲蛇。

---

1) *Louen heng*, § *Wou che* 物勢 (chapitre III, page 23 r° de l'édition de 1791 du *Han wei ts'ong chou*): 且五行之氣相賊害。含血之蟲相勝服。其驗何在。曰寅木也。其禽虎也。戌土也。其禽犬也。丑未亦土也。丑禽牛。未禽羊也。木勝土。故犬與牛羊爲虎所服也。亥水也。其禽豕也。巳火也。其禽虵也。子亦水也。其禽鼠也。午亦火也。其禽馬也。水勝火。故豕食虵。火爲水所害。故馬食鼠屎而腹脹。曰審如論者之言。含血之蟲亦有不相勝之効。午馬也。子鼠也。酉鷄也。卯兎也。水勝火。鼠何不逐馬。金勝木。雞何不啄兎。亥豕也。未羊也。丑牛也。土勝水。牛羊何不殺豕。巳虵也。申猴也。火勝金。虵何不食獼猴。獼猴者畏鼠也。囓獼猴者犬也。鼠水獼猴金也。水不勝金。獼猴何故畏鼠也。戌土也。申猴也。土不勝金。猴何故畏犬。

Ainsi, on trouve exposée, dès le premier siècle de notre ère en Chine, la théorie complète de l'équivalence des douze animaux avec les douze caractères cycliques.

Peut-on remonter plus haut encore et retrouver en Chine des traces du cycle des douze animaux antérieurement au premier siècle de notre ère? *Wang Ying-lin* le croit, mais *Tchao Yi* le conteste. Nous allons montrer que c'est ce dernier qui a raison, car les textes qu'invoquent *Wang Ying-lin* et les érudits qui soutiennent la thèse que lui ne sont rien moins que probants.

Les Ordonnances mensuelles (chap. *Yue ling* 月令) du *Li ki* disent que, pendant les trois mois de printemps, le Fils du Ciel mange du **mouton**; pendant les trois mois d'été, du **coq**; au milieu de l'année, du **bœuf**; pendant les trois mois d'automne, du **chien**; pendant les trois mois d'hiver, du **porc**.

Tcheng Hiuan (127—200) explique que le mouton est un animal qui correspond au feu; comme le printemps est encore froid, le Fils du Ciel mange du mouton pour mettre l'accord dans son tempérament (en le réchauffant) 羊火畜也。時尙寒。食之以安性也。(*Li ki*, chap. XIV, p. 4 v°).

K'ong Ying-ta (574—648) commente cette glose de *Tcheng Hiuan* en montrant que, suivant la théorie qu'elle suppose, le coq correspond au bois; le mouton, au feu [1]); le bœuf, à la terre; le chien, au métal; le porc, à l'eau; mais il a soin d'indiquer en même temps une autre théorie d'après laquelle le coq correspond au signe *yeou*, c'est-à-dire au métal. C'est cette seconde théorie seule qui montre la liste des douze animaux correspondant aux douze caractères cycliques, et, puisque cette seconde théorie n'est supposée ni par le texte du *Yue ling*, ni par le commentaire de *Tcheng Hiuan*, on

1) Il semblerait cependant que, à s'en tenir au texte du *Yue ling*, le mouton dût correspondre au bois puisque c'est cet élément qui symbolise le printemps; de même, le coq devrait correspondre au feu, symbole de l'été.

voit que les cinq animaux mentionnés par le *Yue ling* n'ont aucun rapport avec le cycle des douze animaux.

Je ne crois pas non plus que le cycle des douze animaux soit nécessairement impliqué dans le texte du *Yue ling* où il est dit que, le troisième mois de l'hiver, on accomplit la cérémonie de faire sortir de ville un **bœuf** en terre. S'il est vrai, en effet, que le troisième mois de l'hiver soit marqué du caractère *tch'eou* 丑, lequel correspond au bœuf dans le cycle des douze animaux, on peut fort bien concevoir cependant que le choix du mois, comme celui de l'animal, aient été dictés ici par des considérations qui n'ont rien de commun avec la correspondance entre les caractères cycliques et les animaux; nous nous trouvons en présence d'un rite du labourage: au moment où l'hiver va prendre fin, on fait sortir dans la campagne un bœuf en argile, symbole de la victime expiatoire qui détourne sur elle tous les maux susceptibles d'atteindre le bœuf de labour. — Cependant il faut reconnaître que la coïncidence de la désignation simultanée du douzième mois et de l'animal bœuf par le même caractère *tch'eou* 丑 n'apparaît pas comme fortuite dans le *Heou Han chou* où nous lisons: «Le dernier mois de l'année, on dresse six **bœufs** en terre en-dehors de tout ville qui est capitale de royaume ou préfecture de commanderie; *tch'eou* est (en effet) l'emplacement qui sert à renvoyer le grand froid» 是月也立土牛六頭於國都郡縣城外。丑地以送大寒。 Pour expliquer ce passage, le commentaire de 676 ap. J.-C. ajoute: «Le *Yue ling tchang kiu* dit: La place occupée par ce mois se trouve en *tch'eou*; or *tch'eou* correspond au bœuf. Le froid allant atteindre son apogée, on fait sortir des images d'êtres qui le symbolisent afin de montrer qu'on le renvoie au loin et aussi qu'on fait par là remonter le principe *yang*». D'après cette glose, la raison pour laquelle on placerait hors de ville des bœufs en terre dans le douzième mois serait la raison suivante: lorsqu'arrive le douzième mois, on

veut témoigner que le froid de l'hiver va désormais décroître pour laisser place à l'ascension graduelle du principe *yang* vivifiant; on se propose donc de chasser au loin le froid; or le bœuf correspond au signe *tch'eou* qui désigne lui-même le mois du froid extrême; c'est donc le bœuf qui symbolisera le froid et c'est pourquoi on chassera son image hors de la ville. — Bien que cette explication méconnaisse certainement la vraie signification du rite, elle n'en est pas moins importante parce qu'elle prouve que, dès l'époque où fut écrit le *Heou Han chou*, et peut-être dès l'époque même des *Han* postérieurs, le rite du bœuf de terre était interprété comme impliquant la corrélation entre un caractère cyclique et un nom d'animal; or cette corrélation n'a pu exister que si le cycle des douze animaux était constitué. — Ainsi donc, le rite du bœuf de terre, tel qu'il apparaît dans les Ordonnances mensuelles ne suppose pas l'existence du cycle des douze animaux; il la suppose au contraire dans le texte du *Heou Han chou*, mais nous n'avons pas lieu d'en être étonnés puisque nous avons appris, par le texte de *Wang Tch'ong* [1]), que le cycle des douze animaux était connu sous la dynastie des *Han* postérieurs.

Je ne parle que pour mémoire des deux vers du *Che king* (*Siao ya*, l. III, ode 6): «Dans le jour fauste *keng-wou*, nous avons choisi nos **chevaux**» 吉日庚午既差我馬. Il me paraît bien invraisemblable qu'un texte aussi anodin suffise à prouver que le caractère *wou* 午 symbolisait le cheval au temps où cette ode fut composée.

Reste enfin, dans le *Wou Yue tch'ouen ts'ieou* 吳越春秋, le passage où, décrivant la ville fortifiée que *Wou Tseu-siu* éleva pour *Ho-lu* (514—496 av. J.-C.), roi de *Wou*, l'auteur dit: «*Wou* se trouvait dans la position marquée par le caractère cyclique *tch'en*,

1) Cf. p. 79—80.

ce qui est la place où est le **dragon**; c'est pourquoi, sur la porte méridionale du petit rempart, on fit avec des plumes rebroussées deux protubérances de baleine (?) [1]) pour représenter les cornes d'un dragon. *Yue* se trouvait dans la position marquée par le caractère cyclique *sseu*, ce qui est la place occupée par le **serpent**; c'est pourquoi, sur la grande porte méridionale il y eut un serpent de bois qui se tournait vers le Nord et qui avait la tête rentrée, pour montrer que *Yue* était sous la dépendance de *Wou* [2]). Si ce texte était digne de créance, il établirait que, dès l'an 500 avant notre ère, les caractères *tch'en* et *sseu* correspondaient respectivement au dragon et au serpent, ce qui suppose l'équivalence du cycle des douze caractères et du cycle des douze animaux. Mais on ne saurait tirer une conclusion aussi grave d'un témoignage unique et fort peu sûr; le *Wou Yue tch'ouen ts'ieou*, en effet, a été rédigé par *Tchao Ye* 趙曄 (app. *Tchang-kiun* 長君), qui vivait au premier siècle de notre ère; *Tchao Ye* a pu introduire dans son récit des conceptions qui avaient cours de son temps mais dont la présence aux dates où il les rapporte constitue un véritable anachronisme.

En conclusion, le cycle des douze animaux était familier aux Chinois dès le premier siècle de notre ère; il est possible qu'il soit un peu plus ancien, mais rien jusqu'ici ne permet de le prouver et toutes les probabilités tendent à nous faire croire qu'il n'a pas pu être introduit en Chine antérieurement au premier ou au second siècle avant notre ère. C'est l'opinion à laquelle aboutissait déjà

---

1) Le caractère 鰩 ne se trouve pas dans le dictionnaire de *K'ang-hi*; le sens que je lui attribue est hypothétique.

2) *Wou Yue tch'ouen ts'ieou*, chap. II, p. 2 r° et v° de l'édition de 1791 du *Han Wei ts'ong chou*: 吳在辰。其位龍也。故小城南門上反羽爲兩鯢鰩以象龍角。越在巳地。其位蛇也。故南大門上。有大蛇北向首內。示越屬於吳也。

Tchao Yi (1727—1814): «Ce cycle a son origine dans les civilisations du Nord; à l'époque des *Han*, *Hou-han-sie* frappa à la barrière (en demandant qu'on lui ouvrît) et entra s'installer à *Wou-yuan*; ses gens se mêlèrent avec le commun peuple et c'est alors que le cycle se propagea et pénétra dans le Royaume du Milieu». Ainsi, d'après *Tchao Yi*, le cycle des douze animaux serait originaire des civilisations turques qui se trouvaient au Nord de la Chine; il se répandit dans la Chine même après que, en l'an 48 de notre ère, le chef des *Hiong-nou* méridionaux fut venu s'établir dans la région chinoise de *Wou-yuan*, c'est-à-dire dans le territoire de la préfecture de *Yu-lin* 榆林 au Nord-Est de la province de *Chàn-si*; c'est la présence de cette population turque au milieu des Chinois qui amena la diffusion du cycle parmi ces derniers. Les considérations nouvelles auxquelles nous allons nous livrer ne feront que rendre plus plausible cette manière de voir.

II. Textes bouddhiques traduits en Chinois.

Dans tout le chapitre précédent, plusieurs des textes que nous avons cités nous ont été fournis par les érudits Chinois; mais les lettrés, qui sont si merveilleusement informés sur les livres laïques, ignorent ce que contient la masse énorme des ouvrages bouddhiques qui ont été traduits d'une langue étrangère en chinois. Cette littérature d'importation et cependant capable de nous révéler quelques vestiges importants du cycle des douze animaux.

Afin de prévenir toute confusion, il importe d'abord de remarquer que les Hindous ont connu les signes du zodiaque; on trouvera

1) *Kai yu ts'ong k'ao*, chap. XXXIV, p. 9 v°—10 r°: 此本起於北俗。至漢時呼韓邪欵塞入居五原。與齊民相雜。遂流傳入中國耳。

donc dans des textes de l'Inde traduits en Chinois des énumérations telles que celle-ci: «Les constellations appelées *tch'en* sont au nombre de douze 所言辰者有十二種; ce sont: 1° *mi-cha* 彌沙 (meṣa; Bélier); 2° *p'i-li-cha* 毗利沙 (vṛṣa; Taureau); 3° *mi-t'eou-na* 彌偷那 (mithuna; Gémeaux); 4° *kie-kia-tch'a-kia* 羯迦吒迦 (karkaṭaka; Cancer); 5° *?-ho* 綵 (sic) 呵 (siṃha; Lion); 6° *kia-jo* 迦若 (kanyā; Vierge); 7° *teou-lo* 兜羅 (tulā; Balance); 8° *pi-li-tche-kia* 毗梨支迦 (vṛçcika; Scorpion); 9° *t'an-ni-p'i* 檀尼毗 (dhanvin; Sagittaire); 10° *mo-kia-lo* 摩迦羅 (makara; Capricorne); 11° *kieou-p'an* 鳩槃 (kumbha; Verseau); 12° *mi-na* 彌那 (mīna; Poissons)»[1]. — Il est évident que cette nomenclature n'a rien de commun avec la liste des douze animaux et nous n'avons donc pas à nous en occuper ici.

Nous pouvons signaler la série des douze animaux dans un petit sūtra assez bizarre, le *Che eul yuan cheng siang jouei king* 十二緣生祥瑞經 (Bunyiu Nanjio, *Catalogue*, N° 814; Trip. de Tôkyô, XIV, 6, p. 89 v°—93 v°). Cet opuscule a été traduit entre 980 et 1000 de notre ère par le religieux *Che-hou* 施護; il traite des présages qui peuvent être tirés au moyen d'un diagramme dans lequel les douze causes (nidānas) sont mises en corrélation avec les douze mois et avec les caractères du cycle duodénaire; tout à la fin, on lit le passage suivant: «Celui qui examine avec une attention scrupuleuse ce que produisent les douze causes, afin de comprendre parfaitement le bien ou le mal, le chagrin ou la joie, la réussite ou l'échec, doit dessiner un diagramme de l'évolution et le tracer clairement en partant de l'avidyā (correspondant au 10e mois) pour aboutir au jarāmaraṇa (correspondant au 9e mois); les mois et les jours y auront leurs places distinctes; dans l'ordre de succession on

1) *Ta fang teng ta tsi king*, chap. LVI (Trip. de Tôkyô, III, 4, p. 61 v°). La partie du *Ta tsi king* où se trouve ce passage a été traduite entre 566 et 585 par Narendrayaças (Bunyiu Nanjio, *Catalogue*, App. II, Nos 120 et 128; *T'oung-pao*, 1905, p. 349, n. 1).

y disposera les douze formes corporelles qui sont: le **rat**, le **bœuf**, le **tigre**, le **lièvre**, le **dragon**, le **serpent**, le **cheval**, la **chèvre**, le **singe**, le **coq**, le **chien** et le **porc**» [1]).

Je ne crois pas qu'on puisse faire grand état de ce texte; ce sūtra, dont l'authenticité ne semble pas être garantie par une traduction tibétaine [2]), paraît être une adaptation au calendrier chinois d'une méthode hindoue de divination par les douze causes; s'il mentionne le cycle des douze animaux, cela prouve simplement que ce cycle était connu des Chinois à la fin du dixième siècle de notre ère, constatation banale qui n'ajoute rien à nos connaissances.

D'une toute autre importance est un passage du *Ta fang teng ta tsi king* 大方等大集經 (Mahāsaṃnipāta sūtra) dont voici d'abord la traduction: [3])

---

1) 審諦觀察十二緣生。了達善惡憂喜得失。應畫轉輪圖寫分明。謂從無明乃至老死。月日分位。次第羅列。鼠牛虎兎龍蛇馬羊猴雞犬豕。十二相狀。(Trip. de Tôkyô, XIV, 6, p. 93 v°).

2) Cf. Bunyiu Nanjio, *Catalogue*, n° 814.

3) Ce texte comportant des redites nombreuses, je n'ai traduit intégralement que le premier paragraphe et j'ai remplacé par des points dans les autres paragraphes les phrases qui reviennent toujours identiques à elles-mêmes. Pour la même raison, il est inutile de citer le texte chinois dans son entier et il suffira de donner ici le premier paragraphe et le dernier. — Tripiṭaka de Tôkyô, III, 2, p. 33 v°—34 r°: 善男子。若爲人天調伏衆生。是不爲難。若爲畜生調伏衆生。是乃爲難。善男子。閻浮提外。南 (var. des éd. des *Song*, des *Ming* et des *Yuan*: 東) 方海中有琉璃山。名之爲潮。高二十由旬。具種種寶。其山有窟名種種色。是昔菩薩所住之處。縱廣一由旬。高六由旬。有一毒虵在中而住。修聲聞慈。復有一窟名曰無死。縱廣高下亦復如是。亦是菩薩昔所住處。中有一馬修聲聞慈。復有一窟名曰善住 (var. ajoute ici 處) 縱廣高下亦復如是。亦是菩薩昔所住處。中有一羊修聲聞慈。其

«O gens de bien, ceux qui étant hommes ou devas soumettent à la règle tous les êtres vivants, ceux-là ne font pas une œuvre difficile; mais ceux qui étant animaux soumettent à la règle tous les êtres vivants, ceux-là font une œuvre difficile. O gens de bien, en-dehors du Jambudvīpa, dans la mer de la région de l'Est [1]) il y a une montagne de *lieou-li* (vaidūrya) dont le nom est *Tch'ao* 潮; elle est haute de vingt yojanas; il s'y trouve toutes sortes de substances précieuses. Dans cette montagne est une caverne appelée «Couleurs [2]) de toutes sortes» 種種色; c'est là un endroit où se sont autrefois tenus les Bodhisattvas; elle mesure un yojana en long et en large et elle est haute de six yojanas; il y a un **serpent** venimeux qui y demeure; il pratique la bienveillance de ceux qui ont entendu la voix (çrāvakas). Il y a encore une caverne appelée «Sans mort» 無死; elle a les mêmes dimensions que la première en longueur, en largeur et en hauteur; elle est aussi un

---

山樹神名曰無勝。有羅刹女名曰善行。各有五百眷屬圍遶。是二女人常供養如是三歸。。。。。。。。。是十二歸。晝夜常行閻浮提內。天人恭敬。功德成就已。於諸佛所 (var. supprime ce dernier mot) 發深重願。一日一夜常令一獸遊行教化。餘十一獸安住修慈。周而復始。七月一日鼠初遊行。以聲聞衆教化一切鼠身衆生。令離惡業勸修善事。如是次第至十三日。鼠復還行。如是乃至盡十二月。至十二歲。亦復如是。常爲調伏諸衆生故。善男子。是故此土多有功德。乃至畜生亦能教化。演說無上菩提之道。是故他方諸菩薩等。常應恭敬此佛世界。

1) L'édition de Corée écrit: «Sud».

2) Le mot 色 peut être aussi l'équivalent de rūpa «forme».

endroit où se sont autrefois tenus les Bodhisattvas; au milieu se trouve un **cheval** qui pratique la bienveillance de ceux qui ont entendu la voix (çrāvakas). Il y a encore une caverne appelée «Bon séjour (Susthāna?)» 善住處; elle a les mêmes dimensions que les précédentes en longueur, en largeur et en hauteur; elle est aussi un endroit où se sont autrefois tenus les Bodhisattvas; au milieu est une **chèvre** qui pratique la bienveillance de ceux qui ont entendu la voix (çrāvakas). Dans cette montagne est une déesse du **bois** appelée «Invincible» 無勝 et une rākṣasī nommée «Bonne conduite» 善行; chacune d'elles a cinq cents parents qui l'entourent. Ces deux femmes s'occupent constamment de soigner et de nourrir ces trois animaux. — O gens de bien, en dehors du Jambudvīpa, dans la mer de la région du **Sud** [1]), il y a une montagne de *p'o-li* (sphaṭika); elle est haute de vingt yojanas. Dans cette montagne est une caverne appelée «Couleur supérieure» 上色; .....il s'y trouve un **singe**..... Il y a encore une caverne appelée «Serment» 誓願: .....au milieu se trouve une **poule**..... Il y a encore une caverne appelée «Lit de la Loi» 法牀: .....au milieu se trouve un **chien**..... Dans (cette montagne) est une déesse du **feu** et une rākṣasī nommée «Vue des yeux» 眼見; chacune d'elles a cinq cents parents qui l'entourent; ces deux femmes s'occupent constamment de soigner et de nourrir ces trois animaux. — O gens de bien, en-dehors du Jambudvīpa, dans la mer de la région de l'**Ouest** [2]), il y a une montagne d'argent dont le nom est «Lune de la Bodhi» 菩提月: elle est haute de vingt yojanas. Il s'y trouve une caverne appelée «Diamant» 金剛; .....au milieu se trouve un **porc**..... Il y a encore une caverne appelée «Mérite parfumé» 香功德; .....au milieu se trouve un **rat**..... Il y a encore une caverne appelée «Mérite

1) L'édition de Corée écrit: «Ouest».
2) L'édition de Corée écrit: «Nord».

élevé» 高功德; ..... au milieu se trouve un **bœuf**..... Dans cette montagne est une déesse du **vent** nommée «Qui agite les vents» 動風 et une rākṣasī nommée «Non protection» 無護; chacune d'elles a cinq cents parents qui l'entourent; ces deux femmes s'occupent toujours de soigner et de nourrir ces trois animaux. — O gens de bien, en-dehors du Jambudvīpa, dans la mer de la région du **Nord** [1]), il y a une montagne d'or dont le nom est «méritoire marque distinctive» 功德相; elle est haute de vingt yojanas. Il s'y trouve une caverne appelée «Etoile brillante» 明星.....; il y a là un **lion**..... Il y a encore une caverne appelée «Conduite pure» 淨行.....; au milieu est une **lièvre**..... Il y a encore une caverne appelée «Joie» 喜樂....; au milieu est un **dragon**.... Dans cette montagne, il y a une déesse de l'**eau**, nommée «devī de l'eau» 水天 et une rākṣasī nommée «Qui a honte» 修慙愧; chacune d'elles a cinq cents parents qui l'entourent; ces deux femmes s'occupent constamment de soigner et de nourrir ces trois animaux.

«Ces douze animaux parcourent constamment jour et nuit le Jambudvīpa; les devas et les hommes les vénèrent. Quand ils ont accompli leur œuvre méritoire, auprès de tous les Buddhas (ces animaux) prononcent le vœu solennel de faire en sorte que pendant un jour et une nuit il y ait toujours l'un d'eux qui aille en tournée, prêchant et convertissant, tandis que les onze autres restent tranquilles à pratiquer la bonté; quand ils ont fait cela l'un après l'autre, le cycle recommence. Le premier jour du septième mois, le rat fait sa tournée le premier, et, par les enseignements de la multitude des çrāvakas, il convertit tous les êtres qui ont corps de rat; il les engage à quitter les actions mauvaises et les exhorte à pratiquer le bien. (Les onze autres animaux) font successivement de même, et quand on arrive au treizième jour, le rat recommence sa

1) L'édition de Corée écrit: «Est».

tournée. De la même manière, ils vont jusqu'au bout des douze mois et aussi jusqu'au bout des douze années, en vue de soumettre à la règle tous les êtres vivants. O gens de bien, c'est pour cette raison que sur cette terre il s'accomplit beaucoup d'actions méritoires, car même les animaux peuvent aussi prêcher et convertir, et exposer en la développant la doctrine de la Bodhi qui n'a pas de supérieure; c'est pourquoi tous les Bodhisattvas des autres régions doivent toujours respecter ce domaine terrestre du Buddha» [1]).

A quelle époque le texte étranger où figure ce passage a-t-il fait son apparition en Chine? La question ne se laisse pas immédiatement résoudre car le *Ta tsi king* n'a été traduit ni en une fois, ni une seule fois; aussi est-il nécessaire d'entrer ici dans quelques détails:

Le *Li tai san pao ki*, publié par *Fei Tch'ang-fang* en 597 (Trip., XXXV, 6, p. 32 r°), cite le *Ta tsi king* 大集經 en 27 chapitres, traduit entre 147 et 189 de notre ère par le çramaṇa du royaume des *Yue-tche*, le (Yue-)tche *Leou-kia-tch'en* 月支國沙門支婁迦讖, qu'on appelle aussi simplement le (*Yue-*)*tche Tch'en* 支讖.

Le même ouvrage (Trip., XXXV, 6, p. 55 v°) mentionne le *Ta fang teng ta tsi king* 大方等大集經, en 30 chapitres, traduit entre 402 et 412 par *Kieou-mo-lo-che-p'o* 鳩摩羅什婆 (Kumārajīva; cf. B. Nanjio, Catalogue, App. II, N° 59). C'est là la seconde traduction du texte déjà traduit par le (*Yue-*)*tche Tch'en* et les deux publications ne présentent entre elles que de légères différences.

---

1) C'est ce texte du *Ta tsi king* qu'avait en vue Wassilief (*Der Buddhismus*, 1re partie, 1860, p. 182), quand il écrivait: «...es giebt Dhâraṇî's um solche Bodhisattva's zu werden, die, nachdem sie die Gestalt von Thieren angenommen haben, die Geschöpfe ausserhalb Dschambudvîpa's erleuchten. Die Namen dieser Thier-Bodhisattva's sind dieselben mit denen, welche in Mittelasien dem zwölfjährigen Cyclus gegeben werden. Wir erinnern uns nicht eine Erwägung dieser Bodhisattva's und, was der Buddhismus damit sagen wollte, an irgend einer andern Stelle gefunden zu haben».

Enfin une troisième traduction (Trip., XXXV, 6, p. 61 v°) qui diffère peu des deux précédentes, est celle qui fut faite entre 414 et 433 par *T'an-mo-tch'en* 曇摩讖 (Dharmarakṣa; cf. B. Nanjio, Catalogue, App. II, N° 67).

Entre 566 et 585, Narendrayaças traduisit diverses sections qui ne faisaient point partie du texte publié par les trois traducteurs précédents. Le *Li tai san pao ki* (Trip., XXXV, 6, p. 81 r°) rappelle comment, en 586 de notre ère, le çramaṇa *Seng-tsieou* 僧就 fit une récension du *Ta tsi king* en 60 chapitres; *Seng-tsieou* réunit les sections traduites par Narendrayaças à la partie autrefois traduite par l'ancien sage, le (*Yue-*)*tche T'an* puis publiée par *Lo-che* 緣是前哲支曇所翻及羅什出. Il est évident que le mot *T'an* est ici fautif et qu'on doit lire *Tch'en* [1]); les deux traducteurs auxquels fait allusion *Fei Tch'ang-fang* sont certainement les deux premiers traducteurs du *Ta tsi king*: le *Yue-tche Leou-kia-tch'en* et Kumārajīva; quant au troisième traducteur, Dharmarakṣa, *Fei Tch'ang-fang* n'y fait ici aucune allusion, ce qui nous confirme dans l'opinion que son œuvre différait fort peu de celles de ses deux prédécesseurs et que, pour cette raison, il n'était pas absolument nécessaire d'en rappeler l'existence. Au fond, c'était toujours le même texte 同本 (Trip., XXXVIII, 4, p. 37 v°) qui avait été publié par les trois traducteurs successifs.

Le texte relatif aux douze animaux se trouve dans un des chapitres de la section *hiu k'ong mou* 虛空目 qui est indiquée par le colophon placé en tête de chaque chapitre comme ayant été traduite par Dharmarakṣa. De même, *Seng-yeou*, dans son *Tch'ou san ts'ang ki tsi* publié en 520, cite le *hiu k'ong mou* comme la dixième

---

1) Cette inexactitude du texte Chinois m'a induit moi-même en erreur (*T'oung pao*, 1905, p. 351, lignes 13—14); j'ai cru que les caractères 支曇羅什 étaient la transcription du nom de Dharmarakṣa, alors qu'ils désignent en réalité le *Yue-tche Leou-kia-tch'en* et Kumārajīva.

des douze sections en 29 chapitres traduites par Dharmarakṣa (Trip., XXXVIII, 1, p. 49 v°). Les deux postfaces insérées dans le *Ta tsi king* par les éditeurs Coréens (Trip., III, fasc. 1, p. 9 r°, et fasc. 2, p. 70 r°) nous apportent d'ailleurs un témoignage identique. On peut donc dire avec certitude que le passage relatif aux douze animaux faisait partie du texte traduit par Dharmarakṣa, avant lui par Kumārajīva, et avant Kumārajīva par *Leou-kia-tch'en*: le nom de ce dernier nous reporte d'ailleurs au deuxième siècle de notre ère; cette date se trouve donc être le *terminus* avant lequel le cycle des douze animaux a dû exister dans un texte bouddhique venu des pays d'Occident.

Cherchons maintenant à préciser dans quelle région ce texte avait pu prendre naissance. On a peut-être décerné trop facilement jusqu'en ces derniers temps un certificat d'origine indienne à tous les textes bouddhiques qui ont été traduits en Chinois. Tout récemment cependant, M. Sylvain Lévi, étudiant dans l'ouvrage même d'où nous extrayons la théorie des douze animaux certaines listes de localités, faisait remarquer que la connaissance de la géographie de l'Asie Centrale qu'impliquent ces listes nous interdit de les considérer comme ayant été dressées en Inde; ce n'est qu'à Khoten ou dans quelque autre centre religieux du voisinage qu'on a pu rédiger de telles nomenclatures; il faut donc admettre que le Mahāsaṃnipāta sūtra (*Ta tsi king*) a été, sinon entièrement composé, du moins fortement remanié dans le Turkestan oriental. La faveur dont ce texte jouissait à la fin du sixième siècle de notre ère [2]) dans le royaume de *Tchŏ-keou-kia* (Karghalik), à 800 *li* à l'Ouest de Khoten, s'expliquerait ainsi tout naturellement, puisque cet ouvrage avait été élaboré dans cette région.

---

1) Le religieux Japonais En-tsû 圓通, dans son *Fo kouo li siang pien* 佛國曆象編, publié en 1810, a cherché à prouver (chap. III, p. 44 v°—47 r°) que la liste des douze animaux était originaire de l'Inde; mais, en dehors du passage précité du *Ta tsi king*, les textes qu'il invoque ne sauraient étayer réellement sa thèse.

2) Cf. *T'oung pao*, 1905, p. 353, lignes 14 et suiv.

Nous arrivons à la même conclusion en considérant la liste des douze animaux; cette liste en effet n'a jamais été signalée dans aucun livre de l'Inde et paraît avoir été inconnue dans ce pays; nous sommes donc amenés à admettre que ce sont les Bouddhistes de l'Asie Centrale, et non ceux de l'Inde, qui doivent être tenus responsables de l'insertion de cette théorie dans un sūtra.

Mais la question se pose maintenant de savoir d'où les peuples de l'Asie Centrale ont reçu le cycle des douze animaux. On sait que le Turkestan Oriental fut pendant de longs siècles le territoire contesté que se disputèrent les Turcs (soit Kouchans, soit *Hiong-nou*) et les Chinois. A laquelle de ces deux influences dut-il le cycle des animaux? Je crois, pour ma part, que c'est aux Turcs; en effet, quelque ancienneement que ce cycle ait été connu des Chinois, il n'en reste pas moins vrai que c'est aux deux époques de l'apogée des peuples turco-mongols, à savoir au huitième, puis au treizième siècles, que le cycle des animaux devint soudain d'un usage général; il y a là un fait qui prouve que ce cycle était beaucoup plus inhérent à l'esprit turc qu'à l'esprit Chinois; chez les Chinois, il reste toujours à l'état d'emprunt mal assimilé; chez les Turcs au contraire il est la base de toute chronologie.

En second lieu, si la liste des douze animaux avait été apportée dans l'Asie Centrale par les Chinois, on ne comprendrait pas pourquoi le tigre est devenu le lion dans le passage précité du *Ta tsi king* [1]). Si au contraire la liste a été empruntée aux Turcs, il est assez naturel que le léopard qui y figure ait été pris pour le tigre par les Chinois, tandis que les habitants de l'Asie Centrale le prenaient pour le lion. La preuve que la confusion pouvait être commise, c'est que Marco Polo, tenant ses renseignements des Mongols, et non des Chinois, parle lui aussi du lion comme d'un des animaux du cycle [2]).

1) Cf. p. 90, ligne 10.

2) Cf. p. 58, lignes 3—7.

En troisième lieu, si nous considérons le système Chinois, nous trouvons les correspondances suivantes entre les animaux, les caractères cycliques, les éléments et les points cardinaux:

rat	bœuf	tigre	lièvre	dragon	serpent	cheval	chèvre	singe	coq	chien	porc
tseu	*tch'eou*	*yin*	*mao*	*tch'en*	*sseu*	*wou*	*wei*	*chen*	*yeou*	*siu*	*hai*
eau	terre	bois	bois	terre	feu	feu	terre	métal	métal	terre	eau
rd		Est			Sud			Ouest			No-

La traduction du *Ta tsi king* telle qu'elle est imprimée dans les trois éditions des *Song*, des *Yuen* et des *Ming* ne s'accorde pas avec ce système puisqu'elle présente les équivalences suivantes:

serpent—cheval—chèvre	singe—coq—chien	porc—rat—bœuf	lion—lièvre—dragon
Est	Sud	Ouest	Nord

Il est vrai que l'édition de Corée a tenté de remédier à ce désaccord en introduisant des variantes qui rétablissent en apparence l'harmonie; d'après les leçons de cette édition en effet, on a:

serpent—cheval—chèvre	singe—coq—chien	porc—rat—bœuf	lion—lièvre—dragon
Sud	Ouest	Nord	Est

Mais les variantes de l'édition de Corée sont un artifice maladroit, car, si elles produisent l'accord entre les points cardinaux et les animaux, elles le rompent entre les points cardinaux et les éléments; en effet, le texte des *Song*, des *Yuan* et des *Ming* nous fournit des concordances qui, dans trois cas sur quatre, nous sont familières:

Est—Bois Sud—Feu Ouest—Vent Nord—Eau

au contraire, le texte de l'édition de Corée n'est que confusion:

Sud—Bois Ouest—Feu Nord—Vent Est—Eau

Il me paraît évident que les éditions des *Song*, des *Yuan* et des *Ming* représentent bien ici le texte primitif tandis que l'édition de Corée ne fait que souligner par ses corrections intempestives le désaccord qui se manifeste entre ce texte et la théorie Chinoise. Puisque le *Ta tsi king* nous montre le cycle des douze animaux

mis en corrélation avec ces points cardinaux autrement qu'il ne l'est en Chine, nous avons là encore une preuve que la tradition recueillie par le *Ta tsi king* ne devait pas provenir de la Chine.

Considérons enfin les relations entre les points cardinaux et les éléments telles qu'elles sont exprimées dans les éditions des *Song*, des *Yuan* et des *Ming*. Au premier abord, il semble que les connexions entre l'Est et le bois, le Sud et le feu, le Nord et l'eau soient d'origine chinoise; cependant, là encore, l'accord est loin d'être parfait: d'une part, en effet, nous trouvons le vent associé à l'Ouest, or rien de pareil n'a jamais été soutenu en Chine [1]); d'autre part, tandis que la théorie Chinoise ajoute le centre aux quatre points cardinaux afin d'avoir cinq termes à associer aux *cinq* éléments, nous n'avons affaire ici qu'aux quatre points cardinaux et à *quatre* éléments. Le *Ta tsi king* suppose donc une forme de la théorie des éléments qui n'est pas la forme chinoise.

Cette forme ne paraît pas non plus être hindoue, puis qu'elle substitue le bois à la terre dans la liste des quatre éléments. N'étant ni chinoise, ni hindoue, il reste seulement qu'elle soit turque; et en effet, il semble bien que les peuples turcs aient connu dès une antiquité fort haute une théorie des quatre éléments; c'est ce que je sais essayer de montrer.

La théorie des cinq éléments n'a pas pris naissance en Chine. *Tseou Yen* 騶衍, qui vécut au temps du roi *Houei* (370—335 av. J.-C.) du pays de *Wei*, et du roi *Tchao* (311—279) du pays de

---

1) Le vent figure bien dans la théorie indienne des quatre éléments, ainsi que le feu et l'eau; mais le quatrième terme est alors la terre, et non le bois. Cf. *Lieou tou tsi king* (Trip. de Tôkyô, VI, 5, p. 89 v°): «La partie solide du fluide primitif a formé la terre; la partie molle a formé l'eau; la partie chaude a formé le feu; la partie mobile a formé le vent; quand ces quatre éléments se sont combinés, l'Ame intelligente est née» 元氣强者爲地。軟者爲水。煖者爲火。動者爲風。四事和焉識神生焉。

Yen, fut le premier à en parler dans les Royaumes du Milieu [1]); mais ses dissertations restèrent sans écho et ne pénétrèrent pas profondément l'esprit Chinois. La doctrine des éléments ne prend une place importante dans l'histoire de Chine qu'à partir de *Ts'in Che-houang-ti*; ce souverain en effet déclara qu'il régnait par la vertu de l'eau et détermina toutes les mesures et les lois d'après les caractéristiques de cet élément [2]). Cependant *Ts'in Che-houang-ti* ne fit en cela que suivre l'exemple de ses ancêtres, car il est évident que la théorie des éléments est supposée par les sacrifices fort anciens que les rois de *Ts'in* adressaient aux quatre empereurs d'en haut: l'empereur vert, l'empereur jaune, l'empereur rouge et l'empereur blanc [3]). Ainsi la théorie des éléments semble avoir existé dans le pays de *Ts'in* dès une époque reculée; mais, comme le pays de *Ts'in* était à l'origine un état barbare, les Royaumes du Milieu ignorèrent cette théorie jusqu'à ce que *Ts'eou Yen* la leur eût révélée et ils ne l'acceptèrent définitivement que lorsque la main-mise des princes de *Ts'in* sur tout l'empire eut imposé à la Chine entière les idées que les *Ts'in* devaient à leurs origines étrangères. Les Chinois ne l'adoptèrent d'ailleurs qu'en la modifiant; *Tseou Yen* en effet parle déjà de cinq éléments et, à partir de lui, on comptera toujours cinq éléments; mais la religion, qui conserve intactes les croyances de la haute antiquité, nous révèle que, dans le pays de *Ts'in*, on ne rendait un culte qu'à quatre empereurs d'en haut et que, par conséquent, il ne devait y avoir que quatre éléments; lorsque le Chinois *Lieou Pang*, fondateur de la dynastie *Han*, eut conquis le pays de *Ts'in*, il se trouva (205 av. J.-C.) en présence des cultes rendus aux quatre empereurs d'en haut par les

1) Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. III, p. 328, lignes 1—4; p. 435, lignes 15—16; t. V, p. 258, n. 8.

2) Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 129—130.

3) Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. III, p. 446, n. 4.

princes de *Ts'in* et il exprima son étonnement en disant: «J'avais appris qu'il y avait au ciel cinq Empereurs; or en voici seulement quatre; comment cela se fait-il?» Personne n'en sachant l'explication, il ajouta: «Je la sais; c'est qu'ils m'attendaient pour être au nombre complet de cinq» [1]). Cette boutade du futur empereur *Kao-tsou* nous montre avec évidence la différence qui existait entre la théorie des *quatre* empereurs admise autrefois dans le pays de *Ts'in* et la théorie des *cinq* empereurs que les Chinois en avaient déduite; les empereurs d'en haut n'étant qu'un cas particulier du système des éléments, il est infiniment probable que le pays de *Ts'in* n'admettait que quatre éléments, tandis que les Chinois en introduisirent un cinquième. On remarquera maintenant que le texte du *Ta tsi king* relatif aux douze animaux distribue ces derniers aux quatre points cardinaux sans tenir compte du centre et ne suppose que quatre éléments, tout comme on l'eût fait dans le pays de *Ts'in* antérieurement à l'époque où les Chinois s'approprièrent la théorie des éléments en la modifiant. Or, à quel groupe ethnique appartenaient primitivement les princes de *Ts'in*? j'ai déjà eu l'occasion d'exposer les raisons qui me faisaient croire que la population du pays de *Ts'in* était principalement turque et on me permettra à ce propos de renvoyer le lecteur à mon étude sur le *Mou t'ien tseu tchouan* [2]). A mon avis, si le texte du *Ta tsi king* est d'accord avec l'ancienne théorie du pays de *Ts'in* qui n'admettait que quatre éléments, cela prouve que ce texte, comme cette théorie, sont d'inspiration turque, et non Chinoise. Tout concourt donc à démontrer que le *Ta tsi king* est un ouvrage où l'influence turque est très marquée; c'est sans doute cette influence qui y a introduit le cycle des douze animaux.

1) Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. III, p. 449, lignes 14—19 et p. 328, lignes 19—21.
2) Voyez *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. V, p. 480—489.

III. Documents iconographiques.

Des représentations figurées du cycle des douze animaux nous ont été conservées soit par l'archéologie chinoise, soit par l'iconographie bouddhique. Pour commencer par les archéologues, les ouvrages auxquels nous empruntons des gravures sont les suivants:

1° Le *Siuan ho po kou t'ou lou* 宣和博古圖錄 qui paraît avoir été publié pour la première fois entre 1107 et 1111 [1]).

2° Le *Si ts'ing kou kien* 西清古鑑, œuvre d'une commission qui fut instituée par un décret de l'empereur *K'ien-long* en 1749.

3° Le *Kin che so* 金石索, publié avec une préface datée de l'année 1822 par les deux frères *Fong Yun-p'eng* 馮雲鵬 et *Fong Yun-yuan* 馮雲鵷.

A. Miroirs.

1.

La fig. I est tirée du *Si ts'ing kou kien*, chap. XL, p. 2.

漢海獸蒲萄鑑 «Miroir de l'époque des *Han* avec animaux marins et grappes de raisin». — Diamètre: 7 pouces; poids: 17 onces ½. — Les animaux marins, au nombre de cinq, occupent la zône la plus voisine du bouton central; dans une zône plus extérieure on aperçoit les douze animaux du cycle séparés les uns des autres par des grappes de raisin. C'est sans doute la présence de ces grappes de raisin dans ce miroir et dans les deux autres dont nous allons parler qui a engagé les auteurs du *Si ts'ing kou kien* à rapporter ces trois miroirs à l'époque des *Han*; mais il est évident que cette attribution reste hypothétique; si nous ne possédions pas des textes littéraires prouvant que le cycle des douze animaux était connu

1) Cf. Hirth, *Bausteine zu einer Geschichte der Chinesischen Literatur* (*T'oung pao*, 1896, p. 482, n. 1).

dès l'époque des *Han*, les miroirs du *Si ts'ing kou kien* ne suffiraient pas à nous en convaincre.

2.

La fig. II est tirée du *Si ts'ing kou kien*, chap. XL, p. 33.

漢龍鳳蒲萄鑑 «Miroir de l'époque des *Han* avec dragons, phénix et grappes de raisin». — Diamètre: 5 pouces $^{2}/_{10}$; poids: 40 onces. — Le bouton central est formé par un animal sur la nature duquel les archéologues chinois ne s'expliquent pas. La première zône intérieure représente deux dragons et deux phénix. La zône extérieure renferme les douze animaux et des grappes de raisin. — Cette figure a déjà été reproduite par Friedrich Hirth (*Nachworte zur Inschrift des Tonjukuk*, p. 121).

3.

La fig. III est tirée du *Si ts'ing kou kien*, chap. XL, p. 34 r°.

Miroir tout semblable au précédent; mais les animaux y sont fortement stylisés. — Diamètre: 5 pouces $^{3}/_{10}$; poids: 32 onces.

4.

La fig. IV est une similigravure représentant un miroir exposé au Musée Czernuschi. Il est évident que nous avons affaire ici, non à un original, mais à une reproduction plus ou moins moderne d'un modèle bien connu des archéologues Chinois, comme le prouvent les fig. IVbis et IV^{ter}.

La fig. IVbis est tirée du *Si ts'ing kou kien*, chap. XL, p. 34 r°.

La fig. IV^{ter} est tirée du *Kin che so* (section des miroirs).

On remarquera que, tandis que les fig. IV et IVbis font se succéder les animaux dans l'ordre du cycle [2]), la fig. IV^{ter} les repré-

1) Hirth a consacré une longue notice (non terminée) à cet ouvrage dans le *T'oung pao* de 1896, p. 481—507.

2) On retrouvera plus loin l'ordre du cycle dans les N°s 7 (Fig. VII), 10, 12, 13 et 15.

sente dans l'ordre inverse; on a donc fabriqué des répliques de ce miroir qui n'étaient pas toutes identiques.

唐十二辰鑑 «Miroir de l'époque des *T'ang*, avec les douze *tch'en*». — Diamètre: 8 pouces $^1/_{10}$; poids: 112 onces. — Le dos est doré. — Dans la première zône, huit animaux marins 海獸 se faisant face deux à deux. Dans la zône extérieure, le cycle des douze animaux qui paraît ici symboliser les douze heures doubles 辰 du nychthémère; d'où le nom de miroir des douze heures attribué à cet objet. Entre les deux zônes on remarque une inscription rimée qui est ainsi conçue:

1. 規 逾 璧 水。綵 艷 蘭 釭。
2. 銷 兵 漢 殿。照 瞻 秦 宮。
3. 龍 生 匣 裏。鳳 起 臺 中。
4. 桂 舒 全 白。蓮 開 半 紅。
5. 臨 莊 並 笑。對 月 分 空。
6. 式 固 貞 吉。君 子 攸 同。

«Sa rondeur est supérieure à celle de l'étang en forme d'anneau[1]); — ses couleurs variées sont plus belles que celle des lampes (à huile) d'orchidée [2]).

---

1) L'étang en forme d'anneau entourait le bâtiment appelé le *pi yong* 璧雍.

2) L'expression 蘭釭 demande des explications. Le dictionnaire de *K'ang-hi* indique que, d'après le dictionnaire *Kouang-yun* 廣韻, le mot 釭 peut avoir le sens de «lampe» 鐙 et c'est dans cette acception que le poète *Sie T'iao* 謝朓 (5e siècle ap. J.-C.) emploie ce terme quand il dit: «Je désire seulement placer les coupes de vin et les lampes (à huile) d'orchidée qui éclaireront dans la nuit» 但願置樽酒蘭釭當夜明. Cependant les auteurs du dictionnaire de *K'ang-hi* font remarquer que cette valeur attribuée parfois au caractère 釭 par les poètes ne se justifie pas; le caractère 釭 désigne proprement la cheville de fer qui se trouve dans le moyeu d'une roue de char; par extension, on a appliqué ce caractère aux chevilles dorées 金釭 qu'on enfonçait à l'intérieur d'une chambre dans la bande de boiserie apparente appelée la ceinture du mur 壁帶; il est vraisemblable que ces chevilles servaient à suspendre divers objets, et notamment les lampes avec lesquelles on éclairait la chambre; on comprend donc par quelle métonymie le mot désignant la cheville a pu en venir à désigner la

Il est comme le (miroir appelé) «qui dissipe la guerre» dans la salle impériale des *Han*, — comme (le miroir appelé) «qui éclaire le fiel» dans le palais des *Ts'in* [1]).

Le dragon naît dans l'étui (qui renferme le miroir); — le phénix se dresse du milieu du chevalet (qui le supporte).

La fleur du cannellier s'y épanouit toute blanche; — la fleur du lotus s'y ouvre à demi rouge.

Assistant à la parure (de la jeune femme), il rit en même temps qu'elle; — faisant face à la lune, il participe de son (disque) immaculé.

Il se montre, à l'épreuve, solide, ferme et portant bonheur; — le sage lui est comparable».

5.

La fig. V est tirée du *Si ts'ing kou kien*, chap. XL, p. 42 r°.

唐四神鑑 «Miroir de l'époque des *T'ang*, avec les quatre divinités». — Diamètre: 8 pouces; poids: 60 onces. — Dans la zône

---

lampe accrochée à cette cheville, mais il est clair que ce sens ne dérive en aucune manière de l'étymologie du mot et c'est pourquoi il est condamné par les puristes.

1) Le *Si king tsa ki* 西京雜記 est un ouvrage qu'on attribue communément à *Lieou Hin* 劉歆 (1er siècle av. et ap. J.-C.), mais dont le véritable auteur est *Wou Kiun* 吳均 (6e siècle ap. J.-C.); il nous renseigne sur le fameux miroir des *Ts'in*; énumérant les objets merveilleux que le fondateur de la dynastie *Han* trouva en 206 av. J.-C. dans le palais des empereurs *Ts'in* à *Hien-yang* 咸陽 il dit, en effet: «Il y avait un miroir rectangulaire large de quatre pieds, haut de cinq pieds et neuf pouces, qui était brillant à l'intérieur et à l'extérieur; quand un homme venait tout droit pour s'y mirer, son image apparaissait renversée; si quelqu'un venait en posant la main sur son cœur, il apercevait ses cinq viscères, tels que les intestins et l'estomac, placés à côté les uns des autres sans qu'aucun obstacle (les dissimulât); si un homme avait une maladie cachée à l'intérieur de son corps, il n'avait qu'à se mirer dans ce miroir en appliquant la main sur son cœur pour reconnaître le siège de sa maladie; en outre, quand une femme a des sentiments pervers, son fiel enfle et son cœur s'agite; *Ts'in Che houang ti* se servait donc constamment de ce miroir pour y faire mirer les femmes de son harem; celles dont le fiel enflait et dont le cœur s'agitait, il les tuait». — Tel était le miroir appelé «Qui éclaire le fiel». Quand au miroir appelé «Qui dissipe la guerre, j'en suppose l'existence à cause du parallélisme des deux phrases, mais je ne l'ai trouvé mentionné nulle part.

la plus rapprochée du bouton central, on voit les quatre divinités des quatre points cardinaux, à savoir: le dragon vert (Est), l'oiseau rouge (Sud), le tigre blanc (Ouest), le guerrier sombre figuré par une tortue autour de laquelle s'enroule un serpent (Nord); ces images sont très stylisées et paraissent être formées au moyen de minces bandes de métal soudées en relief sur le fond du miroir; on peut voir au Musée Czernuschi un miroir dont l'ornementation est faite par ce procédé. Dans la zône extérieure, les douze animaux séparés les uns des autres par un motif ornemental qui se retrouve dans un miroir de l'année 622; voyez plus loin, n° 9, planche IX. Entre les deux zônes, une inscription rimée qui est conçue comme suit:

1. 鎔 金 琢 玉。圖 方 寫 圓。
2. 質 明 采 麗。菱 淨 花 鮮。
3. 龍 盤 匣 裏。鸞 舞 臺 前。
4. 對 影 分 唉。看 粧 共 妍。

«Il est comme de l'or fondu dans un moule et comme du jade taillé; — les dessins y affectent la forme carrée, et l'inscription y a la forme ronde [1]).

La face en est brillante et l'ornementation en est élégante; — les fleurs de châtaignes d'eau y sont pures et fraîches [2]).

---

1) On remarquera en effet que les douze animaux sont disposés dans des sortes de cartouches quadrangulaires, tandis que l'inscription a la forme circulaire.

2) Dans la phrase 菱淨花鮮, les mots 菱花 semblent devoir être considérés comme formant un terme unique: les fleurs de la châtaigne d'eau. Ces fleurs étaient sans doute un motif très usité dans l'ornementation des miroirs. Dans le *Fei yen wai tchouan* 飛燕外傳 (attribué à *Ling Hinan* 伶玄, de l'époque des *Han*; cf. Wylie, *Notes on Ch. Lit.*, p. 153), on lit que, lorsque *Tchao Fei-yen* eut été élevée au rang d'impératrice (en l'an 16 av. J.-C.), on lui fit présent, pour la féliciter, de trente-six (ou, suivant une autre leçon, de vingt-six) objets, parmi lesquels se trouvait un miroir à fleurs de châtaigne d'eau mesurant sept pieds 七尺菱花鏡一奩. — Le *Fei yen wai tchouan* fait partie du *Han wei ts'ong chou*; au lieu de la leçon 七尺 qui est celle du *P'ei wen yun fou*, la réimpression de 1791 du *Han wei ts'ong chou* présente la leçon 七出 qui paraît inintelligible.

Le dragon s'enroule dans l'étui (qui l'enferme); — le phénix *louan* gambade devant le chevalet (qui le supporte).

Il reflète l'image (de la jeune femme) et rit avec elle; — il voit sa toilette et participe de sa beauté».

6.

La fig. VI est tirée du *Si ts'ing kou kien*, chap. XL, p. 45.

La fig. VIbis est tirée du *Kin che so*.

Diamètre mesuré avec le pied des *Han*: 1 pied, 1 pouce $^{3}/_{10}$. — Comme le précédent, ce miroir, qui est de l'époque des *T'ang*, est appelé miroir des quatre divinités 四神鑑 parce qu'il présente les symboles des quatre points cardinaux dans la zône la plus centrale. Dans une zône plus extérieure sont les douze animaux entremêlés de grappes de raisin. Puis viennent les huit trigrammes séparés par des fleurs de bon augure dites marques précieuses 寶相花. Les animaux et les trigrammes tournent dans le sens inverse de celui dans lequel se meuvent les aiguilles d'une montre. Plus extérieurement encore, les mansions lunaires sont représentées; la figuration qui en est donnée dans le *Si ts'ing kou kien* est très fantaisiste; elle est au contraire fort exacte dans le *Kin che so*; si on se reporte à la planche VIbis qui est faite d'après ce dernier ouvrage, on pourra suivre aisément la série des mansions qui se succèdent en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir de la mansion *kio* 角 formée de deux étoiles seulement et placée en bas et à gauche de notre planche (en face du trigramme composé d'une ligne supérieure continue et de deux lignes inférieures brisées); on remarquera que, dans cette représentation des mansions, on n'en discerne réellement que vingt-sept, car la constellation qui occupe le vingtième rang comprend à la fois les deux mansions *tsouei* et *ts'an*. La zône la plus extérieure est occupée par une

inscription rimée qui est écrite en caractères antiques; le *Kin che so* la transcrit comme suit:

長庚之英。白虎之精。
陰陽相資。山川效靈。
憲天之則。法地之寧。
分列八卦。順考五行。
百靈無以逃其狀。萬物不能遁其形。
得而寶之。福祿來成。

«(Ce miroir) est l'essence de *Tch'ang-keng* [1]) — et la substance du tigre blanc [2]).

Les principes *yin* et *yang* s'appuient sur lui; — les montagnes et les cours d'eau déploient en lui leurs puissances surnaturelles.

En observant la régularité du Ciel — et en prenant pour norme le calme de la Terre,

On a distribué (sur ce miroir) les huit trigrammes — et on s'y est conformé, après examen, aux cinq éléments.

Que les cent puissances surnaturelles n'aient aucun moyen de faire enfuir leur figure; — que les dix mille êtres ne puissent pas cacher leur corps [3]).

Quand on possède (ce miroir) et qu'on le garde précieusement, — le bonheur et les dignités viendront et se réaliseront».

---

1) La planète Vénus est appelée *K'i-ming* 啟明 lorsqu'elle apparaît le matin devant le soleil; elle est appelée *Tch'ang-keng* 長庚 quand elle suit le soleil le soir; ces deux dénominations correspondent exactement à celles de Lucifer et Hesperus que les Latins donnaient à Vénus dans les deux mêmes positions. D'après la théorie des cinq éléments, la planète Vénus préside au métal; c'est pour cette raison qu'un miroir métallique peut être appelé «l'essence de *Tch'ang-keng*».

2) Le tigre blanc est la divinité qui préside à l'Ouest, et, par suite, au métal.

3) C'est-à-dire que ce miroir doit conférer à celui qui le possède le pouvoir de soumettre à ses désirs toutes les essences divines et les êtres de ce monde.

7.

La fig. VII est tirée du *Kin che so*.

唐二十八宿竟 «Miroir de l'époque des *T'ang* représentant les vingt-huit mansions». — Les dimensions de l'original comportent un diamètre de 1 pied, 3 pouces et 3 dixièmes mesurés avec le pied de l'époque *kien-tch'ou* (76—83 p. C.); le *Kin che so* donne une réduction qui mesure 8 pouces et 6 dixièmes de diamètre. — Autour du bouton central, on voit dans un premier cercle concentrique les quatre divinités 四神 des quatre points cardinaux. — Le second cercle concentrique contient les huit trigrammes. — Puis vient la série des douze animaux, et, dans un cercle extérieur à celui-ci, vingt-quatre caractères indéchiffrables qui paraissent correspondre deux par deux aux douze animaux. — Plus en-dehors encore, on voit les vingt-huit animaux correspondant aux vingt-huit mansions, et, dans un dernier cercle, l'indication des noms de ces animaux combinés, d'une part avec le soleil, la lune et les cinq planètes (ces dernières symbolisées par les cinq éléments), et, d'autre part, avec les vingt-huit mansions elles-mêmes; on remarquera que les douze animaux du cycle se retrouvent, distribués d'une manière régulière, dans la série des vingt-huit animaux symbolisant les mansions. Commençant la lecture de ce dernier cercle par la mansion *kio*, nous avons la série suivante: [1])

1) Cette liste a déjà été publiée par l'abbé Perny dans son *Dictionnaire* (vol. II, App., p. 107) et par Schlegel (*Uranographie*, p. 583—584). — Les animaux symbolisant les nakṣatras sont restés un motif usuel de décoration en Chine.

	Mansions	Astres	Animaux
1	*Kio* 角	Jupiter 木	Dragon *kiao* 蛟
2	*K'ang* 亢	Vénus 金	**Dragon** 龍
3	*Ti* 氐	Saturne 土	Blaireau (?) 貉
4	*Fang* 房	Soleil 日	**Lièvre** 兎
5	*Sin* 心	Lune 月	Renard 狐
6	*Wei* 尾	Mars 火	**Tigre** 虎
7	*Ki* 箕	Mercure 水	Léopard 豹
8	*Teou* 斗	Jupiter 木	Unicorne 獬
9	*Nieou* 牛	Vénus 金	**Bœuf** 牛
10	*Niu* 女	Saturne 土	Chauve-souris 蝠
11	*Hiu* 虛	Soleil 日	**Rat** 鼠
12	*Wei* 危	Lune 月	Hirondelle 燕
13	*Che* 室	Mars 火	**Porc** 猪
14	*Pi* 壁	Mercure 水	Animal *yu* 榆 (= 貐)
15	*K'ouei* 奎	Jupiter 木	Loup 狼
16	*Leou* 婁	Vénus 金	**Chien** 狗
17	*Wei* 胃	Saturne 土	Faisan 雉
18	*Mao* 昴	Soleil 日	**Coq** 鷄
19	*Pi* 畢	Lune 月	Corbeau 烏
20	*Tsouei* 觜	Mars 火	**Singe** 猴
21	*Chen* 參	Mercure 水	singe *yuan* 猿
22	*Tsing* 井	Jupiter 木	Chacal (?) 豺
23	*Kouei* 鬼	Vénus 金	**Chèvre** 羊
24	*Lieou* 柳	Saturne 土	Daim (?) 獐
25	*Sing* 星	Soleil 日	**Cheval** 馬
26	*Tchang* 張	Lune 月	Cerf 鹿
27	*Yi* 翼	Mars 火	**Serpent** 蛇
28	*Tchen* 軫	Mercure 水	Ver de terre 蚓

8.

La fig. VIII est tirée du *Kin che so.*

唐出瑞圖鏡 «Miroir de l'époque des *T'ang*, avec tableau des présages de bon augure qui se manifestent». — Diamètre: 1 pied, 5 pouces ½, mesurés avec le pied des *Han*; poids: 12 livres. Un miroir fort semblable est reproduit dans le *Po kou t'ou* (chap. XXX, p. 8 v°) qui ne lui attribue cependant qu'un diamètre de 6 pouces et 5 dixièmes, et un poids de 2 livres et 3 onces. — La zône la plus rapprochée du centre représente deux tortues, et semble-t-il, deux serpents. La zône extérieure à celle-ci comprend douze présages de bon augure, chaque figuration étant accompagnée de deux ou trois mots qui en précisent la valeur; ces présages sont les suivants: 1. Le phénix mâle et le phénix femelle 鳳凰. 2. La céréale de bon augure 嘉禾, formée d'un épi unique pour deux tiges; «quand le souverain a une vertu parfaite, deux tiges ont un épanouissement commun» (*Song chou*, ch. XXIX, p. 1 r°) 王者德盛。則二苗共秀。 3. Le *ho chou lien* 合樹連, terme obscur accompagnant une image non moins énigmatique; les auteurs du *Kin che so* pensent qu'on a voulu reproduire ici des fruits de l'arbre *ho-houan* 合懽果; l'arbre *ho-houan* avait des branches qui se soudaient les unes aux autres. 4. Les oiseaux aux ailes accouplées 比翼; chaque oiseau n'a qu'une seule aile et ne peut voler qu'à la condition de s'accoler à un de ses congénères. «Les oiseaux aux ailes accouplées apparaissent lorsque le souverain a une vertu qui monte haut et qui s'étend au loin» (*Song chou*, chap. XXVIII, p. 12 r°) 比翼鳥王者及高遠則至。 5. Le bambou aux tiges coalescentes 連理竹. Le chap. XXVIII du *Song chou* cite d'assez nombreux cas de coalescences remarquées dans les arbres 木連理; *lien li* n'est pas le nom d'un arbre déterminé; c'est un mot désignant le phénomène de coalescence qui

peut se produire dans plusieurs variétés d'arbres. 6. Le *cheng* d'or 金勝; le mot *cheng* paraît avoir ici le sens, indiqué dans le dictionnaire de *K'ang-hi*, d'«ornement de tête pour les femmes» 婦人首飾。Un objet semblable se trouve reproduit dans les bas-reliefs du *Chan-tong* sur une des dalles représentant des objets merveilleux de bon augure (voy. ma *Sculpture sur pierre en Chine*, p. 38, lignes 3—7 et pl. VI^{b}; mais comme cette planche, qui a été placée la tête en bas, est fort indistincte, on fera mieux de se reporter au dessin du *Kin che so*, à la fin des pages consacrées à ce groupe de bas-reliefs). Un pareil objet n'a rien en lui-même de miraculeux; mais, d'après les exemples cités dans le *Song chou* (chap. XXIX, p. 13 v°), on voit qu'il apparaît parfois d'une manière surnaturelle, car des gens du peuple trouvent ce joyau en broyant des céréales. 7. Les oiseaux sympathiques 同心鳥; deux oiseaux qui paraissent s'embrasser. 8. Le blé de bon augure 嘉麥; ici, comme dans le cas plus général de la céréale (cf. p. 108, l. 12—16), nous avons affaire à un épi produit simultanément par deux tiges. 9. La courge de bon augure 嘉瓜; dans le cas de la courge, le miracle provient, non de ce qu'il y a un fruit pour deux tiges, mais de ce qu'il y a plusieurs fruits pour une seule tige (*Song chou*, chap. XXIX, p. 4 v°). 10. Les poissons aux yeux accouplés 比目魚. Les deux poissons accolés n'ont chacun qu'un œil (cf. *la Sculpture sur pierre en Chine*, p. 36). 11. Les arbres coalescents 連理樹 (voyez plus haut, p. 108, l. 26—29). 12. Les disques réunis 合璧; on a voulu, semble-t-il, représenter deux disques joints l'un à l'autre; sur celui qui est entièrement visible, on a figuré le corbeau à trois pattes, emblème du soleil; peut-être l'autre disque est-il censé porter l'image du lièvre pharmacien, emblème de la lune.

La zône la plus extérieure est occupée par les douze animaux dont il y a une paire de chaque sorte. Entre les animaux sont

répartis les mots d'une inscription ainsi conçue: 禽獸魚竹草樹合璧金勝並出瑞圖 «Tableau de l'apparition simultanée des gages de bon augure consistant en oiseaux, quadrupèdes, poissons, bambous, herbes, arbres, disques réunis, ornements de tête en or».

9.

La fig. IX est tirée du *Siuan-ho po kou t'ou lou*, chap. XIX, p. 15 r° et v°.

唐武德鑑 «Miroir de la période *wou-tŏ*, à l'époque des *T'ang*. — Diamètre: 9 pouces et 5 dixièmes; poids: 5 livres et 5 onces. — L'inscription qui se trouve sur ce miroir est ainsi conçue:

武德五年歲次壬午八月十五日甲子。揚州摠管府造青銅鏡一面。充癸未元正朝貢。其銘曰。上元啟祚。靈鑑飛天。一登仁壽。于萬斯年。

«La cinquième année *wou-tŏ* (622), le rang de l'année étant *jen-wou*, le huitième mois, le quinzième jour qui était le jour *kia-tseu*, l'administrateur général du département de *Yang* a fabriqué un miroir de cuivre clair afin de s'acquitter du tribut offert à l'Empereur à l'occasion du premier de l'an de l'année *kouei-wei* (623). L'éloge en vers est ainsi conçu:

La primitivité suprême inaugure la prospérité; — le miroir surnaturel vole jusqu'au ciel.

Tous montent simultanément dans la région de bonté et de longévité [1]); — ah! que les années (de l'empereur) soient au nombre de dix mille».

---

1) C'est-à-dire la région où règne la bonté et où on vit longtemps, aucune calamité ne venant interrompre prématurément la destinée humaine. Cf. *Dix Inscriptions chinoises de l'Asie Centrale*, p. 84, n. 1.

Ce monument présente un réel intérêt parcequ'il est le seul de tous ceux du même genre qui soit daté avec certitude et précision. Klaproth, qui a été le premier en Europe à le signaler, ne connaissait pas d'exemple plus ancien du cycle des douze animaux en Chine [1]).

Nous avons déjà signalé l'analogie entre l'ornementation de ce miroir et celle du miroir n° 5 (fig. V). — Vu l'imperfection des planches dans tous les exemplaires du *Po kou t'ou lou* que nous avons à Paris, je n'ai pu faire reproduire que ce seul miroir entre tous ceux qui sont publiés dans ce recueil [2]); pour les autres, je me bornerai à une brève description.

10.

Po kou t'ou, chap. XXX, p. 14 v°.

唐八卦鐵鑑 «Miroir en fer de l'époque des *T'ang*, avec les huit trigrammes». — Diamètre: 8 pouces; poids: 3 livres et 6 onces. — Autour du bouton central, les quatre emblèmes des quatre points cardinaux; puis, les huit trigrammes; puis, les douze animaux tournant dans le sens de l'énumération du cycle; enfin une inscription partiellement effacée qui paraît identique à l'inscription indéchiffrable que nous avons remarquée sur le miroir n° 7 (fig. VII).

11.

Po kou t'ou, chap. XXX, p. 19 r°.

Même titre que le précédent. — Diamètre: 7 pouces et 2 dixièmes;

---

1) Klaproth a donné cette indication dans une note à la traduction française de l'article de Ideler, *Sur la chronologie de Khatâ et d'Igoûr* (Journ. Asiatique, Avril 1835, p. 311).

2) Je n'ai même pas pu faire reproduire cette planche d'après mon exemplaire qui est par trop mauvais, et j'ai dû recourir à l'exemplaire du Musée Guimet; je remercie la Direction de ce Musée d'avoir bien voulu me prêter cet ouvrage. D'après Hirth, la Bibliothèque Royale de Berlin possède un exemplaire de la seconde édition (1308—1312) du *Po kou t'ou lou*; les figures y sont infiniment meilleures que dans toutes les éditions subséquentes (*T'oung pao*, 1896, p. 483, à la fin de la note).

poids: 2 livres et 11 onces. — Disposition analogue à celle du miroir précédent; mais la zône la plus extérieure contient les noms des 28 mansions. Les animaux tournent en sens inverse de l'énumération du cycle.

12.

Po kou t'ou, chap. XXX, p. 15 v°.

唐十二辰鐵鑑 «Miroir en fer de l'époque des *T'ang*, avec les douze *tch'en*». — Diamètre: 7 pouces et 9 dixièmes; Poids: 3 livres et 12 onces. — Symboles des quatre points cardinaux; huit trigrammes; douze animaux tournant dans le sens de l'énumération du cycle; inscription en 22 caractères indéchiffrables comme sur les n°s 7 et 10.

13.

Po kou t'ou, chap. XXX, p. 16 r°.

唐日月鐵鑑 «Miroir en fer de l'époque des *T'ang*, avec le soleil et la lune». — Diamètre: 5 pouces et 8 dixièmes; Poids: 11 onces. — Quatre zônes concentriques carrées: Symboles des quatre points cardinaux; huit trigrammes; douze animaux avec caractères du cycle duodénaire disposées dans l'ordre de l'énumération du cycle; vingt-huit mansions figurées par des groupes d'étoiles comme sur le n° 6; chaque mansion est accompagnée du caractère exprimant son nom. Dans les quatre segments de cercle compris entre la dernière zône carrée et la circonférence, on voit à gauche le soleil, à droite la lune, en bas la Grand-Ourse; en haut, la gravure est trop indistincte pour que je puisse discerner quelles constellations sont représentées. Il est regrettable que le mauvais état des planches du *Po kou t'ou* ne permette pas de reproduire ce miroir qui est un des plus intéressants.

14.

Po kou t'ou, chap. XXX, p. 17 v°.

唐四靈八卦鐵鏡 «Miroir de fer de l'époque des *T'ang*, avec les quatre divinités et les huit trigrammes». — Diamètre: 7 pouces et 2 dixièmes; Poids: 3 livres. — Symboles des quatre points cardinaux; huit trigrammes; douze animaux tournant en sens inverse de l'énumération du cycle. Aucune inscription.

15.

Po kou t'ou, chap. XXVIII, p. 40 r°.

唐瑩質鏡 «Miroir de l'époque des *T'ang*, à la matière limpide». — Diamètre: 7 pouces et 8 dixièmes; Poids: 3 livres et 7 onces. — Zône intérieure: Symboles des quatre points cardinaux. Zône extérieure: Les douze animaux tournant dans le sens de l'énumération du cycle. Entre les deux zônes, une inscription ainsi conçue:

1. 鍊 形 神 冶。瑩 質 良 工。
2. 如 珠 出 匣。似 月 停 空。
3. 當 眉 寫 翠。對 臉 傳 紅。
4. 光 含 晉 殿。影 照 秦 宮。
5. 鐫 書 玉 篆。永 鏤 清 銅。

«Forme épurée au feu, fonte divine, — matière limpide, facture excellente,

(Ce miroir) est comme la perle qui sort de son écrin; — il ressemble à la lune stationnant dans l'espace.

En face des sourcils (de la femme qui s'y mire), il en retrace les fraîches couleurs; — vis-à-vis de son visage, il en transporte la rougeur.

Son éclat porte en lui (celui qu'avait autrefois le miroir de la)

salle princière de *Tsin*; — son reflet illuminerait (le miroir du) palais de *Ts'in* [1]).

On y a inscrit des caractères antiques beaux comme le jade — qui sont incisés pour l'éternité dans le cuivre pur».

B. — Amulettes.

A côté des miroirs, il faut signaler les amulettes qui présentent très fréquemment la série des douze animaux. Nous nous bornerons à reproduire ici une seule d'entre elles: [2])

Fig. X.

Kin che so (Section des Monnaies, p. 64 r°).

Avers: La divinité présidant à la vie d'un homme est assise; un jeune garçon lui apporte un objet indistinct. Le pin, la grue et la tortue sont des emblèmes de longévité.

Revers: Les douze animaux dans douze médaillons.

C. — Iconographie bouddhique.

Je dois à l'obligeance de M. Sylvain Lévi la communication de deux éditions différentes d'un ouvrage japonais qui, dans la première édition datée de 1690 [3]), est intitulé *Fo chen ling siang t'ou houei* 佛神靈像圖彙, tandisque, dans l'autre édition, datée de l'année 1886, le titre devient *Ming tche ts'eng pou tchou tsong fo siang t'ou houei* 明治增補諸宗佛像圖彙. C'est dans

1) Cf. p. 102, n. 1.

2) Voyez une amulette du même genre dans Bayer, *De horis sinicis*, p. 16, — Hager, *Médailles chinoises*, p. 86, 87, — Endlicher, *Verzeichniss der Chinesischen und Japanischen Münzen...*, p. 91, n° CXXXII.

3) La postface datée de 1690 nous apprend que l'auteur de cet ouvrage est un japonais nommé *Gi-san* 義山; l'exemplaire de M. Sylvain Lévi est une réimpression faite en 1752 de l'édition de 1690.

cette dernière édition seule que se trouvent les deux séries de gravures reproduites ici (planches XI--XVIII).

Les planches XI—XII nous montrent le syncrétisme moderne s'ingéniant à mettre les douze animaux en corrélation avec les huit trigrammes d'une part et avec huit divinités bouddhiques de l'autre; les années et les jours correspondants sont indiqués à gauche et à droite de chaque divinité. Nous obtenons ainsi le tableau suivant:

Divinités	Trigrammes	Caractéristique des trigrammes	Animaux	Caractères cycliques	Jours du mois
千手 Avalokiteçvara	坎 *k'an*	trait central continu	rat	子 *tseu*	7e
虛空藏 Akâçagarbha	艮 *ken*	trait supérieur continu	bœuf tigre	丑寅 *tch'eou yin*	13e
文殊 Mañjuçrî	震 *tchen*	trait central brisé	lièvre	卯 *mao*	25e
普賢 Samantabhadra	巽 *souen*	trait inférieur brisé	dragon serpent	辰巳 *tch'en sseu*	24e
勢至 Mahâsthâmaprapta	離 *li*	trait central brisé	cheval	午 *wou*	23e
大日 Vairočana	坤 *k'ouen*	tous les traits brisés	chèvre singe	未申 *wei chen*	8e
不動 Akṣobhya	兌 *touei*	trait supérieur brisé	coq	酉 *yeou*	28e
阿彌陀 Amitâbha	乾 *k'ien*	tous les traits continus	chien porc	戌亥 *siu hai*	15e

Les planches XIII—XVIII représentent une série de trente-six divinités ayant chacune un animal pour symbole. Les douze animaux du cycle sont répartis dans cette série suivant un ordre régulier,

comme on peut le voir en parcourant la liste ci-dessous: 1. **rat** (Nord); — 2. (?) ; — 3. **bœuf**; — 4. crabe; — 5. tortue; — 6. chat sauvage; — 7. léopard; — 8. **tigre**; — 9. renard; — 10. **lièvre** (Est); — 11. blaireau (?); — 12. **dragon**; — 13. requin; — 14. poisson; — 15. huître; — 16. méduse; — 17. **serpent**; — 18. cerf; — 19. **cheval**; — 20. *ts'ou* (?); — 21. **chèvre**; — 22. oie sauvage; — 23. faucon; — 24. (?) ; — 25. singe *yuan*; — 26. **singe** *heou*; — 27. corbeau; — 28. **coq** (Ouest); — 29. faisan; — 30. **chien**; — 31. loup; — 32. autre sorte de loup; — 33. *t'ong* (?) ; — 34. animal *yu*; — 35. **porc**; — 36. hirondelle.

Si on compare cette liste avec celle des vingt-huit animaux correspondant aux mansions lunaires (cf. p. 107), on constate qu'elle reproduit cette dernière dans l'ordre inverti, en se bornant à y ajouter huit termes nouveaux qui sont insérés de la manière suivante: les n°s 4, 5, 6 de la série de 36 correspondent au n° 8 de la série de 28; de même, les n°s 14, 15, 16 correspondent au n° 28; les n°s 22, 23, 24 correspondent au n° 22; les n°s 32, 33, 34 correspondent au n° 14. Il est manifeste que la liste de 36 n'est qu'un développement artificiel de la série de 28 qui elle-même est issue de la série de 12, laquelle est seule primitive. Le processus par lequel les 36 animaux se sont substitués aux 12 animaux primitifs est fort analogue à celui par lequel, dans l'astrologie grecque, les 36 décans se substituèrent aux 12 signes du zodiaque [1]).

1) Cf. Bouché-Leclercq, *L'astrologie grecque*, p. 215 et suiv.

CONCLUSION.

De l'examen des textes que nous avons passés en revue, nous avons déduit, d'une part, que le cycle des douze animaux fut connu en Chine au moins dès le premier siècle de notre ère, et, d'autre part, qu'il y apparaît comme un article d'importation venu des pays occupés par des peuples turcs. La question qui se pose à nous maintenant est de savoir si les Turcs furent les inventeurs de ce cycle ou s'ils ne firent que le transmettre.

Si ce cycle n'est pas d'origine turque, il ne pourrait guère avoir pris naissance qu'en Inde, en Egypte ou en Chaldée. Examinons successivement la valeur de ces trois hypothèses.

La littérature et l'art de l'Inde semblent ignorer le cycle des douze animaux [1]). La théorie de l'origine indienne ne peut donc être défendue qu'indirectement; le seul argument par lequel on pourrait la soutenir consisterait à faire dériver les douze animaux des vingt-huit animaux représentant les nakṣatras; à supposer que la théorie des nakṣatras ait été apportée de l'Inde en Chine, les vingt-huit et, par suite, les douze animaux proviendraient donc aussi de l'Inde. Mais ce raisonnement ne résiste pas à la critique; en effet, l'étude des miroirs nous a révélé que, lorsque les animaux sont en corrélation avec les nakṣatras, ils sont énumérés dans l'ordre inverse de celui qu'ils occupent lorsqu'ils servent à la numération des années [2]); on ne comprendrait pas la raison de cette interversion si le cycle

1) Dans un travail de M. Erard Mollien intitulé *Recherches sur le zodiaque indien* (*Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr. et B. L.*, 1re série, t. III, 1853, p. 240—276), un dessin reproduit un zodiaque d'une pagode çivaïte bâtie sur un rocher dans le Fort de Trichinopoly; M. Boll (*Sphaera*, p. 343—346) y a signalé une série de onze animaux dont dix se retrouvent soit dans le cycle de l'Asie Orientale, soit dans le cycle égyptien que nous étudierons plus loin. Mais on ne peut tirer aucune inférence de ce monument qui paraît dater de l'époque où les Mongols régnaient en Inde et qui peut devoir aux Mongols la connaissance, d'ailleurs imparfaite, du cycle des animaux.

2) Cf. p. 107.

des douze animaux avait été dérivé, par voie de simplification, de la liste des vingt-huit animaux symbolisant les nakṣatras. Si, au contraire, le cycle des douze animaux est primitif, il a eu sans doute pour première fonction de désigner les douze heures doubles du nychthémère et il a donc dû être disposé suivant un ordre déterminé par le mouvement diurne du soleil; c'est dans cet ordre qu'il a été employé pour la numération des années et qu'il est parvenu jusqu'à nous; mais, quand on développa la liste des animaux de manière à l'appliquer aux nakṣatras, on fut obligé, non seulement d'augmenter le nombre des animaux de 12 à 28, mais encore de renverser leur ordre de succession parce que la lune parcourt les constellations d'Occident en Orient, tandisque le mouvement diurne du soleil se fait d'Orient en Occident. Ainsi, le cycle des douze animaux existait antérieurement à toute application à la théorie des nakṣatras, et la prétendue origine indienne des nakṣatras ne prouve rien quant à l'origine de ce cycle.

L'origine égyptienne du cycle a eu pour premier défenseur M. Joseph Halévy qui considérait les douze animaux comme d'anciennes divinités animales de l'Egypte choisies par les chrétiens pour être les symboles des douze apôtres [1]). Exposée dans ces termes,

---

1) *De l'introduction du christianisme en Haute-Asie* (Revue de l'histoire des religions, t. XXII, 1890, p. 289—301). — La thèse de M. Halévy peut être résumée dans les citations suivantes: «Les anciennes divinités animales de l'Egypte sont devenues les symboles des apôtres et des martyrs et ont été proposées par des missionnaires à l'adoration des fidèles. Qu'y aurait-il d'étonnant à ce que les missionnaires coptes, établis dans les premiers siècles de l'ère chrétienne au milieu de tribus turques avec l'intention de les convertir, aient communiqué à leurs néophytes douze noms d'animaux comme représentant les douze apôtres de la religion chrétienne? L'application faite de ces noms aux années du cycle était un moyen aussi simple qu'efficace pour implanter leurs idées symboliques dans le cœur du peuple qu'ils voulaient attirer à leur religion». «L'introduction des noms d'animaux pour les années du cycle turc est d'origine chrétienne et notamment d'origine alexandro-égyptienne». Les preuves que M. Halévy apporte à l'appui de son assertion sont au nombre de deux: en premier lieu, la présence du lièvre, du singe et du coq semble trahir une origine occidentale; en second lieu, les noms de ces trois animaux en turc paraissent être empruntés, soit au syriaque, soit au copte, ce qui s'expliquerait par le fait que le christia-

cette hypothèse n'est plus admissible aujourd'hui; en démontrant que ce cycle était parvenu en Chine dès le milieu du premier siècle de notre ère, nous avons en effet éliminé toute possibilité d'explication par le symbolisme chrétien. Mais, si nous faisons abstraction du christianisme qui n'est point ici à sa place, la thèse de l'origine égyptienne pourrait être reprise avec quelque apparence de raison si on s'appuyait sur les faits nouveaux mis en lumière par M. Franz Boll dans son remarquable livre intitulé *Sphaera* [1]). Voici ces faits:

Dans un texte grec de Teukros le Babylonien, auteur qui ne pouvait écrire plus tard que le premier siècle de notre ère, on relève une liste de douze animaux constituant ce qu'on appelle la dodécaoros (ἡ δωδεκάωρος), c'est-à-dire la série des douze heures doubles du nychthémère. Cette liste est la suivante: [2])

---

nisme aurait été propagé chez les tribus turques de l'Asie Centrale par une association de moines égyptiens et de moines syriens; «Ainsi les noms du coq ou de la poule, qu'on trouve sous les variantes suivantes: tagaku (inscriptions du Sémiretchie), taguk (Biruni), dakuk (Ulug-bek), rappellent, à ne pas s'y tromper, l'arabe *degaga*, *degegat*, «coq, poule», correspondant à la forme talmudique et syriaque zagta. La même origine syrienne paraît aussi devoir être attribué au nom du lièvre qui se présente sous les formes tapishkan (inscription), tafshkhan (Biruni), tawshkan (Ulug-bek). Si l'on retire la syllabe *kan*, qui est un suffixe de dérivation, il reste l'élément tafsh, qui se superpose presque au nom araméen du lapin tafza: .....Mais le nom le plus curieux est celui du singe, qui s'écrit petshin (inscription), bidjin (Biruni) et pitshin (Ulug-bek). Comme ce nom n'a aucune étymologie satisfaisante dans les langues turques, il nous conduit pour ainsi dire forcément à la chercher dans une langue occidentale; et en effet on ne tarde pas à le retrouver presque sans aucun changement dans le nom copte du singe *pi-ou*, ou plutôt *pi-o-jeu*, dont le j, primitivement un i consonne, est prononcé dj ou tsh. Ce qui est plus remarquable encore c'est que le pi initial, constituant l'article copte, donne à ce mot un cachet égyptien manifeste».

1) Publié en 1903, chez B. G. Teubner.

2) Cf. Boll, *Sphaera*, p. 17—21 et p. 295.

1. le chat (ὁ αἴλουρος)
2. le chien (ὁ κύων)
3. le serpent (ὁ ὄφις)
4. le scarabée (ὁ κάνθαρος)
5. l'âne (ὁ ὄνος)
6. le lion (ὁ λέων)
7. le bouc (ὁ τράγος)
8. le taureau (ὁ ταῦρος)
9. l'épervier (ὁ ἱέραξ)
10. le singe (ὁ κυνοκέφαλος)
11. l'ibis (ἡ Ἶβις)
12. le crocodile (ὁ κροκόδειλος).

Dans un manuscrit du Vatican, on retrouve une liste fort analogue où les douze animaux sont mis en relation avec douze pays: [1])

1. Perse	chat	7. Libye	bouc
2. Babylone	chien	8. Italie	taureau
3. Cappadoce	serpent	9. Crète	épervier
4. Arménie	scarabée	10. Syrie	singe (πίθηκος)
5. Asie	âne	11. Egypte	ibis
6. Ionie	lion	12. Inde	crocodile

M. Boll a pu reconnaître sept des animaux de ce cycle, disposés dans l'ordre même où les énumèrent ces deux textes, sur les fragments du monument conservé au Musée du Louvre et connu sous le nom de planisphère de Bianchini [2]); ce monument, exhumé en 1705 sur l'Aventin, présente un compromis entre les idées grecques et les idées égyptiennes; d'après Fröhner, il ne saurait être antérieur au deuxième siècle de notre ère [3]).

Enfin, comme pour confirmer d'une manière éclatante le rapprochement entre le texte de Teukros et le planisphère de Bianchini, un petit monument égyptien, de travail romain, qui a été estampé par M. Daressy, nous apporte la figuration complète des douze ani-

1) Cf. Boll, *Sphaera*, p. 296. — On sait que les Chinois ont pratiqué eux aussi depuis fort longtemps la géographie astrologique par laquelle les diverses régions sont mises en corrélation avec des constellations (cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. III, p. 384, lignes 21—28).

2) Voyez la planche V dans *Sphaera* de Boll.

3) Fröhner, *Notice de la sculpture antique du Musée du Louvre*, 2e éd., 1er vol., p. 15—23.

maux tels qu'ils sont énumérés par Teukros et tels qu'ils sont partiellement conservés sur les fragments du planisphère [1]).

La liste d'animaux que nous avons ici paraît au premier abord d'origine purement égyptienne: le scarabée, l'ibis, le crocodile ont leur patrie dans la vallée du Nil; bien plus, il serait aisé de montrer que ces douze animaux ont tous un caractère sacré aux yeux des Egyptiens [2]). Faut-il donc admettre que les Egyptiens sont les inventeurs de ce cycle? M. Boll a discuté ce problème et il a conclu par la négative: en effet, d'une part, la liste des douze animaux n'apparaît en Egypte qu'à une fort basse époque et n'a point de racines dans l'ancienne civilisation égyptienne; d'autre part, elle est intimément liée à la théorie des douze heures du nychthémère, théorie qui est étrangère à l'Egypte. M. Boll est ainsi amené à formuler une nouvelle hypothèse qui est celle de l'origine chaldéenne [3]): les douze animaux seraient des symboles d'étoiles imaginés à Babylone et désignant les douze divisions de l'équateur, puis les heures doubles (les kasbus des inscriptions cunéiformes), les jours, les mois et les années; ce cycle aurait été transporté dans l'astrologie égyptienne où il aurait été altéré pour être mis en accord avec les vieilles traditions religieuses relatives aux dieux à forme animale; dans une direction toute opposée, ce cycle aurait émigré de Babylone pour aller, sous une forme plus primitive, dans l'Asie Orientale où nous le trouvons encore aujourd'hui en usage.

Il est certain que, entre le cycle égyptien et le cycle de l'Asie Orientale, il faut admettre un moyen terme qui les mette en contact; mais il ne me paraît pas nécessaire de recourir à la Chaldée pour chercher l'anneau manquant de la chaîne. Qui dit «civilisation chaldéenne» suppose une antiquité fort éloignée; doit-on remonter

---

1) Voyez la planche VI dans *Sphaera* de Boll.

2) Boll, *Sphaera*, p. 321—323.

3) Boll, *Sphaera*, p. 341.

si haut pour expliquer des monuments et des textes dont aucun, tant en Egypte que dans l'Asie Orientale, ne paraît être sensiblement antérieur à l'ère chrétienne? En outre, n'est-il pas trop hardi de prétendre que les Chaldéens ont connu le cycle des douze animaux, alors que jusqu'ici leur littérature ne nous a rien révélé de semblable?

Pour ma part, puisqu'il faut bien, dans l'état actuel de la science, nous résigner à adopter une hypothèse, je serais porté à croire que les véritables inventeurs du cycle des douze animaux sont les peuples Turcs; ce sont les Turcs qui ont révélé ce cycle aux Chinois au commencement de l'ère chrétienne et qui ont été les premiers à en faire usage pour la numération des années comme le prouvent les inscriptions de l'Orkhon; c'est de chez eux que, à l'époque où l'Egypte était devenue province romaine, il a pu être importé dans la vallée du Nil où on le modifia profondément pour l'accommoder à des théories préexistantes sur les animaux sacrés. Mais, dira-t-on, le singe est un animal qui ne se trouve pas dans les pays occupés par les Turcs; ceux-ci n'ont donc pas pu dresser une liste d'animaux où figure le singe. A cette objection je répondrai que, dans le premier siècle de l'ère chrétienne, le roi turc Kaniṣka dominait sur le Gandhâra et le Cachemire où vivent les semnopithèques; il est d'ailleurs fort probable que, antérieurement aux princes dits Indoscythes, d'autres souverains turcs ont pu étendre leur domination jusque dans ces mêmes régions. Rien ne me paraît donc s'opposer à ce que les Turcs aient imaginé le cycle des douze animaux; c'est à eux que, jusqu'à plus ample informé, je crois qu'il convient d'attribuer cette invention.

LE DIEU MALGACHE ZANAHARI

PAR

M. GABRIEL FERRAND.

On sait que la légende chrétienne de la création du monde est d'origine babylonienne. Transmise par les Chaldéens aux Juifs et par les Juifs et les Chrétiens aux Arabes, elle s'est répandue en occident avec le christianisme et dans l'Océan indien occidental avec l'Islâm. Introduite à Madagascar par les Arabes vers le XIIIe siècle — aucun document historique ne permet, pour le moment, de proposer une date antérieure —, elle a rapidement pris place dans le folk-lore des tribus maritimes de l'est et du nord-ouest. La propagande évangélique des missionnaires européens au XVIIe et surtout au XIXe siècles, depuis 1820, ont propagé l'antique légende dans le centre et l'ouest: elle est actuellement acceptée par toutes les tribus de la grande île africaine et il est à peu près impossible de retrouver sous les dogmes islamique et chrétien, la conception purement malgache de l'origine des hommes et des choses. Une seule constatation peut être faite: ni la langue du XVIe siècle ni les dialectes modernes ne possèdent le verbe *créer* au sens spécial que lui donne la Bible: *tirer quelque chose du néant.*

La racine malaise *djadi* signifie: *devenu, fait, être fait;* le verbe *men-djadi-kan* qui en dérive, a le sens de *faire, produire quelque chose, causer, occasionner* [1]): *di-djadi-kan-ña pantun dan ñañi,* il fit, il composa des vers et des chants; *men-djadi-kan diri-ña garuda,*

il fit lui-même, il se transforma en griffon. Lorsqu'on traduisit la Genèse en malais, le verbe *men-djadi-kan* fut choisi pour rendre l'expression biblique *créer: pada mula-ña di-djadi-kan Allah akan suwarga dan dunia*, au commencement Dieu créa le ciel et la terre[1]). La racine *djadi* est passée en malgache sous la forme *zari*, formé, existant, apte, propre à, sortable, convenable; et le verbe *men-djadi-kan* sous la forme *man-dzari*, devenir, se transformer, se changer en. L'idée initiale de *faire, produire quelque chose* s'est modifiée d'une langue à l'autre.

Dans les textes bilingues anciens, arabe et malgache, que nous ont conservés les manuscrits du fonds arabico — malgache de la Bibliothéque nationale de Paris, la racine arabe خلق *khalaḳa*, créer (en parlant de Dieu), est toujours traduite par une forme verbale dérivée de la racine malgache *vuatra*. Les deux premier versets de la sûra LXXXVII du Ḳorân:

سبح اسم ربك الاعلى الذى خلق فسوى

Célèbre le nom de ton Seigneur le Très-haut qui a (tout) créé et établi l'équilibre (en tout),

sont traduits par:

harireunao aṅara tumpunao ambu riri andriā nambuatri ama nanandza, exalte le nom de ton Seigneur l'Elevé, (c'est) lui le Seigneur (qui) *nambuatri* (le monde) et (l') a assisté[2]).

Le verset 17 de la sûra LXXXVIII:

افلا ينظرون الى الابل كيف خلقت

n'ont-ils pas jeté les yeux sur le chameau, comme il a été créé?

est traduit par:

akuri tsi hitan-dreu kafiri izu angamira akuri nambuatri azi? comment les infidèles ne voient-ils pas le chameau, comment on le *nambuatri?*[4]). Dans un troisème texte bilingue extrait du même manuscrit, le verbe *tu as créé* des deux phrases suivantes: ô Nour-

ricier, tu as créé toutes choses; ô Gardien, tu as créé toutes choses, est traduit en malgache par *vuatrinao*[5]).

A l'exemple des malgaches islamisés, les auteurs des deux premiers catéchismes catholiques publiés en 1658 et 1785, traduisent également *créer*, *créateur* par des dérivés de la racine *vuatra:*

Qui vous a créé? *izu nambuatra anareo*; pourquoy est-ce que dieu vous a créé? *mañinu Zañahari nambuatra anareo*[6]); Deus creator, *Zañahari onambuatra*[7]); creavit, *nambuatra*[8]).

Les formes verbales dérivées de la racine malgache *vuatra* ne rendent qu'imparfaitement le sens spécial de خلق, *créer*. *Vūatra* répond au malais بوت *būwat*, *būat* qui signifie: fait, construit, fabriqué, causé, être fait; et le verbe malgache *mam-buatra* au verbe malais *mem-būat*, faire, construire, fabriquer quelque chose (avec des matériaux). *Membuat* ne peut avoir le sens de *tirer quelque chose du néant*; il n'appartient pas comme خلق au protocole divin. Nous venons de voir, en effet, que les traducteurs de la Genèse ont employé l'expression malaise *men-djadi-kan*.

La racine malgache *vuatra* a un sens différent de celui du malais *buat*. Elle signifie: arrangement, disposition, ordre, préparation, réparation; et le verbe *mambuatra*: arranger, préparer, disposer, réparer, En traduisant خلق et *creavit* par *nambuatra*, les Malgaches du XVIe siècle et les missionaires catholiques des XVIIe et XVIIIe siècles n'ont rendu qu'approximativement l'idée de créer; on ne peut équitablement leur reprocher cette inexactitude: خلق et *creavit* n'ont pas d'équivalent en malgache. Nous devons évidemment traduire en français *nambuatra* par *créa*, *a créé*, mais ce sont les textes arabe et latin qui imposent seuls cette traduction.

La version malgache de la Bible publiée en 1889 par la British and foreign Bible society, rend ainsi le titre et le premier verset du premier chapitre de la Genèse: *ni namurunan' Andriamanitra izaò tuntulu izao. Tani ni vualuhani Andriamanitra nahari ni lanitra*

si ni tani. Cette traduction de la Bible a été faite avec le plus grand soin et elle est considérée comme excellente au point de vue de la forme malgache. Le deux phrases précédentes présentent une curieuse particularité. Le titre du premier chapitre de la Genèse: *la création* (*du monde*), est traduit par un dérivé de la racine *furuna*. Au premier verset, nous devrions donc avoir: *tami ni vualuhani Andriamanitra* namuruna *ni lanitra si ni tani*. Pourquoi a-t-on traduit *créa* par *nahari*? D'autre part, si ce dernier verbe a le sens de *créer*, le titre du chapitre devrait être: *ni fahariana* au lieu de: *ni namurunan' Andriamanitra*. Il est peu vraisemblable qu'il faille rendre *création* par le dérivé d'une racine différente de celle qui traduit *créa* à la ligne suivante.

La racine *furuna* signifie, d'après le dictionnaire malgache anglais de 1835 [9]): formed, created, fashioned, produced, arranged; d'après le dictionnaire malgache-français de 1853 [10]): forme, façon d'une chose, action de façonner, d'exécuter quelque chose, de donner une forme à des matérieux réunis; d'aprés le dictionnaire malgache-anglais de 1885 [11]): formed, fashioned as a thing; et enfin d'après le dictionnaire malgache-français le plus récent [12]): création, invention, production de l'esprit, des sciences, des arts, formation, fabrication, construction. Le sens initial de *furuna* est celui de: action de donner une forme à des matèriaux, de les façonner [13]). Ce phonème a pris ensuite celui de: création, invention, production, scientifique ou littéraire, sous l'influence des idées européennes et chrétiennes répandues par les colons et les missionnaires du XIX[e] siècle. Les dérivés de *furuna* traduisent en somme avec une exactitude suffisante pour la propagande évangélique, les idées bibliques de *créer*, *création*. La version malgache du titre du premier chapitre de la Genèse: *ni namurunan 'Andriamanitra izao tuntulu izao*, rend donc aussi fidèlement que possible la pensée du texte original.

Le verbe *nahari* du premier verset qui doit signifier: *a créé*, *créa*,

a une curieuse origine: on l'a emprunté au nom divin *Zanahari*. Le dictionnaire malgache de 1835 traduit *Zanahari* par: *God, also a deceased sovereign*. Dans le même ouvrage figure la racine participiale *ari* qui est traduite par: *existed, being formed, produced;* et le verbe suivant qui en dérive: *mahari, verb neuter* (sic), *to be able to create*. Le lexicographe anglais ajoute: «*The past tense* (*of mahari*) *only is used, nahari, created, produced, made, gave existence to: izi nu nahari tungutra aman-tanan' antsikia, he created us with hands and feet* [14]).» *Zanahari* est donc, d'après le dictionnaire anglais, un composé de *za* et du parfait du verbe potentiel *mahari* = *maha* + *ari* et signifie: *celui qui a pu créer*. Le dictionnaire malgache-français de 1853 adopte l'interprétation précédente en ajoutant que la syllabe initiale *za* que le Rev. Johns a laissé inexpliquée, est «une particule de respect comme *Ra* [15]).» Le *New malagasy-english dictionary* admet l'étymologie par *za* + *nahari* = *naha* + *ari* qu'enregistrent également les deux éditions du dictionnaire malgache-français des Pères Abinal et Malzac. Ces derniers ne mentionnent cependant pas la particule *za* et font dériver *nahari* de la racine *hari, créature*, d'ou le verbe actif *ma-hari, créer*. *Zanahari*, par l'une ou l'autre de ces étymologies, signifierait: *celui qui a pu créer, qui a créé, le créateur*. Cette interprétation est loin d'être satisfaisante.

Si *Zanahari* peut se décomposer en *Za* + *nahari*, nous devons trouver en malgache d'autres exemples de préfixe *za*. Or ceux qu'indiquent le Père Weber et le Rev. Richardson [16]) vont à l'encontre de la théorie émise par ces lexicographes. L'un et l'autre citent *zalahi, zareu;* le Rev. Richardson ajoute *zatuvu*. *Zatuvu* est la forme aphérésée de *zazatuvu* dont le manuscrit 6 de la Bibliothéque nationale nous a conservé l'ancienne forme pleine [17]). Le composé *zaza-tuvu* signifie littéralement: *enfant qui a poussé, grandi, adulte;* et sa forme moderne aphérésée *zatuvu, un jeune homme, une jeune fille*. *Zalahi* et plus exactement *rizalahi*, interpellation familière

d'homme à homme; *zavavi*, et plus exactement *rizavavi*, interpellation familière de femme à femme, sont composés de: *ri*, particule du vocatif: *za*, forme aphérésée de *zaza*, et *lahi*, *mâle*, *vavi*, *femelle*, et signifient littéralement: *ô enfant* ou *enfants mâles*, *ô enfant* ou *enfants femelles!* Enfin, *zareu* est la forme aphérésée du pronom personnel de la 3e personne du pluriel *izareu* = *izireu*. Les trois seuls exemples cités en dehors de *Zanahari*, permettent, au contraire, de conclure qu'il n'existe pas en malgache de préfixe *za*.

Le second terme du prétendu composé *Za* + *nahari*, est une étrange forme verbale. C'est tantôt un verbe potentiel: *naha* + *ari*, *il a pu créer*; tantôt un verbe actif: *na* + *hari*, *il créa*; dans les deux cas, il ne se conjugue qu'au parfait. Le désaccord des lexicographes est évident, leurs explications sont peu convaincantes; il y a donc lieu de rechercher une étymologie plus vraisemblable.

Zanahari est, comme l'indiquent les dictionnaires, le dieu suprême des Malgaches. Flacourt le mentionne expressément: «La nation dont je veux parler, dit-il, croit un seul Dieu Créateur de toutes choses, l'honore, le révère et en parle avec grand respect, lui donnant le nom de *Zahanhare* (*Zañahari*). Elle n'a aucune idole ni aucun temple, et quoi qu'elle fasse des sacrifices, elle les adresse tous à Dieu. Il est vrai que l'on s'étonnera qu'elle fasse la première offrande au diable d'un morceau de la bête sacrifiée. Ce n'est pas qu'elle lui porte honneur, mais c'est comme nous disons communément, qu'elle jette un morceau à Cerbère ou à un chien pour l'apaiser, ou qu'elle fait comme cette pauvre femme qui présentait une chandelle à l'image de St. Michel et l'autre au diable qui est peint tous ses pieds»[18]). Plus loin, le même auteur ajoute: «Tous ensemble croient qu'il y a un Dieu qu'ils honorent et en parlent avec respect, qui a tout créé, le Ciel dont ils en comptent sept, et la terre dont ils en comptent aussi sept; et toutes les créatures et les Anges qui sont sans nombre. Ils croient qu'il y a un Diable et plusieurs de sa suite;

que c'est Dieu qui fait tout le bien et ne fait aucun mal, que c'est lui qui donne la vie aux hommes et aux créatures tant animées qu'inanimées et qui leur ôte aussi quand il lui plait»[19]).

Nous avons deux formes de ce nom divin: la forme Merina[20]) *Zanahāri*, et la forme usitée dans tous les dialectes maritimes, *Zaṅahāri*. Dans les textes arabico-malgaches anciens et modernes, celle-ci est toujours écrite يَغَهَرِ ou يَعَهَرِ[21]). La représentation du phonème *z* par le ى arabe est extrêmement intéressante. Elle indique très nettement que lorsque les Arabes ont introduit à Madagascar leur système graphique, le son *z* n'existait pas encore en malgache. Dans le cas contraire, au lieu des graphies suivantes que j'emprunte au plus ancien texte connu[22]) et où le *z* de la langue moderne est représenté par un ى, nous aurions la transcription attendue par un ز:

زَهْ	*zaho*,	au lieu de	يَهْ
زَعَهَرِ	*Zaṅahari*,	»	يَعَهَرِ
زَنَكَ	*zanaka*,	»	يَنَكَ
زَوَ	*zava*,	»	يَوَ
زَزَ	*zaza*,	»	يَيَ
زُرُ	*zuru*,	»	يُرُ
آزِ	*azi*,	»	آيِ
سَزِ	*sazi*,	»	سَيِ
اِزَوْ	*izao*,	»	اِيَوْ
اِزُ	*izu*,	»	اِيُ

La même remarque peut être faite en ce qui concerne le ج arabe qui, dans la graphie des textes de ces trois derniers siècles, représente un *dz* très net et le ت qui représente un *ts* également très net[23]). Les phonèmes *dz* et *ts* doivent être normalement transcrits

en caractères arabes par ذ et ث. S'ils avaient existé en malgache lorsque les Arabes sont arrivés dans la grande île africaine, nous aurions au lieu des graphies actuellement en usage [21]):

أَكَذْ	*akandzu*,	au lieu de	أَكَجْ
لَذَ	*landza*,	»	لَجَ
مَذَكَ	*mandzaka*,	»	مَجَكَ
أُفَّذَكَ	*ompandzaka*,	»	أُفَّجَكَ
سَلُذْعْ	*salundzuṅ*,	»	سَلُجْعْ
تَلَذْ	*talandzu*,	»	طَلَجْ
وُوذْ	*vuandzu*,	»	وُوجْ
فَثِ	*fantsi*,	»	فَتِ
فُثِ	*futsi*,	»	فُتِ
اثِ	*intsi*,	»	اتِ
لَثَكَ	*latsaka*,	»	لَتَكَ
مَيْثْ	*maitsu*,	»	مَيْتْ
مَثْعْ	*mantsiṅ*,	»	مَتْعْ
مِثَغَا	*mitsanga*,	»	مِتَغَا
رَثِ	*ratsi*,	»	رَتِ
ثَرَ	*tsara*,	»	تَرَ
ثِيرِ	*tsiari*,	»	تِيرِ

Le ى et le ت arabes ayant acquis postérieurement les valeurs de *z* et *ts*, on a utilisé le ط qui n'a pas d'équivalent en malgache, pour transcrire le *t*. L'*i* en fonction de consonne a été transcrit généralement par ِ marqué du *kasra* et quelquefois par ىْ marqué du *sukûn*:

يْزَ, اِيَ *iza*,
يْزَعْ, اِيَعْ *izaṅ*,
يْزُوْ, اِيُوْ *izao*,
يْزِ, اِيِ *izi*,
يْزِنَ, اِيِنَ *izina*,

طَيْكِ	*taiki*,	au lieu de	تَيْكِ
طَكُنْ	*takun*,	»	تَكُنْ
وَطَعْ	*vataṅ*,	»	وَتَعْ
مَيْطِ	*mainti*,	»	مَيْتِ
طَوْنْ	*taon*,	»	تَوْنْ
طَهُلَكَ	*taholaka*,	»	تَهُلَكَ
هَطُكُ	*hatoku*,	»	هَتُكُ
طَفِكِ	*tafiki*,	»	تَفِكِ
يَطُ	*zatu*,	»	زَتُ
كِطَعْ	*kintaṅ*,	»	كِتَعْ

Il résulte des exemples précédents qu'au début de la colonisation arabe, les phonèmes malgaches modernes *z*, *dz*, *ts* n'existaient pas ou existaient plutôt sous la forme *y*, *dj* et *t*. Les modifications phonétiques qu'ont subies les lettres arabes ى, ج et ت en sont un sûr garant. L'évolution de *y* en *z* n'est du reste pas encore achevée dans tous les dialectes. Chez les Vurimu de l'est et chez certains Sakalava de l'ouest, le *y* s'est maintenu dans nombre de phonèmes où les autres dialectes présentent un *z*:

Vurimu:	Autres dialectes:
aiya, où,	*aiza*,
yaho, je,	*zaho*,
yandri, cadet,	*zandri*,
yaya, enfant,	*zaza*.

Les constatations précédentes nous permettent de mettre en regard des phonèmes modernes *z*, *dz* et *ts*, leur forme ancienne *y*, *dj*, *t* dont la graphie en caractères arabes nous a conservé la valeur phonétique initiale:

Forme ancienne.		Forme moderne.	
ى = *z.*	*yaho*	يَهُ	*zaho,*
	yanaka	يَنَكَ	*zanaka,*
ج = *dz.*	*akandju*	أَكَنْجُ	*akandzu,*
	mandjaka	مَنْجَكَ	*mandzaka,*
ت = *ts.*	*tara*	تَرَ	*tsara,*
	futi	فُتِ	*futsi.*

Cette équivalence nous est, du reste, attestée par la phonétique comparée du malgache et du malais. Dans nombre de cas, aux ى *y*, ج *dj*, ت *t* malais, le malgache moderne répond par *z*, *dz*, *ts* avec la même graphie en caractères arabes:

Malais.		Malgache moderne.	
كويغ	*goyaṅ*, secoué,	هُيِنَ	*huzuna,*
كايو	*kayu*, bois,	هَىُ	*hazu,*
تتين	*tityan*, pont,	تتِنَ	*tetezan,*
دويغ	*duyuṅ*, animal marin,	رِين	*truzun,*
لايو	*layu*, fané,	لَىُ	*lazu,*
اى	*iya*, il, elle,	اِى	*izi,*
يغ	*yaṅ*, le, celui qui,	اِيَعْ	*izaṅ,*
تنجغ	*tandjuṅ*, cap,	طَنْجُنْ	*tandzun,*
جامه	*djamah*, palpé,	جَبَ	*dzaba,*
جنجغ	*ajundjuṅ*, posé sur la tête,	جُنْجُنْ	*dzundzun,*
مناجاءت	*men-djahit*, coudre,	مَنْجِيرَ	*man-dzaitra,*

مَنجَارِ *man-dzari*,	مَنجادی *men-djadi*, devenir,
تَسِنْدزُو *tsindzu*,	تَنجَو *tindjaw*, vu d'en haut,
تَسِنْدرِ *tsindri*,	تَنده *tindih*, pressé,
تسِهِ *tsihi*,	تیکر *tikar*, natte
تسِوكَ *tsiuka*,	تیوپ *tiyup*, souffle,
فُتسِ *futsi*,	فُوتَه *putih*, blanc,
وِتسِ *vitsi*,	بتس *betis*, jambe,
فَنتسِكَ *fantsika* [25]).	فَنتَق *pantek*, clou,

Le nom divin يَعَهَرِ *Zaṅahāri* des dialectes maritimes modernes représente donc un ancien *Yaṅahari* qui répond au malais *يغ هارى **Yaṅ-hāri*. *Yaṅ* يغ devient régulièrement en malgache ancien *Yaṅa* يَعَ, en malgache moderne *Zaṅa*. L'*h* initial de *hāri* est apocopé en passant en malgache [26]), d'où *Yaṅa-ari*, *Zaṅa-ari*. Mais une loi phonétique malgache prescrit l'intercalation d'un *h* entre deux voyelles consécutives de même timbre [27]): *Yaṅa-āri* revient donc à *Yaṅa-hāri*, *Zaṅa-hāri* [28]).

Yaṅ est peu usité en malais moderne. Le dictionnaire de l'abbé Favre le mentionne avec le sens de «dieu, divinité». On le retrouve également avec le même sens, dans deux composés bien connus: سمبهيغ *semba-yaṅ*, prière, adoration, de *sembah*, hommage et *yaṅ* divinité; et كياڠن *kayaṅan* [29], le ciel, le séjour des esprits célestes, de *ka*, préfixe, *yaṅ*, dieu, et du suffixe *an* [30]). هارى *hāri* signifie jour et dérive du sanskrit *hari*, soleil [31]). Nous n'avons, il est vrai, aucun témoignage de l'existence d'un ancien dieu malais du nom de *Yaṅ-hāri*, mais il existe chez un peuple voisin, les Tiams, qui sont très étroitement apparentés aux Malais. M. Cabaton dont on connaît les importantes publications sur les Tiams de l'Indo-Chine, me signale une divinité tiam, appelée *Yaṅ-harĕi* dont le nom est attesté par un hymne qu'il a recueilli et par un passage des *Contes Tjames* publiés

à Saïgon par Landes, en 1886. *Harĕi* répond au malais *hāri*. Le tiam *Yaṅ-harĕi* = malais **Yaṅ-hāri*, signifie: *dieu soleil, dieu du jour*. Dans son Lexique tiam, Landes traduit *Yaṅ-harĕi* par *esprit du soleil*. *Yaṅ* a, en effet, le sens de «divinité, esprit» dans les dialectes des peuplades «sauvages» de l'Indo-Chine [32]). D'autre part, dans l'hymne tiam recueilli par M. Cabaton, le soleil est appelé alternativement: *pō yaṅ harĕi*, seigneur dieu soleil, et *pō adityak* (= Sanskrit: *āditya*), seigneur Soleil. L'emploi dans le même hymne de cette expression bilingue, indique qu'il s'agit en l'espèce d'une invocation au dieu soleil dont le culte venu de l'Inde avait été adopté par les Tiams hindouisés. La courbe phonétique de ce nom divin peut donc s'établir sans difficulté:

Tiam: *Yaṅ-harĕi*,
Malais: **Yaṅ-hāri*,
Malgache ancien: *Yaña-hāri*,
Malgache moderne: *Zaña-hāri*,
Merina: *Zana-hāri* [33]);

et le sens du *Zana-hāri* malgache est ainsi nettement indiqué: il faut traduire par *dieu soleil, dieu du jour*. On vient de voir que les essais d'interprétation par *Za* + *nahāri* (*naha* + *āri* ou *na* + *hāri*) sont absolument inacceptables. Ces conjectures ne tiennent pas compte du fait capital que *Zanahari* est la forme à nasale pure du *Zaṅahari* des dialectes maritimes. Or l'*n* du parfait est toujours un *n* pur et jamais un *ṅ* vélaire. *Zaṅahāri* ne peut donc être un composé de *za* + *ṅahāri*, car l'*ṅ* initial du second terme serait en opposition formelle avec la phonétique des dialectes maritimes; et, à défaut d'autres arguments, celui-ci suffirait pour infirmer l'interprétation généralement admise.

L'adoption de l'étymologie que je propose, a des conséquences historiques d'une haute importance. Le tiam *harĕi*, malais *hāri*, dérive du sanskrit *hari*. Les Malais [34]), qui ont importé à Madagascar le

dieu Zañahāri appartenaient donc à une peuplade antérieurement hindouisée. La date de leur migration est par conséquent postérieure à l'ère chrétienne. Je traiterai cette seconde question dans un prochain travail, si les conclusions de cette note reçoivent un accueil favorable.

Notes.

1) Cf. Favre, *Dictionnaire malais-français*, Vienne, 1885, sub verbo جادی. Les exemples suivants sont empruntés à ce dictionnaire.

2) *Ibidem*, sub verbo جادی.

3) Gabriel Ferrand, *Un texte arabico-malgache du XVIe siècle*, in *Notices et extraits*, t. XXXVIII, p. 525.

4) *Ibidem*, p. 522.

5) *Ibidem*, p. 543.

6) Flacourt, *Petit catéchisme avec les prières du matin et du soir.* Paris, 1658, in-8°, p. 4.

7) Litt.: *on*, celui qui; *nambuatra*, a créé.

8) *Catéchisme abrégé en la langue de Madagascar.* Rome, 1785, p. 7, 14 et 18.

9) Freeman et Johns, *A Dictionary of the malagasy language.* Tananarive, in-8°.

10) *Dictionnaire malgache-français* dit du Père Weber, île Bourbon, in-8°.

11) J. Richardson, *A new malagasy-english Dictionary*, Tananarive, in-8°.

12) Abinal et Malzac, *Dictionnaire malgache-français.* Tananarive, 2e éd., 1899, in-8°.

13) Cf. *Dictionnaire malgache-français* du P. Weber, sub verbo.

14) Freeman et Johns, *op. laud.*, sub verbo *ary*, p. 30.

15) Sub verbo *Za*. *Ra* est le préfixe des noms propres.

16) Sub verbo *Za* dans les deux dictionnaires.

17) بَيطُو folio 131 recto, l. 11.

18) *Histoire de la grande isle Madagascar*. Paris, 1661, 2e éd., in-4°, p. 1 de l'avant-propos.

19) *Ibidem*, chap. XVII, p. 54.

20) Habitants de l'Imerina appelés généralement *Hova*.

21) Cette graphie est assez fréquente dans certains manuscrits anciens et modernes où l'*ẓ* vélaire est transcrit par غ au lieu du ع habituel.

22) Gabriel Ferrand, *Un texte arabico-malgache du XVIe siècle*.

23) «Les lettres dont les Ombiasses (sorciers) se servent, dit Flacourt (*Dictionnaire de la langue de Madagascar*, Paris, 1658, in-8°, *avertissement*), sont les mêmes que les Arabesques qui s'écrivent de la droite à la gauche, desquelles il y en a vingt-huit; mais en quelques lettres, il y a différence de prononciation d'avec la langue Arabe, comme la lettre *ié* (ى) se prononce parmi ceux de Madécase (sic), comme un *zeta*, comme on dit *zaho*, il s'écrit *ïaho* ou *iaho* (اِيَهْ ou يَهْ). La lettre *thé* (ث) se prononce par les Arabes comme un T, et les Madécasses la prononcent TS, comme qui dirait *tsiare* (*tsiari*). Les Arabes diraient *tiare* (*tiari* تِيَر)».

24) Ces exemples et les suivants sont également empruntés au texte du XVIe siècle.

25) J'étudierai dans un prochain travail actuellement en préparation, la phonétique comparée du malais et des dialectes malgaches en utilisant les textes du fonds arabico-malgache de la Bibliothèque nationale de Paris dont je viens de terminer le dépouillement.

26) Cf.: *himpun-imbuna*, *hati-ati*, *hampedu-aferu*, *hitam-inti*, etc.

27) Cf. ساعة = Malg. *saha*, heure; *Ramavaha* de l'arabe رمضان.

28) L'*r* s'est maintenu dans de nombreuses racines malaises passées en malgache. Cette discussion linguistique répond par avance à l'objection d'après laquelle l'*h* de *Zaňahari* devrait correspondre à un *k* malais.

29) Cf. Favre, op. laud., sub verbo.

30) Au sujet de *yaṅ*, dieu, divinité, cf.: Javanais, *hyaṅ*; Tiam, *yaṅ*; bahnar, *iāṅ*; radè, *yăṅ*; stieng, *jaṅ*; etc.

31) Au point de vue strictement étymologique, le malais moderne *hāri* n'est pas d'origine sanskrite ainsi que l'a montré le Dr. Kern (cf. Kuhn, *Beiträge zur Sprachenkunde Hinterindiens* in *Sitzungsberichte der philos.-phil. und histor. Classe der K. Bayer. Akad. der Wissens.*, 1889, Heft II, p. 224: «Mit Recht betrachtet Kern dieses Wort (*hāri*) als echt malaiisch»). D'après les formes bisaya: *aldaw*, tagal: *aḍau*, makassar: *allo*, malgache: *andru*, maori et dialectes polynésiens: *ra*, on peut en effet supposer une forme malaise antérieure à l'hindouisme: **āri*, jour, soleil, qui est devenue *hāri* sous l'influence de l'hindouisation par assimilation avec le sanskrit *hari*. Le malais *hāri* n'est donc que la forme sanskritisée d'un phonème purement malais, synonyme à peu près homophone et homographe du sanskrit *hari*. C'est sous ces réserves qu'on doit admettre l'équivalence, malais *hāri* = sanskrit *hari*. J'y reviendrai en détail dans une prochaine note.

32) Ce renseignement m'a été fourni par M. Cabaton que je remercie de son aimable contribution à cette note.

33) Cette concordance jusque dans l'accent tonique, est beaucoup trop parfaite pour être due à une simple coïncidence. Deux noms divins de peuples appartenant à la même famille malayo-polynésienne, ne peuvent pas présenter une pareille similitude sans avoir une commune origine.

34) J'emploie ce terme ethnique dans son sens le plus étendu.

MÉLANGES.

Dans le n° du Décembre 1905 du *T'oung-pao*, nous avons publié le texte anglais du traité conclu entre la Grande-Bretagne et le Japon le 12 Août 1905, le texte français du traité conclu entre la Russie et le Japon le 23 Août—5 Sept. 1905, enfin le texte français du traité conclu entre le Japon et la Corée le 17 Novembre 1905. Nous donnons ci-dessous, d'après le *Temps* du 13 Janvier 1906, le texte français du traité conclu entre la Chine et le Japon le 22 Décembre 1905. En outre, nous croyons être utiles à nos lecteurs en reproduisant ci-après les textes Japonais ou Chinois de ces divers documents officiels.

Le Traité Sino-Japonais.

L'agence Reuter publie le texte *in extenso* du traité sino-japonais qui fut conclu le 22 décembre à Pékin.

En dehors du traité lui-même, qui ne contient que trois courts articles, il y a un accord comprenant douze articles, ayant trait aux détails de l'administration en Mandchourie.

Voici d'abord le texte du traité:

Sa Majesté l'empereur du Japon et Sa Majesté l'empereur de Chine étant désireux de régler certaines questions d'un intérêt commun, se rapportant au traité de paix conclu entre le Japon et la Russie le 5 septembre 1905, ont décidé de conclure un traité dans ce but

et ont nommé à cet effet leurs plénipotentiaires, qui ont accepté et conclu les articles que voici:

Art. 1. Le gouvernement impérial chinois accepte tous les transferts et assignements que la Russie a consentis au Japon par les articles 5 et 6 du traité de paix précité.

Art. 2. Le gouvernement impérial japonais s'engage, en ce qui concerne le territoire cédé à bail aussi bien qu'en ce qui concerne la construction de voies ferrées et l'exploitation, à se conformer autant que possible aux accords primitifs conclus entre la Chine et la Russie. Dans le cas où une question se poserait à l'avenir sous ces rapports, le gouvernement japonais prendra sa décision en consultant le gouvernement chinois.

Art. 3. Le traité actuel entrera en pleine vigueur dès la date de la signature. Le traité doit être ratifié par LL. MM. l'empereur du Japon et l'empereur de Chine, et la ratification doit être échangée à Pékin aussitôt que possible, d'ici à deux mois au plus tard.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé ce traité en double, en langues japonaise et chinoise, et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Pékin ce 22 décembre de la 38e année de Meiji, correspondant au 26e jour de la 11e lune de la 31e année de Kouang-siu.

KOMURA JUTARO, UCHIDA YASUYA, prince K'ING,

KIU HONG-KI, YUAN CHE-K'AI.

Ce traité est suivi de l'accord suivant:

Les gouvernements du Japon et de Chine, dans le but de régler pour leur gouverne certaines questions qui les intéressent tous deux en Mandchourie, en dehors de celles sur lesquelles porte le traité signé ces jours-ci, se sont entendus comme suit:

Article premier. Le gouvernement impérial chinois accepte que, aussitôt que possible, après que les troupes japonaises et russes auront évacué la Mandchourie, la Chine elle-même ouvre les villes

mandchouriennes que voici comme places de commerce et de résidence internationales. Dans la province de Cheng-king: Fong-houang-tch'eng; Leao-yang; Sin-min-t'ouen; T'ie-ling; T'ong-kiang-tseu; Fa-k'ou-men; — dans la province de Girin: Tch'ang-tch'ouen (= Kouan-tch'eng-tseu); Girin, capitale provinciale; Kharbin; Ningouta; Houen-tch'ouen; San-sing; — dans la province de Hei-long-kiang: Tsitsikar; Khailar; Aïgoun; Mandchouri.

Art. 2. Etant donné le désir sincère que le gouvernement impérial chinois a exprimé de voir retirer les troupes et gardes du chemin de fer japonais et russe, aussitôt que possible, et afin de se conformer à ce désir, le gouvernement impérial japonais, dans le cas où la Russie accepterait le départ de ses gardes de chemins de fer, ou dans le cas où d'autres mesures convenables seraient acceptées d'un commun accord entre la Chine et la Russie, consent à prendre des mesures analogues. C'est ainsi que, une fois que la tranquillité sera rétablie en Mandchourie, et que la Chine sera elle-même en mesure d'accorder pleine protection aux personnes et aux biens des étrangers, le Japon retirera ses gardes de chemins de fer simultanément avec la Russie.

Art. 3. Dès le départ des troupes du gouvernement impérial japonais d'une région quelconque de la Mandchourie, le gouvernement japonais signalera au gouvernement impérial chinois la région évacuée et même dans la période stipulée pour le retrait des troupes dans les articles supplémentaires du traité de paix entre le Japon et la Russie. Le gouvernement chinois peut envoyer les troupes nécessaires dans la région évacuée qui lui aura été signalée, afin de maintenir l'ordre et la tranquillité dans ces régions. Dans le cas où, dans la région d'où les troupes japonaises ne seront pas encore retirées, des bandits indigènes auront provoqué des désordres ou causé des dégâts, les autorités locales chinoises peuvent également envoyer les troupes nécessaires pour faire prisonniers ou disperser

ces bandits. Les troupes en question ne doivent pas cependant pénétrer dans un rayon de 20 li chinois de la limite du territoire où seront postées les troupes japonaises.

Art. 4. Le gouvernement impérial japonais s'engage à ce que les propriétés publiques et particulières chinoises en Mandchourie que les forces japonaises auront occupées ou expropriées par suite de nécessités militaires, soient restituées au moment où les troupes japonaises se retireront de la Mandchourie, et que les propriétés dont on n'aura plus besoin dans un but militaire soient restituées même avant le départ des troupes japonaises.

Art. 5. Le gouvernement impérial chinois s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger pleinement et complètement les terrains de Mandchourie où sont situés les tombeaux et monuments des officiers et soldats japonais tués pendant la guerre.

Art. 6. Le gouvernement impérial chinois convient que le Japon a le droit de maintenir et exploiter la ligne de chemin de fer militaire construite entre Antoung et Moukden et d'améliorer ladite ligne de façon à ce qu'elle puisse servir à transporter les marchandises commerciales et industrielles de toutes les nations. Ce droit est concédé pour un terme de quinze ans à partir de la date où les améliorations dont il est question plus haut auront été achevées.

L'œuvre de l'amélioration doit être achevée dans un délai de deux ans, sans compter une période de douze mois pendant laquelle les travaux devront être retardés par suite de la nécessité qu'il y aura à se servir de la ligne actuelle pour assurer le départ des troupes. Le terme de la concession doit donc venir à expiration dans la quarante-neuvième année de Kouang-siu.

A l'expiration de ce terme, ledit chemin de fer doit être vendu à la Chine au prix que déterminera l'évaluation de toutes ces propriétés par un expert étranger que choisiront les deux parties.

Le transport sur le chemin de fer des troupes et des munitions de guerre du gouvernement chinois antérieurement à la vente doit avoir lieu suivant le règlement du chemin de fer de l'Est-Chinois.

En ce qui concerne la façon dont doivent s'effectuer les améliorations de la voie ferrée, il est entendu que la personne chargée de cette œuvre pour le compte du Japon doit conférer avec le commissaire que la Chine enverra à cet effet.

Le gouvernement chinois nommera également un commissaire à l'effet de surveiller les affaires ayant trait au chemin de fer, suivant les termes de l'accord relatif au chemin de fer de l'Est-Chinois. De plus, il est entendu qu'un règlement détaillé doit être arrêté relativement au tarif du transport sur le chemin de fer des marchandises publiques et particulières chinoises.

Art. 7. Les gouvernements impériaux japonais et chinois, dans le but d'encourager et de faciliter les relations et la circulation, concluront aussitôt que possible une convention indépendante relativement à la réglementation de services de raccordement entre les voies ferrées du sud de la Mandchourie et toutes les autres voies ferrées en Chine.

Art. 8. Le gouvernement impérial chinois s'engage à ce que tout le matériel nécessaire pour les chemins de fer du sud de la Mandchourie soit exempt de tous droits, impôts et likin.

Art. 9. Les moyens d'établir la concession japonaise à Ying-k'eou, dans la province de Cheng-king, qui a toujours été ouverte au commerce, et à Antoung et à Moukden, dans la même province, villes qui ne sont pas encore ouvertes, quoiqu'elles doivent l'être, seront réglés et déterminés indépendamment par des fonctionnaires japonais et chinois.

Art. 10. Le gouvernement impérial chinois accepte qu'une compagnie par actions, se composant de capitalistes japonais et chinois, soit organisée pour exploiter les forêts dans les régions situées sur

la rivière Yalou et qu'un accord détaillé soit conclu, accord dans lequel il sera question du rayon et du terme de la concession, aussi bien que de l'organisation de la compagnie et de tout le règlement relatif à l'œuvre conjointe de l'exploitation. Les actionnaires japonais et chinois auront une part égale dans les bénéfices de l'entreprise.

Art. 11. Les gouvernements japonais et chinois s'engagent à ce que, dans tout ce qui se rapporte au commerce de frontière entre la Mandchourie et la Corée, le traitement de la nation la plus favorisée soit accordé réciproquement.

Art. 12. Les gouvernements japonais et chinois acceptent que dans toutes les questions sur lesquelles porte le traité signé ce jour-ci ou l'accord présent, le traitement le plus favorable soit réciproquement accordé. Le présent accord doit entrer en vigueur dès la date de la signature. Lorsque le traité signé ce jour-ci sera ratifié, le présent accord devra être considéré également comme approuvé.

En foi de quoi les soussignés dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent accord en double, en langues japonaise et chinoise, et ont apposé leurs sceaux.

Fait à Pékin, ce 22e jour de décembre de la 38e année de Meiji, correspondant au 26e jour de la 11e lune de la 31e année de Kouang-siu.

KOMURA JUTARO, UCHIDA YASUYA,

prince K'ING, KIU HONG-KI, YUAN CHE-K'AI.

NÉCROLOGIE.

Edouard SPECHT.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Edouard Prosper Emmanuel Specht, Membre du Conseil de la Société Asiatique, décédé le 2 mars 1906, en son domicile, 195, rue du Faubourg Saint Honoré, à l'âge de 63 ans.

Les débuts de M. Specht dans les études chinoises ne furent guère heureux.

L'année même de la mort de Guillaume Pauthier et de Stanislas Julien (1873) parurent chez Challamel et dans le *Banzai-sau* de F. Turrettini des traductions du 三字經 *San Tseu king* dues à ces deux sinologues ennemis. M. Specht, élève de Pauthier, crut devoir prendre la défense de son maître et attaquer dans la *Revue critique* son rival qui trouva un avocat en M. le Marquis d'Hervey Saint-Denys; si Julien était un vilain homme, il n'en était pas moins supérieur en chinois à Pauthier; il remporta une victoire posthume sur son ancien adversaire, et cette victoire était pour la *Revue critique* un affront que Gaston Paris, alors directeur, n'oublia jamais [1]).

Depuis, M. Specht a publié quelques travaux [2]) qui n'ont pas soulevé les mêmes tempêtes, quoiqu'il ait soutenu une lutte courtoise contre M. Sylvain Lévi, en même temps qu'il consacrait les loisirs que lui donnait une large aisance à un cours libre de chinois et aux finances de la Société Asiatique. C'était d'ailleurs un homme modeste qui n'exerça aucune influence sur nos études.

H. C.

---

1) Deux Traductions du San-tseu-king et de son Commentaire. Réponse à un article de la *Revue Critique* du 8 novembre 1873 par le Marquis d'Hervey de Saint-Denys, Chargé du cours de Langue et Littérature chinoises au Collège de France. Extrait du *Ban-zai-sau*. Genève, H. Georg, 1873, in-8, pp. 27.

— Rép. de M. Specht. (*Revue Critique*, 21 février 1873).

— Réplique de M. d'Hervey de St.-Denys, datée du 26 février 1874, à la lettre de M. Specht. (*Ibid.*, 21 Mars 1874).

2) Etudes sur l'Asie centrale d'après les historiens chinois, par M. Edouard Specht. (*Journal Asiatique*, Oct.-Déc. 1883, VIII[e] sér., II, pp. 317—350).

— Note sur les Yué-tchi, par M. Edouard Specht. (*Ibid.*, VIII[e] sér., XV, Fév.-Mars 1890, pp. 180—185).

— Etudes sur l'Asie centrale d'après les historiens chinois par Edouard Specht — II. Les Indo-Scythes et l'époque du règne de Kanichka — Extrait du *Journal Asiatique* — Paris, Imprimerie nationale, MDCCCXCVII, in-8, pp 82.

BULLETIN CRITIQUE.

ITO SUKETOSHI 伊東祐穀: *Annuaire mondial* 世界年鑑, pour 1905. (Tôkyô, librairie Hakubun kan; prix: 5 yen).

Dans un gros volume qui ne comprend pas moins de 1416 pages d'impression japonaise très serrée, M. Ito a condensé les notions que la statistique nous fournit concernant le monde entier. Les 377 premières pages sont consacrées au Japon; puis on passe en revue successivement les royaumes de l'Asie, de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie; nous sommes ainsi amenés jusqu'à la page 1098. Les statistiques particulières de chaque pays ayant été ainsi dressées, on les combine en tableaux comparatifs dans une seconde section qui nous présente sous une forme synoptique le développement proportionnel des diverses nations du globe. Enfin un certain nombre de renseignements pratiques, parmi lesquels nous relevons une table d'équivalences entre les chronologies japonaise, chinoise, coréenne et occidentale, terminent cet énorme répertoire dont la grande utilité ne saurait être contestée.

J'extrairai de cet ouvrage les indications relatives aux principaux fonctionnaires chinois en l'année 1905:

I. GOUVERNEMENT CENTRAL.

1° Le Kiun ki toh'ou 軍機處:

Le prince du sang de premier rang *K'ing* 和碩慶親王. —

Wang Wen-chao 王文韶 (orig. du *Tchō-kiang*)[1]). — *Lou Tch'ouan-lin* 鹿傳霖 (orig. du *Tche-li*). — *Kiu Hong-ki* 瞿鴻禨 (orig. du *Hou-nan*). — *Jong K'ing* 榮慶 (Mongol)[2]).

2° **Le Conseil de gouvernement 政務處:**

Le prince du sang de premier rang *K'ing*. — *Wang Wen-chao*. — *Jong K'ing*. — *Lou Tch'ouan-lin*. — *Kiu Hong-ki*. — Le vice-roi du *Tche-li*, *Yuan Che-k'ai* 袁世凱 (orig. du *Ho-nan*). — Le vice-roi du *Hou-kouang*, *Tchang Tche-tong* 張之洞 (orig. du *Tche-li*). — Le *tong ko ta hio che*[3]) *Souen Kia-nai* 孫家鼐 (orig. du *Ngan-houei*). — Le président du ministère de semplois civils[4]) *Tchang Po-hi* 張百熙 (orig. du *Hou-nan*).

3° **Directeurs de l'organisation militaire 練兵處:**

Le prince du sang de premier rang *K'ing*. — Le vice-roi du *Tche-li Yuan Che-k'ai*. — Le *tso-che-lang* du ministère de la guerre[5]) *T'ie-leang* 鐵良 (Mandchou de la bannière blanche bordée)[6]).

4° **Membres du Nei-ko 內閣:**

Le *wou-ying tien ta hio che* 武英殿大學士 *Wang Wen-chao*.

Le *wen-yuan ko ta hio che* 文淵閣大學士 *Tch'ong Li* 崇禮 (*Han kiun* de la bannière blanche).

Le *tong ko ta hio che* 東閣大學士 *Souen Kia-nai*.

---

1) D'après le Livre Rouge pour la saison d'hiver 1905, *Wang Wen-chao* a été nommé président du ministère de la police intérieure 巡警部 (nouvellement créé); il a été remplacé au *Kiun ki tch'ou* par *Siu Che-tch'ang* 徐世昌 (orig. du *Tche-li*).

2) Aux membres précités, il faut ajouter *T'ie Leang* 鐵良 (Livre Rouge, hiver 1905; le Livre Rouge pour l'hiver 1905 sera dorénavant désigné simplement par les initiales L. R.).

3) *Wen yuan ko ta hio che*. L. R.

4) Du ministère des finances. L. R.

5) *T'ie Leang* est maintenant *yeou-che-lang* du ministère des finances. L. R.

6) Aux trois personnages que nous venons de citer, il faut ajouter maintenant *Siu Che-tch'ang* 徐世昌. *Siu Che-tch'ang* accompagne le duc *Tsö* dans sa mission extraordinaire (cf. *T'oung pao*, 1905, p. 516).

Le *t'i-jen ko ta hio che* 體仁閣大學士 *Yu Tō* 裕德 (Mandchou de la bannière blanche).

Le *hie-pan ta hio che* 協辦大學士 *Che Siu* 世續 (Mandchou de la bannière jaune).

Le *hie-pan ta hio che* 協辦大學士 *Siu Fou* 徐郙 (orig. du *Kiang-sou*) [1]).

5° **Ministère des Affaires étrangères 外務部:**

Le Directeur général 總理外務部事務, le prince du sang de premier rang *K'ing*. — Le *houei pan ta tch'en*, président du ministère des Affaires étrangères 會辦大臣外務部尚書, *Na T'ong* 那桐 (Mandchou de la bannière jaune bordée). — Le *kiun ki ta tch'en*, *houei pan ta tch'en*, président du ministère des Affaires étrangères 軍機大臣會辦大臣外務部尚書, *Kiu Hong-ki* 瞿鴻禨. — Le *tso che lang* 左侍郎 *Lien Fang* 聯芳 (*Han kiun* de la bannière blanche bordée). — Le *yeou che lang* 右侍郎 *Wou T'ing-fang* 伍廷芳 [2]) (orig. du *Kouang-tong*).

6° **Ministère des Emplois civils 吏部.**

Le Directeur 管理事務 *Souen Kia-nai* 孫家鼐. — Le *hie pan ta hio che* 協辦大學士 *Che Siu* 世續 [3]). — Le *chang chou* 尚書 *Tchang Po-hi* 張百熙 [4]). — Le *tso che lang* 左侍郎 *T'o-t'ou-chen* 特圖慎 [5]) (Mongol de la bannière blanche). — Le *tso che lang* 左侍郎 *Li Tien-lin* 李殿林 (orig. du *Chan-si*). — Le *yeou che lang* 右侍郎 *Ki Lou* 繼祿 [6]) (*Han kiun* de la bannière

---

1) Par suite de l'élimination de *Tch'ong Li*, c'est *Souen Kia-nai* qui a pris le titre de *wen yuan ko ta hio che*; il a été remplacé lui-même par *Yu Tō*; *Yu Tō* a été remplacé par *Che Siu*, et celui-ci par *Siu Fou*; enfin la place laissée libre par *Siu Fou* a été occupée par *Na T'ong* (cf. p. 147, ligne 10).

2) Remplacé par *T'ang Chao-yi* 唐紹儀; *Wou T'ing-fang* est devenu *yeou ch lang* au ministère de la justice. L. R.

3) Remplacé par *K'ouei Kiun* 奎俊 (Mandchou, ban. blanche, p. 149, l. 4). L. R.

4) A permuté avec *Lou Tch'ouan-lin* (voy. ministère des finances, p. 148, l. 6). L. R.

5) Remplacé par *Ki Lou* (voyez deux lignes plus bas). L. R.

6) Remplacé par *Tseng Tch'ong* (voyez ministère des finances, p. 148, l. 9). L. R.

jaune). — Le *yeou che lang* 右侍郎 *Tchang Ying-lin* 張英麟 (orig. du *Chan-tong*).

7° **Ministère des finances 戶部:**

Le Directeur 管理事務, *Wang Wen-chao* 王文韶. — Le *chang chou* 尚書 *Jong K'ing* 榮慶. — Le *chang chou* 尚書 *Lou Tch'ouan-lin* 鹿傳霖[1]). — Le *tso che lang King Li* 景禮 (Mandchou de la bannière blanche bordée). — Le *tso che lang Tch'en Pang-jouei* 陳邦瑞 (orig. du *Tchŏ-kiang*). — Le *yeou che lang Tseng Tch'ong* 增崇[2]) (*Han kiun* de la bannière jaune). — Le *yeou che lang Tai Hong-tseu* 戴鴻慈[3]) (orig. du *Kouang-tong*).

8° **Ministère des rites 禮部.**

Le Directeur (manque)[4]). — Le *chang chou P'ou Leang* 溥良 (Mandchou de la bannière bleue). — Le *chang chou Siu Fou* 徐郙 (*Kiang-sou*). — Le *tso che lang Sa Lien* 薩廉 (Mandchou de la bannière bleue bordée). — Le *tso che lang Li Fou-tsao* 李紱藻 (*Hou-pei*). — Le *yeou che lang Mien Wen* 綿文 (Mandchou de la bannière blanche bordée). — Le *yeou che lang Tchou Tsou-meou* 朱祖謀 (*Tchŏ-kiang*).

9° **Ministère de la guerre 兵部.**

Le Directeur (manque). — Le *chang chou Tch'ang Keng* 長庚[5]). — Le *chang chou Siu Houei-li* 徐會澧 (*Chan-tong*). — Le *tso che lang T'ie Leang* 鐵良[6]) (Mandchou de la bannière blanche bordée). — Le *tso che lang Ts'in Cheou-tchang* 秦綬章 (*Kiang-sou*). — Le *yeou*

---

1) A permuté avec *Tchang Po-hi* (voyez ministère des emplois civils). L. R.

2) Remplacé par *T'ie Leang* (cf. p. 148, n. 22). L. R.

3) *Tai Hong-tseu* fait partie de la mission extraordinaire qui parcourt actuellement le monde (cf. *T'oung pao*, 1905, p. 516); il a été promu au rang de *chang chou* du ministère des rites. Il a traversé récemment la France avec *Touan Fang* et a séjourné à Paris du 28 Février au 6 Mars 1906.

4) Le Directeur est *Yu Tŏ* 裕德. L. R.

5) Remplacé p. i. par *T'ie Leang* (cf. p. 148, ligne 22). L. R.

6) Remplacé par *King Heou* 景厚 (Mandchou, ban. bleue bordée). L. R.

che lang Ngen Chouen 恩順. — Le *yeou che lang Lou Pao-tchong* 陸寶忠 (*Kiang-sou*).

10° **Ministère de la justice 刑部:**

Le Directeur (manque). — Le *chang chou K'ouei Kiun* 奎俊[1]) (Mandchou de la bannière blanche). — Le *chang chou Ko Pao-houa* 葛寶華 (*Tchŏ-kiang*). — Le *tso che lang Tch'ong Hiun* 崇勳 (Mandchou de la bannière jaune bordée). — Le *tso che lang Chen Kia-pen* 沈家本 (*Tchŏ-kiang*). — Le *yeou che lang Fou K'i* 孚琦 (Mandchou de la bannière bleue). — Le *yeou che lang Hou Yi-fen* 胡燏棻 (*Ngan-houei*).

11° **Ministère des Travaux publics 工部:**

Le Directeur (manque). — Le *chang chou Song Kouei* 松桂 (Mandchou de la bannière bleue bordée). — Le *chang chou Lu Hai-houan* 呂海寰 (*Chouen t'ien*). — Le *tso che lang Tch'ong Cheou* 崇壽 (Mandchou de la bannière blanche bordée). — Le *tso che lang T'ang King-tch'ong* 唐景崇 (*Kouang-si*). — Le *yeou che lang P'ou-hing* 溥興[2]) (Mandchou de la bannière bleue bordée). — Le *yeou che lang Li Tchao-wei* 李昭煒 (*Nyan-houei*).

12° **Ministère du Commerce 商部:**

Le Directeur (manque). -- Le *chang chou, Kou-chan pei-tse* ayant le titre de général qui affermit le royaume 固山貝子銜鎮國將軍, le prince *Tsai-tchen* 載振[3]). — Le *tso che lang Tch'en Pi* 陳璧 (*Fou-kien*). — Le *yeou che lang Kou Tchao-sin* 顧肇新 (*Kiang-sou*).

13° **Le Li fan yuan 理藩院:**

Le Directeur *Yu Tŏ* 裕德[4]) (Mandchou de la bannière blanche). —

1) Remplacé par *P'ou Hing* 溥興 (Mandchou, ban. bleue bordée). L. R.

2) Remplacé par *P'ou Jouen* 溥潤 (Mandchou, ban. bleue bordée). L. R.

3) *Tsai-tchen* est venu en Europe pour apporter les félicitations du gouvernement chinois à Edouard VII lors de son avénement.

4) Remplacé par le prince de premier rang *Sou*, dont le nom personnel est *Chan-k'i* 和碩肅親王善耆. L. R.

Le *chang chou P'ou-hing* 溥興[1]) (Mandchou de la bannière bleue). — Le *tso che lang Cheou K'i* 壽耆[2]) (Mandchou de la bannière bleue). — Le *yeou che lang K'ouen Sieou* 岫旂 (Mandchou de la bannière blanche). — Le *che lang* hors cadre *K'ai Houa* 凱華 (Mongol Kartchin).

14° Le Tou tch'a yuan 都察院:

Le *tso tou yu che* 左都御史 *P'ou T'ing* 溥頲[3]) (Mandchou de la bannière rouge bordée). — Le *tso tou yu che Lou Jouen-siang* 陸潤庠 (*Kiang Sou*). — Le *tso fou tou yu che* 左副都御史 *Yi Yeou* 奕枟 (*Han kiun* de la bannière rouge). — Le *tso fou tou yu che Ming K'i* 明啓[4]) (Mandchou de la bannière jaune). — Le *tso fou tou yu che Tchang Jen-fou* 張仁黼 (*Ho-nan*). — Le *tso fou tou yu che Tch'eng Tchang* 成章 (*Han kiun* de la bannière jaune).

15° Le Han lin yuan 翰林院:

Les deux hauts fonctionnaires qui sont à la tête du *Han lin yuan* portent le titre de *Han lin yuan tchang yuan hio che* 翰林院掌院學士; ce sont les deux membres du *nei ko* appelés *Yu Tō* 裕德[5]) et *Souen Kia-nai* 孫家鼐.

16° Le Ta li sseu 大理寺:

Directeur (manque). — Dignitaires de premier rang 卿: *Yue Leang* 岳樑 (Mongol de la bannière blanche bordée); — *Wang Fou-siang* 王福祥 (*Han kiun* de la bannière jaune). — Dignitaires de second rang 少卿: *Siang K'i* 祥祺 (Mandchou de la bannière jaune); — *Li Tcho-ying* 李擢英 (*Ho-nan*).

17° Le T'ai tch'ang sseu 太常寺:

Directeur 管理事務: *P'ou-leang* 溥良 (Mandchou de la

---

1) Remplacé par *T'o-t'ou-chen* (cf. p. 147, ligne 21). L. R.

2) Remplacé par *Ming-k'i* 明啟 (Mandchou, ban. jaune). L. R.

3) Remplacé par *Cheou K'i* (cf. p. 150, ligne 2). L. R.

4) Remplacé par *T'ai Pou* (cf. p. 151, ligne 14). L. R.

5) Remplacé par *Jong K'ing* (cf. p. 148, ligne 5). L. R.

bannière bleue). — Dignitaires de premier rang: *Ting Tch'eng* 定成 (Mandchou de la bannière jaune); — *Tch'en Tchao-wen* 陳兆文 (*Hou-nan*). — Dignitaires de second rang: *K'i Tō* 麒德 (Mandchou de la bannière blanche bordée); — *Tso Hiao-t'ong* 左孝同 (*Hou-nan*).

18° Le Kouang lou sseu 光祿寺:

Directeur (manque) [1]). — Dignitaires de premier rang: *Yu Lang* 毓朗 [2]) (Mandchou de la bannière bleue); — *Tchang Heng-kia* 張亨嘉 (*Fou-kien*). — Dignitaires de second rang: *Tō Pen* 德本 (Mandchou de la bannière bleue); — *Tch'en Tchong-sin* 陳鍾信 (*Sseu-tch'ouan*).

19° Le T'ai p'ou sseu 太僕寺:

Directeur (manque). — Dignitaires de premier rang: *T'ai Pou* 台布 [3]) (Mandchou de la bannière jaune); — *Tchang Tchen-hiun* 張振勳 (*Kouang-tong*). — Dignitaires de second rang: *Long Ngen* 隆恩 (Mandchou de la bannière blanche); — *Fan Kouang-heng* 范廣衡 (*Chouen-t'ien*).

20° Le Hong lou sseu 鴻臚寺:

Directeur: *P'ou-leang* 溥良 (Mandchou de la bannière bleue). — Dignitaires de premier rang: *Ying Mien* 英綿 (Mandchou de la bannière jaune); — *Wang Kouo-tcheng* 王國楨 (*Tchō-kiang*). — Dignitaires de second rang: *Na Tsin* 那晉 (Mandchou de la bannière jaune); — *Houang Kiun-long* 黃均隆 (*Hou-nan*).

II. ADMINISTRATION PROVINCIALE.

1° Vice-rois 總督:

Vice-roi du Tche-li 直隸, administrant le Tche-li 直隸: *Yuan Che-k'ai* 袁世凱, résidant à T'ien-tsin 天津.

---

1) C'est maintenant le *tong ko ta hio che Yu Tō* (cf. p. 147, ligne 1). L. R.

2) Remplacé par *Yi K'o-t'an* 伊克坦 (Mandchou, ban. blanche). L. R.

3) Remplacé par *Mo K'i* 墨麒 (Mandchou, ban. blanche). L. R.

Vice-roi du Leang-kiang 兩江, administrant le Kiang-sou 江蘇, le Ngan-houei 安徽, le Kiang-si 江西 et le Kiang-houai 江淮[1]: *Tcheou Fou* 周馥 (intérimaire), résidant à Kiang-ning 江寧.

Vice-roi du Min-tchö 閩浙, administrant le Tchö-kiang 浙江 et le Fou-kien 福建: *Wei Kouang-t'ao* 魏光燾[2]), résidant à Fou-tcheou 福州.

Vice-roi du Leang-kouang 兩廣, administrant le Kouang-tong 廣東 et le Kouang-si 廣西: *Ts'en Tch'ouen-hiuan* 岑春煊[3]), résidant à Canton 廣州.

Vice-roi du Hou-kouang 湖廣, administrant le Hou-pei 湖北 et le Hou-nan 湖南: *Tchang Tche-tong* 張之洞, résidant à Wou-tch'ang 武昌.

Vice-roi du Chàn-Kan 陝甘, administrant le Chàn-si 陝西, le Kan-sou 甘肅 et le Sin-kiang 新疆: *Song Fan* 崧蕃[4]), résidant à Lan-tcheou 蘭州.

Vice-roi du Sseu-tch'ouan 四川, administrant le Sseu-tch'ouan 四川: *Si Leang* 錫良 (Mongol, bannière bleue bordée), résidant à Tch'eng-tou 成都.

Vice-roi du Yun-Kouei 雲貴, administrant le Yun-nan 雲南 et le Kouei-tcheou 貴州: *Ting Tch'en-to* 丁振鐸, résidant à Yun-nan fou 雲南.

2° **Gouverneurs 巡撫:**

Gouverneur du Chan-tong 山東: *Yang Che-siang* 楊士驤 (intérimaire)[5]), résidant à Tsi-nan fou 濟南.

---

1) La province de *Kiang-houai*, créée le 28 Janvier 1905, a été supprimée le 21 Avril de la même année (cf. Richard, *Géographie de l'Empire de Chine*, p. 8).

2) Remplacé par *Song Fan* (Mandchou, ban. bleue bordée; cf p. 152, ligne 15). L. R. — *Song Fan* lui-même a été remplacé récemment par *Touan Fang* (cf. p. 153, ligne 18).

3) *Ts'en Tch'ouen-hiuan* est le fils de *Ts'en Yu-ying* 岑毓英, qui fut vice-roi du *Yun-nan*. Cf. *North-China Herald*, 16 Février 1906, p. 330.

4) Remplacé par *Cheng Yun* 升允 (Mongol, ban. jaune bordée). L. R.

5) Le titulaire est *Tcheou Fou*, vice-roi p. i. du *Leang-kiang* (cf. p. 152, ligne 3).

Gouverneur du Chan-si 山西: *Tchang Ts'eng-yang* 張曾敭[1]), résidant à T'ai-yuan fou 太原.

Gouverneur du Ho-nan 河南: *Tch'en K'ouei-long* 陳夔龍, résidant à K'ai-fong fou 開封.

Gouverneur du Kiang-sou 江蘇: *Lou Yuan-ting* 陸元鼎, résidant à Sou-tcheou 蘇州.

Gouverneur du Ngan-houei 安徽: *Tch'eng Hiun* 誠勳, résidant à Ngan-k'ing 安慶.

Gouverneur du Kiang-si 江西: *Hou T'ing-kan* 胡廷幹, résidant à Nan-tch'ang 南昌.

Gouverneur du Kiang-Houai 江淮[2]): *Ngen Cheou* 恩壽.

Gouverneur du Tchö-kiang 浙江: *Nie Ts'i-kouei* 聶緝槼[3]), résidant à Hang-tcheou 杭州.

Gouverneur du Kouang-tong 廣東: *Tchang Jen-tsiun* 張人駿, résidant à Canton 廣州.

Gouverneur du Kouang-si 廣西: *Li King-hi* 李經羲[4]), résidant à Kouei-lin 桂林.

Gouverneur du Hou-nan 湖南: *Touan Fang* 端方[5]), résidant à Tch'ang-cha 長沙.

Gouverneur du Chàn-si 陝西: *Hia Che* 夏峕[6]), résidant à Si-ngan 西安.

Gouverneur du Sin-kiang 新疆: *P'an Hiao-Sou* 潘效蘇[7]), résidant à Ti-houa 迪化 (Urumtsi).

---

1) Remplacé par *Tchang Jen-tsiun* (cf. p. 153, ligne 14). L. R.

2) Emploi supprimé (cf. p. 152, n. 1).

3) Remplacé par *Tchang Ts'eng-yang* (cf. p. 153, ligne 1). L. R.

4) Remplacé par *Lin Chao-nien* (cf. p. 154, ligne 1). L. R.

5) *Touan Fang* a maintenant le titre de vice-roi du *Min-tchö* (cf. p. 152, n. 2). Il fait partie de la mission extraordinaire qui parcourt le monde à la recherche de la meilleures des constitutions; il a séjourné à Paris avec *Tai Hong-tseu* du 28 Février au 6 Mars 1906.

6) Remplacé par *Ts'ao Hong-hiun* 曹鴻勛 (orig. du *Chan-tong*). L. R.

7) Remplacé par *Lien K'ouei* 聯魁 (Mandchou de la bannière rouge bordée). L R

Gouverneur du Kouei-tcheou 貴州: *Lin Chao-nien* 林紹年[1]), résidant à Kouei-yang 貴陽.

3° **Maréchaux Tartares 將軍:**

Kiang-sou et Kiang-si: *Yong Long* 永隆, résidant à *Kiang-ning* 江寧 (Nankin).

Hou-pei: *Ts'ing Jouei* 清銳, résidant à *King-tcheou* 荊州.

Fou-kien: *Tch'ong Chan* 崇善, résidant à *Fou-tcheou* 福州.

Tchö-kiang: *Jouei Hing* 瑞興, résidant à *Hang-tcheou* 杭州.

Chan-si: *Yi Kou* 貽穀, résidant à *Souei-yuan tch'eng* 綏遠城.

Chàn-si: *Tch'ang-tch'ouen* 長春, résidant à *Tch'ang-ngan* 長安 (*Si-ngan fou*).

Kan-sou: *Sö-p'ou-tcheng-ngo* 色普徵額, résidant à *Ning-hia* 寧夏.

Sseu-tch'ouan: *Tcho-ha-pou* 綽哈布, résidant à *Tch'eng-tou* 成都.

4° **Trésoriers et Juges provinciaux 藩司臬司**[2]).

Tche-li: Juge, *Pao Fen* 寶棻.

Kiang-sou: Trésorier, *Hiao Ts'eng* 效曾; — Juge, *Ngen Ming* 恩銘.

Kiang-si: Trésorier, *Tcheou Hao* 周浩; — Juge, *Tch'en K'ing-tseu* 陳慶滋.

Ngan-houei: Trésorier, *Lien K'ouei* 聯魁; — Juge, *P'ou Tseu-t'ong* 濮子潼.

Kiang-houai[3]): Trésorier, *Houang Kien-kouan* 黃建筦; — Juge, *Siu Chou-kiun* 徐樹鈞.

Hou-nan: Trésorier, *Lieou Tch'ouen-lin* 劉春霖; — Juge, *P'ang Hong-chou* 龐鴻書.

Hou-pei: Trésorier, *Li Min-tch'en* 李岷琛; — Juge, *Ts'en Tch'ouen-ming* 岑春蓂.

---

1) Remplacé par *Ko Fong-che* 柯逢時. L. R.

2) Les modifications dans le personnel des juges et trésoriers provinciaux étant extrêmement nombreuses d'après le Livre Rouge pour l'hiver 1905, nous renonçons à les indiquer en notes.

3) Emplois supprimés (cf. p. 152, n. 1).

Fou-kien: Trésorier, *Tcheou Lien* 周蓮; — Juge, *Tchou K'i-hiuan* 朱其煊.

Tchō-kiang: Trésorier, *Wong Ts'eng-kouei* 翁曾桂; — Juge, *Li Hi-kie* 李希杰.

Ho-nan: Trésorier, *Jouei Leang* 瑞良; — Juge, *Tchong P'ei* 鍾培.

Chan-tong: Trésorier, *Chang K'i-heng* 尚其亨; — Juge, *Yu Tchao-k'ang* 余肇康.

Chan-si: Trésorier, *Tchang Chao-houa* 張紹華; — Juge, *Fong Chen-t'ai* 豐紳泰.

Chàn-si: Trésorier, *Fan Tseng-siang* 樊增祥; — Juge, *Hou King-kouei* 胡景桂.

Kan-sou: Trésorier, *Ho Fou-k'ouen* 何福堃; — Juge, *Houang Yun* 黃雲.

Sin-kiang: Trésorier, *Wou Yin-souen* 吳引孫; — Juge, *Li Tseu-sen* 李滋森.

Sseu-tch'ouan: Trésorier, *Hiu Han-tou* 許涵度; — Juge, *Fong Hiu* 馮煦.

Kouang-tong: Trésorier, *Hou Siang-lin* 胡湘林; — Juge, *Tch'eng Yi-lo* 程儀洛.

Kouang-si: Trésorier, *Tchang T'ing-leao* 張廷燎; — Juge, *Lieou Sin-yuan* 劉心源.

Yun-nan: Trésorier, *Wou T'ing-pin* 吳廷斌; — Juge, *Yuan K'ai-ti* 袁開第.

Kouei-tcheou: Trésorier, *Ts'ao Hong-hiun* 曹鴻勛; — Juge, *Ts'iuan Meou-tsi* 全懋績.

5° Hauts fonctionnaires dans les dépendances de l'Empire:

A. Mandchourie:

Prov. de Cheng-king 盛京: *Tseng K'i* 增祺[1]), maréchal de *Fong-t'ien* 奉天將軍, résidant à Moukden.

1) Remplacé par *Tchao Eul-souen* 趙爾巽 (*Han-kiun* de la ban. bleue). L. R.

Prov. de Kirin 吉林: *Fou Chouen* 富順, maréchal de *Tch'ang-tch'ouen* 長春將軍, résidant à Ningouta.

Prov. de Hei-long-kiang 黑龍江: *Ta Kouei* 達桂 (intérimaire), maréchal de Tsitsikar 齊齊哈爾將軍.

B. Mongolie:

Ili 伊犂: *Ma Leang* 馬亮[1]), maréchal de Ning-yuan tch'eng 寧遠城將軍, résidant à Kouldja.

Kobdo 科布多: *Cheou Hiun* 壽勳[2]), résident impérial 參贊大臣.

Kukunor 青海: *Tchouen Leang* 準良[3]), contrôleur général 辦事大臣, résidant à *Si-ning*.

Uliassut'ai 烏里雅蘇臺: *K'ouei Chouen* 奎順[4]), ayant le titre de 參贊大臣.

Urga 庫倫: *P'ou Cheou* 樸壽[5]), ayant le titre de 辦事大臣.

C. Tibet:

Yeou T'ai 有泰, ayant le titre de résident 辦事大臣.

Yen Tch'e 延祉[6]), ayant le titre de vice-résident 幫辦大臣.

III. MINISTRES CHINOIS A L'ETRANGER:

Ministre en Angleterre: *Tchang Tō-yi* 張德彝[7]), Han-kiun de la bannière jaune.

Ministre aux Etats-Unis d'Amérique: *Leang Tch'eng* 梁誠, orig. du Kouang-tong.

Ministre en Russie: *Hou Wei-tō* 胡惟德, orig. du Tchō-kiang.

---

1) Remplacé par *Tch'ang Keng* 長庚 (p. 148, l. 20). L. R.

2) Remplacé par *Lien K'ouei* 連魁. L. R.

3) Remplacé par *K'ing Chou* 慶恕. L. R.

4) Remplacé par *K'ouei Houei* 奎煥. L. R.

5) Remplacé par *Yen Tch'e* (cf. p. 156, ligne 17). L. R.

6) Remplacé par *Lien Yu* 聯豫. L. R.

7) Remplacé par *Wang Ta-sie* 汪大燮. L. R.

Ministre au Japon: *Yang Tch'ou* 楊樞, Han-kiun de la bannière rouge.

Ministre en Allemagne: *Yin Tch'ang* 蔭昌 [1]), Mandchou de la bannière jaune bordée.

Ministre en France: *Souen Pao-k'i* 孫寶琦 [2]), orig. du Tchō-kiang.

Ministre en Corée [3]): *Ts'eng Kouang-ts'iuan* 曾廣銓, orig. de Hou-nan.

Ministre en Autriche: *Yang Tch'eng* 楊晟 [4]), Han-kiun de la bannière rouge.

Ministre en Italie: *Hiu Kio* 許珏 [5]), orig. du Kiang-sou.

Ministre en Belgique: *YangTchao-kiun* 楊兆鋆 [6]), orig. du Tchō-kiang.

Ed. CHAVANNES.

KARUTZ: *Von Buddhas heiliger Fussspur* (*Globus*, 11 et 18 Janvier 1906, pp. 21—25 et 45—49).

Après avoir rappelé les principaux témoignages des voyageurs qui, depuis le pélerin Chinois Fa-hien, ont décrit les empreintes de pied du Buddha, M. Karutz reproduit et étudie une de ces empreintes telle qu'elle est figurée sur une planche d'ébène conservée au Musée d'Ethnographie de Lübeck; cette planche, qui mesure 175 cm. de longueur sur 6 pieds de largeur au centre, provient de Bangkok; elle présente les dessins des 108 emblèmes ou lakṣanas

---

1) Remplacé par *Yang Tch'eng* (cf. p. 157, ligne 8). L. R. Mais, à la fin de Mars 1906, le changement effectif n'avait pas encore eu lieu.

2) Remplacé depuis le mois d'Octobre 1905 par *Lieou Che-kiun* 劉式訓 (orig. du *Kiang-sou*).

3) Poste supprimé.

4) Remplacé par *Li King-mai* 李經邁, fils de *Li Hong-tchang*; mais, à la fin de Mars 1906, le changement n'avait pas encore eu lieu.

5) Actuellement remplacé par *Houang Kao* 黃誥.

6) Remplacé par *Li Cheng-tō* 李盛鐸; mais, à la fin du Mars 1906, le changement n'avait pas encore eu lieu.

dont M. Karutz donne une interprétation détaillée. L'empreinte que nous avons ici est rigoureusement semblable à celle qui a été publiée par Alabaster (*The Wheel of the Law*) mais diffère de celles qui ont été figurées par Symes (*Embassy to the kingdom of Ava*, p. 248) et par Low (*On Buddha and the Phrabat*, Transact. Roy. As. Soc., III, 65).

Bien que l'article de M. Karutz soit fait avec soin, on peut y signaler quelques légères omissions: l'auteur aurait dû mentionner la belle planche publiée par M. Fournereau et représentant un Buddhapāda conservé dans le Vât Vanq nà à Bangkok (*Le Siam ancien*, 1re partie, *Annales du Musée Guimet*, tome XXVII, p. 102, pl. 21); il aurait dû rappeler que le religieux hindou Vajrabodhi fit à Ceylan, entre 689 et 720 p. C., l'ascension du Laṅkāparvata au sommet duquel il contempla l'empreinte du pied du Buddha (cf. Sylvain Lévi, *Missions de Wang Hiuen-ts'e dans l'Inde*, Journ. Asiatique, Mai-Juin 1900, p. 420); enfin le beau livre que M. Sylvain Lévi a consacré au «Népal» (vol. II, 1905, p. 17—18) aurait pu lui fournir quelques indications intéressantes sur les pieds de Buddha que les Népalais représentent à profusion.

Ed. Chavannes.

BIBLIOGRAPHIE.

LIVRES NOUVEAUX.

La deuxième partie du Vol. II (Fascicule 4 de l'ouvrage entier) de la *Bibliotheca Sinica*, de M. Henri CORDIER, Prix 25 fr., vient de paraître à la librairie E. Guilmoto, successeur de J. Maisonneuve, 6 rue de Mézières, Paris. Elle comprend les colonnes 1149—1576, c'est-à-dire: XI. *Religion* (suite); XII. *Sciences et Arts* (Complet).

Le Fascicule 5 (Première Partie du Vol. III) est sous presse et renfermera: XIII. *Langue et Littérature*; XIV. *Moeurs et Coutumes*; et le commencement des *Voyages*.

Le *Calendrier-Annuaire pour* 1906 (4e année) publié par l'Observatoire de Zi-ka-wei paraît avec une régularité exemplaire; nous en tirons les renseignements suivants: l'année 1906 comprend la 43e année du 76e cycle chinois et les 31e et 32e années de l'Empereur Kouang-siu. La 43e année du 76e cycle comprend 384 jours; le 4e mois est intercalaire; elle a pour signes cycliques 丙午 *ping wou*, correspond au *cheval* 馬 *ma*, l'élément est *l'eau* 水 *chouei*. Voici les dates de quelques fêtes: Nouvel an, 1er jour, 1e lune = 25 janvier, 元旦 *Yuan-tan*; Fêtes des Lanternes, 1e lune, 15e jour = 8 février, 上元節 *Chang-yuan tsie*; Bateaux-dragons, 5e lune, 5e jour = 26 juin, 天中節 *T'ien-tchong tsie*.

M. le Dr. Giovanni VACCA, de Florence, a publié en tirage à part une note intitulée *Sulla Matematica degli Antichi Cinesi*; cette note

avait paru dans le N° d'Oct., Nov. et Déc. 1905 du *Bollettino di bibliografia e storia delle scienze matematiche*; l'auteur conclut: «Ora mi sembra di aver mostrato che nel *Cheu-pi* è contenuta una *dimostrazione matematica*, ed è espressa la più viva ammirazione per la sua scoperta».

Nous avons déjà signalé (*T'oung pao*, Déc. 1905, p. 651) la *Géographie de l'Empire de Chine* du R. P. Richard; Elle est maintenant complète et a paru à l'Orphelinat de T'ou-sè-wè; elle forme un vol. pet. in-8 de pp. xviii—564—xxii *; outre un grand nombre de tableaux, de cartes et de figures dans le texte, il y a un beaucoup de plans et de cartes en noir et en couleurs hors texte; de plus nous avons une carte générale de Chine avec les altitudes (en couleurs): une autre grande carte politique (également en couleurs) avec les noms en caractères chinois; un tableau de l'administration chinoise d'après le *Tsin-chen-lou* 縉紳錄 d'avril 1905. C'est un des ouvrages les plus utiles sortis des presses de Zi-ka-wei.

La fin du troisième volume des *Textes historiques* des *Rudiments* du R. P. L. Wieger (cf. *T'oung pao*, 1905, p. 256) a paru; elle comprend les *Ming* 明 et les *Ts'ing* 清, une table des dynasties, etc., les capitales, la chronologie des Ducs de *Lou* 魯, etc. et une table alphabétique des matières.

La dixième livraison du *Recueil de textes chinois à l'usage des élèves de l'Ecole des Langues Orientales Vivantes*, publié par M. A. Vissière, comprend les pages 145 à 160 et les pièces numérotées 160 à 169 et B 96 à B 104.

Elle contient, dans la partie supérieure des pages, des extraits des Ouvrages géographiques 廣輿記 *Kouàng yû kí* (Capitales successives de la Chine, Description de la province de Tchó-kiang,

Historique du département de Yûn-nân-foù) et 大清一統志 *Tá Ts'ing yí-t'òng tché* (Pékin: Ville tartare et Ville chinoise), des notices bibliographiques empruntées au 四庫全書總目 *Séu-k'oú ts'iuân choū tsòng moú* (Dictionnaires *Woù-fāng yuân yīn* et *P'éi-wên yún foù*) et le commencement d'une suite de morceaux de style «antique», 古文 *koù-wên*, dûs à Kiâ Yî, à Pô Kiū-yí et à Hân Yú. Dans la partie basse des pages figurent des règlements et des contrats relatifs à un Bureau d'encouragement à l'agriculture, à des Sociétés d'exploitation minière avec capitaux étrangers et d'entreprise d'une voie ferrée, aux rapports entre le clergé catholique et les autorités locales chinoises et aux dommages subis par une mission protestante, puis une série d'extraits du code chinois 大清律例 *Tá Ts'ing liù lí* (Rachat des peines, Fautes d'ordre public, Abandon injustifié d'un poste ou service officiel, Répudiation de l'épouse).

PUBLICATIONS PERIODIQUES.

The Journal of the Siam Society. (Vol. II, Part. II, Bangkok, Dec. 1905). *Historical Retrospect of Junkceylon Island* by Colonel G. E. Gerini.

Mitteilungen der Deutschen Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ostasiens. (Bd. X, Teil 2, Tokyo, 1905) *Das Kojitsu Sōsho* (*Sammlung alter Gebräuche*) *des Teijō.* Von F. Thiel. — *Die kontemplativen Schulen des japanischen Buddhismus.* Von Pfarrer Dr. theol. H. Haas in Tōkyō. — *Pfeil und Bogen in Japan.* Von Hauptmann a. D. A. Schinzinger in Tōkyō. — *Ueber Ertragsvermehrung in der Landwirtschaft in Tōkyō angestellten Versuchen.* Von Prof. Dr. Oskar Löw, Tōkyō. — *Die Tiefseefauna der Sagamibucht.* Von Dr. Franz Doflein (München). — *Japanische Hochzeitsgebräuche* von Pfarrer Martin Ostwald.

CHRONIQUE.

CHINE.

Touan Fang 端方, Gouverneur du Hou-nan, est nommé gouverneur général du Min-Tchö; pendant son absence, à la tête de la mission chinoise, le général tartare de Fou-tcheou, Tch'ong Chan 崇善, remplira les fonctions de gouverneur-général. P'ang Hong-chou 龐鴻書, Trésorier du Hou-nan, est nommé gouverneur de cette province à la place de Touan Fang.

Na T'ong 那桐, assistant Grand Secrétaire, est nommé Grand Secrétaire en titre.

Lou Pao-tchong 陸寶忠 est nommé Président de la Cour des Censeurs.

La *North China Branch of the Royal Asiatic Society* annonce les conférences suivantes pour le premier semestre de 1906: Janv. 18. — *Ancient Thibet and its Frontagers*, by Thos. W. KINGSMILL. — Fév. 22. — *Notes on Chinese Banking System in Shanghai*, by John C. FERGUSON. — Mars 22. — *Notes and Observations on Chinese Law and Practice.* — An Essay by E. ALABASTER. — Avril 19. — *Chinese Children's Games* by Prof. HEADLAND. — Mai 17. — *A Trip to Soochow and Hangchow.* An illustrated Lecture by J. MENCARINI.

FRANCE.

M. *Constant Valentin Edmond* BAPST, ministre plénipotentiaire de 2e classe a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Pe-king en remplacement de M *Pierre René Georges* DUBAIL, admis à faire valoir ses droits à la retraite. Voici d'après l'*Annuaire diplomatique* les états de services de notre nouveau représentant dans la capitale de la Chine: Né le 7 janvier 1858; licencié ès lettres et en droit; attaché au bureau de la presse, 25 juin 1882; à Londres, 14 oct. 1882; secrétaire de troisième classe à la même ambassade, 4 août 1885; détaché au Caire, octobre 1886—avril 1887; secrétaire à la même résidence, 20 déc. 1887; à Vienne, 6 juillet 1890; secrétaire de 2e classe à Luxembourg, 12 déc. 1890; au Caire (à titre intérimaire), 6 juillet 1891; à Saint-Pétersbourg, 3 nov. 1892; rédacteur à la direction politique (non installé), 28 juin 1895; secrétaire de 1re classe, 17 juillet 1896; chevalier de la Légion d'honneur, 8 fév. 1897; officier d'académie, 31 août 1897; à Constantinople, 9 février 1898; officier de la Légion d'honneur, 31 déc. 1901.



Fig. 1.





Fig. II.





Fig. III.





Fig. IV.





Fig. IV bis.



Fig. IV ter.





Fig. V.





Fig. VI.



Fig. VI bis.





Fig. VII.





Fig. VIII.





Fig. IX.



Fig. X.




千手坎中連
緣日七日
子歲
文殊震中斷
緣日九五日
卯歲
虛空藏艮上連
緣日十三日
丑寅歲
普賢巽下斷
緣日九四日
辰巳歲

Fig. XI.




乾至離中斷
緣日廿三日
午歲
大日坤皆斷
緣日八日
未申歲
不動兌上斷
緣日廿八日
酉歲
阿彌陀乾皆連
緣日十五日
戌亥歲

Fig. XII.





Fig. XIII.



Fig. XIV.



Fig. XV.





Fig. XVI.



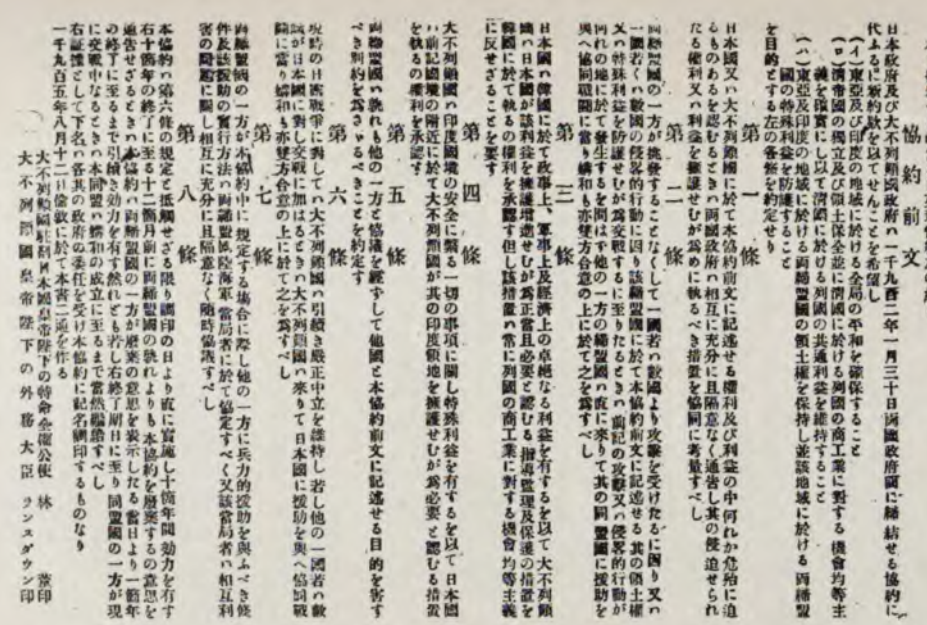
Fig. XVII.



Fig. XVIII.



日英新協約



本日發表せられたる日英新協約左の如し

協約前文

日本政府及び大不列顛國政府は一千九百二年一月三十日倫敦に於て調印せる協約に代るに新約款を以てせんことを希望し

(イ)東亞及び印度の地域に於ける全局の平和を確保すること

(ロ)清帝國の獨立及び領土保全並に門國に於ける列國の商工業に對する機會均等主義を確實にし以て清國に於ける列國の共通利益を維持すること

(ハ)東亞及印度の地域に於ける兩締盟國の領土權を保持し並該地域に於ける兩締盟國の特殊利益を防護すること

を目的とする左の條約を約定せり

第一條

日本國又は大不列顛國に於て本協約前文に記述せる權利及び利益の中何れか危殆に迫るものあるを認むるときは兩國政府は相互に充分に且隔意なく通告し其の侵迫せられたる權利又は利益を擁護せむが爲めに執るべき措置を協同に考量すべし

第二條

兩締盟國の一方が挑發することなくして一國若くは數國より攻撃を受けたるに因り又は一國若くは數國の侵略的行動に因り該締盟國に於て本協約前文に記述せる其の領土權又は特殊利益を防護せむが爲交戰するに至りたるときは前記の攻撃又は侵略的行動が何れの地に於て發生するを問はず他の一方の締盟國は直に來りて其の同盟國に援助を與へ協同戰闘に當り講和も亦雙方合意の上に於て之を爲すべし

第三條

日本國は韓國に於て政事上、軍事上及經濟上の卓絶なる利益を有するを以て大不列顛國は日本國が該利益を擁護增進せむが爲正當且必要と認むる指導監理及保護の措置を韓國に於て執るの權利を承認す但し該措置は常に列國の商工業に對する機會均等主義に反せざることを要す

第四條

大不列顛國は印度國境の安全に關する一切の事項に關し特殊利益を有するを以て日本國は前記國境の附近に於て大不列顛國が其の印度領地を擁護せむが爲必要と認むる措置を執るの權利を承認す

第五條

兩締盟國の一方は他の一方と協議を經ずして他國と本協約前文に記述せる目的を害すべき別約を爲さざるべきことを約定す

第六條

現時の日露戰爭に關しては大不列顛國は引續き嚴正中立を維持し若し他の一國若は數國が日本國に對し交戰に加はるときは大不列顛國は來りて日本國に援助を與へ協同戰闘に當り講和も亦雙方合意の上に於て之を爲すべし

第七條

兩締盟國の一方が本協約中に規定する場合に際し他の一方に兵力的援助を與ふべき條件及該援助の實行方法は兩國海陸軍當局者に於て協定すべく又該當局者は相互利害の關係に關し相互に充分に且隔意なく隨時協議すべし

第八條

本協約は第六條の規定に抵觸せざる限り調印の日より直に實施し十箇年間効力を有すべく右十箇年の終了に至る十二箇月前に兩締盟國の一方が變更の意思を表示したる場合に於ては本協約は前締盟國の一方が敵意を表示したる當日より一箇年の終了に至るまで引續き効力を有すべく若し右終了期日に至り同盟國の一方が現に交戰中なるときは本條の規定は當然適用せらるべし

右證據として下名は各其の政府の委任を受け本書二通を作る

一千九百五年八月十二日倫敦に於て本書二通を作る

大不列顛國駐劄日本國皇帝陛下の特命全權公使　林　董　印

大不列顛國皇帝陛下の外務大臣　ランスダウン　印

Traité entre la Grande-Bretagne et le Japon, 12 août 1905.

(Texte japonais reproduit d'après le *Yomiuri shimbun* du 23 sept. 1905).

Voyez le texte anglais dans le *T'oung pao* de 1905, p. 623—626.

日英新訂聯盟條約

日英兩國政府頃將一千九百零二年正月三十日所訂盟約從新改訂俾爲

一　確保泰東暨印度地方之全局和平

二　保全中國獨立暨所領土地並將在中國關乎各國之商工等務均屬平等取益之宗旨悉臻確固以期維持在中國所享各國共同之便益

三　保持泰東暨印度地方內聯盟兩國領地主權並防護之辦法共同商酌

第二條　聯盟彼此一國並非意出自開因被他一國或數國攻擊或因他一國或數國有侵佔舉動在聯盟此一國爲防護本約首段所開之領地主權或特別便益起見竟致用兵之時無論其攻擊或侵佔舉動在何地聯盟兩國彼一國即當赴援協力會戰至於議和亦與聯盟兩國彼此意見相同方可施行

第三條　因日本國於政治軍務以及財務等事在韓國享有較他國格外相優之便益英國允認日本國爲將各該項便益之舉欲行防護或增益起見應如何指導監理以及保護之處按照視爲合理並切要辦法日本國有權施之於韓國但此項辦法於關乎各國商工等務必須平等取益之宗旨不得有所違背

第四條　因英國關乎印度國疆界安全之一切事宜享有格外切要關係日本國允認在上開疆界附近英國爲防護印度領地起見英國有權施行酌要辦法

第五條　聯盟兩國約定除彼此商允外不得與他國另訂或與本約首段所開宗旨有礙之約

第六條　至於現在或戰或屆英國行嚴守中立倘或有他一國或數國會助與日本用兵則英國即聯援助日本國協同會戰至議和之時聯盟兩國彼此意見相同方可施行

第七條　聯盟此一國按照本約內所訂應用兵力援助之各項情節以及如何援助之切實辦法由聯盟兩國陸海軍該管人員妥爲商酌訂定至於彼此利害相繫之處亦應由陸海軍該管人員隨時互相詳密盡情商定

第八條　本約但能與第六條所訂不相違背自蓋印畫押之日可立即施行限定十年爲有履行之效迄十年限滿十二箇月以前如中聯盟兩國彼此均不將欲廢本約之意告知則仍應繼續施行聯盟彼此一國爲欲將本約作廢則自告知之日起扣足一周年仍有履行之効惟屆此限滿之日聯盟彼此一國逢在與他國用兵之時則本約仍應履行無故中議和定結而止

兩國全權大臣茲奉各本國政府委任於本約畫押蓋印以昭信守

一千九百零五年八月十二日在倫敦繕寫兩分

大日本國駐紮英國欽差全權大臣林　薈　印

大英國　外　務　大　臣盧斯庶　印

Traité entre la Grande-Bretagne et le Japon, 12 août 1905.

(Texte chinois reproduit d'après le *Che pao* du 4 octobre 1905).

Voyez le texte anglais dans le *T'oung pao* de 1905, p. 623—626.

講和條約全文

外務省公示

九月五日日露兩國全權委員の記名調印したる講和條約全文左の如し

同條約は十月十四日日本國皇帝陛下の批准を經たるを以て兩國政府は十月十五日同條約第十四條の規定に從ひ互に其旨を通告したり

日本國皇帝陛下及全露西亞國皇帝陛下は兩國及其の人民に平和の幸福を回復せむことを欲し講和條約を締結することに決定し之が爲に日本國皇帝陛下は外務大臣從三位勲一等男爵小村壽太郎閣下及亞米利加合衆國駐箚特命全權公使從三位勲一等高平小五郎閣下を全露西亞國皇帝陛下はプレシデント オブ ゼ コミッテー オブ ミニスタース オブ ゼ エムパイア オブ ロシア、セクレタリー オブ ステート、セルゲ ウヰツテ閣下及亞米利加合衆國駐箚特命全權大使マスター オブ ゼ イムピリアル コート オブ ロシア男爵ローマン ローゼン閣下を各其の全權委員に任命せり因て各全權委員は互に其の委任狀を示し其の良好妥當なるを認め以て左の諸條款を協議決定せり

第一條

日本國皇帝陛下と全露西亞國皇帝陛下との間及兩國並兩國臣民の間に將來平和及親睦あるべし

第二條

露西亞帝國政府は日本國が韓國に於て政事上、軍事上及經濟上の卓絶なる利益を有することを承認し日本帝國政府が韓國に於て必要と認むる指導、保護及監理の措置を執るに方り之を阻礙し又は之に干渉せざることを約す

韓國に於ける露西亞國臣民は他の外國の臣民又は人民と全然同樣に待遇せらるべく之を換言すれば最惠國の臣民又は人民と同一の地位に置かるべきものと知るべし

兩締約國は一切誤解の原因を避けむが爲露韓間の國境に於て露西亞國又は韓國の領土の安全を侵迫することあるべき何等の軍事上措置を執らざることに同意す

第三條

日本國及露西亞國は互に左の事を約す

一 本條約に附屬する追加約款第一の規定に從ひ遼東半島租借權が其の效力を及ぼす地域以外の滿洲より全然且同時に撤兵すること

二 前記地域を除くの外現に日本國又は露西亞國の軍隊に於て占領し又は其の監理の下に在る滿洲全部を擧げて全然淸國專屬の行政に還附すること

露西亞帝國政府は淸國の主權を侵害し又は機會均等主義と相容れざる何等の領土上利益又は優先的若は專屬的讓與を滿洲に於て有せざることを聲明す

第四條

日本國及露西亞國は淸國が滿洲の商工業を發達せしめむが爲列國に共通する一般の措置を執るに方り之を阻礙せざることを互に約す

第五條

露西亞帝國政府は淸國政府の承諾を以て旅順口、大連並其の附近の領土及領水の租借權及該租借權に關聯し又は其の一部を組成する一切の權利、特權及讓與を日本帝國政府に移轉讓渡す露西亞帝國政府は又前記租借權が其の效力を及ぼす地域に於ける一切の公共營造物及財産を日本帝國政府に移轉讓渡す

兩締約國は前記規定に係る淸國政府の承諾を得べきことを互に約す

日本帝國政府に於ては前記地域に於ける露西亞國臣民の財産權が完全に尊重せらるべきことを約す

第六條

露西亞帝國政府は長春(寬城子)旅順口間の鐵道及其一切の支線並同地方に於て之に附屬する一切の權利、特權及財産及同地方に於て該鐵道に屬し又は其利益の爲に經營せらるゝ一切の炭坑を補償を受くることなく且淸國政府の承諾を以て日本帝國政府に移轉讓渡すべきことを約す

兩締約國は前記規定に係る淸國政府の承諾を得べきことを互に約す

第七條

日本國及露西亞國は滿洲に於ける各自の鐵道を全く商工業の目的に限り經營し決して軍略の目的を以て之を經營せざることを約す

該制限は遼東半島租借權が其效力を及ぼす地域に於ける鐵道に適用せざるものと知るべし

第八條

日本帝國政府及露西亞帝國政府は交通及運輸を增進し且之を便易ならしむるの目的を以て滿洲に於ける其の接續鐵道業務を規定せむが爲成るべく速に別約を締結すべし

第九條

露西亞帝國政府は薩哈嗹島南部及其の附近に於ける一切の島嶼並該地方に於ける一切の公共營造物及財産を完全なる主權と共に永遠日本帝國政府に讓與す其の讓與地域の北方境界は北緯五十度と定む該地域の正確なる經界線は本條約に附屬する追加約款第二の規定に從ひ之を決定すべし

日本國及露西亞國は薩哈嗹島又は其の附近の島嶼に於ける各自の領地內に堡壘其の他之に類する軍事上工作物を築造せざることに互に同意す又兩國は各宗谷海峽及韃靼海峽の自由航海を妨礙すべき何等の軍事上措置を執らざることを約す

第十條

日本國に讓與せられたる地域の住民たる露西亞國臣民に付ては其の不動産を賣却して本國に退去するの自由を留保す但し該露西亞國臣民に於て讓與地域に在留せむと欲するときは日本國の法律及管轄權に服從することを條件として完全に其の職業に從事し且財産權を行使するに於て支持保護せらるべし日本國は政事上又は行政上の權能を失ひたる住民に對し前記地域に於ける居住權を撤回し又は之を該地域より放逐すべき充分の自由を有す但し日本國は前記住民の財産權が完全に尊重せらるべきことを約す

第十一條

露西亞國は日本海オコーツク海及ベーリング海に瀕する露西亞國領地の沿岸に於ける漁業權を日本國臣民に許與せむが爲日本國と協定をなすべきことを約す

兩項の約束は前記方面に於て既に露西亞國又は外國の臣民に屬する所の權利に影響を及ぼさざることに雙方同意す

第十二條

日露通商航海條約は戰爭の爲廢止せられたるを以て日本帝國政府及露西亞帝國政府は戰爭以前に效力を有したる條約を基礎として新に通商航海條約を締結するに至るまでの間兩國通商關係の基礎として相互に最惠國の地位に於ける待遇を與ふるの方法を採用すべきことを約す而して輸入稅及輸出稅、稅關手續、通過稅及噸稅並一方の代辦者臣民及船舶に對する他の一方の領土に於ける入國の許可及待遇は何れも前記の方法に依る

第十三條

本條約實施の後成るべく速に一切の俘虜は互に之を還附すべし日本帝國政府及露西亞帝國政府は各俘虜を引受くべき一名の特別委員を任命すべし一方の政府の收容に係る一切の俘虜は他の一方の政府の特別委員又は正當に其の委任を受けたる代表者に引渡し同委員又は其の代表者に於て之を受領すべく而して其の引渡及受領は引渡國より豫め受領國の特別委員に通知すべき便宜の人員及引渡國に於ける便宜の出入地に於て之を行ふべし

日本國政府及露西亞國政府は俘虜引渡完了の後成るべく速に俘虜の捕獲又は投降の日より死亡又は引渡の時に至るまで之が保護給養の爲に各負擔したる直接費用の計算書を互に提出すべし而して露西亞國は成るべく速に日本國が前記の用途に支出したる實際の金額と露西亞國が同樣に支出したる實際の金額との差額を日本國に拂戾すべきことを約す

第十四條

本條約は日本國皇帝陛下及全露西亞國皇帝陛下に於て批准せらるべし該批准は成るべく速に且如何なる場合に於ても本條約調印の日より五十日以內に東京駐箚佛蘭西國公使及聖彼得堡駐箚亞米利加合衆國大使を經て日本帝國政府及露西亞帝國政府に各之を通告すべし而して其の終の通告の日より本條約は全部に通じて完全の效力を生ずべし正式の批准交換は成るべく速に華盛頓に於て之を行ふべし

第十五條

本條約は英吉利文及佛蘭西文を以て各二通を作り之に調印すべし其の各本文は全然符合すと雖も其の解釋に差異ある場合には佛蘭西文に據るべし

右證據として兩當事國全權委員は茲に本條約に記名調印するものなり

明治三十八年九月五日即ち一千九百五年八月二十三日(九月五日)ポーツマス(ニューハムプシャー州)に於て之を作る

小村壽太郎(記名)印
高平小五郎(記名)印
セルゲ ウヰツテ(記名)印
ローゼン(記名)印

Traité entre la Russie et le Japon 23 août—5 sept. 1905.

Texte japonais reproduit d'après le *Jiji shimpō* du 17 oct. 1905. Voyez le texte français dans le *T'oung pao* de 1905.

日俄和約正文

譯九月十九日大阪每日新聞

接日俄和約前已摘西報譯登然皆係節本並非全文故特譯此。

八月初七日由日俄兩國全權大臣記名蓋印之議和條約全文今照錄如左。

議條約於九月十六日經日俄兩國皇帝陛下批准故兩國政府已於十七日從速條約第十四條之規定互通告其批准。

日本國皇帝陛下及全俄羅斯國皇帝陛下因欲回復兩國及其人民之平和之幸福故決定締結議和條約是以日本國皇帝陛下任命外務大臣從三位勳一等男爵小村壽太郎閣下及駐劄亞美利加合衆國特命全權公使從三位勳一等高平小五郎閣下為議和全權大臣全俄羅斯國皇帝陛下任命俄國大臣領袖國務卿式曾署欽第閣下及亞美利加合衆國特命全權大臣俄劄駐華盛頓長路曼羅善閣下為議和全權大臣國各酌和全權大臣互出示其委任狀經認其為良好妥當以協議訂定各條款。

第一條　日本國皇帝陛下與全俄羅斯國皇帝陛下之間及兩國并兩國臣民之間將來可有平和及親睦。

第二條　俄羅斯帝國政府承認日本國在韓國之政治上軍事上及經濟上有特別之利益當日本帝國政府在韓國執行認為必要之指導保護及監理之措置時俄國必不阻害或干涉。

在韓國之俄羅斯國臣民對日本當與其他外國之臣民及人民全然同樣待遇之試檢圖而言之即當與最優待國之臣民及人民認於同一之地位。

由締約國因欲避一切誤會之原因故相約不得在俄韓兩國交界境地執行有可侵迫俄羅斯國及韓國領土之安全之各種軍事上之措置。

第三條　日本國及俄羅斯國互約左之各事。

一律即屬於本約之追加約款第一節之規定除遼東半島租借權効力所及之地域以外凡在滿洲兩國軍隊當全部同時撤退。

二除前記地域之外當舉現在日本國及俄羅斯國之軍隊所占領所管理之滿洲全部全行歸還於大清國專屬之行政。

俄羅斯帝國政府當聲明不得在滿洲侵害大清國之主權及使稀有涉機會均等主義之各種領土上之利益及優先的與妨礙的之設備。

第四條　俄羅斯國及日本國因欲發達大清國之滿洲諸工業故互相約於列國共同執行各種處置時均不得出而阻妨。

第五條　俄羅斯帝國政府以大清國政府之承諾將旅順口大連並其附近之領土及領水之租借權及附隨於該租借權或其一部之一切權利特權與割讓於日本帝國政府俄羅斯帝國政府又將在前記租借權効力所及之地域內之一切公共營造物及財產移轉割讓於日本帝國政府為酌劃償金五約須得前記所規定之大清國政府之承諾。

在日本帝國政府相約當完全尊重在前記地域內之俄羅斯國臣民之財產權。

第六條　俄羅斯帝國政府當以長春（寬城子）旅順間之鐵道及其一切支線及在該地方而附屬之一切權利特權財產及在該地方而關於該鐵道之產業不受一切補償而以大清國政府之承諾移轉割讓於日本帝國政府。

照前約國互約須得前記所規定之大清國政府之承諾。

第七條　日本國及俄羅斯國互約兩國在滿洲之鐵道須限定全然以商工業之目的經營之決不得以軍略之目的經營之。

理論上半島現借權四力所及之地域之鐵道則不得照以上所載之制限。

第八條　日本帝國政府及俄羅斯帝國政府當速另結一約規定在滿洲兩軍接續鐵道業務以期達增進該處之交通及輸運且便利之之目的。

第九條　俄羅斯帝國政府將薩哈連島南部及其附近之各島嶼並在該地方之一切公共營造物及財產永遠讓與日本帝國政府而其割讓地域之北方疆界則以北緯壹百五十度為界線該地域之正確之境界綫則照附屬於本條約之追加約款第二節之規定決定之。

日本國及俄羅斯國互約各不得在薩哈連島及其附近之島嶼之各自領地內築造砲壘及其他類此之軍事上之工作物又兩國均不得在宗谷海峽及韃靼海峽執行可以妨害自由航海之各種軍事上之措置。

第十條　其在被割讓於日本之地域居住之俄羅斯國臣民仍保留其自由得以隨任其自行處去其不動產而還回本國但該俄羅斯國臣民若欲仍居留於被割讓之地域則可服從日本國之法律及管轄權而隨任其安全從事礦業具行使其財產權日本帝國當支持保護之日本國對於失去政治上及行政上之權能之人民有權可撤回其在前記地域之住民權又可舉出該地域但日本國仍當完全尊重前記住民之財產權。

第十一條　俄羅斯國當與日本國訂一協約令日本國望某享有漁日本海鄂霍克海及白令海之俄羅斯國領地沿岸之漁業權。

關於前記之事兩國互約當不致影響於俄羅斯國及國於外國臣民之權利。

第十二條　日俄通商航海條約係因戰爭而廢止故日本帝國及俄羅斯帝國政府當以戰爭以前有效力之條約為基礎而新締結通商航海條約即以此為兩國通商關係之基礎相約互以對待最優待之方法相待遇而進口稅及出口稅稅關通過稅（即子口稅）與噸稅並在此一面之領土對於彼一面為代理人之臣民及船舶所有許其入國及待遇之利益須一律仍照舊約。

第十三條　本條約實施之後當速即互行交還一切之俘虜。

日本帝國政府及俄羅斯帝國政府當各任命預備領受各俘虜之特別委員一名此一面之政府所收容之一切俘虜當交還於彼一面之政府之特別委員或正當受委任之代表人。該委員或其代表人當領受之而其交還之日俄受則當由交還俘虜之國預先可通知領受國之特別委員最近便之入員及於交還國最近便之出入地點行之。

日本國政府及俄羅斯國政府於俘虜交還之舉之後應即將各俘虜從速擬成投降之日起至死亡或交還之日止因保護休養該俘虜之直接費用若干證一詳細報告互行提出該細賬簿交換之後日本國及俄羅斯國即互相比較該簿所記之差數其少出者即行找回。

第十四條　本條約當由日本皇帝陛下及全俄羅斯國皇帝陛下批准批准本約應當從速無論即何從本條約簽印之日起五十日以內必當由駐劄東京茲國西國公使及駐劄聖彼得堡亞美利加合衆國大使各以批准實情通告於日本帝國政府及俄羅斯帝國政府從其通告完畢之日起本條約全部當即生完全之效力至正式之批准交換則當速在華盛頓施行。

第十五條　本條約以英文及法文各繕兩份即蓋印於其上其各本文雖全然符合然設或解釋有不同處則以法文為准。

兩帝國全權大臣查洲之鐵道須限定全然以商工業之目的經營之決不得以軍略之目的經營之。

明治三十八年九月五日即一千九百零五年八月念三日（西歷九月五日）

在於千設司（西半球州）作

Traité entre la Russie et le Japon 23 août—5 sept. 1905.
Texte chinois reproduit d'après le *Tchong wai je pao* des 23 et 24 oct. 1905.

追加約款

日本帝國政府及俄羅斯帝國政府互約於議和條約實施後。
下列各之各議和全權大臣。從本日日本國及俄羅斯國間所
訂立之議和條約第三條及第九條之規定。續立左之追加約款。

第一　關於本條約第三條。

日本帝國政府及俄羅斯帝國政府互約於議和條約實施後。
兩時或各開始撤退其軍隊。雖去滿洲地域。從議和條約實施
之日起。於十八箇月之期限內。兩國軍隊。均全部撤退滿洲。惟
遼東半島租借地不在內。

其占領前面轄地之兩國軍隊。則當最先撤退之。

兩締約國因欲保護各自在滿洲之鐵道線路。故均保留其鐵
守備兵之權利。該守備兵之數。則每一鐵路遇當。至多不得過
千五名。而日本帝國及俄羅斯帝國之軍司令官。則當在前記
之駐剳地以內。及以好意減退其必需之守備兵數。

在滿洲之日本國及俄羅斯國軍司令官。從前記之原則。當協
議撤兵之細目。因欲不論如何。必須於十八箇月之期限內。實
行撤退。故當互相協議。執行必要之措置。

第二　關於本條約第九條。

兩締約國所各任命員數相等之境界確定委員。於本條約實
施後。當速以永久之方法。就實地確定在臨哈運島之日本國
及俄羅斯國領地間之正確之境界線。委員當照具地形。格以
北緯壹百五十度經界線。實因地勢之故。致不得不稍有偏倚。
而不認准該經線之度數。則於他之地點。亦須有相當之偏倚。
以填補之。包含於劃讓地域內之附近島嶼之表及圖說。亦須
由該委員簽製。且須繕製劃讓地域之境界之地圖。具署其姓
名。於圖上。該委員之事業。須經兩締約國之承認。

上記之追加約款。當其所附屬之議和條約批准時。此約款即
當視爲已經批准。

明治三十八年九月五日即一千九百零五年八月念三日

在朴子模司作

小村壽太郎
高平小五郎
式爾齊威第
羅　著

Articles additionnels au Traité entre la Russie et le Japon.

(Les quatre lignes de droite sont les signatures placées à la fin du Traité lui-même.)

Texte chinois reproduit d'après le *Tchong wai je pao* des 23 et 24 oct. 1905.

追加條款

本日兩日本國及露國全國訂議和條約第三條及追加約款左條結せり

第一　第三條に付

日本帝國政府及露國帝國政府は同時に且兩和條約の實施後に滿洲の地域より各其軍隊の撤退すべきことを互に約や而して講和條約實施の日より十八箇月の期間内に兩國の軍隊は遼東半島租借地以外の滿洲より全然撤退すべし

前項地域と占領する兩國軍隊は最先に撤退すべし

兩締約國は滿洲に於ける各自の鐵道線路を保護せむが爲守備兵を置くの權利を留保す該守備兵の數は一キロメートル毎に十五名を超過するみざるを得ず而して日本國及露國兩軍司令官は前記意見大數以内に於て實際の必要に應みて之に使用せらるべき守備兵の數と双方の合意を以て成るべく少數に限定すべし

前例に於ける日本國及露國兩軍司令官は前記の原則に從ひ鐵道の細目と協定し成るべく速に且如何なる場合に於ても十八箇月を越えさる期間内に兵を實行せむが爲双方の合意を以て必要なる措置を執るべし

第二　第九條に付

兩締約國は境界劃定委員は本條約實施後成るべく速に臨哈運島に於ける日本國及露西亞國領地間の正確なる境界を永久の方法を以て實地に就き劃定すべし該委員は地形を參酌して北緯壹百五十度を以て境界線となすみを要す若し何れかの地點に於て同緯度より偏倚するの必要を認むるときは他の地點に於ける對岸の偏倚に依りて之を填補すべし該委員は實際に包含せらるべき近隣線の要求を明確等と同緯するの任に當り且實際地域の境界を示す地圖を調製し之に簽名すべし該委員の事業は兩締約國の承認を經るみとを要す

前記追加約款は其の附屬する講和條約の批准と共に批准せられたるものと看做さるべし

明治三十八年九月五日即一千九百五年八月二十三日（九月五日ポーツマスに於て）

小村　壽太郎（記名）
高平　小五郎（記名）
セルゲ　ウイッテ（記名）
ローゼン（記名）

Articles additionnels au Traité entre la Russie et le Japon.

Texte japonais reproduit d'après le *Jiji shimpô* du 17 octobre 1905.

Voyez le texte français dans le *T'oung pao* de 1905, p. 630—631.

日韓新協約正文

外務省告示第六號

日本國政府及韓國政府は兩帝國を結合する利害共通の主義を鞏固ならしむることを欲し韓國の富強の實を認むる時に至る迄此の目的を以て左の條款を約定ぜり

第一條　日本國政府は在東京外務省に由り今後韓國の外國に對する關係及事務を監理指揮すべく日本國の外交代表者及領事は外國に於ける韓國の臣民及利益を保護すべし

第二條　日本國政府は韓國と他國との間に現存する條約の實行を全ふするの任に當り韓國政府は今後日本國政府の仲介に由らずして國際的性質を有する何等の條約若は約束をなさゞることを約す

第三條　日本國政府は其の代表者として韓國皇帝陛下の闕下に一名の統監（レジデント、ゼネラル）を置く統監は專ら外交に關する事項を管理する爲京城に駐在し親しく韓國皇帝陛下に內謁するの權利を有す日本國政府は又韓國の各開港場及其の他日本政府の必要と認むる地に理事官（レジデント）を置くの權利を有す理事官は統監の指揮の下に從來在韓國日本領事に屬したる一切の職權を執行し幷本協約の條款を完全に實行する爲必要とすべき一切の事務を掌理すべし

第四條　日本國と韓國との間に現存する條約及約束は本協約の條款に牴觸せざる限、總て其の效力を繼續するものとす

第五條　日本政府は韓國皇室の安寧と尊嚴を維持することを保證す

右證據として下名は各本國政府より相當の委任を受け本協約に記名調印するものなり

明治三十八年十一月十七日
光武九年十一月十七日

特命全權公使　林權助
外部大臣　朴齊純

Traité entre le Japon et la Corée 17 novembre 1905.

Texte japonais reproduit d'après le *Nichi nichi shimbun* du 24 novembre 1905.

Voyez le texte français dans le *T'oung pao* de 1905, p. 633—634.

第六款
中國政府允將由安東縣至奉天省城所築造之行軍鐵路仍由日本國政府接續經管改爲專運各國工商貨物自此路改良竣工之日起（除因運兵回國耽延十二箇月不計外限以二年爲改良竣工之期）以十五年爲限即至光緒四十九年止屆期彼此公請一他國公估人按該路建置各物作估價售與中國不售以前准由中國政府運兵丁餉糈可按東省鐵路章程辦理至該路改良辦法應由日本承辦人員與中國特派人員妥商議所有辦理該路事務中國政府援照東省鐵路合同派員查察經理至該路轉運中國官商貨物價值應另訂詳章第七款
日中兩國政府爲國來往輸運均臻興旺便捷起見安訂南滿洲鐵路與中國各鐵路接聯營業章程務須從速另訂別約
第八款
中國政府允南滿洲鐵路所需各項材料應豁免一切稅捐釐金
第九款
所有奉省已開辦商埠之營口鳳凰城允開埠商未開辦之安東縣奉天府各地方其劃定日本租界之辦法應由日中兩國官員另行妥商議定
第十款
中國政府允許設一日中木植公司在鴨綠江右岸地方採伐木植至該地段廣狹年限多寡暨公司如何設立並一切合辦章程應另訂詳細合同總期中日股東利權均攤
第十一款
凡韓交界陸路通商彼此應按照相待最優國之例辦理
第十二款
日中兩國政府允凡本日簽名蓋印之正約暨附約所載各款遇事均以彼此相待最優之處施行
本約由本日簽名蓋印之日起即當施行並本日簽定之正約一經批准本約亦視同一律批准
爲此兩國全權大臣各奉本府合宜明文委任繕備日本文漢文各二本即於此約內簽名蓋印以昭信守
大日本國
特派全權大使外務大臣從三位勳一等
男爵　小村壽太郎（記名）印
特命全權公使從四位勳二等
內田　康哉（記名）印
大清國
欽差全權大臣軍機大臣外務部
尙書兼辦大臣　鼐　鴻　藻（記名）印
欽差全權大臣軍機大臣總理外務部
事務　慶　親　王（記名）印
欽差全權大臣北洋大臣太子少保
直隸總督　袁　世　凱（記名）印
明治三十八年十二月二十二日
光緒三十一年十一月二十六日　立於北京

Fin du Traité entre la Chine et le Japon (22 déc. 1905).

Texte chinois reproduit d'après le *Che pao*. — Voyez le texte français dans le *T'oung pao* de 1906, p. 138—143.

日清協約全文

一月六日臨時樞密院會議の諮詢を經て後批准せられたる日清協約の全文は左の如しと云ふ

大日本皇帝陛下及大清國皇帝陛下は均しく明治三十八年九月五日即ち光緒三十一年八月七日調印せられたる日露兩國講和條約より生ずる共同關係の事項を協定せん事を欲し右の目的を以て條約を締結する事に決し之が爲に大日本國皇帝陛下は特派全權大使外務大臣從三位勳一等男爵小村壽太郎及び特命全權公使從四位勳二等內田康哉を、大清國皇帝陛下は欽差全權大臣軍機大臣總理外務部事務和碩慶親王欽差全權大臣軍機大臣外務尙書兼辦大臣太子少保由隸總督袁世凱を各其の全權委員に任命せり、依て各全權委員は互に其の全權委任狀を示し其の良好妥當なるを認めて左の條項を協議決定せり

第一條　清國政府は露國が日露講和條約第五條及び第六條に依り日本國に對して爲したる一切の讓渡を承諾す

第二條　日本國政府は清露兩國間に締結せられたる租借地并に鐵道敷設に關する現條約に關し勉めて遵行すべきことを承諾す

將來何等案件の生じたる場合には隨時清國政府と協議の上之を定むべし

第三條　本條約は調印の日より効力を生ずべく且大日本國皇帝陛下及び大清國皇帝陛下に於て之を批准せらるべし該批准書は本條約調印の日より二箇月以內に成るべく速かに北京に於て之を交換すべし

右證據として兩國全權委員は日本文及び漢文を以て作られたる各二通の本條約に署名調印するものなり

明治三十八年十二月二十二日即ち光緒三十一年十一月二十六日北京に於て之を作る

特派全權大使
外務大臣　小村壽太郎（記名）印
特命全權公使
內田　康哉（記名）印
欽差全權大臣　慶　親　王（記名）印
欽差全權大臣　鼐　鴻　藻（記名）印
欽差全權大臣　袁　世　凱（記名）印

日清兩國政府は滿洲に於て雙方共に關係を有する左の事項を決定し以て遵守に便ならしむる爲左の條項を協定せり

第一條　清國政府は日露軍隊撤退の後成るべく速かに外國人の居住及び貿易の爲自ら進みて滿洲に於ける左の都市を開くべきことを約す

盛京省　鳳凰城　遼陽　新民屯　鐵嶺　通江子　法庫門

Traité entre la Chine et le Japon (22 déc. 1905).

Texte japonais. — Voyez la fin de ce texte à la page suivante.



日清條約清文

滿洲に於ける日清條約及協約全文は前號に記載したるが其清文左の如し

正約

大日本國
大皇帝陛下
大清國
大皇帝陛下均願妥定明治三十八年九月初五日即光緒卅一年八月初七日日俄兩國簽定和約內所列共同關涉各項事宜茲照上開宗旨訂立條約爲此

大日本國
大皇帝陛下
簡授
特派全權大使外務大臣從三位勳一等
男爵　小村壽太郎
特命全權公使從四位勳二等
內田　康哉

大清國
大皇帝陛下
簡授
欽差全權大臣軍機大臣外務部
尙書會辦大臣　瞿　鴻禨
欽差全權大臣軍機大臣總理外務部
事務和碩　慶　親　王
欽差全權大臣北洋大臣太子少保
直隸總督　袁　世　凱
爲全權大臣各將所奉全權文憑校閱認明俱屬妥善會商訂定各條款開列於左

第一款
中國政府將俄國按照日俄和約第五款及第六款允讓日本國之一切概行允諾

第二款
日本國政府承允按照中俄兩國訂借地及造路原約實力遵行嗣後遇事隨時與中國政府妥商籌定

第三款
本條約由簽字鈐印之日起即當施行並由
大日本國
大皇帝陛下
大清國
大皇帝陛下
御筆批准由本約鈐印之日起兩箇月以內應從速將
批准約本在北京互換

爲此兩國全權大臣繕備日本文漢文各二本即於此約內簽名鈐印以昭信守

大日本國
特派全權大使外務大臣從三位勳一等
男爵　小村壽太郎（記名）印
特命全權公使從四位勳二等
內田　康哉（記名）印

大清國
欽差全權大臣軍機大臣外務部
尙書會辦大臣　瞿　鴻禨（記名）印
欽差全權大臣軍機大臣總理外務部
事務　慶　親　王（記名）印
欽差全權大臣北洋大臣太子少保
直隸總督　袁　世　凱（記名）印
明治三十八年十二月二十二日
光緒三十一年十一月二十六日立於北京

附約

大日本國大清國政府爲在東三省地方復此另有關涉事宜應行定明以便遵守起見商訂各條款開列於

左

第一款
中國政府應允俟日俄兩國軍隊撤退後從速將下開各地方中國自行開埠通商

奉天省內之鳳凰城　遼陽　新民屯　鐵嶺　通江子　法庫門
吉林省內之長春即寬城子　吉林省城
哈爾賓　寧古塔　琿春　三姓
墨龍江省內之齊齊哈爾　海拉爾　愛琿
滿洲里

第二款
因中國政府聲明極盼日俄兩國將駐紮東三省軍隊暨護路兵隊從速撤退日本國政府願副中國期望如俄國允將護路兵撤退或中俄兩國另有商訂妥善辦法日本國政府允即一律照辦又如滿洲地方平靖外國人命產業中國均能保護周密日本國亦可與俄國將護路兵同時撤退

第三款
日本國軍隊一經由東三省某地方撤退日本國政府應隨即將該地名知會中國政府雖在日俄和約續加條款所訂之撤兵限期以內即如上段所開一准知會日本軍隊撤畢則中國政府可得在各該地方酌派軍隊以資地方治安日本軍隊未撤地方倘有土匪搶害關閭中國地方官亦得以派相當兵隊前往勦辦但不得進距日本駐兵界限二十華里以內

第四款
日本國政府允因軍務上所必需曾經在滿洲地方佔領或佔用之中國公私各產業在撤兵時應還中國官民接受其屬無須備用者即在撤兵以前亦可交還

第五款
中國政府爲妥行保全在東三省各地方陣亡之日本軍隊將兵墳塋以及立有忠魂碑之地務須竭力設法辦理

Traité entre la Chine et le Japon (22 déc. 1905).

Texte chinois. — Voyez la fin de ce texte à la page suivante.



吉林省（ヂリン）（寛城子）　吉林哈爾賓（ハルピン）
寧古塔（ニンガター）　琿春（ホンチュン）　三姓（サンシン）
黒龍江省　齊々哈爾（チチハル）　海府（ハイフー）　愛琿（アイホン）
瀋陽（ムクデン）　遼陽（リヤオヤン）　鳳凰城（フォンホワンチョン）　安東縣（アントンシエン）

第二條　清國政府は滿洲に於ける日露兩國軍隊幷に鐵道守備隊の成るべく速かに撤退せられんことを切望する旨言明したるに依り日本國政府は清國政府の希望に應ぜんことを欲し若し露國に於て其の鐵道守備兵の撤退を承諾するか或は清露兩國間に別に適當の方法を協定したる時は日本政府も同樣に照辨すべきことを承諾す若し滿洲地方平靖に歸し外國人の生命財産を清國自ら完全に保護し得るに至りたる時は日本國も亦英國、其に鐵道守備兵を撤退すべし

第三條　日本國政府は滿洲に於て撤兵を了したる地方は全く之を清國政府に通知すべく清國政府は日露講和條約々款に規定せる撤兵期限内と雖も既に上記の如き撤兵完了の通知を得たる各地方には自ら其の安寧秩序を維持するため必要の軍隊を派遣するものとす日本國軍隊の未だ撤退せざる地方に於て若し土匪の村落を傷害するものある時は清國地方官も亦兵隊を派遣し之を操捕するものとす日本國軍隊の駐屯地點の二十清里以内に進入することを得ざるものとす

第四條　日本國政府は軍事上の必要に依り滿洲に於て占領又は收容せる清國公私財産は撤兵の際悉く清國官民に還付し又不用に歸するものは撤兵前と雖も之を還付することを承諾す

第五條　清國政府は滿洲に於ける日本軍戰死者の墳墓及び忠魂碑所在地を完全に保護するため總て必要の處置を採るべきことを約す

第六條　清國政府は安東縣奉天間に敷設せる軍用鐵道を日本國政府に於て各國商工業の貨物運搬用に改め引續き經營することを承諾す該鐵道は改良工事完成の日より起算し（但軍隊運還の爲遲延すべき期間十二箇月を除き二箇年を以て改良工事完成の期限とす）十五箇年を以て期限と爲す即ち光緒四十九年に至りて止む右期限に至らば相方に於て他國の評價人一名を選び該鐵道の各物件を評價せしめて清國に讓渡すべし其の讓渡前に在りて清國政府の軍隊幷に兵器糧食を輸送する場合には東清鐵道條約に準據して取扱ふべく改良の方法に至つては日本國の經營當者に於て清國より特派する委員と切實に商議するものとす該鐵道に關する事項は東清鐵道條約に準じ清國政府より委員を派し實察經理せしむべく又該鐵道に依り清國公私貨物を運搬する運賃に關しては別に詳細なる規定を設くべき者とす

第七條　日清兩國政府は交通及び運輸を增進し且之を辨易ならしむる目的を以て南滿洲鐵道と清國各鐵道との接續業務を規定せんが爲成るべく速かに前約を締結すべし

第八條　清國政府は南滿洲鐵道に要する資本の材料に對し各種の稅金及び釐金を免ずべきことを承諾す

第九條　盛京省内に於て既に通商場を開設したる營口及び新商場と爲すべく約定したるも未だ開かれざる安東縣幷に奉天府各地方に於て日本居留地を劃定する方法は日清兩國官吏に於て別に協議決定すべし

第十條　清國政府は日清合同林木會社を設立し鴨綠江右岸地方に於て森林切伐に從事する事其の地域の廣狹年限の長短及び會社設立の方法幷に共同經營に關する一切の章程は別に詳細なる約束を以て極むべきことを承諾す日清兩國林主の利權は均等に分配すべし

第十一條　滿韓國境貿易に關しては互に最惠國の待遇を與ふべきものとす

第十二條　日清兩國政府は本日調印したる條約及び附屬協約の各條に記載せし一切の事項に關し互に最優の待遇を與ふることを承諾す

本條約は調印の日より効力を生ずべく且本日調印の條約を批准せられたるときは本協約も亦同時に批准せられたるものと見做すべし

右證據として下名は各其の本國政府より相當の委任を受け日本文及び漢文を以て作られたる各二通の本協約に記名調印するものなり

明治三十八年十二月二十二日即ち光緒三十一年十一月二十六日北京に於て之を作る

全權記名調印

Fin du Traité entre la Chine et le Japon (22 déc. 1905).

Texte japonais reproduit d'après le *Jiji shimpō* du 10 janv. 1906. — Voyez le texte français dans le *T'oung pao* de 1906, p. 138—143.



M. **F. de STOPPELAAR**, Directeur de la maison E. J. Brill, est mort le 8 Juin 1906. Cet évènement que rien ne faisait prévoir nous a profondément attristés. Nous perdons en M. de Stoppelaar, non-seulement un homme dont l'expérience et l'activité soutenaient notre Revue, mais encore un ami sûr dans lequel nous savions que nous pouvions avoir toute confiance. Nous exprimons sur sa tombe notre reconnaissance et notre affection.

Henri Cordier.

Édouard Chavannes.

BIBLIOTHECA INDO-SINICA; *Essai d'une Bibliographie des Ouvrages relatifs à la presqu'île indo-chinoise.* — Première Partie: **BIRMANIE** et **ASSAM.** *(Suite.)* [1])

ASSAM.

I. — Ouvrages généraux.

1701. — A Description of Asàm by Mohammed Cazim, translated from the Persian by Henry Vansittart, Esq. (*Asiatick Researches*, Calcutta, II, 1790, pp. 171—185).

«This account of *Asàm* was translated for the Society, but afterwards printed by the learned translator as an appendix to his *Álemgirnámah*. It is reprinted here, because our government has an interest in being as well acquainted as possible with all the nations *bordering* on the *British* territories». Note, p. 171.

1702. — Description of the kingdom of Assam, taken from the Alemgeernameh of Mohammed Cazim, and translated by Henry Vansittart, Esq. (Extracted from Mr. Gladwine's *Asiatick Miscellany*, printed at Calcutta.) (*Asiatic Annual Register*, 1800, pp. 42—50, *Miscel. Tracts*).

1703. — A Description of Ásám: extent and boundaries of its three principal divisions; with Notices of the States and Tribes bordering on the north and south. By E. Stevens. (*Chin. Rep.*, V, 1836, pp. 49—55, 97—104).

1704. — *Assam: Sketch of its History, Soil, and Productions, with the Discovery of the Tea-Plant, and of the Countries adjoining Assam, 1839, in-8. Maps.

1705. — A Descriptive Account of Asam: with a Sketch of the Local geography, and a concise History of The Tea-plant of Asam: to which is added, a short account of the neighbouring tribes, exhibiting their history, manners and customs. By William Robinson, Gowhatti Government Seminary. Illustrated with four maps, drawn expressly for the work. Calcutta: Ostell and Lepage, London: Thomas Ostell & Co. MDCCCXLI, in-8, pp. xv—421.

1706. — A Sketch of Assam: with some account of the Hill Tribes. By an Officer in the Hon. East India Company's Bengal Native Infantry in Civil Employ. With Illustrations from Sketches by the Author. London: Smith Elder & Co., 1847, in-8, pp. viii—220.

---

1) Voir *T'oung-pao*, Déc. 1903; Mai 1904; Juillet 1904; Mars 1905; Mars 1906.

1707. — A Statistical Account of Assam. By W. W. Hunter, B.A., LL.D., C.I.E., Director-General of Statistics to the Government of India; Trübner & Co. London, 1879, 2 vol. in-8.

Vol. I. Districts of Kamrup, Darrang, Nowgong, Sibsagar, and Lakhimpur. — Vol. II. Districts of Goalpara (including the Eastern Dwars), the Garo hills, the Naga hills, the Khasi and Jaintia hills, Sylhet, and Cachar.

1708. — A Glimpse of Assam. Edited & Published By Mrs. S. R. Ward. — Calcutta: Thomas S. Smith, 1884, in-12, pp. II—219.

1709. — Sketches in Assam. By S. O. Bishop, M.R.C.S., E. — Calcutta, «City Press», 1885, in-12, pp. IX—257.

1710. — Die britisch-indische Provinz Assam. Von Emil Jung. (*Mitt. k. u. k. geog. Ges. Wien*, 1888, pp. 1—14.)

1711. — *Physical and Political Geography of the Province of Assam. Physical features, area, climate, and chief staples; historical summary; form of administration; character of land tenures, and system of settlement and survey; Civil divisions of British territory; details of the last Census; and frontier relations and Feudatory States. Reprinted from the Report on the Administration of the Province of Assam for the year 1892—93. 1896, gr. in-8.

1712. — *Kurt Klemm. — Völkerbilder aus Asam. (*Beilage Allgemeine Zeitung*, CLXXVIII, pp. 1—5; CLXXIX, pp. 2—7).

1713. — *The Province of Assam. By Sir C. J. Lyall. (*Jour. Soc. Arts*, LI, 1903, pp. 612—636).

II. — Géographie.

Ouvrages divers.

«L'Assam séparé du Bengale en 1874, publie un rapport depuis 1889 (*Report... for the year* 1888—1889). On trouvera les principaux traits de la géographie de l'Assam dans le *Report... for the year* 1892—1893 (Part IIA, Chapter I—VII); ces chapitres ont été publiés à part sous le titre de *Physical and Political Geography of Assam*». — Voir No. 1711.

Raveneau, *Annales de Géographie*, pp. 184—5, Bibl. de 1897.

1714. — Memoir of a Survey of the Southern part of Silhet, made in the years 1821, 1822, by order of His Excellency the Most Noble the Marquis of Hastings, K.G., G.C.B., &c., &c., &c., Governor General of India. By Lieutenant Thomas Fisher, 24th Regiment N. I., Surveyor. Folio, on 45 pages.

Contents. — Position and face of the country. Area. Boundaries, Rivers, Climate. Of the people. Education. Religion, Character, physical, moral and intellectual.
Section 1. — Banks of the Sunná from Chhagáon in Silhet to Gobindpur in Cachar.
Section 2. — From Bángá to Chargolá and Pratápgash.
Section 3. — From Latu to Pathariá, Langta and Adampur, including the Jorí and Manu Rivers.
Section 4. — The country on the left bank of the Manu River from Sarkár Bázár, and Balasirá on the east to Lakshmí and Rosimnagar (?) on the west.
Note. — The above sections are dealt with under the following heads: — Face of the country: lakes and rivers; mountains; roads; towns, &c.; woods and principal places from which supplies may be procured.

— Journal kept on a Survey up the Brahmaputra and Sukátu River to Brahmakunda. From March 3rd to April 11th, 1825 (?). On pages 1 to 59. By Captain James Bedford.

Also

— Extract from a Journal kept on the Dihang River by Captain James Bedford. From November 18th to November 25th, 1825 (?). On pages 1 to 17.

And

— Journal kept during a Survey up the Disang River, containing some account of the Mishmis, who inhabit the villages on its right bank. Also a short vocabulary of Mishmi words. From November 26th to December 31st, 1825. On 57 pages.

Note. — These three works are bound in one folio volume, and contain the results of an exploring trip in canoes up the rivers referred to, with marginal records of observations for altitude of the sun and of the polar star, and observations for temperature of air and water.

Extrait: Analytical Catalogue to the Materials in the Geographical Department, India Office, for the Imperial Statistical Account of India. Calcutta: Office of the Superintendent of Government Printing, 1873, in-fol., pp. 10.

1715. — On the Geography and Population of Asam. — By Captain John Bryan Neufville, Deputy Assistant Quarter Master General. (*As. Researches*, XVI, 1828, pp. 331—352).

1716. — On the Identity of the Sanpu and Irawadi Rivers. (*Gleanings in Science*, 1830, II, Calcutta, pp. 66—7).

1717. — Topography of Assam, by John M'Cosh, Officiating Second Assistant Surgeon General Hospital, Officiating Lecturer in Clinical Medicine New Medical College, Calcutta. — Printed by Order of Government. Calcutta: G. H. Huttmann, 1837, in-8, pp. XII—166.

1718. — A peculiarity of the river names in Asam and some of the adjoining countries. By S. E. Peal, Sibsagar, Asam. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 48, 1879, Pt. I, pp. 258—270).

1719. — On the Operations for obtaining the Discharges of the large Rivers in Upper Assam, during Season 1877—78. — By Lieut. H. J. Harman, R.E. — Communicated by Major-Gen. J. T. Walker. (*Ibid.*, Vol. 48, 1879, Pt. 2, pp. 4—36).

Cartes.

Maps, Plans, etc., published by the Government of India [1]).

Assam, Provincial Maps.

		Year of Survey	Date of last edition	Scale	Size	Price
364	Assam Province	—	1883	1″ = 24 M	27″ × 20″	1/6d
363	Assam Province	—	1877	1″ = 16 M	40″ × 27″	4/—
	Assam Province (without Hills)	—	1876	„	„	2/—
364A	Assam Province, 8 sheets	1878—81	1891—3	1″ = 8 M	30″ × 22″	16/—
101A	Assam Province Tea Districts (Skeleton), 5 sheets	—	1863	1″ = 4 M	40″ × 27″	12/—
	Assam Province. Part of North-Eastern Frontier in the Daphla Hills	1874—75	1875	„	30″ × 22″	1/—
21	Assam Province. Part of the North-East Frontier in the Mishmi Hills	1877—78	1883	„	34″ × 26″	1/—
762A	Assam Province. Part of the Lushai Hills, Cachar and Manipur, 2 sheets	1871—72	1881	„	40″ × 27″	4/—
484	Miri Hills	1877—78	1879	„	26″ × 17″	1/—
764	Hill Tipperah, Lushai Hills, and North Chittagong, Parts of	1872—73	1876	„	34″ × 26″	1/—
	Daphla Hills, Portion of the (North-East) Frontier, Assam	1874—75	1875	1″ = 2 M	40″ × 25″	2/—
774	Assam Province	1877	1897	1″ = 16 M	40″ × 27″	3/—
774A	Assam Province	—	1895	1″ = 16 M	44″ × 31″	3/6
774A	Assam (without hills)	—	1902	1″ = 16 M	40″ × 25″	2/8
1018	Assam Province, 2 sheets	—	1899	1″ = 48 M	17″ × 13″	0/7
1	Index Map of the Assam Survey, showing scales of Publication	—	—	„	„	0/7
1020	Assam Province	—	1900	1″ = 32 M	22 × 17	0.9

Assam, District Maps.

737	Cachar	1865—74	1881 Corr. to 1890.	1″ = 4 M	38″ × 25″	2/—
549	Darrang	1871—74	1899	1″ = 4 M	40″ × 27″	1/6
	do (Skeleton)	—	1874	„	„	1/—
822	do	—	Corr. to 1883.			

1) Cette liste a été dressée à l'aide de: A Catalogue of Maps, Plans, &c, of India and Burma and other Parts of Asia. — Published by order of Her Majesty's Secretary of State for India in Council. — London: 1891, in-fol., pp. 154—7. — et les supp. sous forme d'App. Nos. I—XLIV (May 1903).

		Year of Survey	Date of last edition	Scale	Size	Price
659	Garo Hills, Lower Assam	1871—74	1886	1″ = 4 M	27″ × 26″	2/—
	Garo Hills, 4 sheets	1870—74	1874	1″ = 2 M	34″ × 26″	4/—
826	Garo Hills, Lower Assam, 4 sheets		1891	„	„	4/—
575	Goalpara	1855—75	1893	1″ = 4 M	34″ × 30″	3/—
574	Kamrup	1865—69	1893	„	34″ × 25″	2/—
605	Lakhimpur	1866—73	1890	„	40″ × 27″	2/—
598	Manipur and Eastern Naga Hills, 2 sheets	1872—82	1883	„	34″ × 26″	4/—
614	Naga Hills	1866—76	1884	„	38″ × 38″	4/—
	Naga Hills, Eastern Portion	1873—74	1875	„	24″ × 26″	1/—
550	Nowgong	1869—72	1882 Corr. to May 1887.	„	40″ × 27″	2/—
557	Sibsagar	1862—75	1882	„	38″ × 25″	3/6
542	Sylhet	1860—66	1894	„	35″ × 28″	2/—
58A	Cachar (South). Surveyed by N. T. Davey, Esq., Revenue Survey, 7 sheets	1864—68	1870	1″ = 1 M	40″ × 27″	21/—
	Sheet 1 Katigara, Chandpur, Gumra, Haritikar	1864—67	„	„	„	3/—
	Sheet 2 Udarband Haut	1865—68	„	„	„	„
	Sheet 3 Silchar Station, Barbari, Hailakandi, Jafarband	1864—68	„	„	„	„
	Sheet 4 Lakhipur, Sunamukhi	1865—68	„	„	„	„
	Sheet 5 Aenakhall, Bahdram or Koya, Alexandrapur, Loharband	1867—68	„	„	„	„
	Sheet 6 Monierkhal, Mainadahar Dubidhar	„	„	„	„	„
	Sheet 7 Jhalnachara	„	„	„	„	„
326	Lakhimpur. Surveyed by Captains J. H. Willoughby Osborne and E. W. Samuels, and Lieutenant E. W. Barron, Revenue Survey, 17 sheets	1866—73	1879	„	„	51/—
	Sheet 1 Lanpati, Laina, Bhati Sadiya, Sadiya Cantonment, Ujan Sadiya	1867—70	1874	„	„	3/—
	Sheet 2 Portions of Rivers Brahmaputra and Tengapani	1872—73	1879	„	„	„
	Sheet 3 Bardalani, Gaguldubi, Pothalipam	1869—71	1874	„	„	„
	Sheet 4 Dhomaji, Sisi	1869—70	„	„	„	„
	Sheet 5 Dibrugarh Station, Lahoal	1867—70	„	„	„	„
	Sheet 6 Siripuria, Dumdum, Rangagora	1867—73	„	„	„	„
	Sheet 7 Jenthumukh, Dirak Halka	1872—73	1879	„	„	„
	Sheet 8 Lakhimpur Town, Kamlabari, Kuddum	1870—71	1874	„	„	„
	Sheet 9 Harhi, Gohaigaon, Dhukoa, Khana	1867—71	„	„	„	„

		Year of Survey	Date of last edition	Scale	Size	Price
	Sheet 10 Khowang, Tenga Khat, Jokai	1866—69	1874	1″ = 1 M	40″ × 27″	3/—
	Sheet 11 Makum, Jaipur Cantonment, Chapatoli	1866—69	„	„	„	„
	Sheet 12 Narainpur	1870—71	„	„	„	„
	Sheet 13 Lalukdalani, Biteri, Khaora, Bangphang, Narainpur	„	„	„	„	„
	Sheet 14 Jhalbari, Dihingia	1867—71	„	„	„	„
	Sheet 15 Jaipur, Khowang	1866—70	„	„	„	„
	Sheet 16 Narainpur	1870—71	„	„	„	„
	Sheet 17 Bhangphang and Area Settlement	„	„	„	„	„
102B	Sibsagar. Surveyed by H. B. Talbot, Esq. (Revenue Survey), 11 sheets	1862—72	1873	„	„	33/—
	Sheet 1 Salmara and Kamlabari, Banmukh, Kumar, Kharadhara, Kowarpur	1870—71	„	„	„	3/—
	Sheet 2 Salmara and Kamlabari, Banmukh, Belabari, Bokota, Sibsagarnagar, Obhoypur, Shilakuti, Khalaighogora, Bhangsu	1866—68	„	„	„	„
	Sheet 3 Obhoypur, Khalaighogora, Barua Chali	1868—69	„	„	„	„
	Sheet 4 Batmara, Kukela, Dihingia-Nikri, Burgohi-Chapori	1869—70	„	„	„	„
	Sheet 5 Johrat Station, Garhamur, Karatigaon, Salmara and Kamlabari, Jakaichuk, Tulsijan, Gahkerkoa, Nalkota	1870—71	„	„	„	„
	Sheet 6 Sibsagar Town, Obhoypur, Gitaki, Dopdarcharlgaun, Jakaichuk, Silakuti, Ghergong, Nazira	1865—72	„	„	„	„
	Sheet 7 Obhoypur	1868—69	„	„	„	„
	Sheet 8 Bhugdour, Ramdiong, Kajiranga	1871—72	„	„	„	„
	Sheet 9 Ghologhat Station and Town, Kamargaon, Bhagdour, Burgohi-Chapori, Rangamati	1869—72	„	„	„	„
	Sheet 10 Sonari, Nakachari, Dhandu, Dakinhengra, Puranimati, Jorhat	1862—70	„	„	„	„
	Sheet 11 A'th Gaon, Elengial, Ghila-Dhari and Noagora, Tirnal, Morangi	1870—71	„	„	„	„
66	Sylhet. Surveyed by N. T. Davey Esq. (Revenue Survey), 11 sheets	1860—65	1868	„	„	33/—
	Sheet 1 Sonamganj, Tahirpur, Katikapur, Haut, Shukhire, Rasulganj Haut, Bangsikura	1861—62	„	„	„	3/—
	Sheet 2 Chhatak, Bholaganj, Gwinghat, Cheragong Tea Plantation, Chandipur	1838—61	„	„	„	„

	Year of Survey	Date of last edition	Scale	Size	Price
Sheet 3 Jaintiapur, Molagul, Aratael	1838—66	1868	1″ = 1 M	40″ × 27″	3/—
Sheet 4 Dharampassa, Panchashal, Makhalkandi	1860—62	1867	„	„	„
Sheet 5 Sylhet Station, Fenchuganj, Tajpur, Kubazpur	1860—64	1869	„	„	„
Sheet 6 Latu, Bairagi, Azamganj, Kalyuri	1862—66	1869	„	„	„
Sheet 7 Habiganj, Lakai, Azmiriganj	1860—61	1868	„	„	„
Sheet 8 Moulvi-Bazar, Karimganj, Adampur, Motiganj, Kalighat, Lashkarpur	1860—64	1868	„	„	„
Sheet 9 Manikgani, Chirapathar Hill, Rotauri Bazar	1863—64	1868	„	„	„
Sheet 10 Bejura, Murakuri	1860—61	1868	„	„	„
Sheet 11 Muchikandi, Ghazipur, Fuskuri Langlia Tea Estates	1863—64	1868	„	„	„
Sylhet — South part of. Surveyed by Major W. F. Badgley, S.C., and Lieutenant Colonel R. G. Woodthorpe, R.E., Topographical Survey. (North-East Frontier Survey)	1877—83	1883—6	2″ = 1 M	„	30/—
Kedargal, Fukua, Chargola Bazar Singari	1877—79	1883	„	„	3/—
Medeli, Pinjora, Paila, Sora, Oslam, Lakhimamla, Tatar-Band, Nora-Cherra, Fanair-Band, Fanai-Cherra, and Gambhira-Cherra Tea Gardens	1877—81	1883	„	„	„
Pesarpar, Kesrigal Tea Garden, Adam Tila	1879—81	1884	„	„	2/—
Gambhira-Cherra, Tatar-Band	1878—81	1883	„	„	„
Garibpur, Silua, Sagarnal	1879—82	1883	„	„	„
Haragaj Hill, Rajardor	1881—82	1883	„	„	„
Shamshernagar, Kanihati, Dao Sora, Tilakpur, Satlapur, and Alinagar Tea Gardens, Chitalgaon, Sangaon	1881—83	1886	„	„	„
Daluagaon, Vaipehi	1881—82	1883	„	„	„
Indarnagar, Bhatra, Barmsal, Singur Ita, Luaioni, Rajnagar, Kijildara, Hingajia, Langla, Manir Tea Gardens	1881—83	1884	„	„	„
Jagarnathpur, Naraincherra, Chaotali, and Balicherra, Mertinga Tea Gardens	1881—83	1886	„	„	„
Lakai-Cherra, Fuskuri, Shinderkhan, Rajghat, Langlia-Cherra, and Barma-Cherra Tea Gardens	1881—83	1886	„	„	„
Burinao, Baragaon, Amrail, Mirzapur, and Satgaon Tea Gardens, Raipuram	1882—83	1884	„	„	„

		Year of Survey	Date of last edition	Scale	Size	Price
	Chandpur and Amo Tea Gardens, Parkul, Gazinagar, Sonbari, Hugliagaon	1882—83	1884	2″ = 1 M	40″ × 27″	2/—
	Lalchand, Panchasbari, Bhikamkhan, Chandpur, Chandi-Cherra Tea Gardens, Shimla and Shahazi Bazars, Muaapara	1882—83	1884	„	„	2/—
986	Cachar District	—	1900	1″ = 8 M	17 × 13	0/7
1027	Lakhimpur District	—	1900	1″ = 12 M	13 × 9	0/5
		—	1902	„	15 × 10	0/7
898	Goalpara District	—	1901	1″ = 8 M	17 × 14	0/7
899	Sylhet District	—	1902	„	„	0/7

Station Plan.

**	Aijal Station, N. Lushai Hills, 2 sheets	1898—1900	1901	24″ = 1 M	40 × 30	4/6

Cantonment and City Maps.

Cachar District.

580	Silchar (Cachar) Civil Station and Cantonment. — Surveyed by N. T. Davey, Esq. (Revenue Survey)	1867	1878	6″ = 1 M	25″ × 20	1/—

Darrang District.

309	Tezpur Cantonment, Civil Station and Environs. — Surveyed by Captain J. H. W. Osborne (Revenue Survey)	1871—72	1873	6″ = 1 M	30″ × 22	2/—

Garo Hills District.

	Tura Civil Station. — Surveyed by Lieutenant R. G. Woodthorpe, R.E. (Topographical Survey)	1872—74	1874	24″ = 1 M	30″ × 22	0 6

Goalpara District.

	Dhubri and Kasba Jamira. — Surveyed by J. H. O'Donnel, Esq. (Revenue Survey)	1867—68	1875	8″ = 1 M	30″ × 22	1/—
398	Goalpara Civil Station. — Surveyed by Major D. Macdonald (Revenue Survey)	1874—75	1877	6″ = 1 M	40″ × 27	2/—

Kamrup District.

103A	Gauhati Civil Station and Environs. — Surveyed by Captain A. D. Butter. (Revenue Survey)	1868—69	1870	6″ = 1 M	30″ × 22	3/—

Khasi and Jaintia Hills.

		Year of Survey	Date of last edition	Scale	Size	Price
578	Shillong Sanitarium.—Surveyed by Lieutenant-Colonels W. F. Badgley, S.C., and R.G. Woodthorpe, R.E. (Topographical Survey)	1878—83	1884	24″ = 1 M	34″ × 26	24/—
	Shillong Sanitarium—A reduction from the above	1878—83	1884	6″ = 1 M	40″ × 27	4/—

Lakhimpur District.

310	Dibrugarh Cantonment, Civil Station and Environs.—Surveyed by Lieutenant W. Barron (Revenue Survey)	1867—68	1873	6″ = 1 M	30″ × 22	2/—
	Sadiya Cantonment. Surveyed by the Executive Engineer, Upper Assam Division		1882	12″ = 1 M	40″ × 27	1/—
102A	Sadiya Cantonment and Environs.—Surveyed by Captain J. H. W. Osborne (Revenue Survey)	1869—70	1871	6″ = 1 M	34″ × 26	1/—

Naga Hills District.

	Samaguting Civil Station.—Surveyed by Lieutenant R. G. Woodthorpe, R.E. (Topographical Survey)	1873	1874	12″ = 1 M	22″ × 15	0 6

Nowgong District.

401	Nowgong Civil Station and Environs.—Surveyed by Lieutenant D. C. Andrew (Revenue Survey)	1870—71	1875	12″ = 1 M	40″ × 27	4/—
400	Nowgong Civil Station and Environs.—Surveyed by Lieutenant D. C. Andrew (Revenue Survey)	1870—71	1875	6″ = 1 M	30″ × 22	2/—

Sibsagar District.

408	Sibsagar Civil Station.—Surveyed by H. B. Talbot, Esq. (Revenue Survey)	1866—67	1875	16″ = 1 M	34″ × 26	4/—
407	Sibsagar Civil Station.—Surveyed by H. B. Talbot, Esq. (Revenue Survey)	1866—67	1875	6″ = 1 M	22″ × 15	1/—

Sylhet District.

67A	Sylhet Town.—Surveyed by N. T. Davey, Esq. (Revenue Survey)	1863	1870	12″ = 1 M	44″ × 28	2/—

Standard Sheets of the Province of Assam.

721	Comprising the District surveys, on a scale of one inch to the mile.					

		Year of Survey	Date of last edition	Scale	Size	Price
Sheet 1	Goalpara. — Repu, Raimana	1867—68	1876	1″ = 1 M	40″ × 27″	3/—
2	Goalpara. — Ghurla, Guma, Parbatjuar, Repu	1867—75	„	„	„	3/—
3	Goalpara. — Ghurla, Agamani, Dimaguri, Kherbari, Jamira, Makrampur, Parbatjuar, Partabganj, Taria, Khagrabari	1874—75	„	„	„	3/—
4	Goalpara. — Aurangabad, Jamira, Patoamari, Kalumalupara	„	„	„	„	3/—
5	Goalpara. — Aurangabad, Singmari, Jamira, Kalumalupara, Karaibari, Manikarchar, Kakripara	„	„	„	„	3/—
6	Goalpara. — Karaibari	„	„	„	„	3/—
7	Goalpara. — Chirang	1867—68	„	„	„	3/—
8	Goalpara. — Chirang, Khuntaghat, Parbatjuar, Repu town, Ramana, Sidli town	„	„	„	„	3/—
		1895—98	1902	„	„	2/3
9	Goalpara. — Chapar town, Guma, Khuntaghat, Datma, Fakiragaon, Parbatjuar, Repu, Sidli	1867—75	1876	„	„	3/—
		1895—98	1901	„	„	2/3
10	Goalpara. — Chapar, Bilasupara, Gola, Alamganj, Jamira, Dhubri, Ganipur, Khuntaghat, Mechpara, Lakhipur, Parbatjuar, Bogribari, Noabad, Faltori	1873—75	1876	„	„	3/—
11	Goalpara. — Kalumalupara, Jamira, Mechpara	„	„	„	„	3/—
12	Goalpara. — Karaibari, Puthimari	1874—75	„	„	„	3/—
13	Not yet published.					
14	„ „ „					
15	Goalpara. — Bijni, Chirang	1867—69	„	„	„	3/—
	Kamrup. — Bijni	1867—68	1872	„	„	3/—
16	Goalpara. — Bijni, Chirang, Sidli	1867—69	1876	„	„	3/—
	Kamrup. — Chokabansi, Dumka, Bijni, Kamargaon, Chapakhamar	1866—68	1872	„	„	3/—
		1893—97	1901	„	„	2/3
17	Goalpara. — Bijni Town, Chapar, Salmara, Khuntaghat, Sidli, Tangaigaun	1868—75	1876	„	„	3/—
	Kamrup. — Bansmura, Bhobanipur, Boguribari, Barpeta, Chokabausi, Ruposi, Roha, Dumka Town	1865—67	1872	„	„	3/—
18	Goalpara. — Town and Civil Station, Mechpara, Chapar, Habraghat, Khuntaghat	1873—74	1876	„	„	3/—

		Year of Survey	Date of last edition	Scale	Size	Price
	Kamrup. — Bogribari, Barpeta, Konora, Kholabunda	1865—66	1872	1″ = 1 M	40″ × 27″	3/—
		1896—97	1902	„	„	2/3
Sheet 19	Goalpara. — Habraghat, Jira, Mechpara	1873—74	1876	„	„	3/—
20 to 23	Not yet published.					
24	Kamrup. — Baskah, Chapaguri, Bijni	1867—68	1872	„	„	„
		1883—86				
25	Kamrup. — Chapaguri, Khagrabari, Bijni, Bojahti	1866—68	1890	„	„	„
26	Kamrup. — Barpeta, Koital, Kochi, Bhobanipur	1865—67	„	„	„	„
27	Kamrup. — Choygong, Soru, Bungsur, Kholabunda, Kharija, Barunti, Dheknaboi, Chamoria, Nagarberha	1865—69	„	„	„	„
	Goalpara. — Habraghat	1873—74	1876	„	„	„
		1884—97	1902	„	„	2/3
28	Kamrup. — Kuliha, Dhopgori, Nalapara, Shamuka, Jaipur, Bandapara	1867—68	1874	„	„	3/—
	Goalpara. — Habraghat	1873—74	1876	„	„	„
		1885—86	1901	„	„	2/3
29	Khasi Hills. — Nongstoin	1866—69	1882	„	„	3/—
	Kamrup	„	„	„	„	„
30	Khasi Hills. — (Eastern half of the sheet)	1866—79	1881	„	„	„
31	Khasi Hills	„	„	„	„	„
32 to 36	For these sheets see Sylhet District.					
37	Kamrup. — Baskah, Gurkhulah, Dewangiri, Durunga	1867—68	1872	„	„	„
	Darrang. — Burigoma, Khaling	1872—73	1875	„	„	„
38	Kamrup. — Baskah, Haolli, Gurkhula, Baroigaon	1866—68	1872	„	„	„
	Darrang. — Desh-Darrang, Khaling, Singribari, Nalbari	1872—75	1876	„	„	„
		1885—97	1902	„	„	2/3
39	Kumrup. — Nalbari, Rangiya, Kalag	1865—67	1872	„	„	3/—
	Darrang. — Desh-Darrang	1872—74	1876	„	„	„
	Nowgong. — Raha	1869—70	1875	„	„	„
		1885—87	1890	„	„	„
40	Kamrup. — Gauhati Civil Station and Environs, Hajo, Gandamal	1865—69	1874	„	„	„
	Darrang.— Desh-Darrang, Karwa	1872—74	1876	„	„	„

		Year of Survey	Date of last edition	Scale	Size	Price
Sheet 41	Kamrup. — Bholagong, Kharija, Bardoa	1868—69	1874	1″ = 1 M	40″ × 27″	3/—
	Khasi Hills. — Nongpoh, Jirang, Umlur, Umrau	1866—78	1882	„	„	„
42	Khasi Hills. — Shillong Sanitarium, Nunklow	1864—78	„	„	„	„
43	Khasi Hills. — Cherra Ponjee, Surarim, Moflong, Lailangkot	1864—70	„	„	„	„
44	Khasi Hills. — Chelapunji, Maosmai, Taria Ghat	1864—79	„	„	„	„
45 to 48	For these sheets see Sylhet District.					
49	Darrang. — Burigoma, Khaling, Kuriapara, Odalguri	1872—73	1875	„	„	„
		1886—96	1902	„	„	2/3
50	Darrang. — Aurang, Dalgaon, Bengbari, Kaupati	1872—75	1877	„	„	3/—
	Nowgong. — Chapuri	1869—70	1874	„	„	„
51	Darrang. — Desh-Darrang, Mangaldai, Rangamati, Chutia	1872—75	1877	„	„	„
	Nowgong. — Raha, Chapri	1869—70	1875	„	„	„
52	Kamrup. — Panbari, Kharija, Dumoria, Sonapur	1865—69	1874	„	„	„
	Nowgong. — Datipar, Nokla, Raha, Jagi, Tatalia	1869—70	1875	„	„	„
		1886—99	1902	„	„	2/3
53, 54	Not yet published.					
55	Khasi Hills	1867—68	1875	„	„	3/—
	Jaintia Hills. — Jowai	„	„	„	„	„
56	Not yet published.					
57	Cachar	1878—80	1887	„	„	„
58, 59	For these sheets see Sylhet District.					
60	Darrang. — Tezpur, Charduar, Bokagaon, Nanduar	1871—72	1883	„	„	„
61	Darrang. — Tezpur Cantonment Civil Station and Environs, Nanduar, Pasigaon, Charduar, Benuguri, Modopi	1871—72	1883	„	„	„
	Nowgong	1870—71	1874	„	„	„
		1887—98	1902	„	„	2/3
62	Nowgong. — Nowgong Civil Station and Environs, Kakomari, Baropujia, Khatwalgaon	1869—72	1875	„	„	3/—
		1887—98	1902	„	„	2/3
63	Nowgong, Kothiatoli, Khaigar, Raha, Doboka	1869—72	1875	„	„	3/—
		1887—99	1901	„	„	2/3

		Year of Survey	Date of last edition	Scale	Size	Price
Sheet 64	Nowgong. — Jamuna Mukh, Datpar	1870—71	1875	1″ = 1 M	40″ × 27″	3/—
65, 66, 67	Not yet published.					
68	Cachar. — Silchar, Kategara	1878—82	1887	„	„	„
69	Cachar. — Halikandi	1880—83	1897	„	„	2/3
70	Cachar	1880—81	1887	„	„	3/—
71	Not yet published.					
72	Darrang. — Partabgarh, Pabha, Behali	1871—72	1874	„	„	„
73	Darrang. — Tezpur, Bishnath, Sutia	1871—72	1883	„	„	„
	Nowgong. — Rangalugarh	1871—72	1875	„	„	„
74	Not yet published.					
75	Nowgong. — Jamuna, — Mukh, Sonarigaon	1870—72	1875	„	„	„
76	Nowgong. — Jamuna Mukh	1870—71	1875	„	„	„
77 to 79	Not yet published.					
80	Cachar. — Lakhipur	1881—82	1887	„	„	„
81	Cachar	1881—82	1883	„	„	„
82, 83	Not yet published.					
84	Darrang	1871—72	1883	„	„	„
85	Darrang. — Gohpur	„	„	„	„	„
86	Darrang	„	„	„	„	„
	Nowgong. — Bagri	„	1875	„	„	„
87	Nowgong	„	„	„	„	„
98	District Lakhimpur	1867—71	1893	„	40 × 27	„
130	do	1867—73	„	„	„	„
138	do	„	„	„	„	„
140	do	„	„	„	„	„
144	do	„	„	„	„	„
114	Parts of Lakhimpur and Sibsagar	1866—73	„	„	„	„
129	Part of Lakhimpur	„	„	„	„	„
162	North Lushai Hills	1897—99	1900	„	„	2/3
163	„	1898—1900	1901	„	„	„
165	Lushai Hills	1899—1901	1902	„	„	„

Standard Sheets of the Province of Assam.

627	Comprising the District and other Surveys, on the scale of 1″ = 2 M. Sheets published are shown by the Provincial Index Sheet Number.					
Sheet 13	Garo Hills	1870—74	1875	1″ = 2 M	22″ × 15″	0 9
14	Garo Hills, Dalu	„	„	„	„	0 9
21	Garo Hills, Kylas, Sumaseri River Khasi Hills	1869—71	1872	„	„	0 9

		Year of Survey	Date of last edition	Scale	Size	Price
Sheet 22	Garo Hills	1869—71	1872	1″ = 2 M	22″ × 15″	0 9
	Khasi Hills					
28	Garo Hills	1866—69	1870	„	„	0 9
	Khasi Hills					
29	Khasi Hills. — Nongstoin, Umsau	„	1873	„	„	0 9
30	Khasi Hills	1865—69	1885	„	„	0 9
31	Khasi Hills. — Relang Bazar	1866—79	1881	„	„	0 9
40	Khasi Hills	1868—69	1870	„	„	0 9
41	Khasi Hills. — Umran, Umsau, Nongpho, Sparoi, Umlur, Umsao, Jirang, Kamrup	1866—78	1879	„	„	0 9
42	Khasi Hills. — Mairang, Nongklau, Shillong, Moyong, Umsning Dâk Bungalow	1864—78	1882	„	„	0 9
43	Khasi Hills, Cherra Ponjee, Surarim, Moflong, Saigong, Lailangkot	1864—79	1881	„	„	0 9
44	Khasi Hills. — Tharia Ghât, Maosmai Falls	„	„	„	„	0 9
47	Hill Tipperah	1879—82	1883	„	„	3 0
52	Khasi Hills. — Nangklao Khalla	1867—69	1870	„	„	0 9
53	Khasi Hills	1867—68	1883	„	„	0 9
	Jaintia Hills					
54	Khasi Hills	„	„	„	„	0 9
	Jaintia Hills. — Nartiang Pamura Maodumang					
55	Khasi Hills	„	„	„	„	0 9
	Jaintia Hills. — Dingling, Jowai, Jarain, Nongjurong					
56	Khasi Hills	„	„	„	„	0 9
	Jaintia Hills. — Sankar	„	„	„	„	0 9
59	Hill Tipperah	1879—82	1883	„	„	3 0
63	Khasi Hills	1866—69	1870	„	„	0 9
64	Khasi Hills	1868—74	1876	„	„	0 9
	Jaintia Hills					
65	Jaintia Hills	1867—74	1876	„	„	0 9
	North Cachar					
66	Jaintia Hills	1867—69	1890	„	„	0 9
	North Cachar. — Muthbir, Bilsazar					
67	Jaintia Hills	1867—79	1882	„	„	0 9
	North Cachar					
68	North Cachar	„	„	„	„	0 9
74	Naga Hills. — (Rengma)	1872—73	1885	„	„	0 9
	Mekir Hills					

		Year of Survey	Date of last edition	Scale	Size	Price
Sheet 75	Naga Hills Mekir Hills	1872—74	1875	1″ = 2 M	22″ × 15″	0 9
76	Naga Hills Mekir Hills	1873—74	„	„	„	0 9
77	Naga Hills North Cachar	„	„	„	„	0 9
78	Naga Hills Manipur North Cachar	1868—69	1890	„	„	0 9
79	North Cachar. — Asalu Manipur	1868—74	1875	„	„	0 9
80	North Cachar Manipur	1869—74	„	„	„	0 9
86	Naga Hills	1873—74	1876	„	„	0 9
87	Naga Hills. — (Rengma) Mekir Hills	1872—74	1875	„	„	0 9
88	Naga Hills Mekir Hills	„	„	„	„	0 9
89	Naga Hills. — Dunapur, Samaguting	1870—74	„	„	„	0 9
90	Naga Hills. — Kenoma or Palangmai Manipur	„	„	„	„	0 9
91	Naga Hills Manipur	„	„	„	„	0 9
92	Naga Hills Manipur. — Daibiram	1873—74	„	„	„	0 9
93	Manipur Town	„	„	„	„	0 9
101	Naga Hills Naga Tribes	1874—75	1878	„	„	0 9
102	Naga Hills. — Lakhuti Naga Tribes	„	„	„	„	0 9
103	Naga Hills. — Wokha, Nongsechong Naga Tribes	1873—76	„	„	„	0 9
104	Naga Hills Naga Tribes	1870—75	1876	„	„	0 9
105	Naga Hills. — Kohima Naga Tribes Manipur	1870—74	1875	„	„	0 9
107	Manipur.—(Part surveyed only)	1881—82	1883	„	„	0 9
108	Manipur. — (Eastern half only)	„	„	„	„	0 9
109	Manipur. — (Eastern half only)	„	„	„	„	0 9

		Year of Survey	Date of last edition	Scale	Size	Price
Sheet 110	Manipur. — (Eastern half only)	1881—82	1883	1″ = 2 M	22″ × 15″	0 9
116	Naga Tribes	1874—75	1878	„	„	0 9
117	Naga Tribes	1874—76	1878	„	„	0 9
118	Naga Tribes. — Mobonchoki, Mongsembi	1874—76	1877	„	„	0 9
119	Naga Tribes. — Longsa. — (Part only)	1875—76	1880	„	„	0 9
120	Naga Tribes. — (Part only)	1874—76	1879	„	„	0 9
121	Naga Tribes	1873—74	1879	„	„	0 9
123	Manipur	1881—82	1883	„	„	0 9
124	Manipur	1881—82	1883	„	„	0 9
125	Manipur	1881—82	1883	„	„	0 9
126	Manipur	1881—82	1883	„	„	0 9
	Burma					
131	Naga Tribes	1874—75	1882	„	„	0 9
132	Naga Tribes. — Zil, Lakhma, Neaunu	1874—76	1884	„	„	0 9
133	Naga Tribes. — Chen or Than	1874—76	1879	„	„	0 9
134	Naga Tribes	1875—76	1879	„	„	0 9
139	Mishmi Hills	1876—77	1889	„	„	0 9
140	Naga Hills. — (Portion of Assam falling within the inner and outer lines of boundary)	1873—74	1878	„	„	0 9
141	Naga Tribes. — Namsung. — (Portions of Assam falling within inner and outer lines of boundary)	1873—74	1878	„	„	0 8
142	Naga Tribes. — Portions of Assam falling between the inner and outer lines of boundary)	1873—74	1878	„	„	0 9
145	Mishmi Hills	1876—77	1880	„	„	0 9
146	Naga Hills. — Portions of Assam falling between the outer and inner boundary)	1876—77	1878	„	„	0 9
147	Naga Hills. — (Portions of Assam falling between the outer and inner boundary)	1873—74	1878	„	„	0 9

Maps, Plans, etc., published by the Government of India, before 1891 [1]).

Assam Province, Scale 16 miles to 1 inch. 1875. Without Hills.

Assam, 1878. To be completed in 9 sheets. Scale 8 miles to 1 inch.

Sheet 1. Western Bhutan [Butan].

Lower Provinces Revenue Survey. Civil Station and Cantonment of Silchar, District Cachar. 1867. Calcutta, 1878, 6″ = 1 M.

Assam, 1″ = 8 M.

Sheet 4. Garo Hills, &c.

The Province of Assam under the Jurisdiction of the Chief Commissioner. 1875, 1″ = 24″.

Assam, 1879, 1″ = 8 M.

Sheets 5, 6, containing parts of Districts Kamrup, Darrang, Nowgong, Sylhet, Cachar, Khasi, Jaintia and Naga Hills, and Manipur.

Khasi, Garo, and Naga Hills Topographical Survey. 1873—74. 1″ = 2 M.

Sheets 107 third ed., 111, 125, 126, 129.

North Brahmaputra Exploration Survey. 1877—78. Part of the Miri Hills. 1″ = 4 M.

Sheets 161, 162, 163, 164, 165, 168, 170, 171, all on 1 sheet.

Part of the Mishmi Hills, North-East Frontier, Assam. Surveyed by Capt. R. G. Woodthorpe, R.E., and Mr. W. Robert, 1877—78. 1″ = 4 M.

Degree Sheets 20, 21, 24, 25, all on 1 sheet.

Assam, 1880, 1″ = 8 M.

Sheet 3. Parts of Lakhimpur and Sibsagar Districts.

Assam, 1880, 1″ = 8 M.

Sheets 2, 7 and 8 in one, 9 containing only Title and Index. [Completing the Map of Assam in 9 sheets.]

Khasia [Khasi] and Garo Hills Topographical Survey. 1″ = 2 M. Seasons 1864—67 and 1876—78.

Sheets 14, 15, second edition.

District Cachar. 1865—70 and 1873—74. Pub. April 1881. 1″ = 4 M.

Assam, Second ed., 1881. Sheet 5, and Sheets 7 and 8 on one sheet. 1″ = 8 M.

Assam, Second ed., 1881, Sheet No. 3.

Khasia and Garo Hills Topographical Survey. 1864—79. 1″ = 1 M. Part of Sheets 12 and 13, on one sheet, second ed. — Sheet 16, second ed. — Sheet 17, second ed.

— — 1″ = 2 M. Sheet 13, second ed. — Sheets 16 and 17, on one sheet, second ed.

Preliminary Map. District Sylhet. 1860—66. 1″ = 4 M.

The Province of Assam under the jurisdiction of the Chief Commissioner. 1881. 1″ = 24 M.

---

1) Cette liste a été dressée à l'aide des listes publiées par le «Statistics and Commerce (Geographical) Department, India Office» depuis No. 1 of 1878, Feb. 7th 1878 jusqu'à No. 55, 26th May 1891.

District Durrang, Assam. 1871—74. 1″ = 4 M.

District Nowgong, Assam. 1869—72. 1″ = 4 M.

District Sibsagar. Seasons 1862—75. Pub. 1882. 1″ = 4 M. — Size 25″ × 38.

District Sylhet. 1860—66. With addition to 1882. 1″ = 4 M. — Size 26″ × 34.

District Goalpara. 1855—75. 1″ = 4 M. — Size 35″ × 32.

District Kamrup. 1865—69. 1″ = 4 M. — Size 26″ × 34.

Shillong Sanatorium. Sheets 2, 3, 5, 6, 8, 9, 11, 12. — 24″ = 1 M.

North-East Frontier Topog. Survey. Part of South Sylhet. 1877—79. 1″ = 2 M.

Eastern Naga Hills and Manipur, with adjoining portions of Burmah. Surveyed during the years 1872—74 and 1881—82. 1″ = 4 M. — 2 sheets.

In connection with Khasia and Garo Hills Topog. Survey.

Khasi, Garo, and Naga Hills Topog. Survey. 1874—76. 1″ = 2 M. Sheet 107. — 4th ed.

District Lakhimpur, Assam, 1884. 1″ = 4 M. — Size 40″ × 27.

District Sylhet. 1860—66. Additions to 1883. 1″ = 4 M. — Size 27″ × 33.

Assam Survey. Part of Khasi Hills. Sheet 30. 1″ = 2 M. — 1885. — 1/3 d.

North-East Frontier Survey. Part of South Sylhet. Sheet 7. 1886. 2″ = 1 M.

— — Sheet 10. 1886. 2″ = 1 M.

North-East Trans-Frontier. Parts of Singpho and Naga Hills. 1″ = 4 M. 1886. — Sheet 22, N.W.

— — 1″ = 2 M. 1886. — Sheet 22, $\frac{\text{N.W.}}{1}$

— — 1″ = 2 M. 1886. — Sheet 22, $\frac{\text{N.W.}}{3}$

Province of Assam. 1886. 1″ = 24 M. — 2/—

Garo Hills (Lower Assam). 1886. 1″ = 4 M. — 2/6 d.

Assam. North-East Frontier Survey. Sheet No. 11. Part of South Sylhet. 2″ = 1 M. 1881—82—83. — 1886.

North-Eastern Trans-Frontier. Parts of Singpho and Naga Hills. — Sheet No. 22.

Burma and Assam Frontier (Skeleton Map). 1″ = 32 M. 1886.

Assam Survey. Sheets 57, 70, 80, and 81. District Cachar. (Preliminary Editions) 1″ = 1 M. — 3/6 d. per sheet, 1887.

Lushai and adjoining Hill Tracts. 1889. 1″ = 8 M. — 2/—

District Sibsagar. 1889. 1″ = 4 M. — 4/—

Parts of Lushai, Cachar and Manipur. 1889. 1″ = 8 M. — 1/—

Assam Survey (Naga Hills). Sheets 104, 105, 120, and 121 (in one). 1″ = 2 M. — 1889, 3/6 d.

Assam Survey. Sheet 39 (Prelim. Ed.). 1″ = 1 M. — 3/6 d. 1890.

Index to Sheets and Maps of Assam. 1889. 1″ = 48 M. — 6 d.

District Cachar. 1890. 1″ = 4 M. — 2/6 d.

Assam Survey. Sheet 25. 1″ = 1 M. — 1890. 3/6 d.

North-Eastern Frontier. Sheet 15. Manipur and surrounding Tracts. 1″ = 8 M. — 3/6 d. 1890.

Tribus de la Frontière indienne.

1720. — Customs common to the Hill Tribes bordering on Assam and those of the Indian Archipelago. By J. R. Logan. (*Jour. Ind. Archipelago*, II, 1848, pp. 229—236).

1721. — Notes on the Languages spoken by the various Tribes inhabiting the Valley of Asam and its Mountain Confines. By William Robinson, Inspector of Government Schools in Asam. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XVIII, Pt. I, 1849, pp. 183—237; *ibid.*, XVIII, Pt. I, 1849, pp. 310—349).

1722. — On the Aborigines of Nor-Eastern India. By B. H. Hodgson, Esq. (*Ibid.*, XVIII, Pt. I, 1849, pp. 451—460).

1723. — On the Aborigines of the Eastern Frontier. By B. H. Hodgson, Esq. (*Ibid.*, XVIII, Pt. II, 1849, pp. 967—975).

1724. — Aborigines of the North-East Frontier. By B. H. Hodgson, Esq. (*Ibid.*, XIX, 1850, pp. 309—316).

1725. — On the Indo-Chinese Borderers and their connexion with the Himalayans and Tibetans. By B. H. Hodgson, Esq. (*Ibid.*, XXII, 1853, pp. 1—25).

1726. — The Hill Tribes of the Northern Frontier of Assam; by Rev. C. H. Hesselmeyer. (*Ibid.*, Vol. 37, Pt. 2, 1868, pp. 192—208).

Avec un alphabet Hrusso or Angka.

1727. — Selection of Papers regarding the Hill Tracts between Assam and Burmah, and on the Upper Brahmaputra. Printed at the Bengal Secretariat Press, 1873, gr. in-8, pp. 335.

Contents:

Vol. 1. — Memoir of a Survey of Assam and the Neighbouring Countries, executed in 1825—6—7—8. By Lieut. R. Wilcox.
Vol. 2. — Abstract of the Journal of a Route travelled by Capt. S. F. Hannay, in 1835—36, from the Capital of Ava to the Amber Mines of the Hookong Valley, on the South-East Frontier of Assam. By Capt. R. B. Pemberton.
Vol. 3. — Journal of a Trip to the Mishmi Mountains, from the Debouching of the Lohit to about Ten Miles East of the Ghalums. By W. Griffith.
Vol. 4. — Journey from Upper Assam towards Hookhoom, Ava, and Rangoon. By W. Griffith.
Vol. 5. — Narrative of a Journey from Ava to the Frontiers of Assam, and back, performed between December 1836 and May 1837. By G. T. Bayfield.
Vol. 6. — Notes on a Trip across the Patkoi Range from Assam to the Hookoong Valley. By H. L. Jenkins, in 1869—70.
Vol. 7. — Notes on the Burmese Route from Assam to Hookoong Valley. By H. L. Jenkins. *Map.*
Vol. 8. — Report of a Visit by Capt. Vetch to the Singpho and Naga Frontier to Luckimpore, 1842.
Vol. 9. — Reports of Lieut. Brodie's Dealings with the Nagas on the Seebsaugor Frontier, 1841—46.
Vol. 10. — Notes on a Visit to the Tribes inhabiting the Hills South of Seebsaugor, Assam. By S. E. Peal.

Royal Geographical Society's Library.

1728. — Notes on the Locality and Population of the Tribes dwelling between the Brahmaputra and Ningthi Rivers. By the late G. H. Damant, M.A., M.R.A.S., Political Officer, Nága Hills. (*Journ. R. As. Soc.*, N. S., Vol. XII, Art. VIII, April 1880, pp. 228—258).

1729. — History of the Relations of the Government with the Hill Tribes of the North-East Frontier of Bengal: by Alexander Mackenzie, of the Bengal Civil Service... Calcutta: Home Department Press. 1884, in-8, pp. IV + XIV + pp. 586.

1730. — The Tribes of the Brahmaputra Valley: — A Contribution on their Physical Types and Affinities. — By L. A. Waddell... (*Jour. As. Soc. of Bengal*, Vol. 59, Pt. III, 1900, pp. 1—127, Planches).

1731. — Burmese Border Tribes and Trade Routes. By A. R. MacMahon, Major-general. (*Blackwood's Mag.*, CXL, Sept. 1886, pp. 394—407).

1732. — Note on the Languages spoken between the Assam Valley and Tibet. By Sten Konow, of the University of Christiania, Norway. (*Journ. R. A. S.*, Jan. 1902, pp. 127—137).

Akas.

1733. — Notes on Akas and Akaland. — By Major C. R. Macgregor. (Abstract.) (*Proc. As. Soc. Bengal*, No. XI, Dec. 1884, pp. 198—212).

1734. — *L. A. Waddell. — Note on the poisoned arrows of the Akas. (*Journ. Anthr. Instit. of Great Britain and Ireland*, XXIV, p. 57, 1 table).

1735. — A Short Vocabulary of the Aka Language. By J. D. Anderson, *I.C.S.*, Some time Deputy Commissioner of Darrang. — Compiled in 1893. — Shillong: Printed at the Assam Secretariat Printing Office, 1896, in-8, pp. IV—20.

Préf. datée: Chittagong, 26th April 1895.

Daflās.

1736. — *Wm Robinson. — Notes on the Dophlás and the Peculiarities of their Language. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XX, 1852, pp. 126 et seq.)

1737. — An Outline Grammar of the Dafla Language as spoken by the Tribes immediately south of the Apa Tanang Country by R. C. Hamilton, Esq. Indian Civil Service. Shillong: Printed at the Assam Secretariat Printing Office. 1900, in-8, pp. 127 + 2 ff. n. ch.

Abor-Mīris.

1738. — On the Meris and Abors of Assam. By Lieut. J. T. E. Dalton, Assistant Commissioner, Assam. In a letter to Major Jenkins. Communicated by the Government of India. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XIV, pt. I, 1845, pp. 426—430).

1739. — Outline Grammar of the Shai yâng Miri Language as spoken by the Miris of that Clan residing in the Neighbourhood of Sadiya. With illustrative sentences, phrase-book, and vocabulary. By J. F. Needham, Assistant political Officer, Sadiya. Shillong: Printed at the Assam Secretariat Press. 1886, in-8, pp. II—157.

1740. — Excursion in the Abor Hills; from Sadiya on the Upper Assam. By J. F. Needham, Assistant Political Officer, Sadiya. (*Proc. R. Geog. Soc.*, VIII, 1886, May, pp. 313—328).

Mishmi.

Chulikatā — Digāru — Mījū Mishmi.

1741. — Journal of a Visit to the Mishmee Hills in Assam. By Wm. Griffith, M.D. Madras Medical Establishment. (*Jour. As. Soc. Bengal*, VI, May 1837, pp. 325—341).

1742. — Visit to the Mishmee Hills in Assam, By Wm Griffith, M.D. (*Asiatic Journal and Monthly Register*, XXV, 1838, pp. 233—244).

1743. — Report of an Expedition into the Mishmee Hills to the north-east of Sudyah. By Lieutenant E. A. Rowlait, 21st Regt. N. I. In a letter to Major F. Jenkins, Governor General's Agent, N. E. Frontier, dated Saikwah, 1st January 1845. Communicated by the Government of India. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XIV, pt. II, 1845, pp. 477—495).

1744. — Notes on the Languages spoken by the Mi-Shmis, by W. Robinson, Esq. (Communicated by the Government of Bengal). (*Ibid.*, XXIV, 1855, pp. 307—324).

1745. — A few Dîgârô (Târoân), Mîjû (M'jû), and Thibetian [*sic*] words collected by J. F. Needham, Esq., Assistant Political Officer, Sadiya, during a trip from Sadiya to Rima and back in December 1885 and January 1886. Pièce in-8, pp. 29, s. l. n. d.

Voir T. T. Cooper, No. 379.

Lakhimpur et Sibsagar.

1746. — An Outline Grammar of the Deori Chutiya Language spoken in Upper Assam with an Introduction, Illustrative Sentences, and Short Vocabulary. By W. B. Brown, B.A., I.C.S., late Assistant Commissioner, North Lakhimpur. — Shillong: Printed at the Assam Secretariat Printing Office. 1895, in-8, pp. VIII—84 + 1 f. n. ch. à la fin.

«The Deori Chutiyas are a small and secluded tribe in the Lakhimpur and Sibságar districts of Upper Assam. Their principal settlements are on the Majuli Island in Sibságar, and on the Dikrang river in North Lakhimpur. They number less than four thousand in all.

«As the name implies, they are the representatives of the priestly or Levite class among the Chutiyas, who are one of the most numerous castes in these districts, numbering 87,691 at the census of 1891; and whom we know from history to have been the ruling race in Upper Assam before the Ahom invasion in the fifteenth Century. The other two divisions of the race, the Hindu Chutiyas and Ahom Chutiyas, have long lost all trace of their language and origin, and have become merged in the general mass of semi-Hinduised Assamese; but their original connection with the Deoris has never been disputed, and is freely acknowledged by themselves. The main interest attached to the Deoris is that they have preserved the language, religion, and customs which, we may presume, have descended to them with comparatively little change from a period anterior to the Ahom invasion. The Chutiya language, indeed, may fairly claim to be the original language of Upper Assam».

1747. — *G. A. Gammie. — Report on a Botanical Tour in the Lakhimpur District Assam. (*Records of the Botanical Survey of India*, Calcutta, 1895, I, No. 5).

États Shans.

1748. — Alphabets of the Tai Language. By the Rev. N. Brown, Missionary in Assam. (*Jour. As. Soc. Bengal*, VI, Jan. 1837, pp. 17—21).

1749. — A Comparative Vocabulary of Shan, Ka-kying and Pa-laong. By the Right Rev. P. A. Bigandet. (*Jour. Ind. Arch.*, N. S., Vol. II, 1858, pp. 221—9).

1750. — Route from Toangoo to the Shan States. By Edward O'Reily, Esq. (*Proc. Roy. Geog. Soc.*, VI, 1862, p. 83).

1751. — The Shan and Burmese war. (*Siam Repository*, Jan. 1869, Vol. I, Art. XXII, pp. 47—48).

(Extrait du *Rangoon Times*).

1752. — The Laos or Shans, as the Burmese call them. (*Siam Repository*, April or July?, 1869, Vol. I, Art. LXXIV, pp. 141—143).

1753. — Shans. (*Ibid.*, July 1869, Vol. I, Art. XCV, pp. 184—186).

Abstracts from the *Missionary Magazine*.

1754. — Shan land-sketches. (*Ibid.*, July 1869, Vol. I, Art. CXVIII, pp. 231—33).

1755. — Introductory Sketch of the History of the Shans in Upper Burma and Western Yunnan. By Ney Elias, attaché, Foreign Department... Calcutta: Printed at the Foreign Department Press. 1876, in-8, pp. 63.

1756. — *J. N. Cushing. — Grammar of the Shan Language. 1871, in-8, pp. XII—60.

1757. — *J. N. Cushing. — Grammar of the Shan Language. 2nd Edition, thoroughly revised and enlarged. 1887, in-8, pp. 118.

1758. — *J. N. Cushing. — Elementary Handbook of the Shan Language. 1880, pet. in-4, pp. 121.

1759. — *J. N. Cushing. — Elementary Handbook of the Shan Language. New Edition, revised and enlarged, with an English-Shan Vocabulary. 1888, in-8, pp. 272.

1760. — *J. N. Cushing. — Shan-English Dictionary. 1881, in-8, pp. VI—600.

1761. — Amongst the Shans, by Archibald Ross Colquhoun, A.M.I.C.E., F.R.G.S. Author of «Across Chrysê», etc. With upwards of Fifty whole-page Illustrations and an historical sketch of the Shans, by Holt S. Hallett, M.T.C.E., F.R.G.S. Preceded by an introduction on the Cradle of the Shan Race, by Terrien de Lacouperie, Professor of Indo-Chinese Philology, University Coll. Lond., ... London: Field & Tuer, ... 1885, in-8, pp. IV—392.

Notices: *Spectator*, LVIII, 551. — *Athenaeum*, 1885, I, 273. — *Literary World*, Boston, XVI, 95. — *Saturday Review*, LIX, 797.

1762. — The Cradle of the Shan Race. — By Terrien de Lacouperie, br. in-8, s. d., pp. 35.

1763. — The Shan States. By A. C. Yate. (*As. Quart. Review*, VI, July-Oct. 1888, pp. 309—236).

1764. — Eighteen hundred miles on a Burmese Tat through Burmah, Siam, and the Eastern Shan State... By G. J. Younghusband, 1888. (Voir No. 1457).

1765. — *A Thousand Miles on an Elephant in the Shan States. By Holt S. Hallett. London and Edinburgh: William Blackwood and Sons, 1889, in-8.

Notice: *Nature*, XLI, 1889—90, pp. 265—268.

1766. — The ancient Shan Kingdom of Pong. By A. R. Macmahon. (*As. Quart. Review*, X, July-Oct. 1890, pp. 18—35).

1767. — Far Cathay ... by Major-General A. Ruxton Mac Mahon. 1893. (Voir No. 37).

1768. — Les Etats Shans birmans. Par Jos. Pina, Vice-Consul de France. (*Rev. Indo-chinoise illust.*, Mai 1894, pp. 32—48).

1769. — *G. C. Rigby. — Report on a tour through the Northern Shan States. Season 1894—95. Rangoon, 1895, in-8, pp. 26—LXII, illustrations, carte.

1770. — The Country of the Shans. By Colonel R. G. Woodthorpe, C.B., R.E. (*The Geog. Jour.*, VII, June 1896, pp. 577—602).

1771. — *R. G. Woodthorpe. — The Shan Hills: their People and Products. (*Jour. Soc. Arts*, 1896, XLIV, pp. 197—210).

1772. — Shan States. By Colonel Woodthorpe. Read before the Indian Section of the Society of Arts.

Réimp. de la *Rangoon Gazette*, de 1896, dans G. W. Bird's *Wanderings in Burma*, pp. 10—35.

1773. — Some Account of the Shans and Hill Tribes of the States on the Mekong. By Col. R. G. Woodthorpe, C.B., R.E. (*Journ. Anthrop. Inst. of Gt. Brit. and Ireland*, Vol. XXVI, 1896—97, pp. 13—28).

With plate.

1774. — Shan and Siam. By Capt. G. E. Gerini. (*Imp. & As. Quart. Rev.*, 3rd Ser., V, 1898, pp. 145—163).

1775. — Shan and Siam. (A Reply and Discussion). By E. H. Parker. (*Ibid.*, 3rd Ser., V, 1898, pp. 401—405).

1776. — Shan and Siam. By R. F. St. Andrew St. John, M.R.A.S. (*Ibid.*, 3rd Ser., V, 1898, pp. 423—424).

1777. — Along a Shan Road. Southern Shan States, Upper Burma. By Wm. Sutherland, Assistant Superintendent of Telegraphs, Lower Burma. (*Scottish Geog. Jour.*, XIV, 1898, pp. 188—198).

1778. — La Birmanie et les Etats Shans par Madame Massieu. (*Bul. Soc. Géog. Toulouse*, 1898, pp. 321—9).

1779. — Les États Shans du Sud. Traduit du *Rangoon Gazette* par Jules Dutertre. (*Revue Indo-Chinoise*, 1904, pp. 95—106).

Entre Thazi et Taungyi, viâ Yawnghwe et le lac Inle.

Ahom.

1780. — Interpretation of the Ahom Extract, published as Plate IV of the January number of the present volume. By Major F. Jenkins, Commissioner in Assam. (See page 18). (*Jour. As. Soc. Bengal*, VI, Nov. 1837, pp. 980—4).

1781. — Note on Ghargáon, Asám. By J. M. Foster. (*Ibid.*, Vol. 41, 1872, Pt. 1, pp. 32—41).

Ghargáon, pendant de nombreuses années, capitale des rois Ahom d'Assam.

1782. — Abstract of the Contents of one of the Āhōm Puthis. By E. A. Gait. (*Ibid.*, Vol. 63, 1894, Pt. 1, pp. 108—111).

1783. — Notes on some Āhōm Coins. — By E. A. Gait. (*Ibid.*, Vol. 64, 1895, Pt. 1, pp. 286—289).

1784. — Notes on Āhom. By G. A. Grierson. (*Zeit. D. Morg. Ges.*, Bd. 56, 1902, pp. 1—59).

«Āhom belongs to the same sub-group of the Tai languages as Khāmti and Shān».

1785. — An Ahom Cosmogony, with a Translation and a Vocabulary of the Ahom Language. By G. A. Grierson. (*Jour. R. As. Soc.*, April 1904, pp. 181—232).

«The Ahoms are a tribe of the Tai branch of the Indo-Chinese. They conquered Assam early in the thirteenth century A.D., and held it, as the ruling nation, for many centuries. Their language, which is now extinct, was an old form of the Tai language from which Siamese and Shan have sprung. It is now known by tradition to a few priests of the old Ahom religion. It had a considerable literature (including several valuable historical works), manuscripts of which are still extant. Some years ago the Assamese Government deputed a native official, Babu Golap Chandra Baruā, to learn the language and translate such documents are were of value and had survived. He is, I believe, the only person who knows both Ahom and English. Through his assistance I was enabled to publish a short grammar of Ahom (with selections and a vocabulary) in vol. LVI of the *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*. Since then I have received from him a short Ahom *kōṣa*, or dictionary, and also the text and translation of the cosmogony printed below». P. 181.

Notice: *Deutsche Literaturzeitung*, No. 27, 1904.

Kakhyen ou Singpho. — Khamti.

1786. — Sketch of the Singphos, or the Kakhyens of Burmah: the position of This Tribe as regards Baumo, and the Inland Trade of the Valley of the Irrawaddy with Yuman [*sic*] and their connection with the north-eastern Frontier of Assam. — Calcutta: W. Ridsdale, 1847, in-8, pp. 77.

1787. — Grammatical Sketch of the Kakhyen Language. By the Rev. J. N. Cushing, of the American Baptist Mission, Rangoon, Burma. (*Jour. R. A. S.*, N. S., Vol. XII, Art. XVI, July 1880, pp. 395—416).

«The Kakhyen or Singpho are the most numerous people occupying the mountainous region stretching from Upper Assam across Northern Burma beyond the Chinese boundary into Yunan. In Burma they extend as far south as Momeit and Theinni. During the last forty years, at different times, more or less attention has been called to this interesting people. On the Assam side, Hannay, Robinson, Bronson, Brown and Dalton, and on the Burman side, Anderson, Bowers, and Roman Catholic and Protestant missionaries have published sketches of their language and mode of life».

1788. — The Kunnungs. By S. E. Peal. (*Nature*, XXV, 1881—2, p. 529).

Sibsagar, Asam.

1789. — Notes sur la contrée des Singphos Kampti Frontière Nord-est. Par Chas. H. Lepper. — Traduit de l'anglais, par M. C.-H. Desgodins. Ext. des *Proc. de la Soc. As. de Bengale*, de mars 1882. (*Bul. Soc. Géog. Rochefort*, VII, 1885—6, pp. 47—54).

1790. — Outline Singpho Grammar. Pièce in-8, pp. 24, s. d.

Au bas de la dernière page: C. R. Macgregor, Major, 44th Regiment, S.L.I. Contient 700 mots Singpho et 500 Khâmti. — Privately Printed.

1791. — Rough Notes on Traditions, Customs, &c. of the Singphos and Khámptis. Pièce in-fol. pp. 5.

Signée: C. R. Macgrégor, Major, 44th L.I., Dibrugarh: 22nd March 1886.

1792. — *C. R. Mac Gregor. — Rough Notes on the Traditions, Customs &c. of the Singphos and Khâmptis. (*Babylonian and Oriental Record*, VII, pp. 172—76).

1793. — Outline Grammar of the Singpho Language as spoken by the Singphos, Dowanniyas, and others, residing in the neighbourhood of Sadiya, with Illustrative Sentences, Phrase-Book, and Vocabulary By J. F. Needham, Assistant Political Officer, Sadiya. Shillong: Printed at the Assam Secretariat Press. 1889, in-8, 2 ff. prél. n. ch. + pp. 119.

1794. — Outline Grammar of the ᨂᨚᩫ (Khâmtî) Language as spoken by the Khâmtis residing in the neighbourhood of Sadiya, with Illustrative Sentences, Phrase-Book and Vocabulary by J. F. Needham, Assistant Political Officer, Sadiya. — Rangoon: Printed by the Superintendent, Government Printing, Burma. — 1894, in-8, pp. III—201.

«The Khâmtis residing within British territory (chiefly up the Tengapani) on our north-east frontier are a small, well-behaved, and industrious community, numbering about 2.000 souls.

«They call themselves ᨂᨚᩫ (Tai), and their forefathers came to Assam over 100 years ago from the country known to us as Bôr or great Khâmtî, a valley of considerable extent lying high up the Irrawaddy, in latitude 27° and 28° north (eastward of Sadiya)». *Preface.*

1795. — On the Khámtis. By P. R. Gurdon. (*Jour. Roy. As. Soc.*, Jan. 1895, pp. 157—164).

«The habitat of the Bor Khámtis, who are said to number 20,000, is in a valley high up the Irrawaddy, in latitude 27° and 28° east of Sadiya. The Khámtis that we know in Assam are those that have emigrated from «Bor Khámti» and have settled in Assam after the breaking up of the kingdom of Pong by Alomphra These settlers established themselves early in this century on the «Tenga Pani» (a river in the vicinity of Sadiya), with the permission of the Ahom Kings. Before proceeding further, it will be interesting to note that this Khámti movement is the second instance of Tai emigration that we have on record. Some considerable time previously the Ahoms, who spoke a language much akin to the Khámti tongue, and who are also of the Tai race, made an irruption over the Pátkoi range and invaded and conquered Assam».

1796. — *Edward Harper Parker. — The Burmo-Chinese Frontier and the Ka-khyen Tribes. (*The Fortnight. Rev.*, Lond., 1897, N. S., LXII, pp. 86—104).

1797. — Ernst Kuhn. — Die Sprache der Singpho oder Ka-khyen: *Festschrift Bastian*, pp. 355—60.

Lushai.

(Voir Nos. 308—336.)

1798. — Notes on the Looshais. By Archibald Campbell, M.D. (*British Ass.* Brighton, 1872, p. 176).

1799. — The Lushais. From a Narrative Report by Capt. W. F. Badgley, B.S.C Topographical Survey. (*Indian Antiquary*, II, 1873, pp. 363—66, d'après l *Report of the Topograph. Survey of India*, 1871—72).

1800. — The Lushai Expedition. From Reports of the Surveyors. (*Proc. Roy Geog. Soc.*, XVII, 1873, pp. 42—55).

1801. — Progressive Colloquial Exercises in the Lushai Dialect of the 'Dzo' o Kúki Language, with Vocabularies and Popular Tales (notated). By Capt Thomas Herbert Lewin, B.S.C., Deputy Commissioner, Chittagong Hills. Cal cutta: Calcutta Central Press Company, 1874, in-4, pp. 90—xxx.

On lit dans l'introd : «The 'Dzo' tribes inhabit the hilly country to the east o the Chittagong district in Lower Bengal; their habitat may be roughly state as comprised within the parallels of Latitude 22'45 N. and 25'20 N., an between the Meridians of Longitude 92'30 and 93'45.....
I would invite attention, nevertheless, to the subjoined comparative list of words which would seem to give strength to the theory above propounded; it at least I think, gives reasonable grounds for considering the Lushai tribes, includin the inhabitants of Munipoor, to have sprung from the same stock as the Ghúrka and other Himalayan tribes (Mongoloid of Huxley)».

1802. — *B. N. Shaha. — A Grammar of the Lúsháí Language, to which ar appended a few illustrations of the Zau of Lúsháí Popular Songs, and Trans lations from Æsop's Fables. 1884, gr. in-8, pp. VIII—94.

1803. — A Short List of Words of the Hill Tippera Language, with thei English Equivalents. Also of Words of the Language spoken by Lushais o the Sylhet Frontier. Collected by J. D. Anderson, Esq., C.S., Subdivisiona Officer, South Sylhet, during the cold season of 1883—84. To which hav been added, for comparison, the Bodo (Kachari) equivalents taken fron Mr. Brian Hodgson's Essay on the Koch, Bodo, and Dhimal tribes, Calcutta 1847; and from the Revd. Mr. Endle's Kachari Grammar, Shillong, 1884 also Lushai equivalents from the dialect spoken by the Lushais of th Chittagong Frontier: these latter are taken from Captain Lewin's Exercise in the Lushai Language, and are marked C. Shillong: Printed at the Assan Secretariat Press. — 1885, br. in-8, pp. 13.

1804. — A Short Account of the Kuki-Lushai Tribes on the North-East Frontie (Districts Cachar, Sylhet, Nága Hills, etc., and the North Cachar Hills), wit an Outline Grammar of the Rangkhol-Lushai Language and A Compariso of Lushai and other Dialects. By C. A. Soppitt, Assistant-Commissioner, Burma late sub-divisional Officer, North Cachar Hills, Assam. — Shillong: Printe at the Assam Secretariat Press. 1887, in-8, pp. IX—88.

De la préface datée: «Bhamo, Burma: The 17th April 1887» j'extrais les passage suivants:

«In this short history of the people, commonly grouped under the head of «Kuki», the writer has classified the different sects under two main heads, though four tribes are named:—

(*a*) Râng-khôl, co-tribe Bêtê, sub-tribes Sakajaib, Langrong, &c.

(*b*) Jansen, co-tribe Tâdôï, sub-tribes Kôtâng, Slûk, &c.»

. . . . . .

«The Burma frontier north of Bhamo, bordering China eastwards and the Patkoi range and Singpho country north, is a most interesting field for ethnological research. The Kachyens bordering the plains to the west of the Irrawaddy bear a great resemblance in many ways to the Nâgas, Lushais (Kukis), &c. Their worship is much the same and general mode of life quite in keeping with what is seen on the Assam frontier.

«They are not Buddhists like most of the Shans and some Singphos and Kamptis.

«This term «Singpho», or «Singphaw», it is stated, is used by some of the Kachyens as their tribal designation, and it is therefore likely that the people commonly spoken of by that name should be mentioned by some other term.

«Another tribe living in the plain north of Bhamo may be said to have been more or less recently formed. These people, called «Shans», and so calling themselves, though they occasionally use the term «Phoong», have a different language from the Shans proper and the Burmese, though in manners, dress, and belief they are nearly allied to the latter. They might be described as Shan-Burmese. They occupy a number of the villages about the great plains, thirty miles north of Bhamo, near Megaong and the Endawgjee, or Big Lake.

«All these tribes, in common with the Burmese themselves, are of Mongolian origin.....»

1805. — *Mizo leh vai thon thu (folk tales), pp. 32. Price one rupee (1s. 4d.) 1898. Mizo zir tir bu (grammar, etc.) pp. 26. Price two annas, 1889. Printed at the Assam Secretariat Printing Office. in-8.

By Major J. Shakespear, C.I.E., D.S.O., I.S.C. Réunis par l'employé lushai Suaka. — J. M. L[yres] (*Journal Anthropological Institute of Great Britain*, XXX, p. 69.

1806. — *Lushai Primer (Mi-Zo Leh Vai Thon Thu) — A Primer, containing 10 reading lessons in Lushai in Roman character without any English translation. By Major Shakespear, C.I.E., D.S.O., I.S.C. 1898, gr. in-8, pp. 32.

1807. — *J. Shakespear. — The Lushais and the land they live in. (*Journ. Soc. of Arts*, XLIII, pp. 167—188, 1 carte).

1808. — Note on some Tribal and Family Names employed in speaking of the Inhabitants of the Lushai Hills. — By Major John Shakespear. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 67, 1898, Pt. 3, pp. 116—117).

1809. — Chin-Lushai Land... By A. S. Reid, 1893. Voir No. 315.

1810. — A Folktale of the Lushais. By Bernard Houghton. (*Ind. Antiq.*, XXII, 1893, pp. 78—80).

From Major T. H. Lewin's *Progressive Lessons in the Lushai Dialect*, Calcutta, 1891.

1811. — Vocabulary of the Lushai Language, by R. H. Sneyd Hutchinson, Superintendent, South Lushai Hills. Calcutta: Bengal Secretariat Press. 1897. in-4, pp. 11—22.

1812. — A Grammar and Dictionary of the Lushai Language (Dulien Dialect). Part I — Grammar. Part II — Useful Sentences. Part III — Dictionary from Lushai to English. Part IV — Dictionary from English to Lushai. By Revd. J. Herbert Lorrain and Revd. Fred. W. Savidge. 1898, gr. in-8, pp. 346.

1813. — *Among the Head-Hunters of Lushai. By J. H. Lorrain and F. W. Savidge (*ill.*). (*Wide World Mag.*, IV, Dec. 1899, p. 375).

1814. — *J. H. Lorrain und F. W. Savidge bei den Luschais in Assam (*Globus*, LXXVII, pp. 163—167). Illustrations.

1815. — *Mi-zo. — Zir Tir Na Bu. A Lushai Primer. In the Lushai Dialect (Shillong), 1899, in-4, pp. 10, 6d.

The Looshai are Indian Tribes inhabiting the Hills of Cachar and Chittagong Bengal.

1816. — Lushai Primer (Mi-Zo Zir Tir Bu). [2nd edition]. — A Lushai Primer written in Roman character. Alphabet, spelling lessons, easy reading lessons (without English version), and arithmetical tables of calculation. 1901, gr. in-8 — 3rd ed. — 1903, gr. in-8.

1817. — Lushai-English Primer. (Mizo Leh Sâp Tawng Hma-bu). A Primer containing 271 lessons in Lushai in Roman character with English translation. Part I by Edwin Rowlands. Part II by David E. Jones, Welsh Presbyterian Mission, North Lushai Hills. 1903, gr. in-8.

1818. — Tod und Jenseits bei den Luschais. (*Mitth. Geogr. Gesellsch. Iena* XIII, pp. 30 et seq.)

D'après G. O. Newport dans le journal des Missions indiennes «*The Harvest Field*»

Khasi et Jaintia Hills.

1819. — On the Climate of the Jyntea Hills. By Hy. L. Beadon, Esq. M.D. (*Trans. Medical and Phys. Soc. Calcutta*, IV, 1829, pp. 315—9).

1820. — Some Account of the Cásiah Hills. (*Gleanings in Science*, Jan. to Dec. Vol. I, Calcutta, 1829, pp. 252—5).

1821. — Jasper from the Cásia Hills. (*Ibid.*, Jan. to Dec. Vol. I, Calcutta, 1829, pp. 374—5).

1822. — Climate of the Cásia Hills. (*Ibid.*, 1830, II, Calcutta, pp. 290—291) By W. P.

1823. — *New Testament, translated into the Khassee Language. Serampore 1831. In-8.

1824. — Account of the Cossyahs, and of a Convalescent Depot established in their Country, 280 miles N.E. from Calcutta. Extracted from the private Letters of an Officer quartered there; and communicated by Lieut. Murphy R.E. Read 9th Jan., 1832. (*Journ. Roy. Geogr. Soc.*, II, 1832, pp. 93—98)

25° 12′ 30″ lat. N. — 91° 35′ long. E., 30 milles au N.O. de Sylhet.

1825. — *Die Cassia-Sprache im nordöstlichen Indien, nebst Bemerkungen über das Tai, oder Siamesische, von W. Schott. Berlin 1839. In-4.

1826. — *Grammatik und Wörterbuch der Kassia-Sprache, von H. C. von der Gabelentz. Leipzig 1858. In-8.

1827. — *Report on the Administration of the Cossyah and Jynteah Hills Territory, 1858. Report and Appendices. By W. J. Allen, Esq., Member of the Board of Revenue (on deputation). 1858, in-fol.

Rep. at the Assam Secretariat Press in 1900.

1828. — *H. Roberts. — A Grammar of the Khassi Language. London, Paul, 1891, in-8.

1829. — *Hit-Upodesa translation into Khasia by Jeebon Roy. Shillong, Ri Khasi Press, 1898—99, 4 Parties, pp. 70, 57, 42, 40.

1830. — *F. R. Bohnheim. — Bible history in Khasi. Shillong, Ri Khasi Press, 1900, pp. 88.

1831. — *Basanta Kumar Roy. — A Khasi word book. Shillong, Ri Khasi Press, 1900, pp. 24.

1832. — *Jeebon Roy. — History of India (in Khasi). Mawkhar, Shillong, Ri Khasi Press, 1900, pp. 146.

1833. — *Nissor Singh. — Hints on the study of Khasi language. Shillong, Ri Khasi Press, 1900, pp. 58.

1834. — *Note on the Khasis, Syntengs, and allied Tribes, inhabiting the Khasi and Jaintia Hills district in Assam. By Major P. R. T. Gurdon. With Plates. (*Journ. As. Soc. Bengal*, LXXIII, Pt. 3, 1904, pp. 57—74).

1835. — Khasi Customs. (*Calcutta Review*, April 1905, pp. 261—9).

Naga.

1836. — On the Poison of the Nagas. By P. Breton. (*Trans. Medical and Phys. Soc. Calcutta*, IV, 1829, pp. 235—240).

1837. — Extracts from the Narrative of an Expedition into the Naga territory of Assam. By E. R. Grange, Esq. Sub-Assistant to the Commissioner, Assam. (*Jour. As. Soc. Bengal*, VIII, June 1839, pp. 445—470).

1838. — *M. Bronson. — Phrases in English and Na'ga. 1840, pet. in-12, pp. 32.

1839. — Extracts from the Journal of an Expedition into the Naga Hills on the Assam Frontier. By Lieut. Grange, Assistant Political Agent, undertaken by order of Government in the Beginning of 1840, (taken by permission from the records of the Political Secretariat under the Government of India. (*Jour. As. Soc. Bengal*, IX, Pt. II, 1840, pp. 947—966).

1840. — Despatch from Lieut. H. Bigge, Assistant Agent, detached to the Naga Hills, to Capt. Jenkins, Agent Governor General, N. E. Frontier, communicated from the Political Secretariat of India to the Secretary to the Asiatic Society. (*Ibid.*, X, Pt. I, 1841, pp. 129—136).

1841. — Extracts from a report of a journey into the Naga Hills in 1844. By Mr. Browne Wood, Sub-Assistant Commissioner, in a letter to Captain A. Sturt, Principal Assistant Commissioner, Nowgong, dated 14th April, 1844, Golaghat. (*Ibid.*, XIII, Pt. II, N° 154, 1844, pp. 771—785).

1842. — Narrative of a Tour over that part of the Naga Hills lying between the Diko and Dyang river, in a Letter from Capt. Brodie, P.A. Commissioner to Major Jenkins, Commissioner of Assam. Communicated from the Foreign Department. (*Ibid.*, XIV, Pt. II, 1845, pp. 828—844).

1843. — Extract from a Memoir of some of the Natural Productions of th Angami Naga Hills, and other parts of Upper Assam, by J. W. Masters, Es (Communicated by G. A. Bushby, Esq. Secretary to the Government of India (*Jour. As. Soc. Bengal*, XVII, Pt. I, 1848, pp. 57—59).

1844. — Notes on a Visit to the Tribes inhabiting the Hills south of Sibsága Asám. By S. E. Peal. (*Ibid.*, Vol. 41, 1872, Pt. 1, pp. 9—31).

Voir p. 29: *Specimen of a Naga Vocabulary.*

1845. — Vocabulary of the Banpará Nágás. By S. E. Peal, Sibságar, Ásán (*Ibid.*, Vol. 42, 1873, Pt. I, pp. xxx—xxxvi).

1846. — Eastern Nagas of the Tirap and Namtsik. By S. E. Peal. (*Ibid.*, Vo 65, Pt. 3, 1896, pp. 9—17).

1847. — On some traces of the Kol-Mon-Anam in the Eastern Naga Hills. B S. E. Peal. (*Ibid.*, Vol. 65, Pt. 3, 1896, pp. 20—24).

1848. — A Rough Comparative Vocabulary of some of the Dialects spoken i the «Nágá Hills», District. — Compiled by Capt. John Butler, Officiatin Political Agent. (*Ibid.*, Vol. 42, 1873, Pt. I, App., pp. ii—xxix).

English. — Assamese. — Kachári. — Mikir. — Kúki. — Angámi Nágá. — Rengmá Nágá. — Kutchá Nágá.

1849. — A Rough Comparative Vocabulary of two more of the Dialects spoke in the «Nágá Hills». — Compiled by Capt. John Butler, Political Agent, Nág Hills. (*Ibid.*, Vol. 44, 1875, Pt. 1, pp. 216—227).

English. — Lhotá Nágá. — Jaipuriá Nágá.

1850. — Rough Notes on the Angámi Nágás and their Language. — By Capt John-Butler... (*Ibid.*, Vol. 44, 1875, Pt. 1, pp. 307—346).

1851. — The Naga Hills. (Surveying Work of Major Godwin Austen, 1872—73) (*Ocean Highways*, N. S., Vol. I, May 1873, pp. 65—66).

1852. — A Specimen of the Zoongee (or Zurngee) Dialect of a Tribe of Nagas bordering on the Valley of Assam, between the Dikho and Desoi Rivers embracing over Forty Villages. By the Rev. Mr. Clark, Missionary at Sib sagar. (*Journ. R. As. Soc.*, N. S., Vol. XI, Art. XI, April 1879, pp. 278—86)

1853. — Naga Customs. (*Ind. Antiq.*, VIII, 1879, pp. 88, 206).

1854. — Notes on the Wild Tribes inhabiting the so-called Naga Hills, on ou North East Frontier of India. Part I & II. By Lieut. Col. R. G. Woodthorpe R.E. (*Jour. Anth. Inst.*, XI, Lond. 1882, pp. 56—73, 196—214).

1855. — On some Naga Skulls. By George D. Thane, Prof. of Anatomy i University College, London. (*Ibid.*, XI, Lond. 1882, pp. 215—219).

1856. — A Short Account of the Kachcha Nâga (Empêo) Tribe in the North Cachar Hills, with an Outline Grammar, Vocabulary, & illustrative Sentences By C. A. Soppitt, Sub-divisional Officer, North Cachar Hills. — Shillong: Printed at the Assam Secretariat Press. 1885, in-8, 3 ff. prél. n. ch. + pp. 47.

Préface datée de: Gunjong, North Cachar Hills. The 26th January 1885.

1857. — Outline Grammar of the Angāmi Nāgā Language, with a Vocabulary and Illustrative Sentences. By R. B. Mc Cabe, C.S., Deputy Commissioner of the Naga Hills District, Assam. Calcutta: Printed by the Superintendent of Government Printing, India, 1887. in-8, pp. 95.

1858. — The Angami Nagas by David Prain. Reprinted from the *Revue Coloniale Internationale*, Vol. V, pt. 6, pp. 472—494, December, 1887. (*Revised*, September 1890). s. l. [Calcutta, Printed by Umbica Charan Shome...] in-8, pp. 24.

1859. — *David Prain. — Memoirs and Memoranda, chiefly botanical. Reprints from Periodicals, 1887—1893. Calcutta, printed at the Baptist Mission Press, 1894, in-8, pp. 419.

Pages 1—24: The Angami Nagas. Reprinted from the *Revue Coloniale Internationale*, V. Revised, September 1890.

1860. — The Ao Naga Language of Southern Assam, br. in-8, pp. 23.

By John Avery. Reprinted from *American Journal of Philology*, Vol. VII, No. 3.

1861. — Outline Grammar of the Lhōtā Nāgā Language; with a Vocabulary and Illustrative Sentences. By Rev. W. E. Witter, M.A., Wokha, Naga Hills, Assam. Calcutta: Printed by the Superintendent of Government Printing, India. 1888, in-8, pp. 161.

«With the exception of a few words collected by Captain John Butler, B.S.C., the following Outline Grammar, with a vocabulary and illustrative sentences, is the first presentation of the speech of the Lhōtā Nāgās». *Preface.*

1862. — Naga ornaments. By R. G. Woodthorpe. (*Journ. Anthrop. Inst. of Gt. Brit. and Ireland*, Vol. XIX, 1890—91, p. 252).

1863. — Naga Ornaments. By Charles H. Read. (*Ibid.*, XIX, 1890—91, p. 441).

1864. — *S. W. Rivenburg. — Yohán Kethu Die Kevi. Calcutta, American Baptist Mission Union, 1891. In-8, pp. 84.

Traduction de l'Evangile de St. Jean en Angámi-Naga.

1865. — *Ketse Keshu Mha Kechuka. The Acts of the Apostles, translated into Angami Naga by S. W. Rivenburg. Kohima (Assam), American Baptist Miss. Union, 1892. In-8, pp. 82.

1866. — Ketse Keshu Mha Kechuka. Acts of the Apostles in Angami Naga translated from the Greek with the Revisers' Readings. By Rev. S. W. Rivenburg, M.A., M.D. 1904, gr. in-8.

1867. — A Primer containing 30 lessons in Angami Naga in Roman character without any English translation. By S. W. Rivenburg. 1903, in-12.

1868. — *S. W. Rivenburg. — Angami Naga Spelling-Book. In Angami Naga. Calcutta, 1904, in-8, pp. 16.

1869. — *S. W. Rivenburg. — Ao Ken Temeshi. Sacred hymns in Ao-Naga. Assam, published by the Author. 1900, pp. 90.

1870. — Ao Naga Grammar with Illustrative Phrases and Vocabulary, b Mrs. E. W. Clark, Molung, Naga Hills, Assam. Shillong: Printed at the Assar Secretariat Printing Office. 1893, in-8, 3 ff. prél. n. ch. + pp. 181.

«By a tradition, more or less supported by present facts, the Naga tribe know as the Ao have from very early times had two dialects, — the Zungi an Mungsen. The legend is, that a colony of Zungi and friendly Ahoms migrate to these parts hundreds of years ago. The Zungis stopped for years at Zung Imti, a place just behind the upper villages of the tribe, and the Ahoms reside awhile at a place now occupied by one of the upper villages called Lungmis or Tzümar Menden. Tzüma is what the Aos call the valley of Assam, an Tzümar Menden means the seat or abode of Assamese, or Ahoms, as they wer called before the English occupation of the valley...»

L'auteur dit dans la préface: «In the preparation of this work, I have had acces to my husband's *Ao Naga-English Manuscript Dictionary*...»

1871. — A Collection of a few Moshang Naga Words. By F. J. Needham, Esq Assistant Political Officer, Sadiya. Shillong: Printed at the Assam Secretaria Printing Office. 1897, br. in-8, pp. 11.

«Môshang is the name of one of the tribal subdivisions of the Nágas inhabitin the country south of the Patkoi».

1872. — Nágá and other Frontier Tribes of North-East India. By Gertrud M. Godden. (*Journ. Anthrop. Inst. of Gt. Brit. and Ireland*, Vol. XXV 1896—97, pp. 161—201; *ibid.*, Vol. XXVII, 1897—98, pp. 2—51).

With plates. — Notice: *L'Anthropologie*, VIII, pp. 716 et seq., par Th. Volko

1873. — "The Story of Jesus translated into Tángkhul Nágá by W. Pettigrew Tángkhul Nágá Hill, Manipur, published by the Translator (printed b C. W. Thomas, Calcutta), 1899, pp. 88.

1874. — "The Story of Jesus translated into Tangkhul Naga by W. Pettigrew Manipur, published by the translator, 1900, pp. 138.

1875. — "Our Raid in Nagaland. By Rev. E. M. Hadow. (*Ill.*) (*Wide Worl Mag.*, IV, Feb. 1900, p. 561).

Cachari.

1876. — On the Origin, Location, Numbers, Creed, Customs, Character an Condition of the Kócch, Bodo and Dhimàl people, with a general descriptio of the climate they dwell in. By B. H. Hodgson, Esq. (*Jour. As. Soc. Benga* XVIII, Pt. II, 1849, pp. 702—747).

1877. — The Hill Tribes of the North-East Frontier. (*Indian Antiquary*, 1872, pp. 62—3; d'après le *Bengal Times*, Dec. 30, 1871).

North Kachar. — Munipur.

1878. — Sword Worship in Kâchâr. By G. H. Damant. (*Ibid.*, IV, 1875, pp 114—115).

1879. — Outline Grammar of the Kachári (Bårå) Language as spoken in District Darrang, Assam; With Illustrative Sentences, Notes, Reading Lessons, and a short Vocabulary. By Rev. S. Endle, S.P.G. Assam Church Mission, Late Student, St. Augustine's College, Canterbury. Shillong: Printed at the Assam Secretariat Press. 1884, in-8, pp. XII + V + XIV + 2 ff. n. ch. + pp. 99.

Voir au commencement: Note on the relation of the Kachári (Bårå) Language to that of Hill Tipperá. — Hills Kachári compared with that spoken in the plains.

1880. — An Historical and Descriptive Account of the Kachari Tribe in the North Cachar Hills, with Specimens of Tales and Folk-lore. By C. A. Soppitt, Esq. 1885, gr. in-8.

Reprinted with an introduction by B. C. Stuart Baker, Esq., 1901.

1881. — *John Avery. — On the relationship of the Kachari and Garo Languages of Assam. (*Proceedings American Oriental Society*, May 1887, pp. VIII—XI).

1882. — A Collection of Kachári Folk-Tales and Rhymes, intended as a Supplement to Reverend S. Endle's Kachári Grammar. By J. D. Anderson, Indian Civil Service. Shillong: Printed at the Assam Secretariat Printing Office. 1895, in-8, pp. v—61.

«These stories were collected during a tour of only six weeks' duration in the Kachári mauzas of Mangaldai, and cost only the effort of taking down the tales as they were dictated».

1883. — *J. D. Anderson. — Kāchāri Folk-Tales. (*Journ. Buddh. Text Society*, IV, I, Appendix, pp. 17—36).

1884. — M. J. Wright. — Three Years in Cachar.

Voir Manipour.

1885. — The Morāns. — By Major P. R. T. Gurdon, Superintendent of Ethnography in Assam. (*Jour. As. Soc. Bengal*, LXXIII, Pt. I, No. 1, 1904, pp. 36—48).

Mikir.

1886. — *R. C. Neighbor. — Vocabulary in English and Mikir, with sentences illustrating the use of words. Calcutta, 1878, in-8, pp. 84.

1887. — *Mikir Primary Arithmetic. By Rev. P. E. Moore and Rev. J. M. Carwell. 1904, gr. in-8.

1888. — *An English-Mikir Vocabulary with Assamese Equivalents, to which have been added a few Mikir Phrases. By S. P. Kay. 1904, gr. in-8.

Garo.

1889. — On the Gāro Hills. By Major H. H. Godwin-Austen, F.R.G.S., Deputy Superintendent, Topographical Survey of India. [Read, November 25th, 1872]. (*Journ. Roy. Geog. Soc.*, XLIII, 1873, pp. 1—46).

1890. — On the Garo Hills. By Major H. H. Godwin-Austen, F.R.G.S. (*Proc. Roy. Geog. Soc.*, XVII, 1873, pp. 36—42).

1891. — The Garos. By the Rev. W Ayerst. (*Ind. Antiq.*, IX, 1880, pp. 103—6).

1892. — Bengali-Garo Dictionary. By Rev. M. Ramkhe. — Tura, Assam. Published by the Garo Mission, American Baptist Missionary Union. 1887, in-8, à 2 col.

On lit au bas de la dernière page: «Calcutta: Printed by J. W. Thomas, Baptist Mission Press. 1887».

La préface est signée: «M. C. Mason. Tura, Garo Hills, Assam, September, 1887». Elle commence ainsi: «In opening schools among the Garos, who had no written language, the supply of text-books was one of the first problems. A few books in Garo for beginners have been prepared by American Baptist Missionaries, and are mostly in use. An Arithmetic thus prepared was destroyed by fire, and has not yet been replaced.... [Rev. Ramkhe] began in 1877, and he had the present work completed in 1881».

1893. — *M. C. Mason. — Markani Seya Námá Kháthá. The Gospel of Mark. Tura (Assam) 1893, in-8, pp. 76.

1894. — *M. C. Mason. — Mathini Seya Námá Kháthá. The Gospel of Matthew. Tura (Assam) 1893, in-8, pp. 116).

1895. — *M. C. Mason. — Ambáchen. A Adita Tikámu. Genesis translated into Garo, with explanatory notes. Tura (Assam). 1893, in-8, pp. 258.

Manipour.

1896. — *Report on the Eastern Frontier of British India. By Captain R. Boileau Pemberton. Calcutta, 1835.

Voir pp. 19—58.

1897. — Report on the Eastern Frontiers of British India; Manipúr, Assam, Arracan, &c. By Captain R. Boileau Pemberton, 44th N. I. Calcutta, 1836. (*Journ. Roy. Geog. Soc.*, VIII, 1838, pp. 391—397).

1898. — Description of Manipúr: its situation, productions, government, language, and religion; with some account of the adjoining tribes. By E. Stevens. (*Chin. Rep.*, V, 1836, pp. 212—218).

1899. — *Gordon's Dictionary in English, Bangali and Manipuri. Calcutta, 1837, in-8.

1900. — Notes on Pa-laong. By J. R. Logan. (*Jour. Ind. Archip.*, N. S., Vol. II, 1858, pp. 233—6).

1901. — *W. Mc Culloch. — Account of the Valley of Munnipore and of the Hill Tribes, with a comparative Vocabulary of the Munnipore and other Languages; printed in Roman characters. 1859, in-8, pp. XLIV—75.

1902. — Manipur. By Major M'Culloch.

Vol. imp. en 1859 dans la collection «Selections from the Records of the Government of India (Foreign Department, No. XXVII)».

1903. — *Statistical Account of Manipur and the Hill Territory under its Rule. By Dr. R. Brown. Calcutta, 1874.

1904. — Notes on Manipuri Grammar. By G. H. Damant, Cachar. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 44, 1875, Pt. 1, pp. 173—181).

1905. — The Two Brothers: A Manipuri Story. By G. H. Damant. (*Indian Antiquary*, IV, 1875, pp. 260—4).

1906. — The Story of Khamba and Thoibi: A Manipuri Tale. Translated by G. H. Damant. (*Ibid.*, IV, 1877, pp. 219—226).

1907. — Note on the old Manipuri Character. By G. H. Damant. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 46, 1877, Pt. 1, pp. 36—38).

1908. — A Manipuri Grammar, Vocabulary, and Phrase Book to which are added some Manipuri Proverbs and Specimens of Manipuri Correspondence. By A. J. Primrose, c.s., Officiating Political Agent, Manipur. — Shillong: Printed at the Assam Secretariat Press. — 1888, in-8, 4 ff. prél. n. ch. p. l. tit. etc. + pp. 100.

On lit à la fin de la préface datée: «Manipur: August 1887»: «In the preparation of this book I have been assisted by my head-clerk, Russic Laul Coondoo, and by my Burmese Interpreter, Purander Sing, who both deserve my best thanks».

1909. — 'George Watt. — The aboriginal tribes of Manipur. (*Journ. Anthrop. Inst.*, XVI, pp. 346—368). (2 Plates).

Extrait dans le *Globus*, LII, No. 10, pp. 156—159.

1910. — 'v. L. — Manipur. (*Globus*, LIX, 303).

1911. — History of the Relations of the Government with the Hill Tribes of the North-East Frontier of Bengal. By Alexander Mackenzie, of the Bengal Civil Service... — Calcutta, Home Department Press, 1884, in-8, pp. XIV—586.

«The following are the chief sources of information regarding Manipur:
«Capt. R. Boileau Pemberton's 'Report on the Eastern Frontier of British India' pp. 19 to 58 (Calcutta, 1835) contains a fair amount of information; while a good account of Manipur, by Major M'Culloch, who was for many years political agent there, was printed in 1859, as a vol. of the Selections from the Records of the Government of India». (Foreign Department, No. XXVII).
«The most complete monograph, however, on the country will be found in Dr. R. Brown's 'Statistical Account of Manipur and the Hill Territory under its Rule' (Calcutta, 1874). Dr. Brown was political agent in Manipur in 1873.
«Sir A. Mackenzie's 'History of the Relations of the Government with the Hill Tribes of the North-East Frontier of Bengal' (Calcutta, 1884), contains in chapter XVI, some geographical information about Manipur; but the greater part of the chapter is taken up with a long résumé of the political events of the State since 1823, when the action taken by the British Government to restore Gumbheer Sing, one of the members of the deposed Manipur family, may be said to mark the beginning of the period of British Supremacy».
— Hunter's Imp. Gaz. of India.
— Assam Administration Reports.

1912. — Manipur. (*Proc. Roy. Geog. Soc.*, 2e Sér., XIII, 1891, pp. 291—3).

1913. — Le Manipour. Par G. M. (*La Nature*, 9 mai 1891, pp. 355—6).

1914. — 'Ethel St. Clair Grimwood, My Three Years in Manipur, and Escape from the Recent Mutiny, with portraits, illustrations and plan. 1891, in-8.

1915. — Manipur. Von Emil Schlagintweit. (*Deutsche Rund. f. Geog. u. Stat.*, XIV, 1891—2, pp. 97—103, 171—176).

1916. — 'Lairel Sing. — Hindi Lal Tamannabá. A Hindi-Manipuri Vocabulary. Calcutta, Ganesh Chandra Dás, 1892. In-8, pp. 80.

1917. — Three Years in Cachar with a short Account of the Manipur Massacre by M. J. Wright Edited by James H. Hartley. London, S. W. Partridge & Co., s. d. [1896], pet. in-8, pp. 188.

1918. — My Experiences in Manipur and the Naga Hills by the late Major-General Sir James Johnstone K C.S.I. With an introductory Memoir. Illustrated. London, Sampson Low... 1896, in-8, pp. xxvii—286.

1919. — *A Translation of the Gospel of St. Luke into Manipuri by W. Pettigrew. Calcutta, British and Foreign Bible Society, 1899, pp. 102.

1920. — *W. Pettigrew. — T'anglen Láirik. A Christian Pamphlet in Manipuri. Manipur, published by the Author, 1900, pp. 44.

1921. — *Manipour. (*Tijds. Ned. Ind.*, XX, II, pp. 9—17).

1922. — *Mundu [Wergeld in Manipur]. (*Beil. Allgemeine Zeitung*, XLVI, p. 8).

1923. — Manipur and its Tribes. By T. C. Hodson. (*Jour. Soc. of Arts*, April 7, 1905, pp. 545—563).

Tsang-la — Bhutan.

1924. — Some Tsangla-Bhutanese Sentences. By E. Stack. — Part III. — Shillong: Printed at the Assam Secretariat Printing Office, 1897, in-8, 2 ff. n. ch. + pp. 91.

La préf. signée E. A. Gait, Shillong, The 11th November 1896 indique que la mort prématurée en 1887 de M. Stack a interrompu ses travaux sur l'Assam et que seule cette partie III d'une grammaire a été revue par l'auteur.

III. — Ethnographie et Anthropologie.

1925. — Notice of the Deo Monnees, or sacred beads of Assam, by H. Piddington, Curator Museum Economic Geology. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XVI, pt. II, 1847, pp. 713—715).

1926. — Note on Platform-Dwellings in Assam. By S. E. Peal, Esq. (*Jour. Anth. Inst.*, XI, Lond., 1882, pp. 53—6).

1927. — On the 'Morong' and other Customs of the Natives of Assam. By S. E. Peal. (*Brit. Ass. Adv. Science*, Cardiff, 1891, pp. 801—2).

1928. — On the «Morong», as possibly a relic of Pre-Marriage Communism. By S. E. Peal. (*Jour. Anth. Inst.*, XXII, 1893, pp. 244—261).

1929. — Identical Customs of Dyaks and of Races around Assam. By S. E. Peal. (*Nature*, LVI, 1897, pp. 53—54).

1930. — *R. C. Temple. — Chained Images. (*Folk-lore*, IV, p. 249).

1931. — *Th. Bloch. — On an Assamese drum or «doba» forwarded by F. J. Needham. (*Proc. As. Soc. of Bengal*, 1898, pp. 186).

Avec une inscription en sanscrit.

1932. — *[Bericht über einen Vortrag von K. Hagen: Ethnographie von Assam] (*Correspondenz Blätter der Deutschen Gesellschaft für Anthropologie*, etc., XXIX, pp. 56.)

IV. — Climat et Météorologie.

1933. — Report on the progress of the Magnetic Survey and the researches connected with it in Sikkim, the Khosia Hills and Assam, April to December, 1855. By Hermann Schlagintweit, Esq. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XXV, 1856, pp. 1—30).

V. — Histoire naturelle.

Zoologie.

1934. — A List of Mammalia and Birds collected in Assam by John Mc Clelland... (*Proc. Zool. Soc.*, VII, 1839, pp. 146—167).

1935. — A List of Mammalia and Birds collected in Assam by John Mc Clelland, Esq., Assistant Surgeon in the service of the East-India Company, Bengal Establishment: revised by T. Horsfield, M.D... (*Annals Nat. Hist.*, VI, 1841, pp. 366—374, 450—461).

1936. — A Decade, or Description of ten new Species of Coleoptera, from the Kasya Hills, near the boundary of the Assam District. By F. Parry. (*Trans. Entom. Soc.*, IV, 1845—47, pp. 84—7).

1937. — Descriptions of new Species of Coleoptera, from the Kasyah Hills, near the boundary of Assam, in the East Indies, lately received from Dr. Cantor. By the Rev. F. W. Hope. (*Ibid.*, IV, 1845—47, pp. 73—7).

1938. — Descriptions of some undescribed species of Reptiles collected by Dr. Joseph Hooker in the Khassia Mountains, East Bengal, and Sikkim Himalaya. By J. E. Gray. (*Annals Nat. Hist.*, XII, 2d Ser., 1853, pp. 386—92).

1939. — Notes on the mode of Capture of Elephants in Assam. By Dr. A. Campbell, late Superintendent of Darjeeling. (*Proc. Zool. Soc.*, 1869, pp. 136—140).

1940. — Descriptions of new Land and Freshwater Molluscan Species collected by Dr. John Anderson in Upper Burma and Yunan. By W. T. Blanford. (*Ibid.*, 1869, pp. 444—50).

1941. — On three new Species of Squirrels from Upper Burmah and the Kakhyen Hills, between Burmah and Yunan. By John Anderson. (*Ibid.*, 1871, pp. 139—42).

1942. — On *Manouria* and *Scapia*, two Genera of Land-Tortoises. By John Anderson. (*Ibid.*, 1872, pp. 132—44).

1943. — Further Remarks on the External Characters and Anatomy of *Macacus brunneus*. By John Anderson, M.D. (*Proc. Zool. Soc.*, 1872, pp. 203—12).

1944. — Descriptions of new Land and Freshwater Shells from the Khási, North Cachar, and Nágá Hills, N. E. Bengal. By Major H. H. Godwin-Austen. (*Ibid.*, 1872, pp. 514—518).

1945. — Descriptions of Ten new Birds from the Nágá Hills and Munipúr Valley, N. E. Frontier of Bengal. By Major H. H. Godwin-Austen. (*Ibid.*, 1874, pp. 43—8).

1946. — Descriptions of five new Species of *Helicidae* of the Subgenus *Plectopylis*, with remarks on all the other known forms. By Major H. H. Godwin-Austen. (*Ibid.*, 1874, pp. 608—613).

1947. — Description of a new *Sibia* from the Nágá Hills, North-east Frontier, Bengal. By Major H. H. Godwin-Austen. (*Annals Nat. History*, 4 S., XIII, 1874, pp. 160—1).

1948. — Descriptions of nine species of Alycaeinae from Assam and the Naga Hills. By Major H. H. Godwin-Austen. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 43, 1874, Pt. 2, pp. 145—150).

1949. — Fourth list of Birds principally from the Naga Hills and Munipur, including others from the Khasi, Garo, and Tipperah Hills. By Major H. H. Godwin-Austen... (*Ibid.*, Vol. 43, 1874, Pt. 2, pp. 151—180).

1950. — Descriptions of New Species of Mollusca of the genera *Helix* and *Glessula* from the Khasi Hills and Munipur. By Major H. H. Godwin-Austen. (*Ibid.*, Vol. 44, 1875, Pt. 2, pp. 1—4).

1951. — Descriptions of four New Species of Mollusca belonging to the family *Zonitidae* from the N. E. Frontier of Bengal, with drawings of *Helicarion gigas*, Benson and of a variety of the same. By Major H. H. Godwin-Austen. (*Ibid.*, Vol. 44, 1875, Pt. 2, pp. 4—7).

1952. — Descriptions of New Operculated Landshells belonging to the genera *Craspedotropis*, *Alycaeus*, and *Diplommatina*, from the Nágá Hills and Assam. By Major H. H. Godwin-Austen. (*Ibid.*, Vol. 44, 1875, Pt. 2, pp. 7—10).

1953. — Fifth List of Birds from the Hill Ranges of the North-East Frontier of India. By Major H. H. Godwin-Austen. (*Ibid.*, Vol. 45, 1875, Pt. 2, pp. 191—204).

1954. — On the *Helicidae* collected during the Expedition into the Dafla Hills, Assam. By Major H. H. Godwin-Austen. (*Ibid.*, Vol. 45, 1875, Pt. 2, pp. 311—318).

1955. — Description of a supposed new *Actinura* [*A. daflaensis*] from the Dafla Hills. By Major H. H. Godwin-Austen. (*Annals Nat. History*, 4 S., XVI, 1875, pp. 339—340).

1956. — Description of a supposed new *Suthora* [*S. daflaensis*, n. sp.] from the Dafla Hills, and a *Minla* [*M. Mandellii*] from the Nágá Hills, with Remarks on *Pictorhis* (*Chrysomma*) *altirostre*, Jerdon. By Major H. H. Godwin-Austen. (*Annals Nat. History*, 4 S., XVII, 1876, pp. 32—4).

1957. — List of the Birds collected on the Expedition into the Dafla Hills, Assam, together with those obtained in the adjacent Darrang Terai. — By Major H. H. Godwin-Austen... (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 45, 1876, Pt. 2, pp. 64—85).

1958. — On the Cyclostomacea of the Dafla Hills, Assam. By Major H. H. Godwin-Austen. (*Ibid.*, Vol. 45, 1876, Pt. 2, pp. 171—184).

1959. — Descriptions of supposed new Birds [*Turdinus nagaënsis*, *Staphida plumbeiceps*] from the Naga Hills and Eastern Assam. By Lieut.-Col. H. H. Godwin-Austen. (*Annals Nat. History*, 4 S., XX, 1877, pp. 519—520).

1960. — Descriptions of three new Species of Birds of the Genera *Pellorneum*, *Actinura*, and *Pomatorhinus*; lately collected in the neighbourhood of Saddya, Assam, by Mr. M. J. Ogle of the Topographical Survey. By Major H. H. Godwin-Austen. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 46, 1877, Pt. 2, pp. 41—44).

1961. — Notes on and Description of the Female of *Ceriornis blythii*, Jerdon. By Lieut.-Col. H. H. Godwin-Austen. (*Proc. Zool. Soc.*, 1879, pp. 457—9).

1962. — Note on the Female of *Lophophorus sclateri*, Jerdon, from Eastern Assam. By Lieut.-Col. H. H. Godwin-Austen. (*Ibid.*, 1879, p. 681).

1963. — On Specimens of the Male and Female of *Phasianus humiae*, from Munipur, with a Description of the latter. By Lieut.-Col. H. H. Godwin-Austen. (*Ibid.*, 1882, pp. 715—8).

1964. — On new Species and Varieties of the Land-Molluscan Genus *Diplommatina* from the Garo, Naga, and Munipur Hill-ranges, Assam. By Lieut.-Col. H. H. Godwin-Austen. (*Ibid.*, 1892, pp. 509—520).

1965. — Description of a new Species of *Helix* of the Subgenus *Plectopylis*. By Lieut.-Col. H. H. Godwin-Austen. (*Annals Nat. History*, 6 S., X, 1892, pp. 300—1).

1966. — On some new Species of the Land-Molluscan Genus *Alycaeus* from the Khasi and Naga Hill Country, Assam, Munipur, and the Ruby Mine District, Upper Burmah; and on one Species from the Nicobars. By Lt.-Col. H. H. Godwin-Austen. (*Proc. Zool. Soc.*, 1893, pp. 592—5).

1967. — Hawk Moth Larva. By E. R. Johnson, Surgeon Major, Bengal Medical Department. (*Nature*, XXVII, 1882—3, pp. 126—7).

Shillong, October 16.
[Found in the Khasi Hills, Assam.]

1968. — A new Species of *Simulium* from Assam. — By Dr. Edward Becher, Vienna. Communicated and translated by the Natural History Secretary. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 53, 1884, Pt. 2, pp. 199—200).

1969. — On a Collection of Lepidoptera made at Manipur and on the Borders of Assam by Dr. George Watt. By Arthur G. Butler. (*Annals Nat. History*, 5 S., XVI, 1885, pp. 298—310, 334—347).

1970. — The Mithun. By S. E. Peal. (*Nature*, XXXIII, 1885—6, p. 7).
Sibsagar, Assam, September 26.

1971. — Sailing Flight of Large Birds over Land. By S. E. Peal. (*Ibid.*, XL, 1889, pp. 518—519).
Sibsagar, Assam, August 8.

1972. — Notes on Assam Butterflies. By William Doherty, Cincinnati, U.S.A. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 58, 1889, Pt. 2, pp. 118—134).

1973. — Description of a new Genus of the Homopterous Family *Cicadidae* [*Angamiana oetherea*, n. sp.]. By W. L. Distant. (*Annals Nat. History*, 6 S., V, 1890, pp. 234—5).

1974. — On Butterflies collected by Mr. W. Doherty in the Naga and Karen Hills and in Perak. — Part I. By H. J. Elwes. (*Proc. Zool. Soc.*, 1891, pp. 249—289).
Part II. (*Ibid.*, 1892, pp. 617—664).

1975. — "Some Observations on the Life-history of *Sclerostomum tetracanthum*. Dieting in connection with a so-called Outbreak of «Surra» at Shillong. By Surgeon G. M. J. Giles, M.B., F.R.C.S. — On a new Sclerostome from the large Intestine of Mules (a postcript to the preceding paper). By Surgeon G. M. J. Giles. (*Scientific Memoirs*, Part VII, 1892).

1976. — List of the Fishes collected by Mr. E. W. Oates in the Southern Shan States, and presented by him to the British Museum. By G. A. Boulenger. (*Annals Nat. History*, 6 S., XII, 1893, pp. 198—203).

1977. — New Species of Geometers and Pyrales from the Khasia Hills. By Col. C. Swinhoe. (*Ibid.*, 6 S., XIV, 1894, pp. 135—149, 197—210).

1978. — New Species of Lepidoptera from the Khasia Hills. By Col. C. Swinhoe. (*Ibid.*, 6 S., XVII, 1896, pp. 357—363).

1979. — On a new species of Flying Lizard from Assam. By A. Alcock. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 64, 1895, Pt. 2, pp. 14—15).

1980. — On a new Species of Babbler (*Turdinulus guttaticollis*) from the Miri Hills to the North of Assam. By W. R. Ogilvie Grant. (*Ibis*, 7 Ser., I, 1895, pp. 432—3).

— On the Species of the Genus *Turdinulus*. By W. R. Ogilvie Grant. (*Ibis*, 7 Ser., II, 1896, pp. 55—61).

1981. — On a new Species of Tit-Babbler from the Naga and Manipur Hills. By W. R. Ogilvie Grant. (*Ibis*, 7 Ser., II, 1896, pp. 61—2).

1982. — New Species of *Pyralidae* from the Khasia Hills. By W. Warren. (*Annals Nat. History*, 6 S., XVII, 1896, pp. 452—466; XVIII, 1896, pp. 107—119, 163—177, 214—232).

1983. — Notes on some Birds obtained at Kalaw, in the Southern Shan States. By Major G. Rippon. ((*Ibis*, 7 Ser., II, 1896, pp. 357—362).

1984. — An additional List of Birds obtained at Kalaw, Southern Shan States, during April and May, 1896. By Major G. Rippon, 7th Burma Infantry. (*Ibis*, 7 Ser., III, 1897, pp. 1—5).

1985. — On the Birds of the Southern Shan States, Burma. By Lieut.-Col. G. Rippon, 7th Burma Battalion. (*Ibis*, 8 Ser., I, 1901, pp. 525—561).

1986. — On a Collection of Birds from Manipur. By Lieut. H. H. Turner. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 68, 1899, Pt. II, pp. 235—245).

1987. — Descriptions of new Species of Fossorial Hymenoptera from the Khasia Hills, Assam. By P. Cameron. (*Ann. Nat. Hist.*, 7 S., X, 1902, pp. 54—69, 77—89).

1988. — On some new Genera and Species of Parasitic and Fossorial Hymenoptera from the Khasia Hills, Assam. By P. Cameron. (*Ibid.*, 7 S., XI, 1903, pp. 173—185, 313—331).

1989. — On some new Genera and Species of Parasitic Hymenoptera from the Khasia Hills, Assam. By P. Cameron. (*Ibid.*, 7 S., XII, 1903, pp. 266—273...).

Botanique.

1990. — Remarks on a Collection of Plants, made at Sadiyá, Upper Assam, from April to September, 1836. By William Griffith, Assistant Surgeon, Madras Establishment, on duty in Upper Assam. (*Jour. As. Soc. Bengal*, V, Dec. 1836, pp. 806—813).

1991. — Report on the Caoutchouc Tree of Assam made at the request of Captain Jenkins, Agent to the Governor General. By William Griffith, Assistant Surgeon on deputation with the Bhotan Mission. (*Ibid.*, VII, Feb. 1838, pp. 132—142).

1992. — Observations on the Flora of the Naga Hills, by Mr. J. W. Masters, Communicated by the Government of India. To Captain T. Brodie, Principal Assistant Commissioner of Assam. (*Journ. of the As. Soc. of Bengal*, Vol. XIII, Pt. II, No. 153, 1844, pp. 707—734).

Botanical Observations made in Upper Assam, during the month of February 1844, while passing over that portion of the first ranges of the Naga Hills, lying between the Dikho and Dhunsiri Rivers.

1993. — Botanical Observations made in a Journey to the Naga Hills (between Assam and Muneypore), in a Letter addressed to Sir J. D. Hooker... by C. B. Clarke, Esq., F.R.S. (*Jour. Linn. Soc., Bot.*, XXII, 1887, pp. 128—36).

1994. — On the Plants of Kohima and Muneypore. By Charles Baron Clarke, M.A. (*Ibid.*, XXV, 1890, pp. 1—107).

1995. — Lichenes Manipurenses, a cl. Dr. orientales Indiae Orientalis 1881—1882. *Linn. Soc., Bot.*, XXIX, 1893, pp. 217–

1996. — Noviciae Indicaae XXII. An per Burma. — By D. Prain. (*Jour.* 1904, pp. 23–4, 1 pl.).

Woodburnia Prain.

1997. — Discovery of the G *of Bengal*, IV, Jan. 1835

1998. — Report on the of the Tea Plantatio Culture. (*Jour. As.*

1999. — "Tea Compa Company, made of Settlement of Report of the dix. 1841. In-8 The same, The same The sam The sam The sam

2000. — By J. pp.

2001 18

2002

2005. — A Tea Planter's Life in Assam. By George M. Barker. With seventy-five illustrations by the Author. Calcutta: Thacker, Spink & Co., 1884, pet. in-8, pp. VIII—247.

2006. — *F. Deas. — Tea Planter's Companion. London, 1886, in-8, pp. 100.
B. M. 7074. f. 10.

2007. — *Tea-Garden Sanitation, being a few remarks on the construction of coolie lines and the sanitary management of coolies, with special reference to the prevention of the disease known as anaemia of coolies, *Beri-beri*, and Anchylostomiasis. By Dr. Geo. M. Giles, M.B., F.R.C.S., San. Sci. Cert. Univ., Lond., Surgeon, I. M. S. 1891, gr. in-8.

2008. — *J. Buckingham. — Tea-Garden Coolies in Assam. Calcutta, 1894, in-4, pp. 76.
B. M. 8285. cc. 48.

2009. — *Charles Dowding. — Tea-Garden Coolies in Assam. Calcutta, Thacker Spink & Co., 1894, in-8, pp. 102.

2010. — *Report on Tea Culture in Assam for 1889, 1891, 1892, and 1893. Shillong, 1890—94. In-folio.

2011. — *Report on Tea-Culture in Assam. Report and Statements. Compiled in the Office of the Secretary to the Chief Commissioner of Assam. in-fol.
For the years 1899 and 1900.

2012. — *Geo. Watt. — The Pests and Blights of the Tea Plant. Being a Report of Investigations conducted in Assam, and to some extent also in Kangra. Calcutta, 1898, gr. in-8, 5/—

2013. — The Assam Tea Garden Labour Question. By A. Logsdail. (*Calcutta Review*, April 1903, pp. 155—259).

2014. — *The Tea of Assam. s. l. n. d. in-8.

Géologie et Minéralogie.

2015. — Notes relative to the collection of some Geological Specimens in the Kásia Hills between Assam and Nunklow. By W. Cracroft, Esq. C. S. (*Jour. As. Soc. of Bengal*, III, 1834, pp. 293—296).

2016. — Native Account of Washing for Gold in Assam. By Moneeram, Revenue Sheristadar, Bur Bundaree. (*Jour. As. Soc. Bengal*, VII, July 1838, pp. 621—625).

2017. — Further information on the Gold Washings of Assam, extracted from Capt. Hannay's communications to Capt. Jenkins, Agent to the Governor General in Assam. (*Ibid.*, VII, July 1838, pp. 625—628).

2018. — Account of a Visit to the Jugloo and Seesee Rivers in Upper Assam, by Capt. E. T. Dalton, together with a note on the Gold Fields of that Province, by Major Hannay. (*Ibid.*, XXII, 1853, pp. 511—521).

2019. — Notes on the Iron Ore Statistics and Economic Geology of Upper Assam. By Lieut.-Col. S. F. Hannay, communicated by the Government of Bengal. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XXV, 1856, pp. 330—344).

2020. — Note on recent investigations regarding the extent and value of the auriferous deposits of Assam, being abstracts of Reports by Captain E. T. Dalton and Lieut.-Colonel S. F. Hannay, dated October 1855. (*Mem. Geolog. Survey India*, I, 1859, pp. 90—3).

2021. — On the Geological Structure of a portion of the Khasi Hills, Bengal. By Thomas Oldham. (*Ibid.*, I, 1859, pp. 99—210).

2022. — Geological Sketch of the Shillong Plateau: by H. B. Medlicott, F.G.S., Geol. Survey of India. (*Records Geolog. Survey of India*, Vol. II, Pt. I, 1869, pp. 10—11).

2023. — Geological Sketch of the Shillong Plateau in North-Eastern Bengal, by Henry B. Medlicott. (*Mem. Geolog. Survey India*, VI, 1869, pp. 57).

2024. — Geological Sketch of the Shillong Plateau in North-Eastern Bengal, by Henry B. Medlicott. (*Ibid.*, VII, 1871, pp. 151—207).

2025. — Notes on the Geology of part of the Dafla Hills, Assam; lately visited by the Force under Brigadier-General Stafford, C.B. — By Major H. H. Godwin-Austen. (*Journ. As. Soc. Bengal*, Vol. 44, 1875, Pt. 2, pp. 35—41).

2026. — The Evidence of past Glacial Action in the Nágá Hills, Assam. By Major H. H. Godwin-Austen. (*Ibid.*, Vol. 44, 1875, Pt. 2, pp. 209—213).

2027. — On Iridosmine from the Noa-Dihing River, Upper Assam, and on Platinum from Chutia Nágpur, by F. R. Mallet, F.G.S., Geological Survey of India. (*Records Geol. Survey of India*, XV, Pt. 1, 1882, pp. 53—55).

2028. — Report on the Geology of parts of Manipur and the Naga Hills, by R. D. Oldham. (*Mem. Geolog. Survey India*, XIX, 1883, pp. 26).

2029. — Note on a Traverse through the Eastern Khasia, Jaintia, and North Cachar Hills by Tom D. La Touche, B.A., Geological Survey of India. (*Records Geol. Survey of India*, XVI, Pt. 4, 1883, pp. 198—203).

2030. — Notes on the Geology of the Aka Hills, Assam, by Tom D. La Touche, B.A., Geological Survey of India. (With a Map). (*Ibid.*, XVIII, Pt. 2, 1885, pp. 121—124).

2031. — Geology of the Upper Dehing basin in the Singpho Hills, by Tom D. La Touche, B.A., Geological Survey of India. (With a Map). (*Ibid.*, XIX, Pt. 2, 1886, pp. 111—115).

2032. — Notes on the Geology of the Garo Hills, by T. D. La Touche, B.A., Geological Survey of India. (*Ibid.*, XX, Pt. 1, 1887, pp. 40—43).

2033. — Note on the Geology of the Lushai Hills, by Tom D. La Touche. (*Records Geolog. Survey India*, XXIV, 1891, pp. 98—9).

2034. — The Fossil Vertebrata of India, by R. Lydekker, B.A., F.G.S. (*Rec. Geol. Survey of India*, XX, Pt. 2, 1887, pp. 51—80).

2035. — Notes on Tin Smelting in the Malay Peninsula, by T. W. Hughes Hughes. (*Records Geol. Survey India*, XXII, 1889, pp. 235—6).

2036. — Field Notes from the Shan Hills (Upper Burma), by Fritz Noetling. (*Ibid.*, XXIII, 1890, pp. 78—9).

2037. — The Geology of the Mikir Hills in Assam, by F. H. Smith. (*Mem. Geol. Survey India*, XXVIII, Pt. 1, 1898, pp. 71—95).

Pétrole.

2038. — On the Assam Petroleum Beds (in a letter to Major Jenkins, communicated by him). By Captain P. S. Hannay. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XIV, Pt. II, 1845, pp. 817—821).

2039. — Petroleum in Assam, by Theodore W. H. Hughes, A.R.S.M., F.G.S., Geological Survey of India. (*Records Geol. Survey of India*, Vol. VII, Pt. 2, 1874, pp. 55—57).

Charbon.

2040. — Report upon the Coal Beds of Assam. (Submitted to Government by the Committee appointed to investigate the Coal and Iron resources of the Bengal Presidency, as a supplement to their first printed report). (*Jour. As. Soc. Bengal*, VII, Nov. 1838, pp. 948—965).

2041. — Further Discovery of Coal Beds in Assam. By Captain F. Jenkins. (*Ibid.*, IV, Dec. 1835, pp. 704—705).

2042. — The Coal of Assam; results of a brief visit to the Coal-Fields of that Province in 1865; with Geological Notes on Assam and the hills to the south of it, by H. B. Medlicott, A.B., F.G.S., Deputy Superintendent, Geological Survey of India. (*Mem. Geolog. Survey India*, IV, 1865, pp. 56).

2043. — On the prospects of useful coal being found in the Garrow Hills. (*Records Geolog. Survey India*, I, 1868).

2044. — On the Coal-Fields of the Nágá Hills bordering the Lakhimpur and Sibságar Districts, Assam, by F. R. Mallet. (*Mem. Geol. Survey India*, XII, 1876, pp. 95).

2045. — Report on the Cherra Poonjee Coal-Field, in the Khasia Hills; by Tom. D. La Touche. (With a plan). (*Records Geol. Survey India*, XXII, 1889, pp. 167—171).

2046. — Report on the Lakadong Coal-Fields, Jaintia Hills; by Tom D. La Touche. (With 2 plans). (*Ibid.*, XXIII, 1890, pp. 14—17).

2047. — Report on the Coal-fields of Lairungao, Maosandram, and Mao-be-lar-kar, in the Khasi Hills, by Tom D. La Touche. (*Ibid.*, XXIII, 1890, pp. 120—4).

2048. — Report on the Coal-fields in the Northern Shan States, by Fritz Noetling. (*Ibid.*, XXIV, 1891, pp. 99—119).

Tremblements de Terre.

2049. — Memoranda of Earthquakes and other remarkable occurences in Upper Assam, from January 1839 to September 1843. By Capt. Hannay, B.N.I. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XII, Pt. II, 1843, pp. 907—909).

2050. — Earthquakes in Assam. Communicated by Major Jenkins, Agent to the Governor General. By J. Butler. (*Ibid.*, XVIII, pt. I, 1849, pp. 172—3).

2051. — Earthquakes experienced in Assam in the latter end of January, 1849. (*Ibid.*, XVIII, pt. I, 1849, pp. 173—4).

2052. — Memorandum on earthquakes in January, 1849, at Burpetah, Assam. (*Ibid.*, XVIII, pt. I, 1849, pp. 174—5).

2053. — Record of the Occurrence of Earthquakes in Assam during the years 1874, 1875, 1876. Communicated by Col. R. H. Keatinge... Chief Commissioner. (*Ibid.*, Vol. 46, 1877, Pt. 2, pp. 294—309).

— during 1877. (*Ibid.*, Vol. 47, 1878, Pt. 2, pp. 4—11).

— during 1878. (*Ibid.*, Vol. 48, 1879, Pt. 2, pp. 48—55).

2054. — List of Earthquakes recorded in Assam during the years 1879 and 1880. — By the Government of Assam. (Communicated by the Meteorological Reporter to the Government of Bengal). (*Ibid.*, Vol. 50, Pt. 2, 1881, pp. 61).

2055. — The Cachar Earthquake of 10th January 1869, by the late Thomas Oldham..., Superintendent of the Geological Survey of India, edited by R. D. Oldham... (*Mem. Geol. Survey India*, XIX, 1883, pp. 98).

2056. — R. D. Oldham. — Report on the Great Earthquake of 12th June 1897. (*Ibid.*, XXIX, Calcutta, 1899, in-8, pp. xxx + 379 + xviii, 44 fig., 45 pl., 3 cartes).

2057. — List of Aftershocks of the Great Earthquake of 12th June 1897, compiled by R. D. Oldham. (*Memoirs Geol. Survey India*, XXX, 1900, pp. 1—102).

2058. — R. D. Oldham. — On Tidal Periodicity of the Earthquakes of Assam. (*Jour. As. Soc. Bengal*, LXXI, Pt. II, No. 3, p. 139, 1902).

2059. — On Tidal Periodicity in the Earthquakes of Assam. By R. D. Oldham. (Extract from the *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, vol. LXXI, pp. 139—153, 1902). Calcutta, 1902, in-8.

2060. — Tidal Periodicity of Earthquakes in Assam. (*Geog. Jour.*, April 1903, pp. 451—2).

D'après R. D. Oldham, *Jour. As. Soc. Bengal*, vol. LXXI, 1902, pp. 139—153.

2061. — Périodicité des tremblements de terre en Assam. Par le Dr. L. Laloy. (*La Géographie*, 15 sept. 1903, pp. 153—4).

2062. — Preliminary Notice of the Bengal Earthquake of 14th July 1885, by H. B. Medlicott, M.A., Geological Survey of India. (*Records Geol. Survey of India*, XVIII, Pt. 3, 1885, pp. 156—158).

Affecting Upper Assam.

2063. — Report on the Bengal Earthquake of July 14th, 1885, by C. S. Middlemiss, B.A., Geological Survey of India. (*Records Geol. Survey of India*, XVIII, Pt. 4, 1885, pp. 200—221).

Affecting Assam and Burmah.

2064. — *Report on the Earthquake of the 12th June 1897, so far as it affected the Province of Assam. Contains official correspondence showing the extent and effect of the disaster. Compiled in the Office of the Secretary to the Chief Commissioner of Assam. 1897, in-fol.

2065. — *The Great Indian Earthquake of 1897. By Dr. Charles Davison (map). (*Knowledge*, XXIII, July 1900, p. 147).

2066. — *The Assam Earthquake of June 12, 1897 — A Request for Data. (*Terrestrial Magnetism*, Cincinnati, 1897, II, p. 156).

2067. — Der amtliche Bericht über das Erdbeben in Assam am 12. Juni 1897. (*Globus*, Braunschweig, 1897, LXXII, pp. 236—7).

2068. — *The Earthquake in Assam. By H. Luttman-Johnson. (*J. S. Arts*, 46, 1898, pp. 473—495).

2069. — *Ernst Hanmer. — Das Indische Erdbeben vom 12. July 1897. (*Zeits. Vermessungswesen*, Stuttgart, XXX, 1901, pp. 304—7).

2070. — *Johannes Walther. — Die geologischen Wirkungen des indischen Erdbebens vom Jahre 1897. (*Naturwiss. Wocheschft.*, Jena, XVII, 1901, pp. 2—4).

HENRI CORDIER.

(à suivre.)

TROIS GÉNÉRAUX CHINOIS DE LA DYNASTIE DES HAN ORIENTAUX

Pan Tch'ao (32-102 p.C.); — son fils Pan Yong; — Leang K'in († 112 p.C.)

Chapitre LXXVII du *Heou Han chou*

TRADUIT PAR

EDOUARD CHAVANNES.

Le général *Pan Tchʿao* n'a jamais porté les armes chinoises jusque sur les bords de la mer Caspienne. Mais, pour n'avoir pas accompli cet exploit imaginaire que certains auteurs Européens lui ont faussement attribué [1]), il n'en est pas moins un des hommes qui contribuèrent le plus puissamment à maintenir, sa vie durant, le prestige et l'autorité de la Chine dans le Turkestan oriental; sa biographie est inséparable de l'histoire des pays de l'Ouest à l'époque des *Han* postérieurs. Devant prochainement traduire le chapitre du *Heou Han chou* relatif aux contrées d'Occident, nous avons donc pensé que la vie de *Pan Tchʿao* et de son fils *Pan Yong* serait une utile introduction à l'étude de ce chapitre; c'est ce qui justifie la publication que voici.

Le texte que nous traduisons est tiré du *Heou Han chou* qui fut composé par *Fan Ye*, mort en 445 p. C. L'auteur est donc notablement postérieur aux événements qu'il raconte; mais son œuvre avait été préparée et rendue possible par toute une série de travaux antérieurs sur lesquels nous sommes assez bien renseignés par une notice que rédigèrent en 1035 *Yu Tsing* et *Wang Chou*; je reproduis intégralement cette notice qui est insérée à la fin de l'édition du *Heou Han chou* faite par ordre de *Kʿien-long* (réimpression de *Chang-hai*, 1888):

---

1) Entre autres, Macgowan, *A history of China*, p. 119, note.

(Notice de *Yu Tsing* 余靖 et *Wang Chou* 王洙 sur les divers travaux auxquels donna lieu l'histoire des *Han* orientaux.)

«Le neuvième mois de la première année *king-yeou* (1034), le sous-directeur des archives secrètes (*pi chou tch'eng*) *Yu Tsing* 祕書丞余靖 [1]) a adressé à l'empereur un rapport où il disait: «Dans l'impression faite par le *kouo tseu kien* 國子監 des deux histoires des *Han* [2]), il y a des fautes de texte et il est à craindre que ces fautes n'induisent en erreur ceux qui plus tard se livreront à l'étude. Moi, votre sujet, j'ai rassemblé avec soin les diverses éditions, et accessoirement je me suis appuyé sur d'autres livres; j'ai classé ces textes et j'en ai discuté la valeur, dans l'espérance de faire que l'impression devienne plus correcte» [3]). Un décret impérial transmit ce travail au *han lin hio che Tchang Kouan* 翰林學士張觀 [4]) et à d'autres pour qu'ils en fissent une révision minutieuse;

---

1) La biographie de *Yu Tsing* se trouve dans le chap. CCCXX du *Song che*.

2) Cette édition imprimée avait été faite, en ce qui concerne le *Heou Han chou*, en l'année 1022, sous la direction de *Souen Che* 孫奭 (cf. le *Tche tchai chou lou kiai t'i* de *Tch'en Tchen-souen* [sur lequel, voyez Wylie, *Notes...*, p. 60], cité dans le *Sseu k'ou ts'iuan chou tsong mou*, chap. XLV, p. 24 v°; sur *Souen Che*, qui vécut de 962 à 1033, voyez le chap. CCCCXXXI du *Song che*). Il me semble que cette édition est l'édition *princeps*; en effet, quand *Ts'i Chao-nan* 齊召南, dans la postface à l'édition de 1739 du *Ts'ien Han chou* (réimpression de Chang-hai, 1888) dit que la première édition imprimée des trois historiens 三史 (le *Che ki* de *Sseu-ma Ts'ien*, le *Ts'ien Han chou* de *Pan kou* et le *Heou Han chou* de *Fan Ye*) fut décrétée par l'empereur pendant la période *chouen-houa* (990—994), il s'agit d'une édition qu'on allait entreprendre, et non d'une édition terminée; il est fort possible que l'impression du *Heou Han chou*, décidée en principe pendant la période *chouen-houa*, n'ait été finie qu'en 1022, puisque ce livre était le dernier des trois ouvrages qu'on s'était proposé de publier par le nouveau procédé des planches gravées.

3) Le *Song che* (chap. CCIII, p. 1 r°) cite sous le nom de *Yu Tsing* l'ouvrage intitulé: «Erreurs de l'édition imprimée du *Han chou*» 漢書刊誤, en 30 chapitres. C'est sans doute ce travail qui fut présenté à l'empereur en 1034.

4) La biographie de *Tchang Kouan* se trouve dans le chap. CCXCII du *Song che*. Nous savons que, sous le règne de *Jen Tsong* (1023—1063), cet érudit fut chargé, avec

quand ils eurent soumis leur rapport, l'empereur ordonna encore au préposé aux explications dans le *kouo tseu kien*, *Wang Chou* 國子監直講王洙 [1]), d'aller avec moi, (*Yu*) *Tsing*, dans le bâtiment du *tch'ong wen yuan* 崇文院 [2]) pour y collationner (les textes qui s'y trouvent) [3]). Après des recherches attentives, j'ai constaté que, sous l'empereur *Ming* 明 (58—75 p.C.) de la dynastie des *Han* postérieurs, un décret impérial chargea *Pan Kou* 班固 († 92 p.C.), *Tch'en Tsong* 陳宗, *Yin Min* 尹敏 [4]) et *Mong Ki* 孟冀 [5]) de rédiger les annales principales de *Che tsou* 世祖 (25—57 p.C.) ainsi que les biographies des sujets illustres de l'époque *kien-wou* (25—55 p.C.). Plus tard, il y eut *Lieou Tchen* 劉珍 et *Li Tch'ong* 李充 qui composèrent, sans suivre un plan systématique, les Annales et les Biographies pour la période qui suit l'époque *kien-wou* (25—55 p.C.) et qui va jusqu'à l'époque *yong-tch'ou* (107—113 p.C.). En outre, l'empereur ordonna à *Fou Wou-ki* 伏無忌 et à *Houang King* 黃景 de composer (les tableaux

---

quelques autres lettrés dont le plus notable est *Wang Yao-tch'en* 王堯臣, de dresser le catalogue des livres contenus dans la bibliothèque impériale qui venait d'être réédifiée et qui portait le nom de *Tch'ong wen yuan* 崇文院; ce catalogue était intitulé *Tch'ong wen tsong mou* 崇文總目 (*Song che*, chap. CCII, p. 1 v°; sur le *Tch'ong wen tsong mou*, voyez une bonne notice de Hirth dans le *T'oung pao* de 1895, p. 426—28).

1) La biographie de *Wang Chou* se trouve dans le chapitre CCXCIV du *Song che*.

2) La bibliothèque impériale que venait de faire construire *Jen Tsong*.

3) *Yu Tsing* fut chargé d'aller avec *Wang Chou* collationner le texte de *Sseu-ma Ts'ien* et celui de *Fan Ye* 命與王洙幷校司馬遷范曄二史書 (*Song che*, chap. CCCXX, p. 5 r°). — Ainsi, *Yu Tsing* avait commencé par rédiger des observations critiques sur le *Ts'ien Han chou* (cf. plus haut, p. 211, n. 3); l'empereur le chargea ensuite de faire, en collaboration avec *Wang Chou*, un travail analogue sur le *Che ki* de *Sseu-ma Ts'ien* et sur le *Heou Han chou* de *Fan Ye*; on aurait de la sorte préparé la voie à une édition de ces trois historiens meilleure que l'édition princeps du *Kouo tseu kien*. Le rapport que nous traduisons en ce moment est celui par lequel *Yu Tsing* montre comment lui et *Wang Chou* s'y sont pris pour établir le texte du *Heou Han chou*.

4) Voyez la biographie de *Yin Min* dans le chap. CIX*a* du *Heou Han chou*.

5) Ce personnage est appelé *Mong Yi* 孟異 dans la biographie de *Pan Kou* (*Heou Han chou*, chap. LXX, *a*, p. 4 r°).

synoptiques) des rois, des fils de rois et de ceux qui furent fait marquis par faveur, ainsi que (les monographies concernant) le *chan-yu* 單于 [1]) et les *K'iang* occidentaux 西羌, et le traité sur la géographie 地理志. Puis *Pien Chao* 邊韶, *Ts'ouei Che* 崔寔, *Tchou Mou* 朱穆 et *Ts'ao Cheou* 曹壽 composèrent les chapitres sur les impératrices et sur les parents de l'empereur par les femmes, ainsi que le tableau des cent sortes de fonctionnaires, et les biographies des sujets illustres du règne de l'empereur *Chouen* 順 (126—144 p.C.); cela forma un total de 114 chapitres qu'on appela le *Han Ki* 漢紀 [2]). Pendant la période *hi-p'ing* [3]) (172—177 p.C.), *Ma Mi-ti* 馬日磾, *Ts'ai Yong* 蔡邕 [4]) (133—192 p.C.), *Yang Ki* 楊彪 et *Lou Tche* 盧植 [5]) († 192 p.C.) firent une suite à cet ouvrage sous le nom de *Tong kouan Han ki* 東觀漢紀 [6]). A l'époque de la dynastie *Wou* 吳 (222—277 p.C.), le gouverneur de *Wou-ling* 武陵, *Sie Tch'eng* 謝承, composa le *Han chou* 漢書 en 130 chapitres. Sous la dynastie *Tsin* 晉 (265—419 p.C.), le *san ki tch'ang che Sie Ying* 散騎常侍薛瑩 [7]) († 282 p.C.)

---

1) Ce chapitre traitait vraisemblablement des *Hiong-nou* méridionaux. Dans la table des matières du *Heou Han chou* de *Fan Ye*, au dessous du titre du chapitre CXIX «les *Hiong-nou* méridionaux 南匈奴, on lit que, dans le *Tong kouan ki* 東觀記 (cf. p. 213, l. 13), le chapitre correspondant était intitulé «le *chan-yu* méridional des *Hiong-nou* 匈奴南單于.

2) Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec un livre de même titre qui fut composé à la fin du deuxième siècle de notre ère par *Siun Yue* 荀悅 et qui est une histoire des *Han* antérieurs (cf. Wylie, *Notes...*, p. 19).

3) L'édition de Chang-hai donne la leçon *kia-p'ing* 嘉平 et cette leçon se retrouve dans le *Che lio* 史畧 de *Kao Sseu-souen* 高似孫 (éd. du *Kou yi ts'ong chou*); malgré cette double autorité, je crois qu'il faut lire *hi-p'ing* 熹平.

4) Cf. *Heou Han chou*, chap. XC *a* et *b*.

5) Cf. *Heou Han chou*, chap. XCIV.

6) Cet ouvrage a été reconstitué au moyen des extraits cités dans le *Yong lo ta tien* et réimprimé dans le *Wou ying tien tsin tchen pan chou* (cf. Wylie, *Notes...*, p. 208) ainsi que dans le *Sao ye chan fang* (cf. Pelliot, BEFEO, t. II, p. 334, n. 4).

7) La biographie de *Sie Ying* se trouve dans le *San kouo tche* (section *Wou tche*, chap. VIII, p. 5 v°—6 r°).

composa le *Heou Han ki* 後漢紀 en 100 chapitres. Pendant la période *t'ai-che* (265—274 p.C.), le sous-directeur des archives secrètes (*pi chou tch'eng*) *Sseu-ma Piao* 司馬彪 (240—305 p.C.) rassembla le premier tous ces récits, et, commençant avec l'empereur *Kouang-wou* 光武 (25—57 p.C.) pour finir avec l'empereur *Hiao-hien* 孝獻 (190—220 p.C.), il composa le *Siu Han-chou* 續漢書 [1]). Ensuite, le *san ki tch'ang che Houa Kiao* 散騎常侍華嶠 [2]) amenda et rectifia le *Tong kouan ki* 東觀記 dont il fit le *Heou Han chou* 後漢書 en 97 chapitres. Le *ts'eu pou lang Sie Chen* 祠部郎謝沈 [3]) composa un *Heou Han chou* 後漢書 en 122 chapitres. Le surveillant des archives secrètes (*pi chou kien*) *Yuan Chan-song* 袁山松 [4]) composa (un autre ouvrage en) 100 chapitres. Puis, sous la dynastie *Song* 宋 (420—478 p.C.), le gouverneur de *Siuan-tch'eng* 宣城, *Fan Ye* 范曄 [5]) († 445 p.C.), rassembla et compléta tous ces auteurs; il composa 10 chapitres d'Annales principales, 10 Traités et 80 Monographies, soit en tout 100 chapitres; cependant, avant que les Traités fussent terminés, (*Fan*) *Ye* fut mis à mort (445 p.C.). A l'époque de la dynastie *Leang* 梁 (502—556 p.C.), il y eut le sous-préfet de *Yen* 剡,

---

1) D'après le *Tsin chou* (chap. LXXXII, p. 3 r°) qui nous donne la biographie de *Sseu-ma Piao*, le *Siu Han chou* comprenait 60 chapitres.

2) Le *Che lio* 史略 (chap. II, p. 17 v° de l'éd. du *Kou yi ts'ong chou*) nous fournit une petite notice sur *Houa Kiao*, mais sans préciser l'époque à laquelle il vivait sous la dynastie *Tsin*.

3) Voyez *Tsin chou*, chap. LXXXII, p. 7 r°. — A l'époque où *Kao Sseu-souen* écrivait son *Che lio* 史略 (chap. II, p. 18 v° de l'éd. du *Kou yi ts'ong chou*), c'est-à-dire vers l'année 1225, les ouvrages de *Sie Tch'eng*, *Sseu-ma Piao*, *Sie Ying* et *Sie Chen* étaient déjà perdus.

4) Voyez *Tsin Chou*, chap. LXXXIII, p. 3 v°. — Il ne faut pas confondre le *Heou Han chou* 後漢書 en 100 chap. de *Yuan Chan-song* 袁山松 avec le *Heou Han ki* 後漢紀 en 30 chap. de *Yuan Hong* 袁宏 (328—376 p. C.; cf. *Tsin chou*, chap. XCII, p. 12 v°); il est assez singulier que ce dernier ouvrage ne soit pas mentionné dans la notice que nous traduisons ici.

5) Cf. Giles, *Biog. Dict.*, No. 547.

Lieou Tchao 劉昭 [1]) qui compléta et acheva ces traités. Sous les *T'ang* 唐, (*Li*) *Hien*, héritier-présomptif *Tchang-houai* 章懷太子賢, ordonna par décret de réunir les érudits les plus célèbres de ce temps, à savoir le *yeou chou tseu Tchang T'ai-ngan* 右庶子張太安, le *si ma Lieou Na-yen* 洗馬劉訥言, le *sseu hou ts'an kiun* de l'arrondissement de *Lo*, *Ko Hi-hiuan* 洛州司戶參軍革希玄, les *hio che* 學士 *Hiu Chou-ya* 許叔牙, *Tch'eng Hiuan-yi* 成玄一, *Che Ts'ang-tchou* 史藏諸, *Tcheou Pao-ning* 周寶寧 et d'autres, qui composèrent ensemble un Commentaire du *Heou Han chou* de *Fan Ye*; ce Commentaire fut présenté à l'empereur au début de la période *yi-fong* (676—678 p.C.); un décret ordonna de le déposer dans le département des archives secrètes et il a été transmis jusqu'à maintenant. (Quant à nous, *Yu*) *Tsing* et (*Wang*) *Chou*, nous avons pris tous les divers exemplaires des bibliothèques officielles pour les collationner. Le neuvième mois de la deuxième année (1035 p.C.), cette collation a été achevée; nous avons ajouté en tout 512 caractères; nous en avons retranché 143; nous en avons rectifié 411».

En terminant, j'ajouterai que l'édition du *Heou Han chou* faite par ordre de *K'ien-long* contient, à côté du commentaire rédigé en 676 sous la direction de l'héritier présomptif *Tchang-houai*, des critiques de texte qui ont pour auteur *Lieou Pan* 劉攽; ce *Lieou Pan* avait été nommé, en l'année 1063, membre d'une commission chargée de réviser le texte du *Heou Han chou*; mais, au bout de deux ans environ, tous les collaborateurs de *Lieou Pan* se trouvèrent appelés à d'autres fonctions et il resta seul pour mener à bien la tâche entreprise [2]).

---

1) D'après le *Wei lio* de *Kao Sseu-souen* (chap. 11, p. 19 r°), un certain *Sie Yen* 謝儼 avait été chargé par *Fan Ye* de rédiger les traités; cette œuvre était près d'être achevée lorsque *Fan Ye* fut mis à mort; *Sie Yen* renonça alors à publier son travail. Ce fut *Lieou Tchao* qui, au commencement du sixième siècle, compléta et commenta l'œuvre de *Sie Yen*; il fit ainsi les trente chapitres de Traités qui sont incorporée dans le *Heou Han chou*.

2) Ces renseignements sur *Lieou Pan* nous sont fournis par le *Che lio* 史略 de *Kao Sseu-souen* 高似孫; cet ouvrage, dont la préface est datée de l'année 1225,

Biographie de Pan Tch'ao (32—102 p.C.).

Pan Tch'ao avait pour appellation *Tchong-cheng*; il était originaire de (la préfecture de) *P'ing-ling* [1]) dans (la commanderie de) *Fou-fong*; il était le fils cadet de (*Pan*) *Piao* [2]), préfet de *Siu* [3]). C'était un homme résolu qui n'observait pas les règles minutieuses de la politesse; dans sa vie privée cependant, il se conduisait avec piété filiale et diligence; quand il était dans sa famille, il se donnait sans cesse de la peine et ne rougissait pas se livrer aux besognes fatigantes et humiliantes. Il était habile à discourir et avait fait un examen rapide des livres historiques.

La cinquième année (62 p.C.) *yong-p'ing*, son frère aîné, (*Pan*) *Kou* [4]), fut appelé par l'empereur et se rendit à la capitale pour y être *kiao chou lang*; (*Pan*) *Tch'ao* et sa mère vinrent à sa suite à *Lo-yang*. Comme leur famille était pauvre, (*Pan*) *Tch'ao* louait constamment ses services à des fonctionnaires pour faire des travaux de copie et ainsi il subvenait à son entretien; après avoir peiné de la sorte pendant longtemps, un beau jour il cessa son labeur et jeta son pinceau en s'écriant: «Un homme supérieur, s'il n'a pas d'autre

---

était perdu en Chine; il a été retrouvé au Japon et réimprimé en 1884 dans la collection intitulée *Kou yi ts'ong chou* 古逸叢書 (sur laquelle voyez l'excellente étude de Pelliot dans BEFEO, t. III, p. 315—340).

1) 平陵. A 15 *li* au N.O. de la sous-préfecture de *Hien-yang* 咸陽 (préf. de *Si-ngan*, prov. de *Chàn-si*).

2) *Pan Piao* vécut de l'an 3 à l'an 54 de notre ère; sa biographie se trouve dans le chap. LXX *a* du *Ts'ien Han chou*.

3) L'ancienne préfecture de *Siu* 徐 était à 80 *li* au N.O. de la sous-préfecture actuelle du *Hiu-yi* 盱眙 (préf. sec. de *Sseu*, prov. de *Ngan-houei*).

4) *Pan Kou* mourut en l'année 92, âgé de 61 ans (*Heou Han chou*, chap. LXX, *b*, p. 9 r°); il serait donc né en l'année 32. Mais nous savons, d'autre part, que son frère cadet *Pan Tch'ao* mourut en l'année 102, âgé de 71 ans; lui aussi serait donc né en l'année 32; cela paraît impossible, puisqu'il est le frère cadet de *Pan Kou*; à la rigueur on pourrait cependant admettre que ces deux naissances eurent entre elles un intervalle de moins de douze mois et purent avoir lieu dans une seule et même année.

plan qu'il puisse mener à bien, doit du moins imiter *Fou Kiai-tseu* [1]) et *Tchang K'ien* [2]) et se rendre glorieux dans les pays étrangers afin d'obtenir d'être anobli; comment pourrait-il s'attarder dans un emploi subalterne parmi les pinceaux et les encriers?» Ceux qui étaient auprès de lui s'étant moqués de cette parole, (*Pan*) *Tch'ao* leur dit: «Vous, gens vulgaires, comment connaîtriez-vous les résolutions d'un homme hardi?» Quelque temps plus tard, il alla voir un diseur de bonne aventure qui lui déclara: «O vous qu'on charge d'offrir les libations [3]), vous êtes dans la catégorie des hommes de valeur qui sont vêtus de toile [4]); mais vous devez être anobli à dix mille *li* de distance d'ici». (*Pan*) *Tch'ao* lui demandant à quoi il le voyait, le diseur de bonne aventure lui répondit en le montrant avec le doigt: «Vous avez un menton d'hirondelle et un cou de tigre; voler (dans les airs) et dévorer de la chair [5]), cela présage qu'on sera anobli à dix mille *li* de distance».

A quelque temps de là, *Hien-tsong* (58—75 p.C.) demanda à (*Pan*) *Kou*: «Dans quelle situation se trouve votre frère cadet?»

---

1) En 77 av. J.C., *Fou Kiai-tseu* 傅介子 fut chargé par le général en chef *Ho Kouang-po* 霍光白 de faire périr le roi de *Leou-lan* 樓蘭; il y réussit en attirant ce prince dans un guet-apens et fut récompensé de cet exploit par le titre de marquis de *Yi-yang* 義陽 (*Ts'ien Han chou*, chap. XCVI, *a*, p. 3 r°).

2) *Tchang K'ien* 張騫, à la suite de la glorieuse mission qui le mena en 128 av. J.-C. jusque sur les bords de l'Oxus, fut honoré du titre de marquis de *Po-wang* 博望. La biographie de *Tchang K'ien*, telle qu'elle se trouve dans le chap. LXI du *Ts'ien Han chou*, a été traduite par Wylie (*Journal of the Anthropological Institute*, Vol. X, Août 1880, p 66—73).

3) Le terme 祭酒 désignait proprement celui qui, dans une assemblée, était chargé d'offrir les libations; comme on choisissait pour ces fonctions celui des assistants qui était le plus respecté, cette expression devint une simple formule honorifique qu'on employait quand on s'adressait à quelqu'un; tel est l'usage qui en est fait ici.

4) C'est-à-dire qui sont encore confondus dans la foule des gens du peuple.

5) *Pan Tch'ao* porte sur son corps des indices qui le font ressembler à une hirondelle qui vole et à un tigre qui dévore; ces particularités permettent de prévoir qu'il sera anobli en allant au loin.

(*Pan*) *Kou* répondit: «Il est scribe au service d'un fonctionnaire; il reçoit un salaire avec lequel il entretient sa vieille mère». (*Pan*) *Tch'ao* fut alors nommé par l'empereur au poste de *Lan t'ai ling che* [1]), mais ensuite il perdit sa place pour quelque faute.

La seizième année (73 p.C.), le *fong kiu tou wei Teou Kou* [2]) sortit pour attaquer les *Hiong-nou*; il prit (*Pan*) *Tch'ao* pour *sseu-ma* à titre provisoire; celui-ci, à la tête de ses troupes, fut détaché à l'attaque de *Yi-wou* (Hami) et livra bataille près du lac *P'ou-lei* (Barkoul); il revint après avoir décapité beaucoup de barbares. (*Teou*) *Kou* le jugeant capable, l'envoya en mission dans les pays d'Occident en compagnie du *ts'ong-che Kouo Siun*.

Quand (*Pan*) *Tch'ao* arriva à *Chan-chan*, *Kouang*, roi de *Chan-chan*, traita (*Pan*) *Tch'ao* avec les plus grands égards; mais ensuite, faisant soudain volte-face, il se montra négligent; (*Pan*) *Tch'ao* dit aux officiers qui étaient sous ses ordres: «Ne vous êtes-vous pas aperçu que les intentions polies de *Kouang* ont diminué? Cela vient sans doute de ce qu'un envoyé des barbares du Nord a dû arriver; c'est pourquoi *Kouang* hésite et ne sait pas encore quel parti il suivra. Or l'homme intelligent aperçoit ce qui n'est pas encore en bourgeon; combien plus facilement verra-t-il ce qui est déjà manifeste». Alors il appela un *Hou* qui était à son service et lui dit par ruse: «L'envoyé des *Hiong-nou* est venu depuis plusieurs jours. Maintenant, où est-il?» Le serviteur *Hou*, stupéfait et saisi de crainte, avoua tout ce qui en était. (*Pan*) *Tch'ao* alors fit enfermer le serviteur *Hou*; puis il réunit tous ses officiers au nombre de trente-six et se mit à boire du vin avec eux; quand ils furent échauffés par

---

1) Les *Lan t'ai ling che*, dit le commentaire de 676, étaient au nombre de six; ils avaient des émoluments de 100 *che* 石; ils s'occupaient des lettres, des accusations, des requêtes et des sceaux et présidaient à la rédaction des pièces officielles.

2) Sur *Teou Kou*, qui mourut en l'an 88, voyez le chap. LIII du *Heou Han chou*, chap. LIII, p. 5 v°—6 r°.

la boisson, il excita leur colère en disant: «Vous et moi, nous nous trouvons tous dans une contrée lointaine; nous désirons accomplir de grands exploits pour obtenir la richesse et les honneurs. Maintenant, un envoyé des barbares est arrivé depuis quelques jours à peine et aussitôt les égards et le respect que nous témoignait le roi *Kouang* ont disparu; si cet envoyé ordonne (au roi de) *Chan-chan* de s'emparer de nous et de nous remettre aux *Hiong-nou*, nos ossements seront à jamais la pâture des loups; que faut-il faire?» Ses officiers répondirent tous: «Nous sommes maintenant dans une situation de péril extrême; nous vous suivrons, ô *sseu-ma*, dans la vie et dans la mort». (*Pan*) *Tch'ao* leur dit: «Celui qui ne pénètre pas dans l'antre du tigre ne prend pas les petits du tigre. Pour ce qui est du plan auquel il nous faut aviser aujourd'hui, le seul parti auquel nous puissions nous arrêter est de profiter de la nuit pour attaquer par l'incendie les envoyés barbares; ceux-ci ne sauront pas quel est notre nombre; ils seront certainement en proie à une grande panique et nous pourrons les exterminer. Quand nous aurons fait périr les envoyés barbares, alors (le roi de) *Chan-chan* sentira se briser son courage. Nos exploits seront accomplis et notre entreprise aura réussi». Tous répondirent: «Il nous faut délibérer à ce sujet avec le *ts'ong-che* (*Kouo Siun*)». (*Pan*) *Tch'ao* répliqua avec colère: «Notre bonne ou notre mauvaise fortune se décide aujourd'hui; le *ts'ong-che* (*Kouo Siun*) est un vulgaire officier civil; si on l'informe de ce plan, il aura certainement peur et nos projets seront divulgués. Mourir sans gloire, ce n'est pas le fait de gens vaillants». Tous alors l'approuvèrent. Dans la première partie de la nuit, (*Pan Tch'ao*), à la tête de ses officiers, courut vers le camp des

---

1) Ce *Kouo Siun* 郭恂 fut plus tard nommé commandant militaire en second et fut placé sous les ordres du Protecteur général *Tch'en Mou* 陳睦; il périt avec ce dernier en l'année 75, lors de la révolte des rois de *Yen-k'i* (Karachar) et de *K'ieou-tsou* (Koutcha); cf. *Heou Han chou*, chap. CXVIII, p. 8 r°.

mis sur le trône par les *Hiong-nou*; confiant dans le prestige des barbares, il s'était assuré la possession de la route du Nord; il avait attaqué et vaincu *Sou-le* (Kachgar) et avait tué son roi; puis il avait nommé roi de *Sou-le* (Kachgar) un homme de *K'ieou-tseu* (Koutcha) appelé *Teou-t'i*. L'année suivante (74 p.C.), au printemps, (*Pan*) *Tch'ao*, prenant des chemins détournés, arriva dans le royaume de *Sou-le*; quand il ne fut plus qu'à quatre-vingt dix *li* de la ville de *P'an-t'o* [1]), qui était la résidence de *Teou-t'i*, il envoya en avant son officier *T'ien Lu* pour obtenir la soumission de *Teou-t'i*; il avait donné à (*T'ien*) *Lu* ces instructions: «*Teou-t'i* n'est pas d'origine un homme du peuple de *Sou-le* (Kachgar) et les habitants du royaume certainement n'obéiront pas à ses ordres; s'il ne se soumet pas sur le champ, vous êtes autorisé à vous saisir de lui». Quand *T'ien Lu* fut arrivé, *Teou-t'i*, voyant qu'il n'était accompagné que d'une faible escorte, n'eut aucun désir de faire sa soumission; mais (*T'ien*) *Lu*, profitant de ce qu'il n'était pas sur ses gardes, s'avança aussitôt et, usant de violence, le chargea de liens; pris à l'improviste, ceux qui étaient aux côtés de *Teou-t'i* furent tous saisis de crainte et s'enfuirent. (*T'ien*) *Lu* informa en toute hâte *Pan Tch'ao* de ce qui s'était passé; (*Pan*) *Tch'ao* accourut aussitôt; il convoqua tous les généraux et les fonctionnaires civils de *Sou-le* (Kachgar); il leur exposa que *K'ieou-tseu* (Koutcha) s'était conduit d'une manière injuste, puis il nomma roi *Tchong*, fils du frère aîné de leur ancien roi. Les habitants du royaume furent très satisfaits; *Tchong* et ses subordonnés demandèrent à faire périr *Teou-t'i*; mais (*Pan*) *Tch'ao* n'y consentit pas; voulant faire preuve de son prestige et de sa bonne foi, il le relâcha et le renvoya chez lui. A partir de ce moment, *Sou-le* (Kachgar) eut de l'inimitié pour *K'ieou-tseu* (Koutcha).

---

1) 槃橐; cette ville apparaît dans le chap. CXVIII, p. 7 v°, du *Heou Han chou*, sous le nom de *P'an-kao* 磐橐城.

Maintenant je nomme *Pan Tch'ao* au poste de *kiun sseu-ma* afin qu'il puisse poursuivre ses premiers exploits».

Quand (*Pan*) *Tch'ao* fut derechef chargé d'une mission, (*Teou*) *Kou* voulut augmenter le nombre de ses soldats; mais (*Pan*) *Tch'ao* lui dit: «Je désire prendre avec moi les trente et quelques hommes qui m'ont suivi précédemment; ils me suffiront; s'il y a quelque événement imprévu, un plus grand nombre ne causerait que de l'embarras».

En ce temps, le roi de *Yu-t'ien* (Khoten), *Kouang-tō*, venait d'attaquer et de vaincre le (royaume de) *So-kiu* (Yarkand); il était devenu tout-puissant sur la route du Sud; cependant les *Hiong-nou* avaient délégué un envoyé pour surveiller et garder son royaume. (*Pan*) *Tch'ao*, s'étant dirigé vers l'Ouest, commença par arriver à *Yu-t'ien* (Khoten); *Kouang-tō* le traita avec fort peu d'égards; en outre, il était accoutumé à croire aux sorciers; or le sorcier lui avait dit: «Le dieu s'est irrité (et a dit): Pour quelle raison désirez-vous vous tourner vers les *Han*? L'envoyé des *Han* possède un cheval bai; demandez-le lui promptement et prenez-le pour me le sacrifier». *Kouang-tō* envoya donc un émissaire se rendre auprès de (*Pan*) *Tch'ao* pour lui demander son cheval. (*Pan*) *Tch'ao* avait été informé secrètement de toute l'affaire; il répondit qu'il consentait, mais voulut que le sorcier vînt lui-même prendre le cheval; au bout d'un moment, le sorcier arriva; (*Pan*) *Tch'ao* le décapita aussitôt et envoya sa tête à *Kouang-tō*; il en profita pour exprimer ses reproches à ce dernier. *Kouang-tō* avait souvent entendu raconter comment (*Pan*) *Tch'ao*, lorsqu'il se trouvait à *Chan-chan*, avait fait périr tous les envoyés des barbares; il eut grand peur; il attaqua donc et tua les envoyés des *Hiong-nou*, puis il fit sa soumission à (*Pan*) *Tch'ao*; (*Pan*) *Tch'ao* fit de grands présents à ce roi et à ses subordonnés et ainsi il les domina et les calma.

En ce temps, le roi de *K'ieou-tseu* (Koutcha), *Kien*, avait été

mis sur le trône par les *Hiong-nou*; confiant dans le prestige des barbares, il s'était assuré la possession de la route du Nord; il avait attaqué et vaincu *Sou-le* (Kachgar) et avait tué son roi; puis il avait nommé roi de *Sou-le* (Kachgar) un homme de *K'ieou-tseu* (Koutcha) appelé *Teou-t'i*. L'année suivante (74 p.C.), au printemps, (*Pan*) *Tch'ao*, prenant des chemins détournés, arriva dans le royaume de *Sou-le*; quand il ne fut plus qu'à quatre-vingt dix *li* de la ville de *P'an-t'o* [1]), qui était la résidence de *Teou-t'i*, il envoya en avant son officier *T'ien Lu* pour obtenir la soumission de *Teou-t'i*; il avait donné à (*T'ien*) *Lu* ces instructions: «*Teou-t'i* n'est pas d'origine un homme du peuple de *Sou-le* (Kachgar) et les habitants du royaume certainement n'obéiront pas à ses ordres; s'il ne se soumet pas sur le champ, vous êtes autorisé à vous saisir de lui». Quand *T'ien Lu* fut arrivé, *Teou-t'i*, voyant qu'il n'était accompagné que d'une faible escorte, n'eut aucun désir de faire sa soumission; mais (*T'ien*) *Lu*, profitant de ce qu'il n'était pas sur ses gardes, s'avança aussitôt et, usant de violence, le chargea de liens; pris à l'improviste, ceux qui étaient aux côtés de *Teou-t'i* furent tous saisis de crainte et s'enfuirent. (*T'ien*) *Lu* informa en toute hâte *Pan Tch'ao* de ce qui s'était passé; (*Pan*) *Tch'ao* accourut aussitôt; il convoqua tous les généraux et les fonctionnaires civils de *Sou-le* (Kachgar); il leur exposa que *K'ieou-tseu* (Koutcha) s'était conduit d'une manière injuste, puis il nomma roi *Tchong*, fils du frère aîné de leur ancien roi. Les habitants du royaume furent très satisfaits; *Tchong* et ses subordonnés demandèrent à faire périr *Teou-t'i*; mais (*Pan*) *Tch'ao* n'y consentit pas; voulant faire preuve de son prestige et de sa bonne foi, il le relâcha et le renvoya chez lui. A partir de ce moment, *Sou-le* (Kachgar) eut de l'inimitié pour *K'ieou-tseu* (Koutcha).

---

1) 槃橐; cette ville apparaît dans le chap. CXVIII, p. 7 v°, du *Heou Han chou*, sous le nom de *P'an-kao* 磐橐城.

La dix-huitième année (75 p.C.), l'empereur mourut. (Le roi de) *Yen-k'i* (Karachar), profitant du grand deuil de l'Empire du Milieu, attaqua aussitôt et fit périr le Protecteur général *Tch'en Mou*. (*Pan*) *Tch'ao* se trouva isolé et dépourvu de tout secours; d'autre part, *K'ieou-tseu* (Koutcha) et *Kou-mo* (Aksou) [1]) lancèrent à plusieurs reprises des troupes à l'attaque de *Sou-le* (Kachgar); (*Pan*) *Tch'ao* se garda derrière les remparts de *P'an-t'o* et fit cause commune avec *Tchong*. Ses soldats et ses officiers étaient peu nombreux; quand il se fut tenu sur la défensive pendant plus d'un an, *Sou tsong* (76—88 p.C.), qui venait de monter sur le trône et qui avait présent à l'esprit le récent désastre de *Tch'en Mou*, craignit que (*Pan*) *Tch'ao*, exposé seul au danger, fût incapable de tenir bon; il rendit donc un décret pour le rappeler. (*Pan*) *Tch'ao* se mit en route pour revenir; tous les habitants de *Sou-le* (Kachgar) étaient saisis d'inquiétude et de crainte; un *tou-wei* de ce pays, nommé *Li Yen*, dit: «Puisque l'envoyé des *Han* nous abandonne, nous serons certainement de nouveau détruits par *K'ieou-tseu* (Koutcha); en vérité, je ne puis supporter de voir l'envoyé des *Han* nous quitter». A ces mots, il se coupa la gorge avec son épée.

(*Pan*) *Tch'ao*, poursuivant son voyage de retour, arriva à *Yu-t'ien* (Khoten). Le roi, les nobles et tous ceux qui étaient au-dessous d'eux, vinrent lui dire en criant et en pleurant: «Nous nous appuyons sur l'envoyé des *Han* comme sur un père ou une mère; en vérité, il ne doit pas nous quitter». Ils tenaient étroitement embrassées les jambes du cheval de (*Pan*) *Tch'ao* et l'empêchaient d'avancer. *Pan Tch'ao* craignit que les gens de *Yu-t'ien* fussent définitivement résolus à ne pas le laisser aller vers l'Orient; en outre, il souhaitait mettre à exécution ses plans primitifs; changeant donc d'avis, il revint à *Sou-le* (Kachgar).

---

1) Cf. *T'oung pao*, Dec. 1905, p. 553, n. 1.

Cependant, après le départ de (*Pan*) *Tch'ao*, les deux villes [1]) de *Sou-le* (Kachgar) avaient fait de nouveau leur soumission à *K'ieou-tseu* (Koutcha) et avaient réuni leurs troupes à celles de *Wei-t'eou* (Safyr bay?) [2]). (A son retour, *Pan*) *Tch'ao* se saisit des révoltés et les décapita; il attaqua et vainquit *Wei-t'eou* auquel il tua plus de six cents hommes. *Sou-le* (Kachgar) se trouva de nouveau pacifié.

La troisième année *kien-tch'ou* (78 p.C.), (*Pan*) *Tch'ao*, à la tête de dix mille soldats de *Sou-le* (Kachgar), du *K'ang-kiu* (Sogdiane), de *Yu-t'ien* (Khoten) et de *Kiu-mi* (Uzun tati?), attaqua *Kou-mo* (Aksou) et *Che-tch'eng* (Ouch-Tourfan) [3]) et les vainquit; il coupa sept cents têtes. (*Pan*) *Tch'ao* aurait voulu profiter de cela pour établir aussitôt sa domination sur tous les divers royaumes; il adressa donc une requête à l'empereur pour demander des troupes de renfort en ces termes:

«J'ai vu que l'empereur votre prédécesseur désirait s'ouvrir les contrées d'Occident; c'est pourquoi, au Nord, il attaqua les *Hiong-nou*; vers l'Ouest, il envoya des ambassadeurs dans les royaumes étrangers. (Les princes de) *Chan-chan* (au Sud du Lop nor) et *Yu-t'ien* (Khoten) se tournèrent alors vers notre influence régénératrice. Maintenant, (les pays de) *Kiu-mi* (Uzun tati?) [4]), *So-kiu* (Yarkand), *Sou-le* (Kachgar), les *Yue-tche* (Indoscythes), les *Wou-souen* (dans la vallée d'Ili) et le *K'ang-kiu* (Sogdiane), désirent derechef venir se

---

1) Il s'agit sans doute de la ville proprement dite de *Sou-le* et de la ville de *P'an-t'o* ou *P'an-kao* (cf. p. 222, n. 1).

2) Cf. *T'oung pao*, Déc. 1905, pp. 554, n 1.

3) 石城. Nous apprenons par le *T'ang chou* (chap. XLIII, *b*, p. 14 r°) que la ville de *Wen-sou* 温肅 porte aussi le nom de grande ville de *Che* (c'est-à-dire de pierre) 大石城; or *Wen-sou* correspond à Ouch-Tourfan; par conséquent les localités désignées sous les noms de *Kou-mo* et *Che-tch'eng* 姑墨石城 ne sont autres que Aksou et Ouch-Tourfan.

4) 拘彌. La leçon *Han-mi* 扞彌 paraît préférable; cf. *T'oung pao*, Déc. 1905, p. 538, n. 1.

réfugier auprès de nous. Je voudrais réunir toutes leurs forces pour écraser et détruire *K'ieou-tseu* (Koutcha), pour rouvrir et pacifier la route qui mène en Chine; quand nous nous serons emparés de *K'ieou-tseu* (Koutcha), alors parmi les pays d'Occident, il n'y en aura plus guère qu'un sur cent qui ne se soumettra pas encore. Votre sujet se prosterne humblement pour faire cette réflexion: moi qui suis un officier militaire subalterne, je souhaite en vérité suivre l'exemple de *Kou Ki* [1]) qui sacrifia sa vie dans les pays lointains, approcher de *Tchang K'ien* [2]) qui se lança à corps perdu dans les vastes solitudes. Autrefois *Wei Kiang* [3]), qui n'était que grand officier dans un royaume féodal, put cependant rassembler dans la concorde toutes les peuplades *Jong*; à plus forte raison, moi votre sujet, qui suis le dépositaire du prestige de la grande dynastie *Han*, comment n'aurai-je pas l'utilité du couteau de plomb qui peut couper au moins une fois? [4]) Dans les générations qui nous ont précédés, quand on a tenu une délibération, tous ont dit: «S'emparer des trente-six royaumes [5]), c'est ce dont on peut dire que c'est couper le bras droit [6]) des *Hiong-nou*». Maintenant les divers royaumes des contrées d'Occident, à partir du lieu où se

---

1) Une note du commentaire de 676 nous apprend que, sous le règne de l'empereur *Yuan* 元 (48—33 av. J.-C.), *Kou Ki* 谷吉, originaire de *Tch'ang-ngan* 長安, fut chargé d'escorter un jeune prince *Hiong-nou* qui, après être resté quelque temps en otage à la cour de Chine, retournait auprès du *Tche-tche chan-yu* 郅支單于; *Kou Ki* fut mis à mort par le *Tche-tche chan-yu*.

2) Cf. p. 217, n. 2.

3) En 570 av. J.-C., *Wei Kiang* 魏絳, haut dignitaire du pays de *Tsin* 晉, rétablit l'ordre et la concorde parmi les tribus barbares; cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. V, p. 135—136.

4) Comme l'indique le commentaire de 676, la métaphore du couteau de plomb se retrouve dans une poésie de *Kia Yi* 賈誼 (198—165 av. J.-C.) et dans une des odes de *Tch'ou* 楚詞.

5) Au temps de l'empereur *Wou* (140—87 av. J.-C.), on évaluait à trente-six le nombre des principautés du Turkestan Oriental et de la Dzoungarie (*Ts'ien Han chou*, chap. XCVI, a, p. 1 r°).

6) Ou, comme nous dirions, l'aile occidentale.

couche le soleil [1]), se tournent tous vers notre influence régénératrice; grands et petits sont très satisfaits; les tributs et les présents ne s'interrompent pas. Seuls (les royaumes de) *Yen-k'i* (Karachar) et *K'ieou-tseu* (Koutcha) ne sont pas encore soumis et asservis. Auparavant, avec trente-six officiers mes subordonnés [2]), je fus chargé d'une mission dans les contrées lointaines; je rencontrai beaucoup de difficultés et d'obstacles; depuis le moment où, abandonné de tous, je me gardai à *Sou-le* (Kachgar) jusqu'à maintenant, cinq années se sont écoulées; les barbares *Hou* sont versatiles, je le sais fort bien; cependant, si vous interrogez les habitants des villes, grandes ou petites, tous vous diront qu'ils se confient aux *Han* comme ils se confieraient au Ciel. Si on tire parti de ces dispositions, alors les *Ts'ong-ling* (Pamirs) pourront être traversés; quand les *Ts'ong-ling* auront été traversés, alors *K'ieou-tseu* (Koutcha) pourra être attaqué. Maintenant, il faut nommer roi de *K'ieou-tseu* (Koutcha) *Po Pa*, fils du roi de ce royaume, qui est en otage auprès de l'empereur; vous le ferez escorter par plusieurs centaines de fantassins et de cavaliers et vous lui adjoindrez les troupes réunies des divers royaumes; en quelques mois, *K'ieou-tseu* (Koutcha) pourra être conquis. Se servir des barbares pour attaquer les barbares, c'est là le meilleur parti à suivre. Moi, votre sujet, je considère que, à *So-kiu* (Yarkand) et à *Sou-le* (Kachgar), le sol cultivé est fertile et étendu; les pâturages y sont luxuriants et vastes; cette région n'est pas comparable à celle qui s'étend entre *Touen-houang* et *Chan-chan* [3]); aussi les soldats (qu'on y cantonnera) pourront-ils ne rien coûter à l'Empire du Milieu et avoir en suffisance des grains et des vivres. D'autre part, les deux rois de *Kou-mo* (Aksou) et de

1) Le pays où se couche le soleil est le pays le plus lointain du côté de l'Ouest; il est mentionné dans le chap. CXVIII, p. 5 r°, du *Heou Han chou*, ainsi que dans le *Wei lio* (cf. *T'oung pao*, 1905, p. 556).

2) Cf. p. 218, lignes 25—26.

3) Le désert qui s'étend entre *Cha tcheou* et le *Lop nor*.

Wen-sou (Ouch-Tourfan) ont été mis sur le trône par un choix exprès (du roi de) *K'ieou-tseu* (Koutcha); comme ils ne sont pas issus des peuples qu'ils gouvernent, eux et leurs peuples ont de l'aversion réciproque et sont à charge l'un à l'autre; dans ces conditions, nous obtiendrons sûrement la soumission des rebelles. Quand ces deux royaumes seront venus se soumettre, alors *K'ieou-tseu* (Koutcha) sera ruiné par là même. Je désire que Votre Majesté défère mon rapport (à ses ministres) pour qu'ils délibèrent et discutent sur la conduite à tenir. Si en vérité je dois trouver là une mort certaine, comment en aurais-je du regret? Votre sujet, (*Pan*) *Tch'ao*, avec sa très chétive personne se trouve spécialement investi de l'influence divine (de l'empereur); j'espère que, avant le moment où je serai renversé à terre, mes yeux verront, les contrées d'Occident étant pacifiées, Votre Majesté soulever la coupe avec laquelle on souhaite dix mille années de vie, présenter sa gloire dans le temple de ses ancêtres et répandre une grande joie dans tout le monde».

Quand ce rapport eut été soumis à l'empereur, celui-ci comprit que cette entreprise pouvait être exécutée, et, dans la délibération, il exprima son désir de fournir les soldats (demandés par *Pan Tch'ao*). *Siu Kan*, originaire de *P'ing-ling*, partageait depuis longtemps les intentions de (*Pan*) *Tch'ao*; il adressa à l'empereur une requête pour exprimer son désir de déployer toutes ses forces à aider (*Pan*) *Tch'ao*.

La cinquième année (80 p.C.), (*Siu*) *Kan* fut donc nommé au poste de *sseu-ma* intérimaire; il se mit à la tête d'un millier d'hommes recrutés parmi les condamnés grâciés et les volontaires et se rendit auprès de (*Pan*) *Tch'ao*.

Auparavant, *So-kiu* (Yarkand), croyant que les soldats des *Han* ne sortiraient pas, avait fait sa soumission à *K'ieou-tseu* (Koutcha); d'autre part, le *tou-wei* de *Sou-le* (Kachgar), *P'an Chen*, s'était de son côté de nouveau révolté. Sur ces entrefaites, *Siu Kan* arriva; (*Pan*) *Tch'ao* aussitôt, de concert avec *Siu Kan*, attaqua

P'an Chen et lui fit subir une grande défaite; il coupa plus de mille têtes et prit un grand nombre de prisonniers vivants.

Après avoir vaincu *P'an Chen*, (*Pan*) *Tch'ao* aurait voulu se porter à l'attaque de *K'ieou-tseu* (Koutcha); considérant que les *Wou-souen* avaient une grande puissance militaire et qu'il fallait profiter de leur force, il s'adressa à l'empereur pour lui dire: «Les *Wou-souen* forment un grand royaume; ils ont cent mille archers; c'est pourquoi l'empereur *Wou* (140—87 av. J.C.) donna une princesse de sa famille en mariage à leur roi [1]); quand régna l'empereur *Hiao-siuan* (73—49 av. J.-C.), il finit par tirer profit d'eux. Maintenant, il nous faut leur envoyer un ambassadeur qui les attire à nous et les rassure, afin qu'ils unissent leurs forces aux nôtres». L'empereur approuva ces suggestions.

La huitième année (83 p.C.), l'empereur nomma (*Pan*) *Tch'ao tchang-che* commandant des troupes et l'autorisa provisoirement à avoir des tambours, des flûtes, des drapeaux et des étendards; *Siu Kan* fut nommé *kiun sseu-ma*. D'autre part, l'empereur chargea le *wei-heou Li Yi*, qui escortait et accompagnait un ambassadeur des *Wou-souen*, de donner en présent au grand et au petit *kouen-mi* [2]), ainsi qu'à leurs subordonnés, des pièces de soie ornées et unies. *Li Yi* commença par arriver à *Yu-t'ien* (Khoten); or, précisément en ce moment, *K'ieou-tseu* (Koutcha) attaquait *Sou-le* (Kachgar); *Li Yi* fut saisi de crainte et n'osa pas aller plus avant; à la suite de cela, il fit un rapport pour exposer que l'expédition entreprise dans les pays d'Occident ne pouvait réussir; en outre, il calomniait

---

1) Cf. *Ts'ien Han chou*, chap. XCVI, seconde partie; trad. Wylie, *Journal of the Anthropological Institute*, vol. XI, 1881, p. 85—87.

2) *Kouen-mi* 昆彌 (autrefois écrit *kouen-mo* 昆莫) était le titre royal chez les *Wou-souen*; c'est à partir de l'époque de l'empereur *Siuan* (73—49 av. J.-C.) que, à la suite d'une usurpation qu'il fallut ratifier, le pouvoir se trouva divisé chez les *Wou-souen* entre le grand *kouen-mi* qui était le roi légitime et le petit *kouen-mi* qui était l'usurpateur (cf. *Ts'ien Han chou*, chap. XCVI, b, p. 3 r°).

gravement *Pan Tch'ao* qui, disait-il, embrassant sa femme chérie et tenant dans ses bras son fils chéri, vivait tranquille et joyeux dans les pays étrangers, sans songer à s'inquiéter de sa patrie. (*Pan*) *Tch'ao* fut informé (de ces calomnies) et dit en soupirant: «Je ne suis point comme *Tseng Chen* dont trois personnes parlèrent mal en arrivant successivement [1]); je crains d'être soupçonné par mes contemporains». Alors il fit partir sa femme. L'empereur connaissait le loyalisme de *Pan Tch'ao*; il blâma donc sévèrement (*Li*) *Yi* en disant: «A supposer que (*Pan*) *Tch'ao* embrasse sa femme chérie et tienne dans ses bras son fils chéri, il a avec lui plus de mille hommes qui désirent revenir dans leur patrie; comment ceux-ci peuvent-ils tous être d'accord avec *Pan Tch'ao*?» Il ordonna à (*Li*) *Yi* de se rendre auprès de (*Pan*) *Tch'ao* pour se mettre à sa disposition; d'autre part, il informait par un décret (*Pan*) *Tch'ao* que, si (*Li*) *Yi* était capable de remplir une charge à l'étranger, (lui *Pan Tch'ao*) pouvait le retenir pour le faire collaborer à son œuvre. Mais (*Pan*) *Tch'ao* renvoya (*Li*) *Yi* à la capitale en lui confiant le fils du roi des *Wou-souen* qu'on expédiait en otage à la cour; *Siu Kan* dit à (*Pan*) *Tch'ao*: «(*Li*) *Yi* vous a précédemment lui-même calomnié et voulait ruiner (votre entreprise dans) les contrées d'Occident. Pourquoi maintenant ne profitez-vous pas du décret impérial pour le retenir et pourquoi n'envoyez-vous pas quelque autre officier escorter le prince otage?» (*Pan*) *Tch'ao* répliqua: «Quelle parole méprisable! C'est précisément parce que (*Li*) *Yi* m'a calomnié que je l'envoie (à la capitale); si j'examine ma conscience, je n'ai rien à me reprocher; pourquoi m'inquiéterais-je des propos

---

1) On vint annoncer à trois reprises différentes à la mère de *Tseng Chen* 曾參 (505—437 av. J.-C.; Giles, *Biog. Dict.*, n° 2022) la fausse nouvelle que son fils était coupable d'un meurtre; ce ne fut qu'à la troisième fois qu'elle s'émut, cessa de tisser et jeta sa navette (cf. *La sculpture sur pierre en Chine*, p. 8—9).

d'un homme? Retenir (*Li Yi*) pour ma propre satisfaction ne serait pas le fait d'un sujet loyal».

L'année suivante (84 p.C.), l'empereur envoya encore à (*Pan*) *Tch'ao* le *sseu-ma* par intérim *Ho Kong* et trois autres officiers, à la tête de huit cents soldats. (*Pan*) *Tch'ao* en profita pour mettre en campagne les troupes de *Sou-le* (Kachgar) et de *Yu-t'ien* (Khoten) avec lesquelles il attaqua *So-kiu* (Yarkand); (les gens de) *So-kiu* (Yarkand) se mirent secrètement en rapports avec *Tchong*, roi de *Sou-le* (Kachgar) et l'alléchèrent par de gros avantages; *Tchong* alors se révolta et suivit leur parti; il défendit à l'Ouest la ville de *Wou-tsi* [1]). (*Pan*) *Tch'ao* alors nomma à sa place comme roi de *Sou-le* (Kachgar) le *fou-tch'eng* de ce pays, *Tch'eng-ta*; il mit en campagne pour attaquer *Tchong* ceux de ce royaume qui ne s'étaient pas révoltés; cela dura pendant une demi-année, mais alors le *K'ang-kiu* (Sogdiane) envoya des soldats d'élite au secours de *Tchong*, et (*Pan*) *Tch'ao* ne put soumettre ce dernier. En ce temps, comme les *Yue-tché* (Indoscythes) venaient de s'allier par un mariage avec le *K'ang-kiu* (Sogdiane), *Pan Tch'ao* chargea un ambassadeur d'apporter des présents considérables en étoffes de soie au roi des *Yue-tche* (Indoscythes) et de l'inviter à faire des remontrances au roi de *K'ang-kiu* (Sogdiane); le roi de *K'ang-kiu* (Sogdiane) cessa alors les hostilités, et, se saisissant de *Tchong*, il revint avec lui dans son pays; la ville de *Wou-tsi* se soumit aussitôt à (*Pan*) *Tch'ao*.

Trois ans plus tard (87 p.C.), *Tchong* conseilla au roi de *K'ang-kiu* (Sogdiane) de lui prêter des soldats et il revint s'établir à *Souen-tchong* [2]); il complotait secrètement avec *K'ieou-tseu* (Koutcha), mais il envoya un émissaire pour proposer faussement à (*Pan*) *Tch'ao* de se soumettre à lui; (*Pan*) *Tch'ao* connaissait à part lui sa per-

---

1) 烏卽. Cette ville, qui serait à l'Ouest de Kachgar, n'est, à ma connaissance, mentionnée dans aucun autre texte.

2) Cf. *T'oung pao*, Déc. 1905, p. 554, n. 2.

versité; cependant il feignit extérieurement d'accepter sa soumission; *Tchong*, très joyeux, se rendit, accompagné de sa cavalerie légère, auprès de (*Pan*) *Tch'ao*; celui-ci avait dissimulé des soldats bien armés pour l'attendre; il fit en son honneur de grands préparatifs et disposa des réjouissances; quand le vin eut circulé, il commanda à ses officiers de charger *Tchong* de liens, puis il le décapita; ensuite il attaqua et vainquit les troupes (que *Tchong* avait amenées avec lui) et tua plus de sept cents hommes. La route du sud se trouva alors ouverte.

L'année suivante (88 p.C.), (*Pan*) *Tch'ao* mit en campagne vingt-cinq mille hommes tirés de *Yu-t'ien* (Khoten) et des autres royaumes pour attaquer *So-kiu* (Yarkand); mais le roi de *K'ieou-tseu* (Koutcha) envoya au secours de *So-kiu* (Yarkand) son général de gauche à la tête d'une masse de cinquante mille hommes venus de *Wen-sou* (Ouch-Tourfan), *Kou-mo* (Aksou) et *Wei-t'eou* (Safyr bay?). (*Pan*) *Tch'ao* convoqua ses généraux et ses commandants, ainsi que le roi de *Yu-t'ien* (Khoten) et dit dans la délibération: «Maintenant nos soldats sont en petit nombre et ne peuvent tenir tête à leur multitude. Le mieux est que nous nous débandions et que chacun de nous parte de son côté; (le roi de) *Yu-t'ien* (Khoten) s'en ira vers l'Est; quand à moi, le *tchang-che*, je m'en retournerai alors vers l'Ouest; attendons que la nuit soit venue, et, quand le tambour résonnera, nous partirons.» (*Pan Tch'ao*) fit relâcher secrètement les prisonniers vivants qu'il avait, et le roi de *K'ieou-tseu* (Koutcha) fut ainsi informé (de ses plans); très joyeux, il se porta avec dix mille cavaliers dans la partie occidentale pour barrer la route à (*Pan*) *Tch'ao*; le roi de *Wen-sou* (Ouch-Tourfan), à la tête de huit mille cavaliers, se rendit dans le territoire oriental pour surprendre (le roi de) *Yu-t'ien* (Khoten). Quand (*Pan*) *Tch'ao* sut que les deux chefs barbares étaient partis, il appela secrètement les diverses hordes et tint leurs soldats en haleine, puis, au chant

k'ien [1]), (du pays) de *K'ieou-tseu* (Koutcha); *Siu Kan* avait ses cantonnements à *Sou-le* (Kachgar). Parmi les pays d'Occident, il n'y eut plus que *Yen-k'i* (Karachar), *Wei-siu* et *Wei-li* [2]), qui, parce qu'ils avaient autrefois fait périr le Protecteur général, conservaient des sentiments hésitants; tous les autres étaient entièrement soumis.

La sixième année (94 p.C.), en automne, (*Pan*) *Tch'ao* mit en campagne les soldats de huit royaumes, à savoir *K'ieou-tseu* (Koutcha), *Chan-chan* et les autres, formant un total de soixante-dix mille hommes; il y joignit les fonctionnaires civils et les marchands, au nombre de quatorze cents hommes, et, avec ces forces, il attaqua *Yen-k'i* (Karachar). Quand les soldats furent arrivés sur le territoire de *Wei-li*, (*Pan*) *Tch'ao* envoya des émissaires pour expliquer clairement ses intentions à *Yen-k'i* (Karachar), *Wei-li* et *Wei-siu* en disant: «Si le Protecteur général est venu, c'est parce qu'il veut dominer et rassurer vos trois royaumes; si vous désirez vraiment vous repentir de vos fautes et vous tourner vers le bien, il vous faut envoyer de hauts dignitaires à sa rencontre; il devra vous récompenser, vous tous, rois, nobles et officiers subalternes; quand il aura terminé cette affaire, il s'en retournera aussitôt. En ce moment, il vous fait présent, ô rois, de cinq cents pièces de soie de couleurs variées». — *Kouang*, roi de *Yen-k'i* (Karachar), chargea son général de gauche, *Pei-kien-tche* d'aller avec des bœufs et du vin à la rencontre de (*Pan*) *Tch'ao*; celui-ci réprimanda (*Pei-*)*kien-tche* en lui disant: «Quoique vous ayez été un jeune prince *Hiong-nou* qui servit à la cour de Chine, vous exercez maintenant l'autorité dans ce royaume (de Karachar); quand moi, le Protecteur général,

---

1) 乾城.

2) *Wei-siu* et *Wei-li* étaient dans les environs du lac Bagratch; cf. *T'oung pao*, Déc. 1905, p. 552, n. 5 et 6. C'est en l'an 75 p. C. que les rois de *Yen-k'i*, de *Wei-li* et de *Wei-siu* avaient attaqué et tué le Protecteur général *Tch'en Mou*; cf. p. 223, lignes 1—3.

les *Ts'ong-ling* (Pamirs); ils n'ont pas de convois d'approvisionnements; est-ce la peine de s'inquiéter? Bornons-nous à rassembler toutes les céréales et à nous bien garder. Les autres seront affamés et épuisés et se soumettront d'eux-mêmes; en quelques dizaines de jours à peine tout sera fini». *Sie* s'avança donc et attaqua (*Pan*) *Tch'ao*; mais il ne put le soumettre et en outre il ne put s'emparer de rien par le pillage. (*Pan*) *Tch'ao*, calculant que les approvisionnements de *Sie* allaient être épuisés et que certainement il demanderait des secours à *K'ieou-tseu* (Koutcha), dépêcha quelques centaines de soldats dans le territoire oriental pour attendre au passage (les *Yue-tche*); *Sie* envoya en effet des cavaliers qui étaient chargés d'or, d'argent, de perles et de pierres précieuses pour en faire présent à *K'ieou-tseu* (Koutcha); les soldats de (*Pan*) *Tch'ao*, qui étaient en embuscade, leur barrèrent la route, les attaquèrent et les tuèrent tous; ils prirent la tête de l'ambassadeur pour la montrer à *Sie*; celui-ci eut grand'peur et délégua un émissaire pour s'avouer coupable et exprimer son désir de pouvoir s'en retourner sain et sauf; (*Pan*) *Tch'ao* le laissa aller et le renvoya. A partir de ce moment les *Yue-tche* (Indoscythes) furent grandement effrayés et offrirent chaque année un tribut et des présents.

L'année suivante (91 p.C.), *K'ieou-tseu* (Koutcha), *Kou-mo* (Aksou), *Wen-sou* (Ouch-Tourfan) se soumirent tous. Alors (*Pan*) *Tch'ao* reçut le titre de Protecteur général (*tou-hou*), et *Siu Kan* celui de *tchang-che*.

(L'empereur) nomma *Po Pa* roi de *K'ieou-tseu* (Koutcha) et envoya le *sseu-ma Yao Kouang* pour l'escorter; (*Pan*) *Tch'ao* et (*Yao*) *Kouang* unirent leurs efforts pour obliger les gens de *K'ieou-tseu* (Koutcha) à détrôner leur roi *Yeou-li-to* et à mettre à sa place *Po Pa*; (*Pan Tch'ao*) chargea (*Yao*) *Kouang* de ramener *Yeou-li-to* à la capitale; lui-même établit sa résidence dans la ville de *T'o-*

k'ien [1]), (du pays) de *K'ieou-tseu* (Koutcha); *Siu Kan* avait ses cantonnements à *Sou-le* (Kachgar). Parmi les pays d'Occident, il n'y eut plus que *Yen-k'i* (Karachar), *Wei-siu* et *Wei-li* [2]), qui, parce qu'ils avaient autrefois fait périr le Protecteur général, conservaient des sentiments hésitants; tous les autres étaient entièrement soumis.

La sixième année (94 p.C.), en automne, (*Pan*) *Tch'ao* mit en campagne les soldats de huit royaumes, à savoir *K'ieou-tseu* (Koutcha), *Chan-chan* et les autres, formant un total de soixante-dix mille hommes; il y joignit les fonctionnaires civils et les marchands, au nombre de quatorze cents hommes, et, avec ces forces, il attaqua *Yen-k'i* (Karachar). Quand les soldats furent arrivés sur le territoire de *Wei-li*, (*Pan*) *Tch'ao* envoya des émissaires pour expliquer clairement ses intentions à *Yen-k'i* (Karachar), *Wei-li* et *Wei-siu* en disant: «Si le Protecteur général est venu, c'est parce qu'il veut dominer et rassurer vos trois royaumes; si vous désirez vraiment vous repentir de vos fautes et vous tourner vers le bien, il vous faut envoyer de hauts dignitaires à sa rencontre; il devra vous récompenser, vous tous, rois, nobles et officiers subalternes; quand il aura terminé cette affaire, il s'en retournera aussitôt. En ce moment, il vous fait présent, ô rois, de cinq cents pièces de soie de couleurs variées». — *Kouang*, roi de *Yen-k'i* (Karachar), chargea son général de gauche, *Pei-kien-tche* d'aller avec des bœufs et du vin à la rencontre de (*Pan*) *Tch'ao*; celui-ci réprimanda (*Pei-*)*kien-tche* en lui disant: «Quoique vous ayez été un jeune prince *Hiong-nou* qui servit à la cour de Chine, vous exercez maintenant l'autorité dans ce royaume (de Karachar); quand moi, le Protecteur général,

---

1) 它乾城.

2) *Wei-siu* et *Wei-li* étaient dans les environs du lac Bagratch; cf. *T'oung pao*, Déc. 1905, p. 552, n. 5 et 6. C'est en l'an 75 p. C. que les rois de *Yen-k'i*, de *Wei-li* et de *Wei-siu* avaient attaqué et tué le Protecteur général *Tch'en Mou*; cf. p. 223, lignes 1—3.

je suis arrivé ici en personne, si le roi n'est pas venu à ma rencontre au temps voulu, c'est entièrement votre faute». Quelqu'un ayant dit à (*Pan*) *Tch'ao* qu'il devrait faire périr sur le champ (*Pei-kien-tche*), *Pan Tch'ao* répliqua: «Ce sont là des choses qui sont au-dessus de votre portée; cet homme jouit d'une grande autorité auprès du roi; si maintenant nous le mettons à mort avant même qu'il ait pu rentrer dans son pays, nous ferons que (les gens de ce pays) seront inquiets sur leur propre sort; ils se prépareront à résister et défendront les points stratégiques; comment pourrons-nous alors arriver au pied des remparts de leur ville?» A ces mots, (*Pan Tch'ao*) fit des présents (à *Pei-kien-tche*), puis le renvoya. *Kouang* vint alors avec ses hauts dignitaires à la rencontre de (*Pan*) *Tch'ao* à *Wei-li* (près de Kourla) et lui fit don d'objets précieux.

Dans le royaume de *Yen-k'i* (Karachar), il y avait le passage difficile à franchir du pont de roseaux [1]); *Kouang* fit alors couper ce pont, car il désirait empêcher l'armée chinoise de pénétrer dans son royaume; mais (*Pan*) *Tch'ao* prit un autre chemin et effectua son passage en ayant de l'eau jusqu'au-dessus de la ceinture; le dernier jour du septième mois (94 p.C.), il arriva à *Yen-k'i* (Karachar); quand il fut à vingt *li* de la ville, il établit son camp au milieu de grands marais. *Kouang*, pris à l'improviste, eut grand peur; il voulait se réfugier dans les montagnes en poussant devant lui tout son peuple; cependant un certain *Yuan Mong*, qui était *tso-heou* (dans le royaume) de *Yen-k'i* (Karachar) et qui avait été autrefois en otage à la capitale, envoya secrètement un émissaire pour informer (*Pan*) *Tch'ao* de ce qui se passait; mais (*Pan*) *Tch'ao* décapita le messager pour montrer qu'il n'ajoutait pas foi à ses

1) 葦橋.

paroles et ne suivrait pas ses avis [1]); puis il fixa une date pour une réunion générale des rois de tous ces pays, proclamant à cette occasion qu'il les gratifierait de présents considérables; alors donc *Kouang*, roi de *Yen-k'i* (Karachar), *Fan*, roi de *Wei-li* (près de Kourla), ainsi que *Pei-kien-tche* et d'autres, se rendirent ensemble au nombre de trente personnes auprès de (*Pan*) *Tch'ao*; cependant *Fou Kieou*, grand conseiller de ce royaume (de *Yen-k'i*), et seize autre personnes [2]) avec lui craignirent d'être mises à mort et s'enfuirent toutes en naviguant sur le lac; quant au roi de *Wei-siu* (près de Karachar), il ne vint pas non plus. Quand on se fut assis, (*Pan*) *Tch'ao* interrogea avec colère *Kouang* en disant: «Pourquoi le roi de *Wei-siu* n'est-il pas venu? pour quelle raison *Fou Kieou* et les autres se sont-ils enfuis?» Il ordonna alors à ses officiers de saisir *Kouang*, *Fan* et les autres; dans la ville où avait autrefois résidé *Tch'en Mou* il les décapita, puis envoya leurs têtes à la capitale. Ensuite il lâcha ses soldats au pillage; ils coupèrent plus de cinq mille têtes, prirent vivantes quinze mille personnes, s'emparèrent de plus de trois cent mille têtes de bétail, chevaux, bœufs ou moutons. Puis (*Pan Tch'ao*) nomma *Yuan Mong* roi de *Yen-k'i* (Karachar). (*Pan*) *Tch'ao* resta à *Yen-k'i* (Karachar) une demi-année et y rétablit le calme et la sécurité; alors plus de cinquante royaumes des contrées d'Occident lui livrèrent tous des otages et firent leur soumission à l'empire.

L'année suivante (95 p.C.), l'empereur rendit un décret en ces termes: «Autrefois, les *Hiong-nou* s'arrogeaient une domination exclusive sur les contrées d'Occident et saccageaient le *Ho-si*; à la fin de la période *yong-p'ing* (58—75 p.C.), les portes des villes

---

1) En réalité cependant *Pan Tch'ao* sut gré à *Yuan Mong* de l'avis qu'il lui avait donné et on verra plus loin que *Yuan Mong* fut nommé par lui roi de *Yen-k'i* après que *Kouang* eut été mis à mort.

2) En tout, dix sept personnes 十七. Un texte donne la leçon «soixante-dix» 七十.

restaient fermées en plein jour; l'empereur mon prédécesseur [1]) eut grande pitié des colonies agricoles de la frontière qui étaient environnées de ravages et de meurtres; alors il ordonna à ses généraux d'attaquer le territoire de droite (des *Hiong-nou*); (ces généraux) vainquirent (les tribus des) *Po-chan* [2]) (montagnes blanches) et s'approchèrent du *P'ou-lei* (région du lac Barkoul); ils prirent la ville et les faubourgs de *Kiu-che* (Tourfan); les divers royaumes furent terrorisés et se soumirent avec la docilité de l'écho qui répond au son; alors on ouvrit les contrées d'Occident et on y établit un Protecteur général. Cependant *Chouen*, roi de *Yen-k'i* (Karachar), et *Tchong*, fils de *Chouen*, continuaient seuls à fomenter des projets de révolte; se fiant sur ce que leur pays était difficile d'accès, ils renversèrent et firent périr le Protecteur général ainsi que tous ses officiers [3]). L'empereur mon prédécesseur attachait du prix à la vie des hommes de son peuple et redoutait les grandes expéditions militaires; c'est pourquoi il se borna à envoyer le *kiun sseu-ma Pan Tch'ao* avec mission de gagner pacifiquement à notre cause *Yu-t'ien* (Khoten) et les pays situés plus à l'Ouest. (*Pan*) *Tch'ao* alors traversa les *Ts'ong-ling* (les Pamirs) et arriva jusqu'aux Passages suspendus [4]); il alla de çà et de là pendant vingt-deux ans et il n'y eut personne qui ne vînt se soumettre à ses ordres; il nomma d'autres rois dans ces pays et rassura les populations; sans ébranler l'Empire du Milieu, sans harrasser les soldats, il obtint l'amitié des barbares lointains

---

1) Il ne s'agit pas ici de l'empereur *Tchang* (76—88) qui fut le prédécesseur immédiat de l'empereur *Ho* (89—105); c'est sous l'empereur *Ming* (58—75) en effet que furent envoyées les expéditions de 73 et 74 qui furent victorieuses dans la région du lac Barkoul (*Heou Han chou*, chap. II, p. 8 r°, chap. LIII, p. 5 v°; *Dix inscriptions chinoises de l'Asie Centrale*, p. 19—20).

2) On appelait 白山 *Po chan* la partie des *T'ien chan* qui était au Sud du lac Barkoul.

3) Cf. p. 223, l. 1—3.

4) Il est difficile de savoir si nous avons affaire ici à une simple figure de rhétorique ou si *Pan Tch'ao* franchit réellement les Pamirs pour aller dans la vallée de Gilgit.

et gagna les cœurs de gens qui ont d'autres mœurs que nous. Ensuite il a fait venir le châtiment céleste; il lava l'ancien affront pour donner vengeance au ressentiment de nos généraux et de nos soldats. Le code militaire dit: «La récompense ne doit pas se faire attendre plus d'un mois». (Cette prescription a été formulée parce-qu')on voulait que les hommes aperçussent promptement l'intérêt qu'ils ont à se bien conduire. En conséquence, j'anoblis (*Pan*) *Tch'ao* en le faisant marquis de *Ting-yuan* [1]); il aura un apanage de mille foyers» [2]).

La douzième année (100 p.C.), (*Pan*) *Tch'ao*, considérant qu'il était depuis fort longtemps dans les contrées lointaines, se sentant vieux et désirant revoir son pays, adressa la requête suivante à l'empereur: «Votre sujet a entendu dire que, lorsque *T'ai-kong* eut reçu en fief le pays de *Ts'i*, lui et ses descendants pendant quatre générations [3]) furent encore enterrés dans le pays des *Tcheou*; tel le renard qui, au moment de mourir, tourne la tête vers sa colline [4]), ou tel le cheval du pays de *Tai* qui se dirige vers le vent (du nord) [5]. Cependant le pays des *Tcheou* et celui des *Ts'i* étaient tous deux dans le territoire du Milieu et n'étaient distants que de mille *li*. A plus forte raison, moi votre humble sujet, me trouvant dans un pays reculé d'une région lointaine, comment n'aurais-je pas le désir d'aller vers le vent et de tourner la tête vers la col-

---

1) Cette localité était au Sud de la sous-préfecture actuelle de *Si-hiang* 西鄉 (préf. de *Han-tchong*, prov. de *Chàn-si*).

2) L'auteur de la biographie de *Pan Tch'ao* va passer brusquement de l'année 95 à l'année 100; il omet de rappeler que, en l'an 97 p. C., *Pan Tch'ao* chargea son lieutenant *Kan Ying* 甘英 de tenter de se rendre dans le pays de *Ta Ts'in* (cf. *Heou Han chou*, chap. CXVIII, p. 4 v°).

3) En tout donc cinq générations. — C'est le *Li ki* (chap. *T'an Kong*, trad. Legge, SBE, vol. XXVII, p. 131) qui fournit le renseignement qu'invoque ici *Pan Tch'ao*.

4) Cf. *Li ki* (chap. *T'an Kong*, trad. Legge, SBE, vol. XXVII, p. 131).

5) Le pays de *Tai* est la région de *Ta-t'ong fou* dans l'extrême Nord du *Chan-si*; d'après le *Han che wai tchouan*, les chevaux originaires de cette région septentrionale se sentaient attirés par le vent du Nord qui leur rappelait leur pays natal.

line [1])? — Les barbares ont coutume de redouter ceux qui sont dans la force de l'âge et de mépriser les vieillards; moi, votre sujet (*Pan*) *Tch'ao*, semblable à un chien ou à un cheval (qui a longtemps servi son maître), mes dents sont usées; je crains constamment que, affaibli par l'âge, je ne m'affaisse soudain et que mon âme solitaire m'abandonne. Autrefois, quand *Sou Wou* resta chez les *Hiong-nou*, ce ne fut encore que pendant dix-neuf années [2]). Moi, votre sujet, j'ai eu la bonne fortune de tenir l'insigne de délégation, de porter à ma ceinture les sceaux d'or et d'argent et de protéger les contrées d'Occident; si je viens à mourir de vieillesse dans la colonie militaire qui m'a été assignée, en vérité je n'en aurai aucun regret; mais je crains que dans la postérité on ne me qualifie peut-être d'homme qui disparut en transfuge dans les contrées d'Occident. Je n'ose pas espérer arriver jusqu'à la commanderie de *Tsieou-ts'iuan* (*Sou tcheou*), mais je voudrais du moins franchir encore vivant la passe de *Yu-men*. Moi, votre sujet, je suis vieux, malade, décrépit et souffrant; je brave la mort en parlant comme un aveugle [3]). J'ai eu soin d'envoyer mon fils (*Pan*) *Yong* qui entrera à l'intérieur de la frontière à la suite des porteurs de présents [4]), et ainsi, pendant que je suis encore en vie, je ferai en sorte que (*Pan*) *Yong* voie de ses propres yeux le territoire du Milieu.»

D'autre part, (*Pan*) *Tchao* [5]), soeur cadette de (*Pan*) *Tch'ao*, et femme de *Ts'ao Cheou*, qui était originaire de la même commanderie,

---

1) Allusion au renard et au cheval dont il a été question plus haut.

2) Sur l'ambassadeur chinois *Sou Wou* qui fut retenu prisonnier chez les *Hiong-nou* de l'an 100 à l'an 81 av. J.-C, voyez Giles, *Biog. Dict.*, n° 1792.

3) C'est-à-dire comme un homme qui ne se rend pas compte du danger qu'il court parce qu'il ne le voit pas.

4) D'après le *Tong Kouan Ki* (cf. p. 213, note 6), l'ambassade à laquelle était adjoint *Pan Yong* était envoyée par le *Ngan-si* 安息 (Parthie).

5) Cf. Giles, *Biog. Dict*, n° 1597.

adressa elle aussi une requête à l'empereur pour intercéder en faveur de (*Pan*) *Tch'ao*; elle disait: «Le frère aîné de votre servante, né de la même mère qu'elle, le Protecteur général des contrées d'Occident, marquis de *Ting-yuan*, (*Pan*) *Tch'ao*, a eu la bonne fortune d'obtenir pour ses faibles exploits la distinction toute spéciale d'une grande récompense; son titre nobiliaire le met au rang des marquis apanagés; son rang est celui d'un fonctionnaire aux appointements de deux mille *che*. N'eût été l'extraordinaire bonté impériale, en vérité ce sont là des faveurs que cet humble sujet n'aurait pu recevoir. Quand (*Pan*) *Tch'ao* sortit pour la première fois (de l'empire), il était résolu à sacrifier sa propre vie dans l'espoir de gagner un peu de gloire pour montrer son dévouement; survint la catastrophe où périt *Tch'en Mou* [1]); les routes se trouvèrent interceptées; (*Pan*) *Tch'ao*, à lui tout seul, se transporta de côté et d'autre dans les contrées lointaines, endoctrina les divers royaumes et utilisa leurs soldats; chaque fois qu'il y eut une attaque, il fut aussitôt le premier à monter à l'assaut; son corps fut couvert de blessures faites par le fer et il ne chercha jamais à éviter la mort. Grâce au fait qu'il était investi du divin prestige de Votre Majesté, il a cependant pu prolonger sa vie dans les déserts sablonneux (*cha mo*); voici maintenant trente ans que cela dure. Lui et nous qui sommes les mêmes os et la même chair que lui, nous sommes séparés tout vivants et nous ne nous reconnaîtrions plus. De la foule des gens qui autrefois partirent avec lui, il n'en est aucun qui ne soit trépassé. (*Pan*) *Tch'ao* est extrêmement âgé; il va atteindre sa soixante-dixième année; il est décrépit, vieux et malade; ses cheveux ne sont plus noirs; ses deux mains ne lui obéissent plus; son ouïe n'est plus fine et sa vue n'est plus claire; ce n'est qu'en s'appuyant sur un bâton qu'il peut marcher; même

1) Cf. p. 223, l. 1—3.

s'il voulait épuiser toutes ses forces pour répondre tant bien que mal à la faveur impériale, il serait accablé par son grand âge. Comme un chien ou un cheval (qui a longtemps servi son maître), ses dents sont à bout. Le caractère des barbares est tel qu'ils résistent à la raison et méprisent les vieillards; or (*Pan*) *Tch'ao* peut du matin au soir entrer sous terre; si pendant quelque temps encore il n'est pas remplacé, il est à craindre que cela n'ouvre la source des crimes et des émeutes, que cela ne suscite des sentiments de révolte et de désordre. Vos hauts dignitaires et vos grands officiers y songent tous, mais il n'est aucun d'eux tous qui veuille prévoir un avenir lointain. Si cependant il y a quelque violence soudaine et que les forces de (*Pan*) *Tch'ao* ne lui permettent pas d'agir comme il le voudrait, alors en haut cela portera atteinte à une gloire que notre gouvernement s'est acquise à travers plusieurs générations, en bas cela annihilera les services qu'a rendus un sujet loyal en y consacrant tous ces efforts; ce sera en vérité une chose navrante. Voilà pourquoi (*Pan*) *Tch'ao*, à dix mille *li* de distance, vous a fait hommage de sa sincérité et vous a exposé lui-même son extrême embarras; le cou tendu, il regarde au loin avec espoir; mais voici maintenant trois ans d'écoulés sans qu'il ait pu faire statuer (sur sa requête). Votre servante a entendu dire que, dans l'antiquité, un homme recevait ses armes à quinze ans et les rendait à soixante ans [1]); et d'ailleurs il avait des moments de relâche où il ne remplissait aucune fonction. Comme Votre Majesté administre le monde avec une parfaite piété filiale et qu'elle a gagné l'affection des dix mille principautés, vous ne négligez même pas les sujets

1) Le commentaire de 676 rappelle ici un passage du *Tcheou li* (article du *Liang ta fou*; trad. Biot, Vol. I, p. 241—242) où il est dit que les gens de la ville sont astreints aux services exigés depuis le moment où ils ont la taille de sept pieds (ce qui correspond à l'âge de vingt ans) jusqu'à l'âge de soixante ans et que les gens de la campagne y sont astreints depuis le moment où ils ont la taille de six pieds (quinze ans) jusqu'à l'âge de soixante-quinze ans.

des plus petits royaumes; à plus forte raison ne négligerez-vous pas (*Pan*) *Tch'ao* qui a obtenu d'être mis au rang des marquis et des comtes; voilà pourquoi j'ose affronter la mort en implorant votre pitié pour (*Pan*) *Tch'ao* et en demandant que vous lui accordiez les quelques années de vie qui lui restent; quand il aura pu revenir ici vivant et revoir le palais impérial, cela fera que l'empire n'aura plus les soucis des entreprises pénibles et lointaines, et que les contrées d'Occident n'auront plus à se tourmenter au sujet de troubles soudains. Ainsi (*Pan*) *Tch'ao* bénéficiera pour toujours d'une bienfaisance semblable à celle du roi *Wen* enterrant des ossements [1]), d'une bonté semblable à celle de (*T'ien*) *Tseu-fang* ayant compassion de la vieillesse [2]). Les Poésies disent: «Le peuple vraiment est accablé de fatigues, mais peut-être pourrait-il avoir un peu de tranquillité. Commencez par faire du bien à ce royaume du Milieu et par là vous assurerez le calme dans les quatre régions de l'espace» [3]). (*Pan*) *Tch'ao* m'a écrit une lettre pour me faire, encore en vie, ses derniers adieux; je crains de ne pas le revoir; en vérité je m'afflige de ce que (*Pan*) *Tch'ao*, après avoir durant sa maturité déployé tout son loyalisme et toute sa piété filiale dans le désert de sable (*cha mo*), soit abandonné, lorsqu'il est vieux et fatigué, pour mourir dans l'immensité solitaire; en vérité,

---

1) Allusion à une anecdote qui se trouve racontée dans le *Tch'ouen ts'ieou* de *Lu Pou-wei* et dans le *Sin siu* de *Lieou Hiang*; en faisant faire des travaux de terrassement, le roi *Wen*, ancêtre des rois de la dynastie *Tcheou*, exhuma des ossements; il les fit aussitôt mettre dans un cercueil et enterrer suivant les rites. Cf. De Groot, *The religious system of China*, vol. III, p. 916. Le texte de *Lu Pou-wei* est cité dans le commentaire de 676 au chap. VI, p. 8 r° du *Heou Han chou*.

2) *T'ien Tseu-fang* 田子方 était le précepteur du marquis *Wen* 文 (424—387 av. J.-C.), de *Wei* 魏; voyant un vieux cheval que le prince avait abandonné parcequ'il ne pouvait plus être d'aucune utilité, il dit: «Après avoir employé toutes les forces de cet animal quand il était jeune, l'abandonner quand il est vieux, ce n'est pas se conduire avec bonté». Il recueillit donc ce vieux cheval et le nourrit. D'après le commentaire de 676, cette anecdote se trouve dans les *Mémoires historiques* de *Sseu-ma Ts'ien*.

3) Début de l'ode 9 de la seconde décade du *Ta ya*.

on peut s'apitoyer à son sujet. Si je ne parviens pas à secourir et à protéger (*Pan*) *Tch'ao*, et si par la suite il se produit quelque jour une catastrophe [1]), j'espère que la famille de (*Pan*) *Tch'ao* aura la chance d'obtenir le même pardon qu'implorèrent autrefois par avance la mère de *Tchao* [2]) et la concubine *Wei* [3]). Moi, votre servante, peu intelligente et ignorante, je ne connais pas les grandes règles et j'ai parlé au mépris de toutes les interdictions concernant ce qui ne doit pas être dit».

Quand cette supplique eut été remise à l'empereur, celui-ci fut touché de ces paroles et rappela (*Pan*) *Tch'ao*. (*Pan*) *Tch'ao* était demeuré trente et un ans dans les contrées d'Occident. La quatorzième année (102 p.C.), le huitième mois, il arriva à *Lo-yang*. On lui conféra le titre de *chŏ-cheng hiao-wei*. (*Pan*) *Tch'ao* avait depuis longtemps une maladie de la poitrine et des côtes; quand il fut revenu, cette maladie s'aggrava. L'empereur lui envoya un eunuque du palais pour s'informer de sa maladie et pour lui donner des remèdes. Le neuvième mois (102 p.C.), il mourut; il était âgé de soixante et onze ans. L'empereur exprima son affliction et ses regrets; un délégué impérial prit part aux lamentations et au sacrifice et fit des présents funéraires très considérables.

Le fils de (*Pan*) *Tch'ao*, nommé (*Pan*) *Hiong*, lui succéda.

Auparavant, quand (*Pan*) *Tch'ao* avait été rappelé, le *wou-ki*

---

1) Au cas où la puissance impériale éprouverait dans les contrées d'occident quelque revers retentissant par la faute de *Pan Tch'ao* devenu trop vieux et incapable, sa sœur demande par avance que la famille de *Pan Tch'ao* ne soit pas impliquée dans le châtiment.

2) Lorsque, en 259 av. J.-C., *Tchao Kouo* 趙括 fut mis à la tête des troupes du pays de *Tchao*, sa mère avertit le roi de *Tchao* qu'il avait tort de choisir un tel généralissime; le roi persistant dans sa résolution, elle lui fit alors promettre que, si *Tchao Kouo* se rendait coupable de quelque lourde faute militaire, elle ne serait point rendue solidaire de son crime; cf. *Sseu-ma Ts'ien*, chap. LXXXI, p. 4 r°.

3) «La concubine *Wei*» 衛姬 est un terme qui s'applique à deux concubines du duc *Houan* (685—643 av. J.-C.), de *Ts'i*, qui étaient toutes deux originaires du pays de *Wei*; lorsque le duc *Houan* projeta d'envahir le pays de *Wei*, l'aînée des concubines *Wei* intercéda en faveur de ce pays.

hiao-wei [1]) *Jen Chang* avait été nommé Protecteur général; au moment de la transmission des pouvoirs, (*Jen*) *Chang* dit à (*Pan*) *Tch'ao*: «Votre seigneurie a résidé pendant plus de trente années dans les pays étrangers; ma chétive personne reçoit avec humilité votre succession; mais la charge est lourde et ma perspicacité est superficielle; vous devez avoir des instructions à me donner». (*Pan*) *Tch'ao* lui répondit: «Je suis vieux et j'ai perdu ma clairvoyance; on vous a déjà confié à plusieurs reprises des postes élevés; comment moi, (*Pan*) *Tch'ao*, aurais-je pu atteindre si haut? Cependant, comme je ne puis faire autrement (que de céder à vos instances), je désire vous proposer humblement un avis: les officiers qui sont en-dehors de la barrière ne sont pas naturellement des fils pieux et des petits-fils obéissants; tous ont été déportés pour quelque faute et chargés de remplir un poste dans les colonies militaires de la frontière; d'autre part les barbares ont des sentiments d'oiseaux et de bêtes sauvages; il est difficile d'entretenir leurs bonnes dispositions et aisé de les détruire. Maintenant, vous avez un caractère austère et rigoureux; or, quand une rivière est limpide, elle n'a pas de grands poissons; un gouvernement trop minutieux n'obtient pas la sympathie de ses inférieurs; il vous faut être coulant et accommodant; soyez indulgent pour les petites fautes et bornez-vous à tenir la main aux principes généraux». Après que (*Pan*) *Tch'ao* fut parti, (*Jen*) *Chang* dit en particulier à ses familiers: «Je pensais que le seigneur *Pan* possédait quelques recettes merveilleuses; mais ce qu'il m'a dit est fort ordinaire». Quand (*Jen*) *Chang* se fut rendu à son poste, au bout de quelques années les contrées d'Occident se révoltèrent. (*Jen Chang*) fut rappelé pour avoir com-

---

1) Le commentateur *Lieou Pan* fait remarquer que, en ce temps, il n'y avait plus que le titre de *wou hiao wei*; le mot *ki* serait donc une superfétation; mais c'est une question controversée de savoir si l'expression *wou ki hiao wei* s'appliquait à un seul et même personnage, ou si elle désignait deux fonctionnaires distincts, le *wou hiao wei* et le *ki hiao wei*.

mis des fautes qui étaient précisément celles contre lesquelles (*Pan*) *Tch'ao* l'avait mis en garde [1]).

(*Pan*) *Tch'ao* eut trois fils. L'aîné, (*Pan*) *Hiong*, parvint graduellement au poste de *t'ouen-ki hiao-wei* (commandant des cavaliers des colonies militaires); quand se produisit l'incursion des *K'iang* révoltés qui ravagèrent les trois commanderies voisines de la capitale [2]), un décret impérial chargea (*Pan*) *Hiong* de prendre le commandement des soldats des cinq camps [3]) et de s'établir à *Tch'ang-ngan* (*Si-ngan fou*); il fut alors nommé préfet de la capitale.

A la mort de (*Pan*) *Hiong*, son fils, (*Pan*) *Che* lui succéda; il eut l'honneur d'épouser la princesse de *Yin-tch'eng*, fille du roi *Hiao* de *Ts'ing-ho*, et tante de l'empereur *Chouen*; cette femme, orgueilleuse de son haut rang, se livrait à la débauche; un jour qu'elle se trouvait derrière les rideaux avec son amant, elle invita (*Pan*) *Che* à entrer et le força à se cacher sous le lit. (*Pan*) *Che* en conçut du ressentiment; la cinquième année *yong-kien* (130 p.C.), il tira son épée et tua la princesse; l'empereur en fut grandement irrité; il fit couper par le milieu du corps (*Pan*) *Che* dont toute la famille fut mise à mort sur la place publique.

Le fils cadet de (*Pan*) *Tch'ao* fut (*Pan*) *Yong*.

Biographie de Pan Yong.

(*Pan*) *Yong*, dont l'appellation était *Yi-leao*, eut dès son jeune âge les mêmes dispositions que son père. La première année *yong-*

1) C'est en l'année 118, après avoir exercé des fonctions diverses en Occident pendant seize années, que *Jen Chang* fut rappelé et mis à mort; cf. *Heou Han chou*, chap. V, p. 7 r°.

2) Il s'agit vraisemblablement ici des faits qui se passèrent en l'année 97; cf. *Heou Han chou*, chap. CXVII, p. 6 r°.

3) Les cinq camps étaient aussi désignés par le titre des cinq commandants qui les dirigeaient 五營卽五校也 (*Heou Han chou*, chap. CXVII, p. 6 r°, commentaire).

tch'ou (107 p.C.), les contrées d'Occident s'étant révoltées, (*Pan*) *Yong* fut nommé *kiun sseu-ma*; lui et son frère aîné (*Pan*) *Hiong* sortirent ensemble par *Touen-houang* et se portèrent à la rencontre du Protecteur général [1]) ainsi que des soldats cuirassés des contrées d'Occident, puis ils revinrent; c'est alors qu'on supprima le poste de Protecteur général; à la suite de cela, les contrées d'Occident cessèrent tout rapport avec nous et n'eurent plus de fonctionnaires chinois pendant plus de dix années.

La sixième année *yuan-tch'ou* (119 p.C.), le gouverneur de *Touen-houang*, *Ts'ao Tsong*, envoya le *tchang-che Souo Pan*, à la tête d'un millier d'hommes, établir une colonie militaire à *Yi-wou* (Hami); le roi antérieur de *Kiu-che* (Tourfan) ainsi que le roi de *Chan-chan* (au Sud du Lop-nor) vinrent tous deux faire leur soumission à (*Souo*) *Pan*. Quelques mois plus tard, le *chan-yu* du Nord et la tribu postérieure de *Kiu-che* (Dsimsa, près de Goutchen), assaillirent ensemble et firent périr (*Souo*) *Pan*, puis s'avancèrent à l'attaque du roi antérieur (Tourfan) et conquirent la route du Nord. Le roi de *Chan-chan* demanda avec instances du secours à *Ts'ao Tsong*; celui-ci proposa alors qu'on fît sortir cinq mille soldats pour attaquer les *Hiong-nou*, venger l'affront qui nous avait été fait en la personne de *Souo Pan* et profiter de l'occasion pour reprendre les contrées d'Occident. L'impératrice-douairière *Teng* convoqua alors (*Pan*) *Yong* dans la salle du trône pour qu'il participât à la discussion; tout d'abord, les ducs du palais et les hauts dignitaires avaient pour la plupart exprimé l'avis qu'il fallait fermer la passe de *Yu-men* et abandonner donc les contrées d'Occident; (*Pan*) *Yong* proposa au souverain son opinion en disant: «Autrefois l'empereur *Hiao-wou* (140—87 av. J.-C.) s'inquiéta de ce que les *Hiong-nou* étaient fort puissants et de ce qu'ils avaient rassemblé sous leur

1) Pour le secourir. Le Protecteur général était alors ce *Jen Chang* qui avait succédé à *Pan Tch'ao*.

autorité les cent peuplades barbares en sorte qu'ils exerçaient une pression sur nos forteresses et notre barrière; alors il ouvrit des communications avec les contrées d'Occident et désagréga la coalition (des barbares); ceux qui dissertent (sur l'histoire) considèrent que, (de cette manière, l'empereur *Wou*) dépouilla les *Hiong-nou* de leurs magasins et de leurs trésors et qu'il coupa leur bras droit. Lorsque survint l'usurpateur *Wang Mang* (9—22 p.C.), il eut des exigences insatiables; les barbares *Hou* s'irritèrent de sa méchanceté et c'est pourquoi ils se révoltèrent. Lorsque *Kouang-wou* (25—57 p.C.) eut triomphé en Chine, il n'eut pas encore le loisir de s'occuper des affaires de l'extérieur; c'est pourquoi les *Hiong-nou*, confiants dans leur force, poussèrent devant eux ou entraînèrent derrière eux les divers royaumes. Puis, quand arriva la période *yong-p'ing* (58—75 p.C.) ils attaquèrent à deux reprises *Touen-houang*; dans les commanderies du *Ho-si* les portes des villes restèrent fermées en plein jour. L'empereur *Hiao-ming* (58—75 p.C.) médita profondément sur la politique consacrée par ses ancêtres; il ordonna alors à ses officiers vaillants comme des tigres de sortir pour réprimer les contrées d'Occident. C'est pourquoi les *Hiong-nou* se cachèrent au loin et la région de la frontière obtint le calme. Lorsqu'arriva la période *yong-yuan* (89—104 p.C.), il n'était personne qui ne fût soumis à l'empire. Sur ces entrefaites, les *K'iang* (Tibétains) se révoltèrent et les contrées d'Occident furent de nouveau séparées de nous; les barbares du Nord envoyèrent alors des émissaires pour exiger des divers royaumes qu'ils acquittassent entièrement les redevances arriérées, pour élever le montant de ces impôts et pour assigner au paiement un délai rigoureux; (les royaumes de) *Chan-chan* et *Kiu-che* en conçurent de l'indignation et de la colère; ils songeaient qu'ils auraient plaisir à servir les *Han*, mais ils n'en trouvaient pas le moyen. Si auparavant il y avait eu parfois des rébellions, cela avait toujours tenu à quelque faute des administrateurs qui, au lieu

de leur faire du bien, leur avaient fait du mal. Maintenant *Ts'ao Tsong* se borne à ressentir un affront antérieur et veut laver l'injure qui lui a été faite par les *Hiong-nou*; mais il ne s'est pas informé des anciennes traditions relatives aux expéditions militaires lointaines et n'a pas suffisamment tenu compte des opportunités du temps présent. Quand on recherche la gloire dans les contrées reculées, on ne réussit pas une fois sur dix mille; si les hostilités se prolongent et si les revers s'accumulent, les regrets ne servent alors plus de rien. En outre, maintenant nos magasins et nos dépôts ne sont pas remplis; les soldats qu'on enverrait ne seraient suivis d'aucun renfort et ne serviraient qu'à montrer notre faiblesse aux barbares lointains, à mettre en pleine lumière nos imperfections dans le pays situé à l'intérieur des quatre mers. A mon humble avis, il ne faut pas autoriser (une telle expédition). Autrefois, dans la commanderie de *Touen-houang* il y avait une garnison de trois cents hommes; il faut maintenant la rétablir et instituer à nouveau un *hiao-wei* en second, protecteur des contrées d'Occident, qui résidera à *Touen-houang*, comme cela était autrefois pendant la période *yong-yuan* (89—104 p.C.); d'autre part, il faut envoyer un *tchang-che* des pays d'Occident, à la tête de cinq cents hommes, organiser une colonie militaire à *Leou-lan*; du côté de l'Ouest, (cet officier) dominera les chemins qui mènent à *Yen-k'i* (Karachar) et à *K'ieou-tseu* (Koutcha); du côté du Sud, il fortifiera le courage de *Chan-chan* et de *Yu-t'ien* (Khoten); du côté du Nord, il tiendra en respect les *Hiong-nou*; du côté de l'Est, il sera voisin de *Touen-houang*. Voilà ce qui est vraiment avantageux».

Un *chang-chou* demanda à (*Pan*) *Yong*: «Si maintenant on établit un *hiao-wei* en second, quel en sera l'avantage? Si en outre on nomme un *tchang-che* pour faire une colonie militaire à *Leou-lan*, quel en sera le profit?» (*Pan*) *Yong* répondit: «Autrefois, à la fin de la période *yong-p'ing* (58—75 p.C.), on entra pour la première

fois en communication avec les contrées d'Occident; on commença par envoyer un *tchong-lang-tsiang* qui résida à *Touen-houang*; ensuite on institua un *hiao-wei* en second qui demeura à *Kiu-che* (Tourfan) et qui put donc être un administrateur pour les barbares tandisqu'il empêchait les Chinois de commettre aucun empiètement à leur préjudice; c'est pourquoi les barbares étrangers s'attachèrent à lui et les *Hiong-nou* redoutèrent son prestige. Maintenant, le roi de *Chan-chan*, *Yeou-houan*, est un descendant des Chinois par les femmes; si les *Hiong-nou* mènent à bien leurs projets, *Yeou-houan* mourra sûrement; or, quoique ces peuples soient semblables à des oiseaux et à des bêtes sauvages, ils savent cependant éviter ce qui leur est funeste; si nous faisons sortir (des soldats) pour constituer une colonie militaire à *Leou-lan*, cela suffira à nous gagner leurs coeurs. A mon humble avis, c'est une chose avantageuse».

Le *tch'ang-lo wei-wei Siun Hien*, le *t'ing-wei K'i Wou-ts'an* et le *sseu-li hiao-wei Ts'ouei Kiu* posèrent encore des objections en disant: «Si le gouvernement impérial a précédemment abandonné les contrées d'Occident, c'est parce qu'elles n'étaient d'aucune utilité pour l'empire du Milieu et qu'il était difficile de subvenir aux dépenses qu'elles causaient. Maintenant *Kiu-che* s'est déjà soumis aux *Hiong-nou*; quant à *Chan-chan*, on ne peut pas garantir sa bonne foi; si un beau jour il faisait volte-face, vous, ô général *Pan*, pouvez-vous nous garantir que les barbares du nord ne ravageront pas notre frontière?»

(*Pan*) *Yong* répondit: «Actuellement dans l'empire du Milieu on a établi des préfets pour réprimer, dans les commanderies et les préfectures, les fauteurs de troubles et les brigands; si les préfets peuvent garantir que des brigands ne surgiront pas, moi à mon tour je garantis, en m'engageant à être coupé par le milieu du corps, que les *Hiong-nou* ne ravageront pas notre frontière. Si maintenant on entre en communications avec les contrées d'Occi-

dent, la puissance des barbares en sera certainement affaiblie, et, quand la puissance des barbares sera affaiblie, les soucis qu'ils nous causent diminueront. Est-ce que cela ne vaut pas mieux que de leur rendre (un territoire qui est pour eux comme) leur magasin et leur trésor et que de leur recoller leur bras coupé? Maintenant, établissons un *hiao-wei* pour protéger les contrées d'Occident et instituons un *tchang-che* pour attirer à lui et entourer de soins les divers royaumes. Si nous y renonçons et que nous ne nommions pas (ces fonctionnaires), alors les contrées d'Occident perdront tout espoir; quand elles auront perdu tout espoir, elles s'inclineront devant les barbares du nord; alors les commanderies qui sont tout le long de la frontière subiront des ravages et je crains que dans tout le *Ho-si* les portes des villes n'aient de nouveau à être tenues fermées en plein jour par mesure de précaution. Si maintenant on ne déploie pas largement l'influence bienfaisante du gouvernement impérial, si on s'arrête aux dépenses que nécessite une colonie militaire, et si les barbares du nord deviennent en conséquence redoutables, aura-t-on suivi une politique propre à assurer pendant longtemps le calme sur la frontière?»

Le *tsi-sou* chargea *Mao Tchen* de poser cette objection: «Si maintenant nous établissons un *hiao-wei*, alors les contrées d'Occident enverront en file ininterrompue des ambassadeurs qui auront des exigences insatiables; si on leur donne (ce qu'ils demandent), il sera difficile de subvenir à de telles dépenses; si on ne le leur donne pas, on se les aliénera. Si un beau jour (ces royaumes) sont menacés par les *Hiong-nou*, il faudra qu'ils nous demandent de les secourir et alors nous aurons à faire une expédition militaire considérable».

(*Pan*) *Fong* répondit: «Maintenant si, par hypothèse, en rendant les contrées d'Occident aux *Hiong-nou* nous obtenions que ceux-ci se conduisent avec bienveillance envers la grande dynastie *Han* et ne

commettent plus de pillages, la chose serait admissible. Mais s'il n'en va pas ainsi, si les *Hiong-nou* profitent de l'abondance que leur procurera la rentrée des impôts provenant des contrées d'Occident et s'ils profitent aussi de la foule de soldats et de chevaux (que leur fourniront ces pays), pour désoler et troubler les districts situés le long de la frontière, ce sera de notre part avoir augmenté la richesse de notre ennemi, avoir ajouté à la puissance de barbares cruels. (Au contraire,) par le fait d'établir un *hiao-wei*, nous publierons notre prestige et répandrons notre vertu; ainsi nous consoliderons les dispositions qu'ont les divers royaumes à se tourner vers nous; ainsi nous rendrons suspects les sentiments de convoitise des *Hiong-nou*; cependant nous n'aurons pas les soucis causés par les grandes dépenses qui ruinent l'état. D'ailleurs les gens des contrées d'Occident n'ont pas tant d'exigences (que vous le dites); ceux qui viennent à la cour demandent seulement qu'on fournisse à leur entretien. Si maintenant vous les repoussez loin de vous, ce sera les obliger à retourner se soumettre (aux barbares du) Nord; les barbares se serviront de toutes ces forces coalisées pour ravager et s'annexer le territoire de *Leang*; alors ce ne sera plus seulement par millions de pièces de monnaie que se chiffreront les dépenses de l'empire du Milieu. Etablir (un *hiao-wei*) est en vérité plus profitable».

A la suite de cette discussion, on se rangea à l'avis de (*Pan*) *Yong*; on réorganisa un camp militaire de trois cents hommes dans la commanderie de *Touen-houang* et on institua un *hiao-wei* en second des contrées d'Occident qui eut sa résidence à *Touen-houang*. Cependant, quoiqu'on eût imposé de nouveau aux contrées d'Occident une suprématie nominale, on n'osa point encore y expédier des colonies militaires.

Dans la suite, les *Hiong-nou* s'allièrent en effet au *Kiu-che*

(Tourfan) pour faire de fréquentes incursions sur notre territoire; le *Ho-si* souffrit beaucoup de leurs ravages.

La deuxième année *yen-kouang* (123 p.C.), en été, on prit une nouvelle mesure et on nomma (*Pan*) *Yong tchang-che* des contrées d'Occident; à la tête de cinq cents soldats, il alla établir une colonie militaire à *Lieou-tchong* (Louktchoun).

L'année suivante (124 p.C.), le premier mois, (*Pan*) *Yong* arriva à *Leou-lan*, et, pour (récompenser le roi de) *Chan-chan* de s'être soumis, il lui conféra par distinction spéciale trois nouveaux cordons de sceau. Cependant le roi de *K'ieou-tseu* (Koutcha), *Po Ying*, restait encore indécis et ne se rendait pas; (*Pan*) *Yong* lui ayant manifesté sa bienveillance et sa bonne foi, *Po Ying*, entraînant avec lui (les rois de) *Kou-mo* (Aksou) et *Wen-sou* (Ouch-Tourfan), se présenta les mains liées derrière le dos à (*Pan*) *Yong* pour lui faire sa soumission; alors (*Pan*) *Yong* mit en campagne les soldats de ces royaumes, au nombre de plus de dix mille fantassins et cavaliers; parvenu à la cour du roi antérieur de *Kiu-che* (Tourfan), il attaqua et mit en fuite le roi *Yi-li* des *Hiong-nou* dans la vallée de *Yi-ho*; il gagna à sa cause plus de cinq mille hommes de la tribu antérieure; c'est alors que, pour la première fois, la tribu antérieure (Tourfan) fut ouverte aux communications (avec la Chine). (*Pan Yong*) revint établir une colonie militaire à *Lieou-tchong* (Louktchoun).

La quatrième année (125 p.C.), (*Pan*) *Yong* mit en campagne six mille cavaliers (des commanderies) de *Touen-houang*, *Tchang-ye* (*Kan tcheou*) et *Tsieou-ts'iuan* (*Sou tcheou*), ainsi que des soldats de *Chan-chan* (au Sud du Lop-nor), de *Sou-le* (Kachgar) et de la tribu antérieure de *Kiu-che* (Tourfan), puis il attaqua *Kiun-tsieou*, roi de la tribu postérieure (près de Goutchen) et lui fit essuyer une grande défaite; il captura plus de huit mille barbares et plus de cinquante mille chevaux et têtes de bétail; ayant fait prisonniers *Kiun-tsieou*

ainsi qu'un ambassadeur des *Hiong-nou* porteur d'un insigne officiel de délégation, il les emmena à l'endroit où *Souo Pan* avait trouvé la mort, et là il les décapita afin de venger l'affront commis sur la personne de *Souo Pan* [1]); il envoya leurs têtes à la capitale.

La première année *yong-kien* (126 p.C.), (*Pan Yong*) nomma un nouveau roi de la tribu postérieure (près de Goutchen) en la personne de *Kia-t'o-nou*, fils du roi défunt; (*Pan*) *Yong* envoya en outre un de ses lieutenants mettre à mort en le décapitant le roi du *Tsiu-mi* oriental et là aussi il nomma un nouveau roi pris parmi les gens de cette peuplade. A la suite de cela, les six royaumes de *Kiu-che* se trouvèrent tous soumis [2]).

L'hiver de cette même année (126 p.C.), (*Pan*) *Yong* mit en campagne les soldats des divers royaumes pour attaquer le roi *Hou-yen* [3]), des *Hiong-nou*; le roi *Hou-yen* s'enfuit; son peuple, qui comptait plus de vingt mille hommes, se soumit entièrement. Comme on avait fait prisonnier un cousin du *chan-yu*, plus âgé que lui, (*Pan*) *Yong* chargea *Kia-t'o-nou* de le décapiter de sa propre main, afin de créer une mésintelligence durable entre le *Kiu-che* et les *Hiong-nou*. (En effet,) le *chan-yu* du Nord, se mettant en personne à la tête de plus de dix mille cavaliers, pénétra (sur le territoire de) la tribu postérieure et arriva jusqu'à la vallée de *Kin-tsiu*; (*Pan*) *Yong* chargea le *sseu-ma* par intérim *Ts'ao Tsiun* d'aller au secours (du *Kiu-che* postérieur); le *chan-yu* opéra sa retraite, mais (*Ts'ao*) *Tsiun* le poursuivit et décapita un de ses seigneurs (ayant le titre

---

1) On a vu plus haut (p. 236, lignes 13—15) que *Pan Tch'ao* avait agi de la même façon à l'égard des rois de *Yen-k'i* et de *Wei-li* coupables d'avoir fait périr le Protecteur général *Tch'en Mou*.

2) Ces six royaumes étaient échelonnés du lac Barkoul à l'Ebi nor; cf. *T'oung pao*, Déc. 1905, p. 556, n. 5.

3) C'est le roi qui habitait dans la région du lac Barkoul; les textes relatifs aux rois *Hou-yen* ont été réunis dans le travail intitulé *Dix inscriptions chinoises de l'Asie Centrale*, p. 18—24.

de) *kou-tou-heou* [1]). A la suite de cela, le roi *Hou-yen* transporta sa résidence sur les bords de la rivière *K'ou-wou*. Après ces événements, les barbares ne portèrent plus leurs pas sur le territoire de *Kiu-che*; villes et faubourgs jouirent tous du calme.

Le roi de *Yen-k'i* (Karachar), *Yuan-mong*, était le seul qui ne se fût pas encore soumis. La deuxième année (127 p.C.), (*Pan*) *Yong* proposa d'attaquer *Yuan-mong*; c'est pourquoi (l'empereur) chargea le gouverneur (*t'ai-cheou*) de *Touen-houang*, nommé *Tchang Lang*, de se mettre à la tête de trois mille soldats tirés des quatre commanderies du *Ho-si* et de prêter main-forte à (*Pan*) *Yong*; celui-ci à son tour mit en campagne plus de quarante mille hommes fournis par les divers royaumes. Les cavaliers furent divisés sur deux routes pour attaquer (le roi de *Yen-k'i*); (*Pan*) *Yong* venait par la route du Sud; (*Tchang*) *Lang*, par la route du Nord; ils étaient convenus d'une date à laquelle tous deux arriveraient devant *Yen-k'i* (Karachar). Cependant (*Tchang*) *Lang* avait auparavant commis une faute et il désirait la racheter en se couvrant de gloire; il arriva donc avant la date fixée à la passe *Tsio-li* et envoya un *sseu-ma*, à la tête de soldats, pour engager le premier le combat; plus de deux mille barbares furent faits prisonniers. *Yuan-mong* eut alors peur d'être mis à mort; il envoya au-devant (des assaillants) un émissaire pour demander à se soumettre; *Tchang Lang* entra donc directement dans *Yen-k'i* (Karachar) pour recevoir sa soumission, puis il s'en retourna; en définitive cependant *Yuan-mong* ne voulut pas se présenter les mains liées derrière le dos; il se borna à envoyer son fils qui se rendit au palais impérial pour y apporter le tribut et les offrandes. (*Tchang*) *Lang* put de la sorte échapper au châtiment (qu'il s'était attiré). Quant à (*Pan*) *Yong*, pour être arrivé trop tard au rendez-vous,

1) Les *kou-tou-heou* 骨都侯 de gauche et de droite sont mentionnés dans la nomenclature que fait le *Ts'ien Han chou* (chap. XCIV, a, p. 3 v°) des titres officiels chez les *Hiong-nou*.

il fut rappelé et jeté en prison; mais on le grâcia et plus tard il mourut dans sa famille.

Biographie de Leang K'in.

Leang K'in, dont l'appellation était *Po-wei*, était originaire de (la préfecture de) *Yi-kiu* [1]), (dans la commanderie) de *Pei-ti*.

Son père, (*Leang*) *Fong*, s'était élevé graduellement jusqu'au rang de conseiller de préfecture (*tcheou tsai*). La première année *yong-yuan* (89 p.C.), le général des chars et des cavaliers, *Teou Hien*, partit pour aller combattre les *Hiong-nou*; on décerna à (*Leang*) *Fong* le titre de *kiun sseu-ma* et on l'envoya d'avance, porteur d'or et de pièces de soie, en mission auprès du *chan-yu* du nord pour lui exposer le prestige et la bonté de l'empire; plus de dix mille hommes firent alors leur soumission; mais ensuite (*Leang Fong*) fut accusé d'avoir agi contrairement aux intentions de (*Teou*) *Hien*; il fut condamné à avoir la tête rasée et à être employé aux transports dans (la Commanderie de) *Wou-wei* (*Leang-tcheou fou*); le gouverneur du *Wou-wei*, après avoir reçu des instructions à cet effet, le fit périr. (Plus tard,) quand la famille *Teou* eut été exterminée (92 p.C.), l'empereur *Ho* (89—105 p.C.) reconnut que (*Leang Fong*) avait été calomnié par (*Teou*) *Hien*; c'est alors qu'il appela auprès de lui (*Leang*) *K'in* et le nomma *lang-tchong*.

(*Leang*) *K'in* avait de la bravoure; il était toujours prêt à se dévouer; il aimait les beaux exploits et la gloire. Il commença par être *sseu-ma* sous les ordres du général des chars et des cavaliers *Teng Hong* et reçut à deux reprises une promotion. La première année *yen-p'ing* (106 p.C.), il fut nommé *hiao-wei* en second des

---

1) Le dictionnaire de *Li Tchao-lo* place cette localité sur le territoire de la préfecture de *K'ing-yang* (prov. de *Kan-sou*).

contrées d'Occident; (*Leang*) *K'in* se mit en route, mais, quand il arriva dans le *Ho-si*, les divers royaumes des contrées d'Occident se révoltèrent et attaquèrent le Protecteur général *Jen Chang* à *Soule* (Kachgar); (*Jen*) *Chang* adressa un rapport au trône pour réclamer des secours [1]); un décret impérial ordonna à (*Leang*) *K'in* de prendre avec lui cinq mille cavaliers *K'iang* et *Hou* recrutés dans les quatre commanderies du *Ho-si*, et de se rendre auprès (de *Jen Chang*). Avant que (*Leang*) *K'in* eût pu arriver, (*Jen*) *Chang* était déjà parvenu à se dégager. Sur ces entrefaites, (*Jen*) *Chang* fut rappelé à la cour et s'en retourna.

Le *ki tou-wei Touan Hi* fut alors nommé Protecteur général, et le *tchang-che* des pays d'Occident *Tchao Po* fut nommé *ki tou-wei*. (*Touan*) *Hi* et (*Tchao*) *Po* se gardèrent dans la ville de *T'o-k'ien* [2]). Cette ville de *T'o-k'ien* était petite, et (*Leang*) *K'in* jugea qu'elle ne pourrait pas bien résister; alors il tint des discours trompeurs à *Po Pa*, roi de *K'ieou-tseu* (Koutcha), en lui exprimant son désir de venir auprès de lui pour l'aider à défendre sa ville; *Po Pa* y consentit malgré l'énergique opposition de ses officiers qu'il refusa d'écouter. Quand (*Leang*) *K'in* fut entré dans la ville, il envoya un général chercher en toute hâte (*Touan*) *Hi* et *Tchao Po*; leurs armées réunies comptèrent alors huit à neuf mille hommes. Les officiers et les habitants de *K'ieou-tseu* (Koutcha) se révoltèrent tous contre leur roi, puis, avec l'aide de plusieurs myriades de soldats de *Wen-sou* (Ouch-Tourfan) et de *Kou-mo* (Aksou), ils vinrent à leur tour assiéger la ville. (*Leang*) *K'in* et les siens sortirent pour leur livrer bataille et leur firent essuyer une grande défaite; les hostilités se prolongèrent pendant plusieurs mois, mais enfin la multitude des *Hou* fut rompue et mise en fuite; profitant de sa victoire, (*Leang K'in*) les poursuivit et les attaqua; il coupa plus de dix mille têtes;

1) Cf. p. 246, lignes 1—4.

2) Cf. p. 234, n. 1.

il prit vivants plusieurs milliers d'hommes; il captura plusieurs myriades de chameaux et d'animaux domestiques. *K'ieou-tseu* (Koutcha) fut alors pacifié.

Cependant les routes restaient interceptées et les ordres écrits qu'on envoyait ne parvenaient pas à destination; au bout de plus d'un an le gouvernement impérial s'en émut. Les ducs du palais et les hauts dignitaires, appelés à délibérer à ce sujet, furent d'avis que les contrées d'Occident étaient difficiles d'accès et lointaines, qu'il s'y produisait fréquemment des révoltes, que les dépenses qu'on y faisait pour l'entretien des fonctionnaires et des colonies militaires étaient incessantes; c'est pourquoi donc, la première année *yong-tch'ou* (107 p.C.), on supprima le poste de Protecteur général; on chargea le commandant de cavalerie *Wang Hong* de prendre des soldats du *Kouan-tchong* pour aller chercher (*Leang*) *K'in*, (*Touan*) *Hi* et (*Tchao*) *Po*, ainsi que les officiers et les soldats des colonies militaires de *Yi-wou-lou* (Hami) et de *Lieou-tchong* (Louktchoun).

La deuxième année (108 p.C.), au printemps, (tous ces fonctionnaires) étaient arrivés dans leur voyage de retour à *Touen-houang*, lorsque éclata la révolte des peuplades *K'iang* (Tibétains); le gouvernement impérial mit en campagne des forces considérables pour les combattre du côté de l'ouest; (*Leang*) *K'in* reçut un contre-ordre l'invitant à s'arrêter pour prêter main-forte à nos troupes. Quand (*Leang*) *K'in* arriva à (la ville de) *Je-le* [1]) (dans la commanderie) de *Tchang-ye* (*Kan-tcheou fou*), les diverses tribus *K'iang* (Tibétains), au nombre de plus de dix mille hommes, attaquèrent les tours de guette et tuèrent ou firent prisonniers les officiers et les hommes qui s'y trouvaient; mais (*Leang*) *K'in* fit avancer ses soldats, les attaqua et leur fit subir une grande défaite; profitant de

---

1) 日勒. Cette sous-préfecture était au S.E. de la s.-p. actuelle de *Chan-tan* 山丹, à l'Est de *Kan-tcheou fou* (prov. de *Kan-sou*); elle est assez souvent mentionnée dans l'histoire de Chine; cf. *Ta Ts'ing yi t'ong tche*, chap. CCV, p. 3 r°

sa victoire, il les poursuivit jusqu'à *Tchao-wou* [1]); les barbares alors s'enfuirent à la débandade; il n'y en eut guère que deux ou trois sur dix qui purent s'échapper; lorsque (*Leang*) *K'in* parvint à *Kou-tsang* (*Leang-tcheou fou*), plus de trois cents grands chefs *K'iang* (Tibétains) se rendirent auprès de lui pour lui faire leur soumission; après les avoir rassurés et exhortés, il les renvoya dans leurs pays. Les quatre commanderies du *Ho-si* [2]) jouirent de nouveau du calme.

(*Leang*) *K'in* reçut un décret impérial lui ordonnant de prendre ses quartiers à *Kin-tch'eng* (*Lan-tcheou fou*); il apprit que les *K'iang* (Tibétains) faisaient des incursions répétées dans les trois districts voisins de la capitale et menaçaient les sépultures impériales; il emmena aussitôt ses soldats et alla les attaquer; il livra une série de combats à *Wou-kong* [3]) et à la passe de *Mei-yang* [4]); (*Leang*) *K'in*, se trouvant en personne sur le front de bataille, reçut une blessure, mais, sans y faire attention, il continua de tailler en pièces et de disperser les ennemis; il leur fit rendre en définitive tous les prisonniers dont ils s'étaient emparés et il prit une grande quantité de chevaux, de bestiaux et d'objets précieux. Les *K'iang* (Tibétains) alors s'enfuirent en désordre. Le gouvernement impérial félicita (*Leang K'in*); à plusieurs reprises, des lettres scellées du sceau de l'empereur le réconfortèrent et l'encouragèrent; on lui confia les affaires de la région occidentale et on le nomma surintendant de toutes les troupes.

---

1) Cette ville de *Tchao-wou* 昭武 était au N.O. de la ville préfectorale de *Kan-tcheou*. On sait que, d'après une tradition conservée par les historiens chinois, les princes de la Sogdiane auraient eu le nom de famille *Tchao-wou* parce qu'ils descendaient des *Yue-tche* établis primitivement dans la ville de *Tchao-wou*; cf. *Documents sur les Tou-kiue occidentaux*, p. 133 et p. 312.

2) Ces quatre commanderies étaient celles de *Wou-wei* (*Leang-tcheou*), *Tsieou-ts'iuan* (*Sou-tcheou*), *Tchang-ye* (*Kan-tcheou*) et *Touen-houang*.

3) *Wou-kong* 武功 était à 40 *li* à l'E. de la s.-p. actuelle de *Mei* 郿 (préf. de *Fong-siang*, prov. de *Chàn-si*).

4) La passe *Mei-yang* 美陽 était à 7 *li* au Nord de la ville de *Wou-kong* (cf. la note précédente.

La troisième année (109 p.C.), en hiver, le *chan-yu* du Sud et un haut dignitaire des *Wou-houan* se révoltèrent ensemble; le *ta sseu-nong Ho Hi* fut alors chargé des fonctions de général des chevaux et des chars, et le *tchong-lang-tsiang P'ang Hiong* devint son lieutenant; il eut le commandement des troupes des cinq régiments des *yu-lin* [1]) et il mit en campagne plus de vingt mille soldats tirés des dix commanderies limitrophes de la frontière [2]); d'autre part, le gouverneur du *Leao-tong*, *Keng K'ouei*, se mit à la tête des peuplades *Sien-pi* pour attaquer, de concert (avec *Ho Hi*, les révoltés). Par décret impérial, (*Leang*) *K'in* fut chargé d'exercer les fonctions de général ayant franchi la rivière *Leao* (*tou Leao tsiang kiun*). *P'ang Hiong* et *Keng K'ouei* attaquèrent ensemble le roi *Ngao-kien je-tchou* des *Hiong-nou* et le vainquirent. Le *chan-yu* prit alors en personne la direction des hostilités; il tint assiégé le *tchong-lang-tsiang Keng Tchong* à *Mei-tsi* [3]) et le harcela continuellement pendant plusieurs mois; comme ses attaques devenaient de plus en plus pressantes, (*Keng*) *Tchong* envoya une missive pour réclamer des secours.

L'année suivante (110 p.C.), pendant le premier mois, (*Leang*) *K'in*, à la tête de plus de huit mille hommes, se rendit en toute hâte auprès de (*Keng Tchong*); lorsqu'il fut parvenu à l'ancienne

---

1) 羽林五校營. Cf. p. 245, n. 3.

2) Ces dix commanderies étaient celles de *Wou-yuan* 五原 (Nord de l'Onrato), *Yun-tchong* 雲中 (N.O. de *Kouei-houa tch'eng*), *Ting-siang* 定襄 (*Kouei-houa tch'eng*), *Yen-men* 鴈門 (*Cho-p'ing fou*), *Chŏ-fang* 朔方 (au N.O. de la grande boucle du *Houang-ho*), *Tai* 代郡 (à l'Ouest de *Siuan-houa fou*), *Chang-kou* 上谷 (à l'Est de *Siuan-houa fou*), *Yu-yang* 漁陽 (*Mi-yun hien*, prov. de *Tche-li*), *Leao-si* 遼西 (*Yong-p'ing fou*, prov. de *Tche-li*) et *Yeou pei-p'ing* 右北平 (au N.E. de la commanderie précédente).

3) Au N.O. de la s.-p. actuelle de *Fen-yang* 汾陽 (préf. de *Fen-tcheou*, prov. de *Chan-si*.

ville de *Chou-kouo* [1]), il livra bataille au général de gauche des *Hiong-nou* et au haut dignitaire des *Wou-houan*; il vainquit et décapita les chefs, tua plus de trois mille hommes, fit prisonniers les femmes et les enfants, s'empara d'un butin très considérable. Le *chan-yu* à son tour vint avec sept à huit mille cavaliers attaquer et cerner (*Leang*) *K'in*; celui-ci revêtit sa cuirasse et attaqua avec ardeur; partout où il se portait il écrasait tous les ennemis; les barbares alors opérèrent leur retraite et revinrent à *Hou-tsŏ* [2]).

Le troisième mois (110 p.C.), l'armée de *Ho Hi* arriva à *Man-po* [3]), (dans la commanderie) de *Wou-yuan*; mais (*Ho Hi*), se trouvant gravement malade, ne put avancer; il chargea *P'ang Hiong*, en compagnie de (*Leang*) *K'in* et de *Keng Tchong*, d'aller avec seize mille fantassins et cavaliers à l'attaque de *Hou-tsŏ*; par une série de campements successifs, ils s'avancèrent graduellement. Le *chan-yu*, saisi de peur, envoya le roi *Ngao-kien je-tchou* de gauche auprès de (*Leang*) *K'in* pour demander à se soumettre. (*Leang*) *K'in* fit alors un grand déploiement de troupes pour le recevoir; le *chan-yu*, sans coiffure, les pieds nus et les mains liées derrière le dos, vint se prosterner le front contre terre et livra des otages. Sur ces entrefaites, (*Ho*) *Hi* mourut au milieu de ses soldats; on décerna aussitôt à (*Leang*) *K'in* le titre de «général ayant franchi la rivière *Leao*» (*tou Leao tsiang-kiun*). *P'ang Hiong* revint (à la capitale), et reçut le titre de *ta-hong-lou*; ce (*P'ang*) *Hiong* était originaire de la

---

1) 屬國故城. L'ancienne résidence du commandant militaire des pays soumis 屬國都尉 était, d'après le chap. *Ti li tche* du *Ts'ien Han chou*, sur le territoire de la s.-p. de *Mei-tsi* 美稷 (au N.O. de la s.-p. actuelle de *Fen-yang* 汾陽, prov. de *Chan-si*).

2) Au N.O. de la s.-p. de *Kou-lo* 穀羅 qui était elle-même au N.O. de la préf. secondaire actuelle de *Yong-ning* 永寧 (préf. de *Fen-tcheou*, prov. de *Chan-si*).

3) 曼柏. Cette ville était sur le rive occidentale du *Houang ho*, au N. de la s.-p. actuelle de *Fou-kou* 府谷, dans le N.E. du *Chàn-si*.

commanderie de *Pa* (s.-p. de *Pa*, prov. de *Sseu-tch'ouan*); il était courageux et avisé; on le louait comme un général célèbre.

L'année suivante (111 p.C.), les commanderies de *Ngan-ting* (préf. sec. de *Kou-yuan*, prov. de *Kan-sou*), de *Pei-ti* (s.-p. de *Houan*, prov. de *Kan-sou*) et de *Chang* (préf. sec. de *Souci-tŏ*, prov. de *Chàn-si*) souffrirent toutes des ravages des *K'iang* (Tibétains); le grain haussa de prix, les hommes se dispersèrent et les commanderies se trouvèrent incapables de tenir bon avec leurs seules forces; un décret impérial ordonna à (*Leang*) *K'in* de mettre en campagne les soldats de la frontière et d'aller à la rencontre des gouverneurs de ces trois commanderies de manière à prendre les officiers et les gens du peuple et à les transporter sur le territoire de (la commanderie de) *Fou-fong* (s.-p. de *Hien-yang*, prov. de *Chàn-si*). (*Leang*) *K'in* chargea aussitôt *Yeou-kou-t'ou-nou*, fils du frère aîné du *chan-yu* méridional, d'aller avec des soldats au-devant (des fugitifs de *Ngan-ting*, *Pei-ti* et *Chang* pour les ramener); quand il fut revenu, (*Leang*) *K'in*, considérant que (*Yeou-kou-*)*t'ou-nou* s'était donné de la peine pour accompagner ses parents, lui conféra de sa propre autorité le sceau et le cordon de marquis *K'iang*; (pour ce motif) il fut inculpé d'abus de pouvoir; il fut rappelé et jeté en prison pour y attendre de subir son châtiment.

L'année suivante (112 p.C.), le *kiao-chou-lang Ma Jong* adressa une requête à l'empereur pour intercéder en faveur de (*Leang*) *K'in* et du commandant protecteur des *K'iang* (*hou K'iang hiao-wei*) *P'ang Ts'an* [1]). Sur ces entrefaites, les *K'iang* révoltés firent des incursions dans les trois districts voisins de la capitale et des bandes de brigands surgirent dans le *Kouan-tchong* [2]); (*Leang*) *K'in* fut nommé *ye-tchŏ* et fut chargé de se mettre à la tête de soldats pour

1) *Heou Han chou*, chap. LXXXI, p. 2 r°—4 r°.

2) Le pays à l'intérieur des passes; c'est le district où se trouvait la capitale.

les combattre; mais, arrivé à la sous-préfecture de *Hou*[1]), il mourut de maladie.

Biographie de Ho Hi[2]).

Ho Hi, dont l'appellation était *Mong-souen*, était originaire du royaume de *Tch'en*[3]); dès sa jeunesse il eut une grande ambition. Pendant la période *yong-yuan* (89—104 p.C.), il reçut le grade de *ye-tchŏ*. C'était un homme qui avait huit pieds et cinq pouces de haut; il excellait à prendre des airs imposants; quand il commandait les prosternations dans la salle du trône, sa voix faisait tressauter les assistants. L'empereur *Ho* (89—105 p.C.), qui avait de l'admiration pour lui, le promut au grade de *yu-che-tchong-tch'eng*; il parvint successivement aux postes de *sseu-li hiao-wei* et de *ta sseu-nong*. Quand, se trouvant dans l'armée, il fut près de mourir ses dernières paroles furent pour qu'on l'enterrât avec simplicité.

Il eut trois fils: (*Ho*) *Lin*, (*Ho*) *Kin* et (*Ho*) *Feou*. — (*Ho*) *Lin* et (*Ho*) *Kin* eurent tous deux des talents d'administrateur. — Quant à (*Ho*) *Feou*, c'était un homme éminent, mais il mourut prématurément.

Le fils de (*Ho*) *Lin*, nommé (*Ho*) *Heng*, devint *chang-chou* et fut renommé pour sa droiture. Inculpé pour avoir pris la défense de *Li Ying* et des siens, il fut jeté en prison; il fut dégradé et resta dans la vie privée sans plus remplir de fonctions publiques[4]).

---

1) 湖. A l'E. de la s.-p. actuelle de *Wen-hiang* 閿鄉 (préf. sec. de *Chàn* prov. de *Ho-nan*).

2) Ce paragraphe n'est, à proprement parler, qu'une note explicative destinée à apporter quelques éclaircissements au sujet du personnage appelé *Ho Hi* dont il a été question dans les pages 259 et 260.

3) Le royaume de *Tch'en* 陳 avait sa capitale dans la s.-p. actuelle de *Houai-ning* 淮寧 (préf. de *Tch'en-tcheou*, prov. de *Ho-nan*).

4) Ce chapitre se termine par quelques considérations de l'auteur qui ne présentent aucun intérêt; je crois donc inutile de les traduire.

Index.

C.

Cha-mo 沙漠, désert; 240—241.

Chan-chan 鄯善, au Sud du Lop-nor; 218—221, 224, 226, 234, 246—249, 252.

Chan-yu 單于, souverain des *Hiong-nou*; 246, 253, 255, 259—261.

Chang 上, commanderie; 261.

Chang-chou 尚書, titre; 248, 262.

Che-tch'eng 石城 (auj., Ouch-Tourfan); 224.

Chŏ-cheng-hiao-wei 射聲校尉; 243.

Chou-kouo 屬國, ville; 260.

Chouen 順, empereur (126—144 p.C.); 245.

Chouen 舜, roi de Karachar; 237.

F.

Fan 汎, roi de *Wei-li*; 236.

Fong-kiu-tou-wei 奉車都尉, titre; 218.

Fou-fong 扶風, commanderie; 216, 261.

Fou Kiai-tseu 傅介子, officier chinois; 217.

Fou Kieou 腹久, conseiller du roi de Karachar; 236.

Fou-pa 符拔, antilope bubal; 232.

Fou-tch'eng 府丞, titre; 230.

H.

Han 漢, dynastie; 221, 223, 225—227, 232, 247, 250.

Hiao 孝, roi de —, de *Ts'ing-ho*; 245.

Hiao-ming 孝明, empereur (58—75 p.C.); 247.

Hiao-siuan 孝宣, empereur (73—49 av. J.C.); 228.

Hiao-wei 校尉, titre; 248—251, 255.

Hiao-wou 孝武, empereur (140—87 av. J.-C.); 246.

Hien-tsong 顯宗, empereur (58—75 p.C.); 217.

Hiong-nou 匈奴, peuple turc; 218, 219, 221, 222, 224, 225, 234, 236, 237, 239, 246—253, 255, 259, 260.

Hiuan-tou 縣(*sic*)度, «passages suspendus»; 237.

Ho 和, empereur (89—105 p.C.); 255, 262.

Ho Feou 何阜, fils de *Ho Hi*; 262.

Ho Heng 何衡, fils de *Ho Lin*; 262.

Ho Hi 何熙, haut fonctionnaire chinois; 259, 260, 262.

Ho Kin 何瑾, fils de *Ho Hi*; 262.

Ho Kong 和恭, officier chinois; 230.

Ho Lin 何臨, fils de *Ho Hi*; 262.

Ho-si 河西, région correspondant à l'Ouest du *Kan-sou*; 236, 247, 250, 252, 254, 256, 258.

Hou 胡, peuple de l'Asie Centrale; 218, 226, 232, 247, 256.

Hou 湖, ville; 261.

Hou-k'iang-hiao-wei 護羌校尉, titre; 261.

Hou-tsŏ 虎澤, localité; 260.

Hou-yen 呼衍, nom de la tribu *Hiong-nou* qui occupait la région du lac Barkoul; 253, 254.

J.

Je-le 日勒, ville; 257.

Jen Chang 任尙, haut fonctionnaire chinois; 244, 256.

Jong 戎, ancien nom générique des barbares de l'Ouest et du Nord; 225.

K.

K'ang-kiu 康居 (Sogdiane); 224, 230.

Keng K'ouei 耿夔, gouverneur du *Leao-tong*; 259.

Keng Tchong 耿种, général chinois; 260.

Ki-tou-wei 騎都尉, titre signifiant commandant de cavalerie; 256.

K'i Wou-ts'an 綦毋參, officier chinois; 249.

Kia-t'o-nou 加特奴, roi du *Kiu-che* postérieur; 253.

K'iang 羌, peuples tibétains; 245, 247, 256—258, 261. — Marquis —, 261.

Kiao-chou-lang 校書郎, titre; 216, 261.

Kien 建, roi de Koutcha; 221.

K'ieou-tseu 龜茲, (auj., Koutcha); 221—228, 230, 231, 233, 234, 248, 252, 256, 257.

Kin-tch'eng 金城 (auj., *Lan-tcheou fou*), 258.

Kin-tsiu 金且, vallée; 253.

Kiu-che 車師, antérieur (Tourfan) et postérieur (Bichbalik, près de Dsimsa); 232, 237, 246, 247, 249, 251—254.

Kiu-mi 拘彌 (auj., Uzun-tati?), 224.

Kiun sseu-ma 軍司馬, titre; 221, 228, 237, 246, 255.

Kiun-tsieou 軍就, roi du *Kiu-che* postérieur; 252.

Kou Ki 谷吉, officier chinois; 225.

Kou-mo 姑墨 (auj., Aksou); 223, 224, 226, 231, 233, 252, 256.

Kou-tou-heou 骨都侯, titre *Hiong-nou*; 254.

Kou-tsang 姑臧 (*Leang-tcheou fou*); 258.

K'ou-wou 枯梧河, rivière; 254.

Kouan-tchong 關中, région dont *Si-ngan fou* est le centre; 257, 261.

Kouang 廣, roi de *Chan-chan*; 218—220.

Kouang 廣, roi de *Yen-k'i* (Karachar); 234—236.

Kouang-tö 廣德, roi de Khoten; 221.

Kouang-wou 光武, empereur (25—57 p.C.), 247.

Kouen-mi 昆彌, titre du chef des *Wou-souen*; 228.

Kouo Siun 郭恂, officier chinois; 218—220.

L.

Lan-t'ai-ling-che 蘭臺令史, titre; 218.

Lang-tchong 郎中, titre; 255.

Leang 凉, territoire; 251.

Leang Fong 梁諷, père de *Leang K'in*; 255.

Leang K'in 梁慬, général chinois; 255—261.

Leao 遼, rivière; 259, 260.

Leao-tong 遼東, commanderie; 259.

Leou-lan 樓蘭; 248, 249, 252.

Li Yen 黎弇, officier à Kachgar; 223.

Li Yi 李邑, officier chinois; 228—230.

Li Ying 李膺, officier chinois; 262.

Lieou-tchong 柳中 (auj., Louk-tchoun); 252, 257.

Lo-yang 洛陽 (auj., *Ho-nan fou*); 216, 243.

M.

Ma Jong 馬融, officier chinois; 261.

Man-po 曼柏, localité; 260.

Mao Tchen 毛軫, officier chinois; 250.

Mei-tsi 美稷, localité; 259.

Mei-yang 美陽關, passe; 258.

Mong-souen 孟孫, appellation de *Ho Hi*; 262.

N.

Ngan-ting 安定, commanderie; 261.

Ngao-kien je-tchou 奥鞬日逐, titre d'un chef *Hiong-nou*; 259, 260.

P.

Pa 巴, commanderie; 260.

Pan Che 班始, petit-fils de *Pan Tch'ao*; 245.

Pan Hiong 班雄, fils aîné de *Pan Tch'ao*; 243, 245, 246.

Pan Kou 班固, l'historien, frère aîné de *Pan Tch'ao*, 216—218.

Pan Piao 班彪, père de *Pan Tch'ao*; 216.

Pan Tchao 班昭, sœur de *Pan Tch'ao*; 239.

Pan Tch'ao 班超, célèbre général chinois; 216—224; 227—245.

Pan Yong 班勇, fils de *Pan Tch'ao*; 239, 245, 246, 248—254.

P'an Chen 番辰, officier à Kachgar; 227, 228.

P'an-t'o 槃橐, ville dépendant de Kachgar; on écrit aussi *P'an-kao*; 222, 223.

P'ang Hiong 龐雄, général chinois; 259, 260.

P'ang Ts'an 龐參, officier chinois; 261.

Pei-kien-tche 北鞬支, prince *Hiong-nou* devenu général à Karachar; 234—236.

Pei-ti 北地, commanderie; 255, 261.

P'ing-ling 平陵, ville; 216, 227.

Po-chan 白山, montagnes au Sud de Barkoul; 237.

Po Pa 白霸, roi de Koutcha; 226, 233, 256.

Po-wei 伯威, appellation de *Leang K'in*; 255.

Po Ying 白英, roi de Koutcha; 252.

P'ou-lei 蒲類, lac Barkoul; 218, 237.

S.

Sie 副王謝, vice-roi des *Yue-tche*; 232, 233.

Sien-pi 鮮卑, peuplades du Nord-Est; 259.

Siu 徐, ville; 216.

Siu Kan 徐幹, officier chinois; 227—229, 233, 234.

Siun Hien 鑕顯, fonctionnaire chinois; 249.

So-kiu 莎車 (Yarkand); 221, 224, 225, 227, 230—232.

Sou-le 疏勒 (Kachgar); 222–224, 226–228, 230, 234, 252, 256.

Sou-tsong 肅宗, empereur (76–88 p.C.); 223.

Sou Wou 蘇武, ambassadeur chinois; 239.

Souen-tchong 損中, ville dépendant de Kachgar; 230.

Souo Pan 索班, officier chinois; 246, 253.

Sseu-li-hiao-wei 司隸校尉, titre; 249, 262.

Sseu-ma 司馬, titre; 218, 219, 227, 230, 233, 253–255.

T.

Ta-sseu-nong 大司農, titre; 259, 262.

T'ai-cheou 太守, titre; 254.

T'ai-kong 太公, premier prince de *Ts'i*; 238.

T'ai-wei 太尉, titre; 250.

Tchang-che 長史, titre; 228,231, 233, 246, 248, 250, 252, 256.

Tchang K'ien 張騫, ambassadeur chinois; 217, 225.

Tchang Lang 張朗, gouverneur de *Touen-houang*; 254.

Tchang-ye 張掖, commanderie; 252, 257.

Tch'ang-lo-wei-wei 長樂衛尉, titre; 249.

Tch'ang-ngan 長安 (*Si-nganfou*); 245.

Tchao (*Kouo*) 趙括, 243.

Tchao Po 趙博, officier chinois; 256, 257.

Tchao-wou 昭武, ville; 258.

Tch'en 陳, royaume; 262.

Tch'en Mou 陳睦, Protecteur général, 223, 236, 240.

Tch'eng-ta 成大, roi de Kachgar; 230.

Tcheou 周, dynastie; 238.

Tcheou-tsai 州宰, titre; 255.

Tchong 忠, roi de Kachgar; 222, 223, 230, 231.

Tchong 忠, roi de Karachar; 237.

Tchong-cheng 仲升, appellation de *Pan Tch'ao*; 216.

Tchong-lang-tsiang 中郎將, titre; 249, 259.

Teng 鄧, impératrice douairière; 246.

Teng Hong 鄧鴻, général; 255.

Teou Hien 竇憲, général; 255.

Teou Kou 竇固, général; 218, 220, 221.

Teou-t'i 兜題, roi de Kachgar; 222.

T'ienLu 田慮, officier chin.; 222.

T'ien Tseu-fang 田子方, vers 400 av. J.-C., 242.

Ting-yuan, marquis de —, 定遠侯, titre de *Pan Tch'ao*, 238, 240.

T'ing-wei 廷尉, titre; 249.

T'o-k'ien 它乾城, ville dépendant de Koutcha; 233—234, 256.

Tou-hou 都護, titre (Protecteur général); 233.

Tou-wei 都尉, titre; 223, 227.

Touan Hi 段禧, officier chinois; 256, 257.

Touen-houang 敦煌 (Cha-tcheou); 226, 246—249, 251, 252, 254, 257.

T'ouen-ki-hiao-wei 屯騎校尉, titre; 245.

Ts'ao Cheou 曹壽, mari de *Pan Tchao*; 239.

Ts'ao Tsiun 曹俊, officier chinois; 253.

Ts'ao Tsong 曹宗, gouverneur de *Touen-houang*; 246, 248.

Tseng Chen 曾參, disciple de Confucius; 229.

Ts'i 齊, ancien royaume féodal, 238.

Tsieou-ts'iuan 酒泉, commanderie; 239, 252.

Ts'ing-ho 清河, royaume; 245.

Tsio-li 爵離關, passe près de Karachar; 254.

Tsiu-mi oriental 東且彌, royaume; 253.

Tso-heou 左侯, titre à Karachar; 235.

Ts'ong-che 從事, titre; 218, 219.

Ts'ong-ling 葱領 (Pamirs); 226, 233, 237.

Ts'ouei Kiu 崔據, fonctionnaire chinois; 249.

W.

Wang Hong 王弘, officier chinois; 257.

Wang Mang 王莽, usurpateur (9—22 p.C.); 247.

Wei, la concubine — 衛姬; 243.

Wei-heou 衛侯, titre; 228.

Wei Kiang 魏絳, VIe siècle av. J.-C., 225.

Wei k'iao 葦橋, pont de roseaux près de Karachar; 235.

Wei-li 尉犂, près de Kourla; 234—236.

Wei-siu 危須, dans la région de Karachar; 234, 236.

Wei-t'eou 尉頭 (Safyr-bay?), 224, 231.

Wen 文, roi, ancêtre des *Tcheou*; 242.

Wen-sou 温宿 (Ouch-Tourfan); 227, 231, 233, 252, 256.

Wou 武, empereur (140—89 av. J.-C.), 228, 247.

Wou-houan 烏桓, peuplade de Mandchourie; 259, 260.

Wou-ki-hiao-wei 戊己校尉, titre; 243, 244.

Wou-kong 武功, ville; 258.

Wou-souen 烏孫, peuple de la vallée d'Ili; 224, 228, 229.

Wou-tsi 烏即, ville près de Kachgar; 230.

Wou-wei 武威, commanderie; 255.

Wou-yuan 五原, commanderie; 260.

Y.

Yao Kouang 姚光, officier chinois; 233.

Ye-tchō 謁者, titre; 261, 262.

Yen-k'i 焉耆 (Karachar); 223, 226, 234—236, 248, 254.

Yeou-houan 尤還, roi de *Chan-chan*; 249.

Yeou-kou-t'ou-nou 優孤塗奴, prince *Hiong-nou*; 261.

Yeou-li-to 尤利多, roi de Koutcha; 233.

Yi-ho, vallée 伊和谷; 252.

Yi-kiu 弋居, ville; 255.

Yi-leao 宜僚, appellation de *Pan Yong*; 245.

Yi-li 伊蠡王, titre d'un roi Hiong-nou; 252.

Yi-wou 伊吾 (Hami); 218, 246.

Yi-wou-lou 伊吾盧 (Hami); 257.

Yin-tch'eng, princesse de —, 陰城公主; 245.

Yu-che-tchong-tch'eng 御史中丞, titre; 262.

Yu-lin 羽林, régiments; 259.

Yu-men 玉門關, passe; 239, 246.

Yu-t'ien 于寘 (Khoten); 221, 223, 224, 228, 230, 231, 237, 248.

Yuan-mong 元孟, roi de Karachar; 235, 236, 254.

Yue-tche 月氏, (Indoscythes); 224, 230, 232, 233.

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS SUR LE CYCLE TURC DES ANIMAUX

PAR

JOSEPH HALÉVY.

Ma première hypothèse sur le problème relatif à l'origine de l'usage constaté chez les populations turques de dater par cycles de douze années portant chacune un nom d'animal, a été publiée il y quinze ans dans la Revue de l'histoire des religions, t. XXII, 1890, p. 289—301. Cette hypothèse consistait dans les deux points suivants: 1° le cycle avec les noms des animaux qui le composent, loin d'être d'origine turque comme on le croyait jusqu'alors, a été combiné en Egypte avec des éléments mythologiques qui, ayant perdu leur signification primitive, sont devenus des symboles hagiographiques des douze apôtres. 2° ces symboles religieux aurait été importés dans la haute Asie par des missionnaires chrétiens peu de temps après et utilisés comme cycle chronologique par les peuples turcs au milieu desquels ils prêchaient l'évangile et avaient même réussi à faire un grand nombre de prosélytes.

J'ignore absolument si cette hypothèse a été l'objet de quelque compte-rendu dans un périodique consacré à ces sortes de problèmes historiques. Moi-même je n'y suis plus revenu.

En 1903 [1]), M. Boll discuta ce problème dans son livre remarquable *Sphæra*, où il a relevé une liste de douze animaux répondant

1) Je dois les renseignements qui suivent à l'excellent mémoire récent de M. Édouard Chavannes, intitulé: *Le cycle turc des douze animaux*, p. 71—73 (Leide 1906).

à une série de douze heures doubles (ἡ δωδεκάωρος) du nychthémère, liste tirée d'un texte grec de Teukros le Babylonien. Je reproduis ci-après cette liste en même temps que celle qui est en usage chez les peuples de la haute Asie:

A. Liste asiatique.	B. Liste de Teukros.
1. Le rat (*syčqân*)	1. Le chat (ὁ αἴλουρος)
2. Le bœuf (*od*)	2. Le chien (ὁ κύων)
3. Le tigre (*bars*)	3. Le serpent (ὁ ὄφις)
4. Le lièvre (*tawšân*)	4. Le scarabée (ὁ κάνθαρος)
5. Le dragon (*lui*)	5. L'âne (ὁ ὄνος)
6. Le serpent (*yilan*)	6. Le lion (ὁ λέων)
7. Le cheval (*yont*)	7. Le bouc (ὁ τράγος)
8. Le mouton (*qoy*)	8. Le taureau (ὁ ταῦρος)
9. Le singe (*pičin*)	9. L'épervier (ὁ ἱέραξ)
10. Le coq (*taguk*)	10. Le singe (ὁ κυνοκέφαλος)
11. Le chien (*it*)	11. L'ibis (ἡ ἶβις)
12. Le porc (*tonguz*)	12. Le crocodile (ὁ κροκόδειλος)

Dans un manuscrit du Vatican on retrouve une liste fort analogue, où les douze animaux sont mis en relation avec douze pays:

1. Perse	chat	7. Libye	bouc
2. Babylone	chien	8. Italie	taureau
3. Cappadoce	serpent	9. Crête	épervier
4. Arménie	scarabée	10. Syrie	singe (πίθηκος)
5. Asie	âne	11. Egypte	ibis
6. Ionie	lion	12. Inde	crocodile

M. Boll a pu reconnaître sept des animaux de ce cycle, disposés dans l'ordre même où les énumèrent ces deux textes, sur les fragments du monument conservé au Musée du Louvre et connu sous

le nom de planisphère de Bianchini; ce monument exhumé en 1705 sur l'Aventin, présente un compromis entre les idées grecques et les idées égyptiennes; d'après Fröhner, il ne saurait être antérieur au deuxième siècle de notre ère.

Enfin, comme pour confirmer d'une manière éclatante le rapprochement entre le texte de Teukros et le planisphère de Bianchini, un petit monument égyptien, de travail romain, qui a été estampé par M. Daressy, nous apporte la figuration complète des douze animaux tels qu'ils sont énumérés par Teukros et tels qu'ils sont partiellement conservés sur le fragment du planisphère.

Voici maintenant comment M. Chavannes [1]) expose l'opinion soutenue par M. Boll: «La liste d'animaux que nous avons ici paraît au premier abord d'origine purement égyptienne: le scarabée, l'ibis, le crocodile ont leur patrie dans la vallée du Nil; bien plus, il serait aisé de montrer que ces douze animaux ont tous un caractère sacré aux yeux des Egyptiens. Faut-il donc admettre que le Égyptiens sont les inventeurs de ce cycle? M. Boll a disserté de ce problème et il a conclu par la négative: en effet, d'une part, la liste des douze animaux n'apparaît en Égypte qu'à une forte basse époque et n'a point de racine dans l'ancienne civilisation égyptienne; d'autre part, elle est intimément liée à la théorie des douze heures du nychthémère, théorie qui est étrangère à l'Égypte. M. Boll est ainsi amené à formuler une nouvelle hypothèse qui est celle de l'origine chaldéenne: les douze animaux seraient des symboles d'étoiles imaginés à Babylone et désignant les douze divisions de l'équateur, puis les heures doubles (les kasbus des inscriptions cunéiformes), les jours, les mois et les années; ce cycle aurait été transporté dans l'astrologie égyptienne, où il aurait été mis en accord avec les vieilles traditions religieuses relatives aux dieux à forme animale; dans une direction toute opposée, ce cycle aurait émigré de Babylone pour

1) Chavannes, *ibidem*, p. 78.

aller, sous une forme plus primitive, dans l'Asie orientale où nous le trouvons encore aujourd'hui en usage».

M. Chavannes a le grand mérite d'avoir jeté un plein jour sur l'histoire du cycle des animaux en extrême Orient et en Inde. Les inscriptions runiformes de la Sibérie attestent l'usage de ce cycle chez les peuples turcs dès le septième siècle de notre ère; d'autre part des textes fournis en grande abondance, en font remonter la connaissance en Chine jusqu'au premier siècle avant notre ère comme un usage extra-chinois, mais devenu commun dans la région de Wou-yuan, préfecture de Yu-lin au nord-est de la province de Chàn-si, région où Hou-han-sie, chef des Hiong-nou méridionaux s'établit en 48 de notre ère [1]). Il paraît donc comme un article d'importation venu des pays occupés par des peuples turcs et la question se pose seulement de savoir si les Turcs en furent les inventeurs ou s'ils ne firent que le transmettre. Si ce cycle n'est pas d'origine turque, il ne pourrait guère avoir pris naissance qu'en Inde, en Egypte ou en Chaldée. M. Chavannes examine successivement la valeur de ces trois hypothèses.

La littérature et l'art de l'Inde semblent ignorer le cycle des douze animaux. La théorie de l'origine indienne ne pourrait se soutenir qu'en faisant dériver les douze animaux des vingt huit animaux représentant les nakṣatras (les mansions lunaires) et en admettant qu'ils eussent été apportés de l'Inde en Chine aussi bien que la théorie des nakṣatras. Mais l'étude des miroirs chinois publiés sur les planches de cet ouvrage a révélé que, lorsque les animaux sont en corrélation avec les nakṣatras, ils sont énumérés dans l'ordre inverse de celui qu'ils occupent lorsqu'ils servent à la numération des années; on ne comprendrait pas la raison de cette inversion si le cycle des douze animaux avait été dérivé, par voie de simplification de la liste des vingt huit animaux, symbolisant les nakṣatras. Ce cycle des

1) Chavannes, *ibidem*, p. 37.

douze animaux a eu pour fonction de désigner les douze heures doubles du nychthémère et disposé, suivant un ordre déterminé par le mouvement diurne du soleil d'Orient en Occident, puis employé pour la numération des année, état dans lequel il est parvenu jusqu'à nous, tandis que, lorsqu'on a voulu l'appliquer aux nakṣatras on a dû renverser leur ordre de succession, parce que la lune parcourt les constellations d'Occident en Orient. Ainsi, le cycle des douze animaux existait antérieurement à toute application à la théorie des nakṣatras, et la prétendue origine indienne des nakṣatras ne prouve rien quant à l'origine de ce cycle [1]).

M. Chavannes consacre ensuite quelques remarques à mon hypothèse particulière, «L'origine égyptienne du cycle a eu pour premier défenseur M. Joseph Halévy qui considérait les douze animaux comme d'anciennes divinités animales de l'Égypte choisies par les Chrétiens pour être les symboles des douze apôtres. Exposée dans ces termes, cette hypothèse n'est plus admissible aujourd'hui; en démoutrant que ce cycle était parvenu en Chine dès le milieu du premier siècle de notre ère, nous avons en effet éliminé toute possibilité d'explication par le symbolisme chrétien. Mais si nous faisons abstraction du christianisme qui n'est point ici à sa place, la thèse de l'origine égyptienne pourrait être reprise avec quelque apparence de raison si on s'appuyait sur les faits nouveaux mis en lumière par M. Franz Boll dans son remarquable livre intitulé *Sphaera*» [2]).

On connaît déjà ces faits consistant dans la liste de Teukros, celle du manuscrit du Vatican, du planisphère de Bianchini et du petit monument égypto-romain que j'ai présentés plus haut. Je me ferai un devoir de reprendre ma thèse de l'origine égyptienne du cycle en m'appuyant sur les faits nouveaux en cause qui m'ont fourni un certain nombre d'arguments entièrement indépendants de

1) Chavannes, *ibidem*, p. 69—70.
2) Chavannes, *ibidem*, p. 70—71.

l'intervention chrétienne dans l'importation d'Egypte en Asie orientale.

Mais faisons connaître tout d'abord les objections que M. Chavannes oppose à la thèse chaldéenne de M. Boll et l'exposé de sa propre thèse qui soutient l'origine turque du cycle des douze animaux.

«Il est certain que, entre le cycle égyptien et le cycle de l'Asie Orientale, il faut admettre un moyen terme qui les mette en contact; mais il ne me paraît pas nécessaire de recourir à la Chaldée pour chercher l'anneau manquant de la chaîne. Qui dit «civilisation chaldéenne» suppose une antiquité fort éloignée; doit-on remonter si haut pour expliquer des monuments et des textes dont aucun, tant en Égypte que dans l'Asie Centrale, ne paraît être sensiblement antérieur à l'ère chrétienne? En outre, n'est-il pas trop hardi de prétendre que les Chaldéens ont connu le cycle des douze animaux, alors que jusqu'ici leur littérature ne nous a rien révélé de semblable?

— Pour ma part, puisqu'il faut bien, dans l'état actuel de la science, nous résigner à adopter une hypothèse, je serais porté à croire que les véritables inventeurs du cycle des douze animaux sont les peuples turcs; ce sont les Turcs qui ont révélé ce cycle aux Chinois au commencement de l'ère chrétienne et qui ont été les premiers à en faire usage pour la numération des années comme le prouvent les inscriptions de l'Orkhon; c'est de chez eux que, à l'époque où l'Égypte était devenue province romaine, il a pu être importé dans la vallée du Nil où on le modifia profondément pour l'accommoder à des théories préexistantes sur les animaux sacrés. Mais, dira-t-on, le singe est un animal qui ne se trouve pas dans les pays occupés par les Turcs; ceux-ci n'ont donc pas pu dresser une liste d'animaux où figure le singe. A cette objection je répondrai que dans le premier siècle de l'ère chrétienne, le roi turc Kaniṣka dominait sur le Gandhâra et le Cachemire où vivent les Semnopithèques; il est d'ailleurs fort probable que, antérieurement aux princes dits Indo-scythes, d'autres souverains turcs ont pu étendre leur domination

jusque dans ces mêmes régions. Rien ne me paraît donc s'opposer à ce que les Turcs aient imaginé le cycle des douze animaux; c'est à eux que, jusqu'à plus ample informé, je crois qu'il convient d'attribuer cette invention»[1]).

Quelques observations me semblent nécessaires.

Les arguments allégués en faveur de l'origine turque du cycle suffisent-ils à écarter définitivement toutes les difficultés du problème? j'en doute très sérieusement. On ne peut imaginer que les noms des douze animaux servant à désigner un cycle de douze années chez les Turcs de l'Asie Centrale auraient déterminé Teukros le Babylonien à construire un cycle d'heures et de jours, en partie avec les mêmes animaux comme le serpent, le bœuf, le chien, le bouc (la chèvre) et le singe, en partie avec des animaux analogues comme le lion pour le tigre, l'âne pour le cheval et l'ibis pour le coq, où enfin avec des animaux qui ne sont reliés entre eux que par une simple association d'idée comme le rat et le chat (qui le mange), le lièvre et l'épervier (qui le chasse). Teukros aurait pu facilement trouver plus de douze animaux dans les textes magiques ou astrologiques de ses compatriotes pour en faire usage. Mais non, Teukros tient absolument à les conserver autant que possible, bien qu'en eux-mêmes ils soient dépourvus de toute signification mystique ou religieuse, et, ce qui est plus étonnant encore, à les modifier de telle façon qu'ils soient absolument identiques aux animaux sacrés et adorés dans les cultes égyptiens!

Concluons: le babylonien Teukros n'a pas joué le rôle d'un transformateur d'un cycle annuaire à noms d'animaux venu de l'Asie Centrale, mais il a été l'inventeur d'un cycle horaire du nychthémère pour l'usage des devins égyptiens au milieu desquels il habitait; c'est dans ce but qu'il y fit entrer les noms des divinités animales qui jouissaient de l'adoration populaire. Quant aux

1) Chavannes, *ibidem*, p. 73—74.

différences partielles qui distinguent la nature et la succession des animaux dans le cycle asiatique, elles sont le résultat de modifications nécessitées par la différence du nouveau milieu où il a été importé.

Une réflexion analogue montre aussitôt que la connaissance des Chinois du cycle des animaux ne peut pas être due à des transmetteurs turcs. Chez les Turcs le cycle n'a fonctionné que pour numérer les années; les auteurs chinois le connaissent au contraire avec sa destination primitive d'énumérer les heures et les mois; or, cette destination manquait précisément aux Turcs vers le commencement de notre ère, car les auteurs chinois qui notent si souvent dans leurs récits des évènements intérieurs, n'en parlent point quand ils mentionnent l'usage du cycle chez les peuples turcs. Bien plus, l'idée même d'attribuer aux peuples turcs la création d'un cycle chronologique, même restreint aux années seules suppose la longue existence d'une année fixe, ce qui me paraît inadmissible dans le genre de vie de peuples nomades composés de petites agglomérations de tribus rivales et changeant le lieu de pêche ou de pâturage aux hasards de la température. Nécessairement le cycle turc ne peut avoir pris naissance que chez un peuple sédentaire ayant fait usage de l'année solaire et de la division de douze mois de même longueur, faits qu'on trouve partiellement en Chine et intégralement en Égypte. En tous cas, les transmetteurs immédiats du cycle aux peuples turcs doivent être les Chinois; cela résulte avec évidence de ce fait que le nom turco-mongol du dragon, savoir *lui*, *lû*, *loo* est le chinois *long*, mot qui a été également emprunté en annamite, en cambodgien et en siamois sous la forme *rong*, *marong*. Le dragon étant en haute Asie une création exclusive de l'imagination chinoise, les autres peuples étaient obligés d'emprunter la chose et le nom aux transmetteurs chinois du cycle.

En émettant l'hypothèse plaçant le berceau du cycle des douze animaux en Égypte, d'où il aurait été introduit en haute Asie par

des missionnaires chrétiens, j'ai fait la remarque que la présence du lièvre, du coq et du singe, du singe surtout qui est étranger aux pays turcs, semble trahir une origine occidentale. M. Chavannes répond à cette objection que, «dans le premier siècle de notre ère, le roi turc Kaniṣka dominait sur le Gandhâra et le Cachemire où vivent les semnopithèques». Mais le règne des Yué-tchi ou Kouchans dans l'Inde et tout spécialement le règne de Kaniṣka qui a été sacré roi de l'Inde à Mathura en 78 de notre ère, si l'on admet l'origine turque de cette dynastie fondée cent ans auparavant, en l'an 30 avant J.-C., fournit la meilleure preuve contre la thèse défendue, car ni Kaniṣka ni aucun autre prince des Kouchans ne se sont servi du cycle des douze animaux, autrement les historiens indiens et tout spécialement l'auteur du *Râdjatarangini* qui a vécu au Cachemire, en auraient eu connaissance. Le silence observé à cet égard par les historiens indigènes de l'Inde, comme aussi par les historiens grecs et arméniens qui apportent une foule de renseignements notables sur le règne des Kouchans, me paraît avoir un poids décisif contre l'origine turque du cycle. Cette difficulté est encore aggravée si l'on admet que, antérieurement aux princes dits indoscythes, d'autres souverains turcs ont étendu leur domination jusque dans ces mêmes régions.

Un mot pour terminer cette discussion. Je ne suis pas seulement le premier à soutenir l'origine égyptienne du cycle des douze animaux mais aussi le premier à placer ce cycle aux premiers siècles de l'ère chrétienne, en contradiction avec l'opinion universelle jusqu'alors qui le déclarait contemporain de la dynastie *T'ang*, date dardive qui s'appuyait sur l'autorité de spécialistes comme Abel Rémusat et Klaproth. L'audace de le faire vieillir d'environ six cents ans m'a été suggérée par un sentiment qui me faisait entrevoir dans la structure du cycle une répercussion de l'éclectisme propre aux confins de l'époque chrétienne, et c'est pourquoi j'ai fait intervenir les

missionnaires chrétiens. Les recherches si probantes de M. Chavannes montrent que la date supérieure remontait à un ou à deux siècles plus haut, mais toujours à l'époque de l'éclectisme dominant dans le monde romain comme en Orient. Un texte important relevé par M. Boll pourrait indiquer que le christianisme naissant n'est pas resté tout à fait étranger à ce cycle sous sa forme occidentale. Je veux parler du manuscrit du Vatican, où les douze animaux sont mis en relation successive avec les douze pays suivants: Perse, Babylone, Cappadoce, Arménie, Asie, Ionie, Libye, Italie, Crète, Syrie, Égypte, Inde. Un examen sérieux rend probable que l'énumération de ces pays a été déterminée par un ordre géographique allant sur deux lignes parallèles, d'abord d'Orient en Occident au Nord: Perse (royaume parthe), Babylone (Mésopotamie), Cappadoce, Arménie (petite Arménie), Asie(-Mineure), Ionie (comprenant la Grèce occidentale), six pays; ensuite de droite à gauche au Sud: Libye, Italie, Crète, Syrie (la Palestine comprise), Égypte, Inde (comprenant l'Arabie méridionale portant alors le nom de «Inde Extérieure», également six pays. Le caractère schématique de cette énumération s'impose déjà à première vue; mais la place particulière accordée à la Cappadoce et à l'île de Crête a attiré mon attention et je n'ai pas tardé à trouver une énumération des plus analogues dans une source chrétienne de première importance tout aussi bien au point de l'antiquité qu'à celui de l'autorité dont elle jouissait déjà vers la fin du premier siècle après J.-C. Cette source est le passage évangélique Actes, II, 1—12, relatant le don accordé par le Saint Esprit aux premiers fidèles de parler spontanément les langues des divers pays étrangers, dont plusieurs habitants juifs étaient alors présents à Jérusalem. Je reproduis ci-après les versets qui nous intéressent le plus: «5. Il y avait alors dans Jérusalem des Juifs religieux et craignant Dieu, de toutes les nations qui sont sous le ciel. 6. Après donc que ce bruit se fut répandu, il s'en assembla un grand nombre, qui fu-

rent épouvantés de ce que chacun d'eux les entendait parler en sa langue. 7. Ils en étaient tous hors d'eux-mêmes, et dans cet étonnement, ils s'entre-disaient: Ces gens-là qui parlent ne sont-ils pas tous Galiléens. 8. Comment donc les entendons-nous parler, chacun la langue de notre pays? 9. Parthes, Mèdes, Elamites, et ceux d'entre nous qui habitent la Mésopotamie, la Judée, la Cappadoce, le Pont et l'Asie, 10. la Phrygie et la Pamphylie, l'Égypte et cette partie de la Libye qui est proche de Cyrène, et ceux qui sont venus de Rome; 11. Juifs aussi et prosélytes, Crétois et Arabes, nous les entendons parler chacun en notre langue, des merveilles de Dieu».

Les nations et les pays énumérés dans ce passage sont au nombre de quinze: Parthes, Mèdes, Élamites, Mésopotamie, Judée, Cappadoce, Pont, Asie, Phrygie, Pamphylie, Égypte, Libye, Rome, Crétois, Arabes. Un devin chrétien qui connaîtrait le cycle des douze animaux serait parfaitement capable d'en tirer une série de douze pays pour les distribuer entre les douze noms d'animaux astrologiques. En admettant in abstracto la réalité d'une pareille circonstance, on peut distinguer les moyens auxquels le devin a recouru pour accomplir sa tâche, sans s'éloigner en aucun point essentiel de l'énumération évangélique. Voici comment il opéra: Aux trois noms ethniques: Parthes, Mèdes et Élamites, il substitua le terme géographique Perse, désignant convenablement l'empire des Parthes qui comprenait en même temps les deux autres pays; puis, il restreignit le terme trop vaste de la Mésopotamie au nom seul de Babylone qui avait droit à une distinction particulière comme patrie de Teukros, l'auteur du cycle; la Judée fut comprise dans la Syrie; le Pont prit la désignation plus compréhensive et plus claire de Arménie; la Phrygie et la Pamphylie rentrèrent dans la rubrique Asie, englobant dans le langage ordinaire toute l'Asie-Mineure; Rome fut généralisée par Italie, représentant le monde romain;

l'Ionie fut ajoutée pour représenter les pays helléniques; le nom banal de Arabie fut remplacé par le terme plus large et plus célèbre de Inde, dont le point opposé extrême est formé par la Libye, dans un sens encore plus ample, comprenant tout le Nord de l'Afrique en dehors de l'Égypte qui occupe une place particulière; enfin les noms de la Cappadoce et de l'île de Crête, quoiqu'ils apportassent un trouble sérieux dans l'orientation géographique furent conservés par respect pour le passage de l'évangile. Ainsi fut complété le nombre douze. L'ensemble fut ensuite distribué dans l'ordre géographique que nous avons expliqué plus haut.

Telle pourrait être *in abstracto* l'origine de la liste zoo-ethnique fournie par M. Chavannes d'après le précédent de M. Boll. Ce passage des Actes qui nous occupe aurait strictement pu servir de base à un astrologue chrétien pour combiner une sorte d'horoscope géographique, mais dans le domaine des vagues coïncidences, il faut se méfier du mirage. Comme j'ignore par surcroît la date et la provenance de cette combinaison conservée dans manuscrit du Vatican, le rapprochement exposé dans l'alinea précédent doit être mis au rang de ces rencontres fortuites dont les exemples se présentent assez souvent dans la marche de l'histoire. Espérons que des trouvailles prochaines contribueront à éclaircir les dates des sources occidentales. Jusqu'à présent ce sont les Chinois qui fournissent des dates relativement plus claires. Mais le cycle des animaux est regardé par eux comme étranger à leur système astrologique et il me paraît fort invraisemblable qu'ils l'aient emprunté aux nomades de race turco-mongole.

Supplément.

Ce qui précède a été déjà rédigé le 9 du mois courant et deux jours après j'en ai fait l'objet d'une communication à la séance mensuelle de la Société asiatique (le vendredi 11 mai 1906). Je

n'avais jusqu'à ce moment jamais eu sous les yeux le livre de M. Fr. Boll, dont j'ai donné plus haut quelques citations d'après M. Chavannes. J'ai lu depuis l'ouvrage en cause qui m'a énormément intéressé par le grand nombre de sources occidentales que le savant auteur y a assemblées et éclaircies avec une méthode et une critique aussi mesurée que pénétrante. J'en extrais maints nouveaux renseignements qui contribueront à augmenter l'intérêt de cette étude.

Sur la personne et l'âge de Teukros, ni l'un ni l'autre des auteurs qui le citent les premiers comme auteur du cycle ne disent un seul mot. Le chapitre de Porphyrios repose sur une paraphrase prosaïque du poème astrologique d'Antiochos. Si l'on ne veut pas laisser trop peu de marge pour le poème d'Antiochos et sa paraphrase prosaïque, entre Teukros et Porphyrios, on ne peut abaisser la date de Teukros que jusqu'au premier siècle de l'ère chrétienne. Ce Teukros surnommé le Babylonien, semble être le même que l'astrologue nommé Teukros de Cyzique qui faisait aussi de l'alchimie; ce n'est cependant pas tout-à-fait certain (Boll, *Sphaera*, p. 8—10). Le premier livre de Teukros extrait par Rhétorios (TR.) traite des douze signes du zodiaque, joint chacun de trois décans qui occupent respectivement la tête, le milieu et le derrière du corps de l'animal du cycle horaire; les décans au nombre de 36 sont en grande partie identifiés avec des divinités grecques; sur la planisphère de Bianchini et plus complètement encore sur la plaque de marbre signalée par Daressy la correspondance est la suivante:

1, Bélier. — Divinités. — Domicile intérieur: Chat assis.
2, Taureau. — Divinités. — Domicile intérieur: Chien ou chacal.
3, Gémeaux. — Divinités. — Domicile intérieur: Serpent (Agathodaemon) couronné et barbu.
4, Cancer. — Divinités. — Domicile intérieur: Scarabée.
5, Lion. — Divinités. — Domicile intérieur: Ane.

6, Vierge. — Divinités. — Domicile intérieur: Lion.

7, Balance. — Divinités. — Domicile intérieur: Chèvre (bouc) ou gazelle.

8, Scorpion. — Divinités. — Domicile intérieur: Taureau (boeuf, vache).

9, Sagittaire ou Centaure. — Divinités. — Domicile intérieur: Epervier orné du Pchent.

10, Capricorne. — Divinités. — Domicile intérieur: Cynocéphale assis.

11, Homme versant l'eau (Verseau). — Divinités. — Domicile intérieur: Ibis.

12, Poissons. — Divinités. — Domicile intérieur: Crocodile.

Parmi les animaux horaires le chat, le scarabée, le cynocéphale, l'ibis et le crocodile sont particuliers à l'Égypte et la série toute entière se compose d'animaux sacrés qui ont joui d'une profonde vénération. Le chat a été particulièrement consacré à la déesse Bast et au dieu solaire Ra-Hélios. Le chien, confondu avec le chacal par les écrivains grecs, est donné par ceux-ci comme consacré à Anubis. Le scarabée, remplacé sur la plaque de Bianchini par l'écrévisse ou plus exactement par le crabe, était un symbole du soleil. Dans le temple d'Héliopolis on hébergeait des lions comme symboles du soleil. L'âne est le symbole ordinaire de Set, frère et meurtrier d'Osiris et adoré à Tanis. Le bouc (= chèvre) était généralement considéré par les anciens comme le dieu de Mendès représentant l'âme d'Osiris. Le taureau (= boeuf, vache), sous des noms tels que boeuf Apis (Hapi), Mnévis etc. était vénéré comme incarnation du dieu Ptah. L'épervier et l'ibis étaient les symboles de Hor et de Thot; celui qui les tuait même involontairement était mis à mort (Hérodote); la peine capitale était aussi appliquée au meurtrier d'un chat. A Qurna et près de Saqqara on a trouvé des momies de serpents du genre de Vipera cerastes. Le cynocéphale

ou singe appartenait à Thot. Enfin, le crocodile, animal sacré de Sebek (Sowku) était regardé dans certaines régions comme l'incarnation de Set-Typhon et tué. Le fait particulièrement remarquable c'est que la série des six premiers animaux sont tous des emblêmes solaires, car le dieu Set (Âne) ne représente au fond que l'ardeur destructive du soleil, tandis que la série des six animaux suivants consistent en divinités d'une catégorie différente nommément Osiris (dieu mort), Ptah, Hor, Thot et Sebek. Cependant le dieu Set a sa place dans les deux séries sous les symboles respectifs de l'âne et du crocodile; ces animaux étaient considérés comme néfastes l'un et l'autre, car leur patron Set, par suite de son crime, représentait également les plus profondes ténèbres, puissance non moins destructive que l'ardeur torride.

Par ce triple parallélisme les douze signes du zodiaque sont harmonisés d'une part avec des divinités grecques, d'autre part avec des divinités égyptiennes pourvues de la fonction de diriger le temps de la vie humaine, les heures du nychthémère. Les Babyloniens y ont pour leur part la base même du système, savoir la série presque complète des signes zodiacaux et la double heure. C'est un syncrétisme de grande envergure qui opère une conciliation des principales religions de l'époque dans le domaine de l'astrologie. Les deux divisions des animaux horaires répondent exactement à l'opposition de lumière et de ténèbres qu'elles sont appelées à exprimer et le choix individuel de chaque animal de la série est fait avec un grand discernement; en somme, le cycle de Teukros a toutes les qualités d'une oeuvre personnelle et est bien combinée dans le but de pouvoir être employé à la fois par les astrologues grecs, égyptiens et babyloniens sans blesser leur sentiment religieux particulier et sans qu'ils aient à se jalouser les uns les autres. Chose curieuse, pendant que le christianisme naissant cherchait à amalgamer toutes les religions rivales de l'humanité dans un système de

mysticisme pratique, l'activité de Teukros le Babylonien tendait à fortifier les religions existantes en les amalgamant dans un système de mysticisme contemplatif de pure théorie. L'apparition spontanée de ces deux systèmes presque en même temps durant le règne des premiers empereurs romains appelle en tous cas la méditation des historiens.

Par contre, l'unité de pensée et de composition matérielle fait entièrement défaut dans le cycle asiatique des animaux, dont le tableau a été présenté au début de cette étude. Les remarques faites à ce sujet plus haut, peuvent maintenant mieux se clarifier et recevoir plus de précision.

Passons immédiatement en Extrême Orient, car c'est là où il a été constaté pour la première fois en plein usage chez les Tatars ou Mongols par le célèbre voyageur Marco Polo. Chez les peuples turcs l'emploi comme notation d'années en est attesté à la fois pour les Kirgiz dans la littérature chinoise de la dynastie des T'ang (vers 759), pour les autres Turcs (*T'ou-kiue*) dans les inscriptions turques de l'Orkhon qui s'échelonnent de l'année 692 à l'année 735 et qui sont exprimées au moyen des noms des douze animaux. Au-delà de l'année 692 les documents turcs font défaut et chose singulière, les historiens chinois eux-mêmes, qui notent l'emploi de ce cycle dans le royaume du Milieu jusqu'aux environs de l'ère chrétienne, ne rapportent plus absolument rien qui en indiquât l'emploi chez les tribus turques. Aucun des textes chinois relevés par M. Chavannes ne contient un seul mot à ce sujet. J'avoue que ce silence persistant de *six* siècles, m'a rendu perplexe au point de me demander si la numération des années d'après les animaux dans les inscriptions turques susnommées n'a pas été introduite par la mission chinoise qui fut chargée de dresser le monument de Kültégin et de le pourvoir d'une inscription. La partie chronologique, indispensable pour déterminer certaines dates importantes, a été menée à bien au moyen du cycle *mystique*

de l'astrologie chinoise, puisque l'emploi de la notation officielle des rois de Chine était impraticable chez les nomades. Cette circonstance expliquerait le fait que le mot qui désigne le porc dans l'expression «l'année du porc», n'est pas le terme turc commun *tonguz* mais le mot *algazin* emprunté au tonguz-mandchou *ulgiyen*. L'emploi du mot étranger aurait eu pour but d'éviter la susceptibilité des ouvriers chinois de race tonguze dont le nom national était l'objet d'un quolibet de mépris chez les Turcs. Du reste l'influence chinoise se manifeste avec évidence dans le préambule de l'inscription, ainsi que dans l'ordonnance générale et dans quelques métaphores de la diction; l'introduction du cycle des animaux serait due à la même influence.

Maintenant, si on ajoute à ces réflexions la preuve matérielle que j'ai donnée plus haut à l'appui de la transmission chinoise des noms des animaux aux peuples turcs, preuve qui consiste dans ce fait que la dénomination turco-mongole du dragon *lui*, *lû*, *loo* est aussi bien d'origine chinoise (*long*) que l'animal mythique lui-même, on semble autorisé à penser, non-seulement que les peuples turcs ne sont pas les inventeurs de ce cycle, mais qu'ils ne l'ont guère mis en usage avant l'an 692 où eut lieu la mission d'ouvriers chinois dont il a été question ci-dessus et tout semble indiquer que l'emprunt fait par les Turcs de Kültégin ne s'est répandu que fort tardivement chez les autres peuples de la même race. Il y a un fait certain: ni les Khazars qui ont fondé un empire durant plusieurs siècles, ni les Avars établis en Pannonie, ni les Kumans ralliés aux Hongrois, n'ont jamais fait usage d'un tel cycle, aucun auteur soit oriental soit occidental n'en a connaissance et cependant tous ces peuples étaient en relations très fréquentes avec les autres nations. Le phénomène négatif se montre également constant pour ce qui concerne la domination des Yué-tchi ou Kouchans en Inde. Les rois Kouchans étaient les maîtres de l'Inde depuis l'an 30 avant J.-C. jusqu'à

176 après J.-C. Pendant toute cette époque, l'emploi des noms d'animaux pour marquer la succession des années de règne n'a été relevé par aucun témoignage historique. Je crois donc avoir définitivement écarté l'hypothèse de l'origine turque.

De son côté, M. Chavannes écarte l'origine chinoise, je crois, avec pleine raison, en établissant l'ignorance de la littérature chinoise relativement à ce cycle antérieurement au siècle précédant l'ère chrétienne. Vu l'incertitude de certaines dates et surtout la possibilité que le seul passage de l'ancien ouvrage qui en parle [1]) ait été interpolé par un rédacteur ultérieur, la date pourrait être d'un siècle plus récente; mais en aucun cas, on ne peut déposséder les Chinois sans raisons décisives. Je vais tâcher d'en présenter un nombre suffisant à l'appui de ma pensée.

1, Les douze animaux n'ayant aucun prestige particulier dans la mythologie chinoise ne peuvent guère jouer le rôle de directeurs du sort de la vie humaine et encore moins celui de représentants des heures du nychthémère avec lesquelles ils n'ont aucune relation imaginable.

2, En qualité de symboles du nychthémère, les six premiers animaux de la série devaient nécessairement avoir une connexion quelconque avec la lumière et les six derniers animaux avec le principe contraire des ténèbres; or, cette classification indispensable ne se fait nullement remarquer dans la série asiatique.

3, Le dragon étant essentiellement une entité de pure imagination n'a point sa place naturelle dans une série d'animaux réels et dépourvus de tout caractère mythologique.

4, On cherche en vain dans cette liste un animal qui soit propre à la Chine. Un inventeur né en Chine aurait difficilement manqué d'y comprendre entre autres la tortue, animal qui joue un rôle considérable dans le système divinatoire de son pays.

---

1) Chavannes, *ibidem*, p. 30—33.

5, La caractéristique commune de ces douze animaux est leur qualité de bêtes continentales; il est absolument inconcevable que l'inventeur ait oublié ou volontairement négligé d'y faire place à un animal vivant dans l'eau, élément si indispensable pour la vie humaine.

6, L'individualité de quelques uns des animaux du cycle asiatique subit des variations qui ne s'expliquent qu'en admettant une hésitation de la part des transmetteurs. Ainsi, le *rat* est remplacé par le *chat* dans une curieuse histoire de sorcellerie sous la dynastie Souei (Chavannes, l. c., p. 21—22); au lieu du *tigre* on trouve le *lion* dans un extrait du *Mahasaṃnipata Sûtra bouddhique* (*Ta tsi king*, *ibid.*, p. 42) et dans le rapport de Marco Polo qui a pris ses renseignements auprès des Mongols (*ibid.*, p. 10); mais la plus intéressante de ces sortes de substitutions est celle du *dragon* par le crocodile (*neheng*) signalée par Ideler, chez les Persans. Ideler a oublié de citer le source de sa donnée mais on peut être sûr qu'il ne l'a pas inventée. Or voici un fait bien inattendu: tous ces trois animaux exclus de la série animale du cycle commun dans divers milieux asiatiques, savoir le chat, le lion et le crocodile figurent respectivement aux numéros 1, 6 et 12 de la liste de Teukros, liste qui reste immuablement fixée et ne donne lieu à aucune déviation relativement aux formes des animaux.

7, Si les animaux du cycle asiatique sont primitifs, leur transformation dans le cycle de Teukros resterait inexplicable; tous les douze animaux du cycle chinois existent en Egypte, même l'animal fabuleux, le dragon. Qu'est-ce qui donc pu déterminer Teukros à changer le rat en chat, la chèvre en bouc, le tigre en lion, le lièvre en épervier, le dragon en crocodile, le cheval en âne, le coq ou la poule en ibis et le porc en scarabée? Pourquoi a-t-il laissé tels qu'ils étaient les quatre animaux restants? Et, qui plus est, quel intérêt y avait-il à laisser transparaître, malgré la grave altération

voulue, une association d'idées entre la plupart des nouveaux animaux et leurs prédécesseurs: le chat mange le rat; la chèvre est le femelle du bouc; le tigre et le lion sont tous deux de grands carnassiers; le lièvre est chassé par l'épervier; le dragon et le crocodile sont des animaux monstrueux; le cheval et l'âne sont des montures; la poule (le coq) et l'ibis sont des oiseaux. Ces réminiscences sont trop nombreuses pour qu'on puisse les attribuer à un pur hasard. Mais à quoi pouvait servir cet effort de limiter le nombre des transformations et de conserver entre celles-ci et leurs prototypes des liens intimes imperceptibles pour le commun des hommes. Cela semble d'autant plus étrange que, d'une part, les animaux transformés n'ont pas plus que les autres rien qui ait pu blesser en quoi que ce soit le sentiment religieux des Égyptiens, et que, d'autre part, l'ensemble de ces animaux, en venant de l'Asie dépourvus d'attributions mythologiques, n'avaient aucun titre pour être traités avec autant d'égards.

Je ne trouve aucun moyen d'aplanir ces énormes difficultés surgissant de l'hypothèse qui admet l'origine asiatique du cycle en discussion. Si au contraire on adopte l'idée de l'origine égyptienne, ce qui revient à dire que Teukros a fait une oeuvre originale en se servant d'éléments mythologiques que les trois systèmes religieux et astrologiques qui y avaient cours avaient mis à sa disposition, toutes ces difficultés disparaissent comme par enchantement. Pour ne rien omettre nous les passerons en revue dans l'ordre des observations précédentes.

1, Les douze animaux du cycle teukrien, mis sur la même ligne que certaines divinités grecques et les douze signes du zodiaque qui faisaient le fond de l'astrologie antique depuis plusieurs siècles en Égypte, participent naturellement à leur pouvoir de régler et déterminer d'une manière fauste ou néfaste les vicissitudes de la vie humaine dans les heures du nychthémère, les mois et les années.

2, Conformément à la domination de la lumière pendant les six heures du jour et celle des ténèbres pendant les six heures de la nuit, les six premiers animaux sont des symboles des six divinités solaires dont cinq ont été adorées comme telles dans toute l'Égypte, et une dans la ville de Tanis. Les six animaux de la série nocturne représentent des divinités non solaires dont la dernière est même, l'emblème de Set meurtrier et conséquemment le principe des ténèbres les plus épaisses. Voir les détails plus haut.

3, Le dragon, de confection chinoise, manque naturellement dans la liste de Teukros, où sa place est occupée par le crocodile, animal particulier à l'Égypte et adoré dans la plupart des nomes comme symbole du dieu Sebek ou sowku.

4, Tous les animaux du cycle teukrien se trouvent en Égypte et quelques uns d'entre eux comme le cynocéphale et l'ibis y sont très communs. Le chat domestique était inconnu ou fort rare en dehors d'Égypte avant l'époque chrétienne. En Palestine même jusqu'à la fin du deuxième siècle l'adversaire populaire du rat ou de la souris était la belette et non le chat.

5, La liste teukrienne enregistre précisément un animal qui habite dans l'eau, savoir le crocodile. Grâce à cette circonstance, le mécanisme intrinsèque du cycle zoaire montre plus d'harmonie avec les signes du zodiaque, lesquels comprennent également un animal vivant dans l'eau, représenté par le signe des poissons.

6, L'individualité des animaux composant le cycle teukrien est toujours restée identique à elle même et n'a subi aucun changement notable, car l'emploi du mot Πίθηκος au lieu de κυνοκέφαλος dans la liste zoo-ethnique du Vatican n'est qu'un échange de synonymes et n'a aucune signification. J'ai déjà effleuré plus haut cette immutabilité du cycle égyptien.

Rien de plus aisé que l'explication des changements survenus dans les animaux du cycle teukrien en passant à travers divers

pays asiatiques, ainsi que les hésitations qui en furent la conséquence forcée:

Le chat domestique, très rare en Asie à cette époque a été remplacé par le rat ou la souris grâce à une association d'idée produite du fait que le chat mange le rat et la souris. Néanmoins la réminiscence populaire a encore conservé l'animal primitif dans l'histoire de sorcellerie relatée plus haut, où l'acteur mystique est le démon-chat, tandis que le démon-rat aurait pu tout aussi bien et même mieux jouer le rôle qui lui est dévolu dans le récit.

Presque partout en Asie le Tigre, probablement à cause de sa férocité et du bariolage de sa robe, jouit de plus de considréation que le lion; celui-ci cède donc sa place au tigre dans le cycle asiatique, à la seule exception de la copie du Mahâsaṃnipata bouddhique où le lion a été conservé.

Par suite de sa rareté dans l'Asie du nord et surtout à cause de sa dégénérescence dans les pays froids, l'âne s'est vu remplacé par le cheval, animal primitif de la Médie et de l'Asie centrale.

Le bouc, assez bien conservé sous la légère variante féminine de la chèvre, dans le cycle zoaire des Chinois, se transforme en une autre espèce de menu bétail plus apprécié, le mouton, chez les races turco-mongoles.

Au sujet de l'épervier il s'est passé un changement analogue à la substitution du rat au chat; la victime de l'épervier est le lièvre; on a remplacé le ravisseur par sa victime.

Il était impossible de conserver l'ibis qui est un oiseau inconnu en dehors de l'Égypte; on l'a donc transformé en un oiseau domestique, le coq ou la poule.

Les peuples de la haute Asie qui savaient seulement que le crocodile était un animal difforme et monstrueux lui ont préféré le dragon qui possédait les mêmes qualités. Un écho s'en est néan-

moins conservé chez un auteur persan inconnu dont Ideler a oublié de donner le nom.

Enfin, le scarabée, animal repoussant qui pullule dans les lieux poussiéreux et malpropres a été remplacé par le porc, animal domestique qui se distingue également par sa grande fécondité et par sa prédilection pour les lieux et les objets les plus sales.

Ces mutations si caractéristiques du cycle étaient au fond indispensables et se sont effectuées au moyen d'une assosiation d'idées purement intuitive et en parfaite ignorance de la signification symbolique des animaux compris dans le cycle divinatoire qu'ils ont reçu d'Égypte par la voie ordinaire des caravanes se rendant en Extrême-Orient, voie dont le centre principal était alors la Bactriane. On sait par les auteurs chinois que les maîtres de Bactres, les Youé-tchi au Kouchans possédaient un pays très vaste dont les habitants, excellents commerçants et très riches, avaient les mêmes moeurs que ceux de l'Inde. C'est probablement de la Bactriane que le cycle des animaux, en partie transformé et mis dans un ordre totalement différent du classement primitif, est parvenu à la connaissance de l'auteur bouddhique du Mahâsaṃnipata qui s'était trouvé en relation avec des devins qui l'avaient reçu soit de la Babylonie soit de la Bactriane.

La Babylonie me semble en effet avoir dû être une des stations par lesquelles le cycle teukrien a passé de l'occident en orient. Avant même d'atteindre la Babylonie, il a pu s'introduire en Mésopotamie et dans le pays limitrophe, de la Cappadoce où l'astrologie mantique était officiellement cultivée. La religion mazdéenne fleurissait en Cappadoce aux approches de l'ère chrétienne, mais en y associant le système astrologique babylone-araméen fortement iranisé. Les curieuses inscriptions araméennes d'Arabisson montrent un état de syncrétisme des plus bizarres: Mazdâ ou Ormazd porte en même temps le nom de Bêl; le signe zodiacal de la Vierge reçoit le nom

de Dîn-Mazdayasniš et devient soeur et épouse de Bêl-Mazdâ, tandis que la rédaction fait usage de formules nettement égyptiennes [1]). Il se peut donc que le cycle de Teukros en y parvenant ait déjà subi quelques transformations en ce qui concerne les animaux purement égyptiens, mais en défaut de tout témoignage documenté, il serait hasardé de rien affirmer. Pour la Babylonie nous avons des indices, bien faibles à la vérité, mais néanmoins tels qu'on peut la regarder comme une étape des plus vraisemblable pour la marche en avant dans l'Asie orientale. Et cela d'autant plus que Teukros l'auteur du cycle était d'origine babylonienne et que de plus la division du nychthémère en douze doubles heures n'avaient certainement pas disparu de l'usage commun. Les lettrés babyloniens de cette basse époque parlaient l'araméen mais, grâce à leurs fréquentes relations avec l'Égypte, où un quartier de Memphis portait depuis longtemps le nom de Babylone, ils étaient en mesure de comprendre l'identité des animaux qui leurs aux ont été transmis sous la forme égyptienne, si le rapprochement que j'ai fait autrefois entre le nom turc du singe, *pidjin*, *bidjin* et le copte *pi-ejen*, *pien* était fondé. Autrement, il suffirait d'admettre une nomenclature araméenne. Je ne mentionne que pour mémoire les deux autres rapprochements faits au premier moment entre les mots arabe et araméen pour la poule (*dagaga*) et le lièvre (*tafza*) et les mots turcs respectifs *taguk* et *tafš*(*kan*); les assonnances sporatiques sont pour la plupart du temps illusoires; ils ont eu au moins le mérite d'appeler mon attention sur le cycle animal de la haute Asie en tant qu'une compilation bestiaire qui rappelle involontairement le bestiaire chrétien dont la provenance égyptienne me paraît aujourd'hui même à peu près certaine. C'était, comme disent les Allemands, une *Arbeitshypothese* un moyen impulsif pour engager l'enquête.

La prochaine station dans la direction de l'orient fut naturellement

1) Revue sémitique 1904, p. 167 et suiv.

la Perse. Là, l'importance individuelle des animaux du cycle teukrien ne fut plus comprise et on ne voyait pas d'inconvénient à l'emploi d'animaux similaires à la place de ceux transmis soit en même temps avec ceux reçus de Babylone, soit à la place de ceux-ci par suite des diverses raisons touchées plus haut. Le rat fut mis à côté du chat, le tigre à côté du lion, le chèvre ou le mouton à côté du bouc, le dragon à côté du crocodile, le cheval au lieu de l'âne, le porc au lieu du scarabée, le lièvre au lieu de l'épervier, le coq ou la poule au lieu de l'ibis. Cette déformation tantôt .facultative tantôt définitive de l'individualité de huit animaux sur douze a dû avoir pour conséquence presque immédiate la dislocation des animaux de la série primitive, de sorte que les chefs de l'astrologie persane auraient été obligés de dresser une nouvelle ordonnance et de la consacrer par leur autorité. On ne sait par quel hasard le chat-rat a pu se maintenir à la tête de la nouvelle série. L'ensemble de cette transformation semblerait s'être produite en Perse et c'est de là que le cycle zoaire remanié aurait rayonné dans l'Orient plus lointain.

Dans sa marche vers l'Extrême-Orient par la Bactriane, deux animaux de l'ancien cycle figurant à titre de comparses dans le nouveau, ont laissé quelques vestiges: le lion dans le *Mahâsaṃnipâta* bouddhique, le chat dans l'historiette de sorcellerie chinoise citée par M. Chavannes. Les Chinois identifièrent le dragon persan avec le dragon de leur propre imagination et en transmirent le nom aux peuples turcs, lesquels ont en même temps emprunté aux Persans le nom du tigre (bars, pars) et celui du singe (*poûzineh* ou *boûzneh* = turc *pičin*, *bičin*) [1]). La communication du nouveau cycle des animaux par les Chinois aux Turcs, ainsi que je l'ai rendu vraisemblable plus haut, paraît ne pas remonter plus haut que l'érection du monument funéraire de Kültégin en 692 à l'occasion

1) Je laisse indécise la question de savoir si ce mot persan a quelque rapport avec le mot assonnant copte *pien-picien* mentionné plus haut.

de laquelle la nécessité de dater les années du règne de ce Kagan fut devenue inéluctable. Antérieurement à cette date, les auteurs chinois ne mentionnent pas l'existence d'un pareil cycle chez les peuples turcs, pas même chez les congénères de Kültégin. Un peu plus d'un siècle plus tôt, en l'an 580, le diplomate chinois Tchang-Souen Cheng qui avait été envoyé en embassade chez les Tou-kiue et qui avait l'occasion de bien les étudier sous tous les rapports [1]) ne souffle mot de l'usage de dénommer les années chez eux par des noms d'animaux. Autant que je vois, le même silence règne à ce propos chez les historiens chinois qui consignent les moeurs et les usages des Hiong-nou. Chez les Turcs occidentaux dont quelques princes reçurent des ambassades byzantines, comme les Tardouch, les Khazars et autres, rien n'indique l'usage du cycle zoaire avant l'époque de la dynastie mongole en Chine.

Conclusion: Le cycle asiatique des animaux représente un remaniement du cycle de Teukros, qui ne peut avoir son berceau qu'en Égypte aux environs de l'ère chrétienne lorsque le syncrétisme religieux avait atteint un haut degré de développement.

---

1) V. Thomsen, *Inscriptions de l'Orkhon*, p. 64.

BULLETIN CRITIQUE.

I. — Supplement der «Mitt.» d. Deutschen Ges. f. Natur- und Völkerkunde Ostasiens. — *Geschichte des Christentums in Japan von* Pfarrer Dr. Hans Haas. — II. *Fortschritte des Christentums unter dem Superiorat des P. Cosmo de Torres.* — Tokyo, Druck der Hobunsha, 1904, in-8, pp. xiii—383—viii.

II. — *Histoire des Relations du Japon avec l'Europe aux XVIe et XVIIe Siècles* Thèse pour le Doctorat de l'Université de Paris, présentée à la Faculté des Lettres à la Sorbonne par H. Nagaoka Licencié en Droit de l'Université de Tokio Diplomé de l'Ecole des Sciences politiques de Paris. — Paris, Henri Jouve, 1905, in-8, pp. 326.

III. — Geschichte des Auszeuropäischen Staaten hrgb. v. K. Lamprecht. Erstes Werk. — *Geschichte von Japan von* O. Nachod. Erster Band. Erstes Buch: *Die Urzeit (bis 645 n. Chr.)* Gotha, 1906, Fried. Andreas Perthes, in-8, pp. xxix—426 + 1 f. er. M. 9.

IV. — Louis Aubert — *Paix japonaise.* Armand Colin, Paris, pet. in-8, pp. xii—351 [Avril 1906]. 3 fr. 50 c.

V. — University of California Publications — American Archaeology and Ethnology. Vol. 4. No. 1. — *The Earliest Historical Relations between Mexico and Japan from Original Documents preserved in Spain and Japan. By* Zelia Nuttall. Berkeley, The University Press, April 1906, in-8, pp. 47.

I. — C'est un travail considérable qu'a entrepris le Dr. Hans Haas en écrivant l'histoire du Christianisme au Japon qui doit comprendre six volumes. Le premier volume, paru il y a à peu près deux ans, était consacré à l'apostolat de Saint François-Xavier au Japon; le présent volume traite des progrès du christianisme pendant que le P. Côme de Torres était Supérieur, par conséquent jusqu'en 1570, c'est-à-dire une période d'une vingtaine d'années. Le Dr. Haas a tiré, pour son laborieux travail, parti de toutes les sources à sa disposition. Les sources japonaises pour cette période, lui ont fourni peu de chose, en sorte qu'il a dû se servir des Voyages de Pinto, des Lettres annuelles des Missionnaires Jésuites, des grandes histoires de Bartoli, Charlevoix, Crasset, Solier, etc. C'est donc une compilation et je ne vois pas trop ce qu'elle nous apporte de nouveau; autrefois, les recherches de Pagès, aujourd'hui celles de Steichen et de James Murdoch ont jeté beaucoup de clarté sur l'histoire des Missions au Japon et je ne m'explique cette nouvelle publication que par le désir du Dr. Haas en présence des documents latins, italiens, français, voire anglais, de donner un ouvrage en allemand. Le livre épuise le sujet qui n'a que le défaut de manquer de nouveauté. Je relève deux dates qui diffèrent d'une manière insignifiante dans l'histoire du Dr. Haas et dans la Bibliothèque du P. Sommervogel. D'après le premier, le P. Jean Fernandez est mort le *24* Juin 1567 (p. 228); d'après le second, le *26* Juin; le P. de Torres, d'après le premier (p. 268) serait mort le *2* octobre; d'après le second, le *10* octobre.

II. — M. Nagaoka a fait une oeuvre fort méritoire; il est très au courant de la littérature européenne de son sujet qu'il a surtout utilisée: le P. Charlevoix et Pagès (ne pas l'appeler le *Père* Pagès, p. 107) ont fourni bon nombre de pages; j'aurais désiré que les

sources japonaises aient été plus souvent mises à contribution: le travail de M. Lera dont nous parlons plus loin montre le parti qu'on en peut tirer; il est intéressant de rapprocher, pp. 105 seq., ce que raconte M. N. des relations d'Iyeyasu avec les Philippines avec le récit de Madame Nuttall; je ne vois pas de mention de l'édit de 1624 d'Iyemitsu. Probablement, par la faute de ses sources, M. N. appelle Frois (p. 58) le P. Froes, J. Crasse (p. 77) le P. Crasset, Cuello (p. 87) le P. Coello. Lampacao n'est *pas* le même port que Macao (p. 35). Au sujet de l'arrivée des étrangers au Japon, M. N. arrive à ces conclusions (pp. 44–5):

«1° En 1541, quelques Européens arrivèrent à Jingouji-oura, dans la province de Boungo, à bord d'un navire chinois; cette arrivée ne fut pas connue aux Indes et d'ailleurs elle n'eut aucun résultat et passa pour ainsi dire inaperçue;

«2° En 1542, pour la deuxième fois, les Portugais débarquèrent d'une jonque chinoise à Tanégashima et apportèrent aux Japonais des armes à feu;

«3° Les noms des Portugais venus au Japon en 1542 étaient Fernand Mendez Pinto, Christophe Borello et Diego Zeimoto, noms qui avaient été changés aux Indes Orientales en ceux d'Antonio Peixota, Antonio da Motta et Francisco Zeimoto».

III. — La collection dirigée à Gotha par M. le Dr. K. Lamprecht sous le titre d'*Allgemeine Staatengeschichte* qui correspond assez bien à la série publiée à Londres chez T. Fisher Unwin sous le titre de *The Story of the Nations* comprend l'Histoire des Etats d'Europe, l'Histoire des Etats hors d'Europe et enfin les histoires locales d'Allemagne. De la seconde série nous avons le premier volume du premier ouvrage consacré au Japon. Sa rédaction a été confiée à M. le Dr. Oskar Nachod dont les travaux, et en particulier son livre *Die Beziehungen der Niederländischen Ostindischen Kompagnie*

zu Japan im siebzehnten Jahrhundert, sont très estimés de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Empire du Soleil Levant.

Ce premier vol. s'étend des Origines jusqu'à l'année 645 de l'ère chrétienne, avènement de Kotoku-Tenno qui emprunte aux Chinois l'usage de donner une dénomination aux années de règne *nengo* (*nien hao*, 年號) et commence l'ère *Taikwa* 乙巳, après l'abdication (644) de l'impératrice Kogioku, sa soeur ainée. L'ouvrage est divisé en trois parties: I. *Introduction. La Terre et l'Homme* comprenant deux chapitres: 1° Le pays du Japon; 2° Les peuples du Japon. — II. *La Période semi-historique* comprenant deux chap.: 1° Les sources; 2° L'état social. — III. *Uji-Organisation* (Le mot *Uji* veut dire aussi bien race ou maison ou famille dans le sens le plus large du mot) comprend onze chapitres: 1° Signification et durée de l'organisation Uji; 2° les sources; 3° l'Etat; 4° les idées religieuses; 5° moeurs et coutumes; 6° l'Art; 7° la Science; 8° Industrie et commerce; 9° rapports avec les autres peuples; 10° traits caractéristiques du peuple; 11° récapitulation.

Outre le *Kojiki* de 712 et le *Nihongi* de 720, M. Nachod a consulté de nombreuses sources japonaises, coréennes et chinoises et il ne parait avoir négligé aucun des ouvrages européens qui traitent de l'histoire du Japon; naturellement Aston, Chamberlain, Florenz, Satow, figurent en première ligne. Un index alphabétique et une bibliographie facilitent les recherches dans cet ouvrage consciencieux dont nous verrons la suite avec plaisir et dans laquelle sans aucun doute M. Nachod nous donnera le fruit de ses laborieuses recherches dans les archives et les collections de l'Europe entière.

IV. — Avec l'ouvrage de M. Louis Aubert, nous passons de l'histoire ancienne aux temps modernes; ce volume est un recueil d'articles qui ont presque tous paru dans la *Revue de Paris*, écrits par un jeune boursier de l'Université de Paris, au cours d'un

voyage autour du monde. L'auteur est très au courant de tout ce qui a paru sur le Japon et il donne un certain nombre de documents traduits du japonais; il connaît les relations des Japonais avec les Philippines et la Nouvelle-Espagne au temps d'Iyeyasu; je ne chercherai pas chicane à l'auteur pour l'orthographe de certains mots: je préfère dire que son livre est d'une lecture agréable.

V. — Je craignais avant d'ouvrir cet opuscule d'avoir à lire une nouvelle élucubration sur le pélerin bouddhiste Houei-chin et sur le pays de Fou-sang; il n'en est rien heureusement; nous marchons sur un terrain plus solide. M. C. A. Lera, actuellement Ministre du Mexique au Japon et en Chine, en collaboration avec l'abbé Steichen, prêtre des Missions étrangères de Paris, de la mission de Tokio, a fait traduire dans les Archives japonaises d'importants documents qu'il a introduits dans un rapport adressé au Ministre des Affaires étrangères à Mexico et imprimé (non mis dans le commerce) sous forme de brochure à Tokio il y a quelques mois avec le titre de: «Premières relations officielles entre le Japon et l'Espagne au sujet du Mexique».

D'autre part M. Angel Nuñez Ortega a publié en 1879 à Mexico un travail resté inconnu à M. Lera: «Note historique sur les relations politiques et commerciales entre le Mexique et le Japon au XVIIe Siècle». Enfin ni l'un ni l'autre de ces auteurs n'a lu le rapport détaillé adressé au Vice-roi Mendoza par le premier ambassadeur envoyé de la Nouvelle Espagne au Japon contenu dans le Vol. VIII des «Documents inédits relatifs à la découverte et la conquête et l'organisation des anciennes possessions espagnoles en Amérique et en Océanie».

Madame Zelia Nuttall, bien connue par ses savants travaux sur l'archéologie mexicaine, à l'aide de ces divers documents et d'un article de journal publié récemment à Mexico par le Père

V. de ANDRADE, a rédigé le présent mémoire pour la réunion de l'Anthropological Association à San Francisco.

C'est à Iyeyasu et à l'année 1598 qu'il faut faire remonter les premières démarches des Japonais pour établir des relations officielles avec le Mexique. Iyeyasu désirait que les navires marchands qui se rendaient des Philippines au Mexique fissent relâche au Japon et par une lettre écrite pour lui par le franciscain Geronimo de Jesús au gouverneur des Philippines, le chef Tokougawa invitait les vaisseaux espagnols à chercher un abri dans l'un de ses ports du Kouanto en cas de mauvais temps. Les évènements de Corée ne permirent à Iyeyasu de reprendre ses projets qu'en 1601, époque à laquelle il fit porter la lettre de G. de Jesús avec de riches présents au gouverneur des Philippines par Shinkiro, riche marchand de Sakai. Nous renvoyons au travail de Mme Nuttall pour la suite de ces relations, la série des ambassades entre Manille et le Japon dont l'une eut pour chef le célèbre William Adams, l'embarquement le 1er août 1610 du Gouverneur Vivero pour la Nouvelle Espagne avec 23 marchands japonais sous la conduite de deux nobles Tanaka Shosake et Shuya Ryusai qui furent bien reçus à Mexico par le vice-roi, Don Luis de Velasco, l'ambassade au Japon en 1611 de Don Sebastian Viscaino, etc.

On sait qu'en 1624, le chogoun Iyemitsu publia un édit expulsant les étrangers et interdisant aux Japonais de quitter leur pays sous peine de mort. Henri CORDIER.

The Life of the Marquis of Dufferin and Ava by Sir Alfred LYALL, P.C. With Portraits and Illustrations. In two Volumes. London, John Murray, 1905, 2 vol. in-8, pp. XII + 1 f. n. ch. + pp. 328, VIII + 1 f. n. ch. + pp. 339, 36/—

J'écrivais il y a treize ans: « D'origine irlandaise, Frederick

Hamilton Temple Blackwood, est né à Florence en 1826; c'est un homme de carrière; créé baron de Clandeboye en 1850, il fut fait comte de Dufferin, sous l'administration de M. Gladstone en 1871; le gouvernement du marquis de Salisbury le fit, en 1888, marquis de Dufferin et Ava; il est Grand' Croix du Bain, Chevalier de St. Patrick, Grand Croix de l'Etoile des Indes, etc... Rien ne manque à ses honneurs... Pour ceux qui savent ce qu'on appelle Outre-Manche, *imperial policy*, cet Irlandais est un grand Anglais; nous, nous devons le redouter et l'admirer tout à la fois, car c'est un homme heureux: sous-secrétaire d'État aux Indes, à la Guerre, Gouverneur général du Canada, Ambassadeur à Saint Pétersbourg, à Constantinople, vice-roi des Indes, Ambassadeur à Rome, puis, en remplacement de Lord Lytton, à Paris, partout il a réussi» [1]).

J'avais oublié les paroles de Solon à Crésus: «Je ne puis vous dire heureux avant de savoir si vous avez fini vos jours dans la prospérité».

La perte de son fils aîné, Lord Ava, tué dans la guerre des Boers, les embarras d'entreprises financières mal conduites assombrirent les derniers jours de Lord Dufferin qui mourut le 12 février 1902 après une vie particulièrement heureuse jusqu'à ses deux dernières années.

Nous n'avons à parler ici de Lord D. que comme le Vice-Roi de l'Inde qui a définitivement annexé ce qui restait de la Birmanie à la Couronne d'Angleterre. A la suite de la première guerre birmane (1826) Lord Amherst avait pris l'Assam, l'Arakan, Yeh, Tavoy, Mergui et Tenasserim; en décembre 1852, Lord Dalhousie annexait le royaume de Pégou. La Birmanie était de la sorte privée de toute communication avec la mer et restait isolée du reste du monde.

Lord Dufferin qui, en 1884, avait remplacé le Marquis de Ripon comme vice-roi des Indes, devant l'attitude considérée hostile du roi

1) *Historique abrégé des Relations de la Grande Bretagne avec la Birmanie.* Paris, 1894, p. 23.

Thibau, donna l'ordre aux troupes anglaises sous les ordres de Sir Harry Prendergast de franchir la frontière birmane (nov. 1885); en quelques semaines, la campagne était terminée et le 1er janvier 1886, Lord Dufferin lançait la proclamation suivante: «Par commandement de l'Impératrice-Reine, il est donné notice par la présente, que les territoires jadis gouvernés par le roi Thibau ne seront plus désormais gouvernés sous son autorité, mais sont devenus portion des possessions de Sa Majesté; et seront suivant le bon plaisir de Sa Majesté administrés par les officiers que le vice-roi et gouverneur-général de l'Inde pourra nommer de temps en temps».

Il n'y avait plus de Birmanie indépendante [1]).

Pour écrire cette carrière remarquable, il était difficile de faire un meilleur choix que celui de Sir Alfred Lyall qui, à ses talents d'administrateur, à sa profonde connaissance des choses de l'Inde, joint le goût le plus vif des lettres, qui à côté d'un ouvrage considérable sur les religions, *Asiatic Studies*, compose une excellente biographie de Tennyson. La Marquise de Dufferin en demandant à Sir Alfred d'écrire la vie de son mari et en lui confiant les matériaux nécessaires pour l'accomplissement de sa tâche, a rendu service à la mémoire du célèbre homme d'Etat et à la littérature historique de son pays. Henri Cordier.

A People at School by H. Fielding Hall. London, Macmillan, 1906, in-8, pp. viii—286.

Dans un premier ouvrage, *The Soul of a People*, M. Hall avait essayé d'expliquer les Birmans tels qu'ils se voient eux-mêmes, de décrire leur religion et son effet sur eux; aujourd'hui, il nous peint la vie extérieure du Birman.

---

1) *L. c.*, p. 24.

Le pays du vrai Birman est la zone sèche qui entoure les vieilles capitales de Pagan, Sagaing, Shwebo, Ava, Amarapoura et Mandalay: les peuples du delta et de Tenasserim sont des Karens et des Talaings, proches, mais différents des Birmans. L'ouvrage de M. Hall est divisé en deux parties; dans la première, l'auteur indique ce qu'était la Birmanie avant la guerre qui s'est terminée par son annexion aux possessions de la Grande Bretagne; dans la seconde, il marque ce qu'a été l'administration anglaise et quels en ont été les résultats.

En Birmanie, nous dit l'auteur, les gens paraissent toujours jeunes, ils ne sont jamais vieux; ils prennent la vie comme une chose agréable; on la doit passer dans le rire et la plaisanterie et ne la jamais prendre sérieusement; les gens semblent heureux, ont des loisirs; les bestiaux sont gras et ont l'apparence joviale de leurs maîtres; les femmes ont des priviléges égaux à ceux des hommes: elles sont aussi libres; elles possèdent les mêmes droits à la propriété; elles ont les mêmes occasions de travail. La race birmane est dans l'enfance; les Birmans sont un peuple primitif.

Tableau enchanteur d'un Eldorado décrit par la plume d'un admirateur qui s'élève parfois à la poésie, mais en même temps critique inconscient du changement opéré dans la situation du peuple birman contre son gré. Ce peuple primitif est à l'Ecole, c'est entendu! mais quel est le résultat de cette éducation nouvelle et imposée, M. Hall nous l'indique lui-même: «L'Orient nous subit parce qu'il le doit; il nous oubliera avec plaisir quand il le pourra». (P. 281).

Et sans prendre la chose au tragique, il eut été plus simple de nous dire ce que tout le monde sait, à savoir que l'Angleterre en annexant la Birmanie suivait une ligne politique et n'avait cure de faire oeuvre philanthropique en entreprenant l'éducation d'un peuple primitif. C'est d'ailleurs le cas de toutes les conquêtes. L'ouvrage de M. Hall mérite d'être lu: il est écrit d'une manière

captivante qui fait contraste avec le style peu correct de bon nombre d'ouvrages descriptifs. Henri CORDIER.

La Lutte pour le Pacifique — Origines et résultats de la Guerre Russo-japonaise par René PINON — La Question d'Extrême-Orient. — La Japonisation de la Chine. — Le Recul de l'Europe. — La Paix de Portsmouth. — Les Grandes Routes de l'Asie. — Les Américains aux Philippines. — La Question du Siam. — La France dans le Pacifique. — Paris, Perrin et Cie, 1906, pet. in-8, pp. XII—512.

M. René PINON est un publiciste actif et bien renseigné qui avait déjà attiré l'attention de ceux qui s'occupent des affaires de l'Extrême-Orient par un ouvrage publié en collaboration avec M. Jean de MARCILLAC sous le titre de *La Chine qui s'ouvre*. La plupart des chapitres qui composent ce nouveau volume, peut-être tous, ont paru sous forme d'articles dans la *Revue des Deux Mondes*; ils seront relus aujourd'hui avec plaisir sous forme de livre. Je ferai toutefois une réserve au sujet du chapitre intitulé *le Péril jaune au XIIIe siècle*: M. Léon Cahun était assurément un homme fort intelligent, mais à l'imagination trop vive, sa critique n'était nullement rigoureuse et sa documentation ne mérite pas toute confiance, comme le croit M. Pinon. A la fin du volume, on trouvera le texte en français du traité de paix entre la Russie et le Japon, du nouveau traité anglo-japonais, de la dépêche de Lord Landsdowne à Sir Charles Hardinge, le texte du traité sino-japonais (22 déc. 1905), le traité anglo-chinois concernant le Tibet, et la Convention franco-siamoise (13 février 1904).

Henri CORDIER.

Trois mois au Kouang-Si Souvenirs d'un officier en mission — 16 Photographies hors texte. Paris, Ch. Delagrave, s. d. [Mars 1906], pet. in-8, pp. IV—247, carte.

L'abbé Auguste Chapdelaine, prêtre des Missions étrangères de Paris, fut mis à mort de la façon la plus cruelle le 28 février (et non le 4 mars, p. 3) 1858 à Si-lin hien, dans la province du Kouang-si, près de la frontière du Yun-nan. Ce meurtre fut le prétexte de l'intervention de la France en Chine et de la guerre qui se termina par le traité de T'ien-tsin du 27 juin 1858. M. le lieutenant F. François, officier d'ordonnance du Gouverneur général de l'Indo-Chine française (je ne crois par commettre d'indiscrétion en dévoilant le nom de l'auteur de l'ouvrage dont nous parlons), fut désigné par M. Doumer pour le représenter à l'inauguration d'une chapelle élevée à l'endroit même où le missionnaire avait subi le martyre. M. François se rendit de Saïgon à Hanoï où il prit le chemin de fer de Lang-s'on; puis il descendit à Long-tcheou au confluent du Song-bang-gianh, rivière de Cao-bang, et du Song-ki-kong, rivière de Lang-s'on, qui forment ici le Tso-kiang; par ce fleuve et Sing-ning, il gagne Nan-ning où il retrouve Mgr. Lavest, préfet apostolique du Kouang-si, qui ainsi que M. Culleriet, gérant de notre consulat à Long-tcheou, assisteront également à la cérémonie de Si-lin. Nos compatriotes remontent le Lieou-kiang, arrivent à Pin Ma, sont bien accueillis par le maréchal Sou qui quelques jours plus tard devait être disgracié, gagnent Pe-se, puis, par terre passent à Lo-li où fut assassiné l'abbé Mazel, le 1er avril 1897, et arrivent enfin à Si-lin: «La petite sous-préfecture apparait soudain devant nous, bâtie en amphithéâtre dans l'angle aigu du confluent des deux rivières; vers nous, au Nord de la ville, un joli bâtiment en briques neuves, d'un gris clair, avec des tuiles brunes, c'est la chapelle exigée le 25 octobre 1860 par le Baron Gros,

ambassadeur extraordinaire, agissant par ordre et conformément aux instructions du ministre des Affaires étrangères Drouyn de Lhuys» (pp. 192—3).

Il n'est nullement question d'une chapelle dans la convention de Pe-king du 25 oct. 1860, pas plus d'ailleurs que dans les articles séparés du Traité de T'ien-tsin du 27 juin 1858.

La consécration de la chapelle eut lieu le 15 décembre.

Cette cérémonie nous a valu un très attachant récit de voyage à travers une des provinces les moins connues de la Chine.

P. 183, Montecorvino n'était *pas* français.

Henri CORDIER.

H. A. GILES: *Adversaria sinica*, N° 3.

Ce nouveau fascicule des discussions critiques de H. A. Giles se compose de diverses dissertations dont les deux plus importantes sont intitulées, l'une «Moses», l'autre «Lao tzŭ et le Tao Tê ching». Dans cette dernière, le savant professeur de Cambridge reprend et renforce la thèse qu'il avait exposée dix ans auparavant sur l'inauthenticité du *Tao tō king* (*China Review*, Vol. XIV, *The Remains of Lao Tzŭ*). Quant au premier article de ce fascicule, il ne me paraît point prouver que l'histoire de Moïse sauvé des eaux ait pu être introduite en Chine par les Juifs [1]); en effet, les textes invoqués par H. A. Giles n'ont aucun rapport avec Moïse; les deux premiers [2]) racontent la légende

1) Je rappelle que M. Pelliot et moi sommes arrivés indépendamment l'un de l'autre à la conclusion que les Juifs de *K'ai-fong fou* ont dû venir de l'Inde en Chine par la voie de mer, entre 960 et 1126 de notre ère (cf. BEFEO, t. I, p. 264; T'oung pao, 1904, p. 482—483); cette opinion a été reprise et confirmée par B. Laufer (*Zur Geschichte der Chinesischen Juden*, dans *Globus*, Vol. LXXXVII, 13 Avril 1905, p 245—247).

2) Le second de ces deux textes est tiré du *Tch'eng tchai tsa ki* 誠齋雜記; M. Pelliot avait fait remarquer (BEFEO, t. II, p. 133) que, dans le *Chouo feou* 說郛, cet ouvrage était attribué à *Tcheou Ta-kouan* 周達觀; mais il a bien voulu m'informer qu'il a retrouvé ce même ouvrage incorporé dans le *Tsin tai pi chou* 津逮祕書 où il est mis sous le nom de *Lin K'ouen* 林坤.

du prince «Bambou» qu'on retira d'un tube de bambou flottant sur l'eau; cette fable doit sans doute être rapportée au cycle des traditions relatives à un totémisme végétal primitif; la donnée est en effet ici tout à fait analogue à celle qui a cours sur l'origine des deux grandes familles du Čampā, la famille de l'Aréquier et la famille du Cocotier (voyez Ed. Huber, dans BEFEO, t. V, p. 174—75); enfin le troisième texte cité par H. A. Giles concerne en réalité Ismaël, et non Moïse[1]); c'est un récit qui a été apporté en Extrême-Orient par quelqu'un des mahométans chinois qui firent le pélerinage de la Mecque et virent le fameux puits de Zemzem; il se trouve dans l'encyclopédie *San ts'ai t'ou houei* 三才圖會 publiée avec une préface de l'année 1609 (section *Jen wou* 人物, chap. XII, p. 32; vol. III de l'exemplaire relié de la Bibliothèque Nationale, Nouv. fonds chinois, N° 334):

默伽國古係荒郊無人烟。因大食國祖師蒲羅吽自幼有異狀。長娶妻。在荒野生一男子。無水可洗。棄之地下。母走尋水。不見。及回其子以脚擦地。湧出一泉。甚清徹。此子立名司馬烟。砌成大井。逢旱不乾泛。海遇風波。以此水酒之。無不止者。

«Le royaume de *Mo-k'ia* (la Mecque) était autrefois un désert où il n'y avait aucune habitation humaine; il doit son origine au fait suivant: le patriarche du royaume des *Ta-che* (Tadjicks, Arabes), *P'ou-lo-heou* (Abraham), depuis sa jeunesse avait un aspect extraordinaire; quand il fut avancé en âge, il prit une femme qui enfanta un fils dans ce désert; comme elle n'avait pas d'eau pour le laver, elle l'abandonna sur le sol; puis la mère se mit en quête d'eau, mais

1) Depuis que la présente notice a été envoyée à l'imprimeur, M. Giles a publié un quatrième fascicule des *Adversaria sinica*; il me fait l'honneur (p. 115) d'y citer une lettre que je lui avais écrite pour lui signaler mon interprétation du texte du *San ts'ai t'ou houei* relatif à *Sseu-ma Yen*.

elle n'en aperçut point; quand elle revint, son fils, en frottant du pied le sol, avait fait jaillir une source très pure et très limpide; ce fils fut nommé *Sseu-ma-yen* (Ismaël). (A l'endroit de la source), on fit en maçonnerie un grand puits; il ne tarit jamais en cas de sécheresse; quand on rencontre des vagues soulevées par le vent sur la mer, elles s'arrêteront toujours si on les asperge avec un peu de cette eau ». ED. CHAVANNES.

ETHEL WATTS MUMFORD: *The Japanese Book of the Ancient Sword* (Journal of the American Oriental Society, Vol. XXVI, Seconde partie, 1906, pp. 334—410).

On sait toute l'importance que les Japonais d'avant la Révolution attachaient à leurs sabres; ces armes étaient regardées par eux comme animées d'une vie surnaturelle; celles qui furent fabriquées par Muramasa et par Yoshimitsu sont particulièrement renommées. Pour juger de la valeur et de l'âge des anciens sabres, les connaisseurs ont écrit plusieurs traités; le plus célèbre fut publié en 1793 à Yeddo; M. Mumford l'a fait traduire en Anglais par un jeune Japonais et c'est cette version qu'il a publiée en se bornant à en reviser le style. On trouvera là une foule de renseignements techniques qui pourront être utiles aux collectionneurs, mais il est regrettable que les illustrations de l'ouvrage original Japonais n'aient pu être reproduites. ED. CHAVANNES.

NÉCROLOGIE.

F. DE STOPPELAAR.

Au moment de terminer l'impression de ce numéro, j'apprends avec autant de douleur que de surprise la mort de notre imprimeur-éditeur, M. Franz de Stoppelaar, mort le 8 juin à Leyde. On sait à quel haut point, il avait porté la réputation de la maison déjà fameuse de E.-J. Brill. Depuis que, dans une chambre d'hôtel de Christiania, en 1889, d'accord avec son associé, A. P. M. van Oordt, mort lui aussi, le *T'oung Pao* fut fondé, nous avions eu à franchir ensemble les étapes pénibles du début et la période difficile qui a précédé la mort du Dr. Schlegel. Grâce au bon sens et au dévouement de Stoppelaar, les écueils furent heureusement surmontés et la revue qui fut notre oeuvre commune lui survit comme un témoignage de son esprit d'entreprise, de son activité et de son intelligence. C'est à un ami de vingt-cinq ans que du fond du coeur j'envoie un dernier adieu.

Henri Cordier.

CHRONIQUE.

AUTRICHE.

On a reçu à Vienne la nouvelle que l'explorateur autrichien, Dr. Erich ZUGMAYER avait quitté le 28 avril Kachgar où il avait été accueilli d'une manière cordiale par le Tao-t'ai chinois et la colonie européenne. Le Dr. Zugmayer était en route pour Yarkand, d'où il se rendra, voie Khotan et Keriya, par la passe de Kizljil-Dawan dans l'intérieur du Tibet. Le Dr. Zugmayer et ses cinq compagnons indigènes se portaient bien.

CAMBODGE.

Le journal le *Courrier saïgonnais* arrivé par le courrier d'Extrême-Orient, dans son numéro du 28 avril, publie un compte-rendu des fêtes du couronnement de S. M. Sisowath, roi du Cambodge, à Pnom-Penh.

A neuf heures, le roi, revêtu du grand costume d'apparat national, en brocart d'or, et suivi d'un long cortège, fit son entrée dans la salle du Trône, où eurent lieu diverses cérémonies rituelles en l'honneur des divinités et une distribution de riz aux bonzes.

Ensuite, les princes, ministres et mandarins saluèrent le nouveau roi, tandis qu'un des ministres lisait une allocution.

Le gouverneur général présenta à son tour les félicitations et souhaits de long règne que formaient dans cette solennité le gouvernement, les fonctionnaires, officiers et colons du Cambodge, puis il remit au roi les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur.

Au nom du gouvernement de la République, il l'invita alors à monter sur le trône; dès que le roi y eut pris place, il en gravit lui-même les degrés et posa sur la tête du roi la couronne d'or massif apportée par un bonze.

Le résident supérieur remit ensuite l'épée sacrée au roi qui, revêtu des insignes royaux, descendit du trône pour adresser au gouverneur général un discours remerciant la République française de la protection accordée au royaume Khmer, et affirmant à nouveau son sentiment absolu de dévouement.

Au cours de son allocution, le roi annonça l'intention de renoncer aux

droits traditionnels de la couronne sur les terres, ainsi que son projet de constitution de la propriété individuelle.

Le gouverneur général répondit en félicitant le roi des mesures libérales prises depuis son avènement et de l'essor qu'il a su donner au progrès matériel et moral. Il assura le roi de la confiance absolue du gouvernement de la République, dont celui-ci se propose de lui donner bientôt une preuve éclatante par la création d'une armée nationale cambodgienne.

Le gouverneur général termina par des souhaits pour la santé du roi et la prospérité du peuple khmer.

Un grand dîner, suivi d'une soirée de gala, fut donné le soir au palais en l'honneur du gouverneur général.

CHINE.

Un édit impérial du 9 Mai porte que: «T'IÉ-LEANG, Président du Ministère des Finances, est nommé Surintendant des Douanes. T'ANG Chao-yi, Second Vice-Président du Ministère des Affaires étrangères, est nommé Ministre associé des Douanes. Tous les Chinois et les étrangers employés dans les divers bureaux de douanes sont placés sous leur contrôle».

T'IÉ-LEANG 鉄(鐵)良 qui est mandchou a été sous-chancelier du Grand Secrétariat, oct. 1901; T'ANG Chao-yi 唐紹儀, du Kouang-tong, ancien Secrétaire de Yuan Che-k'ai en Corée; Consul général en Corée après la guerre; employé dans l'administration du chemin de fer du Nord; Tao-t'ai des Douanes, à T'ien-tsin, février 1902; il a négocié avec l'Angleterre le traité tibétain à Calcutta.

A la Chambre des communes, M. MARKS ayant demandé si le chargé d'affaires anglais avait fait parvenir des explications du gouvernement chinois au sujet de la nomination comme administrateur général des douanes de Tieh Liang, et de la position qui en résulte pour Sir Robert HART, inspecteur général des douanes maritimes, Sir Edward GREY a répondu:

«Nous avons reçu la réponse du gouvernement chinois; il maintient que la nomination de l'administrateur général des douanes est un acte de gouvernement intérieur et qu'il n'a pas outre passé ses droits en donnant à un fonctionnaire de son choix le contrôle du service des douanes. Le gouvernement chinois répudie toute intention à lui prêtée de ne pas rester fidèle aux engagements contractés lors de l'émission des emprunts de 1896 et de 1898, à savoir: conserver, tant que les créanciers n'auront pas été remboursés, au service des douanes maritimes chinoises son organisation actuelle».

Le Colonel BRUCE, Commandant du régiment chinois de Wei-hai-wei, accompagné du capitaine Layard, du régiment de Northamptonshire, est arrivé

au commencement de Mai à Pe-king venant par terre de Cachemire. Parti de Leh, Ladak, le 29 août, il est passé au Tibet par le lac Tangongpagar, puis au Turkestan chinois, par les Kouen-loun, atteignant Kiria, à l'est de Khotan ; de là par Tchertchen, il alla au Lob-nor, traversa le désert et en un mois parvint au Kara-nor et de là à Sou-tcheou, Kan-sou, d'où il s'est rendu à Pe-king par le Chan-si.

GRANDE BRETAGNE.

Sir John Newell JORDAN remplace comme ministre à Pe-king Sir Ernest Mason SATOW. Agé de 54 ans, voici les états de service de Sir John : Elève interprète en Chine, 10 mars 1876 ; faisant fonctions de consul à Kioung-tcheou, mai 6, 1882—30 avril 1884 et à Amoy, 30 mars—5 mai 1886 ; interprète adjoint puis interprète (Chinese Secretary) de la Légation ; consul général à Seoul, 27 oct. 1896, puis Chargé d'Affaires, 22 fév. 1898, et enfin Ministre résidant, 1901.

SUÈDE.

L'explorateur suédois Sven Hedin donne, dans une lettre que vient de recevoir le roi Oscar II, les détails suivants sur son voyage dans l'Asie centrale.

Jusqu'ici il a exploré l'Iran, dans l'est de la Perse, et a réussi à éclaircir la géographie de ces régions qui sur la dernière carte anglaise sont marquées du mot *unexplored*. Pendant dix-huit jours il a traversé, en dressant la carte, le vaste désert de sel du Kevir qui n'est que le fond d'un ancien lac salé. Pendant sa traversée de l'Iran, soit trois mille sept cents kilomètres, il a dû rayer sur les cartes russes ou anglaises des chaînes de montagnes qui y figuraient ou bien en changer la direction, et il a précisé la situation des nombreux déserts de sel ou de sable. Traversant le Séistan et le Beloutchistan, il se dirige vers le Thibet. Sven Hedin a une escorte de cosaques russo-perses.

Durant ce dernier parcours il a fait halte à Nastretabad, où il a reçu l'hospitalité du consul anglais. La peste régnait dans le pays.

L'explorateur suédois se fit immédiatement vacciner par le sérum contre la peste, mais il était impossible de forcer les indigènes à s'y soumettre. Ils croient que les Anglais ont introduit des Indes le terrible fléau pour les détruire. Il y a quelque temps, ils ont pris d'assaut et démoli l'hôpital anglais, fort heureusement la provision de sérum était cachée autre part. Toute l'administration persane s'est enfuie. Les cadavres sont mis nus en terre, mais ils y sont transportés dans les deux uniques cercueils que possède la ville, jamais désinfectés et qui forment naturellement d'effroyables accumulateurs de pestilence. La famine règne en même temps ; les hommes ne vivent que d'herbes, aussi sont-ils d'une maigreur spectrale. On craint que la peste ne se répande par toute la Perse.

L'origine et le mode de transmission de cette maladie terrible semblent encore bien mystérieux, dit Sven Hedin. Le premier cas dans le pays fut celui d'un berger qui n'avait jamais quitté l'endroit tout à fait isolé où il vivait, à plus de mille kilomètres de la région contaminée aux Indes, et tandis que les pays intermédiaires restaient indemnes.

NOTES AND QUERIES.

A simple method of copying Chinese texts. — All you want is a piece of photographic Printing-out paper corresponding in size to the page, or passage, to be copied out of a Chinese book. The Printing-out paper is shoven into the inner part of the double page so as to let its film side be in contact with the text to be copied. This must be done in subdued light. The page is then covered with a glass plate, which should be fastened with clips on two sides so as t prevent shifting and exposed in sunlight for about twenty minutes. The Printing-out paper may then be removed and toned, or fixed, as the kind of paper used may require, when a facsimile, white on black, will be obtained. This method lends itself particularly well for the reproduction of woodcut illustrations from Chinese books printed on thin paper. Friedrich HIRTH.

CORRESPONDANCE.

Nous avons reçu du célèbre explorateur M. A. Stein une lettre datée du 17 Mai 1806; elle est écrite de la passe Darkot, qui met en communication le bassin de la rivière de Yasin avec celui de la rivière Yorkhoun. Nous y lisons ces lignes:

«Having just ascended to the top of the Darkot Pass, I cannot better honour the memory of Kao Sien-tche's [1]) exploit than by sending you this line..... The pass is still deeply buried under snow and will not be practicable for laden men for a month or more. But though it took us some 8 hours to struggle up, the exceptionally heavy snow of this year has saved us at least all trouble from glacier crevasses. I hope, the avalanche slopes will be equally considerate when we descend and spare us! The topography of the pass agrees quite accurately with the description in the annals. Also my rapid passage through Chitral confirmed previous identifications. I think, I managed to locate A-che-yu-che-to [2]) with great probability. The name still survives in Upper Mastuj».

1) Cf. *Documents sur les T'ou-kiue occidentaux*, p. 152, n. 1.

2) Cf. *Documents sur les T'ou-kiue occidentaux*, p. 129, n. 2 et *T'oung pao*, 1904, p. 43, n. 1.

ÜBER DIE CHINESISCHE LEHRE VON DEN BEZEICHNUNGEN (正名).

VON

O. FRANKE.

Im *Lun-yü* (XIII, 3) findet sich folgende Stelle: »*Tsĕ Lu* sprach: »Der Fürst von *Wei* wartet [1]) Eurer, um Euch die Regierungsge- »schäfte zu übertragen. Woran würdet Ihr vor allem Eure Hand »legen? Der Weise erwiderte: Was notwendig ist, das ist die »Richtigstellung der Bezeichnungen (正名). *Tsĕ Lu* sprach: »Ist das wirklich so? Ihr weicht aus. Warum eine solche Richtig- »stellung? Der Weise antwortete: Wie ungebildet du dich zeigst, »*You!* Was der Edle nicht weiss, darüber geht er gleichsam hin- »weg. Sind die Bezeichnungen nicht richtig, so passen sich die »Worte nicht an (an die Bedeutung der Dinge); passen sich die »Worte nicht an, so gedeihen die Geschäfte (des Staates) nicht; »gedeihen die Geschäfte nicht, so stehen die Riten und die Musik »nicht in Ehren; stehen die Riten und die Musik nicht in Ehren, »so sind die Strafen des Gesetzes nicht zutreffend; sind die Strafen »des Gesetzes nicht zutreffend, so weiss das Volk nicht, wo es Hand »und Fuss stützen soll. Darum wählt der Edle seine Bezeichnungen »so, das sie ohne Zweifel in der Rede angewandt werden können,

1) Ich kann mich mit der Bedeutung, die Chavannes (*Mém. Hist.* V, 378, Anm. 1) hier dem Worte 待 = arrêter, retenir (止) giebt, nicht befreunden.

»und formt seine Reden so, dass sie ohne Zweifel in Handlungen »umgesetzt werden können. Für den Edlen ist in seiner Rede nichts »von Unwichtigkeit«.

Die historische Situation, in deren Zusammenhang diese Unterhaltung zwischen *Tsĕ Lu* und *Confucius* hineingehört, und wie sie von *Ssĕ-ma Ts'ien* in seiner Biographie des Confucius dargestellt wird (s. Chavannes, *Mém. Hist.* V, 377 ff.), war die folgende. I. J. 496 v. Chr. musste der praesumptive Thronfolger des Fürstentums *Weī* (衛), *K'uai Wai* (蒯聵), ein Sohn des regierenden Fürsten *Ling* (靈), wegen eines Anschlages gegen eine der fürstlichen Frauen in's Ausland fliehen. I. J. 493 starb der Fürst, und die Regierung ging nunmehr auf den Prinzen *Cho* (輒), den Sohn von *K'uai Wai*, über. Der letztere, noch immer auf fremdem Boden lebend, machte zwar in demselben Jahre mit Unterstützung des Fürstentums *Tsin* (晉) einen Versuch, sich der Herrschaft über *Weī* zu bemächtigen, indessen gelang es seinem Sohne, den Thron seinem Vater gegenüber gewaltsam zu behaupten. (Vergl. *Mém. Hist.* IV, 205 f. und *Tso-chuan, Ting kung* 14. Jahr, *Ngai kung* 2. Jahr). Die Unterredung mit *Tsĕ Lu* fand nach *Ssĕ-ma Ts'ien* i. J. 485 oder, nach *Chu Hi* (s. Legge, *Chin. Cl.* I, 127, Anm. 3), i. J. 484 statt, d. h. zu einer Zeit, wo Prinz *Cho*, ein junger Mann, in *Weī* als Fürst regierte, während sein Vater, dem der Thron gebührte, gewaltsam von der Hauptstadt fern gehalten wurde. Dass Confucius ein solches Verhältnis nicht billigen konnte, ist nach seiner ganzen Lehre über die Pietät selbstverständlich. Schon dreissig Jahre früher hatte er den Herzog *King* (景) von *Ts'i* (齊) auf seine Frage über das Wesen der Regierung geantwortet: »der Fürst sei Fürst, der Minister Minister, der Vater Vater, der Sohn Sohn« (*Lun-yŭ* XII, 11). Seiner Missbilligung des dynastischen Verhältnisses in *Weī* muss der Weise also naturgemäss Ausdruck geben, wenn man ihn fragt, was er zuerst tun würde, falls er die Regierung dort

leiten würde. Er tut dies in seiner bekannten Art, mittels indirekter oder allgemeiner Anspielungen. Denn auch für das *Lun-yü* gilt, was die *Han*-Annalen vom *Ch'un-ts'iu* sagen: »Die Grossen, die er (Confucius) kritisirte und verletzte, waren die Fürsten und Minister seiner Zeit; sie besassen Macht und Einfluss ... darum verdunkelte er seine Aufzeichnungen und mied die Klarheit, so dass er den Gefahren seiner Zeit entging« [1]). So kleidet er seine Ansichten über die illegale Regierung des Fürsten von *Weī* in die Formel, dass zunächst dort »eine Richtigstellung der Bezeichnungen« notwendig sei, d. h. der Vater müsse Vater und Herrscher, der Sohn Sohn und Untertan werden; auf diese Weise giebt der vorsichtige Kritiker zu verstehen, dass er als Leiter der Regierung dafür sorgen würde, dass der Fürst die Herrschaft in die Hände seines Vaters lege. *Tsĕ Lu*, der die Andeutung des Meisters nicht ohne weiteres versteht, erregt seinen Unwillen und verursacht so die nachfolgende erklärende Argumentation.

Diesen von *Ssĕ-ma Ts'ien* angegebenen historischen Zusammenhang als richtig vorausgesetzt — und es liegt nicht der geringste Grund vor, daran zu zweifeln — erscheint die obige Deutung des Ausdruckes *chêng ming* so naheliegend, so selbstverständlich, dass der Unbefangene für eine andere Erklärung kaum eine Möglichkeit sieht. Und doch hat die spätere Exegese anscheinend eine solche gefunden und damit die Worte des Confucius, unnötiger und willkürlicher Weise, von jenem Zusammenhange losgelöst. Auch Chavannes, der Übersetzer und Erklärer von *Ssĕ-ma Ts'ien*, hat sich diese neue Auslegung zu eigen gemacht, und zwar aus Gründen, die unten noch näher zu erörtern sein werden [2]). Es handelt sich

1) *Ts'ien Han shu*, Cap. 30, fol. 11 r°: 春秋所貶損大人當世君臣有威權勢力。。。是以隱其書而不宣所以免時難也。

2) S. *Mém. Hist.* V, 379—384.

bei dieser Auslegung lediglich um die Bedeutung des Wortes *ming* (名). Während der grosse Historiker das Wort in der Bedeutung »Bezeichnungen« oder »Namen« verstanden wissen will, haben spätere Erklärer ihm den Sinn von »Schriftzeichen« gegeben. Ohne irgendwie auf die besonderen Verhältnisse im Staate *Wei* Bezug zu nehmen, würde Confucius demnach es als eine allgemeine Wahrheit ausgesprochen haben, dass die richtige Wiedergabe der Schriftzeichen das erste Erfordernis einer guten Regierung sei. Der sachliche Wert einer solchen Behauptung, sowie der von Confucius daran geknüpften Argumentation mag hier zunächst ausser Betracht bleiben, prüfen wir vielmehr erst einmal rein sprachlich und historisch die Bedeutung des Ausdruckes *chêng ming* an der Hand der chinesischen Geschichtschreiber und Philosophen.

Dass das Wort *ming* in der alten Litteratur auch »Schriftzeichen« bedeuten konnte, darüber scheinen schon die Angaben in *K'ang-Hi*'s Wörterbuch keinen Zweifel zu lassen. Es heisst dort unter 名: »(*ming*) bedeutet auch Schriftzeichen. So sagt das *I-li* im Kapitel *p'ing li*: wenn es sich um weniger als hundert Schriftzeichen (*ming*) handelte, so schrieb (*shu*) man sie auf eine eckige Tafel. Dazu der Commentar: *ming shu* bedeutet geschriebenen Text (*wên*), jetzt sagt man dafür *tsë*. Eine fernere Erläuterung: *ming* ist das heutige *wên tsë* (Schriftzeichen). Ebenso heisst es im *Chou-li*, Abteilung *ts'iu kuan*, Kapitel *ta hing jen*: sie (die Chronisten) reguliren die Schriftzeichen (*shu ming*). Dazu der Commentar: *shu ming* sind geschriebene Zeichen (*shu chi tsë*); im Altertum hiessen diese *ming*«[1]).

---

1) 又文字也儀禮聘禮不及百名書于方註名書文也今謂之字疏名者卽今之文字也周禮秋官大行人諭書名註書名書之字也古曰名.

(Vergl. Biot, *Le Tcheou-Li* II, 408, Anm.). Ferner sagt an der gleichen Stelle eine Erläuterung zum *I-li*, Kapitel *shi hun li* (士昏禮): »Es giebt zwei Gattungen von *ming*; in der einen ist *ming* »Schriftzeichen« (*tsĕ*), in der anderen »Bezeichnung« (*hao*)« [1]). Auf Grund dieser Bedeutung von *ming* haben nun mehrere chinesische Autoritäten das *chêng ming* des *Lun-yū* als eine »Richtigstellung der Schriftzeichen« aufgefasst; unter anderen, wie Chavannes (*l. c.*) mitteilt, *Chêng Hüan* (鄭玄, 127 bis 200, s. Giles, *Biogr. Dict.* 274); ferner der Kaiser *Shi tsu* von der *Wei*-Dynastie, der i. J. 425 durch ein Edikt die Art der Schriftzeichen neu bestimmte und sich dabei auf die Stelle des *Lun-yū* über die Wichtigkeit des *chêng ming* berief (*Wei shu*, Cap. 4ª, fol. 2 v°). Ähnlich erzählen die Annalen des nördlichen *Ts'i* von einem Gelehrten Namens *Li Hüan* (李鉉), dass er, von dem selben Ausspruche des Confucius durchdrungen, zur Zeit des Kaisers *Shi Tsung* (557 bis 560) von der nördlichen *Chou*-Dynastie eine Berichtigung der zahlreichen falschen Schriftzeichen in den Werken der Litteratur vornahm. (*Pei Ts'i shu*, Cap. 44, fol. 5 v°). Endlich liest man in der Bibliographie der *Sui*-Annalen folgende Bemerkungen: »Confucius sagte: was notwendig ist, das ist die Richtigstellung der *ming*. *Ming* heisst geschriebene Schriftzeichen. Sind die *ming* nicht richtig (sagt er weiter), so passen sich die Worte nicht an; passen sich die Worte nicht an, so gedeihen die Geschäfte nicht. Dieser Ausspruch deutet auf den Ursprung der Schrift; der Ursprung aber leitet sich her von dem Kaiser *Ts'ang Kie* (der mythische Erfinder der Schrift, s. Mayers, *Chinese Reader's Manual*, N° 756). Derartige Schriftformen heissen *wên*, die Formen und Laute in ihrem gegenseitigen Durchdringen aber *tsĕ*, und das sichtbarmachen (der *tsĕ*) auf Bambus oder Seide

---

1) 儀禮士昏禮 疏 名有二重一是名字之名一是名號之名。

shu. So unterscheidet man die sechs Elemente: Abbilder (*siang hing*), phonetische Elemente (*hie shêng*), Ideen-Verbindungen (*hui yi*), Wechsel-Bedeutungen (*chuan chu*), Lehn-Laute (*kia tsie*) und sinnangebende Elemente (*ch'u shi*)« [1]).

Diesen Erklärungen steht nun aber die Tatsache gegenüber, dass sowohl das Wort *ming*, wie die Wortverbindung *chêng ming* in der alten Philosophie fest bestimmte, gewissermaassen technische Ausdrücke sind, und zwar mit einer Bedeutung, die zunächst mit den Schriftzeichen als solchen noch nichts zu tun hat. Unzweifelhaft hat auch Confucius den Begriff *chêng ming* nicht neu gebildet, noch wollte er den Ausdruck als eine gewöhnliche von ihm zuerst gebrauchte Sprachform angesehen wissen, sondern er führte die beiden Worte als philosophischen terminus technicus an, der lange vor ihm geprägt war, und dessen wichtige Bedeutung er als bekannt voraussetzte. *Tsĕ Lu*, der diese Bedeutung des terminus offenbar nicht kannte, erregt daher den Unwillen des Meisters. Welches ist nun die philosophische Bedeutung von *chêng ming*? Leider ist uns ja von der vorconfucianischen philosophischen Litteratur, abgesehen von dem, was Confucius selbst gesammelt hat, in unmittelbarer beglaubigter Form nichts erhalten, so dass es nicht immer ganz einfach ist, über eine Einzelfrage aus dem Geistesleben der vorconfucianischen Zeit bestimmte Auskunft zu erhalten. Es

---

1) *Sui shu*, Cap. 32, fol. 35 v°: 孔子曰必也正名乎名謂書字名不正則言不順言不順則事不成說者以爲書之所起起自黃帝蒼頡比類象形謂之文形聲相益謂之字著於竹帛謂之書故有象形諧聲會意轉注假借處事六義之別。Über die sechs Schriftelemente (六書) vergl. den Commentar zu *Chou-li*, Cap. 13, fol. 27 (Biot, I, 298, Anm.) und Mayers, *Chinese Reader's Manual*, Teil II, N° 203. Für 益 giebt *K'ang-Hi* auch die Bedeutung 進, daher *siang yi*: »gegenseitiges Durchdringen«. Ein besonderes Kapitel über die *lio shu* hat das *T'ung chi* (通志, Cap. 35).

will deshalb auch an sich noch nicht viel sagen, wenn es im *Li-ki* von dem mythischen *Huang-ti* heist, dass »er jedem Gegenstande seine richtige Bezeichnung (*chêng ming*) gab zur Aufklärung des Volkes« [1]) (Legge, *SBE* XXVIII, 208), denn niemand vermag zu sagen, ob diese Stelle dem Altertum angehört oder nicht. (Vergl. Legge, *l. c.* XXVII, 2). Höchstens könnte man daraus Schlüsse über die Heiligkeit der Tradition betreffs der »richtigen Bezeichnungen« ziehen [2]). Dagegen ist es schon bedeutungsvoller, wenn in einem Werke, dessen leitende Gedanken wohl ganz, und dessen überlieferte Form teilweise in die vorconfucianische Zeit zurückreichen, nämlich in den Aufzeichnungen *Kuan Chung*'s [3]) (管仲), eines Ministers des Herzogs *Huan* von *Ts'i* (齊桓公, 685 bis 643 v. Chr.), das *chêng ming* eine wichtige Rolle spielt. Unter anderem lesen wir dort: »Mit Bezug auf die Bezeichnungen der Menschen gilt dreierlei: Ordnung (Regierung), Anstandsgefühl und Dienstverhältnis. Mit Bezug auf die Bezeichnungen der Dinge gilt zweierlei: Richtigstellung und Prüfung. Diese fünf (Momente begründen) die Regierung des Reiches. Sind die Bezeichnungen richtig (正), so herrscht Ordnung; sind sie abweichend (倚), so herrscht Verwirrung; sind keine Bezeichnungen vorhanden, so herrscht der Tod. Darum legten die früheren Herrscher den Wert auf die Bezeichnungen« [4]). Ferner: »Die Ordnung des Heiligen besteht darin, dass er seine Person zum Frieden bringt, so dass sie in Ruhe bleibt;

---

1) 黃帝正名百物以明民。

2) Vergl. *Genesis* II, 19—20.

3) S. Faber, *Quellen zu Confucius und dem Confucianismus*, S. 27. Grube, *Geschichte der chines. Litteratur*, S. 112 f.

4) *Kuan tsĕ*, Cap. 4, fol. 17 v°—18 r°: 凡人之名三有治也者有恥也者有事也者事之名二正之察之五者而天下治矣名正則治名倚則亂無名則死故先王貴名。

die Dinge aber erhalten ihre Bezeichnungen und ordnen sich so selbst. Werden die Bezeichnungen richtig gestellt, so ordnen sich (die Dinge) selbst; wird mit der Person unrichtig verfahren, so wird die Bezeichnung hinfällig. Sind die Bezeichnungen richtig, und die Gesetze wohlgeordnet, so hat der Heilige keine Besorgungen« [1]). Deutlicher noch tritt die Wichtigkeit, die *Kuan Chung* den richtigen Bezeichnungen beimisst, in seiner Theorie von der Entstehung und der Ordnung des Staates hervor (*Kuan tsĕ*, Cap. 11). Vor Alters, so führt er aus, gab es »keinen Fürsten und keine Untertanen, keine Oberen und keine Unteren, keine Ehefrauen und keine Concubinen«. Die Menschen lebten wie die Tiere, die Klugen betrogen die Dummen, die Starken vergewaltigten die Schwachen. Erst die heiligen Herrscher bändigten die rohe Kraft der Massen, wehrten der Gewalttätigkeit, begründeten eine Volksgemeinschaft und gaben ihr für ihr Zusammenleben eine sittliche Norm, indem »sie Recht und Unrecht danach schieden, ob die Dinge den ihnen gegebenen Bezeichnungen gemäss sich verhielten oder ihnen zuwiderliefen, und indem sie danach Belohnungen und Strafen verteilten und den normalen Gang der Ordnung aufrecht erhielten« (*l. c.* fol. 1 v°: 名物處違是非之分則賞罰行矣). Ein Widerstreben gegen diese sittliche Norm und ein Wandeln auf eigenen Pfaden heist Rebellion (亂). Solche Rebellion kann sich auf mannigfache Weise äussern: »wenn innerhalb (des Palastes) die Concubine gegen die Ehefrau intriguirt und ihre Stellung in Zweifel zieht, so ist dies Palast-Rebellion [2]); wenn die Nebenfrau einen Sohn hat, der gegen die gesetzliche Gattin intriguirt und ihre Stellung in Zweifel zieht, so ist dies häussliche

---

1) l. c. Cap. 13, fol. 13 r° et v°: 聖人之治也靜身以待之物至而名自治之正名自治之奇身名廢名正法備則聖人無事。

2) Der Commentar weist hier besonders auf die Folgen hin, die durch die Eifersucht der kaiserlichen Concubinen hervorgerufen werden.

Rebellion; wenn in der Regierung der Minister gegen den Ministerpraesidenten intriguirt und seine Stellung in Zweifel zieht, so ist dies Staats-Rebellion; wenn die Beamten keine Autorität haben, so ist dies Volks-Rebellion. Diese vier beruhen auf Mangel der Unterscheidung (der Bezeichnungen)« (*l. c.* fol. 9 v°: 內有疑妻之妾此宮亂也庶有疑嫡[1]之子此家亂也朝有疑相之臣此國亂也任官無能此衆亂也四者無別). »Daher soll man die Bezeichnungen richtig stellen (d. h. die Ehefrau soll als Ehefrau gelten, die Concubine als Concubine u.s.w.), die Zweifel klären, die Todesstrafe verhängen und die mit einander verbundenen (rebellischen Volksmassen) zwingen, dann herrscht Ruhe im Innern« (*l. c.* 10 v°: 故正名稽疑刑殺亟近則內定矣). Man sieht, wenn überhaupt etwas von *Kuan tsĕ* in die vorconfucianische Zeit zurückreicht, diese fundamentalen Gedanken über die »richtigen Bezeichnungen« dazu gehören werden.

Eine wie ungemein wichtige Rolle die Lehre von den richtigen Bezeichnungen und von ihrer Bedeutung für die sittliche Weltordnung in der chinesischen Philosophie, in der politischen insbesondere, spielt, das zeigt sich am deutlichsten in der Tatsache, dass alle die verschiedenen Schulen des 5., 4. und 3. Jahrhunderts v. Chr., von denen uns ein litterarischer Nachlass erhalten ist, sich in der einen oder anderen Weise mit der Frage beschäftigt haben. So äussert sich der taoistische Philosoph *Wên tsĕ* (文子), ein Schüler des *Lao tsĕ*, über die Bedeutung der Bezeichnungen oder Namen (名) folgendermaassen: »Das ausgedehnte und kräftige hat einen Namen, daher ist was einen Namen hat, wertvoll und vollständig; das beschränkte und kärgliche hat keinen Namen, daher ist was keinen Namen hat, wertlos und unbedeutend. Das üppige und reiche hat

---

1) Der Text (Ausgabe von 1804) liest hier 適, offenbar ein Druckfehler für 嫡.

einen Namen, daher ist was einen Namen hat, angesehen und geschätzt; das arme und mangelhafte hat keinen Namen, daher ist was keinen Namen hat, niedrig und verachtet. Das männliche und starke hat einen Namen, daher ist was einen Namen hat, stattlich und glänzend; das weibliche und schwache hat keinen Namen, daher ist was keinen Namen hat, dunkel und armselig. Was Überfluss hat, hat einen Namen, daher ist was einen Namen hat, hochstehend und prächtig; was nicht zureicht, hat keinen Namen, daher ist was keinen Namen hat, ungenügend zum Gebrauch. Verdienste haben heist einen Namen haben, keine Verdienste haben heist keinen Namen haben. Was einen Namen hat, geht hervor aus dem, was keinen Namen hat. Was keinen Namen hat, ist die Mutter dessen, was einen Namen hat« [1]). Das Werk des *Wén tsĕ* ist uns zwar auch höchst wahrscheinlich nicht in der ursprünglichen Form überliefert, es ist aber sicher, wie auch Faber meint, eine Compilation aus alten Werken [2]). Trotzdem finden wir hier das Wort *ming* schon in einer prägnanten und erheblich eingeschränkten Bedeutung, über die nachher noch mehr zu sagen sein wird.

Bei einer anderen philosophischen Schule wächst sich die Lehre von den Bezeichnungen zu einem vollständigen System aus. *Ming*

---

1) *T'u shu tsi ch'éng*, 學行典, Cap. 69, fol. 1 r°: 廣厚有名有名者貴全也儉蒲無名無名者賤輕也殷富有名有名者尊寵也貧寡無名無名者卑辱也雄牡有名有名者章明也雌牝無名無名者隱約也有餘者有名有名者高賢也不足者無名無名者任下也有功卽有名無功卽無名有名產於無名無名者有名之母也。

2) Schon die Bibliographie der *Han*-Annalen (*Ts'ien Han shu*, Cap. 30, fol. 20 v°) führt ein aus neun Capiteln bestehendes Werk des *Wén tsĕ* auf und nennt diesen einen Zeitgenossen des Confucius. Vergl. auch Faber, *Quellen* etc. S. 11, und v. d. Gabelentz, *Ueber das taoistische Werk Wén-tsĕ* (Berichte der Königlich Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften 1887).

wird hier zum Stichwort einer ganzen Richtung und giebt später der Schule sogar ihren Namen. *Ming kia* (名家) heist eine von den neun Schulen (流), in die *Liu Hiang* (劉向, 80 bis 9 v. Chr.) die Geisteswissenschaften jener nachconfucianischen Periode eingeteilt hat [1]). Die Berechtigung dieses Namens erklärt die Bibliographie der *Han*-Annalen mit folgenden Worten: »Die *ming-kia*-Schule ging hervor aus den Beamten des Rituals. Im Altertum waren die Bezeichnungen nicht gleichmässig, und das Ritual zeigte auch verschiedene Aufzählungen. Confucius sagte daher: was notwendig ist, das ist die Richtigstellung der Bezeichnungen. Sind die Bezeichnungen nicht richtig, so passen sich die Worte nicht an; passen sich die Worte nicht an, so gedeihen die Geschäfte nicht. Dies nahmen jene Leute zu ihrem Thema und machten einen grossen Lärm damit. Sie ergingen sich in Spitzfindigkeiten und richteten mit ihren Haarspaltereien völlige Verwirrung an« [2]). Diese Kritik ist scharf, aber nicht ungerechtfertigt, nur hätte sie, wie wir sehen werden, auch getrost auf die Schule der *ju-kia* (儒家), der orthodoxen Confucianer, ausgedehnt werden können. Auch hatte die *ming*-Lehre jedenfalls schon vor Confucius ihre wunderlichen Blüten getrieben. Die wenigen Vertreter der *ming-kia*, von deren Schriften uns etwas erhalten ist, treiben allerdings mit dem Begriffe *ming* in fanatischer Weise ihr Spiel [3]). So heist es bei *Yin Wên tsĕ* (尹文子), der zur Zeit des Fürsten *Süan* (宣) von *Ts'i* (齊, 332 bis 314 od. 342 bis 324 v. Chr.) lebte, und der, von dem Worte

1) S. *Ts'ien Han shu*, Cap. 100ᵇ, fol. 7 vº. Vergl. auch Mayers, *Chinese Reader's Manual*, S. 343, N° 280.

2) *Ts'ien Han shu*, Cap. 30, fol. 25 rº: 名家者流蓋出於禮官古者名位不同禮亦異數孔子曰必也正名乎名不正則言不順言不順則事不成此其所長也及警者爲之則苟鉤鈲析亂而已。

3) Die Schule der *ming-kia* ist ausführlicher behandelt worden von A. Forke in seiner Abhandlung *The Chinese Sophists* im Journal Ch. Br. R. A. S. XXXIV, S. 1—100.

des Confucius ausgehend, seine Theorien von »Bezeichnung, Gestalt und Wirklichkeit« (名, 形 und 實) mit besonderer Ausführlichkeit behandelt [1]): »Was eine Gestalt hat, muss eine Bezeichnung haben. Was eine Bezeichnung hat, braucht keine Gestalt zu haben. Gestalt ohne Bezeichnung braucht nicht die Wirklichkeit (z.B.) ihrer Eckigkeit oder Rundheit, ihrer Weissfarbigkeit oder Schwarzfarbigkeit zu verlieren, aber man muss dann wohl oder übel nach einer Bezeichnung suchen, um das Unterscheidungsmerkmal festzustellen. Darum dient auch die Bezeichnung dazu, die Gestalt festzustellen; die Gestalt wieder, um die Bezeichnung zu bestimmen; die Bezeichnung, um die Sache zu bestimmen; die Sache, um die Bezeichnung festzustellen. Prüft man das Wesen aller dieser, so wird die innere Ordnung von Gestalt und Bezeichnung einerseits und Sache und Gegenstand andererseits in nichts verdunkelt werden. Die Bezeichnungen zerfallen in drei Kategorien: 1. einen Gegenstand bestimmende Bezeichnungen, wie »eckig« und »rund«, »weiss« und »schwarz«; 2. Bezeichnungen, die tadeln oder loben, wie »gut« und »schlecht«, »kostbar« und »wertlos«; 3. vergleichende Bezeichnungen, wie »hervorragend« und »gemein«, »lieben« und »hassen« [2]). Ferner: »Die Bezeichnung bezeichnet die Gestalt. Die Gestalt entspricht der Bezeichnung. Hat die Gestalt nicht die richtige Bezeichnung, oder dient die Bezeichnung nicht der richtigen Gestalt, so fallen Gestalt und Bezeichnung aus einander. Beide dürfen einander nicht ver-

1) Vergl. Forke, *l. c.*, S. 5 f.

2) *Yin Wén tsě*, fol. 1 r° et v°: 有形者必有名有名者未必有形形而不名未必失其方圓白黑之實名而不可不尋名以檢其差故亦有名以檢形形以定名名以定事事以檢名察其所以然則形名之與事物無所隱其理矣名有三科一曰命物之名方圓白黑是也二曰毀譽之名善惡貴賤是也三曰況謂之名賢愚愛憎是也。

wirren und dürfen auch einander nicht fehlen. Gäbe es keine Bezeichnungen, so könnte man das grosse Weltgesetz nicht namhaft machen; es giebt aber Bezeichnungen, also dienen die Bezeichnungen dazu, die Gestalten richtig zu stellen. Wenn man nun alle Gegenstände der Welt aufstellt und sie nicht mit Hülfe der Bezeichnungen richtig anordnet, so herrscht Verwirrung; ebenso, wenn man alle Bezeichnungen aufzählt und sie nicht den Gestalten entsprechen lässt, so sind sie sinnlos. Darum muss man Gestalten und Bezeichnungen richtig ordnen. Die Bezeichnung »gut« nennt das gute, die Bezeichnung »schlecht« nennt das schlechte, daher hat das gute gute Bezeichnungen, das schlechte schlechte Bezeichnungen. Erhaben, sittenrein, Menschlichkeit, Weisheit nennen etwas gutes; niedrig, unwahr, Grausamkeit, Torheit nennen etwas schlechtes. Nun streben zwar die Bezeichnungen erhaben, sittenrein, Menschlichkeit, Weisheit danach, die Wirklichkeit des erhabenen, des sittenreinen, der Menschlichkeit, der Weisheit darzustellen, aber sie erreichen diesen Zweck kaum völlig. Ebenso streben die Bezeichnungen niedrig, unwahr, Grausamkeit, Torheit zwar danach, die Wirklichkeit des niedrigen, des unwahren, der Grausamkeit, der Torheit darzustellen, aber auch sie erreichen diesen Zweck kaum völlig. Wenn man indessen das gute und das schlechte im (Wort-)Bilde (畫然) unterscheidet, so wird man, wenn man auch die Wirklichkeit der Gegenstände nicht völlig erschöpfend darstellen kann, doch den Unterscheidungsmerkmalen der Gegenstände keinen Eintrag tun. Darum heist es: man muss die Bezeichnungen auseinander halten« [1]).

---

1) *Ibid.*, fol. 1 v°—2 r°: 名者名形者也形者應名者也
然形非正名也名非正形也則形之與名居然
別矣不可相亂亦不可相無無名故大道無稱
有名故名以正形今萬物具存不以名正之則
亂萬名具列不以形應之則乖故形名者不可

In Anwendung dieser Theorie auf das sociale und politische Leben führt dann *Yin Wên tsĕ* weiter aus, wie der hoch stehende und der niedrige, der ehrenhafte und der gemeine, der Herrscher und die Untertanen, jeder die ihm zukommende Bezeichnung erhalten muss, in der die Bestimmung seines ganzen Lebens- und Wirkungskreises enthalten ist. Ein Geistesverwandter von *Yin Wên tsĕ*, der berüchtigte Wortfechter *Kung-sun Lung* (公孫龍), der um die Mitte des 3. Jahrhunderts v. Chr. lebte, und der sich den Beweis des Satzes, dass »ein weisses Pferd kein Pferd sei«, zur Lebensaufgabe gemacht zu haben scheint [1]), erreicht die Climax in der Kunst, mit viel Worten wenig zu sagen über den Wert der »Bezeichnungen«. Das letzte der uns erhaltenen sechs Kapitel seines Werkes trägt die Überschrift *ming shi* (名實) und behandelt den Gegenstand in folgender anmutender Weise: »Himmel und Erde nebst dem, was sie hervorbringen, sind Gegenstände. Gegenstände, die lediglich Gegenstände sind und als Gegenstände aufgefasst werden, sind wirklich seiendes. Wirklich seiendes, das wirklich seiendes und nichts nebelhaftes ist und als wirklich seiendes aufgefasst wird, ist Ordnung. Wenn man die Ordnung verlässt, so ist keine Ordnung. Ordnung, die Ordnung ist, entspricht der Richtigkeit. Mit dem, was richtig ist, stellt man (das nicht richtige) richtig; das, was nicht richtig ist, stellt das, was richtig ist, in Zweifel. Das, was richtig ist, stellt das richtig, was wirklich ist; das, was wirklich ist, richtig stellen heist: seine Bezeichnung richtig stellen. Ist die Bezeichnung

---

不正也善名命善惡名命惡故善有善名惡有
惡名聖賢仁智命善者也頑闇凶愚命惡者也
今卽聖賢仁智之名以求聖賢仁智之實未之
或盡也卽頑闇凶愚之名以求頑闇凶愚之實
亦或未盡也使善惡晝然有分雖未能盡物之
實猶不患其差也故曰名不可不辨也。

1) S. Forke *l. c.* S. 29 ff. u. 61 ff., wo die Schrift *Kung-sun Lung*'s übersetzt ist.

richtig, so entspricht sie diesem oder jenem u.s.w. u.s.w.‹, bis es am Schluss des Kapitels heist: »Die erleuchteten Herrscher des Altertums prüften die Bezeichnungen und ihren wirklichen Inhalt und waren sorgsam mit ihren Ausdrücken. O über die erleuchteten Herrscher des Altertums!‹ [1]) Um diese Tiraden des *Kung-sun Lung* zu widerlegen, verfasste sein Zeitgenosse *Sün K'ing* (荀卿), der berühmte Gegner des *Mencius*, wenn wir seinem Commentator glauben dürfen, eine besondere Abhandlung über »die Richtigstellung der Bezeichnungen‹ (正名篇) [2]), die jetzt das sechzehnte Capitel seines Werkes bildet. Im Eingang davon macht *Sün tsĕ* die folgende historische Angabe: »Die späteren Herrscher hatten die fertigen Bezeichnungen (die ihre Vorgänger bestimmt hatten). So folgten die Bezeichnungen der Justiz der (Überlieferung der) *Shang*-Dynastie, die Bezeichnungen der Vasallen und Rangstufen der der *Chou*-Dynastie, und die Bezeichnungen der Litteratur der des *Li* (d. h., nach dem Commentar, des *I-li* der *Chou*-Dynastie). Die Verbreitung der Bezeichnungen über alle Gegenstände folgte also den fertigen Bräuchen und den complicirten Zusammenstellungen (?) des *Hia*-Reiches‹ [3]). Er zeigt dann an mehreren Definitionen die Wichtigkeit der richtigen Anwendung bestimmter Ausdrücke wie 性 und 情 u. a. und fährt fort: »Jetzt sind die heiligen Fürsten nicht

---

1) S. Forke *l. c.* S. 81 f., wo das ganze Kapitel übersetzt, und S. 98, wo der chinesische Text gegeben ist.

2) *Sün tsĕ*, Cap. 16, fol. 1 r° giebt der Commentator *Yang Liang* (楊倞) von der *T'ang*-Dynastie folgende einleitende Erklärung zu dem Capitel: »Zu jener Zeit hatte *Kung-sun Lung*, ein Anhänger des *Hui Shi* (s. Forke, S. 19 ff.), die Bezeichnungen verwirrt und das richtige in das falsche verkehrt, darum verfasste (*Sün tsĕ*) das Kapitel über die Richtigstellung der Bezeichnungen« (是時公孫龍惠施之徒亂名改作以是爲非故作正名篇).

3) *Sün tsĕ*, Cap. 16, fol. 1 r°: 後王之成名刑名從商爵名從周文名從禮散名之加於萬物者則從諸夏之成俗曲期。

mehr, die Bezeichnungen werden mit Nachlässigkeit gehandhabt, verkehrte Ausdrücke sind entstanden, das Verhältnis zwischen Bezeichnungen und wirklichen Objekten ist verwirrt, die Gestaltung des richtigen und falschen nicht klar, und so herrscht unter den Beamten, wenn sie auch an den Gesetzen festhalten, und unter den orthodoxen Gelehrten, wenn sie auch ihre Sprüche hersagen, allenthalben Verwirrung. Wenn Fürsten den Thron besteigen, so müssen sie teils alte Bezeichnungen annehmen, teils neue einführen. (Hier fügt der Commentar hinzu: »daher sagt Confucius: was notwendig ist, das ist die Richtigstellung der Bezeichnungen«.) Man muss also das Wesen der Bezeichnungen nebst den durch sie begründeten Merkmalen und den grossen Gesichtspunkten der Bezeichnungs-Ordnung durchaus klarstellen« [1]). Auch *Sün tsĕ* teilt die Bezeichnungen in verschiedene Kategorien, und zwar je nach dem menschlichen Organe, mit dem der Inhalt (實), den sie darstellen, wahrgenommen oder empfunden wird; ferner in allgemeine und specielle Bezeichnungen u.s.w. Schliesslich ergeht er sich ebenfalls in den bekannten phantastischen Spitzfindigkeiten, bei denen Grammatik, Etymologie und Ethik völlig durch einander geraten, und die Logik sehr übel wegkommt. Die Art, wie er an einzelnen Sätzen aus den Werken seiner Gegner die Unrichtigkeit der Bezeichnungen dartun will, hat wenig überzeugendes. So sollen in dem Satze des *Chuang tsĕ* (莊子): Räuber töten heist nicht Menschen töten »die Bezeichnungen zur Verwirrung der Bezeichnungen gebraucht sein« (用名以亂名); in dem Satze des *Sung tsĕ* (宋子): die

1) *ibid.*, fol. 3 r°: 今聖王沒名守慢奇辭起名實亂是非之形不明則雖守法之吏誦數之儒亦皆亂也若有王者起必將有循於舊名有作於新名然則所爲有名與所緣有同異與制名之樞要不可不察也。

Wünsche der Menschen sind wenige (?) sollen »die Objekte (der Bezeichnungen) gebraucht sein, um die Bezeichnungen zu verwirren« (用實以亂名), und *Kung-sun Lung*'s berühmter Satz von dem weissen Pferde, das kein Pferd ist (s. o. S. 328), gilt als Beispiel dafür, dass »die Bezeichnungen zur Verwirrung ihrer Objekte gebraucht sind« (用名以亂實).

Noch ein anderes nicht orthodoxes Werk aus dem 3. Jahrhundert v. Chr., das *Lü shi ch'un-ts'iu* (呂氏春秋), das die Bibliographie der *Han*-Annalen unter den *tsa kia* (雜家), den Philosophen gemischten Charakters [1]), aufführt, hat einen besonderen, *chêng ming* überschriebenen Abschnitt (den 8. Abschn. des 16 Capitels der heutigen Ausgabe) der Lehre von den Bezeichnungen gewidmet. Hier liest man: »Sind die Bezeichnungen richtig, so herrscht Ordnung; sind die Bezeichnungen zerstört, so herrscht Verwirrung. Wer die Zerstörung der Bezeichnungen verursacht, der verdirbt die Sprache; dann steht das zulässige für das nicht zulässige, das zutreffende für das nicht zutreffende, das richtige für das nicht richtige, das falsche für das nicht falsche. Darum drückt sich in der Sprache des Edlen die Wirklichkeit des erhabenen und die Existenz des niedrigen aus; (seine Sprache) lehrt, dass, was der Ordnung widerstrebt, die Ursache für die Verwirrung ist; sie weiss, wie das Wesen der Dinge ist, und dass die Menschen sich ihrer bemächtigen, um zu leben. Wo Verwirrung herrscht, da sind die Bezeichnungen der Gesetze nicht zutreffend. Wenn die Herren der Menschen niedriger Art sind, trotzdem aber anscheinend das erhabene anwenden, auf das gute hören und das zulässige tun, so besteht das Unheil darin, dass was sie erhaben nennen, dem niedrigen entspricht, was ihnen als gut gilt, dem verworfenen entspricht, und was sie zulässig nennen, dem (der Ordnung) widerstreitenden entspricht. So haben die Bezeichnungen der Gesetze eine verschiedene Geltung,

1) *Ts'ien Han shu*, Cap. 30, fol. 30 r°. Vergl. auch Faber, *Quellen* etc. S. 13.

und die in Laute gekleideten Objekte verschiedene Bedeutung. Das erhabene wird zum niedrigen, das gute zum verworfenen, und das zulässige zu dem der Ordnung widerstreitenden. Ist der Staat nicht in Verwirrung, und drohen der Person keine Gefahren, was soll man noch erwarten? So wusste der unklare Fürst von *Ts'i* zwar den Ausdruck *shi* (士) zu gebrauchen, aber er wusste nicht, was er bedeutete« [1]).

Indessen, wie schon oben bemerkt wurde, sind es nicht bloss die heterodoxen Autoren, die sich in den abstrusen Gedankenspielereien des *chêng ming* ergehen und oftmals, ohne dass sie es merken, leeres Stroh dreschen: auch die *ju kia* (儒家), die orthodoxen Confucianer, haben sich mit Eifer daran beteiligt. Keiner von ihnen aber ist vielleicht ausführlicher und gründlicher dabei verfahren als *Tung Chung Shu* (董仲舒), der berühmte Exeget des *Ch'un-ts'iu* aus dem 2. Jahrhundert v. Chr. Im *Ch'un-ts'iu fan lu*

---

1) *Lü shi ch'un-ts'in*, Cap. 16, fol. 18 v°—19 r°: 名正則治名喪則亂使名喪者淫說也說淫則可不可而然不然是不是而非不非故君子之說也足以言賢者之實不肖者之充而已矣足以喻治之所悖亂之所由起而已矣足以知物之情人之所獲以生而已矣凡亂者形名不當也人主雖不肖猶若用賢猶若聽善猶若爲可者其患在乎所謂賢從不肖也所爲善而從邪辟所謂可從悖逆也是刑名異充而聲實異謂也夫賢不肖善邪辟可悖逆國不亂身不危奚待也齊湣王是以知說士而不知所謂士也。 Der hier erwähnte Fürst von *Ts'i* was der Fürst *Süan* (宣). Er äusserte zu *Yin Wên tsĕ* (s. o. S. 325 ff.), dass er edle Männer (士) liebe, dass es aber in seinem Fürstentume keine gäbe. Auf die Frage des *Yin Wên Tsĕ* was er unter einem edlen Manne verstehe, wusste der Fürst keine Antwort, worauf in einer längeren Unterredung zwischen beiden das Wesen eines solchen erörtert wurde. Die Geschichte ist ausführlich erzählt im ersten Kapitel von *Kung-sun Lung* und übersetzt von Forke, *The Chinese Sophists*, S. 64 ff.

(春秋繁露), einer unvollständigen und wohl auch nicht immer authentischen Sammlung von *Tung Chung Shu*'s Werken [1]), wird unzählige Male die Wichtigkeit der richtigen Bezeichnungen erörtert, und ein Abschnitt (Cap. 10, Absch. 35: 深察名號) beschäftigt sich ausschliesslich mit dem Gegenstande. Hier seien nur einige Proben seiner Ideen widergegeben. Das genannte Kapitel beginnt: »Der Schlüssel zur Regierung des Weltreiches liegt in der Prüfung bei Unterscheidung der Grössenverhältnisse; der Schlüssel zur Unterscheidung der Grössenverhältnisse liegt in der genauen Beachtung der Bezeichnungen (名) und Benennungen (號). Die Bezeichnungen sind die Hauptpunkte des grossen Gesetzes. Man fixirt den Sinn dieser Hauptpunkte, damit man die ihnen innewohnende materielle Bedeutung beobachten kann; dann kann das richtige und das falsche bestimmt werden, und das, was (der Ordnung) widerstrebt, wie das, was (ihr) entspricht, tritt deutlich hervor; so durchdringt wohl die Wirkung das Universum. Rechte Wahl des richtigen und falschen ergiebt das, was (der Ordnung) widerstrebt und das, was (ihr) entspricht. Rechte Wahl dessen, was (der Ordnung) widerstrebt und dessen, was (ihr) entspricht, ergiebt die Bezeichnungen und Benennungen. Rechte Wahl der Bezeichnungen und Benennungen ergiebt das Universum. Das Universum ist das grosse Ziel der Bezeichnungen und Benennungen. Die Heiligen des Altertums nannten das Geheul (謞 = *hiao*, alter Laut *hao*), wenn es dem Universum angeglichen (效 *hiao*, alter Laut *hao*) wurde, Benennung (號 *hao*); und den Schrei (鳴 *ming*), wenn er die Bestimmung (命 *ming*) dartat, nannten sie Bezeichnung (名 *ming*). *Ming* = Bezeichnung besagt also *ming* = Schrei mit *ming* = Bestimmung; *hao* = Benennung besagt *hao* = Geheul und dies *hao* = angleichen. Ein Geheul (*hao*) dem Universum angleichen (*hao*) heist also Benennung (*hao*); mit

1) Vergl. *Sï k'u ts'üan shu tsung mu* (四庫全書總目), Cap. 29, fol. 43 v°.

einem Schrei (*ming*) etwas bestimmen (*ming*) heist Bezeichnung (*ming*). *Ming* und *hao* haben mithin zwar verschiedene Laute, aber den gleichen Ursprung; *ming* und *hao* erschliessen beide die Gedanken des Himmels. Der Himmel spricht nicht, er lässt vielmehr durch Menschen seine Gedanken offenbaren, nicht aber lässt er durch Menschen die diese (Gedanken) vermittelnden Bezeichnungen schaffen. Man muss also den durch die Heiligen geoffenbarten Gedanken des Himmels genaue Beachtung zu Teil werden lassen. Dem Fürsten, der den Auftrag des Himmels erhalten, sind die Gedanken des Himmels verliehen. So hat man die Benennung »Himmelssohn« (天子): das heist, dieser soll den Himmel ansehen wie seinen Vater, er soll dem Himmel dienen nach dem Grundsatz der Pietät. So hat man die Benennung »Vasallen« (諸侯): das heist, diese sollen in Ehrerbietung zum Himmelssohn hinblicken, von dem sie ihre Befehle erwarten (侯). So hat man die Benennung »Grosswürdenträger« (大夫): das heist, diese sollen ihre Loyalität pflegen und den Ritus beachten, ihre guten Eigenschaften sollen gross (大) sein gegenüber den gewöhnlichen Menschen (夫), so dass sie veredelnd wirken können. »Beamter« (*shi* 士) bedeutet »dienen« (oder »Geschäft« *shi* 事); »Volk« (*min* 民) bedeutet »blind« (*min*(*g*) 瞑) u.s.w.« [1]). Es folgen dann weitere phantastische Etymologien und

1) *Ch'un-ts'iu fan lu*, fol. 17 r° (Ausgabe von 1893): 治天下之端在審辨大辨大之端在深察名號名者大理之首章也錄其首章之意以窺其中之事則是非可定逆順自著其幾通於天地矣是非之正取之逆順逆順之正取之名號名號之正取之天地天地爲名號之大義也古之聖人譊而效天地謂之號鳴而命施謂之名名之爲言鳴與命也號之爲言譊而效天地者爲號鳴而命者爲名名號異聲而同本皆鳴號 (so lesen drei Texte übereinstimmend, der Commentar der Ausgabe von 1893 vermutet mit Recht, dass dafür 譊 zu setzen ist)

mystische Erklärungen einzelner Worte wie 王, 君 etc., woran sich die folgende allgemeine Erörterung schliesst: »Die Bezeichnung haftet dem wirklichen (Inhalte) organisch an: ist kein wirklicher (Inhalt) vorhanden, so ist kein Raum für eine Bezeichnung. Die Bezeichnungen galten den Heiligen als inhalttragendes Etwas, die Bezeichnungen sollen einen wirklichen (Inhalt) benennen. Sinnlose Laute sind also dunkel (unverständlich); wandelt man sie in wirkliche (Bedeutungen), so macht man das dunkle licht (verständlich). Will man Krummheit und Geradheit feststellen, so richtet man sich am besten nach der Schnur; will man richtiges und falsches feststellen, so richtet man sich am besten nach den Bezeichnungen. Die Bezeichnungen dienen zur Feststellung des richtigen und falschen, wie die Schnur zur Feststellung der Krummheit und Geradheit. Prüft man die Bezeichnungen und die Objekte (die sie benennen) und betrachtet man, ob beide auseinanderfallen oder sich decken, so kann das Wesen des richtigen und das des falschen nicht untereinander misbraucht werden« [1]). Aber auch an anderen

---

而達天意者也天不言使人發其意弗爲使人行其中名則聖人所發天意不可不深觀也受命之君天意之所予也故號爲天子者宜視天如父事天以孝道也號爲諸侯者宜謹視所侯奉之天子者號爲大夫者宜厚其忠信敦其禮義使善大於匹夫之義足以化也士者事也民者暝也。

1) *Ibid.*: 名生於眞非其眞弗以爲名名者聖人之所以眞物也名之爲言眞也故凡百譏有黮黮者各反其眞則黮黮者還昭昭耳欲審曲直莫如引繩欲審是非莫如引名名之審於是非也猶繩之審於曲直也詰其名實觀其離合則是非之情不可以相譊已。

Stellen finden wir tiefsinnige Betrachtungen über die Wichtigkeit der Bezeichnungen. So beginnt der 36. Abschnitt des 10. Capitels (實性) mit folgender Nutzanwendung des confucianischen Wortes: »Confucius sagt: Sind die Bezeichnungen nicht richtig, so passen sich die Worte nicht an. Wenn man nun sagt, die natürliche Anlage (性) sei gut, so kann das nicht soviel bedeuten, als sei sie dies ohne Unterweisung, gleichsam von selbst. Auch würden sich (diese Worte) dem Gange der Weltregierung nicht anpassen. Die Bezeichnung giebt das Wesen der natürlichen Anlage, das wirkliche Objekt aber ist die Substanz der natürlichen Anlage (d. h. die Leidenschaften? vergl. de Groot, *Religious System of China*, IV, 40, Anm. 1). So lange nun die Substanz keine Unterweisung erhält, wo kann das gute (sich entwickeln)? Das gute ist gleich den Reiskörnern (米), die natürliche Anlage gleich dem Stengel (禾). Wenn der Stengel auch die Reiskörner hervorbringt, so kann man doch den Stengel nicht Reiskörner nennen. So auch die natürliche Anlage: wenn sie auch das gute hervorbringt, so kann man doch die natürliche Anlage nicht gut nennen. Wie die Reiskörner, so ist das gute etwas, das der Mensch auf den Himmel zurückführt und das in äusserliche (sichtbare) Form übertragen ist, es ist aber nicht das innere der Wirksamkeit des Himmels selbst. Wohin die Wirksamkeit des Himmels dringt, da mässigt (d. h. bildet, 止) sie. Das innere (Wesen) dieses mässigens (bildens) nennt man Himmel, das äussere (die Erscheinungsform) aber nennt man Unterweisung durch den Fürsten. Die Unterweisung durch den Fürsten ist also etwas ausserhalb der natürlichen Anlage stehendes, und die natürliche Anlage soll sich nach ihr richten. Daher sagt man, die natürliche Anlage hat gute Substanz, aber nicht kann sie selbst gut sein. Wie könnte man wagen, anders von dieser Wahrheit zu sprechen? Die Wirksamkeit des Himmels äussert sich bildend am Seiden-Cocon, am Hanf und am Stengel, so dass aus dem Hanf das Tuch gemacht wird, aus

dem Cocon die Seide, aus den Reiskörnern (des Stengels) das Ess-Gericht, und ebenso aus der natürlichen Anlage das gute. Alles dies führt der Heilige in seiner Erscheinung auf den Himmel zurück; die Leidenschaften, die natürliche Anlage, die Substanz und der Stoff (allein) können dies nicht erreichen, darum kann man (diese bildende Kraft) nicht die natürliche Anlage nennen. Wenn man die Tageszeit richtig stellen will, blickt man nach dem Nordstern; wenn man falsche Empfindungen richtig stellen will, so blickt man nach dem Heiligen. Die Bezeichnungen, die der Heilige gegeben hat, dienen der Welt zur Richtigstellung. Nun findet sich aber unter den Worten des Heiligen ursprünglich nicht die Bezeichnung: die natürliche Anlage ist gut, sondern die Bezeichnung: der gute Mensch [1]). Sollte ich das nicht verstehen?« [2]) Der bekannte

---

1) Vergl. *Lun-yü*, XI, 19. Diese Auffassungen *Tung Chung Shu*'s von der natürlichen Anlage entsprechen nicht denen der späteren confucianischen Orthodoxie.

2) *L. c.*, fol. 17 v°—18 r°: 孔子曰名不正則言不順今謂性已善不幾於無教而如其自然又不順於爲政之道矣且名者性之實實者性之質質之無教之時何處能善善如米性如禾禾雖出米而禾未可謂米也性雖出善而性未可謂善也米與善人之繼天而成於外也非在天所爲之內也天所爲有所至而止止之內謂之天止之外謂之王教王教在性外而性不得不遂故曰性有善質而未能爲善也豈敢美 (diese Lesart der Texte kann kaum richtig sein, der Commentar vermutet 異) 辭其實然也天之所爲止於繭麻與禾以麻爲布以繭爲絲以米爲飯以性爲善此皆聖人所繼天而進也非情性質樸之能至也故不可謂性正朝夕者視北辰正嫌疑者視聖人聖人之所名天下以爲正今按聖人言中本無性善名而有善人吾不得見之矣。

Reformator *K'ang You Weï* (康有爲), der als Gelehrter wesentlich höher steht denn als praktischer Politiker, hat das Werk *Tung Chung Shu*'s systematisch bearbeitet. Er macht am Schluss der Erörterungen über die Lehre von den Bezeichnungen folgende Bemerkung: »Jetzt ist das ganze Verhältnis zwischen Bezeichnung und Gegenstand von Confucius richtig gestellt worden. Daher heist es: Sind die Bezeichnungen nicht richtig, so passen sich die Worte nicht an; passen sich die Worte nicht an, so gedeihen die Geschäfte nicht. *Sān tsĕ* hat ein Capitel über die Richtigstellung der Bezeichnungen, dies ergänzt sich mit *Tung tsĕ*'s (Lehre)« [1]).

Nur der Vollständigkeit wegen möge hier noch eine Bedeutung von *ming* erwähnt werden, die wir schon oben bei dem Taoisten *Wên tse* kennen gelernt haben, die aber in weit schärferer Weise bei *Yang Chu* (楊朱) hervortritt, einem Philosophen, dessen Aussprüche sich zwar eingestreut in dem Werke des Taoisten *Lie tsĕ* (列子), besonders in Capitel VII, finden, der aber einer durchaus anderen Schule angehört als diese vielumstrittene Persönlichkeit [2]). Es handelt sich um die Bedeutung »Ansehen«, »Ruhm«. So heist es im 1. Abschnitt des Capitels VII, in der Unterhaltung zwischen *Yang Chu* und seinem Schüler *Méng Sun Yang* (孟孫陽): »Mensch ist Mensch, warum streben (die Menschen) nach Ruhm? (名). *Yang Chu* antwortete: die nach Ruhm streben, werden reich. —

---

1) 春秋董氏學, Cap. 6b, fol. 15 v°: 今一切名物皆孔子正之故曰名不正則言不順言不順則事不成荀子有正名篇與董子相表裏也. Näheres über das Werk *K'ang You Weï*'s s. *Die wichtigsten chinesischen Reformschriften vom Ende des neunzehnten Jahrhunderts* (Bulletin de l'Académie Impériale des Sciences de St.-Pétersbourg, XVII, N° 3) N° 5.

2) *Lie tsĕ* und *Yang Chu* insbesondere sind behandelt von Dr. A. Forke in der Abhandlung *Yang-Chu, the Epicurean in his relation to Lieh-tse the Pantheist.* Das VII. Capitel des *Lie tsĕ*, sowie die sonstigen Stellen, die von *Yang Chu* handeln, sind darin übersetzt. Vergl. auch Legge, *Chin. Cl.* II, Prolegomena S. 96 ff. und Faber, *Die sämmtlichen Werke des Philosophen Licius.*

Und wenn sie reich sind, warum lassen sie es nicht genug sein? Er antwortete: wegen ihres Sterbens. — Aber wenn sie gestorben sind, was können sie noch erstreben? Er antwortete: sie denken an ihre Söhne und Enkel. — Aber was kann ihr Ruhm ihren Söhnen und Enkeln nützen? Er antwortete: um des Ruhmes willen peinigen sie ihren Körper und martern sie ihr Herz«. Ferner im 2. Abschnitt: »(*Yang Chu* sprach:) Es ist als ob wirklicher Ruhm Armut, falscher Ruhm Reichtum brächte. Das wirkliche hat keinen Ruhm (oder Namen), und der Ruhm nichts wirkliches; der Ruhm ist nichts als Falschheit«. Und endlich im 19. Abschnitt: »*Yū tsĕ* (*Yū Hiung* 禹熊, der im 13. Jahrh. v. Chr. lebte. S. Giles, *Biogr. Dict.* N° 2521) sagt: die auf Ruhm verzichten, haben keine Sorgen; und *Lao tsĕ* sagt: der Ruhm ist die Begleiterscheinung des wirklichen (d. h. eine vom wirklichen abhängige, ihm nachfolgende Erscheinung). Tatsächlich laufen jedoch die Menschen voll Verlangen und ohne Ende dem Ruhme nach. Man kann also in der Tat nicht auf den Ruhm verzichten, der Ruhm kann in der Tat nicht eine Begleiterscheinung sein. Nun heist ferner Ruhm haben Ehren und Ansehen haben; des Ruhmes entbehren aber bedeutet in Niedrigkeit und Verachtung leben. Wer Ehren und Ansehen hat, der hat Behagen und Freude; wer aber in Niedrigkeit und Verachtung lebt, der hat Sorgen und Kummer. Sorgen und Kummer widerstreiten der natürlichen Anlage, Behagen und Freude sind im Einklang mit ihr. Das aber ist das wirkliche. Wie kann man also auf den Ruhm verzichten? wie kann der Ruhm nur eine Begleiterscheinung sein? (d. h.: der Ruhm ist nicht vom wirklichen abhängig, sondern das wirkliche vom Ruhme.) Wehe aber denen, die nur den Ruhm festhalten, das wirkliche jedoch verkommen lassen! Sie wird man bemitleiden können, denn unabwendbar ist ihr Verderben. Sollten wir vergeblich zwischen Behagen und Freude auf der einen, Sorgen

und Kummer auf der anderen Seite gestellt sein?« [1]) Man sieht, sogar der Gegensatz von 名 und 實 findet sich bei diesem Epikuräer, der den Ruhm nur als ein Mittel zum Lebensgenuss gelten lassen will, aber beide Ausdrücke bedeuten hier etwas wesentlich anderes als in der sonstigen Philosophie. —

Die vorstehend angeführten Stellen sind nur ein kleiner Bruchteil dessen, was über *ming* und *chêng ming* geschrieben ist; in der Tat hat sich eine ganze Litteratur gebildet, in der die Lehre von den »Bezeichnungen« erörtert ist. Sehen wir einmal von der besonderen Bedeutung »Ruhm« ab, so erhalten wir von der chinesischen Auffassung des Begriffes *ming* folgendes Bild. Im Universum hat von den concreten Dingen, wie von den abstrakten Begriffen (物, 形 und 實), jedes seine bestimmte Wertgeltung und seinen bestimmten Geltungsbereich. Diese Wertgeltung und dieser Geltungsbereich finden ihre sinnlich wahrnehmbare, und zwar hörbare wie sichtbare Form in der Bezeichnung (*ming*), die jedes Ding und jeder Begriff an sich trägt. Diese Bezeichnungen sind göttlichen Ursprungs,

---

1) *Lie tsĕ*, fol. 34 v°: 孟氏問曰人而已奚以名爲曰以名者爲富既富矣奚不已焉曰爲貴既貴矣奚不已焉曰爲死既死矣奚爲焉曰爲子孫名奚益於子孫曰名乃苦其身燋其心。

Ibid., fol. 35 r°: 若實名貧僞名富曰實無名名無實名者僞而已矣。

Ibid, fol. 39 r°: 鬻子曰去名者無憂老子曰名者實之賓而悠悠者趣名不已名固不可去名固不可賓耶今有名則尊榮亡名則卑辱尊榮則逸樂卑辱則憂苦憂苦犯性者也逸榮順性者也斯實之所係矣名胡何去名胡可賓但惡夫守名而累實守名而累實將恤危亡之救豈徒逸樂憂苦之閒哉。Vergl. Forke, *l. c.* S. 27, 28 und 49. Faber, *l. c.* S. 156, 157 und 184. Meine Übersetzung weicht von beiden ab.

sie sind von »den Heiligen« des (mystischen) Altertums gegeben worden, durch die »der Himmel seine Gedanken offenbaren lässt« (*Tung Chung Shu*). In Folge dessen bildet auch die Festsetzung der Bezeichnungen eine der göttlichen Praerogative des »Heiligen«, dem in erster Linie »die Gedanken des Himmels verliehen sind«, d. h. dem Fürsten, dem Sohne des Himmels, denn »die Unterweisung durch ihn ist die äussere Erscheinungsform der bildenden Wirksamkeit des Himmels«. Die späteren Herrscher haben im allgemeinen die von ihren Vorgängern festgesetzten Bezeichnungen (besonders die der *Hia-*, *Shang-* und *Chou*-Dynastie) übernommen, indessen wird »der Fürst, wenn er den Thron besteigt, auch zum Teil neue Bezeichnungen einführen müssen« (*Sün tsĕ*). Als Träger der wirklichen Objekte und als Ausfluss des göttlichen Willens werden die Bezeichnungen zum Kriterium des richtigen und falschen, zur Richtschnur im Wirrsal der Erscheinungen, zum schaffenden Geiste der Ordnung, zum Leitstern der Gesetze (*Lü shi ch'un-ts'iu*), »zum Schlüssel zur Regierung des Weltreiches« (*Tung Chung Shu*). Kritische Geister wie *Yin Wên tsĕ* erheben zwar den berechtigten Einwand, dass die Bezeichnungen »die Wirklichkeit der Gegenstände nicht völlig erschöpfend darzustellen vermögen«, indessen die Unterscheidungsmerkmale der Dinge werden wenigstens durch sie angegeben. Werden nun aber die Bezeichnungen verkehrt gehandhabt — und *Sün tsĕ* klagt, dass dies in seinem Zeitalter geschah —, d. h. »wird erhaben genannt, was niedrig ist, gut, was verworfen ist, zulässig, was der Ordnung widerstreitet« (*Lü shi ch'un-ts'iu*), so tritt eine Verwirrung der sittlichen Werte ein, die socialen Lebens- und Wirkungskreise der Menschen, der Herrschenden wie der Beherrschten, verschieben und verwischen sich, im Staate entsteht das Chaos. Dann soll »der Heilige«, der Fürst, auftreten und »die Bezeichnungen richtigstellen« und damit die Grundlage für eine neue Ordnung schaffen.

Diese chinesische Lehre vom Wert der Bezeichnungen setzt natürlich nicht bloss die göttliche Offenbarung eines sittlichen Wertmessers voraus, sondern vor allem auch eine absolute Wahrheit der Erklärung und Bedeutung der Bezeichnungen. Was wir aber an Wort-Erklärungen oben gesehen haben, ist nichts weniger als eine solche absolute Wahrheit; freilich, wo die eigene etymologische Phantasie versagt, da blickt der Weise auf die Autorität »des Heiligen« und seine Ausdrucksweise wie der Wanderer »auf den Nordstern«. Die Erklärung *Tung Chung Shu*'s von dem Worte 性 und seine hierauf gegründete Theorie von dem Wesen der menschlichen Natur ist ein bezeichnendes Beispiel dafür.

Im Hinblick auf diese wichtige Bedeutung des Begriffes *ming* in der Philosophie gerade der confucianischen und der unmittelbar nachconfucianischen, höchst wahrscheinlich auch der vorconfucianischen Zeit, erscheint uns der Ausspruch des Confucius im *Lun-yū* weit begreiflicher, und selbst die von ihm an das *chéng ming* geknüpfte Argumentation wird unserem Verständnis näher gerückt als es im ersten Augenblicke möglich scheint. Insbesondere ist die Verbindung der »Bezeichnungen« mit der richtigen Abmessung »der Strafen des Gesetzes« durchaus sachgemäss; im modernen Strafrecht Europas bilden die Terminologie und die richtige Definition kein geringeres Moment. Einer Prüfung im einzelnen wird freilich die Schluss-Reihe des Confucius niemals Stand halten, aber das hat seinen Grund in der mangelhaften logischen Schulung, an der alle chinesischen Philosophen mehr oder weniger leiden. Der leitende Gedanke ist klar und vom Standpunkte der damaligen Zeit auch zutreffend: richtige Bezeichnung d. h. Bewertung der sittlichen und politischen Faktoren bildet die Grundlage der staatlichen Ordnung. Darum »ist auch für den Edlen in seiner Rede nichts von Unwichtigkeit«, und vorsichtig geht er mit dem Worte um, »das schwer sich handhabt, wie des Messers Schneide«. Der Unwille des Meisters über

Tsĕ Lu aber, der für Dinge, die er wissen könnte, aber nicht weiss, nur eine verständnislose und ungläubige Bemerkung hat, ist vollkommen begreiflich.

Was aber hat nun die spätere Exegese vom 2. Jahrhundert n. Chr. ab veranlassen können, in dem *chêng ming* des Confucius eine Richtigstellung der Schriftzeichen zu sehen, und wie kommt *K'ang-Hi*'s Wörterbuch dazu, von einem *ming hao*, d. h. »Bezeichnung«, und einem *ming tsĕ*, d. h. »Schriftzeichen« zu sprechen? Ich meine, die Erklärung drängt sich von selbst auf. »Die Alten nannten den Schrei, wenn er die Bestimmung dartat, Bezeichnung«, heist es im *Ch'un-ts'iu fan lu* (s. o. S. 333), und: »wenn man das gute und das schlechte im (Wort-)Bilde unterscheidet, so wird man den Unterscheidungsmerkmalen der Gegenstände keinen Eintrag tun«, sagt *Yin Wên tsĕ* (s. o. S. 327). *Ming* ist also die formulirte Darstellung des seienden, und zwar, wie schon vorhin angedeutet wurde, formulirt für das Ohr und für das Auge. Mit anderen Worten: die beiden Bedeutungen von *ming*: »Name« und »Schriftzeichen« sind organisch mit einander verwachsen, und das deutsche Wort »Bezeichnung« giebt dieses Doppelwesen am besten wieder. Es ist ganz selbstverständlich, dass für eine Sprache, wie die chinesische, die nicht ihre Laute mit den toten Elementen des Alphabets wiedergiebt, sondern in lebendigen Bildern ihre Ideen darstellt, die Schrift etwas anderes und weit mehr bedeuten muss als das Buchstaben-System für die alphabetischen Sprachen. Hier bildet sich ein weit innigerer Zusammenhang zwischen Wortlaut und Wortbild, und in dem Maasse wie die Sprache sich entwickelte, d. h. lautlich verfiel, wuchs die Bedeutung des darstellenden Zeichens: das gesprochene Idiom wurde immer verschliffener und bestand schliesslich nur aus einer beschränkten Anzahl von Homophonen, dafür wurden die Schriftzeichen immer nüancirter, differenzirter und zahlreicher, bis endlich die Sprache des höheren Stils in allen ihren Feinheiten nur noch für das Auge

erkennbar war. So wuchs das Übergewicht der Schriftzeichen in's ungemessene, und die immer kunstvoller werdenden Gebilde erlangten für die chinesische Psyche eine art mystischen Zaubers, wie Lafcadio Hearn ihn so lebendig geschildert hat, der auch von japanischen Legenden berichtet, wonach »die von Meistern geschriebenen Worte sich belebten, von ihren Tafeln herunterstiegen, um mit der Menschheit Zwiesprache zu halten« [1]). Es ist klar, dass unter solchen Verhältnissen einerseits die Überfeinerung und Complicirtheit der Schrift sehr leicht Varianten bei den einzelnen Zeichen hervorrufen konnte, andererseits aber jede solche Variante wieder eine Verschiebung oder sogar völlige Zerstörung der dargestellten Idee, »des wirklichen« (*shi*), verursachen und daher von dem feinfühligen Schriftgelehrten stark empfunden werden musste [2]).

Bei einer solchen psychischen Verschmelzung von Schriftzeichen und Idee erscheint die doppelte Erklärung des confucianischen Ausspruches vom *chêng ming* keineswegs mehr so auffallend wie es im ersten Augenblick der Fall ist. Tatsächlich ist zwischen der Auffassung von *ming* als »Name« oder als »Schriftzeichen« vom Standpunkte jener späteren Exegeten überhaupt kein wesentlicher Unterschied vorhanden, ebenso löst sich die in *K'ang-Hi*'s Wörterbuch gegebene Doppelbedeutung in e i n e auf, die Verschiedenheit liegt

---

1) *Lotos* (Deutsche Ausgabe) S. 10 ff.

2) Beispiele solcher keineswegs immer unbeabsichtigten Varianten finden sich u. A. *T'ung chi* (通志), Cap. 35, fol. 5 r°: So soll z.B. das Zeichen 罪 erst vom Kaiser *Ts'in shi huang ti* eingeführt sein, und zwar an Stelle des Zeichens 辠, bestehend aus 自 (für ein älteres 鼻) und 辛, also = »an der Nase geschädigt«; da das Zeichen mit der üblen Bedeutung »Verbrechen« leicht mit 皇 »Kaiser« hätte verwechselt werden können, sei die obige Änderung vorgenommen. Ferner soll zur Zeit der Kaiserin *Wu* (武) von der *T'ang*-Dynastie (684 bis 704) das Zeichen 國 in Miscredit gekommen sein, weil der Bestandteil 或 an 惑 = »Zweifel« erinnerte. Man habe deshalb das Zeichen 𠙵 unter Bezugnahme auf den Namen der Kaiserin, dafür vorgeschlagen; dies sei aber wieder leicht mit 困 = »Unglück« verwechselt worden, in Folge dessen habe man sich schliesslich zu 囝 entschlossen u.s.w.

nur in der stärkeren Betonung des sichtbaren oder des hörbaren Charakters von *ming*. Das Wort *ming* war gleichsam ein feierlicherer Ausdruck als das gewöhnliche 字 oder 文字, weil es das Schriftzeichen als Verkörperung der »Bezeichnung«, jenes ethisch und social so wichtigen Elementes, auffasste. Stärkere Betonung des sichtbaren oder des hörbaren Charakters bestimmt also die Auffassung von Confucius' Äusserung. Nun kann es aber keinem Zweifel unterliegen, dass Confucius, selbst wenn man von dem durch *Sse̊-ma Ts'ien* gegebenen historischen Zusammenhange absehen wollte, bei seiner Unterredung mit *Tse̊ Lu* nur an die hörbaren Namen, nicht aber an die sichtbaren Schriftzeichen gedacht hat, denn wie wir gesehen haben, war »die Richtigstellung der Bezeichnungen« zu seiner Zeit ein viel erörterter und sehr wichtiger Punkt in der Philosophie, ja sie galt als eine der Grundlagen der staatlichen Ordnung, während eine Richtigstellung der Schriftzeichen damals, wenn von ihr überhaupt die Rede sein konnte, eine ganz untergeordnete Rolle spielte. Für Varianten und Abweichungen in der Schrift war schon deswegen kein grosser Raum vorhanden, weil die technischen Schwierigkeiten zur confucianischen Zeit der Anwendung der Schreibkunst enge Grenzen zogen. Wie Ed. Chavannes in seiner interessanten Abhandlung *Les livres chinois avant l'invention du papier* (Journ. As. 1905 I) gezeigt hat, schrieb man bis zur Erfindung des Haarpinsels unter *Ts'in shi huang ti* (221 bis 210 v. Chr.) auf Bambus-Plättchen und Holztafeln, und zwar mit einem in Lack getauchten Bambusgriffel; erst die Erfindung des Pinsels machte daneben auch die Verwendung von Seide möglich, bis endlich die Herstellung des Papiers durch *Ts'ai Lun* (蔡倫) i. J. 105 n. Chr. ein bequemes und billiges Schreibmaterial lieferte. Es liegt auf der Hand, dass mit diesem Zeitpunkte die Schreibkunst eine bedeutende Entwicklung und Ausdehnung erhalten musste. Dazu kommt, dass zur Zeit des Confucius noch die einheitliche Schreibweise der *Chou*-Kaiser herrschte, während

sich später grosse Verschiedenheiten der Schriftzeichen herausbildeten. Das geht wenigstens aus den folgenden Angaben des *Hü Shên* (許愼) im Vorworte zu seinem *Shuo wên* hervor: »Die von Confucius geschriebenen sechs *king* (angeblich zur Zeit des Kaisers *Wu* (武) von der *Han*-Dynastie (140 bis 87 v. Chr.) in den Trümmern von Confucius' Hause gefundene Schriften) und die von *Tso K'iu Ming* herausgegebene Paraphrase des *Ch'un-ts'iu* zeigten die alte Schriftart.... Später, als die Vasallen eine Gewaltherrschaft führten und dem Herrscher keinen Gehorsam mehr leisteten, trat das Unheil der Abneigung gegen Riten und Musik ein, und alle Archive beseitigte man. Eine Teilung in sieben Reiche erfolgte.... die Sprache nahm verschiedene Laute an, und die Schriftzeichen erhielten verschiedene Gestalt. Erst *Ts'in shi huang ti* vereinigte das Reich wieder, und sein Minister *Li Ssĕ* beantragte, die Gleichheit durchzuführen und alle (Zeichen), die mit der Schrift von *Ts'in* nicht übereinstimmten, abzuschaffen. *Li Ssĕ* selbst verfasste das Werk *Ts'ang Kie p'ien*«[1]). Die von dem verhassten Gewaltherrscher eingeführten Schriftzeichen aber sind später vermutlich nur eine neue Quelle von Varianten geworden. Es heist zwar schon im *Chou-li*, dass »die Chronisten die Schriftzeichen regulirten« (s. o. S. 318), aber nicht ohne Grund ist hier für »Schriftzeichen« der Ausdruck 書名 gebraucht, d. h. »die geschriebenen Bezeichnungen«; also auch hier wird offenbar das Hauptgewicht auf die Eigenschaft der Zeichen als Verkörperungen der richtigen Namen gelegt. Die Klagen über eine eigent-

---

1) 說文解字義證. Cap. 49, fol. 5 v°—6 v°: 孔子書六經左邱明述春秋傳皆以古文... 其後諸侯力政不統於王惡禮樂之害已而皆去其典籍分爲七國... 言語異聲文字異形秦始皇帝初兼天下丞相李斯乃奏同之罷其不與秦文合者斯作倉頡篇。 Vergl. Chavannes, *Mém. Hist.* II, 135.

liche Schriftverwilderung, d. h. über Irrtümer und Nachlässigkeiten beim schreiben beginnen denn auch erst nach der Erfindung des Papiers und finden ihren ersten klaren Ausdruck in dem oben erwähnten Edikt des Kaisers *Shi tsu* vom Jahre 425 n. Chr. (s. o. S. 319) [1]). Die alte Lehre von den Bezeichnungen aber war damals, wenn auch nicht vergessen, so doch stark in den Hintergrund getreten, und so sah man wohl in dem Worte des Confucius einen stärkeren Hinweis auf die Schriftzeichen als der Weise ihn hatte geben wollen. Indessen, wenn auch schon im Altertum der innige Zusammenhang zwischen dem hörbaren Namen und der sichtbaren Schriftform vorhanden war, und wenn man auch eine Abänderung der letzteren als eine unzulässige Beeinflussung des ersteren empfand, so gehen doch die Commentatoren entschieden zu weit, die, wie wir gesehen haben, erklären, dass »im Altertum die geschriebenen Zeichen oder die heutigen *tsĕ* (字) *ming* genannt wurden«. So völlig identisch sind *ming* und *tsĕ* niemals gewesen, und die Bedeutung »Schriftzeichen« in einem beschränkten Sinne ist sogar erst als eine secundäre zu der Grundbedeutung »(gesprochener) Name« später hinzugekommen. Das geht schon aus der Zusammensetzung des Zeichens 名 hervor, wie das *Shuo wên* (Cap. 5, fol. 30 r°) sie giebt. Danach besteht das Zeichen aus 夕 = »dunkel« und 口 = »Mund«. »Im Dunkeln kann man einander nicht sehen, darum bezeichnet oder nennt (*ming*) man sich selbst mit Hülfe des Mundes« [2]). *Ming* ist also »das Wort«, gesprochen und später auch geschrieben, *tsĕ* jedoch ist lediglich »das Schriftzeichen«. Das *chêng ming* des *Lun-yü* aber, im Geiste der confucianischen Zeit verstanden,

1) Eine ähnliche Klage sieht zwar Chavannes (*Mém. Hist.* V, 382 f) in der Stelle *Lun-yü* XV, 25, indessen ist die Erklärung des Textes nicht sicher; die von Legge gegebene hat jedenfalls auch vieles für sich.

2) 名從口從夕夕者冥也冥不相見故以口自名。

kann nur »die Richtigstellung der Bezeichnungen«, der Namen, und nicht eine blosse Richtigstellung der Schriftzeichen bedeuten.

Verweilen wir nun noch einen Augenblick bei den Gründen, die Chavannes (*Mém. Hist.* V, 381 ff.) bewogen haben, ebenfalls im *chêng ming* des Confucius eine Richtigstellung der Schriftzeichen zu sehen. *Sse-ma Ts'ien* hat in seiner Biographie des Confucius, wo er die Unterredung mit *Tse Lu* anführt, den Satz des *Lun-yü* weggelassen: 君子於其所不知蓋闕如也. Das Wort *k'üe* (闕), so argumentirt Chavannes, heist »auslassen« (omettre); da aber *Tse Lu* nichts ausgelassen hat, so ist die Antwort des Confucius: »in den Fällen, in denen der Edle etwas nicht kennt, lässt er aus«, sinnlos, wenn man das vorhergegangene *chêng ming* als eine Richtigstellung der Bezeichnungen auffast. *Sse-ma Ts'ien* empfand dies und unterdrückte daher den Satz. Das Rätsel löst sich, meint Chavannes, wenn man unter *chêng ming* die Richtigstellung der Schriftzeichen versteht, denn dann ist jener Satz durchaus an seinem Platze, zumal wenn man die eben erwähnte Stelle *Lun-yü* XV, 25 damit vergleicht, wo Confucius angeblich ebenfalls die älteren Gelehrten lobt, die lieber ein Schriftzeichen ausliessen (*k'üe*) als ein falsches schrieben. — Die Erklärung dieser Stelle ist, wie schon bemerkt, unsicher, ausserdem stehen die Worte mit den an *Tsĕ Lu* gerichteten Sätzen in keiner direkten Verbindung, die Stelle mag also auf sich beruhen bleiben. Der übrigen Argumentation Chavannes' vermag ich nicht zu folgen. Warum *Sse-ma Ts'ien* den fraglichen Satz unterdrückt haben mag, ist nicht zu sagen; es ist dies aber auch ohne alle Bedeutung. Ausgelassen hat *Tsĕ Lu* freilich nichts, das behauptet indessen auch Confucius nicht. Er will vielmehr nur sagen: was man nicht kennt, darüber soll man nicht urteilen, sondern lieber schweigen. So ist auch der Satz bisher von chinesischen und europäischen Erklärern aufgefasst worden, und dieser Sinn ergiebt

sich als der natürlichste, ohne dass man seine Zuflucht zu solchen Spitzfindigkeiten zu nehmen braucht wie es die späteren chinesischen Commentatoren tun (s. Chavannes *l. c.* 381 f.). *K'üe* hat nicht bloss die enge Bedeutung des deutschen »auslassen« oder des französischen »omettre«. *K'ang-Hi*'s Wörterbuch erklärt es nach dem *Kuang yün* unter anderen auch durch 失 und 過, also wörtlich das deutsche »übergehen« oder das französische »passer« (sous silence) [1]). Auch *Hü Shên*, der den Satz des Confucius am Ende seines Vorwortes citirt (*Shuo wên kie tsĕ yi chêng*, Cap. 49, fol. 17 r°), will nichts anderes damit sagen als: »was ich nicht wusste, darüber bin ich gleichsam hinweggegangen«. Die Auffassung von *chêng ming* als »Richtigstellung der Bezeichnungen« wird also durch die Unterdrückung *Ssĕ-ma Ts'ien*'s in keiner Weise berührt. —

Die vorstehenden ausführlichen Erörterungen über die Bedeutung des confucianischen Wortes könnten durch die Wichtigkeit des Gegenstandes nicht genügend gerechtfertigt erscheinen. Indessen die Lehre von den Bezeichnungen enthüllt uns einen Charakterzug des Chinesentums, der für seine sociale und politische Entwicklung von ausserordentlicher Wichtigkeit geworden ist. Das Bestreben, jedem Dinge, insbesondere jedem Organe der Staatsgewalt, die ihm zukommende Bezeichnung zu geben, und die fast religiöse Scheu, diese Bezeichnungen zu ändern oder auf andere Dinge zu übertragen, ist auf's engste mit dem gesamten religiös-politischen Ritual-System verbunden. Wie der Ritus and die Musik, mit denen ja auch Confucius das *chêng ming* in Verbindung bringt, so hat auch die hohe Wichtigkeit der Bezeichnungen dazu beigetragen, das feine Gefühl für die äussere, wohlabgemessene Form in den Chinesen zu entwickeln; wie das Ceremoniell, so hat »die Bezeichnung« erzieherisch

1) Legge, *Chin. Cl.* I, 127, übersetzt den Ausdruck durch »shows a cautious reserve«, was offenbar die durch 加 bewirkte Nüancirung wiedergeben soll. Zottoli, *Cursus litteraturae Sinicae* II, 305 hat »quippe omittentis instar«.

auf das ganze Volk eingewirkt, so dass jeder einzelne sich willig in den kleinen Familien- und in den grossen Staats-Organismus einfügte und den ihm darin zugewiesenen Platz inne hielt. Das Bewustsein dieser seit Jahrtausenden durch »die Bezeichnungen« zum Ausdruck gebrachten Ordnung ist auch heute noch im Chinesentum volkommen lebendig. Die Zeitung *Sin wén pao* (新聞報) vom 16. März 1906 beginnt einen Aufsatz über eine falsche Titulatur, die man dem englischen Consul in Kiukiang hat zu Teil werden lassen, mit folgenden bezeichnenden Worten: »Die Bezeichnung (der Titel) muss den Befugnissen entsprechen. Das Wesen der Bezeichnung ist das Wesen der Befugnisse. Das *Tso chuan* (*Chao kung* 32. Jahr. S. Legge, *Chin. Cl.* V², 740) sagt: Titel und Insignien soll man nicht an andere verborgen. Das ist durchaus zutreffend; die Bezeichnungen soll man nicht fälschen. Wenn man ohne Veranlassung einem andern höhere Titel gewährt als ihm zukommen, so mag es für den Gebenden ein Zeichen seiner Hochachtung sein, aber für den Empfangenden ist es vielmehr ein Verstoss gegen die ceremonielle Form« [1]). Welche ungemein wichtige Rolle die Bezeichnungen, insbesondere die Weigerung der Chinesen, ihre Terminologie auf ausländische Verhältnisse zu übertragen, in den Beziehungen zwischen China und dem Westen gespielt haben, zeigt die neueste chinesische Geschichte im Übermaass. Ohne dass man der phantastischen Etymologien eines *Tung Chung Shu* bedarf, kann man aus der Art ihrer »Bezeichnungen« die gesamte politische Weltauffassung der Chinesen herleiten. Wie in jedem einzelnen Falle, so zeigt auch der Einfluss des *chéng ming*, dass das Wesen des Chinesentums nur aus dem Altertum heraus erklärt und verstanden werden kann.

---

1) 名與權必相副也名之所在卽權之所在傳曰惟名與器不可假人甚矣名之不可誣也夫無故而加人以溢分之名施之者爲足恭受之者尤爲非禮。

LA PREMIÈRE LÉGATION DE FRANCE EN CHINE

(1847)

DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR

HENRI CORDIER.

Pendant longtemps, la France eut comme unique représentant de ses intérêts en Chine un simple consul à Canton, d'ailleurs le seul port ouvert au commerce étranger avant 1842; cet agent lors de l'arrivée de M. de Lagrené à Macao, le 13 août 1844, était M. Lefebvre de Bécour.

La mission confiée par le gouvernement du roi Louis-Philippe dans les instructions de M. Guizot, ministre des Affaires étrangères, du 9 novembre 1843, à M. T. de Lagrené [1]) comme Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire en Chine, n'avait qu'un caractère temporaire et un but déterminé: obtenir par un traité les mêmes avantages que la Grande Bretagne et les Etats-Unis avaient arrachés à la Chine à Nan-king et à Wang-hia et chercher dans les

1) *Théodose Marie Melchior Joseph* de Lagrené, né en Picardie le 14 mars 1800; † le 27 avril 1862; entré en 1822 aux Affaires étrangères sous le ministère de Mathieu de Montmorency; successivement Secrétaire d'Ambassade en Russie (où il se maria); ministre plénipotentiaire en Grèce; chargé de sa grande mission de Chine; à son retour créé Pair de France, juillet 1846; siégea au Luxembourg jusqu'en 1848; élu en 1849 représentant de la Somme à l'assemblée législative; rentré dans la vie privée après le coup d'état du 2 déc., il devint l'un des membres du Conseil d'administration du Chemin de fer du Nord.

mers d'Extrême-Orient un point où la France pourrait fonder un établissement militaire pour sa marine et un entrepôt pour son commerce. M. de Lagrené signa un traité à Whampoa le 24 oct. 1844, et quitta Macao le 11 janvier 1846, laissant M. de Bécour à Canton.

Le 4 octobre 1844, M. Lefebvre de Bécour [1]) écrivait de Macao à la Direction Politique du Ministère des Affaires étrangères:

«J'ai eu l'honneur d'être présenté hier au Commissaire Impérial par M. de Lagrené, en qualité de Consul de première classe, chargé par intérim du Consulat de France en Chine. M. de Lagrené a dit au Commissaire Impérial que j'avais désiré ne me présenter que sous les auspices du Ministre de France, et que j'avais attendu son arrivée pour me faire reconnaître. J'ai pris ensuite la parole, et j'ai fait répéter à peu près la même chose en d'autres termes. Le Commissaire Impérial a paru me voir avec plaisir.

«Monsieur de Lagrené vous rendra compte de cette présentation et de tout ce qui s'est passé à cet égard entre lui et moi. . . .»

Mais la signature des traités étrangers devait avoir pour conséquence le remaniement des postes d'Extrême Orient.

Cinq ports: Canton, Amoy, Fou-tcheou, Ning-po et Chang-hai, étaient ouverts au commerce étranger, au lieu du seul port de Canton. Sir John Francis Davis avait remplacé (février 1844) Sir Henry Pottinger comme «Chief Superintendent» du commerce anglais en Chine et comme gouverneur de Hong kong; les Américains avaient nommé (13 Mars 1845) un Commissaire, Alexander H. Everett;

---

1) *Charles* Lefebvre de Bécour, né à Abbeville, le 25 sept. 1811; surnuméraire aux archives des Affaires étrangères, 21 fév. 1834; à la division politique, 23 sept. 1834; attaché au cabinet de Molé, 1836; rédacteur à la division politique, mars 1839; chargé d'affaires à Buenos-Ayres, 1840; rédacteur à la division politique, 1842; consul de 1e classe à Manille; gérant le consulat général, 18 mars 1843; consul général, 18 déc. 1846; rappelé le 14 avril 1848; à Calcutta, 3 mars 1849; sous-directeur à la division politique, 16 janvier 1852; ministre plénipotentiaire près la République argentine, 2 fév. 1856; admis à la retraite, 7 nov. 1866; Commandeur de la Légion d'honneur, 11 août 1862; collaborateur de la *Revue des Deux Mondes*, du *Journal des Débats*, L. de B. a publié divers travaux d'histoire contemporaine.

déjà le capitaine G. Balfour [1]) nommé consul anglais, arriva à Chang-haï le 5 nov. 1843 et déclara ce port ouvert au commerce le 17.

La France se décida à supprimer ses consulats de Manille et de Canton, et à créer une légation permanente en Chine et un vice-consulat à Chang-haï dont le premier titulaire fut M. de Montigny [2]).

En conséquence, le 16 janvier 1847, M. Guizot, ministre des Affaires étrangères, adressait au Roi le rapport suivant:

Rapport au Roi, 16 janvier 1847.

SIRE

Les nouveaux rapports que les évènemens ont amenés entre la Chine et les nations chrétiennes me font un devoir de proposer à Votre Majesté d'envoyer en Chine un Résident politique, comme l'ont fait déjà l'Angleterre et les Etats-Unis. La présence d'un agent diplomatique dans ce pays est indispensable pour assurer l'exécution du traité de Whampoa et pour faire jouir nos nationaux, missionnaires ou commerçants, des garanties qui ont été stipulées en leur faveur. Un agent de la carrière consulaire, eut-il le titre de Consul Général, ne suffirait pas pour remplir ce but. Placé dans la catégorie des Agens commerciaux, il ne pourrait d'après les distinctions admises dans les derniers traités, correspondre sur le pied d'égalité qu'avec les autorités chinoises en sous ordre; pour s'adresser aux hauts fonctionnaires, il serait obligé de recourir à la forme d'*exposé* et de recevoir les réponses sous forme de *déclaration*. Cette position

---

1) Depuis le général Sir George Balfour, † à Londres dans sa 85e année, le 12 mars 1894.

2) *Louis-Charles-Nicolas Maximilien* de Montigny, né à Hambourg le 4 Août 1805; chancelier de l'ambassade T. de Lagrené; agent consulaire à Chang-haï le 20 Janvier 1847; consul de 1ère classe le 24 Octobre 1855; chargé de mission au Siam de 1855 à 1857; consul général le 5 Juillet 1858; à Canton le 2 février 1859; en disponibilité le 16 Août 1862; mort 14 Septembre 1868; Commandeur de la Légion d'Honneur le 11 Août 1862. Auteur de: *Manuel du négociant français en Chine ou Commerce de la Chine considéré au point de vue français.* Paris, 1846, in-8.

aurait le double inconvénient de rabaisser le caractère de l'Agent français et de rendre son action inefficace.

La nécessité de l'envoi d'un Agent diplomatique une fois reconnue, il restait à examiner de quel titre il conviendrait de le revêtir.

Au dessus des Consuls ou Agens commerciaux de différentes classes, les Chinois ne connaissent que deux sortes de fonctionnaires, savoir les *kin-chai* [1]), *Commissaires impériaux*, ou Ambassadeurs proprement dits, et les *Koŭn-che* [2]), *Envoyés diplomatiques*. Les représentans de l'Angleterre et des Etats-Unis se sont contentés de ce dernier titre. La France n'a pas intérêt à ce que son représentant soit classé dans la catégorie supérieure, mais en se renfermant dans la seconde, on peut réclamer le rang de *Koŭn-che*, soit pour un Ministre Plénipotentiaire, soit pour un Chargé d'Affaires. — Votre Majesté jugera sans doute qu'un Chargé d'Affaires suffit, quant à présent, pour la protection des intérêts français; seulement, pour que son rang soit mieux compris en Chine, je crois devoir proposer à Votre Majesté de lui donner le titre d'*Envoyé et Chargé d'Affaires*, qui correspond plus exactement à celui de *Koŭn-che*.

Le traitement à affecter à ce poste ne me parait pas pouvoir être fixé au dessous du chiffre de 60.000 fr.; cette somme se trouverait d'ailleurs immédiatement disponible au moyen de la suppression du consulat de Canton, dont le traitement est de 40.000 fr., et de la réduction de 20.000 fr., récemment opérée sur le traitement du Consulat Général de Manille, que Votre Majesté vient de transformer en Consulat de 1ère classe.

Si le Roi daigne approuver l'ensemble de ces propositions, je signalerai au choix de Sa Majesté M. Forth-Rouen, Secrétaire de la

---

1) *K'in Tch'ai* 欽差.

2) *Kong che* 公使; depuis abandonné par le gouvernement chinois.

Légation de France à Lisbonne, qui a rempli longtemps avec distinction dans cette Capitale les fonctions de Chargé d'Affaires.

J'ai l'honneur de soumettre à la signature du Roi deux projets d'ordonnances destinés à réaliser cette combinaison.

Je suis avec respect

Sire

de Votre Majesté

Le très humble et très obéissant serviteur et fidèle sujet

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Dép^{t}. des Affaires Etrangères

(sig.) GUIZOT.

Paris le 16 janvier 1847.

Les deux ordonnances signées le 19 janvier 1847 portaient, la première, que «le Consulat établi en Chine est remplacé par une mission politique, à la résidence de Canton» et que «un traitement annuel de 60000 fr. est affecté à ce projet», la seconde que «le Sr Forth Rouen [1]) Secrétaire de notre Légation à Lisbonne est nommé notre Envoyé et Chargé d'Affaires en Chine».

Quatre jours plus tard, le Ministre des Affaires étrangères donnait avis à M. Lefebvre de Bécour de la nomination de M. Alexandre Forth Rouen et de la suppression du consulat de Canton.

---

1) *Sophie-Elie-Alexandre*, baron Forth-Rouen, né en mai 1809; surnuméraire à la direction politique, 19 avril 1830; attaché à Londres, 15 juin 1831; commis à la direction politique, 1er mai 1833; attaché payé au cabinet, 1839; secrétaire à Lisbonne, 15 décembre 1841; envoyé chargé d'affaires en Chine, 19 janvier 1847; ministre plénipotentiaire à Lisbonne, 20 février 1851, mais nommé à Athènes 2 avril 1851; à Dresde, 29 novembre 1854; en disponibilité en 1868; mort à Paris, 18 décembre 1886; grand-officier de la Légion d'honneur depuis 1869.

23 Janvier 1847.

Monsieur

J'ai l'honneur de vous annoncer que, par ordre du 19 de ce mois, le Roi a nommé M. FORTH ROUEN, précédemment Secrétaire de la Légation de France à Lisbonne, son Envoyé et Chargé d'Affaires en Chine. M. Forth Rouen ne tardera pas à partir pour cette destination. Vous voudrez bien attendre son arrivée et lui faire la remise des Archives du Consulat de France en Chine, remplacé par la nouvelle mission politique, avant de vous rendre vous-même au nouveau poste que S. M. vient de vous confier.

Recevez, etc.

Une question importante se posait immédiatement; celle d'un interprète de la nouvelle mission politique; M. Callery qui avait servi d'interprète à M. de Lagrené, était rentré à Paris et rendait d'utiles services au Département des Affaires étrangères; la note suivante indique le parti auquel on s'arrêta:

Note pour le Ministre [1]).

Paris, ce 3 mars 1847.

La création d'une mission en Chine et d'une agence consulaire à Chang-Haï nécessite la nomination d'un interprète pour chacune de ces deux résidences.

Pour le poste de Canton, il vrait difficile de faire dès à présent un choix définitif; l'interprète pour ce poste ne peut être pris que sur les lieux faute de candidat en Europe et si sa désignation avait lieu à Paris même, il se pourrait qu'à l'arrivée de la mission, la personne désignée ne fut pas en état de remplir ses fonctions, la distance qui sépare la Chine de la France occasionnerait dans ce cas des retards très-préjudiciables au service. On propose en conséquence d'autoriser M. Forth Rouen, Envoyé du Roi en Chine, à choisir sur les lieux, dès qu'il y sera parvenu, un interprète provisoire.

Le choix de M. Forth Rouen s'arrêtera sans doute sur M. José Martinho MARQUES [2]), Portugais, actuellement deuxième interprète du Sénat de Macao. M. Marques, établi en Chine depuis 30 ans, sait à la fois et la langue mandarine qu'on emploie dans les relations officielles, et la langue cantonnaise parlée par la population indigène. Il a eu occasion de servir à plusieurs reprises par ses connaissances spéciales la mission dirigée par Mr. de Lagrené.

Le traitement à allouer à l'interprète de la Mission du Roi à Canton ne pourrait être au-dessous de 6000 f. M. Marques a déclaré pouvoir se contenter

---

1) Minute. — Approuvé par le Ministre.

2) Voir Henri Cordier, *Exp. de Chine de* 1857—58, p. 118 *n.* et *pass.*

de cette somme, parce qu'il est déjà établi dans le pays, mais il parait qu'elle serait insuffisante pour tout autre qui ne serait pas dans la même position.

Quant à Chang-Haï, on pourrait désigner pour les fonctions d'interprète dans cette résidence, M. KLECZKOWSKI [1]), jeune Polonais qui a été admis à se perfectionner dans la langue chinoise sous M. Callery et qui parait avoir fait de rapides progrès, un travail soutenu le mettra en état de seconder M. de Montigny après quelques mois de séjour sur les lieux. M. Kleczkowski est d'ailleurs intelligent et zélé, il sait l'anglais, le russe, et d'autres langues européennes; il a été recommandé au Département par Mr. DESMOUISSEAUX de GIVRÉ, Député [2]).

Il serait impossible de trouver en Europe un interprète déjà instruit pour la résidence de Chang-Haï, et si on voulait le choisir sur les lieux, les mêmes obstacles se présenteraient, à moins de s'adresser à un Anglais, ce qui pourrait avoir des inconvéniens.

Le traitement alloué à l'interprète de l'agence consulaire de Chang-Haï, ne parait pas pouvoir être inférieur à 4000 f., encore serait-ce à la charge par le Vice-Consul de loger l'interprète. Si cette condition n'est pas remplie, il faudrait augmenter ce traitement d'au moins 1000 f.

En l'absence de fonds libres pour subvenir aux traitements des interprètes de Canton et de Chang-Haï, ils devront être pris sur les frais de missions extraordinaires.

Autre point capital au début de la nouvelle mission: la constitution d'un fonds d'archives:

M. FORTH ROUEN demande que l'on forme pour composer les archives de la mission de France en Chine, une collection de la correspondance de M. de Lagrené, au moyen des numéros qui existent, en double, sous le timbre politique et sous le timbre commercial, et cette mesure parait en effet nécessaire. Note pour le Ministre, 15 Mars 1847 [3]).

---

1) *Michel-Alexandre*, comte Kleczkowski, né le 27 février 1818, au château de Kleczkow, en Gallicie; attaché au consulat de Chang-haï, 19 mars 1847; naturalisé français en 1850; attaché payé à la légation de France, Peking 1854; chargé d'affaires, 1er juin 1862 au 11 avril 1863, puis à Paris, secrétaire interprète pour la langue chinoise à Paris. Chargé d'un cours libre de chinois pratique, il fut nommé professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes à la fin de 1871; il est mort le 23 mars 1886.

2) *Bernard Jean* Echard, Baron Desmousseaux de Givré, né à Vernouillet (Eure-&-Loir) le 1er janvier 1794; † à Paris, le 26 août 1854; attaché d'ambassade à Londres; Secrétaire à Rome; démissionnaire; reprend du service, 1830; premier secrétaire d'ambassade à Londres en 1837; député d'Eure-&-Loir, 4 nov. 1837; réélu le 2 mars 1839 et le 9 juillet 1842.

3) Approuvé G.[uizot.]

Le nombre et la longueur des dépêches de M. de Lagrené, rendent presque impossible de les faire copier toutes, dans le court espace de tems qui doit s'écouler jusqu'au départ de la mission de Chine; à peine M. Forth Rouen pourra-t-il faire faire des expéditions des lettres qui ne se trouvent pas en double, car les numéros en duplicata ne représentent, environ, qu'une moitié de la correspondance totale.

On propose de réunir une suite complète de tout ce qui a été écrit par M. de Lagrené, tant sous le timbre politique, que sous le timbre commercial, et de remettre à M. Forth Rouen tout ce qui se trouvera, en double, sous l'un et l'autre des deux timbres. Il ne parait pas qu'il y ait d'inconvénient à se dessaisir de ces duplicata, par ce que les nombreuses lacunes qui existent, notamment dans les dépêches commerciales, rendraient impossible de former pour le Département deux collections complètes pour chacune des deux Directions.

Son Excellence est priée de vouloir bien faire connaître sa décision.

Le cérémonial à observer dans les relations avec les Chinois a une importance capitale, et pour guider le nouvel envoyé, le Département a recours aux lumières d'un homme expérimenté, CALLERY, prêtre défroqué des Missions étrangères de Paris, interprète de la mission Lagrené:

Direction Politique à M. Callery.

Paris, ce 18 mars 1847.

M., les questions de cérémonial et d'étiquette ont en Chine une importance beaucoup plus grande que partout ailleurs, et il pourrait y avoir, surtout au début d'une mission des inconvéniens sérieux à en ignorer les règles. Il est donc à désirer que M. Forth Rouen avant son départ ait des notions exactes sur la manière dont il devra, à son arrivée à Canton, se mettre en rapport avec les autorités chinoises et sur les formes à observer dans ses relations officielles avec elles. Votre long séjour en Chine, la connaissance que vous avez des usages de ce pays et les communications fréquentes que vous avez eues avec les hauts fonctionnaires chinois, vous mettent plus que personne, M., en état de donner à cet égard les renseignements les plus complets. Vous voudrez bien en conséquence rédiger à cet effet une note contenant tous les détails nécessaires, et me l'adresser le plus tôt qu'il vous sera possible.

M. Callery [1]) s'empresse de répondre à la confiance qui lui est témoignée par la lettre suivante qui offre le plus vif intérêt:

---

1) *Joseph Gaëtan Pierre Marie* Calleri ou Callery, né à Turin en 1810; agrégé du diocèse de Chambéry; parti du Hâvre pour Macao à la fin de Mars 1835, à destination de Corée où il n'est jamais allé; quitta la Société des Missions étrangères; † à Paris, 8 juin 1862.

Lettre [1]) de M. Callery à Monsieur Desages [2]), Directeur de la Direction Politique, &c., &c.

Paris, le 26 Mars 1847.

Monsieur le Directeur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 18 du courant, par laquelle vous me chargez de rédiger un rapport qui puisse éclairer M. Forth Rouen sur les formalités à remplir dans les débuts de sa mission en Chine.

Dans un pays aussi scrupuleux que la Chine pour tout ce qui tient aux formes, il est en effet très important de bien commencer, et d'adopter, tout en y arrivant, une ligne de conduite extérieure telle, qu'on ne soit pas forcé de s'en écarter dans la suite.

Deux écueils dangereux attendent tous les diplomates qui abordent l'empire chinois, sans le connaître, savoir, trop d'exigence ou trop de condescendance. Ces deux écueils sont, pour ainsi dire, inhérents au sol du pays, et les hauts fonctionnaires chinois eux-mêmes, s'y heurtent sans cesse, parce que la politique de leur gouvernement ne connait, dans les temps prospères, que le *stat pro ratione voluntas*, et ne peut opposer dans les temps difficiles, qu'une prompte et humiliante retraite. Mais s'il est indifférent, pour les Chinois, de donner aujourd'hui dans un excès de fermeté, demain dans un excès de faiblesse, il n'en est pas de même à l'égard des Européens, dont la politique ne peut triompher en Chine que par la raison et le bon droit. Lord NAPIER [3]) a été tué par l'exigence: M. ELLIOT [4]) qui vint après a succombé devant l'excès contraire. Sir Henry POTTINGER a réussi en se tenant dans un juste milieu qui lui a captivé les sympathies, même des Plénipotentiaires chinois auxquels il dicta le traité de Nan-king. Et remarquez, Monsieur le Directeur, que ces différentes manières de traiter avec les agents du Cabinet de Pe-king n'ont pas été le résultat du caractère personnel des individus. C'étaient des systèmes politiques formés de toutes pièces, qui comptaient, et qui comptent encore aujourd'hui, des défenseurs chaleureux parmi les étrangers qui ont vieilli en Chine. Le

---

1) L. autog. signée.

2) Benoit-Victor-*Emile* Desages, né le 7 juillet 1793; mort à Paris, le 25 nov. 1850. — Accompagne comme secrétaire le ministre Bignon à Varsovie, en sept. 1811; élève diplomatique, 8 déc. 1813; attaché à la division politique, 1er sept. 1814; 2e secrétaire de légation à Rio de Janeiro, 9 nov. 1819; 2e secrétaire d'ambassade à Constantinople, 28 oct. 1821; 1re secrétaire, même poste, 24 mai 1826; chargé d'affaires en l'absence de l'ambassadeur; directeur politique, 1er nov. 1830; admis à la retraite, 24 fév. 1848; chevalier de la Légion d'honneur, 31 oct. 1827; officier, 30 avril 1831.

3) Envoyé à Canton par Guillaume IV comme «superintendant» du commerce anglais en 1834; † d'épuisement à Macao, le 11 oct. 1834.

4) Le Cap. Elliot remplaça en déc. 1836 Sir G. Robinson comme «Chief Superintendant».

Ministère a peut-être eu connaissance des efforts qui ont été faits auprès de M. de Lagrené pour entrainer la Légation dans un de ces deux abimes. Si elle y était tombée, c'en était fait de ses négociations, car les missions de Lord Napier et du Capitaine Elliot, qui ont toutes deux échoué, s'étaient présentées dans le Céleste Empire avec un bien plus grand appareil que la nôtre.

Ce serait donc, à mes yeux, une égale faute, soit de pousser trop loin ses prétentions, lorsque l'objet n'a pas une grande importance dans l'esprit des Chinois, soit de les abandonner trop facilement, lorsque cette condescendance pourrait servir de précédent, pour établir nos rapports sur un pied qui ne serait pas convenable.

Dans le cas dont je dois m'occuper, que convient-il de faire pour la dignité de nos nouvelles relations avec la Chine? A mon avis, il serait bon, d'abord, que le Département donnât ordre à M. Lefebvre de Bécour d'annoncer officiellement au Commissaire Impérial la prochaine arrivée d'un nouvel envoyé diplomatique français; mais il faudrait bien recommander au dit Consul de désigner M. Forth Rouen par le titre de *Kuñ-xe* 公使, le seul que le Gouvernement chinois soit appelé à lui reconnaître. S'il entrait dans les habitudes du ministère de dicter quelquefois à ses agents à l'étranger les dépêches qu'ils doivent adresser au gouvernement local, il y aurait des raisons graves pour qu'on envoyât à M. Lefebvre la minute de la dépêche qu'il serait chargé de transmettre à Ki-iñ [1]) sous le sceau du consulat. Je pourrai, Monsieur le Directeur, vous donner verbalement plusieurs raisons à l'appui de cette idée.

Deux ou trois mois après que le Gouvernement chinois aura été informé des mesures prises par le ministère pour le rétablissement des relations permanentes avec lui, la corvette qui transporte M. Rouen arrivera à Macao. Pourquoi, me demandera-t-on, n'irait-elle pas à Hong-kong, ou ne se rendrait-elle pas en droiture à Canton, lieu de la résidence officielle de notre envoyé? Je réponds, d'abord, pour ce qui regarde Hong-kong, qu'en abordant ainsi le Céleste Empire à l'ombre du Pavillon Britannique, le représentant de la France aurait l'air de s'inféoder à la politique anglaise, et deviendrait l'objet d'une juste défiance de la part des Chinois, comme cela est un peu arrivé lorsque M. de Lagrené, après un an de séjour en Chine, est allé rendre visite au Ministre Plénipotentiaire Davis [2]), Gouverneur de Hong-kong. Les Anglais s'empressèrent de lui décerner toute espèce d'honneurs, plus, peut-être, que son rang n'en comportait; c'était un piège: heureusement il était peu dangereux dans l'état avancé où nos négociations se trouvaient alors; mais au début, il aurait pu avoir des conséquences fâcheuses, et je conseillerais à M. Rouen de

---

1) Ki-ying 耆英; cf. Henri Cordier, *Exp. de Chine* 1857—1858, pass.

2) *John Francis* Davis, né 16 juillet 1795; † 13 nov. 1890 à Hollywood Tower, Westbury-on-Trim. — Cf. H. Cordier, *Half a Decade of Chinese Studies*, pp. 4—6.

suivre l'exemple de l'habile ministre actuel des Etats-Unis, M. EVERETT [1]), qui s'est abstenu, jusqu'à présent, d'aller à Hong-kong recueillir des salves et des toasts.

Quant à se rendre immédiatement à Canton en arrivant, sans mettre pied à terre ailleurs, je crois la chose impraticable pour plusieurs motifs qu'il est inutile de mentionner ici: puis, il y aurait peut-être des inconvénients graves, à ce que l'Envoyé de France reçût les félicitations des autorités chinoises dans la maison d'un marchand anglais ou américain, où, cependant il serait forcé de descendre, en attendant qu'il pût se procurer un logement et y installer la légation.

La corvette mouillera donc en rade de Macao. La première chose que M. Rouen ait à faire en descendant à terre, ou même avant de descendre, c'est de faire appeler l'interprète présumé de la Légation, M. Martin Marques, et lui donner à traduire une lettre que M. Rouen aura pu rédiger d'avance pendant le voyage, et par laquelle il annoncera au gouvernement chinois la nature de sa mission, son arrivée à Macao et son projet de se rendre à Canton, à peu près à telle époque... Si M. Guizot jugeait convenable de donner à M. Rouen une dépêche pour *Ki-iñ*, M. Rouen ferait bien d'annoncer aussi cette lettre, se réservant de la remettre lui-même à Son Altesse, afin de témoigner et d'inspirer plus de respect pour le Ministre des Affaires étrangères.

Quant aux formes à observer dans cette dépêche, et les suivantes, M. Marques, qui est depuis plus de vingt ans dans la diplomatie chinoise, saura parfaitement ce qu'il y aura à faire: je crois, cependant, pour plus grande sureté, devoir recommander les points suivants, comme plus essentiels que le reste.

1° La première dépêche doit être adressée conjointement à *Ki-iñ* et à *Huañ* [2]), comme le sera dans la suite toute la correspondance officielle, à moins qu'il ne survienne un changement dans le personnel qui constitue le Commissariat Impérial. Il vaut mieux entrer ainsi de soi-même dans la ligne à suivre, que de se faire redresser par les Chinois, ainsi que l'aurait éprouvé M. de Lagrené, s'il n'avait, dès l'arrivée de *Huañ* au pouvoir, fait valoir le prétexte qu'ayant entamé ses négociations avec *Ki-iñ* seul, il ne convenait pas qu'il les finit autrement. *Huañ* céda bénévolement aux conseils que je lui donnai pour le maintien amical de nos relations; mais, dans le fonds, il aurait eu droit de se faire reconnaître officiellement par M. de Lagrené, car il était en possession du décret impérial qui l'avait nommé Commissaire Impérial adjoint, et il était reconnu pour tel par tous les ministres étrangers.

---

1) *Alexand. H.* Everett, de Massachussets; commissaire 13 mars 1845; ne termina pas son voyage pour rejoindre son poste, mais retourna à Boston, 3 oct. 1845, ayant (8 août) remis ses pouvoirs *p. i.* au Commodore Biddle. Everett gagna son poste le 5 oct. 1846 et mourut en Chine le 28 juin 1847.

2) Houang Ngen-t'oung 黃恩彤, gouverneur du Kouang-toung.

2° On donnera aux dépêches la qualification chinoise de *chao-huei* [1]) consacrée par le traité de Wañ-pu pour les relations officielles entre fonctionnaires d'un rang supérieur.

3° Puisque M. Rouen reçoit en Chinois un titre destiné à le faire passer pour l'égal des Commissaires Impériaux, les enveloppes des dépêches porteront son nom *sur le même côté*, et à *la même hauteur du papier* que les noms des diplomates chinois: mais dans le corps des dépêches, il vaudra mieux, qu'au lieu de se désigner, comme le fait *Ki-iñ* par l'expression de *Pen-ta-tchen* [2]) (*Moi grand fonctionnaire*) il s'appelle *Pen-kuñ-xe* [3]) (*Moi Envoyé diplomatique*). C'est la locution employée par les ministres plénipotentiaires anglais et américain, lesquels cependant, traitent le Commissaire Impérial de *Kuéi-tâ-tchen* [4]) (*Le noble grand fonctionnaire*, ou *Votre noble grandeur*). Si on élevait, à cet égard, plus de prétentions que Sir Davis et M. Everett, on diminuerait dans l'esprit des Chinois et des Européens d'autant qu'on aurait voulu s'agrandir.

4° Aucun gouvernement étranger n'adresse de dépêches au gouvernement chinois en d'autre langue qu'en chinois; d'abord, parce que toute traduction non revêtue du sceau n'est pas regardée comme officielle; et ensuite, parce qu'il est reconnu que la Chancellerie chinoise se dessaisit facilement des textes européens, et qu'ainsi les secrets sont promptement trahis. M. Rouen sera donc obligé de suivre, à cet égard, l'exemple de ses collégues, et pourra, à son gré, expédier ses dépêches revêtues du sceau de son office seulement, comme le font les Chinois, ou y ajouter sa signature, comme M. de Lagrené avait choisi de faire.

5° Il ne faudra jamais perdre de vue, que le Roi doit être désigné par les mêmes expressions que l'Empereur de Chine, savoir *Ta-huan-ti* [5]), et que dans toutes les locutions figurées qui se rapportent à lui, il faudra l'assimiler en tout à l'Empereur de Chine. C'est un point délicat sur lequel M. Rouen et le Ministère devront toujours avoir l'oeil ouvert.

Aussitôt que la dépêche de M. Rouen aura été traduite et mise au net (ce qui pourra être fait en moins de deux heures), qu'elle sera revêtue du sceau et placée dans une enveloppe munie du même sceau sur les bords cachetés, M. Marques ira la porter lui-même au mandarin de Macao, afin que celui-ci l'expédie à Canton. Si tout autre personne la portait chez ce fonctionnaire, probablement il ne la recevrait pas, et alors, il y aurait des inconvénients à subir pour passer par un autre canal.

---

1) 照會 *Tchao houei.*
2) 本大臣.
3) 本公使.
4) 貴大臣.
5) 大皇帝.

La réponse du Commissaire Impérial ne se fera pas attendre plus de cinq ou six jours, et il est possible qu'elle soit apportée à Macao par un Mandarin chargé de faire personnellement les compliments de Son Altesse à M. Rouen. Si c'est un mandarin à globule *bleu*, ou même *blanc*, M. Rouen pourra le recevoir, mais sans apparat. Si au contraire c'était un mandarin de bas étage à globule *d'or* ou même de *cristal*, il faudrait le faire recevoir par le premier secrétaire et l'interprète qui connait très bien ces usages.

Pour l'effet moral, il convient que M. Rouen ne descende pas ailleurs que dans sa propre maison, soit à Macao, soit à Canton. A Macao, une heure suffira pour qu'il puisse voir les maisons disponibles et choisir celle qui lui conviendra le mieux. Si l'emménagement éprouvait quelques retards, il vaudrait mieux loger à bord que de recevoir l'hospitalité de qui-que-ce-soit, *même du consul.* Il faut éviter également de mettre le pied dans d'autres embarcations, que celles de la corvette, lors-même qu'elles porteraient pavillon français, ou qu'elles seraient honorées de la présence du Consul.

Une fois installé à Macao, on a toutes les facilités désirables pour se procurer une maison à Canton. La personne qu'il y aurait le moins d'inconvénient, à employer pour cet effet, serait, selon moi, M. Louis Bovet [1]), homme riche, serviable, estimé de tout le monde, et indépendant de toutes les coteries qui s'efforcent de capter l'esprit des autorités françaises à leur débarquement en Chine.

Quand son installation de plaisance à Macao permettra à M. Rouen d'aller faire son entrée à Canton (et il faudrait que ce fût dans la quinzaine qui suivit son arrivée en Chine), il en préviendra de nouveau le Commissariat Impérial, et remontera la rivière du Tigre jusqu'à *Wan-pu* [2]), à bord de la corvette qui l'aura porté dans ces parages lointains. Il est probable que les Chinois enverront un Mandarin au devant de lui avec des cartes de visite et des félicitations. Ils ne sont, cependant, pas tenus de faire cette politesse non plus que d'envoyer à Macao le message dont je discutais tout-à-l'heure l'hypothèse, et dans le cas où personne ne paraitrait, M. Rouen ne devrait jamais faire semblant de s'en être aperçu.

Arrivé à Canton, il faudra adopter immédiatement, par l'entremise de M. Marques et de concert avec les autorités chinoises, un linguiste officiel, qui seul sera chargé de porter la correspondance de la Légation dans l'intérieur de la ville murée, et d'en rapporter les réponses du Commissaire Impérial. On s'est servi, autrefois, pour cet objet, d'un nommé *Achin*, homme assez probe, pour un Chinois, et pouvant dire quelques mots de français.

Dès qu'on aura un linguiste, on pour mieux dire, un courrier, il faudra

---

1) De nationalité suisse.

2) Whampoa, Houang-pou 黃埔.

demander une entrevue personnelle aux Commissaires Impériaux, leur laissant le soin de régler, d'après les indications astrologiques de leur almanach, le jour et l'heure les plus propices. L'entrevue aura probablement lieu dans la maison de campagne de *Pan-se-chen*; par conséquent, *Ki-iñ* et Huañ ne pourront pas s'y rendre tous les deux, parce qu'il faut que l'un reste dans la ville murée quand l'autre en sort. Ki-iñ sera accompagné de *Pan-se-chen* et *Chao Chan-lin*, ses adjoints dans l'administration des affaires extérieures. M. Rouen pourra conduire, outre les membres de sa légation, une partie des officiers supérieurs de l'escadre; mais pas de négociants, pas de bourgeois, et *surtout*, pas de missionnaires.

Mon rapport, ce me semble, doit s'arrêter ici, car, j'aime à croire qu'une fois entré en relations avec les hauts fonctionnaires chinois, M. Rouen trouvera en lui-même toutes les ressources nécessaires pour représenter dignement la France, et lui conserver les sympathies qu'elle s'est acquises dans le plus vaste empire de l'univers.

Agréez, Monsieur le Directeur, etc., etc.

(sig.) J. M. Callery.

P.S. Il me parait très-utile, pour ne pas dire nécessaire, que M. Rouen envoye au Ministère les copies chinoises certifiées, des dépêches qui seront échangées entre sa Légation et le Commissaire impérial afin que le Département ait la certitude que toutes les formes voulues ont été observées de part et d'autre, et que, du côté des Chinois surtout, aucune tentative indirecte n'est en œuvre pour restituer insensiblement à leurs relations avec l'étranger le caractère de suprématie qu'ils leur donnaient naguère. Ce sera, d'ailleurs, pour M. Rouen lui-même une garantie officielle dont il doit sentir tout le prix.

Enfin, le 15 avril 1847, M. Forth Rouen recevait ses instructions:

Instructions M. F. Rouen, Envoyé et Chargé d'affaires du Roi en Chine.

Paris, ce 15 avril 1847.

Monsieur,

Le Traité conclu en 1844 à Whampoa accorde aux Français la faculté de résider à Canton ainsi que dans quatre autres villes du littoral de la Chine déjà ouvertes aux Anglais et aux Américains par des traités antérieurs. Cette Convention pourra avoir pour effet d'établir des relations plus actives entre la France et la Chine. La nécessité d'assurer à nos nationaux une protection efficace, et en même temps le désir de donner à la Cour Impériale un gage de sympathie ont été les motifs qui ont déterminé le Gouvernement du Roi à vous envoyer en qualité de Chargé d'Affaires à Canton. Les usages diplomatiques de la Chine et les exigences d'une étiquette incompatible avec la dignité de la France, ne vous permettant pas d'approcher de l'Empereur, vous n'aurez de rapports qu'avec les Commissaires Impériaux.

Le principal objet de votre sollicitude, celui qui a le plus particulièrement déterminé l'envoi d'une mission permanente, sera l'exécution des édits qui ont autorisé sur notre demande le libre exercice de la religion chrétienne dans l'Empire. La nécessité d'une grande réserve en cette matière vous est naturellement indiquée par la manière dont cette négociation a été primitivement conduite. L'absence calculée de toute stipulation internationale vous permettra difficilement d'adresser à ce sujet aux Commissaires Impériaux des communications officielles. Cependant, bien qu'en thèse générale nous n'ayons pas à surveiller par voie diplomatique l'exécution d'édits impériaux portant une concession aux sujets de l'Empereur, ces édits ayant été rendus à notre instigation et nous ayant été officiellement communiqués, vous pourrez si la nécessité vous en était démontrée, intervenir dans une juste mesure à l'effet de rappeler au Gouvernement chinois ses promesses.

Nous tenons d'autant plus à la stricte exécution de ces édits que, même indépendamment des grands intérêts de la liberté religieuse, ils doivent avoir un jour pour effet de faciliter les relations et les échanges, d'ouvrir en un mot plus complètement, plus efficacement l'Empire chinois à la civilisation occidentale.

Cela posé, vous apporteriez, le cas échant, tous vos soins à ménager la susceptibilité du Gouvernement Impérial et vous n'interviendrez dans ces questions délicates qu'au nom des intérêts bien entendus et de la dignité même du Cabinet de Pe-king; il vous serait facile, en effet, en rappelant les circonstances qui ont déterminé les concessions impériales, de faire sentir aux représentants de l'Empereur, qu'autant ils se sont acquis notre bienveillance en se montrant cléments pour nos coreligionnaires, autant ils courraient risque de s'aliéner nos sympathies, en revenant sur des concessions notifiées, et dont nous avons pris acte.

Vous n'oublierez pas d'ailleurs que les plaintes qui pourront vous être portées de l'inexécution des édits dans certaines parties de la Chine n'auront pas un caractère d'authenticité suffisant pour être opposées aux rapports des autorités provinciales, si elles sont faites par de simples sujets chinois; et, si elles émanaient d'Européens, elles seraient entachées d'illégalité puisque leurs auteurs se seraient mis en contradiction au traité de Whampoa et aux lois locales en pénétrant dans l'intérieur de l'Empire.

Votre langage et votre action auront d'autant plus de force que vous maintiendrez de votre côté plus scrupuleusement la stricte observation des clauses du traité de Whampoa qui règlent les devoirs des Français en Chine. La différence qui existe sur ce point entre la position des Anglais et la nôtre, nous impose l'obligation de la plus rigoureuse surveillance sur nos nationaux. En effet le Consul anglais, auquel est remis, en vertu du traité, un sujet britannique coupable de transgression de limites doit lui infliger des punitions

réglées d'avance, et augmentant graduellement s'il y a récidive, tandis qu'aucune pénalité n'est instituée pour les Français qui commettraient un délit analogue.

La stipulation qui oblige de ramener à nos agents les Français qui seraient sortis des limites, pourrait exciter la défiance du Gouvernement chinois contre ces agents eux-mêmes, s'ils n'empêchaient autant qu'il sera en leur pouvoir, leurs nationaux d'outrepasser les priviléges qui leur sont assurés.

En conséquence, tout en maintenant avec énergie les droits qui nous sont conférés par l'article 13 du traité, notamment en ce qui touche aux égards et aux bons procédés dont nos nationaux, arrêtés en dehors des limites, doivent être l'objet de la part de l'autorité chinoise, vous aurez à prouver par vos actes et vos paroles une ferme volonté de respecter et de faire respecter les droits que s'est réservés le Gouvernement Impérial. Vous aurez soin surtout de vous opposer à ce qu'aucune assistance ne soit donnée par les bâtiments de l'Etat, à des entreprises notoirement contraires au traité.

Pour assurer de part et d'autre la loyale exécution des Conventions et prévenir des malentendus ou des erreurs, un des points que vous devrez d'abord régler, sera la fixation des limites qu'il sera défendu aux Français de franchir. Il est probable que le meilleur parti à prendre à cet égard, sera d'adopter pour notre compte les délimitations déjà acceptées par le Gouvernement de S. M. B. et celui des Etats-Unis. Le nombre considérable d'Anglais établis en Chine, l'importance des affaires qu'ils y traitent, l'expérience qu'ils ont acquise par le contact avec les gens du pays, doivent faire présumer qu'ils n'ont rien négligé pour obtenir toutes les facilités compatibles avec les exigences locales, cependant avant de fixer pour nous les limites telles que les ont acceptées les Plénipotentiaires anglais et américain, il sera convenable de s'informer auprès des fonctionnaires de ces deux nations qui résident en Chine, si l'expérience n'a pas démontré quelques inconvénients dans la pratique, et la nécessité de quelques modifications. S'il en était ainsi, vous devriez vous attacher à obtenir les améliorations qui vous seraient signalées, et dont par suite du principe qui leur assure le traitement de la nation la plus favorisée, les Anglais et les Américains devraient profiter après nous.

Il est un point, dans la question des limites qui n'a pas été résolu encore entre les autorités anglaises et les autorités chinoises: c'est celui de la libre entrée dans la ville murée de Canton. Sur cette question grave qui touche si profondément aux préjugés nationaux du pays, il convient encore d'user de la plus grande circonspection. Vous examinerez, Monsieur, tout ce qui s'y rattache, et quelque soit le parti auquel s'arrête le représentant de S. M. B. vous ne vous engagerez pas sans avoir provoqué en connaissance de cause et reçu des instructions spéciales et précises de mon Département.

Bien que le traité conclu entre la France et le Céleste Empire en 1844

ait eu pour but d'assurer à notre commerce l'entrée des principaux ports de la Chine, et la faculté de s'exercer dans des conditions favorables, il s'écoulera sans doute un certain temps avant qu'il puisse se développer dans des proportions considérables. Vous aurez donc à remplir avant tout, au point de vue commercial un rôle d'observation et de préparation. Vous recueillerez sur les besoins, les goûts, et les habitudes du pays, sur les prix et la nature des marchandises usuelles des renseignements qui vous permettent de juger quels sont ceux de nos produits qui pourraient être avantageusement apportés en Chine, et quels produits du pays pourraient former des cargaisons de retour. Vous vous efforcerez d'acquérir des notions précises sur les procédés indigènes de fabrication et particulièrement sur la partie chimique des arts industriels qui a été poussée par les Chinois à un haut degré de perfection. Le personnel dont vous disposerez, vous permettra d'étendre vos recherches par des explorations dans les différents centres commerciaux ouverts aux Français par le Traité de Whampoa.

Il a paru suffisant, pour le moment, de placer un vice-consul à Chang-Haï, mais il serait possible que les circonstances rendissent nécessaire la création d'agences consulaires dans quelqu'autre des cinq ports, notamment à Amoy. Vous pourrez en ce cas présenter à mon agrément les personnes qui vous sembleront offrir le plus de garanties pour remplir ces fonctions.

Le traité de Whampoa attribue aux Consulats du Roi une juridiction civile et criminelle sur les Français établis en Chine. Pour rendre applicables les stipulations qui ne se trouveraient pas en rapport avec notre législation consulaire, j'ai dû faire préparer un projet de loi spécial qui sera prochainement soumis aux chambres. J'aurai soin que les Vice-Consuls soient compris dans ce projet de loi.

Je n'ai pas cru devoir désigner d'avance, vu l'absence de tout candidat convenable en Europe et la difficulté de faire à une si grande distance un choix sur les lieux-mêmes, l'interprète qui devra concourir aux travaux de votre mission. Votre premier soin en arrivant à Canton devra donc être de choisir un interprète provisoire que je pourrai plus tard confirmer dans son titre, quand sa capacité et sa discrétion auront été suffisamment éprouvées, et je vous autorise à lui compter un traitement annuel de 6000 fr. que vous porterez au compte des frais de service de votre mission.

L'observation scrupuleuse des règles de l'étiquette a dans le pays où vous allez résider la plus grande importance. Afin de prévenir les inconvénients qui pourraient résulter de l'ignorance de quelques usages, j'ai fait rédiger par M. Callery dont l'expérience à cet égard ne saurait être mise en doute, une note détaillée que vous trouverez ci-jointe et que vous pourrez consulter avec fruit.

Tels sont, M., les points principaux que je crois devoir signaler à votre

attention; il est impossible, en présence d'une situation si nouvelle, si exceptionnelle à tant d'égards, de prévoir tous les cas qui pourraient se présenter. J'ai la ferme conviction que vous saurez apprécier sur les lieux la conduite que vous aurez à tenir pour maintenir en toute occasion, soit aux yeux des Chinois eux-mêmes, soit aux yeux des autres populations européennes qui communiqueront avec le Céleste Empire, la dignité et l'autorité du nom français, et pour consolider, pour étendre même, les rapports qui tendent si heureusement à s'établir, dans l'intérêt de la civilisation universelle, entre les régions les plus reculées de l'Extrême Orient et les nations chrétiennes de l'Europe occidentale.

M. Forth Rouen s'embarqua à Cherbourg sur la corvette la *Bayonnaise*; elle devait être prête le 15 avril; elle ne mit à la voile que le 24 avril 1847.

LES JAPONAIS À HAÏ-NAN [1]) SOUS LA DYNASTIE DES MING 明 (1368-1628)

PAR

M. FERAY,

Médecin major des troupes coloniales.

En lisant, dans les Annales du K'ioung-tcheou fou, le chapitre consacré aux pirateries dont avait souffert la population de Haï-nan, nous avons retrouvé la trace de plusieurs expéditions Japonaises. Quelques-unes furent si heureuses que les Japonais purent se fixer en certains points de la côte pour un temps assez long. Ils s'emparèrent à plusieurs reprises de villes murées et jetèrent la population dans l'effroi. Les autorités locales durent demander à l'Empereur l'autorisation de fortifier certaines villes et d'améliorer les défenses de quelques autres. Dans le Kouang-tong, il fut même créé des circonscriptions militaires spéciales [2]), destinées à protéger le pays contre les Japonais, dont une des subdivisions occupait le

---

1) Haï-nan 海南 qui forme la préfecture de 1ère classe de K'ioung-tcheou 瓊州府.

2) Dès le début de la Dynastie des Ming, on créa dans le Kouang-tong 廣東 les deux postes de Pei wei che siun che hai tao fou che 備倭設巡視海道副使 et de Pei wei tou tche hoei 備倭都指揮 (KTFt. Kiuen 18上, fol. 1 r°).

territoire de Haï-nan [1]). Il nous a semblé intéressant de grouper tous ces faits et de les rapporter par ordre chronologique.

Toutes ces expéditions datent de la Dynastie des Ming. Haï-nan, au cours des autres périodes historiques, semble avoir été à l'abri des incursions Japonaises.

Les Annales du K'ioung-tcheou fou 瓊州府志, dont nous avons tiré les faits rapportés plus loin, ont été éditées pour la première fois en la période Tao-koang 道光 en l'année 1841 de notre ère, marquée par les caractères cycliques sin-tch'eou 辛丑, Ce livre a été composé sous la direction du Fan-t'ai, Tchang Yo-soung 張岳崧 [2]), originaire de la sous-préfecture de Ting-ngan. Les planches de ces annales ayant été détruites, le Préfet Loung Pin 隆斌, en la 16e année de la période Koang-siu 光緒 publia une seconde édition de ces mêmes Annales (1891).

Pour rendre plus claire la lecture des lignes qui suivent, nous avons transcrit les noms géographiques en prononciation Haïnannaise, donnant en note les caractères et la transcription en langue mandarine. Tous les noms des personnages cités sont transcrits en langue mandarine; les caractères formant ces noms, sont donnés dans les notes. Il sera fait de même pour les titres de chacun d'eux.

Période Hong-ou 武洪 (1368—1399).

1378. — En la 11ième anné de cette période, le 14 du 4e mois, les Japonais pillent les villages côtiers du Tan tcheou [3]).

---

1) A Haï-nan, en la 27ième année de la période Houng-ou 洪武 est créé le poste de Haï-nan pei wei tche-hoei 海南備倭指揮 (KTFt. K'iuen 18 上, fol. 1 r°).

2) Tchang Yo-soung était son nom ordinaire sous lequel il est plus généralement connu à Haï-nan. Il est présenté dans la préface du KTFt. avec son surnom noble Tchang Han-chan 張翰山.

3) KTFt. Kiuen 19 上, fol. 1 v°.

Note du KTFt. tiré du Tan tcheou tche 儋州志.

Tan tcheou 儋州, préfecture de 2ième ordre de Tan, dont le territoire occupe le Nord-Ouest de l'Ile.

1386. — Le 19 du 5e mois de la 19ième année, les Japonais pillent, dans le Tan tcheou, le Sin-yng Kang [1]) et le Yang-pou Kang [2]).

1387. — Au cours de la 20ième année, les Japonais pillent la ville de Hai-k'eou [3]). Le tche-hoei [4]) Hoa Meou [5]), rend compte à l'Empereur de la nécessité absolue de faire construire une enceinte [6]) pour protéger les habitants contre ces expéditions [7]).

Période Young-lo 永樂 (1403—1425).

1411. — En la 9e année de cette période, les Japonais s'emparent de la ville de Tch'ang-hoa [8]). On envoie le tche-hoei, Siu Meou [9]), pour les repousser. Le ts'ien-hou [10]) Wang Wei [11]), est tué dans le combat.

---

1) Sin-yng Kiang 新英港. Kiang, en dialecte Haïnannais, se prononce Kang. C'est une baie très fermée, qui forme un excellent abri pour les navires. Cette baie est située dans le Tan tcheou.

2) Yang-pou Kiang 洋浦港, baie du Tan tcheou. KTFt, Kiuen 19, 上, fol. 1 v°.

3) Hai-k'eou 海口. Ce port est généralement comme sous le nom de Hoihao, prononciation cantonnaise de ces deux caractères.

4) Le tche-hoei 指揮 était un officier commandant un Souo 所, et avait sous ses ordres en la 1ère année de la période Houng-ou 5000 hommes; à partir de la 2ième année, 5600 hommes. 官職志。明史。職官。5, fol. 9 r° et seq.

5) 花茂.

6) En la 27ième année de la période Houng-ou, ce rapport fut approuvé par l'Empereur et la construction de l'enceinte fut commencée en la 28ième année (1396). Cette enceinte avait quatre portes, 555 tchang de long, et à l'extérieur un fossé, du Sud-Est au Nord-Ouest, de 465 tchang de longueur. KTFt, K'iuen 6, fol. 3 r° et seq.

7) KTFt, Kiuen 19, 上, fol. 1 v°.

8) Tch'ang-hoa 昌化, chef lieu de la sous-préfecture de Tch'ang-hoa, située sur la côte Ouest de l'Ile.

L'enceinte murée de cette ville avait été commencée en la 24ième année de Houng-ou, mais non terminée. Après la prise de Tch'ang-hoa par les Japonais, le tche-hoei, Siu Meou 徐茂, la fait terminer, en la 9ième année de Young-lo. KTFt, K'iuen 6, fol. 20 v°.

9) 徐茂.

10) Le ts'ien-hou 千戶, était l'officier en second de chaque souo, mandarin du

Le pai-hou [1]), Wang Cheng [2]), les repousse jusqu'au Si-t'eou Wan [3]), dans le Tch'ao tcheou [4]).

Dès le 4ième mois, les Japonais reviennent attaquer le Ling soui [5]) et le Nga tsiou [6]). Le pai-hou Wang Yng [7]), est tué en les combattant [8]).

1413. — Au 2ième mois de la 11ième année, le pai-hou I King [9]) repousse les Japonais jusqu'au Touk tcheou Yang [10]) et les y défait complètement [11]).

Période Suan-te 宣德 (1426—1436).

1433. — Au cours de la 8ième année, les Japonais viennent piller le Tan tcheou et le Tch'ang-hoa. Le tche-hoei Kao

---

5ième degré, 1ère classe, qui en la 1ère année de Houng-ou commandait à 1000 hommes En la 2ème année de cette période, l'Empereur met sous ses ordres 1120 soldats. 官職志.明史.職官. 5, fol. 8 r° et seq.

11) 王偉.

1) Le pai-hou 百戶 était un officier subalterne du Souo, commandant à 100 hommes en la 1ère année de Houng-ou, et, à partir de la 2ème année de cette période, à 112 hommes. 官職志.明史.職官. 5, fol. 8 r° et seq.

2) 王昇.

3) Si-t'eou Wan 西頭灣.

4) Tch'ao tcheou 潮州.

5) Ling-choei 陵水, sous-préfecture du Sud de l'Ile, située au Sud-Est.

6) Yai tcheou 崖州, préfecture de 2ème ordre occupant le Sud de l'Ile de Haï-nan.

7) 王英.

8) KTPt, Kiuen 19, h, fol. 1 v°.

9) 尹敬.

10) Tou tcheou Yang 獨洲洋, parages de l'Ile Tinhosa, Ile située sur la côte Est de Haï-nan, un peu au Sud de Wan tcheou 萬州, district de l'Est de l'Ile de Haï-nan.

11) KTPt, Kiuen 19, h, fol. 1 v°.

Cheng [1]), envoie des troupes pour les repousser. Kin K'ai [2]) défend le pays contre eux [3]).

1434. — En la 9ième année, les Japonais s'emparent du Ts'ing-lan Souo [4]). Le ts'ien-hou, Tch'en Tchoung [5]), qui défendait la place, fut tué dans l'action ainsi que des soldats [6]).

---

1) 高昇.

2) 金凱.

3) KTFt, Kiuen 19, 上, fol. 2 r°.

4) Ts'ing-lan Souo 清瀾所. Le caractère Lan 瀾 est écrit 藏 sur une carte récente du Kouang-tong.

Le Souo 所 était une circonscription militaire que l'on formait en chaque endroit menacé par les pirates. En la 1ière année de Houang-ou, l'effectif total qui le composait était de 5000 hommes. Cet effectif fut porté en la 2ième année de cette même période à 5600 hommes.

L'état-major de cette circonscription comprenait:

un tche-hoei 指揮, commandant.

un ts'ien-hou 千戶, mandarin du 5ième degré, 1ière classe. De 1000 hommes, qu'il commandait en la 1ière année de Houng-ou, l'effectif des troupes mises sous son commandement fut porté en la 2ième année à 1120 hommes.

deux fou ts'ien-hou 副千戶, mandarins du 5ième degré, 2ième classe.

un tchen-fou 鎮撫, mandarin du 6ième degré, 1ière classe.

De cet état-major dépendait un li-mou 吏目 et 10 pai-hou 百戶. Chaque pai-hou avait vu l'effectif des troupes mises sous les ordres porté de 100 à 112 hommes en la 2ième année de Houng-ou.

Les charges des officiers et des soldats, composant le Souo, étaient héréditaires.

Le Souo relevait du ministère de la Guerre 兵部 par l'intermédiaire du Ou fou 五府 dont dépendait le tou-tche-hoei 都指揮 de la province, qui avait sous ses ordres tout les Souo de cette province. 官職志.明史.職官. 5, fol. 9 r° et seq.

A Haï-nan, l'Empereur en la 27ième année de Houng-ou avait créé le poste de Hai-nan pei wei tche-hoei 海南備倭指揮 qui relevait du Pei wei che siun che Hai-tao fou che 備倭設巡視海道副使 et du Pei wei tou tche-hoei 備倭都指揮 deux postes formés en la province du Kouang tong, en cette même année, par l'Empereur.

Le Hai-nan pei wei tche-hoei commandait aux onze Souo de Haï-nan. Deux escadres de 3 bateaux chacune étaient chargées d'assurer la police de la mer. Trois de ces bateaux appartenaient au Yang-wei Yng 楊威營 et trois autres au Yai-tcheou Yng

Période Tch'eng-hoa 成化 (1465—1488).

1465. — Les Japonais viennent, la 1ière année de cette période, attaquer la ville de Diou-wai [1]), la pillent et la brûlent. Toutes les maisons furent détruites [2]).

1466. — L'année suivante, les Japonais viennent atterrir au Diou-wei Kang [3]). Le Pei-wei pai-hou, Hiang K'in-ni [4]), défend le pays contre eux: il est tué en combattant [5]).

崖州營. En la période Wan Li 萬歷, le Yai-tcheou Yng eut un bateau de plus, soit quatre. KTFt, Kiuen 18, 上, fol. 1 r° et seq.

Nous n'avons pu retrouver le nom des onze Souo de Haï-nan. En parcourant la liste des officiers, ayant servi à Haï-nan, dans le Che koan 職官 du KTFt, où l'affectation de quelques-uns était donnée, nous avons cru retrouver la liste de ces onze Souo, qui d'après beaucoup de probabilité serait:

1° Le Tchoung Souo 中所.
2° Le Tsouo Souo 左所.
3° Le Yeou Souo 右所.
4° Le Ts'ien Souo 前所.
5° Le Heou Souo 後所.
6° Le Hai-k'eou Souo 海口所.
7° Le Tan tcheou Souo 儋州所.
8° Le Tch'ang-hoa Souo 昌化所.
9° Le Yai tcheou Souo 崖州所.
10° Le Wan-ngan Souo 萬安所.
11° Le Ts'ing-lan Souo 清瀾所.

D'après le KTFt, Kiuen 25.

5) 陳忠.

6) KTFt, Kiuen 19, 上, fol. 2 r°.

1) Tch'eng-mai 澄邁, chef lieu de sous-préfecture du Nord de l'île.

2) Note du KTFt. Annales de la sous-préfecture de Tch'eng-mai 澄邁志. KTFt, Kiuen 19, 上, fol. 2 r°.

3) Che-k'iu kiang 石礐港. L'orthographe du caractère 礐 est celle du KTFt. Nous n'avons pu retrouver dans aucun dictionnaire ce caractère. Nous avons retrouvé dans une carte récente du Kouang Tong l'orthographe suivante 礭.

4) 項欽逆.

5) KTFt, Kiuen 19, 上, fol. 2 r°.

Période Houng-tche 宏治 (1488—1506).

1503. — En la 16ième année, des pirates des Liu-kiu [1]), sous les ordres du chef Ts'ai Po-ou [2]) viennent piller la marche orientale de Haï-nan. Le tche-hoei Li Siu [3]), les bat et s'empare de leur chef [4]).

Période Tcheng-te 正德 (1506—1522).

1517. — Au cours de la 12ième année, les Japonais pillent le Diou-wai et le Lin-ko [5]). Le tche-hoei Siu Tsio [6]), commandant des troupes, les poursuit jusqu'au Pê-p'ou Yeou [7]). Il engage en cet endroit une lutte meurtrière et les met en déroute après avoir tué un grand nombre de ces pirates [8]).

Période Kia-tsing 嘉靖 (1522—1567).

1556. — Dans le courant de la 35ième année, les Japonais viennent piller tout les villages côtiers du Tan tcheou [9]).

1558. — En la 37ième année, les Japonais pillent, dans le Diou-wai, le Diao Kang [10]) et le Deng Kang [11]). Le fou-che [12])

---

1) Les îles Liu-kiu 琉球, Liou-k'ieou, faisant partie aujourd'hui du Japon, nous avons cru pouvoir faire rentrer cette expédition dans une note ayant trait à des Japonais.

2) 蔡伯烏.

3) 李序.

4) KTFt, Kiuen 19, 上, fol. 2 v°.

5) Lin-kao 臨高, sous-préfecture située au Nord-Ouest de Haï-Nan.

6) 徐爵.

7) Pai-p'ou Yang 白浦洋.

8) KTFt, Kiuen 19, 上, fol. 4 r°.

9) KTFt, Kiuen 19, 上, fol. 4 r°.

Note du KTFt. Tiré du Tan tcheou tche 儋州志.

10) Tiao Kiang 調港.

11) Tch'en Kiang 陳港.

Le Tiao Kiang et le Tch'en Kiang que le KTFt porte comme étant dans le Tch'eng-mai se trouvent en réalité dans le Lin-kao tout près de la frontière du Tch'eng-mai.

12) Le fou-che 國使, mandarin du 4ième degré, 1ère classe, était une sorte d'in-

Wang Hoei [1]), envoie contre eux le tche-hoei Wang K'o-tchen [2]), le tchen-fou [3]) T'ao Yu-T'ouen [4]), et le pai-hou Tcheou Tsin [5]). Ils s'emparent de la bande Japonaise [6]).

Période Loung-k'ing 隆慶 (1567—1573).

1571. — Au 3ième mois de la 5ième année, vingt-cinq Japonais s'emparent d'un bateau au Lin tcheou [7]), traversent la mer et débarquent à Lin Kô. Ils marchent rapidement sur la ville de Hai k'eou, s'emparent des quatre portes, pillent la ville de fond en comble [8]). Puis ils s'en vont dans le Mon-sino [9]), s'y emparent par surprise d'un bateau et s'enfuient [10]).

1572. — Au 2ième mois de la 6ième année, un pirate de

---

specteur, chargé des enquêtes sur les mandarins sur la gestion de leurs charges, d'emprisonner les coupables; on pouvait appeler à son tribunal des jugements du sous-préfet. Il était chargé de veiller au bonheur et à la paix du peuple. Il surveillait les Ecoles, s'occupait de la police de la mer, du service des postes, du cadastre, levait les milices. Il devait s'assurer de la valeur des soldats et de leurs officiers. 官職志。明史。職官。 4, fol. 7 r°.

Voir la note 373, page 4.

1) 王會.

2) 王克振.

3) Le tchen-fou 鎮撫 était un officier adjoint au tchen-hoei dans le commandement du Souo. Il était mandarin du 6ième degré, 2ième classe. Il y en avait un par Souo. 官職志。明史。職官。 5, fol. 8 r° et seq.

4) 陶孟焞.

5) 周晉.

6) KTFt, Kiuen 19, 上, fol. 4 r°.

7) Lien tcheou 廉州, préfecture du Kouang-tong, située sur la côte du Golfe du Tonkin et séparée de la colonie de ce nom par la préfecture de K'in tcheou 欽州.

8) Note du KTFt. — Dans le courant du 2ième mois, une nuée noire s'éleva au Sud-Ouest de la ville de Hai-k'eou, s'avançant peu à peu vers l'Est. Un mois après, le pillage de Hai-k'eou prenait place. C'était lui qu'annonçait ce présage. Kiuen 19, 上, fol. 8 v°.

9) Wen-tch'ang 文昌, sous-préfecture du Nord-Est de l'île de Haï-Nan.

10) KTFt, Kiuen 19, 上, fol. 8 v°.

Tchang [1]), Tchoang Yeou [2]), conduit plus de trois cents Japonais. Partis du Lin tcheou, ils traversent la mer, arrirent sur le territoire du Diou-wai, brûleut leurs bateaux et débarquent. A la faveur de la nuit, ils atteignent la ville de Ling-ngan [3]) et escaladent les murs. Le tien-che [4]), K'i K'o-ts'ai [5]), fait repousser cette attaque par des gens résolut, armés de haches. Alors cette bande de pirates passe le fleuve, va piller King-ton [6]) et Po-houng [7]). Le yeou-ki [8]) Yen Ts'ieou-Yuen [9]), retient ses soldats et laisse piller beaucoup de villages. Les pirates violent les tombeaux, pour en enlever les objets précieux. — Au moment où ils violaient le tombeau de Tchoung Fang [10]), ancien che-lang [11]), la foudre et le

---

1) Tchang 漳, rivière dont la source est dans le Chan-si et donne son nom à la ville du Ho-nan, Lin-tchang 臨漳 (Dict. Couvreur, édit. 1904).

2) 莊酉.

3) Ting-ngan 定安, sous-préfecture du centre de l'île.

4) Le tien-che 典史 est un mandarin civil. C'est le yeou-t'ang 右堂 du sous-préfet.

5) 放可材.

6) K'ioung-chan 瓊山, nom d'une colline, auprès de laquelle se trouve un centre assez important et qui a donné son nom à la sous-préfecture actuelle de K'ioung-chan Hien 瓊山縣 et à la préfecture de K'ioung-tcheou Fou 瓊州府.

7) Po-t'oung 博通.

8) Yeou-ki 遊擊. Dans le che-koan 職官 du KTFt nous n'avons retrouvé, au temps des Ming, aucun officier de ce grade. Mais dans la liste des ts'an-tsiang 參將, nous avons trouvé un officier du même nom de famille Yen 晏, que celui dont on parle à cet endroit, mais avec un prénom différent Ki-fang 繼芳. L'officier cité a pour prénom dans le texte Ts'ieou-yuen 秋元, qui doit être en réalité son prénom noble, car les deux sont originaires de Tchang tcheou 漳州 et contemporains, et à notre avis ne forment qu'une seule personne. Nous retrouverons plus loin à la ligne 10 et 11 du même folio, le même nom suivi du titre de tche-hoei.

9) 晏秋元. Note du KTFt: compatriote de Tchoang Yeou.

10) 鍾芳.

11) Che-lang 侍郎, vice-président de ministère. Tchoung Fang avait été vice-président du ministère des rites 禮部.

le tonnerre tombèrent sur la bande. Les pirates, effrayés passèrent à l'Est du fleuve, pillèrent Tsiou-mon [1]) ef autres endroits, ainsi que la côte, qui fut dévastée sur plus de cent lis. Ils détruisirent tout sur leur passage.

Au 2ième mois intercalaire, Tchoang Yeou revient avec les avortous [2]) Japonais piller le King-ton et le Mon-sino. A ce moment la situation de Haï-nan était très précaire. Les Japonais entrent dans le village de Kiao-hang [3]) et dans d'autres, qu'ils pillent. Le tche-hoei Yen Ts'ieou-souen, en intelligence avec les pirates, avait retenu les soldats dans leurs quartiers pour éviter de les mettre en contact avec les pirates. La bande pirate fait un détour et attaque la ville de Mon-sino. Le sous-préfet par intérim de Mon-sino, Kin Yue [4]), ayant appris leur arrivée s'était enfui: la ville n'avait pas d'enceinte murée et ne pouvait se défendre. Les pirates incendient la ville: le yameun du sous-préfet, toutes les maisons furent détruites; seul le temple Wen-miao [5]) échappa à l'incendie.

La bande s'en va au No-k'oek Tsoui [6]), où ils joignent Li Meou [7]) et s'en vont de concert au Ts'ing-lan Kang [8]).

Tous les tcheou [9]) et tous les hien [10]) étaient ruinés, la ville

---

1) Che Meun 石門, endroit que nous n'avons pu retrouver.

2) 倭奴. Pendant la dernière guerre Sino-Japonaise, dans les décrets impérial. Les Japonais ont toujours été désignés par ce qualificatif.

3) Kiao T'ang 蛟唐, village de l'Ouest de la sous-préfecture de Wen Tch'ang.

4) 金鉞.

5) Wen-miao 文廟, pagode de la littérature consacré à Confucius.

6) Na-k'ouo Ts'oueun 那廓村, village de l'Ouest de la sous-préfecture de Wen-tch'ang.

7) 李茂, pirate originaire de Haï-nan, dont il avait pillé maints endroits.

8) Ts'ing-lan Kiang 清瀾港, dans la sous-préfecture de Wen-tch'ang.

9) Tcheou 州, préfecture de 2ième ordre.

10) Hien 縣, sous-préfecture.

préfectorale était en grand péril. Le Hai-pei-tao [1]), Hiu Feou-yuan [2]), amène des soldats et rassure ainsi un peu la population [3]).

Li Meou, humilié de la défaite que lui avait infligée Kao Tchouo [4]), songeait à faire sa soumission. Les pirates Japonais entraient au Tiam-toui Kang [5]), y débarquaient après avoir fait couler leur bateau. Li Meou, commandant une grande jonque de course, les y joint. Les Japonais commencent à fuir et vont jusqu'à Tam-ya Kang [6]). Ils s'y emparent de force d'un bateau et sortent en pleine mer: la tempête fait chavirer leur bateau. Li Meou fait conduire les prisonniers Japonais à Ling-soui, comme preuve de sa soumission [7]).

Période Wan-li 萬歷 (1573—1620)

1573. – Au 11ième mois de la 1ière année, des Japonais s'emparent d'un bateau sur le continent. Une nuit, ils abordent à Kin

---

1) Le Hai-pei-tao 海北道 n'était pas le titre régulier du mandarin, dépendant du vice-roi des deux Kouang et ayant sous son autorité le territoire de Haï-nan. Mais sous la dynastie des Yuen 元, ce mandarin avait eu pour titre Hai-pei Haï-nan tao Suan-wei-seu 海北海南道宣慰司, et habitait au Nord du Détroit, à Lei tcheou 雷州. De ces deux causes, ou de l'une d'elles, doit dépendre cette dénomination.

2) 許乎遠.

3) Note du KTFt. Le t'ong-che 同知 Tch'en Mong-lei, eut l'idée d'envoyer des milices contre les pirates. Hiu Feou-yuan, sentant que ces hommes n'avaient pas beaucoup d'entrain, arrêta cet envoi. Le tou-fou 督府, désirait envoyer dans le Sud vingt mille hommes. Sous les ordres d'un Général de Brigade, Feou-yuan résista fermement à cette idée. Il réussit à soumettre les pirates et Hiu termina cette affaire comme il l'avait prévu. Kiuen 19, 上, fol. 10 v°.

4) Li Meou avait été battu par Kao Tchouo 高卓 tche-hoei, au 7ième mois de la 5ième année de la période Loung-k'ing, près de Ts'ien-tch'a T'eou 前茶頭 dans le Tch'ang-hoa. KTFt, Kiuen 19, 上, fol. 9 r°.

5) Hien-choei kiang 鹹水港 que nous n'avons pu retrouver sur aucune carte.

6) San-ya Kiang 三亞港, Baie du Ngai Tcheou.

7) KTFt, Kiuen 19, 上, fol. 10 r° et seq.

Pou [1]). Le pei-tao [2]) Tch'en Fou-cheng [3]) envoie sur terre des soldats et Li Meou sur mer pour les prendre entre deux feux. Les Japonais furent faits prisonniers [4]).

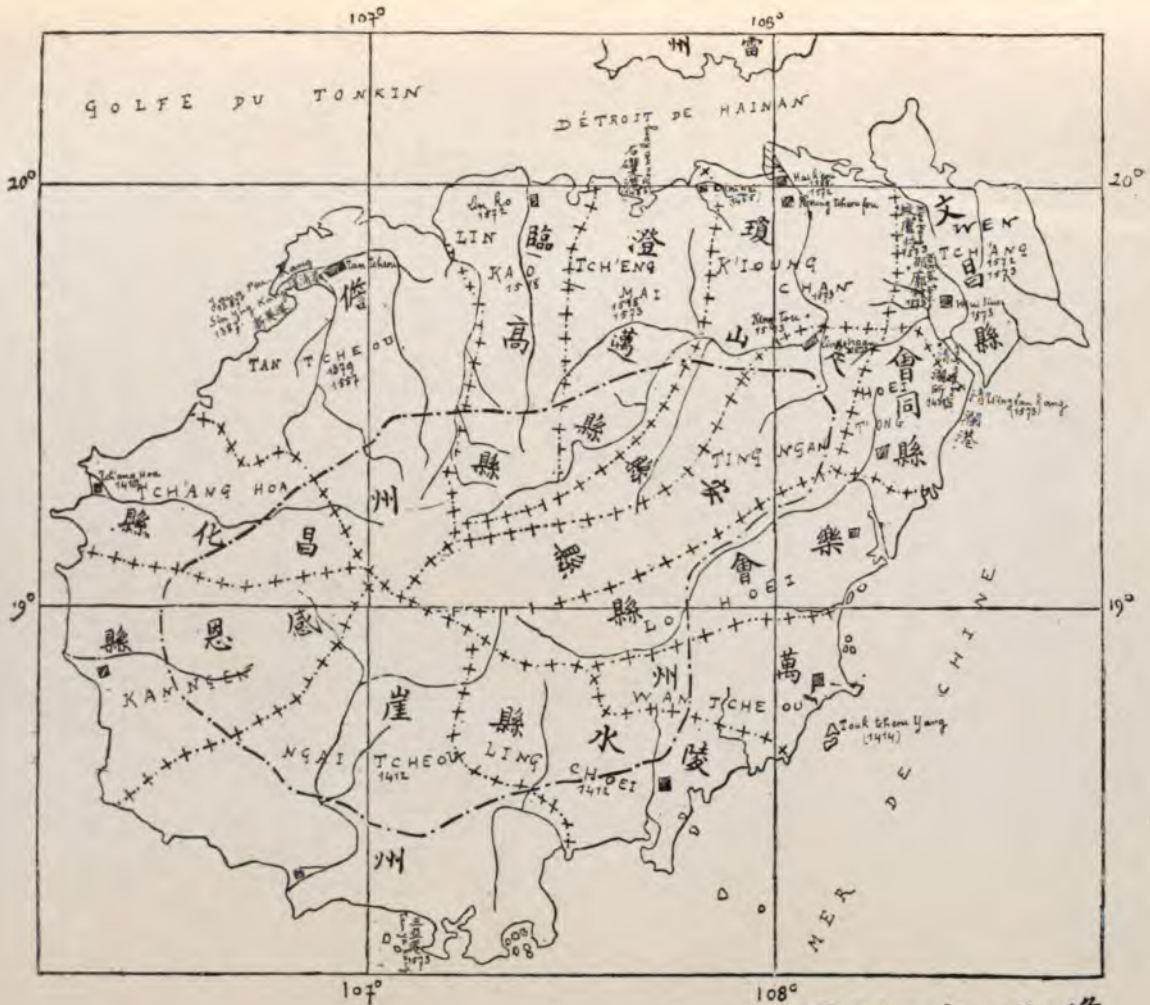
---

1) Sin-pou 新浦.

2) Ping tao 兵道. C'est le titre abrégé pour Ping pei tao 兵備道, donné au commandant d'un cercle, qui a le commandement supérieur des troupes.

3) 陳復升.

4) KTFt, Kiuen 19, 上, fol. 11, v°.



瓊州府地圖

Carte de l'Ile de Haï-nan

LE THANH-HÓA

PAR

CL. MADROLLE.

La province de 清化 Thanh-hóa [1]) est la plus septentrionale du pays d'Annam. Elle est bornée au nord par le province de 寧平 Ninh-binh dépendant du Tonkin, à l'ouest par celle des Houa-panh [2]) relevant du Laos, au sud par celle du 乂安 Nghệ-an en Annam, à l'est par le golfe du Tonkin.

La chaîne du 峩山 Nga-so'n, composée de récifs calcaires dont le point culminant atteint 247 mètres, sépare le Thanh-hóa du Tonkin. Des routes contournent ou traversent ce massif; la plus importante est celle qui, proche de la mer, suit le canal dit de Ninh-binh; l'histoire rapporte qu'elle fut construite par le général chinois Ma Yuan [3]); une seconde voie franchit le col de Yên-ban, enfin deux autres flanquent le massif du 三疊 Tam điệp; c'est par le col le plus occidental que passe la nouvelle ligne de chemin de fer allant de Hanoi à Vinh.

---

1) Cette notice a été faite d'après une étude du *Thanh-hoa tinh*, contenue dans le *Đại-nam Nhứt thống chí*, ouvrage annamite composé sous le roi Tự-đức (1848—1883), et dont une copie est entrée, en 1905, à la bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême Orient de Hanoi.

2) Titre laotien s'appliquant à un seigneur territorial commandant à mille (panh) hommes (houa = têtes). Le nom de la province est Houa-panh ha-tang-hoc, c'est-à-dire «Houa-panh [au nombre] de cinq, puis de six»; aujourd'hui les fiefs ou circonscriptions tai ont été portés à neuf.

3) Sino-annamite Ma-vien (1er siècle de notre ère).

Les Annamites, venant des rives du fleuve Rouge, pénètrent dans le Thanh-hóa sous la dynastie légendaire des Hồng-bàng (2879—257 av. J. C.); ils en occupent les meilleures terres, et chassent les autochtones indonésiens [1]) jusque dans les montagnes de l'ouest où l'on constate encore de nos jours leur présence, puis, peu à peu, longeant le littoral, les mongoloïdes, qui porteront plus tard le nom de 交趾 Giao-chi [2]), s'établissent dans les parties inférieu-

---

1) La population asiatique indochinoise est rattachée à trois grands groupes: Indonésien, Khmer, Mongoloïde, correspondant également à trois formes du langage: monosyllabique monotone, agglutinante monotone, monosyllabique variotone.

Le groupe indonésien (978.968 individus) comprend les Indonésiens-Indochinois et les Indonésiens-Malais. Ces derniers moins nombreux occupent aujourd'hui dans le Sud de l'Annam la région en arrière du littoral comprise dans le triangle Phan-tiet, Qui-nhon et un point voisin d'Attopeu. Les premiers, ou contraire, sont établis au Nord et à l'Ouest de ces lignes, depuis la rivière Noire jusqu'aux environs de Saigon s'étalant vers l'Ouest jusqu'au delà de Krat (golfe du Siam) et de Lu'o'ng Phra Bang (Laos). Mais à l'époque qui précède l'occupation chinoise, les Indonésiens-Malais, représentés par la tribu cham, devaient occuper tout le littoral depuis la frontière de Cochinchine jusque vers le Nghệ-an et dominer déjà, dans cette région du Haut Annam, les tribus autochtones Indonésiennes-Indochinoises des montagnes voisines.

2) En chinois *Kiao-tche*. Ce nom succède à celui de 甌貉 *Ngeou-lo*, d'où Âu-lạc en sino-annamite.

Les Chinois, qui ont une haute opinion de la valeur de leur race et de leur culture intellectuelle, ont l'habitude de qualifier par des expressions triviales et méprisantes les peuples qui ne se sont pas encore assimilé le génie de leur civilisation. Aussi les sobriquets n'ont-ils pas été ménagés aux habitants des régions au delà du Yang-tseu, à ces innombrables «préchinois» dont beaucoup de descendants ignorent encore la lecture des classiques et qui conservent, malgré les tentatives d'assimilation, leurs coutumes particulières et la langue de leurs ancêtres.

Les auteurs anciens classèrent ces races en quatre catégories, correspondant aux points cardinaux sous des noms qui, quoique différents, expriment tous l'idée de «Barbares». Il y avait les 狄 Tí au Nord, les 夷 Yí à l'Est, les 蠻 Mân au Sud, les 戎 Jông à l'Ouest, enfin ceux qui n'entraient dans aucune de ces divisions étaient qualifiés de 野 Ye.

Plus tard, lorsque le refoulement des autochtones, exercé à la suite de multiples expéditions, amena dans une même région des tribus d'origines diverses, les Chinois appelèrent les «naturels» du lieu par des termes mieux appropriés à la situation particulière de ces populations, et c'est ainsi qu'il y eut les 本地 Pèn-ti (sino-ann.: Bổn-địa); les 土人 T'où jen (sino-ann.: Thổ-nhón); les 土老 T'où lao (sino-ann.: Thổ-lao); les 土邊 T'où pien (sino-ann.: Thổ-biên), etc.

res des vallées dont la direction générale est perpendiculaire à l'invasion.

Ces expressions, cependant, n'avaient aucune valeur ethnique, aussi pour distinguer les races et les sous groupes, les Chinois durent-ils donner un nom spécial à chacune des espèces humaines avec lesquelles ils entrèrent en relation. Les motifs qui ont déterminé ces appellations nous échappent pour la plupart parce que les recherches, sur l'origine des noms de tribus, sont récentes et que les documents précis et anciens sont presqu'introuvables quand il s'agit d'une étude sur les peuples du Sud de l'Empire. Cependant, dans quelques cas, on découvre que les Chinois, dans leur qualification, se sont inspirés: d'une tare physique, exemple 交趾 Kiao-tche; du teint de la peau, 黎 Li [a]); de la couleur du costume, 白苗 Po Miao [b]), 烏苗 Wou Miao [c]); d'un ornement de la coiffure, 大板猺 Ta pan Yao [d]); de la situation de l'habitation, 土猺 T'ou Yao [e]); du nom indigène de la tribu qui fut plus ou moins fidèlement transcrit phonétiquement, 儂 Nong [f]), 玀玀 Lo-lo (pour No-no d'après le P. Vial).

Il parait bien à première vue que le mot *Kiao-tche* soit un sobriquet. Si l'on prend le sens ordinaire des deux caractères chinois on lit dans le dictionnaire de Couvreur (édit. 1890): *Kiao* «croiser, se croiser; être en contact; l'un contre l'autre»; *Tche* «doigt du pied». C'est-à-dire «Doigts de pieds qui se rejoignent, qui s'unissent, qui se croisent», d'où «Doigts de pieds croisés», et librement pour les Chinois toujours enclins à découvrir chez les «barbares» des choses étranges, «Pieds croisés».

Ce terme s'explique par la conformation des gros orteils, chez plusieurs Annamites, et même chez des Tai qu'il m'est arrivé de rencontrer dans la région de Bao-lac. Arrêtez un «Pieds croisés» authentique, comme ceux qui probablement firent la joie des armées chinoises de la dynastie des Han, et faites lui prendre la position militaire; vous remarquerez que les deux gros orteils, tournés l'un vers l'autre ainsi que les pattes d'un homard, se rejoignent, se gênent, et que si les lignes en étaient prolongées elles se croiseraient à angles droits.

Cette conformation fut maintes fois constatée par les historiens, et les commentateurs chinois et annamites expliquèrent de la même façon l'origine du terme Kiao-tche. M. des Michels, à propos *Du sens des mots chinois «Giao-chi»*, dans le *Recueil de textes et de*

[a]) Sino-annamite Lê. Aborigènes indonésiens de l'île de Hai-nan que les Chinois qualifient de «Noirs» à cause du teint presque olivâtre de leur peau.

[b]) Sino-ann.: Bạch Miêu «Miao blancs».

[c]) Sino-ann.: Ô Miêu «Miao noirs».

[d]) Sino-ann.: Đại bang dao «Yao à la grande planche», parce que les femmes ont coutume de mettre sur la tête une planchette qui permet de donner à la coiffure une forme spéciale, la distingant de celles des cinq autres peuplades Yao. Les Annamites qualifient ce peuple de Man.

[e]) Sino-ann.: Thổ dao «Yao [dont l'habitation repose] sur le sol», tandis que les autres tribus placent leurs cases sur des pilotis.

[f]) Les indigènes se disent P'ou Nong «Hommes [de la tribu] Nong».

Lorsque les Chinois, conduits par 壬貢 Jen Nao, arrivent au

---

trad. publ. par l'Ec. des Langues Orient. en 1889, pp. 281—297, cite l'annotation d'un lettré annamite placée sur la 1ère page du 1er kiun d'un ouvrage de la Bibliothèque Nationale le *Đại Việt sử'kí*: «Le gros doigt du pied chez les *Giao-chi*, était largement écarté. Lorsqu'ils se tenaient debout, en rapprochant leurs deux pieds l'un contre l'autre, les deux orteils se croisaient. On trouve encore aujourd'hui des gens [qui sont conformés ainsi]; ce sont leurs descendants».

Quelques auteurs cependant donnent d'autres explications. Un mandarin, chef d'une *mission chinoise en Annam*, en 1840—41, et dont la relation fut traduite par Fontanier (*T'oung-pao*, mai 1903, pp. 127—145) croit «devoir, après examen, relever l'erreur depuis trop longtemps accréditée chez nous, que les Annamites ont tous les doigts de pieds crochus. Je puis affirmer le contraire. Cette erreur provient sans aucun doute de la fausse interprétation qui a été donnée au mot *Kiao-tche* désignant anciennement le royaume d'Annam».

M. des Michels, commentant les caractères chinois, leur donne le sens de «point où les zônes frontières des deux pays se joignent». «Cependant on pourrait objecter, dit M. Chavannes, *Se-ma Ts'ien* I, p. 37, que, si le sens de *Kiao-tche* est si simple, il est bien surprenant que les Chinois eux-mêmes ne l'aient pas aperçu et qu'ils aient eu recours, pour expliquer cette expression à la légende des orteils écartés. C'est pourquoi certains auteurs ont pensé que *Kiao-tche* n'avait aucun sens et n'était qu'une transcription phonétique d'un nom indigène. Pour ma part, considérant que le *Kiao-tche* est appelé *Nan-kiao*, «le Kiao du Sud» dans le *Chou-king*, je serais disposé à voir dans le mot *Kiao* seul une transcription phonétique et à prendre le mot *tche* dans son sens ordinaire de «pays au pied d'une montagne»; ainsi le Tonkin serait appelé soit le *Kiao* du Sud, soit le pays de *Kiao* qui est au pied des montagnes».

Nous retrouverons une analogie de ce sens plus loin, mais le mot *Nan-kiao* ne semble pas avoir voulu désigner plus spécialement le Tonkin et ce terme devait s'étendre sur une région beaucoup plus vaste. La même observation s'applique à *Kiao-tche*.

Le Kiao-tche fut employé comme nom de pays, sous les Han, par l'empereur Wou-ti (140—88 av. J.-C.) après la soumission du Nan-yue (111 av. J.-C.). Comme gouvernement, *kiun*, il comprit l'ancien Long-tch'ouan, premier fief de Tchao T'o, et le delta du fleuve Rouge, c'est-à-dire que le Kiao-tche renfermait le Tonkin, le Kouang-si et le tcheou actuel de Tchen-fong au Kouei-tcheou (cf. Madrolle, *Chine du Nord*, p. 133). La moderne Wou-tcheou-fou est sur l'emplacement de l'ancienne capitale du Kiao-tche qui devint en 106 av. J.-C. la résidence du tseu-che ou gouverneur du kiun (cf. Madrolle, *Chine du Sud*, p. 64). Le nom de Kiao-tcheou ne fut donné au même kiun qu'à la fin des Han, en 220 de notre ère.

Si le mot *Kiao-tche* prévalut dans la suite pour désigner les Annamites, c'est que le terme fut encore employé sous les Souei (589—620) mais comme nom d'une circonscription du delta tonkinois; aussi pour rechercher le sens primitif du mot, il faut remonter à l'origine de son emploi. Par Kiao-tche, comme nom de race, on doit comprendre les autochtones de l'ancien kiun du même nom, c'est-à-dire les Tai et les Annamites, tous deux mongoloïdes, chez lesquels on rencontre encore des «Pieds croisés».

Kiao a aussi été considéré comme une transcription phonétique d'un son indigène, mais on ne saurait dire à quel parler on pourrait le rattacher. On ne peut affirmer qu'il

Tonkin au IIIe siècle de notre ère, les Annamite sont déjà installés sur les rives du sông Hoi [1]; aidés de leurs nouveaux protecteurs, ils continuent leur marche vers le sud et tentent la conquête des pays indonésiens de culture indo-javanaise que successivement ils appellent 林邑 Lâm-ấp [2], 環王國 Hoan-vu'o'ng-quôc [3] et 占城 Chiêm-thành [4].

---

soit d'origine annamite, car les Tonkinois ne paraissent pas avoir eu un nom spécial pour se distinguer autrefois des autres peuples. Enfin lorsque les Chinois firent la connaissance des futurs Kiao-tche, ils leur donnèrent à l'époque de la campagne de 壬囂 Jen Nao (210 av. J.-C.) un premier nom, 甌貉 *Ngeou-lo*, «Barbares Ngeou».

Si l'on admet que ce terme ait été employé pour désigner seulement les Annamites, je proposerai deux sens au caractère *Ngeou* «bol, écuelle, tasse de terre cuite». Les Chinois, ayant franchi la région élevée qui sépare le bassin du Si-kiang de celle du fleuve Rouge, débouchèrent dans les vastes plaines du Tonkin. Le delta leur fit l'effet d'une cuvette, d'où *Ngeou-lo* «Barbares de l'écuelle»; nous retrouverions ici un des sens proposé par M. Chavannes pour le mot *tche*. D'autre part, on sait que les Annamites teignent leurs habits avec le cu-nao. La décoction de ce produit végétal donne une couleur que des résidants ont comparé avec celle du cancrelas; elle va du jaune-ocre à l'ocre foncé et rappelle assez bien celle des poteries, d'où *Ngeou-lo* «Barbares [aux vêtements couleur] terre cuite».

Mais si l'histoire annamite rapporte, d'après les récits chinois, l'existence de 蜀安陽 Thuc-an Du'o'ng roi tonkinois du pays de Âu-lạc (Ngeou-lo), rien ne vient affirmer que ce terme appartint en propre au delta du fleuve Rouge. Les Chinois, au contraire, lors de la conquête de Canton (IIIe siècle avant J.-C.) semblent avoir donné ce nom à une région immense, et par rapport à la capitale du Nan-hai il y eut le Ngeou-tong pour les pays hac-ka et hoc-lo, et le Ngeou-si pour ceux habités par les Tai et les Annamites.

Aujourd'hui les Annamites ne se différencient pas des autres peuples par un terme ethnique, mais leurs voisins leur ont conservé le mot *Kiao* qui avait été rétabli sous les Souei, puis maintenu sous les dynasties annamites comme circonscription administrative du delta. Les Chinois disent que les *Kiao-tche* sont les habitants du Yue-nan (anciennement Ngan-nan). Les Tai tonkinois leur donne le nom de *Kan Keo* «Hommes Kéo» (Kiao jen), et les Yao celui de *Mien Keo* «Hommes Kéo».

1) Ou Lam-giang, descend du Tran-ninh et se jette dans le golfe du Tonkin près Ben-thuy (Vinh).

2) Transcription sino-annamite du chinois *Lin-yi*. Ce nom fut adopté par les historiens depuis l'an 220 de notre ère jusqu'après la période *tche-tö* (756—757).

3) Les chinois transcrivent *Houan-wang-kouo* «Royaume du roi de Houan». Ce terme fut employé lors de l'ambassade cham à la cour des *T'ang* en 793, jusqu'à la fin de la campagne de Tchang-tcheou en 809.

4) On l'appela d'abord 占婆 Cham-pa (en chinois *Tchan-p'o*) ayant pour capitale Chiêm-thành (chin. *Tchan-tch'eng*) «la ville des Cham», terme qui s'employa bientôt comme

Historique. Le Thanh-hóa, depuis les temps fabuleux jusqu'à la dynastie annamite des 丁 Đinh (968).

Pendant la période légendaire des 鴻厖 Hồng-bàng (2879—257 av. J. C.), — première dynastie annamite du royaume de 文郎 [1]) Văn-lang [2]), — le Thanh-hóa forme le gouvernement de 九眞 [3])

---

nom de pays. Les auteurs chinois citent le *Tchan-tch'eng* depuis le IX[e] siècle jusqu'à l'anéantissement du royaume cham dont la dernière capitale, 闍槃 Cha-bàn (*Chō-p'an*), fut prise par les Annamites en 1471.

1) En chinois *Wén-lang*.

2) La capitale était 峯州 Phong-châu, aujourd'hui Bach-hạc, phủ de Vinh-tu'o'ng, province de Vinh-yen.

Le dernier roi des Hô'ng-bàng, 雄王 Hùng vu'o'ng, fut détrôné par 蜀泮 Thục Phán, originaire du pays de 巴蜀 *Pa-chou* (sino-ann. Ba-thục). Ce nouveau conquérant qui devint roi, sous le nom de An-du'o'ng Vu'o'ng, fonda la dynastie 蜀 Thục (*Chou*) (257—208 av. J.-C.), et eut pour capitale C'ô-loa dont les retranchements encore existants ont été coupés par la voie ferrée de Ha-noi à Viet-tri.

Sous les *Han* (206 av.—220 apr. J.-C.) le pays de Phong-châu fit partie du huyen de Mi-linh, puis il devint huyen de Tân-xu'o'ng pendant la période *kien-heng* (sino-ann. Kiên-hanh) (269—272) de l'empereur *Suen-hao* des *Wou*, et affecté au huyen de Gia-ninh. Sous *Wou-ti* des *Tsin*, en 282, Tân-xu'o'ng-quận; sous les *Leang* (502—557) Đai-đong-quân. Le roi Nam-đê, des Li antérieurs, y fut vaincu vers 548 par les troupes chinoises et s'enfuit vers les pays Lao. Sous les *Tch'en* (557—589), Hứng-châu. Le roi Phật-tu' (571—602) en fait sa capitale et l'appelle Phong-chậu (598). Abandonné sous *Yang-ti*, des *Souei*, au commencement de la période *ta-yé* (605—618), Phong-chậu fut rétabli en 621 sous *Kao-tseu* des *T'ang* et comprit six huyen: Gia-ninh, Tan-xu'o'ng, Yen-nhân, Chuc-lach, Thạch-đê, Phong-khê. Pendant la période *t'ien-pao* (742—756), sous *Hiuan-tsong*, il prend le nom de quận de Thu'a-hoa, bientôt changé en Phong-chậu (*Fong-tcheou*), vers 791, sous *Tch'en-wang*. Alors il devient le siège d'un grand gouvernement dirigé par un đô-đ'ôc-phu (*tōu-tōu-fou*) relevant du đạo (*tao*) du *Ling-nam* (sino-ann. Linh-nam); son territoire est subdivisé en dix-huit cọ'-mị-châu (ki-mi-tcheou) et s'étend jusque sur le plateau yun-nanais un peu au delà de Mong-tseu. Pendant la période *Yuan-houo* (807—821) sous *Hien-tsong*, la circonscription de Phong-chậu eut deux huyen, Tung-son et Châu-luc. Plus tard le nom fut changé en Gia-ninh, puis abandonné. En 862, les troupes du royaume tai de *Nan-tchao* (Yun-nan occidental) occupent l'ancien pays de Phong-chậu, où le général chinois *Kao P'ien* (Cao-bien) les rejoint en 865 et remporte sur ces envahisseurs une victoire décisive. La vieille capitale du Văn-lang est aujourd'hui la résidence du tri-huyen de Bach-hạc, en Vinh-yên.

3) En chinois, *Kieou-tchen*.

Cu'ử-chân, que l'empereur chinois 秦始皇帝 *Ts'in Che-houang-ti* (246—210 av. J. C.) englobe dans la région dite 象郡 [2]) *Siáng-kiun* ou province des Eléphants.

Sous la dynastie des 趙 [3]) *Tchao*, du 南越 [4]) *Nan-yue*, on rétablit le 郡 [5]) quận de Cu'ử-chân; le pays est subdivisé en sept arrondissements, mais six de ces noms nous sont seulement parvenus: 胥浦 Tu'-ph'ô, 居風 Cu'phong, 都龐 Dô-bàng, ○ 發 Giu'-phát, 咸驩 Hàm-hoan [6]), 無功 Vô-công.

Les *Han* antérieurs (206 av. J. C.—24 apr. J. C.) s'emparent du royaume du Nan-yue en 111 avant notre ère, et maintiennent la dénomination de quận de Cu'ử-chân que conservent encore les *Han* postérieurs (25—220). Ce quận a pour limite au nord la commanderie de Giao-chi [7]), et au sud celle du 日南 [8]) Nhựt-nam

---

1) Sino-ann. Tần Thủy-hoàng-đế.

2) Sino-ann. Tượng-quận.

3) Sino-ann. Triệu (207—111 av. J.-C.). Le général chinois *Tchao T'o*, vainqueur des Annamites l'année précédente et commandant les forces de l'empire dans le Sud de la Chine, se proclame roi du *Nan-yue* à la chûte de la dynastie des *Ts'in*. Cinq rois de cette famille régnèrent à Canton.

4) Sino-ann. Nam-việt.

5) Sino-ann. Quận.

6) Aujourd'hui territoire du phu de Điên-châu et partie de celui de Anh-so'n.

7) En 106 av. J.-C. la capitale du Giao-chi (*Kiao-tche*) fut établie à *Wou-tcheou-fou*, au *Kouang-si*, au confluent de la rivière *Kouei* ou *Fou-ho* avec le *Si-kiang*.

8) En chinois *Je-nan*. Le quận du Nhựt-nam sous les *Han* comprend le Sud du Ha-tinh, le Quảng-bình et le Quảng-trị, mais son étendue varie avec la puissance ou l'affaiblissement de l'empire chinois. Sous les *Souei* (589—620), le Nghe-an et la partie septentrionale du Ha-tinh portent seuls le nom de Nhựt-nam. Sous les *T'ang* (620—907) ce territoire est divisé en trois châu, Hoan (*Houan*), Đien (*Yen*), Đu'o'ng-lâm (*T'ang-lin*). Sous les Trần, en 1375, le terme Nhựt-nam remplace momentanément Hoan-châu; plus tard il est donné au huyen actuel de Thach-ha (en Ha-tinh).

M. Chavannes avait proposé de voir dans *Houan-tcheou* la préfecture de Đứ'c-thọ (BEFEO, t. III, p. 233). M. Pelliot dit à ce sujet: «C'est soit à Đứ'c-thọ, soit peut-être à Ha-tinh qu'il faut placer le *Houan-tcheou* des *T'ang* (BEFEO, t. IV, p. 184). Le *Đại-nam Nhu't th'ống-ch'i, province de Nghệ-an*, fait ainsi la notice historique du phu de Anh-so'n: «Fait partie du territoire du huyen de Ham-hoan, puis est créé en Đô-giao huyen sous les *Wou* (Ngô), et en Nhu't-nam quân dépendant du Hoan-châu sous les *T'ang*

dont la partie méridionale à été gagnée sur le territoire indonésien du Lâm-âp [1]).

(Đu'o'ng)». Pour Đú'c-thọ «Appartient sous les *Wou* au Cu'u-đuc quận, on y créé sous les *Leang* (Lu'o'ng) le Nam-đú'c-châu qui est changé en Nhu't-nam et en Đu'o'ng-lam sous les *T'ang*».

1) Le terme Lâm-'âp est la transcription sino-annamite du mot chinois *Lin-yi*, employé pendant cinq siècles et demi pour désigner la région côtière d'Annam depuis le Ha-tinh jusqu'aux pays voisins de Huê'. Le Lâm-'âp était habité par des Indonésiens-malais, probablement de la tribu cham (prononcer tiam, ou tsiam), établis dans les plaines du littoral depuis le Sud de l'Annam jusqu'aux frontières du Hoan-châu (*Houan-tcheou*), et fermant ainsi le cercle de l'habitat des Indonésiens dans le Nord de la mer de la Chine du Sud par Hai-nan, Formose et les Philippines.

Les inscriptions et les ruines cham ainsi que les renseignements que nous donnent les ouvrages annamites et chinois permettent de suivre l'histoire du Lâm-'âp et de reconnaître l'emplacement de quelques unes de ses capitales.

Sous les Han, les Chinois s'emparent du territoire indonésien et le convertissent en gouvernement du *Je-nan* ou Nhu't-nam, qui est subdivisé en cinq arrondissements, mais à la fin des Han (220), *K'iu-lien*, fils d'un fonctionnaire du titre de *kong-ts'ao* du hien de *Siang-lin* (Tu'o'ng-lâm) (environs de Huê') provoque un soulèvement général des Indonésiens contre les postes chinois, tue le gouverneur, et crée le royaume de *Lin-yi*. Poursuivant leurs conquêtes, les Cham font irruption sur le territoire de l'Empire; les Chinois sont battus au *Kou-tchan-wan* «l'Ancienne baie du Combat» et perdent la position de *K'iu-sou* (248). Un siècle plus tard, les Indonésiens toujours vainqueurs pénètrent jusqu'au *Kieou-tchen* (Cu'u-chan) mais ils sont vaincus et subissent à leur tour plusieurs invasions: *Kouan Souei*, gouverneur du *Kieou-tchen*, pénètre au *Lin-yi* en 349, et le 5 de la 5e lune relève la position astronomique de la capitale.

T'an Ho-tche, gouverneur général du *Kiao-tche*, s'empare de *K'iu-sou*, livre bataille sur la côte de la baie de *P'eng-long*, puis remonte l'estuaire jusqu'à *Tien-tch'ong*, la ville royale, établie à 40 li de la côte; il la pille et emporte un grand nombre d'objets rares et précieux et quelques dizaines de mille livres d'or en lingots provenant de statues.

Lieou Fang, en 605, occupe sans coup férir la capitale du *Lin-yi*, la pille et la démantèle.

Tchang Tcheou, en 809, fait une campagne victorieuse contre les Indonésiens.

Au milieu du Xe siècle, le terme *Tchan-tcheng* (Chiêm-thành) remplace le mot *Lin-yi* (Lâm-âp). Les Cham entrent en lutte avec les Annamites: Le roi Lê Hoàn, en 982, envahit le Cham-pa détruit sa capitale et met à mort le roi Ti-mi thu'ê (Pi-mei-chouei) ou Parameçvara.

Lí Thái-tôn (1028—1054), en 1044, s'empare de la capitale cham.

Lí Thánh-tôn (1054—1072) occupe Phật-thệ (Fo-che) la résidence royale et fait le roi prisonnier en 1069.

Lê Nho'n-tôn (1442—1459) envahit le Cham-pa s'empare de la capitale Đồ-bang et se saisit du roi Phí-cai.

En 46 av. notre ère, sous l'empereur 元帝 *Yan-ti* (43—33), les huyen de Đô-bàng et de Giu'-phát ont déjà disparu et le quận ne se compose plus que des cinq autres arrondissements.

Les 吳 *Wou* (222—280 ap. J. C.) qui règnent à Nankin occupent, en 226, le Tonkin qui fait partie depuis la fin des *Han* (220) du quận de 交州 Giao-chậu (*Kiao-tcheou*) [1]). L'empereur 孫皓 *Souen Hao*, en 264, remanie le Cu'u-chan, lui enlève le huyen de Hàm-hoan [2]) — où est créé le siège du nouveau quận de 九德 [3]) Cu'u-đu'c [4]), — et divise le territoire restant en sept huyen, parmi lesquels Tu'-phô déjà cité, et Gi-phong qui a remplacé l'ancien Cu'-phong; les autres circonscriptions sont appelées: 棯梧 Cham-

---

Lê Thánh-tôn (1460—1497) prend Cha-bàn (*Chô-p'an*) et détruit cette dernière capitale du Cham-pa en 1471.

Sur l'identification des capitales successives des Cham, M. Pelliot, qui a fait une étude très serrée des textes chinois, tend à placer les anciennes résidences royales au Quảng-nam (cf. BEFEO, t. IV, pp. 185—210), mais à la suite du relevé des ruines cham de Huê' au Quảng-binh (BEFEO, t. IV, pp. 432—436, et t. V, pp. 185—195) exécuté par le R. P. Cadière, on trouve que deux citadelles royales sont voisines de la position astronomique, 17° 10', faite par les Chinois au VIII[e] siècle, enfin un texte annamite signale encore une citadelle beaucoup plus au Nord des précédentes. Ces cités se placeraient ainsi:

Ki-anh, en Ha-tinh. D'après le *Đại-nam Nhứt thống-chi* «l'ancienne capitale du Lâm-ấp est sise au huyen de Kì-anh; la trace de ses murs subsiste encore».

Uan-ao, au Quảng-binh, est situé par 17° 11' de latit. Nord au confluent d'une petite rivière avec le Nhu't-le; c'est l'ancienne Đia-li des Cham.

Bich-la est au Quang-tri par 16° 48' de latitude.

Nguyệt-biểu, près Huê', est peut-être le *Houan-lo-tong* des Chinois.

Trà-kiệu, au Quảng-nam; Sinhapura (?) des inscriptions.

Đồng-du'o'ng, au Quảng-nam; Indrapura des inscriptions, capitale du pays d'Amarāvatī.

Cha-bàn, au Binh-dinh, apparait dans les Annales en 1312; c'est la Çri Banōy (?) des Cham du pays de Vijaya. Les Annamites la détruisent en 1471.

1) Le Giao-chi dirigé par le gouverneur chinois *Che Sie* s'était rendu presque indépendant du pouvoir central de 181 à 226. A cette date il redevient province chinoise et prend le nom de Giao-châu.

2) Une partie forma sous les *T'ang* le Hoan-châu.

3) En chinois *Kieou-tô*.

4) Actuellement, province du Nghệ-an. Le Cu'u-đu'c comprit huit huyen dont celui de Đo-giao (auj. phu de Anh-so'n).

ngô, 建初 Kien-so', 當婁 Tang'ug-lyc, 茂婁 Phit-lyc, 委源 Ting-ngyan.

Le Gno-chiu, à la chute du royaume de *Wou* (280), fait partie de l'empire des 晉 *Tsin* (265—420), puis de celui des 宋 *Song* (420—479). Le Cu'u-chau paraît conserver son organisation antérieure jusqu'à l'avènement de 高帝 *Kao-ti* (479—482), des 齊 *Tsi* (479—502), qui morcelle la province en dix huyen relevant de trois quân, 高安 Cao-an, 安都龍 An-tô-lông et Cu'u-chiu, — ce dernier changé en 愛州 Ai-chiu sous 武帝 *Wou-ti* (502—557) des 梁 *Leang*.

En 602, la dynastie annamite des 李 Li antérieurs [4] (544—602) se soumet à l'empereur 文帝 *Wen-ti* (589—605) des 隋 *Souei* (589—620). Le terme Cu'u-chau quân est encore supprimé et remplacé par celui de Ai-chiu, puis devient en 607, sous 煬帝 *Yang-ti* (605—618), quân de Ai-chiu Cu'u-chiu subdivisé en sept huyen. Tu'phô [7] et Gi-phong [8] sont maintenus; les autres prennent

---

1) Gno-ann. Wa.

2) Gno-ann. Wang.

3) Gno-ann. W.

4) Li Bôn, dont les aïeux à la 7e génération étaient originaires de Chine, se met en campagne en 542 contre le gouverneur Siao Tsan (Tsiu-tu') et prend un titre de règne en 544. Il se déclare empereur du Nam-viet et donne à son royaume le nom de Van-xuân (Wan-tch'uen). Vaincu par les Chinois à la 2e lune de 548 dans la région voisine de la rivière Claire, il se réfugie dans les montagnes du pays lao où il meurt.

Ses successeurs furent Li Thiên Bôn (548—555), l'usurpateur Triệu Quang Phục, mort en 571, puis Li Phật Tử (571—602). Ce dernier se soumet aux généraux chinois des Souei.

5) Gno-ann. Lu'ang.

6) Gno-ann. Wu.

7) En 622, le huyen de Tu'-phô est changé en chiu de Tu', subdivisé en 4 huyen, Phan-lung, Nhu'-lan, Bac-âne, Chan-ninh; ces circonscriptions sont supprimées en 627, le territoire reprend le nom de Tu'-phô et dépend du chiu de Nam-lyc, ce dernier affecté au Ai-chiu en 636. Pendant la période *Tien-pao* (742—756) le huyen de Tu'phô disparaît.

8) En 622, le huyen de Gi-phong devient le chiu de Chiu comprenant trois huyen, Cu'u-an, Kien-chinh, Chan-ninh mais supprimés en 627 le territoire redevient huyen de Gi-phong affecté au Ai-chiu en 636. Le terme Gi-phong disparaît pendant la période *Tien-pao* sous l'empereur Hiuan-tsong des T'ang.

les noms de Cu'ủ-chan, de 隆安 Long-an [1]), de 軍安 Quan-an, de 安順 An-thuận, de 日南 Nhựt-nam. L'empereur 高祖 *Kao-tsou* (618—627) des 唐 [2]) T'ang (620—907) transforme ces arrondissements en 州 châu, que 太宗 T'ai-tsong (627—649) supprime peu après pour répartir cette région en six huyen: Cu'u-chan [3]), An-thuận [4]), Nhự't-nam [5]) déjà connus, Quan-ninh l'ancien Quan-an [6]), et 崇平 Sùng-bình et 長林 Chang-lâm qui disparaissent bientôt.

Le Thanh-hóa sous les dynasties annamites.

L'empire chinois, pendant la période des Cinq petites dynasties (907—960), traverse plus d'un demi-siècle de révolutions; les Annamites profitent de ces luttes de partis pour chasser de leur pays les gouverneurs étrangers et pour se rendre indépendants. Les 吳 [7]) Ngô (939—965) [8]) et les 丁 [9]) Đinh (968—980) [10]) sont les premières dynasties annamites.

---

1) Le Long-an huyen est subdivisé en deux châu en 622, celui de An avec 3 huyen, Giao-so'n, Kien-đao, Đô-ác, et celui de So'n avec 5 huyen, Cu'o'ng-so'n, Châu-nhuận, Cổ-an, Tài-an, Kiên-so'. En 627 ces divers arrondissements sont supprimés, le châu de An devient le huyen de Long-an et celui de So'n forme le huyen de Kiên-so' qui disparait en 634. Sous Hiuan-tsong (712—754), en 712, le territoire du huyen de Long-an est divisé en deux arrondissements sous les noms de Tôn-an et de Chi-đức.

2) Sino-ann. Đu'o'ng.

3) En 622, Ai-châu est partagé en trois huyen, Tùng-nguyen, Duong-so'n, An-du. *T'ai-tsong* supprime les deux derniers en 627, Tùng-nguyen en 635, puis tous sont affectés au huyen de Cu'ủ-chan.

4) Le An-thuận est changé, en 622, en châu de Thuận subdivisé en 3 huyen, Đong-ha, Kiên-xu'o'ng, Biên-ha supprimés en 627; à cette date le huyen de An-thuận est rétabli.

5) En 622 le huyen de Nhự't-nam est changé en châu de Tích divisé en 3 huyen, Tich-thiên, Tân-ngô, Phu'o'ng-tải; en 626 il forme le châu de Nam-lục affecté en 636 au Ai-châu.

6) Le Quân-an est changé en 622, en Vinh-chi, puis en 624 en châu de Dô supprimé en 627 pour redevenir huyen de Quân-an. Appelé ensuite Quân-ninh, le nom Quân-an réapparait en 713. Auj. territoire du huyện de Yên-đinh.

7) En chinois Wou.

8) Les Ngô donnent comme souverains: Ngô Quy'ên né à Du'ò'ng-lam près So'n-tai,

Le nom de 清化 Thanh-hóa apparaît sous les Đinh comme nom de province, 道 đạo, changé en 路 lộ sous les Lê antérieurs (980—1009), en trại (1010) et en 府 phủ sous les 李 Lí postérieurs (1009—1225), en lộ (1242), en trại (1343) et quelque temps après de nouveau en lộ sous les Trần. Il comprend alors trois phủ 清化 Thanh-hóa [1]), 九眞 Cửu-chân [2]), 愛州 Ái-châu [3]). Le lộ est ensuite changé en 鎭 chấn, puis en 1397 le nom de province est modifié en chân de 清都 Thanh-đô.

Les 胡 Hồ (1400—1407) en font le phủ de 天昌 Thiên-xương et le Ái-châu. La capitale est alors 西都 Tây-đô [5]) «la résidence de l'Ouest».

Avant l'intervention des 明 *Ming* [7]) (1368—1644), dans les affaires tonkinoises et l'occupation du pays annamite (1407—1428), le Thanh-hóa forme un phủ divisé en quatre châu, Cửu-chân, Ái-châu, Thanh-hóa, 葵州 Qui-châu, avec onze huyện, 安定 Yên-định, 永寧 Vĩnh-ninh, 古藤 Cổ-đằng [8]), 梁江 Lương-giang [9]), 陳

---

mort en 944. Xương-Văn et son frère Xương-Ngập règnent ensemble, le dernier meurt en 954 et le premier en 965 en combattant contre les rebelles. Un usurpateur Tam Kha s'intercalle entre 945 et 950. — Ngô Quyền prend comme capitale Cổ-loa.

9) En chinois Ting.

10) La dynastie des Đinh comprend deux rois: Bộ Lĩnh, natif de Hoa-lư, assassiné en 979; Phế Đế «Empereur détroné» par Lê Hoan fondateur de la dynastie des Lê antérieurs (980—1009). Leur capitale est Hoa-lư.

1) Auj. territoire du phủ de Thiệu-hoa.

2) Actuellement territoire du phủ de Tĩnh-gia.

3) Auj. territoire du phủ de Hà-trung.

4) L'usurpateur Hồ Quí Li contraint le roi Trần Thiếu Đế en 1400 à abdiquer et se proclame empereur de l'état de Đại-ngu. A la 12e lune il cède le pouvoir à son fils Hán Thương qui règne jusqu'en 1407.

5) Thang-long (Ha-noi) était alors appelé Đông-đô «la Résidence de l'Est».

6) Sino-ann. Minh.

7) La Chine intervient, lors de l'usurpation du trône d'Annam par les Hồ, dans l'intention de rendre le pouvoir aux Trần, mais ceux-ci s'arment contre les troupes chinoises qui alors s'emparent du roi Đế Quĩ en 1409, puis du roi Qúi Khoáng en 1413. Ce fut la fin de la dynastie des Trần. Les *Ming* convertirent l'Annam en province chinoise.

8) Cổ-hoàng giáp sous les Đinh et sous les Lê; auj. huyện de Hoằng-hóa.

9) Portait le même nom avant les Trần; auj. huyện de Thụy-nguyên.

山 Trản-so'n, 古雷 Cổ-lôi [1]), 農貢 Nông-công [2]), 宗江 Tông-giang [3]), 俄樂 Nga-lạc [4]), 磊江 Lôi-giang, 安樂 Yen-lạc.

En 1407, l'empereur 成祖 *Tch'eng-tsou* (1403-1424) morcelle la province en dix neuf arrondissements relevant de trois châu et d'un phủ. Sept huyện dépendent directement du phủ de Thanh-hóa [5]): Cổ-đàng, 古宏 Cổ-hoanh, 東山 Đông-so'n [6]), Cổ-loi, Vĩnh-ninh, 定安 Định-an, Lu'o'ng-giang. Quatre huyen sont affectés au châu de Thanh-hóa: Nga-lạc, Yen-lạc, Tê-giang, Lôi-giang. Quatre huyện au Aí-châu: 河中 Hà-trung, 統寧 Thong-ninh [7]), Tông-giang, 支俄 Chi-ngo. Quatre huyện au Chân-châu: 古平 Cổ-bình [8]), 結帨 Kết-thóat, 緣覺 Duyện-giác, Nông-công.

En 1417, le gouvernement chinois fait dépendre du phủ de Thanh-hóa la circonscription de Qui-châu qui relevait du 演州 Dien-châu. En 1419, des arrondissements disparaissent et leur territoire affecté à d'autres huyện: Yên-dinh est réuni à Vinh-ninh, Lu'o'ng-giang à Cổ-lôi, Đong-so'n à Cổ-đang, Yen-lac à Aí-châu, Nông-công à Chân-châu.

En 1428, 黎利 Lê Lo'i [9]), après avoir chassé les troupes chinoises de l'Annam, se proclame empereur et fonde la dynastie des 後黎 Lê postérieurs (1428—1789). Le Thanh-hóa, devenu un thù'a-tuyen, relève du đao de 海西 Hải-tai, puis en 1469 son nom est changé ex 清花 Thanh-hóa; il comprend 4 phủ et 20

---

1) Ce huyen fut créé sous ce nom avant les Tr'ân. Auj. huyện de Lôi-du'o'ng.

2) Ce nom fut donné à cet arrondissement avant les Tr'ân; il existe encore de nos jours.

3) Auj. huyện de Tông-so'n.

4) Avant les Tr'ân, circonscription de Chi-nga; auj. huyện de Nga-so'n.

5) Auj. phủ de Thiêu-hóa.

6) Jadis Đông-du'o'ng, changé en Đông-cu'o'ng à l'époque de *Kao P'ien* (Sino-ann. Cao-bien). Auj. huyện de Đông-so'n.

7) Thô'ng-binh avant les Tr'ân; auj. huyện de Hậu-loc.

8) Jadis huyện de Cô-chien; auj. huyện de Ngoc-so'n.

9) Lê Lo'i est né en 1385 à Lam-so'n, village du huyện de Thụi-nguyên, phủ de Thiệu-hoa, province de Thanh-hóa.

arrondissements (4 châu et 16 huyện). Les huyện de Lu'o'ng-giang, de Đông-so'n, de Lói-du'o'ng, de Yen-định, de Vịnh-ninh, de 錦水 Cam-thủy, de 石城 Thạch-thành, de 平江 Bình-giang font partie du phủ de 紹天 Thiệu-thiên. Ceux de 宗仁 Tông-nhân, de 弘化 Hoằng-hóa, de 淳佑 Thuần-hựu [1]) de 峩江 Nga-giang [2]) du phủ de Hà-trung. Ceux de Nông-công, de Ngọc-so'n, de Quang-xu'o'ng, du phủ de 清永 Thanh-vĩnh. Les châu de 壽春 Thọ-xuân et de 蠶 Tàm, les huyện de 榔闕 Lang-quan et de 貞政 Lu'o'ng-chính [3]) du phủ de Thanh-đô.

Sous le roi 聖宗 Thánh-tôn (1460—1497) des Lê, pendant la période Hồng-đứ'c (1470—1497), le Thanh-hóa devient un su', changé ensuite en 內鎮 nội-chấn [4]), puis en chân.

En 1828, le roi 明命 Minh-mạng (1820—1841) adjoint les pays laotiens voisins dont il forme le phủ de Chân-nan avec trois huyện, Man-dui, Trìn-cô', Sâm-na.

En 1831, le Thanh-hóa devient un tỉnh (province); il a comme mandarins supérieurs un tong-đốc, un bô-chanh et un an-sat.

On retranche en 1835 la région occidentale du phủ de Thiêu--hóa pour en faire le phủ de 廣化 Quảng-hóa. Chez les Laotiens, Thọ-xuân est affecté à Lu'o'ng-chính, Tàm-châu et Quan-lang sont réunies et constitués en châu 關化 Quan-hòa dépendant du phủ de Tho-xuân.

On crée en 1837 le châu laotien de Thu'o'ng-xuân relevant du phủ de Quảng-hóa. Les villages indonésiens et tai superposent à

---

1) Auj. huyện de Hậu-loc.

2) Auj. huyện de Nga-so'n.

3) Sous les Tr'ần, les Annamites donnèrent à ce territoire le nom de Sâm-mang et celui de Aĩ-lao.

4) Lorsque les Mạc (1527—1533) s'emparent du trône d'Annam, Lê Trang Tôn se réfugie au Thanh-hóa où le grand mandarin Nguyễn Kim, père du fondateur de la dynastie actuelle le proclame roi de Aí-lao. Les montagnes du Tam Điệp servent de frontière entre les deux états annamites, le Đông-việt capitale Ha-noi, et le Tây-việt capitale Thanh-hóa. Il faut alors distinguer le Thanh-hóa nội-chân du Ngoại-chân.

leur organisation propre les apparences extérieures de l'administration annamite; leurs mandarins sont nommés par les autorités provinciales et reçoivent la sanction royale.

En 1838, le huyện de 美化 Mĩ-hóa est constitué.

Sous le roi 紹治 Thiệu-tri, en 1841, la province forme le Thanh-hóa-tinh.

Sous le roi 嗣德 Tự'-đứ'c (1848—1883) le Quan-hoa est affecté au phủ de Quảng-hóa. La province comprend 5 phủ, 16 huyện et 3 châu; la région protégée [1]) forme 1 phủ et 3 huyen.

En 1902 le phủ laotien de Chân-nan est rendu à l'administration du Laos.

Le Thanh-hóa compte aujourdhui 5 phủ, 18 huyen ou châu, 119 cantons, 1996 communes. Sa population est de 1.677.886 habitants presque tous Annamites; de nombre des inscrits est de 66.802 [2]).

---

1) Co'-mi.

2) En 1819, 33.230 inscrits; en 1875, 51.379.

BULLETIN CRITIQUE.

The Bishop Collection. Investigations and Studies in Jade.

2 vols. gr. in-folio. New-York, privately printed, 1906.

Lorsque, en 1723, le premier spécimen du Vendidad Sadé qui ait été connu en Europe, fut apporté à Oxford, on le fixa par une chaîne de fer au mur de la Bodléienne. L'ouvrage publié en 1906 sur la Collection Bishop est presque aussi rare et inamovible que le fut ce précieux manuscrit; il n'a été tiré en effet qu'à cent exemplaires qui ne sont pas mis en vente et qui ne pourront être réimprimés, toutes les planches ayant été soigneusement détruites; d'autre part, les deux volumes qui le composent pèsent ensemble une cinquantaine de kilogs; il faut une vigueur peu commune pour les déplacer et il est fort difficile même de les manier. Cette publication de grand luxe restera pratiquement inaccessible à la plupart des personnes qu'elle aurait pu intéresser, et cela est fâcheux, car elle contient un nombre considérable de renseignements nouveaux qui mériteraient d'entrer dans la circulation scientifique. Pour en finir avec les critiques, j'ajouterai que les planches, bien que superbes d'exécution, laissent à désirer; pour obtenir un résultat plus plaisant à l'œil, on n'a pas reproduit directement les objets; on les a fait dessiner par des artistes qui sont probablement des hommes de valeur, mais qui ont altéré souvent leur modèle; par exemple, dans la figure qui fait face à la p. 44 du vol. I, on voit deux disques qui représentent l'un la lune avec le lièvre pharmacien, l'autre le

soleil avec le corbeau; mais le corbeau du soleil a trois pattes; s'il n'en a que deux sur cette planche, je suis en droit de tenir le dessinateur pour suspect; je pourrais multiplier ces exemples qui prouvent qu'un dessin, quelque bon qu'il soit, ne vaudra jamais une photographie. Enfin, pourquoi arrive-t-il que les mêmes planches soient reproduites deux fois? (par exemple, dans le vol. I, après la page 12 et dans le vol. II, après le page 90; puis, dans le vol. I, après la page 15, et ensuite dans le vol. II, après la page 104; cette dernière planche est, d'ailleurs, dans les deux cas, placée la tête en bas).

Le vol. I comprend les divisions suivantes:

Part I. *Introduction générale*, par M. Heber R. Bishop.

Part II. *Le jade en Chine*; ce chapitre, dont la rédaction a été confiée à S. W. Bushell, comprend un traité sur le jade 玉說 écrit en chinois par *T'ang Jong-tso* 唐榮祚 (app. *Si-wou* 錫五), puis une série de gravures faites par *Li Che-ts'iuan* 李石泉 pour montrer comment on travaille aujourd'hui le jade en Chine; l'écrivain et le peintre chinois ont tous deux cherché à répondre le plus complètement possible au questionnaire que leur avait soumis M. Bishop.

Part III. *Le jade en tant que minéral.* Cette étude minéralogique fort approfondie est l'œuvre de George Frederick Kunz.

Part IV. *Procédés d'après lesquels on travaille le jade.*

Part V. *Jade travaillé: a*) à l'époque préhistorique; *b*) chez les peuples civilisés.

Le vol. II est consacré tout entier au catalogue descriptif de la collection qui a été donnée par M. Bishop, avant sa mort, au Metropolitan Museum of Art, à New-York. La majeure partie de ce catalogue est l'œuvre de S. W. Bushell qui a expliqué de la manière la plus instructive et la plus exacte la signification des

ornements qui décorent les jades chinois. Voici quelques unes des notes que j'ai prises en lisant ces deux volumes.

I. Le mot «jade» est un terme assez vague qui englobe toutes les variétés des deux minéraux que la science distingue sous les noms de néphrite et de jadéite. Le jadéite est un silicate d'aluminium et de sodium dans lequel on trouve en proportions variables de petites quantités de fer, de calcium et de magnesium; on appelle chloromélanite une jadéite dans laquelle le fer est particulièrement abondant. La néphrite est un silicate de calcium et de magnesium. Le jade des Chinois est de la néphrite.

Les mots «jade» et «néphrite» rappellent tous deux la croyance communément entretenue autrefois que les pierres ainsi nommées pouvaient calmer les douleurs des reins (coliques néphrétiques) ou des flancs (dolor de ijada). Il est bon de signaler cette double étymologie, car elle n'a été établie d'une manière définitive qu'assez récemment. Le dictionnaire de Littré dit encore que la néphrite est une pierre «en forme de rein»; comme on parle encore aujourd'hui des silex bruts en les appelant des rognons, les blocs de jade auraient donc été appelés néphrites parce qu'ils affectaient la forme de reins; il est bien certain cependant que cette explication est erronnée et que le *lapis nephriticus* des anciens médecins tels que Boetius de Boodt (1609), Clutius (1627), Jan de Laet (1647), était, non la pierre en forme de rein, mais la pierre qui guérit les douleurs de rein. Quant au terme «jade», Littré le déclare d'origine inconnue; on trouve cependant pour la première fois en 1565 dans un des écrits du célèbre médecin espagnol Monardes, la description de la *piedra de hijada* qui paraît avoir été connue en Europe à la suite de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb en 1492; Max Müller montra, en 1880, que le mot espagnol *ijada*, désignant la région iliaque, devait avoir donné naissance au mot français *jade*; cette étymologie a été confirmée en 1900 par J. A. H. Murray

qui a relevé deux fort curieux passages des lettres de Voiture où le mot *jade* apparait sous la forme *éjade*, et avec le genre féminin. En 1632, Voiture se trouvait à Madrid et souffrait de coliques; il reçut de Mlle Paulet un bracelet de jade qui était destiné à le soulager; il remercia sa gracieuse bienfaitrice dans une lettre où on lit ces mots: «Le bracelet n'estoit pas envoyé à un galant, mais à un malade.... Ainsi, pour ce coup, l'*Ejade* a eu pour vous un effet que vous n'attendiez pas d'elle». En 1633, dans une autre lettre à Mlle Paulet, Voiture écrit encore: «Enfin, Mademoiselle, je voy bien qu'il me faudra chercher des remedes plus solides que celuy de l'*Ejade*». (Les lettres de M. de Voiture, éd. de 1657, Amsterdam, lettre XXIII et lettre XLII).

II. Les Chinois appellent *han yu* 含玉, c'est-à-dire «jade tenu dans la bouche», les pièces de jade qu'on plaçait autrefois dans la bouche des morts; par une extension progressive, ce terme a fini par désigner tous les objets en jade qu'on a retrouvés dans des tombes; la collection Bishop en comprend 32 spécimens; l'un d'eux, qui est une pierre sonore destinée à être frappée avec un petit bâton, porte la date de la période *yuan-ting* 元鼎 (116—111 av. J.-C.) et remonte par conséquent à l'époque de l'empereur *Wou*, de la dynastie *Han*. On peut étudier sur ces jades funéraires les taches rougeâtres qui se produisent à leur surface et la décomposition progressive du minéral lui-même qui devient opaque et mou au point de ressembler à de la stéatite. Inutile de dire que cette circonstance encourage maint faussaire à présenter comme du jade ayant longtemps séjourné sous terre de la vulgaire pierre de lard.

III. On sait que la plus grande partie du jade qui est travaillé en Chine provient des montagnes au Sud de Khotan et de Yarkand; M. Bushell a dressé la carte (vol. I, p. 24) des districts du Turkestan Chinois qui produisent du jade. On trouve aussi de la néphrite dans la région de Manas, au Nord du T'ien-chan; c'est de là qu'a été

apporté, dit-on, le grand monolithe qui est sur la tombe de Tamerlan, à Samarkand. Enfin ce qu'on appelle le jade du Yun-nan paraît être une jadéite de la Birmanie supérieure que les commerçants font pénétrer en Chine par le Yun-nan; quand cette même jadéite prend la voie de mer, elle arrive en Chine par Canton et prend le nom de jade de Canton; la jadéite de la Birmanie est exploitée par les Kachins qui la vendent aux Chinois; on peut prendre comme centre du district qui la produit le village de Tammaw qui est situé par 25° 44′ Lat N. et 96° 14′ Long. E. On n'a pas jusqu'ici constaté la présence du jade dans la Chine propre. ED. CHAVANNES.

Archaic and other Chinese Bronzes. A Catalogue by Clarence CARY. — New-York, 1906. — 31 pages de texte et 29 photographies collées sur toile; format oblong.

Ce catalogue, tiré à un très petit nombre d'exemplaires et non mis dans le commerce, décrit 36 objets qui font partie de la collection de l'auteur déposée au Metropolitan Museum of Art à New-York. Ces objets sont des bronzes, à l'exception d'un seul d'entre eux qui est un spécimen de la porcelaine mahométane à décor bleu sur fond blanc et qui est daté de la période *tcheng-tō* (1506—1522). Les N°s 1—21, ainsi que le vase de porcelaine, ont été achetés en 1902 à Mr. E. O. Arbuthnot, de Chang-hai, qui en avait lui-même fait l'acquisition de vingt à trente ans avant cette date. Les inscriptions figurant sur deux de ces bronzes antiques ont été traduites comme suit par M. Hirth:

P. 11: The father Kŭ (whose personal appellation was) Chung, of Lu-p'ang, has made, or caused to be made, this tui in honor of Chung Kiang; may sons and grandsons forever treasure and use it in bringing filial offerings. — Made for treasurable use of many sons and grandsons.

P. 12: The father Kung of the Man family, made this precious

vase for use in offering sacrifice in the ancestral worship hall, to solicit old age with long eyebrows, as an eternal treasure for the use of sons and grandsons.

On peut regretter que la transcription en caractères modernes de ces textes n'ait pas été donné en regard de la traduction.

M. Cary mentionne, dans son ouvrage, outre les collections bien connues des musées Guimet et Czernuschi, les quelques bronzes qui sont comme égarés dans le musée de la marine, au Louvre; il cite aussi les quinze à vingt bronzes chinois archaïques qui se trouvent, avec un nombre considérable de miroirs magiques, dans la Chambre chinoise au Museum of Natural history, à New-York, et qui ont été réunis par le Dr. Berthold Laufer. Ed. CHAVANNES.

A. CONRADY: *Indischer Einfluss in China im 4. Jahrhundert v. Chr.* (ZDMG, Vol. LX, 2e cahier, 1906, p. 335—351).

Dans cet article, M. Conrady cherche à établir que l'influence de l'Inde s'est exercée en Chine dès le quatrième siècle avant notre ère; il appuie sa thèse des arguments suivants:

1° Les adeptes hindous de la secte du yoga avaient coutume d'atteindre à l'hypnose qui les affranchissait du corps et les rendait divins, en se plaçant dans certaines postures bizarres et en pratiquant des exercices respiratoires. Or ces exercices respiratoires destinés à nourrir le souffle sont mentionnés expressément dans Tchouang-tseu, dans Houai-nan tseu et dans Lu Pou-wei. L'état extatique auquel on parvient en ayant recours à ces procédés est nettement décrit dans Tchouang-tseu. L'ouvrage même qui est attribué à Lao-tseu paraît devoir être examiné d'une manière méthodique à la lumière des théories du yoga hindou.

2° Certains passages de Tchouang-tseu s'accordent avec les doctrines hindoues de la migration des âmes et de l'illusion universelle.

3° Les théories cosmologiques de Tseou Yen qui florissait vers

336 av. J.-C., n'ont rien de commun avec la représentation proprement chinoise de l'univers; elles semblent apparentées aux idées hindoues.

4° Les légendes relatives aux îles des bienheureux, à la drogue d'immortalité et à la montagne Kouen-louen ont leurs analogues dans le folklore de l'Inde.

5° En ce qui concerne les notions scientifiques de médecine, d'alchimie, d'astronomie et de mathématiques, M. Conrady se borne à indiquer la nécessité de faire des recherches dans ce domaine; le seul fait positif qu'il signale est la valeur de position attribuée aux chiffres dans le système décimal; cette valeur nous est attestée en Chine par un texte de l'année 542 av. J.-C. (*Tso tchouan*).

6° La fable et l'apologue que nous voyons abonder dans le *Tchan kouo ts'ō* (Conseils des royaumes combattants) ne témoignent-ils pas d'une influence de l'Inde qui aime envelopper ses doctrines du vêtement de la parabole?

7° Dans l'art plastique, les bas-reliefs du Chan-tong et les descriptions de monuments analogues par les poètes tels que *K'iu Yuan*, semblent supposer la connaissance de motifs hindous.

8° Enfin la musique chinoise trahit dès l'année 240 av. J.-C. une influence étrangère qui se marque par l'introduction de la gamme de Pythagore; peut-être cette gamme est-elle d'origine hindoue.

Ce mémoire de M. Conrady est ingénieux et intéressant; il n'est cependant encore qu'un programme de recherches; il faudrait maintenant prouver par des faits précis que les hypothèses ainsi formulées sont bien fondées. Pour ma part, tout en reconnaissant que la théorie, déjà ancienne d'ailleurs, de l'origine hindoue du taoïsme est très vraisemblable, je ne vois pas clairement que les autres rapprochements proposés par M. Conrady soient évidents; il est bien certain que la civilisation Chinoise a subi des influences

étrangères; mais on ne saurait ramener ces influences à une source unique, que ce soit la Chaldée comme le voulait Terrien de Lacouperie, on que ce soit l'Inde comme le donnerait à penser l'article de M. Conrady. La réalité est infiniment plus complexe que ne l'imaginent ces systèmes simplistes; à côté des notions astronomiques et chronologiques qui paraissent provenir de l'antique Chaldée, on discerne en Chine toute une série d'apports successifs dont les uns, tels que le taoïsme, viennent de l'Inde, dont les autres, tels que la gamme de Pythagore trahissent une origine grecque, dont d'autres encore, tels que la représentation du cheval au galop volant sur les bas-reliefs du Chan-tong, ou tels que le cycle des douze animaux, pourraient avoir été apportés par les peuples turcs ou scythes, dont d'autres enfin sont sortis de la Perse des Achéménides. C'est à distinguer nettement ces diverses influences que doit s'appliquer celui qui veut déterminer comment s'est constituée et développée la civilisation chinoise.

Ed. CHAVANNES.

Le P. Heude et le Musée de Zi-ka-wei (Mémoires concernant l'histoire naturelle de l'empire Chinois par des Pères de la Compagnie de Jésus, tome V, second cahier; — gr. in-4° de 38 pages, plus 3 cartes et 8 planches hors texte. — Chang-hai, Imprimerie de la Mission catholique à l'orphelinat de Tou-sè-wè, 1906).

Pierre Marie Heude, né à Fougères le 25 Juin 1836, s'embarqua à Marseille le 19 Novembre 1867 et arriva à Chang-hai le 9 Janvier 1868. A l'exception d'un court séjour qu'il fit en Europe de la fin de 1884 au commencement de 1885, il demeura en Extrême-Orient jusqu'à sa mort survenue le 3 Janvier 1902. Il est l'organisateur du Musée de Zikawei dont il forma les collections zoologiques au cours de dix-huit voyages consacrés à l'exploration méthodique de la Chine centrale, des îles Philippines, des îles de la Sonde, du Japon et de l'Indo-Chine. Il fonda en 1880 les *Mémoires concernant l'histoire naturelle de l'empire Chinois par des Pères de la*

Compagnie de Jésus et y inséra de nombreux travaux. Le P. Courtois, dans la notice que nous avons sous les yeux, analyse et apprécie les publications de ce naturaliste éminent qui a puissamment contribué à établir le glorieux renom de la Mission de Zikawei.

Ed. CHAVANNES.

Wilhelm FILCHNER: *Das Kloster Kumbum in Tibet.* — in-8° de XIV + 164 p. et 43 planches et cartes hors texte ; Berlin, Mittler und Sohn, 1906.

Le temple Kumbun est la plus importante des 22 lamaseries qui sont réparties sur le territoire d'Amdo; il est à 50 *li* au S.O. de Si-ning fou et se trouve à 2708 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est là que naquit en 1357 le fameux réformateur Tsong kapa, fondateur de la secte Gelugpa. Ce monastère a déjà été décrit par plusieurs voyageurs: Huc et Gabet, Rockhill, Grumgrjimailo, Prjewalski, Potanin, Wellby, Kreitner, Futterer, Rijnhard, Sven Hedin en ont successivement parlé dans leurs relations; mais le lieutenant Filchner a cherché à se renseigner d'une manière plus complète que ses devanciers; dans la monographie excellemment illustrée qu'il vient de publier, il passe en revue tous les bâtiments du temple, il en inventorie les statues et les objets du culte; il étudie en détail la vie des lamas qu'il nous montre pratiquant journellement la récitation des litanies sur les planches à prières où ils avancent en se jetant à plusieurs reprises tout de leur long; puis l'auteur rappelle quelques unes des cérémonies célébrées par les religieux du temple, entre autres cette fameuse fête du beurre où des milliers de pélerins accourent pour admirer les bas-reliefs modelés en beurre; enfin M. Filchner consacre un chapitre entier au fameux arbre sacré (*Syringa amurensis*) sur l'écorce duquel sont miraculeusement tracés des caractères tibétains représentant la formule: Om mani pâdme hûm.

Ed. CHAVANNES.

NÉCROLOGIE

Sir HALLIDAY MACARTNEY.

Avec Halliday Macartney disparait un des rares survivants de la période agitée de la rébellion des T'aï P'ing, de la campagne de 1860 et de l'ouverture de Pe-king aux légations étrangères. A l'encontre de quelques uns de ses contemporains, je doute que Macartney ait laissé derrière lui de bien vives sympathies. Fils de Robert Macartney, de Dundrennan, Kirkcudbrightshire, appartenant, disait-il, à une branche de la famille du premier ambassadeur anglais du même nom en Chine, Macartney né en 1833, étudia la médecine à Edimbourg, entra dans l'armée et partit pour la Chine en 1858 en qualité de chirurgien du 99e régiment.

Après la signature de la Convention de Pe-king, il prit du service dans l'*Ever victorious Army*, et dans la mémorable campagne contre les T'aï P'ing qui conduisit Gordon à Sou-tcheou, Macartney a à son actif la défaite des rebelles à Foung-tching et à Si-dong (13 et 15 août 1863). Chargé par Li Houng-tchang, alors Fou-t'aï du Kiang-sou, de la direction de l'arsenal de Soung-kiang, il fut transféré à Nan-king; c'est là qu'à la suite de l'explosion d'une poudrière, il eut les cils complètement brûlés; il assista aux derniers moments du grand vice-roi Tseng Kouo-fan; Macartney se maria à Nan-king avec la fille d'un haut fonctionnaire chinois et parmi ses enfants, se trouve un fils, George, qui s'est montré un excellent agent de l'Angleterre à Kachgar; devenu veuf, il a épousé, en 1884, une jeune Française morte en 1902.

Lorsqu'après la signature de la Convention de Tche-fou (1876), la Chine établit des légations à l'étranger, Kouo Soung-tao fut accrédité comme ministre plénipotentiaire à Londres et à Paris, et Macartney fut désigné comme secrétaire, contre le désir de Sir Robert Hart qui eut préféré voir ce poste donné à J. F. Twinem, jeune et intelligent fonctionnaire des Douanes que j'ai beaucoup connu. Macartney a occupé la position de secrétaire presque jusqu'à la fin de sa vie avec une influence plus ou moins grande suivant les représentants de la Chine à Londres, mais qui avait singulièrement diminué dans les dernières années. Il accompagna le Marquis Tseng en Russie, suivant les négociations qui conduisirent à la conclusion du traité de St. Pétersbourg (12 fév. 1881) réglant l'épineuse

question de l'occupation de Kouldja par les Russes. J'ai beaucoup vu Macartney à cette époque; il commençait déjà la rédaction des notes qui ont singulièrement servi à envenimer les affaires du Tong-king, et cela au moment même où la France prêtait ses bons offices à la Chine pour la tirer du mauvais pas dans lequel l'avait engagée Tch'oung heou par le traité de Livadia. Je mis alors en garde Macartney contre les dangers qu'il allait faire courir à ses patrons; il fut entêté et aveugle; il avait compté sur la désunion des Français dans les questions coloniales: il les trouva unis dans l'intérêt de la patrie. L'affaire du Tong-king, comme on le sait, n'a été réglée, que lorsqu'en dehors de la légation de Chine en Angleterre, elle fut prise en mains par Sir Robert Hart lui-même, par l'intermédiaire de son agent à Londres, Mr. J. D. Campbell. Dans toutes ces négociations, Macartney, par son insigne maladresse, a été aussi néfaste aux intérêts de la Chine qu'à ceux de la France. Inconscient de la situation dans laquelle il s'était placé par son zèle inintelligent et son étroitesse de vues, il essaya d'obtenir à la légation de Chine à Paris le même emploi qu'il occupait à Londres. Il ne fut pas difficile de faire avorter les projets de ce singulier agent.

Le rôle que Macartney a joué lors de l'enlèvement du fameux réformateur Soun Yat-sen, enlevé en plein jour dans Portland Place par les gens de la légation de Chine n'a pas contribué à rehausser le prestige amoindri déjà du secrétaire anglais.

Macartney est mort subitement le 8 juin dernier, à sa résidence de Kirkcudbrightshire, Kenbank, Dalry, six mois après s'être retiré du service actif. Un biographe en voulant faire son éloge, a donné de Macartney la plus sévère des critiques: «La Chine a perdu un serviteur qui était aussi Chinois qu'un Chinois». Il aurait pu dire plus Chinois qu'un Chinois; c'est là le secret vrai de l'attitude de Macartney dont les services n'ont eu que les apparences de la réalité; au lieu de servir de guide et de modérateur aux Chinois — ce qui était son rôle et son devoir — il les a toujours poussés aux mesures extrêmes, et par suite à l'insuccès final. Il est curieux que cet homme qui parlait le Chinois couramment, ignorait l'écriture de ceux auxquels il servait de secrétaire.

Henri CORDIER.

BIBLIOGRAPHIE.

LIVRES NOUVEAUX.

Le fascicule 1 du Vol. III (Fascicule 5 de l'ouvrage entier) de la *Bibliotheca Sinica*, de M. Henri Cordier, Prix 25 fr., a paru à la librairie E. Guilmoto, successeur de J. Maisonneuve, 6 rue de Mézières, Paris. Il comprend les colonnes 1577—1992, c'est-à-dire: XIII. *Langue et Littérature*; XIV. *Moeurs et Coutumes*; Deuxième Partie: Les Etrangers en Chine. — I. *Connaissances des Peuples étrangers sur la Chine.*

La première partie des *Returns of Trade* 1905 des Douanes chinoises vient de paraître; elle renferme un rapport étendu sur la Poste, une grande carte des bureaux de poste en Chine et 4 planches reproduisant les timbres-poste émis depuis 1878.

La seconde partie des *Returns of Trade* c'est-à-dire *Port Trade Statistics and Reports* paraîtra dorénavant en cinq volumes: I. *Northern Ports* (Newchwang to Kiaochow); II. *Yangtze Ports* (Chungking to Chinkiang); III. *Central Ports* (Shanghai to Wenchow); IV. *South Coast Ports* (Santuao to Pakhoi); V. *Frontier Ports* (Lungchow to Yatung).

Nous avons reçu le 34e tirage de la *List of the Lighthouses, Light-vessels, Buoys, and Beacons on the Coast and Rivers of China for* 1906.

M. le Commandant Lunet de Lajonquière, de l'Infanterie coloniale, vient de faire paraître deux ouvrages importants sur lesquels nous reviendrons: *Ethnographie du Tonkin septentrional* (Ernest Leroux) et *Le Siam et les Siamois* (Armand Colin).

Nous avons reçu le premier fascicule d'un nouveau périodique, *Le Monde Oriental*, Archives pour l'histoire et l'ethnographie, les langues et littératures, religions et traditions de l'Europe Orientale et de l'Asie, publié à Upsal par MM. K. F. Johansson, K. B. Wiklund, J. A. Lundell et K. V. Zettersteen; il renferme cinq articles dont un relatif à l'Extrême-Orient: *Der musikalische Wortakzent im japanischen*, par Ernest A. Meyer.

M. l'abbé Léopold Michel Cadière, des Missions étrangères de Paris, missionnaire en Cochinchine, a commencé le 13 juillet dans les *Missions Catholiques* une série d'études *A la recherche des ruines chames*, avec des illustrations.

M. le Dr. J. D. E. Schmeltz, directeur du «Rijks Ethnographisch Museum» à Leyde, a publié son rapport pour l'année 1 Oct. 1904—30 Sept. 1905.

De l'Observatoire météorologique de Zi-ka-wei nous avons reçu du R. P. J. de Moidrey, S.J.: *Réduction des Observations de Température* 1873—1903; c'est un complément de l'étude publiée en 1897, par le R. P. S. Chevalier, *Supplément aux Bulletins mensuels de* 1873 *à* 1892, contenant la discussion des observations de température, et un résumé des observations thermométriques jusqu'à la fin de 1903.

Notre collaborateur, M. Cl. Madrolle, a fait un tirage à part, gr. in-8, pp. 22, Hanoi, F.-H. Schneider, des articles sur *les T'ai de la frontière sino-tonkinoise* qu'il avait insérés dans la *Revue Indochinoise* de janvier et de février 1906.

CHRONIQUE.

CHINE.

Voici la liste officielle des abréviations adoptées par les postes chinoises pour les noms des provinces:

Anhwei	An.	Kweichow	Kwei.
Chekiang	Che.	Manchuria	Man.
Chihli	Chi.	Shengking	King.
Fukien	Fu.	Kirin	Kir.
Honan	Ho.	Heilungkiang	Hei.
Hunan	Hun.	Shansi	Sha.
Hupeh	Hup.	Shantung	Sht.
Kansu	Kan.	Shensi	She.
Kiangsi	Ki.	Sinkiang	Sin.
Kiangsu	Ku.	Szechwan	Sze.
Kwangsi	Si.	Yunnan	Yun.
Kwangtung	Tung.		

La Chine a contresigné le 23 avril à Péking avec l'Angleterre le traité anglo-tibétain, par lequel l'Angleterre et le Tibet reconnaissent le protectorat de la Chine sur le Tibet. L'Angleterre s'engage à ne pas intervenir dans les affaires intérieures du pays, tant que les autres puissances ne le feront pas. La Chine s'engage à ouvrir quelques-uns des marchés du Tibet au commerce de l'Inde, à construire au Tibet des lignes télégraphiques et à donner la préférence à l'Angleterre pour les concessions de chemins de fer. La Chine consent, en outre, à payer 2,400,000 taëls comme indemnité pour le coût de l'expédition anglaise à Lhassa.

Le gouvernement chinois avait refusé, depuis de longs mois, de signer le traité, en s'opposant surtout à la clause qui concernait la souveraineté de la Chine sur le Tibet. Le premier projet arrêté entre le gouvernement de l'Inde et Tang Tchao-yi, représentant du Tibet, portait dans son premier article que le Tibet serait mis sous la protection de la Chine et de l'Angleterre. La

Chine demandait qu'on reconnût sa souveraineté absolue. Sir Edward Satow, ministre d'Angleterre à Péking, a accepté ce compromis que le protectorat de l'Angleterre ne figurât pas dans le texte du traité et le waï-wou-pou a, en échange, renoncé au mot de souveraineté.

La dépêche Reuter, de Chang-haï, qui donne le résumé du traité signé hier, ne dit pas si le gouvernement anglais a accepté de ne jamais envoyer de troupes au Tibet, comme la Chine le demandait.

Quant à l'ouverture des marchés du Tibet au commerce de l'Inde (Gyang-Tsé, Gartok et Yatoung) mesure contre laquelle le gouvernement chinois avait fait de l'opposition et sur laquelle il vient de céder, on se souvient que le traité de 1893 entre l'Angleterre et la Chine l'avait déjà obtenu, mais que la mauvaise foi des Tibétains en avait rendu vain le bénéfice et que ce fut une des causes principales de l'expédition Younghusband.

FRANCE.

La mission PELLIOT arrivée à Samarcande le 14 juillet a dû repartir le 18 pour Tachkent.

Par décrets rendus sur la proposition du Ministère des Affaires étrangères:

M. BONS, consul de 1re classe, est chargé du consulat général de Tch'eng-tou (poste créé). — M. Bons a depuis été nommé Consul général.

Le consulat de Tch'oung k'ing est transformé en vice-consulat.

Le vice-consulat de Tche-fou est érigé en consulat.

M. HAUCHECHORNE, interprète, est appelé au poste de Tch'oung k'ing.

M. DOIRE, interprète de 1re classe, est appelé au vice-consulat d'Amoy (poste créé).

M. VEROUDART, interprète de 3e classe, est appelé au vice-consulat de Nan-king (poste créé).

M. LEFÈVRE, interprète de 1re classe, est appelé au vice-consulat de Nieou-tchouang (poste créé).

M. BOUDET, vice-consul, est chargé du consulat de France à Battambang.

Par un autre décret sont nommés:

M. LECOMTE, interprète de 2e classe, vice-consul à Amoy (poste créé).

M. COLLIN de Plancy, ministre plénipotentiaire de 2e classe, ministre plénipotentiaire de la République française près le roi de Siam, en remplacement de M. RIFFAULT, envoyé au Guatemala.

M. BELIN, consul de 1re classe, nommé consul général à la date du 3 août, est nommé consul général de France à Seoul.

INDO-CHINE FRANÇAISE.

Un arrêté en date du 16 mai 1906 de M. Beau, Gouverneur général de l'Indo-Chine a institué sous le nom d'Université un ensemble de cours d'en-

seignement supérieur à l'usage des étudiants de la Colonie et des pays voisins.

Cette institution est destinée à répandre en Extrême-Orient, surtout par l'intermédiaire de la langue française, la connaissance des sciences et des méthodes européennes.

— Par arrêté en date du 16 mai 1906 il a été ouvert en Indo-Chine un concours public pour la rédaction de manuels d'enseignement destinés aux écoles indigènes.

— Un arrêté de la même date a institué en Indo-Chine des médailles de l'Instruction publique en bronze et en argent, destinées à récompenser les instituteurs indigènes des écoles publiques qui se sont signalés par de longs et irréprochables services.

— Enfin un arrêté également du 16 mai institue dans chacun des cinq pays de l'Indo-Chine un Comité local de perfectionnement de l'enseignement indigène.

Ce comité est chargé d'étudier toutes les questions relatives à la création ou à la réorganisation de l'enseignement indigène dans la Colonie et particulièrement celles qui lui sont soumises par le Comité permanent du Conseil de perfectionnement ou par le Directeur général de l'Instruction publique; de collaborer aux publications dont l'impression aura été décidée par l'administration sur la proposition du Conseil de perfectionnement; d'étudier les moyens de faciliter le recrutement et la préparation des maîtres de l'enseignement indigène; de rechercher parmi les ouvrages en langue indigène, de littérature, de philosophie ou d'histoire, ancienne et moderne, ceux qu'il y a intérêt à conserver et à rééditer.

ETUDE HISTORIQUE

sur Triệu-vũ-đế 趙武帝 (Tchao-wou-ti) et sa dynastie (206—109 av. J.-C.).

Fondation du Royaume de Nam-việt 南越, après la destruction de Văn-lang 文郎

PAR

Gustave DUMOUTIER [1]).

Dans notre mémoire sur Cổ-loa 古螺 [2]), capitale de l'ancien royaume de Âu-lạc 甌貉, nous avons essayé de grouper les événements protohistoriques et semi-légendaires qui embrument l'aurore des temps annamites; nous avons suivi, dans son existence éphémère et tourmentée, cette ville malheureuse, dont les énormes remparts, qui se dressent encore à l'horizon des plaines de Bac-ninh, gardent et conservent dans leur triple enceinte, deux fois millénaire, les vestiges historiques les plus anciens de l'Indo-Chine.

---

1) Gustave Émile Dumoutier est mort à Do-son, le 2 août 1904; il a laissé un certain nombre de mémoires qui n'ont pu trouver place dans les publications du Ministère de l'Instruction publique et qui m'ont été remis pour en tirer le meilleur parti possible. Dumoutier qui fut un travailleur infatigable a été l'un de mes meilleurs élèves, et je crois rendre service à sa mémoire en continuant, après sa mort, à surveiller, comme je l'ai fait pendant sa vie, l'impression de ses travaux. — H. C.

2) Mission G. Dumoutier en Annam et au Tonkin. *Etude historique et archéologique sur Cổ-Loa, capitale de l'ancien royaume de Âu-lạc* (Réunion de Thục et de Văn-lang) 255—207 av. J.-C. (*Nouvelles Archives des Missions Scientifiques et littéraires*, t. III, 1892).

Le travail que nous donnons aujourd'hui fera suite à l'histoire de Cổ-loa; il est consacré à l'étude de la dynastie fondée par le destructeur de la capitale et du royaume de Âu-lạc. Nous y verrons se dégager peu à peu, avec les grandes lignes géographiques du pays d'Annam, les premières manifestations du caractère national des Annamites.

Pendant la dynastie de Triệu-đà 趙佗, les peuplades d'origine diverses, dont la réunion forme le nouveau royaume de Nam-việt 南越, prennent l'habitude de la centralisation administrative; elles n'ont pas encore de lois communes, elles leur seront imposées plus tard par le conquérant chinois, mais elles ont déjà des intérêts communs et, au premier rang de ces intérêts, se place la résistance à la Chine.

Au commencement de ce récit, le pays de Nam-việt se trouvait exactement dans la situation qui eût été faite à notre pays si, brisant avec Rome au lieu de s'imposer à elle, Jules César eut gardé pour lui sa conquête et se fut déclaré roi des Gaules. Maître d'un territoire plus vaste que le royaume actuel d'Annam, s'étendant moins vers le Sud, mais comprenant au Nord et à l'Ouest de vastes espaces encore mal définis, dont on fit plus tard les provinces chinoises du Kouang-tong 廣東, du Kouang-si 廣西, du Yun-nan 雲南, et probablement aussi des districts du Ho-nan, du Sseu-tch'ouan et du Kouei-tcheou [1]), le Général-roi constituait, près de la Chine, un adversaire qui avait pour lui le prestige de ses récentes victoires, et avec lequel il était prudent, sinon de compter, du moins de temporiser.

La glorieuse dynastie chinoise des Ts'in avait pris fin avec Ying-wang 嬰王, pauvre prince qui ne règna que 46 jours (209

1) Dans cette étude, nous donnerons autant que possible dans leur forme chinoise et non avec la prononciation annamite, les noms propres de personnages et de localités qui se rapportent plus particulièrement à la Chine.

av. J.-C.). Elle était remplacée par la dynastie des Han 漢, fondée par Lieou Pang 劉邦, soldat d'une obscure naissance, parvenu, à force de bravoure et d'habileté, aux premiers grades militaires et qu'un heureux concours de circonstances avait porté sur le trône. C'était, pour l'empire chinois, l'ère des grandes entreprises, des travaux gigantesques.

Après la conception colossale de la grande muraille on avait entrepris sur quelques points du Chen-si 陝西 et surtout dans les environs immédiats de la capitale, qui était d'abord à Lo-yang 雒陽 (aujourd'hui Ho-nan-fou 河南府), et qu'on venait de transporter à Si-ngan-fou 西安府, des terrassements et des travaux d'art d'une hardiesse qui n'a pas été dépassée depuis dans ce pays. Plus de cent mille hommes, nous disent les annales chinoises, nivelaient des montagnes, ouvraient des tranchées pour le passage des routes, jetaient sur des abîmes des ponts d'une incroyable hardiesse, dont quelques-uns sont encore debout, dans les provinces occidentales, après tant de siècles écoulés.

Il y avait, après l'épopée militaire des Ts'in 秦, après le triomphe de la force brutale qui avait abouti à l'incendie des bibliothèques et au massacre des lettrés, comme une renaissance, comme une expansion des forces intellectuelles de la nation. Cette renaissance se traduisit, sous la dynastie nouvelle, en matière de travaux publics, par des ouvrages aussi grandioses que ceux dont nous admirons les vestiges dans les provinces romaines et, dans le domaine intellectuel, par la reconstitution des archives, la glorification des lettres, la rédaction d'édits et d'ordonnances qui sont restés des modèles de philosophie pratique, de morale rationaliste et gouvernementale.

Les «*barbares des frontières*», comme on appelait en Chine les royaumes voisins et entre autres les Annamites, se ressentirent des effets de ce grand mouvement social. Il devint, comme nous le

verrons, le point de départ de contacts sanglants, qui amenèrent la première annexion, par la Chine, des pays annamites.

Lorsqu'il apprit que son général s'était proclamé roi, et qu'il eut connaissance des événements qui amoindrissaient son territoire quand, au contraire, ils eussent dû étendre considérablement le domaine politique de la Chine, l'Empereur Lieou Pang 劉邦, à qui nous donnerons désormais son titre dynastique de Kao-tsou 高祖, ressentit d'abord un violent dépit; mais, profond politique, il se garda d'en rien faire paraître. Il comprit qu'il importait surtout de ne pas laisser ses sujets croire au coup d'état de son général et à la perte des territoires conquis, et qu'il fallait essayer de reprendre, par la ruse, l'offensive qu'on ne pouvait en ce moment demander à la force.

Il parut donc accepter le fait accompli, ne contesta aucunement à Triệu-đà sa royauté usurpée, mais, revendiquant le principe politique consacré depuis l'origine même de la puissance chinoise, lequel déclare tributaire de l'Empire du Milieu tous les Etats dont les frontières lui sont communes, il envoya, auprès de Triệu-đà, un ambassadeur chargé de lui remettre, en signe d'investiture, de la part de l'Empereur suzerain, le sceau officiel qui se composait d'un petit cube de jade suspendu à une chaîne d'or.

C'était en l'année cyclique yi-sseu 乙巳, la 2e de son règne, 196 ans avant notre ère.

L'ambassadeur chinois se nommait Lou Kia 陸賈[1]); il arriva accompagné de tout le faste prévu par le cérémonial; mais Triệu-đà, comprenant que la démarche de l'Empereur auprès de lui n'avait d'autre objet que de lui faire prendre rang parmi les feudataires de l'Empire, affecta de considérer Lou Kia comme chargé de lui porter des félicitations et de lui présenter un hommage. A son

1) En annamite Lục-Giả.

arrivée sur le territoire annamite, non seulement il ne le fit pas recevoir par ses grands officiers, mais il refusa de se lever quand l'ambassadeur se présenta au palais, et lorsque celui-çi fut introduit devant le roi, il le trouva couché sur un lit de repos.

Justement froissé de ce manque d'égards, le Chinois sentit qu'il fallait parler haut et menacer au besoin; il dit: «N'êtes vous plus, «ô roi, un enfant de la Chine? Les tombeaux de vos ancêtres ne «sont-ils plus dans la terre du Tchen-ting 眞定? D'ou vient que «vous vous efforcez de fausser votre bon naturel et de prendre, «envers notre empereur, une attitude offensante? Votre esprit est «aveuglé. Quand s'effondra la dynastie de Ts'in, qui donc, parmi «tant de héros, fut choisi comme héritier de l'Empire? N'est ce pas «notre vaillant Empereur, qui s'empara de Hàm-du'o'ng 咸陽, «du Ba-thục 巴蜀 et qui extermina la famille Hạng 項; reculant «ainsi jusqu'aux extrémités de la terre les limites de ses possessions?

«Quand l'empereur apprit, au milieu de sa gloire, qu'outre- «passant les ordres qu'il vous avait donnés vous vous étiez proclamé «roi des territoires, dont vous vous étiez emparé pour lui au moyen «de sa propre armée, n'écoutant que sa juste indignation il voulait «d'abord envoyer ses troupes contre vous, et reprendre sur vous le «royaume de Nam-viêt; mais il réfléchit qu'il ne convenait pas de «faire de nouveau souffrir ce peuple, depuis si longtemps livré aux «horreurs de la guerre, et, pris d'une immense pitié, acceptant le «fait accompli et ne voulant plus se souvenir de l'injure, il m'a «envoyé près de vous, pour vous remettre les insignes de l'investi- «ture et consacrer votre royauté.

«Alors qu'avez vous fait? au lieu de me recevoir comme un «envoyé impérial et de ne considérer en moi que la haute majesté «de notre maître à tous deux, au lieu de recevoir avec respect les «marques de la faveur impériale et de vous prosterner en signe de «soumission, le visage tourné vers le Nord, vous avez pris une

«attitude dédaigneuse et vous avez manqué, en ma présence, de «respect au chef de la dynastie des Han.

«Tremblez, roi de Nam-việt, l'Empereur, qui vous donne au-«jourd'hui des marques de sa bonté, est terrible dans sa colère; il «vous exterminera, exhumera de leurs tombeaux la cendre de vos «ancêtres et la dispersera aux vents de l'horizon».

Triệu-đà était un chinois, il n'ignorait pas que s'il laissait partir l'ambassadeur sous l'impression de l'injure reçue, les représailles seraient terribles, et que le premier soin de l'Empereur serait de faire violer et détruire les sépultures de ses parents. Il se soumit donc, et, se levant vivement, il s'avança vers l'ambassadeur en lui disant:

«Veuillez excuser ce que vous remarquez d'incorrect dans mon «attitude; loin de moi la pensée de manquer de convenances envers «l'Empereur, mon suzerain; mais il y a si longtemps que, loin de «la cour, je guerroie chez des peuples grossiers et barbares, qu'en «vérité je ne sais plus les usages».

Et ils se mirent à causer de la façon la plus cordiale; mais l'orgueil de Triệu-đà perçait malgré lui dans ses paroles; il disait à l'ambassadeur:

«Lequel préférez-vous, de moi ou des grands Généraux chinois «Tiêu-hà 蕭何 et Tào-tham 曹參? Je vous préfère à ces deux «Généraux, répondait Lou Kia. — Et lequel trouvez-vous le plus «grand, reprit étourdiment Triệu-đà, de l'"Empereur et de moi?»

L'ambassadeur dit: «Le chef actuel de la dynastie de Han est «héritier des cinq empereurs et des trois rois; il règne sur une «étendue de dix mille lis, ses peuples sont innombrables et riches. «Depuis la création des mondes aucun monarque ne fut plus glorieux! «Quant à vous, à peine pouvez-vous réunir cent mille soldats; vous «règnez sur des barbares, votre royaume est pris entre les montagnes

«et la mer, tout au plus atteint-il l'importance d'une province de «l'Empire, comment osez-vous vous comparer à l'Empereur?»

Triệu-đà se mit à rire et dit en se levant: «Allons, la puis-«sance est à qui sait la prendre. Si au lieu de porter mes armes «sur le pauvre roi de Van-lang, je les eusse portées en Chine, peut-être «serais-je, moi, à la place de l'Empereur».

Il combla d'attentions l'ambassadeur de Chine, insista pour lui faire prolonger son séjour, organisa des fêtes en son honneur et discourait fort souvent avec lui. «Votre présence ici m'est bien «précieuse, lui disait-il, dans ce rude pays de Nam-việt, je ne vois «que des gens grossiers, il n'est personne pour me donner la ré-«plique sur les choses de l'esprit». Après deux mois de séjour à la cour de Triệu-đà, l'ambassadeur annonça son départ, et le roi le laissa partir en lui remettant mille barres d'or et un sac de perles d'un prix inestimable.

Deux années après les événements que nous venons de rapporter, c'est-à-dire en l'an 195 avant notre ère, l'Empereur Kao-tsou mourut. Il avait 52 ans et en avait règné 12. La fin de son règne avait été troublée par des guerres de frontières. Les Huns, d'abord refoulés par Ts'in Chi-houang-ti 秦始皇帝, aidé du géant annamite Lý-ông-trọng 李翁仲, avaient repris l'offensive et envahi le territoire chinois, que la grande muraille, inachevée, ne pouvait encore garantir. Ils s'étaient emparés des places fortes des frontières, avaient poursuivi et renfermé l'armée chinoise dans les montagnes du Chen-si 陝西; l'Empereur lui-même, bloqué sur la montagne Pe-teng par l'ennemi, n'avait pu se dégager qu'en signant avec les Huns une paix honteuse et en donnant pour femme à leur chef Mô-tê une princesse chinoise de sang royal.

Kao-tsou n'en fut pas moins un très grand prince; félicité un jour sur ses mérites qui l'avaient porté sur le trône, il dit: «Mon «bonheur et mon élévation ne proviennent pas de mes mérites,

«mais seulement de ce que j'ai été assez heureux pour pouvoir «discerner les divers talents de mes fonctionnaires, et de les em-«ployer chacun selon leurs aptitudes».

Son fils lui succéda, et lui donna plus tard le titre posthume de Houei-ti 惠帝 (Huệ-đế en annamite), ce qui signifie Empereur bienveillant. Ce prince fut, en effet, pacifique et généreux; son règne, qui dura un peu moins de 7 ans (194—188) fut employé à effacer les mauvais effets de la persécution des lettrés. Il révoqua les décrets de proscription contre les livres et contre les savants, et ordonna des recherches afin qu'on pût reconstituer les annales et les livres de philosophie. Par malheur, ce prince vertueux et bienfaisant, abdiquait toute volonté devant sa mère, Lu-che 呂氏, femme ambitieuse et cruelle, qui parvint à s'emparer du trône et à le garder pendant 7 ans, se livrant à toutes les débauches, à tous les crimes, conférant les dignités les plus élevées de l'Empire aux membres de sa famille. Ce fut la première femme qui règna sur la Chine; elle est connue dans l'histoire sous le nom de Kao-heou 高后.

C'est à ce moment que nous retrouvons, dans les annales, le royaume de Nam-việt, et que les Annamites font de nouveau parler d'eux. Pendant les 20 années qui s'étaient écoulées depuis l'ambassade de Lou Kia et l'investiture de Triệu, le Nam-việt avait vécu en bonne intelligence avec ses voisins; cependant, les astrologues n'étaient pas rassurés; les 1er et 5e mois de l'année qúi-sŭ'u 癸丑 (187 av. J.-C.), et le 5e mois de ất-mão 乙卯 (185), il y avait eu éclipse de soleil et l'horizon politique s'était rembruni. A la fin d'ất-mão, qui était la 6e année de son règne, l'Impératrice chinoise fit interdire aux habitans du Tch'ang-cha 長沙, état tributaire de la Chine, de vendre aux Annamites des ustensiles de fer, que ceux-ci ne pouvaient trouver que dans leur pays.

Triệu, qui, depuis quelques années, suivait d'un oeil attentif la

progression du désordre en Chine, espérant bien en faire son profit, saisit avec empressement l'occasion de ce *casus belli*; il envoya ses troupes contre le Tch'ang-cha, s'empara de deux provinces de ce royaume, le déclara son tributaire et se proclama Empereur.

L'Impératrice, de son côté, n'avait fait agir les gens du Tch'ang-cha que pour exciter les Annamites; elle déclara donc la guerre à Triệu-đà, fit violer les sépultures de ses ancêtres et incarcérer ses parents; puis elle envoya, sous le commandement de Tchou-tao, une armée chinoise contre le Nam-việt. — Triệu-đà organisa la résistance; il fit fortifier tous les postes frontières et les pourvut de garnisons de soldats recrutés parmi les montagnards Man des territoires de Việt 越 et de Tây-âu 西甌, c'est-à-dire, des parties du Tong-king actuel occupées aujourd'hui par les districts de Yên-bay 安邦, Cao-bang 高平, Lang-so'n 諒山 et le pays chinois avoisinant les cent mille Monts (Che-ouan-chan 十萬山), et il se transporta lui-même à la frontière, entouré d'un véritable faste impérial.

Il n'eut pas à livrer bataille; dans son imprévoyance, l'impératrice avait envoyé, au 5e mois de l'année, des Chinois des plaines du Nord guerroyer dans les montagnes du Sud; la chaleur était suffocante entre les gorges escarpées, au milieu de cette végétation épaisse des montagnes; le choléra décima l'armée chinoise, dont les débris furent contraints d'abandonner la campagne et de s'enfuir vers le Nord.

L'Impératrice Lu-che n'eut pas le loisir de prendre sa revanche; elle mourut vers la fin de l'année, et tous ses parents, complices de ses crimes, attirés dans un festin à la suite d'un complot, furent massacrés.

Son successeur, Hiao-wou-ti 孝武帝 s'ingénia à ramener l'ordre dans l'empire, et voulut règler pacifiquement le conflit entre la Chine et le Nam-việt. Il commença par envoyer, dans le Tchen-ting 眞定,

des officiers chargés de faire restaurer les sépultures violées des ancêtres de Triệu-đà, et de fonder des sacrifices perpétuels en leur honneur. Les membres de cette famille furent honorés de dignités et de titres héréditaires, après quoi il rédigea une lettre que les Annales nous ont conservée, et qui est un modèle de sagesse et d'habileté; il eut la suprême délicatesse de la faire porter au roi du Nam-việt par ce même Lou Kia qui avait, on s'en souvient, été chargé de la première ambassade, et qui avait laissé à Triệu-đà de si bons souvenirs.

Cette lettre disait:

«Le roi de Nam-việt ne songe-t-il pas à se reposer et fera-t-il «donc toujours la guerre? Je suis, par une femme de second rang, «fils de l'Empereur Kao, mon père m'ayant nommé Vu'o'ng 王 «de Đại 代; je fus pendant longtemps comme exilé dans mon «gouvernement, à l'extrémité de l'empire et ne pus, dès lors, nouer «aucune relation, ni avec le royaume de Nam-việt, ni avec son roi. «A la mort de mon père, Houei-ti lui succéda et après lui la reine «mère gouverna l'Empire. Mais son mauvais état de santé ne lui «permit pas de règner longtemps, elle devint la proie des menées «ambitieuses des membres de sa famille. Impuissante à faire pré- «dominer sa volonté, elle avait cru devoir choisir, pour succéder à «mon père, un prétendant en dehors de notre lignée. Mais ce choix «ne put convenir aux défenseurs de ma dynastie et, au cours d'une «révolte de palais, les princes de la famille Lu furent massacrés «et je fus proclamé empereur.

«Après votre conquête du Tch'ang-cha, vous avez fait parvenir «une lettre au général en chef de mes armées et vous disiez dans «cette lettre que si la liberté était rendue à vos parents, vous «rappelleriez les officiers qui, pour vous, gouvernent le Tch'ang-cha «et que vos troupes évacueraient ce territoire. J'ai envoyé à Tchen- «ting des mandarins de ma cour; ils ont délivré vos frères et vos

«neveux, leur ont conféré en mon nom de hautes dignités et ont «fait réparer les tombeaux de vos ancêtres.

«Je désire que vous reconnaissiez que vous avez à tort attaqué «le pays de Tch'ang-cha et que vous lui avez causé le plus grand «dommage, sans aucun avantage pour vous. Vous avez couvert la «contrée de ruines, vous avez multiplié dans ce pays les veuves et «les orphelins, je ne saurais vous féliciter de ces résultats.

«En prenant possession du trône, je veux déterminer la ligne «de mes frontières et la fixer par des bornes aussi solides et aussi «resserrées que les dents de la mâchoire du chien. J'ai consulté à «cet effet mes vieux serviteurs; ils m'ont dit que l'Empereur Kao «avait porté la frontière jusqu'au pays de Nam-việt et de Tch'ang-«cha; je reprendrai cette limite. Je vous laisserai votre propre terri-«toire, qui m'appartient et dont vous vous êtes emparé, car son «étendue n'augmenterait pas sensiblement mon empire et vos biens «ne m'enrichiraient guère; vous gouvernerez donc désormais à «partir de la montagne Fou-ling 腹嶺 [1]).

«Je sais également que vous vous attribuez le titre d'empereur. «Il y a donc ainsi deux empereurs dans mon empire, comment cela «pourrait-il durer sans troubles incessants.

«Ma volonté est que nous reprenions nos relations cordiales «d'autrefois; je vous envoie à cet effet mon ambassadeur Lou Kia, «conformez vous aux désirs que contient la lettre qu'il vous remettra, «et ne soyez plus mon ennemi.

«Il vous porte en mon nom 50 vêtements de coton de 1e qualité, «30 vêtements de 2e qualité, et 20 autres de 3e. — Acceptez-les «comme don de bonne amitié, abandonnez toute pensée mauvaise «et gouvernez sagement et avec bonheur».

Triệu-đà reçut comme il convenait l'ambassadeur de Chine; il se

---

1) Ou Phục-Lĩnh, se trouve dans la partie déserte du Sud des Ngũ-Lĩnh 五嶺.

leva à son approche, prit respectueusement la lettre, et, après l'avoir lue il dit:

«Je déclare me soumettre entièrement à l'Empereur, mon Suzerain, «et m'engage à lui faire porter chaque année le tribut des rois vassaux. «Je renonce au titre d'Empereur qui lui appartient seul, au char «à toit doré et à l'étendard impérial qui sont les insignes de sa «puissance».

Non content de ces déclarations qu'il fit publier dans tout son royaume, Triệu-đà écrivit à l'Empereur une lettre de soumission. Cette correspondance diplomatique d'il y a deux mille ans est des plus curieuses.

La lettre du roi disait:

«Le vieillard nommé Triệu, premier notable d'un royaume de «barbares Man-ri 蠻夷, se prosterne deux fois devant Votre Majesté, «la priant de le prendre en grande pitié. J'ai étudié les lettres et «suis devenu le premier magistrat du pays de Viêt. Jadis, l'Empe- «reur Cao-đế 高帝 (Kao-ti) eut la bonté de me faire remettre le «sceau de jade suspendu à la chaînette d'or et de me nommer roi «de Nam-việt. L'Empereur Hiếu-huệ 孝惠, son successeur, fut «également bon pour le vieillard, mais, après sa mort, l'Impératrice «Cao-hậu voulut isoler la Chine des royaumes des barbares feudataires «et elle fit défendre, à tous les marchands de l'empire, de vendre, «aux habitans du Nam-việt, les matières d'or et de fer, les instru- «ments aratoires, les cavales et les bufflesses. Le pays que je gou- «verne est éloigné; je ne pouvais acheter ailleurs les choses dont «j'avais besoin et qu'on me refusait; mes chevaux et mes buffles «devenaient vieux et je n'avais pas de femelles pour la reproduction, «ni de jeunes animaux pour les cérémonies sacrificatoires aux génies; «ma situation était intolérable; j'ai donc envoyé mes officiers Phiên «藩, Cao 高 et Bình 平, porter successivement mes réclamations «à l'Impératrice; elle les a retenus prisonniers; j'ai, de plus, appris

«qu'elle avait tourné sa colère contre les tombeaux de mes ancêtres, «qu'elle les avait profanés et .qu'elle avait fait emprisonner mes «frères. Malgré cela, je n'ai pas voulu porter mes armes contre «mon suzerain; mais les royaumes voisins ayant, à cause des mau- «vaises dispositions de l'Impératrice, une attitude insolente envers «moi, j'ai pris le titre d'Empereur, mais avec eux seulement, pour «les humilier, et non pour attenter à la majesté de l'Empire. «Cependant l'Impératrice est entrée dans une grande fureur et a «fait interdire l'entrée de son gouvernement à mon ambassadeur. «Ayant appris que les sentiments de l'Impératrice avaient été pro- «voqués par le roi de Tru'o'ng-sa (Tch'ang-cha) qui m'avait calom- «nié auprès d'elle, je fis envahir son royaume.

«Mon pays de Nam-việt est barbare, le sol est bas et humide, «je suis un fendataire de l'Empire des Han, mais je suis un Em- «pereur pour mes feudataires de Đông-mân 東閩 et de Tây-âu «西甌, qui ont le titre de roi. Votre Majesté ne peut donc con- «sidérer comme une usurpation de titre la qualité que j'ai prise «auprès de mes voisins et de mes feudataires, et y voir une atteinte «à ses droits de suzerain suprême.

«Je gouverne Nam-việt depuis 49 ans; j'ai des enfants et des «neveux; la disgrâce dans laquelle j'étais tenu par l'empire des «Han empoisonnait ma vie, les nuits pour moi se passaient sans «sommeil et je ne pouvais, pendant le jour, prendre aucun aliment. «Mes yeux se refusaient à jouir des belles couleurs; mes oreilles se «fermaient au son de la musique, à la voix des chanteuses. Mais «aujourd'hui que la faveur impériale m'est revenue je suis heureux, «car après ma mort, mes os ne tomberont pas en poussière.

«Je ne suis plus désormais un Empereur, je suis le roi de «Nam-việt, votre humble feudataire; Triệu-đà se prosterne deux «fois à vos pieds et vous prie d'accepter d'insignifiants présents. «Deux pierres précieuses; mille paquets de plumes d'hirondelles

«tissus: 14 sortes de cinabre: 500 cuirasses de barbare: une «centaine de vernissures de cuvelier: 40 pairs d'hirondelles blanches «vivantes: 2 sortes de jades».

L'Empereur fut satisfait en lisant cette lettre et les relations entre les deux états se rétablirent très pacifiques, bienveillantes de la part de l'empire, déférentes de la part de Triệu-đà. Quand il s'intronisait à la Chine, le roi de Nam-việt prenait le titre de roi, mais dès qu'il avait à traiter avec les autres rois ses tributaires, il reprenait le titre d'empereur.

La paix ne fut plus troublée jusqu'à la mort de Triệu-đà, qui survint en Giáp-tiêu 甲辰. 136 ans av. J.-C. Le vieux guerrier s'éteignit à l'âge de 121 ans, après un règne de 71 ans. Les Annamites peuvent le considérer comme leur Charlemagne, car il fut, lui chinois de Pe-tche-li 北直隸, le réel fondateur de royaume annamite, qu'il forma de conquêtes successives, groupées autour du Văn-lang, et à qui il donna l'importance et la cohésion qu'il a toujours à peu près gardées depuis lors, malgré les infortunes sans nombre qu'il eut à subir dans la suite des siècles.

Sa reconnaissance de la suzeraineté de la Chine, qu'il avait d'abord mise de côté, n'amoindrit en rien sa puissance et sa liberté d'action: ce fut de sa part acte de pure politique, nous pouvons ajouter de sagesse et de prévoyance. Le nouveau peuple, dont il avait comme aggloméré les éléments hétérogènes, n'aurait pu vivre de ses propres moyens: trafiquants, pêcheurs, chasseurs ou bûcherons, tous gens demi barbares, avaient besoin de s'appuyer sur une tutelle et de suivre l'impulsion d'une direction morale. La Chine, avec sa philosophie, sa législation, ses institutions déjà vieilles, fut le patron sur lequel se modela le nouvel état, tout en conservant son indépendance et son caractère originel.

Les dynasties annamites ne furent pas ingrates envers cet ancêtre chinois, elles lui élevèrent des temples dans lesquels il eut

honoré sous les titres de *Fondateur du Ciel et de la Religion; Génie Saint de la guerre*, et de *Sage Empereur*.

Triệu-đà fut inhumé sur le mont Ngung 禺, qui se trouve, d'après le livre Nhạc-sử'-thái-bình-hoàn-vũ-ký 樂史太平寰宇記 à un li au Nord du Huyên de Nam-hải 南海, et, d'après les Annales des Ngô 吳, dans le Huyện de Lục-phiên 錄番. C'est dans les environs immédiats, sinon dans les faubourgs mêmes de la ville de Canton qu'il faudrait rechercher la sépulture de cet ancien roi annamite.

La prononciation chinoise du mot Triệu-đà est Tchao T'o, c'est sous ce vocable qu'on le rencontre dans les ouvrages européens relatifs aux dynasties chinoises des Han et des Ts'in.

On se souvient qu'après la prise de Cổ-loa et la ruine du royaume de Văn-lang, un orphelin était seul resté vivant de la famille royale de Yên-du'o'ng-vu'o'ng 安陽王. Ce malheureux enfant, fils de la princesse Mi-châu 媚珠, assassinée par son père, et du prince Trong-thủy 仲始, suicidé dans la pièce d'eau du palais de Cổ-loa, à la fois petit-fils du vainqueur chinois et du vaincu annamite, avait été recueilli par son grand père Triệu-đà. Ce fut lui que l'on choisit pour lui succéder; il y avait alors 70 ans qu'il avait perdu son père, il règna cependant encore 12 ans, sous le nom de Hồ-văn 胡文.

Deux ans après son avénement (134 av. J.-C.) le roi Sính 郢, des Mân-việt 閩越, se révolta contre lui. Hồ-văn, respectueux des conventions, ne voulut rien faire sans en avoir référé à l'Empereur, son suzerain, et lui demanda de le défendre. L'Empereur, flatté de cette marque de déférence, leva une armée qu'il envoya vers les frontières, mais elle n'eut pas le temps d'engager les hostilités, le roi Sinh fut assassiné par son frère cadet et ses cousins; tout rentra dans l'ordre.

Hồ-văn se montra reconnaissant de l'assistance de l'Empereur,

et lui dépêcha son fils en lui disant: «Allez à la cour de notre «suzerain, et annoncez-lui mon arrivée; après ce qu'il a fait pour «nous, je ne puis mieux faire que d'aller me prosterner devant lui».

Mais ce discours ne fut pas du goût des seigneurs annamites et ils s'opposèrent au départ du roi. «Notre vieux roi Triệu-đà, nous «répétait sans cesse, disaient-ils, qu'il fallait être rempli de défé- «rence envers la Chine, mais se bien garder de passer la frontière «et de visiter l'Empereur. Les griefs des Chinois contre les Anna- «mites, les froissements survenus entre les deux pays depuis un «siècle ne sont pas tellement effacés que l'Empereur ne profite «quelque jour de l'occasion de nous les faire payer d'un seul coup».

Le roi comprit et prétexta une maladie pour se dispenser de ce voyage.

Hô 胡 mourut en l'année Bính-thìn 丙辰, la 12e de son règne, la 4e de Yuen-so 元朔, 3e titre de règne de l'Empereur chinois Hiao-vou-ti 孝武帝, 124 de notre ère. Son fils Anh-tè 嬰齊, qui était resté à la cour de Chine, revint pour lui succéder; il prit le nom de Minh-vu'o'ng 明王, et donna à son père le titre posthume de Văn-vu'o'ng 文王.

Pendant son séjour à la cour chinoise, à Si-ngan-fou 西安府, le fils de Hô avait vécu avec une femme du pays de Hàm-đan 邯鄲, nommée Cu'u 樛, et en avait eu un fils qu'il appelait Hu'ng 興. Lorsqu'il succéda à son père sur le trône de Nam-việt, il écrivit à l'Empereur de Chine pour lui demander de reconnaître à sa maîtresse, qu'il venait d'épouser, la qualité de reine, et à son fils Hung celle de prince héritier. L'Empereur acquiesça. Le règne de Minh-vu'o'ng dura 12 années pendant lesquelles aucun événement marquant ne se produisit.

Ce roi ne donna cependant pas l'exemple de toutes les vertus, mais il sut se tenir en dehors des compétitions et des complots, et résista toujours aux avances réitérées que lui fit l'Empereur de venir

le visiter dans sa capitale. Comme son père, il se défiait et il consentit, une fois seulement, à laisser partir son fils cadet le prince Thu.

Il mourut en l'année Mậu-thìn 戊辰, la 12e année de son règne, qui était la 4e de Yuen-tin 元鼎, 5e titre de règne de Hiao-vou-ti, Son fils aîné Hung, l'enfant de la femme chinoise, lui succéda mais ne conserva le trône qu'un an et mourut assassiné par un nommé Lã-gia 呂嘉.

Les circonstances dans lesquelles se produisit cet événement sont assez dramatiques et donnent de curieux renseignements sur les mœurs des cours asiatiques à cette époque.

La Chinoise, dont Minh avait fait une reine, était une ancienne prostituée de Si-ngan-fou; elle avait été sa maîtresse pendant toute la durée de son séjour à la cour, ce qui ne l'empêchait pas, dans le même temps d'avoir un autre amant, un chinois de P'á-lăng 霸陵, nommé Ngan-kouo-chao-ki 安國少季. L'Empereur ne l'ignorait pas et loin d'en concevoir de l'indignation il s'en réjouissait espérant avoir, par l'amant de la nouvelle reine de Mân-viêt, un moyen de diriger, au gré de sa politique, les affaires de ce pays.

Il fit de Ngan-kouo-chao-ki 安國少季 un ambassadeur et l'envoya à la cour de Nam-viêt.

Dès son arrivée, l'envoyé impérial reprit ses anciennes relations avec la reine régente, au grand scandale des Annamites. Les mandarins indigènes, essayaient d'émouvoir le jeune roi, ce que voyant l'astucieuse reine mit, dans le complot, son amant qui n'était venu que pour diviser le pays, et elle se retourna vers la Chine. Elle demanda à l'Empereur de lui donner, pour l'assister dans le gouvernement de Nam-viêt, trois commissaires généraux chinois, et de procéder directement à la nomination de tous les fonctionnaires du royaume. L'Empereur s'empressa de mettre la main sur tous les pouvoirs de l'état; il plaça l'armée sous le haut commandement

d'un maréchal annamite dont il croyait être sûr, nommé Lã-gia, et à qui il remit, comme insigne de sa délégation impériale, un sceau d'argent. Il investit ainsi du contrôle des affaires civiles et judiciaires trois Chinois et, abolissant les traditions juridiques annamites, leur imposa le code et les pénalités chinoises. Il pourvut de même de gouverneurs chinois les deux pays tributaires du Nam-việt.

Enfin il obtint que le roi et la reine-mère s'engageassent à venir en personne, avec tous les tributaires de l'Empire, faire, dans son palais de Si-ngan-fou, acte de vasselage devant la cour assemblée.

Le maréchal annamite, que l'Empereur de Chine avait investi du haut gouvernement de l'armée de Nam-việt, Lã-gia, était un des plus vieux soutiens de la dynastie des Triệu. Il avait servi sous trois règnes successifs et tous ses parents, au nombre de 70, avaient des charges dans l'état. Ses fils avaient épousé des princesses, ses filles étaient toutes alliées à la famille royale, l'aînée avait épousé le fils du roi Tần 秦, du Xu'o'ng-ngô 蒼梧. Son influence était considérable et les Annamites avaient pour lui le plus grand respect. Au milieu de toutes ces intrigues et de ces scandales, Lã-gia voyait clairement où tendait la reine; aidée par son amant elle voulait livrer entièrement le royaume à la Chine. Il résista de tout son pouvoir, exhorta le jeune roi à ne pas se rendre en Chine, mais, le pauvre Ai-vu'o'ng 哀王, faible et entièrement subjugué par sa mère, ne voulut pas l'entendre et les préparations du départ furent commandés.

Quand Lã-gia vit que tous ses efforts étaient inutiles et que le royaume touchait à sa perte, il rompit ouvertement avec l'ambassadeur chinois; la reine et le roi furent intimidés par cette attitude, ils craignirent qu'en leur absence, Lã-gia ne soulevât le pays et ne fit proclamer un roi de son choix; ils résolurent en conséquence de l'assassiner.

Ils convièrent à un grand festin officiel tous les hauts fonctionnaires

de Nam-việt et les envoyés chinois. Lã-gia ne put se dispenser d'y paraître, mais, éventant le complot, il avait fait masser, aux abords du palais, un corps de troupes dévouées sous le commandement de son frère cadet. A la moindre alerte, les soldats devaient faire irruption dans les appartements et délivrer le maréchal, ou venger sa mort. La reine s'en aperçut; changeant aussitôt ses batteries, elle essaya, par des paroles insinuantes, d'exciter la colère des ambassadeurs contre Lã-gia, espérant qu'à l'abri d'une querelle il serait possible de provoquer une bagarre, pendant laquelle on massacrerait le maréchal; mais les Chinois, prudents, refusèrent de se prêter à ces manoeuvres et, comme les provocations de la reine devenaient pressantes, ils se levèrent et quittèrent la salle.

Lã-gia, voyant la tournure que prenaient les choses, en fit autant. Au comble de la fureur, voyant tous ses plans déjoués et sa victime lui échapper, la reine saisit un couteau, puis, comme le maréchal tournait le dos, elle leva le bras pour le frapper, mais le roi l'arrêta et la désarma.

Lã-gia gagna la porte et sortit; puis, il fit rentrer les troupes, se retira dans sa maison dont il fit défendre et garder la porte, sous prétexte qu'il était malade et s'occupa de travailler en secret les mandarins en vue d'une révolte. Mais l'intervention du roi, empêchant la reine d'accomplir son meurtre, lui avait reconquis beaucoup de sympathies; on exécrait sa mère, à cause de sa nationalité, de ses débordements et de ses tendances politiques, mais on plaignait la faiblesse de son fils. Les mandarins auraient bien voulu qu'on les débarrassât de la reine, mais ils désiraient conserver le roi.

Deux mois se passèrent ainsi, pendant lesquels le bruit de ces événements eut le temps de se répandre en Chine. Quand l'Empereur apprit ce qui se passait à la cour de Nam-việt, il envoya en toute hâte deux mille hommes pour protéger le roi et sa mère contre un coup de main, et les escorter jusqu'en Chine, en cas

d'insurrection. Ils étaient commandés par deux officiers dont l'un était le propre frère de la reine mère.

Lã-gia n'attendit pas l'arrivée de la petite armée et brusqua les événements; il lança, par le pays, une proclamation dans laquelle il dénonçait au peuple les scandales et les secrets projets de la reine, en insistant sur les périls qui résultaient pour l'État de la faiblesse du roi; puis, il réunit avec son frère les officiers qui lui étaient dévoués, et la mort de la famille royale fut résolue. Les conjurés, peu nombreux, s'introduisirent sans peine dans le palais et massacrèrent la reine, le roi et tous les membres chinois de la famille. Après quoi ils se rendirent à l'ambassade chinoise où ils égorgèrent jusqu'au dernier employé.

Quand son coup d'état fut cccompli, Lã-gia fit assembler les hauts mandarins sous la présidence de son gendre, le roi du pays tributaire de Tân-vu'o'ng 秦王 et il leur fit proclamer roi de Nam-việt le prince Kiến-đứ'c 建德, fils du roi Minh et de la reine Thuật-du'o'ng 術陽, de naissance annamite.

Ceci se passait pendant l'hiver de l'année Kỉ-tị 己巳, le 11e mois, 5e du règne de Yuen-ting 元鼎.

Les 2000 Chinois arrivèrent donc trop tard; ils apprirent à la frontière les événements que nous venons de raconter, et comme ils n'étaient pas en nombre pour envahir le pays, ils retournèrent vers l'Empereur qui organisa de suite une expédition militaire.

L'armée chinoise, divisée en deux corps, pénétra sur le territoire de Nam-viêt par deux points différents, comptant, après avoir divisé ainsi les forces de résistance de l'ennemi, opérer sa jonction dans les environs de la capitale et s'en emparer.

Lã-gia ne se laissa pas prendre à ce piège, il parut d'abord ne s'occuper que de Lou Po-te 路博德 (Lộ-bác-đứ'c), qui commandait le 1er corps chinois, l'attira hors de sa route et le retint dans un pays difficile, coupé de rivière et de montagnes, peuplé de

quelques misérables villages où le ravitaillement était impossible, et lui livrant journellement des escarmouches sans importance à la suite desquelles il se dérobait.

Pendant ce temps, une armée solide, bien commandée, réunie en secret à P'an-yu (Phiên-ngung) 番禺, tombait à l'improviste sur le 2e corps chinois, resté isolé, et le mettait en pièce. Le Général chinois Han Ts'iên-fou 韓千秋 fut tué, et le drapeau dynastique, que l'Empereur de Chine avait autrefois solennellement remis au roi d'Annam, fut victorieusement planté sur le mont Ta-yu 大庾, au dessus des retranchements chinois. Lã-gia ne s'endormit pas sur sa victoire; il s'attendait à un retour offensif qui se produisit en effet; en conséquence il fit fortifier tous les sommets et tous les défilés de la frontière et se tint prêt à repousser l'invasion chinoise qui s'avançait de tous côtés.

Les armées de l'Empereur, comme autant de fleuves, coulaient vers le Việt-nam. L'une, empruntant les cours d'eau du Koueitcheou, embarquée sur des bateaux à étages [1]), dit l'annaliste, se dirigeait sur Quế-duong 桂陽 (Kouei-yang) par le Kiện-vi 犍爲 [2]). Une autre commandée par Yang P'ou 楊僕, allait par terre jusqu'à Dự-chu'o'ng 豫章, et s'embarquait sur des jonques à lances [3])

---

1) L'écrivain Ú'ng-Thiệu 應劭, dit que ces bateaux avaient été construits spécialement pour le transport des troupes chinoises vers le Nam-Việt.

2) Kiện-Vi, Pays de barbares sis à l'Ouest, gouverné par 10 rois, à côté du Dạ-Lang 夜郎, qui est plus étendu. Limitrophe aussi du pays de Thục borné à l'Est par le quận 郡 de Giao-Chỉ 交阯, à l'Ouest par le royaume de Điền 滇. Sous le règne de Han-vou-ti 漢武帝, un officier écrivait à l'Empereur que le Dạ-Lang pouvait mettre en ligne plus de cent mille soldats, et il ajoutait: «Je prie Votre Majesté de faire suivre à vos armées la vallée du Tchang-Ko 牂牁, c'est la meilleure voie pour surprendre le royaume de Việt». C'est aujourd'hui la partie du See-tch'ouen occupée par les préfectures Sin-Tcheou-fou 鐔州府, Kia-ting-fou 嘉定府 et Tch'ang Ning 長寧.

3) Tru'o'ng-Yên dit que ces bateaux avaient pour objet d'empêcher les dragons des fleuves de s'introduire à bord et de dévorer les équipages. Ils étaient garnis tout autour d'une rangée de piques dont la pointe était dirigée vers l'eau; mais nous pensons, avec

jusqu'au port de Hoàng-phố 橫浦. Une 3e armée sous les ordres de Im 嚴 traversa le Ling-lang 零陵 par le fleuve Li-choui 離水 et parvint au rivage sablonneux de Chia-lai 下瀨. Une 4e armée commandée par Kia 甲 se dirigea sur Ts'ang-oû 蒼梧, et enfin, le prince feudataire du Tch'e-y (Tri-nghia) 馳義, nommé Kouéi 貴, commandait la 5e armée formé des contingents du Ta-lang [1]).

Les cinq armées devaient après avoir opéré isolément d'abord, se réunir à la montagne Tai-chang, près de la capitale, où se dressait, orgueilleux, l'étendard dynastique des Annamites.

La campagne ne fut pas longue, le Viêt-nam, du reste, n'était pas en état de résister à une aussi formidable invasion. Yang-po, qui commandait la 2e armée chinoise et qui arrivait par le Sin-chan (Tam-thiêm) 尋陝 [2]), parvint à s'emparer des approvisionnements annamites au débarcadère de Thach-môn 石門 [3]) (Chê-meun), la porte de pierre, et dispersa l'avant garde de Lã-gia, auquel il fit

---

le commentateur dont le nom personnel est Tsan, que l'on appelait ainsi les jonques chargées du transport des armes.

1) Ta-lang appartient aujourd'hui au territoire de Pa-Tchéou 播州, dans le Kouang-si 廣西; c'est la ville chinoise de P'an-Tchéou, ou Miéou-Ming 茂名; arrondissement de 3e ordre du département de Kao-Tchéou-fou 高州府. Sous les Thsin, territoire de Kouéi-Lin 桂林; sous les Tsin, Miéou-Ming; sous les T'ang, P'an-Tchéou; sous les cinq dynasties postérieures, Youé-Tchang 越堂. (E. Biot).

2) Le pays de Sin-Chan (Tam-Thiêm), à l'Ouest du huyên de Thuy-Hung 始興 (Sous-préfecture de Chi-hing), dans la province de Kouang-Tong 廣東. C'est probablement le territoire du département actuel de Thsin-Tchéou 潯州府, dans le Kouang-si, qui était compris, sous la dynastie des Thsin, dans la province de Kouéi-lin 桂林, et sous les Han, fut divisée entre les districts de Yo-Lin 鬱林 et de Tsang-Ou 蒼梧.

Thuy-Hung est encore aujourd'hui l'arrondissement chinois de Chi-Hing 始興 du département de Nan-Chiong-Tchéou 南雄州; le territoire s'étendait, à l'époque qui nous occupe, jusqu'au département actuel de Chao-Tchéou-fou 韶州府, et faisait administrativement partie de la province de Kouéi-Yang (Quê-Du'o'ng).

3) Thach-Môn (La porte de pierre). C'est un barrage, établi par La-Gia à 20 lis au Nord de Pan Yu (Phiên-Ngung), à travers le fleuve, pour arrêter les barques chinoises.

20.000 prisonniers. Lou Po-te arriva un peu en retard pour faire sa jonction, son long voyage avait été entravé, Yang P'ou dut l'attendre, ce qui donna à Lã-gia le temps de se fortifier dans P'an-yu.

Les troupes chinoises se présentèrent devant la place et l'investirent. Les soldats de Lou Po-te tenaient le Nord et l'Ouest, et ceux de Yang P'ou tenaient le Sud et l'Est.

Ces derniers commencèrent l'attaque à la faveur de la nuit, en jetant sur les maisons de la ville, des matières incendiaires, ce qui déconcerta les assiégés. Lou Po-te recevait la soumission de tous les fuyards, leur remettait à chacun un mot de passe, et les renvoyait dans la ville pour provoquer des défections parmi les défenseurs. Voyant qu'ils ne pouvaient plus tenir, le roi et son général Lã-gia firent ouvrir une des portes de la ville et s'enfuirent dans les ténèbres, escortés seulement par 200 soldats.

Dès que leur fuite fut connue, la citadelle ouvrit ses portes et se rendit à discrétion.

Les Chinois se lancèrent à la poursuite des fugitifs et les rejoignirent dans la direction de la mer; ils furent ramenés à P'an-yu.

La guerre était terminée. Les troupes chinoises entrèrent, sans coup férir, dans toutes les places fortes. Giám 監, gouverneur de Âu-lạc, se rendit sans combattre. Les gouverneurs de Giao-chỉ 交阯 et de Cửu-chân 九眞, qui n'avaient pas encore été atteints par les Chinois, apportèrent eux-mêmes leur soumission, ils y joignaient 100 buffles, 1000 vases d'eau de vie, et les rôles d'impôts de leurs provinces. Ces gouverneurs furent conservés à la tête de leur gouvernement.

La dynastie de Triệu était éteinte, elle avait duré 97 ans. Le

royaume de Nam-việt n'était plus, son territoire faisait partie intégrante de l'Empire chinois.

Quand plus tard il recouvrera son indépendance, ses frontières seront reportées vers le Sud, et sa capitale P'an-yu ou Phiên-ngung, c'est-à-dire Canton, siège dynastique de la 3e maison annamite, restera à jamais chinoise.

CINQ LETTRES INÉDITES DU

PÈRE GERBILLON, S. J.,

Missionnaire français à Pe-king.

(XVII[e] ET XVIII[e] SIÈCLES)

PUBLIÉES

PAR

M. HENRI CORDIER.

Le Père Jean-François GERBILLON, 張誠 *Tchang Tch'eng*, né à Verdun en 1654, le 21 janvier ou le 11 juin, est l'un des membres les plus remarquables de cette mission de jésuites qui a jeté, au XVIII[e] siècle, à Pe-king, tant d'éclat sur le nom français.

On sait quelle fut l'origine de cette mission:

«Le jésuite Philippe COUPLET, Flamand de Malines, s'était embarqué à Macao (5 Décembre 1681), sur un navire hollandais pour défendre à Rome les intérêts de sa Compagnie. Débarqué en Hollande (Octobre 1682), il se rendit en Italie en passant par Paris. Là, Louvois et le duc du Maine se résolurent à lui confier la liste de leurs *desiderata* sur la Chine; il est probable que le roi et le P. de la Chaise pensèrent que, les intérêts de la France étant d'accord avec ceux de la religion et de la science, il serait mieux de confier à des Français qu'à des étrangers le soin de faire à

Pe-king des recherches pour le succès desquelles le roi de Portugal n'était pas moins zèlé que le fils ainé de l'Eglise.

Les six missionnaires désignés dans ce but étaient: le P. Guy Tachard, qui resta au Siam, Joachim Bouvet, Louis Le Comte, Jean de Fontaney, Jean-François Gerbillon et Claude de Visdelou. Ils s'embarquèrent à Brest le 1er Mars 1685 sur l'*Oiseau*, commandé par M. de Vaudricourt, avec le chevalier de Chaumont, ambassadeur du roi à Siam, et partirent le surlendemain. Ils arrivèrent en Chine le 23 juillet 1687 et à Pe-king le 7 février 1688» [1]).

Les progrès de Gerbillon dans la langue mandchoue, paraissent avoir été singulièrement rapides, car nous le voyons dès l'année qui suivit son arrivée à Pe-king, être avec le Père Pereyra [2]) un des interprètes qui prirent part aux négociations du traité de Nertchinsk (27 août 1689) signé en latin, en russe et en mandchou. D'ailleurs les travaux de Gerbillon sur le mandchou ont servi aux missionnaires de Pe-king jusqu'au P. Amiot dont les ouvrages ont pour base ceux de son devancier.

Gerbillon fut Supérieur de la mission française de Pe-king en 1699, après le P. de Fontaney qui en fut le premier; le 3 novembre 1700, Gerbillon fut nommé Supérieur de tous les Jésuites français de Chine; il est mort à Pe-king, le 22 mars 1707.

J'ai acheté de Charavay, il y a quelques années, les cinq lettres que je publie aujourd'hui. Elles sont inédites; toutes sont entièrement autographes; la troisième a été malheureusement fort endommagée et j'ai laissé en blanc les fragments déchirés.

H. C.

---

1) Henri Cordier, *Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, VI, pp. 911—2.

2) *Thomas* Pereyra, né à S.-Martinho de Valo, 1er nov. 1645; arrivé en Chine en 1673; † à Pe-king, 24 déc. 1708.

I.

A Levau [1]), le 5e de Juin 1686.

Mon tres honoré Pere

Comme nous sommes sur le point de partir de ce Royaume

1) *Levau* est pour *Louvo*. «C'est, dit le P. Tachard (*Voy. de Siam*, 1687, p. 225), une Ville à quinze ou vingt lieues de Siam vers le Nord, où il passe neuf ou dix mois de l'année, parce qu'il y est plus en liberté, & qu'il n'est pas obligé de s'y tenir renfermé comme il fait à Siam, pour entretenir ses sujets dans l'obéissance & dans le respect».

«L'arrivée (22 août 1662) à Juthia, capitale du Siam, de Pallu, évêque d'Héliopolis, et de la Mothe-Lambert, évêque de Béryte, marque en réalité le commencement des relations de la France avec le Siam. Elles débutèrent dans des circonstances très particulières: la rivalité des Compagnies hollandaise et française dans l'Indoustan, la prépondérance de la première, enfin les avances faites à nos compatriotes par le roi Phra-Naraï. Baron, notre agent à Surate, envoya, en 1680, le vaisseau le *Vautour* avec Boureau-Deslandes, qui établit un comptoir au Siam. Par malheur, une première ambassade siamoise, à destination de la France, périt sur la côte de Madagascar avec le *Soleil d'Orient* qui la portait. Cependant un certain Constance Phaulkon, né vers 1648 dans l'île de Céphalonie, avait, après beaucoup d'aventures, échoué au Siam, où il avait fini par devenir premier ministre. Il se montra favorable aux Français, et, le 25 Janvier 1684, une deuxième ambassade partait de Siam et arrivait à Calais sans mésaventure. Fort bien reçus en France, les ambassadeurs siamois furent chargés d'une lettre de Louis XIV pour leur roi.

Le chevalier de Chaumont fut chargé, en qualité d'ambassadeur, d'accompagner les envoyés siamois. On lui donna comme second l'abbé de Choisy. *L'Oiseau* et la *Maligne*, commandés par MM. de Vaudricourt et de Joyeux, partirent de Brest le 3 Mars 1685, portant, outre l'ambassadeur et les envoyés siamois, les six jésuites dont nous avons parlé précédemment et quelques autres ecclésiastiques. Ils arrivaient le 23 septembre au mouillage de la rivière de Siam. Sans entrer dans le détail des intrigues qui eurent lieu à la cour entre Constance Phaulkon et le P. Tachard, disons qu'un traité fut signé à Louvo, le 10 Décembre 1685, par le chevalier de Chaumont et Constance Phaulkon, celui-ci «député avec ample pouvoir de Sa Majesté de Siam, pour accorder en son roial nom des privilèges aux missionnaires apostoliques dans tous ses roiaumes en la manière suivante». Le traité ne comprend que cinq articles. Ils sont tous relatifs au libre exercice de la religion chrétienne et à la protection des missionnaires et de leurs ouailles. Aucune clause politique ou commerciale. Beaucoup de bruit pour peu de chose. Une audience solennelle du roi, le 12 décembre, clôture la mission de Chaumont, mission toute d'apparat, qui eut un retentissement comparable à celui que causa un siècle plus tard l'ambassade de Macartney en Chine, mais qui eut toutefois une suite plus immédiate: l'envoi d'une nouvelle mission avec un but plus pratique que celui de la conversion des Siamois au christianisme. Chaumont quittait Siam le 22 décembre 1685 et, le 18 Juin suivant, il rentrait à Brest, accompagné de trois ambassadeurs siamois et de vingt mandarins, porteurs d'une lettre de Phra-Naraï à Louis XIV» [1]).

[1]) Henri Cordier, *Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, VI, pp. 915—917.

pour aller a Macao qui est l'entrée de la Chine, ou ie ne trouveray apparemment occasion de vous escrire que vers le mois de Decembre prochain, ie laisse icy mes lettres entre les mains d'un de nos peres qui aura soin de les envoyer par les voyes les plus sûres. J'en laisserai deux pour vous et une pour ma mere qui seront envoyées par trois voyes differentes affin que vous en recevies au moins quelques unes. J'en useray de mesme autant que ie le pourray quand ie seray a la Chine ou la liberté que toutes les nations etrangeres y ont presentement pour le commerce nous donnera moïen d'envoyer des lettres plus souvent et par différentes voyes iusqua ce que l'experience nous ayt appris quelles seront les plus sures et les plus courtes.

Je vous ay escrit fort amplement par le vaisseau [1]) qui nous a ammené icy et qui remeine M[r] l'ambassadeur [2]) et ie vous ay envoyé une relation fort en detail de tout ce qui nous est arrivé depuis nostre depart de France [3]) iusques au iour que M[r] l'am-

1) *L'Oiseau.*

2) *Alexandre*, Chevalier, puis Marquis de Chaumont, mourut le 28 janvier 1710; il était fils d'Alexandre de Chaumont, seigneur d'Athieules, branche de la famille de Quitry, et d'Isabelle du Bois des Cours, sa femme, fille d'Adrien, seigneur de Favières.

3) Dans sa première lettre, Gerbillon écrit à son père qu'il lui a envoyé «une relation fort en détail de tout ce qui nous est arrivé depuis notre départ de France jusques au jour que M. l'Ambassadeur est parti». M. de Chaumont a quitté le Siam le 22 décembre 1685. Le P. Sommervogel (*Bib. de la Cie. de Jésus*, III, col. 1347) écrit: «Michault dit avoir vu le manuscrit de la relation du voyage de Gerbillon jusqu'à Siam et prétend que l'abbé de Choisy en a composé la sienne: *Journal du voyage de Siam fait en 1685, par l'abbé de Choisy*, (Paris, Cramoisy, 1687, in-4) à laquelle il n'a fait qu'ajouter quelques ornements. Il en donne quelques fragments dans ses *Mélanges historiques et philologiques*, T. I, p. 258—274 (Paris, 1754 ou 1770, 2 vol. in-12)». Plus loin le P. Sommervogel cite le manuscrit:

Relation du Reverend Pere Gerbillon, de la Compagnie de Jésus escrite au bord de Loiseau, proche la barre de Siam, la 15 Déc. 1685, in-4, pp. 242 n. ch.

Il ajoute: «Ce MS. se trouve dans le Bibl. des Jésuites de Lyon, relié avec différentes pièces et précédé d'une lettre autographe du P. Gerbillon, sur papier de Chine, de 3 pp. gr. in-8, datée de Siam, 1[er] juillet 1686. Elle semble accompagner le MS. du voyage qui n'est pas de la main du P. Gerbillon».

D'après notre lettre, le MS. serait parti au contraire dès décembre 1685.

bassadeur est parti, et depuis ce temps la ie vous ay encore escrit au mois de Mars dernier par un anglois qui m'a promis de faire tenir fidellement mes lettres a Londres et de la a Paris. Je vous ay marqué dans cette lettre les traitemens favorables que le Roy de Siam et le seigneur Constance son 1er Ministre continuoit a nous faire. Il est vray que quand nous eussions esté parmy nos plus proches parens et nos meilleurs amis nous n'eussions pu esperer plus d'honnetetés et d'amities que nous en avons receu icy. Le Roy nous a fait l'honneur de nous envoyer 7 ou 8 repas magnifiques servis dans sa propre vaisselle et par ses officiers. Outre l'eclipse que nous observasmes en sa presence au mois de decembre dernier il nous donna une audience particuliere sur la fin du mois d'avril conioinctement avec Mgr l'evesque de METELLOPOLIS [1]) ou il nous témoigna une bonté extraordinaire. Tous les grands Mandarins du Roïaume, les 1ers officiers de la Couronne et le seigneur CONSTANCE luy mesme estoient derriere nous a genoux et prosternez presque le visage contre terre et demeurerent dans cette posture pendant tout le temps de nostre audience qui dura pres de deux heures et nous estions assis sur des tapis tout vis a vis du Roy sur une mesme ligne avec Mgr l'evesque de Metellopolis et avant hier il nous fit dire qu'il souhaitoit que nous observassions encore en sa presence l'eclipse de lune qui doit arriver icy demain au coucher du soleil; c'est la que nous aurons nostre audience de congé. Nous sommes particulierement redevable de toutes ces faveurs au seigneur Constance qui nous a touiours traité comme ses veritables freres; (cest la qualité qu'il donne a tous les Jesuites) il nous a touiours retenus a la cour depuis le depart de Mr l'ambassadeur de France

1) *Louis* Laneau, de Mondoubleau dans le pays du Mans, au diocèse de Chartres, missionnaire au Siam (Missions étrangères de Paris), évêque de Métellopolis, premier vicaire apostolique de Siam, Japon, etc., administrateur général du Tong-king, et de la Cochinchine en 1681, de la Chine en 1684; † à Siam le 16 mars 1696, à l'âge de 60 ans.

et n'a pas voulu que nous eussions d'autre table que la sienne; il n'a pas fait le moindre voyage qu'il n'aye touiours mené quelques uns de nous avec luy; ie l'ay accompagné dans tous ceux qu'il a fait, luy l'ayant touiours désiré ainsi: il eut bien voulu que ie restasse tout a fait icy et il m'a pressé sur cela autant qu'on le peut. Mais comme ie ne suis pas venu aux Indes pour demeurer a la Cour, je m'en suis touiours excusé aimant mieux aller a la Chine ou i'espere que ie pourray travailler a la conversion des idolastres plus facilement et ou il y a une plus grande disette d'ouvriers que dans ce Royaume dans lequel il y a beaucoup d'ecclesiastiques et fort peu de chrestiens. J'eusse mené icy une vie trop commode et trop aisée et ce n'est pas ce que ie cherche: il me sera bien plus avantageux d'estre dans quelque province de la Chine obligé de souffrir quelque chose pour la gloire de Dieu que de demeurer dans une cour ou ie n'eusse receu que de l'honneur et ou ie n'eusse pu me dispenser de mener une vie trop dissipée.

Nous devons nous embarquer dans un vaisseau qui appartient a Mr Constance et qu'il a donné a un capitaine portugais de Macao qu'on dit estre le plus experimenté de tous ceux qui sont icy, en nostre considération et a condition que nous y serions les maistres et Madame Constance s'est chargée elle mesme du soin de toutes les choses necessaires pour nostre nourriture-ainsi nous serons venus de France a la Chine sans qu'il nous en aye rien couster. Le vaisseau qu'on nous donne est le meilleur qui soit dans le port de Siam et comme nous prenons la saison la plus favorable et que nous avons un bon capitaine qui a fait deja ce voyage plus de 10 ou 12 fois il y a grande apparence que nostre navigation sera heureuse: elle n'est que de 500 lieuës que l'on fait ordinairement en moins d'un mois. Quand nous serons arrivés à Macao nous

escrirons de la au P. Ferdinand VERBIEST [1]) qui demeure touiours a la Cour de l'empereur de la Chine aupres duquel il est en plus grand crédit que iamais et nous attendrons ses reponses suivant lesquels nous prendrons nos mesures pour nostre entrée dans la Chine dont Macao est comme la porte et pour l'exécution des desseins dont nous sommes chargés de la part du Roy. Nous avons tout suiet d'esperer un succes favorable de nostre entreprise dans la Chine ce que vous verrez bien par les dispositions favorables ou les affaires de la religion chrestienne sont dans ce royaume et par les marques eclattantes de bonté que l'empereur a donné a nos peres l'année passee et dont ie vous envoye une petite relation tirée des lettres que nous avons recuës icy depuis deux mois. J'ay adiouté a cette petite relation quelques remarques sur la maniere dont les Japponnois en usent a present avec les etrangers. J'avois dessein d'y ioindre une petite relation de l'estat present du Royaume de Siam mais comme un de nos peres qui reste icy [2]) s'est chargé d'en envoyer une a Paris ie me contenteray de prier le P. procureur de nostre province de vous en envoyer une copie et de faire seulement quelques remarques sur la maniere dont se gouverne la cour du Roy de Siam.

Jay bien suiet de remercier Dieu de toutes les graces qu'il m'a fait depuis mon depart de France puis qu'outre la protection speciale qu'il nous a donné dans toutes nos affaires iay eu cet avantage particulier que ie n'ay pas encore ressenti la moindre incommodité de maladie malgré la diversité des climats; de sorte que ie suis presentement graces a Dieu en aussi bonne santé que i'estois lorsque ie partis de Paris. Ie croiois les chaleurs de la zone torride bien plus insupportables que ie ne les ay trouvé icy ou i'ay veu

---

1) *Ferdinand* Verbiest, 南懷仁 *Nan Houai-jen*, né à Pitthem, près de Courtrai, le 9 oct. 1623; arrivé en Chine en 1659; † à Pe-king le 29 janvier 1688; Président du Tribunal des Mathématiques.

2) Le P. Guy Tachard.

passer le soleil par dessus nos testes et eprouvé les plus grandes chaleurs de l'esté sans autre incommodité que celle de suer beaucoup toutes les après disners; mais les nuicts sont touiours assez fraiches pour pouvoir dormir commodement et les matinees sont assez supportables pour pouvoir travailler iusques a midy sans estre beaucoup incommodé de la chaleur. L'air est si pûr qu'il n'y a iamais de maladies populaires. Les eaux commencent deja a couvrir la terre et les rivieres a se deborder ce qui croitra touiours iusqu'au mois de Novembre. Dez que nous serons arrivés a Macao nous nous appliquerons a apprendre la langue chinoise qui est extremement difficile non seulement a parler a cause des differens tons qui faut donner a chaque mot, un seul signifiant quelquefois 15 et 20 choses toutes differentes selon les differens tons qu'on luy donne, mais surtout a lire et a escrire parcequ'ils ont autant de lettres differentes que de mots; n'y ayant point d'alphabet chez eux comme chez nous mais autant de differentes figures qu'il y a de mots, de sorte qu'ils ont iusques 70 ou 80 milles lettres differentes; ce sera la une grande occupation pour nous. Mais iespere que Dieu nous assistera ce qui me console c'est qu'il n'est pas necessaire d'attendre quon sache la langue dans la perfection pour commencer a travailler a l'avancement de la religion et que dans moins d'un an on peut assez apprendre a parler cette langue pour estre en estat de faire des catechismes et de petites instructions. Demandez a Dieu, Mon cher Pere, qu'il me fasse la grace de devenir un instrument capable de travailler a ce grand ouvrage de la conversion des ames. Plus i'approche de la Chine plus ie me reconnois indigne d'un si grand employ; toute ma confiance est comme ie vous lay deja mandé plusieurs fois que Dieu se peut servir des instrumens les plus foibles pour l'execution de ses desseins. et que iespere qu'il achevera son ouvrage en mettant dans moy les dispositions necessaires pour bien remplir les devoirs de la vocation qu'il m'a donné: cest la faveur

que ie vous coniure de luy demander pour moy dans vos prieres et de me recommander a celles de toute la famille et particulierement de mes tantes religieuses dans lesquelles iay beaucoup de confiance. Permettez moy aussi d'assurer icy ma mere de mon obeissance et de saluer mes freres, ma soeur, ma belle soeur, et toute la famille, sans oublier la chere Magdelon et son petit frere. Je prie Dieu de tout mon coeur qu'il les comble de ses benedictions et qu'il les conserve dans sa sainte grace; soyez aussi persuadé que pour estre eloigné de ma famille, ie n'en ay pas moins d'attachement pour elle en J. C. Dieu m'est temoin que ie ne manque aucun iour de luy demander bien particulierement qu'il vous comble de ses consolations, surtout qu'il vous maintienne dans la voye du salut. Je dis pour cela toutes les semaines une messe a vostre intention, et ie continueray touiours a le faire; vous pouvez compter sur cela. Je vous ay prié et ma Mere aussi dans mes lettres precedentes de m'envoyer quand vous en aurez la commodité quelques unes de ces petites boetes de christal taillés a plusieurs facettes des couleurs les plus vives dans lesquelles on met de l'eau de la reine de Hongrie avec des larmes de verre et quelques autres bagatelles de verre qui sont fort estimées dans ces pays et qui servent souvent a donner entrée dans l'esprit des idolastres pour leur parler ensuite de la religion et ie vous ay aussi prié qu'en cas que le P. procureur de nostre province vous demanda de ma part quelque argent pour payer quelques livres que iay demandé vous eussiez la bonté de le luy faire tenir pourveu que cela ne vous incommode point. Je scay bien que le P. VERJUS [1]) fournira volontiers a tout s'il est en pouvoir de le faire, ainsi ie ne croy pas que vous en soiez beaucoup importuné. Mais en tout cas ie ne doute pas que vous ne me fassiez volontiers la grace que iay demandé. Je vous ay aussi mandé d'ad-

1) *Antoine* Verjus, né le 23 janvier 1632 à Paris ou à Joigny; procureur des missions du Levant; † à la maison professe de Paris, rue St. Antoine, 16 mai 1706.

dresser les lettres que vous voudrez me faire tenir au R. P. Verjus a St Louïs, rüe St Antoine, lequel scaura toutes nos correspondances Les Hollandois partent ordinairement pous les Indes vers la fin de Janvier et au mois d'Aoust. Les Anglois partent, dit-on, presque en toutes saisons et les vaisseaux françois vers le commencement de fevrier. Ainsi vous pouvez prendre sur cela vos mesures quand vous me voudrez faire scavoir de vos nouvelles. Ie suis touiours avec le mesme respect et la mesme soumission

Mon tres honoré Pere

Vostre tres humble et tres obeissant fils

J. F. GERBILLON

de la Comp^ie de Jesus.

A Siam le 18 de Juin.

Depuis ma lettre ecritte nous sommes venus icy de Levau apres avoir pris nostre audience de congé du Roy qui nous la voulut donner publiquement dans le mesme lieu ou il donne ses audiences particulieres aux Ambassadeurs. Sa Majesté s'entretint avec nous une heure et demie environ, nous temoigna pendant tout ce temps la une bonté si particuliere que les grands mandarins qui y assistoient en furent étonnés; il nous chargea de luy faire souvent scavoir de nos nouvelles quand nous serions a la Chine. Il nous fit encore donner des habits et ordonna qu'on nous en fit a la chinoise pour entrer dans la Chine; il donna aussi un grand crucifix d'or au Pere MALDONAT [1]) superieur de nostre maison de Siam en reconnoissance des bons services qu'il luy rendit l'année passée a Macao. Le lendemain le Roy nous envoya inviter de venir voir prendre

1) Sans doute *Jean-Baptiste* Maldonado, né à Mons, 15 oct. 1684; † au Cambodge, 5 août 1699.

deux grands elephans. que ses chasseurs avoient fait entrer dans un enclos qui est destiné a les prendre et qui n'est qu'a un quart de lieüe de Levau; nous y allames monté sur des elephans que le Roy nous envoya et Sa Maj. nous fit l'honneur de nous faire placer dans le mesme enclos ou il estoit, ce qui est un privilege qui ne s'accorde a personne; il nous temoigna encore la mille bontés et deux iours apres nous prismes congé du Seigneur Constance, nostre insigne bienfaiteur, qui nous a comblé d'honneur et d'amitié pendant tout le temps que nous avons esté en ce roiaume et qui a pourveu libéralement a tous les besoins de nostre voïage d'icy a la Chine. Nous partirons d'icy selon toutes les apparences le lendemain de la St Jean au plus tard pour nous aller embarquer et nous mettrons a la voile vers le 1er de Juillet pour arriver s'il plaist a Dieu a Macao sur la fin du mesme mois. Ayez s'il vous plaist la bonté d'envoyer le plus tot que vous pourrés une copie de la relation que ie vous escrit et de celle qu'on vous envoiëra de ma part aux RR. PP. De Haraucourt, Dez [1]), Barthelemy, Daubenton [2]) et Lobal en leur faisant mes complimens; il suffit que vous en fassiez une copie ou deux et que vous priez ceux auxquels vous les addresserez de les envoyer aux autres. Vous comprenez bien qu'il ne me seroit pas aisé de multiplier de longues lettres estant si éloigné.

Le 1er Jour de Juillet 1686. A Siam.

Avant que de fermer ma lettre j'y adioute ce mot pour vous marquer que nous partons demain d'icy pour nous embarquer ïeudy a la barre ou embouchure de la riviere et mettre a la voile vendredy. Je ne vous escriray par la voye de Hollande que de Macao par ce

1) *Jean* Dez, né à la Neuville-au-Pont, près Sainte Menehould (Marne), 8 avril 1643; à cette époque était recteur de Strasbourg; † à Strasbourg, 12 sept. 1712.

2) *Guillaume* Daubenton, né à Auxerre, 24 oct. 1648; confesseur de Philippe V; † à Madrid, 7 août 1723.

qu'on m'a assuré que les vaisseaux qui iront de Macao à Batavie y arriveront avant qu'il y en aille d'icy-mais ie vous ay escrit par un vaisseau de Mr Constance qui va au Tonquin ou on nous assure qu'il trouveroit un vaisseau Anglois prest a partir et qui arrivera en France trois ou 4 mois avant que vous receviez cette lettre. J'ay aussi ecrit a ma Mere par la voye d'un vaisseau anglois qui est icy et qui doit aller en Europe ou il n'arrivera que dans un an parce qu'il ira auparavant a Madrasse. Le Roy de Siam nous a envoyé encore chacun douze habits de soye complet a la tartare de la maniere que tout le monde s'habille a la Chine; il nous a aussi fait escrire au capitaine general de Macao une lettre de recommendation de sa part en nostre faveur. Adieu encore une fois, mon tres cher et tres honoré Pere; ie vous embrasse de tout mon coeur et ma Mere aussi. Je croiois escrire une grande lettre au cher pere Barthelemi, au P. Dez et au P. Daubenton, mais le temps me manque estant chargé de toutes les affaires de nostre embarquement, ainsi ie vous prie de suppléer en ma place leur faisant mes excuses et leur envoyant les nouvelles que ie vous mande dans cette lettre avec une copie de la petite relation que ie vous envoye aussi. Je leurs escriray amplement de la Chine quand i'y seray arrivé; priez cependant Dieu pour moy ie vous en coniure encore une fois.

A Monsieur

Lorraine

Monsieur GERBILLON de Buzy

Ancien Magistrat de Verdun.

A Verdun

Lorraine.

II.

A Siam le 19 de Juin 1686.

Ma tres chere et tres honorée Mere

Dans l'incertitude ou ie suis si les deux lettres que i'escris d'icy a mon Pere pour luy estre envoyée par deux differentes voyes luy seront renduës, ie vous repeteray encore a peu pres les mesmes choses dans cette lettre qui vous sera envoyée par une troisiesme voye affin que vous receviez au moins quelqu'une de ces trois lettres et ie continueray a vous escrire ainsi les mesmes choses par plusieurs voyes differentes quand ie seray arrivé a la Chine, scachant bien que dans une route aussi longue et aussi difficile qu'est celle que doivent faire mes lettres pour vous estre renduës il y a touiours grand danger que la plus part ne se perdent; si vous desirez que ie recoive surement de vos nouvelles, il faut que vous en usies de mesme de vostre part faisant scavoir au P. Verjus ou a celuy qui pourroit estre procureur des missions d'Orient en sa place auquel vous addresserez touiours toutes vos lettres pour moy quelles lettres seront pour estre envoyees par des voyes differentes; il y vient surement tous les ans d'Europe en ces pays cy des vaisseaux de quattre nations differentes. Les vaisseaux françois ne partent guerres qu'une fois l'année c'est a scavoir vers le mois de Janvier ou de Feuvrier, les Hollandois partent dit-on surement en deux saisons differentes vers la fin de Decembre ou au commencement de Janvier et au mois d'Aoust ou de Septembre, les Anglois partent indifferemment presques dans tous les mois de l'année et les Portugais ne partent qu'une fois au mois; de Mars cette derniere voye est peut estre la plus longue mais elle sera la plus sûre pour nous a cause des correspondances reglées que les Portugais ont avec

la Chine, la ville de Macao qui en est l'entrée leur appartenant et ne manquant aucune année d'y envoyer des vaisseaux. Nous avons deja pris en passant à Batavie un correspondant pour la voye de Hollande qui a soin de recevoir et d'envoyer tout ce que nos peres luy addressent pour l'Europe ou tout ce qu'on luy addresse d'Europe pour nos peres. Nous avons icy des personnes qui auront soin d'envoyer et de recevoir nos lettres par la voye de France et d'Angleterre et comme le commerce est presentement ouvert a la Chine pour toutes les nations, on aura bien moins de peine pour les lettres qu'on n'en avoit auparavant. Nous sommes presentement sur le point de partir pour aller a Macao ou nous avons un fort beau college; quand nous y serons arrivé nous escrirons de la au Pere Ferdinand Verbiest pour l'advertir de nostre arrivée et des desseins pour lesquels nous sommes envoyés a la Chine; suivant les reponses que nous recevrons de luy nous prendrons avec les superieurs de ces missions des mesures pour nostre entrée dans l'empire de la Chine ou nous avons tout le suiet possible d'esperer que nos desseins pour la gloire de Dieu et pour le service du Roy reussiront veu les dispositions favorables dans lesquels nous apprenons par toutes les nouvelles qui sont venües cette année de la Chine que l'empereur de cette grande Monarchie est a l'egard du christianisme et en particulier a l'egard de nos peres pour lesquels il temoigne tous les iours plus d'estime et de bienveillance; vous apprendrez les marques eclattantes qu'il leurs a données de sa bonté l'année derniere par la petite relation que i'envoye a mon pere de l'estat present des affaires de la Chine du Japon et de la maniere dont on se gouverne en cette cour; je l'ay laissé icy entre les mains d'un de nos peres qui reste icy et qui aura soin de l'envoyer par la voye qu'il iugera la plus sure.

Le vaisseau sur lequel nous devons nous embarquer est deja

hors de la riviere et nous devons partir dans 5 ou 6 iours pour l'aller ioindre affin de mettre a la voile le 1er de Juillet au plus tard; ce vaisseau appartient au seigneur Constance qui l'a donné a un capitaine portugais le plus experimenté et le plus habile qui soit en ces pays cy pour nous conduire a Macao et il le luy a donné comme le meilleur vaisseau qui fut icy en son pouvoir et a condition que nous y serions les maistres. C'est ainsi qu'apres nous avoir icy comblé d'honneur et de biens, il a voulu encore prendre le soin que nous fissions nostre voiage le plus surement et le plus commodément qu'il se peut. Comme nostre capitaine est habile et qu'il a deja fait ce voyage dix ou 12 fois et que le vaisseau est tres bon et que nous prenons la saison la plus propre, les vents qui regnent a present dans ces mers estant presque touiours favorables, on dit qu'il n'y a pas grand danger. Le voyage n'est que de 4 a 5 cent lieües qu'on fait ordinairement en moins d'un mois et pendant lequel ou ne perd guerre la terre de veüe. Il y a dans le vaisseau une chambre assez grande et assez propre qu'on nous donne toute entiere pour nous quattre et Madame Constance a voulu elle mesme prendre soin de nous pourvoir abondamment de toutes les choses necessaires pour notre subsistance. Jugez par la des obligations que nous avons a la Providence qui nous fait trouver dans un pays si eloigné des protecteurs et des bienfaiteurs qui nous temoignent plus de bonté et qui nous font plus de bien que nous n'en pourrions esperer de nos plus proches parens et de nos meilleurs amis; il est vray qu'on ne peut rien adiouter aux bons traitemens que nous avons receu icy de ce genereux seigneur. Il nous a touiours retenu a la Cour aupres de luy depuis le depart de Mr l'ambassadeur de France et n'a pas voulu que nous eussions pendant tout ce temps la d'autre table que la sienne; toutes les fois qu'il a fait quelque petits voïages il a touiours voulu que quelques uns de nous l'accompagnassent et ie puis dire qu'il m'a temoigné

a moy particulierement une bonté extraordinaire; il m'a touiours demandé nommement pour aller avec luy et il m'a pressé autant qu'il se pouvoit pour m'engager a rester icy aupres de luy. Mais comme iay touiours eu une vocation particuliere pour la Chine ou iespere que ie pourray rendre plus de service a Dieu et au Roy, et que d'ailleurs ie ne suis pas venu si loin pour mener une vie de cour, ie me suis tellement deffendu de demeurer icy qu'enfin il s'est contenté d'un autre de nos peres qui y restera iusqu'a ce que les Jesuites que le Roy de Siam a fait demander par ses ambassadeurs soient arrivés icy, apres quoy il pourra nous venir ioindre a la Chine. Nous sommes aussi redevables a ce mesme Seigneur des graces et de l'honneur que le Roy nous a fait puisque c'est luy qui nous les a procurés aupres de Sa Majesté qui se rapporte a luy de toutes choses. Outre l'audience que le Roy nous donna a nous six pendant que M^r^ l'ambassadeur estoit icy et l'observation d'eclipse qu'il fit avec nous au mois de Decembre et dont ie vous ay parlé dans mes autres lettres, il nous en a donné depuis ce temps la deux autres publiquement dans le mesme lieu ou il la donne aux ambassadeurs; il nous donna la premiere conioinctement avec Mgr l'evesque de Metellopolis, vicaire apostolique et administrateur general des missions de tous ces pays-cy; il nous y dit mille choses tres obligeantes pendant pres de deux heures qu'il demeura avec nous, témoignant prendre beaucoup de part a tous nos desseins et a tout ce qui nous regardoit; dans la derniere qui fut nostre audience de congé ou nous estions seuls avec le superieur de nostre maison de Siam auquel il donna un grand crucifix d'or en reconnoissance des bons services qu'il luy rendit lannée passée a Macao, Sa Maiesté nous entretint environ une heure et demie; d'un air plein de bonté et de douceur, il s'informa si on avoit pourveu a tout ce qui estoit necessaire pour la sureté et la commodité de nostre voïage; il nous fit encore donner a chacun un habit et ordonna qu'on nous en fit

a la tartare de la maniere dont tout le monde les porte a la Chine. Il nous temoigna ensuitte que nous luy ferions plaisir de luy faire souvent scavoir de nos nouvelles et de luy faire part de toutes les remarques curieuses que nous ferions a la Chine. Dans toutes les deux audiences nous estions assis sur des tapis a deux ou trois pas du Roy et tout vis a vis de luy; tous les plus grands Mandarins du Royaume estant cependant derriere nous a genoux appuyés sur leurs coudes les mains iointes et le visage contre terre; Mr Constance y estoit luy mesme nous servant d'interprete. C'est la coustume du pays et presque de tous les royaumes d'orient de ne paroistre qu'en cette posture devant les Roys qu'on revere comme autant de divinités, aussi a-t-on esté extremement surpris icy que le Roy se soit si fort relasché en nostre faveur sans que nous l'eussions demandé, et qu'il nous aye receu avec tant de bonté et de familiarité. Outre cela il nous a envoyé 7 ou 8 repas magnifiques servis dans sa propre vaisselle et par les officiers de sa maison qui est une autre faveur fort extraordinaire. Il s'est fait montrer plusieurs fois le plan et le modelle que nous avons fait de la maison qu'il nous fait bastir a Levau avec une eglise et un observatoire qui sera magnifique pour le pays; il envoye souvent des grands mandarins pour presser l'ouvrage; enfin il nous a comblé de témoignages d'une bonté tres singuliere iusques la que nous ayant invité le lendemain de nostre audience de congé a venir voir prendre deux Elephans sauvages que ses chasseurs avoient ammené tout proche de Levau il prit luy mesme le soin de nous faire placer dans le mesme enclos ou il estoit; vous iugez bien par la que nous avons bien des graces à rendre a Dieu de nous avoir fait trouver dans la cour d'un Roy gentil un acceuïl si favorable. Au reste ie n'ay iamais esté graces

a Dieu en meilleure santé que ie le suis a present; je n'ay pas eu depuis mon depart de France la moindre attaque de maladie et ie me porte presentement aussi bien que quand ie partis de Paris; c'est une obligation particuliere que iay a Dieu; car tous nos autres peres ont eu chacun quelque incommodité, quoy qu ils se portent bien tous a present. Il s'en faut beaucoup que ie n'aye trouvé les chaleurs de la zone torride aussi insupportables que ie le croyois. J'ay veu passer le soleil sur nos testes sans en ressentir d'autre incommodité que celle de suer beaucoup les apres dinees, car pour le matin le temps est touiours assez doux lorsqu'on ne s'expose pas au soleil et on peut travailler fort tranquillement dans la maison; les nuicts sont ordinairement beaucoup plus fraîches qu'en France pendant le grand esté; outre qu'il y a presque touiours du vent et souvent de la pluye en esté qui rafraichit beaucoup l'air, cet air est admirablement bon et si pur qu'il n'y a iamais de maladie populaire en ce pays cy et qu'on peut dormir au serein sans en estre aucunement incommodé; nous allons dans un pays qui doit estre moins chaud encore puisqu'il s'éloigne touiours davantage de la ligne equinoctiale.

Comme le temps approche auquel i'espere commencer a travailler a la conversion des infidels iay plus besoin que iamais qu'on prie Dieu pour moy. Demandez luy ie vous en coniure ma chere Mere qu'il me fasse la grace de remplir fidellement tous les devoirs de ma vocation et qu'il mette en moy les dispositions necessaires pour l'accomplissement de ses desseins. L'employ que ie vas prendre demanderoit la vertu et le zele d'un Apostre dont ie suis bien éloigné: c'est pourquoy recommandez moi aux prieres de toute nostre famille et particulierement de mes tantes les religieuses auxquelles

iay beaucoup de confiance et soyez bien persuadé que pour estre si éloigné de vous et de toute ma famille, ie n'en ay pas moins de tendresse ni moins de zele pour vos veritables interests et que ie ne passe aucun iour sans les recommander bien particulierement a Dieu dans mes petites prieres, ne manquant iamais toutes les fois que iay l'honneur de presenter a Dieu l'auguste sacrifice de la Messe de luy demander qu'il vous comble de ses plus saintes consolations et surtout qu'il vous maintienne iusques a la fin dans la voye du salut. Je dis de plus pour cela toutes les semaines une messe a vostre intention et ie continueray touiours a le faire, vous pouvez compter sur cela. Je vous ay prié dans mes lettres precedentes de m'envoyer quand vous en aurez la commodité quelques unes de ces petites phioles de christal taillé et des couleurs les plus vives dans lesquels on met de l'eau de la reine de Hongrie, des larmes de verre et quelques autres bagatelles de cristal dont on fait grand cas en ces pays cy et qui peuvent beaucoup servir pour trouver entrée chez les grands que l'on gagne ensuitte plus facilement a la religion. S'il me tombe quelque curiosité en main dans la Chine ie ne manqueray pas de vous en faire part, comme iay aussi demandé quelque livres dont iay besoin en mon particulier et que iay chargé le pere procureur de nostre province a Paris de me les envoyer, en cas qu'il vous demande quelquargent pour cela ie vous ay prié de le lui fournir si cela ne vous incommode point; il ne vous en demandera qu'en cas que le pere Verjus procureur des missions ne soit pas en estat d'y fournir, car ie suis assuré qu'a moins que sa bourse ne soit bien epuisé il y fournira de bon coeur — surtout ce que ie demande n'estant pas de grande depense. A Dieu Ma chere Mere ne vous souvenez de moy que pour vous reiouir de toutes les

faveurs dont Dieu me comble tous les iours et priez le qu'il me fasse la grace de ne m'en pas rendre indigne par ma lacheté dans son saint service. Agreez que i'assure icy Mon pere de mon obeissance et que i'embrasse de coeur mes freres ma soeur et ma belle soeur sans oublier la chere Magdelon et son petit frere; tenez la main qu'ils soient elevés dans la crainte de Dieu. Je salue aussi mes oncles mes tantes et toute la famille et ie suis plus particulierement et avec plus de soumission que iamais

Ma tres chere et tres honorée Mere

Votre tres humble et tres obeissant fils

J. F. GERBILLON
de la Comp^ie de Jesus.

Saluez aussi de ma part ie vous en supplie ceux de nos peres que vous scaurez estre de ma connoissance au college de Verdun.

A Mademoiselle
Mademoiselle GERBILLON de Buzy

Lorraine A Verdun

Lorraine

A Siam le 9e decembre 1686.

Je rouvre cette lettre pour y adiouter ce que ie vous ay deja mandé par les lettres que ie vous ay escrite par la voye de France: cest a scavoir qu'estant parti pour aller a la Chine nous avons esté obligé de relascher des le 3e iour de nostre navigation et de retourner icy, la tempeste dont nous fusmes surpris ayant fait ouvrir nostre

vaisseau en plusieurs endroits de sorte que si nous n'avions eu un capitaine resolu et intelligent nous courrions grand risque de nous perdre, le vaisseau ne s'estant pas trouvé si bon qu'on le croioit; je vous ay mandé tout le détail de cela et de nostre retour icy ou nous sommes obligé de rester encore iusqu'au mois de Juin vers lequel nous partirons pour la Chine; nous tacherons de prendre toutes les mesures necessaires pour assurer nostre voyage; c'est une chose facheuse en ces pays cy que quand on a manqué son voyage vers le mois de Juin ou de Juillet il faut attendre une année entiere pour le faire parce que les vents ne sont propres pour cette navigation que dans ce temps la; il faut sur cela se conformer a la volonté de Dieu qui nous a voulu laisser encore plus de temps pour nous disposer a travailler aux saluts des ames. Priez Dieu que mes pechez et ma lacheté dans le service de Dieu ne m'en rende pas indigne.

Je m'attendois hier a recevoir de vos nouvelles lorsqu'on nous apporta un assez gros pacquet de lettres de Paris qui sont dattée du mois de Janvier de cette année 1686. Nous avons eu la consolation d'apprendre la destruction de l'heresie en France et plusieurs autres nouvelles favorables a la religion, mais ie n'ay receu qu'une seule lettre d'un jesuite de mes amis qui m'escrit de Paris de sorte que ie n'ay point encore eu de vos nouvelles depuis que ie suis parti de France et ie n'en dois pas attendre apparamment de sitôt. Jay appris la mort du P. Nyel [1]) a Paris et celle du P. Longeaux en Perse. Je salue encore une fois mes freres et ma soeur apres avoir presente mes respects a mon pere. Je vous aurois escrit auiourdhuy un peu plus au long si la personne qui vous doit porter cette lettre ne partoit auiourdhuy ou demain d'icy ou elle n'est arrivée que d'hier au soir, outre que ie dois prescher demain en portugais dans nostre eglise.

---

1) *Louis* Nyel, né à Sommerécourt (H^te^ Marne), 6 août 1622; confesseur du Duc d'Orléans; † à Montbard, 30 nov. 1685.

III.

A Siam, le 8e de Juin 1687.

Mon tres cher Pere

La paix de nostre Seigneur

J'appris avec bien de la douleur au mois de Decembre dernier par les lettres que nous receusmes de Paris dattée du mois de Janvier 1686 que le R. P. NYEL estoit mort deux ou 3 mois avant que ces lettres fussent escrites et iay veu depuis un ecclesiastique de qui ma dit que vous esties resté a Paris avec le R. P. de LA BOURDONNOIS a present confesseur de son Alt. Royale Monsieur et comme il me fit des recommendations de vostre part il est iuste que ie vous en remercie et que ie vous marque avec combien de ioye i'appris par la que vous ne m'aviez pas encore oublié. Jespere aussi que vous priez Dieu pour moy. Je vous coniure de continuer et d'estre persuadé que de mon costé ie me souviens tous les ïours de vous a l'autel ce que ie continuëray touiours en reconnoissance de tant de bons offices que vous m'avez rendus et si Dieu nous fait la grace d'arriver heureusement a Namkim qui est la 2de ville de l'empire de la Chine ou nous allons en droiture vous aurez l'an prochain des nouvelles de lestat du christianisme dans ce grand [ ] ou il y a de plus favorables dispositions [ ] pour la religion Dieu me fasse la [ ] quelquechose a son [ ] scay bien que ie suis tres indigne [ ] employé a un aussi saint ministere [ ] est celuy de la conversion

des [ ] que ie ne suis pas assez converti moy [mesme pour] travailler a la conversion des autres [ ] ie me confie en la misericorde de Dieu [ ] laisse pas souvent de se servir des plus [ ] pescheurs pour l'execution de ses [desseins] priez Dieu encore une fois Mon cher [Pere] pechez ne mettent point [ ] la conversion des personnes parmi [ ] vivre.

Je ne vous escris [pas] de nouvelles de ces pays cy si vous [ ] vous le pouvez en lisant la lettre que j'écris au P. Le Gobien [1]) et que i'addresse toute ouverte au P. Galard ou a celuy qui seroit procureur de nostre province en sa place; vous m'obligerez mesme d'en faire faire une copie pour l'envoyer de ma part au R. P. Mathieu [2]) et au R. P. de Lyoncourt et au R. P. Dez. Si vous n'avez pas la commodité de le faire, ecrivez ie vous prie au cher P. Godinet a qui ie prie le P. Le Gobien d'en envoyer une copie, qu'il l'envoye a ces peres que ie vous marque aussi bien qu'aux autres que ie lui marque dans la lettre que ie luy escris. J'ay mandé au P. Verjus qu'il tasche de nous envoyer quelques estuis de cousteaux ciseaux et autres pieces de coutellerie ioliment travaillee et garnies de belle ecaille de tortuë et qu'autrefois vous m'aviez fait voir de tres beaux estuis garnis de cousteaux à manches d'ecaille de tortuë facon de Nogent de ciseaux fort propre et de poinçon a compas pour un escus ou un escus dix sols et que ie croiois que vous vous employeries de bon coeur a

---

1) *Charles* le Gobien, né à Saint-Malo en 1653; procureur des missions de la Chine; † à la maison professe de Paris, le 5 mars 1708.

2) *François* Matthieu, né à Joinville (H^te^ Marne), 7 avril 1615; recteur de Nancy; † à Dijon, 13 oct. 1688.

faire de ces sortes d'emplettes pour nous. On ne peut en ces pays se passer de quelques bagatelles curieuses d'Europe pour faire des presens a ceux dont on a besoin tous les iours pour le bien de la religion, la coustume estant de ne demander [ni] recevoir aucune grace a la Chine sans donner quelque present et qu[avec] quelques curiosités d'Europe on epargne souvent des sommes d'argent qu'il faudroit donner; ainsi quand vous pourrez m'en [ ] unes de ceux que vous scavez estre mes amis sans les in [

vous m'avez temoigné iusqua present [ ] de nos missions quand vous en trouverez l'occasion, cependant soiez persuadé qu'on ne peut estre plus que ie le suis dans l'amour de J. C. crucifié

Mon tres cher frere

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

GERBILLON Jésuite.

Vous scavez que pour me faire tenir des lettres il ne faut que les mettre entre les mains du R. P. VERJUS vers le commencement de Janvier particulierement, et en quelquautre saison que ce soit il aura soin de les envoyer quand il trouvera occasion aussi bien que toutes les autres choses qu'on me voudroit faire tenir.

IV.

A Peking le 16 Septembre 1700.

Mes tres honorés Pere et Mere

La paix de Nostre Seigneur

J'ay eu la consolation de recevoir ces deux dernieres années plus de lettres de vostre part que ie n'en avois receu depuis que ie suis party de France. Je repondis il y a deux ans et l'année passée à celles que le P Bouvet [1]) et le P Dolzé [2]) m'avoient apporté et ie receu sur la fin de l'année passée celles dont vous avies chargé le P. Verzeau [3]) avec vne lettre qu'il m'écrivoit luy mesme d'Alep, ou il me mandoit qu'il vous avoit veu a Verdun &c. J'espere que vous aurez aussi receu plus exactement les lettres que ie vous ay écrites ces années dernieres que les precedentes et si le P. de Fontaney [4]) mon bon ami est arrivé heureusement en France comme iay lieu de l'esperer, vous aurez esté fort amplement informé de tout ce qui me touche; ie l'ay chargé de tous les originaux de mes voïages et des remarques que i'y ai fait, n'ayant pas eu le loisir d'en faire des copies: ie ne scay s'il les donnera au publique ce que iay laissé a sa discretion et a celle des PP Le Comte [5]) et

---

1) *Joachim* Bouvet, 白晉 *Pe tsin*, né au Mans le 18 juillet 1656; arrivé en Chine en 1687; † à Pe-king, 28 juin 1730.

2) *Charles* Dolzé 翟敬臣, né à Metz, en 1668; † 22 juillet 1701 à Pe-king.

3) *Adrien* Verzeau, né à Vervins, le 12 février 1668; † à Constantinople, 28 janvier 1730.

4) *Jean* de Fontaney 洪若翰 *Hong Jo-han*, né le 17 février 1643, au diocèse de Léon; † 16 janvier 1710, à la Flèche; premier supérieur de la Mission française de Pe-king.

5) *Louis Daniel* Le Comte 李明 *Li Ming*, né à Bordeaux le 10 oct. 1655; † à Bordeaux, 18 avril 1728; Confesseur de la Duchesse de Bourgogne.

Le Gobien qui sont aussi beaucoup de mes amis, mais au moins iespere qu'on vous en aura fait part pour vostre consolation particuliere, ainsi que ie lay tres expressement recommandé; vous serez par la amplement informé de mes courses et de mes employs. J'ay esté aussi occupé cette année aupres de l Emp^{r} que les precedentes. Sa Maj^{té} ayant voulu que ie demeurasse touiours aupres de Luy dans sa Maison de plaisance avec vne partie des nouveaux compagnons que le P Bouvet nous a amené dont le P Dolzé que vous avez veu est un des principaux et dont l'Empereur fait beaucoup de cas. Jay aussi suivi sa Maj^{té} dans un voïage qu'il a fait ce printemps pendant 20 iours; il nous fit plus d'honneur et de caresses durant ce voïage qu'il n'avoit iamais fait et ce qui a mis le comble a ses bienfaits c'est qu'il nous a donné vne permission expresse de bastir vne Eglise au vray Dieu dans vn emplacement qu'il nous avoit desja donné tout ioignant nostre maison qui est comme ie vous l'ay desja mandé dans l'enceinte de son palais, et qu'il a bien voulu contribuer au bastiment de cette Eglise, en nous donnant vne grande partie des materiaux et vne somme d'argent pour aider; au reste quelques uns des princes et des 1ers Seigneurs de cette cour qui ont beaucoup de bonté pour moy y ont aussi contribué des sommes assez considerables de sorte que Dieu nous a fourni les moiens de luy bastir iusques dans le palais d'un empereur idolastre un temple qui en sera un des plus beaux ornemens et que i'espere d'achever sans que nous y employons un sol d'argent de France. Comme tous les compagnons qui nous sont venus de France au nombre de 16 sont heureusement arrivés nous avons aussi fait plusieurs nouveaux établissemens dans les provinces pour les placer et leur donner moien de satisfaire leur zele. Ce n'est pas vne petite consolation pour moy que Dieu aye bien daigné se servir de mes foibles soins et de mes petits travaux pour donner commencement a vne Mission qui aura selon toutes les apparences de grandes

suittes pour sa gloire et pour l'établissement solide du christianisme dans ce vaste Empire qui est dans vne grande paix et ou les peuples sont partout tres bien disposés a recevoir la prédication de l'Evangile. Joignés vos prieres aux miennes affin que les grands succes dont Dieu a beni mes petits travaux ne soient pas toute ma recompense; ce n'est pas que ie n'aye eu des croix a porter et bien des traverses a surmonter du costé que i'en devois le moins attendre; mais Dieu m'a fait la grace d'en venir a bout et auiourd'huy nos affaires sont dans vne situation assez tranquille.

Pour ce qui est de faire un voïage en Europe vous pouvez bien iuger que la plus grande consolation que ie puisse avoir en ce monde seroit celle de vous revoir et de vous embrasser encore vne fois et les fatigues ny les dangers du voïage ne m'auroient pas fait balancer un moment pour l'entreprendre: mais outre que l'attachement que l'Empereur a voulu iusques icy que i'eusse aupres de sa personne ne me donnoit aucun lieu d'esperer que i'en pûsse obtenir la permission de Sa Majesté de bonne grace, tous mes compagnons ont iugé ma présence si necessaire en cette cour pour le succes de nostre mission qu'ils n'auroient iamais consentis que i'en fisse seulement la proposition: dans la suitte comme i'ay presentement icy vn assez grand nombre de compagnons qui ont beaucoup de merite et qui seront comme ie l'espere fort goutté en cette cour quand ils y seront bien connûs, il n'est pas impossible que l'Empereur luy mesme me fasse faire un voïage en France si la bonne correspondance entre luy et le Roy continue comme elle a commencé: si la Providence en ordonnoit ainsi ie profiterois de cette occasion pour vous procurer la satisfaction que vous desirez et pour en iouïr moy mesme. Cependant ie continue mes voeux et mes prieres pour la conservation de vostre santé et ie demande incessament a Dieu qu'il vous comble de ses plus douces consolations sur la fin de vos iours apres avoir éprouvé votre constance

par tant de disgraces en vous enlevant comme il fait la plus considerable partie de la famille qu'il vous avoit donné sans que i'aye pû partager vostre douleur et contribuër quelquechose a vostre consolation dans ces tristes évenemens.

J'ecris encore cette année a Me de Talvenne et a M^r^ son fils parcequ'ils m'ont prié de leur donner souvent de mes nouvelles et ie recommande fort ce dernier aux PP. Dez et Le Comte qui le connoissent desja: i'escris aussi a ma tante de Ste Claire et a ma niepce dont les lettres ne m'ont esté rendüe que sur la fin de l'année passée lorsqu'il n'estoit plus temps d'escrire; ne vous inquietez de rien sur mon chapitre; ie n'ay besoin de rien par la grace de Dieu pour mon particulier, et n'estoit l'eloignement des lieux ie serois plus en estat de vous envoïer de temps en temps des curiositez de ce pays que dans le besoin de vous demander quelquechose: Le P. Bouvet a apporté icy des crystaux et autres curiositez suffisamment pour nous acquitter envers nos amis et desormais qu'il y aura un commerce plus reglé entre la France et la Chine ceux qui ont soin de nos affaîres a Paris ne manqueront pas de nous pourvoir de ce qui nous est necessaire Je vous prie seulement de continuër a prier Dieu pour moy et d'estre persuadé que ie suis touîours avec tout le respect et la tendresse possible

Mes tres honorés Pere et Mere

Vostre tres humble et tres obeissant fils

J. Fr. Gerbillon Jesuite.

Si le R. P. Barthelemy est encore a Verdun ie vous prie de l'assûrer de mes respects et de la continuiition de mon amitie; ie luy escrivis l'an passé; ie saluë aussi le R. P. Senocque et tous ceux que vous scavez estre de ma connoissance mais surtout toute

nostre famille et nomment mon frere ma belle soeur et mon petit nepveu.

A Monsieur

Lorraine.

Monsieur GERBILLON de Buzy
Con^er^ du Roy ancien Maire Echevin de Verdun.

A Verdun.

V.

A Peking le 6e Decembre 1702.

Mes tres honorés Pere et Mere

La paix de Nostre Seigneur

Quoyque i'ay eu lhonneur de vous escrire il y a trois mois par le retour du vaisseau qui ramena l'année passée le P de Fontaney a la Chine et que iaye repondu a toutes les lettres que ce Pere m'apporta de vostre part il y a plus d'un an, cependant comme ie n'ay guerres de plus grande consolation que celle de recevoir de vos nouvelles et de vous en donner des miennes, ie me sers avec plaisir de l'occasion du retour du mesme P de Fontaney qui va estre procureur de nos missions a Paris, pour vous escrire encore cette lettre. Je n'en ay point encore receu des vostres cette année parceque les vaisseaux francois qu'on nous a mandé devoir venir cette année à la Chine ne sont pas encore arrivés, que nous sachions; apparemment qu'ils m'apporteront de vos lettres, car il y a trois

de nos peres sur ces vaisseaux et en autres le P. Jacquemin [1]) qu'on m'a dit estre de Verdun qui apparemment sera chargé de vos lettres; ce qui me console est que iay receu vne lettre du P. Le Gobien venüe sur vn vaisseau Anglois dans la quelle il me mande qu'il vous a envoyé les lettres que ie luy addressay pour vous il y a deux ans, et que vous estiés l'un et l'autre en bonne santé: desormais i'auray encore plus facilement de vos nouvelles car le P. de Fontaney qui est extremement de mes amis aura un soin tout particulier, comme il me la promis, de vous faire tenir mes lettres, de m'envoyer les vostres et vous fera sçavoir ce qui me regarde. Si son départ n'avoit pas esté si précipité et qu'il fut retourné sur un vaisseau francois, ie n'aurois pas manqué de le charger de quelques bagatelles de ce pays cy pour vous les porter comme vne marque de ma reconnoissance et de mon respect; mais allant sur un vaisseau Anglois, il ne peut se charger de rien, outre que i'avois desjà envoyé à Canton ce que i'avois a envoyer en France pour estre porté par le vaisseau francois qui y vint l'année passée, Je ne scay sil laura emporté a cause de la crainte qu'on a de la guerre; mais soyes assuré que sil la emporté le P. de Fontaney aura soin qu'on vous l'envoye: il y a deux pieces de satin pour vous et quelques porcelaines; Mais ie vous prie de n'en point parler, si on ne vous les envoyoit pas; car ce ne pourra estre que parcequelles ne sont pas arrivées: et iay eu trop de chagrin des reproches qu'on fit il y a deux ans a nos Peres comme sils avoient manqué a vous faire tenir ce que ie vous avois envoyé quoyquil n'y eut nullement de leur faute, puisque ce qui a manqué n'estoit pas seulement party de la Chine ainsi que ie vous l'ay marqué dans mes lettres de l'année passée; s'il arrivoit encore du bruict en pareille occasion cela m'osterait entierement la liberté de jamais rien envoyer en France.

---

1) *Claude* Jacquemin, 彭加德, né en Lorraine, 3 sept. 1669; † à Pe-king, 1735; il arriva en Chine avec le P. de Mailla.

Je vous ay desja mandé que le P. de Fontaney en arrivant icy m'a fidellement remis la boite contenant les phiolles de crystal avec le beau breviaire que vous avez eu la bonté de m'envoyer aussi bien que les verres que m'envoiõit mon frere, je vous en reïtere mes très humbles remerciemens et ie vous prie de ne plus songer a me rien envoyer Je n'ay besoin de rien que de beaucoup de vertus et ie n'ay que trop abondamment ce qui me peut estre d'usage pour les commodités de la vie propres de ma profession; toute la grace que ie vous demande est de vous souvenir touiours de moy dans vos prieres comme ie ne manque pas a le faire fort regulierement de vous et de toute la famille toutes les fois que i'ay le bien de celebrer le St Sacrifice de la messe; ie viens actuellement de la dire pour vous et nommement pour ma mere car c'est aujourd'huy la feste de son St. patron: et i'en dis touiours vne chaque semaine pour vous, priant nostre Seigneur de vous conserver dans sa ste. grace et de vous combler de ses plus pretieuses benedictions.

Je vous ay deja mandé plusieurs fois qu'il n'y avoit nulle apparence que nous pussions nous revoir en ce monde: on ne veut point que ie quitte le poste ou ie suis, et aujourd'huy qu'on ma chargé du soin de toute nostre mission me voila plus attaché a la Chine que jamais, ainsi il faut nous consoler dans l'esperance de nous revoir dans le ciel.

Comme il nous est venu ces annees dernieres beaucoup de Missionnaires et qu'il faut les establir et ouvrir de nouvelles missions dans les vastes provinces de cet empire, i'ay esté plus occupé que iamais et le suis encore beaucoup; quoyque ie n'aye pas esté obligé de suivre l'Empr. dans ses voiages comme ie faisois auparavant, ce qui m'a donné le loisir de bien restablir ma santé qui est, Dieu mercy, en fort bon estat: Si ie pouvois esperer d'estre entierement delivré des embaras et du tumulte de la cour pour n'avoir plus qu'a penser a mon salut et a travailler a celuy des pauvres chinois,

ie n'aurois rien a desirer en ce monde: cependant comme il paroit que c'est la volonté de Dieu, que ie reste dans cette cour pour y travailler a l'establissement de nostre mission des Jesuites francois et aider et favoriser toutes les autres comme i'ay toujours taché de faire, Je suis resolus a m'y conformer entierement et a ne rien faire pour en sortir, esperant de la bonté de nostre Seigneur qu'il me fera miséricorde et qu'il me soutiendra dans les employs difficiles dont sa Providence m'a chargé. Je me recommande toujours a vos bonnes prieres et a celle de toutes les personnes que vous scavez prendre quelque part a ce qui me touche. Je salue bien particulierement mon frere ma belle soeur ma niepce et mon petit nepveu que ie vous recommande bien de faire elever dans la crainte de Dieu. Je présente icy mes respects a ma tante de Ste Claire, au cher et R. P. Barthelemy et a tous ceux de nos peres qui sont de ma connoissance dans le college de Verdun.

Je suis toujours avec tout le respect et la soumission possible

Mes tres honorés Pere et Mere

Vostre tres humble et tres obeissant fils

J. F. GERBILLON J.

A Monsieur

Monsieur GERBILLON de Buzy
Ancien Maistre Echevin de Verdun.

A Verdun.

Lorraine.

HSÜAN-TSANG'S NOTICE OF P'I-MO AND MARCO POLO'S PEIN

BY

Dr. M. AUREL STEIN [1]).

My survey and excavations at Kara-dong were completed on March 17 in the midst of a sandstorm such as had greeted our arrival. Though the force of the wind, this time from the south-west, was somewhat less, the driving sand made the conclusion of the work decidedly trying both to my men and to myself. Next morning I left this desolate spot, just as I had reached it, in an atmosphere thick with dust, and oppressive by its haziness. My eyes were now turned to the south again, where a number of archaeological tasks still awaited me in the vicinity of the inhabited area.

First among them was a search for the ancient town of P'i-mo. Hsüan-tsang had visited it on his way from Khotan to Ni-jang or Niya, and its probable identity with Marco Polo's *Pein*, first suggested by Sir Henry Yule, made me all the more anxious to determine, if possible, its position. The distance and direction which the Chinese pilgrim's narrative records for P'i-mo, and which, together with other archaeological indications we shall presently have occa-

1) Thanks to the Author, our friend, Dr. M. A. STEIN, and to the Managers of the University Press, Oxford, we are able to print from the proof sheets Sec. II of Chap. XIII, pages 452—457, of the Detailed Report of the celebrated explorer of the Ruins of Khotan.

sion to discuss in detail, had long before made me look out for the place somewhere to the north of the small oases extending from Chīra to Keriya. I had been anxious to search for it when leaving Dandān-Uiliq by marching due south through the desert. But the absence of local information and practical considerations connected with the condition of my men and animals prevented the execution of this plan. I was hence much pleased when, on my second visit to Keriya, I heard direct from Huang-Daloi, the kindly Amban, of two 'kōne-shahrs' which had been reported to him to exist in the desert beyond Gulakhma, an oasis on the Khotan road some forty miles to the north-west of Keriya. Rām Singh, too, when marching along this route in December, had heard of old remains in that direction. In order to save time I now decided to reach them, if possible, direct from the Keriya river by striking across the desert south-westwards.

During the four days which saw us returning along the Keriya river as fast as camels and ponies could be got to move, I was surprised to notice that the water in the river had fallen by some 3 ft. as compared with the level of the preceding week. Thus the first spring flood had passed by; yet in the vegetation of the riverine jungle I still looked in vain for any sign of approaching spring. Passing again on March 22 the familiar shrine of Burhān-uddīn-Pādshāhim, I picked up *en route* the two men who, under the Amban's orders, had been sent by the Bēg of Gulakhma to guide me to the sites. They looked unusually reticent and stupid, but it was too late when we found out that they knew nothing of such a route as I wished to take. Too timid to admit their ignorance, they thought it safest to guide us further and further south, where at least there was no risk from the dreaded Taklamakān. Thus after leaving on March 23 the left bank of the river at a great bend the latter makes near the grazing-grounds of Kenk-kiök, we

passed into a belt of dunes 20 to 30 ft. high, and further on crossed a big Dawān such as aways flanks a riverine area in the desert. After about eight miles we struck the northern edge of a wide area of swampy jungle watered by the stream that flows from the springs and marshes of Shīvul, west of the Keriya oasis.

Passing through thickets of Toghraks and luxuriant undergrowth of scrub we reached a series of large pools, in which this stream seems to find its end during the winter. Half a mile to the south-west of these we came to the edge of a long stretch of boggy marsh, treacherously covered with light sand, through which a safe passage for the ponies could be found only with great difficulty. The ground was quite impracticable for the camels, which accordingly had to be sent northward to turn the obstacle by a détour of many miles. The local knowledge of our guides now quite gave out, and though there were everywhere the tracks of flocks that had grazed here during the winter, we did not succeed in finding a single shepherd to help in guiding us. Fortunately we came at last, after one and a half miles of marsh, upon firm sandy ground near the pasture of Shākūn-Öghil. South of this we found the course of the Shīvul Daryā, which flowed here as a limpid and fairly rapid stream, fully 6 to 8 ft. deep, in a winding but well-defined bed about 15 ft. broad. This helped once more to guide our guides. We followed it upwards to a lake-like depression they called Kazān-köl, and ultimately, after a long and tiring day's march, arrived at the solitary little shrine known as Ārish-Mazār ('the Mazār of the Cross-ways'), ensconced in a grove of splendid old Toghraks. A large pond in front of it was said to receive water from another spring-fed stream that traverses the area of sandy jungle between Keriya and Kara-kīr Langar. The camels did not arrive until close on midnight, the big bonfires we had kindled *en route* having helped to guide them.

After the experience gained of the value of our guides, there was no alternative but to resign myself to letting them reach again familiar ground near cultivation before striking off into the desert. Accordingly, on March 24, when the thermometer again registered a minimum temperature close to freezing-point, we made our way south-westwards through a belt of sandy jungle, in which the water of another spring-fed stream, the Kara-kīr Daryā, finally loses itself. Here, at the grazing ground of Kara-chilan, we got hold of some shepherds, who, after prolonged protestations of complete ignorance of any and every route, were prevailed upon to guide us at least to the northernmost portion of the Domoko oasis, the nearest in the direction I was aiming at.

The track we now followed led through a maze of tamarisk-covered sand-cones, standing closer together than I had seen them before anywhere on the borders of the true desert. In their midst, at a point about four miles to the north-west of Kara-chilan, where erosion had created a stretch of ground somewhat more open, we unexpectedly came upon the unmistakable remains of some ancient settlement. The shepherds called the spot *Ak-taz*, or simply 'Tatilik'. The latter designation, general as it is, seemed appropriate, seeing that the remains consisted mainly of broken bits of old pottery and similar small débris. The fragments were mostly lying on the top of small loess banks rising 8 to 10 ft. above the rest of the ground, and evidently marking the extent of erosion which the soil had undergone where not protected by remains or otherwise. Close to some tamarisk-covered cones the foundations of a few mud walls could be distinguished, manifestly the remains of small houses. These walls showed bundles of Kumush placed vertically between layers of mud, a mode of construction identical with that which I observed on the day following in the modern ruins of 'Old Domoko',

and which still prevails for the ordinary dwellings of villagers throughout the neighbouring oases.

The potsherds, of several varieties, red, black, and a yellowish colour, were hard and undoubtedly old; but neither they (see for specimens D. K. 006 in list below) nor a bronze finger ring with a jewel of opaque glass (E. 004, see Plate LI), which was picked up on the slope of a loess bank, furnish any definite indication of date. Several small areas of open ground similarly strewn with pottery débris were passed at short intervals for about one mile, remains of mud walls being traceable, however, only in two places. Other small Tatis are likely enough to be hidden away among the tamarisk-covered cones, but there was no time to search for them. It was clear that, owing to their exposed condition and the vicinity of the inhabited area, these scanty remains of old settlements must have been stripped long ago of any materials of value, and that the chance of finding structural ruins was very slight indeed. Turdi Khwāja, who rejoined me with a Dāk at Ārish-Mazār, had heard the site spoken of by people of Domoko as 'Kōnsamōma's town' [1]), and as an object of frequent visits from villagers who hoped to find 'treasure', but were afraid of venturing far into the desert.

Ultimately we struck the well-marked bed of the stream of Domoko, about twenty yards broad, but now completely dry, all its water being absorbed for the time by the irrigation demands of the oasis. Immediately beyond we emerged on land newly brought under cultivation belonging to the village of Malakalagan, where we camped for the night. The colony had been formed about fifteen

1) 'Kōnsamōma' seems to be the name given to a demon of old times whom popular legend of Khotan connects with a number of deserted localities near or within the oases, e. g., above Ujāt and at Halālbāgh. I never succeeded in getting hold of a full legend concerning the demon, but gathered that he was credited with feeding on human beings.

years before by people from the main oasis of Domoko [1]). The latter, extending on both sides of the Khotan-Keriya road from six to eight miles further south, was said to be separated from Malakalagan by a barren belt of dunes. The reclamation of desert soil going on at the new colony was a sight as cheering as it was instructive. Small irrigation cuts were seen winding along the old tamarisk-covered hillocks of sand that had not yet been levelled down by the combined effect of running water and the cultivators' digging. Between them extended carefully-fenced fields. In order to save all arable ground the colonists had sensibly established their homesteads on the top of the larger sand-cones. Here and there the Toghraks of the desert jungle had been spared, particularly near the huts of the settlers. But it was clear they would soon disappear in a hopeless minority by the side of the avenues of young Tereks, Jigda, mulberry and other fruit trees that were rapidly growing up along all irrigation channels. I regret not to have ascertained, in the midst of many pressing occupations, what specific circumstances had led to the establishment of the new village. But there could be no doubt about the geographically interesting fact of cultivation here successfully invading the desert.

Before I proceed to describe my search of the next days for the old sites in the desert northward, it will be convenient to set forth here what Hsüan-tsang tells us of P'i-mo, and what had made me look for possible traces of its position in this vicinity. We learn from the *Hsi-yü-chi* that 300 li to the east of the Khotan capital the pilgrim was shown in the middle of a great desert marsh

1) This is the form of the local name as I heard it commonly pronounced. M. Grenard, *Mission D. de Rhins*, iii. p. 45, writes it *Doumakou* (i. e. Dumaku), Dr. Hedin, *Reisen in Z.-A.*, p. 201, *Damaku*. The first vowel is certainly *o* or *u*, both sounds being practically interchangeable in Eastern Turkī. The second vowel may be more correctly spelt as *ä*, its sound closely approaching *o*, owing to the preceding labial and the effect of epenthesis from the following *o* or *u*, a phonetic tendency strongly developed in the Khotan dialect.

an area of several thousands of acres where the ground was completely bare and of a dark-red colour [1]). Tradition asserted that this was the spot where in old days a large army from the Eastern kingdom, i. e. from China, counting a million of men, was met in battle by the king of Kustana at the head of a hundred thousand horsemen. The troops of Kustana having been defeated, the king was made a prisoner, and all his men slaughtered. Their blood gave to the soil its red colour. Similar local legends, intended, no doubt, to account for pieces of ground of which the striking red colour exercised popular imagination, were heard by Hsüan-tsang elsewhere on his travels [2]).

Going thirty li or so to the east of this battle-field, the pilgrim arrived at the town of *P'i-mo* 媲摩. Here there was a miracle-working statue of a standing Buddha carved in sandalwood, and about twenty feet high [3]). 'Those who have any disease, according to the part affected, cover the corresponding place on the statue with gold-leaf, and forthwith they are healed. People who address prayers to it with a sincere heart mostly obtain their wishes'. The local tradition, which the *Hsi-yü-chi* relates at great length, asserted that this statue had been made by Udayana, king of Kauśambī, and that after Buddha's death it came through the air to the town of *Ho-lao-lo-chia* 曷勞落迦. The people of that town were rich

1) See *Mémoires*, ii. pp. 242 sq.; Beal, ii. p. 322; Watters, *Yuan Chwang's Travels*, ii. p. 298. There is apparently nothing in the wording of the text to justify Julien's assumption that the battle here related is the one which was supposed to have preceded the foundation of the kingdom of Kustana; see above, p. 157. The very mention of a 'king of Kustana' speaks against it. Rémusat, *Ville de Khotan*, pp. 60 sq, assumes an error in the text and attributes the victory to the Khotan king.

2) See, e. g., his description of the spot of Buddha's 'body-offering' (*Mémoires*, i. pp. 164 sq.; Beal, i. p. 146), which I have had occasion to discuss in detail in my *Archaeological Report, N.W. Frontier Province*, 1904—05, pp. 41 sqq.

3) The *Life*, which gives an abbreviated account of P'i-mo, makes the statue thirty feet high, and describes it as 'distinguished at the same time by the beauty of its form and an attitude grave and severe'; see *Vie de H.-Ths.*, p. 289.

and prosperous, but had no regard for Buddhist teaching. Hence, though the image displayed its miraculous power, no worship was paid to it. When subsequently an Arhat came and respectfully saluted the statue, the king, to whom his strange appearance had been reported, ordered him to be covered with sand and earth. The Arhat in this condition was deprived of food, but a pious man who had previously worshipped the statue secretly supplied him with nourishment. When the Arhat was at the point of departure he predicted to this pious person that in retribution for what he had suffered the town would within seven days be covered by sand and earth and all the people perish.

Warned to look to his own safety, the pious man told his relatives and friends of the impending doom, but was treated by all with ridicule. On the second day there arose a great wind, which 'carried before it all dirty soil, whilst there fell various precious substances' [1]). The pious man, who was thereupon reviled afresh, prudently 'excavated for himself a secret passage leading outside the town. On the night of the seventh day there fell a rain of sand and earth which filled the interior of the town. The pious one escaped through his passage, and going eastwards came to this country, and took up his abode in P'i-mo. At the same time appeared there the statue which he worshipped. Ancient tradition said: "When the law of Śakya is extinct then this image will enter the dragon-palace". The town of *Ho-lao-lo-chia* is now a great sand mound. The kings of the neigbouring countries and persons in power from distant spots have many times wished to excavate the mound and take away the precious things buried there, but as soon as they have arrived at the borders of the place a furious wind has sprung up,

1) This version of Beal's is supported by Watters. Julien, *Mémoires*, ii, p. 245, assumed a corruption of the text and substituted characters meaning 'sand and earth' for 'various precious substances'.

dark clouds have gathered together from the four quarters of heaven, and they have become lost to find their way'.

The distance of 330 li east of the Khotan capital indicated by Hsüan-tsang's account clearly points to some locality in the neighbourhood of the closely-adjoining oases of Chīra, Gulakhma, and Domoko as the probable position of P'i-mo, seeing that three daily marches from Yōtkan would be counted to any of them. With this location might also be reconciled the *Hsi-yū-chi's* record of the next stage on the pilgrim's onward journey. We are told that, going to the east of 'the valley of P'i-mo' he entered a desert, and after having travelled for about 200 li arrived at the town of Ni-jang or Niya. The distance and character of the ground here indicated are quite correct when referred to the journey from the Keriya river to Niya, a distance still ordinarily reckoned at two marches. But the very distinction made here between the town of P'i-mo and the valley of P'i-mo seemed to me an indication that the town could not have been situated about the present Keriya, quite apart from the fact that the distance between the latter and Yōtkan, about 110 miles by the present road, could not have been treated in Hsüan-tsang's days as a three days' journey, any more than it is at present.

Sung Yün's narrative, as apparently first recognized by Beal[1]), supplies an earlier reference to P'i-mo, but under a different name, and with topographical indications that seem less precise at first sight than those of the *Hsi-yū-chi*[2]). Yet we shall see how important they have proved for the identification of the site. Sung Yün, coming from *Tso-mo*, which, as we have seen above, is identical with Hsüan-tsang's and the T'ang Annals' *Chū-mo* (*Tsiu-mo*), and must

1) See *Travels of Sung-Yun* in *Si-yu-ki*, i. p. LXXXVI, note 9.

2) I take all details as to Sung Yün's description from M. Chavannes' *Voyage de Song Yun*, p. 14.

be located at the present oasis of Charchan[1]), travelled 1275 li westwards, and arrived at the town of *Mo* 末, where flowers and fruits reminded him of those of Lo-yang (the present Ho-nan-fu); but the flat roofs of the mud-built houses formed a contrast.

'After travelling 22 li to the west of the town of Mo, [Sung Yün] came to the town of *Han-mo* 捍麼 or 捍麽. Fifteen li to the south there is a great temple with more than three hundred monks; in it there is a gilt statue six feet high, of marvellous aspect; on it there are displayed in a manifest fashion the distinctive marks [of Buddha], primary and secondary. Its face is always turned towards the east, and it has refused to turn round to the west. According to the story of the old people it arrived flying through the air; the king of the kingdom of Yü-t'ien came in person to see it, and after having worshipped the statue carried it away on a car, but in the middle of the journey, during a night's halt, it suddenly disappeared; people were sent to search for it, and found that it had returned to its original position; thereupon [the king] erected a temple, and assigned for its maintenance four hundred homesteads; when the people of these families have some disease they apply a gold leaf to the statue in the place where they suffer, and are all at once miraculously healed. Since then thousands of people have by the side of the statue erected statues 16 feet high and all kinds of buildings and shrines'. Sung Yün further records that the banners and canopies of embroidered silk put up there counted by tens of thousands. More than half of them, we are told, were banners presented under the Wei dynasty; many of the Chinese inscriptions on them recorded dates from 495 to 513 A.D., while

1) See above, p. 436, note 15.

one of them dated as far back as the period of the Yao Ch'in, 384—417 A.D. [1]).

With the historical interest of the last portion of this record, which plainly indicates close intercourse with China during a period when Chinese political supremacy over the Tarīm Basin was wholly in abeyance, we are not concerned here. What is important for us to note is that the miraculous statue which Sung Yün describes as the object of such extensive worship was undoubtedly the same which Hsüan-tsang saw at P'i-mo, and that accordingly Sung Yün's *Han-mo* must be identified with the latter place. With this conclusion the total distance from Tso-mo, 1275+22 li, i.e. approximately thirteen marches, is in remarkably close agreement, seeing that the same number of marches would still be reckoned at the present day from Charchan to Domoko or Gulakhma. In striking contrast with this correct reckoning is the immediately following location of the capital of Yü-t'ien at a distance of 870 li west of Han-mo —an instance of those palpably erroneous measurements which unfortunately are by no means rare in the extant versions of Sung Yün's narrative.

The clear recognition of the fact that 'Marco Polo's route must have been nearly coincident with that of Hiuen Tsang' led Sir Henry Yule to propose the identification of the former's *Pein* with the Chinese pilgrim's *P'i-mo* [2]). This identification was not based primarily on the similarity of the names—though this is close enough, especially if we consider that, as Sir H. Yule pointed out in a note, '*Pein* may easily have been miscopied for *Pem*, which is indeed the reading of some MSS.', and that 'Ramusio has Peym'—but on

1) The banners here referred to were evidently of the same type as the often costly prayer-flags and painted banners still to be found as votive offerings in Buddhist temples of Tibet, China, &c. We have found modest miniature representations of them among the deposits in the Endere temple cells; see above, p. —.

2) See Yule, *Marco Polo*, i. pp. 191 sq.

on the exact correspondence of the topographical facts. For Marco Polo, travelling eastwards, mentions his 'Province of Pein' immediately after Khotan, and his description, already referred to, of the desert route between it and Charchan proves that it must have lain to the west of Niya. Hence Sir Henry Yule, with such geographical information before him as Johnson's journey had furnished, was justified in assuming that Pein or P'i-mo 'cannot have been very far from Kiria'.

The archaeological evidence which I secured, and which greatly strengthens Sir Henry Yule's identification of Pein with P'i-mo, will be detailed hereafter [1]). Here it will suffice to point out that Marco Polo describes Pein as 'a province five days in length, lying between east and north-east. There are a good number of towns and villages, but the most noble is PEIN, the capital of the kingdom'. Its position is not indicated, but the length of five marches given to the province is in close agreement with the distance separating the westernmost outpost of the Chīra oasis from Niya. Of the people who were 'worshippers of Mahommet, and subjects of the great Kaan', he tells us that 'they have plenty of all products, including cotton. They live by manufactures and trade'. The custom he relates of their marital relations has already been quoted in illustration of the laxity of the marriage tie prevailing from old times in the whole Khotan region [2]).

---

1) I was glad that a brief abstract of it based upon the remarks in my *Preliminary Report*, pp. 58 sq., with illustrations of some of the antiques from Uzun-Tati, could be embodied by Prof. H. Cordier, Sir Henry Yule's learned editor, in a supplementary note to the new edition of *Marco Polo*, ii. p. 595.

2) See p. 140.

LA FRANCE ET LA COCHINCHINE, 1852–1858:

La Mission du *Catinat* à Tourane (1856).

DOCUMENTS PUBLIÉS

PAR

HENRI CORDIER.

Nous possédons de nombreux documents imprimés sur nos relations avec l'Annam sous la Restauration; nos expéditions sous Louis Philippe pour réprimer les excès de Minh Mạng 明命 et de Thiệu trị 紹治 sont connues. La période qui s'étend de l'avénement de Tự Đức 嗣德 (1847) jusqu'à l'ouverture des hostilités par la France en septembre 1858 a été beaucoup moins étudiée, faute sans doute de documents; nous nous proposons aujourd'hui de mettre au jour les pièces qui éclairent un des chapitres les plus intéressants de notre histoire coloniale sous le second Empire.

M. l'abbé Louvet, dans le Tome second de *la Cochinchine religieuse* [1]), et M. l'abbé Launay, dans le Tome III de son *Histoire générale de la Société des Missions étrangères* [2]) ont traité cette histoire au point de vue des missions.

1) Paris, 1885.

2) Paris, 1894.

Vicariats apostoliques.

Il est bon de rappeler que l'Annam (Cochinchine), la Basse Cochinchine et le Tong-king, formaient les vicariats apostoliques suivants :

Cochinchine Orientale, chef-lieu Quinhon, vicaire apostolique, Mgr. Cuénot [1]).

Cochinchine Occidentale, chef-lieu Saigon, vic. ap., Mgr. Lefebvre [2]).

Cochinchine Septentrionale, chef-lieu Hué, vic. ap., Mgr. Pellerin [3]).

Cambodge, chef-lieu Phnom Penh, vic. ap., Mgr. Miche [4]).

Tong-king Occidental, chef-lieu So'-kiên (Ha-nôi), vic. ap., Mgr. Retord [5]).

Tong-king Méridional, chef-lieu Xa-doai, vic. ap., Mgr. Gauthier [6]).

Tong-king Oriental, chef-lieu Ké-nê (Bäc Ninh), vic. ap., Mgr. Alcazar [7]).

Tong-king Central, chef-lieu Bui-chu (Nam Dinh), vic. ap., Mgr. Diaz [8]).

---

1) *Etienne Théodore* Cuénot, de Besançon — en 1835, évêque de Metellopolis; 1840, vicaire ap. de toute la Cochinchine; 1844—1861, vic. ap. de la Cochinchine orientale; mort en prison au Binh-dinh, le 14 nov. 1861.

2) *Dominique* Lefebvre, de Bayeux, évêque d'Isauropolis; depuis 1842, coadjuteur du vic. ap. de la Cochinchine; vic. ap. de la Cochinchine Occidentale, 1844—1864; mort 30 avril 1865, en débarquant à Marseille.

3) *François Marie Henri Agathon* Pellerin, de Quimper; depuis 1844, missionnaire de la Cochinchine orientale; évêque de Biblos et premier vic. ap. de la Cochinchine sept., 1850—1862; mort 13 sept. 1862, au collége de Poulo-Pinang.

4) *Jean Claude* Miche, de St. Dié; depuis 1844, miss. de la Cochinchine occid.; en 1848, évêque de Dansara; 1852—1864, vic. ap. de la Cochinchine occid., et conserve l'administration du Cambodge jusqu'en 1869; † à Saigon, 1er déc. 1873.

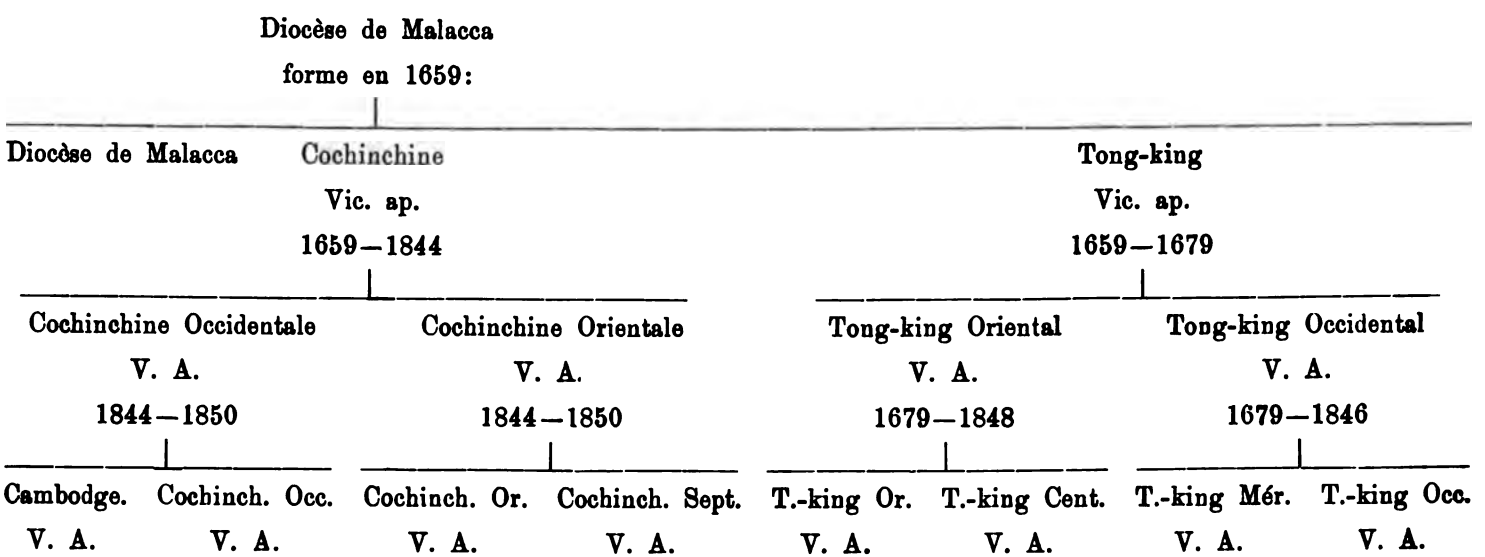
5) *Pierre André* Retord, de Lyon, évêque d'Acanthe, 1839—1858; mort 22 oct. 1858, à Dong-bau, au Tong-king.

6) *Jean Denis* Gauthier, de St. Claude, évêque d'Emmaüs — depuis 1842, coadj. au Tong-king occidental; vic. ap. du Tong-king mérid., 1846—1877; mort 8 déc. 1877, à Xa-doai, au Tong-king.

7) *Hilaire* Alcazar, évêque de Paphos, † 1er nov. 1861.

8) *Jose Maria* Diaz, évêque de Platea, exécuté 20 juillet 1857.

Formation de ces Vicariats.



Sauf le Tong-king oriental et le Tong-king central confiés aux Dominicains espagnols, tous ces vicariats apostoliques sont dirigés par des prêtres du Séminaire des Missions étrangères de Paris.

Affaires de Cochinchine et de Siam.

Le 21 Mars 1851, un édit était rendu par l'empereur Tu'-Đú'c pour mettre à mort les prêtres européens et indigènes. Augustin Schoeffler [1]), le 1er Mai 1851; Jean-Louis Bonnard, le 1er Mai 1852 [2]), des Missions Etrangères, furent exécutés [3]). Ces meurtres, et ceux de quelques indigènes, ainsi que de nouveaux édits de persécution, n'avaient pas été suivis de représailles par la France: ce n'est pas ici le lieu de retracer les difficultés de la politique extérieure et intérieure de l'Empire à cette époque. Les évènements du Siam allaient nous obliger à confier une multiple mission à un de nos agents, au Siam, au Cambodge, et en Cochinchine.

En effet, le roi de Siam, Phra-Châo-Prasat-Thong mourait le 3 avril 1851, et malgré les efforts de ses fils, son frère Châo-Pha (né le 18 octobre 1808) qu'il avait dépossédé en 1825, prit possession du trône sous le titre de Somdet-Phra-Paramander-Maha-Mongkut. Les revendications étrangères allaient se produire plus actives que jamais. Sir John Bowring était envoyé de Hong Kong à Bangkok en 1855 et il réussissait non sans peine à signer un traité d'amitié et de commerce en douze articles, le 18 avril 1855, ratifié à Bangkok le 5 avril 1856. Ce traité était suivi de six règlements pour régir le commerce anglais au Siam et d'un tarif. Harry S. Parkes, qui apportait la ratification de la reine d'Angleterre, conclut sur la demande de lord Clarendon, une convention complémentaire de

1) *Augustin* Schoeffler, du diocèse de Nancy; parti le 16 sept. 1847; miss. au Tong-king occid.; décapité à Son-tay le 1er mai 1851, à 29 ans.

2) *Jean-Louis* Bonnard, du diocèse de Laon; parti 8 fév. 1849; miss. au Tong-king occid., décapité à Vi-hoang, le 1er mai 1852, à 28 ans.

3) Notre Ministre en Chine, M. de Bourboulon, adressa le 21 août et le 23 sept. 1852, au Ministre des Affaires étrangères, des dépêches sur la manière dont la France devait procéder en Cochinchine, à la suite de ces massacres.

commerce, le 13 Mai 1856, pour bien préciser les articles conservés ou abrogés dans le traité Burney de 1826. — Townsend Harris, consul-général pour les Etats-Unis au Japon, concluait au nom de son gouvernement un traité d'amitié, de commerce et de navigation, calqué pour la plus grande partie sur le traité anglais de 1855 (11 articles: Bangkok, 29 Mai 1856; ratifié à Bangkok le 15 juin 1857) [1]).

Notre Chargé d'Affaires à Macao, M. le Comte de Courcy, annonçait officiellement au ministre des Affaires Etrangères, le Comte Walewski, le résultat de ces négociations.

Macao, le 30 juin 1856.

Lettre de M. de Courcy au Min. des Af. étr. Cte Walewski [2]).

Monsieur le Ministre

Mr. Townsend Harris, Consul Général des Etats-Unis au Japon et chargé par Son Gouvernement... de conclure avec Siam un traité d'amitié et de commerce, est arrivé à Hongkong dans les premiers jours de ce mois à bord de la frégate américaine le *San Yacintho* portant le pavillon du Commodore Armstrong. Les négociations que Mr Harris a suivies à Bangkok ont été couronnées de succès. Outre les concessions accordées à Sir John Bowring, il a obtenu pour les citoyens des Etats-Unis, l'autorisation de résider dans les îles du golfe de Siam, qui n'offrent, il est vrai, comme il me le disait lui-même il y a quelques jours, aucunes ressources au commerce étranger, mais dont le climat est aussi bienfaisant que celui de Bang-kok est brûlant et malsain. Toutefois il n'a point réussi, malgré ses persévérants efforts, à faire inscrire dans le traité américain le droit à l'exploitation des mines. Les rois de Siam n'ont point denié ce droit en principe, aux citoyens des Etats-Unis, mais ils ont manifesté la ferme intention d'en limiter l'exercice par des conditions onéreuses qui ont paru inadmissibles à Mr le Plénipotentiaire américain. Ce dernier est persuadé du reste qu'il fût venu à bout de vaincre leur répugnance, si ses instructions lui eussent permis de prolonger son séjour à Bangkok; il espère que M. de Montigny parviendra à en triompher et assurera ainsi aux négociants étrangers qui s'établiront à Siam aussi bien qu'au Gouvernement de ce pays les avantages réciproques d'une nouvelle et importante concession. Les mines d'étain entr'autres sont fort riches et ont été jusqu'ici très mal exploitées.

---

1) Henri Cordier, *Histoire Générale* de Lavisse et de Rambaud, XI, p. 759.

2) Extrait (Commencement).

Les ratifications du traité anglais ont été échangées le 5 avril dernier entre les Plénipotentiaires Siamois et Mr. Harry Parkes qui avait été chargé par Son Gouvernement de remettre au Premier Roi une lettre de S. M. Britannique. Avant de quitter Bangkok où il a reçu l'accueil le plus empressé et le plus honorable, Mr. Parkes y a conclu avec les Autorités divers arrangements sans lesquels l'acte diplomatique signé par Sir John Bowring n'eut pu recevoir sa pleine et entière exécution. C'est ainsi qu'il a stipulé l'organisation d'une douane siamoise ainsi que l'exportation en franchise de droit de l'or en feuilles et l'abolition du monopole de la vente de l'huile de coco, déterminé les limites des terrains où il sera permis aux Anglais, selon l'article IV du traité, d'acquérir des propriétés et de fixer leur résidence, et réglé les restrictions que le Gouvernement Siamois pourrait apporter désormais, dans les années de mauvaises récoltes à la libre exportation du riz.

M. de Courcy avait espéré que la mission au Siam lui serait confiée à lui-même; M. de MONTIGNY, alors rentré en France, réussit à supplanter son jeune rival, et fut chargé de se rendre à Bang-kok. La France, avec ses grands intérêts dans l'Extrême Orient, ne pouvait rester spectatrice indifférente. Le Comte de Courcy ressentit d'ailleurs amèrement le procédé de Montigny et il s'en explique d'une façon fort intéressante dans les pages de ses *Souvenirs* que je cite:

Souvenirs du Marquis de Courcy [1]).

«Avant de partir pour Simoda, M. le Consul général des Etats-Unis au Japon s'était rendu, sur le *San-Yacintho*, vers la fin de Mai, à Bang-kok, pour y conclure un traité avec le gouvernement siamois. Toutes les fois que l'Angleterre obtenait un avantage quelconque, diplomatique ou commercial, dans les parages de l'Extrême-Orient, il était d'usage que l'Amérique n'épargnât aucun effort pour se procurer une concession identique. C'était là une émulation traditionnelle. La négociation fut aisée, les gouvernements asiatiques n'ayant pas coutume de refuser à une nation étrangère ce qu'ils ont accordé à une autre. En outre des avantages déjà

1) Ces *Souvenirs* sont imprimés mais n'ont pas été mis dans le commerce.

octroyés aux sujets de la Grande Bretagne, M. Townsend-Harris conquit, pour ses concitoyens, l'autorisation de résider dans les îles du golfe de Siam, où le climat est aussi bienfaisant pour les Européens que celui de Bang-kok leur est malsain et dangereux; mais il ne put, malgré ses persévérants efforts, leur procurer l'autorisation d'exploiter, fût-ce même pour le compte du gouvernement siamois, les mines si nombreuses de la région.

«Deux mois auparavant, mon ami Harry-Parkes, l'ancien «interpreter in charge» du consulat britannique à Canton, était venu à Bang-Kok pour y échanger, avec le gouvernement siamois les ratifications du traité conclu, l'année précédente, par Sir John Bowring. Très bien accueilli par le premier roi, auquel il était chargé de remettre une lettre autographe de S. M. la reine, il eut la satisfaction de compléter cet acte diplomatique par quelques additions qui lui firent grand honneur. C'est ainsi qu'il stipula l'organisation régulière de la douane siamoise, — l'abolition du monopole gouvernemental du commerce des huiles de coco, — la délimitation des terrains où les Anglais pourraient résider, acquérir des immeubles, construire des habitations et des magasins, — la fixation du maximum des restrictions que le gouvernement royal pourrait imposer, en cas de disette, au libre négoce des céréales. Le *Straits'-Times*, journal de Singapour, loua très fort les talents du jeune diplomate. Sir John Bowring voulut bien me transmettre une copie de ces additions et me faire connaître, en même temps, qu'un consul d'Angleterre serait prochainement envoyé à Bang-Kok. Cet agent devait être placé sous la juridiction du plénipotentiaire résidant à Hong-Kong. Il ne pourrait correspondre avec le Foreign-Office que par son intermédiaire. Il serait tenu de réclamer, le cas échéant, ses instructions et sa protection. Ainsi que je crus devoir le signaler au ministre des affaires étrangères en faisant allusion, de nouveau, à la situation respective de la Légation de France en

Chine et de son consulat à Chang-haï, «le gouvernement anglais, voulait soumettre à une seule et même juridiction, celle de son ministre en Chine, les actes de tous ses représentants dans les ports des nations orientales de l'Asie, convaincu, avec raison, que les destinées de ces nations sont, en quelque sorte, solidaires et que les intérêts de l'Angleterre lui commandent de suivre, à leur égard, un système fondé sur des principes et guidé par des vues identiques».

«Je répondis, le 29 Juin, au Plénipotentiaire britannique.

Mon cher Sir John

«Je reçois, à l'instant, votre lettre en date d'hier et je viens de lire, avec beaucoup d'intérêt, dans le numéro du *Straits'-Times* que vous avez eu la bonté d'y joindre, le récit de la mission que M. Harry-Parkes vient de remplir à Siam avec talent et succès. Votre Excellence a négocié, il y a un an, à Bang-Kok, le meilleur traité qui ait été encore conclu avec les puissances de l'Extrême-Orient. En assurant, par les arrangements qu'il vient de prendre, la pleine et entière exécution de cet acte diplomatique, M. Parkes a montré qu'il savait profiter habilement et heureusement de vos leçons....

«Pendant que l'Angleterre et les Etats-Unis s'occupaient activement de régler, officiellement et avantageusement, leurs relations avec le Japon et le Siam, le gouvernement de l'Empereur, profitant de leur exemple et ne voulant pas rester en arrière, organisait une mission diplomatique dont la direction devait m'être confiée et qui serait munie de pleins pouvoirs en vue de négocier, avec la cour de Bang-Kok. On m'en avait annoncé l'envoi; je les attendais tous les jours et je me faisais gloire, à l'avance, d'attacher mon nom au succès d'une négociation qui ne pouvait manquer d'être heureuse. Mes amis du ministère m'avaient écrit de me tenir prêt et je

songeais sérieusement à mon prochain départ. Mais je comptais sans les protections influentes dont disposait auprès de l'Empereur, notre consul à Chang-haï, M. de Montigny, qui résidait alors en France. Une longue lettre qu'il m'adressa et que je trouvai, à tort peut-être, un peu impertinente, me fit connaître la préférence dont il venait d'être l'objet...» Ne m'en veuillez pas trop, m'écrivait-il, du Caire, le 31 Mai, si j'ai insisté pour obtenir les missions que je remplis en ce moment, et rappelez-vous, mon jeune vieil ami, que je termine ma carrière et que vous commencez la vôtre; que j'étais, d'ailleurs, le plus ancien des agents de France dans ces régions et qu'on ne pouvait, sans manquer à l'équité, me mettre de côté dans cette circonstance.

«Je n'ai, du reste, su que vos amis s'occupaient de vous relativement à cette mission, qu'en apprenant, en même temps, que les pleins pouvoirs qui vous étaient destinés, pour la négociation de Siam, étaient revenus du château sans la signature de Sa Majesté. Trois heures après, S. E. M. le Comte Walewski me faisait écrire, par son secrétaire, que j'étais nommé depuis plusieurs jours. Je possède cette lettre et vous la montrerai. Vous connaissez ma franchise. Je vous en donne une nouvelle preuve en entrant ici volontairement dans des détails que je pouvais parfaitement éviter. Mais je ne veux pas qu'une personne que j'affectionne puisse avoir même l'ombre d'un doute sur mes sentiments. J'ajouterai que mon opinion sur vous est assez élevée pour penser que vous regretteriez, un seul instant, que les démarches, faites en votre faveur, eussent pu faire crier à l'injustice. Dieu merci, vous n'avez pas à vous plaindre et j'espère bien qu'à votre retour en France de nombreux succès vous y recevront.

«En m'accordant la mission de Siam, S. M. l'Empereur a daigné me donner des marques toutes particulières de sa bienveillance

personnelle. J'en ai reçu également de Sa Majesté l'Impératrice et de presque tous les princes de la famille impériale.

«Depuis mon arrivée à Singapour, je reçois une nouvelle marque de la bienveillante confiance de Sa Majesté, car Elle daigne m'envoyer de nouveaux pleins pouvoirs pour négocier, s'il y a lieu, un traité d'amitié, de commerce et de navigation avec la Cochinchine....»

En terminant sa glorieuse missive, Montigny me priait de lui adresser, sans retard, plusieurs documents anglais dont il désirait prendre connaissance.

Par le fait, il venait de souffler à son «*jeune vieil ami*» comme il voulait bien m'appeler, un assez beau succès dont le ministre des Affaires étrangères m'avait jugé digne. J'en fus très mécontent, très froissé, et j'eus le mauvais goût de le lui faire comprendre par la froideur exagérée du laconique billet que l'on va lire, et que je répondis, le 3 Juillet, à sa longue lettre du 31 Mai. Assurément, il n'avait rien de diplomatique et j'aurais dû penser, avant de l'écrire, que notre consul à Chang-haï était déjà vieux et fatigué, que la négociation du traité avec Siam serait certainement le couronnement de sa carrière, qu'étant, de sa nature, très entreprenant, très osé, très ambitieux, il ne pouvait, sans faire un sacrifice au-dessus des forces humaines, négliger et perdre, uniquement dans mon intérêt, une occasion si tentante et si belle. Je ne compris pas, en cette occurence, qu'il faut surtout dans la carrière que je suivais alors, savoir faire, le sourire aux lèvres «contre mauvaise fortune bon coeur».

Macao, le 3 juillet 1856.

Mon cher Montigny

J'ai reçu votre lettre du 31 Mai.

Je regrette de ne pas pouvoir vous envoyer les documents que

vous désirez; Sir John, à qui je les avais demandés dans le temps, ne les ayant point mis à ma disposition.

J'ai déjà remercié Son Excellence de l'empressement qu'Elle a mis à faire tout ce qui dépendait d'Elle pour vous faciliter votre mission.

Veuillez me croire votre tout dévoué serviteur.

« Ainsi, pas la moindre allusion à sa joie exubérante et triomphante, ni à ses brillants espoirs. Cela pouvait être digne; mais, vis-à-vis d'un homme si en faveur à la cour, c'était bien maladroit.

« Il en fut, paraît-il, extrêmement blessé, et ne daigna même pas faire parvenir à la Légation de France une copie du traité qu'il conclut, en septembre, avec le gouvernement siamois. Ce fut Sir John Bowring qui m'en donna connaissance. J'écrivis, à ce sujet, au Comte Walewski, en terminant ma dépêche politique du 8 octobre.

« M. le plénipotentiaire de Sa Majesté britannique m'a fait connaître dernièrement que les négociations de M. de Montigny avaient été couronnées de succès, et que ce dernier avait conclu un traité, au nom de S. M. l'Empereur, avec les rois de Siam... Son Excellence m'a offert de m'en communiquer la traduction qui lui a été adressée par le consul anglais. J'ai appris, il y a quelques jours, de M. le gouverneur de Macao, que M. de Montigny, avant de quitter Bang-Kok, y avait confié provisoirement nos intérêts à l'agent de Sa Majesté très fidèle. J'ai lieu de regretter, Monsieur le comte, que ces informations parviennent à la Légation par des voies indirectes, alors que le traité anglais a été négocié par le représentant de Sa Majesté britannique auprès du gouvernement chinois, et que son consulat de Siam relève directement de la Légation de Chine ».

« Un peu plus tard, lorsque le temps eût calmé son courroux et que les circonstances l'eurent conduit à solliciter mon concours,

Montigny s'humanisa et me témoigna de nouveau, — je veux croire que ce ne fut pas uniquement pour les besoins de sa cause — des sentiments affectueux. Il se trouvait alors à Singapour dans un grand embarras. Ayant prolongé, beaucoup plus qu'il ne s'y attendait, son séjour à Bang-kok et rempli, avec un plein succès, sa mission au Cambodge [1]), il se disposait à se rendre en Cochinchine pour y exécuter, dans l'intérêt de nos missionnaires, les instructions du gouvernement impérial, lorsqu'une tempête obligea la corvette, le *Marceau*, sur laquelle il avait pris passage, à se réfugier dans le port de Singapour. Connaissant les dispositions hostiles des autorités annamites, persuadé qu'il ne pourrait en triompher s'il ne se présentait devant Tourane avec des forces imposantes, craignant, d'autre part, qu'afin de parer aux graves éventualités dont les évènements de Canton pourraient être la cause, l'amiral Guérin ralliât, à Hong-kong ou à Macao, tous les navires de son escadre et y rappelât, en conséquence, *la Capricieuse* et *le Catinat* dont l'assistance lui paraissait, non sans raison, nécessaire, presque indispensable, il me pria, par une lettre pathétique, écrite, le 18 Novembre, à Singapour, de plaider sa cause auprès du commandant de notre escadre. J'obtempérai d'autant plus volontiers à son désir que j'avais reçu de Tourane, en même temps que cette lettre et par l'entremise de la Procure des missions étrangères, de graves et

---

1) Il écrivait, le 10 novembre, à l'amiral dans une lettre dont il voulut bien me transmettre la copie: Ma mission au Cambodge a parfaitement réussi et, désormais, les intérêts français et ceux de la religion catholique seront honorablement sauvegardés dans ce royaume. Le roi du Cambodge, ayant été empêché de venir jusqu'à la côte, avait fait réparer 40 lieues de route, 20 ponts et m'avait envoyé les cinq premiers dignitaires du royaume et 200 éléphants pour que je pusse me rendre, en grande pompe, jusqu'à la capitale. Mais ce voyage devant entraîner un retard d'un mois au moins, j'ai dû le refuser, avec regret, je l'avoue».

De tout cela, pour mesurer exactement l'importance de la démonstration sympathique du roi de Cambodge, il eût fallu rabattre au moins les trois quarts; mais on sait, depuis longtemps, que l'imagination impétueuse et fertile de Montigny avait coutume d'enfanter inconsciemment des prodiges auxquels il croyait de très bonne foi.

tristes nouvelles. Une persécution violente venait d'éclater en Cochinchine, on croyait qu'un de nos missionnaires en avait été la victime.

«Mon cher ami, me mandait le consul plénipotentiaire, au milieu d'une malle effrayante, tout seul pour tout faire [1]), je ne puis que vous serrer affectueusement les deux mains et vous prier de prendre connaissance de la copie ci-jointe de ma lettre à l'amiral... Je compte entièrement sur vous pour faire comprendre à M. Guérin, la cruelle position où je serais placé, en Cochinchine, sans l'assistance de *la Capricieuse* et du *Catinat*.... Je suis désolé de retenir encore nos bâtiments de guerre pour une mission lointaine, quand vous avez tant besoin de leur présence à Canton; mais, indépendamment qu'on coupe aussi, hélas! des têtes françaises en Cochinchine, vous comprendrez aussi, mon cher de Courcy, que je ne puis laisser en suspens le mandat que Sa Majesté a daigné me confier pour ce pays... J'ai parfaitement réussi au Siam et au Cambodge; souhaitez-m'en autant pour la Cochinchine!»

L'amiral prit un moyen terme. Il fit revenir *la Capricieuse* et laissa *le Marceau*, ainsi que *le Catinat*, à la disposition de Montigny.

Je répondis à ce dernier, le 3 décembre. «Je reçois à l'instant, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 18 novembre dernier. Permettez-moi de vous féliciter cordialement des succès diplomatiques que vous avez obtenus au Siam et au Cambodge. *Le Catinat* vous attendra à Tourane; mais le commandant de *la Capricieuse* a reçu l'ordre de rallier le pavillon de l'amiral à Macao où sa présence est, en ce moment, nécessaire».

J'aurais pu, j'aurais dû, peut-être, joindre à cette communication froidement officielle une lettre privée renfermant quelques lignes amicales. Il me parut alors que je faisais preuve d'une méritante abnégation, en adressant à mon heureux rival mes «félicitations cordiales» et que cela devait amplement suffire.

1) Ses attachés étaient restés à bord de *la Capricieuse*.

«Parmi les attachés que le gouvernement français mit à la disposition de Montigny en lui confiant les pleins pouvoirs qui m'étaient destinés, figurait, très utilement, un jeune homme d'infiniment de ressource et d'esprit, le baron de Méritens, dont la carrière ne pouvait manquer d'être rapide et brillante, s'il avait été doué d'un caractère moins ardent et moins aventureux. Depuis longtemps, M. de Bourboulon et moi-même, nous sollicitions l'envoi, à Macao, de plusieurs jeunes gens ayant suivi déjà, en France, des cours de langue chinoise et qui viendraient se perfectionner en Chine afin d'y remplir, un jour, les importantes fonctions d'interprète, soit à la Légation, soit à notre consulat de Chang-haï. Marques se faisait vieux, il était souvent malade et désirait résigner ses fonctions dès qu'on lui aurait trouvé un successeur; Arthur Smith avait accepté la situation d'inspecteur français de la douane chinoise à Chang-haï; M. Lemaire, le protégé du comte Ko [1]), était déjà un sinologue suffisant, mais il ne pouvait les remplacer tous les deux. Le ministère mit donc à ma disposition deux jeunes gens MM. Fontanier et de Méritens qu'il destinait à exercer, un jour, l'emploi d'interprète. On vient de voir que le baron de Méritens dut accompagner M. de Montigny au Siam et en Cochinchine avant de se rendre à Macao. Fontanier y arriva dès le mois de mai 1856. Entre lui et son brillant collègue, le contraste était frappant. Autant celui-ci se montrait prime-sautier, agité, exubérant, plein d'entrain, d'originalité et de verve, autant il était réservé, prudent, calme, timide, nonchalant et craintif. Il avait jadis suivi des cours spéciaux d'histoire naturelle; le muséum le comptait au nombre de ses correspondants. Il passait, en conséquence, une grande partie de son temps, à collectionner des plantes, des cailloux, des insectes et des coquillages. Ce ne fut pas sans difficulté que je fis comprendre à ce doux et excellent jeune homme qu'il avait été envoyé en Chine

1) Cte. Kleczkowski.

par le ministre des Affaires étrangères pour tout autre chose et que j'obtins, après d'instantes démarches, un crédit de quelques mille francs pour subvenir aux frais d'études de nos deux élèves interprètes. En même temps qu'il m'annonça que ce crédit m'était alloué, le département me fit connaître que sur ma demande, les appointements du comte Ko, devenu mon fidèle et affectionné collaborateur, avaient été notablement augmentés. Ce fut pour moi, le motif d'une satisfaction très grande.

«Je vis encore arriver à la Légation, vers la fin d'Août 1856, pour y remplir les fonctions de chancelier, exercées à titre provisoire, depuis plusieurs mois, par Kleczkowski, le baron de Trenqualye, précédemment vice-consul à Hanovre, qui me fut très chaudement recommandé par M. de Lesseps. Je lui fis l'accueil le plus empressé. C'était un homme très bon et non moins étrange, assez beau parleur, très musard de sa nature, passablement futile, connaissant assez imparfaitement son métier. J'eus un peu de peine à le mettre au courant. Sa tournure et sa démarche peu gracieuses, l'exiguïté de sa taille, l'expression un peu comique de sa physionomie, la forme excentrique de son visage que dominait un front étroit et pointu, sa conversation décousue, ses plaisanteries d'un goût douteux qui eussent mieux convenu à un commis voyageur qu'à un fonctionnaire, impressionnaient peu agréablement. Mais il gagnait beaucoup à être connu. Ce fut, en somme, un agent dévoué et qui fit preuve, en plus d'une circonstance, de qualités très appréciables sur lesquelles, tout d'abord, on n'avait pas cru pouvoir compter» [1]).

1) «Les destinées de Fontanier, de Trenqualye et de Méritens furent bien différentes. J'ai survécu à tous les trois. Nommé, après la guerre de 1860, consul à Tien-tsin, Fontanier fut tué dans une émeute en défendant contre elle, les soeurs françaises de Saint-Vincent de Paul. Le baron de Trenqualye exerça quelque temps les fonctions consulaires à Canton. Ce fut lui qui posa la première pierre de l'église catholique fondée par Mgr Guillemin sur les ruines du prétoire de l'orgueilleux vice-roi des deux Kouang, Ye Ming-chen 葉名琛, alors captif des Anglais. Il prononça, en cette occurence, un discours patriotique et véhément dont la presse parla avec éloge. Les suites fort graves d'une insolation, due à son impru-

En se rendant au Siam, M. de Montigny rencontra la frégate, le *Catinat*, qui devait, par la suite, jouer un rôle important dans les affaires d'Extrême-Orient. Le Commandant Le Lieur, ne manqua d'ailleurs pas, de signaler cette rencontre au Ministre de la Marine.

Le Cap^ne de frégate, Com^t le *Catinat* au Ministre de la Marine et des Colonies.

Pointe de Galles, Ceylan, 4 Mai 1856.

Monsieur le Ministre,

J'ai mouillé le 4 Mai à la Pointe de Galles ayant quitté St. Denis le 16 avril. J'ai pu ici faire mon charbon rapidement et je compte repartir demain pour Sincapour, et comme la mousson du S.O. commence à prendre, j'espère pouvoir aller à la voile jusqu'à la tête d'Achem.

La malle de Suez vient d'arriver; j'ai trouvé à bord M. de Montigny allant à Siam, qui m'a appris que la paix était faite et qu'arrivé à Sincapour, il pourrait peut-être pour la mission dont il est chargé avoir besoin du concours de mon bâtiment. Comme là je trouverai très probablement des instructions de l'Amiral, je saurai alors ce que j'aurai à faire.

. . . . . .

(Sig.) Cte Le Lieur.

M. de Montigny signait à Bang-kok, le 15 août 1856, un traité d'amitié, de commerce et de navigation en vingt-quatre articles, suivi de quatre règlements et d'un tarif; le traité fut ratifié à Bang-kok, le 24 Août 1857.

Malheureusement, les affaires se gâtaient pendant ce temps-là en Annam. Le Commandant Le Lieur, envoyé avec le *Catinat* à Tourane, avec l'abbé Fontaine, chargé de porter à Hué une lettre à M. de Montigny, fut reçu par les mandarins avec insolence, bombarda les forts de Tourane (16 sept. 1856), puis M. de Montigny ne paraissant pas, il se retira à Macao. Voici le rapport très intéressant qu'il adressa sur ces évènements à son supérieur, le Capitaine de Vaisseau Collier, commandant la *Capricieuse*.

---

dence, le contraignirent de retourner en France où il mourut bientôt, ayant perdu la raison. — La carrière du baron de Méritens eut de beaux commencements et fut d'abord non moins active que brillante. Il prit part à des évènements considérables et y joua un rôle important. Il accompagna le baron Gros, comme interprète, en 1858, etc.....»

(Marquis de Courcy, *Souvenirs*, III, 1855—1857, pp. 236—246).

Touranne, 1er Octobre 1856.

Rapport adressé à M. le Capitaine de vaisseau COLLIER, Commandant la *Capricieuse* par M. le Capitaine de frégate LE LIEUR, Commandant le *Catinat*.

Commandant,

Conformément aux ordres du Commandant de la *Capricieuse*, après avoir versé à ce bâtiment tout ce que j'avais de vivres disponibles et reçu à bord M. l'abbé FONTAINE [1]), chargé de porter à Hué une lettre du Plénipotentiaire de France en Cochinchine; j'ai fait route le 12 Août pour Singapore, afin d'y compléter mon charbon et prendre le plus de vivres possible pour reverser à la *Capricieuse* à notre rencontre à Touranne.

Le 18 au matin, je mouillai à Singapore et le 6 septembre après avoir attendu inutilement du vin qui devait arriver d'un jour à l'autre, j'ai levé l'ancre pour me rendre à Touranne.

Présumant bien que j'arriverais le premier au rendez-vous, j'ai profité des vents de S.O. pour naviguer le plus possible à la voile. La mousson N.E. s'est fait sentir par 12° de Lat. et par 14° nous avons reçu un fort violent coup de vent de Nord puis de N.O., O.Sud point d'où le baromètre de 749 m/m où il était tombé a commencé à remonter. Plus nord vers les 16° lat. le temps a été plus mauvais.

Le 16 septembre, je visitai la baie de Quick-Quick, un des points de réunion indiqués par le Commandant Collier dans le cas où des circonstances majeures m'auraient obligé à ne pas rester à Touranne. Cette baie est peu conforme à celle portée sur la carte, elle est beaucoup plus ouverte et moins profonde; par les vents du N. au S.E. elle n'est pas tenable. Quatre heures après je visitai le mouil-

1) *Marie Rosaire Charles Antoine François Julien Joseph* Fontaine, né dans l'île de Malte; du diocèse du Mans; parti le 10 mai 1841; missionnaire en Cochinchine, à Siam, au Cambodge, en Cochinchine occidentale; rentré en France pour cause de maladie en 1870; mort au Séminaire de Laval le 28 janvier 1871, à 56 ans.

lage des iles Cham-callao, pendant les moussons bien faites de N.E. et de S.O. on peut y tenir quelques jours en veillant bien les apparences de changement de temps, car avec des vents de N. et de N.O. on y serait peu en sureté et s'ils venaient à souffler frais, ce qui a toujours lieu au changement de mousson on y serait en grand danger.

Le 16 Sept. à 6 h. $^1/_2$ je mouillai à Touranne en dedans de l'ilot de l'Observatoire.

Au jour je reconnus que les environs du mouillage avaient été considérablement fortifiés depuis l'Amiral Lapierre. L'ilot de l'Observatoire avait été converti en un vaste fort circulaire, une batterie de côté à l'est du mouillage intérieur avait été élevée ainsi qu'une autre de 7 pièces battant le mouillage extérieur à l'Ouest de l'ilot. D'autres batteries non armées existaient le long de la presqu'île.

Le même jour des mandarins subalternes vinrent à bord me demander si je ne saluerais pas; je leur répondis: «J'ai mis mon pavillon; vous n'avez pas hissé le vôtre, c'est déjà une insulte; et pour vous saluer lorsque vous aurez mis votre pavillon, il faut savoir avant si vous rendrez ce salut». — Ils ont trouvé mes réflexions justes, n'ont pas mis de pavillon et je n'ai point salué.

Je leur ai fait connaître que nous étions porteur d'une lettre de l'Envoyé de France adressée à leur Roi pour traiter de la paix. Cela a paru leur plaire, car tout le monde dans le pays semble désirer la paix. Ils m'ont dit que provisoirement jusqu'à ce que le préfet de la Province fut avisé, je devais demeurer comme en quarantaine et qu'il fallait quatre jours avant d'en avoir une réponse, le chef-lieu étant à deux journées et les chemin mauvais. Déjà commençait leur système de mensonge et de lenteur pour gagner du temps, système qu'ils continuent du reste, car il faut six heures pour aller à la Préfecture. En attendant, défense aux gens du pays de communiquer avec nous et de nous vendre la moindre chose.

Jusqu'au jour de mon départ pour Hué, j'ai cherché à me mettre le mieux possible avec les petits mandarins; ils ont même fait la remarque que nous les recevions avec beaucoup plus de cordialité que ne l'avaient fait les gens du bâtiment à vapeur anglais qui était venu dans le même but que nous.

Le 19 au matin, voyant le temps très-beau, je fis route pour la rivière de Hué, je mouillais devant son entrée à 3 h. $^1/_2$ de l'après-midi. Comme de mon mouillage, je ne pouvais protéger le canot qui portait à terre M. l'abbé Fontaine et ses dépêches, je jugeai convenable pour inspirer la confiance et ne donner motif à aucune collision d'envoyer le canot sans armes. Le canot accosta dans la rivière près du fort, toute la population était en grand émoi; on se précipita vers le canot pour l'empêcher d'accoster. M. l'abbé ayant fait connaître qu'il n'entendait nullement s'expliquer du bord, mais bien dans un lieu convenable, on le laissa descendre et on finit par le conduire dans une salle décente. Ne voyant pas d'armes dans l'embarcation, ils se retirèrent un peu confus. M. Fontaine, ayant pleinement expliqué sa mission et donné connaissance du contenu de la lettre du Plénipotentiaire de France fut bien accueilli, car là bas encore chacun est pour la paix.

On expédia un courrier à Hué, on nous donna quelques provisions et comme le courrier devait être de retour avant le jour, dans l'espoir d'une réponse favorable on nous engagea à attendre jusqu'au lendemain. Comme le temps était très beau, la mer très belle, je consentis à rester pour être plutôt fixé.

Le lendemain, la face des choses était bien changée, l'ordre était venu de nous rendre les lettres qui en définitif restèrent sur la plage.

Je revins à Touranne le même jour et le soir même les mandarins arrivèrent à bord pour savoir si nous avions été reçu à Hué; je leur répondis que les lettres y avaient été laissées.

Le 21, les petits mandarins revinrent au nombre de 4, je les reçus assez rudement en leur rappelant que leur conduite mensongère avait déjà, à Touranne, été cause de grands malheurs pour eux et qu'ils me paraissaient vouloir suivre encore la même voie, ce qui les exposait à me voir détruire leurs forts. Le 24, M. Fontaine alla à Touranne et là, ils voulurent lui rendre nos lettres qui avaient été renvoyées de Hué, et dont une, celle que j'avais écrite au premier Ministre avait été ouverte. J'y demandais a être traité en ami, jusqu'à l'arrivée du Plénipotentiaire, de plus qu'on me donnât l'assurance que l'on était disposé à traiter avec la France et la certitude d'avoir un pilote pour le petit vapeur qui conduirait l'envoyé de France à Hué.

Quand je sus que les lettres avaient été renvoyées sans avoir été lues, je leur fis connaître que devant une insulte pareille faite à un représentant de l'Empereur des Français, je devais me considérer comme en guerre. En outre j'étais encore à attendre la réponse du Préfet de la Province, et il ne m'était pas possible de rester mouillé deux mois sous autant de canons dans un pays où tout m'était hostile, je n'étais pas assez fort pour me permettre cela. Le 25, je me halai entre l'ilôt et la presqu'île, l'arrière le premier et assez près de la jetée pour découvrir le portail de la porte du fort de l'ilôt. Embossé ainsi je battais le fort de l'ilôt qui ne pouvait m'opposer que deux pièces de ce côté, de l'autre bord, je battais une batterie de côte de 5 pièces et par l'arrière je pouvais tirer sur le grand fort de la presqu'île. Cette position enlevait à l'ennemi la faculté de se servir de ses canons et me permettait d'enlever tous les forts avec la compagnie de débarquement en la secondant de mon artillerie pour nettoyer le terrain.

Le même soir, je crus remarquer une augmentation de personnes dans l'ilôt et la présence de deux personnages plus élevés que celui qui le commandait les jours précédents.

Le lendemain, je constatai un plus grand mouvement de passage à l'embouchure de la rivière; je conclus qu'il était arrivé des troupes et que si je tardais, je pourrais bien trouver les forts armés de manière à me donner plus de besogne, et peut-être même à les voir prendre l'initiative, je n'hésitai plus, je fis diner plus tôt; à midi la compagnie de débarquement (53 hommes) se rendait à terre. M. Bouet avait ordre de monter à la batterie de côté de 5 pièces, de l'enclouer et de se diriger rapidement sur le grand fort de la montagne, d'en défoncer la porte, d'enclouer les pièces et sans perdre de temps, d'envoyer une section faire la même opération à la batterie de côté qui commande la rade et de revenir promptement sur la chaussée pour entrer dans le fort de l'ilôt.

La batterie de côté de 5 pièces fut enlevée sans la moindre résistance, les hommes voyant arriver les notres prirent la fuite.

Au premier coup de canon sur le grand fort (citadelle) 300 hommes environ armés de fusils, deux drapeaux en tête et un énorme tam-tam de guerre partirent de Touranne se dirigeant au pas de course sur la presqu'île, ils accouraient sans doute pour armer la batterie de côte, car ils arrivaient par les hauteurs et le chemin qui dominent cette batterie. Un boulet et quelques paquets de grosse mitraille firent disparaître hommes et drapeaux. Mais beaucoup s'engagèrent dans les buissons et se mirent à tirer sur ma compagnie qui se dirigeait vers le grand fort; on commença alors à tirailler de part et d'autre. Cette guerre de rochers et de buissons ne pouvait me convenir, mes hommes sur la plage et le chemin se trouvaient à découvert et leur retraite pouvait devenir difficile. En outre voyant que la citadelle ne faisait aucune disposition hostile, je me rendis à terre pour changer la direction de la Compagnie et la faire marcher sur le fort de l'ilôt.

Revenu à bord, je fis recommencer le feu et quelques coups de canon et de la mitraille balayèrent la partie visible du fort et

M. Bouet ouvrit la porte avec l'obusier de montagne. En entrant, il y eut quelques coups de fusil de tirés, la garnison s'étant sauvée dans les rochers et les buissons qui garnissent d'une manière impénétrable l'ilôt du côté de l'ouest. On fit une quarantaine de prisonniers, le reste se tint caché, afin d'attendre la nuit pour fuir. Le fort contenait 18 canons dont plusieurs d'un calibre très-fort. Presque toutes ces pièces sont en bronze fondu dans le pays. L'approvisionnement de poudre était considérable; tout a été noyé par prudence.

A trois heures, j'envoyai par mer M. Passemard avec une section enclouer la grande batterie de côté. Là un accident qui aurait pu avoir des suites bien autrement graves, eut lieu, entraînant une caisse de poudre du magasin de distribution de la poudrière (magasin en communication directe avec la poudrière) la caisse prit feu, brula deux hommes d'une manière peu grave, sans toutefois que la poudre ne sautât.

Pendant ce temps, nos 300 assaillants rentraient en ville par petits groupes, sans drapeaux ni grosse caisse. J'envoyai M. Bérard, prendre avec la compagnie de débarquement possession de la citadelle dont la petite garnison avait quitté le fort et se tenait cachée dans les broussailles aux environs. Ayant tiré quelques coups de fusil sur nos hommes on fouilla le bois, ils prirent alors la fuite en nous abandonnant quelques fusils.

La citadelle contenait 30 pièces de canon, 2 mortiers et 2 obusiers et une énorme quantité de poudre. S'ils n'ont pas cherché à défendre le grand fort, c'est qu'ils avaient reconnu son inutilité lors de l'affaire du Commandant Lapierre et en outre tout le reste étant pris, ils se seraient trouvés bloqués dans la presqu'île et c'est une position que ces gens paraissent redouter, puisqu'ils ont préféré se défendre dans les buissons que dans leurs forts.

Toutes ces pièces ont été enclouées avec des clous de maître

charpentier; mais avec des gens qui fondent et forent aussi bien, ce n'était pas pour moi une garantie suffisante, en cas d'une absence forcée, j'ai donc été dans la nécessité absolue de détruire anspects, refouloirs et écouvillons, et de bruler les affuts du fort de l'ilôt qui était le plus à craindre.

Tous ces nouveaux forts avaient été créés contre nous depuis l'affaire de Touranne; c'était donc à nous à en faire bonne justice.

Dans cette affaire dont l'exécution a été bien plus facile que je ne pouvais le supposer, car j'hésitais à l'entreprendre, songeant qu'un échec aurait été une chose déplorable, je n'ai eu qu'à me louer du zèle d'un chacun. Officiers et matelots, c'était à qui ferait le mieux. M[r] Artiguenave, commandant la batterie a parfaitement dirigé le feu, et le tir a été d'une précision remarquable. M[r] Bouet avec la compagnie de débarquement est celui qui a eu le plus à faire et il l'a fort bien fait. Mr. Passemard le soir a ponctuellement et à ma grande satisfaction bien fait sa part de la besogne, M[r] Bérard, le surlendemain, remplaçant M. Bouet malade, s'est bien acquitté de son expédition au grand fort.

Tout cela ne nous a pas couté un homme malgré un assez grand nombre de coups de fusil tirés. Quelques uns auraient désiré que j'engageasse ma compagnie davantage, mais à quoi bon tirailler dans les buissons; mon but se pouvait atteindre sans cela. Je sais que quelques morts font bien, relèvent, font valoir une action, mais j'ai mieux aimé conserver mes hommes.

Si cette affaire ne m'a couté personne, elle n'a pas non plus coûté bien cher aux Cochinchinois. A ma connaissance, ils ont perdu un mandarin sur l'ilôt et un homme blessé que j'ai fait panser. Ils prétendent avoir eu plus de monde de tué, c'est possible, mais je suis porté à croire qu'il y a exagération de leur part. Le résultat de cette affaire a été la perte pour eux de 60 pièces de canon, dont beaucoup d'un très gros calibre et environ la moitié en belles

pièces de bronze, ainsi que de la poudre et des projectiles à profusion.

Le mouvement considérable que je vis à l'entrée de la rivière me faisant supposer qu'ils pouvaient avoir l'intention de venir me surprendre la nuit avec leurs jonques, je fis allumer mes feux pour être prêt à tout évènement; mais heureusement il n'en a rien été, car le lendemain de cette attaque des mandarins plus morts que vifs arrivaient à bord, me déclarant qu'ils étaient disposés à tout, et qu'on allait faire venir de Hué 4 grands mandarins pour traiter de la paix immédiatement et conformément à la demande de l'Envoyé de France. Malheureusement, j'étais dans la plus grande ignorance sur le traité à faire, je déclinai donc ma compétence et leur dis qu'il fallait forcément attendre Mr de Montigny qui s'il n'avait pas perdu de temps devait arriver d'un jour à l'autre.

L'initiative que les circonstances et l'honneur du pavillon m'ont mis dans la position de prendre ont donc eu pour premier résultat immédiat d'amener les mandarins à traiter de la paix, ce qu'ils n'auraient jamais fait sans cela et tant qu'ils auraient pu trouver des fins de non recevoir.

Depuis, ils ont ouvert les lettres de l'Envoyé de France, et ont élevé, toujours pour gagner du temps, des discussions sur la valeur de certains mots qu'ils prétendent ne pas pouvoir se permettre de soumettre à leur Roi. Mais enfin, ils sont décidés à envoyer la lettre à Hué, avec garantie d'une réponse favorable pour conclure le traité, et ils paraissent au moins aussi désireux que nous de voir le Plénipotentiaire et nous sommes au 26 septembre et Mr de Montigny n'est pas encore arrivé [1]).

La mousson de N.E. est prise les brises sont grandes, si M^r^ de

---

1) Cette partie de phrase: «nous sommes au 26 oct., &c. &c.» a été mise par inadvertance et était écrite avant l'arrivée de la *Capricieuse* à Touranne le 26: il faudrait lire le 26 sept. peut-être.

Note du C^t^ Collier, d'après les explications données par le C^t^ Le Lieur.

Montigny n'est pas ici le 10 novembre, je serai obligé de quitter Touranne pour aller faire des vivres à Macao et alors tout pourrait se trouver remis en question.

Je n'ai eu qu'à me louer de Mr. Fontaine, missionnaire attaché à la Légation qui connait parfaitement le pays et en parle la langue. Il était plus convaincu que moi qu'il n'y avait qu'un acte de vigueur qui pût amener à un résultat avantageux. Notre Plénipotentiaire repoussé, il n'y avait pas de doute que les édits contre les Chrétiens seraient remis en vigueur et plus tard, nous aurions peut-être été forcés d'intervenir d'une manière moins avantageuse.

Je me suis borné à un simple exposé des faits, je n'ai rien cherché à faire valoir, j'ai raconté la chose le plus simplement possible afin d'être bien compris. C'est à mes chefs à apprécier si, dans cette circonstance difficile j'ai fait mon devoir, leur approbation est tout ce que j'ambitionne et je serai heureux de voir mes officiers obtenir des récompenses méritées.

Rade de Touranne, 26 octobre 1856.

Le Cap^ne^ de Frégate commandant le *Catinat*
(Sig.) Cte Le Lieur.

La lettre suivante du Commandant Collier au Ministre de la Marine montre bien quelle était la situation à la fin de 1856.

Corvette la *Capricieuse*, Touranne, le 9 novembre 1856. **Lettre du C^t^ Collier au Ministre de la Marine.**

Monsieur le Ministre,

Ma dernière lettre du 15 sept. vous annonçait mon prochain départ de Siam. Le 21, M. de Montigny et sa famille embarquaient sur le *Marceau* et nous mettions sous voiles.

Le 26, je mouillais à Chantaboun, port siamois préférable à Bangkok, où des navires tirant cinq mètres d'eau, trouveraient un bon abri; j'en partais le 28, laissant le *Marceau* recueillir des notes et des échantillons des produits de la Province; le 3 octobre, j'arrivais à Kampot, remettais à Mgr. Miche, évêque de Cambodge, le modeste ameublement que lui envoyaient les Missionnaires de Siam. Le 5, le *Marceau* me rejoignait; l'Evêque m'annonçait la visite du Roi, qui avait le plus grand desir de visiter la corvette. Je n'ai pas cru devoir l'attendre; la saison pressait; le *Catinat* m'attendait depuis trop longtemps à Touranne; le 7, j'appareillais; le *Marceau* restait avec notre Plénipotentiaire accomplissant sa mission près du Roi du Cambodge et je l'engageais à ne pas perdre de temps, pour me rallier.

Notre navigation dans le golfe de Siam a été un véritable voyage de découvertes, dans une saison malheureusement peu favorable aux observations; la côte S. est bordée de milliers d'iles, ou omises ou mal placées, sur des cartes on ne peut plus défectueuses; les Anglais font en ce moment l'hydrographie de cette côte.

De petites brises variables m'ont permis de suivre la côte de Cochinchine; le 15, je doublais le cap Varela; le 18, la *Capricieuse* essuyait un typhon près du *Triton* des Paracels, le baromètre était descendu à 738 ^{mm}; elle s'en tirait sans avaries trop fortes: la plus grave a été l'enlèvement de la braie du gouvernail qui laissait béante une énorme voie d'eau, où la mer embarquait par tonneaux à chaque seconde; nous l'avons aveuglée, à peu près, avec des matelas; mais c'était effrayant et je ne peux m'empêcher d'exprimer le voeu de voir substituer des têtes de gouvernail dévoyées, permettant une grande réduction des dimensions de la jaumière, à nos têtes de gouvernail, droites. — Notre Marine militaire est la seule qui présente ces poupes, enlaidies par un horrible et immense sac en cuir, masquant si imparfaitement, près de la flottaison, le panneau qui sert de jaumière et peut mettre un navire en danger de sombrer.

Le 24 Octobre, je mouillais à Touranne, où le Com^t^ du *Catinat* me rendait compte des évènements dont le rapport ci-joint vous donnera connaissance; les instructions que je lui avais données étaient bien outrepassées; mais les circonstances et surtout le succès inespéré qu'il a obtenu, m'ont semblé justifier pleinement ses actes; il a eu le talent de convaincre les Cochinchinois qu'ils avaient tous les torts; ils sont convenus avoir été très insolents à *Hué*, en renvoyant, sans daigner la lire et y répondre, la lettre d'un représentant de S. M. l'Empereur; ils sont aujourd'hui aussi prévenants, aussi disposés à traiter, qu'ils l'étaient peu avant. — J'ai la conviction que sans la démonstration du Com^t^ Le Lieur, les Cochinchinois nous opposant sans cesse cette force d'inertie qui les caractérise, eussent rendu tout traité impossible. C'était aussi l'opinion de M. de Montigny, mais à toutes ses sollicitations pour agir, j'opposais ces mots des instructions qu'il m'avait communiquées..... «se rendre en Cochinchine pour y faire comprendre par un langage très ferme et digne, *sans cependant employer la menace*».

Notre gouvernement ne voulait donc pas imposer ce traité et rien ne m'autorisait à venir, à l'insu de l'Amiral Guérin, faire une attaque sur Touranne, si elle n'était motivée par des raisons que nous ne pouvions prévoir de Bangkok; la conduite du *Catinat* est venue mettre un terme à ce petit différend; en présence de toutes ces considérations, je n'ai trouvé que des félicitations à donner au Com^t^ Le Lieur, qui, l'affaire engagée, l'a conduite avec prudence et une grande modération. Si j'étais assez heureux pour voir mon opinion approuvée par V. E., je lui rappellerais que dans mes notes annuelles, j'ai proposé le Com^t^ Le Lieur de Ville-sur-Arce, doyen des Cap^nes^ de Frégate pour le grade de cap^ne^ de vaisseau et je saisirais cette occasion de le recommander de nouveau à votre bienveillant intérêt.

Il est malheureux que l'absence de M. de Montigny nous ait

mis dans l'impossibilité de profiter immédiatement des excellentes dispositions des Mandarins. Ma seule tâche, aujourd'hui, est de les tenir en haleine et les raisons dilatoires dont ils sont si prodigues pour gagner du temps, me viennent puissamment en aide.

Le 25, quatre petits mandarins, dont un envoyé de *Hué*, sont venus me voir. Je les ai assurés de mes dispositions amicales, en leur signifiant que je ne supporterais les impertinences de quelque mandarin que ce fut: que je voulais une réponse de Hué; ... elle était arrivée le 28; les mêmes envoyés sont venus me l'annoncer, les Ministres admettaient comme base d'un traité le contenu de la lettre de M. de Montigny, quoique très exigeante; mais ils disent qu'elle n'a pu être présentée au Roi, parce qu'elle donne à S. M. un *signe* inférieur à celui de l'Empereur et à celui qu'on donne habituellement au Roi dans son royaume. J'ai pris sur moi de modifier ce signe, en les prévenant que je n'en avais pas le droit, (ce qui leur a semblé indifférent pourvu que le *signe* fut changé) et qu'ils devaient y voir un éclatant témoignage de mon esprit de conciliation; le 30, ils sont venus à bord faire ce changement et m'ont promis, avec mille protestations de sincérité, auxquelles je n'ajoute aucune foi, que dans dix jours j'aurais la réponse de S. M.

Depuis l'attaque du *Catinat*, les forts et presque toute la presqu'île de Tien-Tcha sont abandonnés: Si j'en crois certains propos, ils nous laisseraient de même Touranne, si nous faisions la moindre démonstration; mais si la France voulait occuper un point sur le littoral de la Cochinchine, il y en a de bien préférables, dans le voisinage du Cap Varela, sur le chemin des navires qui suivent la côte intérieure pour aller en Chine, les ports de Oung-lan, Oung-chan dans la riche province de Phuyen, celui de Hou-cohé sont de ce nombre; l'occupation s'en ferait sans la moindre résistance sérieuse, la garde en serait facile: faire de ce port un point central pour les Chrétiens, déjà nombreux en Cochinchine: (les Jésuites

avec leur habileté ordinaire en attireraient, en peu de tems, un nombre considérable, auxquels s'adjoindraient les mécontents, groupés et dirigés, ils pourraient se défendre eux-mêmes) Port franc, le Commerce y affluerait et ce nouveau coin de la France serait le point de départ de la civilisation de l'Occident, pour l'émancipation d'un peuple immense, soumis à un esclavage dont celui de nos colonies n'a jamais approché — la Province de Touranne est pauvre, la ville trop près de Hué, la Capitale.

Le 4 novembre, les Mandarins sont venus me porter des provisions et ont désiré prendre des arrangements pour la réception de la lettre de S. M. Je leur ai répondu qu'ils la porteraient à bord et que quand elle serait arrivée à Touranne, nous nous entendrions pour le Cérémonial. La population autorisée à nous vendre, à communiquer avec nous, se familiarise et se montre on ne peut plus bienveillante; ils sont surpris de l'exactitude avec laquelle on les a toujours payés, même lorsqu'on enclouait leurs canons.

Le 5, j'ai reçu la réponse que le Gouverneur de la Province a été autorisé par Hué à nous faire: — çi jointes, la traduction de cette lettre et ma réponse, avec une copie des instructions que j'avais données au Commandant du *Catinat* en l'envoyant à Touranne. J'ai cru devoir conserver les forts tels qu'ils sont. C'est la plus sûre garantie d'obtenir un traité.

Le 10, le *Catinat* se rendra à Macao pour approvisionner de vivres la *Capricieuse*; approvisionnement urgent, car nous n'avons plus de vin, quoique je n'en fasse délivrer qu'un repas par jour; à Singapore, le *Catinat* n'a pu s'en procurer.

En quittant la barre de Siam, j'ai donné cinquante piastres ou 276 f. 80 c. de gratification au gouverneur de Paknam, qui a eu les plus grands soins des blessés du *Marceau* et pendant tout le tems de notre séjour sur la barre, a approvisionné la *Capricieuse* d'eau douce et de fruits pour l'équipage; j'espère que V. E. voudra bien

approuver cette dépense que je fais figurer sur les états de la *Capricieuse*.

Je donne l'ordre au *Catinat* de me porter des fonds pour solder des sommes acquises à l'équipage qui n'a touché qu'un mois de solde cette année, aux officiers, aux tables qui sont dans un grand dénuement, et qui, à la fin de l'année, ne pourraient toucher l'arriéré dû.

L'équipage de la *Capricieuse* jouit d'une excellente santé; sa discipline s'améliore.

Je suis, &c., &c.

Le Cap^ne de V^eau Com^t la *Capricieuse* et la rade.
(Sig.) Jules Collier.

Copie d'une traduction.

Le Gouverneur de la province de Kouang-nann, en Cochinchine, au Commandant de la *Capricieuse*.

Sans date, reçue à bord le 5 novembre 1856,
en rade de Touranne.

Le Gouverneur de la province de Kouang-nann du Grand Royaume d'Annam après avoir pris les ordres supérieurs, expose ainsi les faits: pour conserver intactes et faire respecter les lois du pays, il rend la réponse suivante après une mûre réflexion.

Monsieur Le Lieur Commandant d'un navire de guerre français est arrivé ici. Il a commencé par demander que les deux Royaumes s'unissent par un traité; il était porteur d'une lettre officielle expliquant les intentions du Gouvernement français, demandant à traiter et menaçant de la guerre immédiate en cas de refus; il était dit aussi dans cette lettre que les évènements des dernières années avaient profondément irrité le Gouvernement français, évènements dont il n'avait jamais compris le motif, et enfin on engageait le Gouvernement Annamite à réfléchir sérieusement. Le navire de guerre français ne daignant pas attendre un jour, envoya une embarcation à la porte *Hiun-ngan* (Hué). Le mandarin qui occupe ce poste craignant de compromettre sa position n'osa pas recevoir sa lettre; elle fut dès lors déposée sur la plage et le navire partit pour Touranne. Le mandarin susnommé prit cette lettre et la renvoya à Touranne. Alors le navire de guerre, sans explication aucune, attaqua les forts de Touranne, les détruisit et s'en empara. La garnison fut prise et emmenée à bord, on lui

rendit ensuite la liberté. Après ces évènements, le Commandant Le Lieur demanda à deux et trois reprises une réponse à la lettre qu'il avait remise à Hué. Le Préfet de la Province décacheta alors cette dépêche officielle, — il fut frappé de l'esprit de justice qui y régnait; mais une chose blessait les convenances et les rites; on ne pouvait parler de traité qu'après correction. En conséquence des hommes furent envoyés au Commandant Collier qui avait suivi de près le Commandant Le Lieur. Ils étaient chargés de faire corriger la lettre remise originairement et de promettre que l'on pouvait avoir confiance en eux; que les deux royaumes s'uniraient par un traité d'alliance; qu'à l'avenir il n'y aurait plus de sujet de plainte ou de rupture et que les navires n'auraient plus comme jadis de prétextes pour démanteler leurs forts ou couler leurs navires. Ils transmirent donc la lettre corrigée; mais leurs forts avaient été pris et ruinés, ils ne peuvent donc être contents. Si les Français sont francs et loyaux, on demande qu'ils obéissent aux autorités constituées et que dans leurs allées et venues, ils respectent les usages du pays où ils sont. Pourquoi les violer? La paix est une chose importante et le Royaume d'Annam ne veut pas être seul en désaccord avec la France.

Ces explications ne sont données que sous forme privée, car il nous parait convenable d'attendre l'Ambassadeur pour discuter le traité avec lui et cela ira vite alors. Si l'ambassadeur tardait à venir que ce ne soit pas une cause de difficultés entre nous. Que les navires français aient confiance dans notre loyauté et dans le traité à intervenir entre les deux nations: qu'ils aient assez de confiance en nous pour nous restituer les forts qu'ils nous ont pris et que nous regrettons.

Enfin que l'Ambassadeur à son arrivée ait la même confiance et qu'il soit assuré d'établir un traité fondé sur nos lois.

Que les Commandants des navires de guerre français Collier et Le Lieur comprennent et aient confiance.

(Suivent divers cachets rouges des autorités de Touranne).

Capricieuse, Touranne, le 9 novembre 1856.

Le Commodore COLLIER, Commandant en Chef les navires de S. M. l'Empereur des Français, devant Touranne, a reçu la réponse du Gouverneur de la Province Kouang Nann, du Grand Royaume d'Annam, autorisé par ordres supérieurs.

Le Commodore trouve cette réponse conciliante et en adresse ses remerciements au très-illustre Gouverneur. Il fait observer que:

Lorsque le navire de guerre français *Catinat* a envoyé une embarcation sans armes, c'est-à-dire en amie, se présenter au port Hiun-ngan (Hué) elle a été reçue avec une méfiance insultante: Que le mandarin qui craignait de compromettre la position, eut eu les mêmes craintes les jours suivants et n'eut pas osé davantage recevoir la lettre officielle: que ce refus de recevoir la lettre d'un aussi puissant souverain que l'Empereur des Français était une nouvelle et grande insulte: que le *Catinat* a donc agi avec une grande modération et qu'il n'avait pas d'autres moyens d'exécuter l'ordre que je lui avais donné de faire parvenir cette lettre à Hiun-ngan (Hué).

Le *Catinat* revenu à Touranne, on interdisait toute communication avec lui; on le tenait à l'écart, comme un lépreux: Son Commandant pouvait-il croire à vos dispositions amicales? — Des forts redoutables entouraient son mouillage silencieux d'abord, il remarqua bientôt un mouvement extraordinaire, une activité plus grande: il vous écrivit, vous prévint qu'il ne pourait rester tranquille spectateur de ces préparatifs hostiles; vous ne répondites pas. Le *Catinat* ne devait-il pas prévoir une attaque imminente, une grande effusion de sang? pour éviter un pareil malheur, il a devancé votre attaque et rendu inoffensifs sans les détruire, les instruments qui allaient rendre impossible un traité d'amitié.

Le *Catinat* n'a-t-il pas encore dans cette circonstance usé d'une grande modération?

Vos forts n'ont pas été occupés et il a poussé le respect de votre nationalité, au point de ne pas faire arborer le pavillon français sur des batteries dont il était maître. Le Gouverneur appréciera, le Commodore l'espère, cette réserve flatteuse pour le Grand Royaume d'Annam.

Le *Catinat* était bien obligé d'insister pour avoir une réponse; ne fallait-il pas qu'il connût vos dispositions; comment serait reçu

notre Plénipotentiaire: un accueil inconvenant pouvait entrainer une guerre affreuse, qu'il fallait prévenir.

Le Commodore est alors arrivé à Touranne: son premier soin a été de donner des ordres, pour qu'on respectât vos usages, les propriétés publiques et privées: depuis cette époque, le Gouverneur a-t-il eu connaissance d'un fait répréhensible de la part des Français? Le Commodore pense que non, et s'il lui était signalé, il en punirait sévèrement les auteurs.

Vos envoyés sont venus: le Commodore les a assurés de ses dispositions amicales; plus tard, ils ont demandé à faire une correction; une chose blessait les convenances et les rites; le Commodore n'avait pas le droit de faire cette correction, car la lettre n'était pas écrite par lui; cependant dans un espoir de conciliation que le Gouverneur comprendra, il l'espère, il a autorisé cette correction. Le Commodore a confiance dans la promesse d'union que lui fait le Gouverneur.

Les forts n'ont pas été ruinés, ont même peu souffert; l'artillerie seule a été en partie démontée, les poudres ont été noyées; les Français déplorent comme vous l'extrémité à laquelle vous les avez réduits; ils reconnaissent les autorités constituées, et sont heureux que le Grand Royaume d'Annam, ne veuille pas être seul en désaccord avec la France.

Le Commodore, aux explications données sous forme privée, répond de la même manière: il pense qu'il est convenable d'attendre le Plénipotentiaire pour discuter le traité et il accepte avec plaisir l'assurance que cela ira vite: le retard de cette arrivée ne sera pas une cause de difficultés; le Commodore a confiance dans votre loyauté; il réclame la réciprocité; de votre part elle ne semble pas exister, car ses embarcations sans armes, sont arrêtées à l'entrée de la rivière, et les Français ne peuvent se rendre au marché sans être accompagnés d'un mandarin, malgré l'assurance donnée que les habitants étaient

autorisés à communiquer librement avec eux. La ville de Touranne ne sera pas inquiétée, que le Gouvernement en ait l'assurance.

Il est convenable d'éviter un mouvement d'artillerie qui pourrait altérer la confiance des Français: les forts et batteries resteront dans l'état où ils sont: le Commodore ne souffrira pas que les Français y commettent aucun dégat; dès qu'un traité aura scellé notre alliance le Commodore se fera un plaisir de remettre les forts et batteries à la disposition du Gouverneur.

Que le très-illustre Gouverneur comprenne et ait confiance.

Le Commodore C^{t} en Chef les navires de S. M. l'Empereur des Français devant Touranne.

(Sig.): Jules Collier.

Malheureusement M. de Montigny n'arriva à Touranne que le 23 janvier 1857; le fruit de l'action énergique des officiers français allait être perdu.

MÉLANGES.

LES DOUANES IMPÉRIALES MARITIMES CHINOISES.

LES ORIGINES.

Lorsque le 9 mai dernier, un décret de l'empereur de Chine plaça à la tête de l'administration des douanes deux hauts fonctionnaires chinois, les étrangers, étonnés et inquiets, se demandèrent quel effet auraient ces nominations sur le service si important en général et sur la situation de son chef actuel, l'Irlandais Sir Robert Hart. D'ailleurs la Chine avait-elle le droit, sans consulter les puissances, de modifier à son gré un rouage administratif, le seul vraiment honnête de l'empire? Aussi ne fut-on nullement surpris de voir la Grande-Bretagne protester, avec l'appui de la plupart des autres nations, contre un changement qui pouvait gravement compromettre l'influence et les intérêts des Européens en Chine. Il était facile de discerner dans la promulgation de l'édit impérial le désir de donner satisfaction au parti plus brouillon et remuant que sérieusement épris de réformes utiles qui a pour devise «La Chine aux Chinois», et qui sans se rendre compte de la différence des pays, des mœurs, des temps, ébloui par la rapide évolution du Japon de 1868, s'efforce à le singer; mais l'Empire du Milieu avait-il sa liberté d'action? Ceci conduisait à rechercher quelle était l'origine des douanes chinoises, quelles transformations cette administration avait subies, quelle situation elle occupait dans l'ensemble du gouvernement de la Chine, quels engagements elle avait contractés à l'égard des étrangers.

Les douanes impériales maritimes chinoises ne sont pas un rouage administratif imposé au gouvernement chinois par les puissances étrangères: à l'encontre des autres concessions accordées par des traités arrachés par la force des armes, les douanes ont été établies sur la demande même des Chinois et dans leur intérêt propre, et leur extension est due entièrement à ce que les indigènes ont reconnu d'utile pour eux-mêmes dans leur organisation.

La prise de Nanking par les T'aï-P'ing le 29 mars 1853, l'occupation par ces rebelles de la province de Kiang-Sou, la prise de possession de la ville indigène

de Chang-haï le 8 septembre 1853 par les rebelles des loges cantonnaise et foukienoise, l'abandon de leur poste par les fonctionnaires chinois, l'impossibilité pour le tao-t'aï Wou d'administrer les douanes empêchèrent d'une manière absolue la perception des droits sur les marchandises étrangères; en réalité, personne n'avait plus de mandat régulier pour toucher les taxes sur les marchandises importées; par suite, un arriéré énorme se produisit dans la perception de la douane: le 23 novembre 1854, d'après une note du ministre américain Robert M. Mac Lane, les droits arriérés, dus par les citoyens des Etats-Unis, montaient à eux seuls à 118,125 taëls 8 m. 4 c. 1 s.

Que devaient faire les consuls des trois puissances ayant signé des traités avec la Chine? Pouvaient-ils, sous le prétexte que la Chine ne remplissait pas ses engagements en protégeant les étrangers, dispenser leurs nationaux de payer les droits? La Chine pouvait invoquer le cas de force majeure, et d'autre part l'occupation momentanée d'un territoire par l'ennemi ne suspend pas la souveraineté de droit. Comme le faisait remarquer un diplomate dans une note du 3 octobre 1854: «Si, en fait, l'occupant exerce la souveraineté et perçoit les tributs, il est équitable que le vrai souverain, en revenant, ne les exige pas une seconde fois; mais ici, ce n'est pas le cas: les rebelles n'avaient pas perçu les droits de douane, ce me semble. On dit: Si le souverain sait à l'avance que les négociants abandonnés par le gouvernement local à la merci de l'ennemi ne lui payeront pas l'impôt arriéré, il protégera mieux ces négociants pour éviter le déficit. Mais cela est-il bien sérieux? Est-ce de gaieté de cœur qu'on se laisse prendre une province? Si d'ailleurs il est bon que le *souverain souffre* de l'occupation pour avoir intérêt à l'empêcher, n'est-il pas bon aussi que *l'étranger n'en profite point*, afin qu'il n'ait pas intérêt à prolonger ce désordre?»

Chaque consul eut une opinion différente. M. B. Edan, gérant du consulat de France de Chang-haï pendant le congé de M. de Montigny, déclara qu'en l'absence de toute administration indigène et de tout pouvoir politique, les droits ne devaient pas être acquittés: 1° parce qu'il y avait impossibilité matérielle, le bureau de la douane n'existant plus; 2° parce que le gouvernement chinois étant dans l'impuissance d'accorder à nos nationaux la protection promise par les traités, nous étions ainsi affranchis de devoirs qui nous étaient imposés en raison de cette protection. Le consul d'Angleterre Rutherford Alcock, le consul américain R. C. Murphy, jugeant nécessaire de maintenir les stipulations des traités, en décidèrent autrement; mais tandis que le second réclamait le payement des droits entre ses mains en espèces et immédiatement, le premier se contentait d'obligations ou billets conditionnels (*promissory notes*), qui deviendraient payables aussitôt que les troupes impériales auraient repris possession de la ville.

Mais ce qui compliqua la situation, c'est que les consuls de Hollande et des villes hanséatiques suivirent l'exemple de M. Edan et autorisèrent leurs nationaux

à ne payer aucun droit; étant négociants eux-mêmes, ils étaient juge et partie. Naturellement, Anglais et Américains réclamèrent pour leurs pavillons les avantages accordés aux autres nations. Le commissaire américain Humphrey Marshall, prédécesseur de Mac Lane, sans reconnaître la réclamation de ses nationaux, avait, le 20 janvier 1854, déclaré le port libre et le traité abrogé; ce qui avait permis aux navires américains *Oneida* et *Science* de quitter Chang-haï sans payer de droits. A leur tour, les maisons de commerce anglaises de Chang-haï, Blenkin, Rawson et C°, Gilman, Bowman et C°, Smith, Kennedy et C°, etc., y compris les Parsis, D. Burjarjee, Dhurumsey, Poojabhoy, A. Habebhoy, Cowasjee Pallanjee et C°, adressèrent une lettre de protestation contre le payement des anciens droits à Sir John Bowring, alléguant le blâme infligé au consul Rutherford Alcock par Sir George Bonham, plénipotentiaire, prédécesseur de Bowring.

Le ministre américain Mac Lane arriva à Chang-haï le 8 juin 1854; il y fut rejoint par Bowring et par l'amiral anglais, Sir John Stirling. Sir John Bowring annonçait clairement son intention de donner satisfaction au gouvernement chinois, en dépit de toute opposition. Dans la réponse qu'il adressa aux négociants anglais, tout en penchant pour que les *promissory notes* fussent acquittées, il ne décida pas toutefois lui-même cette question et se borna à déclarer «que les autorités chinoises ont le droit de porter leurs réclamations contre les négociants anglais devant la cour consulaire, qui prononcera dans chaque cas particulier suivant les circonstances».

La question devenait diplomatique et l'on ne pouvait aller en appel à la cour de Hong-Kong. Lord Clarendon, qui avait attendu l'arrivée en Angleterre de Sir George Bonham, ancien plénipotentiaire en Chine, pour décider avec lui de la question, se montra d'un avis diamétralement opposé à la théorie de Sir John Bowring. Le gouvernement anglais admettait l'opinion que le payement ne devait pas avoir lieu, parce que le payement des droits de douane à une autorité quelconque impliquait en retour de la part de cette autorité une protection assurée au commerce étranger, et qu'en fait le gouvernement chinois avait manqué à ce devoir de protection, en cédant la place à l'insurrection. Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre à Paris, ayant pressenti à cet égard M. Drouyn de Lhuys, celui-ci lui fit connaître que comme le gouvernement britannique, il pensait qu'il n'y avait pas lieu d'effectuer le payement rétroactif des droits non perçus pendant la suppression temporaire de la douane de Chang-haï. D'autre part, le gouvernement des Etats-Unis, à la demande de l'envoyé anglais de Washington, avait, le 8 novembre 1853, invité le commissaire américain en Chine à prononcer l'annulation des obligations souscrites par les négociants américains pour le remboursement éventuel des droits.

En fait, les trois puissances s'étaient mises d'accord pour le non-payement des arrérages de droits de douane, depuis le mois de septembre 1853 jusqu'au mois de février 1854, période pendant laquelle la douane de Chang-haï n'avait pu fonctionner. Toutefois, M. Drouyn de Lhuys ne partageait pas, en théorie,

les idées de ses collègues. Il avait cédé par intérêt politique. Lord Cowley avait été chargé de représenter au gouvernement de l'Empereur la haute importance attachée par le gouvernement de la reine à ce qu'une parfaite unité d'action fût observée par les représentants de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis en traitant cette question de douane; mais comme il avait été convenu entre les gouvernements de la Reine et des Etats-Unis que les obligations livrées par leurs sujets respectifs pour le payement des droits de douane seraient annulées, lord Cowley exprimait au gouvernement de l'Empereur le vif espoir du gouvernement de la Reine que de pareilles instructions seraient envoyées au représentant de l'Empereur en Chine.

Par une dépêche en date du 10 décembre 1854, lord Cowley informait le comte de Clarendon qu'une communication avait été faite par lui à M. Drouyn de Lhuys, conformément aux instructions qu'il avait reçues à ce sujet, et que Son Excellence ayant demandé quelques jours pour considérer et apprécier la question, lui donnait avis enfin que quoiqu'il ne fût pas d'accord avec le gouvernement de la Reine quant au principe qui le dirigeait dans cette affaire, il était néanmoins si fortement imbu de l'importance d'unité d'action des trois gouvernements que M. de Bourboulon serait chargé de poursuivre la même voie, en traitant cette question, que les représentants de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

M. Drouyn de Lhuys ayant été remplacé le 8 mai 1855 au ministère des affaires étrangères par le comte Colonna Walewski, une nouvelle démarche fut faite par lord Cowley pour demander confirmation de l'arrangement précédent.

Cependant, à Chang-haï, la douane avait été ouverte dans un local au milieu des concessions étrangères. Le tao-t'aï Wou demanda non seulement qu'on lui versât les droits perçus, mais encore manifesta l'intention de s'établir dans le local étranger. Il fut obligé de renoncer à son projet devant l'opposition qu'il rencontra, fondée sur cette raison: «qu'attendu l'insuffisance de ses forces militaires pour se protéger lui-même contre les insurgés, la colonie deviendrait, par le fait de sa présence, le théâtre de sanglants conflits dans lesquels les jours et les propriétés des étrangers seraient infailliblement exposés». Le tao-t'aï n'eut pas plus de succès quand il proposa d'établir une douane flottante à bord de l'*Antilope*, navire européen qu'il avait acheté pour augmenter sa flottille: on lui opposa les mêmes objections et les mêmes arguments. Un tel état de choses ne pouvait durer; aussi conclut-on un arrangement par lequel un bureau temporaire des douanes serait ouvert le 13 février 1854, sous la présidence du tao-t'aï de Chang-haï. Il fallait néanmoins arriver à un *modus vivendi*, et les conversations des consuls avec le fonctionnaire chinois conduisirent à la solution suivante.

L'unique moyen de sortir des difficultés dont la question entière était entourée sous l'empire des traités devait être cherché dans la combinaison d'un *élément étranger* de *probité* et de *vigilance* avec l'autorité chinoise. Il serait

nécessaire d'adjoindre à l'agent chinois qui serait chargé des douanes *un* inspecteur des douanes étranger, délégué des trois consuls, qui serait logé à la douane et devrait contresigner toutes les pièces. Les frais du personnel de cet inspecteur étaient calculés de la façon suivante:

Inspecteur, par an	6.000 dollars
Deux linguistes à 100 dollars par mois	2.400 —
Ecrivains, messagers, etc.	600 —
Douaniers étrangers	3.000 —
	12.000 dollars

C'est le tao-t'aï lui-même qui avait souvent exprimé le désir de voir un agent européen chargé de la surveillance et du contrôle des opérations de la douane. Satisfaction lui fut enfin donnée. Une fois cette idée de l'élément étranger à introduire dans le service de la douane accueillie, les trois consuls furent appelés à donner leur avis sur sa mise à exécution et les moyens les plus réguliers de la traduire dans la pratique.

Comme on le voit, la première idée, réalisée aujourd'hui, était la nomination d'un inspecteur unique, Européen, richement rétribué par l'autorité chinoise. Et même le consul anglais Alcock, qui avait, en réalité, mené toute l'affaire, avait songé à demander cet agent à la France, comme à celle des trois puissances dont on avait lieu d'attendre le plus d'impartialité; il est vrai que notre commerce était à peu près nul; M. Alcock avait même suggéré le choix de l'interprète du consulat de France, M. Arthur Smith, comme réunissant tous les suffrages pour remplir les délicates fonctions d'un inspecteur unique. Mais bientôt, après mûre réflexion, on s'arrêta à l'idée de trois inspecteurs, nommés par chacun des trois consuls de France, d'Angleterre et des Etats-Unis.

Le 29 juin 1854, une conférence fut tenue à Chang-haï par le tao-t'aï Wou, surintendant des douanes, MM. Rutherford Alcock, consul de Sa Majesté Britannique, R. C. Murphy, consul des Etats-Unis, et Edan, consul de France par intérim, à la suite du désir exprimé par le fonctionnaire chinois de consulter les trois consuls au sujet de la réorganisation de la douane et des mesures à prendre pour faire rentrer les droits d'une manière plus régulière. Après discussion, les membres de la réunion adoptèrent neuf articles dont voici la substance: 1° l'impossibilité de trouver pour les douanes des employés probes et vigilants possédant une connaissance des langues étrangères nécessite l'introduction dans l'administration d'un élément étranger dans la personne d'étrangers choisis avec soin et *nommés par le tao-t'aï*; 2° la meilleure manière d'arriver à ce résultat est la nomination par le tao-t'aï d'un ou plusieurs étrangers d'une probité indiscutable agissant sous ses ordres avec un personnel mixte d'étrangers

et d'indigènes, avec un bâtiment de douane (*revenue cutter*) monté par des marins étrangers; 3° pour éviter les difficultés, il est entendu que l'agent consulaire de chaque puissance à traité désignera à la nomination du tao-t'aï un inspecteur, dès qu'ils auront trouvé une personne qualifiée pour ce poste; 4° en cas de plaintes contre ces inspecteurs pour exaction, corruption, négligence dans l'accomplissement de leur emploi, les consuls, après en avoir averti les autorités chinoises et leurs collègues, feront une enquête devant une cour mixte composée du tao-t'aï et de trois consuls de puissances ayant des traités avec la Chine, et décideront du renvoi ou de l'éloignement de l'inspecteur; 5° définition des fonctions de l'inspecteur; 6° dans les cas où l'inspecteur ou les inspecteurs ne connaîtraient pas la langue chinoise, on nommerait un interprète étranger; 7° stipulation qu'il y aurait un bâtiment de douanes rapide qui puisse aller jusqu'à Gützlaff; 8° nécessité de reviser les règlements de douane du mois d'août 1851; 9° résolution du tao-t'aï d'entreprendre sur ces bases adoptées à l'unanimité la réorganisation des douanes.

Pour donner suite à cette conférence et pour reviser les règlements douaniers d'août 1851, on nomma une commission des représentants des consuls, composée de: MM. T.-F. Wade, vice-consul d'Angleterre, le capitaine Carr, attaché à la légation des Etats-Unis, et Arthur Smith, interprète du consulat de France, lequel donna naturellement sa démission de ce dernier poste. La nouvelle douane commença à fonctionner le 12 juillet 1854. On ne comprit pas immédiatement à Paris l'importance de la nouvelle création, car le 7 octobre 1854, le ministre des affaires étrangères écrivait à notre ministre en Chine: «Je vous avoue que cette situation de trois sujets, anglais, américain et français, mis à la solde du gouvernement chinois, me paraît tout au moins peu convenable, et j'attendrai pour savoir si je dois l'approuver que vous m'en ayez fait connaître les motifs et l'utilité». Au bout d'un an (1er juin 1855), M. Wade céda sa place à l'interprète Horatio-Nelson Lay.

DÉVELOPPEMENT DES DOUANES.

A la suite de l'occupation de Canton par les Anglais et les Français, après le bombardement de cette ville et l'installation d'une administration provisoire étrangère, le système des douanes adopté à Chang-haï fut employé dans le grand port du sud de l'empire de Chine et un bureau des douanes y fut ouvert en octobre 1859, avec l'approbation du vice-roi des deux Kouang, Lao Tsoung-kouang.

L'article 46 du traité anglais signé à T'ien-Tsin le 26 juin 1858 porte: «Les autorités chinoises, à chaque port, adopteront les moyens qu'elles pourront juger les plus propres à empêcher le revenu de souffrir de la fraude ou de la contrebande». L'article 10 du tarif de droits du commerce anglais avec la Chine du 8 novembre 1858 marque d'autre part:

«Comme le gouvernement chinois, par traité, a l'option d'adopter telle

mesure appropriée à la protection de son revenu, augmentant par le commerce anglais, il est convenu qu'un système uniforme sera mis en vigueur dans chaque port.

«Le haut fonctionnaire nommé par le gouvernement chinois, pour prendre la direction du commerce étranger, devra par suite, de temps à autre, visiter lui-même chaque port ou y envoyer un substitut à sa place. Ledit haut fonctionnaire aura la liberté de son propre choix, et indépendamment de l'avis ou de la nomination d'aucune autorité britannique, de choisir tel sujet britannique qui lui paraîtra propre à l'aider dans l'administration du revenu de la douane, dans la prévention de la contrebande, dans la délimitation des ports, ou dans la décharge des devoirs de capitaine du port, ainsi que dans la répartition des phares, bouées, feux, etc., à l'entretien desquels il sera pourvu par les droits de tonnage.

«Le gouvernement chinois adoptera telle mesure qui lui paraîtra nécessaire pour empêcher la contrebande sur le Yang-Tseu-Kiang, quand cette rivière sera ouverte au commerce».

Le traité signé à T'ien-Tsin en 1858 par le baron Gros pour la France ne contenait pas de clause semblable, mais le 24 novembre 1858, il signait à son tour les tarifs de douane et les règlements commerciaux, ce qui nous mettait sur le même pied que l'Angleterre; les conditions du tarif furent acceptées également par le plénipotentiaire américain.

Le port de Chan-T'eou (*Swatow*) fut ouvert en février 1860. Tchen-Kiang sur le Yang-Tseu, en avril, Ning-Po, en mai 1861, T'ien-Tsin, le même mois, reçurent des commissaires. La même année, en juillet, Fou-Tcheou, et en décembre, Han-K'eou et Kieou-Kiang sont ouverts à leur tour; en avril 1862, Amoy; en mars 1863, Tche-Fou; en mai, Tamsoui et Kiloung; puis en septembre, Takao, dans l'île Formose, et en mai 1864, Nieou-Tchouang, complètent le chiffre de quatorze bureaux de douanes ouverts à la fin de 1864.

La convention de Tche-Fou de 1876, le traité de Shimonoseki en 1895, des conventions spéciales, des arrangements particuliers, l'action spontanée du gouvernement chinois dans certains cas, ont amené l'ouverture de beaucoup d'autres ports au commerce étranger et donné au service des douanes son développement actuel.

La France et les Etats-Unis ayant négligé de se faire représenter dans le triumvirat des inspecteurs, M. H. N. Lay resta seul à la tête du service des douanes, reconstituant ainsi à son profit et à celui de son pays les fonctions d'inspecteur général unique, telles que les avait conçues Rutherford Alcock. Nous élévâmes une timide protestation après la signature de la convention de Peking en 1860, mais l'entente cordiale de 1858 n'existait plus: nous avions à nous faire pardonner par l'Angleterre la guerre d'Italie et l'annexion de la Savoie et du comté de Nice. Les Anglais restèrent donc maîtres de la direction des douanes chinoises.

Pendant un voyage en Europe de M. Lay, en 1861, celui-ci fut remplacé provisoirement à la tête de son service par MM. Fitz-Roy et Robert Hart qui ne tarda pas à être appelé à Peking. Ce n'est pas ici la place de raconter l'histoire de la flotte que le commandant Sherard Osborn avait été chargé d'organiser pour le compte du gouvernement chinois, ni des manœuvres qui amenèrent la disgrâce de M. Lay et son remplacement, en novembre 1863, par Sir Robert Hart, qui après avoir été interprète de divers consulats anglais, avait été commissaire des douanes à Chang-haï.

La nomination de M. Hart fut faite non par un vice-roi, mais par le tsoung-li-yamen, nouveau rouage gouvernemental chargé de la direction des affaires extérieures, rendu nécessaire à la suite des traités de 1858 et des conventions de 1860 et créé en 1861 ; c'est au tsoung-li-yamen que sont adressés les rapports des douanes, qui sont ensuite remis au ministère des finances (*hou-pou*). Il est vrai que le tsoung-li-yamen n'a eu qu'une fois à nommer un inspecteur général. Lorsque Sir Robert Hart, enfermé à Peking pendant le siège, ne pouvait assurer le service des douanes, le gouverneur général des deux Kiang, Lieou Kouen-I, revenant à l'ancienne tradition, désigna M. F.-E. Taylor comme inspecteur général par intérim. Aujourd'hui ce serait le waï-wou-pou, qui a remplacé le tsoung-li-yamen comme ministère des affaires étrangères, qui serait chargé de la nomination de l'inspecteur général.

La Chine agit dans toutes ces circonstances dans la plénitude de son indépendance; mais cette indépendance, l'a-t-elle aujourd'hui? Tout au moins, en ce qui regarde les douanes, on peut répondre sans hésitation: non. Pendant longtemps, la Chine a pu dire qu'en fait l'administration des douanes maritimes chinoises a été confiée sur sa demande à un service spécial du gouvernement impérial, service connu sous le titre de: «Inspectorat général des douanes impériales maritimes chinoises» dans lequel des étrangers sont employés, aux termes de l'article 46 du traité anglais de T'ien-Tsin de 1858 et de l'article 10 des conditions du tarif du 8 novembre 1858. Mais ce service spécial, le seul dirigé d'une manière intègre et le seul bien administré du gouvernement impérial, est devenu un gage, et ce gage, sérieusement hypothéqué, ne peut être dénaturé sans l'autorisation des prêteurs.

GAGE DES EMPRUNTS.

Depuis trente ans, la Chine a passé par de cruelles épreuves; il lui a fallu de l'argent pour remplir ses engagements. Cet argent, elle l'a trouvé facilement, grâce aux garanties qu'elle a pu donner sur ses chemins de fer et sur ses douanes. Le revenu des douanes chinoises s'élevait en 1905 à 35,111,004 taëls de Haïkouan, ce qui, au change 3,78, représente en francs 132,719,595 fr. 12. C'est, comme on le voit, une belle garantie. Dès 1874, la Chine a emprunté 2 millions de taëls, une misère, sur ses douanes; cet emprunt fut remboursé

en dix ans. D'autres emprunts, effectués depuis, ont été également amortis, mais il en reste quelques-uns qui ne sont pas encore remboursés; ce sont les suivants:

1° Juillet 1886, 767,200 taëls argent, 7 0/0, émis par la Hong-Kong and Shanghaï Banking Corporation, remboursable par tirages annuels, le dernier devant avoir lieu le 31 mars 1917; garanti par les douanes maritimes.

2° En 1894, 10,900,000 taëls argent, 7 0/0, émis par la Hong-Kong and Shanghaï Bank, remboursable par dix tirages annuels d'égale valeur, dont le premier a eu lieu le 1er novembre 1904 et le dernier aura lieu le 1er novembre 1913; garanti par les douanes maritimes; emprunt fait pour vingt ans.

3° Février 1895, 3,000,000 liv. st., 6 0/0, émis par la Hong-Kong and Shanghaï Bank, remboursable par 15 tirages annuels d'égale valeur commençant le 31 décembre 1900; garanti par les douanes maritimes. Cet emprunt est pour vingt ans, mais le gouvernement chinois s'est réservé le droit de le rembourser au pair, à n'importe quelle époque, au cours de ces vingt années, en donnant un préavis de six mois; les intérêts cessent d'être payés sur les obligations sorties.

4° Avril 1895, 1,000,000 liv. st., 6 0/0, émis par la Chartered Bank, remboursable au pair par 15 tirages annuels d'un montant à peu près égal; garanti par les douanes maritimes; les intérêts cessent d'être payés sur les obligations sorties au tirage.

5° Juin 1895, 1,000,000 liv. st., 6 0/0, émis par la National Bank für Deutschland, remboursable par 15 tirages annuels de 1901 à 1915; garanti par les douanes maritimes. Cet emprunt est fait pour vingt ans; le contrat porte que le gouvernement chinois ne s'est pas réservé le droit d'un remboursement anticipé.

6° Juillet 1895, 400,000,000 de francs, 4 0/0, émis par des établissements français et russes; remboursable en 36 années à partir de 1896 par tirages au sort annuels; garanti par les douanes maritimes et le gouvernement russe; il est affecté, chaque année, à l'amortissement 1288688 0/0 du montant nominal de l'emprunt, plus 4 0/0 du montant nominal des titres déjà amortis; les annuités sont les mêmes et seul le chiffre des centaines varie.

7° 23 mars 1896, 16,000,000 de liv. st., 5 0/0, émis par la Hong-Kong and Shanghaï Bank et la Deutsche Asiatische Bank; remboursable au pair en 36 années à partir de 1897 par tirages au sort annuels; garanti par les douanes maritimes.

8° Mars 1898, liv. st. 16,000,000, 4½ 0/0, émis par les mêmes banques, remboursable en quarante-cinq années, à partir de 1898; garanti par les douanes maritimes après amortissement des emprunts précédents; encaissement du *likin* sur le sel dans certaines provinces, et dans d'autres sur les marchandises. Pendant le délai de ces quarante-cinq années, le gouvernement chinois n'aura pas le droit d'augmenter l'amortissement, d'amortir la dette avant le terme indiqué et de modifier l'ordre stipulé dans le contrat.

Ce n'est que lorsque ces emprunts, dont les douanes sont la garantie, auront été remboursés, que la Chine pourra recouvrer sa liberté d'action et substituer, ce qui est son objectif, des fonctionnaires indigènes aux employés étrangers dans le grand service dont elle doit la création et l'organisation à l'Europe et aux Etats-Unis. Comme on le voit, ce n'est pas seulement l'Angleterre pas les emprunts de 1896 et de 1898 qui est intéressée dans la question, mais aussi la France, la Russie et l'Allemagne, qui ont consenti des emprunts sur la même garantie. C'est donc la plus grande partie de l'Europe qui doit prendre part à une action commune; elle a d'autant moins de raisons de se démunir de son gage qu'elle sait que la spoliation dont elle est menacée n'a pour but que de procurer de l'argent à un gouvernement désireux d'augmenter sa force militaire pour balayer ceux-là mêmes qui bénévolement lui en fourniraient les moyens.

Il est un autre point, à mes yeux sans grande importance: c'est l'engagement spécial, pris par la Chine vis-à-vis de l'Angleterre au sujet de la nomination d'un inspecteur général des douanes aux jours sombres de 1898; il est conçu ainsi, dans une note adressée par le tsoung-li-yamen au ministre d'Angleterre, sir Claude Mac Donald:

Kouang-Siu, 24e année, 1re lune, 23e jour
(13 février 1898).

Le yamen a l'honneur d'écrire au ministre anglais au sujet de la continuation de l'emploi dans l'avenir d'un Anglais pour succéder à l'inspecteur général des douanes maritimes... Il doit observer que le commerce anglais avec la Chine dépasse celui de tous les autres pays, et comme le yamen l'a fréquemment convenu et promis, on a l'intention que dans le futur comme dans le passé, un Anglais soit employé comme inspecteur général.

Mais si, à une époque future, le commerce d'un autre pays aux différents ports chinois devenait plus grand que celui de la Grande-Bretagne, alors la Chine, naturellement, ne serait pas obligée d'employer nécessairement un Anglais comme inspecteur général.

Les circonstances ont bien changé depuis que le tsoung-li-yamen écrivait cette note, qui dans tous les cas permet la controverse. On pourra discuter le chiffre des affaires de l'Angleterre avec la Chine, examiner s'il n'est pas singulièrement grossi par les statistiques de Hong-Kong. Il ne sera pas possible de ne pas tenir compte de l'opinion de la dernière puissance venue dans le grand conseil des nations à Peking; les intérêts politiques, aussi bien que les intérêts commerciaux, se sont multipliés en Chine. Il est bien probable que si Sir Robert Hart se retirait, ce qui n'est pas plus désirable pour les autres nations que pour l'Angleterre, les douanes impériales seraient administrées par

un consortium représentant les intérêts des diverses puissances; seule, la Chine ne peut rien transformer: elle est prisonnière de ses créanciers.

HENRI CORDIER [1]).

---

1) Cet article avait paru dans le journal le *Temps*, mercredi, 15 aout, et jeudi, 16 aout 1906.

NÉCROLOGIE.

Ernest GODEAUX.

M. Ernest Godeaux, Ministre plénipotentiaire en retraite, est mort, le 1er octobre 1906, à l'âge de 73 ans, en son domicile, à Paris, 123 Avenue de Wagram ; il avait fait une grande partie de sa carrière en Chine, à Hongkong et à Chang-haï comme consul et consul-général. Ernest Napoléon Marie Godeaux était né à Paris le 11 juin 1833 ; il avait été admis à la retraite le 31 décembre 1884. Cf. Henri Cordier, *Hist. des Relat. de la Chine*, I, p. 498. H. C.

Dr. MORACHE.

Le Dr. G. Morache, Professeur à l'Université de Bordeaux, Inspecteur du service de santé militaire, Membre correspondant de l'Académie de Médecine, qui vient de mourir récemment, avait été à la suite de l'Expédition de 1860 pendant laquelle il avait servi comme médecin aide-major, attaché à la légation de France à Pe-king.

Il a publié :

— Météorologie de Pékin. — Observations. (*Recueil de Mém. de Médecine milit.*, 1864, pp. 78—80). — Tableau général de l'année 1864. (*Ibid.*, 1865, pp. 430—1).

— Pékin et ses habitants. — Étude d'Hygiène. — Paris, J.-B. Baillière, 1869, in-8, pp. 164. H. C.

BULLETIN CRITIQUE.

Ethnographie du Tonkin Septentrional rédigée sur l'ordre de M. P. Beau, Gouverneur général de l'Indo-Chine française par le Commandant E. Lunet de Lajonquière de l'Infanterie coloniale d'après les Etudes des Administrateurs civils et militaires des Provinces septentrionales. — Paris, Ernest Leroux, 1906, gr. in-8, pp. 384.

Il est certain que dans l'état actuel de nos connaissances sur l'Indo-Chine, il serait prématuré de vouloir tenter de tracer un tableau définitif des différents éléments ethniques qui en composent la population; il est non moins certain qu'il est indispensable, qu'avant la disparition de certains de ces éléments ethniques, on recueille les renseignements indispensables pour établir l'oeuvre d'ensemble. Il faut donc accumuler les matériaux; c'est ce qu'a fait le Commandant de Lajonquière qui nous dit modestement dans sa préface que cette Ethnographie n'est «que le résumé des travaux fournis par les chefs des circonscriptions civiles et militaires, auxquels nous avons joint nos notes et nos observations personnelles».

Il me parait utile de dégager d'abord les conclusions auxquelles arrivent l'auteur:

«Les éléments ethniques étudiés se répartissent, en somme, en trois races:

1° Les «pré-chinois», originaires du Sud-Ouest chinois et comprenant les «Thai», les «Man», les «Meo», les «Pa Teng» et les «Keu-Lao» (?);

2° Les «Lolo» venus de l'Ouest, du pays des Gurkas, de la vallée du Brahmapoutre;

3° Les «Muong» ou peut-être «Mon» apparentés aux «Moi» du Sud de la Péninsule, qui nous paraissent présenter le type primitif des Annamites.

Certains de ces groupes sont fixés au sol, d'autres sont encore en migration, mais on peut admettre que ce second état serait facilement abandonné par ceux des groupes errants qui trouveraient à se stabiliser dans des conditions favorables à leurs besoins propres.

Ils sont tous agriculteurs, et la règle est chez eux de ne produire que ce qui est nécessaire à leur existence, d'ailleurs très simple. Le commerce et les industries du pays sont entre les mains des Chinois ou des Annamites.

Leur vie est frugale, ils sont plutôt végétariens. Les deux aliments de base sont le riz et le maïs.

Tous boivent de l'alcool, souvent avec excès.

Tous font une grande consommation de tabac, quelques-uns seulement d'opium, quelques-uns aussi de bétel.

Leurs instruments de culture sont d'un modèle commun aux gens de races plus civilisées.

Tous les groupes ont, à des dégrés divers, la connaissance des trois religions chinoises. Ce n'est que dans l'extrême Ouest qu'on trouve la pratique du Buddhisme du Sud.

Le culte des ancêtres est connu de tous.

Toutes ces croyances sont fortement déformées chez eux et ramenées à un *animisme* très primitif qui est leur véritable religion. Il s'ensuit que leurs prêtres sont des sorciers et non des éducateurs et des moralistes.

La légende du déluge et de la reconstitution du genre humain par deux seuls survivants, frère et soeur, est commune à tous les groupes.

Leurs connaissances scientifiques sont nulles.

Tous, sauf les «Keu-Lao» ont la numération décimale.

Ils suivent les calendriers chinois.

La puissance du père est absolue. Il possède ses enfants comme un bien propre.

Le mariage est, en résumé, l'achat de la femme par l'homme.

Aucun de ces groupes n'a eu d'existence nationale propre.

Ils n'ont guère formé d'organisations sociales plus considérables que le «clan» ou «la tribu». Et lorsque ces clans ou tribus ont essayé quelques confédérations, celles-ci ont été éphémères sans qu'il puisse jamais s'établir un pouvoir centralisateur régulier.

Ils se sont contentés d'avoir des situations secondaires dans les grands Etats sur le territoire desquels ils sont fixés.

Chez tous, la propriété est en principe commune entre gens d'un même village. Les terres qui demandent un amènagement particulier sont soumises à des partages périodiques, les autres sont des terrains vagues, dans lesquels les défrichements sont laissés seulement à l'état d'usufruit à ceux qui les ont préparés.

Leur activité agricole et industrielle se réduit à l'effort nécessaire pour la satisfaction de besoins fort restreints, il s'ensuit qu'ils n'ont aucun commerce et n'ont besoin d'aucune voie de communication aménagée.

Les monnaies en cours dans les grands Etats voisins sont acceptées par eux, assez difficilement toutefois, ils préférent pratiquer, avec les Annamites et les Chinois colporteurs qui fréquentent le pays, le trafic d'échange.

Tous les dialectes sont monosyllabiques. L'usage des particules numérales est commun.

La construction des phrases procède de trois syntaxes, chinoise, thai-annamite et lolo.

Ils font principalement usage de l'écriture idéographique chinoise, en employant la phonétique chinoise (Kouan-Hoa et cantonaise), la phonétique annamite ou une phonétique particulière.

Un petit groupe seulement fait usage d'une écriture phonétique dérivée des alphabets sanscrits».

Ces conclusions notées, marquons les différents groupes:

Annamites.

Chinois.

Groupe **Thai.**

1° Les «*Thos*», prononciation sino-annamite du caractère 土 «T'ou» «T'o», qui sont quelquefois nommés aussi par les Chinois du Kouang-si, 土老 «T'o-lao».

2° Les «*Thai khao*» dénomination «Thai» signifiant «Thai Blanc» englobés en partie par les Annamites sous le nom de «Thổ» et connus par les gens du Yun-nan sous la dénomination de 白㛰夷 «Pai-pa-y».

3° Les «*Thai Dam*» dénomination «Thai» signifiant «Thai Noir» englobés en partie par les Annamites sous le nom de «Thổ» et connus par les gens du Yun-nan sous la dénomination de 黑㛰夷 «Hi-pa-i».

4° Les «*Thổ-ti*» prononciation sino-annamite des caractères 土司 «T'ou-se», Cant. «T'o-ti».

5° Les «*Xan-lao*».

6° Les «*Nung*» prononciation sino-annamite du caractère 農.

7° Les 土老 «*T'ou-lao*», sino-annamite «Thổ-lão».

8° Les «*Giai*» ou «*Nhang-giai*», siamois *jai* = grand; «*thai-jai*» les grands «*Thai*».

9° Les «*Lu'*», dénomination «Thai».

10° Les 仲家 «*Tchong-kia*» ou 仲人 «*Tchong-jen*», nommés par les Meos «Heu-y».

11° Les 貴州 «*Kouei-tcheou*».

L'ensemble de ces groupements forme un total de 239.175 habitants.

1	Thổ	146.500
2	Thai blancs. . . .	3.000
3	Thai noirs	14.550
4	Thổ-Ti	500
5	Xan-Lao.	20
6	Nung	66.000
7	T'ou Lao	200
8	Nhang	6.900
9	Lu'	400
10	Tchong-Kia. . . .	555
11	Kouei-Tcheou . . .	550

Groupe **Man.**

Appellation chinoise dont le sens littéral est «barbares» «grossiers». Au Tong-king, il semble qu'on l'ait spécialisé à un seul groupe ethnique, celui des fils de P'an Hou 盤護.

Ce groupe «Man» comprend environ 50.651 individus qui se répartissent par familles de la manière suivante:

Man côc 14.152 c'est la tribu prépondérante; nom d'origine «Thai», veut dire «Man à cornes»; s'appellent «Kim-mien», hommes des montagnes, ou *Yao*; les Chinois les nomment *ta-pan-man* 大板蠻.

— tien 7.500, en annamite, «Man aux sapèques»; en chinois *Siao pan yao.*

— cao-lan 9.730 高蘭.

Man xanh-y 5.425 青衣; s'appellent Miên.

— lan-tien 5.140 Yao à teinture d'indigo.

— quân tràng 3.137 Man aux pantalons blancs.

— so'n-yao 1350.

— quân cộc 1982 «pantalons courts».

— so'n-ti 820 山子.

— diu 250.

— cuội 150.

— aó dài 15 «aux habits longs».

Pa Teng 八繩.

Vivent avec les «Man» sur les hauteurs qui séparent le Fleuve Rouge de la Rivière Claire.

Meo 猫.

Chinois 猫子 *Miao-tseu.*

Lolo 玀玀.

Lolo.

P'ou-La ou *Fou-La.*

Houo-ni.

Pen-Ti-Lolo.

Muong ou Mou.

Les Annamites désignent sous le nom de «Muong» un groupe ethnique stationné le long de la lisière Ouest du Delta.

Keu-Lao.

On désigne sous ce nom un petit groupe comprenant en tout sept familles, divisées en deux hameaux dans le secteur de Đong-Van.

La-Ti ou La-Tchi.

Les Chinois donnent ce nom à des indigènes qui, au nombre

d'une vingtaine, habitent le hameau de Chi-Ka dans le Secteur de Hoang-Su-Phi vers le ravin supérieur du Song-Chay.

Cette énumération suffit à nous indiquer la quantité de matériaux accumulés par le Commandant Lunet de Lajonquière et ses collaborateurs; leur part dans la construction de l'édifice définitif sera considérable. Henri Cordier.

Le Père Léon Wieger, S. J.: *Textes philosophiques* (Collection des *Rudiments*; *Ho-kien fou*, Imprimerie de la Mission catholique, 1906; in-16 de 193 p.).

Le titre de cet ouvrage est quelque peu décevant; il promet des textes philosophiques, et, en réalité, jusqu'à la page 117, c'est-à-dire dans plus de la moitié du volume, on ne trouve guère que des textes religieux. L'économie du livre est en effet la suivante: I. Idées religieuses de la Chine ancienne depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin de la période *tch'ouen-ts'ieou*; II. Systèmes philosophiques: *Lao tseu* et les principaux auteurs taoïstes; Confucius et ses disciples; de quelques penseurs dissidents; doctrine de *Tchou Hi*. — La première partie se fonde principalement sur les classiques; l'auteur s'y montre initié aux travaux de la critique moderne; il distingue nettement dans le *Chou king* les chapitres de texte moderne qui sont authentiques et les chapitres de texte antique dont l'autorité est suspecte; il sait que les leçons qu'on peut relever dans les *Mémoires historiques* de *Sseu-ma Ts'ien* permettent souvent de corriger et d'éclairer la rédaction traditionnelle du livre classique; il fait un emploi judicieux des rituels dans lesquels se sont le mieux conservées les traces des croyances antiques. Les textes sont bien choisis et correctement traduits; cependant il est clair que bon nombre d'entre eux soulèvent des problèmes d'une extrême complexité; le P. Wieger résout toutes ces graves questions avec aisance et simplicité; son système peut être bon pour le public auquel il

s'adresse plus spécialement, mais il ne saurait être considéré comme expliquant scientifiquement la genèse des concepts religieux des anciens Chinois. D'autre part, on regrettera que l'auteur ait arrêté ses recherches sur la religion à la fin de la période *tch'ouen-ts'ieou*; il aurait pu trouver pour les époques plus récentes des textes qu'il eût été intéressant de mettre en lumière. — Pour la partie philosophique, il me semble que le chapitre sur Confucius reflète un peu trop le décousu du *Louen yu* et ne fait pas suffisamment voir quelles sont les notions maîtresses autour desquelles s'ordonnent les idées sociales et politiques du grand maître de la pensée chinoise; j'aurais encore voulu qu'on donnât une place plus importante au hardi polémiste, au brillant écrivain que fut Mencius; enfin, dans l'étude sur la philosophie de *Tchou Hi*, il n'aurait été que juste de rappeler les prédécesseurs de ce dernier, et de consacrer quelques lignes au fameux *t'ai ki t'ou* 太極圖 de *Tcheou Touen-yi* 周敦頤. — Ces observations s'adressent au livre du P. Wieger en tant que publication scientifique; mais il est évident que ce n'est pas là le seul aspect sous lequel doivent être considérés ce volume et tous ceux qui l'ont précédé dans la Collection des Rudiments; l'auteur s'est proposé avant tout d'exercer une action morale en dégageant de la masse énorme de documents écrits que nous présente la littérature chinoise les textes qui sont le plus propres à nous faire comprendre l'esprit et le caractère du peuple chinois dans toutes ses manifestations; avec une patience et une exactitude au-dessus de tout éloge, le P. Wieger a poursuivi l'accomplissement de cette tâche pendant plus de dix ans; la série de volumes qu'il a publiée exercera une influence considérable sur la manière dont les Européens se figureront l'âme chinoise.

Ed. CHAVANNES.

Le P. Simon Kiong: *Quelques mots sur la politesse Chinoise.* Chang-hai, Imprimerie de la Mission Catholique, 1906. — in-8 de 120 p. — Forme le n°. 25 des Variétés sinologiques.

Les contributions que des membres chinois de la mission des pères jésuites à Zikawei ont apportées à la collection des *Variétés sinologiques* ont une haute valeur; il nous suffira de citer les beaux travaux du P. Pierre Hoang sur la propriété foncière, sur la famille et sur l'administration ou les deux traités du P. Etienne Zi sur les examens civils et militaires. Quoique l'opuscule du P. Kiong (龔古愚) ne soit pas aussi étendu que les ouvrages dont nous venons de rappeler les titres, il est digne cependant de figurer à côté d'eux; le seul reproche que nous ayons à lui adresser, c'est qu'il est fort incomplet; l'auteur lui-même d'ailleurs nous en a prévenu: dès le début il nous apprend qu'il n'avait eu d'abord en vue qu'un petit manuel de civilité à l'usage des missionnaires; il a peu à peu agrandi son sujet et en a tiré un livre d'un intérêt plus général; le but pratique qu'il s'était proposé à l'origine est cependant resté présent à son esprit, et, à différentes reprises (p. 35, p. 45), il nous avertit qu'il omet telle ou telle indication comme n'étant pas directement utile à un Européen; nous ne pouvons que regretter ces abstentions volontaires; sans demander au P. Kiong un examen minutieux des règles de la politesse chinoise puisque c'eût été exiger de lui qu'il traitât intégralement la question très complexe des rites, nous aurions été heureux de trouver dans son petit volume des renseignements précis et détaillés sur les insignes des mandarins tels que globules, rationaux, chapelets, dais, etc. D'autre part, il eût été désirable que, dans l'intérêt des étudiants, le P. Kiong eût expliqué mot à mot les spécimens de documents chinois qu'il met sous nos yeux (p. ex. p. 79 et p. 81), que ces spécimens fussent imprimés d'une manière plus lisible (p. 81), enfin que le nombre en fût beaucoup plus grand. Le livre du P. Kiong

sera lu avec empressement par toutes les personnes qui entretiennent des relations personnelles avec les Chinois; il sera donc, selon toute vraisemblance, promptement appelé à l'honneur d'une seconde édition; nous espérons que l'auteur voudra bien alors tenir compte des observations que nous nous permettons de lui soumettre.

Ed. CHAVANNES.

The Buddha's Nirvana. A Sacred Buddhist Picture by Wu Tao-tsze; with description by PAUL CARUS. in-4° de 4 p. avec une planche hors texte. — s. l. n. d.

L'auteur aurait dû rappeler que la célèbre peinture de *Wou Tao-tseu* dont il donne une reproduction a déjà été publiée dans le grand ouvrage de William Anderson, *The Pictorial Art of Japan*, pl. 70. Mais les savants japonais que M. Carus a pu consulter sont plus instruits que ceux auxquels Anderson avait eu recours; aussi l'interprétation qu'il donne des huit scènes représentées par le célèbre peintre Chinois est-elle plus exacte. Dans le livre de M. Foucher sur *l'Art gréco-bouddhique du Gandhâra*, on trouve, à la p. 571, la reproduction d'un kakemono qui, sans être exactement semblable à la peinture de *Wou Tao-tseu* lui est cependant apparenté.

Ed. C.

Yin chih wen. The tract of the quiet way with extracts from the Chinese commentary, translated from the Chinese by TEITARO SUZUKI and Dr. PAUL CARUS. — Chicago, 1906, The open Court publishing Cy. — in-8° de 48 p.

Ce petit traité de morale taoïste intitulé en chinois 陰隲文, est bien connu des sinologues. Klaproth en a publié le texte chinois dans sa Chrestomathie chinoise et la traduction mandchoue dans sa chrestomathie mandchoue. M. de Rosny en a donné une traduction française sous le titre de «Le livre de la récompense des bienfaits

secrets», traduction qui a paru dans la *Revue de l'Orient et de l'Algérie*, t. XVI, 1894, p. 202—207 et dans les *Annales de philosophie chrétienne*, vol. LIII. MM. Suzuki et Carus ont ajouté à ces publications dont ils ignoraient l'existence une traduction anglaise qui donnera peut-être plus de notoriété à ce petit spécimen de la morale populaire en Chine. Ed. C.

BIBLIOGRAPHIE.

LIVRES NOUVEAUX.

Le R. P. Léon Wieger vient de faire paraître dans sa *Collection des Rudiments* un volume de *Textes Philosophiques* qui s'étendent depuis les Temps anciens jusqu'aux Song; l'auteur annonce qu'une seconde partie, depuis les Song jusqu'à nos jours, sera éditée si elle est désirée. [Il en est rendu compte dans notre *Bulletin critique*].

Le No. 25 des *Variétés sinologiques* vient de paraître; il est consacré à *Quelques mots sur la Politesse chinoise* par le P. Simon Kiong, S. J. (龔古愚) avec *Appendices sur les fourrures et soieries* par le P. F. Courtois, S. J. (柏永年). Le sujet est important et à première vue, il semble bien traité. [Il en est rendu compte dans notre *Bulletin critique*].

Nous avons reçu de *The Open Court Publishing Company*, de Chicago: *Amitabha, a Story of Buddhist Theology* by Paul Carus. — 太上惑應篇 *T'ai-Shang Kan-Ying P'ien Treatise of the Exalted One on Response and Retribution* Translated from the Chinese by Teitaro Suzuki and Dr. Paul Carus Containing Introduction, Chinese Text, Verbatim Translation, Translation, Explanatory Notes and Moral Tales Edited by Dr. Paul Carus; l'ouvrage renferme 16 illustrations par des Artistes chinois et un frontispice par Keichyu Yamada, in-8. — *Yin Chih Wen The Tract of the Quiet Way with Extracts from the Chinese Commentary* translated from the Chinese

by TEITARO SUZUKI and Dr. Paul CARUS Edited by Dr. Paul CARUS. — D'après l'introduction, ce dernier ouvrage mentionné par R. K. DOUGLAS dans *Confucianism and Taouism* sous le titre de *Book of Sacred Blessings*, p. 256 et p. 272, n'aurait pas encore été traduit. Le *Yin Tche Wen* 陰騭文 a pour auteur WEN-TCHANG ti kiun 文昌帝君; il y en a un exemplaire au British Museum et il est catalogué par Douglas sous le titre de *A Treatise on Secret Rewards and Retributions*. (Cf. *T'oung pao*, p. 536, et *Bib. Sinica*, col. 726—7.)

PUBLICATIONS PERIODIQUES.

The Journal of the Siam Society. (Vol. II) Bangkok 1905. — Issued April 1906. [Cf. *T'oung pao*, Mars 1906, p. 161]. *Rules of the Siam Society.* — *A propos des Origines et de l'Histoire ancienne du Siam*, par P. PETITHUGUENIN [Extraits du Vol. III d'AYMONIER sur le *Cambodge*.] — *Researches into indigenous Law of Siam as a study of Comparative Jurisprudence.* By T. MASAO. — *Note sur les Populations de la Région des Montagnes des Cardamones.* Par le Dr. Jean BRENGUES, médecin des Colonies. [«Les montagnes du Cardamom (en cambodgien: *phnom kravanh*; en siamois: *phú kra : van*) forment la limite inférieure entre le bassin du Grand Lac et la mer..... Les indigènes qui habitent dans les montagnes du cardamone portent des noms différents suivant les régions: les Cambodgiens les désignent sous le nom de *Porr*, les Siamois sous le nom de *Chong*, mais il n'est pas rare que les indigènes, *Porr* ou *Chong*, se désignent souvent eux-mêmes sous le nom de *Tamrĕt*». Vocabulaire.] — *Some Archaeological Notes on Monthon Puket.* [by W. Walter BOURKE] [Péninsule malaise. — «Monthon Puket consists of a long strip of land bounded on the south by the Malay State of Satul in about 7° lat. N., on the east by the main ridge of mountains forming the backbone of the Peninsula, on the north

by the Pakchan estuary and Chumpawu in about 10° 30′ lat. N., and on the west by the sea; comprising a total length of about 220 miles, and of a width varying from 15 to 40 miles».] — *Verhaal dat de Ambassadeurs van Siam.* [Note bibliographique sur ce livre daté de Batavia, 1688, par O. F.[rankfurter]. — *Geheimrat Bastian.* [Nécrologie par O. F. — B. né à Brême, 26 juin 1826; † à Port of Spain, 3 fév. 1905; cf. *T'oung-pao*, 1905, p. 238.] — In Memoriam. Dr. *J. L. A. Brandes.* [Nécrologie et bibliographie par J. H. v. d. H. (Homan van der Heide). B. né à Rotterdam, Jan. 13, 1857; † à Batavia, 25 juin 1905]. — *Meetings.* [A la réunion du 1er mars 1905, le Col. Gerini a lu une critique sévère des *Siamese Studies* de Schlegel, plus sévère encore du *Cambodge* d'Aymonier. — *Report for* 1905. *In Memoriam of Dr. Jean Brengues.* [Nécrologie par R. B.(elhomme)].

The Korea Review. — [Cf. *T'oung-pao*, Décembre 1905, p. 655]. — Vol. 5, No. 7. July 1905. — *Six Hundred Miles Overland.* [J. Robert Moose et J. L. Gerdine started on the morning of May 4th, 1905 for Wonsan by way of Kang-neung]. — *A Notable Movement in Korea.* [Proposed union in evangelistic, medical, journalistic and educational work by almost all the Protestant missionaries of the country.] — *Japanese Plans for Korea.* — *Detectives must be the cleverest Thieves.* [A Korean Story, translated by Rev. G. Engel, Fusan]. — *Fiercer than a Tiger*, a Nursery Tale. By Yi Chong-won. — *Question and Answer.* — *Editorial Comment.* — *News Calendar.* — *Arthur Sturgis Dixey.* [Nécrologie: A. S. Dixey, of the American Legation, Seoul, died 26th July].

—— —— Vol. 5, No. 8, August 1905. — *A Protest* [against the Japanese]. — *A Visit to Pyeng Yang.* — *The Caves of Kasa.* [24 miles east of Pyeng-yang]. — *Japanese Finance in Korea.* — *A Correction.* — *Editorial Comment.* — *News Calendar.*

— — Vol. 5, No. 9, September 1905. — *The Making of Brass Ware.* By W. E. Smith. — *The Sluggard's Cure.* [A Korean folktale translated by Rev. G. Engel, Fusan]. — *An Exciting Shipwreck Adventure.* [Ship *Antu Maru*]. — *An Unvarnished Tale.* By John Kavanaugh. — *The Visit of Miss Roosevelt.* — *Tales of the Road.* By Yi Chong-wun. — *The Sources of Korean History.* — *A Striking Corroboration.* — *Missionary Union in Korea.* — *Korean Forced Labor.* — *Editorial Comment.* — *News Calendar.*

— — Vol. 5, No. 10, October 1905. — *Japan as a Colonizer.* — *The Korean Customs Service.* [Retirement of J. Mc Leavy Brown]. — *How Yi outwitted the Church.* A Legend of Mediæval Korea. — *Korean Bronze.* By M. C. Fenwick. — *Places of Interest in Korea.* [Art. of the late Mrs. D. L. Gifford, rep. from the *Korean Repository*]. — *News Calendar.*

— — Vol. 5, No. 11, November 1905. — *The Present Situation.* By J. Robert Moose. — *Korean Domestic Trade.* — *The Koreans in Hawaii.* — *Memorandum on the Lighthouse Department of the Korean Customs Service in* November, 1905. — *The New Convention between Japan and Korea.* [Nov. 17, 1905]. — *Dr. Brown's Farewell Entertainment.* [Tuesday, Oct. 19]. — *An Appreciation.* By Dr. J. H. Wells, Pyeng-yang. — Gen. Min's *Farewell and last Appeal to the People.* — *Marquis Ito interviewed.* — *Editorial Comment.* — *Korean Sociology.* — *News Calendar.*

— — Vol. 5, No. 12, December 1905. — *The Tenth Scion.* Translated by Rev. G. Engel, Fusan. — *Woodcutter, Tiger, and Rabbit.* Translated by Rev. G. Engel. — *A Magic Formula against Thieves.* Translated by Rev. G. Engel. — *Wanted, A Name.* — *Korea's Greatest Need.* By J. Rob't. Moose. — *How Mr. Kim became a Christian.* By M. A. W. — *The Tiger that laughed.* By J. E. Adams. — *His Father.* By Yi Chong-wou. — *News Calendar.*

— — Vol. 6, No. 1, January 1906. — *The Seasons.* [From the Korean]. — *Min Yong Whan.* By L. H. U. [Son of Min Kium-ho, former Minister of Finance, General Min was born in 1861 at Yong In, in the Province of Kyung Ki, 140 li, or 46 miles, from Seoul. Min Yong-chan, Korea's Minister to Paris, is General Min's only brother. His only sister became the wife of Kim Yong-chuck; Minister of War in 1896, and was sent as special Ambassador in Russia, to the Czar's Coronation; in 1897, was sent on a similar embassy to Queen Victoria's Diamond Jubilee]. — *A Korean Cinderella.* By L. H. Underwood. — *American Enterprise in Korea.* By J. Hunter Wells. — *A Trip to Sorai Beach.* By J. W. Hirst. — *Editorial Comment.* — *News Calendar.*

— — Vol. 6, No. 2, February 1906. — *Are the Koreans increasing in Numbers?* By J. Robt. Moose. [Koreans are not increasing in numbers. The reason for it is the high death rate among the children]. — *Korean New Year Folklore.* By Frank M. Brockman. — *Women's Rights in Korea.* — *Korean Conundrums.* — *Severance Hospital.* — *Report of Bible Committee of Korea for* 1905. — *Editorial Comment.* — *News Calendar.*

— — Vol. 6, No. 3, March 1906. — *At Kija's Grave.* By Stirling. [Poem. — Kija was originally a Minister of the wicked Emperor Kuljoo, the Nero of Ancient China, and the last ruler of the Sang Dynasty; went over to Korea and founded the Kya Dynasty the second that ruled the people of the Land of the Morning Calm, and Kya's reign began about the year 1232 B.C. Moreover, Kya is looked upon by the people of this land as the founder of Historical Korea. His tomb is near Pyeng Yang City]. — *American Enterprise in Korea.* By J. Hunter Wells. — *Shintoism.* By H. G. Underwood. [Review of W. G. Aston's *Shinto*]. — *The King's Property.* By Yi Chong-won. — *Missionary Work of the General Council.* By

HOLOFERNES. — *Report of Bible Committee of Korea for* 1905. — *Editorial Comment.* — *News Calendar.*

—— —— Vol. 6, No. 4, April 1906. — *Are the Koreans increasing in Numbers?* By J. Rob't. MOOSE. — *The Three Wise Sayings.* By L. H. U. — *A Visit to Seoul in* 1975. By John MIKSON. — *Biblewomen.* — *The Carnduff-Wilson Wedding.* [James B. CARNDUFF, de Fusan, et Edith Margaret WILSON, de Nagasaki, 14th April]. — *Robert Arthur Sharp.* [Nécrologie. — SHARP né à Caistorille, Ontario, 18 mars 1872]. — *Mr. Launcelot Pelly.* [Nécrologie. — Auditor at the American Mines]. — *Editorial Comment.* — *News Calendar.*

—— —— Vol. 6, No. 5, May 1906. — *Gleanings by the Wayside.* By W. E. SMITH. — *Translation of the Scriptures into Korean.* By W. D. REYNOLDS, Jr. [1237 Bibles and Old Testaments in Chinese Script, 16,967 New Testaments (15,000 in Native Script) and 138,486 Portions; or a total output of 156,690 Scriptures from the Bible House in Seoul in 1905... The Korea-American Treaty was signed in 1882. The first Protestant missionary, Dr. H. N. Allen, entered the country in 1884, followed by Revs. H. G. Underwood and H. G. Appenzeller, and Drs. W. B. Scranton and J. W. Heron in 1885]. — *A Foolish Tale.* By Ko Piung-ik. — *The Tiger and the Babies.* By L. H. U. — *Correspondance.* — *Editorial Comment.* — *News Calendar.*

—— —— Vol. 6, No. 6, June 1906. — *Korean Sketches.* — *Kennan and Korea.* [Réponse aux articles de Mr. Kennan dans *Outlook.* — *A Korean Cyclopaedia.* [*Mun-hŏn Pi-go* 文獻備考]. — *Korean and Ainu.* — *Editorial Comment.* — *News Calendar.*

—— —— Vol. 6, No. 7, July 1906. — *The Korean Mining Laws.* — *A Korean Cyclopaedia* (Continued). — *Opium in Korea.* — *The American Hospital in Pyeng-yang* (The Coroline A. Ladd Hospital). —

Correspondence. — *The Korean Emigrant Protection Law.* — *The Gentle Plagiarist.* Art. de George Lynch dans *Cassell's Mag.*, Oct. 4, 1904]. — *Export Duties.* — *The Pyeng-yang Land Case.* — *Editorial Comment.* — *News Calendar.*

Journal of the China Branch of the Royal Asiatic Society. — [Cf. *T'oung Pao*, Décembre 1905, p. 655]. — Vol. XXXVII, 1906. — *The Jewish Monument at Kaifungfu.* By W. A. P. Martin. — *Ancient Tibet and its Frontagers.* By Thos. W. Kingsmill. — *Notes on Chinese Banking System in Shanghai.* By John C. Ferguson. — *Notes on Chinese Law and Practice preceding Revision.* By Ernest Alabaster. — *Chinese Children's Games.* By Isaac Taylor Headland. — *Notes and Queries.* — *Recent Books on China.* — *In Memoriam* — Freiherr Ferdinand von Richthofen — Robert W. Little. — *Proceedings.* — *List of Members.*

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient. — [Cf. *T'oung Pao*, Déc. 1905, p. 655]. Tome V, n°s 3—4; Juillet-Décembre 1905. — *Notes Chinoises sur l'Inde*, n° V, par Sylvain Lévi; dans cette nouvelle série de recherches sur les textes du Tripiṭaka bouddhique, le savant professeur du Collège de France, apporte de précieux renseignements sur la géographie de l'Asie Centrale et démontre que Khotan fut un des foyers les plus actifs de la littérature mahâyâniste. — *Étude sur les langues parlées par les populations de la haute rivière Claire* par le Cte Bonifacy; les langues parlées par les divers groupes ethniques échelonnés sur la haute rivière Claire peuvent être classés en trois groupes qui se distinguent entre eux par l'ordre syntactique; M. Bonifacy analyse le vocabulaire et la syntaxe de ces langues. — *Note sur les Muong de la province de Son-tay*, par A. Chéon; cette étude est faite au triple point de vue géographique, linguistique et ethnographique. — *Les hautes vallées du Sông-gianh*, par L. Cadière; matériaux se rapportant à l'ethnographie et aux langues des Ngu'ôn et des Sáč. —

Notes sur les Chams, par E. M. DURAND; on remarquera dans ce travail une intéressante tentative pour déterminer l'emplacement des capitales successives du Čampā. — *Sur quelques monuments élevés par les Seigneurs de Cochinchine* (*Contribution à l'inventaire des monuments historiques annamites*) par L. CADIÈRE. — *Note sur les résultats scientifiques d'une mission diplomatique en Chine*, par Ph. BERTHELOT. — *Note sur l'existence de ruines khmères dans la province siamoise de Muang Phanom Sarakam*, par le R. P. JUGLAR. — *Le Pari-nirvâṇa d'Ânanda, d'après un bas-relief gréco-bouldhique*, par J. Ph. VOGEL. — *Note sur une inscription récemment découverte au Cambodge*, par G. CŒDÈS.

CHRONIQUE.

CHINE.

Note sur les chemins de fer en Chine.

Quelles sont en Chine les lignes de chemin de fer achevées? quelles sont celles qui sont en construction? quelles sont celles dont le tracé est arrêté, mais dont les travaux ne sont pas encore commencés? quelles sont enfin celles qui sont encore à l'état de simple projet? C'est à ces questions que répond le tableau ci-dessous dressé d'après les indications du journal le *Che pao* 時報 (nos des 7, 8, 9 Juillet 1906):

I. Lignes en exploitation.

1. Le *Tsin-yu t'ie lou* 津榆鐵路, allant de *T'ien-tsin* 天津 à *Chan-hai kouan* 山海關. Le capital et l'administration sont anglais.
2. Le *Ying-yu t'ie-lou* 營榆 | |, allant de *Ying-k'eou* 營口 (*Nieou-tchouang*) à *Chan-hai kouan* 山海關. Le capital et l'administration sont anglais.
3. Le *Kouan-wai t'ie lou* 關外 | |, allant de *Keou-pang-tseu* 溝帮子 [1]) à *Sin-min t'ouen* 新民屯. Construit par la Chine.
4. Le *King-tsin t'ie lou* 京津 | |, allant de Pe-king 北京 à *T'ien-tsin* 天津. Construit par la Chine.
5. Le *King-tchang t'ie lou* 京張 | |, allant de *Pe-king* 北京 à *Tchang-kia-k'eou* 張家口 (Kalgan) [2]). Construit par la Chine.

---

1) *Keou-pang-tseu* est une station de la ligne de *Nieou-tchouang* à *Chan-hai kouan*; cf. *T'oung pao*, 1904, p. 224.

2) Le «Temps» du 2 Octobre 1906 a publié la note suivante: «On télégraphie de Pékin au *Times*, que l'ouverture officielle de la première section de la ligne ferrée de Pékin à Kalgan a eu lieu hier. On compte terminer la ligne en trois ans». — On voit donc qu'il faudrait ranger cette ligne parmi les lignes *en construction*.

6. Le *King-han t'ie lou* 京漢鐵路, allant de Pe-king 北京 à *Han-k'eou* 漢口 (prov. de *Hou-pe*). Capital franco-belge; administration belge [1]).

7. Le *Kiao-tsi t'ie lou* 膠濟 | |, allant de *Ts'ing-tao* 青島 (près de *Kiao tcheou*) à *Tsi-nan fou* 濟南府. Construit par l'Allemagne.

8. Le *Song-hou t'ie lou* 淞滬 | |, allant de *Chang-hai* 上海 à *Wou-song* 吳淞. Cette ligne est maintenant rattachée à celle du *Hou-ning t'ie lou* (voyez plus bas, n° 25).

9. Le *San-fo t'ie lou* 三佛 | |, allant de *San-chouei* 三水 (Sam shui) à *Fo-chan* 佛山 (Fat-shan), près de Canton. Construit par la Chine; c'est un embranchement du *Yue-han t'ie lou* (voyez plus bas, n° 37) [2]).

10. Le *Tong-ts'ing t'ie lou* 東清 | |. C'est la ligne principale du chemin de fer de Mandchourie Construit par les Russes [3]).

11. L'embranchement Sud du précédent, allant de Kharbin 哈爾賓 à *Tch'ang-tch'ouen* 長春. (*Tch'ang-tch'ouen* est plus connu sous le nom de *K'ouan-tch'eng tscu* 寬城子; cf. *T'oung pao*, 1904, p. 223, n° 10). Construit par les Russes.

12. Le chemin de fer de la Mandchourie méridionale 南滿洲 | |, allant de *Tch'ang-tch'ouen* 長春 à *Ta-lien* 大連. Enlevé aux Russes par les Japonais.

13. Premier embranchement du chemin de fer de la Mandchourie méridionale, allant de *Sou-kia-t'ouen* 蘇家屯 à *Fou-chouen* 撫順. Enlevé aux Russes par les Japonais.

14. Second embranchement du chemin de fer de la Mandchourie méridionale, allant de *Nan-kouan-ling* 南關嶺 à *Lu-chouen* 旅順 (Port-Arthur). Enlevé aux Russes par les Japonais.

15. Troisième embranchement du chemin de fer de la Mandchourie méridionale, allant de *Ta-che-kiao* 大石橋 à *Ying-k'eou* 營口. Enlevé aux Russes par les Japonais.

---

1) Cf. *Calendrier-annuaire de Zikawei pour l'année* 1906, p. 164—165, où sont indiquées les principales stations du Péking—Hank'eou.

2) Cf. *Calendrier-annuaire* précité, p. 165.

3) Cf. *T'oung pao*, 1904, p. 218—225 et p. 336—338.

16. Quatrième embranchement du chemin de fer de la Mandchourie méridionale, allant aux charbonnages de *Yen-t'ai* 煙台煤礦. Enlevé aux Russes par les Japanais.

17. Le *Fong-ngan t'ie lou* 奉安鐵路, allant de *Fong-t'ien* 奉天 (Moukden) à *Ngan-tong* 安東. Voie militaire construits par les Japonais.

18. Le *Fong-sin t'ie lou* 奉新 | |, allant de *Fong-t'ien* 奉天 (Moukden) à *Sin-min t'ing* 新民廳. Etabli par les Japonais.

19. Le *P'ing-tan t'ie lou* 萍潭 | |, allant de *P'ing-hiang hien* 萍鄉 (prov. de *Kiang-si*) à *Siang-tan hien* 湘潭 (prov. de *Hou-nan*) [1].

II. Lignes en construction.

20. *Jō-ho t'ie lou* 熱河 | |, ou chemin de fer de Jehol, allant de *Pe-king* 北京 à *Tch'eng-tō fou* 承德 (Jehol). Construit par la Chine.

21. *Ts'ing-louan t'ie lou* 清灤 | |, allant de *Siao-ts'ing-ho* 小清河 à *Louan-k'eou* 灤口. Construit par la Chine.

22. *Tcheng-t'ai t'ie lou* 正太 | |, de *Tcheng-ting* 正定 (préf. de la prov. de *Tche-li*) à *T'ai-yuan* 太原 (capitale du *Chan-si*). La France fournit le capital; la ligne est construite par la Russie (c'est la banque Russo-Chinoise de qui relève cette entreprise).

23. *Tsō-p'ou t'ie lou* 澤浦 | |, allant de *Tsō tcheou* 澤州 (dans le S.E. du *Chan-si*) à *P'ou k'eou* 浦口 (en face de Nanking). Capital emprunté à l'Angleterre.

24. *Pien-lo t'ie lou* 汴洛 | |, allant de *K'ai-fong fou* 開封 à *Lo-yang* 洛陽 (*Ho-nan fou*). Construit par la Belgique.

25. *Hou-ning t'ie lou* 滬甯 | |, allant de *Chang-hai* 上海 à *Sou tcheou* 蘇州 et à *Nan-king* 南京. Le capital et l'administration sont anglais [2].

---

1) L'indication de cette ligne est omise dans le *Che pao*. Pour plus de détails, voyez le *Calendrier-annuaire* précité, p. 166.

2) Le 16 Juillet 1906 a été inaugurée la section *Chang-hai* 上海, *Sou-tcheou* 蘇州, *Wou-si* 無錫. Le *North China Herald* du 21 Juillet 1906 a rendu compte de cette cérémonie et a publié même temps une carte indiquant le parcours de la ligne. La *Vie illustrée* du 14 Sept. 1906, p. 371, a publié deux photographies prises lors de cette inauguration. La *China Gazette* du 4 Août 1906 a donné l'horaire de la nouvelle ligne;

26. *Tch'ao-sien t'ie lou* 潮仙鐵路, allant de *Tch'ao-tchcou fou* 潮州 (préfecture de l'Est du *Kouang-tong*) à *Sien-t'eou* 仙頭 (Swatow). Construit par la Chine.

27. *Tsö-tao t'ie lou* 澤道 | |, allant de *Tsö tcheou* 澤 (S.E. du *Chan-si*) à *Tao-k'eou* 道口 (près de *Houa hien*, prov. de *Ho-nan*) [1].

III. Lignes dont le tracé est arrêté.

28. *Tsin-tchen t'ie lou* 津鎭 | |, allant de *T'ien-tsin* 天津 (prov. de *Tche-li*) à *Tchen-kiang* 鎭江 (prov. de *Kiang-sou*). Sera construit par l'Angleterre et l'Allemagne.

29. *Yen-wei t'ie lou* 烟濰 | |, de *Yen-t'ai* 烟台 (ou *Tche-feou* 之罘, prov. de *Chan-tong*) à *Wei hien* 濰 (sous-préfecture qui dépend de la préfecture de *Lai-tcheou* 萊州, dans le *Chan-tong*). Sera construit par la Chine.

30. *Yu-hai t'ie lou* 豫海 | |, allant de *K'ai-fong fou* 開封 (capitale de la prov. de *Ho-nan*) à *Hai tcheou* 海 (dans le nord de la prov. de *Kiang-sou*). Sera construit par la Chine.

31. *Si-t'ong t'ie lou* 西潼 | |, allant de *Si-ngan fou* 西安 (capitale du *Chàn-si*) à *T'ong kouan* 潼關 (défilé placé à l'endroit où le *Houang ho* change brusquement sa direction Nord-Sud en une direction Ouest-Est). Sera construit par la Chine.

32. *Lou-ngan* (sic) *t'ie lou* 潞安 | |, allant de *Lou-ngan* 潞安 (préfecture du SE du *Chan-si*) à *Han-tan* 邯鄲 (sous-préfecture du SO du *Tche-li*). Capital emprunté à l'Angleterre.

33. *Ho-nan cha-che t'ie lou* 河南沙市 | |, allant de *Ho-nan fou* (prov. de *Ho-nan*) à *Cha-che* (port ouvert près de *King-tcheou fou*, dans le *Hou-pe*). Capital emprunté à l'Angleterre.

34. *P'ou-sin t'ie lou* 浦信 | |, allant de *Sin-yang* 信陽 (préf. sec.

---

on y voit qu'on train partant de *Changhai* à 8 h. 15 du matin, arrive à *Sou-tcheou* à 10 h. 58, et à *Wou-si* à midi 31. Le prix d'une place pour *Sou tcheou* est de $ 3,15 en première classe, de $ 1,60 en seconde et de $ 1,05 en troisième; les prix pour *Wou-si* sont respectivement de $ 4,80, $ 2,40, $ 1,60.

1) Cette ligne n'est pas mentionnée dans le *Che pao*. Voyez le *Calendrier-annuaire* précité, p. 166 et carte.

au SE du *Ho-nan*) à *P'ou-k'eou* 浦口 (en face de Nanking). Capital emprunté à l'Angleterre.

35. *Tch'ouan-han t'ie lou* 川漢鐵路, allant de *Tch'eng-tou* 成都, (capitale du *Sseu-tch'ouan*) à *Han-k'eou* 漢口 (prov. de *Hou-pe*). Sera construit par la Chine.

36. *Sou-hang-yong t'ie lou* 蘇杭甬 | |, allant de *Sou-tcheou* 蘇州 (prov. de *Kiang-sou*) à *Hang-tcheou* 杭州 (prov. de *Tchō-kiang*), puis à *Ning-po* 寧波 (prov. de *Tchō-kiang*). Sera construit par la Chine.

37. *Sou-kia t'ie lou* 蘇嘉 | |, allant de *Sou-tcheou* 蘇州 (prov. de *Kiang-sou*) à *Kia-hing* 嘉興 (préfecture du *Tchō-kiang*). Sera construit par la Chine.

38. *Wou-kouang t'ie lou* 蕪廣 | |, allant de *Wou-hou* 蕪湖 (prov. de *Ngan-houei*) à *Kouang-tō* 廣德 (préf. sec. qui est au SE de *Wou-hou*). Sera construit par la Chine.

39. *Yue-han t'ie lou* 粵漢 | |, allant de Canton à *Wou-tch'ang* 武昌 (prov. de *Hou-pe*). Sera construit par la Chine.

40. *Kieou-kouang t'ie lou* 九廣 | |, allant de *Kieou-long* 九龍 (Kowloon) à Canton. Construit par l'Angleterre, sera exploité conjointement par la Chine et l'Angleterre.

41. *Houang-pou t'ie lou* 黃埔 | |, allant de Canton à *Houang-pou* (Whampoa).

42. *Kieou-nan t'ie lou* 九南 | |, allant de *Kieou-kiang* 九江 (prov. de *Kiang-si*) à *Nan-tch'ang* 南昌 (capitale de la province de *Kiang-si*). Construit par la Chine.

43. *Min-kouang t'ie lou* 閩廣 | |, allant de *Hia-men* 厦門 (Amoy, dans le *Fou-kien*) à Canton. Construit par la Chine.

44. *Tchang-hia t'ie lou* 漳厦 | |, allant de *Tchang-tcheou fou* 漳州 (préf. de la prov. de *Fou-kien*) à *Hia-men* (Amoy).

45. *Tien-mien t'ie lou* 滇緬 | |, allant du *Yun-nan* en Birmanie. Construit par l'Angleterre.

46. *Yun-kouei t'ie lou* 雲貴 | |, allant du *Yun-nan* au *Kouei-tcheou*. Construit par la Chine.

47. *Tien-chou t'ie lou* 滇蜀鐵路, allant du *Yun-nan* au *Sseu-tch'ouan*. Construit par la Chine.

48. *K'ien-mong t'ie lou* 黔蒙 | |, allant du *Kouang-si* à *Mong-tseu* 蒙自 (prov. de *Yun-nan*). Construit par la Chine.

49. *Yue-nan t'ie lou* 越南 | |, allant de *Lao-k'ai* 老開 (Laokay) à *Yun-nan fou* 雲南. Construit par la France [1]).

50. *Tch'ang-ki t'ie lou* 長吉 | |, allant de *Tch'ang-tch'ouen* 長春 (ou *K'ouan-tch'eng tseu* 寬城子; cf. *T'oung pao*, 1904, p. 223, n° 10) à *Ki-lin* 吉林 (capitale de la province mandchoue de Kirin). On parle d'un capital chinois-japonais.

51. *I-li t'ie lou* 伊黎 | |, allant de *Lan-tcheou fou* 蘭州 (prov. de *Kan-sou*) jusque dans la vallée d'Ili. Sera construit par la Chine.

52. *Tch'ouan-ts'ang t'ie lou* 川藏 | |, allant de *Tch'eng-tou* 成都, capitale du *Sseu-tch'ouan*, au Tibet. Sera construit par la Chine.

IV. Lignes simplement projetées.

53. *Tö-tcheng t'ie lou* 德正 | |, allant de *Tö tcheou* 德 (pref. sec. de la prov. de *Chan-tong*) à *Tcheng-ting fou* 正定 (préf. du *Tche-li*).

54. *Tong-yu t'ie lou* 東豫 | |, allant de *Yen-tcheou fou* 兗州 (prov. de *Chan-tong*) à *K'ai-fong fou* 開封 (prov. de *Ho-nan*).

55. *Ts'ing-yi t'ie lou* 青沂 | |, allant de *Ts'ing-tcheou fou* 青州 (préf. du *Chan-tong*) à *Yi-tcheou fou* 沂州 (prov. de *Chan-tong*). Demandé par l'Allemagne à la Chine.

56. *Kouang-si t'ie lou* 廣西 | |, allant de Canton à *Nan-ning fou* 南寧 (préf. du *Kouang-si*).

57. *Lieou-kouei t'ie lou* 柳桂 | |, allant de *Lieou-tcheou fou* 柳州 (préf. du *Kouang-si*) à *Kouei-lin fou* 桂林 (capitale du *Kouang-si*). Demandé par la France à la Chine.

58. *Sseu-long t'ie lou* 思龍 | |, allant de *Chang-sseu hien* 上思 (sous-préf. du *Kouang-si*) à *Long-tcheou* 龍州 (ville du *Kouang-si* près de la frontière du Tonkin). Demandé par la France à la Chine.

59. *Hei-long-kiang t'ie lou* 黑龍江 | |, allant de Tsitsikhar à Merguen 墨爾根.

Ed. C.

1) Cette ligne devrait être rangée parmi les lignes en construction.

FRANCE.

M. RAINDRE, Ambassadeur à Berne, avait été désigné pour occuper l'ambassade nouvellement créée à Tokyo; il préféra prendre sa retraite et accepter la position d'administrateur de la Banque russo-chinoise. M. GÉRARD, ministre de France à Bruxelles, dont on se rappelle le séjour heureux pour notre diplomatie à Pe-king, a été nommé définitivement à ce poste.

Auguste Gérard, né le 28 mars 1852; licencié ès lettres, ancien élève de l'École normale supérieure; rédacteur chargé des fonctions de chef de service de la presse, 2 mars 1880; secrétaire d'ambassade de seconde classe à Washington, 10 nov. 1880; chef du cabinet du ministre, 18 déc. 1881; secrétaire de 1ère classe, 27 janvier 1882; à Madrid, 16 fév. 1882: chargé d'affaires, 1er août—6 nov. 1882; secrétaire de 1ère classe à Berne, 15 juin 1883; conseiller d'ambassade à Berne, 15 juillet 1884; conseiller d'ambassade à Rome (Quirinal), 8 déc. 1885; ministre plénipotentiaire de 2e classe, 28 déc. 1888; chargé d'affaires au Montenegro, 8 janvier 1889; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Brésil, 29 nov. 1890; à Peking, 3 oct. 1893; ministre plénipotentiaire de 1ère classe, 16 août 1896; à Bruxelles, 29 déc. 1897.

En nous réjouissant du succès de M. Gérard, nous exprimons le regret de la brusque mise à la retraite, de notre ministre au Japon, M. HARMAND, qui avait rendu les plus grands services lors des guerres avec la Chine et la Russie.

De *La Géographie*, nous tirons les renseignements suivants sur la Mission Pelliot:

Grâce à l'obligeance de M. le professeur Vaillant, il nous est possible de donner, d'après la correspondance de son fils, le Dr. Louis Vaillant, des nouvelles intéressantes de la mission Pelliot, à laquelle il collabore activement.

«Comme je vous l'avais écrit, ils sont arrivés à Tachkent le 25 juin, dix jours après leur départ de Paris. On a dû rester dans cette ville à attendre les bagages et c'est le 26 juillet qu'ils ont pu se rendre, par Khokand et Andidjan à Och où ils arrivaient le 2 août. Là, la caravane a été constituée, avec l'aide de trois cosaques que le gouvernement russe mit à leur disposition, plus deux autres accompagnant dans les mêmes conditions le baron de Mannerheim, ethnographe finlandais, qui a demandé de s'adjoindre à la mission Pelliot pour se rendre à Kachgar.

«Ils abordaient les Pamirs le 11, dans la dernière lettre, datée d'Irkechtam, 23 août, après avoir franchi le col du Taldyk par 3740 mètres (mesure hypsométrique), ils suivaient les vallées de l'Alai, pénétraient ensuite dans celle du Kyzyl'Sou, se trouvant sur la frontière russo-chinoise.

«Jusqu'ici les choses se passent très bien; ils reçoivent le meilleur accueil et leurs santés sont excellentes».

Un mot reçu le 23 septembre nous apprend que la mission parvenue à Kachgar, le 30 août, comptait y rester une quinzaine.

On lit dans *le Temps* du 23 septembre 1906:

Un télégramme de Chang haï dit qu'un édit publié hier à Peking prohibe la consommation de l'opium, tant étranger qu'indigène, dont l'emploi devra avoir cessé d'ici à dix ans.

L'édit condamne l'usage de l'opium en termes vigoureux et ordonne au conseil d'Etat d'élaborer des règlements destinés à empêcher la culture du pavot et la vente de l'opium.

Cette mesure gouvernementale est très importante, d'abord à cause de ses résultats bienfaisants pour la santé publique en Chine, et ensuite en raison des intérêts considérables engagés dans le commerce de l'opium. L'Inde anglaise fournit la presque totalité de l'importation de l'opium en Chine qui se monte à 2 millions et demi de kilogrammes. Ce commerce rapportait, au cours de ces dix dernières années, une moyenne de 100 millions de francs au gouvernement de l'Inde.

Si le télégramme de Chang haï est exact, c'est un très grave coup porté aux Indes, et l'on se souvient que l'expédition de Chine de 1840 fut motivée précisément par ce fait qu'à cette époque le gouvernement chinois avait tenté de proscrire l'opium fourni par les colonies anglaises.

LA VILLE DE BAKHOUÂN DANS LA GÉOGRAPHIE D'IDRÎÇÎ

PAR

PAUL PELLIOT.

Idrîçî [1]) mentionne plusieurs routes qui de la ville de Bakhouân menaient: 1° vers Balygh, capitale du Kao-tch'ang, c'est-à-dire vers l'actuel Yar-khoto à l'ouest de Tourfan; 2° vers Nouchadjân supérieur, c'est-à-dire vers Kachgar; enfin 3° vers la «ville principale du Tibet», c'est-à-dire vers Khotan [2]). M. Grenard, se basant sur des calculs de distance, a proposé d'identifier Bakhouân à Koutcha; m'appuyant sur la géographie chinoise de l'époque des T'ang, je crois pouvoir défendre une autre solution.

La géographie chinoise connaît dès l'époque des Han, à l'ouest de Koutcha, une ville de 姑墨 Kou-mo, dont le nom est aussi orthographié 屈茨 Ki-mo [3]). Dans ce nom, Watters a reconnu il

1) A Kachgar je suis dépourvu de livres, et ne puis citer Idrîçî que d'après l'article de Grenard, *La légende de Satok Boghra khan et l'histoire*, *Journ.-Asiat.*, janv.-févr. 1900, tir. à part, pp. 65—66.

2) J'admets, ici les identifications de Grenard, et en particulier sa correction qui ramène à Balygh, la «Ville», le nom donné par Idrîçî pour la capitale du Kao-tch'ang. Mais pour cette capitale, il faut adopter Yarkhoto comme identification moderne, au lieu de Qarakhodja, et, pour la capitale d'été, Tsi-mou-sa ou Goutchen au lieu d'Ouroumtchi. Je n'ai aucune raison de choisir entre la forme Nouchâdjan et les leçons qui ont été données pour ce nom par d'autres orientalistes; je prends simplement la lecture de Barbier de Meynard et de Grenard.

3) Cf. Chavannes, *Documents sur les Tou-kiue occidentaux*, p. 8.

n'y a pas longtemps le mot turc *qoum*, sable. La forme Ki-mo paraît provenir d'une prononciation secondaire à *y* sourd (russe ы), dont les langues turques offrent de nombreux exemples (soit *altyn* par exemple en face de *altoun*, *or*) [4]; à côté de *qoum*, on aurait donc eu une prononciation *qym*. Watters basait sa restitution sur la forme 跋祿迦 Pa-lou-kia de Hiuan-tsang, qui ramène au sanscrit Balukā, *sable* [5]). Balukā chez Hiuan-tsang est donc simplement la traduction du nom turc de la «ville des sables», Qoum. Il y a quelques mois, on hésitait encore à localiser Kou-mo soit à Yaka-aryq, soit à Qara-youlghoun, entre Baï et Aqsou. Tout récemment M. Grenard a établi que Kou-mo n'était autre qu'Aqsou [6]), et qu'il fallait rejeter à Utch-tourfan le 溫宿 Wen-sou des Chinois, jusqu'ici identifié à Aqsou [7]). Kou-mo, Qoum, est donc Aqsou.

Or c'est Qoum, et par conséquent Aq-sou, qui me paraît être le Bakhouân d'Idrîçî. En effet Qoum ou Balukā apparaît encore à l'époque des T'ang sous un dernier nom, qu'on trouve orthographié 怖汗 Pou-han, 鉢浣 Po-houan et 撥換 Po-houan [8]). La sinologie rend par *h* la même lettre que les arabisants transcrivent par *kh*; on sait d'autre part que l'*a* a en Asie Centrale, très fré-

---

4) En russe, où l'ы répond à une vocalisation primitive en *ou*, les mots turcs vocalisés en *ou* sont eux aussi souvent passés dans la langue avec une forme en ы. Ainsi *altoun* entre dans пятиалтыкый, nom vulgaire de la pièce de 15 kopecks; богатыръ, *héros*, se trouve en face des vocalisations en *ou* de *batour* (ou *batyr*) qu'on rencontre dans le persan *bahadour* et dans les transcriptions chinoises 莫賀咄 *Mo-ho-tou* (*baghatour*) pour l'époque des T'ang et 巴圖魯 *ba-t'ou-lou* sous la dynastie actuelle.

5) Voir à ce sujet le premier volume des *Notes on Yuan Chwang's travels* de Watters.

6) Cf. Chavannes, *Les pays d'Occident d'après le Wei lio*, *T'oung-pao*, II, vi, 553.

7) Pour ce pays de Wen-sou, on rencontre aussi la forme 于祝 Yu-tchou. Il serait assez étrange qu'on y dût voir le nom même d'Utch-tourfan, puisque *utch* signifie *trois*, et qu'il n'y a guère de chances, si le nom signifie les «Trois Tourfan», pour que ce seul élément *trois* figure dans la transcription chinoise. Mais d'autre part la transcription, si transcription il y a, est d'autant plus satisfaisante que 于 *yu* est vocalisé avec un « mouillé, et que c'est également le cas de *utch*, «trois» (et non *outch*, au moins en Kachgarie).

8) Cf. Chavannes, *loc. laud.*, p. 553.

quemment, un son voisin de *o*, ce qui fait qu'en transcription ancienne, l'*o* chinois répond régulièrement à *a*; enfin le *p* n'existe pas en arabe. L'identité phonétique de Bakhouân et de Po-houan est donc presque absolue [9]), et je ne doute pas que les deux formes ne répondent à un même nom. Le Po-houan des Chinois, autrement dit Qoum ou Balukā, paraissant bien être aujourd'hui fixé à Aqsou, c'est à Aqsou qu'il faudrait placer le Bakhouân d'Idrîçî.

Les objections possibles sont de deux sortes. En premier lieu, la distance d'après Idrîçî est la même de Bakhouân à Kachgar et de Bakhouân à Khotan, mais elle est un peu moindre de Bakhouân à Yar-khoto. Or ceci est vrai si on place Bakhouân à Koutcha comme le voulait M. Grenard, mais non si on préfère Aqsou, comme je le propose aujourd'hui. En fait cependant la durée de voyage de 14 jours indiquée par Idrîçî pour aller de Kachgar à Bakhouân ou de Khotan à Bakhouân me paraît la durée minimum d'un voyage en caravane de Kachgar à Aqsou; c'est encore le temps qu'on compte aujourd'hui, et je ne croirais pas facilement que des marchands fussent allés jadis en 14 jours de Kachgar à Koutcha. Quant à la distance de Bakhouân à Yar-khoto, il est évident qu'elle ne peut être franchie dans les 12 jours indiqués par Idrîçî, si on met Bakhouân à Aqsou. Mais elle me semble insuffisante même si on le place à Koutcha, et je crois plutôt qu'il y a dans Idrîçî une information erronée sur ce point.

L'autre objection possible est d'ordre historique. D'après Idrîçî, Bakhouân appartenait aux Touqouz Ogouz de Yarkhoto; or M. Grenard place la frontière occidentale des Touqouz Ogouz entre Koutcha et Aqsou, laissant Aqsou aux Turcs Qarlouq. En pleine Asie, je n'ai

---

9) Je dis «presque», parce que la forme arabe ne rend pas compte de l'ancienne implosive finale *t* des formes chinoises actuelles en *po*, comme 鉢 *po* = ancien **pât*. L'incertitude où nous sommes de la forme indigène qui nous est parvenue sous les transcriptions Bakhouân et Po-houan empêche de suggérer à ce sujet aucune explication.

pas à ma disposition les textes qui permettraient peut-être de trancher la question, mais il me semble du moins que c'est par une identification assez problématique de A-chou à Aqsou que M. Grenard a été amené à mettre Aqsou en dehors des états des Touqouz Ogouz [10]). Je ne vois actuellement aucune raison qui empêche de faire passer à l'ouest d'Aqsou la frontière des Turcs Qarlouq de Balaçaghoun, qui n'auraient ainsi communiqué directement, au moins à une époque de leur histoire, entre Balaçaghoun et Kachgar, que par la passe de Naryn. On sait que cette passe a été suffisamment fréquentée pour qu'il reste à Tach-rabat, par plus de 4000 mètres d'altitude, un ensemble de constructions de pierre (Tach-rabat signifie «demeure de pierre»), dont l'origine n'a jamais été déterminée, et qui remontent peut-être à l'époque des Turcs Qarlouq.

En tout cas, si on admet l'identité de Bakhouân et de Po-houan, qui me paraît presque certaine, il est impossible de mettre Bakhouân à Koutcha, puisque nous savons que Po-houan n'est qu'un autre nom de Qoum ou Balukā, très à l'ouest de Koutcha. D'autre part, il n'y a pas de route meilleure pour aller du nord du Tarim à Khotan que celle qui part d'Aqsou et qui a été suivie par Carey et par Prjevalski. Po-houan étant aujourd'hui identifié, définitivement à ce qu'il semble, avec Aqsou, il me paraît que nous pouvons légitimement mettre à Aqsou cet important carrefour de Bakhouân, dont le nom nous a été conservé par Idrîçî.

10) Cf. Grenard, *loc. laud.*, p. 29.

LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE DE LA COCHINCHINE

(1785—1791)

PUBLIÉE

PAR

HENRI CORDIER.

M. Victor Tantet, Chef de bureau au Ministère des Colonies, vient de publier un *Inventaire sommaire de la Correspondance générale de la Cochinchine* (1686—1863) [1]) qui sera fort utile aux travailleurs.

Cette Correspondance a été copiée en entier par mes soins, il y a plus de vingt cinq ans et un grand nombre des documents inventoriés par M. Tantet ont été publiés par moi; pour éviter des recherches inutiles, je crois bon de donner la liste des articles de revues qui renferment les pièces:

I. Cochinchine (1686—1748).

Publié en entier, moins les doubles, dans ma *Revue de l'Extrême-Orient*, II, 1883, pp. 304—398.

---

1) Paris, Augustin Challamel, 1905, br. in-8, pp. 30.

II. Cochinchine (1748—1750).

Voyage du *Machault* et *Journal* de Poivre, *Ibid.*, III, 1884, pp. 81—121, 364—510.

III. Cochinchine (1750—1778).

Copié en entier.

IV. Cochinchine (1785—1791).

Copié en entier.

V. Cochinchine (1792—1818).

Publié en partie dans le *T'oung Pao*, juillet et octobre 1903.

VI. Cochinchine (1819—1863).

Publié en partie dans la *Revue d'Extrême-Orient*, II, pp. 134—267 (*Consulat de France à Hué sous la Restauration*).

Je poursuis aujourd'hui la publication de la Correspondance en donnant les pièces du Volume IV (1785—1791) qui offre un intérêt particulier puisqu'il renferme les documents relatifs à la période pendant laquelle l'évêque d'Adran [1]) fit son voyage en France et signa au nom de l'Annam un traité à Versailles le 28 novembre 1787 dont on trouvera le texte dans *la Revue de l'Extrême-Orient*, II, p. 268.

H. C.

---

1) *Pierre-Joseph-Georges* Pigneau de Béhaine, né à Origny-en-Thiérache, diocèse de Laon, le 2 novembre 1741; parti en 1765; évêque d'Adran et vicaire apostolique de Cochinchine à la place de Mgr Piguel, évêque de Canathe, (1771); † 9 oct. 1799, au Binh-dinh.

I.

Mémoire sur la Révolution arrivée à la Cochinchine en 1785.

On suppose que la nouvelle d'une révolution arrivée à la Cochinchine soit vraïe et que les détails suivans ayent été confirmés à Monseigneur par les dernières dépêches qu'il a reçues de l'Inde savoir:

Que l'empereur de la Cochinchine ait été détrôné par un usurpateur de la nation de Tong-Kinoïs, que ce prince ait refusé l'alliance des Hollandois et des Anglois, et qu'il sollicite celle de la France; qu'il ait envoyé son fils unique [1]) à Pondichéry avec Mr. d'Adran, évêque et chef des missionnaires à la Cochinchine, accompagné de ses Mandarins et de ses gardes, pour demander du secours au gouverneur général de l'Inde. Cet empereur offre, dit-on, aux François le privilège exclusif du Commerce dans ses Etats, la permission de former un grand établissement sur l'Isle située à l'entrée du Port Tourane, de le fortifier et d'y établir un entrepôt pour le commerce. Un Officier qui connoît ce pays et qui désire que ses connaissances soyent utiles, va tâcher de démontrer l'importance des avantages qu'on pourroit retirer d'une telle expédition, leur influence sur le commerce général de l'Inde et la facilité de les acquérir.

On connoit assez la richesse de l'Empire de Cochinchine, et les objets de Commerce précieux qui y abondent, les riches provinces qui l'entourent; le voisinage de l'Archipel des Philippines rendroient l'entrepôt que l'on pourroit faire dans le golfe de Cochinchine, le plus riche Comptoir de l'Inde: la poudre d'or, le bois d'aigle, le bois de rose, la cochenille, le sucre, des soies plus belles que celles de Chine, la canelle et les autres épiceries formeroient les cargaisons.

---

1) Le Prince Canh 景.

Toutes les nations européennes désirent d'avoir un entrepôt dans le golfe de Cochinchine, et l'on peut en juger par le prix excessif de l'ancrage qui se monte environ à huit et dix mille piastres, sans égard à la force du bâtiment. Ces avantages seront encore plus sensibles, si on les considère par rapport au cabotage ou commerce d'Inde en Inde. En effet, le port Tourane peut être considéré comme un point central entre la Chine, les Philippines et le détroit de Malac. On sait quelle circulation d'échange existe entre les Isles et les diverses parties de ce continent, et il est inutile de s'attacher à prouver que la nation dont le pavillon pourroit être protégé dans ces mers, en retireroit d'inappréciables bénéfices.

Si l'on considère l'établissement en question par Rapport à la guerre, on voit qu'il est au vent de tous les debouquements et qu'il est intermédiaire, entre eux et la côte de Chine. Les vaisseaux qui font ce voyage si précieux aux Anglois et dont ils prétendent l'exclusion, sont obligés de venir reconnoître l'Isle Poulo Condor et celle de Hainan [1]) sur laquelle l'établissement du port Tourane permettroit d'établir une incessante croisière. On intercepteroit ainsi la branche de commerce la plus lucrative qu'ayent les ennemis.

Les avantages dont on vient de parler seront acquis au Gouvernement au prix d'un léger sacrifice, il s'agit de remettre sur le Thrône l'Empereur légitime; un secours de huit cents hommes et quatre cents Cafres, des munitions de guerre confiées à un militaire éclairé, désintéressé et d'un esprit conciliant, suffirait pour opérer cette révolution. Le prince qui réclame l'appui de la nation françoise est, dit-on, en possession des principaux postes sur les côtes; et toutes les personnes qui connaissent ce pays et le caractère des peuples ne douteront pas qu'une campagne ne suffise pour rétablir l'ordre et achever cette révolution.

---

1) Ne pas confondre avec la grande île chinoise de Hai-nan, 海南.

On s'est empressé de mettre sous les yeux de Monseigneur ces vües générales, s'il désire d'être plus particulièrement informé des détails relatifs soit au pays, soit à l'expédition, ses ordres seront exécutés avec le même zèle.

A Paris, ce 26 Janvier 1786.

Signé: Le Cte de SOLMINIHAC de LAMOTHE.

II.

PROJET d'Instruction relatif à la reconnoissance à la Côte de Cochinchine et plus particulièrement du port de Tourane.

Après avoir passé le détroit de Malac ou celui de la Sonde, il faudra faire route sur l'Isle de *Poulo Condor*, et la reconnoitre; de là on gouvernera pour aller atterir à la rivière de *Camboge* dont l'embouchure se trouve à six lieues de l'Isle, on pourra trouver à cet endroit des pilottes Cochinchinois très-pratiqués de cette côte; il sera peut-être difficile de les déterminer à pilotter le Bâtiment du roi, on les y engagera par des présens et de l'argent, mais on devra se méfier d'eux et les veiller de près.

En quittant la rivière de Camboge on fera le N.E. du compas rangeant la côte qui suit N. E. et S. O. à la distance de 5 à 6 lieues, se maintenant par les 12 et 15 brasses. On veillera quelques dangers fort bas connus sous le nom de banc de *Van-Hollande*, *l'Isle Boucher* et autres.

Après les avoir doublés, on entrera dans le canal formé par la grande terre et les *Paracelles* dont il faudra éviter de prendre connoissance, à moins qu'ayant été désemparé de la côte on ne revînt du large ou des Philippines; les *Paracelles* sont un amas d'Islots et de récifs; à l'ouverture des *Paracelles* la côte fuit N. N. et S. S. E., il y a encore à veiller quelques Islots et bancs; mais ils sont marqués sur les cartes de M.M. d'Après et Dalrymple.

Lorsqu'on aura remonté jusqu'au 15e degré de latitude N., on fera le N. O. jusqu'aux 15° 45′ de lat. et 104° 22′ de longitude orientale méridien de Paris que se trouve situé le port Tourane ou *Huchau*, que les Portugais nomment *Faypho*, *Hoïane* nommé par les Cochinchinois. Ce port a deux entrées, celle du S. et celle du N. Celle du N. est la plus fréquentée quoique toutes les deux soyent également bonnes. Il faut pour y entrer prendre un peu du N. suivant les vents qui y règnent; il n'y a aucun danger à craindre dans la passe. Il faut faire le S. O. et le Sud en rangeant l'Isle de très peu par les 10, 12 et 15 brasses d'eau, bon fond et bonne tenue. L'on y est en sûreté et à l'abri de tous vents. Si l'on vouloit entrer par la passe du S. il faudroit en l'approchant prendre garde à quelques Islots qui se trouvent en dehors. Le port de Tourane est le plus sûr et le plus vaste qu'il y ait dans ces parages; il est fermé par l'Isle qui porte le nom de Tourane et la grande terre. La rivière de *Banghe* dont l'embouchure est dans le fond du port, est navigable jusqu'à *Banda*, ce qui rend le commerce très-florissant et fait aborder au port Tourane un grand nombre de vaisseaux. Les Européens ne peuvent cependant y paroitre que sous le pavillon *Maure* ou *Barman*.

L'officier qui sera chargé de reconnoître le port Tourane doit être bien armé et continuellement sur les gardes. Les Cochinchinois sont méfians et la crainte qu'ils ont de voir livrer ce port aux Européens peut les porter à quelque violence, surtout dans l'anarchie actuelle. Dès qu'on sera en vue du port, il faudra arborer le pavillon Maure et se deffendre de l'approche des Batteaux ou du moins n'en laisser acoster qu'un ou deux à la fois. Il est cependant nécessaire de ne pas montrer trop de méfiance, afin de ne pas alarmer et soulever ce peuple inquiet, avant d'avoir communiqué avec le gouvernement, et ce n'est qu'après cette démarche qu'on pourra arborer ses couleurs.

On ne saurait employer trop d'adresse et de douceur pour se concilier les mandarins et le roi dont la résidence n'est qu'à trente lieues dans les terres. Il faudra lui adresser des présents; ceux qui lui seroient les plus agréables sont des glaces, une pendule, quelques pièces d'étoffe d'or, un lustre de cristal, et surtout une orgue d'Allemagne.

Ce présent attirera un bon accueil et facilitera la reconnoissance qu'on se propose.

Il faudra faire chercher un missionnaire françois nommé Mr. Darsette [1]) qui pourra être d'une très grande utilité à l'Officier chargé de cette mission, parce qu'il connoit parfoitement ce pays. L'on trouvera peut-être aussi un nommé *Marin-Fienne*, prêtre Cochinchinois très-dévoué à la Nation Française, duquel on tireroit de grandes lumières; il ne se fera connoitre que très difficilement; mais lorsqu'il aura pris toutes ses mesures pour n'être pas trahi, on pense qu'il ne manquera pas de donner tous les avis qu'on pourra désirer et éclairer même sur la manière de traiter.

Il y a encore un autre port sur cette côte, le port *Choenoi* ou *Vunlan* à 50 lieues dans le sud de *Tourane*, mais qui est peu fréquenté; et il n'est pas aussi bien situé que celui de Tourane. Il seroit cependant utile d'en prendre connoissance, afin de se ménager un point de relâche de plus.

La mousson la plus favorable pendant laquelle règnent les vents alisés du S.E. est depuis Avril jusqu'en Juillet. L'on peut naviguer aussi en Août et Septembre, mais l'on a à craindre dans ce tems le tiffon, espèce d'ouragan terrible dans ces parages. Cette mauvaise saison dure jusqu'en Décembre; les vents de N.E. prenant de-

1) ? *Jean Pierre Joseph* d'Arcet, du diocèse d'Aire; miss. ét. de Paris; parti 24 nov. 1777; † au Phu-yen, 3 fév. 1790.

puis Novembre jusqu'en Février et Mars que commencent les vents variables, les courants suivent les vents.

A Paris, ce 25 Février 1786.

Signé: Le Comte de Solminihac de Lamothe.

III.

Instructions pour Mr de Richery, Enseigne de Vaisseau, Commandant la flutte du Roy *le Marquis de Castries*.

Article 1er.

Mr. de Richery [1]) se disposera à partir du 1er au 5 Juillet et fera ses demandes au magasin du roi de tous les objets qui sont jugés nécessaires pour visiter des côtes inconnues et pour traiter avec des peuples peu civilisés. Tels sont à supposer ceux des isles Andaman, à la reconnoissance desquelles la flutte du roi *Le Marquis de Castries* est destinée, et pour laquelle uniquement elle est expédiée, d'après l'intention du roi indiquée aux Instructions de sa Majesté, que nous a communiquées Mr. le Chevalier d'Entrecasteaux [2]), capitaine de Vaisseau, commandant les forces navales aux Indes Orientales.

Article 2e.

Mais, comme la saison n'est point propre à la reconnaissance des dites Isles Andaman, et qu'il faut employer d'une manière utile la dite flutte jusqu'à l'époque convenable pour parcourir ces côtes, Mr. de Richery fera ses dispositions pour recevoir à son bord — [3]) Cochin-

---

1) *Joseph* de Richery, né à Alons (Provence), 13 sept. 1757; † dans cette ville mars 1799; lieutenant, 1789; cap. de vaisseau, 1793; contre-amiral, 1795.

2) J'ai déjà parlé de la mission du chevalier d'Entrecasteaux, à la Société de géographie lors du centenaire de ce célèbre marin (17 nov. 1893); je publierai quelque jour le travail lu à cette occasion.

3) En blanc.

chinois venus en cette colonie avec Monseigneur l'évêque d'Adran. Le but de cet embarquement est d'aller avec ces guides prendre des connoissances sur l'état présent du roi de la Cochinchine, qui réclame, par l'organe du dit seigneur Evêque, des secours de Sa Majesté contre partie de ses sujets révoltés. En conséquence Mr. de Richery fera route, en partant de Pondichéry pour le détroit de Malac, et opérera comme suit:

Article 3e.

Mr. de Richery après avoir passé le détroit de Malac dirigera sa route vers le Nord et se rendra à Trangane [1]) situé à la partie Orientale de la presqu'île de Malac au 5e degré de latitude septentrionale, il y débarquera les Cochinchinois qui lui auront été désignés. Ceux-ci iront prendre langue avec leurs compatriotes résidents à ce point, sur la position présente de leur roy.

Article 4e.

Après avoir pris à Trangane les renseignements suffisants et possibles, Mr. de Richery traversera le golfe de Siam et se rendra à l'Ile de Pulo-Panjan [2]) sise au 9e degré de latitude Nord et au 102e degré de longitude Orientale, méridien de Paris, où, de nouveau, il prendra des renseignements; et de ce point ou de tout autre plus à portée, il prendra les plus sages mesures pour faire parvenir ses dépêches au roi de la Cochinchine actuellement réfugié à la cour de Siam.

Article 5e.

Après avoir fait cette expédition et être convenu avec ses envoyés du tems de leur retour, Mr. de Richery fera route pour la Cochinchine, soit en dedans ou en dehors du Parassel. Il parcourra

1) Trengganu.

2) Pulo Panjang = Thổ-châu

les côtes de ce royaume depuis les 11 jusqu'au 18e degré de latitude septentrionale, prendra à tous les points où il sera possible d'aborder, des connoissances sur le génie, les mœurs des peuples, sur la nature de leur attachement pour leur souverain fugitif, sur les objets propres à notre commerce et sur les positions favorables à des établissements civils ou militaires. Mr. de Richery s'occupera également à lever les plans des ports, bayes et rades auxquels il lui sera possible de toucher; il y joindra les sondes et des observations sur les marées et sur les courants accidentels. Il s'occupera particulierement de bien reconnoître *Touron* [1]). Dans ses différents travaux, Mr. de Richery usera de la plus grande circonspection, tant pour la sûreté de son Vaisseau que pour ménager et gagner l'affection des peuples avec lesquels il aura occasion de traiter. Il aura aussi le soin de combiner la durée de cette course avec les moussons et l'époque de son rendez-vous avec les envoyés vers la cour de Siam près du roi de la Cochinchine.

Article 6e.

De retour dans le golfe de Siam au lieu du rendez-vous, Mr. de Richery se conduira d'après les circonstances; et voici celles qu'il est possible de prévoir:

1°. que le roi Cochinchinois voudra passer sur son bord, pour se rendre lui et sa famille à Pondichéry; alors Mr. de Richery le recevra et aura pour lui les égards dus à un souverain.

2°. que le dit roi préférera de demeurer sur l'Isle de Pulo-Panjan, pour y attendre des secours et ne point trop s'éloigner de ses sujets, afin de soutenir et nourrir leur constance; alors Mr. de Richery y consentira et pourra même lui laisser quelques Européens avec les vivres et munitions dont il pourra disposer, mais avant de

1) Tourane.

se rendre à ce dernier parti, Mr. de Richery examinera scrupuleusement si l'Isle ainsi pourvûe, est un asile susceptible de défense en cas d'attaque de la part des sujets rebelles de ce prince.

Mr. de Richery observera qu'avant de lier le gouvernement au sort de ce prince infortuné, soit à l'apportant à Pondichéry, soit en lui prêtant des secours sur l'Isle de Pulo-Panjan, il doit chercher à pénétrer le caractère et le génie de ce prince, ses moyens, le nombre et l'espèce de ses partisans, et quelles seroient dans l'avenir ses ressources pour dédommager la nation des frais primitifs d'une semblable liaison; si elle n'offroit que des objets futilles et de peu d'importance, si le prince étoit un homme foible et de peu de génie, et que son parti fût peu nombreux, tiède ou indécis, Mr. de Richery se donneroit garde d'engager d'aucune manière le gouvernement, et se borneroit à venir rendre compte de sa mission.

Article 7e.

De quelle manière que soit traitée et terminée l'affaire du roi de la Cochinchine, Mr. de Richery disposera son tems et sa route de manière à se trouver au mois de Décembre sur les Isles Andamans. Il ne négligera rien pour en connoitre les rives et l'intérieur, il levera le plan des ports, bayes et rades qui s'y trouveront; il en prendra exactement les sondes et observera les marées et les courants; il y marquera les points essentiels à fortifier et à défendre; il étudiera le génie, les mœurs, le culte, les préjugés du peuple qui les habite; il en examinera les productions végétales et animales; il en analysera les eaux; il s'attachera à connoître la dureté, la force et la pesanteur des bois qui s'y trouveront et en apportera des échantillons. Et dans le cas où ces Isles sembleroient offrir à la nation un poste utile, Mr. de Richery en prendroit possession au nom du roi, et même y laisseroit un nombre d'hommes pour en constater la prise de possession.

Comme les foibles notions qu'on a sur ces Isles en peignent les habitants durs et féroces, Mr. de Richery ne s'exposera lui et les siens, qu'après avoir pris de sages mesures pour s'assurer de leurs dispositions morales.

Attendu qu'il est possible que quelques vaisseaux ayent fait naufrage sur ces Isles et que des malheureux y languissent, Mr. de Richery aura l'attention, soit à l'ancre, soit à la voile, de tirer de distance en distance des coups de canon, pour réveiller l'attention de ceux qui pourraient être éloignés du Rivage et les faire venir à lui.

Article 8e.

Cette seconde mission remplie, Mr. de Richery prendra ses mesures pour arriver à tems sur la côte du Pegou; il visitera le port de Négraille [1]) et y fera les mêmes remarques, prendra les mêmes soins qui sont indiqués aux articles 5 et 6 des présentes Instructions. Il s'étudiera surtout à connoître quels sont les rapports de ce poste avec l'intérieur du Pegou et avec les possessions Européennes au Bengale; il poussera ses reconnoissances jusqu'à la rivière d'Arracan située au 20e degré de latitude septentrionale.

Article 9e.

Comme les Instructions de Mr. le Chevalier d'Entrecasteaux prouvent que l'intention du roi est qu'il soit embarqué un ingénieur sur les vaisseaux destinés à faire des reconnoissances, et que le service de la colonie ne permet pas de distraire aucun de ceux qui, en petit nombre, y sont employés, Mr. de Berneron, capitaine au Régiment de l'Isle de France, s'embarquera sur la flutte *le Marquis de Castries* pour en remplir les fonctions; il sera chargé de seconder Mr. de Richery dans ses reconnoissances dans la levée

1) Negraïs ou Haing-gyí, ile de la rivière de Bassein, où les Anglais avaient cherché à s'établir.

des plans et dans les mémoires d'Observations à faire dans cette campagne. Nous invitons Mr. de Richery à se concerter avec cet officier dans tout ce qui n'aura pas de rapport à la navigation. Ce dernier aura des ordres précis pour que dans aucun cas il soit autorisé à donner son avis, s'il n'en est requis par Mr. de Richery.

Article 10e.

Après que Mr. de Richery aura rempli en tout ou partie les ordres contenus aux présentes Instructions, il fera route pour Pondichéry et s'y rendra dans le courant de Février ou de Mars prochain.

A Pondichéry, le 20 Juin 1786.

Signé: Cossigny et Entrecasteaux.

IV.

Copie d'une lettre de Mr de Cossigny [1]), au Roi de la Cochinchine.

J'expédie Mr. de Richery pour se rendre auprès de votre personne à Siam. Il vous remettra, ou vous fera parvenir cette lettre. Veüillés bien y faire une réponse. Mr. de Richery commande la fregatte du roi *le Marquis de Castries*, c'est le même qui, l'année dernière, a été dans l'Isle de Coucoute, où il a trouvé le révérend Père Paul [2]), qui, à son arrivée à Pondichéry, m'a remis la lettre dont vous m'avés honoré. Je le retiens ici cette année, pour y attendre le retour de Monseigneur l'Evêque Pierre d'Adran; le frère? [en blanc], qui par sa bonne conduite a gagné l'estime de Mr. de Richery, s'embarque seul avec quelques autres dont vous saurés le nom et le nombre. Le reste de vos fidèles sujets resteront ici avec le révérend

1) *Joseph François* Charpentier de Cossigny, né à Palma, île de France, 1730; † à Paris, 29 mars 1809.

2) Prêtre indigène annamite.

Père Paul: Par la grâce de Dieu, j'espère qu'ils ne tarderont pas à vous rejoindre.

Nous n'avons point encore eu directement de nouvelles de Monseigneur l'Evêque Pierre; mais nous avons appris avec certitude, qu'il étoit arrivé en France avec votre fils et qu'ils étoient tous deux bien portans. C'est uniquement pour vous donner cette bonne nouvelle, que je vous écris cette lettre dont je charge Mr. de Richery et que j'envoie auprès de vous, comme une personne dans laquelle j'ai la plus grande confiance. S'il a l'honneur d'être admis en votre présence, vous pouvés lui parler de toutes vos affaires sans aucune réserve, et comme si vous me parliez à moi-même, qui prend le plus grand intérêt à votre sort et en général à tout ce qui vous concerne.

Vous avés très bien fait de refuser d'entrer dans aucune négociation avec la nation portugaise; vous auriés commis une très grande faute, si vous vous étiés livré de votre propre personne avant d'avoir reçu des nouvelles de Monseigneur l'Evêque Pierre: J'en rends grâce pour vous à la Divine Providence, qui vous conservera le courage nécessaire pour attendre avec patience le secours que Monseigneur l'Evêque Pierre a été solliciter pour vous auprès de l'Empereur de France, qui est le protecteur de tous les princes malheureux, comme de tous les tems l'ont été les rois ses pères et ses prédécesseurs.

Si vous daignés avoir de la confiance dans mes paroles, vous attendrés donc avec patience le retour de Monseigneur l'Evêque Pierre et de votre fils. Vous rejetterés toutes propositions qui pourroient vous être faites de la part de toute autre nation que la nation française, et vous tâcherés, en attendant, de disposer toutes choses pour rentrer dans votre païs, chatier les rebelles, et pour gouverner ensuite vos peuples avec justice, dans un profond oubli des fautes qu'ils auront commises contre vous: Dans ces dispositions, le ciel ne peut que bénir vos entreprises.

V.

Pondichéry, le 5 Juillet 1786.

INDE. — COSSIGNY. — Rend compte du passage accordé à Monseigneur l'évêque d'Adran pour l'Europe et du voyage de Mr de Richery enseigne de Vaisseau, pour prendre connaissance des côtes de la Cochinchine, des Isles Andamans, Négraille, Arracan, etc.

Monseigneur,

Je n'ai pas cru devoir refuser à Monseigneur l'évêque d'Adran la demande qu'il m'a faite de lui accorder passage aux frais du roi sur les bâtiments du Commerce le *Malabar*, capitaine Pignatel: Monseigneur l'Évêque part avec un enfant, fils d'un roi de la Cochinchine détrôné, un jeune prince de ses parens, et deux ou trois serviteurs Cochinchinois. Monseigneur l'évêque d'Adran avec un cortège de 40 à 50 personnes est arrivé à Pondichéry il y a quinze mois, où il avoit projetté d'attendre des réponses aux lettres qu'il a écrites, et au compte que vous a rendu Mr. de Coutenceau, alors Commandant à Pondichéry [1]). Interpellé, Monseigneur, par Monseigneur l'évêque d'Adran sur ce qu'il avoit à espérer du Gouvernement, je me suis fait un devoir de l'instruire que le compte qui vous avoit été rendu par Mr. de Coutenceau n'étoit pas à l'avantage de son projet, ce qui l'a déterminé à aller lui-même vous le présenter. — Sans entrer absolument dans les vues de Monseigneur l'évêque d'Adran, qui néanmoins paroissent celles d'un bon patriote, je ne saurois être de l'avis de Mr. de Coutenceau, qui regarde cette expédition comme étant contraire aux intérêts de la nation, à la saine politique, très-difficile et très-inutile. Enfin, Monseigneur, lorsque Monseigneur l'évêque sera rendu près de vous, vous serez en même de juger de l'étendue de ses vues, de son esprit, de l'avantage que la nation pourroit tirer de cette expédition. En attendant, Monseigneur, de concert avec Mr. le Chevalier d'Entrecasteaux, nous sommes convenus que la flute du roi, *le Marquis de Castries*, commandée par

1) En 1785; Coutenceau avait remplacé *p. i.* C. J. de Bussy; dès 1785, M. de Souillac était nommé à Pondichéry où il eut pour successeurs Cossigny (1785) et Conway (1787).

Mr. de Richery, enseigne des vaisseaux de Sa Majesté, partiroit le 20 de ce mois, avec l'ordre d'aller relacher dans l'isle de Pulo-Panjan, située dans le golphe de Siam, où Monseigneur l'évêque assure qu'on trouvera des lettres du roi de la Cochinchine détrôné et qu'on sait être refugié auprès du roi de Siam: il est à présumer, dit l'évêque d'Adran, que d'après les lettres qu'il écrit, le roi de la Cochinchine viendra se jetter dans les bras de Mr. de Richery.

Ce n'est pas dans les vues de donner les mains à un projet, quelqu'il soit, de Monseigneur l'évêque d'Adran, que j'ai consenti au voyage que Mr. de Richery va entreprendre: je vais avoir l'honneur de vous rendre compte de tout ce qui s'est passé à ce sujet, n'ayant rien de plus à cœur que de manifester dans toute ma conduite, ce que je vous dois, Monseigneur, pour répondre à la confiance dont vous m'honorez: je pense que, dans cette circonstance, je ne m'éloigne point des principes de sagesse, de prudence et d'économie que vous désirez.

Mr. d'Entrecasteaux présumant que Mr. le Vicomte de Souillac gardera à l'Isle de France la corvette *la Subtile*, qui lui est devenue nécessaire, pouvant être obligé d'envoyer à Madagascar, pour appaiser les troubles suscités par Mr. de Beniowski [1]); Mr. d'Entrecasteaux ayant connaissance que la *Vénus* doit incessamment arriver à Pondichéry pour ensuite aller au Bengale, d'après les ordres de Mr. de Souillac, a désiré que la flute *le Marquis de Castries*, qui arrive de Pegou et qui se trouvoit sans destination put remplacer du moins *la Subtile*, son dessein étant d'envoyer visiter et reconnoître les Andamans, Isles que nous connoissons trop peu en effet, quoiqu'à la portée de nos Etablissements: Cette reconnoissance ne pouvant se faire dans une saison de l'année, il a fallu employer la flutte *le Marquis de Castries* à quelque autre expédition, plutôt que

1) *Maurice Auguste*, Comte Beniowski, célèbre aventurier, † 23 mai 1786. Cf. *Bib. Sinica*, col. 276—278.

de la garder inutilement dans cette rade. Nous sommes convenus alors, Monseigneur, avec Mr. le chevalier d'Entrecasteaux, que Mr. de Richery partiroit le 20 de ce mois, qu'il passeroit les Détroits, qu'il iroit reconnoître les côtes de la Cochinchine, particulièrement prendre connoissance du port de Cambir, dont vous parlera Monseigneur l'évêque d'Adran, qu'ensuite il ira dans l'Isle de Pulo-Panjan, où il doit trouver des lettres du roi de la Cochinchine et peut-être le roi lui-même. D'après ses instructions, et si le temps le lui permet, il parcourra la côte de Siam, en levera les plans, prendra des connoissances sur le commerce qu'on pourroit y faire; reviendra dans la saison qui sera propre pour visiter la côte de l'Est, depuis Négraille jusqu'à la rivière d'Arracan, et enfin pour reconnoître les Andamans. Mr. de Richery doit être de retour en Janvier ou Février à Pondichéry dans la mousson des vents du Nord.

Quoique dans les principes de ne faire aucune dépense extraordinaire, j'ai regardé celle qu'occasionnera la flutte *le Marquis de Castries*, comme pouvant être utile, ou plutôt comme devenant nécessaire, puisqu'elle remplit l'objet de la station de vaisseaux de Sa Majesté dans l'Inde. D'ailleurs cette flutte coûte mille à 12 cents livres par mois, une dépense de huit à dix mille livres que la flutte dépenseroit, également employée à tout autre objet, sera les frais d'un voyage que je considère comme avantageux, si vous approuvez le projet de Monseigneur l'évêque d'Adran, et dont il restera du moins un avantage dans d'autres rapports, soit de commerce, soit de navigation.

Mr. le Chevalier d'Entrecasteaux étant autorisé à faire la demande d'un ingénieur, à deffaut d'un officier de ce corps, qui sont tous employés utilement à Pondichéry, j'ai employé sur ce vaisseau Mr. de Berneron, capitaine au Régiment de l'Isle de France qui par ses connoissances et ses talents, est très en état de seconder ceux de Mr. de Richery.

Permettez-moi, Monseigneur, de vous assurer que cette expédition est en bonnes mains; je ne crains même point de dire d'avance que le résultat sera digne des vues que vous avez, pour le plus grand avantage et à la gloire de la nation.

Monseigneur l'évêque d'Adran est arrivé ici avec un certain nombre de pilotes et de matelots Cochinchinois qui s'embarquent sur la flutte *le Marquis de Castries*. J'ai aussi mis sur ce vaisseau, et sur la demande qui m'en a été faite, une quinzaine de soldats des régiments de l'Isle de France et de Bourbon; j'ai fait choix de ces hommes qui seront mieux en mer qu'à terre, qui sont à charge aux Régiments par leur mauvaise conduite, ou qui ont déjà manifesté l'envie de déserter, etc., etc.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, une copie des Instructions qui ont été données à Mr. de Richery. Je suis avec un profond respect, Monseigneur, Votre très-humble et très-obéissant serviteur. Signé: COSSIGNY.

VI.

Le fils du Roi de la Cochinchine accompagné de Mr. l'évêque d'Adran s'embarquera dans le courant d'Octobre ou au commencement de Novembre prochain au plus tard sur la frégate du Roy la *Dryade* pour se rendre à Pondichéry en passant à l'Isle de France sans relacher au Cap de Bonne Espérance.

On embarquera sur cette frégatte un Officier de la Marine de confiance et décoré qui accompagnera le fils du Roy de la Cochinchine jusqu'auprès de son père. Il sera envoyé à cet effet et adressé au Roy de la Cochinchine par le Roy de France. Cet officier s'embaquera sur la frégatte, comme Officier faisant le service et ne connoîtra sa destination qu'à Pondichéry. Cet officier s'occupera aussitôt son arrivée à la Cochinchine de prendre toutes les connoissances nécessaires à donner à celui qui commanderoit l'expédition

que Sa Majesté seroit dans le cas de tenter pour donner des secours au Roy de la Cochinchine et le rétablir dans ses États.

Il verra aussi quel est le lieu qu'il pourroit convenir à la nation de demander pour s'y établir de manière à ouvrir et procurer à la station de nouvelles branches de commerce. Si l'intention du Roy est de donner des secours militaires au Roy de la Cochinchine, ces secours doivent être composés des troupes du Roy commandées par un Officier de distinction qui sauroit après avoir rétabli le roy de la Cochinchine dans ses états y rétablir aussi l'ordre en se faisant respecter par sa conduite et faire considérer et respecter la nation.

Toutte entreprise faite par des Compagnies particulières auroit des inconvénients dont les détails seroient trop longs, mais on s'offre de les donner.

Cette expédition militaire, si elle est jugée convenable, peut être faite avec le plus grand secret et sans que qui que ce soit puisse en avoir connoissance.

Le Régiment de l'Isle de France ou celui de l'Isle de Bourbon sont supposés l'un des deux devoir relever celui de Pondichéry qui est actuellement à l'Isle de France, et celui qui aura reçu les ordres en conséquence s'embarquera sur les batiments du roy qui par cette disposition se trouveront à cette époque dans la rade de Pondichéry et le régiment destiné à se rendre à l'Isle de France s'embarquera avec ses bagages et les pièces d'artillerie de campagne attachées au Régiment et après avoir quitté Pondichéry, il fera route pour la Cochinchine. Les mois de May, Juin et Juillet sont les plus favorables pour partir de Pondichéry pour l'Isle de France, ce sont aussi les mois dans lesquels il est nécessaire de partir pour la Cochinchine. On pourroit faire les mêmes dispositions pour le détachement d'artillerie qui sera jugé nécessaire devoir être employé à cette expédition.

On pourra sans aucun apparat faire embarquer sur les frégates

qui seront dans le cas d'être expédiées dans cette mousson, on pourroit, dis-je, faire embarquer des pièces d'artillerie, affûts qui seroient jugés nécessaires pour l'expédition de la Cochinchine et avoir l'air de destiner le tout pour l'Isle de France ou pour Pondichéry.

Il seroit nécessaire de donner les ordres les plus prompts et les plus précis à Mr. Dagobert et au Port Louis pour faire passer dans la mousson qui va s'ouvrir mille hommes de recrue pour les Isles de France et d'en faire passer une très-grande partie à Pondichéry pour remplacer le vuide que le détachement qui seroit parti pour la Cochinchine y auroit laissé, ce qui même feroit un très-mauvais effet vis-à-vis de Typou Sultan qui est le seul prince de l'Inde que nous devions ménager.

Le Détachement qui partiroit pour la Cochinchine ne pourroit pas être mieux commandé que par Mr. de Fresne, colonel du Régiment de Bourbon, officier de la plus grande distinction; mais on observe que cet officier qui a eu la liberté d'opter ou de rester commandant en second à Pondichéry, ou d'aller en chef à Chandernagor aura peut-être par convenance préféré le dernier, et alors il ne seroit pas à Pondichéry à l'époque où il est nécessaire que cette expédition parte. Il pourroit être remplacé par Mr. de Chermon colonel commandant du Régiment de l'Isle de France, qui réunit les mêmes qualités que Mr. de Fresne.

La frégatte *l'Astrée* est partie de Lisbonne le 17 Avril, elle sera en Juin au cap de Bonne Espérance. Elle sera entrée à la baie de False, elle en repartira les 1ers jours de Juillet, sera dans les 1ers jours d'Août à l'Isle de France, elle en partira le 25, sera à Pondichéry le 20 7bre. A cette époque Mr. de Fresne aura pu partir pour aller prendre le commandement de Chandernagor et alors il ne se trouveroit plus à Pondichéry dans le tems où il seroit nécessaire qu'il en partît pour commander l'expédition de la Cochinchine.

VII.

28 Septembre 1786.

Monseigneur,

J'ai reçu les différentes dépêches que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser par la frégate *la Calypso*, en date du 30 Septembre 1785, du 4, 17, 18, 19 et 26 Février, 4 et 11 Mars 1786; elles me sont parvenues le 19 7bre à Trinquemaly où Mr. le Comte de Kergariou est venu me joindre. Je vais répondre successivement aux divers objets qu'elles contiennent.

La saison favorable à la mission dont vous me chargez, soit pour la reconnoissance des côtes de la Cochinchine, soit pour aller à Canton est décidément passée; mais j'espère que Mr. de Richery, qui m'a paru un officier plein de zèle, d'intelligence et d'activité, aura satisfait en grande partie au premier objet, ainsi que vous pourrez en juger, Monseigneur, par l'instruction qui lui a été donnée, dans laquelle sans avoir pu soupçonner encore vos intentions, il lui étoit prescrit, si le tems le lui permettoit, de se rendre d'abord à *Trangane* sur la côte Orientale de la presqu'île Malaise, et de visiter ensuite le port de Tourane comme nous ayant paru d'une très grande importance. La nécessité plus pressante encore de remplir le second objet, pour ne pas laisser trop longtemps en souffrance les sommes considérables réclamées par les negotians François, m'engage à tenter le voyage de Chine à contre saison, et de suivre à cet effet une route à peu près pareille à celle que les Anglois se sont ouverte la guerre dernière pour éviter les passages trop fréquentés. Je vais en conséquence passer le détroit de la Sonde, prendre à Batavia des pratiques de ces parages, et j'espère qu'à la faveur de la mousson du *Ouest*, je pourrai m'élever jusqu'à *l'Est des Philippines* et parvenir ainsi à ma destination.

Comme la saison où j'entreprends ce voyage est extrêmement orageuse et que *la Résolution* est un bâtiment peu propre à naviguer dans des parages un peu difficiles, (j'aurai l'honneur de vous rendre compte à la fin de cette lettre du peu de qualités de ce bâtiment) j'ai été fortement tenté de prendre la frégate *la Calypso;* mais il m'a paru, après un peu plus de réflexions, qu'un bâtiment à deux batteries et pris sur les Anglois devoit être d'un meilleur effet pour le succès de ma mission, et je me suis décidé à le garder. Dans la vue de ne pas perdre de tems et forcé néanmoins de venir conférer avec Mr. de Moracin, j'ai laissé la *Résolution* dans le port de Trinquemaly aux ordres de Mr. le Chevalier Huon, qui travaille à la mettre en état de naviguer dans les parages orageux que je vais parcourir, et je me suis rendu à Pondichéry sur la *Calypso.* L'objet de ce voyage a été de venir prendre un supplément de vivres et de me procurer des renseignements plus exacts tant sur la navigation que je vais entreprendre que sur celle de la mer Rouge et je ne pouvois les obtenir qu'à Pondichéry et surtout de Mr. de Moracin, qui connoît si parfaitement toutes les parties de l'Inde.

Je viens de recevoir des nouvelles de Mr. le comte de Rosily [1]); sa frégate sera bientôt en état de mettre à la voile; je laisserai à Trinquemaly des Instructions relatives à lui; ce bâtiment radoubé comme il l'est à présent sera en état de continuer à naviguer longtemps encore dans ces mers, et pour la reconnoissance des points inconnus, il me parait difficile de trouver un Officier plus propre que Mr. de Rosily à remplir de pareilles missions. Vous aurés vû, Monseigneur, par ma lettre du 19 Juin que je me proposois de le destiner à aller reconnoître la mer Rouge, sans que vous m'en eussiez donné l'ordre encore; mais j'avois jugé tout à la fois, et que cet objet étoit très-important et que Mr. de Rosily étoit plus

1) *François-Etienne,* Comte de Rosily-Mesros, né à Brest 13 janvier 1748; † à Paris, 12 janvier 1832; il était alors capitaine de vaisseau.

capable que personne de s'en bien acquitter. Quoique vous m'annonciez, Monseigneur, que le nouveau vaisseau de la Compagnie destiné à venir dans cette mer pour aller à Suez ne doit y entrer qu'en Octobre 1787, je crois devoir y envoyer dès à présent Mr. de Rosily, parce que en nouveau lieu la reconnoissance de cette mer ne peut pas se terminer dans une seule année, secondement parce que le Vaisseau de la Compagnie y arrivera bien plus promptement et avec plus de sûreté, après les observations qu'aura déjà fait cet Officier, et en troisième lieu parce qu'il est nécessaire d'entretenir les habitants dans les dispositions favorables où ils sont à notre égard, en ne leur laissant pas perdre l'habitude de nous y voir, et depuis Mr. de Gelin, il n'y a pas paru de bâtiment françois. J'aurai l'honneur de vous adresser les instructions que je donnerai à Mr. de Rosily.

La frégate *la Calypso* est destinée à accompagner à Mascate le bâtiment dont le roi veut bien faire présent à l'Iman de cette contrée. M.M. les Administrateurs de l'Isle de France m'ont annoncé que le navire seroit rendu à *Mahé* dans le courant de Novembre. Mr. le comte de Kergariou s'y trouvera à cette époque; après cette mission, il retournera à la côte Malabare.

La frégate la *Pretieuse* étoit partie depuis longtemps pour *Manille* quand *la Calypso* est arrivée dans ces mers. La première trouvera en revenant à Pondichéry (ce qui n'aura lieu qu'en Janvier ou Février de l'année prochaine) l'ordre de faire son retour en Europe et d'aller désarmer à Toulon.

La *Subtile* ne m'a pas joint encore; si elle arrive avant mon départ, je lui donnerai l'ordre de me suivre, conformément à celuy compris dans votre dépêche du mois de Février de réunir une corvette à ma frégate pour la mission de la Chine. Au retour de ce voyage, je renvoyerai Mr. de la Croix de Castries désarmer dans la Méditerranée, et je lui en laisserai même l'ordre dès à présent, s'il n'est pas arrivé

à l'époque où je mettrai à la voile: la mission qu'il étoit destiné à remplir ayant été donnée à Mr. de Richery.

J'ai remis à Mr. Haumont Dutertre le brevet de lieutenant de frégate à demeure que vous m'avés adressé pour luy. Dans la vue de mieux profiter des connoissances de cet officier, j'ai crû devoir l'embarquer sur la *Résolution*.

J'ai trouvé à Trinquemaly Mr. Vandegraaf [1]), gouverneur général de Ceylan. Il m'a paru très-sérieusement occupé de mettre cette place en état de deffense. Le plan arrêté par ses ingénieurs et par lui sera envoyé incessamment à Mr. de Cossigny pour qu'il le fasse examiner par les ingénieurs françois.

Pendant que Mr. Vanbrame [2]), commandant l'escadre hollandaise étoit dans ces mers, il étoit survenu quelques difficultés relativement au salut. Ce commodore pensoit être dispensé de saluer les bâtiments du roi, portant ainsi que lui le guidon, dans les ports où le pavillon hollandois était arboré; d'une autre part il étoit dans l'opinion que partout où se trouvoient les bâtiments des Etats, les forts appartenant à la Compagnie n'étoient point en droit de répondre au salut qu'il est d'usage que les vaisseaux étrangers arrivant dans les ports, rendent au pavillon qui y est arboré, de sorte qu'ayant l'intention de saluer la place et le vaisseau de la République répondant à ce salut, c'étoit ce vaisseau qu'on avoit l'air de saluer, ce qui ne peut guere être admis. Cependant comme toute espèce de difficultés à cet égard doit être prévenue, ou plutôt que dans les termes où en sont la France et la Hollande il ne peut en exister, j'ai crû devoir prier Mr. Vandegraaf de vouloir bien engager Mr. Silvestre commandant de la nouvelle escadre de me faire part de ses instructions ou de ses projets à ce sujet, pour que je puisse en

---

1) W.-J. van de Graaf, gouverneur hollandais de Ceylan; avait remplacé en 1785 L.-W. Falck; il eut lui-même pour successeur en 1793, J.-G. van Angelbeek.

2) Van Braam ?

informer la cour de France, et j'ai fait prévenir ce commodore que sans aucune discussion sur un pareil objet, je n'exigerois rien de luy; mais je ne saluerais pas non plus les places où je trouverois des bâtiments de la République, s'il persistoit à croire que c'est à lui à rendre le salut et que tout resteroit dans cet état jusqu'à ce que les cours respectives eussent prononcé: Mr. Vandegraaf m'a paru très-satisfait de cet arrangement. Le compte que j'ai l'honneur de vous rendre pourroit vous faire penser peut-être qu'il y a eu ou qu'il y a quelque germe de mésintelligence entre les Hollandois et nous; mais je n'ai rencontré encore aucun bâtiment de cette nation et je peux vous répondre au contraire qu'on ne peut être d'un meilleur accord avec les gouverneurs et les employés de la Compagnie; que je suis aussi satisfait de leurs honnêtetés que j'ai lieu de croire qu'ils le sont des miennes; et que ce n'est même que pour aller au devant de toute espèce de difficultés que j'ai crû devoir prendre cette précaution.

J'ai eu l'honneur de vous annoncer dans le cours de cette lettre, Monseigneur, que je vous rendrois compte des qualités de la frégate que je commande. Je ne sais si ce bâtiment a eu quelque réputation, quand il appartenoit aux Anglais, mais ce qui est très-sûr, c'est qu'actuellement que sa première mâture a été changée et qu'on lui en a donné une nouvelle et dans des proportions beaucoup plus fortes, elle porte horriblement mal à la voile, et tellement mal qu'il seroit très-rare dans les plus beaux tems de pouvoir se servir de la 1ère batterie; le mât de mizaine a 5 pieds et le grand trois de plus que n'avoient les bas mâts anglois: c'est une ancienne mâture de la *Vénus* que Mr. de Briqueville a donnée à cette frégate; elle a à peu près un pouce de plus de diamètre que celle du *Romulus*; il est aisé de juger que cet excès de proportion doit nuire également et à la marche et surtout à la stabilité de ce bâtiment; aussi marche-t-il fort mal, et incline-t-il d'une manière véritablement

effrayante. Il a d'ailleurs trop peu de creux pour les approvisionnements nécessaires à une campagne de long cours et il en est résulté dans nos premières traversées que nous nous sommes trouvés dans des situations véritablement inquiétantes relativement à l'eau surtout. Le désir cependant de conserver des mâts qui seroient absolument hors de service, si je les avois fait couper, m'a engagé à les conserver jusqu'à ce moment. Si le retour de cette frégate en Europe devoit avoir lieu dans la mauvoise saison, ou si la guerre se déclaroit, il seroit cependant indispensable de prendre ce parti; j'en avois demandé l'agrément à Mr. le Comte d'Hector, avant mon départ de Brest.

J'ai trouvé le paratonnerre de la *Calypso* beaucoup mieux établi que le mien; le conducteur, au lieu d'être comme chez moi, une chaine énorme, très-lourde et peu susceptible d'extension, est une tresse de fil de métal léger et moins sujette cependant à être rompue. Je pense que ce genre de conducteur devroit être préféré à tous les autres; il seroit plus sûr aussi d'en placer un second au mât de mizaine ainsi qu'on l'a fait sur cette frégate.

Les ventilateurs sont construits d'une manière trop peu solide; on emploie pour le soufflet des peaux trop fines et elles sont collées de manière à ne pas résister longtemps aux efforts des personnes qui les font agir. Celui que j'avois à bord est déjà hors de service.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé: ENTRECASTEAUX

A Pondichéry, le 28 7bre 1786.

Je crois devoir vous faire observer, Monseigneur, que Mr. du CHILLEAU, commandant la flute *l'Isle de France*, a pris pour se rendre à Pondichéry une route nouvelle et qui a fort abrégé sa traversée. Les bâtiments qui y viennent dans cette saison passent ordinairement par le canal des sept et quelquefois même par celuy des neuf. Mr. du Chilleau a passé par le 2° latitude Nord et au sud des Maldives; cette route plus directe l'a fait arriver en 22 jours, quoique la flute qu'il commande n'ait pas une marche bien distinguée. Le bâtiment de la Compagnie qui doit entrer dans la mer Rouge sera expédié d'ici; c'est Mr. de MORACIN [1]) qui est chargé d'en faire l'armement; il m'a paru qu'il désiroit en confier le commandement à Mr. de Geslin. Je n'ai pas eu d'objections à faire contre le choix. Mr. le Vicomte de Souillac [2]) avoit retenu cet officier dans l'Inde, parce qu'il le destinoit à retourner dans cette mer. Cette occasion de l'y renvoyer étant aussi utile aux intérêts de la Compagnie qu'à l'avantage de la navigation, j'ai cru ne devoir pas m'opposer au désir qu'a Mr. de Moracin de confier cette expédition à un officier aussi éclairé que Mr. de Geslin.

Je joins ici le procès-verbal de la dégustation de quatre barriques de vin de Provence et de divers essais de farine et de pain de seigle dont l'examen a été fait en ma présence à bord de la *Calypso*; le vin et les farines ont été trouvés bien conservés et très-propres à être employés à l'usage des équipages des Vaisseaux de Sa Majesté.

P.S. J'ai l'honneur de vous prévenir que la frégate *la Vénus* s'est rendue à Suez dans le courant de Mai de l'année 1787, après avoir visité et reconnu la côte d'Egypte. Elle aura ordre d'y rester jusques au 20 de ce même mois. A cette époque qui est celle du reversement de la mousson dans la mer Rouge, elle partira de

1) Commissaire général, Ordonnateur à Pondichéry.

2) Gouverneur général des Etablissements français, au-delà du Cap de Bonne Espérance.

Suez pour parcourir et reconnoître la côte d'Arabie, à moins que vous ne jugiez nécessaire de lui adresser des paquets qu'elle soit chargée de porter directement à leur destination, afin de vous assurer de la célérité de cette voye: Objet véritablement digne de l'attention du gouvernement.

Si Mr. de Moracin se déterminoit à expédier un bâtiment dans cette mer en décembre de cette année, il auroit l'honneur de vous en prévenir, parce que dans ce cas les instructions de Mr. de Rosily seroient nécessairement changées, sa principale mission étant d'accompagner le vaisseau jusques à Suez, conformément aux ordres contenus dans votre dépêche du 18 février 1786.

Les dernières nouvelles de Mr. de Rosily m'annoncent que ni les pilotes françois ni les anglois n'ont voulu sortir la frégate avant le mois de 9bre. Comme il ne pourra plus aborder à la côté de Coromandel, Mr. de Moracin lui enverra à Trinquemaly les vivres dont il aura besoin.

Le 5 Octobre.

VIII.

Préliminaires pour l'opération de la Cochinchine.

Donner des ordres pour que les deux frégates soyent prêtes à faire voile le 25 Octobre de Lorient. Donner des ordres pour embarquer à bord de ces deux bâtiments 8 pièces d'artillerie de campagne 4 de 12 et 4 de 8 en fonte avec les attirails caissons, etc., 2 mortiers de 12 pouces; 2 obusiers de 6 à 8 pouces; 500 fusils, le tout destiné pour Tipo Sultan. Faire embarquer comme surnuméraire à l'état-Major de la *Dryade*, Mr. de Joyeuse, lieutenant de Vaisseau, pour remplir la mission d'un commandement dans l'Inde.

Faire embarquer le détachement d'artillerie sur les deux frégates.

Prévenir le commandant de la *Dryade* qu'il aura 4 passagers

à sa table et 7 à celle des Officiers non compris les officiers du détachement d'artillerie. Faire passer Mr. [illisible] sur la *Méduse* et prévenir M. de Tanouarn et prévenir que les officiers de cette frégate auront 4 passagers à leur table non compris les Officiers du détachement du corps royal de l'artillerie.

Donner des ordres à l'Isle de France pour que la corvette le *Duc de Chartres* se rende à Pondichéry en mars ou avril prochain.

Donner ordre d'y rassembler à la même époque une des frégates pour la joindre aux deux qui arrivent d'Europe, deux flutes et à leur défaut trois bâtiments qui puissent porter chacun de 3 à 400 à l'effet d'y embarquer le régiment de l'Isle de Bourbon qui vient relever celui de Pondichéry à l'Isle de France. Donner des ordres pour que les deux frégates se rendent directement à l'Isle de France sans toucher au cap de Bonne Espérance.

IX [1]).

L'évêque d'Adran a l'honneur de prévenir Monsieur de Launay de quelques observations qu'il voudra bien faire demain à M. de La Touche.

1°. La meilleure artillerie de campagne seroit depuis une jusqu'à livres de balles. Les canons de fonte seroient préférables. On pourroit envoyer quatre pièces à la ? et huit à la suédoise, et y joindre quatre mortiers de huit pouces et deux obusiers.

2°. Le riz n'étant pas une nourriture suffisante pour le soldat, et ne pouvant se procurer du blé dans les commencemens d'un établissement, il est important de charger les deux frégates de biscuit, de farine, de blés et d'eau de vie.

3°. Selon la nature de l'Etablissement à faire dans ce pays là,

1) Pièce autog. non signée.

il sera nécessaire d'y employer un ou deux ingénieurs expérimentés.

4°. Il seroit nécessaire d'emporter d'icy un certain nombre de tentes, des haches et des outils destinés aux travaux d'ingénieurs.

5°. On ne doit pas oublier des coffres de pharmacie composés, des caisses d'instruments, linges de pansement, etc., etc.

6°. Il paroît nécessaire pour le transport commode de 1500 hommes d'avoir trois frégates, trois fluttes et une corvette pour servir *d'aviso*. Peut être pour ne pas s'exposer à manquer de vaisseaux, seroit-il mieux d'envoyer d'icy une flûte qui en portant des vivres pour la subsistance, porteroit en même temps des recrues.

X.

Extrait d'une lettre de Mr de Richery, commandant la flutte du roi, *le Marquis de Castries*, à Mr de Cossigny, en datte du 11 X^bre^ 1786.

Mon Général,

Depuis Malac, le 3 Août, et depuis Trangane, je n'ai point eu d'occasion, pour avoir l'honneur de vous rendre compte de la suite de ma navigation. Jusques à ce moment, nous n'avons essuyé aucun évènement malheureux, ce qui nous rassure pour la suite. Forcé de relacher aux Manilles, j'y ai radoubé mon vaisseau, qui est aujourd'hui dans le meilleur état. Je compte mettre à la voile le 13. Par ma lettre de Trangane[1]), j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, mon général, des motifs qui m'ont forcé à relacher aux Manilles.

Nous quittâmes Trangane, le Roi qui y gouverne nous donna des gens de confiance, pour nous guider et servir nos intérêts communs; (Car nous avions arrangé les choses de manière qu'ils

1) Cette lettre n'est pas parvenue.

étoient tels à ses yeux, sans toutes fois lui avoir décélé la nature des nôtres.) Avec ces moyens, nous fimes route pour le point où étoit sensé être l'armée de *Giamotri*, soit-disant aux ordres du Roi de la Cochinchine. Arrivé à ce terme, nos guides mirent pied à terre, revinrent à bord, et nous rapportèrent que le canton étoit au pillage, qu'il étoit à la possession de Giamotri, que partout il y avoit des gardes, qu'ils avoient été pourchassés, etc., etc. Mais l'un deux nous assura qu'avec quelques moyens, qu'il perceroit au *Comsia*, et qu'il nous porteroit des avis certains sur l'objet de nos recherches. Cet homme est donc reparti avec son compagnon, mais soit fatalité, soit infidélité, ils n'ont plus reparu. Après les avoir attendu vainement deux jours, nous mîmes en question d'envoyer un bateau à terre; mais les difficultés que nous offrirent le rivage, nous tinrent circonspects, jusques au moment que le tems vint fixer le parti à prendre: en un mot, une tempête affreuse nous força à nous éloigner. Alors je fis route pour *Pulo-Punjan*, dont j'eus connoissance le 30 Août. Le tems étoit un peu apaisé, mais rien ne promettoit le calme; toute fois nous y abordâmes et y jettames l'ancre à midi. Sur le champ, des fouilleurs Cochinchinois furent envoyés à terre, pour s'assurer si nous y trouverions quelques avis. Peu après leur départ, le vent força de manière à nous donner des inquiétudes, et sur leur compte, et sur celui du vaisseau qui chassoit vers des écueils et qui n'étoit rien moins qu'un bon mouillage. Les vents changèrent des deux quarts seulement et continuèrent de la même force; le naufrage étoit presque assuré, et la nuit se passa dans cette crise. Le jour amena tant soit peu le calme, mais non le beau temps. Nos fouilleurs parurent sur le rivage, on fut les recueillir mourants de froid, de fatigue et de faim. Ils rapportèrent qu'ils n'avoient rien trouvé, contre temps prévu, il est vrai, mais qui n'en étoit pas moins contrariant dans la position où nous étions. Les pratiques du pays nous assuroient que la mousson étoit

reversée, et que tout annonçoit une tempête, il falloit que je prisse une résolution, mais elle devoit être prompte, et telle qu'en m'éloignant de mon objet, je devois y laisser des moyens préparatoires pour mon retour. J'arrêtai, qu'avant la nuit, je quitterais; que je débarquerois le prêtre, un mandarin, 12 hommes de leur choix, avec lesquels ils assuroient construire un batteau, passer *Chantel* et être de retour sur l'Isle à la fin de décembre. Il étoit midi, quand ce parti fut arrêté, et il falloit avant la nuit, débarquer des vivres, des munitions, des matériaux, des outils, des bagages, etc. — Le vent et la mer étoient impétueux, et un seul petit bateau pouvoit être employé à cette opération, ce qui fut entrepris et exécuté, non sans dangers répettés pour le bateau. Le mauvais tems et le vent continuant à souffler avec la même violence, nous passâmes la nuit à la cape dans un danger très-évident, notre voie d'eau augmenta de beaucoup, les pompes ne purent suffire; il fallut établir un puits dans les soutes de la sainte barbe, pour garantir le biscuit et la poudre. Le jour parut, mais ne ramena pas le calme, seulement les vents changeant de direction en notre faveur, nous permirent de faire de la voile, mais bientôt il fallut en diminuer pour soulager le bâtiment dont la voie d'eau accroissoit. Enfin à travers les orages et l'inquiétude, j'ai atteint Manille le 11 7bre et j'avoue, Mon général, qu'il étoit tems.

J'ai l'honneur de vous rendre compte et au ministre, de ce qu'aura coûté la carêne et de tous les autres frais de relâche. J'assure avoir remis la flutte en bon état, et par le radoub que je lui ai fait faire, je pense que j'ai diminué de beaucoup la dépense qu'il auroit fallu faire à l'Isle de France, si on avoit voulu mettre en état ma flutte de tenir la mer.

Je pars donc, Mon général, mais d'après quelques renseignements que j'ai pris et quelques nouvelles, vraies ou fausses, j'ai crû devoir me déterminer à faire route pour Macao. Mon prétexte est

un S^{t}. Evêque de *Caradrane* [1]), missionnaire, qui m'a demandé passage sur mon vaisseau, soit pour le déposer à Macao, ou dans quelques ports de la Cochinchine. Cet évêque a auprès de lui Mr. l'Abbé de *Fresle* [2]), qui avec une intelligence suffisante, a trouvé le secret de faire aboutir à Monseigneur une correspondance assés exacte depuis le *Mabar* jusqu'à *Péking*. Ma liaison avec Monseigneur m'a valu une connoissance et des extraits sur tous les objets qui m'occupent; cela m'a fourni une infinité de données pour l'avenir, que nous n'aurions jamais osé espérer, et qui doivent nécessairement apporter quelques changements à ma manière d'opérer.

Par exemple, de toutes les parties on s'accorde à écrire que les Portugais projettent ou font un armement pour aller à la Cochinchine. Je ne saurois être mieux informé de la vérité de tous ces rapports, qu'en me rendant dans un port portugais, et c'est ce que je vais exécuter, Mon général. Je crois donc qu'il est sage d'aller sur les lieux voir par mes yeux; le temps, l'espace, les époques, tout s'accorde avec cette démarche, et rien ne peut en être dérangé.

Les Anglois ont percé et établi une branche de commerce en Californie, et il vient d'arriver à Canton un de leurs vaisseaux chargé de pelleterie précieuse. Les Espagnols n'apprennent point avec plaisir cet établissement, qui est au 51^{d}. 30^{m}. de latitude Nord, et au 51^{d}. 19^{m}. — Les Espagnols ont découvert en 1780 le plus beau local qui existe dans l'univers; mais s'y établir eut été pénible, ils ont mieux aimé le laisser à leurs amis.

---

1) Pour évêque de Caradre, Saint Martin.

2) ? Louis Gabriel Taurin Dufresse, né en 1751, à Ville-de-Lézoux, dioc. de Clermont dans le Bourbonnais; miss. ét. de Paris; arrivé au Se-tch'ouan en 1777; évêque de Tabraca, 24 juillet 1800; vic. apostolique, 15 nov. 1801; martyrisé 14 sept. 1815.

XI.

Affaires de l'Inde. — Vicomte de Souillac. — Passage en France et aux frais du roi de Mr l'évêque d'Adran et de l'héritier présomptif de la Cochinchine.

A l'Isle de France, le 31 Août 1786.

Monseigneur,

Mr. de Cossigny, commandant à Pondichéry, me rend compte par une lettre du 5 Juillet dernier, qu'il a accordé un passage pour France à Mr. l'èvêque d'Adran sur le Vaisseau particulier le *Malabarre* avec le fils du roi détrôné de la Cochinchine, un jeune prince de ses parents et quelques serviteurs Cochinchinois.

Le Vaisseau *le Malabare* est actuellement ici en relâche et j'ai vu Mr. l'évêque d'Adran que j'avois déjà connu à Pondichéry et au sujet de qui j'ai eu l'honneur de vous écrire, Monseigneur; Mr. de Coutenceau vous avoit prècédemment rendu compte des projets et des demandes de Mr. l'évêque d'Adran et cet évêque a dû aussi avoir l'honneur de vous en écrire. Il me proposa à Pondichéry de faire une expédition pour rétablir sur le trône de la Cochinchine le père du jeune enfant qui est avec lui. Je lui fis connoître que ce qu'il désiroit ne pouvoit s'exécuter que d'après des ordres de Sa Majesté; mais je lui dis qu'en attendant des réponses de la Cour, je pourrois peut-être expédier un bâtiment à la Cochinchine et charger quelqu'un d'y prendre des renseignements propres à déterminer ce que l'on pourroit faire. Mr. l'évêque d'Adran éluda cette proposition en me disant que l'affaire qu'il proposoit étoit pressée et que si elle ne pouvoit avoir lieu dans peu elle seroit manquée. Cette réponse me décida à ne plus m'en occuper et à attendre l'effet des comptes qui vous avoient été rendus, Monseigneur, à ce sujet.

Sans doute que les circonstances qui exigeoient alors tant de célérité ont changé, puisque Mr. d'Adran a demeuré jusqu'à présent à Pondichéry avec l'héritier présomptif de la Cochinchine et qu'il a pris le parti de le conduire en France où il sera dans le cas de

mettre sous vos yeux, Monseigneur, ses projets ainsi que les avantages qui pourraient en résulter pour la France.

Mr de Cossigny me marque, par la même Dépêche, que conjointement avec Monsieur le Chevalier d'Entrecasteaux, il a expédié la flutte, *le Marquis de Castries*, pour visiter les côtes de la Cochinchine, que Monsieur de Richery est chargé d'y prendre tous les renseignements possibles. Je me dispense d'entrer dans des détails que vous recevrez directement par Messieurs de Cossigny et d'Entrecasteaux, et je me borne à observer que je crains l'effet de l'article 6 des Instructions données à Monsieur de Richery, en ce que si le Roy de la Cochinchine passe sur ce Vaisseau et se rend à Pondichéry, il en résultera l'obligation de pourvoir à sa subsistance ainsi qu'à celle de sa famille et même celle de le rétablir dans ses états.

Je borne à ce seul article mes observations. Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très-humble
et très-Obéissant serviteur,
Signé: Le Vicomte de Souillac.

XII.

Notes sur la Cochinchine.

Il est inutile d'entrer dans tous les détails d'une exacte description pour prouver les grands avantages que la France peut procurer à son commerce en faisant à la Cochinchine une expédition qui lui assureroit un établissement dans ce royaume. Tout le monde sçait que ce pays est un des plus riches du monde, scitué entre les neuvième et dix-huitième degrés de latitude Nord, son climat est sain, de la plus belle température et le plus propre à toutes les productions ordinaires de la terre; le riz y vient en abondance; le

blé y viendroit aussi parfaitement; mais comme les habitans n'en font aucun usage pour leur nourriture, et se bornent au riz, ainsi que tous les Indiens, cette culture n'est pas suivie; outre les productions ordinaires, les Epiceries fines y croissent avec très-peu de soins. Il y a entre autre une espèce de canelle qui n'y est pas, il est vrai, très-commune, mais qui par son parfum et sa finesse est infiniment supérieure à celle qu'on récolte à Ceylan. J'ai vu dans cette Isle même celle de la meilleure qualité et j'ai vu à l'Isle de France des échantillons de celle de la Cochinchine; la différence est incroyable. Les montagnes de ce royaume contiennent beaucoup de mines d'or d'une facile exploytation. Enfin il est certain et bien reconnu qu'un établissement dans ce pays offriroit au commerce les plus grands avantages. Il renferme dans son sein de grandes richesses: Jusqu'à présent il a peu communiqué avec les Européens et la branche de négoce qu'on ouvriroit avec lui en deviendroit d'autant plus avantageuse. Les habitants ne connoissent pas eux-mêmes la valeur de leurs productions et toute nation qui traitera la première avec eux les tirera de leurs mains à peu de frais et échangés produiront tous un profit immense.

Outre les avantages du commerce intérieur d'exportation, la Cochinchine devient par sa position infiniment intéressante pour le commerce de la Chine et c'est même ce qui doit rendre cet établissement véritablement important. Des côtes de ce royaume il ne faut que trois jours de traversée pour se rendre à Macao, à Manille, à Bornéo, à Batavia; un établissement sur ces côtes se trouveroit sur la route de tous les vaisseaux allant à la Chine et à tous ces comptoirs; la nation qui le formeroit auroit l'avantage inappréciable de fermer absolument le passage à toutes les autres et se rendroit, en cas de guerre, seule maîtresse de tout le Commerce avec la Chine et son Archipel. Combien ne doit-on pas craindre que les Anglois déjà si puissants dans l'Inde et qui démon-

trent sans cesse le désir d'y augmenter encore leur puissance ne fassent cet établissement, si nous ne les prévenons. Il paroit même étonnant qu'ils ne s'y soient pas déjà décidés et n'ayent pas saisi l'occasion qui se présente, jamais il ne s'est offert en effet pour faire dans aucun pays un établissement d'une manière grande et noble, d'occasion aussi favorable que celle dont la France peut profiter dans ce moment pour en former un dans la Cochinchine.

Le Roy légitime détrôné par un usurpateur s'est réfugié dans une province de son empire appelée Cancaö et séparée des autres par des montagnes dont les passages sont faciles à deffendre. De là il a réclamé la protection du roy de France, il s'est adressé à ses gouverneurs dans l'Inde et leur a demandé des secours pour l'aider à remonter sur le Trône que ses ancêtres occupent plus de 200 ans, enfin il a confié son fils unique à Mr. l'évêque d'Adran et l'a envoyé implorer lui-même l'assistance du Roy de France et lui demander ces secours que les Gouverneurs de l'Inde n'ont pas eu le pouvoir de lui accorder.

Il offre de donner à la France pour prix de son assistance un établissement dans son royaume et toutes les facilités possibles pour lier avec ses sujets un commerce très-avantageux.

C'est de cette manière belle et grande que les François entreroient dans ce pays et y formeroient un établissement, si l'on se décide à y porter les forces nécessaires à cette expédition. Dans ce cas, il paroit qu'il seroit beaucoup plus avantageux d'envoyer à l'Isle de France les ordres et de faire partir de là dès qu'on en trouveroit le moment propice, les forces jugées convenables. Deux principaux avantages se présentent à les expédier non d'icy, mais des Isles; le premier est le secret vis-à-vis des Anglois qui pourroient chercher à prévenir la France, s'ils étoient certains du départ de l'expédition.

Le second est celui de trouver dans cette Colonie des troupes

acclimatées déjà habituées à supporter la mer et qui valent pour la discipline, la manière d'exercer et l'instruction de leurs officiers tous les régiments qu'on pouroit envoyer d'icy.

La traversée pour se rendre à l'Isle de France aux côtes de la Cochinchine en la calculant, la plus longue possible, doit être d'environ deux mois. Il seroit donc nécessaire de partir des Isles le 15 de May pour arriver le 15 de Juillet; c'est alors la mousson favorable pour faire une traversée courte et ne pas recevoir à l'atterage des bourrasques assés communes dans l'autre saison. En partant à cette époque, on seroit sûr d'arriver sans malades avec des troupes fraîches et en bon état: On y éprouveroit aucune contrariété, aucune difficulté pour l'atterage ni pour le débarquement. La mauvaise saison ne s'ouvrant qu'au commencement de Septembre, on auroit encore deux mois entiers pendant lesquels les bâtiments pourront rester à la côte et y naviguer, suivant qu'il sera nécessaire, dans des mers douces et tranquiles.

Ceci est d'autant plus essentiel qu'on ne peut être certain de l'endroit où s'éxécutera le débarquement, cela dépendra totalement de Circonstances qu'on ne peut prévoir, de l'état dans lequel on trouvera le royaume et des informations que l'on prendra en arrivant, on ne pourra être nullement gêné sur ce choix, parce qu'il est également facile de débarquer tout le long des côtes; il n'y a point de barre qui en rende l'approche difficile et les embarcations des vaisseaux peuvent conduire les troupes jusques à terre. Dans quelque endroit d'ailleurs qu'on fasse la descente, il sera facile de communiquer avec tout l'intérieur du royaume par les rivières qui sont en grand nombre et dans lesquelles on peut remonter jusqu'à une hauteur considérable.

Il n'y a cependant le long de ces côtes qu'un seul port, c'est celui de Touron; il est vaste et très sûr; il seroit fort à désirer qu'on pût y faire le débarquement: mais il faudroit suivre pour

cela les indications que donneroit Mr. l'évêque d'Adran et chercher à entrer dans le pays par la province où l'on croiroit pouvoir trouver le plus de partisans du roy et d'ennemis de l'usurpateur.

Quant aux troupes de ce royaume, elles sont assés nombreuses, mais bien peu redoutables. Le peuple de ces pays est doux, très-policé, assés brave; mais toute idée d'Européen l'intimide; il nous reconnoît sur lui une grande supériorité et nous craint beaucoup. Les troupes de l'Inde sont depuis longtemps habituées à se mesurer avec les troupes européennes; elles ont même eu quelques avantages qui auroient dû les encourager et leur persuader qu'elles pourroient nous combattre avec égalité: Cependant j'ai vu dans la dernière guerre qu'elles craignent encore beaucoup les troupes blanches et qu'elles ne peuvent soutenir leur approche; combien ce sentiment de terreur et cette conviction de sa foiblesse et de notre supériorité ne sera-t-elle pas plus grande chez une nation qui sera combattue pour la première fois par des troupes européennes.

Leurs soldats sont armés de fusils, de sabres, de lances, de piques, etc.; mais ceux armés de fusils ne sont que dans la proportion d'un sur cinq, encore ne sçavent-ils pas se servir de leurs armes qui sont généralement très-mauvaises. Ils ne sont point exercés et n'ont aucun ensemble, enfin ils n'ont de canon que sur les vaisseaux et ne s'en servent jamais à terre.

Il est donc facile de voir qu'il ne faudroit pas des forces considérables pour conquérir tout ce royaume; mais la position où se trouveroient les François à leur arrivée seroit bien différente. Le roy légitime a encore beaucoup de partisans; ceux de ses sujets qui l'ont abandonné n'ont cédé qu'à la force et se déclareroient en sa faveur, s'ils voyoient commencer une révolution dont le succès fût probable.

Le parti de l'usurpateur sera promptement réduit à un bien petit nombre, lorsque les Cochinchinois verront dans celui de leur roy assès de force pour les deffendre et les mettre à l'abry des vengeances du tyran.

S'il n'est pas nécessaire que ces forces soient très-considérables; il est cependant absolument essentiel qu'elles le soient assés pour se suffire à elles-mêmes dans le premier moment du débarquement et ne pas pouvoir être facilement accablées par le nombre pour faire impression sur l'esprit des Cochinchinois et les décider à se déclarer en faveur du roy pour pouvoir enfin commencer la révolution et la terminer même en calculant le nombre d'hommes qu'on doit s'attendre à perdre par les maladies et les accidents.

Dans quelque endroit que se fasse le débarquement, il faudra commencer absolument par diminuer le nombre des troupes agissantes et laisser un détachement dans un poste assés fort pour assurer les derrières et la retraite dans le cas d'un désastre que la sagesse oblige toujours de prévoir.

Si le débarquement se fait dans le port de Touron, le poste qu'on devra prendre est facile à indiquer et seroit aussi très-facile à fortifier, un des côtés de ce port est fermé par une Isle qui en barre l'entrée et n'est séparée du continent que par un canal d'environ 100 toises. C'est là qu'on pourroit avec peu de frais et de difficulté établir un poste sûr et très-avantageux qui deffendroit l'entrée du port en même temps qu'il assureroit la retraite, si elle devenoit nécessaire.

Dans quelque endroit d'ailleurs qu'on se décide à établir ce poste, il sera bien facile à construire et à fortifier assés pour le rendre très-respectable aux troupes du pays. On suivroit la manière simple mais très-bonne dont on se sert dans l'Inde avec des palmiers ou cocotiers couchés les uns sur les autres par lits qui se croisent par sens opposés et qui sont entremêlés de terre battue et revêtus de gazon, on construit très promptement des fortins solides d'une bonne deffense et même dans lesquels les troupes sont en sûreté contre le canon; parce que ces arbres très-spongieux n'éclatent point et laissent le boulet faire son trou, il faudrait bien

garnir ce poste d'artillerie et l'on peut évaluer à 200 le nombre d'hommes nécessaire à le défendre, s'il falloit y en mettre d'avantage on pouroit prendre le surplus dans les Equipes des Bâtiments, car une fois rendus à la côte, ils ne peuvent rien avoir à craindre de la Marine de ce pays dont les bâtiments les plus importants sont de la force à peu près de nos chasse-marée. On sçait même que dans le commencement des troubles un françois montant un petit bâtiment armé de 10 canons et de quelques hommes s'est deffendu pendant un jour entier contre la flotte composée de près de cent bâtiments et n'a pas été pris.

Quant aux forces qui paroissent pouvoir être absolument nécessaires pour entreprendre cette expédition et en espérer un succès complet, il semble évident qu'un seul bataillon ne présenteroit pas le front assez respectable ni assez étendu pour ne pouvoir pas être facilement entouré et accablé par le nombre, il en faudroit donc au moins deux complets à 600 hommes. . . 1200 h.
Artillerie blanche . . . . . 150 »
Caffres destinés au service de l'artillerie . 300 »
} 1650 hommes.

Cette artillerie seroit composée de huit pièces ordinaires de Campagne:

De 6 pièces de 8 pour les positions. Et de 4 pièces de 12 destinées à être placées dans le fortin.

Il faudroit porter des vivres pour la subsistance des troupes dans les premiers moments du débarquement, et jusqu'à ce que le parti qu'on se formeroit dans le pays put en fournir.

Les frais que cet armement occasionneroit ne semblent pas devoir être considérables; ils ne sçauroient d'ailleurs être mieux placés, puisqu'ils produiroient des avantages véritables.

XIII.

Mémoire touchant la Cochinchine.

Le royaume de Cochinchine a environ deux cents quarante lieues de longueur depuis le 9e degré sud jusqu'au 18e Nord: Il a au Nord le Tonquin, au sud le Camboge, à l'Est la mer, à l'Ouest le Camboge, les peuples qui habitent les montagnes nommées *Kemoïe* et le royaume du Laos. Dans sa plus grande largeur, il n'a pas douze à quinze lieues, à l'exception de la province de Donnay [1]) qui est très-large et très-vaste. La Cochinchine se divise en douze provinces, dont quatre sont au Nord: Quambing, Dinggoc, Dingcat et Hoe [2]), qui étoit, avant la révolution arrivée dans ce royaume, la province royale et prend son nom de la Capitale. Les huit provinces au sud sont Cham, Quamgia, Quinhin, Fouyen, Nharou, Nhatlang, Fanri, Fanrang et Donnaï [3]) qui est la plus vaste de toutes les provinces. Cette dernière a été nouvellement conquise sur le Camboge, et les Cochinchinois s'étendent tous les jours de plus en plus dans ce royaume, et occupent presque tous les bords de la mer jusqu'au golfe de Siam.

Avant les guerres civiles qui se sont élevées dans la Cochinchine vers 1773 et ont continué jusqu'à ce jour, le Roi entretenoit toujours aux environs de son palais 12 à 15 mille hommes pour sa sûreté et son service et près de 300 galères fort propres. Elles servoient en tems de guerre pour le transport des soldats, et en

---

1) Đong-nai, 農耐. 2) Huế, 化.

3) Dans le Dictionnaire de Taberd, p. 151, la Cochinchine est divisée en: Bình thuận, 平順, Nha trang, 衙莊, Phú yên, 富安, Qui nho'n, 歸仁, Hòa ngâi, 和義, Quảng nam, 廣南 au centre; Quảng đúc, 廣德, Quảng trị, 廣治, Quảng bình, 廣平, Nghệ an, 爻安, au nord; dans lesquels on retrouvera la plupart des noms du Mémoire.

tems de paix le roi s'en servoit pour voyager. Outre cela, le roi nourrissoit plus de 400 éléphants dressés à faire la guerre, et c'est dans le nombre de ces animaux que consistoit la plus grande force de son royaume.

Le roi qui vient d'essuyer le malheur de perdre son royaume est le neuvième roi qui gouverne la Cochinchine depuis sa séparation du Tonquin; mais les Tonquinois ont profité des troubles de ce royaume pour faire la conquête des quatre provinces du Nord qui s'en étoient séparées, il y a plus d'un siècle.

Les Cochinchinois comparés avec les Indiens sont braves et laborieux, ils ont beaucoup d'esprit, le cœur droit, ils aiment la vérité et s'y attachent dès qu'ils la connoissent, polis entr'eux et surtout envers les étrangers. Depuis qu'ils voient des missionnaires, ils ont une grande estime des Européens. Le roi les aime et souhaitoit les attirer dans ses ports et faire commerce avec eux. La Cochinchine n'est qu'une châine de montagnes jusqu'à la province de Donnaï. Tous les bas, les vallons et les montagnes voisins du plat pays sont soigneusement et merveilleusement attirés: Les plus hautes sont abandonnées aux tigres, éléphants et autres animaux de toute espèce qui sont très communs dans ce pays là. Les montagnes quoique incultes sont bien boisées, très-fertiles. Les Cochinchinois en tirent des bois de rose, d'ébène, des bois de fer, de sapan, de canelle, d'Aigle, de Calamba, de Sandal et généralement tous les beaux bois qui se trouvent dans l'Inde, pour la construction de leurs vaisseaux et de leurs maisons, la gomme, les parfums et les beaumes. Il y en a qui assurent que l'on trouve dans les montagnes des arbres de girofle. On tire encore de la Cochinchine toutes sortes de fruits, du miel et de la cire en grande quantité, du rottin, du musc, de la gomme gutte, du cardamon, beaucoup d'yvoire, et ce qui est encore plus précieux, de l'or le plus fin de toute l'Inde: Il y en a principalement dans la province de Cham en un endroit nommé

Founrac, où les missionnaires françois avoient une église et beaucoup de chrétiens avant les guerres civiles. Cet endroit est éloigné du grand port de *Faifo* d'environ 8 lieues. On trouve encore dans les montagnes beaucoup de mines de fer qui est à grandmarché dans le pays.

Tout le terrain cultivé par les Cochinchinois est très-fertile: on y recueille tous les ans double moisson de riz qui y est à très-bas prix. Il abonde en toutes sortes de fruits de l'Inde. Ils ont outre cela beaucoup de poivre, d'arèque et de bétel. L'arèque qui est une espèce de noix, fait la richesse de plusieurs provinces par la grande quantité qu'ils en vendent aux Chinois. Ils ont beaucoup de coton et de soye dont ils font quelques étoffes, et surtout de gazes qui sont parfaitement faites. La soie écrue y est à grand marché: ils ont, outre cela, le plus beau sucre de l'Inde: cet article seul y attire tous les ans plusieurs sommes ou vaisseaux chinois qui viennent charger à *Faifo* pour Canton et le Japon, d'où ils gagnent au moins 400 ℔ p %. Le sucre se vend deux quans le picq Cochinchinois, ce qui fait aux environs 150 ℔ pesant pour dix livres de notre monnoye.

Il y a en Cochinchine plusieurs ports pour les vaisseaux; le plus considérable est celui qu'on nomme *Faifo*, et les Cochinchinois *Hoe-Han:* Il est dans la province de *Cham* situé par 16 degrés moins quelques minutes de latitude Nord. Le port est grand, vaste, profond et les vaisseaux y sont en sûreté, étant fermé du côté de la mer par une île que le roi de Cochinchine offrit aux François pour s'y établir en 1754 et 1755. Il peut contenir plus de 80 vaisseaux de ligne. Il est distant de Canton, ville de la Chine, d'environ 4, au plus 5 journées de navigation. Par ce détroit on peut se rendre maître de toutes les mers de la Chine et du Japon en tems de guerre.

Il y a dans la province de Quinhin un autre port nommé par

les Cochinchinois *Nuoc-man* qui veut dire port d'eau salée. Ce port est dans la partie du sud et distant de celui de Faifo de cinq journées de chemin: il est bon, sûr et assez fréquenté. Il est commode pour les vaisseaux qui veulent se charger de soye et d'arèque: Cette province est très-fertile en ces productions.

Outre ces deux ports, il y en a d'autres, mais surtout dans la province de Donnaï, il y a celui qui est formé par la grande rivière qui traverse tous les royaumes du Cambodge, du Laos et paroit venir de la province de Yunnan en Chine: elle se décharge dans la mer par plusieurs grandes embouchures dont l'une forme le port de *Bassac* qui est à vue de l'île Pulo-Condor et en est distant d'une petite journée de l'embouchure de la rivière: C'est par ce grand fleuve que les Laotiens viennent au Camboge pour y faire leur commerce, ainsi qu'avec les Cochinchinois. Ils apportent de l'or, des rubis, de l'yvoire, des cornes de rhinocéros, des machines faites de fonte. Outre ces marchandises, il y a celui des productions que l'on tire de la province de Donnaï qui est la plus vaste et la plus fertile de toute la Cochinchine et du Cambodge, qui sont en outre le riz en très grande abondance, le coton, le sucre, le cardamon, la soye, la ramie qui est une espèce de chanvre, le poivre, la canelle. De plus, cette partie produit beaucoup de fer, du bois de sapan, d'aigle, de rose, d'ébène, le sel nitre, le vernis noir, la braije, l'huile de bois, la lacre, la cire: De plus on peut tirer des vastes forêts du royaume du Cambodge, qui est presque désert, beaucoup de bois de construction.

Voilà, en abrégé, les connoissances que j'ai acquises de la Cochinchine, y ayant demeuré jusqu'à la fin de 1771.

Signé: Boiret [1]), Procureur des Missions étrangères.

---

1) Denis Boiret, de la Flèche, dioc. d'Angers; parti 14 janvier 1760; missionnaire au Siam et en Cochinchine; directeur du Séminaire de Paris; Procureur; † à Rome, 16 février 1813.

XIV.

Conventions relatives à l'Expédition de la Cochinchine.

Sa Majesté Très-Chrétienne, s'oblige de fournir toutes les troupes demandées par le Roy de Cochinchine et nécessaires pour le rétablir dans ses États. Ces troupes consistent:

Savoir:

Le régiment de l'Isle de France ou celui de l'Isle de Bourbon au complet.

Deux cents hommes d'artillerie.

Deux cents cinquante Caffres.

Le tout commandé par des Officiers attachés aux dits corps.

Aucun état-major, ni officier supérieur bréveté à la suite de la dite expédition.

Dix pièces d'artillerie de Campagne, depuis une jusqu'à quatre livres de balles.

Deux pièces de huit livres de balles.

Quatre obusiers.

Deux mortiers.

Tous les caissons et toutes les munitions de guerre nécessaires à chaque objet.

De la toile propre pour faire des tentes pour la quantité de soldats qui seront employés à cette expédition.

Mille fusils de rechange pour les troupes.

Des vivres pour un an pour deux mille personnes à compter du jour de leur arrivée à la Cochinchine.

Sa Majesté Très-Chrétienne s'oblige en outre de fournir tous les bâtiments nécessaires pour le transport de cette expédition.

Elle consiste dans quatre frégates: *l'Astrée*, *la Calypso*, *la Dryade*,

la Méduse; deux fluttes: le *Mulet* et le [en blanc] et on y joindroit deux ou trois bâtiments de transport, s'il étoit nécessaire.

Mr. l'Évêque d'Adran revêtu de tous les pouvoirs du Roy de la Cochinchine et de son Conseil, muni du grand sceau du dit empire qui lui a été donné par le Roy pour ratifier tous les traités qu'il pourroit faire en France relatifs aux intérêts de ses États, Mr. l'Évêque d'Adran, dis-je, s'oblige:

1°. De faire donner en toute propriété à Sa Majesté Très-Chrétienne l'Ile qui forme le port principal de toute la Cochinchine appelée par les Européens le port de Touron et par les Cochinchinois *Hoï-an*, pour y faire les établissements en la manière et forme qu'il jugera le plus convenable pour le bien de son service.

2°. Il sera de plus accordé à la nation française conjointement avec les Cochinchinois la propriété du dit port afin de pouvoir y construire, garder et carener tous les vaisseaux qu'elle jugera convenable d'y entretenir.

3°. La propriété de l'Isle appelée *Pulo-Condor*.

4°. La liberté du commerce dans tous les États du Roy de la Cochinchine exclusivement à toutes les autres nations européennes.

5°. Tous les secours dont la France pourra avoir besoin en soldats, matelots, vivres, vaisseaux, galères, etc., toutes les fois que le Roy de la Cochinchine en sera requis et partout où besoin sera, bien entendu que l'on aura toujours égard à l'état des forces du Roy de la Cochinchine et à la situation de ses affaires.

6°. Le Roy de la Cochinchine s'oblige de faire construire à ses frais pour remettre à Sa Majesté Très-Chrétienne en toute propriété le même nombre de vaisseaux et de la même qualité que ceux qui auront été employés à cette expédition à raison d'un vaisseau par an et ce à compter du jour où le Roy de la Cochinchine aura été rétabli dans ses États.

XV.

Note pour servir de Base pour former l'Instruction sur l'Expédition de la Cochinchine.

On présume que le Roy de la Cochinchine est passé lui-même a Pondichéry; on en sera instruit en arrivant à l'Isle de France, et dans un cas contraire on lui expédiera un petit bâtiment qui lui portera la nouvelle de l'arrivée du secours que le Roy de France lui accorde, et on lui marquera l'endroit où il devra s'y joindre avec ses troupes.

Il est de la dernière importance que les vaisseaux partent de Pondichéry au plus tard à la fin du mois de May, afin de pouvoir arriver à la Cochinchine à la fin de Juin, cette précaution est nécessaire pour avoir la liberté de longer la Côte pendant les mois de Juillet et d'Août qui sont ceux où l'on peut tenir la mer sans aucun danger.

Les vaisseaux ne pouvant pas partir ensemble de Pondichéry, ils auront tous rendez-vous à l'Isle de *Pulo-Condor*.

On distribuera sur chacun des bâtiments destinés à l'expédition les pilotes et matelots Cochinchinois restés à Pondichéry afin qu'à tout évènement les capitaines puissent s'assurer de leur route et de la connoissance de tous les endroits où ils pourroient aborder.

On prendra en arrivant à *Pulo-Condor* tous les renseignements nécessaires sur l'état où sera alors la Cochinchine et on s'y assurera de tous les bateaux dont on pourra avoir besoin pour la descente.

Aussitôt que tous les vaisseaux seront arrivés à Pulo-Condor et réunis au Roy de la Cochinchine, on partira pour se rendre au port où se trouvent les forces principales du rebelle et où il se tient ordinairement lui-même. Il est essentiel d'attaquer le rebelle dans cet endroit qui est le centre de ses forces, parcequ'il ne s'y attend

pas et qu'une descente imprévue et hardie en étonnant toute la nation la ramenera promptement au prince. C'est d'ailleurs le moyen de rendre l'expédition courte et assurée.

Le port dont il s'agit n'est pas celui de Touron qui est presque abandonné depuis le commencement de la révolution mais celui que les cartes appellent *Chin Chin* et qui se trouve par la latitude d'environ 14 degrés. Il est situé à l'embouchure d'une rivière dont la rive droite en la regardant de la mer est deffendue par une montagne escarpée et presque à pic sur la rivière, et la rive gauche par une palissade d'environ cinq pieds de haut qui s'étend depuis la rivière jusqu'à une autre montagne à la distance de près d'une demie lieue. Tout cet espace est une plage ouverte et facile à aborder. Il n'y a ni barre ni aucune autre chose qui puisse empêcher l'accès des batteaux. Les Vaisseaux peuvent aborder à une demi portée de canon pour protéger la descente; la palissade est ordinairement gardée par sept à huit cents hommes; il y a de gros canons placés de distance à distance, mais qui ne sont nullement à redouter. Les frégates portant du 18 batteront cette palissade avec le plus grand avantage et la renverseront en très peu de tems. Il est même presque sûr qu'elle sera abandonnée aussitôt que les vaisseaux commenceront à faire jouer leur artillerie.

La descente se fera dès le grand matin et avant que l'on ait pu en avoir connoissance.

Vers le milieu de cette plage, c'est-à-dire à un quart de lieue de l'embouchure de la rivière, on s'en emparera sans peine et sans danger, ainsi que de la plus grande partie de la marine du rebelle qui n'est qu'à une demie portée de canon de l'embouchure.

Aussitôt cette opération, on se retranchera à la palissade de manière à être protégé par les vaisseaux de la rade et à conserver avec eux toujours la communication.

On répandra tout de suite par la province des manifestes par

lesquels le Roy annoncera son retour à tout son peuple, les secours que lui donne le Roy de France, le pardon à tous ceux qui reviendront à lui, etc. etc.

Dans une circonstance comme celle dont il s'agit, il est absolument nécessaire de brusquer et de ne pas donner le tems aux révoltés de revenir de leur première frayeur, en conséquence on fera aussitôt avancer un corps de deux mille Européens avec l'artillerie et les Caffres (Tirant pour le moment sans aucun danger sept à huit cents matelots des bâtiments) et on ira en droiture à la ville du rebelle conjointement avec l'armée du Roy, pour en commencer tout de suite l'attaque. Cette ville qui n'est éloignée de la palissade que de trois heures de chemin est gardée par beaucoup de soldats qui peut-être l'auront déjà abandonnée avant l'arrivée des Français. Il paroît presque certain que le chef des révoltés n'osera pas attendre un assaut. Dans le cas cependant où il deviendrait nécessaire de l'attaquer, on pourroit le faire sans danger et le siége ne seroit pas long.

La ville prise, le reste deviendra aisé; les différents partis qui tiennent encore pour le Roy auront le tems de se réunir à lui et les troupes françoises ne feront plus que soutenir les troupes du Roy qui seront alors assez nombreuses pour poursuivre les rebelles et pacifier les provinces.

On enverra tout de suite grand nombre d'ouvriers Cochinchinois au port de Touron afin d'y préparer les logements des troupes françaises et d'y commencer l'établissement.

On n'oubliera pas dans l'instruction qu'on donnera à Mr. de Conway de lui observer qu'il est nécessaire d'embarquer deux Officiers du corps royal du génie, et un commissaire chargé de la comptabilité pour servir dans cette expédition.

L'expédition devant être faite aux frais de Sa Majesté Très-Chrétienne, il sera nécessaire d'y embarquer au moins cent mille piastres pour subvenir au payement des troupes, etc.

XVI.

Instruction Secrette.

Pour le Sieur Comte de Conway, relativement à l'expédition de la Cochinchine.

Le Sieur comte de Conway a vu dans le mémoire du Roi daté de ce jour, quelles sont les intentions de Sa Majesté sur ce qui concerne l'expédition de la Cochinchine, ainsy que les avantages et les facilités que le sieur Evêque d'Adran a présentés à ce sujet:

Mais à 6000, etc., — Jusques cependant, si déjà, etc.

[Voir infra, pp. 609–610].

Mémoire du Roy,

pour servir d'Instruction particulière au Sieur Comte de Conway, Maréchal des camps et armées de Sa Majesté, et Commandant général de ses troupes dans l'Inde, relativement à une Expédition sur les côtes de la Cochinchine, dont il aura le commandement; et à l'exécution d'une convention et déclaration conclues à ce sujet entre Sa Majesté et le Souverain du dit pays.

Le Roi de la Cochinchine, dépouillé depuis longtemps de la majeure partie de ses États par un sujet rebelle, a recouru de pré-

---

1) *Thomas*, comte de Conway, né en Irlande en 1735; entra le 16 déc. 1747, au service de la France, comme lieutenant au régiment de Clare. Après avoir fait en Allemagne les campagnes de 1760 et de 1761, il fut élevé en 1772 au rang de colonel. Il se rendit en 1777 dans l'Amérique septentrionale et sur la recommandation de Silas-Deane, il passa au service des Etats-Unis avec le grade de major général. Mais s'étant brouillé avec Washington, et ayant eu avec le général Cadwalader un duel dans lequel il fut blessé, il rentra en France, et fut nommé en 1779, aide-major général de l'armée de Flandre. Il devint successivement colonel du régiment de Pondichéry (1781), maréchal de camp (1784), et enfin gouverneur général des établissements français dans l'Inde (mars 1787), et commandeur de St. Louis (7 décembre 1787). Nous ignorons l'époque de sa mort. (*Biog. universelle.*)

férence à la puissance de Sa Majesté, pour obtenir de sa générosité des secours que d'autres nations européennes lui offroient; il les a réclamés, d'abord à Pondichéry même, par la médiation du sieur Evêque d'Adran, missionnaire françois, plénipotentiaire; mais le gouverneur ayant pensé avec raison qu'il ne pouvoit prendre sur lui une détermination de cette importance, l'évêque d'Adran s'est décidé à venir en France, accompagné du fils du prince de la Cochinchine, pour y solliciter directement l'assistance de Sa Majesté; après qu'il a eu exhibé ses pouvoirs, rédigés en bonne forme et scellés du sceau de l'empire, il s'est attaché à montrer premièrement la justice de la cause pour laquelle il imploroit les bontés du roi; secondement, la facilité du succès de l'expédition; troisièmement les avantages qui devoient en résulter pour le commerce françois dans les mers de l'Asie, au moyen des concessions auxquelles le prince de la Cochinchine s'engageoit, dans le cas où l'entreprise auroit d'heureuses suites. En conséquence, il a été passé à Versailles, le 28 du courant, une convention, dont copie est ci-jointe; Sa Majesté a jugé à propos de confier l'exécution de l'une et de l'autre au sieur comte de Conway. Elle va lui faire connoître dans la présente instruction les motifs qui l'ont porté au parti qu'elle a pris, afin qu'ils dirigent à leur tour la conduite qu'il aura à tenir. Elle lui expliquera ensuite les principes, les moyens, les vues générales d'après lesquelles il devra opérer.

Quelque pressant que soit pour la Cour de Sa Majesté le désir de réintégrer dans la plénitude de son autorité un prince malheureux, le Sieur de Conway concevra aisément que la seule impulsion de ce sentiment n'auroit pas suffi pour provoquer l'acte de bienfaisance qu'elle veut exercer. Il falloit qu'elle y vît peu de danger pour ses troupes, peu de sacrifices à faire en finances, peu d'étendue à donner à sa protection; mais en retour, des concessions précieuses pour l'augmentation de sa puissance en Asie, pour

l'extension du commerce de ses sujets dans cette partie intéressante du globe. C'est sous ces rapports spécieux qu'on lui a présenté une expédition, qui ne demande que l'emploi momentané de quatre frégates, quelques flûtes et bâtiments de transport; de 1200 hommes d'Infanterie, 200 d'artillerie et environ 250 caffres, un petit nombre d'ingénieurs, et des munitions de guerre analogues au but qu'on se propose. Le fruit que Sa Majesté retirera de cette dépense primitive évaluée par l'évêque d'Adran à cent mille piastres, sera d'obtenir la propriété absolue de l'Ile d'Hoï-nan et de celle de Poulo-Condor, avec la copropriété du port de Touron; le droit d'avoir des factories à terre, de commercer librement et exclusivement à toute autre nation européenne sur les côtes Cochinchinoises; de prendre le poste le plus avantageux dans le voisinage de la Chine, et de jetter, loin du siége principal des possessions angloises en Asie, le fondement d'un commerce, dont cette nation nous marque elle-même l'importance, par le soin qu'elle prend de s'établir dans le détroit de Malaca. Des objets de traite, parmi lesquels plusieurs pourroient rivaliser avec les productions de Chine, ajoutent encore, dans le plan de cette perspective, à l'intérêt que nous avons de la réaliser. Quant aux frais ultérieurs de l'Etablissement à former, pour nous assurer la jouissance de ces avantages, ils seront bien diminués par la fourniture des matériaux et le salaire des ouvriers du pays, que le prince consent de prendre à sa charge, pour tout ce qui sera fortifications, casernes, hôpitaux, magazins, bâtiments militaires et logement du commandant.

Tel est l'esprit qui a dicté la convention et la déclaration du 28 de ce mois. Mais, à 6000 lieues, il n'est pas difficile de se faire illusion. Sa Majesté ne se l'est pas dissimulé, aussi elle veut se tranquilliser sur des doutes qu'elle ne peut résoudre elle-même, par la plus grande marque de confiance dans la sagesse du Sieur Comte de Conway, à qui elle daigne abandonner le pouvoir de

procéder à l'expédition, ou de surseoir à l'exécution de ses ordres, selon qu'il le jugera plus convenable, d'après les renseignements qu'il se sera procurés d'après les documents qu'aura rapportés le sieur de Richery, député à la reconnoissance des faits et des lieux; d'après la possibilité et la vraisemblance d'une réussite prompte et facile, en se circonscrivant dans les moyens énoncés; d'après enfin le degré d'utilité pour la prospérité du commerce françois en Asie, dont l'entreprise et ses suites lui paroitront susceptibles. Sa Majesté le laisse, à plus forte raison, le maître de retarder jusquà la seconde mousson, s'il estimoit avoir besoin de ce délai, le départ des forces qu'elle lui confie, en prétextant des causes assez apparentes, pour ne pas refroidir le dévouement du prince de la Cochinchine au sort des armes de Sa Majesté.

Cependant, si déjà d'autres nations européennes avoient pris parti pour ou contre l'usurpateur, dans ce cas, l'intention de Sa Majesté est que le sieur de Conway s'abstienne de rien entreprendre, et il regardera cette defense comme si absolue qu'il ne se permettra d'y donner aucune espèce d'atteinte directe ou indirecte, quelque réquisition qui puisse lui en être faite.

Au surplus, et dans le cas contraire, pour ne pas trop subordonner sa détermination à la mesure des fonds qui seront affectés à l'expédition et aux premières dépenses de l'établissement militaire, Sa Majesté compte les porter au double de l'évaluation de l'évêque d'Adran, dans l'espoir où elle est qu'ils seront surabondants et que cette nouvelle preuve de l'opinion qu'elle a de son zèle pour ses intérêts, de quelque nature qu'ils soient, ne le rendra que plus attentif à ménager des ressources, sur lesquelles le bien du service, en tout tems, mais plus particulierement encore les circonstances actuelles, commandent la plus studieuse économie.

Maintenant, et dans la supposition que l'entreprise ait lieu, voici la marche que le sieur Comte de Conway observera, et les bases sur lesquelles il réglera ses dispositions.

Deux flûtes vont partir de Brest, portant un an de vivres pour les troupes de l'expédition. Les frégates, *la Dryade* et *la Méduse* partiront en même tems de Lorient, avec des recrues pour l'artillerie. Les flûtes se rendront en droiture à Pondichéry. Les frégates toucheront à l'Isle de France et y remettront au sieur Chevalier d'Entrecasteaux des dépêches secrettes, dans lesquelles il lui sera donné part des ordres conditionnels dont on vient de parler. Les siens seront de faire passer sur le champ au sieur Comte de Conway les 250 Caffres sous la conduite de quelques préposés de confiance, et le supplément qui seroit nécessaire pour completer les 200 hommes d'artillerie destinés à l'opération. Il sera prévenu, en même tems, de l'évènement qui pourroit faire replier le sieur Comte de Conway à l'Isle de France, avec sa petite armée, ainsi qu'il en sera parlé ci-après. Alors, il lui sera enjoint de remettre au sieur de Conway le gouvernement des isles de France et de Bourbon, à raison de la supériorité de son grade, et le sieur Chevalier d'Entrecasteaux repassera en France pour y recevoir une autre destination en chef. Il aura aussi pour instruction d'acheminer vers Pondichéry le plus promptement qu'il se pourra, les deux flûtes de transport, les flûtes même et petites corvettes de la station qu'il ne seroit pas indispensable de garder à l'Isle de France, ainsi que celles qui s'y trouveroient d'entre les frégates *l'Astrée* et la *Calypso* devant servir à l'expédition projettée. Le Sieur de Saint Riveul, commandant de la station, aura, de son côté, des ordres correspondans. Il exécutera d'ailleurs tous ceux que le Sieur Comte de Conway aura à lui prescrire même pour les détachements des troupes de la Marine, dont l'on pourroit avoir besoin à terre.

Il sera essentiel de ne point perdre de tems pour l'embarquement des troupes, pour celui des canons de l'établissement à former, des pièces de campagne, munitions de guerre et effets de magazins, afin de pouvoir se trouver en action en Juillet ou Aoust, au plus

tard, sur les côtes de la Cochinchine. Sa Majesté recommande le secret et la célérité. On appareillera sous le prétexte de se rendre à l'isle de France, ou sous tout autre, qui pourra mieux masquer la destination effective. La route, l'atterrissement, le débarquement, l'attaque, le point d'appui et de refuge, ceux de communication, tous ces objets seront à la disposition du sieur Comte de Conway, il les réglera sur les indications les plus sûres, qu'il pourra recueillir; et en général, sur toutes les choses relatives à la localité; il se concertera avec le sieur Evêque d'Adran, commissaire de Sa Majesté et avec les agens de confiance. Il en usera de même avec le sieur de Saint Riveul pour ce qui concerne les opérations navales.

Soit que le souverain de la Cochinchine se réunisse à lui à Pondichéry, ou dans un point de ralliement convenu, il lui fera ratifier la convention et déclaration signée par son plénipotentiaire.

Il sera le maitre d'embarquer celui des deux régiments de l'Isle de France, ou de l'Isle de Bourbon qu'il voudra préférer, et il laissera le commandement de Pondichéry, *par interim*, au colonel dont le régiment n'embarquera pas. Il évitera d'employer aucun officier par commission, ni officiers d'état-major, qui ne seroient pas indispensablement nécessaires au service. Il veillera à ce que l'on ne tire des magazins de Sa Majesté que les objets dont on ne pourra pareillement se passer. Il ne demandera à l'ordonnateur qu'un simple commissaire, avec le nombre d'officiers inférieurs d'administration, Officiers de santé et autres subordonnés le plus restreint qu'il sera possible. En un mot, il fera régner dans tous les ordres, dans tous les esprits, dans toutes les fournitures, dans tous les traitements, le même désintéressement dont il est personnellement animé; et s'il arrivoit que qui que ce soit osât s'écarter de ce principe de conduite, sa majesté l'autorise à le casser et à le renvoyer en Europe. Il ne portera pas moins de vigilance sur toutes les parties de la comptabilité, soit en finances, soit en

consommations, qu'il fera tenir dans le plus grand jour. Il ne considérera point l'expédition comme une guerre en règle, mais plutôt comme un coup de main, et il se gardera de prendre pour base des traitements le luxe énorme de ceux qui avoient été fixés à l'armée du Sieur marquis de Bussy dans les précédentes campagnes. Le besoin véritable, voilà la seule proportion d'où il devra partir. Sa Majesté ne connoissant pas cette juste proportion, elle s'en repose sur lui pour la déterminer; mais elle est convaincue que si l'on ne peut se dispenser d'accorder quelque supplément à la solde ordinaire, dans aucun cas et sous aucun prétexte, ce supplément ne doit pas excéder le tiers, ou la moitié en sus.

Quant à la subsistance, le Sieur Comte de Conway verra par la teneur de la convention qu'elle doit être fournie par le prince de la Cochinchine. Sa Majesté a néanmoins ordonné un approvisionnement d'un an, pour ne rien mettre au hazard dans une matière aussi capitale. Cette marge donnera plus de moyens de combiner et d'assurer la subsistance successive à laquelle ce prince s'est engagé.

Les affrêtements étant très dispendieux dans l'Inde, il faudra prendre des mesures telles que l'on ne soit pas obligé d'y recourir, et profiter de tous les bâtiments de transport appartenant à Sa Majesté que l'on pourra employer à l'expédition, à l'établissement et aux communications intérieures ou extérieures. Le sieur Evêque d'Adran a annoncé que le prince de la Cochinchine pourroit joindre à nos propres moyens en ce genre une vingtaine de bâtiments du pays. C'est une ressource qui ne sera pas à négliger, pour peu qu'elle soit utile. Quoique l'on n'ait point à craindre un succès défavorable, avec des troupes de Sa Majesté sous le commandement du sieur comte de Conway, la prudence exige toutefois de le prévoir, et alors, il paroît préférable de se replier sur l'Isle de France, plutôt que de retourner à Pondichéry.

Mais, dans l'espoir plus fondé d'une heureuse issue, ce moment sera le signal de l'établissement que le sieur de Conway aura à former dans les concessions du prince de la Cochinchine, dont il prendra aussitôt possession, en y faisant arborer le pavillon de Sa Majesté. Il requerra l'exécution pleine et entière des convention et déclaration. Il commencera par se borner aux constructions, retranchements et logements militaires, de manière à ce que l'établissement principal puisse servir à une garnison de douze cens hommes, et néanmoins être suffisamment deffendu par quatre cens. Il jugera par le degré d'importance, présente ou future, de l'Isle de Poulo-Condor, du poste qu'il croira avantageux d'y tenir; ce qui sera entièrement subordonné à son opinion, même pour se contenter d'en prendre seulement et authentiquement possession, sans se diviser entre cette Isle et celle de Hoï-nan. Lorsqu'il n'aura plus besoin de la présence des forces navales de Sa Majesté, il les renverra à Pondichéry, en gardant une frégate, avec un ou deux bâtimens légers, tant pour la sûreté de la côte, que pour la communication à l'Isle de France. Il rendra compte de sa position, de ses succès, de ses progrès, de ses besoins, par toutes les occasions qui se présenteront et il attendra les ordres de Sa Majesté sur les choses qui n'exigeront pas une instante célérité. Il lui fera connoître par des plans et des mémoires détaillés le parti que le commerce de ses sujets pourra tirer de la Cochinchine même et des côtes circonvoisines, Il appréciera et proposera les dépenses de protection, en les resserrant dans de justes bornes. Il observera les mouvemens des Anglois et la suite qu'ils donneront à l'établissement qu'ils ont formé dans le détroit de Malaca. Il étudiera le caractère du prince de la Cochinchine; il s'attachera à gagner sa confiance, ainsi que celle de sa fidélité aux engagements, de la justice, de la modération, de la plus exacte police et discipline, du respect pour l'autorité souveraine, des égards pour les mœurs et pour les usages

du pays. Il inspirera par là une haute et vraie opinion de la puissance et des sentiments de sa majesté. Il acquittera envers ses troupes le désir qu'elle a de leur conservation et de leur bien être, en donnant tous ses soins à leur santé. Enfin, il méritera par son zèle, par sa fermeté, son économie, ses talens, son affection à son service, les grâces qu'elle est disposée à répandre sur lui, ainsi que sur les personnes qui concourront, sous ses ordres, à l'accomplissement des vues qu'elle vient de lui communiquer.

Fait à Versailles, le 2 décembre 1787.

XVII.

Pondichéry, le 11 mars 1787.

INDE. — COSSIGNY. — Rend compte de la relâche faite à Manille par Mr de Richery, chargé d'une mission pour la Cochinchine, les Andamans, etc.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que Mr. de Richery, commandant la flutte du roi *le Marquis de Castries*, a été obligé de faire une relache à Manille, après avoir essuyé dans le golphe de Siam un coup de vent quí a augmenté une voie d'eau considérablement.

J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre de Mr. de Richery, où, sans doute, il vous rend compte de sa relâche, ainsi que copie de celles qu'il m'a écrites à ce sujet, Je suis toujours dans la persuasion que cet évènement n'occasionnera qu'un léger retard dans la mission en général dont Mr. d'Entrecasteaux et moi avons chargé Mr. de Richery, et que cet officier s'en acquitera à votre satisfaction.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé: COSSIGNY.

XVIII.

Copie d'une lettre de Mr. de Richery commandant la flutte du roi *le Marquis de Castries*, à Mr. de Cossigny, gouverneur de Pondichéry.

Manille, le 10 décembre 1786.

Mon Général,

Un coup de vent assés violent que je reçus le 1er 7bre à la sortie du golphe de Siam, accrut si considérablement la quantité d'eau que fesoit déjà la flutte du roi *le Marquis de Castries* que je me vis forcé de chercher un asile: le seul qui me fût offert dans ces mers étoit Manille, et j'y mouillai le 16 Septembre.

Mr. de Basco [1]), gouverneur général des Philippines, me fit fournir tout ce qui étoit nécessaire à la carène indispensable de la flutte que je commande, j'avois espéré couvrir ces dépenses avec les effets que j'avois reçus des magazins du roi à mon départ de Pondichéry, mais cette facilité m'a été interdite et toute la bonne volonté de Mr. de Basco a été obligée de céder aux entraves imposées ici à tout bâtiment européen et à l'opposition opiniâtre d'un conseil établi pour veiller aux intérêts de la Nouvelle Compagnie royale des Philippines [2]) et pour m'acquitter et obtenir ce qui m'étoit nécessaire pour reprendre la mer, j'ai été obligé de tirer sur le trésorier général de la Marine à Paris la somme de 8580 piastres. Je remets, mon Général, à rendre compte de l'emploi détaillé de cette somme à ma rentrée à Pondichéry; ici je me borne à vous indiquer les objets de son emploi qui sont carène, remplacements de vivres et de munitions navales, avances

1) J. Basco, Gouverneur général depuis 1778.

2) Fondée en 1784, à l'instigation de Cabarrus; elle tomba, comme la Banque de Saint-Charles, sous Napoléon, lors de la guerre avec la France.

et gratifications méritées à mon équipage et objets utiles au bien du service.

J'ai l'honneur d'écrire par un vaisseau espagnol qui part incessamment pour Cadix au Ministre de la Marine pour lui donner avis que je tire sur le trésorier général de la marine la somme de 8580 piastres et pour lui rendre compte de mes motifs, et j'ai l'honneur, mon général de joindre ici le duplicata de cette lettre. Vous y verrés que je me promets de vous faire part de mes remarques et elles vous parviendront par une autre voie.

A l'époque de ma relâche dans le port, je l'envisageois comme un contre-tems, mais non comme un obstacle à l'exécution de vos ordres, elle ne les contrarie en aucun point, et je crois au contraire y avoir recueilli des lumières qui nécessairement doivent concourir au succès, et seconder mon zèle, en me promettant tout de l'avenir. Je mettrai certainement à la voile le 10 ou 11 du courant.

Monseigneur de Sr. Martin [1]), évêque de Caradre, aïant été chassé de son diocèse qui est en Chine, m'a demandé à passer à mon bord, pour être mis dans le lieu où ma mission me portera le plus à portée de ses ouailles, ce que je n'ai pas crû pouvoir lui refuser. Daignés agréer les assurances du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc., Signé: Richery.

XIX.

Inde. — Cossigny. — Annonce le retour de Mr de Richery et rend compte de la mission qu'il a faite.

Pondichéry, le 19 Juillet 1787.

Monseigneur,

Mr. de Richery, commandant la flutte du roi *le Marquis de Castries*, est de retour de sa mission du 6 du mois de Mai dernier. Il nous a présenté à Mr. d'Entrecasteaux et à moi, son journal et

1) *Jean Didier* de Saint-Martin, né à Paris, le 18 janvier 1743; Missions ét. de Paris; Evêque de Caradre, vicaire apostolique du Se-tch'ouan; † 15 nov. 1801.

il nous a remis un mémoire et des notes sur son voyage, auxquels il a joint les cartes et les plans des côtes et des lieux qu'il a parcourus. J'ai fait hommage du tout à Mr. le Chevalier d'Entrecasteaux, qui a bien voulu se charger, Monseigneur, de vous rendre compte de cette expédition. Néanmoins je pense qu'il est de mon devoir d'avoir l'honneur de vous écrire, que quoique par les circonstances, Mr. de Richery n'ait pas rempli en entier les instructions que nous lui avions données, il a fait tout ce qu'il pouvoit faire. J'ai vû avec plaisir que Mr. de Berneron, capitaine au Régiment de l'Isle de France, que j'avois mis de cette expédition, pour remplacer un ingénieur qui y étoit nécessaire, a parfaitement bien secondé Mr. de Richery, et qu'ils ont toujours vécû en bonne union.

Avant l'arrivée de la flutte, Mr. de Moracin avoit fretté trois petits bâtiments pour porter à l'Isle de France un secours très-pressé de blés, et que Mr. le Vicomte de Souillac demandoit par la ditte flutte. Les trois petits bâtiments ayant suffi pour porter tout ce que nous avions de blés excédant notre approvisionnement, j'ai cru devoir prendre sur moi de ne point renvoïer à l'Isle de France ce vaisseau à vuide.

Nous avons à Ceylan une quantité de bois, de chaux et d'autres matériaux qui ne nous arrivent pas faute d'embarcations, et déjà j'ai employé cette flutte à faire ces voyages, jusques à la saison dans laquelle je pourrai renvoyer Mr. de Richery pour achever la mission qu'il a si bien commencée, ce qui dépendra cependant des ordres que je pourrai recevoir de Mr. le Vicomte de Souillac, de ceux que je recevrai de vous, Monseigneur, en réponse au compte que j'ai eu l'honneur de vous rendre de cette expédition, et en conséquence de ce qu'aura pu obtenir de vous Monseigneur l'Évêque d'Adran. Nous sommes à peu près assurés désormais, d'avoir quand nous le voudrons le Roi de la Cochinchine, réfugié chez le Roi de Siam. J'ai l'honneur de joindre ici, Monseigneur, la lettre que j'ai

reçue de ce prince, et que m'a remise le prêtre Cochinchinois qu'a ramené Mr. de Richery. En supposant que cette expédition et les projets de Monseigneur l'Évêque d'Adran, n'aient pas eu votre approbation, comme elle n'est qu'un accessoire à la suite du voyage de Mr. de Richery, j'ai l'honneur de vous rendre compte, Monseigneur, de ce qui me déterminera, lorsque nous serons convenus, de concert avec Mr. le Chevalier d'Entrecasteaux, à ne point laisser le voyage de Mr. de Richery incomplet.

Sa Majesté a ordonné une expédition à la tête de laquelle est Mr. de la Pérouse, une seconde dont est chargé Mr. de Rosily. S'il est vrai, comme on l'assure, que Mr. de la Pérouse ait ordre de parcourir les côtes de la Chine depuis Canton jusqu'au delà de la Corée, Mr. de Rosily ayant parcouru celles de l'Inde depuis le Gange, en fesant le tour de la presqu'île, jusqu'à l'Indus, et de ce fleuve, toutes les côtes de la Perse et du golphe Persique, et aujourd'hui toutes les côtes de l'Arabie jusques à Suez; ces deux voyages peuvent en quelque sorte être liés par celui qu'a fait et que pourra faire Mr. de Richery depuis Canton, en suivant les côtes de Tonquin, de la Cochinchine, de Siam, Malac, Gedda, les Nicobars, les Andamans, toute la partie de l'Ouest, de la presqu'île au delà du Gange, jusqu'au Pégou, Négraille, Chatigan, etc., toutes côtes peu connues, quoique à notre portée: Ces trois voyages réunis, donneront une connoissance complette de toutes les côtes de l'Asie.

J'ai déjà eu l'honneur de vous rendre compte, Monseigneur, que la flutte *le Marquis de Castries*, ne fesoit qu'une dépense d'environ quatre mille livres par mois, je ne crois donc pas m'écarter Monseigneur, de vos vues économiques; mais je crois qu'il est intéressant de proffitter des connoissances qu'a déjà acquises Mr. de Richery dans son premier voyage, pour porter à sa perfection une expédition que je considère comme intéressante à la géographie et très assurément au commerce; d'ailleurs l'activité, le zèle et les

connoissances de Mr. de Richery, le rendent propre à de pareilles découvertes et je le regarde pour un tems à venir comme un Officier très-utile au service.

Le bruit court dans les possessions angloises, que leur gouvernement a fait un établissement dans la Nouvelle-Hollande par le 36e degré de latitude sud. Toute cette partie de l'Ouest de cette grande Isle, qui est plutôt un grand continent, n'ayant pas encore été parcourue, et par conséquent inconnue, je pense, Monseigneur, que Mr. de Richery seroit l'Officier propre pour une pareille expédition, qui pourroit être faite de Pondichéry, si Sa Majesté en agréeoit le projet. J'ose vous assurer, Monseigneur, qu'elle seroit bien faite et avec économie.

Mr. le Chevalier d'Entrecasteaux s'est chargé, Monseigneur, de vous rendre compte du voyage de la *Prétieuse* et de la *Calypso*, et généralement de tout ce qui a rapport aux vaisseaux de Sa Majesté, dans ces mers.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, Votre très-humble et très-obéissant serviteur. Signé: Cossigny.

XX.

Inde. — Cossigny. — Rend compte du renvoi de la flutte le *Marquis de Castries* à la côte de Cochinchine, etc., etc.

Pondichéry, le 19 Juillet 1787.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte dans ma dépêche N° 128, du retour à Pondichéry de la flutte *Le Marquis de Castries*, commandée par Mr. de Richery, lieutenant des vaisseaux du roi. Mr. d'Entrecasteaux a bien voulu se charger de vous envoïer le mémoire et le journal de la Campagne qu'a faite cet officier, qui a rempli parfaitement sa mission, quoique d'une manière incomplette d'après les circonstances.

Dès son arrivée, après en avoir conféré avec Mr. d'Entrecasteaux, j'ai ordonné toutes choses pour expédier Mr. de Richery à la prochaine saison, pour un second voyage, en soumettant cependant l'exécution de ce nouveau plan aux ordres ultérieurs que j'aurois pû recevoir de Mr. le Vicomte de SOUILLAC et à ceux que vous auriés pu me donner, Monseigneur, dans cet intervalle. N'ayant reçu aucune nouvelle de Mr. le Vicomte de Souillac, relativement à l'emploi de la flutte le *Marquis de Castries*, et n'ayant également point reçu des ordres de votre part, quoique je sache Mr. l'Évêque d'Adran et son pupille arrivés depuis longtemps en France; la saison ne permettant point de différer, pour le plus grand avantage de cette opération, j'ai l'honneur de vous rendre compte que Mr. de Richery mettra à la voile le 24 de ce mois, pour exécuter les ordres de Sa Majesté, contenus dans le mémoire pour servir d'instruction adressée à Mr. d'Entrecasteaux, dont il m'a remis une copie.

Je joins ici les nouvelles instructions que je donne à Mr. de Richery, conformes au compte que j'ai l'honneur de vous rendre dans ma dépêche n° 128 du voyage de cet Officier.

Mr. de BERNERON, capitaine au Régiment de l'Isle de France, ayant déjà été de la plus grande utilité à Mr. de Richery, sur la demande qu'il m'en a faite, j'ai accordé un congé à cet Officier, qui fera ce second voyage en qualité d'ingénieur. Mr. de Berneron ne peut en effet que contribuer par ses talents et ses connoissances, à le rendre très-intéressant.

Je joins ici la lettre que j'écris au Roi de la Cochinchine, et en réponse à celle que j'en ai reçue, qui se trouve dans ma dépêche N° 128.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant Serviteur,

Signé: COSSIGNY.

XXI.

Pondichéry.

Mr. de Cossigny a adressé deux lettres, sous la datte du 19 Juillet 1787, N°s 128 et 141, relatives à la mission dont Mr. de Richery avoit été chargé sur les côtes de la Cochinchine. Cet officier a remis son journal avec des cartes et plans à Mr. d'Entrecasteaux qui doit les transmettre à Monseigneur.

Quoique le sieur Richery n'ait pas rempli en entier ses instructions, il a bien fait tout ce qu'il pouvoit faire, et il a été bien secondé par le sieur Berneron, capitaine au Régiment de l'Isle de France, qui s'étoit embarqué sur *le Maréchal de Castries*, pour remplir les fonctions d'ingénieur.

Le projet de Mr. de Cossigny étoit de renvoïer Mr. de Richery, aussitôt que la saison le permettroit, dans les parages qu'il avoit visités. Il avoit en conséquence gardé la flute *le Maréchal de Castries* qu'il emploïoit, en attendant, à transporter des matériaux de l'Isle de Ceylan à Pondichéry. Cette destination étoit au surplus subordonnée aux ordres qu'il auroit pu recevoir de France, d'après les demandes de Mr. l'Évêque d'Adran. Le Roy de la Cochinchine étoit retiré chez celui de Siam, et paroissoit disposé à se joindre aux François quand il en seroit tems, il avoit au surplus rejetté les propositions des Portugais. Ses sentiments sont exprimés dans une lettre qu'il a écrite à Mr. de Cossigny, et dont copie est jointe à celle de ce commandant.

Quand l'objet de la mission du sieur de Richery ne seroit pas parfaitement rempli, il en résulteroit toujours l'avantage d'avoir pris connoissance des côtes depuis Canton, en passant par le Tonquin, la Cochinchine, Siam, Malac, Gedda, les Isles Nicobar, les Andamans, la partie de l'Ouest de la presqu'île au delà du Gange

jusqu'au Pégou, Négraille, Chatigan, etc. Mr. de LAPÉROUSE ayant eu ordre de visiter les côtes de la Chine jusqu'au delà de la Corrée, et Mr. de Rosily ayant parcouru celles de la presqu'île, depuis le Gange jusqu'à l'Indus, les côtes de la Perse et du golphe Persique et celles de l'Arabie jusqu'à Suez, ces trois voyages réunis donneront une connoissance complette de toutes les côtes de l'Asie.

Mr. de Cossigny pense de plus que le sieur de Richery pourroit être utilement employé à reconnoître la partie de l'ouest de la Nouvelle-Hollande. Il a appris que les Anglois avoient formé un établissement dans ce païs vers le 36ème degré de latitude sud.

Mr. d'Entrecasteaux doit rendre compte des voïages de *la Prétieuse* et de *la Calypso*, et généralement de tout ce qui a rapport aux bâtimens du roi dans ces mers. La 2ème lettre de Mr. de Cossigny sur le même objet est aussi du 19 Juillet sous le n° 141. La première lettre quoique datée du même jour a pu être écrite deux mois auparavant, parceque l'usage est de donner la même datte à toutes les lettres qui partent par le même bâtiment. Ainsi Mr. de Cossigny a peut-être attendu pendant deux mois les ordres du gouverneur général. Il annonce que n'ayant eu aucunes nouvelles de Mr. le Vicomte de Souillac, la flûte *le maréchal de Castries* mettra à la voile le 24 (cinq jours après) il joint copie des instructions qu'il a données au sieur de Richery et copie d'une lettre qu'il a écrite au Roi de la Cochinchine.

Les instructions du sieur de Richery lui prescrivent de faire route directement pour le détroit de Malac, de parcourir les côtes du Tonquin, de la Cochinchine, de Siam, des Malais et toute la côte de l'Ouest de cette presqu'île jusqu'à Chatigan; de visiter toutes les Isles des golphes de Siam et de Bengale, de toucher aux Isles Johor et Trangane, de s'aboucher, s'il le peut, avec le Roi de la Cochinchine, et de visiter l'île d'Haïnan. Il a été aussi remis à cet officier un mémoire que Mr. d'Entrecasteaux avoit communiqué

à Mr. de Cossigny sur une campagne ordonnée par Sa Majesté dans les mers que le sieur de Richery devoit parcourir. *Vû.*

XXII.

Lettre [1]) de l'Évêque d'Adran.

Monsieur le Comte,

Je pars pour l'Inde chargé d'une affaire qui, sous tous les rapports, est de votre département. Ma peine est d'être obligé de m'embarquer, avant d'avoir pu prendre vos ordres. Pour ne pas passer les bornes d'une lettre, je laisse tout le détail du sujet de mon voyage, pour vous prier de vouloir bien vous en faire instruire par Mr. le Comte de la Touche et Mr. de Vaivre qui le connoissent parfaitement. Je tâcherai de remplir les vues du roi et de procurer à la nation tous les avantages que les circonstances paroissent lui présenter.

J'ai prié Mr. de Vaivre de vous mettre sous les yeux, Monsieur le Comte, une autre affaire particulière aux missions étrangères. Je prends la liberté de vous la recommander et de vous assurer que rien ne me feroit plus de plaisir que d'en apprendre le succès. La personne qui vous remettra cette lettre est mon procureur à Paris pour cette affaire.

J'aurai l'honneur, Monsieur le Comte, de vous donner toutes les occasions des nouvelles de mon voyage et de vous assurer qu'on ne peut être avec un plus parfait attachement,

Votre très-humble et très-obéissant Serviteur,

Signé: L'Évêque d'Adran.

Lorient, 22 décembre 1787.

---

1) Let. autog. signée.

XXIII.

Instructions pour Mr. de Richery, lieutenant de Vaisseau, commandant la flutte du Roi *le Marquis de Castries.*

Article 1er.

Mr. de Richery aïant éprouvé des difficultés qui ne lui ont pas permis de remplir en entier les instructions que nous lui avons données lors de son départ le 4 Juillet 1786, nous avons jugé nécessaire au bien du service de Sa Majesté, et d'après ses ordres, qui nous ont été communiqués, par Mr. le Chevalier d'Entrecasteaux, Chef de division commandant la station des vaisseaux du Roi dans les mers de l'Inde, d'expédier une seconde fois Mr. de Richery pour porter à leur perfection les reconnoissances qu'il a déjà faites et particulièrement celles que nous l'avions chargé de faire du port de Tourane, des côtes de la Cochinchine, etc., etc.

Article 2ème.

Mr. de Richery fera route directement pour le détroit de Malac et d'après les connoissances qu'il a déjà acquises, des vents, des courans, des moussons, de la bonne et mauvaise saison qui régnent dans le golphe de Siam et dans les mers du Tongking et de la Cochinchine, il dirigera sa route de manière qu'il puisse parcourir dans sa campagne, les côtes du Tongking, de la Cochinchine, de Siam, des Malais et toute la côte de l'Ouest de cette presqu'île jusques à Chatigan. Il visitera autant que faire se pourra toutes les îles situées dans le golphe de Siam et celles du golphe du Bengale, telle que les Nicobars, le grand et les petits Andamans.

Article 3ème.

D'après la note (12) du mémoire que Mr. de Richery nous a remis de sa campagne, nous jugeons nécessaire qu'il visite Johor pour en reconnoitre le port, le local et les ressources, et s'il le peut, il entamera liaison avec le prince qui y gouverne. [1])

Article 4ème.

Trangane se trouvant sur sa route, quoiqu'il l'ait visité dans sa première campagne, il y passera encore pour y cultiver les bonnes dispositions dans lesquelles étoit le roi [2]) l'année dernière. Cette relâche, si le tems le lui permet, ne peut qu'augmenter les connoissances qu'il a déjà acquises sur ce pais, dont Mr. de Richery donne dans son mémoire une note si intéressante. Cependant il ne relâchera point à Trangane, s'il jugeoit que trop pressé par le tems, cela dut l'empêcher de visiter d'autres lieux qu'il n'a pas encore reconnus.

Article 5ème.

Un article essentiel des présentes Instructions, est celui de remonter à Siam, pour remettre et faire parvenir au Roi de la Cochinchine détrôné, une lettre dont je le charge; Mr. de Richery fera en sorte d'en obtenir une réponse; il s'instruira de sa situation actuelle, il tâchera de le voir et de lui parler, s'il n'y aperçoit point d'inconvéniens, soit pour lui-même, soit pour le Roi de la Cochinchine. On s'en rapporte à la sagesse et à la prudence de Mr. de Richery, qui se bornera, s'il le croit suffisant, à faire remettre une lettre au Roi Cochinchinois et à obtenir une réponse, ce qui doit faire l'unique objet dont Mr. de Richery doive s'occuper en remontant à Siam.

---

1) Le sultan étoit alors Mahmoud III, (1761—1812).

2) Le sultan Zeïn el-abidin.

Article 6ème.

Mr. de Richery joindra aux présentes Instructions celles qui lui ont été données l'année dernière, qu'il suivra quant aux articles qui n'ont pas été remplis, les renouvelant en tant que besoin est par cet article.

Article 7ème.

Mr. d'Entrecasteaux nous aïant remis un mémoire sur une campagne ordonnée par Sa Majesté dans les mers que Mr. de Richery va parcourir, nous lui remettons une copie du dit mémoire, en lui ordonnant de s'y conformer dans tous les points.

Article 8ème.

Lorsque Mr. de Richery aura parcouru toutes les côtes de la Cochinchine, si le tems et la saison le lui permettent, on pense qu'il seroit essentiel qu'il put connoître et visiter l'île d'Hainan, pour pouvoir fixer son opinion sur la note (4) de son mémoire.

Article 9ème.

Les ordres du roi étant d'embarquer sur ses vaisseaux envoïés à des reconnoissances un ingénieur, et ne pouvant en distraire aucun de ce département, Mr. Berneron, capitaine commandant au Régiment de l'Isle de France s'embarquera sur *le Marquis de Castries*, pour en remplir les fonctions. Renvoïons à l'article 9 de nos précedentes instructions, pour ce qui concerne cet officier.

Article 10ème.

Après que Mr. de Richery aura rempli en tout ou en partie les ordres contenus aux présentes Instructions, il fera route pour Pondichéry, pour y rendre compte de sa mission. Il suppléera à ce

qu'on n'auroit pu prévoir par cette instruction et on s'en rapporte au zèle et aux connoissances que Mr. de Richery a déjà acquises en parcourant ces mers dans sa campagne précédente.

Article 11ème.

Si Mr. de Richery, à son retour à Pondichéry, ou de tout autre lieu où il pourroit se trouver en relâche, juge qu'il soit du bien du service du roi d'expédier Mr. de Berneron pour porter en Europe au Ministre de Sa Majesté le journal et les mémoires de son voïage, nous l'y autorisons par ces instructions, et nous accordons à Mr. de Berneron tout congé nécessaire pour remplir cette mission.

XXIV.

Colonies. — Relation d'un prêtre Cochinchinois.

Pondichéry, le 12 Octobre 1787.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser la relation d'un prêtre Cochinchinois. Ce prêtre avec les autres Cochinchinois dans la crainte d'être forcé de s'embarquer avec M.M. de Richery et Berneron avoit fui au Grand Mont prés de Madras. Mr. de Fresne les a engagés dernièrement à revenir et je leur ai fait donner en attendant vos ordres à chacun une subsistance de neuf sols par jour.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Conway.

XXV.

Traduction de la relation du voyage du Père Paul Nghi, missionnaire de la Cochinchine sur la flûte du Roy *le Castries*, commandée par Mr. de Richery en 1786.

Nous nous sommes embarqués sur la flûte du Roy *le Castries*, le 6 Juillet 1786, commandée par Mr. de Richery, moi et trente trois Cochinchinois, le commandant de la troupe embarquée étoit Mr. Berneron; les conditions dont les deux chefs étoient convenus avec Mr. l'Évêque d'Adran étoient: 1° qu'il falloit aller à l'Isle Pulo Panjan (c'étoit le rendez-vous dont le Roi de la Cochinchine étoit convenu avec Monseigneur l'Évêque d'Adran; 2° si on ne trouvoit dans cette Isle aucun signal, ny aucune personne, il falloit aller à Pulo Way, et si on n'y trouvoit aucun signal, il falloit construire une petite barque et les conduire dans le Vaisseau jusqu'au port de Chantaboun, où demeure Mr. Liot [1]), missionnaire françois, Supérieur du collège, et par le moyen de cette petite barque, un de nous aller le joindre, pour trouver moyen de faire sçavoir au Roi l'arrivée du vaisseau françois; mais les chefs n'ont rempli aucune de ces conditions; ils m'ont déposé avec treize de mes gens dans cette Isle déserte Pulo-Panjan le 1er Septembre. Ils nous ont donné des vivres pour trois mois, disant qu'ils reviendroïent, les trois mois écoulés, c'est-à-dire au commencement de décembre, pour prendre le Roi de la Cochinchine; après être descendu dans l'Isle, le Vaisseau est parti pour Manille. Nous nous sommes construit une petite barque et par ce moyen nous avons pu faire scavoir au Roi que le vaisseau françois étoit arrivé. Celui-ci ayant appris cette nouvelle en a conçu une grande joye et a écrit deux lettres,

1) *Jacques* Liot, de Preuilly, diocèse de Tours; des Missions étrangères de Paris; parti novembre 1776; † à 60 ans, le 28 avril 1811, dans la Basse Cochinchine.

une au gouverneur de Pondichéry, l'autre à M.M. de Richery et Berneron, dans lesquelles il leur disoit qu'il étoit prêt à les suivre et à aller avec eux. Voyant les dispositions où se trouvoit notre Roi, nous sommes retournés dans l'Isle, attendant le retour du Vaisseau. Dans ce même temps un vaisseau portugais étoit venu à Siam, dont le capitaine étoit Mr. VINCENT, il a apporté deux lettres, une de la Reine de Portugal, une autre du gouverneur de Goa avec beaucoup de présens pour le Roi de Siam, afin de l'engager de permettre au Roi de la Cochinchine de venir avec eux; mais notre Roi s'est excusé, disant qu'actuellement il ne pouvoit pas le faire, et en ce temps là même, le Roi envoyait continuellement des messagers auprès de nous pour sçavoir si le vaisseau n'étoit pas de retour, et moi je ne sçavois que répondre, j'attendois le Vaisseau, et rien ne paroissoit. J'ai attendu jusqu'en février inutilement, il étoit au Manille, il chargeoit du riz qu'on a porté à Macao. Car on avoit appris qu'il y régnoit une grande famine, faute de riz. Enfin, après avoir quitté Macao, on est allé visiter différents ports de la Cochinchine et on a perdu un tems précieux en parcourant tous ces ports fort inutilement, avant que de revenir à l'Isle Pulo-Panjau. Ce tems convenu étoit passé et le vaisseau ne paroissoit pas, ce qui faisoit désespérer le Roi qui ne sçavoit quel parti prendre; les chefs du vaisseau ne nous ayant laissé que pour trois mois de vivres, tout étoit consommé. Nous souffrions la faim, nous mangions des racines, et nous étions tous réduits à la dernière extrêmité, attendant la mort d'un moment à l'autre. Nous avons été obligés de quitter cette Isle et de nous retirer dans une île voisine; en nous retirant, nous avons laissé un signal avec une lettre dans une bouteille, afin que les chefs sçussent où nous étions, notre Roi n'apprenant aucune nouvelle de l'arrivée de notre vaisseau a donné Audience à l'envoyé portugais, lui a donné une lettre pour le gouverneur de Goa, je n'en sçais pas le contenu.

Enfin le 21 février, notre vaisseau a reparu. Suivant la promesse des chefs, il auroit dû revenir au commencement de décembre, ayant apperçu le vaisseau, j'ai oublié aussitôt tout ce que nous avions souffert et ai été très content. J'ai dit tout ce que je sçavois aux chefs, en les priant de vouloir recevoir le Roi qui étoit prêt à s'embarquer, et qui attendoit la nouvelle de l'arrivée du vaisseau avec impatience, au port de Siam lui et toute sa famille. Ils ont refusé en disant qu'ils n'étoient pas venus pour prendre le Roi, et qu'on ne les avoit pas envoyés pour cela. Je les ai aussi priés de donner un pilote au Roi, comme il les en avoit priés dans sa lettre, ils l'ont encore refusé. J'ai encore demandé en grâce qu'on nous permît de descendre du Vaisseau et d'aller joindre notre Roi. Mr. Berneron a répondu: «Votre Roi à le droit de vous appeler à lui, et le Roi de France a celui de vous retenir». Ils nous ont ainsi reconduits à Pondichéry, où étant arrivés, ils vouloient nous empêcher de descendre et nous ne sommes descendus qu'après que Mr. l'évêque de Doliche [1]) a bien voulu écrire au Gouverneur qui l'a permis.

On peut facilement voir de ce que je viens de raconter que si le roi de Siam vient à sçavoir que notre Roi est allé au port dans l'intention de s'embarquer sur le vaisseau français, il en va peut-être de sa vie; car les Siamois se défont des princes pour le moindre soupçon, comme il est arrivé au prince La Heu, et si cela arrivoit, le malheur ne pourroit être attribué qu'à la manière dont les chefs du vaisseau se sont comportés.

Je dis en peu de mots ce que nous avons eu à souffrir sur le vaisseau, ils ont battu nos gens, ils les ont soufflettés, ils ont vomi des injures contre nous; non seulement cela s'est fait par les officiers de l'Etat-Major, mais même par les bas-officiers et matelots, et

---

1) *Nicolas* Champenois, de Reims, Miss. ét. de Paris; parti 13 janvier 1777; évêque de Doliche; coadjuteur en 1787; supérieur de la Mission de Pondichéry, 1791; † dans cette ville, 28 Oct. 1810.

cela tous les jours: ils les ont une fois mis aux arrêts, surtout aux Manilles, lorsqu'ils chargeaient le vaisseau de riz, pour engager les nôtres à les aider, disant que ce riz étoit pour notre Roi; mais nous aurions volontiers souffert tout cela, si seulement ils avoient voulu prendre le Roi et pour cela attendre seulement vingt jours, c'est-à-dire le temps qu'il falloit pour annoncer au Roi l'arrivée du vaisseau de Manille et pour venir s'y rendre; mais tout a été inutile et j'ai perdu mon tems; ils ont voulu partir et ont laissé dans l'Isle quelqu'uns des nôtres, avec des vivres leur promettant de retourner.

Après être retourné à Pondichéry forcément nous sommes allés à Ariancoupan, où nous aurions été obligés de mendier de porte en porte pour vivre, si le Révérend Père Procureur de la Mission ne nous eût donné des secours. Trois mois après M.M. de Richery et Berneron sont venus chez nous et nous ont signifié que nous devions nous rembarquer sur le vaisseau qui alloit partir, et que si nous refusions, on enverroit des sipahis, pour nous prendre de force. Ayant entendu cela, nous avons déserté durant la nuit et sommes allés au Grand Mont proche de Madras, où nous sommes restés plus de deux mois jusqu'à l'arrivée de Mr. notre nouveau Gouverneur, qui a bien voulu nous permettre de retourner à Pondichéry, et qui après notre retour nous a reçus avec bonté, et nous sommes dans la plus grande confiance qu'il nous honorera de sa protection et bienveillance.

A Pondichéry, le 5 Octobre 1787.

Je Soussigné certifie la présente traduction conforme à l'original latin. Fait et signé par le père Paul Nghi, missionnaire Cochinchinois.

Schwendiman, prêtre, Procureur de la Mission malabarre.

XXVI.

Mémoire pour le Roi.

25 9bre
—
Colo

Expédition en Cochinchine.

Votre Majesté connoît et a déjà approuvé la Convention qu'Elle m'a autorisé à passer en son nom avec le Roi légitime de la Cochinchine, représenté par l'évêque d'Adran, missionnaire françois son Plénipotentiaire. Elle a jugé qu'il étoit de Sa Grandeur de prêter assistance à un souverain malheureux qui a préféré de lui devoir les secours, quoique plus tardifs, qu'il attend de sa générosité, à ceux qui lui étoient offerts par d'autres nations européennes, ayant des établissements en Asie. En conséquence, Elle daigne lui accorder, pour le réintégrer dans la possession de ses États, usurpés en grande partie par un sujet rebelle, l'usage momentané d'une portion de ses forces navales et des troupes qu'elle entretient dans l'Inde. Avant que de suivre les mouvements de sa bienfaisance à cet égard, Elle s'est assurée, non seulement de la justice de la cause qu'elle entendoit protéger, mais encore de l'efficacité des moyens qu'elle vouloit bien consacrer à cette entreprise, et surtout des avantages qui peuvent en résulter pour le commerce de ses sujets. Ces avantages se présentent sous l'aspect le plus spécieux: la cession formelle de la copropriété du port de *Touran;* la propriété de l'Ile de *Hoï-han*, ou Touron, qui en forme l'entrée, et qui dominent l'un et l'autre sur toute l'étendue de la côte; la propriété d'une autre isle appelée *Poulo-Condor*, située à environ cent cinquante lieues de la précédente, au sud; le droit d'établir des factories à terre; celui de commercer librement et *exclusivement* à toute autre nation européenne, dans les États du prince; la prépondérance d'une position fixe dans le voisinage de la Chine, pour le commerce de cet

empire; la similitude des productions des deux pays, pour beaucoup d'objets de traite: Tels sont les motifs qui ont déterminé Votre Majesté à accepter les propositions du Roi de la Cochinchine, et à jeter sur son territoire les fondements d'un établissement qui, par son grand éloignement du siége principal des possessions angloises, peut faire espérer des accroissements plus prompts à la puissance de Votre Majesté en Asie. Déjà les Anglois en ont formé un à *Pinang*, dans le détroit de Malacca. Leur exemple même semble nous avertir de la nécessité de nous placer plus avantageusement encore, puisque des circonstances heureuses nous en facilitent la possibilité et le succès. L'occasion, une fois manquée, ne se retrouveroit plus: d'autres sçauroient s'en ressaisir à notre préjudice. Cependant, je ne dois pas dissimuler à Votre Majesté quelques considérations, propres à balancer peut-être la résolution à laquelle Elle semble s'être arrêtée, Celle de la jalousie des Anglois a été prévue, pesée; je ne la discuterai point. Mais il est important de prévoir la dépense à laquelle on s'engage, soit pour l'expédition, soit pour l'établissement, et de la comparer à la somme d'utilité, présente ou future, qu'en pourra recueillir le commerce national.

Par les renseignements que je me suis fait donner, il seroit difficile d'arbitrer à moins d'un *million* les frais de l'expédition seule, sans y comprendre les approvisionnements en vivres, munitions de guerre et effets d'armement, que fourniroient les magazins de Votre Majesté, sur le pied de 1200 hommes d'Infanterie, 200 d'artillerie, et 250 de troupes noires, à tirer de Pondichéry et de l'Isle de France, ainsi que d'un armement de deux flutes à Lorient, pour se réunir aux bâtiments de Votre Majesté, formant la station de l'Inde.

Les dépenses énormes de la dernière guerre ne permettent pas une appréciation plus faible, malgré l'économie que je proposerai à Votre Majesté de substituer au luxe des traitements qui avoient

été accordés à l'armée de Mr. de Bussy; malgré la sévérité des ordres qui seront donnés pour prévenir les fausses consommations en tout genre, malgré enfin les ressources que pourra procurer le Prince de la Cochinchine, aux termes de ses engagements, il est possible que l'expédition coûte moins que je ne pense; mais, à six mille lieues, il ne seroit pas prudent de s'exposer à manquer, et on s'y exposeroit, si l'on n'a pas un fonds extraordinaire de deux cent mille piastres, uniquement destiné à l'opération dont il s'agit.

Ce premier sacrifice en entraîne nécessairement d'autres, et pour ainsi dire, à perpétuité. Il faudra fonder un établissement assez respectable, dès sa naissance même, pour qu'il puisse être à l'abri des insultes intérieures et extérieures. Il est vrai que le Prince de la Cochinchine prend sur lui la fourniture des matériaux et le salaire des ouvriers du pays, pour les constructions militaires, les hôpitaux, les casernes, les magasins, le gouvernement: Mais il y aura des constructions civiles, des factories, des établissements de navigation et de Commerce à faire par nos propres moyens; une police à monter; des forces et des employés à entretenir. Ce sera peu, sans doute, de n'affecter à un tel plan qu'une somme annuelle de cinq à six cent mille francs.

Au surplus, je sens qu'il est impossible, quant à présent, d'avoir des idées justes sur la mesure des fonds qu'il conviendra d'assigner pour cet objet, dont la liaison avec notre forme d'existence dans les autres parties de l'Asie, est trop intime, pour n'en pas renvoyer le calcul à l'époque même du succès de l'expédition, lorsqu'il sera connu, mais, en supposant l'issue heureuse, ainsi que tout l'annonce, il sera indispensable de consolider l'établissement par de nouveaux moyens pécuniaires, qui ne tourneroient qu'au bénéfice de la Compagnie des Indes, si son privilège, dans lequel la Chine est englobée, doit subsister pendant le long espace des quinze années qui le circonscrivent. Cette Compagnie se soumettra-t-elle à entrer en

participation des frais qu'aura faits ou que fera le gouvernement, jusqu'à quel point voudra-t-elle y concourir? pourra-t-on l'y forcer? Voilà les considérations que j'annonçois à Votre Majesté comme dignes de son attention, avant que de passer à la signature de la Convention qu'elle a daigné approuver, et sur lesquelles je la supplie de me faire connoître ses intentions; en observant que quoiqu'il soit certain que sans aucune lésion formelle aux droits de la Compagnie, les côtes de la Cochinchine puissent être ouvertes à l'avenir au commerce libre, néanmoins la similitude, dont j'ai parlé, des objets de traite en Chine et en Cochinchine, exciteroit infailliblement des fraudes, des réclamations, et donneroit lieu vraisemblablement à des indemnités. Le secret de l'expédition ne laisse pas le choix de préparer d'avance avec la Compagnie des Indes les tempéramens dont pourroient être susceptibles les difficultés que je viens d'indiquer.

Si elles ne changent point d'ailleurs la détermination de Votre Majesté, je la supplierai d'ordonner que l'expédition soit confiée en chef au sieur Comte de Conway, Maréchal de ses camps et armées, Commandant général de ses troupes dans l'Inde, qui y emploiera l'un des régiments étant sous ses ordres, composé d'environ 1200 hommes, 200 hommes d'artillerie, et 250 Caffres, tirés de l'Isle de France. Ses instructions seroient 1° de ne rien entreprendre, si d'autres puissances européennes avoient déjà pris parti pour ou contre l'usurpateur; ou, si par les comptes qu'a dû rendre le sieur de Richery, Officier de la Marine, envoyé à la reconnoissance de l'état des lieux, même par d'autres renseignements sûrs, il estimoit que l'expédition fut d'un succès trop douteux, comme d'un avantage trop médiocre; 2° en cas d'entreprise, de se concerter pour l'atterissement, le débarquement, l'attaque et tout ce qui a rapport à la localité, avec le sieur évêque d'Adran et ses agens de confiance; de se concerter de même pour les opérations navales avec le sieur de St. Rivrul, Commandant de la station, subordonné par l'ordre

naturel du service à ses commandemens; 3° la réussite obtenue de se mettre en possession des concessions du Prince de la Cochinchine, d'y faire arborer le pavillon de Votre Majesté, de former l'établissement *militaire*, aux conditions convenues, de présider lui-même à l'exécution de la Convention, et d'attendre les ordres ultérieurs qui lui seront adressés, sur les mémoires, plans et devis qu'il enverra, relativement à l'établissement *civil* et *commercial*, 3° dans la supposition d'un évènement défavorable, de se replier avec sa troupe sur l'Isle de France, dont il prendroit le commandement des mains du sieur Chevalier d'ENTRECASTEAUX, lequel seroit prévenu de cette disposition nécessaire, sauf à le proposer à Votre Majesté pour une autre place en chef; 4° de n'employer à l'expédition que des personnes essentiellement utiles au service dans quelque genre d'activité que ce soit, de faire régner partout l'esprit d'ordre, d'économie, de zèle et de désintéressement dont il est personnellement animé, de casser et de renvoyer quiconque oseroit s'écarter de ces principes, de régler le traitement des troupes et employés sur d'autres bases que celles qui avoient été adoptées dans la dernière guerre, et s'il jugeoit qu'un léger supplément à la solde ordinaire fût indispensable, de ne le calculer que sur la stricte proportion du besoin réel, de veiller rigidement à la tenue de la plus exacte comptabilité, soit en finances, soit en consommations, de donner tous ses soins à la conservation des hommes, enfin d'imprimer à la nation avec laquelle il va ouvrir des rapports d'alliance et d'intérêts, la meilleure opinion de la puissance et de la justice de Votre Majesté, ainsi que de la fidélité de ses sujets, par son attention constante à maintenir une parfaite discipline au dedans et au dehors, à faire respecter les usages, les mœurs et les lois du pays, à faire rendre à chacun selon son droit, à punir tout excès, à prévenir toute rapine et violation quelconque.

En approuvant ces dispositions générales, Votre Majesté dai-

gueroit laisser à la sagesse et à l'intelligence du sieur de Conway tous les détails d'opération et de ses suites, qu'il est impraticable et qu'il seroit même dangereux de régler ici.

Les services distingués qu'a rendus cet officier général, la confiance qu'il mérite, le commandement de l'Inde dont il est pourvû, étoient déjà pour lui des titres aux grâces de Votre Majesté. Si Mr. le Comte de Brienne, d'après ces motifs et les instances du Ministre de la Marine, juge à propos de le proposer à Votre Majesté pour une des premières places de commandant de l'ordre de Saint-Louis, je ne puis m'empêcher, dans ce cas, de solliciter en sa faveur la permission d'en porter d'avance la décoration, que je regarderois comme un moyen de plus d'assurer aux armes et aux vues de Votre Majesté l'effet qu'Elle doit attendre de sa détermination deffinitive sur l'expédition projetée. Approuvé.

XXVII.

12 Octobre 1787.

Colonies.

Mr. le comte de Conway a joint à sa lettre du 12 *Octobre* 1787 n° 15 la relation que lui a remise un prêtre Cochinchinois du voyage que lui et ses compatriotes ont fait sur la flutte *le Maréchal de Castries* commandée par Mr. de Richery. Ce prêtre avec les autres Cochinchinois s'étoit réfugié au Grand Mont près Madras, dans la crainte qu'on ne les forçât de s'embarquer de nouveau avec Mrs. de Richery et Berneron [1]).

Les instructions de Mr. de Richery lui enjoignoient d'aller à Trangane, où il devoit mettre à terre quelques Cochinchinois, ce

1) Le sieur Berneron est un Capitaine au Régiment de l'Isle de France que Mr de Cossigny avoit employé comme ingénieur dans l'expédition de la flutte *le Maréchal de Castries*, lui ayant reconnu les talents nécessaires.

qu'il a exécuté. Il en fit encore descendre dans deux points à portée de l'armée de Giamotry (qui est probablement l'usurpateur); de là une tempête l'ayant forcé de s'éloigner, il fit route pour Pulo-Panjan dont il eut connoissance le 30 Août et où il ne trouva aucun avis. Il se détermina quoique ses instructions ne l'y autorisassent à laisser 14 Cochinchinois dans l'isle avec des vivres et des outils pour construire une barque en leur promettant de venir les reprendre au mois de septembre suivant. En cela la relation du missionnaire et les comptes du sieur de Richery sont conformes. Celui-ci donne pour prétexte de son voyage aux Manilles le besoin pressant qu'il avoit de réparer son bâtiment. Il arriva le 14 Septembre dans ces Isles et en repartit pour Macao le 11 Décembre suivant, époque où il devoit retourner à Pulo-Panjan, époque même prévue dans ses instructions pour visiter les Isles Andamans.

Le prétexte dont il colore le voyage de Macao est qu'ayant entendu dire que les Portugais projetoient ou fesoient une expédition pour la Cochinchine, il avoit crû ne pouvoir mieux s'assurer de la vérité de tous ces rapports qu'en se rendant dans un port portugais et en allant sur les lieux voir par ses yeux. Le tems, l'espace, les époques, tout s'accordoit, disoit-il, avec cette démarche, et rien n'en pouvait être dérangé. La visite qu'il fit de plusieurs ports de la Cochinchine lui étoit prescrite par ses instructions. Il étoit prescrit au sieur de Richery de recevoir le Roi de la Cochinchine à son bord ou de le laisser à Pulo-Panjan à son choix; dans le dernier cas il devoit examiner si l'isle étoit susceptible de défense contre les sujets révoltés de ce prince; mais il lui étoit recommandé en même tems de chercher à pénétrer le caractère et le génie du Roy, à connoître ses moyens, le nombre et l'espèce de ses partisans et quelles seroient dans l'avenir ses ressources pour dédommager la nation d'une semblable liaison. Si elle n'offroit que des objets de peu d'importance, si le prince étoit un homme foible et de peu de

génie, si enfin son parti étoit peu nombreux, tiède ou indécis, il devoit éviter d'engager en aucune manière le gouvernement et se borner à venir rendre compte de sa mission.

La flutte *le Marquis de Castries* était partie pour son premier voyage à la Cochinchine le 6 Juillet 1786. 34 Cochinchinois y compris le prêtre qui a écrit la relation y étoient embarqués. Le projet de campagne convenu avec l'évêque d'Adran étoit d'aller à Pulo-Panjan, cette isle étant le rendez-vous dont le Roy de la Cochinchine étoit convenu avec ce prélat, s'il ne s'y trouvoit personne ni aucun signal, on devoit continuer jusqu'à Pulo-Way et enfin dans le cas où on n'auroit pas trouvé plus de renseignements dans cette dernière isle, on y auroit construit une petite barque et on auroit fait voile pour le port de Chantaboun où la barque construite à Pulo-Way auroit servi aux Cochinchinois pour aller chez Mr. Liot, missionnaire françois. L'auteur de la relation se plaint de ce que cela n'a pas été exécuté. On l'a descendu le 1er Septembre 1786 avec 13 de ses gens sur Pulo-Panjan et on lui a laissé des vivres pour trois mois, c'est-à-dire jusqu'au commencement de Septembre, temps où la flûte devoit venir les reprendre. Après le départ de la flûte. ils ont construit une baıque qui leur a servi à donner avis au Roy de la Cochinchine de l'arrivée du bâtiment françois. Ce prince en a témoigné beaucoup de joie, il leur a donné des lettres pour le commandant de Pondichéry et pour Mr. de Richery où il marquoit à ce dernier qu'il étoit prêt à le suive, il a refusé enfin les offres qui lui ont été faites de la part de la Reine de Portugal.

A l'époque indiquée pour le retour de la flûte à Pulo-Panjan, le Roy envoya plusieurs messagers à cette isle pour s'informer si elle étoit arrivée; mais on l'attendit inutilement jusqu'au mois de février 1787, elle étoit aux Manilles à charger du riz pour le porter à Macao, elle visita ensuite différents ports de la Cochinchine et perdit ainsi un temps précieux. Ce retard désespérait le Roy de la

Cochinchine qui ne savoit quel parti prendre et réduisit aux extrêmités de la faim les Cochinchinois laissés à Pulo-Panjan qu'ils furent obligés d'abandonner pour se retirer dans une île voisine en laissant à Pulo-Panjan les indications pour qu'on pût les retrouver.

Ce ne fut que le 21 février que la flute reparut, c'est-à-dire plus de deux mois après l'époque qui avoit été fixée pour son retour à Pulo-Panjan. Le missionnaire invita le sieur de Richery à recevoir le Roy à son bord avec sa famille, cet officier s'y refusa et ne voulut pas même donner un pilote qui lui étoit demandé pour ce prince. Il n'eut pas plus d'égard aux prières que lui firent les Cochinchinois de leur permettre d'aller rejoindre leur Roy et il les ramena à Pondichéry. Cette conduite du sieur de Richery exposoit la vie du Roy de la Cochinchine dont les Siamois chez qui il étoit réfugié pouvoient se défaire sur le moindre soupçon.

L'auteur se plaint encore des mauvais traitements que ses gens ont essuyés à bord de la flûie. Ils ont été frappés et on les mit aux arrêts parcequ'ils se refusoient à aider à charger le bâtiment de riz qu'on leur disoit être pour leur Roy. Ils auroient oublié tous leurs projets de plainte, si le sieur de Richery avoit voulu attendre 20 jours, temps qu'il falloit au Prince pour recevoir avis du retour de la flûte et venir à Pulo-Panjan.

Arrivés à Pondichéry, on ne vouloit point les laisser descendre à terre, ils eurent besoin pour cela de la protection de l'évêque de Doliche. Quand il a été question de la 2ème expédition et qu'on les a prévenus qu'il falloit se préparer à s'embarquer, ils ont préféré prendre la fuite et se retirer au Grand Mont près Madras plutôt que de retourner avec les sieurs de Richery et Berneron.

Observations.

Mr. de Cossigny en rendant compte du retour du sieur de Richery à Pondichéry, annonce que Mr. D'Entrecasteaux doit envoyer le

journal de cet Officier. Ce journal au surplus n'apprendra rien de plus au sujet du voyage à Macao. Il est certain que quelque fût le motif de ce voyage, il a été entrepris à une époque où le bâtiment devoit retourner à Pulo-Panjan, à une époque même où le retour de Pondichéry devoit être très-avancé, puisqu'en Septembre il devoit visiter les Isles Andamans, qui étoient le dernier point où il devoit toucher. Le sieur de Richery ne peut alléguer, pour motiver le refus de prendre le Roy de la Cochinchine à son bord, que le retard de 20 jours que cela auroit occasionné, parce qu'il n'avoit pas été à même de sonder d'après l'article de ses instructions le caractère et le génie de ce prince et que d'ailleurs le parti que Mr. de Cossigny a pris d'expédier une 2ème fois la flûte, *le Marquis de Castries* annonce qu'il espéroit beaucoup des moyens qui restoient au roy détrôné,

XXVIII.

Traduction de la lettre du Roi de la Cochinchine.

Que tout le monde sache que ceci est le discours du Roi de la Cochinchine, au général de la station des vaisseaux français dans l'Inde et au Gouverneur de Pondichéry. Il y a plus d'un an révolu que j'ai prié le Très-illustre évêque Pierre, de conduire mon fils aîné à Pondichéry, pour y demander du secours. Je n'en ai reçu aucune nouvelle depuis, j'en étois donc infiniment inquiet, cependant au mois d'Octobre de cette année, il me parvint un écrit qui m'instruisit de tout, j'en fus très-satisfait, dit-on. L'an passé le Très-illustre Évêque traita déjà cette affaire avec le Gouverneur de Pondichéry qui y résidoit alors, dont j'ignore le nom, mais il étoit pusillanime, et n'est pas charitable, il ne sçait ni secourir les malheureux, ni élever les foibles; l'illustre évêque ne put donc rien faire.

Il a trouvé depuis cependant de nouveaux commandants qui aussi bien nés que savants dans l'état militaire, et dans les autres sciences, bienfaisans et disposés à délivrer les malheureux et à soutenir les foibles, c'est d'après cela que vous avés envoïé vos deux favoris, dont l'un commandant de Vaisseau, et l'autre militaire, venant de loin pour me prendre. Je loue infiniment votre générosité. Votre charité se manifeste au delà des montagnes et votre bienfait est aussi grand que les abîmes sont profonds. Quoique je ne puisse rien faire, je n'en connois pas moins votre cœur.

Déjà j'étois prêt à suivre votre vaisseau et venir à vous au plus tôt, tel est mon désir, mais la volonté du ciel est différente. Il est arrivé à l'imprévu un vaisseau de *Goa*, qui m'a remis un écrit de la Reine de Lusitanie, avec un autre du Gouverneur de Goa, pour me prendre, avec des écrits au roi de Siam accompagnés de beaucoup de présents pour l'appaiser et qu'ils puissent me prendre plus facilement. J'ai tout refusé, je ne partirai pas avec eux, parceque j'ai l'intention de ne lier amitié qu'avec les Français et non avec d'autres nations. C'est pour cela que le roi de Siam commence à douter de moi, il craint que je ne suive ce vaisseau. Il m'est à présent difficile de partir avec le vaisseau du commandant Richery. Je lui promets de lui donner une lettre pour vos seigneuries, dans quelques mois, je le suivrai; telles sont les très-fidèles paroles d'un Roi.

XXIX.

Versailles, le 1er décembre 1787.

Mémoire du Roy pour servir d'instruction particulière au sieur Chevalier de Coëtnempren de Kersaint [1]), capitaine de Vaisseau de la 3e division, de la 2ème Escadre, commandant la frégate *la Dryade*.

1) *Guy Pierre* de Coëtnempren, chevalier, puis comte de Kersaint, né le 26 novembre 1747, à Brest; mort à Surênes, le 24 août 1822; il était capitaine de vaisseau depuis 1786.

Sa Majesté jugeant nécessaire de destiner la frégate *la Dryade* à faire partie de la station affectée aux Indes Orientales pour y relever la frégate *la Vénus*, elle va faire connoître au sieur chevalier Coëtnempren de Kersaint, capitaine de la 2ème escadre à qui elle en a confié le commandement, le service qu'il doit remplir.

Sa Majesté ayant bien voulu procurer au sieur Evêque d'Adran, au jeune prince Cochinchinois confié à ses soins et à sa suite les moyens de retourner à Pondichéry pour être plus à portée de profiter des occasions de le faire conduire dans sa patrie, elle a choisi la frégate *la Dryade* pour cette mission, en conséquence, elle enjoint au sieur chevalier de Kersaint de recevoir à son bord le dit sieur évêque d'Adran, le jeune prince Cochinchinois, sa suite et le nombre de missionnaires auxquels il a été ci-devant prescrit de donner passage. Elle lui recommande d'avoir tant pour le sieur évêque d'Adran que pour le jeune prince tous les égards possibles et de leur procurer les moyens de commodité et d'agrément qui seront en son pouvoir, l'intention de Sa Majesté étant que les pages de ce jeune prince asiatique mangent à la même table que les Officiers, elle le charge de leur ordonner de les y admettre et de les traiter d'une manière convenable. Le sieur chevalier de Kersaint tiendra particulièrement la main à l'exécution de ce qui lui est recommandé à cet égard.

Aussitôt qu'il aura reçu à son bord les passagers qui lui sont destinés et les paquets dont il doit être porteur qui lui parviendront en même tems que la présente instruction qui lui sera remise par le sieur Thevenard, commandant la Marine à Lorient, il fera toutes ses dispositions pour profiter du premier vent favorable pour appareiller de la rade de ce port. Il se réunira au pavillon du sieur Tanouarn commandant la *Méduse* avec lequel il est destiné à faire route. Si cependant la marche de la *Dryade* étoit supérieure à celle de la *Méduse* et qu'en combinant sa marche sur celle-ci il lui fut

démontré qu'il en résulteroit pour lui une perte de temps assez considérable, Sa Majesté l'autorise à s'en séparer et à faire route avec la plus grande diligence pour l'Isle de France; elle lui défend toute relâche excepté celle des Isles du Cap Vert où il pourra aller faire l'eau et les rafraîchissements qui pourroient lui être nécessaires. Dans le cas de séparation, Sa Majesté lui ordonne d'accélérer sa traversée par tous les moyens qui seront en son pouvoir. A son arrivée à l'Isle de France, il s'occupera sans perte de tems de remplacer l'eau et de faire les vivres dont il aura besoin pour sa traversée de cette colonie à Pondichéry où il se rendra avec la plus grande célérité, d'après les ordres qui lui en seront donnés par le sieur chevalier d'ENTRECASTEAUX, Gouverneur général des Isles de France et de Bourbon, et, après avoir débarqué à Pondichéry les passagers et les troupes d'artillerie embarqués sur la frégate *la Dryade*, il se rangera sous les ordres du sieur Vicomte de SAINT-RIVEUL, Commandant de la station, dont il prendra les ordres sur les différentes missions ultérieures qu'il aura à remplir. Le sieur chevalier de Kersaint donuera avant de partir de Lorient communication de la présente instruction au sieur chevalier de Tanouarn pour que celui-ci soit prévenu des motifs de sa séparation, si elle a lieu, pour les raisons ci-devant exprimées. Il communiquera également ses instructions au sieur chevalier d'Entrecasteaux, dont il suivra les ordres pour les objets que les circonstances de service pourroient exiger.

L'intention de Sa Majesté est qu'à la fin de sa campagne, le sieur chevalier de Kersaint vienne désarmer à Brest, si toutefois elle ne lui fait point expédier d'ordre contraires à cette disposition.

Sa Majesté lui recommande de veiller à ce que le service soit fait à son bord avec la plus grande régularité ainsy qu'au maintien de la discipline et de la subordination. Elle ne doute pas que les comptes qui lui seront rendus ensuite par le commandant de la

station ne justifient la confiance qu'elle témoigne dans cette circonstance au sieur chevalier de Kersaint et l'opinion avantageuse qu'elle a de son zèle et de ses talents.

Fait à Versailles, etc.

XXX.

Versailles, le 1er Décembre 1787.

Monsieur le chevalier de KERSAINT, capitaine commandant la frégate *la Dryade* à Lorient.

Je joins ici, Monsieur, les instructions que le Roy m'a chargé de vous faire expédier. Je suis persuadé que vous ne négligerez rien pour remplir les vues de Sa Majesté et justifier la marque de confiance qu'elle veut bien vous donner.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XXXI.

Versailles, le 1er Décembre 1787.

Monsieur THEVENARD, commandant la Marine à Lorient.

Je joins ici, Monsieur, un paquet contenant les instructions que le Roi a fait expédier à Mr le Cher de KERSAINT commandant la frégate *la Dryade*. Ce capitaine se réunira au pavillon de Mr le Chevalier de Tanouarn et vous lui recommanderez de profiter du premier vent favorable pour mettre à la voile et se rendre à sa destination.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XXXII.

Inde. — Expédition en Cochinchine. — Copies de la Convention et déclaration. — Instructions, Instructions secrètes, Ordre du roi.

Copie de la lettre écrite à M[r] le Comte de Conway en date du 2 décembre 1787.

Le Roi, Monsieur, s'étant déterminé à accorder des secours au Prince de la Cochinchine, pour qui l'évêque d'Adran étoit venu en France les réclamer de sa bonté, c'est sur vous que Sa Majesté a arrêté son choix pour commander l'expédition et diriger l'établissement qui doit en être la suite. Ses intentions vous sont clairement manifestées par les instructions ci-jointes, dont l'une est ostensible, selon l'usage que votre prudence vous suggérera d'en faire, l'autre secrète. Cette dernière vous laisse maître de ne point entreprendre l'opération ou de la retarder, d'après votre opinion personnelle, les documents que vous aurés reçus, ou ceux que vous pourrés recevoir, tant sur la facilité du succès que sur les avantages de l'établissement projeté. Une telle marque de confiance de la part de Sa Majesté vous prouve combien elle se repose sur vos lumières et sur votre zèle. La révolution qui vient de se faire en Hollande [1]), change considérablement nos combinaisons politiques dans l'Inde, et ne nous permet plus guère de regarder le Cap de Bonne Espérance, ou l'Isle de Ceylan, comme un point d'appui ou de refuge. Cette considération fait pencher le gouvernement vers le parti de porter ses principales forces, ses moyens et son attention sur l'Isle de France et sur un établissement nouveau, qui mette plus de distance entre le siége de la puissance anglaise et nous; mais, la Cochinchine pourra-t-elle remplir ce but? Voilà, Monsieur, ce que le Roi commet à votre

1) Le mouvement des Etats de Hollande contre le Stathouder Guillaume V avait été réprimé par l'intervention de la Prusse en sept. 1787. Une Déclaration échangée le 27 oct. 1787 à Versailles entre le Ministre d'Angleterre et M. de Montmorin, ministre des Affaires étrangères, avait achevé de ruiner l'influence française dans les Pays Bas.

jugement et à vos connaissances. Je n'entrerai point ici dans le détail des objets qui forment la matière de vos instructions, je me contenterai de vous recommander d'en bien pénétrer l'esprit. Vous connoissez l'état d'épuisement où se trouvent les finances du Roi, et ce n'est pas pour elles un effort médiocre, que d'avoir consacré un fonds extraordinaire de deux cent mille piastres à l'expédition et aux premiers fondements de l'établissement dont il s'agit. Je suis bien assuré que vous ménagerez l'emploi de ce sacrifice avec la plus grande économie. Je m'occupe à rassembler ces piastres. Elles vous parviendront en entier, s'il est possible, par les deux flutes chargées de vivres, qui partiront de Brest, sous trois semaines, sinon, partie par elles, partie par des occasions successives. J'avois compté que ces deux mêmes flûtes vous porteroient des vivres pour les troupes de l'expédition, jusqu'à la concurrence d'un an. Vos instructions vous l'annoncent. Cependant elles n'en pourront porter que pour *huit* mois. Il faudra conséquemment que vous fassiez vos dispositions pour la subsistance ultérieure dont le Prince de la Cochinchine demeure chargé, de manière à ce que ce point important ne soit aucunement compromis. Si des obstacles imprévus faisoient échouer l'expédition, alors c'est à l'Ile de France que vous devez vous replier, et rester avec vos troupes. Dans ce cas vous prendrez le commandement des Isles de France et de Bourbon, à raison de la supériorité de votre grade. M^r^ le Ch^er^ d'Entrecasteaux en est prévenu. Il aura, pour vous le remettre, le même ordre que vous trouverez ici pour le prendre.

Mais, si l'opération a lieu, et qu'elle tourne heureusement, vous vous occuperez de l'établissement militaire dans les concessions du Prince de la Cochinchine, vous préparerez les plans d'un établissement civil et commercial, en vous bornant à des aperçus de dépense les plus strictement nécessaires, et vous attendrez pour votre destination ultérieure les ordres que S. M. jugera à propos de vous faire passer.

Vous communiquerez vos instructions à Mr de Moracin, afin qu'il s'y conforme dans les choses qui le concerneront. Et s'il arrivoit que l'expédition ne se fit point, ou qu'elle fût retardée, vous veillerez l'un et l'autre à ce que le fonds extraordinaire de deux cent mille piastres ne soit diverti à aucune autre espèce de destination, jusqu'à ce que Sa Majesté vous ait manifesté ses intentions à ce sujet.

Je suis persuadé, Monsieur, que je n'aurai à rendre au Roi que des comptes satisfaisants sur la conduite que vous aurez tenue, et quelque parti que vous ayez pris, dans une occasion qui intéresse aussi essentiellement le bien de son service. Je n'ai pas moins lieu d'espérer que l'exemple de votre zèle et de votre désintéressement, soutenu d'une juste fermeté, maintiendra l'ordre, l'émulation, la pureté, la vigilance et l'économie parmi tous ceux qui se trouveront employés sous vos commandements.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, etc.

XXXIII.

Déclaration. Copie.

Quoique dans la Convention signée ce jourd'hui il ne soit fait aucune mention des frais qu'occasionnent les établissements que Sa Majesté Très-Chrétienne pourra former soit dans les Isles de Hoi-nan et Poulo-Condor, soit sur le continent du royaume de Cochinchine; le Soussigné, en vertu de l'autorisation dont il est muni, déclare que le Roi de la Cochinchine prendra à sa charge, soit par fourniture en nature, soit en argent, d'après les évaluations qui en seront faites, les premiers frais de l'établissement à former pour la sûreté et la protection, tels que fortifications, casernes, hôpitaux, magasins, bâtiments militaires et logement de commandant. En foy de quoi j'ai signé la présente Déclaration et y ai apposé le

cachet de mes armes avec promesse d'en procurer la ratification de la part du Roi de la Cochinchine. A Versailles, le 28 Novembre mil sept cent quatre vingt sept.

(L. S.) P. J. G. Evêque d'Adran.

XXXIV.

Apperçu de dépenses pour l'Expédition.

Rations pendant un an pour 2000 hommes à 15^{s} l'une	540,000 ℔
Armement de deux flûtes pendant deux ans, solde et subsistance d'équipages.	288,000
Autres dépenses d'armements, radoubs, rechanges, avaries, etc.	112,000
Supplément de solde de troupes, sur le pied d'une moitié en sus	200,000
Divers employés à l'expédition, et frais accessoires . .	100,000
Hôpitaux, fournitures, ustensiles, etc.	300,000
Affrêtements	300,000
Munitions de guerre	Mémoire.
	1,840,000 ℔

XXXV.

Isle de France. — Expédition à la Cochinchine. — Secrette 1ère. — Copies de la Convention, de la Declaration et l'Ordre du Roi.

Copie de la lettre écrite à M^{r} le Chevalier d'Entrecasteaux datée du 2 décembre 1787.

Je dois commencer par vous prévenir, M^{r}, du *secret* qu'exige cette dépêche, dont vous ne donnerés communication à ceux qui devront concourir à l'exécution des ordres qu'elle renferme, que pour les parties de service qui les concerneront, sans leur faire connoître l'ensemble des vues de S. M. sur l'objet important que je vais vous confier.

Sur les propositions du sieur évêque d'Adran qui est venu en France, en qualité de Plénipotentiaire, du prince légitime de la Cochinchine, solliciter l'assistance du Roi en faveur de ce prince, dépouillé par un sujet rebelle de la meilleure partie de ses états, S. M. s'est déterminée à donner des secours à un souverain malheureux, moyennant les engagements qu'il a pris de nous assurer des possessions et un commerce dans ses états, exclusif aux autres nations européennes, ayant des établissements en Asie. Il a été passé à ce sujet une convention et déclaration, dont je joins ici copie. La révolution qui s'est opérée dans la constitution des Sept Provinces Unies, et le contre-coup qui s'en fera nécessairement ressentir dans l'Inde, où nous ne pouvons plus guère compter sur le Cap de Bonne Espérance et sur Trinquemaly, comme point d'appui ou de refuge, n'a pas peu contribué à fixer l'attention du gouvernement sur l'avantage d'une position qui nous tiendroit à une grande distance du foyer des forces angloises. Cependant, en se décidant à l'expédition sollicitée par l'évêque d'Adran, et en la confiant au sieur Comte de Conway, S. M. laisse cet officier général le maître de ne la pas entreprendre, ou de la retarder, selon la nature des documents qu'il doit avoir sur la facilité du succès et sur l'utilité de l'établissement. Elle s'en seroit rapportée de même à votre opinion, si l'éloignement où vous êtes l'un de l'autre, le lui avoit permis. Mais Elle recevra avec plaisir les observations que vous croiriez convenable de m'adresser sur le fonds de la chose même, et sur les rapports avec les isles de France et de Bourbon, qu'elle pourroit ou devroit entretenir.

Deux frégates, *la Dryade* et *la Méduse*, partent de L'Orient, avec des recrues pour l'artillerie. Elles portent le fils du prince de la Cochinchine, sa suite et l'évêque d'Adran. Elles toucheront à l'Isle de France. Elles sont destinées avec les frégates *l'Astrée* et *la Calypso*, à l'expédition navale, dont le sieur de St Rivrul aura

le commandement sous les ordres du sieur comte de Conway. Dans quinze jours ou trois semaines, il sera expédié de Brest deux flûtes qui iront en droiture à Pondichéry, chargées de huit mois de vivres pour les troupes de l'expédition, ainsi que de la totalité ou d'une partie des fonds extraordinaires que S. M. consacre tant aux frais de l'expédition qu'à ceux de l'établissement primitif et militaire qu'il faudra former à la côte de la Cochinchine. L'expédition sera composée de l'un des Régiments qui sont à Pondichéry, de 200 hommes d'artillerie et d'environ 250 Caffres de l'Isle de France. Vous voudrez bien, M^r^, vous occuper aussitôt du soin de rassembler ces noirs et de les faire passer à Mr de Conway sous la conduite seulement de quelques personnes de confiance, sans les diviser en compagnies et sans mettre d'officiers à leur tête. Vous combinerez aussi sur les détachemens d'artillerie qui sont à Pondichéry, sur ceux qui sont à l'Isle de France et sur les recrues qui vous seront arrivées, le passage de ce qui sera nécessaire pour former le corps de 200 hommes dont Mr de Conway aura besoin. Vous lui ferez parvenir le tout par les frégates *la Dryade* et *la Méduse*, que vous expédierez le plus promptement qu'il sera possible. Si vous aviez dans vos parages *l'Astrée* ou *la Calypso*, des flûtes du Roi, ou même des bâtiments légers, qui ne fussent pas d'une nécessité indispensable au service des Isles de France et de Bourbon, vous les enverriez également à Pondichéry, avec le plus de diligence qu'il sera possible, attendu que la saison presse et qu'il faut être à la côte de Cochinchine en Juillet, ou Août prochain, au plus tard. Les canons et les munitions de guerre seront tirés des magasins de Pondichéry.

Lorsque Mr de Conway n'aura plus besoin de la présence des forces navales, il ne gardera qu'une frégate et quelques bâtiments légers, pour la sûreté de l'établissement, pour celle de la côte, et pour correspondre avec vous, M^r^, sur tout ce qui intéressera le service. Alors M^r^ de St Riveul retournera à Pondichéry avec le surplus des

bâtiments de S. M. S'il arrivoit, ce qui n'est nullement vraisemblable, que l'expédition tournât mal, l'intention de S. M. dans ce cas est que Mr de Conway se replie avec ses troupes sur l'Isle de France. Dans cette supposition que je regarde comme n'étant que de pure et inutile précaution, vous sentirez, M^r, que la supériorité du grade de Mr de Conway demande que vous lui remettiez le commandement des Isles de France et de Bourbon, quelque parfaitement bien qu'il soit entre vos mains. Vous en trouverez ici l'ordre et je lui en adresse un double. Mais, si cet évènement avoit lieu, je suis autorisé par S. M. à vous annoncer d'avance qu'elle est trop satisfaite de vos services pour ne pas vous dédommager par un autre commandement supérieur de celui que vous n'auriez perdu que par l'empire des circonstances. Elle compte sur votre zèle accoutumé dans celle qui se présente, et je serai très-flatté, en mon particulier, de vous marquer auprès d'elle et auprès de M^r le comte de la Luzerne, lorsqu'il sera rendu en France, la haute opinion qui m'a été inspirée sur votre compte.

Je vous prie de ne point parler à M^r l'évêque d'Adran de la liberté que le Roi laisse à Mr de Conway de suspendre ou de retarder l'expédition.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère, etc.

XXXVI.

Notes sur l'expédition de Cochinchine.

Mr de Conway en étant chargé, ne convient-il pas de lui assurer le premier *Cordon Rouge* et de lui donner d'avance la permission de le porter?

En général, dans les instructions à dresser, tant pour le commandant de l'expédition que pour celui des forces navales, il pa-

roissoit convenable de se tenir au large sur l'article des points où l'on devra se porter, parce que ce sera l'état des choses qui déterminera l'attérissement, le débarquement et l'attaque. Il paroît également convenable de recommander aux deux commandants le concert le plus suivi et une consultation assidue sur les opérations, avec M^r^. l'évêque d'Adran.

M^r^ de St Riveul sera prévenu expressément dans ses instructions, que, suivant l'ordre de service établi, il continuera d'être sous les ordres de M^r^. de Conway.

Ôter de l'instruction de M^r^. de St Riveul l'ordre de prendre le Détroit de la Sonde, celui de Malacca étant assez large pour dérober la connaissance des opérations aux Anglais, sans risquer, comme dans l'autre route, de les manquer.

Retrancher de l'Instruction de M^r^. de Conway la deffense d'entreprendre, s'il n'a pas le Roi de la Cochinchine sur les vaisseaux de l'expédition.

Rectifier partout l'erreur de l'Isle de Poulo-Condor, qui est prise pour celle d'Hoï-nan.

Faire précéder l'établissement que l'on projette par le coup de main et les secours à donner au prince, sans quoi cet établissement seroit impossible, excessivement dispendieux par le manque de ressources du pays, et inutile à la fin qu'on se propose.

Completter les instructions par des ordres positifs sur ce qui restera à faire après l'expédition, et sur la destination de M^r^. de Conway.

XXXVII.

Dépense extraordinaire relative à l'Expédition de la Cochinchine.

Vivres pour 2000 hommes pendant un an en biscuit, farine, eau-de-vie et salaisons estimée à	360,000 ℔
Armement de deux flûtes pendant deux ans, solde et subsistance d'équipage	288,000
Les bâtiments de guerre employés à cette expédition faisant partie de la station de l'Inde ne peuvent être portés ici que pour mémoire.	
On peut estimer la valeur de l'affrêtement des bâtiments qui seront employés au transport des munitions troupes l'extraordinaire de la dépense des flûtes du Roy qui peuvent être employées comme bâtiments de charge à la somme de.	180,000
Supplément de solde des troupes destinées à cette expédition	140,000
Appointements et frais extraordinaires des divers employés à l'expédition	50,000
Hôpitaux, attirails, frais de campement, service d'artillerie, etc.	100,000
	1,118,000 ℔

Frais d'établissement.

Le Roy de la Cochinchine s'engageant à fournir tous les matériaux et ouvriers nécessaires à l'établissement d'un fort propre à contenir 1200 hommes, hôpitaux, carênes, magazins, gouvernement, on ne peut évaluer qu'une somme d'environ.	150,000 ℔

Pour être répartis parmi les travailleurs tirés des troupes et Caffres qui pourraient y être employés.

Les constructions civiles devant être aux frais du Roy, on ne peut fixer la somme à laquelle elles pourront monter que d'après ce que l'administration ordonne et présume qu'il faut consacrer. . . . 300,000 ℔ par an pendant 10 ans pour porter cet établissement au point où il est désirable qu'il parvienne.

Il résulte de ces apperçus que pour cette expédition il est nécessaire d'obtenir une somme extraordinaire de 1,280,000 ℔ dans ce moment-ci

et une somme de 300,000 ℔ annuelle pendant 10 ans.

pour résumer, on pense que l'argent nécessaire pour cette opération en espèces doit être . . . 100,000 piastres

La marine n'aura à rejeter sur les finances que . . 300,000 ℔

Les vivres ayant été en partie payées sur les fonds extraordinaires accordés pour les mouvements de guerre.

XXXVIII.

Lorient le 28 décembre 1787.

Colonies. — Mr Thévenard. — 2 Janvier. — *La Méduse* et *la Dryade* sont parties pour l'Inde.

Monseigneur le Comte de Montmorin.

Monseigneur,

Les frégates *la Méduse* et *la Dryade* sont enfin parties pour leur destination hier à 2 heures et demie du soir par le premier vent de N.E. dont on peut être assuré et qui continue de souffler avec force.

M^r^. l'évêque d'Adran, le Prince de la Cochinchine, les détachements d'artillerie et autres passagers avec tous leurs effets sont à bord de ces bâtiments conformément à vos ordres.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, Monseigneur, que M^r^. de

Lombard, qui a rassemblé le plus grand nombre de recrues possible à l'effet de les envoyer à Brest, me rend compte que ce détachement sera de 420 hommes, j'ai en conséquence donné l'ordre de les faire partir demain pour L'Anvaux où ils arriveront le Mercredy 2 Janvier pour y être embarqués sur des Bateaux que j'ai prié M^r le comte d'Hector de vouloir bien y faire tenir, soit pour passer ces 420 hommes à Brest, soit pour les mettre à bord de bâtiments en rade; 3 sous-lieutenants des régiments de la Guadeloupe, du Cap et du Port-au-Prince et [en blanc] sergents conducteurs s'embarqueront aussi; au surplus ces 420 personnes seront commandées d'icy à Brest seulement par un capitaine du bataillon auxiliaire.

Je suis avec un profond respect

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé: Thévenard.

XXXIX.

Copie d'une lettre de M^r. de Richery
Commandant la flute du Roy *le Marquis de Castries*
à M^r. de Conway, Gouverneur de Pondichéry.

En rade de Malac le 9 avril 1788.

Mon Général,

Je saisis une occasion qui va au Bengale, toute incertaine qu'elle est, pour vous donner de mes nouvelles et vous rendre compte de ma position. Ces comptes, mon Général, seront bornés, parce que, je le répète, l'occasion dont je me sers n'est ni bien assurée ni peut-être bien fidelle.

Ma navigation dans les mers de Chine a été accompagnée de tempêtes, de contrariétés et m'a forcé à deux mois et quelques jours

de séjour à Macao, pour y attendre un tems favorable aux reconnaissances que j'avois à faire dans ces parages. Ce temps perdu ne m'a servi à rien; en reprenant la mer, les contrariétés, les coups de vent m'ont accueilli de nouveau aux points où j'avois à opérer. Trois mois et vingt jours se sont écoulés à lutter avec les contretemps et au bout de ce terme, je suis venu à Malac, seul asile qui me fût offert faisant douze à quinze pouces d'eau à l'heure, ayant soixante hommes de mon équipage malades, étant depuis quinze jours à demie ration, et n'ayant plus que pour trois jours de vivres à ce régime. L'état où se trouve mon vaisseau ne me permet pas de reprendre la mer sans lui faire des réparations indispensables. Ce travail et le rétablissement de mes malades va m'obliger à un long séjour icy pendant lequel la mousson va reverser et me fermer la route de Pondichéry. D'un autre côté par des motifs que je ne puis expliquer icy, j'ai été forcé de prendre un rendez-vous en Juin prochain, dans des parages diamétralement opposés aux vôtres. Les circonstances m'en ont fait une loi absolue. Ainsi les vents d'une part et un engagement d'un autre retarderont de quelques mois ma rentrée dans la mer des Indes, mais jusqu'icy, vous pouvez, mon Général, être tranquille sur tous les objets.

La frégate *la Calypso* vous causera sans doute, mon Général, des inquiétudes. Je vais vous donner de ses nouvelles, telles qu'elles me sont parvenues à diverses époques.

Dans sa traversée de Pondichéry en Chine, elle éprouva un coup de vent qui la dérouta jusqu'à la vue de Formose, et dans lequel se déclara une voie d'eau fournissant douze à seize pouces d'eau par heure. Elle atteignit ensuite Macao, où je relâchais deux jours après elle. Les moyens qu'offre ce port étant insuffisants pour se réparer, M^r^ le comte de Kergariou prit le parti après un séjour de deux mois d'aller à Manille, et il partit le 29 Novembre. Depuis lors je n'en avois point eu de nouvelles, et j'en fus inquiet, lors-

qu'à mon arrivée icy, j'appris qu'elle n'y avoit point passé. Hier arriva un vaisseau venant de Macao, et parti de Manille le 16 septembre, qui nous apprend que *la Calypso* «aborda à cette île le «10 décembre, mais qu'en entrant dans la baye, elle avoit touché «sur un banc, qu'elle y avoit passé deux fois vingt quatre heures, «et que s'étant allégé de son artillerie, elle étoit entrée dans le port». Ce bâtiment étant parti peu de jours après ignore la nature de son dommage.

Je saisirai, mon Général, toutes les occasions qui se présenteront, pour vous donner de mes nouvelles, et ferai mes efforts pour me rendre le plus tôt possible sous vos ordres.

J'ai l'honneur d'être avec respect, mon Général,

Votre très-humble ... Signé: De Richery

pour copie certifiée véritable:

Conway.

XL.

Extrait d'une lettre écrite par Mr. le Chevalier Aubin de Botcouart, officier à bord de la flûte *le Marquis de Castries*, à Mr. de Conway.

A Malac, le 10 Avril 1788.

Je m'attendois à avoir l'honneur de vous voir, et de vous assurer de mon respect, mais j'eu suis privé. Nous sommes à Malac depuis le 21 Mars, à nous mettre en état de faire route pour l'Isle de France. Cette circonstance me privera de la satisfaction de vous assurer de mon respect.

J'ai l'honneur d'être ..... Signé; Aubin de Botcouart.

Pour copie certifieé véritable:

Conway.

XLI. [1])

Monsieur le Comte,

Je viens d'arriver à l'Isle de France après 102 jours de traversée. Le Prince que j'accompagne a joui pendant le voyage et jouit encore d'une parfaite santé. Je ne trouve icy aucune nouvelle de son père, mais je compte en trouver à Pondichéry par la flûte le *Castries* qui tout nouvellement doit être de retour de la Cochinchine.

La frégate *la Méduse* qui nous avoit accompagnée jusqu'au Cap de Bonne Espérance, s'en étant séparée pour apporter plutôt les nouvelles, n'est pas encore arrivée. On craint qu'elle n'ait été obligée de relâcher au Cap.

J'ai trouvé les administrateurs de cette Isle, disposés à remplir les vues de la Cour. Tout ce qui pouvoit être relatif à l'expédition de la Cochinchine, et selon les ordres, devoit se prévoir d'icy, est déjà terminé.

La frégate *la Vénus*, seul vaisseau du Roi dans ce port, sera destinée à porter les Caffres à Pondichéry, avant de repasser en France. Nous partirons au plus tard dans 8 à 10 jours. Je ne manquerai pas, Monsieur le Comte, de vous donner la suite des nouvelles de Pondichéry.

J'ai l'honneur d'être en attendant avec un parfait attachement.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L'Évêque d'Adran.

Isle de France, 14 Avril 1788.

---

1) Lettre autog. signée.

XLII. [1])

Monsieur le Maréchal,

M[r] de Vaivre
28 Aoust.

Je viens d'arriver à l'Isle de France après 102 jours de traversée. Le prince a joui pendant le voyage et jouit encore d'une parfaite santé. Je ne trouve icy aucune nouvelle de son père, mais je compte en avoir à Pondichéry par la flûte *le Castries* qui vient d'arriver d'un second voyage à la Cochinchine.

La frégate *la Méduse* qui jusqu'au Cap de Bonne Espérance nous avoit constamment accompagnés, s'en étant séparée pour apporter plutôt les nouvelles, n'est pas encore arrivée, quoiqu'il y ait déjà 8 jours que nous sommes icy. On craint qu'elle n'ait été obligée de relâcher au Cap.

Les administrateurs de cette Isle s'empressent de remplir les vues de la Cour. Tout ce qui pouvoit être relatif à l'expédition de la Cochinchine, et selon les ordres, devoit s'exécuter d'icy, est déjà terminé.

La frégate *la Vénus*, seul vaisseau du roi dans ce port, doit être destinée à porter les Caffres à Pondichéry, avant de retourner en France.

Nous partirons au plus tard dans 8 à 10 jours. Je ne manquerai pas, Monsieur le Maréchal, de vous donner la suite des nouvelles de Pondichéry.

En attendant, j'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite reconnoissance, monsieur le Maréchal,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé; l'Évêque d'Adran.

Isle de France, 14 Avril 1788.

---

1) Lettre autog. signée.

P.S. J'oubliais, Monsieur le Maréchal, de vous dire un mot de Mr. le chevalier d'ENTRECASTEAUX vraiment digne d'avoir été appelé par vous au gouvernement des Isles. Il paroît désirer instamment son rappel, mais je ne crois pas qu'il puisse jamais être remplacé. Il joint aux lumières étendues d'un administrateur, la douceur et l'honnêteté d'un homme fait pour le bonheur de la société. Il a plus que jamais le désir de s'en acquitter, depuis qu'il a appris que vous vous étiez retiré.

XLIII.

Secrette. Port Louis, Isle de France, 18 Avril 1788.

Monseigneur,

J'ai reçu par Mr. le Vicomte de KERSAINT la lettre secrette que Mr. le Comte de MONTMORIN m'a fait l'honneur de m'écrire relativement à l'expédition de la Cochinchine.

Je dois vous prévenir, Monseigneur, que tous les détails de cette expédition ont été publiés je ne sais par quelle voye presqu'au moment de l'arrivée de cette frégate.

J'ai donné les ordres nécessaires pour remplir les vues contenues dans la dépêche. Ce sera avec bien de la peine que nous nous procurerons les 250 Caffres qui doivent être envoyés dans l'Inde. C'est sans contredit la meilleure espèce d'hommes que nous ayons ici, et toutes les branches de l'administration souffriront de cette extraction.

Nous n'avons aucun bâtiment à envoyer dans l'Inde: la Colonie en est absolument dépourvue; mais comme il paraît que l'on comptoit sur deux fluttes que nous n'avons pas en notre disposition, j'ai cru qu'au lieu de renvoyer en Europe *la Vénus* qui est relevée par *la Dryade* et dont le radoub vient d'être fini, il seroit à propos de

l'expédier pour l'Isle, afin de suppléer, (par les secours que pourroit procurer cette frégate et la frégate *la Résolution* qui y sera retenue sans doute aussi), au défaut des deux flûtes que nous n'avons pas, et dont nous aurions ici même grand besoin; ou si *la Vénus* n'est pas nécessaire, elle fera son retour en Europe avec *la Résolution* conformément aux ordres contenus dans la dépêche du 2 décembre 1787.

La lettre de Mr. le Comte de MONTMORIN me prescrit encore de fournir tous les petits bâtiments qui ne nous seront pas nécessaires; nous n'avons absolument au service de la colonie que le *Duc de Chartres*, lequel est actuellement à Bourbon; Mr. l'évêque d'Adran, que j'ai mené à la campagne avec le jeune prince, m'a annoncé qu'une partie des fonds destinés à cette expédition seront vraisemblablement envoyés à l'Isle de France par le paquebot; il est dès lors nécessaire que je garde le *Duc de Chartres* pour faire parvenir ces fonds à Pondichéry.

La Méduse n'a point paru encore; le retard qu'éprouve cette frégate, laquelle marchoit cependant beaucoup mieux que *la Dryade*, nous donne quelque inquiétude: Je fais travailler avec une très grande diligence à mettre *la Dryade* en état de faire voile. Elle a eu besoin d'être recouverte en entier: toute son œuvre morte et ses ponts exigent d'être recalfatés de nouveau; j'espère que du 22 au 25 elle sera prête à partir: Nous mettrons la même activité pour expédier *la Méduse* dès qu'elle sera arrivée.

Mr. le Comte de MONTMORIN a eu la bonté de me demander mon avis sur les avantages de l'établissement projetté: j'en ai parlé à différentes reprises à Mr. le Maréchal de Castries dans ma correspondance officielle et particulière, et avec bien plus d'assurance encore depuis ma campagne de Chine, parce que j'ai été à portée de mieux sentir tout ce que la position du port de Tourane et de cette côte offre de favorable: le seul et grand inconvénient que j'y apperçoive, c'est la difficulté de correspondre avec l'Isle de France

en tems de guerre; l'entrée du détroit de Malac nous sera fermée par l'établissement des Anglais à Pulo-Pinang, et si nos relations avec la Hollande sont affaiblies, les obstacles seront encore plus grands dans ce 1er détroit, et il n'y aura guère de sûreté à passer par celui de la Sonde: Ce sera donc un point absolument abandonné à ses propres forces et aux ressources que pourra lui procurer notre alliance avec le Prince de la Cochinchine, lequel une fois rétabli pourroit bien n'être plus retenu par les liens de la reconnoissance, s'il avoit à craindre surtout que sa liaison avec les François n'attirât sur lui toutes les forces anglaises.

Au reste, Monseigneur, ma grande inquiétude dans ce moment est que nous ne puissions pas retirer le Roi de la Cochinchine de sa captivité, s'il a surtout écoûté les propositions des Portugais, lesquels ne sont pas en état de le remettre sur le trône, mais qui seront très-aises cependant que le prince ne soit pas au pouvoir de toute autre puissance.

Mr. le comte de Montmorin a eu, Monseigneur, la bonté de m'écrire les choses les plus obligeantes relativement à la remise qu'il seroit obligé de faire du gouvernement de l'Isle de France à Mr. le comte de Conway, dans la supposition où cet officier général seroit forcé de se replier avec ses troupes sur l'Isle de France; j'ose vous répondre, Monseigneur, que mon seul regret seroit, dans ce cas, l'issue fâcheuse qu'auroit eue cette expédition, et c'est dans toute la sincérité de mon âme que j'ai l'honneur de vous le garantir; je ne peux me dispenser même à cette occasion de vous assurer, Monseigneur, que ni mes forces physiques ni mes forces morales ne me permettent de conserver ce gouvernement et que ce sera avec le plus grand plaisir que je m'en démettrai à l'arrivée de Mr. le comte de Conway dont plus d'un évènement peut rendre le retour nécessaire à l'Isle de France, dans le cas même où l'expédition de la Cochinchine ne seroit pas entreprise. Je sens parfaitement que

je dois l'attendre pour le lui remettre; mais si conformément à mes désirs cette expédition a tout le succès que des mesures aussi bien prises doivent promettre, Mr. le Comte de Conway étant alors destiné à gouverner ce nouvel établissement, et n'ayant plus moi-même à attendre cet officier général à l'Isle de France, je me crois autorisé à vous demander, Monseigneur, de vouloir bien nommer à ce gouvernement un officier dont la santé s'accommode mieux de ce climat, et qui y soit à tous égards plus propre.

L'intention où l'on paroît être d'évacuer Pondichéry et de rendre l'Isle de France le dépôt de toutes nos forces fera désirer peut-être d'en confier le commandement à un officier général du service de terre; il est de mon devoir de vous prévenir à l'avance, Monseigneur, que si ce projet s'effectue, ce sera sans peine et sans regret que je remettrai cette place à l'officier que Sa Majesté aura choisi pour la remplir.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

ENTRECASTEAUX.

XLIV [1]).

Monsieur le Comte, 22 Avril 1788

Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'ai reçu des nouvelles de la Cochinchine. Elles sont intéressantes et paroissent très-avantageuses à la mission que nous avons à remplir. Elles me viennent des missionnaires de Cochinchine et du Tongking, fixés dans les deux royaumes depuis le moment où j'ai été obligé d'en sortir. Ces nouvelles portent qu'en 86 les révoltés Cochinchinois absolument maîtres de la Cochinchine, étoient entrés

1) Let. autog. signée.

dans le Toug-king et y avoient porté partout le fer et le feu: que le Maire du Palais vaincu [1]) dans plusieurs batailles, avoit été obligé de se donner la mort pour éviter de tomber entre leurs mains: qu'enfin après avoir pillé tous ses trésors qui devoient être considérables, ils étoient revenus en Cochinchine, laissant cependant partout de fortes garnisons. On ne dit rien du Roi [2]) que le Maire gardoit en tutelle, ni de sa famille.

A leur retour en Cochinchine, les trois frères [3]) chefs de toute la révolte [4]), pour des raisons qu'on n'a pû certainement pénétrer, mais qu'on soupçonne être des raisons d'intérêt, se sont séparés et en sont même venus à se battre avec le plus grand acharnement. On assure que les actions ont été si multipliées et si meurtrières, qu'il n'y a presque plus d'hommes dans le pays et qu'on n'y voit presque plus qu'un peuple de femmes éplorées, dont les unes pleurent la perte de leurs pères, les autres celles de leurs maris ou de leurs enfants. On ajoute que le rétablissement du Prince dans tous ses droits est la chose du monde la plus facile, mais que le pays entièrement dévasté ne pourra être d'aucune ressource qu'après 4 ou 5 ans de paix.

Voilà, en substance, Monsieur le Comte, les nouvelles qui viennent de m'arriver et qui comme vous pouvez en juger assurent le succès et le grand bien de notre expédition. Je n'attends plus que les nouvelles du roi que doit nous apporter la flûte *Le Castries*. J'aurai l'honneur de vous en faire part de Pondichéry.

---

1) 鄭楷 Trịnh Giai.

2) Lê Hiển-tông 黎顯宗 remplacé par Chiêu-thống 昭統, le dernier prince de la dynastie Lê.

3) Nguyễn-văn-nhạc 阮文岳, Nguyễn-văn-huệ 阮文惠, Nguyễn-văn-toản 阮文纘.

4) Tây-so'n 西山.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur le Comte, Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'évêque d'Adran.

Isle de France, 22 Avril 1788.

XLV [1]).

Monsieur le Comte,

Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que j'ai pû décider Mr. de Conway à envoyer au Roi de la Cochinchine les nouvelles que nous avions à lui donner, c'est-à-dire: le retour du Prince son fils en bonne santé, le succès de son voyage, la raison pour laquelle les secours accordés par le roi de France ne peuvent lui être envoyés cette année et enfin le tems et les moyens qu'on prendra pour le lui faire parvenir l'année prochaine.

J'avois proposé à Mr. de Conway d'y aller moi-même; mais il n'a pas jugé à propos d'y consentir. Il a fallu me contenter d'envoyer sur la frégate un missionnaire cochinchinois très-connu du roi et qui a sa confiance, avec des interprêtes et des pilotes de la même nation.

Mr. de Conway prouve tous les jours qu'il n'est point du tout l'homme de la chose et qu'il est impossible avec le caractère qu'il montre, qu'il puisse réussir dans une expédition qui demande nécessairement un esprit conciliant. Je n'ose, Monsieur le comte, sortir des bornes que mon devoir me prescrit, et vous parler de ce Commandant que sous les rapports qu'il peut avoir à l'affaire dont je suis chargé.

Par le tems où sont parties les gabarres et surtout *le Dromadaire* qui a été obligé de relâcher à Lisbonne et n'est pas encore

1) Let. autog. signée.

arrivé icy, vous avez dû prévoir, Monsieur le Comte, que l'expédition seroit nécessairement remise à l'année prochaine, me trouvant, par ce délai, obligé de passer icy une année avec le prince et sa suite; j'ai demandé à Mr. de Conway d'y être aux frais du Roi, lui exposant qu'étant parti de France sans traitement et sans aucune ressource d'ailleurs, il m'étoit impossible de pourvoir, d'une manière décente à son entretien. Pour le tranquiliser, je l'ai assuré par écrit que l'intention du Roi que je connoissois par Monsieur le Comte de MONTMORIN et plus encore par le fait, puisque Sa Majesté avoit bien voulu y pourvoir jusqu'à son arrivée icy, étoit de le renvoyer à ses frais jusque dans son pays. Mr. de Conway, malgré toutes ces raisons, me fit là-dessus beaucoup de difficultés, opposant qu'il n'avoit aucun ordre à ce sujet; que la Cour lui recommandoit la plus grande économie, que la colonie étoit sans argent . . . . . et quoiqu'il ait ensuite consenti à la juste demande que je lui faisois, il ne cesse encore tous les jours de faire naître des difficultés à ce sujet. J'aî l'honneur de vous en prévenir, Monsieur le Comte, afin de vous faire connoître à quoi m'expose le désintéressement que j'ai mis dans cette affaire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Comte, avec le plus parfait attachement, Votre trés-humble et trés-obéissant serviteur.

L'évêque d'ADRAN.

Pondichéry, 28 Août 1788.

XLVI.

COPIE de la Lettre écrite par Monseigneur l'évêque d'ADRAN à Monsieur le Comte de CONWAY.

J'ai l'honneur de prévenir Monsieur le Comte de CONWAY, Maréchal des camps et armées du Roi, Commandeur de l'Ordre royal et militaire de St. Louis, Commandant général des établisse-

ments françois dans l'Inde, que Sa Majesté Très-Chrétienne ayant bien voulu reconnoître et prendre sous sa protection le prince royal de la Cochinchine, a eu la bonté de pourvoir à son entretien à Paris pendant le séjour qu'il y a fait, et dans le voyage qu'il vient de faire jusqu'icy, que son intention, à moi manifestée par Monsieur le Comte de MONTMORIN, Ministre des Affaires Etrangères et chargé par intérim du portefeuille de la Marine, est de le faire reconduire à ses frais jusque dans son pays.

J'espère que Monsieur le Comte voudra bien exécuter en cela les volontés de Sa Majesté.

Signé; l'évêque d'ADRAN.

Pondichéry, 20 Mai 1788.

La présente copie certifiée véritable
CONWAY. T. S. V. P.

D'après la déclaration de Mr. l'évêque d'ADRAN, je crois me conformer aux intentions du Ministre en priant Mr. de MORACIN de pourvoir aux frais du Roy, à l'entretien de Mr. l'évêque d'Adran et à celui du Prince dont ce prélat est chargé.

Pondichéry, le 20 May 1788.

CONWAY.

Enregistré au Controlle de la Marine.

A Pondichéry le Neuf 7bre 1788.

BRINDEQUINCOURT. (?)

XLVII.

Copie de la Correspondance entre Mr. l'évêque d'Adran et Mr. de Conway.

Billet du 11 Juin 1788.

J'ai l'honneur de présenter mes remercîments à Monsieur le Comte de Conway, pour les lettres qu'il a bien voulu me communiquer. Je les ai lues avec autant d'attention que d'étonnement. Les nouvelles qu'elles me donnent, ne laissant plus aucun espoir d'en recevoir cette année et de cette partie là, aucune autre relative à l'objet pour lequel le Roy me renvoye ici; j'ose prier Monsieur le Comte de suspendre toute détermination ultérieure à ce sujet, jusqu'à communication, par écrit, des réflexions que j'ai à lui faire. J'aurai l'honneur de les lui faire pàrvenir au plus tôt.

Signé: L'évêque d'Adran.

Pour copie certifiée véritable:

Conway.

(A suivre.)

TROIS INSCRIPTIONS RELEVÉES PAR M. SYLVAIN CHARRIA.

NOTE PAR

EDOUARD CHAVANNES.

M. Pelliot a signalé en 1904 (BEFEO, t. IV, p. 155, note 2), un passage du *Siu yun-nan t'ong tche kao* 續雲南通志稿 (publié en 1901) où, parmi les monuments archéologiques de la sous-préfecture de *Lou-k'iuan* 祿勸 (préf. secondaire de *Wou-ting* 武定, prov. de *Yun-nan*), on mentionnait (chap. CXCII, p. 33 r°—v°) une paroi de rocher sur laquelle se trouvait une inscription en caractères *ts'ouan* 爨 accompagnée de diverses inscriptions en caractères chinois [1]).

1) Voici ce qu'on lit dans ce passage du *Siu yun-nan t'ong tche kao*: «Inscriptions sur pierre de la Paroi où sont gravés des caractères: d'après la monographie de la sous-préfecture, autrefois le chef de la famille *Fong* 鳳 domina dans cette région; il nota les fonctions et les titres qui furent héréditaires dans sa famille et polit plusieurs surfaces rectangulaires sur une paroi rochesse où il fit graver profondément de grands caractères. La première surface rectangulaire porte une inscription intitulée: «Généalogie de l'honorable *Fong*» 鳳公世系; cette inscription fait une énumération qui part de la période *chouen-hi* sous les *Song* pour se terminer à l'année *kouei-sseu* de la période *kia-tsing* sous les *Ming*; c'est une notice écrite par *Siu Tsin* 徐進, préfet de la préfecture secondaire de *Lou-k'iuan*. Une autre surface rectangulaire porte une inscription intitulée: «Nomenclature des hérédités de génération en génération (dans la famille) de *Fong*, magistrat aborigène ayant le titre de préfet de la préfecture militaire et civile de *Wou-ting*» 武定軍民府土官知府鳳世襲腳色; c'est la série successive des ancêtres

M. Sylvain Charria, alors receveur des postes à *Yun-nan fou*, entreprit le voyage de *Lou-k'iuan* pour relever le texte *ts'ouan*; il en fit plusieurs estampages qui permirent la publication de ce monument dans le *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême Orient* (t. V, p. 195—197); l'écriture *ts'ouan*, comme l'avait déjà conjecturé M. Pelliot, n'était autre que l'écriture lolo et cette inscription se trouvait donc être une inscription lolo. Par malheur, M. Charria n'avait pas pu faire estamper les inscriptions chinoises; la chose était d'autant plus regrettable que, comme il l'indiquait lui-même, une de ces inscriptions était entourée d'une bordure décorative exactement pareille à celle de l'inscription lolo et semblait donc devoir lui être apparentée par son contenu. Depuis lors, M. Charria a réussi à prendre, sinon un estampage, du moins une copie de ce texte chinois; il a bien voulu me la communiquer; je m'empresse de la publier dans l'espérance qu'elle pourra peut-être faciliter et orienter les recherches de ceux qui tenteront de traduire le texte lolo.

L'inscription chinoise est datée de l'année 1533; elle retrace, en remontant jusqu'à l'année 1174, la généalogie du préfet aborigène de l'arrondissement de *Wou-ting* 武定, nommé *Fong Tchao* 鳳詔, et fournit plusieurs indications qui ne figurent pas dans l'histoire des *Ming*; elle fait ensuite l'éloge de *Fong Tchao* qui resta fidèle

---

de *Fong Ying* 鳳英. Une autre surface rectangulaire est écrite en caractères *ts'ouan* 爨書 qu'on ne peut déchiffrer; il est à supposer que c'est la contrepartie du texte chinois. Une autre surface rectangulaire contient une poésie intitulée: «Eloge des mérites de *Fong Che-cheou*» 頌鳳世守之功; *Che-cheou* est le petit surnom de *Fong Ying* 鳳英之小字也. Outre ces inscriptions il y a encore divers endroits où la paroi présente de grands caractères; mais, des quatre listes de noms qui sont au milieu des rocs et des ruisseaux, on ne distingue confusément que les mots *Wang yuan han* 王元翰». — Grâce à M. Charria, nous possédons maintenant l'estampage de l'inscription en caractères *ts'ouan*, c'est-à-dire lolo, et la copie de l'inscription chinoise intitulée «Notice sur la généalogie de l'honorable *Fong*».

aux Chinois lors de la révolte de son oncle *Fong Tch'ao-wen* 鳳朝文 et qui même rédigea une proclamation en écriture barbare pour appeler à lui les troupes indigènes; il est possible que ce soit le texte même de cette proclamation qui constitue l'inscription lolo. En tout état de cause, il semble bien que la date de l'inscription lolo doive être fixée entre 1527 et 1533.

Je commencerai par donner le texte et la traduction de l'inscription chinoise, mais en rappelant que je n'ai pu travailler que sur une copie qui est fautive en plusieurs endroits; j'y joindrai la notice de l'histoire des *Ming* sur l'arrondissement de *Wou-ting*; enfin une carte des dix-huit districts gouvernés par des chefs aborigènes, carte empruntée à l'ouvrage publié en 1817 par *Che Fan* 師範 sous le titre de *Tien hi* 滇繫 (section IX, 1re partie, au début), nous permettra de déterminer l'emplacement des localités où se passent les évènements dont on va lire le récit.

鳳公世系記

宋阿而孝忠淳元年段氏舉爲羅武部長。矣襪阿而子。襲前部長。雄冠三十七部。普鰑矣襪子。矣根普鰑子。俱襲父祖部長。○元矣格矣根子。世祖親征。首先歸附。授羅婺萬戶侯。將仁德于矣二部統入本部。名爲北部。陞北部土官總管。○郡則一名麾則矣格子。襲土官總管。中統年中將仁德于矣各立路府。爲羅武路土官總管。○安邦一名阿巴。郡則子至元七年。改本部路爲武定路。軍民總管府爲本

部路府土官總管。○安慈字惠止。阿而七世孫。安邦之子。幼有武藝。授武德將軍。有功。陞雲南行中書省。未政。○弄積一名三保奴。安慈。襲祖土官總管。有功。陞兼管八百司元帥。加陞亞中大夫。○本朝。商勝弄積妻。洪武十五年克復雲南。自備糧米千石。來金馬山。援齊大軍。首先歸附。朝覲行至四川盧州納溪路。遇蒙○欽給印信金帶。領受即赴謝○恩。頒降世襲○誥命。授中順大夫。武定軍民府土官知府。質直寬恤。夷民安業。地方寧靜。勝子海積。正妻薩周周子弄交。正妻商知。海積弟阿寧。寧子矣本。本子舍甸。皆襲知府。俱奉誥命。各授中順大夫。阿英字時傑。元帥弄積曾孫。襲土官知府。弘治戊申奉命更阿姓鳳。到任以來。正已愛民。勤幹政事。以四禮正家。一經教子。開闢田野。教民稼穡。歷練武藝。弓馬熟閑。當道交荐。○欽升中憲大夫。母索則贈太恭人。妻索國贈恭人。弘治庚申奉征竹子箐。樂王山功。升亞中大夫。加賞寶鈔八表裏。弘治壬戌奉征貴州普安。豐功朝着。○敕升雲南布政司右參政。正德奉征師

宗州豆溫鄉。捷報偉績。○欽賜盡忠報國金帶一束。正德幸未。病終于官。○鳳朝明字景昭。土名矣祿。參政鳳英子。氣宇軒昂。不氣高邁。游恩滇庠。涵養經史。立心正大。制行端莊。襲土官知府。正德庚辰。奉征廣西府十八寨。卽蒙○欽賞奇功寶鈔表裏。請封。間病。卒于官。○鳳詔字承恩。土名矣折。朝名子。幼性總敏。童養純正。心志向上。期有光於前世。行藏卓越。欲垂裕于後。昆偕妻索林。事母器氏。守節居孀。嘉靖丁亥元年。幸遭叔朝文逆天背理。大肆謀奪。陰構尋甸。拔賊安銓。攻幾省城。殘害無敵。鎭巡當道。目擊異變。用是惕然。命詔母子。親寫夷書。督兵衝示。此時銓文知非逆。逃命奔藏。數萬賊兵。即日瓦解。招撫良善。萬有七千。出粟千石。給齊復業。救出被妒。男女五百餘口。給親完聚。武定人心。自此安靜。雲省地方。始得安平。功承父職。甫及三載。奉征蒙自嵽峨。大收奇功。因患疹疾。卒於軍前。鎭巡當道。大嘉生功。優恤死苦。錫銀百兩。遣官致祭。

嵗在嘉靖癸巳季夏吉旦。奉直大夫知祿勸縣事。關西岷楊徐進謹題。

I. Inscription chinoise de *Lou-k'iuan*.

Notice sur la généalogie de l'honorable *Fong* 鳳.

Sous les Song 宋, *A-li* [1]) *Hiao-tchong* 阿而孝忠, la première année *chouen*(-*hi*) (1174) fut nommé chef de la tribu *Lo-wou* 羅武[2]) par (le prince dont le nom de famille était) *Touan* 段[3]). *Yi-wa* 矣襪, fils de *A-li* 阿而, lui succéda comme chef de la tribu précitée; par sa bravoure, il l'emportait sur tous les hommes des trente-sept tribus [4]). *P'ou-tai* 普艎, fils de *Yi-mie* 矣襪, et *Yi-ken* 矣根, fils de *P'ou-tai* 普艎, succédèrent l'un après l'autre comme chef de la tribu, l'un à son père, l'autre à son grand-père.

Sous les *Yuan* 元, *Yi-ko* 矣格, fils de *Yi-ken* 矣根, lorsque *Che-tsou* 世祖 fit en personne son expédition militaire (1253) [5]), fut le premier à se soumettre à lui; on lui donna le titre de *wan hou heou* de *Lo-wou* 羅婺萬戶侯. On prit les deux tribus *Jen-tō* 仁德[6]) et *Yu-che* 于矢[7]) et on les réunit ensemble à

---

1) Sur la copie manuscrite de l'inscription, on peut voir que le copiste a hésité à tracer le caractère 而; le *Ming-che* (chap. CCCXIV, p. 2 r°) donne en effet la leçon *A-li* 阿屘 et le *Yuan che* (chap. LXI, p. 3 r°) écrit 阿歷; j'ai donc transcrit *A-li*, au lieu de *A-eul*.

2) Cette tribu *Lo-wou*, dont le nom est écrit 羅武 ou 羅婺, forma en 1270 le district de *Wou-ting* 武定. La résidence du chef aborigène paraît correspondre à la sous-préfecture actuelle de *Lou-k'iuan* 祿勸 plutôt qu'à la préfecture secondaire de *Wou-ting* 武定 (prov. de *Yun-nan*).

3) *Touan Tche-hing* 段智興, qui régnait à *Ta-li fou* 大理府.

4) Les trente-sept tribus parmi lesquelles figurait celle de *Lo-wou*, étaient celles qui constituaient le royaume de *Nan-tchao*; on en trouvera la liste dans le *Nan tchao ye che*, trad. Sainson, p. 20—24; voyez aussi *T'oung pao*, 1899, p. 132—133.

5) Il s'agit de l'expédition que fit en 1253 Koubilaï qui devait plus tard devenir empereur et qui porte le nom de temple de *Che-tsou*. Nous avons eu précédemment l'occasion de parler en détail de cette campagne (cf. *T'oung pao*, 1905, p. 2—4).

6) Le *Nan tchao ye che* (trad. Sainson, p. 22) identifie *Jen-tō* avec l'actuelle préfecture secondaire de *Siun-tien* 尋甸: cette localisation n'est peut-être pas rigoureusement exacte; la carte du *Yun-nan* dans la géographie *Ti t'ou tsong yao* 地圖綜要 publiée en 1643 marque *Jen-tō* au Sud Ouest de *Siun-tien* et à l'Est de *Lou-k'iuan*.

7) Le *Nan tchao ye che* (trad. Sainson, p. 23) écrit *Kan-che* 干矢 et place ce

sa tribu pour en faire le groupe appelé les tribus du Nord; on éleva (*Yi-ko*) à la dignité de chef aborigène ayant le titre d'administrateur général des tribus du Nord.

Kiun-tso 郡則, appelé aussi *K'ouei-tso* 虧則, fils de *Yi-ko* 矣格, lui succéda comme chef aborigène ayant le titre d'administrateur général. Pendant la période *tchong-t'ong* (1260--1263), on prit (les tribus) *Jen-tō* 仁德 et *Yu-che* 于矢 pour faire de chacune d'elles une préfecture d'un district 路[1]; (*Kiun tso*) devint alors chef aborigène ayant le titre d'administrateur général du district de *Lo-wou* 羅武路.

(Au temps de) *Ngan-pang* 安邦, appelé aussi *A-pa* 阿巴, fils de *Kiun-tso* 郡則, la septième année *tche-yuan* (1270), on changea le nom du district de sa tribu en l'appelant district de *Wou-ting* 武定路; l'administration du gouverneur général militaire et civil devint celle du chef aborigène ayant le titre d'administrateur général du district de sa tribu.

Ngan-ts'eu 安慈, dont l'appellation était *Houei-tche* 惠止, était le descendant à la septième génération de *A-eul* 阿而 et le fils de *Ngan-pang* 安邦; dès sa jeunesse, il eut des talents militaires; on lui conféra le titre de Général à la vertu militaire 武德將軍; il accomplit des actions d'éclat et fut promu aux fonctions de *hing tchong chou cheng* 行中書省 du *Yun-nan* 雲南 mais il n'eut pas le temps de les exercer.

Nong-tsi 弄積[2], appelé aussi *San-pao-nou* 三保奴, (fils[3])

---

district au Sud-Ouest de *Wou-ting*. Mais, d'une part, la leçon *Yu-che* 于矢 nous est garantie par le *Yuan che* (chap. LXI, p. 3 r°); d'autre part, le *Ta Ts'ing yi t'ong tche* (chap CCCCII, p. 1 r°) identifie nettement *Yu-che* avec la préfecture de *P'ou-ngan* 普安, à la limite occidentale de la province de *Kouei-tcheou*

1) D'après le *Yuan che* (chap. LXI, p. 3 r°), la constitution du district septentrional 北路 daterait de l'année 1271.

2) Mentionné comme l'ancêtre des princes aborigènes de *Wou-ting* dans le *Tien hi* (IX, 1, p. 23 v°).

3) Je supplée hypothétiquement le mot 子.

de) *Ngan-ts'eu* 安慈, succéda à son grand-père [1]) comme chef aborigène, ayant le titre d'administrateur général; il eut une conduite glorieuse et on l'éleva en dignité en lui donnant en même temps à exercer les fonctions de gouverneur du district de *Pa-po* 八百司元帥 [2]); on le promut au rang de *ya tchong ta-fou* 亞中大夫.

Sous la dynastie actuelle, en la quinzième année *hong-wou* (1382), lorsqu'on reconquit le *Yun-nan* 雲南, la femme de *Nong-tsi* 弄積, nommée *Chang-cheng* 商勝 [3]), prépara elle-même mille *che* de grain et de riz et vint à la montagne *Kin-ma* 金馬 pour les donner à la grande armée (impériale); elle fut la première à faire sa soumission; elle se rendait à la cour pour rendre hommage et était parvenue à *Na-k'i* 納溪 [4]), dans l'arrondissement de *Lou* 盧, de la province de *Sseu-tch'ouan* 四川, lorsqu'elle rencontra en route l'empereur; celui-ci lui fit la faveur de lui donner un sceau officiel et une ceinture d'or. Ayant reçu (ces présents), elle alla remercier l'empereur de sa bienveillance; on lui conféra alors un brevet lui assurant le droit de succession héréditaire; on lui donna les titres de *tchong-chouen ta-fou* 中順大夫 et de chef aborigène préfet de l'administration militaire et civile de *Wou-ting* 武定軍民府土官知府. Elle fut sincère, droite, généreuse, com-

---

1) C'est-à-dire qu'il eut le même titre que son grand-père, et non que son père.

2) Il serait bien désirable qu'on pût ici vérifier l'exactitude de la copie, car il est fort peu probable qu'il puisse être question de la principauté de *Pa-po* 八百 ou *Pa-po si fou* 八百媳婦 correspondant à l'actuel Xieng-mai. Cette principauté était beaucoup trop méridionale pour pouvoir être rattachée à la juridiction du chef aborigène de *Wou-ting*.

3) Cette femme est aussi nommée *Chang-cheng* dans l'histoire des *Ming* (voyez plus loin, p. 685). Le *Tien hi* (IX, 1, p. 23 r°) l'appelle «dame *Kao*» 高氏. — Toute l'histoire de cette principauté aborigène nous montrera le rôle important qu'y ont souvent joué les femmes.

4) Aujourd'hui encore, sous-préfecture de *Na-k'i* (préf. secondaire de *Lou*, prov. de *Sseu-tch'ouan*).

pâtissante; la population barbare vaqua paisiblement à ses occupations; le pays fut tranquille.

Le fils de (*Chang-*)*cheng* 勝 nommé *Hai-tsi* 海積 et son épouse *Sa-tcheou* 薩周; le fils de (*Sa-*)*tcheou* 周 nommé *Long-kiao* 弄交 et son épouse *Chang-tche* 商知; le frère cadet de *Hai-tsi* 海積 nommé *A-ning* 阿寧; le fils de (*A-*)*ning* 寧 nommé *Yi-pen* 矣本; le fils de (*Yi-*)*pen* nommé *Chŏ-tien* 舍甸, tous successivement héritèrent de la dignité de préfet 知府 et reçurent des brevets; à chacun d'eux on donna le titre de *tchong-chouen ta-fou* 中順大夫.

A Ying 阿英, dont l'appellation était *Che-kie* 時傑, était l'arrière-petit-fils du gouverneur *Long-tsi* 元帥弄積; il reçut par hérédité la charge de chef aborigène ayant le titre de préfet. En l'année *wou-chen* (1488) de la période *hong-tche*, sur ordre impérial, il changea son nom de famille *A* 阿 contre celui de *Fong* 鳳. A partir du moment où il entra en fonctions, il se conduisit correctement et aima son peuple; il s'appliqua à bien gouverner; il régla sa famille avec les quatre sorte de rites [1]); il instruisit ses fils avec un seul livre classique [2]); il fit pratiquer des défrichements; il enseigna au peuple à semer; il s'exerça constamment aux talents militaires; il fut fort habile au tir à l'arc et à l'équitation. Les hauts fonctionnaires provinciaux l'un et l'autre le recommandèrent; par ordre impérial il fut promu au titre de *tchong-hien ta-fou* 中憲大夫. On conféra à sa mère *Souo-tso* 索則 le titre posthume de *t'ai kong jen* 太恭人, et à son épouse *Souo-kouo* 索國 le titre posthume de *kong jen* 恭人.

En l'année *keng-chen* (1500) de la période *hong-tche*, il fut chargé de faire une expédition répressive à *Tchou-tse-ts'ien* 竹子箐 et

1) Ceux qui règlent les relations entre mari et femme, père et fils, frère aîné et frère cadet, ami et ami.

2) Vraisemblablement le *Hiao king* ou Livre de la piété filiale.

Yo-wang-chan 樂王山[1]); il eut une conduite méritoire et fut promu au rang de *ya tchong ta-fou* 亞中大夫; en outre, on lui fit don de billets de banque et de huit *piao-li* [2]).

En l'année *jen-siu* (1502) de la période *hong-tche*, il fut chargé de faire une expédition répressive dans le district de *P'ou-ngan* 普安 [3]) du *Kouei tcheou* 貴州. Ses nombreux exploits furent connus à la cour; un décret impérial le promut donc au titre de *yeou ts'an-tcheng* 右參政 (assistant de droite) du *pou-tcheng-sseu* 布政司 (trésorier provincial) du *Yun-nan* 雲南.

Pendant la période *tcheng-tō* (1506—1521), il fut chargé de faire une expédition répressive dans le canton de *Teou-wen* 豆溫鄉 de l'arrondissement de *Che-tsong* 師宗 [4]); l'annonce de ses succès fut grande et glorieuse; on lui fit présent d'une ceinture d'or avec la suscription «Celui qui épuise son loyalisme pour défendre l'empire».

En l'année *sin-wei* (1511) de la période *tcheng-tō*, il tomba malade et mourut dans l'exercice de ses fonctions.

Fong Tch'ao-ming 鳳朝明, eut pour appellation *King-tchao* 景昭 et pour nom indigène *Yi-lou* 矣祿; il était le fils du *ts'an-tcheng Fong Ying* [5]) 參政鳳英. Ses grandes capacités [6])

---

1) Les caractères formant les noms sont coupés arbitrairement, car nous n'avons pas pu les retrouver ailleurs.

2) Je n'ai pu trouver l'explication de ce terme *piao-li* 表裏 qui revient cependant assez souvent dans le *Ming che*.

3) *P'ou-ngan* est aujourd'hui le *t'ing* de ce nom 普安廳 qui dépend de la préfecture de *Hing-yi* 興義, prov. de *Kouei-tcheou*. En 1498 avait éclaté la révolte de *Mi-lou* 米魯, femme du magistrat aborigène de *P'ou-ngan* (cf. *Ming che*, chap. CCCXVI, p. 9 v°); cette rébellion durait encore en 1501 (*ibid.*, chap. CCCXIX, p. 2 r°); c'est alors que le général commandant les troupes chinoises eut recours aux soldats indigènes et requit l'aide de *Fong Ying* en même temps que celle de plusieurs autres chefs.

4) *Che-tsong* est aujourd'hui la sous-préfecture de ce nom 師宗縣 qui dépend de la préfecture secondaire de *Kouang-si* 廣西, prov. de *Yun-nan*.

5) Qui n'est autre que *A Ying* 阿英, puisque le nom de famille *Fong* avait remplacé celui de *A*.

6) Au lieu de 氣宇, il est vraisemblable qu'il faut lire 器宇; cette expression se trouve dans le dictionnaire de Couvreur, au mot 宇.

étaient hautes et brillantes; ses intentions étaient élevées et supérieures; il fut reçu bachelier [1]) au collège provincial de *Tien* 滇 (*Yun-nan fou*); il se nourrit des livres classiques et des historiens; il maintenait ses sentiments dans la droiture et la hauteur; il dirigeait ses actes avec rectitude et respect. Il reçut par hérédité la charge de chef aborigène ayant le titre de préfet.

En l'année *keng-tch'en* (1520) de la période *tcheng-tō*, il reçut la mission de faire une expédition répressive contre les dix-huit forteresses de la préfecture de *Kouang-si* 廣西府十八寨 [2]). Aussitôt après, il fut gratifié par l'empereur, pour récompenser ses services éminents, de billets de banque et de *piao-li*. On avait proposé de lui conférer un titre nobiliaire lorsqu'il tomba malade et mourut dans l'exercice de ses fonctions.

Fong Tchao 鳳詔, qui avait pour appellation *Tch'eng-ngen* 承恩 et pour nom indigène *Yi-tche* 矣折, était le fils de (*Fong*) *Tch'ao-ming* [3]). Dès sa jeunesse, il eut un naturel intelligent; pendant son enfance, il fut élevé d'une manière pure et correcte; ses sentiments et se volonté étaient tournés vers de nobles buts et il se proposait de couvrir de gloire ses ancêtres; sa conduite était très admirable et il voulait faire descendre le bonheur sur sa postérité. Lui et sa femme *Souo-lin* 索林 servaient sa mère dame *K'i* 器 qui gardait le veuvage avec chasteté.

En l'année *ting-hai* (1527) de la période *kia-tsing*, il arriva par malheur [4]) que son oncle, *Tch'ao-wen* 朝文, se révolta contre le

---

1) L'expression 遊庠 signifie «être reçu bachelier»; cf. le P. Zi, *Pratique des Examens littéraires*, p. 10.

2) La préfecture de *Kouang-si* est aujourd'hui la préfecture secondaire de ce nom dans la province de *Yun-nan*.

3) Ce nom est ici écrit 朝名, tandis que, plus haut, nous l'avons trouvé sous la forme 朝明; nous manquons de moyens pour déterminer laquelle des deux formes est correcte.

4) La copie est ici certainement fautive; en effet, l'année *ting-hai* est la sixième, et non la première, de la période *kia-tsing*; d'autre part, il faut lire 不幸, au lieu de 幸.

Ciel et s'opposa à la raison; déployant de vastes projets d'usurpation, il fit des complots secrets avec *Ngan Ts'iuan* 安銓 qui avait soulevé une rébellion à *Siun-tien* 尋甸[1]); il faillit attaquer

---

1) Voyez *Nan tchao ye che*, trad. Sainson, p. 238—239. L'origine de la révolte de *Ngan-ts'iuan* fut l'outrage fait à la femme de ce dernier par le préfet chinois; cette femme était une fille de la famille *Fong* et c'est pourquoi *Fong Teh'ao-wen* fit cause commune avec *Ngan Ts'iuan*. — *Siun-tien* est aujourd'hui la préfecture secondaire de ce nom 尋甸州, dépendant de la préfecture de *K'iu-tsing*, prov. de *Yun-nan*. Le *Ming che* (chap. CCCXIV, p. 3 v°—4 r°) donne sur le *Siun-tien* la notice suivante: «Le *Siun-tien* 尋甸 occupe l'emplacement de l'ancien royaume de *Tien* 滇國; il était habité par des barbares *P'ou-la* 猓剌蠻 (le *Yuan che*, ch. LXI, p. 7 r°, écrit 樸剌) qui s'appelaient les tribus *Tchong-ta* 仲劄 (*Yuan che*: 仲扎) et *Yi-yuan* 溢源; plus tard, *Sseu-ting* 斯丁 (*Yuan che*: 新丁), qui était un descendant des *Man* noirs 烏蠻, s'empara de ce pays qui prit le nom de tribu *Sseu-ting* 斯丁部. (Les princes de) la famille *Mong* 蒙氏 (c'est-à-dire les princes du *Nan-tchao* dont le nom de famille était *Mong*; 649—902) en firent le (district de) *Siun-tien* 尋甸; puis (les princes de) la famille *Touan* 段氏 (c'est-à-dire les princes du royaume de *Ta-li*, 937—1094) changèrent ce nom en celui de «tribu *Jen-tō*» 仁德部. La dynastie *Yuan* 元 commença par établir le gouvernement de dix mille foyers de *Jen-tō* 仁德萬戶 (*Yuan che*: en 1256, on établit le *Jen-ti wan hou* 仁地萬戶); plus tard elle en fit une préfecture 府 (*Yuan che*: en 1278, on établit le *Jen-tō fou* 仁德府). — La quinzième année *hong-wou* (1382), le *Yun-nan* 雲南 fut conquis (par la dynastie *Ming*); le magistrat aborigène de *Jen-tō*, nommé *A-k'ong* 阿孔 et ses collègues offrirent des chevaux ainsi que des produits de leurs pays; on fit de ce district la préfecture militaire et civile de *Siun-tien* 尋甸軍民府. — La seizième année (1383), le magistrat aborigène *Ngan Yang* 安陽 vint rendre hommage à la cour; il apporta en tribut des chevaux, des peaux de tigre, des habits en tissu de laine et d'autres objets; par décret impérial, on lui donna des vêtements, des tissus de soie à fleurs, des billets de banque et des lingots. — La dix-septième année (1384), le magistrat aborigène de *Siun-tien*, nommé *Cha Tchen* 沙琛, reçut le titre de préfet 知府. — La vingt-troisième année (1390), on institua le commandant de mille foyers chargé de garder la passe *Mou-mi* 木密關 et on l'installa au relais de *Yi-long* 易龍 qui est au commencement du territoire de *Siun-tien*; on cultiva le sol d'une manière continue, de manière à préparer tout ce qu'il était nécessaire d'avoir sur la frontière. A la suite de cela, les magistrats aborigènes vinrent tous aux époques prescrites apporter le tribut. — La douzième année *tch'eng-hoa* (1476), le ministère de la guerre exposa à l'empereur qu'un parent du magistrat aborigène, nommé *Ngan Siuan* 安宣 avait réuni une bande pour tuer et piller. Un décret impérial ordonna au gouverneur provincial de le calmer ou de l'arrêter suivant l'opportunité. — La quatorzième année (1478) le préfet aborigène *Ngan*

la capitale provinciale; il exerça des ravages chez des populations sans défense. Le haut fonctionnaire chargé du gouvernement de la province vit de ses propres yeux ces affreux bouleversements; à cause de cela donc, saisi d'anxiété, il ordonna à (*Fong Tchao*) et à sa mère d'écrire eux-mêmes une lettre en écriture barbare et d'en faire une proclamation [1]) pour prendre le commandement des troupes. Alors (*Ngan*) *Ts'iuan* 銓 et (*Tch'ao-*)*wen* 文 comprirent quelle avait été leur faute; pour sauver leur vie ils s'enfuirent et se cachèrent; ce jour là même, les troupes rebelles qui comptaient plusieurs myriades d'hommes se disloquèrent comme une rangée de tuiles. (*Fong Tchao*) appela à lui et rassura les gens de bien au nombre de dix-sept mille; il livra mille *che* de grain pour les leur donner afin qu'ils reprissent leurs occupations régulières; il délivra plus de cinq cents hommes et femmes qui avaient été réduits en esclavage; il les rendit à leurs familles et refit l'unité des groupements. A partir de ce moment, les gens de *Wou-ting* 武定 vécurent dans

---

Cheng 安晟 étant mort, ses frères se disputèrent sa succession; on innova alors en nommant là un fonctionnaire de carrière. — La sixième année *kia-tsing* (1527), *Ngan Ts'iuan* 安銓 fomenta une rébellion; c'était en effet un chef aborigène qui avait été frustré de ses fonctions; il envahit et pilla *Song-ming* 嵩明, *Mou-mi* 木密, *Yang-lin* 楊林 et autres lieux. Le gouverneur provincial *Fou Si* 傅習 envoya un ordre militaire au fonctionnaire chargé de garder et d'inspecter ce district. Mais ce fonctionnaire fut complètement battu; les rebelles s'emparèrent alors de *Siun-tien* 尋甸 et de *Song-ming* 嵩明 et tuèrent les *tche-houei* 指揮 *Wang Cheng* 王昇, *T'ang Kong* 唐功 et d'autres. Le préfet *Ma Sing-lou* 馬性魯 (cf. *Nan tchao ye che*, trad. Sainson, p. 238) abandonna la ville et s'enfuit. En ce moment, *Fong Tch'ao-wen* 鳳朝文, (du district) de *Wou-ting* 武定, se révolta et *Ngan Ts'iuan* fit cause commune avec lui. Au bout de quelque temps il subit le dernier supplice comme nous l'avons raconté en détail dans la notice précédente (cette notice n'est autre que celle dont on va lire ci-après la traduction, p. 684—695)».

1) Cf. p. 673, lignes 2—4. — Je ne me rends pas bien compte de la valeur du mot 衝 placé avant le mot 示.

le calme et le territoire de la province de *Yun*(-*nan*) jouit pour la première fois de la tranquillité.

Grâce à son mérite, (*Fong Tchao*) reçut les dignités de son père. A peine y avait-il eu trois années de cela qu'il fut chargé de faire une expédition répressive à *Mong-tseu* 蒙自 et à *Si-ngo* 嵯峨[1]; il y recueillit une grande gloire; mais, étant tombé malade de la petite vérole, il mourut à la tête de son armée. Le haut fonctionnaire chargé de maintenir l'ordre et d'inspecter loua fort les exploits qu'il avait faits de son vivant et témoigna une grande compassion à l'occasion du triste événement de sa mort; il donna (pour ses funérailles) cent onces d'argent et envoya un fonctionnaire s'acquitter des sacrifices en son honneur.

En l'année *kouei-sseu* (1533) de la période *kia-tsing*, le dernier mois d'été, en un jour fauste, ceci a été écrit avec respect par *Siu Tsin* 徐進, originaire de *Min-yang* 岷楊, dans le *Kouan-si* 關西, ayant le titre de *fong-tche-ta-fou*, et administrant la préfecture secondaire de *Lou-k'iuan* 祿勸.

II. Notice sur les chefs aborigènes du district de *Wou-ting* 武定.

(*Ming che*, chap. CCCXIV, p. 2 r°—4 r°).

Le *Wou-ting* 武定 était l'une des trente-sept tribus 部 du *Nan-tchao* 南詔[2]. Sous les *Song* 宋, pendant la période *chouen-hi* (1174—1189), le (prince dont le nom de famille était) *Touan* 段, régnant à *Ta-li* 大理, nomma *A-li* 阿厯, chef de la tribu *Lo-wou* 羅武.

Trois titulaires successifs nous amènent à *Yi-ko* 矣格 qui, au temps de *Che-tsou* 世祖 (Koubilai Khan), de la dynastie *Yuan* 元,

1) *Mong-tseu* et *Si-ngo* sont encore aujourd'hui deux sous-préfectures qui dépendent de la préfecture de *Lin-ngan*, prov. de *Yun-nan*.

2) Cf. p. 676, n. 4.

était chef aborigène ayant le titre d'administrateur général des tribus du Nord 北部土官總管; c'est alors que, la septième année *tche-yuan* (1270), on changea le nom de cette région en celui de district de *Wou-ting* 武定路 et on établit la sous-préfecture de *Nan-tien* 南甸縣 [1].

La quatorzième année *hong-wou* (1381), le *Yun-nan* 雲南 se soumit; *Chang-cheng* 商勝, qui était une femme ayant le titre de chef aborigène de *Wou-ting* 武定女土官, fut la première à se rattacher (à la dynastie *Ming*); la quinzième année (1382), on fit une modification en instituant la préfecture militaire et civile de *Wou-ting* 武定軍民府 [2] et *Chang-cheng* fut chargée de l'administrer. La seizième année (1383), *Chang-cheng* envoya des gens qui vinrent rendre hommage à la cour et offrir en tribut des chevaux; un décret impérial conféra à *Chang-cheng* un brevet 誥命, des vêtements de cour, des étoffes de soie à fleurs et unies, des billets de banque et des lingots d'argent.

La dix-septième année (1384), *Teou-p'ai* 豆派, chef aborigène de *Ho-k'iu* 和曲 [3], fut nommé préfet (*tche-tcheou* 知州). La vingt et unième année (1388), (l'empereur) donna une somme tirée de son trésor privé pour qu'on achetât trois mille chevaux dans les localités de *Wou-ting* 武定, *Tō-tch'ang* 德昌 [4] et *Houei-tch'ouan* 會川 [5].

---

1) Le *Yuan che* (ch. LXI, p. 3 r°) dit que *A-li* (dont il écrit le nom 阿麗) était un *Man* noir 烏蠻.

2) D'après le *Yuan che* (chap. LXI, p. 3 r°—v°), le district de *Wou-ting* 武定路 comprenait deux préfectures secondaires, à savoir le *Ho-k'iu* 和曲州 et le *Lou-k'iuan* 祿勸州; de la première dépendaient les sous-préfectures de *Nan-tien* 南甸 et de *Yuan-meou* 元謀; de la seconde, les sous-préfectures de *Yi-long* 易籠 et de *Che-kieou* 石舊.

3) On a vu dans la note précédente que *Ho-k'iu* était l'une des deux préfectures secondaires constituant le district de *Wou-ting*.

4) A 120 *li* au Sud de la sous-préfecture actuelle du *Si-tch'ang* 西昌 qui dépend de la préfecture de *Ning-yuan* 寧遠, dans la province de *Sseu-tch'ouan*.

5) Au ., préf. sec. de *Houei-li* 會理 (préf. de *Ning-yuan*, prov. de *Sseu-t*

La première année *siuan-tō* (1426), *Tcheng* 政, fils de *Wou-tchong* 吾忠, ancien sous-préfet aborigène de la sous-préfecture de *Yuan-meou* 元謀[1]), vint rendre hommage à la cour.

La deuxième année *tcheng-tō* (1507), le quatrième mois, il tomba de la grêle à *Wou-ting* 武定; le torrent grossit, rompit ses digues et ravagea les champs; il tomba une rosée de givre qui fit périr le blé. Le septième mois, on enleva la sous-préfecture de *Nan-tien* 南甸 qui dépendait de *Wou-ting* 武定 et on la rattacha à l'arrondissement de *Ho-k'iu* 和曲州; on rattacha à l'arrondissement de *Lou-k'iuan* 祿勸 la sous-préfecture de *Che-kieou* 石舊[2]).

La troisième année (1508), le préfet indigène *Fong Ying* 鳳英 fut promu au rang de *yeou ts'an-tcheng* 右參政 en récompense du mérite qu'il avait eu en suivant les troupes impériales chargées de réprimer des rebelles; de plus, il eut l'administration de la préfecture; on proposa en outre de lui donner une ceinture d'or; le ministère estima qu'il n'y avait pas lieu de le faire, mais l'empereur, tenant compte des exploits militaires de (*Fong*) *Ying* 英, la lui accorda[3]).

L'année suivante (1509), (*Fong-*)*Ying* offrit en tribut des chevaux pour remercier l'empereur de sa bonté.

La septième année *kia-tsing* (1528), le chef local *Fong Tch'ao-wen* 鳳朝文 suscita une rébellion; il tua tous les fonctionnaires depuis le sous-préfet 同知 jusqu'aux titulaires de grades inférieurs; il s'empara du sceau de l'arrondissement, leva des troupes, et, de concert avec un rebelle de *Siun-tien* 尋甸 nommé *Ngan-ts'iuan* 安銓[4]), attaqua la préfecture de *Yun-nan* 雲南府. Le gouver-

1) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Yuan-meou* (préf. sec. de *Wou-ting*, province de *Yun-nan*).

2) A 5 *li* à l'E. de la s.-p. actuelle de *Lou-k'iuan*, dépendant de la préfecture secondaire de *Wou-ting*, prov. de *Yun-nan*. Cf. plus haut, p. 685, n. 2.

3) Cf. p. 680, l. 13—14.

4) Cf. p. 682, l. 2—3.

neur en informa l'empereur. Au moment où *Ngan-ts'iuan* 安銓 n'était pas encore soumis, (*Fong*) *Tch'ao-wen* 朝文 fit de nouveau des troubles et le pays de *Tien* 滇 (le *Yun-nan*) fut fort agité. Un décret impérial nomma au grade de président du ministère de la guerre le *yeou tou-yu-che* 右都御史 *Wou Wen-ting* 伍文定 pour qu'il eût la direction des affaires militaires du *Yun*(*-nan*), du *Kouei*(*-tcheou*), du (*Sseu-*)*tch'ouan* et du *Hou*(*-kouang*) 雲貴川湖 et pour qu'il levât les troupes indigènes et chinoises de ces quatre provinces afin de punir les rebelles. Le cinquième mois, *Mou Hiun* 沐勛 qui avait le titre de duc du royaume de *K'ien* 黔國公[1]), adressa une requête à l'empereur en ces termes:

«J'ai reçu l'ordre d'agir de concert avec le gouverneur et les autres fonctionnaires pour lever les troupes régulières qui iraient par divers chemins exterminer (ceux qui feraient de l'opposition) et réconforter (ceux qui se soumettraient). Les rebelles résistèrent; ils arrêtèrent deux soldats de l'armée régulière que je leur avais envoyés. D'autre part, les chefs aborigènes que j'avais recrutés et rassemblés manifestèrent vivement leur hésitation et leur crainte. J'eus alors soin de faire une proclamation en vertu de mes pleins pouvoirs pour les avertir que je commencerais par leur donner le bonnet officiel et la ceinture, et que, par la suite, je proposerais qu'ils reçussent l'hérédité; tous alors furent touchés et pleins de zèle. Dans le deuxième mois, je fis avancer les soldats; j'attaquai et je décapitai plus de dix de ces puissants rebelles; les révoltés s'enfuirent et revinrent à *Wou-ting* 武定. Je demande qu'un décret impérial ordonne au ministère de me donner des instructions, de manière à ce que je puisse agir avec de pleins pouvoirs et en même temps pardonner à chacun des chefs aborigènes ses crimes passés, et accorder la succession héréditaire à tous ceux qui se sont

---

1) On sait que le mot *K'ien* 黔 désigne le *Kouei tcheou*.

conduits d'une manière méritoire pour susciter en eux le zèle à résister (contre les rebelles)».

L'empereur accéda à cette proposition; il donna des décrets pour louer et encourager (les chefs qui étaient restés fidèles).

Après que les rebelles eurent été battus et eurent opéré leur retraite, leurs partisans se dispersèrent peu à peu. Auparavant, *Tch'ao-wen* 朝文 avait trompé ses gens en leur disant que *Fong Tchao* 鳳詔, préfet de *Wou-ting* 武定知府 et sa mère avaient été mis à mort et que le gouvernement impérial s'apprêtait à exterminer toute la population indigène de *Wou-ting*. Or, en ce moment, *Fong Tchao* 鳳詔, en compagnie de sa mère, vint de la capitale provinciale à la tête de ses troupes; les habitants indigènes s'entre-regardèrent avec trouble et stupeur et tous se livrèrent à *Fong Tchao* 鳳詔. *Tch'ao-wen* 朝文, ne sachant plus quel parti prendre, coupa le passage de (la rivière) *P'ou* 普 et s'enfuit; les troupes régulières le poursuivirent, l'atteignirent et lui firent essuyer une seconde défaite. *Tch'ao-wen* 朝文, emmenant avec lui quelques esclaves qui lui appartenaient, s'enfuit en prenant le chemin qui passe par l'arrondissement de *Tchan-yi* 霑益州[1]; quand il arriva à *T'ang-lang-ts'ien* 湯郎菁 qui dépend du *Tong-tch'ouan* 東川[2]; il fut atteint par les soldats qui le poursuivaient; il mourut écartelé.

Cependant (*Ngan-*)*ts'iuan* 銓 avait encore un parti nombreux; il s'était réfugié et se tenait dans son ancien repaire de *Siun-tien* 尋甸[3]; il avait une série de plusieurs dizaines de forteresses;

---

1) Il y a encore aujourd'hui, dans la province de *Yun-nan*, une préfecture secondaire de *Tchan-yi* qui dépend de la préfecture de *K'iu-tsing*; mais, d'après le dictionnaire de *Li Tchao-lo*, le *Tchan-yi* de l'époque des *Yuan* et des *Ming* était à 200 *li* plus au Nord.

2) Aujourd'hui, il y a une ville préfectorale de *Tong-tch'ouan*, au NE du *Yun-nan*. Cependant, le *Ming che* (chap. CCCXI, p. 1 r°) place le *Tong-tch'ouan* parmi les districts du *Sseu-tch'ouan* gouvernés par des chefs aborigènes; ce serait donc sur la rive *gauche* du *Yang-tseu* qu'il faudrait chercher le *Tong-tch'ouan* de l'époque des *Ming*, à peu près en face du *Tong-tch'ouan* actuel qui est de l'autre côté du fleuve.

3) Cf. p. 682, n. 1.

les troupes régulières, divisées en compagnies, les attaquèrent de deux côtés à la fois; les diverses forteresses furent prises l'une après l'autre; alors (les soldats impériaux) réunirent toutes leurs forces pour attaquer et emporter le vieux repaire de *Pi-kou* 必古. (*Ngan-*)*ts'iuan* 銓 s'enfuit dans le *Tong-tch'ouan* 東川; quand il entra chez la tribu *Mang* 芒[1]), il fut arrêté par le chef aborigène *Lou-k'ing* 祿慶[2]). La rébellion fut domptée. Dans cette expédition, on prit vivants plus de mille rebelles de marque; on coupa plus de deux mille neuf cents têtes; on fit captifs plus de douze cents hommes et femmes; on tranquillisa plus de vingt mille partisans barbares dispersés; on fit un butin d'ustensiles, d'armes, de boeufs et de chevaux en nombre incalculable. Quant l'empereur eut reçu l'annonce de cette victoire, (*Ngan-*)*ts'iuan* 銓 et (*Fong*) *Tch'ao-wen* 朝文 eurent tous deux leurs têtes exposées dans des cages; leurs biens furent confisqués; leurs parents furent envoyés aux compagnies de discipline sur la frontière.

La seizième année (1537), un décret ordonna que dame *Kiu* 瞿氏, qui était préfet aborigène, aurait la possession du sceau officiel. Auparavant, à partir de la période *hong-wou* (1368—1398), la possession du sceau officiel de préfet avait été donnée au chef aborigène; mais, pendant la période *tcheng-tō* (1506—1521), un fonctionnaire avait proposé de confier ce sceau à un préfet secondaire de carrière; les attributions du préfet aborigène n'avaient plus dès lors consisté qu'à faire la police et à percevoir les taxes. Cependant, quand *Fong Tchao* 鳳詔 était mort, dame *Kiu* 瞿, en sa qualité de mère, avait hérité de la charge de son fils; or les quarante-sept

---

1) La tribu *Mang* était au nord du *Tong-tch'ouan* et formait avec lui et les deux districts de *Wou-mong* 烏蒙 et de *Wou-sa* 烏撒 un groupe assez homogène (cf. *Ming che*, chap. CCCXI, p. 1 r° et suiv.).

2) *Lou K'ing* était préfet aborigène du *Tong-tch'ouan* 東川土知府 (*Ming che*, chap. CCCXI, p. 4 v°).

ma-t'eou 馬頭[1]) qui dépendaient d'elles, à savoir *A-t'ai* 阿台 et les autres, proposèrent à plusieurs reprises que le sceau officiel fût remis à dame *Kiu* 瞿; le ministère des emplois civils répondit que, puisque cela était conforme aux anciens réglements, il fallait accéder à leur demande; c'est ce qui fut fait.

La quarante-deuxième année (1563), dame *Kiu* 瞿, qui était vieille, promut comme sa remplaçante *Souo-lin* 索林 qui était la femme de *Fong-tchao* 鳳詔; mais, dès que *Souo-lin* 索林 eut hérité du pouvoir, elle manqua aux égards qu'elle devait à sa belle-mère. Dame *Kiu* 瞿, fort irritée, recueillit alors le fils d'une autre famille nommé *Ki-tsou* 繼祖 et le fit entrer dans la famille

---

1) L'expression 馬頭 désigne, comme l'indique le dictionnaire de Couvreur, un endroit où les barques ont coutume de s'arrêter, par suite donc un village au bord d'une rivière; on ne connaît pas l'origine de cette expression; il est intéressant de noter qu'elle existait dès l'époque des *Ming* (cf. aussi *Ming che*, chap. CCCVI, p. 2 v°, col. 4).

2) Cf. *Nan tchao ye che*, trad. Sainson, p. 247; mais il faut modifier ici en quelques points la traduction de Sainson et lire: «La quarante-deuxième année (1563), *Fong Ki-tsou* 鳳繼祖, (du district) de *Wou-ting* 武定, se révolta. (Voici quelle fut l'origine de cette révolte:) Auparavant, dame *Kiu* 瞿氏, à titre de femme du chef aborigène (défunt) gouvernait avec le sceau de préfet; comme elle était vieille (lisez 年 au lieu de 平), dame *Souo* 索氏, femme de son fils (défunt), dut lui succéder dans la direction des affaires de la préfecture; mais, dans ces circonstances, elle se rendit coupable envers dame *Kiu*; celle-ci complota aussitôt pour lui enlever le sceau officiel et pour le donner à un sien neveu nommé *Ki-tsou* 繼祖; à cause de cela donc, il y eut entre eux des inimitiés et des meurtres car ils se disputaient le titre officiel (de préfet). Le gouverneur de la province de *Tien* (*Yun-nan*) ordonna à *Tch'en Chan* 陳善, qui avait les titres de *fen-cheou* et de *tso ts'an-tcheng* d'aller régler cette affaire. Mais *Ki-tsou* résista à son autorité et se révolta en se rendant maître de la préfecture; dans son voisinage, il s'empara de force de *Fou-min* 富民 et de *Lo-ts'eu* 羅次; puis, s'unissant avec le chef indigène du *Tong-tch'ouan* 東川, il attaqua *K'iu-tsing* 曲靖 et *Sun-tien* 尋甸; partout où il allait, il jetait le trouble. *Tchang Tsō* 張澤, qui avait les titres de *fen-cheou* et de *ts'ien-che*, prit le commandement des troupes pour aller détruire les rebelles; mais l'indigène *A-fang* 阿方, qui était de connivence avec les brigands, rompit un pont flottant et coupa les troupes impériales de leur ligne de retraite; les soldats de (*Tchang*) *Tsō* furent battus, et, comme lui-même ne voulut pas s'abaisser à se soumettre, il périt là. Lorsque la nouvelle de ces événements fut parvenue à la cour, ordre fut donné

Fong 鳳[1]), puis, dans le désir de destituer *Souo-lin* 索林 et de donner l'hérédité à *Ki-tsou* 繼祖, elle eut recours aux forces militaires de *Ngan Kouo-heng* 安國亨[2]) qui était le mari de sa nièce et qui était le chef aborigène de *Chouei-si* 水西[3]) dans le *Kouei-tcheou* 貴州, ainsi qu'aux soldats de dame *Fong* 鳳氏, chef aborigène de *Kien-tch'ang* 建昌[4]) dans le *Sseu-tch'ouan* 四川; elle ne fut pas victorieuse. Elle adressa alors à l'empereur un rapport détaillé où elle disait qu'elle avait été tenue prisonnière par *Souo-lin* 索林 et elle envoya *Ki-tsou* 繼祖 au palais pour déposer une plainte à ce sujet. A son retour, *Ki-tsou* 繼祖 prétendit faussement avoir reçu un décret impérial l'investissant de la succession aux fonctions (de préfet); il envoya en toute hâte un lieutenant pour enlever de force le sceau de préfet. *Souo-lin* 索林 s'enfuit à la capitale provinciale en emportant avec elle le sceau. Le gouverneur les exhorta à se réconcilier. *Souo-lin* 索林 revint donc à *Wou-ting*

---

au gouverneur *Lu Kouang-hai* 呂光海 et au commandant des troupes de la province *Mou Tch'ao-pi* 沐朝弼 de punir les rebelles; ils firent prisonnier *Ki-tsou* et le mirent à mort; on supprima les chefs aborigènes pour leur substituer des fonctionnaires de carrière».

1) Sans doute par adoption.

2) Sur *Ngan Kouo-heng*, voyez *Ming che*, chap. CCCXVI, p. 3 r°.

3) Le centre du district de *Chouei-si* correspond à l'actuelle préfecture secondaire de *K'ien-si* 黔西, qui dépend de la préfecture de *Ta-ting*, dans la province de *Kouei-tcheou* (cf. *Ta Ts'ing yi t'ong tche*, chap. CCCCI, p. 3 r°). *K'ien-si* est à l'ouest du fleuve *Wou kiang* 烏江, tandisque *Kouei-yang* 貴陽 est à l'Est; c'est ce qui explique les noms de *Chouei-si* 水西 et de *Chouei-tong* 水東 qui, à l'époque des *Ming*, étaient donnés respectivement à ces deux districts. — Le passage que nous traduisons en ce moment est intéressant parce qu'il nous montre l'extension prise par les tribus lolo jusque dans la province de *Kouei-tcheou*; la chose n'est d'ailleurs pas pour nous surprendre; nous savons en effet que le manuscrit lolo avec figures qui est conservé dans la bibliothèque de la China Branch of the Royal Asiatic Society, a été trouvé par le Major-Général Mesny à *Tchen-ning* 鎮寧, qui dépend de la préfecture de *Ngan-chouen* 安順, dans la province de *Kouei-tcheou* (cf. *Proc. of the Roy. Geogr. Soc.*, N. S., t. V, 1883, p. 447).

4) *Kien-tch'ang* correspond à la préfecture actuelle de *Ning-yuan* 寧遠, dans le *Sseu-tch'ouan*; c'est là que se trouve encore le centre de population lolo le plus important.

武定 et s'occupa des affaires comme auparavant; cependant on permit encore à *Ki-tsou* 繼祖 de rester auprès de dame *Kiu* 瞿.

Mais alors l'animosité entre la bru et la belle-mère ne fit qu'augmenter. *Souo-lin* 索林 complota de faire périr *Ki-tsou* 繼祖; la chose s'étant ébruitée, *Ki-tsou* 繼祖 leva aussitôt des troupes nombreuses et assiégea la préfecture; il alla piller les arrondissements ou sous-préfectures de *Ho-k'iu* 和曲, *Lou-k'iuan* 祿勸 et autres; il tua ou blessa les soldats du chef local *Wang Sin-yi* 王心一 et d'autres qu'on avait envoyés là; *Souo-lin* 索林, prenant encore une fois avec elle le sceau officiel s'enfuit à (la ville de) *Yun-nan* 雲南; le gouverneur *Ts'ao Pien* 曹忭 rendit un ordre pour qu'on lui reprît le sceau officiel et pour qu'on se saisît d'un certain *Tcheng Hong* 鄭竑 qui l'accompagnait et qui fut donc chargé de liens et emprisonné; il décréta que dame *Kiu* 瞿 administrerait provisoirement la préfecture; il pardonna à *Ki-tsou* 繼祖 et le réprimanda pour qu'il se corrigeât.

La quarante-quatrième année (1565), on institua en plus un adjoint de la préfecture.

La quarante-cinquième année (1566), on construisit le nouveau rempart de *Wou-ting* 武定; quand il fut achevé, le gouverneur provincial *Lu Kouang-siun* 呂光洵 renvoya *Tcheng Hong* 鄭竑 à la préfecture et lui rendit son patrimoine; ce *Tcheng Hong* était celui qui, auparavant, avait comploté de tuer *Ki-tsou*; *Ki-tsou* se saisit de lui et le mit à mort; puis il rassembla des troupes et attaqua le nouveau rempart. L'adjoint au préfet de *Lin-ngan* 臨安[1]), *Hou Wen-hien* 胡文顯, ayant sous ses ordres le chef de cent foyers *Li Ngao* 李鰲 et le chef aborigène *Wang Tö-long* 王德隆, alla au-secours (de la ville assiégée); mais, arrivés au défilé de *Ki-k'i-tseu* 雞溪子, ils tombèrent dans une embuscade; (*Li*) *Ngao*

1) Aujourd'hui, ville préfectorale de *Lin-ngan*, dans la province de *Yun-nan*.

et (*Wang*) *Tō-long* y trouvèrent tous deux la mort. Le *ts'ien-che* 僉事 *Tchang Tsō* 張澤, à la tête de plus de deux mille hommes du *Siun-tien* 尋甸, accourut à la rescousse; mais lui aussi fut battu; (*Tchang*) *Tsō* et le chef de mille foyers *Lieou Yu* 劉裕 furent faits prisonniers. Les hautes autorités provinciales levèrent d'urgence les soldats de tous les districts et les firent avancer; on accula *Ki-tsou* 繼祖 dans la forteresse de *Tong-chan* 東山 et on l'y assiégea; *Ki-tsou* eut peur, et, commenant avec lui (*Tchang*) *Tsō* 澤 et *Souo-lin* 索林, il s'enfuit à *Tchao-kou* 照姑; ensuite, il tua (*Tchang*) *Tsō*; les troupes régulières le poursuivant avec ardeur, il traversa le *Kiang* 江 par le gué de *Tche-le* 直勒 et s'enfuit dans le *Sseu-tch'ouan* 四川 pour trouver appui auprès de *A-k'ouo* 阿科 et d'autres qui étaient des parents de sa femme résidant à *Tong-tch'ouan* 東川[1]). Le gouverneur provincial *Lieou Sseu-wen* 劉思問 ayant adressé au trône un rapport sur ces faits, un décret impérial ordonna de réunir les troupes du *Yun-nan* 雲南 à celles du *Sseu-tch'ouan* 四川 pour châtier les rebelles. Auparavant, quand *Ki-tsou* 繼祖 s'était enfui à *Tong-tch'ouan* 東川, le chef aborigène, dame *Fong* 鳳, était en rapports avec lui; mais quand elle vit que les troupes régulières de *Tien* 滇 (*Yun-nan*) et celles de *Chou* 蜀 (*Sseu-tch'ouan*) avaient opéré leur jonction avec celles du chef local *Lou Chao-sien* 祿紹先 et d'autres, elle abandonna *Ki-tsou*, et mettant en campagne sept mille soldats, elle vint au secours (des troupes impériales); *Ki-tsou* se trouva davantage encore en détresse; un général des rebelles, nommé *Tchō-sō* 者色, vint au camp de (*Lou*) *Chao-sien* 紹先 pour faire sa soumission; il avait coupé la tête de *Ki-tsou* 繼祖 et l'apportait en offrande. Le chef aborigène de la sous-préfecture de *Yao* 姚縣, nommé *Kao Ki-sien* 高繼先, prit en outre ce qui restait de ses partisans.

1) Cf. p. 688, n. 2.

Le *t'ong-tche* 同知 de la préfecture de *Yao-ngan* 姚安, nommé *Kao K'in* 高欽 ainsi que son frère cadet (*Kao*) *Kiun* 鈞 et l'instigateur du complot *Tchao Che-kie* 趙士傑 et d'autres furent tous mis à mort. Sur l'avis du gouverneur, on mit à leur place des fonctionnaires de carrière; cependant, comme on ne voulait pas supprimer entièrement la famille *Fong* 鳳, on nomma au poste de *king-li* 經歷 un certain (*Fong*) *Sseu-yao* 思堯, fils de *Fong Li* 鳳厪 qui était un parent de *Souo-lin* 索林; on lui fit don de plus de cent villages. Comme *Fong Li* 鳳厪 n'avait pas obtenu le titre de préfet, il en conçut du ressentiment; il noua secrètement des intelligences avec les sept arrondissements du *Sseu-tch'ouan* 四川七州, ainsi que avec *Ngan Kouo-heng* 安國亨, *siuan-wei* de *Chouei-si* 水西宣慰, et projeta de fomenter une révolte; le préfet de carrière *Lieou Tsong-yin* 劉宗寅 envoya des émissaires pour lui faire des remontrances, mais il ne les écouta pas, et, rassemblant ses troupes, il se proclama «préfet *Sseu-yao*» 思堯知府; il attaqua à l'improviste pendant la nuit la ville préfectorale; mais la ville était bien gardée et il ne put y pénétrer; il se retira et s'établit à *Lou-hiu* 魯墟. (*Lieou*) *Tsong-yin* fit sortir de nuit des soldats et rompit son camp; les rebelles furent mis en déroute; on les poursuivit jusqu'à la montagne *Ma-la* 馬剌; on prit *Fong Li* 鳳厪 qui subit le dernier supplice.

La trente-cinquième année *wan-li* (1607), (se passèrent les faits suivants): *A-k'o* 阿克, neveu de *Ki-tsou* 繼祖, avait été longtemps exilé au-delà du *Kin-cha kiang* 金沙江; le parti des rebelles, composé de *Tch'eng K'iu* 鄭舉 et d'autres, engagea *A-k'o* à fomenter des troubles. Celui-ci fit donc secrètement des alliances avec les diverses tribus barbares (*Man* 蠻) du *Houei-tch'ouan* 會川[1]) qui est au-delà du *Kiang* 江外; puis il marcha droit sur *Wou-ting*

1) Aujourd'hui, préfecture secondaire de *Houei-li* 會理 (préf. de *Ning-yuan*, prov. de *Sseu-tch'ouan*).

武定 qu'il prit et où il déchaîna un grand pillage; il écrasa successivement diverses villes telles que *Yuan-meou* 元謀 [1]) et *Lo-ts'eu* 羅次 [2]); il exigea qu'on lui remît le sceau officiel de préfet; mais il se trouva que le préfet du carrière avait emporté ce sceau à la capitale provinciale, en sorte qu'on ne put le trouver. Les rebelles, considérant que, s'ils n'avaient pas de sceau officiel, il leur serait difficile de donner des ordres et de faire des convocations, forcèrent le *t'ouei kouan* 推官 à demander pour (*A-k'o*) le bonnet et la ceinture (de fonctionnaire) ainsi que le sceau officiel; le gouverneur, qui n'avait pas encore rassemblé des troupes, fut pris de peur et délégua des émissaires pour remettre (à *A-k'o*) le sceau de préfet; les rebelles se retirèrent, entrèrent à *Wou-ting* 武定 et installèrent *A-k'o* 阿克 comme préfet. Cependant le gouverneur avait rassemblé des soldats indigènes; il les distribua sur cinq chemins et les fit avancer pour détruire (*A-*)*k'o*; ces soldats reprirent les arrondissements ou sous-préfectures de *Wou-ting* 武定, *Yuan-meou* 元謀 [3]), *Lo-ts'eu* 羅次 [4]), *Lou-fong* 祿豐 [5]), *Song-ming* 嵩明 [6]) et autres; ils firent prisonniers *A-k'o* 阿克 et ses partisans qu'on envoya à la capitale où ils furent écartelés sur la place publique. L'ordre étant rétabli à *Wou-ting* 武定, on n'y mit plus que des fonctionnaires de carrière.

---

1) Encore aujourd'hui sous-préfecture de *Yuan-meou*, dépendant de la préfecture secondaire de *Wou-ting*, dans la province de *Yun-nan*.

2) Aujourd'hui encore, sous-préfecture de *Lo-tseu*, dépendant de la pref. de *Yun-nan*.

3) Cf. ci-dessus, n. 1.

4) Cf. ci-dessus, n. 2.

5) Aujourd'hui encore sous-préfecture de *Lou-fong*, dépendant de la préfecture de *Yun-nan*, dans la province de *Yun-nan*.

6) Aujourd'hui, préfecture secondaire de *Song-ming*, dépendant de la préfecture de *Yun-nan*, dans la province de *Yun-nan*.

II.

Nous devons encore à M. Charria l'estampage d'une inscription bizarre qui provient de la préfecture secondaire de *Yong-ning* 永寧 (dépendant de la préfecture de *Ngan-chouen* 安順, dans la province de *Kouei-tcheou*). Voyez ci-après, planche II.

A droite, on lit les mots 紅巖碑縮本 «Exemplaire réduit de l'inscription du rocher rouge». — Le terme «réduit» signifie que nous n'avons pas affaire ici à un estampage pris directement sur le rocher; les signes gravés sur la pierre étaient trop grands et trop distants pour qu'on pût aisément les reproduire tels quels; on les a donc regravés sous une forme réduite qui permît d'en prendre avec facilité des estampages. C'est ce que confirme la notice placée à gauche; elle dit en effet ceci:

«Pour cette inscription, il existait autrefois un estampage qui était en vente dans le commerce; mais, comme les exemplaires (de cet estampage) étaient par trop grands, on prit les caractères qui figuraient dans cette inscription, on les contracta comme on le jugea convenable et on les répartit en six feuilles (d'estampage); mais les places qu'on leur assigna n'étaient absolument pas conformes à l'original. Quant au texte qui se trouve dans le «Monographie de la préfecture de *Ngan-chouen*», c'est seulement une reproduction en petit fondée sur un estampage traditionnel; elle se conforme à des bévues et se plie à des erreurs; ce n'est plus la vraie image de la montagne *Lou* [1]). Par la suite, le préfet *Tchang Tch'ouen-t'an*, originaire de *Hing-yi*, se rendit en personne dans ce lieu; il requit des hommes pour estamper et graver un texte qui eût les mêmes dimensions que l'original. C'est cet exemplaire que j'ai reproduit en

1) Il y a ici une allusion littéraire dont je n'ai pas retrouvé l'origine. La montagne *Lou* est une montagne célèbre du *Kiang-si*.

réduction cet été. Cet automne, le *pa-kong Wou Ying-pang*, originaire de *Tchen-ning*, alla lui aussi en personne au pied de l'inscription; après avoir lavé et gratté chaque caractère, il fit un nouvel estampage; si on le compare à l'exemplaire du préfet *Tchang* (*Tch'ouen-t'an*), on y remarque quelques différences. Maître *Wou* (*Ying-pang*) me dit alors: «Ce qui est en plus dans le texte de *Tchang* (*Tch'ouen-t'an*) provient de ce qu'on a considéré à tort des stries de la pierre comme des signes d'écriture; mais en réalité ces stries ne sont point des traits gravés». Pour moi, je n'ai point encore pu aller voir la pierre du Rocher rouge et je n'ai pas le moyen de déterminer qui a raison et qui a tort. Je me borne donc à me conformer à l'estampage qu'a pris (Maître *Wou Ying-pang*) pour le reproduire à son tour sur cet exemplaire-ci. J'aurai ainsi conservé les deux estampages à la fois pour attendre l'examen décisif de quelque épigraphiste.

En l'année *jen-tseu* (1852) de *Hien-fong*, le mois du solstice d'été, *Lu Ts'iuan-souen* a encore rédigé cette notice».

Au-dessous de cette notice se trouvent deux sceaux; l'un porte les mots *Yao-sien* 堯仙 qui sont l'appellation de *Lu Ts'iuan-souen*; l'autre offre la suscription: 長生安樂呂佺孫之印 «sceau de *Lu Ts'iuan-souen*, qui possède la longévité et la béatitude».

Au-dessous des sceaux, une ligne d'écriture presque effacée commence par les mots 長白山人 «l'homme de la montagne *Tch'ang-po*» et se termine par le mot 觀 «a examiné». Enfin, plus à gauche une dernière ligne nous apprend que la pierre a été gravée par un certain *Lieou Hong-*? 劉宏。

Je n'ai pas la prétention d'être l'épigraphiste auquel l'auteur de la notice qu'on vient de lire fait appel pour lever tous les doutes; mais mon impression est que nous nous trouvons en présence de quelque mystification taoïste analogue à celles auxquelles nous devons tant de fausses inscriptions en Chine. Quant à savoir si ces signes

ont jamais eu un sens quelconque, c'est une question que, en l'absence de tout renseignement fourni par les livres Chinois, nous devons laisser en suspens.

III.

Si on peut conserver quelques doutes sur le caractère taoïste de l'inscription précédente. il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de l'inscription que reproduit la planche n° III; cette dernière, en effet, est un spécimen parfait de ces monuments apocryphes qu'ont excellé à fabriquer les Taoïstes; il est donc d'une valeur historique nulle; si nous l'étudions, c'est d'une part parce que l'estampage nous en a été communiqué à la fois par M. J. Beauvais et par M. Charria, ce qui prouve qu'on le répand à profusion dans le *Yun-nan*, et, d'autre part, parceque la stèle qui est dans le temple *Yuan-t'ong* 圓通, à *Yun-nan fou*, n'est elle-même que la reproduction d'une stèle de *Jou-ning fou*, dans la province de *Ho-nan*, en sorte que des répliques de ce monument paraissent pouvoir se trouver sur plusieurs points du territoire Chinois. Nous ne pouvons moins faire à l'égard de ce faux trop vénéré que de lui consacrer quelques lignes.

Au sommet de la stèle, on lit les mots 呂祖眞跡 «Autographe du patriarche *Lu*». — Le patriarche *Lu* n'est autre que le fameux *Lu Tong-pin* 呂洞賓 qui vécut dans la seconde moitié du huitième siècle de notre ère et qui est devenu l'un des huit immortels (cf. Mayers, *Manual*, n° 467; Giles, *Biog. Dict.*, n° 1461).

Sur les circonstances dans lesquelles furent tracés les signes fantaisistes qui sont attribués au patriarche *Lu*, on peut lire la notice placée à droite et à gauche de la stèle; elle est ainsi conçue:

«Sous les *Ming*, pendant la période *wan-li* (1573–1619), lorsqu'on annonça la fin de la réfection du temple des Trois Maîtres à *Jou-ning fou*, dans la province de *Ho-nan*, au moment où on faisait

la libation aux dieux, il y eut un homme aux vêtements en haillons qui, ayant ramassé une écorce de courge, écrivit en gros caractères sur une stèle; la foule le chassa; cependant la trace des caractères ne s'effaça point quand on la frotta et qu'on la lava; un examen attentif de leur signification apprit alors que c'était, par quelque manifestation d'un prodige divin, une véritable révélation du souverain patriarche. On fit donc ériger à frais publics (une stèle) pour estamper (cet autographe) et le répandre dans les régions éloignées. Cependant, comme la région de *Tien* (= *Yun-nan*) est aux confins du monde, on n'y avait point encore vu (ce monument). M. *Chen Chao-hiong* étant venu pour quelque affaire officielle dans le pays de *Tch'ou* (= *Ho-nan*), prit avec respect un estampage dans le (temple taoïste appelé) *Houang-hao leou* et le rapporta avec lui; son père, après s'être lavé et purifié, le montra à son ami *Yang Sien-yuan* qui en conçut une extrême admiration et désira vivement le graver sur une véritable pierre de prix pour montrer à tous l'écriture divine. Il me confia à moi, *Lai* [1]), le soin de rédiger une notice où cette histoire serait racontée du commencement à la fin. Je me rappelle que, en l'année *kia-wou* (1834), le second mois de l'hiver, je me procurai un bateau pour aller de *Tch'en tcheou* [2]) à *Siang-yang* [3]); en route, je passai par *Yo fou* [4]) et *Wou-tch'ang* [5]); (dans ces deux localités,) je montai au temple taoïste pour y contempler et y saluer (cette inscription) [6]); dans chacun de ces sites renommés, je ne manquai pas d'aller visiter ces vestiges divins; or voici que maintenant, dans le pays de *Tien* (*Yun-nan*), je retrouve

---

1) C'est le personnage qui signe *Houa Je-lai* à la fin de la notice.

2) Dans le *Hou-nan*.

3) Dans le *Hou-pei*.

4) *Yo-tcheou fou*, dans le *Hou-nan*.

5) Dans le *Hou-pei*.

6) On voit par là que ce monument est reproduit dans les principaux temples taoïstes de Chine.

cette (même inscription). Je suis comme un homme qui fait un rêve après avoir été éveillé ou qui s'éveille après avoir fait un rêve [1]). Quoique mon émotion présente et mes émotions passées se soient produites dans des localités différentes, cependant mes sentiments d'admiration n'ont point différé. Dans ma joie de voir que mon pays pouvait contempler les vestiges sacrés et aussi dans ma satisfaction de voir que les hommes les plus sages ont été capables de répandre l'influence régénératrice qui est parvenue jusqu'à nous, nous avons résolu de dresser cette stèle dans le temple *Yuan-t'ong*, à côté de l'image du dieu; j'ai écrit ceci pour en informer ceux qui sont animés des mêmes dispositions que moi et pour rappeler que l'autographe divin est impérissable.

La vingt et unième année (1841) de *Tao-kouang*, le rang de l'année étant *sin-tch'eou*, le premier jour du mois, *Chen Tch'ao-yang* [2]) et *Yang Houai-king* [3]), qui sont des lettrés tard venus, originaires de *Kouen-ming*, ont dressé cette stèle. *Houa Je-lai*, originaire de la ville, a composé avec respect (cette notice)» [4]).

J'ajouterai seulement à cette notice l'expression du regret qu'elle ne nous ait pas indiqué quel sens on a cru découvrir dans le prétendu autographe de *Lu Tong-pin*.

En terminant, je rappellerai qu'il existe à *Tsi-nan fou*, dans le *Chan-tong*, un autre autographe de *Lu Tong-pin*; on l'appelle «l'inscription de l'immortel dans le pavillon *Tch'e-hien*» 遲賢亭仙刻. Le *Chan tong t'ong tche* (chap. IX, p. 76 r°) signale ce monument

---

1) C'est-à-dire je suis comme un homme qui a vu la même chose à l'état de veille et en songe et qui ne sait plus distinguer dans lequel des deux cas il était éveillé et dans lequel il rêvait, tant les deux images qui se sont présentées à son esprit sont identiques.

2) Vraisemblablement le père du *Chen Chao-hiong* mentionné plus haut.

3) Sans doute identique au *Yang Sien-yuan* dont il a été précédemment question.

4) Suivent trois sceaux, le dernier portant la mention *Houa Je-lai yin* 華日來印 «Sceau de *Houa Je-lai*».

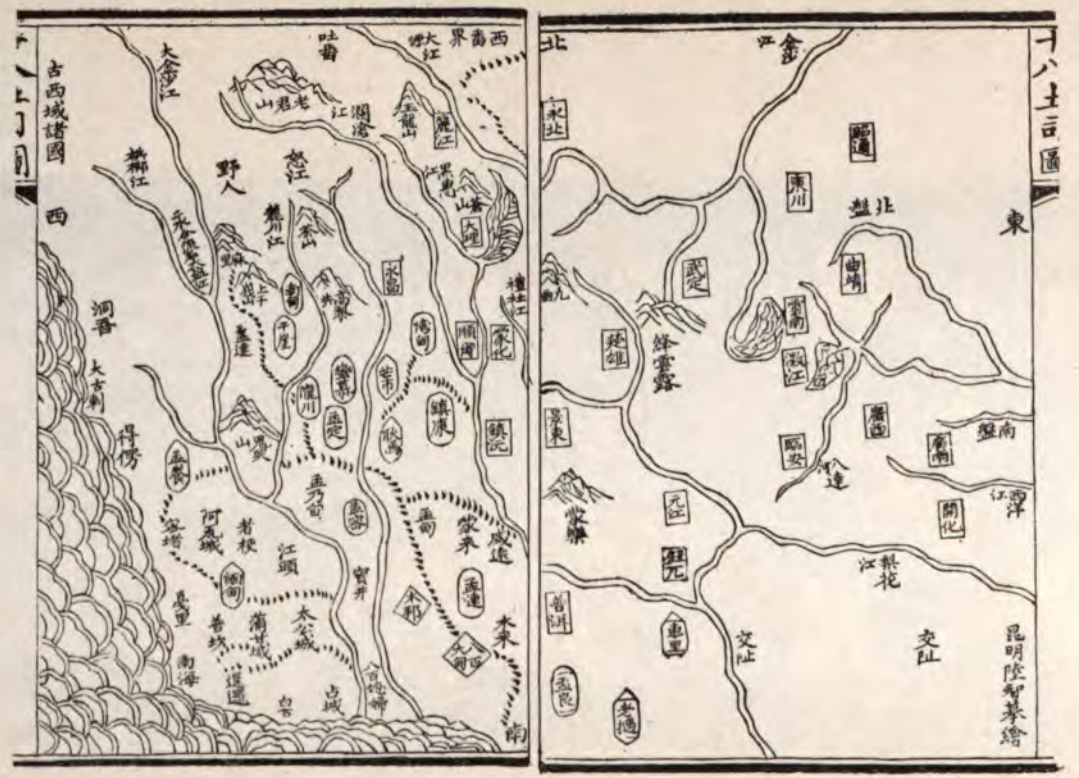


Planche I.

Carte des dix-huit districts aborigènes (d'après le *Tien hi* publié en 1817 par *Che Fan*).

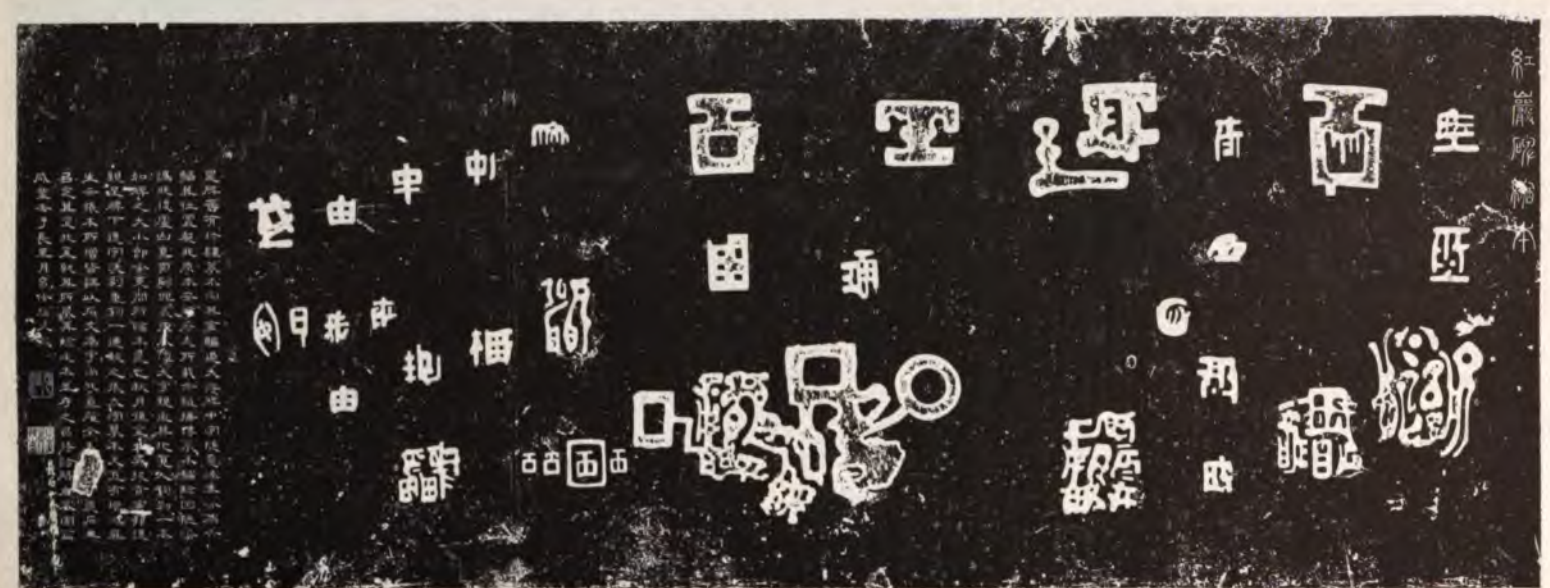


Planche II.

Inscription du rocher rouge à *Yong-ning tcheou* (province de *Kouei-tcheou*).

en disant: «Sous les *Song* 宋, *Kin Pa-kong* 革八公 rencontra *Lu Chouen-yang* 呂純陽 qui lui laissa dix mots de son écriture, à savoir les deux phrases

號咷歸別處。結綵便飛雲

«Tout en se lamentant, il s'en retourna ailleurs; ayant noué une pièce de soie bariolée, il s'envola dans les nuages».

En outre, au pied du *T'ai chan* 泰山, au bord de l'étang de la (*Si*) *wang mou* 王母, il y a des autographes du vénérable immortel *Lu*; ce sont deux poésies, l'une en vers de cinq mots, l'autre en vers de sept mots; l'une d'elles est datée de l'année *wou-yin* (peut-être faut-il lire *wou-tch'en* = 1028) de la période *t'ien-cheng*, sous les *Song*; l'autre est datée de l'année *ping-chen* (1116) de la période *tcheng-ho*. Le tracé des caractères est analogue à l'écriture de l'inscription de *Tsi-nan fou*».

Comme on le voit, il convient de noter comme une particularité de la légende de l'immortel *Lu* la présence de nombreux autographes dont on lui attribue la paternité.

NÉCROLOGIE.

Dr. Georg HUTH. †

Am 1. Juni dieses Jahres verschied plötzlich, und leider zu früh für seine Wissenschaft, Dr. Georg Huth, Privatdocent an der Universität Berlin für tibetische und mongolische Sprache und Geschichte des Buddhismus. Kurz vor seinem Ende war ihm der Auftrag zu teil geworden, einen systematischen Katalog sämtlicher in der Kgl. Bibliothek zu Berlin vorhandenen tibetischen Handschriften und Drucke abzufassen, eine Arbeit, die er seit bereits zehn Jahren geplant und erhofft hatte. Eine längere Krankheit warf ihn zu Anfang des Jahres darnieder, von der ihn der Arzt als geheilt betrachtete und ihm den Ausgang gestattete. Ein seltsam tragisches Verhängnis raffte ihn dann am ersten Tage seiner Thätigkeit in der Kgl. Bibliothek dahin.

Georg Huth wurde am 25. Februar 1867 in Krotoschin, Provinz Posen, als Sohn des Rektors A. Huth, späteren Leiters der Naun'schen Waisenhausstiftung in Berlin, geboren. Unter der Leitung Albrecht Weber's, an den er sich eng anschloss, und für den er stets die höchste Verehrung bewies, widmete er sich dem Studium des Sanskrit und der indischen Litteratur, und aus diesem Gebiet entstammte auch seine Doktordissertation [1]). Schon als Student entfaltete er eine eifrige literarische Thätigkeit, mit besonderer Vorliebe auf dem Felde vergleichender Märchenkunde [2]). Unter Georg v. d. Gabelentz war er auch den ostasiatischen Sprachen näher getreten, aber im Tibetischen, das er sich später als specielles Feld erkor, war er im wesentlichen Autodidakt. In diesem Fache wie im Mongolischen habilitirte er sich im Jahre 1892 als Privatdocent an der Berliner Universität; seine Antrittsvorlesung war eine

---

1) *Die Zeit des Kâlidâsa.* Mit einem Anhang: *Zur Chronologie der Werke des Kâlidâsa.* Berlin, Ferd. Dümmler, 1890. 68 p. und 2 Tafeln.

2) *Zur vergleichenden Litteraturkunde des Orients.* Separatabdruck aus den *Mitteilungen des Academisch Orientalistischen Vereins*, No. 2. Berlin, 1889. 16 p.

Die Reisen der drei Söhne des Königs von Serendippo. Ein Beitrag zur vergleichenden Märchenkunde. Einzel-Abdruck aus „Zeitschrift für vergleichende Litteraturgeschichte und Renaissancelitteratur". Berlin, 1891. 71 p.

geistreiche Studie über mongolische Volkslieder mit wohlgelungenen Übersetzungsproben [1]). Seine Arbeiten waren fürs erste auf die Erforschung der tibetischen Litteratur [2]) und centralasiatischen Geschichte gerichtet, mit einer ausgesprochenen Neigung für die Inschriftenkunde, der er einen ungewöhnlichen Scharfsinn und seltene Ausdauer entgegenbrachte. Schon sein erster epigraphischer Versuch über die damals noch unentzifferten Yenissei-Inschriften [3]), der kaum noch in dem Gedächtnis der jetzt lebenden Generation liegen dürfte, weist, obwohl in seinem Endergebnis verfehlt, diese Vorzüge auf. Diese Arbeit war auch für die weitere Richtung seiner Studien von Bedeutung, denn sie lenkte die Aufmerksamkeit der interessirten Kreise der Petersburger Akademie auf ihn, was eine Reihe weiterer inschriftlicher Forschungen zur Folge hatte [4]). In diese Zeit fallen auch seine Untersuchungen über den Tanjur, die gerade für die älteste Epoche der tibetischen Litteratur von besonderer Bedeutung sind [5]). Sein Hauptwerk war die Herausgabe und Bearbeitung einer tibetischen Geschichte des Buddhismus in der Mongolei, die ein vorzügliches Quellenwerk über diesen

---

1) Dieser Vortrag wurde damals in der *Frankfurter Zeitung* abgedruckt; da ich ihn leider nicht besitze, bin ich nicht imstande, ein genaues Citat zu geben.

2) *The Chandoratnâkara of Ratnâkaraçânti.* Sanskrit Text with a Tibetan Translation. Edited with critical and illustrative Notes. Berlin, Ferd. Dümmler, 1890. 34 p. Vergl. Recension von FRANKE in *Göttinger Gelehrte Anzeigen*, 1892, Nr. 12, pp. 478—497. —

Die tibetische Version der Naiḥsargikaprâyaçcittikadharmâs. Buddhistische Sühnregeln aus dem Pratimokshasûtram. Mit kritischen Anmerkungen herausgegeben, übersetzt und mit der Pâli- und einer chinesischen Fassung, sowie mit dem Suttavibhaṅga verglichen. Strassburg, Karl I. Trübner, 1891. 51 p. —

Das buddhistische Sûtra der „Acht Erscheinungen". Tibetischer Text mit Übersetzung von Julius Weber. Herausgegeben von Georg Huth. *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, Vol. XLV, pp. 577—591.

Eine tibetische Quelle zur Kenntnis der Geographie Indiens. In Gurupujâkaumudî, Festgabe zum 50-jährigen Doctorjubiläum Albrecht Weber dargebracht. Leipzig, 1896, pp. 89—92.

3) *Die Inschrift von Karakorum.* Eine Untersuchung über ihre Sprache und die Methode ihrer Entzifferung. Autographirt. 25 p. Berlin, Ferd. Dümmler, 1892.

4) *Die Inschriften von Tsaghan Baišin.* Tibetisch-Mongolischer Text. Mit einer Übersetzung, sowie sprachlichen und historischen Erläuterungen herausgegeben. Leipzig, 1894. Gedruckt auf Kosten der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft. 63 p. und 1 Tafel. —

Sur les inscriptions en langue tibétaine et mongole de Tsaghan Baišin, et sur le rapport de ces monuments avec „l'Histoire du Bouddhisme en Mongolie", composée en tibétain par „Jigs-med nam-mk'a, in *Verhandlungen des X. Internationalen Orientalisten-Congresses zu Genf*, 1894. —

Note préliminaire sur l'inscription de Kiu-yong Koan. Quatrième partie: *Les inscriptions mongoles: Journal Asiatique*, 1895 (mars-avril), pp. 351—360.

5) *Verzeichnis der im tibetischen Tanjur*, Abteilung mDo (Sûtra), Band 117—124,

Gegenstand bildet [1]). Die Übersetzung ist mit denkbar grösster philologischer Genauigkeit und dabei doch in einem klar fasslichen und lesbaren Stil abgefasst und kann als Muster für die Methode gelten, wie aus dem Tibetischen übersetzt werden muss. Es war der Plan des Verfassers, Noten erklärenden und historisch-kritischen Inhalts sowie Indices der Eigennamen und Termini in einem besonderen dritten Band zu veröffentlichen, zu dessen Herausgabe er leider nie gekommen ist, und was einen höchst bedauernswerten Verlust darstellt.

Inzwischen wurde nämlich seine Thatkraft auf ein anderes Forschungsgebiet gelenkt, das der Niüchi-Inschriften. Angeregt durch das Werk von W. GRUBE über die Sprache und Schrift der Jučen (Leipzig, 1896), versuchte sich Huth an der Entzifferung der zuerst von Devéria behandelten Stele von Yent'ai (in *Revue de l'Extrême-Orient*, Vol. I, pp. 173—185) [2]). Die Lesung und Übersetzung der Überschrift derselben ist ihm glücklich gelungen. Diese Arbeit führte ihm die längst gefühlte Notwendigkeit einer eingehenden Erforschung der tungusischen Sprachen vor Augen, und so unternahm er im Jahre 1896 im Auftrage der Petersburger Akademie seine erste Forschungsreise nach Ostsibirien und betrieb linguistische Studien unter den Tungusenstämmen am Yenissei [3]). Nach seiner Rückkehr wurde er als Hülfsarbeiter an das Museum

---

enthaltenen Werke. Sitzungsberichte der *Kgl. Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1895, pp. 267—286. Auch als Separatabdruck. —

Nachträgliche Ergebnisse bezüglich der chronologischen Ansetzung der Werke im tibetischen Tanjur, mDo, Band 117—124. *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, Vol. 49, 1895, pp. 279—284.

1) *Geschichte des Buddhismus in der Mongolei.* Mit einer Einleitung: Politische Geschichte der Mongolen. Aus dem Tibetischen des „Jigs-med nam-mk'a herausgegeben, übersetzt und erläutert. Erster Teil: Vorrede. Text. Kritische Anmerkungen. Strassburg, Karl J. Trübner, 1893. Zweiter Teil: Nachträge zum ersten Teil. Übersetzung. Ibid., 1896. —

Hor c'os byuñ: *Geschichte des Buddhismus in der Mongolei*, in tibetischer Sprache. *Transactions of the Ninth International Congress of Orientalists*, London 1893, Vol. II, pp. 636—641.

2) *Zur Entzifferung der Niüči-Inschrift von Yen-t'ai. Bulletin de l'Académie Impériale des Sciences de St. Pétersbourg*, 1896. T. V, No. 5, pp. 375—378.

3) Ein kurzer Bericht über diese Reise „Über die Tungusen Ostsibiriens" erschien in den *Jahresberichten des Frankfurter Vereins für Geographie und Statistik*, 1899, pp. 59—61. —

Ferner „Meine Reise zu den Tungusen am Yenissei", *Vossische Zeitung*, 1898, Nr. 249, 251, 253, 255, 257, 259, 261, 263. — Bericht über einen Vortrag von Huth über seine Reise in Beilage zur *Allgemeinen Zeitung*, Vol. 50, 1899, p. 7. Vergl. *Jahresberichte des Württemberger Vereins für Handelsgeographie*, Vols. XVII—XIX, p. 271. — *Die tungusische Volkslitteratur und ihre ethnologische Ausbeute.* Separat-Abdruck aus dem „Bulletin de l'Académie Impériale des Sciences de St.-Pétersbourg", Ve Série. T. XV, No. 3 (Octobre 1901), pp. 293—316. — Bericht über einen Vortrag von Huth über die Volkspoesie der Tungusen. *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, Vol. X, 1900, p. 243,

für Völkerkunde berufen. 1901 begann er mit der Entzifferung der türkischen Mahaban-Inschriften [1]). 1902—3 begleitete er Albert Grünwedel auf seiner Expedition nach Turfan in Ost-Turkistan, wo er nach der Rückkehr der anderen Teilnehmer bis 1904 verblieb und sich hauptsächlich in Osh, Chokand und Samarkand aufhielt. Er machte sich dort die türkische Sprache zu eigen und brachte eine grosse Sammlung türkischer Volksüberlieferungen, Märchen und Lieder, zusammen [2]).

Huth's Arbeiten sind alle durch grosse Objektivität und scrupulöseste Gewissenhaftigkeit ausgezeichnet. Er war in erster Linie ein *matter-of-fact* Gelehrter, dem nichts ferner lag als voreiliges Theoretisiren, und er hat darum die Wissenschaft mit neuen Thatsachen, nicht mit Ideen, bereichert. Und auch Thatsachen hat er nur nach reiflicher Überlegung und allseitiger Durchdringung des Gegenstandes, fast möchte man sagen, in etwas zu ängstlicher Weise, von sich gegeben, aber darum dürfen sie als gesicherte Ergebnisse und Grundlage für weitere Forschung gelten. Gewiss hätte er der Wissenschaft noch weit grössere Dienste leisten können, wäre ihm eine friedliche materielle Existenz beschieden gewesen. Zeitlebens hatte er mit den grossen und kleinen Sorgen des Daseins zu ringen, und meist ohne Einkommen, musste er, oft kümmerlich genug, von den Erträgen schriftstellerischer Arbeiten (er war ein treuer Mit-

---

1) *Erste Probe der Entzifferung der Mahaban-Inschriften.* Autographirt, 4 p. Berlin, 5. März 1901. —

Die Entzifferung der Mahaban-Inschriften. Vorläufige Mitteilung. *Sitzungsberichte der Königl. Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1901, pp. 218—220. Auch als Separatabdruck. —

Neun Mahaban-Inschriften. Veröffentlichungen aus dem *Königlichen Museum für Völkerkunde.* Supplementheft. Berlin, W. Spemann, 1901. 19 p., 4°. Mit Photographieen der Inschriften. —

Zur Frage der Mahaban-Inschriften. Orientalistische Litteratur-Zeitung, Vol. VIII, 1905, pp. 530—535; Vol. IX, 1906, pp. 3—20 (mit einer Photographie).

Im letzten Jahre seines Lebens hat sich Huth fast ausschliesslich der weiteren Entzifferung der Mahaban-Inschriften gewidmet. Eine Abhandlung betreffend Entzifferung von Siegeln und Stempeln, die bei seinem Tode fast druckfertig vorlag, ist Herrn Prof. Sachau behufs Veröffentlichung übergeben worden. Ausserdem sollen noch 45 Entzifferungen in seinem Nachlass vorliegen.

2) Vergl. seinen Bericht „Die Turfan-Expedition", *National-Zeitung*, 1904, Nr. 479 (11. August). —

Die neuesten archäologischen Entdeckungen in Ost-Turkistân. *Verhandlungen der Berliner anthropologischen Gesellschaft*, Vol. XXXIII, 1901, pp. (150)—(157). Vergl. *Correspondenz-Blatt* der *Deutschen Gesellschaft für Anthropologie*, Vol. XXXI, p. 48; *Mitteilungen der Geographischen Gesellschaft in Hamburg*, Vol. XVII, pp. 249—251; *Deutsche Geographische Blätter*, Vol. XXIV, p. 45; *Jahresberichte des Württemberger Vereins für Handelsgeographie*, Vols. XVII—XIX, p. 321.

arbeiter der *Vossischen Zeitung*) oder öffentlicher Vorträge leben, um immer wieder zu seiner stillen Gelehrtenthätigkeit zurückzukehren. Er war von einer unglaublichen, fast buddhistischen Bedürfnislosigkeit und Bescheidenheit, und wie und wovon er eigentlich lebte, war seinen Freunden meist ein Rätsel. Er war ein selbstloser Idealist von dem jetzt immer seltener werdenden Typus des deutschen Gelehrten, dem die Welt gleichgültig, und dem die Wissenschaft und Arbeit reines Ideal ist. In seiner akademischen Lehrthätigkeit gab er ausser sprachlichen Kursen ein geistvolles Kolleg über die Geschichte des Buddhismus und die Kulturgeschichte der Mongolen, die stets einen teilnahmsvollen Zuhörerkreis fanden. Als Lehrer entfaltete er grosses Geschick in der Interpretation tibetischer Texte, er war stets wohlwollend und hilfsbereit gegen seine Studenten, die ihm gewiss ein warmes Andenken bewahren werden.

B. LAUFER.

Samuel I. Joseph SCHERESCHEWSKY [1], D.D. 施 *Chē*.

Né en mai 1831, à Tauroggen, en Lithuanie, d'une famille juive, S. s'était rendu en Amérique, où devenu protestant, il fut envoyé comme missionnaire en Chine par le Bureau des Missions étrangères de l'Eglise épiscopale protestante des Etats-Unis; il arriva à Chang-hai le 22 déc. 1859 et en 1862, il se rendit à Pe-king. Nommé évêque en 1877, il fut consacré le 31 octobre à Grace Church, New York. Il avait demandé, mais n'avait pas obtenu des Chinois, l'autorisation de résider parmi ses anciens frères, les juifs de K'ai-foung. S., fort bon sinologue, est surtout connu par la grande version de la Bible qu'il a donnée en chinois de l'hébreu; quoique paralysé des mains il préparait une traduction chinoise de la version grecque du Testament lorsqu'il est mort à Tsukiji, au Japon, le 15 oct. 1906. H. C.

Lucien FOURNEREAU.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. *Michel Louis Lucien* FOURNEREAU, architecte, Inspecteur de l'Enseignement du Dessin et des Musées, décédé le 19 déc. 1906, dans sa 61me année, en son domicile à Paris, rue Beautreillis 22. M. F. était bien connu par ses explorations en Indo-Chine dont les résultats ont paru dans les ouvrages suivants: *Les Ruines d'Angkor, Étude artistique et historique sur les monuments khmers du Cambodge siamois*, en collaboration avec M. Jacques PORCHER, cent planches et une carte (1890); *Les Ruines khmères Cambodge et Siam Documents complémentaires d'Architecture, de Sculpture et de Céramique*, cent dix planches (1890); *Le Siam ancien, Archéologie, Epigraphie, Géographie*, dont la première partie seule parue forme le tome XXVII des *Annales du Musée Guimet*. H. C.

---

1) Il est plus exact d'écrire *Scherschewski*.

BULLETIN CRITIQUE.

Pagan Races of the Malay Peninsula by Walter William Skeat .... and Charles Otto Blagden... With numerous illustrations specially taken for the work. London, Macmillan, 1906, 2 vol. in-8, pp. xl—724, x—855 + 1. f. n. ch. er., 42/— net.

Le grand ouvrage que nous avons devant nous, encyclopédique par son étendue et son contenu, n'est pas de ces livres auxquels on peut rendre pleine justice dans un article de critique; l'usage seul en peut révéler les mérites et les imperfections. Le nom même des auteurs nous est garant que le nombre des premiers est considérable; celui des secondes minime. M. Skeat et M. Blagden ont eu dans le service civil, l'un de la Fédération des Etats malais, l'autre des Straits Settlements, la connaissance pratique de la Péninsule malaise; ils y ont ajouté le fruit des immenses lectures qu'atteste la copieuse bibliographie placée en tête du premier volume (I, pages xxv—xl.); tous les deux sont d'ailleurs les auteurs de travaux justement estimés. Des illustrations à profusion aident à la compréhension d'un texte parfaitement clair, mais dont l'abondance devient parfois troublante.

L'ouvrage est divisé en quatre parties: I. — Race; II. — Moeurs et Coutumes; III. — Religion; IV. — Langue.

Le première partie comprend: Caractéristiques des races; affinités

des races; note par W. L. H. Duckworth sur les *Fasciculi Malayenses;* note sur les maladies des Aborigènes.

La seconde partie comprend onze chapitres: 1. Nourriture, Stimulants, Narcotiques; 2. Habillement; 3. Habitations: 4. Chasse, Piége, et Pêche; 5. Modes d'échange; 6. Armes et ustensiles; 7. Culture; 8. Arts et Métiers; 9. Art décoratif; 10. Ordre social; 11. Rapports avec les autres races.

La troisième partie comprend six chapitres: 1. Les coutumes et les croyances relatives à la naissance; 2. Les coutumes et les croyances de l'âge mûr; 3. Les coutumes et les croyances du mariage; 4. Les coutumes et les croyances relatives à la mort; 5. La musique, les chants, et les fêtes; 6. La religion naturelle et le Folk-lore.

La quatrième partie comprend trois chapitres: 1. Etat actuel et avenir; 2. Taboo et les autres formes spéciales du parler; 3. L'histoire passée et les rapports avec les autres langues.

Les noms les plus ordinairement usités pour désigner les «hommes sauvages» sont les suivants:

Nom Malais.	Traduction.	Remarques.
—	—	—
Orang Outan.	Hommes de la Forêt.	Employé pour toutes les tribus.
— *Boukit.*	Hommes des Collines.	Tribus de l'intérieur seulement.
— *Paya.*	Hommes des Marécages.	
— *Darat.*	Hommes de la Terre sèche.	*Jakoun* de terre.
— *Laut.*	Hommes de la Mer.	*Jakoun* de la côte, spécialement les *Bĕsisi* de la côte de Selangor, et les tribus de Djohor et de Singapore, quelquefois appelées «gypsies de la mer.»
— *Dalam.*	Hommes de l'Intérieur.	
— *Ula.*	Hommes des Sources.	

Orang Tanjong. Hommes des Caps, c'est-à-dire Hommes des «sinuosités de rivière».

— *Liar.* Hommes «sauvages» des tribus absolument nomades que l'on rencontre rarement.

— *Jinak.* Hommes «apprivoisés» des tribus sédentaires ou moins absolument nomades.

— *B'la* Hommes «gardés» ou «domestiques». Employé spécialement pour les esclaves ou de ceux qui sont en dépendance (*Bila* des anciens écrivains, par exemple de Logan).

— *Sahbat.* Amicaux; de l'arabe *Ṣaḥabat* = *Ami.*

— *Rayat.* Sujets ou Serfs de l'arabe *Ra'iyat;* usité surtout pour les tribus maritimes *(Rayat Laut).*

Le terme *Orang Outan* est celui qui est peut-être le plus généralement employé dans la Péninsule malaise; *Orang* veut dire *homme,* et *Outan* signifie *jungle,* donc *Orang Outan* est «Homme de la jungle,», c'est-à-dire «Homme sauvage».

D'autre part, on donne les noms suivants à quelques groupes locaux déterminés d'hommes sauvages:

I.	Sĕmang.	Tribus negritos de la Péninsule en général (aussi d'une manière spéciale les negritos de la côte ouest).	Appelés aussi *Mĕnik*, *Mĕni*, ou *Mĕndi*, par eux-mêmes, = *Mendi*, de Martin.
	Pangan.	Negritos de la côte est (Sĕmang de l'est).	
II.	Sakai.	Tribus dravido-australiennes? de la Péninsule en général.	

Sênoi.	Tribus «Sakai du centre.»	Employé pour se désigner par quelques Sakai pur sang; veut dire, «homme» en sakai, dit-on.
III. JAKOUN.	Tribus malaises aborigènes en général.	
Jakoun de Collines ou *Orang Boukit.*	Tribus malaises aborigènes de terre.	
Jakoun de Mer ou *Orang Laut.*	Tribus malaises aborigènes de mer.	
BLANDAS.	Certaines tribus mélangées de l'intérieur de Selangor et de S. Ujong.	Se nomment eux-mêmes *Landas.*
BĔSISI.	Certaines tribus (malaises?) maritimes de la côte de Selangor et de Malacca.	
MANTRA.	Certaines tribus (malaises?) de l'intérieur de Malacca.	
UDAI.	Tribu mélangée (Semi-Negrito) de Djohor.	

D'après le recensement de 1901, la population aborigène de la Fédération des Etats Malais s'éleverait à 18574 (Perak, 7982; Negri Sembilan, 1377; Selangor, 1875; Pahang, 7340). Avec les Straits Settlements, Kedah, Djohor et les Etats de la côte est, la population doit être d'au moins 35000 on 40000.

Comme on devait s'y attendre de la part de l'auteur de *Malay Magic* et de *Fables and Folk-Tales from an Eastern Forest*, la troisième partie consacrée à la Religion et au Folk-lore a une importance spéciale.

Au sujet de la difficulté de l'étude des langues, nous lisons (II, pp. 379—380): «Les langues parlées par les tribus aborigènes de la Péninsule malaise présentent divers problèmes d'un intérêt peu commun autant que d'une difficulté exceptionnelle. Elles sont divisées en un grand nombre de dialectes, tous sans écriture naturellement, car ces tribus n'ont jamais atteint au degré de civilisation qui implique une connaissance de l'art d'écrire; et dans la plus grande partie de la Péninsule chacun de ces dialectes est restreint à une étendue de pays relativement petite, et il arrive souvent qu'un petit clan, ou même une simple famille emploie une forme de langue qui, quoique plus ou moins apparentée aux dialectes de ses voisins, diffère néanmoins suffisamment pour être, dans la pratique, inintelligible à tous sauf aux membres de la petite communauté elle-même. Une conséquence nécessaire de cet état de choses (qui résulte lui-même de la désagrégation naturelle des tribus en petits clans aujourd'hui séparés jusqu'à un certain point les uns des autres par des communautés malaises fixées) est que la plupart des dialectes aborigènes sont maintenant, et ont été depuis quelques générations, en décadence. N'étant d'aucun usage sauf pour les relations restreintes auxquelles ils servent, ils ont été à peine étudiés sérieusement soit par les Européens, les Chinois, les Malais, ou même, on peut le supposer, par des membres d'autres tribus ou clans: et presque toute communication entre les aborigènes et le monde extérieur par suite, depuis fort longtemps, s'est faite dans la *lingua franca* générale de la Péninsule, c'est-à-dire en malais, plus ou moins modifié par les idiosyncrasies nationales ou personnelles de celui qui parle».

L'appendice de la quatrième partie consacrée à la langue occupe près de 300 pages dont le plus grand nombre (pages 507-708) renferme un vocabulaire comparé des dialectes aborigènes qui à lui seul est un véritable ouvrage dont notre nouveau collègue M. A. CABATON a relu les épreuves.

Ces notes trop courtes suffiront à montrer l'importance de cet ouvrage indispensable pour l'étude de races dont les traits caractéristiques tendront de plus en plus à disparaitre par le mélange avec les races envahissantes, voire par la destruction; comme je l'ai dit à propos du livre du Commandant de La Jonquière, il était urgent de rassembler maintenant des matériaux qui dans très peu d'années serviront à éclairer l'histoire d'un passé qui est pour nous encore le présent. Les *Pagan Races of the Malay Peninsula* de M.M. SKEAT et BLAGDEN ont leur place assurée dans les bibliothéques de tous ceux qui s'intéressent aux choses d'Extrême-Orient.

Henri CORDIER.

ALFRED Forke: *Lun-hêng, selected Essays of the Philosopher Wang Ch'ung; translated from the Chinese and annotated. (Mitteilungen des Seminars für Orientalische sprachen zu Berlin, Jahrgang IX.* 1906, *Ostasiatische Studien, p.* 181—399).

M. Forke a étudié à diverses reprises les penseurs hétérodoxes que la grande réputation des écrivains Confucéens et Taoïstes avait fait jusqu'ici un peu trop négliger. Il nous avait déjà donné un article [1]) sur *Yang Tchou* 楊朱, le contempteur du sentiment de la gloire, le philosophe dont la doctrine désespérante excitait l'indig-

1) Journal of the Peking oriental Society, vol III, n° 3.

gnation de Mencius; il avait écrit un mémoire fort intéressant [1]) sur les sophistes ingénieux et diserts du quatrième et du troisième siècles avant notre ère. Il poursuit aujourd'hui la même entreprise en nous apportant un travail approfondi sur un des esprits les plus originaux de la Chine ancienne, le célèbre *Wan Tch'ong* 王充, qui vécut de 27 à 97 environ p. C. et qui a composé un recueil de discussions critiques intitulé *Louen heng* 論衡; dans le présent volume, M. Forke nous présente 16 de ces essais, mais il annonce qu'il en publiera encore 28 autres; notre seul regret est que, puisqu'il a fait le gros effort de traduire 44 des 84 chapitres qui composent le *Louen heng*, il ne pousse pas le dévouement jusqu' au bout et ne nous gratifie pas d'une version intégrale de cet ouvrage: il rendrait ainsi un grand service à la science qui ne progressera méthodiquement que si chaque travailleur imite l'admirable exemple de Legge et épuise le sujet qu'il s'est proposé de traiter.

La notice préliminaire où M. Forke a montré quelles étaient les idées maîtresses de *Wang Tch'ong* est un exposé lucide et complet des principales théories du *Louen heng*. Je voudrais cependant essayer d'indiquer ce qui fait à mon sens le principal attrait de cet écrivain ondoyant et divers.

M. Forke [2]) n'attribue pas une grande valeur aux chapitres [3]) où *Wang Tch'ong* critique le confucéisme dans la personne du maître lui-même et dans celle de Mencius. Je ne partage pas son avis sur ce point et je trouve au contraire dans ces pages une audace et une précision qui me paraissent remarquables. Dès le début de sa discusion, *Wang Tch'ong* fait preuve d'un sens critique singulièrement aiguisé; il s'élève contre les lettrés de son temps qui vénèrent de

---

1) Journal of the China Branch of the Roy. As. Soc., vol. XXXIV, n° 1.

2) P. 218: «In short, the essay on Confucius is in no way a master-piece of criticism and not worth the fuss made about it».

3) Chap. 問孔 et chap. 刺孟.

confiance les anciens, et particulièrement Confucius; ils ne s'aperçoivent pas des difficultés et des incohérences qui abondent dans ces écrits qu'ils croient intangibles. A vrai dire, cette tendance d'esprit n'est pas d'aujourd'hui et on peut déjà la signaler chez les disciples immédiats de Confucius lui-même; lorsque Confucius parlait à ses fidèles auditeurs, il était souvent fort obscur et ne savait pas bien expliquer sa pensée; ils auraient dû l'interroger pour l'obliger à se mieux faire comprendre. Voici un exemple qui prouvera ce que nous venons d'avancer: Confucius, arrivant dans une petite ville dont son disciple *Tseu-yeou* était le gouverneur, entendit les habitants qui chantaient et qui jouaient des instruments à corde; or la musique est une des plus hautes manifestations de l'harmonie; Confucius, comme s'il blâmait *Tseu-yeou* d'employer de trop grands moyens pour atteindre son but qui était d'administrer une bourgade, dit: «Pour tuer une poule, emploie-t-on le couteau qui sert à dépecer les bœufs?» A ce reproche immérité, *Tseu-yeou* répliqua en rappelant au maître que lui-même avait prescrit l'étude de la sagesse comme propre à rendre les officiers bienfaisants et le peuple facile à gouverner. Confucius avoua que son disciple avait raison et s'excusa en disant qu'il n'avait parlé que par manière de plaisanterie (*Louen yu*, XVII, 4). Mais, comme le fait remarquer *Wang Tch'ong*, si *Tseu-yeou* n'avait pas protesté, la parole du maître nous serait parvenue sans aucun éclaircissement; nous ne saurions pas que c'était une boutade, et, la considérant comme un propos sérieux, nous ne comprendrions pas comment elle peut s'accorder avec le reste de la doctrine. Par malheur, *Tseu-yeou* n'a pas eu de nombreux imitateurs; les autres disciples se sont bornés à écouter avec déférence sans jamais faire d'objections; c'est donc à nous qu'il appartient d'interroger Confucius et de le forcer à répondre pour rendre plus nette sa pensée; de là le titre que *Wang Tch'ong* donne à sa dissertation: Questions adressées à Confucius 問孔.

Tout ce préambule est fort important. Il nous prouve que l'impression d'obscurité que laisse la lecture du *Louen yu* n'est pas ressentie seulement par les Européens; elle est éprouvée par tout esprit libre qui cherche à se rendre compte par lui-même de ce que valent les mot et les idées. Ce sera, d'autre part, l'honneur de *Wang Tch'ong* que d'avoir osé montrer ouvertement les énigmes et les contradictions de textes qui, de son temps déjà, passaient pour sacrés; il est le fondateur de la critique des livres saints; l'orthodoxie étroite créée par le lourd dogmatisme de *Tchou Hi* et de son école n'eût jamais pu se constituer si les opinions larges et indépendantes de *Wang Tch'ong* avaient trouvé des continuateurs. *Wang Tch'ong* m'apparaît comme le précurseur de ces lettrés de l'époque actuelle qui cherchent à secouer le joug de la glose traditionnelle, soit pour restituer aux paroles de Confucius un sens différent de celui qui est adopté officiellement, soit pour établir simplement que ce sens est incertain.

Voici maintenant quelque spécimens de sa critique:

Dans le *Louen yu* (IV, 5), on lit: «Le maître dit: La richesse et les honneurs sont ce que l'homme désire; mais, s'il ne peut pas les obtenir par la voie vertueuse, qu'il ne s'y arrête pas; la pauvreté et l'humilité sont ce que l'homme déteste; mais s'il ne peut pas obtenir par la voie vertueuse (d'y échapper), qu'il ne les évite pas». Dans les deux alternatives, le *Louen yu* emploie la même formule 不以其道得之; elle convient dans le premier cas où il s'agit de choses qu'on désire *obtenir;* elle n'est point à sa place dans le second cas où il s'agit de choses qu'on désire *éviter*; il faut donc faire une correction, et écrire, dans le second cas, 去 «éviter», au lieu de 得 «obtenir». On voit ainsi que *Wang Tch'ong* pratiquait ce que nous appelons la critique de texte ou critique verbale.

Dans d'autres occasions, sa critique s'attaque à l'idée même

exprimée par Confucius ou à sa conduite. La maître avait donné sa fille en mariage à *Kong-ye Tch'ang* parce que celui-ci avait été accusé injustement (*Louen yu*, V, 1). Pourquoi, dit *Wang Tch'ong*, Confucius a-t-il choisi *Kong-ye Tch'ang* pour en faire son gendre? beaucoup de gens ont été condamnés à tort; ils ne sont pas pour cela des hommes de mérite; si *Kong-ye Tch'ang* était indigne, Confucius a eu tort de lui donner sa fille; s'il était digne d'estime, Confucius a eu tort de le louer d'une manière seulement négative en disant qu'il avait été victime d'une erreur judiciaire.

Après son entrevue avec la belle et perverse *Nan-tseu*, Confucius, blâmé par *Tseu-lou*, se disculpa en faisant un serment et en disant: Si j'ai mal agi, que le ciel m'écrase! que le ciel m'écrase (*Louen yu* VI, 26)!» [1]) — A parler ainsi, remarque *Wang Tch'ong*, Confucius ne risquait pas grand'chose; il savait très bien que le ciel ne pouvait pas l'écraser; il aurait dû dire: «que le tonnerre me foudroie» ou «que l'eau me noie», ou «que le feu me brûle» ou encore «qu'un mur tombe sur moi». En réalité, ce propos de Confucius est semblable à ceux des hommes vulgaires qui invoquent le ciel avec imprécations lorsqu'il veulent persuader les autres de leur innocence.

A l'égard de Mencius, *Wang Tch'ong* est plus sévère encore et sa critique prend parfois les allures d'un réquisitoire. Un officier de *Ts'i* avait demandé à Mencius si le royaume de *Yen* devait être attaqué; Mencius répondit que oui; les troupes de *Ts'i* envahirent donc le pays de *Yen*; Mencius déclara anssitôt qu'il n'avait point conseillé de le faire: «J'ai dit simplement, déclara-t-il, que *Yen* méritait d'être puni, mais je n'ai point dit que *Ts'i* fût chargé d'appliquer cette punition; l'Empereur seul en aurait eu le droit.

---

1) Voyez l'explication traditionnelle de ce passage dans Legge, *Chinese Classics*, I, p. 57, et l'interprétation que j'en ai donnée d'après un commentaire de *Sseu-ma Tcheng* (dans le vol. V, p. 335 de *Sseu-ma Ts'ien*).

De même, si je dis qu'un homme mérite la mort je ne veux pas dire que n'importe qui peut le faire périr: seul le grand juge en est chargé». — *Wang Tch'ong* stigmatise la duplicité de la conduite de Mencius en cette occasion. Comment, s'écrie-t-il avec indignation, Mencius qui se vante expressément de connaître la valeur des mots aurait-il pu ignorer l'intention sous-entendue de celui qui lui demandait si *Yen* pouvait être attaqué? Et, quand il répondit par l'affirmative, ne savait-il pas fort bien quelle interprétation on donnerait de ses paroles?

Non moins hardi dans ses attaques et non moins rigoureux dans sa dialectique est *Wang Tch'ong* lorsqu'il combat la croyame populaire qui veut que les morts deviennent des revenants, qu'ils soient doués de connaissance, qu'ils puissent parler et qu'ils soient capables de nuire aux vivants [1]); il combat successivement chacune de ces propositions par une série d'arguments desquels il résulte que toute individualité est définitivement abolie par la mort. Toute cette démonstration ingénieuse et pressante nous rappelle souvent le troisième chant du *de natura rerum* où Lucrèce s'efforce de prouver que l'âme n'est point immortelle. Il y a cependant entre le poète latin et le penseur chinois une grande différence d'intention: Lucrèce a pour but de délivrer l'homme des terreurs de l'au-delà; puisque, dans le tombeau, il n'est ni sensation ni connaissance, l'homme n'a pas à s'inquiéter des tourments imaginaires qui pourraient l'attendre dans une autre vie; il n'y a donc rien de redoutable dans la mort et celui qui n'existe pas ne saurait être malheureux:

Scire licet nobis nihil esse in morte timendum
Nec miserum fieri, qui non est, posse.

Wang Tch'ong s'en prend à un autre genre de crainte: il veut dissiper les frayeurs que cause aux vivants la croyance aux reve-

1) *Louen heng*, chap. 論死.

nants: il démontre donc que les revenants ne sauraient avoir aucune réalité, puisque la mort est un anéantissement complet de l'individu. Mais, chez *Wang Tch'ong* comme chez Lucrèce, la thèse est la même: la croyance à la persistance de la personnalité après la mort est une cause de terreurs; il faut faire voir que ces terreurs sont vaines parceque la personnalité cesse avec la mort.

On remarquera ici encore l'originalité de *Wang Tch'ong*. Le Confucéisme, tout préoccupé d'organiser la vie de l'homme en société ne s'était pas soucié des problèmes métaphysiques; Confucius estimait qu'il faut rendre aux esprits des morts les honneurs qui leur sont dus, mais se tenir loin d'eux; son opinion était celle d'un politique qui auorde aux croyances de son temps une certaine déférence, mais qui ne s'inquiète pas de savoir au juste ce qu'elles valent. *Wang Tch'ong*, au contraire a le courage de rompre en visière avec des préjugés qu'il juge funestes; au risque de soulever l'indignation des gens qui sont attachés aux croyances populaires, il discute en toute franchise la question de l'immortalité personnelle de l'homme et la résout nettement par la négative.

Nous avions déjà vu que *Wang Tch'ong* avait fondé la libre pensée sur la critique de l'autorité des livres réputés sacrés; nous constatons maintenant qu'il la fonde aussi sur la discussion approfondie des problèmes dont la religion prétend se réserver la solution. A ce double point de vue, *Wang Tch'ong* nous apparaît comme le premier des libres penseurs chinois; c'est à ce titre qu'il occupe une place considérable dans l'histoire de l'évolution intellectuelle de la Chine; nous remercions M. Forke de nous l'avoir fait mieux connaître.

Ed. Chavannes.

Colonel E. DIGUET: *Les Annamites, Société, Coutumes, Religions* (Paris, A. Challamel, 1906, in-8 de 367 pages).

Le livre du colonel Diguet est à recommander à toutes les personnes qui, sans avoir fait de l'Extrême Orient une étude spéciale, sont appelées à vivre plus ou moins longtemps dans l'Indo-Chine française. On y trouvera un aperçu d'ensemble sur la civilisation annamite considérée d'abord dans son organisation sociale, puis dans ses coutumes, enfin dans ses croyances. Les faits sont nombreux, bien exposés et bien groupés; les jugements de l'auteur sont dignes de confiance.

Si je me place, non plus au point de vue du grand public auquel ce livre est destiné, mais au point de vue plus spécial de l'orientaliste, j'aurais quelques réserves à formuler. Sans doute le colonel Diguet a eu raison de ne pas indiquer dans des notes les ouvrages qu'il a consultés; il n'avait pas à s'embarrasser d'un appareil érudit dans un livre de vulgarisation; on peut craindre cependant qu'il n'ait pas eu une connaissance suffisante des travaux qui auraient pu le renseigner. Sa méthode d'information ressemble trop à celle qu'on pratiquait en Indo-Chine antérieurement à la création de l'Ecole française d'Extrême-Orient; elle se borne à observer les faits et à les décrire sans avoir le moyen de les expliquer par leurs prototypes chinois ou hindous; elle trahit une préparation philologique et historique qui n'est pas très étendue.

En voici quelques exemples: Les dix-huit arhats sont un groupe familier à tous ceux qui ont quelque connaissance du Bouddhisme; on en trouvera la liste notamment dans Grünwedel, *Mythologie du Bouddhisme*, p. 39—40; c'est donc une erreur de traduire l'expression «thâp bat la Han» comme signifiant «les dix huit rois de la dynastie des Han» (p. 317). — L'histoire du bonze Tran Huyên Trang

(p. 296—302) et de ses merveilleux voyages en Inde n'est autre que le célèbre roman dont le héros est le pélerin *Hiuan-tsang*; le colonel Diguet ne l'indique point, et, par une faute d'impression qui risque de jeter la confusion dans l'esprit d'un lecteur novice, il dit que ce fameux bonze vivait sous la dynastie des Duong (*T'ang*) «qui régna sur la Chine depuis l'année 620 *avant* J.-C.» (p. 296). — Il est peu correct (p. 312) de traduire le nom de *Mou-lien* comme signifiant «oeil de nénuphar» puisque ces caractères chinois sont simplement la transcription du nom de Maudgalyâyana; on sait que la légende de Maudgalyâyana et de sa mère est le sujet d'une pièce dramatique ou «mystère» fort populaire en Chine; De Groot en a donné l'analyse dans les *Fêtes annuelles de Emouy* (trad. fr., p. 415 et suiv.); le sûtra intitulé *yu lan p'en king* où cette légende est racontée tout au long a été d'ailleurs traduit en français (*Dix inscriptions chinoises de l'Asie Centrale*, p. 53—57). Le colonel Diguet n'a fait aucun rapprochement entre *Mou-lien*, dont il parle longuement, et Maudgalyâyana. — Le dictionnaire *Chouo wen*, dont la préface est datée de l'an 100 de notre ère est le fondement de nos connaissances, sur l'étymologie des caractères chinois; c'est en parler d'une manière bien peu exacte que de dire (p. 47): «cet abus (de l'abréviation des caractères) nécessita une nouvelle classification qui eut lieu vers l'an 200 de notre ère et donna naissance aux *Chouo wenn*, dont les formes ont été conservées jusqu'à nos jours».

Je pourrais multiplier ces observations; mais, tout en regrettant que le colonel Diguet n'ait point pris la précaution de faire revoir son manuscrit par un orientaliste de métier avant de le livrer à l'impression, je tiens cependant à dire nettement que les lignes élogieuses par lesquelles je commençais ce compte-rendu n'étaient pas une simple précaution oratoire. L'ouvrage du colonel Diguet est le fruit d'une expérience acquise pendant de longues années de séjour parmi les Annamites

et il suppose une connaissance approfondie des choses et des hommes; il contient des descriptions de rites et de coutumes qui sont rédigées avec précision par un homme qui sait bien voir; il renferme une étude, dont on ne trouverait point ailleurs l'équivalent, sur les pagodes de la région de Cao-bang; il est bien composé et clairement écrit; en y apportant quelques corrections, on en ferait un très bon livre.

Ed. Chavannes.

BIBLIOGRAPHIE.

LIVRES NOUVEAUX.

La onzième livraison du *Recueil de textes chinois à l'usage des élèves de l'École des Langues Orientales Vivantes*, publié par M. A. Vissière, comprend les pages 161 à 184 et les pièces numérotées 169 (suite) à 176, B 105 à B 114 et C 1 à C 6.

Elle contient, dans la partie supérieure des pages, la suite des morceaux en style «antique», par Hân Yú, Lieòu Tsōng-yuân, Ngeōu-yâng Sieōu et Soū Ché, deux préfaces de Siû Yóng-yî et de Lì Hông-tchāng, suivie de celle du 康熙字典 *K'āng-ḥī tséu tièn*, et des extraits de ce dictionnaire. Dans la partie basse des pages figurent des extraits du Code chinois, relatifs aux anciennes sépultures impériales, à la défense des places, à la violation du domicile d'autrui, au meurtre avec préméditation, à la falsification des monnaies et aux empiétements sur la voie publique; puis des extraits du 大清會典 *Tá Ts'īng houéi tièn*, Collection des Statuts de l'empire des Ts'īng, relatifs aux attributions du Grand Conseil (軍機處 Kiūn kī tch'óu) et à la Cérémonie impériale du labourage, et enfin deux notices détachées de l'Annuaire officiel 搢紳錄 *Tsín chēn loú*, concernant les ministères chinois des affaires étrangères et du commerce.

Six formes de documents de la douane maritime (C 1 à C 6), congé, passes de transit à l'importation et à l'exportation, drawback et certificat spécial pour produits miniers, terminent le *Recueil*, qui sera complété par une table des matières et un vocabulaire de références et de néologismes.

M. le Dr. O. Nachod continue dans le *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft* (III, 392—441) sa revue de la littérature relative au Japon. Je crois qu'il est impossible d'être plus complet. Cf. T. P., Mars 1905, p. 127.

M. C. A. Montalto de Jesus nous envoie de Chang-hai une notice illustrée sur l'origine de ce grand port, *The Rise of Shanghai*, imprimée par le *Shanghai Mercury*.

Le second volume de *Géographie et Voyages* de la *Mission Pavie Indo-Chine* 1879—1895 vient de paraître à la librairie Ernest Leroux. Il renferme l'*Exposé des travaux de la Mission* pendant la troisième et la quatrième périodes qui s'étendent de 1889 à 1895; l'ouvrage contient huit cartes et cent cinquante-cinq illustrations. Il reste à publier les deux volumes des *Récits de voyages* de M. Auguste Pavie qui formeront les vol. VI et VII de la collection.

Nous ne faisons que signaler l'apparition chez Ernest Leroux du grand *Dictionnaire Čam-Français* par Étienne Aymonier et Antoine Cabaton dont il sera rendu compte ultérieurement. Ce dictionnaire a été imprimé avec les nouveaux caractères gravés d'après M. Cabaton à l'Imprimerie nationale. Ils représentent l'écriture des Cams de l'Annam qui diffère assez peu de celle des Čams du Cambodge. Ce bel ouvrage forme le Volume VII des Publications de l'École française d'Extrême-Orient.

M. le capitaine d'Ollone qui partira le 23 décembre pour un long voyage d'études dans l'ouest de la Chine vient de publier à la librairie Armand Colin (in-16) un livre plein d'intérêt et d'actualité sous le titre de *La Chine Novatrice et Guerrière*.

Signalons chez Alcan la publication du premier volume de

l'ouvrage important que consacre M. Christian Scheffer à *La France moderne et le Problème colonial*; ce volume embrasse les années 1815—1830.

Le R. P. P. W. Schmidt, de la Congrégation de Steyl, fondateur et directeur de la Revue *Anthropos*, nous envoie les deux ouvrages suivants dont il sera rendu compte dans un prochain numéro: *Die Mon-Khmer-Völker Ein bindeglied zwischen Völkern Zentralasiens und Austronesiens*, Braunschweig, F. Vieweg, 1906, in-8 — et — *Slapat rāǵāwan datow smim roñ. Buch des Rāǵāwan, der Königsgeschichte. Die Geschichte der Mon-Könige in Hinterindien nach einem Palmblatt-manuskript aus dem Mon übersetzt*, tirage à part des *Sitzungb.* de l'Académie des Sciences de Vienne, Vol. CLI.

Dans les *Annales des Sciences politiques*, du 15 novembre 1906, M. Maurice Courant traite de *La Vie politique en Extrême-Orient* (1905—1906).

Sous le titre *Occident et Extrême-Orient à propos d'un livre récent* (Berger-Levrault, Paris et Nancy, 1906, br. in-8) M. Edouard Clavery consacre une étude à l'ouvrage de M. Maurice Courant, *Etudes sur l'éducation et la colonisation*, 1904.

Le neuvième volume des publications du *Séminaire des Langues Orientales de Berlin*, vient de paraître. Il renferme la *Chronique* du Séminaire d'octobre 1905 au mois d'août 1906, *Eine Reise in Szechuan von Chungking über Land nach Chengtu, Yachou, Chiating und Suifu* von Dr. Betz, *Grammatik der Ponapesprache*, von Reg.-Arzt Dr. Girschner, *Woher kommt der Name des Stromes Jangtsekiang?* von P. Albert Tschepe, *Die Ebene von Schanghai* (oder richtiger von Sou-tcheou) von P. Albert Tschepe, *Der Nan-kiang* 南江 Eine geographisch-historische Studie, von P. Albert Tschepe,

Was das Volk lesen soll, von Kao Pu-ying und Ch'en Pao-ch'üan, *Einige Bemerkungen zum Studium des Samoanischen*, von W. Planert, *Der Chaifi*, Ein Märchen von den Marianen, erzählt von Georg Fritz, *Lun-Hêng*, Selected Essays of the Philosopher Wang Ch'ung, translated from the Chinese and annotated by Alfred Forke (Part I), *Neuere Versuche mit chinesischer Buchstabenschrift*, von A. Forke, *Se Wang Mu*, von A. Forke, *Bücherschau* [Hesser.-Tschepe] von A. Forke.

Nous avons reçu de M. A. Forke, professeur au Séminaire des Langues Orientales de Berlin, les tirages à part de deux articles qui ont paru dans la IXe année des *Mitteilungen* publiés par cet établissement. Dans le premier, qui est intitulé *Se Wang Mu*, l'auteur défend contre les critiques dont elle a été l'objet sa théorie qui identifie la *Si wang mou* et la reine de Saba. Dans le second, intitulé *Neuere Versuche mit chinesischer Buchstabenschrift*, il expose deux des tentatives qui ont été faites récemment pour doter les Chinois d'une écriture alphabétique; l'un de ces systèmes est, paraît-il, déjà étudié dans les écoles dont *Yuan Che-k'ai* a couvert la province de *Tche-li*; l'autre a été conçu en vue de transcrire le dialecte de Swatow. M. Forke indique les défectuosités de ces alphabets et rappelle les obstacles énormes qui s'opposent à l'introduction d'une écriture phonétique en Chine.

M. le Colonel Gerini, de Siam, en ce moment à Paris, a réuni en deux brochures les articles qu'il avait publiés dans l'*Imperial and Asiatic Quarterly Review* sur: *Siam's Intercourse with China Seventh to Nineteenth Centuries* et *The Hanoi Exhibition — The First International Congress of Far Eastern Studies — A Trip to the Ancient Ruins of Kamboja.*

Les articles intéressants donnés au *Bulletin du Comité de l'Asie*

Française par M. Henri FROIDEVAUX ont été réunis en brochure sous le titre de *Les Origines du Protectorat français au Cambodge.*

Le nouveau volume de M. Henri CORDIER, *Le Périple d'Afrique — Du Cap au Zambèse et à l'Océan indien* (Paris, Guilmoto, in-8) renferme un long chapitre sur *l'Émigration chinoise au Transvaal.*

Mr. H. B. MORSE a écrit un article fort important sur la *Currency in China* qui, déjà imprimé à part, fera partie du Vol. XXXVIII du *Journal of the North-China Branch of the Royal Asiatic Society.*

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Anthropos. Bd. I, Hft. 4, herausgegeben... von P. W. SCHMIDT, Salzburg, 1906. — *Los indigenas de la Prefectura de Chiang-chiu* (Amoy), China. Por el P. Greg. ARNÁIZ, O. Pr., E-mûy, China (pages 779—786). — *Réach Kol.* Analyse et critique du poème Khmêr, par l'Abbé J. GUESDON, Paris, ancien missionnaire en Cambodge (pages 804—817). — *Fabulas y refranes anamitas.* Por el Fr. Serapio GIL, O. Pr., Nam Dinh, Tunquin (pages 824—837). — *Der Bauer in Schantung.* Von P. G. M. STENZ, S.V.D., Dātja, Südschantung, China (pages 838—863).

CHRONIQUE.

CHINE.

(Extraits du Journal japonais *Yorodzu chōhō* du 26 Octobre 1906.)

On a envoyé en Mandchourie le *pei-tseu Tchen* 振貝子 pour préparer une réorganisation administrative d'après laquelle on établirait un vice-roi 總督 à Moukden et des gouverneurs 巡撫 dans les deux provinces de *Kirin* et *Hei-long-kiang*. On a dit que le prince *Sou* 肅親王 posait sa candidature au poste de vice-roi; mais la nouvelle n'est pas exacte. — M. *Tchou Kouei* 朱貴, directeur du journal semi-officiel *Pei king pao* 北京報, a fait de nombreuses démarches pour organiser des partis politiques. — Le censeur *Wang Pou-ying* 王步瀛 a dénoncé un ancien étudiant chinois au Japon *Kin Pao-ping* 金寶秉 en le déclarant trop jeune et trop inexpérimenté pour la mission qui lui a été donnée de refondre les règlements administratifs. — Le ministre de France à Péking a fait interdire par le ministère chinois des affaires étrangères la vente du livre intitulé *Histoire abrégée de l'affaire de la mission de Nan-tch'ang* 南昌教案紀略; ce livre est en effet injurieux pour la France.

D'après le rapport 1905—1906 de la **China Branch of the Royal Asiatic Society**, ont été nommés pendant l'année, membres d'honneur (*Honorary Members*): Sir Ernest SATOW, Hon. W. W. ROCKHILL, MM. le Prof. E. J. EITEL, le Prof. Fried. HIRTH, Hon. J. H. Stewart LOCKHART, Dr. S. W. BUSHELL, le Prof. Édouard CHAVANNES, le Prof. E. H. PARKER; membres correspondants: M. et Mrs. Archibald LITTLE.

FRANCE.

Dans la séance du mardi 16 oct. 1906, de l'Académie de Médecine, le docteur MATIGNON, médecin-major de l'armée française, qui, on se le rappelle, fut délégué par le ministre de la guerre à l'armée d'Oyama, en Mandchourie, montre dans une note que développe le professeur LAVERAN que cette campagne a été unique dans son genre, au point de vue de la mortalité: il y a eu en effet 10,000 morts par suite de maladies de toutes sortes contre 53,000 tués.

Les proportions inverses sont ordinaires.

Les maladies épidémiques, compagnes habituelles des armées en campagne, qui font plus de ravages que le feu de l'ennemi, typhus, choléra, dysenterie, typhoïde, ont été pour ainsi dire inconnues. Les maladies évitables, celles contre lesquelles l'hygiène est armée, furent réduites à un taux insoupçonné.

Cette campagne est donc la grande victoire de l'hygiène militaire. Cependant le médecin-major Matignon ajoute un correctif. Le service de santé avait pris les mesures les plus sages pour la prévention des maladies. Ses instructions étaient scrupuleusement observées, du maréchal au dernier des soldats. La salubrité du climat sec et froid de la Mandchourie joua aussi un rôle très favorable.

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Antoine CABATON est nommé Chargé du Cours de Langue malaise à l'École des Langues Orientales vivantes à la place de M. TUGAULT, nommé Professeur honoraire.

INDEX ALPHABÉTIQUE.

A.

Page

Anthropos 726

Aubert, Louis, *Paix japonaise*, notice par Henri Cordier 296, 299

Aymonier, Et., *Dictionnaire Čam-Français*. 723

B.

Bakhouân, *la ville de, dans la Géographie d'Idriçi*, par Paul Pelliot . 553

Bapst, Constant Valentin, nommé ministre plénipotentiaire de France à Pe-king, en remplacement de M. Dubail 162

Belin, nommé consul gén. de France à Seoul 410

Berlin, Séminaire 724

Bibliotheca Indo-Sinica, par Henri Cordier 1, 163

Bibliotheca Sinica, par Henri Cordier 159, 407

Bishop Collection, notice par Edouard Chavannes 396

Blagden, Charles Otto, *Pagan Races of the Malay Peninsula*, notice par H. Cordier 707

Bons, nommé Consul gén. à Tch'eng-tou 410

Boudet, nommé Consul à Battambang 410

Bulletin Ecole Française d'Extrême-Orient 544

C.

Cabaton, A., *Dictionnaire Čam-Français* 723

— Chargé du cours de Malais 728

Cadière, l'abbé Léopold Michel, *A la recherche des ruines chames* . . 408

Calendrier annuaire de l'Observatoire de Zi-ka-wei 159

Cambodge, Fêtes du couronnement du roi Sieowath. 311

Carus, Dr. Paul, *The Buddha's Nirvana*, notice par Edouard Chavannes. 536

— *Amitabha, Story of Buddhist Theology* 538

— *Tai Shang Kan Ying Pien treatise*, etc. 538

— *Yin chih wen*, notice par Ed. Chavannes. 536, 538

Page

Cary, Clarence, *Archaic and other Chinese Bronzes*, notice par Ed. Chavannes 400
Charria, Sylvain, Trois Inscriptions relevées par M. — 671
Chavannes, Edouard, *Le Cycle turc des douze animaux* 51
— *Trois généraux chinois de la dynastie des Han orientaux* 210
— *Note sur les chemins de fer en Chine*. 546
— *Note sur les Inscriptions relevées par M. Sylvain Charria* 671
— Notice sur *l'Annuaire mondial pour* 1905, par Ito Suketoshi. . . . 145
— Notice sur *Von Buddhas heiliger Fussspur*, par Karutz 157
— Notice sur *Adversaria Sinica*, nº. 3, par H. A. Giles. 307
— Notice sur *The Japanese Book of the Ancient Sword*, par Ethel Watts Mumford 309
— Notice sur *The Bishop Collection* 396
— Notice sur *Archaic and other Chinese Bronzes par Clarence Cary*. . 400
— Notice sur *Indischer Einfluss in China im 4 Jahrhundert v. Chr.*, par A. Conrady 401
— Notice sur *le P. Heude et le Musée de Zi-ka-wei*. 403
— Notice sur *Das Kloster Kumbum in Tibet*, par Wilhelm Filchner . . 404
— Notice sur *Textes philosophiques* (collection des Rudiments) par le R. P. Léon Wieger, S. J., ... 533
— Notice sur *Quelques mots sur la politesse chinoise*, par le P. Simon Kiong 535
— Notice sur *The Buddha's Nirvana*, par Paul Carus 536
— Notice sur *Yin Chih wen*, par Teitaro Suzuki et le Dr. Paul Carus . 536
— Notice sur Forke, *Lun-hêng* 712
— Notice sur Diguet, *Annamites*. 719
Chemins de fer en Chine, note sur les, par Ed. Chavannes 546
China Branch of the Royal Asiatic Society 544, 727
Clavery, Ed., *Occident et Ext. Orient* 724
Collin de Plancy, nommé ministre plénipotentiaire près le roi de Siam 410
Conrady, A., *Indischer Einfluss in China im 4 Jahrhundert v. Chr.*, notice par Ed. Chavannes 401
Cordier, Henri, *Bibliotheca Indo-Sinica* 1, 163
— *Bibliotheca Sinica*. 159, 407
— *La première Légation de France en Chine* (1847) 351
— *Cinq lettres inédites du Père Gerbillon*, S. J., ... 437
— *La France et la Cochinchine* (1852—1858) 481
— *Les Douanes impériales maritimes chinoises*. 515
— *La Correspondance générale de la Cochinchine* (1785—1791) . . . 557
— Nécrologie d'Edouard Specht 144
— Nécrologie de F. de Stoppelaar 310
— Nécrologie de Sir Halliday Macartney 405
— Nécrologie d'Ernest Godeaux 526

Page

Cordier, Henri, Nécrologie du Dr. Morache 526
— Nécrologie de Samuel I. Joseph Schereschewsky. 706
— Nécrologie de Lucien Fournereau. 706
— Notice sur *l'Histoire des Religions du Japon avec l'Europe aux XVIe et XVIIe siècles*, par Nagaoka 296, 297
— Notice sur *Geschichte des Christentums* par Pfarrer Dr. Hans Haas 296, 297
— Notice sur *Geschichte von Japan*, par O. Nachod 296, 298
— Notice sur *Paix Japonaise* de Louis Aubert 296, 298
— Notice sur *the Earliest Historical Relations between Mexico and Japan*, par Zelia Nuttall 296, 300
— Notice sur *The Life of Marquis of Dufferin and Ava*, par Sir Alfred Lyall 301
— Notice sur *A people at School*, par H. Fielding Hall 303
— Notice sur *La Lutte pour le Pacifique*, par René Pinon 305
— Notice sur *Trois mois au Kouang si*, par le lieutenant François. . . 306
— Notice sur *l'Ethnographie du Tonkin sept.*, par le Comm. Lunet de la Jonquière 527
— Notice sur *Pagan Races of the Malay Peninsula*, par Walter William Skeat, et Charles Otto Blagden 707
— *Périple d'Afrique*. 725
Correspondance générale de la Cochinchine (1785—1791) publiée par H. Cordier 557
Courant, M., *Vie politique*, etc.. 724
Cycle turc des douze animaux, le, par Ed. Chavannes 51
— Nouvelles considérations sur le, par Joseph Halévy. 270

D.

Dieu malgache Zanahari, le, par M. Gabriel Ferrand 123
Diguet, *Annamites* 719
Doire, Alphonse, appelé au vice-consulat d'Amoy 410
Douanes impériales maritimes chinoises, les, par H. Cordier 515
Dumoutier, Gustave, *Etude historique sur Triệu-vũ-đế*, ... 413

F.

Feray, *Les Japonais à Hai-nan sous la dynastie des Ming* 369
Ferrand, Gabriel, Le Dieu Malgache Zanahari 123
Filchner, Wilhelm, *Das Kloster Kumbum in Tibet*, notice par Ed. Chavannes 404
Forke, A., *Lun-hêng*... 712, — *Si wang mou*. 725
Fournereau, Lucien, Nécrologie par H. Cordier 706
France et la Cochinchine, 1852—1858, la, par H. Cordier. 481

Page

[**François**, F., lieutenant], *Trois Mois au Kouang-si*, notice par H. Cordier 306
Franke, O., *Ueber die chinesische Lehre von den Bezeichnungen* (正名) 315
Froidevaux, H., *Cambodge* 725

G.

Généraux, Trois — chinois de la dynastie des Han orientaux, traduit par Ed. Chavannes. 210
Géographie de l'Empire de la Chine, par le R. P. Richard, S. J. . . . 160
Gérard, Auguste, nommé ambassadeur à Tôkyô 552
Gerbillon, Cinq lettres inédites du R. P. Jean François, publiées par H. Cordier 437
Gerini, Col. *Siam. — Hanoi Exhibition*. 725
Giles, H. A, *Adversaria Sinica* n°. 3, notice par Ed. Chavannes . . . 307
Godeaux, Ernest, Nécrologie par H. Cordier 526

H.

Haas, Pfarrer Dr. Hans, *Geschichte des Christentums in Japan*, notice par H. Cordier 296, 297
Halévy, Joseph, *Nouvelles considérations sur le Cycle turc des douze animaux* 270
Hall, H. Fielding, *A people at School*, notice par H. Cordier 303
Harmand, Jules, ministre au Japon, mis à la retraite 552
Hauchecorne, appelé au poste de Tch'oung-k'ing. 410
Hedin, Sven, donne des détails sur son voyage dans l'Asie centrale . . 313
Heude, et le Musée de Zika-wei, le P., notice par Ed. Chavannes . . . 403
Hirth, Friedrich, *A simple method of copying Chinese texts*. 314
Hsüan-tsang's Notice of P'i-mo and Marco Polo's Pein, par le Dr. M. Aurel Stein. 469
Huth, Georg, Nécrologie par B. Laufer 702

I.

Indo-Chine française, Nouvelles se rapportant à l'enseignement. . . . 410
Inscriptions relevées par M. Sylvain Charria, note sur les, par Ed. Chavannes 671
Ito Suketoshi, *Annuaire mondial pour* 1905, notice par Ed. Chavannes. 145

J.

Jordan, Sir John Newell, nommé min. de la Grande Bretagne à Pe-king en remplacement de Sir Ernest Satow 313

K.

Page

Karutz, *Von Buddhas' heiliger Fussspur*, notice par Ed. Chavannes . . 157
Kiong, Simon, le P., *Quelques mots sur la politesse chinoise*, notice par Ed. Chavannes. 535, 538
Korea Review 540

L.

Lamprecht, K., *Geschichte des Ausseuropaischen Staaten*. 296
Laufer, B., Nécrologie du Dr. Georg Huth 702
Lecomte, Georges, nommé vice-consul à Amoy 410
Lefèvre, appelé au vice-consulat de Nieou-tchouang 410
List of Lighthouses, etc. 407
Lou Pao-tchong, nommé Résident de la Cour des Censeurs 162
Lunet de la Jonquière, le Comm. *Le Siam et les Siamois*. 408
— *Ethnographie du Tonkin septentrional*. 408
— Notice par H. Cordier 527
Lyall, Sir Alfred, *Life of the Marquis of Dufferin and Ava*, notice par H. Cordier 301

M.

Macartney, Sir Halliday, nécrologie par H. Cordier 405
Madrolle, Claudius, *Le Thanh-Hoa* 381
— *Les T'ai de la frontiere sino-tonkinoise* 408
Matematica degli Antichi Cinesi, Sulla, par le Dr. Giovanni Vacca . . . 159
Matignon, Dr., Guerre russo-japonaise. 727
Meyer, Ernest A., *Der musikalische Wortakzent im Japanischen* . . . 408
Mitteilungen der Deutschen Ges. für Natur-und-Völkerkunde Ostasiens . 161
Moidrey, le R. P. J. de, S. J., *Réduction des Observations de température* 1873—1903 408
Monde Oriental, nouveau périodique. 408
Montalto de Jesus, C. A., *Shanghai* 723
Morache, Dr., Nécrologie par H. Cordier. 526
Morse, H. B., *Currency in China* 726
Mumford, Ethel Watts, *The Japanese Book of the Ancient Sword*, notice par Ed. Chavannes 309

N.

Nachod, O. *Geschichte von Japan*, notice, par H. Cordier . . . 296, 298
— Littérature européenne au Japon. 723
Nagaoka, *Histoire des Relations du Japon avec l'Europe*, etc. . . 296, 298

Page

Na T'ong nommé Grand Secrétaire 162
North China Branch Royal Asiatic Society 162
Nuttall, Zelia, *The Earliest Historical Relations between Mexico and Japan*, notice par H. Cordier 296, 300

O.

Ollone, Cap. d', *Chine novatrice*. 723
Opium, prohibition 552

P.

Pagan Races of the Malay Peninsula, par Walter William Skeat et Charles Otto Blagden, notice par H. Cordier 707
P'ang Hong Chou nommé Gouverneur du Hou-nan 162
Pavie, Aug., *Mission*. 723
Pelliot, Mission, arrivée à Samarcande 410
— arrivée à Tachkent 552
— Paul, *La ville de Bakhouân dans la Géographie d'Idriçi* 553
Pinon, René, *La lutte pour le Pacifique*, etc., notice par H. Cordier . . 305
Postes Chinoises, *Abréviations adoptées pour les noms des provinces* . 409

R.

Raindre, G. nommé Administrateur de la Banque russo-chinoise . . . 552
Recueil de textes Chinois à l'usage des Elèves de l'Ecole des Langues Orientales Vivantes, par A. Vissière 160, 722
Returns of Trade, 1905 407
Richard, le R. P., *Géographie de l'Empire de Chine* 160
Rudiments, Textes historiques, par le R. P. Léon Wieger, S. J. 160

S.

Schefer, Christian, *France moderne* 724
Schereschewsky, Samuel I. Joseph, Nécrologie par H. Cordier 706
Schmeltz, Dr. J. D. E., *Rapport du Rijks Ethnographisch Museum* 1904—1905 408
Schmidt, P. W., *Anthropos* 726
— *Mon-Khmer-Völker* 724
— *Raǧawan*. 724
Siam Society. Journal of the 161, 539
Skeat, Walter William, *Pagan Races of the Malay Peninsula*, notice par H. Cordier. 707
Specht, Edouard, Nécrologie par H. Cordier. 144
Stein, Dr. M. Aurel, *Lettre de la passe Darkot* 314

Page

Stein, Dr. M. Aurel, *Hsuân tsang's notice of P'i-mo and Marco Polo's Pein* 469
Stoppelaar, F. de, Nécrologie par H. Cordier 161, 310

T.

Teitaro Suzuki, *Yin chih wen*, notice par Ed. Chavannes 536
— *T'ai Shang Kan Ying P'ien*, treatise, etc. 538
T'ie-leang, nommé Surintendant des Douanes impériales maritimes Chinoises 312
T'ouan Fang, nommé Gouverneur gén. du Min-Tchö 162
Traité Sino-japonais, ... 138
Traité anglo-tibétain, ... 409
Triệu-võ-dế, Etude historique sur, . . . par G. Dumoutier 413

V.

Vacca, Dr. Giovanni, *Sulla Matematica degli Antiche Cinesi*. 159
Véroudart, appelé au vice-consulat de Nan-King 410
Vissière, A., *Recueil de textes chinois*, etc. 160, 722

W.

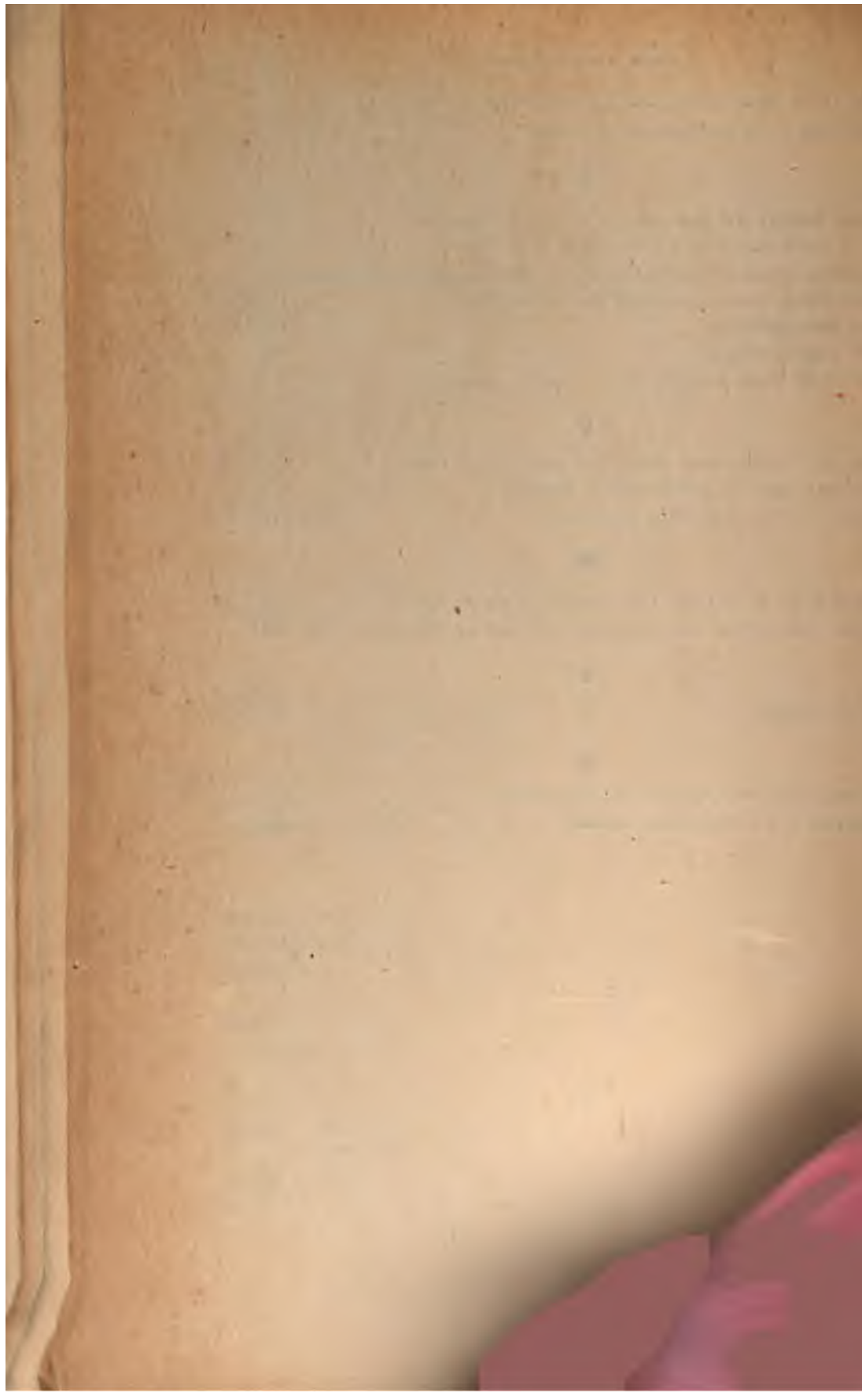
Wieger, S. J., R. P. Léon, *Textes historiques des Rudiments* 160
— Textes philosophiques des Rudiments, notice par Ed. Chavannes . 533, 538

Y.

Yorodzu Choho 727

Z.

Zi-ka-wei, *Calendrier annuaire de l'Observatoire* 159
Zugmayer, Dr., En route pour Yarkand 310










Stanford University Libraries
3 6105 121 193 739
DOES NOT CIRCULATE

